This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 479996

Digitized by Google

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.N811
R4

# REVUE

DE LA

# NORMANDIE

Digitized by Google

Digitized by Google

# REVUE

DE LA

# NORMANDIE

TOME SEPTIÈME.

ANNÉE 1867.

RUES DE L'IMPÉRATRICE, 88, ET DES BASNAGE, 5.

1867.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nichol
6-8-27
15137

## HISTOIRE MODERNE.

# LES ÉLECTIONS DE 1789

## EN NORMANDIE.

(Suite et fin).

La division par bailliages ne répondant plus aux circonscriptions administratives par *généralités* et par *exceptions*, donna lieu à de justes réclamations, et suscita partout de graves embarras. La Normandie avait des assemblées de généralité, de département, d'arrondissement et de paroisses. Il eût été à désirer, comme l'exposait avec beaucoup de force le vicomte Le Veneur, dans un mémoire excellent, que les élections eussent été faites par les assemblées de chaque arrondissement, toutes composées elles-mêmes de membres élus dans tous les ordres. « Ces assemblées, disait M. Le Veneur, ont tous les caractères pour être nationales ; et il s'en est tenu une à la Marche pour l'élection d'un député de la noblesse de cet arrondissement. Tout s'y passa dans le meilleur ordre possible. Cette réunion des porte-pouvoirs d'un vaste canton (1), composée de membres du clergé, de la noblesse et du tiers, tous réunis pour un objet déterminé, et portant à la fois la pleine liberté des suffrages, liée aux devoirs rigoureux d'un représentant, avait quelque chose d'imposant et

(1) Ces circonscriptions de département et d'arrondissement répondaient à peu près à celles qui portent aujourd'hui le même nom. L'assemblée nationale les trouva donc toutes faites lorsqu'elle s'occupa de rompre la division de la France par provinces.



Digitized by Google

qui faisait bénir le cœur paternel du prince qui les avait réunis pour le bien commun ; c'est dans ces assemblées vraiment nationales et non ailleurs, que se trouve l'élément de nos Etats généraux. »

Le désir de se conformer aux usages suivis par les États généraux de 1615 fit préférer au mode d'élection préconisé par M. Le Veneur et déjà mis en pratique par les Dauphinois, cette division par bailliages, qui n'avait plus de sens en 1789, et ne satisfit aucun des ordres.

### GRAND BAILLIAGE DE ROUEN.

La ville de Rouen, siége du Parlement de Normandie, résidence habituelle du gouverneur, importante par sa population, l'étendue de son commerce et les progrès de son industrie, devait avoir et eût en effet une grande influence sur les décisions prises par les différents bailliages de la Normandie. C'est de là surtout que partirent pour être répandus dans les villes et les campagnes ces nombreux écrits dans lesquels les représentants des trois ordres et les officiers des diverses administrations firent entendre leurs réclamations et cherchèrent à faire prévaloir leurs droits. Ceux que publièrent le clergé et la noblesse, contre lesquels il était visible à tous les yeux qu'était dirigée la révolution qui se préparait, et qui par conséquent se voyaient forcés de se tenir sur la défensive, eurent tout naturellement moins d'éclat et de retentissement que les manifestes du tiers-état. Ils s'adressaient à des hommes ayant le sentiment de leur force, et saluaient avec une ivresse enthousiaste l'avenir de liberté, de prospérité et de gloire, dont on leur offrait le séduisant tableau.

Les organes du tiers-état s'exprimèrent d'abord, comme nous l'avons déjà fait observer, avec beaucoup de calme et de modération ; mais la résistance que rencontrèrent leurs prétentions donna plus de vivacité et d'amertume à leur langage.

Le Parlement de Rouen ne fut pas étranger à l'agitation des esprits. Après avoir lui-même, comme celui de Paris, pressé le gouvernement de recourir au périlleux remède des États généraux, il

Digitized by Google

perdit rapidement la popularité que lui avait donnée la lutte soutenue par lui contre le pouvoir, lorsqu'il chercha à donner à cette convocation des États un caractère aristocratique, et qu'elle insista pour qu'elle se fit d'après les règles suivies par ceux de 1614.

Il fut mécontent de n'avoir qu'un rôle assez effacé à remplir dans les assemblées électorales. Elles devaient être dirigées par les autorités municipales et les officiers des bailliages. La bourgeoisie, de son côté, vit avec peine les dispositions hostiles de la magistrature contre les actes accomplis dans des réunions où son orgueil s'offensait de ne plus avoir sa prépondérance accoutumée. La suppression du bailliage principal de Gisors, par suite de laquelle les hautes justices de cette ville, ainsi que celle de Charleval, des Andelys, de Lyons et de Vernon, étaient entrées sous la dépendance du grand bailliage de Rouen, ayant été l'occasion des réclamations des hauts justiciers, le Parlement les soutint dans leurs prétentions, repoussées par le gouvernement. Les officiers du bailliage de Rouen se plaignirent des tracasseries qui lui furent suscitées par la Cour.

Les assemblées des bailliages devaient avoir partout pour président les grands baillis d'épée. C'était, en leur absence, aux lieutenants généraux du bailliage, qu'appartenait cet honneur. Le Procureur général du Parlement, M. Godard de Belbeuf, prétendit que le duc d'Harcourt, n'ayant pas reçu ses provisions de bailli d'épée, c'était lui qui devait en remplir les fonctions, et le Parlement fit droit à sa demande. Le lieutenant général, M. Boullenger, soutint que le duc d'Harcourt était réellement, malgré les assertions contraires, bien et dûment pourvu de ce titre de bailli, et que c'était son lieutenant général qui devait le suppléer.

M. le duc d'Harcourt, gouverneur du jeune Dauphin, fils aîné de Louis XVI, étant retenu à Versailles par ses fonctions, n'ayant pu revendiquer immédiatement son droit, et M. Boullenger ayant fait opposition aux prétentions de M. Godard de Belbeuf, l'assemblée des trois ordres pour l'élection des députés qui devait avoir lieu comme dans les autres chefs-lieux de bailliages le 16 mars, ne se réunit que

Digitized by Google

le 15 avril. Dans l'intervalle, le parti du Parlement fit tous ses efforts pour faire tourner à son profit les divisions qu'il essaya de faire naître entre les trois ordres. Le tiers-état choisit pour rédiger ses cahiers quatre avocats, Thouret, Premont, du Castel et Jarry, connus par leur opposition à la Cour, et l'un des premiers articles qu'ils rédigèrent demanda la réforme du Parlement et la gratuité de la justice. Le Parlement s'assembla, reconnut son impuissance à empêcher l'expression de ce vœu, et se borna à faire agir sous main le collége des avocats et les procureurs, contre les quatre rédacteurs des cahiers, auxquels il fut décidé qu'on ne porterait aucune affaire.

Le duc d'Harcourt prouva que dès l'année 1764 le Roi lui avait conféré le titre de grand bailli d'épée de Rouen et se fit en conséquence suppléer par M. Boullenger qui s'acquitta de ses fonctions avec beaucoup de zèle, d'intelligence et de tact. Le Parlement ne pouvant lui pardonner d'avoir empêché son procureur général de réussir dans son projet de tenir les assemblées électorales, avait poussé l'animosité jusqu'à vouloir, la veille même de la réunion, lui faire signifier un arrêt ou un décret de comparence personnelle. Le motif dont on voulait se prévaloir était le mariage mixte d'un protestant et d'une catholique dont il avait, en sa qualité de juge, reçu la déclaration.

Une autre affaire plus grave encore vint donner au Parlement de Rouen une nouvelle preuve de son impuissance.

Un procureur du Roi, de Falaise, M. Bertrand l'Hodiesnière, avait, dans l'assemblée du tiers-état de ce bailliage, lu un mémoire, dans lequel il demandait que les impôts fussent votés par la nation, sans le consentement des Parlements, que la vénalité des offices de judicature fût abolie, que la compétence en dernier ressort des bailliages et présidiaux fût augmentée, que la justice fût administrée gratuitement, etc., etc. La Cour crut voir une attaque inconvenante contre ses droits dans quelques expressions dont l'orateur s'était servi et le décréta d'ajournement personnel. Un arrêt du Conseil cassa le décret du Parlement.

Digitized by Google

L'assemblée générale du bailliage de Rouen, tint le 15 avril, sa première séance sous la présidence de M. Boullenger, lieutenant général du bailliage, qui fit un brillant et chaleureux éloge du duc d'Harcourt, dont il avait l'honneur d'être le représentant.

Les membres du clergé étaient au nombre de huit cents ; ceux de la noblesse de trois cents ; ceux du tiers-état de près de six cents. Les différents chapitres protestèrent contre le règlement du 24 janvier, portant qu'ils n'étaient appelés qu'en nombre *réduit*, tandis que les curés avaient été tous admis indistinctement. Les trois ordres se séparèrent ensuite pour délibérer séparément et se réunirent ; le clergé dans l'église des Cordeliers ; la noblesse dans la salle des assemblées provinciales (Enclos des Cordeliers) et le tiers-état dans la grande salle de la juridiction consulaire.

Ils s'envoyèrent des députés porteurs de compliments réciproques.

On admira le discours de l'abbé de Tressan, chargé de complimenter la noblesse au nom du clergé, et celui de Thouret, qui fut, dit l'intendant M. de Maussion, charmant et infiniment adroit.

Dans la réunion du clergé, un autre discours, remarquable par l'élégance du style et la générosité des sentiments, fut prononcé par l'abbé de Tressan, qui engagea l'ordre ecclésiastique à renoncer volontairement à ses priviléges et à payer l'impôt comme les autres citoyens. Un autre membre du clergé, l'abbé de Lanney, titulaire de la chapelle de Cantorbéry, combattit dans une longue harangue, la proposition de son collègue : « Ce jeune orateur, dit-il, revêtu d'un grand nom, décoré de l'illustration et de l'antiquité de ses aïeux, a pris hautement le parti du tiers-état et s'est déclaré pour cette classe de citoyens. Attribuons la noblesse de cette façon de penser bien moins aux lumières de notre siècle qu'à la beauté de son âme, à la pureté de son cœur, à l'ensemble de ses vertus.

« Offrons à l'État, Messieurs, offrons-lui largement, offrons-lui surabondamment, offrons-lui s'il le faut plus encore que notre superflu ; mais conservons avec intrépidité nos priviléges, nos franchises, nos immunités. »

Digitized by Google

L'abbé Dillon avait été désigné par l'ordre du clergé pour complimenter le tiers. Lorsqu'il communiqua à l'assemblée le discours qu'il sa proposait de lire, il s'éleva de grands débats à propos de l'annonce positive qu'il y faisait au nom de son ordre d'une renonciation à toute exemption pécuniaire. M. Dillon défendit son opinion avec un rare talent et répondit de la manière la plus éloquente aux objections qui lui étaient faites. Voyant qu'il ne persuadait pas la totalité de l'assemblée, il reprit son discours et pria que l'on nommât une autre personne à sa place. Mais quand on voulut procéder à la nomination d'un autre orateur, il y eut des réclamations si vives de la part des curés qui composaient la plus grande partie de l'assemblée, que l'abbé Dillon dut s'acquitter de la mission dont il avait été chargé.

A Rouen, comme dans les autres bailliages, ce fut le bas clergé qui exerça la plus grande influence sur les décisions prises.

« Les assemblées des bailliages de la province, écrivait l'abbé d'Osmond, le 2 avril 1789, au duc d'Harcourt, ont fini avec assez de tranquillité de la part de la noblesse et du tiers-état. Le seul ordre de l'Église a été orageux et sans aucune subordination. Les curés ont manqué partout à leurs évêques ; fiers de se voir une prépondérance qu'ils n'avaient jamais eue, persuadés qu'ils étaient soutenus, ils ont insulté leurs évêques ; dans toute la province ils n'ont nommé que des curés ; ils ont exclu les évêques, abbés, prieurs et religieux (1). Il y a eu un peu de cabale dans les autres ordres pour les élections, mais nulle part aussi scandaleuse que chez les curés, dont l'exemple gagne et l'insubordination s'accroît à un point que les évêques n'oseront plus rien leur dire. »

On s'attendait à voir triompher, dans la réunion de l'ordre de la noblesse l'influence du Parlement. Ce fut lui qui entraîna la majorité à déclarer que la noblesse ne renoncerait pas à ses priviléges pécuniaires ; ce qui produisit un effet extrêmement fâcheux.

(1) Cette assertion était exagérée. Dans plusieurs bailliages de la province, de hauts dignitaires de l'Eglise furent députés aux Etats-Généraux.

Digitized by Google

L'ordre du clergé, qui avait annoncé qu'il renoncerait aux siens, voulut alors revenir sur sa décision ; mais cet avis n'eut pour lui que quatre-vingt-quatre suffrages, et une majorité de sept cent vingt-et-une voix maintint le premier vote. Cent six membres de la noblesse, à la tête desquels se trouvaient MM. d'Harcourt, de Blangy, de Brancas, etc., protestèrent hautement contre la déclaration de la majorité, et déclarèrent « par un acte formel et authentique » qu'ils voulaient supporter comme les autres ordres, dans une parfaite égalité, et chacun en proportion de leurs propriétés, les impôts qui seraient consentis par les Etats généraux.

Les votes et les décisions du tiers-état se ressentirent de l'irritation causée par l'opposition des deux premiers ordres : aux demandes déjà formulées dans ses cahiers, il ajoute que « toute noblesse que l'on pourrait acquérir désormais ne serait que *personnelle*. » La suppression des Parlements et la gratuité de la justice avaient été votés à l'unanimité. Les corps de métiers y firent passer aussi le vœu formé dans les autres bailliages pour la suppression des *mécaniques*.

Il paraît même que la chaleur avec laquelle fut introduite une demande, dont la science économique d'alors ne soupçonnait pas l'intelligence, fit craindre que les populations ouvrières ne se portassent à se faire justice et à mettre le feu sur-le-champ aux machines pour la filature du coton.

Les assemblées électorales des trois ordres terminèrent enfin leurs opérations le 25 avril, et les députés nommés par elles, et chargés de porter les doléances et les vœux des trois ordres aux États généraux, furent :

POUR LE CLERGÉ.

Mgr DE LA ROCHEFOUCAULD, cardinal, archevêque de Rouen (1).

LE BRUN, curé de Lyons-la-Forêt ;

L'abbé de GRIEU, prieur de Saint-Ymer ;

(1) Sur sept cent quatre-vingt-dix-neuf votants, le cardinal de la Rochefoucauld obtint sept cent quatre-vingt-trois suffrages.

Digitized by Google

Dom DAVOUST, prieur des bénédictins de Saint-Ouen de Rouen.

POUR LA NOBLESSE.

MM. le marquis DE MORTEMART, colonel du régiment de Navarre;

Comte DE TRYE, ancien lieutenant-colonel de cavalerie;

LAMBERT DE FRONDEVILLE, président à mortier du Parlement de Normandie.

GODARD DE BELBEUF, avocat général au Parlement de Normandie (1).

POUR LE TIERS-ÉTAT.

MM. THOURET, avocat (pour la ville);

LE COULTEUX DE CANTELEU, premier échevin (idem);

DE FONTENAY, négociant (idem);

LEFORT, marchand de bois (pour la banlieue);

LEFÈVRE DE CHAILLY, propriétaire de la paroisse de Gamaches (pour Gisors);

LEREFFAIT, propriétaire et laboureur de la paroisse de Rougemontier (pour Pont-Audemer);

MOLLIEN, laboureur au Mesnil-sous-Blangy (pour Pont-l'Évêque et Honfleur);

DE CRÉTOT, fabricant de draps à Louviers (pour le Pont-de-l'Arche);

M. LE BOULLENGER fut nommé député suppléant pour la ville de Rouen.

(1) M. Godard de Belbeuf est la père de M. le marquis de Belbeuf aujourd'hui sénateur, après avoir été successivement conseiller auditeur à la Cour royale de Paris, puis conseiller titulaire, puis enfin premier président de la Cour impériale de Lyon. Nommé pair de France sous le règne de Louis-Philippe, le 3 octobre 1837, il a prêté aux travaux de cette assemblée le concours de ses talents et de son expérience comme jurisconsulte. Il a épousé une sœur de Mme la duchesse d'Harcourt, Mlle Terray, dont il est veuf depuis 1847.

Digitized by Google

BAILLIAGE DE CAEN.

Les réunions partielles des assemblées primaires et les réunions générales dans le bailliage de Caen, se firent avec un grand calme et un ensemble parfait. Pendant les derniers mois de l'année 1788 et le commencement de 1789, un grand nombre de réclamations furent adressées, soit au garde des sceaux, soit au directeur général des finances, par des particuliers ou des corporations qui revendiquaient leur droit de figurer dans les assemblées.

M. Tirard-Deslongchamps, recteur de l'Université, rappela que son corps avait joui un droit de députer directement aux Etats-généraux. Le garde des sceaux lui répondit que les nouveaux règlements devaient être observés et qu'il n'y avait pas pour l'université un intérêt à se faire représenter aux États généraux. Le chapitre de Bayeux protesta contre l'article du règlement qui ne l'autorisait à figurer aux assemblées électorales que par députés. Les chanoines possédant des fiefs y furent appelés en personne.

Le tiers-état, réuni à Caen le 5 mars, pour la nomination des députés de l'assemblée préliminaire de l'ordre, sous la présidence de M. Duperré-Delisle, lieutenant général du bailliage, nomma d'abord ses commissaires pour la rédaction des cahiers. La ville de Caen était représentée par trente députés, et la campagne (c'est-à-dire deux cent vingt paroisses, par quatre cent cinquante-huit. Sur ces deux cent vingt paroisses, deux seulement n'avaient pas envoyé leurs députés. Ces quatre cent cinquante-huit députés se réduisirent au quart qui était de cent vingt-deux, devant assister à l'assemblée générale des trois ordres, fixée au 16 mars.

Le tiers-état de Bayeux se réunit dans l'église des Cordeliers, sous la présidence de M. Bernardin Eudes, sieur de la Jumelière, lieutenant-général du bailliage. Il avait trois cent vingt-six députés, six pour la ville et trois cent vingt pour la campagne.

A Falaise, l'assemblée fut présidée par M. Bocher lieutenant-général du bailliage. Les corporations et les corps de métiers se plai-

Digitized by Google

gnirent des officiers municipaux, qui avaient agi de telle sorte à leur égard qu'ils n'avaient pas eu pour eux une seule nomination dans toute la ville. Le nombre des députés était de cinq cent cinquante-six, ce qui donne cent trente-neuf députés à l'assemblée générale des trois Etats à Caen.

C'est à Falaise que le procureur du roi Lhodiesnière lut le mémoire qui attira sur lui la colère du Parlement de Rouen et le fit décréter d'ajournement, comme ayant insulté la haute magistrature. Cette affaire fit beaucoup de bruit, et il ne fallut rien moins qu'un arrêté du Conseil pour mettre fin aux poursuites que la Cour avait commencées contre le hardi magistrat.

A Vire, les officiers municipaux réclamèrent (7 décembre 1788), contre le système suivi, en 1614, pour la formation des Etats généraux. La nomination des députés devait être faite, selon eux, par *élections*, comme on l'avait déjà pratiqué pour les assemblées provinciales. Ils faisaient remarquer que le paiement des impôts avait établi entre les habitants de chaque élection des rapports intimes qui rendraient plus faciles et mieux entendus les choix qu'ils avaient à faire.

Les juges du commerce de Vire signalèrent les inconvénients des justices seigneuriales, au point de vue commercial. « Une justice qui doit être prompte et gratuite pour les commerçants, disent-ils, devient longue et dispendieuse, parce que les seigneurs, hauts et moyens justiciers, sacrifient l'intérêt général à leur intérêt personnel, réclament les causes des marchands domiciliés sur toute l'étendue de leurs justices. Les faillites et les banqueroutes que le malheur des temps et plus souvent la mauvaise foi font éclore, ne sont plus portées devant les juges consuls, quoique seuls en état de sonder le dédale des opérations du failli ou du banqueroutier. Aussi, presque toujours le coupable échappe à la condamnation, et si quelques créanciers osent poursuivre, ils se voient bientôt ruinés par les ormes coûteuses des justices royales ou seigneuriales (1).

(1) Archives imp. B. III, 40, p. 662.

Digitized by Google

L'assemblée du bailliage de Vire eut lieu le 5 mars dans la chapelle Saint-Thomas. Elle était présidée par M. François Hélie, sieur de la Harie. Deux cent quatre-vingt-seize députés s'y étaient rendus : quatre représentant la ville, deux cent quatre-vingt-douze les cent onze paroisses de la campagne.

C'est à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen que se réunit l'assemblée des trois ordres. Le tiers-état y était représenté par quatre cent quarante députés.

Le président de l'assemblée, M. Franquetot, duc de Coigny, grand-bailli d'épée, gouverneur de la ville et du château de Caen, ouvrit la séance par un discours dans lequel il exprimait les sentiments de joie et de confiance qu'inspirait la future réunion des Etats généraux.

« Je regarde comme un des plus beaux jours de ma vie, dit-il, celui qui me procure l'honneur de présider les trois ordres de ce bailliage. Et dans quelle circonstance ! celle où le roi appelle auprès de lui tous les représentants de son royaume, où il convoque la nation pour la consulter, pour coopérer avec elle au rétablissement des finances de l'Etat, pour prendre les mesures les plus sages pour réparer les maux, opérer le bien et assurer à son empire un bonheur fixe et durable. »

L'assemblée du clergé fut présidée par Mgr Dominique de Cheylus, évêque de Bayeux, premier aumônier de madame la comtesse d'Artois, etc. ; elle choisit pour secrétaire M. Lefrançois, curé de Mutrécy. Le chapitre de Bayeux vint encore y apporter sa protestation et réclamer son privilége de députer directement aux assemblées électorales. L'assemblée ayant refusé d'examiner la protestation, le chapitre se retira. Le chapitre de Séez et plusieurs abbés déclarèrent s'associer aux sentiments exprimés par les chanoines de Bayeux. Mgr de Cheylus, ne voulant pas se séparer de son chapitre, quitta aussi l'assemblée, présidée en son absence par M. de Cairon, abbé de Barbery. Dom Ménilgrand, prieur de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, déclara que, tout en adhérant à la protestation du chapitre, il continuerait à siéger dans la réunion.

Digitized by Google

Le clergé proposa au tiers-état et à la noblesse de se réunir pour rédiger en commun les cahiers de doléances (1). En même temps il chargeait ses commissaires, MM. Lévesque, curé de Tracy, Le Tual, curé de Saint-Vigor, le prieur dom Ménilgrand, Le Tellier, curé de Bonnœuil, Lanteigne, curé de Saint-Sauveur, et Tinet, prieur de la ville, de porter au tiers-état la déclaration suivante : « Le clergé souhaitant entretenir et cimenter l'union si désirable entre les trois ordres, consent que l'impôt, sous quelque dénomination qu'il puisse être établi et quel qu'en soit l'objet, pèse désormais sur toutes les propriétés. »

L'abbé Soulavie, curé de Septvents, ayant lu à l'assemblée un mémoire ou projet de cahier dans lequel se trouvaient quelques expressions déplacées et blessantes, une ordonnance du duc de Coigny lui enjoignit de s'abstenir désormais d'assister à la réunion des trois ordres. Plus tard, sur la sollicitation de dom Ménilgrand et après avoir fait amende honorable, l'abbé Soulavie obtint sa réintégration.

L'assemblée de la noblesse choisit pour son secrétaire M. Grandin, chevalier de la Gaillonnière, et pour commissaires chargés de la rédaction des cahiers, MM. de Manneville, le comte d'Osseville, le marquis de Cagny, de Demouville, le marquis d'Héricy de Vaussieux, pour Caen; MM. de Bernay, de Wimpffen, Le Tellier de Vaubadon, comte de Fondoas, comte d'Hondetot, pour Bayeux; MM. Leforestier de Lignon, comte de Rabodange, de Chennevières de Saint-Denis, de Frotté de Couterne, Leforestier de Vandœuvre, pour Falaise; MM Duhomme, de la Gonnivière, Le Cordier, de Parrouru, Le Provost de Saint-Quentin de Grainville, pour Thorigny; MM. le comte Louis de Vassy, des Rotours baron de Chaulieu, de Noël Duparc, de Brouard de Clermont, marquis de Canisy, pour Vire.

Elle prit immédiatement l'arrêté suivant :

« L'ordre de la noblesse du bailliage de Caen, pour cimenter l'union entre les ordres, a délibéré et arrêté de supporter l'impôt dans

(1) Cette proposition fut agréée par les autres ordres ; mais plusieurs obstacles s'opposèrent à la réunion désirée.

Digitized by Google

une parfaite égalité, et chacun dans la proportion de sa fortune, ne prétendant se réserver que les droits sacrés de la propriété et les distinctions nécessaires dans une monarchie; s'en rapportant absolument aux Etats généraux pour régler les immunités et priviléges à conserver indispensablement à la noblesse. »

Sur la communication qui fut faite de cet arrêté à la réunion du tiers-état, les commissaires de cet ordre apportèrent à la noblesse la réponse suivante :

« L'ordre du tiers-état du bailliage de Caen, animé du désir de maintenir l'harmonie entre les ordres, a délibéré qu'il serait fait une députation à Messieurs de la noblesse, pour les assurer qu'il a reçu avec la plus grande satisfaction l'arrêté qu'ils ont pris de supporter dans une parfaite égalité, et proportionnellement à leur fortune, les impôts et contributions générales de la province. L'ordre du tiers-état se fera toujours un devoir de respecter les distinctions qui appartiennent à la noblesse dans une monarchie, bien persuadé que les immunités et priviléges qu'elle se réserve de faire régler par les Etats généraux ne seront point contraires aux droits ni à la liberté du tiers-état, ni au bonheur de la nation. »

Les commissaires choisis pour la rédaction des cahiers du tiers-état furent MM. Bertrand Lhodiesnière, Flaust de Chappedelaine, Pain, Chatry La Fosse l'aîné, Desmortreux de la Potterie, Heudelin, Boucher, Delaunay, Philippe de Delville, Duperré-Delisle, Revel de Bretteville, procureur du roi, et Rast, greffier, secrétaire du tiers-état.

Les députés choisis furent :

POUR LE CLERGÉ.

MM. Lefrançois, curé de Mutrécy;
Levesque, curé de Tracy;
Le Tellier, curé de Bonnœuil.

Digitized by Google

POUR LA NOBLESSE.

MM. le duc DE COIGNY;
Le comte Louis DE VASSY;
Le comte Félix DE WIMPFFEN.

POUR LE TIERS-ÉTAT.

MM. DELAUNAY, avocat à Bayeux;
POULAIN DE BEAUCHESNE, propriétaire-cultivateur, à Saint-Martin-l'Aiguillon;
LAMY, négociant à Caen;
FLAUST, lieutenant général du bailliage de Vire;
PAIN, conseiller au bailliage de Thorigny;
GABRIEL DE CUSSY, ancien directeur de la monnaie.

Un des députés élus par le tiers-état, M. Delaunay, se crut obligé, dans la séance du 26 mars, de répondre aux reproches qui furent faits, à ce qu'il paraît, aux rédacteurs des cahiers de son ordre. « On a examiné avec soin, dit-il, toutes les réclamations et toutes les protestations. Le tiers-état se compose d'un grand nombre de classes détachées ayant chacune ses vues, ses intérêts particuliers. Les municipalités ont été exigeantes, les villes ne l'ont pas été moins. De là les énormes suppressions demandées, dont l'imagination s'effraie. Ce qui a paru fort simple dans un village se trouvant réuni à la pétition d'un autre, et successivement grossie du vœu d'une douzaine de villes et de huit cents paroisses, a offert en dernière analyse un résultat dont les commissaires eux-mêmes ont été mortifiés d'être obligés de développer toute l'étendue. »

On voit que si les trois ordres apportèrent aux assemblées les formes les plus conciliatrices, le tiers-état n'en formula pas avec moins d'énergie ses plaintes et ses vœux.

Digitized by Google

GRAND BAILLIAGE D'EVREUX.

Avant la réunion des députés des trois ordres, il y avait eu dans le bailliage principal d'Evreux et dans les bailliages secondaires des réunions partielles dans lesquelles avaient été agitées d'avance plusieurs des questions soumises à l'examen de l'assemblée générale ou consignées dans les cahiers. Aussitôt que fut officiellement annoncée la convocation des Etats généraux, le tiers-état d'Orbec fit examiner toutes les questions relatives aux usages suivis pour les formules de ces assemblées et l'on composa en leur nom un traité complet sur la matière. A Beaumont-le-Roger, il fut déclaré que l'on adhérait au mémoire rédigé par les communautés, les corporations et les citoyens particuliers du tiers-état de Rouen, ainsi qu'aux principes exprimés dans la délibération de l'Hôtel-de-Ville. Le 4 mars avait eu lieu, à Evreux, une assemblée municipale où se trouvèrent des représentants du présidial, de l'élection, du grenier à sel, de la communauté des procureurs, de celle des médecins, du corps des gens vivant noblement, de tous les corps de marchands et de métiers. La réunion était présidée par M. Engreult, maire de la ville, assisté de MM. Cassen-des-Ifs, Le Cousturier et Bronley, échevins, et de M. Vochelet, greffier.

L'assemblée des trois ordres eut pour président M. de Girardin, lieutenant général du bailliage et siége présidial d'Evreux, en présence de MM. Pierre-Noël Gazan, procureur du roi, et Buzot, greffier en chef au même siége.

Après qu'il eut été procédé à la reconnaissance des députés des villes et des paroisses de campagne, comme cela avait lieu dans toutes les autres assemblées, on nomma les commissaires chargés de la rédaction des cahiers. Chaque assemblée de commune ou de ville rédigeait d'abord son cahier particulier. Les assemblées préliminaires des bailliages secondaires résumaient les cahiers des villes, communautés, municipalités et paroisses de leur ressort, et enfin les cahiers des bailliages secondaires étaient à leur tour résumés en un

Digitized by Google

seul cahier général pour chaque ordre par l'assemblée des députés au bailliage principal.

C'est dans la cathédrale d'Evreux qu'eut lieu, le 16 mars, l'assemblée des députés des trois ordres au nombre de mille quatre cent quatre-vingts, savoir : pour le clergé sept cent cinquante, pour la noblesse quatre cent trente, pour le tiers-état trois cents.

Après l'appel nominal, les trois ordres se séparèrent et se rendirent chacun dans le lieu qui leur avait été désigné.

Le clergé, présidé par Mgr de Narbonne, évêque d'Evreux, dans l'église du séminaire ;

La noblesse, présidée par M. le baron de Courcy, grand bailli d'épée, dans l'église de Saint-Nicolas.

Le tiers-état, présidé par M. de Girardin, dans la salle d'audience du bailliage.

M. Defoix, abbé commandataire de l'abbaye royale de Sainte-Croix de Leuffroy, chargé de complimenter le clergé et la noblesse, annonça, au nom du clergé, l'intention de partager avec égalité les charges et les devoirs que les besoins de l'Etat exigeraient, à condition que les Etats généraux comprendraient dans la dette de l'Etat les emprunts faits à plusieurs époques pour le clergé, pour le roi et en son nom.

Le comte de Ménars déclara, au nom de la noblesse, « que celle-ci avait manifesté avec acclamation le désir franc et sincère de partager avec ses concitoyens les charges de l'Etat et de supporter, dans une parfaite égalité, chacun en proportion de sa fortune, les constitutions générales et les impôts de la province. »

Pendant toutes les séances qui eurent lieu, l'union la plus intime ne cessa de régner entre les trois ordres, à peu près d'accord sur les points principaux qui devaient être l'objet de leur demande, c'est-à-dire sur les articles concernant la constitution de la monarchie, la liberté individuelle des citoyens, le retour périodique des Etats généraux et la contribution égale entre tous les citoyens, sans distinction d'ordres.

On n'eut à regretter que les scènes tumultueuses auxquelles donna

Digitized by Google

lieu la vive opposition qui se manifesta, dès le premier jour, entre les membres du haut et du bas clergé. Nous en sommes instruits par une lettre qu'écrivait Mgr de Narbonne, le 20 mars 1789, au garde-des-sceaux. L'évêque d'Evreux se plaignait hautement de l'influence que les curés devaient à leur nombre. « Ils sont persuadés, dit-il, que l'on a voulu les favoriser au détriment du reste de leur corps et qu'ils doivent profiter de cette faveur en se rendant maîtres de toutes les opérations. Ils ont fait en conséquence, avant les assemblées, des lettres censitaires aussi dangereuses par leurs principes que propres à exciter les esprits. Ils se sont empressés, aussitôt qu'ils ont été réunis, de s'inviter, en se faisant passer des billets, *même pendant la messe du Saint-Esprit*, à s'assembler, et cette assemblée clandestine et illégale, qui était au moins composée de trois cents curés, a eu lieu le soir du lundi 16. » L'évêque d'Evreux, dont les curés méconnurent l'autorité, leur avait conseillé en vain de se renfermer pour leurs cahiers dans les matières qui concernaient la religion et l'état ecclésiastique. Ils ne tinrent aucun compte de ses réclamations. Ils avaient au moins trente suffrages contre un dans l'assemblée.

M. de Barentin, garde-des-sceaux, répondit à l'évêque d'Evreux qu'il voyait avec beaucoup de peine que les assemblées de son ordre ne représentaient point le spectacle de cette concorde et de cette harmonie dont il semblait qu'il dût donner l'exemple. Quant à la réclamation au sujet des doléances exprimées sur des points étrangers aux matières ecclésiastiques, il ajoutait, avec beaucoup de raison, que chacun des membres de la société est lié à la chose publique, avant que de l'être à l'Etat ou aux circonstances qui le range dans telle ou telle classe. « Quels que soient, dit-il les intérêts particuliers qu'il ait à soutenir à raison de son ordre, il ne peut jamais abdiquer le caractère de citoyen et circonscrire son zèle et sa sollicitude dans la classe où il se trouve placé. S'il en était ainsi, il n'y aurait plus d'esprit public, et chaque classe isolée se croirait affranchie des devoirs sacrés qui ne font de tous qu'une seule et même famille. Il faut donc laisser à l'ordre du clergé la liberté de remplir son ca-



Digitized by Google

hier de toutes les observations qu'il croira devoir faire, fussent-elles étrangères ou plutôt indifférentes à ses auteurs particuliers. »

Les instructions données ici par le garde-des-sceaux sont empreintes d'un libéralisme très remarquable. Il faut rendre au gouvernement de cette époque la justice de reconnaître qu'il ne chercha à exercer, au moyen de ses agents, aucune pression sur les délibérations et les votes des assemblées, et qu'il leur laissa une entière liberté. J'ai insisté auprès de mes délégués, écrivait M. de Launay, intendant de Caen, pour que dans cette circonstance aussi intéressante que délicate, ils ne fissent emploi de leur zèle qu'avec la plus grande réserve et la plus scrupuleuse circonspection, afin que rien en leur conduite ne présentât la moindre apparence de la contrainte et que les délibérations puissent être libres et régulières. »

Les députés nommés furent :

POUR LE CLERGÉ.

MM. Delalonde, curé d'Illiers-Lévêque ;
Robert-Thomas Lindet, curé de Bernay ;

POUR LA NOBLESSE.

MM. le comte de Bonneville, mestre de camp de cavalerie ;
Le marquis de Chambray, maréchal-de-camp.

POUR LE TIERS-ÉTAT.

MM. Buchey-Desnoes, conseiller du roi et de Monsieur aux bailliages d'Orbec et de Bernay ;
Denis Le Maréchal, négociant à Rugles ;
Antoine Beaupéray, propriétaire à la Chapelle-Montgommery ;
Buzot, avocat en parlement aux bailliage et présidial d'Évreux (1).

(1) Deux des députés d'Evreux, Buzot et Robert-Thomas Lindet, jouèrent un rôle important pendant la Révolution. Buzot s'attacha, comme on sait, au

Digitized by Google

GRAND BAILLIAGE DE CAUX.

L'accord qui avait régné entre les trois ordres réunis au bailliage d'Evreux ne fut pas moins remarquable dans les assemblées générales tenues à Caudebec, chef-lieu du grand bailliage de Caux. Les officiers municipaux, les communautés et les corps de métiers avaient préludé aux opérations électorales en faisant connaître d'avance quels étaient les sentiments du tiers-état sur la formation des Etats généraux, le doublement du tiers, le vote par tête, et les principales questions mises partout à l'ordre du jour. Une réunion des dix-neuf corps de métiers donna son adhésion au mémoire des maires et échevins de Rouen. Parmi les écrits publiés à cette occasion, nous remarquerons le mémoire de M. Laignel, ancien maire et syndic des avocats du Havre. Il fait exception aux opinions émises le plus généralement par les organes du tiers-état, assez disposés à adopter les principes de tolérance religieuse préconisés par les écrivains du XVIII^e siècle. M. Laignel dénonce à l'animadversion publique ce qu'il appelle une *horde d'esprits pervers et frénétiques*, portant le masque de la philoso-

parti des Girondins. Lindet, né à Bernay, en 1743, fut évêque constitutionnel d'Evreux, se maria publiquement en 1792, vota la mort du roi et renonça à l'épiscopat le 7 novembre 1793. Il fut membre du conseil des Cinq-Cents, en sortit en 1798, et vécut depuis dans l'obscurité. Il fut obligé de quitter la France en 1816, obtint plus tard la permission d'y rentrer et mourut en 1823. Il ne faut pas le confondre avec le conventionnel Robert Lindet, son frère, l'ennemi acharné de la Gironde et membre du Comité de salut public. Celui-ci remplit, en juin et juillet 1793, une mission dans les départements du Rhin, du Calvados, de l'Eure, du Finistère, afin d'y détruire les débris du parti des Girondins, accusé de fédéralisme. Il s'y conduisit avec modération, et de nombreux proscrits lui durent la vie. Dénoncé par les Thermidoriens, il fut défendu par son frère. Les villes du Havre, de Caen et de Nantes envoyèrent des pétitions. Il fut défendu par Doulcet de Pontécoulant. Il fut impliqué, en 1796, dans la conspiration des Babouvistes et condamné par contumace. Appelé en 1799 au ministère des finances, il conserva ses fonctions jusqu'au coup d'état du 18 brumaire. Il est mort dans la retraite, en 1825, dans un âge fort avancé.

Digitized by Google

phie, et ayant tressailli de joie à la promulgation de la lettre du Roi qui convoque les Etats généraux. « Ils se sont déjà félicités, dit-il, d'un triomphe facile, et ils comptent recevoir de nos propres mains la cognée avec laquelle ils abattront ce qui nuit à leur but. » Il rappelle que le Roi, par son édit du mois de novembre 1787, a écarté de toutes assemblées, élections et députations, les non catholiques, auxquels il n'accorde « que ce que le droit naturel ne lui permet pas de leur refuser. » La conclusion de cette *respectueuse et instante sollicitation auprès de l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville* du Havre, est qu'il faut éloigner des assemblées électorales et rayer de la liste des éligibles les *philosophes* et les *protestants*.

L'assemblée des trois ordres tenue dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Caudebec, fut présidée par le marquis de Bailleul, grand bailli d'épée du pays de Caux, conseiller du Roi et président à mortier du Parlement de Normandie. La réunion fut annoncée par les carrefours de Caudebec au son des tambours et des cloches mises en volée. Puis fut chanté solennellement le *Veni Creator*. La messe du Saint-Esprit fut célébrée par l'abbé d'Osmond, vicaire-général de Rouen et archidiacre du Petit-Caux, et suivie d'une quête abondante pour les pauvres. Le président fit asseoir l'ordre ecclésiastique à sa droite, dans les bancs de la nef ; l'ordre de la noblesse dans les bancs de la gauche, et le tiers-état en face, *sur des chaises*. Les trois ordres se séparèrent ensuite pour se livrer séparément à leurs travaux, le clergé dans l'église paroissiale, la noblesse dans la chambre d'hiver, et le tiers-état dans la chambre d'été du bailliage. Les compliments mutuels que se firent adresser les trois ordres ne contenaient que des assurances de conciliation et d'estime. Aucun engagement au sujet de la question d'égalité en matière d'impôt ne fut pris par les députations de la noblesse et du clergé, et le tiers se borna à déclarer que toutes ses dispositions tendaient à faire tout ce qui pourrait contribuer au bonheur de la nation.

L'assemblée du clergé eut pour président le célèbre abbé de Pradt, alors archidiacre du Grand-Caux et vicaire-général de l'archevêque

Digitized by Google

de Rouen, son oncle (1). C'était l'archevêque qui avait exprimé le vœu que l'abbé de Pradt fût agréé pour présider la réunion, et l'assemblée déclara qu'elle lui déférait avec plaisir la présidence, par respect pour son vénérable prélat et par égard pour le mérite personnel du sieur abbé de Pradt, mais « sans que de cette déférence volontaire il pût pour le présent et pour l'avenir être rien induit au préjudice du clergé, soit de la part de mondit seigneur archevêque, soit de la part d'aucun de ses représentants. »

Le discours par lequel l'abbé de Pradt prit possession du fauteuil de la présidence ne fut que médiocrement goûté par son auditoire. « Pénétrés du triste tableau des calamités qui ont depuis si lontemps affligé la patrie, disait M. de Pradt, vos vœux hâtaient le moment trop lent au gré de vos désirs, où vous pourriez vous livrer tout entiers à considérer l'étendue des maux dont nous gémissons. Ce moment heureux est arrivé. Français et citoyens, c'est à ce titre primitif et commun que nous sommes ici rassemblés. Ce sont les doléances de la nation, c'est la dénonciation des maux publics et non celle de quelques abus locaux et particuliers que nous sommes venus recueillir. Qui oserait détourner sur ses propres besoins l'attention que méritent tout entière les plaintes de la patrie? Et tandis que ses plaies saigneront encore, qui pourrait avoir droit de montrer les siennes? Elevés ainsi à la hauteur de l'esprit public, devant lequel toutes les relations privées s'anéantissent, vous placerez l'intérêt gé-

(1) Dominique Dufour de Pradt était né le 23 avril 1759, à Allanches en Auvergne. Appartenant à une famille noble, mais peu riche, il fut d'abord admis à l'École militaire ; mais il abandonna bientôt la carrière des armes pour celle de l'Église. Le cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen lui donna d'abord des lettres de vicaire-général, puis le nomma archidiacre du Grand-Caux, l'un des plus riches bénéfices de son diocèse. C'est grâce à l'appui de ce prélat que l'abbé de Pradt fut nommé député du clergé aux Etats généraux. Le reste de sa vie est assez connu : il est mort à Paris, le 18 mars 1837, après avoir été successivement aumônier de l'empereur Napoléon Ier, ambassadeur en Espagne et à Varsovie, archevêque de Malines et membre de la Chambre des Députés (1827). Il a écrit un grand nombre d'ouvrages aujourd'hui oubliés.

Digitized by Google

néral sur les débris de tous les intérêts particuliers ; et si le malheur des temps exige de vous des sacrifices, vous en trouverez le dédommagement et la récompense dans la pureté de l'offrande que vous offrirez à la patrie. »

Ces phrases à effet étaient évidemment à l'adresse du tiers-état, auprès duquel le vicaire-général de Rouen conquit immédiatement une grande popularité.

Le clergé eut à délibérer sur la question de savoir : 1° si les chanoines possédant fiefs avaient le droit, à raison de leurs prébendes, de voter en leur nom, dans les bailliages où étaient situées ces prébendes ; 2° si les religieux titulaires de bénéfices ou fondés de pouvoir des titulaires de leur ordre, pouvaient voter soit en leur nom, soit au nom de leurs constituants, pour la députation aux Etats généraux, lorsque chaque maison religieuse avait un représentant dans le bailliage où elle était située.

Ces questions furent résolues d'après les prescriptions du règlement du 24 janvier.

L'abbé d'Osmond, chanoine et archidiacre de Rouen, déclara, au nom du chapitre métropolitain, « que M. l'archevêque, le chapitre, Messieurs les abbés, prieurs et communautés, et tous autres titulaires de bénéfices simples possédant les deux tiers des revenus ecclésiastiques dans le bailliage de Caux, tandis que MM. les curés n'en possédaient au plus que le tiers, l'équité demandait que sur les trois députés de l'ordre du clergé, il en fut choisi deux parmi les évêques, chapitres, abbés, prieurs, etc., et un seul dans la classe de MM. les curés. Il considérait l'élection comme nulle si elle ne se faisait pas dans les conditions indiquées. »

Toute l'assemblée protesta par ses acclamations contre la protestation dont l'abbé d'Osmond s'était fait l'interprète. Le président, prenant alors la parole, déclara que le chapitre n'avait nullement autorisé l'abbé d'Osmond à faire une semblable protestation, et que ce n'était nullement la volonté de MM. les chanoines d'enchaîner la liberté des suffrages; que lui personnellement et MM. du chapitre présents désapprouvaient entièrement sa motion comme *dépourvue de sens commun.*

Digitized by Google

Les députés du bailliage de Caux furent :

POUR LE CLERGÉ.

MM. EUDE, curé d'Angerville-l'Orcher ;
ROZÉ, doyen du Havre, curé d'Emalleville, près de Bolbec ;
DE PRADT, vicaire-général (1).

POUR LA NOBLESSE.

MM. DE BOUVILLE, conseiller au Parlement ;
Le marquis de CAIRON ;
Le marquis DE THIBOUTOT, inspecteur-général de cavalerie ;

POUR LE TIERS-ÉTAT.

MM. BOURDON, procureur du roi au bailliage d'Arques ;
FLEURY, procureur du roi à Montivilliers ;
SIMON, laboureur à Clais ;
LASNON, laboureur à Estouteville ;
CHERFILS, procureur du roi à Cany ;
BEGOUEN, négociant au Havre.

HIPPEAU.

(1) L'élection de M. de Pradt ne se fit pas sans opposition. Sa personne et ses discours furent l'objet d'attaques violentes. On publia contre lui plusieurs brochures, et entre autres une critique de sa conduite pendant les élections, ayant pour titre : *Dernière Gambade de M. l'abbé de Pradt.*

Digitized by Google

# DISCOURS

## Prononcé par M. BOUQUET,

Professeur de Littérature française à l'Ecole supérieure des Sciences et des Lettres de la ville de Rouen,

**Dans la séance solennelle de rentrée des Etablissements d'enseignement supérieur, le mardi 20 novembre 1866 (1).**

MONSIEUR LE RECTEUR,

MESSIEURS,

Si je ne considérais que cette assemblée imposante par le nombre et par ses lumières, certainement je sentirais défaillir mon courage. Mais une pensée me soutient : c'est que les hauts dignitaires de l'Église, de la Magistrature et des diverses Administrations publiques qui viennent toujours honorer de leur présence nos séances de rentrée, sont tous animés du dévoûment le plus vif et le plus sincère pour la cause de l'instruction. Aussi, quand le devoir jette en avant un obscur soldat chargé de la servir, à leur exemple et sous leurs ordres, avec la périlleuse mission de porter la parole devant eux, il ose espérer que leur constante bienveillance ne saurait lui manquer dans l'accomplissement de la tâche.

Comme première preuve de cette bienveillance, vous m'accorderez, Messieurs, la liberté de ne pas trop sortir du cercle ordinaire de mes études ; vous souffrirez que la littérature reste l'objet de ce discours.

(1) La *Revue*, par la plume de M. l'abbé Julien Loth, a rendu compte de cette séance, dans le n° du 30 novembre p. 728-733.

Digitized by Google

Ce n'est pas qu'aujourd'hui je veuille exposer des théories littéraires ou commenter et apprécier des chefs-d'œuvre; non. Mais il est un point, l'histoire de l'enseignement public des lettres à Rouen, qui me paraît faire complétement défaut dans les nombreux travaux consacrés à notre ville ou bien à notre province, et c'est sur ce point oublié de nos annales que je me propose d'appeler votre attention, et, autant qu'il me sera possible, de jeter quelque lumière.

Le faire complétement et avec détail, ce n'est ni le lieu, ni le temps de l'essayer. Toutefois, il m'est au moins permis d'esquisser à grands traits le tableau de cet enseignement pendant la première moitié de notre siècle ; il m'est permis de rappeler, en quelques mots, les diverses tentatives faites pour en doter notre cité, soit par le pouvoir central, soit par quelques hommes empressés de répondre à un besoin dont ils avaient pleine et entière conscience, bien avant que la littérature eût été inscrite dans le programme officiel de notre Ecole. Ce tableau rapide d'essais passagers et infructueux, où la routine et le préjugé se sont trouvés, trop longtemps et trop victorieusement, aux prises avec le progrès et avec la vérité, m'a paru digne d'être proposé à votre bienveillante attention, ne fût-ce que pour réparer un oubli et pour combler une lacune.

Dans notre ville, Messieurs, où les lettres fleurirent bien avant les sciences, par une singulière anomalie, l'enseignement public des sciences a devancé de plus d'un demi-siècle celui des lettres. A peine nées, les sciences trouvent des professeurs pour en transmettre les principes, pour en éclaircir les obscurités. Vers la fin du XVIII^e siècle, le fameux chirurgien Lecat enseigne publiquement l'anatomie, la chirurgie, la physique expérimentale et la physiologie ; Descamps, peintre du roi, ouvre une école publique et gratuite de dessin, la première établie dans tout le royaume ; le chanoine Bouin, de la congrégation de France, membre de l'Académie de Rouen, donne des leçons, toujours publiques et gratuites, de mathématiques et de géométrie ; enfin, le dieppois Dulague propage, de la même façon, la science de l'hydrographie, si essentielle à connaître dans une ville

Digitized by Google

que sa population et son commerce plaçaient alors au rang des villes maritimes les plus célèbres.

Rien, absolument rien ne se fit, à Rouen, pour l'enseignement public des lettres, ni pendant cette même période, ni pendant cette autre période de notre histoire, où la France, en proie à des déchirements inouïs, s'agita au milieu d'une crise convulsive sans précédent et sans exemple dans les annales d'aucun peuple.

Cette regrettable lacune dans le haut enseignement de notre ville subsista jusqu'à l'Empire. C'est alors que l'organisation de l'Université fut pour elle la cause d'un double bienfait. Elle eut une Académie universitaire, parce qu'elle possédait une Cour d'appel, et elle eut une Faculté des Lettres, parce qu'elle possédait un Lycée. Ainsi le voulait encore le décret impérial du 17 mars 1808, bientôt mis à exécution parmi nous (1). Mais cette Faculté des Lettres, quelque temps contemporaine de notre Faculté de Théologie, n'a laissé presque aucune trace dans les écrits ou dans les souvenirs de nos compatriotes. Vainement aussi en chercherait-on à Rouen les archives (2), quoiqu'elle ait compté plus de cinq années d'existence, donné des leçons nombreuses, possédé des professeurs assez célèbres, fait subir des examens et délivré des diplômes.

Pour cette raison, Messieurs, les moindres détails ont donc leur importance et leur valeur; aussi vais-je tâcher, en les groupant, de faire revivre un instant cette institution du passé, bien digne de conserver sa place dans l'histoire intellectuelle de la cité.

La Faculté des Lettres, dont Rouen fut le siége, se composait de cinq chaires, et les titres de ces chaires, et les noms des titulaires nous ont été conservés de deux côtés à la fois. Les voici, pour l'année 1810, tels qu'ils ont dû être pris dans les bureaux de l'Administration académique, ou publiés par les soins de la Faculté elle-même :

(1) Art. 4 et 15.

(2) Il n'y a rien ni dans les archives du département, ni dans celles de l'Inspection académique de la Seine-Inférieure.

Digitized by Google

MM. Delaporte-Lalanne, professeur de philosophie et doyen de la Faculté ;

Jondot, professeur d'histoire ;

Arrachart, professeur de littérature latine ;

Chênedollé, professeur de littérature française ;

Quatremère, professeur de littérature grecque et secrétaire de la Faculté (1).

Tel fut le personnel et telles furent les matières de l'enseignement dans notre Faculté des Lettres à sa naissance.

D'après les ordres du grand-maître de l'Université, M. de Fontanes, l'installation s'en fit au commencement du mois de mai 1810. Le recteur de l'Académie de Rouen, M. Delaporte-Lalanne, en même temps professeur de philosophie (2) et doyen de la Faculté, paya, dans son discours d'installation, un juste tribut d'éloges aux Coffin, aux Rollin et aux Lebeau, dont la mémoire devait, disait-il, être toujours présente à ceux qui se consacraient à l'instruction de la jeunesse. Comme, à cette époque, notre ville était au milieu d'une attente générale et de brillants préparatifs de fête, à cause de la venue prochaine de l'Empereur et de l'Impératrice Marie-Louise, on remit à plus tard l'ouverture des cours. Elle eut lieu le lundi 25 juin 1810, rue du Grand-Maulévrier, dans une des salles de l'ancien séminaire de Joyeuse, désigné pour servir de local provisoire aux leçons de la Faculté.

En sa double qualité d'enfant de la Normandie et de poète remarquable parmi les poètes secondaires, le professeur auquel fut confiée la chaire de littérature française réclame quelques détails particuliers.

Elève des Cordeliers de Vire, sa patrie, et des Oratoriens de Juilly, où l'un de ses professeurs fut le fameux Fouché, qui le fit rayer plus tard de la liste des émigrés, Chênedollé, pendant toute sa

(1) *Annuaire statistique du département de la Seine-Inférieure, pour l'année* 1810, p. 91. — *Journal de Rouen* du lundi 14 mai 1810.

(2) Il n'enseigna pas, et son suppléant fut M. Bréant, professeur de philosophie au Lycée de Rouen.

Digitized by Google

jeunesse, s'était adonné aux études littéraires, dont il avait puisé le goût dans sa famille, goût encore développé par ses relations sociales. La connaissance des hommes de mérite, tout le monde le sait, ennoblit l'âme et l'excite aux grandes choses : Chênedollé eut le bonheur d'en connaître plusieurs. Rivarol, Klopstock, Benjamin Constant, Châteaubriand, Joubert et Fontanes, non-seulement l'honorèrent de leur amitié, mais ils entretinrent, ils accrurent en lui ce culte du beau, cet enthousiasme de l'idéal, idole de sa vie tout entière.

Après quelques odes publiées à l'étranger, son poème sur le *Génie de l'homme* vint révéler, en 1807, un écrivain capable de se placer avec honneur parmi les poètes alors en possession de la renommée, Lebrun, Fontanes, Esmenard et Delille. Il y avait dans ses vers le souffle, le mouvement poétique, de riches descriptions, de nobles essors de pensée, de brillantes images, un heureux arrangement de mots harmonieux et sonores, et ces qualités du poète venant s'ajouter aux solides connaissances du littérateur, puisées dans la lecture et dans la réflexion, le choix qu'on fit de Chênedollé pour occuper la chaire de littérature française à Rouen peut être regardé comme un excellent choix.

Autant par un sentiment de curiosité que par un intérêt réel, on se demande quelles étaient les matières du cours et la méthode du professeur. S'arrêtait-il à l'histoire littéraire ? Se bornait-il à l'exposition théorique des différents genres ? Ou bien encore se renfermait-il dans les seules citations des textes étudiés ? Nous en serions réduits aux conjectures, sans un document précieux qui répond à toutes ces questions. Le 24 novembre 1810, les habitants de Rouen purent lire le programme du cours de littérature française, publié pour le premier trimestre de l'année classique 1810-1811. « M. Chê-
« nedollé, disait le programme, présentera l'histoire de la poésie
« en France, depuis son origine jusqu'à notre siècle. Il traitera sé-
« parément des divers genres de poésies, et cherchera des points de
« comparaison dans les poètes anciens et dans la littérature étran-

Digitized by Google

« gère. Il donnera les principes des divers genres d'éloquence et en « choisira les modèles dans les plus célèbres écrivains (1). »

Ce programme, Messieurs, évidemment tracé par le professeur lui-même, était le programme d'un cours complet de littérature, conçu de la façon la plus intelligente pour l'instruction et pour le plaisir des auditeurs, et le professeur devait le développer dans des leçons d'une heure et demie faites trois fois par semaine.

Que l'enseignement de cet homme de goût, possédant une grande littérature, doué d'un sentiment vif et délicat de la poésie, principal objet du cours, ait été sérieux et remarquable, il est permis de l'affirmer. Au besoin, la preuve s'en tirerait d'une lettre de M. Joubert à Chênedollé, du 7 août 1812. Il croit que les jugements portés par Chênedollé sur les auteurs de son cours pourraient, convenablement développés, lui ouvrir les portes de l'Institut. « Il faudrait, comme « je l'ai dit à M. Quatremère (2), brocher quelques-unes des ré- « flexions dont vous avez semé votre cours de littérature, rendre ce « ramas susceptible d'un titre, en former un petit volume, publier « cela à propos et vous présenter pour la première place. » Ce n'était point avec des banalités sans mérite et sans valeur qu'un critique aussi judicieux que M. Joubert pouvait engager Chênedollé, son ami, à se présenter comme candidat devant le premier corps littéraire de notre pays. L'usage qu'il conseille de faire de ces leçons en garantit l'élévation et la solidité.

Chênedollé occupa jusqu'en 1812 la chaire de littérature française, qu'il abandonna pour l'inspection de Caen (3).

(1) *Journal de Rouen*, 24 novembre 1810.

(2) Etienne-Marie Quatremère, professeur de littérature grecque et secrétaire de la Faculté des Lettres de Rouen, savant orientaliste, devint membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1816, et professeur des langues orientales au Collége de France, en 1819; mort en 1857.

(3) Nommé inspecteur général de l'Université, en avril 1830, Chênedollé prit sa retraite en mars 1832, et mourut le 2 décembre 1833, dans sa 64e année.

Digitized by Google

Cette chaire fut alors réunie à celle de littérature latine, dont le titulaire, M. Arrachart, professeur de rhétorique au lycée de Rouen, ne dut faire que bien peu de leçons de littérature française, à cause d'une maladie de langueur qui l'enleva le 22 novembre, en cette même année 1812.

Toujours réunies, ces deux chaires furent confiées ensuite à M. Bignon, docteur ès-lettres, professeur de rhétorique au lycée de Rouen, et la salle d'administration du lycée remplaça, pour tenir les cours, le local provisoire de Joyeuse, pendant l'année classique 1812-1813.

C'est là que le nouveau professeur s'empressa surtout d'expliquer les Traités oratoires de Cicéron et de Quintilien. Il s'étendit sur les ouvrages des prosateurs et des poètes latins du siècle d'Auguste, et restreignit sensiblement les leçons de littérature française, aux termes mêmes de la fin de son programme, où il en est question comme en passant : « Les plus célèbres écrivains français, tant en « prose qu'en vers, fourniront au professeur des modèles pour éta- « blir les préceptes de l'éloquence française dans les différents « genres (1). » Malgré tout le talent et toute l'imagination que ses compatriotes et ses élèves ont admirés en lui, M. Bignon, avant tout professeur de littérature latine, ne put pas traiter la littérature française avec autant de développement que Chênedollé, qui en avait fait l'objet spécial de ses études et de ses leçons (2).

Voilà, Messieurs, sur l'existence de la Faculté des Lettres de Rouen, des faits, des renseignements, en petit nombre, il est vrai, mais tous officiels, tous authentiques, et généralement peu connus ; que ce soit là mon excuse de les avoir présentés devant vous.

Nous arrivons ainsi aux revers militaires de l'Empire, suivis de la ruine immédiate des institutions civiles dues au génie de son immortel fondateur. Du vaste monument élevé par lui sur les débris

(1) *Journal de Rouen*, janvier 1813.

(2) M. Bignon est mort dans sa 89e année, le 4 janvier 1848, au Val-de-la-Haye, près Rouen.

Digitized by Google

du passé, à l'instruction publique, les assises intermédiaires, les Lycées, échappèrent seules au naufrage, tandis que les Facultés des Sciences et des Lettres, le faîte et le couronnement de l'édifice, ne tardèrent pas à disparaître. Un seul arrêté de la Commission de l'Instruction publique, du 31 octobre 1815, confirmé par l'ordonnance royale du 18 janvier 1816, supprima dix-sept Facultés des Lettres, et celle de Rouen fut du nombre. Ainsi fut détruite, après plus de cinq années d'existence, cette Faculté des Lettres de Rouen, où nos compatriotes entendirent, pour la première fois, des leçons publiques de littérature.

Pendant qu'on enlevait ainsi la vie et le mouvement aux institutions d'instruction publique, créées sous le gouvernement impérial; pendant qu'on modifiait, à tous les degrés, dans le même sens et avec le même esprit, le système entier des études (1); pendant qu'on ajoutait aux difficultés de la philosophie l'obligation de l'étudier en latin (2), comme avant la Révolution, dans les Lycées devenus Colléges, et qu'on en bannissait l'enseignement de l'histoire pour les hautes classes (3), la France, obéissant à l'essor de son génie, travaillait à se régénérer par de laborieuses recherches, par de sérieux travaux dans le domaine des sciences, de la philosophie, de la littérature, de l'histoire et des arts. A côté de l'arène où luttaient, bruyamment et avec passion, les partis politiques, s'opérait au sein du pays, avec calme et en silence, une élaboration bien autrement profonde, bien autrement considérable. L'étude et les progrès des sciences marchaient à pas de géant, et, à côté d'elles, les lettres, prises d'une noble émulation, enregistraient chaque jour des conquêtes nouvelles, pour en faire bientôt le patrimoine de tous. Ici, la jeunesse des écoles écoutait avidement de graves leçons sur l'histoire de la philosophie, dans tous les pays et dans tous les temps; là, gui-

(1) Ordonnances royales des 1er novembre 1820; 27 février 1821; 6 septembre et 21 novembre 1822; 2 février 1823, etc.

(2) Ordonnance royale du 27 février 1821.

(3) Supprimé, en seconde et en rhétorique, par l'arrêté du 16 septembre 1826, il fut rétabli en rhétorique par l'ordonnance royale du 26 mars 1829, sous le ministère plus libéral de M. de Vatimesnil.

Digitized by Google

dée par des voix ou par des plumes éloquentes, elle se livrait avec ardeur à l'étude de l'histoire et de nos traditions nationales; ailleurs, elle faisait connaissance avec nos grands écrivains, jugés d'après les procédés d'une critique neuve, tout à la fois historique et philosophique ; enfin, se fondait une nouvelle école, qui annonçait une sorte de renaissance, une révolution complète dans les lettres et dans les arts (1).

De tout cela sortit un immense développement intellectuel, dont l'amour du vrai, le culte de la France et de son génie furent les principaux mobiles, et qui servit puissamment à l'esprit moderne pour prendre sa revanche contre les représentants du passé.

La Normandie, Messieurs, suivit le mouvement, surtout pour l'histoire et pour la littérature. Ses enfants se mirent alors à scruter avec ardeur les antiques annales de notre province, et l'un d'eux, M. Licquet, conservateur de la Bibliothèque publique de Rouen, et membre de son Académie, forma le projet, vers 1826, de transmettre, par un cours public, le fruit de ses nombreux travaux et de ses patientes recherches. On se promettait, de toutes parts, dans le monde éclairé, de répondre à son appel. Mais ses forces trahirent son courage ; une maladie du larynx amena, de jour en jour, l'affaiblissement de sa voix, qui finit bientôt par s'éteindre, et il dut renoncer à cet enseignement projeté de l'histoire de notre province, si cher à son cœur d'historien et de Normand.

Bien grand fut le désappointement du public rouennais, malgré la compensation qui ne tarda pas à lui être donnée.

En janvier 1828, passait à Rouen, M. Charles Durand, auteur d'un *Cours d'Eloquence à l'usage des jeunes gens qui se destinent au barreau et à la tribune*. C'était de plus un professeur de littérature, connu par le succès de ses cours à Genève et à Lyon. Partageant les préventions qui régnaient sur l'esprit peu littéraire de notre ville, il devait se rendre directement au Havre, pour y continuer ses soirées littéraires. Mais M. Tougard, avocat et membre de la Société

(1) MM. Cousin, Guizot, Augustin Thierry, Villemain et l'Ecole romantique.

Digitized by Google

d'Émulation de Rouen, détrompa M. Durand, triompha de ses résistances, et le décida à donner dès soirées littéraires, auxquelles il promettait d'avance un nombreux auditoire. Patronné, en effet, par la haute société de notre ville, pendant deux mois et demi, le professeur vit, nous dit-il, « six ou sept cents personnes se réunir régu-« lièrement deux fois par semaine pour entendre parler de littéra-« ture » (1). Ce fait inattendu se produisit dans cette même grande salle de l'Hôtel-de-Ville, où le souvenir en est rappelé devant vous.

Commencé le samedi 19 janvier 1828, ce cours se composa de vingt-et-une soirées qui suffirent au professeur pour parcourir les trente-trois siècles de durée qu'il assignait aux littératures grecque, latine et française, depuis Orphée et Homère jusqu'à Byron et l'école romantique. Partant de ce principe, tout nouveau en littérature, appliqué avec un rare talent, dans le même temps, par M. Villemain, à la Sorbonne : « La littérature est l'expression de la civilisation « d'un peuple, » le professeur de Rouen rattachait à son cours, par ordre chronologique, un cours philosophique de l'histoire de l'humanité tout entière. Il la présentait dans une succession de tableaux rapides à donner le vertige. En une seule soirée, il parcourait quelquefois une période de deux à trois cents ans, où se rencontraient huit à dix noms littéraires, dont un seul aurait demandé plusieurs séances pour être convenablement étudié.

Cependant ces généralités, plus ou moins brillantes, soutenues par une sorte d'improvisation, par des citations faites de mémoire, par un débit visant surtout à l'effet oratoire, toutes ces généralités, dis-je, eurent plein succès auprès des auditeurs. Le bruit s'en répandit même à Paris, et telle était la force du préjugé contre les goûts littéraires de notre cité, que le *Journal des Débats*, le souverain juge, le grand oracle des choses de l'esprit, à cette époque, crut à propos

(1) *Soirées littéraires ou Cours de littérature à l'usage des gens du monde*, professé à Rouen par M. Ch. Durand, recueilli et annoté par M. Tougard. — Rouen, Ed. Frère, 1828, 2 vol. in-8. — T. I, *Introduction*, p. XX.



Digitized by Google

d'adresser aux Rouennais ce compliment où perce encore un léger dédain. « Nouveau témoignage de l'adoucissement des mœurs, di-
« sait-il, du progrès de l'instruction, de la propagation du goût des
« choses graves et des plaisirs honnêtes ! Le *Journal de Rouen* nous
« informait, il y a quelques mois, que, pour la première fois, il ve-
« nait de s'ouvrir dans cette ville toute marchande un cours de littéra-
« ture. Aujourd'hui nous apprenons que ces soirées littéraires n'ont
« pas attiré seulement la troupe des oisifs, mais qu'elles ont été assi-
« dûment suivies par un grand nombre de citadins de ces classes
« laborieuses, si étrangères autrefois à de tels amusements. » (1).

« Amusements » était peut-être le mot propre pour qualifier les résultats du cours ; mais faire de ces « soirées » notre « premier cours de littérature, » c'était trop facilement mettre en oubli l'existence de la Faculté des Lettres de Rouen, et l'enseignement régulier que venaient d'y donner, pendant plus de cinq années, Chênedollé et ses collègues.

Après ces *Soirées littéraires*, à l'usage des gens du monde, où l'on ne pouvait assister que sur le vu d'une invitation spéciale, envoyée à domicile, ou bien sur la présentation d'une carte de souscription, comme dans les Athénées, les Cénacles, les Cours de littérature entre soi, à huis-clos, sur la porte desquels on semble écrire : « Loin d'ici les profanes ! », il restait encore à donner une satisfaction légitime aux besoins intellectuels de ceux que leur position sociale rendait forcément étrangers à la jouissance de ces plaisirs de l'esprit.

On n'y songea pas tout d'abord dans notre ville. Les faveurs municipales continuèrent d'aller aux sciences, qui virent créer, en 1829, le Cours de chimie appliquée aux arts, et, peu de temps après la révolution de 1830, le Cours de physique, rattaché jusqu'alors à la chaire de chimie. La littérature vaincue semblait partager la défaite du régime politique qui venait de succomber.

Mais les causes justes ne perdent rien pour attendre. Au milieu de cet enseignement exclusif des sciences, celui des lettres trouva

(1) *Journal des Débats*, avril 1828.

Digitized by Google

une tribune et des défenseurs inespérés dans une Revue et chez des hommes que la génération présente n'a certainement point oubliés. En 1833, naquit la *Revue de Rouen*, recueil philosophique, archéologique, scientifique et littéraire. Pendant vingt ans, elle poursuivit sa carrière, qui n'a été ni sans gloire, ni sans fruit pour cette ville et pour toute la Haute-Normandie, résultat bien naturel, puisqu'elle comptait parmi ses collaborateurs MM. Deville, Floquet, Girardin, Hyacinthe Langlois, Richard, Pottier, Chéruel et Rouland, pour ne nommer que les plus distingués d'entre eux (1). Avec quel zèle, avec quelle ardeur ils consacraient leur temps et leurs veilles à faire revivre le glorieux passé de notre histoire locale, à discuter les nouveaux systèmes philosophiques ou littéraires, à examiner les réformes politiques et sociales utiles à notre pays, enfin à provoquer l'établissement des cours publics propres à favoriser le développement intellectuel et moral des masses! Il semblait que ces paroles de l'un d'entre eux fussent la devise de tous : « Il faut encourager les « études sérieuses, flétrir l'ignorance qui parle et juge mal de toutes « choses, et mettre en honneur l'amour de la science et de la vé- « rité. » (2) L'écrivain qui tenait ce noble langage, en 1834, devait, vingt-deux ans plus tard, devenu ministre de l'instruction publique, appliquer largement ses doctrines.

Trouvant qu'il y « avait encore, disait-on, des améliorations con- « sidérables à introduire dans notre système d'enseignement, et que « le bienfait de l'instruction ne se répandait pas encore assez loin « dans les classes laborieuses de la société, pour augmenter sensi- « blement leur bien-être et leur moralité, » ces hommes d'intelligence se gardèrent bien d'imiter les errements du passé et de mettre systématiquement de côté les lettres, dont l'action est si puissante, si infaillible pour conduire au but qu'ils poursuivaient. Tenir la balance égale entre les deux enseignements, et faire à chacun d'eux sa

(1) M. l'abbé Cochet donna ses premiers articles archéologiques vers 1841.

(2) Revue de Rouen, *De l'Éducation sociale en France*, par M. Rouland, 1834, t. IV, p. 69.

Digitized by Google

part légitime ; y convier, sans distinction, toutes les classes de la société, et mettre les bienfaits de tous ces cours à la portée de tous, par une méthode claire et simple, tel fut, dès 1836, leur programme exprimé en ces termes : « A notre avis, si l'on veut populariser la « science, si l'on veut la faire sortir de l'état de mystère où quelques « initiés s'efforcent de la retenir, il faut établir des cours. Les « sciences en ont merveilleusement profité. MM. Girardin et Dubuc, « sans rien faire perdre à l'instruction en force et en solidité, la ré- « pandent par leur enseignement. La littérature et l'histoire ne doi- « vent pas rester en arrière. »

Ce premier appel fait, dans notre ville, en faveur de l'enseignement public des lettres, pour les mettre sur le pied d'une égalité complète avec les sciences, n'était pas un de ces projets lancés en l'air par les auteurs, sans souci de leur destinée. Celui qui le mettait en avant savait bien que les idées n'ont qu'une manière de vivre, c'est de passer dans le domaine des faits. Aussi traçait-il déjà au futur professeur, avec le sentiment vrai des premières exigences d'un auditoire normand, la méthode à suivre pour assurer le succès de l'enseignement. « L'homme qui communiquera sa pensée à un nombreux au- « ditoire sera forcé, sous peine de voir déserter son cours, de porter « dans l'exposition des faits ou des théories littéraires la clarté et la « simplicité qui assurent le succès des professeurs de science. » (1) Enfin, le professeur était trouvé, et l'on peut répondre qu'il aurait rempli le programme avec le plus brillant succès. Le cours d'histoire et de littérature aurait été confié à M. Chéruel, alors professeur d'histoire au collége de Rouen, et dont le nom seul dispense de tout éloge, pendant que M. Rouland aurait fait un cours de législation, et que M. Pottier, le savant bibliothécaire de notre ville, aurait exposé les principes de l'archéologie, cette science nouvelle des vieilles choses, où son nom fait autorité.

Ce plan ne fut point adopté, et il y a lieu de s'en étonner ; car l'administration municipale de ce temps patronnait déjà, comme on

(1) *Revue de Rouen*, année 1836, t. VII, p. 139.

Digitized by Google

l'a fait depuis, tous les cours de la ville, avec la plus grande libéralité, bien convaincue, ainsi qu'on le lui avait répété souvent, que, pour conquérir l'estime publique, il fallait « avoir eu dans le cœur quelque « bonne et généreuse pensée en faveur de la science (1). »

Encore quelques années, et satisfaction sera définitivement donnée aux aspirations littéraires de notre cité ; mais l'initiative ne lui en appartiendra plus.

Après les fatales journées de juin 1848, on établit, dans les différents quartiers de Paris, des lectures publiques, faites le soir, à l'usage des classes laborieuses, de celles que leur éducation et leurs travaux avaient rendues forcément étrangères à ce genre de plaisir. Le succès répondit aux efforts des hommes de cœur qui se dévouèrent à cette tâche, et les chefs-d'œuvre de nos grands écrivains y furent goûtés et applaudis avec autant de discernement que dans les sociétés les plus lettrées et les plus polies. Ces lectures comptaient déjà trois années d'existence, quand on les supprima.

Toutefois, l'expérience avait parlé pour elles, et, au Ministère de l'Instruction publique, on songea bientôt à tirer de ce moyen d'instruction tout le parti possible, en lui donnant la consistance, l'ensemble et l'organisation qu'il comportait (2). L'étude du problème prit environ deux années, et dans le programme des Ecoles préparatoires à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres, le premier soin fut de placer, à côté des sciences, l'histoire et la littérature parmi les matières de l'enseignement. « L'administration de l'ins- « truction publique, disait le Ministre, tout en aimant la science et en « cherchant à la propager sous sa forme la plus saisissante, entend « rester fidèle au culte des lettres. Elle croirait manquer à sa mis- « sion, si, en fondant un enseignement scientifique accessible à « tous, elle n'y joignait pas un enseignement littéraire destiné à « compléter la culture morale de la jeunesse. » Enfin, M. le Ministre ajoutait cette considération remarquable : « Si on ne mêlait à

(1) *Revue de Rouen*, année 1835 ; G. R. *Sur la démission de M. Barbet.*

(2) Voir pour les détails M. Sainte-Beuve, CAUSERIES DU LUNDI, 21 janvier 1850 : *Des lectures publiques du soir.*

Digitized by Google

« l'enseignement scientifique un genre d'observations d'un ordre « tout différent, l'étude persévérante et exclusive des combinaisons « de la matière finirait par lasser et peut-être par fausser les « esprits ; il ne serait pas sans danger de ne s'en détourner jamais « pour élever ses regards vers les régions supérieures du monde « moral (1). »

Sans doute il était indispensable, dans un siècle comme le nôtre, d'expliquer les lois physiques et mathématiques qui régissent le monde sensible ; d'enseigner les forces propres aux différents corps qui le composent ; d'initier amplement aux sciences qui nous ont donné, à côté de terribles engins de destruction, le fil électrique promené à travers les continents ou plongé dans les profondeurs de l'Océan, le chloroforme pour endormir et calmer nos douleurs, la machine à charger d'or les métaux trempés dans un bain mystérieux, ou bien la machine à reproduire et à fixer sur le papier, changé en miroir, l'image de tous les êtres, de tous les objets de la nature; il était nécessaire de montrer la formation de ces flots de lumières versés dans les rues de nos cités et jusque dans nos demeures ; en un mot, de révéler tous les mystères, tous les miracles de la cornue et de l'alambic. A Dieu ne plaise que je veuille amoindrir la part qui doit légitimement revenir aux sciences dans l'enseignement public de notre patrie, et loin de moi la pensée d'en contester l'utilité évidente, pour assurer la puissance ou pour contribuer au bonheur matériel de la France !

Mais est-ce tout, Messieurs, dans la vie d'un peuple que le côté matériel de son existence ? Doit-on borner la culture de l'esprit d'un peuple à la connaissance des seuls phénomènes, des seules lois du monde sensible ? Le faire exclusivement, ne serait-ce pas courir au-devant des dangers signalés tout-à-l'heure par M. le Ministre ? Est-ce que l'élément moral de ce même peuple ne doit pas être également cultivé ? Est-ce qu'il n'est pas également important de connaître son

(1) *Instruction sur l'exécution du règlement du 26 décembre* 1854, *relatif à l'enseignement des Sciences appliquées* (Par M. Fortoul).

Digitized by Google

développement moral, la marche et le progrès de ses idées aux différentes époques de son histoire ?

Or, Messieurs, la culture de l'homme moral se fait surtout à l'aide des lettres, vérité si évidente que nul n'y contredit, et l'on tombe presque dans le lieu commun en rappelant que, dès la plus haute antiquité, le nom d'*Humanités*, *Humaniores litteræ*, donné aux lettres, en constatait le plus glorieux privilége. C'est de cette culture morale par les lettres, toujours en grand honneur chez nos pères, que la France a tiré sa suprématie intellectuelle sur le monde entier, et cette culture, la France doit toujours la conserver, la propager et l'étendre, sous peine de perdre bientôt son rang et son glorieux empire parmi les autres nations.

Ensuite, n'est-il pas encore vrai que l'expression la plus complète, la plus fidèle de l'état moral et intellectuel d'un peuple se trouve dans sa littérature ? Elle en donne le caractère bien mieux que ne pourraient le faire les sciences ; car celles-ci ne révèlent et ne transmettent que la nature et la somme des découvertes dues à l'observation et à l'expérience dans le monde matériel, découvertes d'ailleurs à peu près toujours les mêmes chez tous les peuples civilisés, soit pour les avoir faites les premiers, soit pour les avoir bientôt empruntées à leurs voisins. Tandis que les lettres, à les prendre dans leurs productions les plus hautes, s'occupent toujours du monde moral, enseignent au juste ce qu'une nation a été, et, en même temps, tout ce qu'elle pourrait être, l'idéal poursuivi par cette nation se retrouvant toujours dans les œuvres des écrivains de génie qu'elle a produits. Elles en restent seules la marque propre, le cachet original, en dépit des imitations, en dépit des années. C'est que la littérature d'un peuple est l'histoire de sa vie humaine ; là est son cœur, là est son esprit, et son esprit et son cœur ne changent pas avec l'évolution des siècles.

Cet enseignement littéraire que M. le Ministre déclarait « devoir « être le fond de la société polie, » il s'empressa de l'accorder à la jeunesse de Rouen, en y associant toute la partie de la population qui voudrait en profiter. Rouen fut, après Nantes, la seconde ville de

Digitized by Google

l'Empire qui obtint, le 31 mars 1855, une Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur des Sciences et des Lettres. Cette faveur était bien due à notre ville privée, en 1816, de sa Faculté des Lettres, et, en 1848, de son Académie universitaire. Plus qu'aucune autre, elle était au nombre « de ces cités importantes qui, suivant les paroles « de M. le Ministre, dans la mesure de leurs ressources, avaient fait « les plus louables efforts pour offrir un enseignement à la fois varié « et pratique. »

Retracer la fondation de cette Ecole, ce serait, Messieurs, vous raconter votre propre histoire, bien connue pareillement de tous ceux qui m'écoutent; je me garderai donc de le faire. Cependant la reconnaissance m'impose un devoir auquel je me reprocherais de manquer: c'est de redire bien haut, puisque l'occasion s'en présente, l'empressement de toutes les autorités à patronner cette institution nouvelle ; la munificence du Corps municipal et du Conseil général ; la haute protection du magistrat éclairé et bien aimé placé à la tête de ce département ; la constante sollicitude de tous nos chefs universitaires pour assurer la prospérité de l'Ecole et servir les légitimes intérêts de chacun de ses membres. Ce devoir, il m'est doux de le remplir une fois de plus, avec la seule crainte d'interpréter, d'une façon incomplète, les sentiments de gratitude de mes collègues.

Mais, ce que l'on ne sait pas, en général, ce sont les sinistres prédictions qui accueillirent, de plusieurs côtés, la création de la chaire de littérature. Ou bien on en proclamait nettement l'inutilité, ou bien on lui prédisait le plus triste avenir, ou bien encore les plus favorables étaient pour un succès douteux.

« Dans une ville exclusivement livrée, disait-on, aux préoccupa- « tions commerciales et industrielles, quelle place pouvait-il y avoir « pour l'étude des lettres ? Un cours de littérature était une super- « fluité évidente. » Si notre spirituel Fontenelle avait entendu ceux qui tenaient un pareil langage, il leur eût certainement redit, avec sa finesse ordinaire : « On traite volontiers d'inutile ce qu'on ne sait « pas et dont l'acquisition coûterait beaucoup à l'esprit ; c'est une « espèce de vengeance. »

Digitized by Google

D'autres disaient : « A quoi bon un cours de littérature ? La litté-
« rature ne s'enseigne pas. On a, par soi-même, le sentiment des
« beautés littéraires, sans avoir besoin d'un secours étranger pour
« les exprimer et pour les faire comprendre ; » comme si, Messieurs, tout ce qui est du domaine de l'intelligence ne s'enseignait point ici-bas, depuis les vérités les plus sublimes de la religion jusqu'aux plus simples éléments des connaissances humaines ; comme si, en supposant que la littérature ne puisse pas s'enseigner, les chefs-d'œuvre littéraires n'enseignaient pas le beau, le vrai et le bien, avec une éloquence, une puissance d'action incomparables.

Enfin, suivant d'autres, on eût dit que la Haute-Normandie était une sorte de Béotie littéraire, avec Rouen pour capitale, et que le professeur de littérature, au milieu de la solitude de son cours, en serait réduit à dire, comme le poète latin jeté sur les bords inhospitaliers des Gètes :

Barbarus hîc ego sum, quia non intelligor ulli (1).

« Je suis en ces lieux un barbare, parce que je ne suis compris
« de personne. »

Cet horoscope peu rassurant, on ne le trouvait pas seulement dans la bouche de ces personnes qui proclament toujours inutiles les mesures qu'elles n'ont pas su prendre ; chose plus grave, parmi les personnes chargées de l'exécution de la nouvelle mesure, il en était, malgré toute leur bienveillance, qui ne croyaient pas non plus à l'efficacité, ni au succès du cours de littérature.

C'est au milieu de ces préventions décourageantes et de ces sinistres prédictions, que mon prédécesseur se mit à l'œuvre, et, dès le début, à la grande surprise de bien des gens, non seulement le cours de littérature fut suivi, mais il le fut avec empressement et par un nombre d'auditeurs relativement considérable. Depuis, cet empressement du public n'a pas fait défaut, un seul instant, aux deux cours de lettres annexés à l'Ecole, et elles sont toujours vraies, aujourd'hui comme il y a sept ans, ces paroles prononcées ici-même,

(1) Ovide, *Tristes*, l. V, élég. X, v. 37.

Digitized by Google

et dans une solennité semblable, par celui de mes collègues chargé de l'enseignement de l'histoire : « L'Ecole des sciences, qui n'a pas « eu à rougir de notre concours, compte maintenant plus d'auditeurs « que la plupart des Facultés de l'Empire. »

On aurait grand tort de s'en étonner, Messieurs. Avec son admirable bon sens, en vraie fille du pays de sapience, la population de notre ville a senti le besoin de venir étudier notre histoire nationale, qui n'est plus, grâce au talent du professeur, le stérile tableau de l'égoïsme d'un peuple, mais un appel incessant aux sentiments généreux, une perpétuelle leçon de patriotisme. Non contente d'envisager sous ce point de vue, aussi fécond qu'il est élevé, le passé et le présent de notre patrie, elle a senti pareillement le besoin de venir se retremper ou puiser aux sources du beau, dont la littérature est l'expression la plus parfaite. Elle a voulu contempler, dans toute leur splendeur, ces grands génies au front desquels brille une étincelle de ce feu divin qui court, passe et s'arrête à travers les âges pour donner à l'humanité les siècles immortels de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de Louis XIV.

Notre population vient donc admirer avec bonheur les sublimes œuvres de nos écrivains, parce que l'admiration, c'est la vie élevée à sa plus grande puissance ; c'est la goutte de joie dont parle Bossuet, mêlée à la vie humaine pour en tempérer l'amertume infinie. Si elle reste toujours constante, toujours fidèle au culte qu'elle leur a voué, la raison en est bien simple : une fois qu'on a puisé à ce trésor des mâles et belles disciplines, une fois qu'on s'est épris du culte de l'idéal, et qu'on a fait connaissance avec tous ces bienfaiteurs de l'humanité, tous ces grands génies qui l'ont honorée, qui l'ont éclairée, on ne peut plus s'en détacher. Qui les connut, ne fût-ce qu'un jour, veut sans cesse y revenir, attiré par un charme irrésistible. C'est qu'à leur école on se sent arraché à la terre, arraché à soi-même, et transporté dans ces régions calmes et sereines où la sagesse a placé son empire, où l'homme peut, avec succès, s'étudier, se connaître et se perfectionner lui-même, but suprême que la philosophie, d'accord avec la religion, lui assigne pendant sa vie d'ici-

Digitized by Google

bas. Enfin, il semble qu'à l'exemple d'un de nos philosophes contemporains, par un sentiment de sage prévoyance pour l'avenir, chaque auditeur se dise, avec la conviction la plus profonde : « Nous n'em-« portons de cette vie que la perfection que nous avons donnée à « notre âme (1). »

Tel est, Messieurs, l'ensemble des mesures prises, des tentatives faites, pendant un demi-siècle, en vue de constituer à Rouen l'enseignement public des lettres. Pour démontrer toute l'injustice d'anciennes préventions qui faisaient mettre en doute les goûts littéraires de notre cité, n'était-il pas utile de rechercher, de rétablir les faits ? Ne fallait-il pas rappeler l'existence de cette Faculté des Lettres, assez voisine de nous par la date, mais bien éloignée par le souvenir ? Ne fallait-il pas faire revivre ce cours de littérature française, où l'un de nos poètes normands donna les premières leçons publiques que nos compatriotes aient entendues sur nos chefs-d'œuvre littéraires ? Et tous ces écrivains éclairés, qui plaidèrent avec chaleur la cause des lettres, et tous ces professeurs improvisés, qui voulurent en répandre la connaissance parmi nos classes laborieuses et les initier aux plaisirs les plus délicats de l'intelligence, est-ce qu'il ne convenait pas de remettre leurs noms en mémoire et de rendre justice à leurs généreux efforts ? Tous ces devanciers dans la carrière méritent des éloges, non moins que les créateurs et les protecteurs de notre Ecole, non moins que les auditeurs nombreux et empressés qui, depuis onze années consécutives, n'ont pas laissé faiblir un seul instant leur studieuse ardeur. Aussi, Messieurs, dirai-je en terminant : « Honneur à tous ces hommes de cœur et d'intelligence pour « le bien qu'ils ont tenté, pour le bien qu'ils ont réalisé ! Honneur « pareillement à la population de notre ville, qui témoigne, d'une « manière éclatante, que la patrie de Corneille et de Fontenelle sait « toujours allier l'amour des lettres à celui des sciences, et que « toujours elle veut marcher dans la voie du progrès ! »

(1) M. Jouffroy. — Discours prononcé à la distribution des prix du collége Charlemagne, 1840.

Digitized by Google

# ARCHÉOLOGIE.

# NOTE

SUR

# LES PORTS ET HAVRES

## DANS L'ANTIQUITÉ ET AU MOYEN-AGE.

La question des ports et des havres dans l'antiquité et au moyen-âge mériterait d'être traitée par un de ces érudits consommés comme en renferment les capitales de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne. Mais jusqu'à présent, aucun d'eux, à ce que je sache, ne s'est préoccupé de cet intéressant problème. Dans cette absence de travaux, on nous pardonnera d'exposer ici le peu que nous savons sur cette matière.

Si les Romains ont connu quelques ports creusés, tels que celui dont Horace fait mention :

... Sive recessus
Terrâ Neptunus classes aquilonibus arcet.

nous pensons que ce système a été complètement inconnu dans les Gaules, soit romaines, soit indépendantes. Sous les Gallo-Romains, comme sous les Franco-Normands, nous croyons que, par tout le littoral de la Manche, le mode le plus usité de sauvegarder les na-

Digitized by Google

vires fut de les virer sur le rivage, à force de bras et de machines, suivant l'expression du poète :

Trahit siccas machina carinas.

Nous supposons même que le nom de *port*, donné dans le moyen-âge à tous les *échoux* de la côte, vient de ce système do porter à bras bateaux et navires : *portare naves in sicco*.

Ce mode de cabestans est encore usité à Yport, à Etretat, à Bruneval et aux Dalles, où il dure depuis des siècles (1). Dans un recueil de cartes et de notes géographiques sur la Picardie, dressé vers 1700, M. Leroux d'Imfreville dit, en parlant du Bourg-d'Ault et de ses grandes *pescheries* : « Il y a cinquante bateaux qui se guindent sur l'estran au moyen de cabestans (2). »

Le sire de Joinville raconte dans ses Mémoires qu'aux bouches du Rhône, à la roche de Marseille, on tirait sur le rivage les bateaux des croisés pour y embarquer les chevaux, au moyen d'une porte pratiquée dans le flanc de la nef. « On tirait les nefs sur le rivage à la manière antique, et l'on poussait le navire à l'eau, » ajoute M. Emile Renaut, dans son compte-rendu de l'édition de Joinville, donnée par MM. Didot et Francisque Michel (3).

Il devait en être ainsi sur les côtes d'Ecosse, à la même époque. Le statut de la *Ghilde*, ou *association de commerce*, dressé en 1282, dit positivement qu'il est défendu d'acheter le hareng avant que la barque du pêcheur soit à sec : « Antequam navis jaceat super siccam terram et remus ponatur foras (4). »

Ce mode était aussi celui de l'ancienne Grèce, d'après le témoignage de M. Heuzey, savant membre de l'Ecole d'Athènes. Il raconte « qu'à Œniades, ville de l'Acarnanie, sur les sables de l'Acheloüs, non loin de la mer, était probablement la station ordinaire des vaisseaux que l'on tirait à sec le long des rives (5).

(1) *Etretat, son passé, son présent, son avenir*, 4e édit., p. 110-111.
(2) *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville*, années 1852-1857.
(3) *Moniteur universel* du 10 février 1860.
(4) Noël de la Morinière, *Hist. gén. des pesches*, t. I, p. 382.
(5) *Le Mont Olympe et l'Acarnanie*, p. 467.

Digitized by Google

Partant de ce principe du transport à bras des navires sur nos plages, nous sommes disposé à considérer la plus grande partie des ports de l'antiquité et du moyen-âge comme autant d'*échoux* ou *échouages*, où l'on virait les barques à l'aide de cabestans.

Déjà, dans nos *Eglises de l'arrondissement de Dieppe* (1), nous avons développé cette pensée à propos de Pourville, appelé autrefois *Portville*. Nous croyons devoir reproduire ici cette note, en y ajoutant quelques développements.

Il est digne de remarque, disions-nous en 1850, que le nom de *port* a été donné à un grand nombre de localités placées sur le rivage de la Manche. Sans quitter notre littoral, nous en montrerons plusieurs entre la Seine et la Bresle. Le vallon de Sainte-Adresse, qui s'abrite derrière le cap de la Hêve, avait pris, au XIVe et au XVe siècle, le nom de *Port-aux-Bateaux* (2). Entre les deux grandes portes qui bordent la falaise d'Etretat, est une baie naturelle que l'on nomme le *Petit-Port*. Une charte de l'abbaye de Fécamp, donnée par le duc Richard, en 1027, mentionne le *port de mer* d'Etigues (*portus maris de Stigues*), petit vallon sec et désert qui se trouve sur la paroisse de Vattetot (3). Les moines de Fécamp parlent souvent, dans leurs archives, du *Port de Vaucoste*, dans la forêt des Hogues (canton de Fécamp).

Tout le monde connaît le val d'Yport, cet humble échouage que quelques-uns ont revendiqué comme l'*Iccius portus* des Commentaires. Son nom s'écrivait autrefois *Icport*, ce qui n'excluerait pas de sa composition le nom d'*Iccius*, autrefois commun dans les Gaules.

Les *Dalles* saxonnes sont qualifiées de *ports* dans une charte délivrée à l'abbaye de Fécamp, en 1252, par Henri Mauconduit, seigneur de Sassetot et vicomte de Blosseville (*portubus de Dalis et de Daletis*). Près de ces petits vallons débouche à la mer celui de Saint-Pierre-en-Port, autrefois riche en bateaux, et aujourd'hui presque

(1) Tome II, p. 47.
(2) Pinel, *Essais archéol., hist. et physiq. sur les environs du Havre*, p. 8.
(3) *Neustria pia*, p. 216.

Digitized by Google

désert. A quelque distance de Veulettes (*portum de Velletis*), était le port de Claquedent, protégé par les religieux de Fécamp (1) ; puis le port de Sunnecette, vallon voisin de Saint-Valery-en-Caux. La portion maritime de la ville de Saint-Valery portait jadis le nom de *Port-Naval* ou de *Port-Navarre*. Sous les falaises de Varengeville, deux descentes à la mer prennent encore les noms de *port des Moutiers* et de *port de Vastérival*.

Déjà nous avons nommé Pourville, ou plutôt Portville, où abordaient les pêcheurs de Dieppe en temps de peste, et dont M. Méry a retrouvé la coutume du port (2).

A l'abri de la falaise de Caudecote, les premiers Dieppois avaient placé le port de West, appelé aujourd'hui le *port d'Ouest*. Là devait se retirer habituellement la marine, à cause de l'encombrement fréquent du *Hâble*, livré alors à l'action du galet. Nous croyons que c'est le port de West que Gosselin donna, en 1030, à l'abbaye de Sainte-Trinité de Rouen, quand il dit : « Portum ipsius Deppæ (3). »

Une déclaration faite en 1419, à Henri V, roi d'Angleterre, par les religieux de Longueville, mentionne « ung port de mer aux Puits, paroisse de Neuville-sur-Dieppe. » Déjà, dans un acte de 1334, les moines avaient parlé de leur port, appelé le *port de Puis* (arch. de Longueville, au dépôt départemental). La charte de l'abbaye du Tréport, délivrée vers 1059, cite le *port de Mesnival* (terram Maisnilli vallis cum portu) (4).

(1) Fallue, *Histoire de la ville et de l'abbaye de Fécamp*, p. 209.

(2) *Les Eglises de l'arrondissement de Dieppe*, t. II, p. 47. — Outre le port ou *échoux*, il dut y avoir à Pourville un havre à marée aux bouches de la Scie. Dans son Mémoire sur la maison d'Estoutteville, M. d'Estaintot nous apprend que, comme châtelains de Hautot, les Estoutteville de Valmont « avaient droit de coutume au havre de Pourville. » Par le havre de Pourville il faut si bien entendre la rivière, qu'un peu plus loin les mêmes seigneurs déclarent avoir le droit de posséder audit havre un bateau pour « passer et repasser les allans et venans de côté et d'autre. » (D'Estaintot, *Mémoires de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XXIV, p. 452.)

(3) Deville, *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Trinité-du-Mont de Rouen*, p. 442

(4) *Neustria pia*, p. 588.

Digitized by Google

Enfin, le dernier point de la côte où nous trouvons le nom de port est *Utriportus* ou *Ulterior portus*, aujourd'hui le Tréport, qui, au XII^e siècle, n'avait point encore de havre, puisque ce fut en 1101 que Henri I^er, comte d'Eu, détourna la Bresle, qui débouchait à Mers, pour lui faire vivifier le Tréport (1).

Resterait maintenant à traiter la question de havre ou de hâble, entièrement différente et presque opposée à celle de port. Nous pensons que hâble ou havre a toujours signifié un lieu de relâche et de repos pour les navires, mais où ils demeuraient à flot, n'asséchant qu'à la marée basse. C'est à peu près ce qui se pratique encore à Cayeux, dans quelques-uns des bras de la Somme.

Il est probable que, de tout temps, les havres naturels ont existé et ont dû, suivant l'occurrence, être choisis pour le service des navires par les marins de l'antiquité et du moyen-âge. C'est ainsi que l'empereur Maximien ferma, au moyen d'une digue, le célèbre havre de Boulogne-sur-Mer, où s'était réfugié le fameux usurpateur Carausius. Il est probable aussi que ce fut au havre de Dieppe que s'embarqua Guillaume-le-Conquérant, dans la nuit du 6 décembre 1067: « Ad ostium amnis Deppæ (2). » Mais nous croyons qu'avant le XII^e siècle, on ne se servait pas régulièrement des havres qu'aucun travail ne protégeait contre la mer, et nous soutenons qu'à cette époque le nom de *port* ne leur était pas accordé. Ce nom a été appliqué aux havres, soit naturels, soit artificiels, depuis quelques siècles seulement. Leur nom exclusif et spécial était hâble ou havre. Cela est si vrai, que le Père Fournier, qui écrivait son Hydrographie dans la première moitié du XVII^e siècle, donne toujours à nos ports creusés le nom de *havres* (3). Aussi notre Cueilloir du XIV^e siècle ne s'y trompe jamais : toujours il distingue le *hâble* de Dieppe du *port de West*.

Cette distinction était encore très tranchée au XVI^e siècle. Cela est

(1) *Notice historique et archéologique sur la ville, l'abbaye et l'église du Tréport*, p. 6.

(2) Orderic Vital, *Hist. ecclésiast.*, t. II, p. 178, éd. Le Prevost.

(3) *Hydrographie*, liv. II, p. 59-62.

Digitized by Google

si vrai, que Parmentier, dans l'en-tête de son journal de mer, écrit ces propres paroles : « Mémoire que nous îssimes du havre de Dieppe le jour de Pasques, 28e jour de mars 1529 (1). » Il y a plus : le Père Fournier, dans le brillant éloge qu'il fait de notre port, ne se sert que de l'expression de *havre de Dieppe* (2). La tradition, sur ce point, est consignée dans deux monuments : le nom de *quai du Hâble*, encore conservé à une portion du quai de Dieppe, et celui de *rue du Hâble*, accordé à la vieille rue qui, par le *Fond-des-Charbonniers*, descendait de Janval aux prairies inondées par la mer.

Nous croyons que la confusion de *havre* et de *port* a pu commencer vers le XIIIe siècle, époque où l'on fit de grands travaux pour l'amélioration des havres et où les ports commencèrent à être délaissés par les navires d'un fort tonnage. Nous avons un exemple de cette confusion dans une charte délivrée, en 1252, par Henri Mauconduit, à l'abbaye de Fécamp. Parlant du port de Saint-Valery-en-Caux, il dit : « Portu seu habulo de Sancto Valerico. » Nous ne pensons pas qu'il dût exister alors à Saint-Valery un cours d'eau suffisant pour y constituer un hâvre. Mais si, à cette époque, on a pu appliquer à un port la dénomination de hâvre, nous ne croyons pas que l'on ait appliqué à un havre la dénomination de port.

L'abbé Cochet.

(1) Vitet, *Hist. de la ville de Dieppe*, t. II, p. 73.
(2) *Hydrographie*, p. 344-345.



Digitized by Google

# POÉSIE.

## LA PERCE-NEIGE (1).

Pauvre perce-neige oubliée,
Qui fleuris au sein des frimas,
Toi qui marques le premier pas
De Flore à peine réveillée.
Sous la triste loi des Autans
Quel destin cruel te fait naître ?
N'écloras-tu que pour connaître
L'hiver et jamais le printemps.

Sous le souffle glacé d'Eole,
Pourquoi te hâter de t'ouvrir ?
Aux tendres baisers du zéphir
Pourquoi dérober ta corolle ?
Faut-il pour des instants si courts,
Quand ta blanche fleur se nuance
Du vert si doux de l'espérance,
Te flétrir avant les beaux jours ?

Ta fleur, si fraîche et si naïve,
On l'exile de nos jardins.
Console-toi de ces dédains :
La main de Dieu seul te cultive.
Si tu n'as les vives couleurs,
Ni le doux parfum de la rose,
N'as-tu pas l'honneur d'être éclose
Au moins la première des fleurs ?

A. Féret.

(1) Cette pièce est de saison et cette année, malgré les rigueurs de l'hiver, nous avons cueilli la première perce-neige le 11 janvier.

Digitized by Google

# CAUSERIE MUSICALE.

Bien que la critique musicale soit passée depuis quelques mois, dans cette *Revue*, aux mains d'un artiste dont nos lecteurs connaissent le mérite, nous n'avons pas cru devoir nous dépouiller à toujours du privilége qui nous est octroyé gracieusement, depuis plusieurs années, de dire quelques mots sur l'une des plus chères préoccupations de nos études. Nous n'avons, du reste, qu'un champ restreint : nous ne nous occupons que de la musique religieuse. Pour toute autre musique, nous sommes et nous nous déclarons incompétent.

Notre honorable collaborateur voudra bien nous pardonner de revenir, pour quelques instants, sur un terrain qui nous est doux et sur lequel nous osons encore glaner après lui. L'humble gerbe de Ruth ne porta pas ombrage au riche Booz, et dans ses proportions chétives, elle contint encore quelques bons épis murs et dorés.

L'année qui vient de se terminer n'a pas été stérile pour la musique religieuse. Cette branche de l'art, la plus ancienne, la plus féconde, la plus complétement belle, après avoir produit autrefois des fruits exquis qui n'ont jamais été surpassés, s'était vue quelque temps délaissée plus encore par les compositeurs que par la faveur publique. Elle commence à reprendre vie et vigueur. Nous avons signalé aussi fidèlement qu'il nous a été possible, les années dernières, sa situation. Nous devons à l'année 1866, si triste en d'autres points, le bienfait de quelques progrès et de quelques consolations en musique sacrée.

Plusieurs publications d'un haut intérêt pour l'art et pour l'histoire, ont attiré l'attention publique. Le beau livre de MM. de Vroye et Van Elewick, sur la musique religieuse, le compte-rendu des séances de la section de musique aux Congrès de Paris et de Malines qu'il renferme, ont dissipé bien des préjugés et fait concevoir de légitimes espérances.

M. de Coussemaker a étudié, dans un ouvrage consciencieux et très savant, l'art harmonique aux XII^e^ et XIII^e^ siècles. Rien n'est moins connu, même de la plupart des musiciens, que les origines de l'harmonie et sa constitution au moyen-âge. On traite avec un sans-façon commode, mais qui n'est pas exempt d'ignorance, cette période de l'histoire musicale, où l'art a rencontré tant d'admirables œuvres et tenté de si généreux efforts.

Digitized by Google

Le vieux contre-point de Pierre de la Croix, les ouvrages de Francon de Cologne, les copules, motets, rondeaux, conduits, diaphonies, et déchants de tout gonre de ces siècles de foi, sont passés à l'état de légendes qu'on entoure d'une ignorance peut-être respectueuse, à coup sûr absolue. M. de Coussemaker a fait la lumière au sein de ces ténèbres, une lumière vive et pleine. Il ne sera plus permis, à quiconque travaille sérieusement la musique religieuse, de ne plus voir et de ne plus admirer, à moins de se fermer obstinément les yeux. Nous répéterons volontiers, avec un critique autorisé, M. Azevedo, « que l'auteur de l'*Art harmonique aux XII*e *et XIII*e *siècles* doit être placé au premier rang des quelques travailleurs infatigables, probes, sagaces et doués d'un inaltérable amour pour la vérité. » Nous regrettons seulement que le savant Lillois ait cru pouvoir emprunter à M. Théodore Nisard plusieurs passages importants sans même citer son nom. C'est un procédé qui ne doit être de mise nulle part, et moins encore dans un ouvrage scientifique. La science n'est-elle pas un résumé d'efforts individuels? Un ouvrage de science n'est-il pas comme une moisson reçueillie dans un vaste champ fertilisé par les travaux et les succès de nombreux ouvriers? On s'honore en rendant à autrui l'honneur qu'il mérite, et nous tenons en trop haute estime M. de Coussemaker pour ne pas être convaincu qu'il donnera dans une prochaine édition, à M. Nisard, la satisfaction qui lui est due.

Puisque nous avons nommé M. Nisard, nous nous faisons un devoir de constater que la *Revue de Musique sacrée*, qui avait dévié, à notre sens, de sa ligne naturelle, a repris, depuis qu'il en est devenu le rédacteur principal, sa légitime influence. C'est maintenant un organe spécial, utile, recommandable, et dont nous souhaitons vivement la prospérité, s'il se maintient dans la voie dans laquelle il est rentré. Nous l'entourons d'autant plus de sympathies, que la musique sacrée n'a en France que ce seul organe, quand les théâtres et les éditeurs de musique ont près de cinquante journaux à leur service.

Une des œuvres les plus achevées de cette année, écrite en beau style et pensée en bon esprit, a été consacrée à un sujet qui, s'il n'a pas le mérite de la nouveauté, a toujours celui de l'intérêt. M. Alexis Tiron a repris les origines de la musique, il a scruté la musique grecque avec une érudition élégante et de bon aloi, et étudié le plain-chant et la tonalité moderne, non sans trouver des aperçus nouveaux destinés à jeter de plus vraies clartés sur ces questions complexes et délicates. On ne pourra jamais dire d'un auteur qu'il a dit le dernier mot en de telles matières. Le dernier mot est peut-être impossible à dire; mais c'est déjà beaucoup d'avoir dit un mot qui reste.

Digitized by Google

Si des écrivains nous passons aux compositeurs, nous aurons également des louanges à donner.

Mentionnons tout d'abord l'œuvre si importante des *Archives des Cathédrales*, que M. Vervoitte poursuit depuis cinq ans avec un zèle et des soins que le succès a déjà récompensés. Les livraisons succèdent aux livraisons; les grandes œuvres des maîtres revivent plus radieuses et plus vivantes en ces pages épurées; le majestueux édifice de l'art religieux, dont les pierres gisaient jusque-là dispersées, s'élève sous la main de l'habile architecte, et bientôt il dépassera de son faîte les monuments d'alentour. Ce sera l'une des plus importantes publications musicales de ce siècle et l'un des titres les plus incontestés de M. Vervoitte à la postérité.

Un homme qui a brillé longtemps dans le monde des arts du plus éblouissant éclat, Listz, a étonné ses contemporains par une de ces démarches que le monde interprète mal, parce qu'il les comprend peu, mais qui dénotent une grande âme et une grande foi. Listz, le brillant artiste, l'enfant gâté de la fortune, l'homme le plus comblé de succès et de gloire, a revêtu l'humble soutane du lévite. S'il s'était tenu dans l'obscurité après ce sacrifice, peut-être le monde le lui aurait-il pardonné; mais il a voulu employer au service de Dieu son vigoureux génie, et marchant sur les traces des princes de la musique, consacrer à la splendeur du culte chrétien sa force et son talent en leur maturité; aussitôt sa gloire s'est obscurcie: la ténébreuse légion des impuissants, des médisants, des envieux, des incroyants, s'est jetée sur lui; on a cherché à dénaturer sa vie, à mettre en suspicion sa vocation et sa foi; on a commencé par le doute, on a fini par la calomnie. O race indestructible des chenilles littéraires! Avez-vous assez tourmenté cet arbre fort et fier dont vous n'avez pas pu même entamer l'écorce!

Nous ne recommencerons pas la lutte qui s'est faite autour de la messe de l'abbé Listz. Nous avons sur ce point notre sentiment, que nous ne voulons imposer à personne. Nous répéterons seulement ce qu'un grand critique allemand, Wendt, disait à propos de Beethoven, en 1815 :

« N'oublions pas qu'il y a des génies en musique qui devancent leur temps! Pour ceux-là, la postérité seule décide en dernier lieu. Kant, Klopstock et Schiller n'ont pas été compris; Gœthe lui-même ne fut pas heureux dans sest débuts. Quant à Mozart, son *Don Juan*, qui procure à présent d'ineffables jouissances aux connaisseurs, déplut d'abord au public. »

Nous ne pouvons signaler, dans cette revue, toutes les œuvres de musique religieuse qui ont vu le jour en 1866. Nous voulons cependant constater l'excellente direction qui est imprimée depuis quelques années aux compositions destinées à l'orgue. Ici le progrès a dépassé toutes les espérances.

Digitized by Google

Qu'il y a loin des recueils d'orgues, puérils et fastidieux, d'il y a vingt ans, avec les morceaux sérieux et élevés qui paraissent aujourd'hui. A la suite de Lemmens est venue toute une génération d'organistes nourris des plus pures traditions, qui ont enfin compris que l'orgue réclamait une musique spéciale, et qui la lui ont donnée. Je citerai les œuvres de MM. Camille Saint-Saëns, Chauvet, Gros-Jean, Lefébure, Aloys Kunck, Guilmant, Franck, Schmitt, Prosper-Charles Simon, et tant d'autres qui, à Paris et en province, ont relevé le drapeau de l'art sérieux, classique et chrétien. Il est à remarquer, en effet, que dans le mouvement de restauration de l'art qui se manifeste partout, la province tient une large place. Que d'hommes dévoués et désintéressés travaillent à populariser le goût et la connaissance de l'art religieux, obscurément, sans espoir de récompense, certains, au contraire, que l'indifférence et le dédain envelopperont leurs efforts, quand la sottise ou la médiocrité orgueilleuse ne les contrecarrera pas.

Rouen, depuis MM. Méreaux, Neukomme, de Villers et Ch. Vervoitte, a toujours conservé le culte et le goût de l'art sérieux. Chacun de ces hommes de mérite l'a propagé et entretenu dans sa sphère. Plusieurs ont fait des élèves qui continuent leur œuvre, et qui voient le succès encourager leurs premiers pas.

Pour ne parler que des absents, M. Lucien Dautresme et M. Lenepveu sont aujourd'hui en possession de la renommée, et ils n'ont pas à renier leurs maîtres. Dans les villes importantes de la Seine-Inférieure, les maitres de chapelle et les organistes s'inspirent des bonnes traditions qui leur ont été inculquées dans l'excellente maîtrise de Rouen, l'une des plus anciennes et des plus fécondes qui soient en France.

La musique de chambre, qui tient par tant de liens à la musique sacrée, a parmi nous, et nous l'avons constaté bien des fois, de dignes représentants. MM. Engelmann, avec le concours de MM. Maurin et Viguier, ont maintenu, l'hiver dernier, la réputation des matinées musicales. C'est une félicité pour les amateurs délicats qui les suivent depuis dix ans, d'entendre successivement les meilleures œuvres des maîtres rendues d'une manière si suave et si correcte.

Au Havre, M. Œschner a joint à sa Société chantante, dont les succès sont bien connus de nos lecteurs, une Société instrumentale qui exécute les grandes œuvres classiques. Ainsi, dans ses auditions des 17 et 19 de ce mois, elle a fait entendre une ouverture de Mendelsshonn, la symphonie d'Haydn en mi-bémol, le nocturne et l'allégro appassionato du *Songe d'une Nuit d'été*, le concerto en ut mineur de Beethoven et la marche nuptiale du *Songe*. La maîtrise de Notre-Dame du Havre, secondée par un artiste très distingué, M. Lehure, chante plusieurs fois l'an des messes d'Haydn, de Mozart et de Cherubini.

Digitized by Google

A Dieppe, la Société Philharmonique a reformé ses rangs et soutient vaillamment sa bonne renommée. Elbeuf protège ses deux Sociétés chorales, qui rivalisent de zèle et de succès. M. Vervoitte a bien voulu, cette année encore, à l'occasion de la Sainte-Cécile, faire entendre à Saint-Etienne d'Elbeuf plusieurs de ses compositions, dont deux nouvelles du plus haut intérêt : deux *O Salutaris* écrits avec cette ampleur, cette pureté de style et cette suavité d'inspiration qui lui assignent une place distinguée parmi les compositeurs religieux. Ce qui frappe le plus dans les œuvres du savant maître de chapelle de Saint-Roch, ce qui plane au-dessus de toute critique, dans une atmosphère supérieure, c'est le profond sentiment de foi dont toutes ses mélodies portent le parfum exquis. Mélodies virginales, écloses dans une âme toute chrétienne, dans la région où vous êtes placées, vous êtes entourées d'une auréole que ne peuvent atteindre les vents et les nuages, d'où qu'ils viennent !

Il nous resterait, pour être complet, à célébrer le succès de la Sainte-Cécile dernière, qui a retrouvé à Rouen ses splendeurs d'autrefois, si déjà cette tâche n'avait été dignement remplie par notre collaborateur. Nos lecteurs ont encore présent à l'esprit l'article que M. Gueroult a consacré à la messe de M. Méreaux. On ne pouvait analyser d'une manière plus compétente et louer plus délicatement l'œuvre de notre éminent concitoyen. Nous signalerons seulement la marche délicieuse qui ouvre la messe, et qui n'a pas été comprise dans l'examen de notre collaborateur. Cette marche est à elle seule une œuvre importante. Le motif en est tout à la fois large et gracieux ; large comme il convenait à un chant d'église, gracieux comme une mélodie cécilienne. L'orchestre dessine de suite la mélodie que les instruments chantent joyeusement dans un mouvement plein de grâce et d'abandon. Les trompettes ouvrent ensuite la marche, qui s'accentue et devient très puissante. Le maître y répand à flots sa riche harmonie, les instruments s'animent, se mêlent, se passionnent, puis s'apaisent devant un solo délicat de saxophone. M. Méreaux a tiré un grand parti de cet instrument sonore et moelleux, d'invention assez récente et très digne du rang que les compositeurs modernes tendent à lui assigner. La partie du saxophone ne nous a pas échappé pendant toute la messe, et nous pouvons dire qu'elle a été traitée avec prédilection. Après le solo, la mélodie première reparaît plus éclatante et plus riche encore en coloris, et la marche se termine par un unisson grandiose.

Avec l'ouverture s'arrête notre analyse. Nous n'avons pas à refaire un travail fait et bien fait. Nous eussions, sans doute, différé d'appréciation dans les détails, parce que chacun juge à son point de vue et d'après ses impressions ; mais nous aimons à conclure, avec M. Gueroult, que la messe de

Digitized by Google

M. Méreaux « est une œuvre forte, minutieusement élaborée, d'une mélodie souvent facile, toujours sobre et pure ; » et nous remercions le digne musicien d'avoir rendu, par sa puissante initiative, à la fête de sainte Cécile, son éclat et sa solennité.

On ne peut méconnaître, en somme, que la musique religieuse a fait depuis plusieurs années, dans l'opinion publique, de notables progrès. On s'en occupe, on la regarde, on lui est bienveillant. Comme la musique classique, son amie et sa sœur, elle a repris pied en France. Elle y grandira, elle y prospèrera, elle reprendra son rang de reine, et nous la verrons bientôt entourée d'une cour brillante de disciples et d'admirateurs. Nous aimons à entretenir cette espérance.

Dans son triste séjour à Gneixendorf, Beethoven, sourd et cassé, délaissé par les siens, grelottant de froid, en plein novembre, dans une chambre sans feu, composait son chant gracieux du *Cygne* dans le quatuor en si bémol. Il répandait, dans ce chant plein de gaîté et d'enjouement, les voix intérieures qui riaient encore en lui et que n'avaient pu étouffer soixante ans de déboires et de souffrances

Il nous plaît de voir là un symbole. Aujourd'hui que la foi est attaquée de toutes parts et que les cœurs chrétiens souffrent des efforts de l'impiété moderne, les musiciens de foi, loin de briser leur lyre, doivent s'isoler des luttes passionnées et chanter avec une invincible confiance les grandeurs et les beautés de Dieu et de son Christ. Heureux seront-ils s'ils répandent en ces élans le meilleur de leur âme! Plus hauts que les déceptions, les banalités et les méchancetés qui fatiguent tant l'âme ici-bas, ils se retrouveront tout entiers dans leur cher isolement, et ils s'entoureront avec lui de lumière et de paix.

L'abbé Julien Loth.

---

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE NORMANDE.

UNE EXCURSION A BOULOGNE-SUR-MER EN JUIN 1866, PAR G. L. HAVRE, COSTEY, 1866. — IN-16 DE 43 PAGES

Ceci n'a point la prétention de se donner pour un livre : l'auteur ne veut y voir qu'un humble souvenir de piété filiale. Et cependant quel charme dans ces pages pleines de fraîcheur et de vie ; quel intérêt dans ce journal d'un jeune ami de tout ce qui est science, beaux-arts ou poésie. Il y a de tout cela, et beaucoup de tout cela, dans ces lettres charmantes écrites, on le sent, au courant de la plume, mais d'une plume fine, délicate et spirituelle, formée à bonne école et qui s'est faite ici comme le canal du cœur. Tirée à petit nombre, cette plaquette ne pourra que flatter la passion d'heureux bibliophiles ; c'est un malheur, car il serait difficile de se choisir un compagnon mieux instruit de tout ce qu'il voit, et joignant plus de concision à la même exactitude.

Jour par jour, de Dieppe à Boulogne, le lecteur voit se dérouler et les tableaux riches et variés d'une nature pittoresque, et les merveilles de l'industrie, et de piquantes légendes, et de grandes pages d'histoire. Mais à la prédilection du jeune auteur pour l'archéologie, à sa sûreté de coup d'œil, à la justesse de ses appréciations, on devine l'influence du guide auquel il s'est associé. Heureux le Télémaque qui trouve un tel Mentor, mais heureux aussi le Mentor qui jouit d'un tel Télémaque. E. MAINIÈRES.

---

L'ITALIE EN 1865, SOUVENIR D'UNE MISSION A FLORENCE A L'OCCASION DU 600e ANNIVERSAIRE DU DANTE, PAR M. C. HIPPEAU. UN VOL. IN-12 DE 150 PAGES. — CAEN, LEBLANC-HARDEL, 1866.

Ce livre pourrait être intitulé *Les Impressions d'un voyage en Italie*. En 1865, M. Hippeau, alors professeur à la Faculté des Lettres de Caen, se rendit à Florence accompagné de MM. Mézières et Hildebrand, professeurs aux Facultés des Lettres de Paris et de Douai. Ils étaient chargés par S. E. M. le ministre de l'instruction publique, de représenter la France littéraire aux fêtes données dans la capitale de l'Italie à l'occasion du six centième anniversaire du Dante. Après ces fêtes, qui eurent en Europe un grand retentissement, M. Hippeau profita de son voyage au-delà des monts pour visiter Ravenne, Bologne, Modène, Padoue, Vénise, Milan, Turin et Gênes.

Ce sont les émotions de ces différentes villes que l'auteur nous raconte avec un grand charme littéraire. Nous avons eu du bonheur à parcourir ce récit du voyage d'un véritable homme de lettres ; nous sommes persuadé que tous ceux qui ouvriront ce livre éprouveront le même plaisir. L'abbé COCHET.

Digitized by Google

# CHRONIQUE NORMANDE.

Nécrologie. — M. l'abbé Morin, curé de Saint-Sever de Rouen.

La mort a depuis quelques mois peuplé singulièrement les colonnes de la *Revue*. A la suite des écrivains et des industriels dignes de souvenir, nous inscrivions, le mois dernier, le nom d'un prêtre regretté, M. l'abbé Vincheneux. Voici qu'une perte nouvelle vient affliger encore le diocèse de Rouen : la paroisse de Saint-Sever, la plus peuplée de la ville métropolitaine, pleure aujourd'hui son pasteur et son père, enlevé rapidement et dans un âge peu avancé.

Né à Saint-Jouin (arrondissement du Havre), le 12 février 1815, M. l'abbé Morin fit ses humanités au Petit-Séminaire du Mont-aux-Malades, où bientôt il fut rappelé pour professer les classes de sixième, puis de troisième. Sa santé ne lui permettant pas de supporter plus longtemps les pénibles labeurs du professorat, il dût, en 1839, résigner ses fonctions, et fût nommé vicaire à Saint-Etienne d'Elbeuf, où il eût pour curé, après la mort de M. Beuzelin, ce même M. Lefebvre, qu'il avait pu connaître au Petit-Séminaire et que plus tard il devait remplacer dans son dernier poste d'honneur et jusque dans son tombeau.

Vicaire à Saint-Ouen de Rouen, sous M. l'abbé Mac-Cartan dont tout le monde connaît la fin tragique, c'est lui qui le reçut mourant entre ses bras, et lui administra les derniers sacrements. Ce douloureux événement fit appeler à la chaire curiale M. l'abbé Beaucamp qui l'occupe encore aujourd'hui. Cet avènement fut pour l'abbé Morin une douce consolation, car le digne pasteur avait guidé ses premières années alors qu'il débutait lui-même comme vicaire à Saint-Jouin.

Il n'en jouit pas longtemps, car dès l'année suivante il fut appelé au Pollet, où ses rares aptitudes pour la direction des âmes, et les qualités de son cœur, lui gagnèrent bientôt l'estime et l'affection la plus dévouée de son troupeau. On se souviendra longtemps de la grande mission donnée par ses soins, à la suite de laquelle tous les marins et maîtres de bateau signèrent spontanément l'engagement de ne plus profaner les jours de Dieu par un travail non nécessaire. Les larmes que firent couler son départ et sa mort parlent plus haut que nos éloges.

Digitized by Google

Mais M. Lefebvre, en mourant, laissait à Saint-Sever un vide difficile à remplir. Sa popularité, ses talents d'administrateur, son caractère sympathique, en multipliant les regrets, rendaient sa succession bien lourde et bien pesante : toutes les préventions étaient accumulées d'avance contre celui qui lui succéderait, et l'on n'hésitait pas, avant de le connaître, à prédire qu'il ne serait pas à la hauteur de sa tâche périlleuse. Telle était la position que M. l'abbé Morin dût échanger contre sa chère église du Pollet : il obéit à la voix du devoir. Bientôt son affabilité, la sympathie qu'inspirait sa personne, sa douceur et sa bonté eurent gagné tous les cœurs et rallié tous les esprits. Si le temps lui manqua pour enraciner dans les âmes cette affection profonde qui survit dans le souvenir, du moins dissipa-t-il bientôt toutes les craintes d'insuccès.

Les œuvres de son vénérable prédécesseur devinrent tout d'abord les siennes. Il n'épargna ni soins, ni démarches, pour obtenir qu'il fût selon ses vœux inhumé dans l'église qu'il avait fait bâtir, et cette translation permît de l'inhumer lui-même dans le caveau provisoirement affecté au tant regretté pasteur.

Il poursuivit surtout cette idée généreuse de la division et du démembrement de son immense paroisse, et les difficultés, en se multipliant, ne le rebutèrent pas. En face de la mort il suivait cette idée, et 12,000 francs ont été destinés par lui à subvenir aux premières dépenses et à la construction d'un édifice provisoire (1).

On a peine à concevoir comment en aussi peu de temps ce prêtre simple et modeste avait pu s'attacher si vivement les cœurs. Sa maladie fut courte, mais toute la paroisse en suivait avec anxiété les phases et les progrès. On priait de tous côtés pour la guérison de ce père. Le matin même de sa mort, une foule nombreuse se portait sur les pas des pieuses sœurs de Saint-Yon et de Saint-Vincent-de-Paul à l'église de Bonsecours, où, dès six heures du matin, le divin sacrifice était offert à Dieu pour lui. Dès qu'il eut expiré, la foule envahit sa demeure, les pauvres habitants surtout de ce quartier Saint-Julien auquel il s'était dévoué, accouraient par bandes nombreuses pour lui baiser les mains, lui présenter leurs enfants et faire toucher à son corps quelque pieux souvenir. Cette mort était précieuse devant Dieu et devant les hommes.

(1) Le *Journal de Rouen* annonçait, dans son numéro du 15 janvier 1867, que M. l'abbé Morin, curé de la paroisse du Mont-aux-Malades, pour honorer la mémoire de son frère et pour répondre au désir qu'il lui en avait exprimé, *venait* d'offrir au bureau de bienfaisance de Rouen une somme de 4,000 fr. *qui sera* appliquée au soulagement et à l'entretien des pauvres de la paroisse de Saint-Sever.

Digitized by Google

Nous espérons que bientôt une notice plus complète révèlera sur le pieux curé des détails ignorés et qui feront mieux apprécier combien sa vie cachée, intime et sans éclat, fut belle et digne d'attention; nous ne pouvons taire aujourd'hui que lui-même avait spontanément offert à Dieu sa vie pour le triomphe de l'Eglise et du Pontife suprême. Depuis le 8 décembre où ce vœu solennel avait été formulé, ses forces ne cessèrent de s'affaiblir et de décroître : il comprit, et déclara que son pieux sacrifice avait été accepté et se prépara dès-lors à le poursuivre jusqu'au bout. Maître de sa pensée jusqu'au dernier moment, il faisait transmettre ses ordres et ses instructions aux employés de son église. Une heure à peine avant qu'il expirât, sa main s'étendait encore pour bénir son frère et les pieux fidèles groupés autour de son lit. Son Eminence notre bien-aimé pontife, le visita souvent durant sa maladie et le jour même de sa mort. M. le sénateur préfet, qui chaque jour se faisait présenter un bulletin de son état, voulut honorer de sa présence les funérailles, qui eurent lieu au milieu d'un concours nombreux de peuple et de clergé.

E. Mainières.

---

## Mademoiselle Georges, née a Bayeux.

M. G. Villers, un des plus honorables habitants de Bayeux et aussi l'un des plus instruits, veut bien nous communiquer la note qu'il a composée récemment pour revendiquer, en faveur de sa ville natale, l'honneur d'avoir donné le jour à l'une des plus grandes illustrations dramatiques de ce siècle.

Les journaux de Bayeux, de Rouen et même ceux de la capitale, ont donné de la publicité au travail de notre excellent compatriote. La *Revue*, en lui accordant l'hospitalité de ces pages, fixera pour longtemps une revendication qui mérite mieux qu'une réclame éphémère.

« Une femme, qui pendant quarante ans, eut le privilége de tenir, sans conteste, le sceptre de l'art théâtral, vient de disparaître de la scène du monde. Depuis quelques jours, les organes de la presse, donnant à la mort de cette actrice célèbre les proportions d'un véritable événement, publient sur cette longue existence, si brillante et si agitée, des détails biographiques et des appréciations qui appartiennent actuellement au domaine de l'histoire.

« En présence de cette unanimité d'hommages rendus au talent de la tragédienne, qui interpréta avec tant de gloire les chefs-d'œuvre de notre littérature, je n'aurais pu mieux faire que de m'associer en silence à ce tribut d'éloges déposés sur la tombe encore entr'ouverte de Mlle Georges, si, par

Digitized by Google

suite d'une erreur, la plupart des articles consacrés à sa mémoire n'enlevaient à la ville de Bayeux l'honneur d'avoir donné le jour à cette grande célébrité de notre époque.

« Connaissant la facilité avec laquelle se propagent les erreurs quand elles ne sont pas contredites, j'ai donc regardé comme un devoir d'élever la voix en cette circonstance pour rétablir la vérité des faits.

« En assignant à l'année 1786 la date de la naissance de Mlle Georges, les journaux la *France*, le *Siècle*, la *Presse*, la *Gazette de France*, etc., désignent nominativement la ville d'Amiens comme le berceau de l'émule de Talma. Plus réservé dans les détails, le *Moniteur universel* ne désigne pas le lieu de la naissance, mais il la fixe à l'année 1788.

« Différant en cela de ses confrères, l'infatigable et spirituel écrivain qui, tous les jours, sous le pseudonyme de Timothée Trimm, alimente le *Petit Journal*, fait naître à Bayeux, dans une des *dernières années du XVIIIe siècle*, la célèbre tragédienne qu'il appelle Marguerite-Georges Weymer ; mais il accompagne son récit de détails variés empruntés, comme le fond de son article, à la biographie d'Eugène de Mirecourt, et qui, tels que la scène de l'orchestre au théâtre, le *Baptême à l'église Saint-Exupère*, n'ont, suivant mon opinion, jamais existé que dans l'imagination féconde de l'auteur des *Contemporains*.

« Pour couper court à ces divergences d'opinions et à ces erreurs relatives aux nom, prénoms, lieu et date de la naissance de Mlle Georges, je crois devoir exhiber, comme un argument sans réplique, son extrait de baptême que j'ai copié moi-même ce matin au dépôt de nos archives, et que je reproduis ici sans même changer l'orthographe de ce document ;

« Le samedy vingt quatre de février mil sept cent quatre vingt sept a été
« par nous vicaire de Saint-Patrice baptisé une fille née d'hier du légitime
« mariage de Georges Wemmer et de Marie Verteuil demeurant en cette pa-
« roisse laquelle a été nommée Marguerite Joséphine par Marguerite Mu-
« nier, demeurante à Caen assistée de Jean Louis Guillaume Morin demeu-
« rant en nôtre susd. paroisse présence dud. Georges Vemmer père de l'en-
« fant de François Liegard toillier et Jacques Liegard custos de notre susd.
« paroisse lesquels ont signé avec nous et les susd. parrein et marreine.

« Signé : M. Munier, J. L. Guillaume Morin, J. Liégard, G. Wemmer et
« La Breque vic. de St Patrice. »

« De la lecture de cette pièce, il résulte que Marguerite-Joséphine Wemmer et non pas Marguerite Weymer, comme l'appellent la plupart de ses biographes, est née à BAYEUX le 23 février de l'année 1787, et qu'elle a été baptisée dans l'église St-Patrice de cette ville.

« Ce ne fut pas le hasard qui la fit inscrire à Bayeux sur les registres de

Digitized by Google

l'état civil, ainsi qu'il arriva à Caen à l'illustre auteur de la *Muette*, mais bien parce que sa famille y avait sa résidence depuis un certain nombre d'années. Son père, Georges Wemmer, faisait partie, comme musicien, du régiment de Lorraine (infanterie) (1), qui, jusqu'en 1790, tint garnison à Bayeux.

« Quant à la désignation de la ville d'Amiens comme lieu de naissance de la célèbre tragédienne, cette erreur, dans laquelle est tombée la presse parisienne, doit provenir du *Dictionnaire des Contemporains*, publié par M. Vapereau, ouvrage qui ayant le premier fourni ce renseignement erroné, a suivant toute probabilité, été consulté par les auteurs des articles nécrologiques consacrés à notre compatriote.

« Cette erreur, du reste, s'explique facilement. La grande tragédienne avait une sœur puînée, connue au théâtre sous le nom de Georges *Cadette*, et comme elle vouée à l'art dramatique. Or, il pourrait se faire que cette sœur serait née en 1788 à Amiens, où, suivant Eugène de Mirecourt, Georges Wemmer, après avoir probablement quitté le régiment de Lorraine, qui ne partit de Bayeux qu'en 1790, se serait établi directeur d'une troupe de comédiens.

« Pour compléter cette rectification, qui me paraît devoir élucider cette question historique d'une manière irrécusable, j'ajouterai encore quelques détails de nature à confirmer la qualité de bayeusaine dont l'illustre artiste aimait à se ressouvenir.

« Ce fut dans une chambre au premier étage dépendant d'une maison ayant pignon sur rue, sur l'emplacement de laquelle est maintenant l'habitation aujourd'hui occupée, au n° 6, par Mme Hémel, marchande de lingeries, que la fille du soldat du régiment de Lorraine vit le jour pour la première fois (2). Reçue à son entrée dans la vie par une des filles de l'honorable propriétaire de la maison, M. Moulland, arquebusier, elle fut de sa part l'objet constant des soins les plus affectueux, tant que la famille Wemmer demeura à Bayeux.

« Il paraît que cette circonstance de son extrême jeunesse, probablement conservée pieusement dans les traditions de la famille, resta profondément gravée dans l'esprit de l'éloquente interprète de Corneille et de Racine.

« Car lorsque dans le mois de janvier de l'année 1820, la reine de la tragédie, toute resplendissante de gloire et de beauté, regarda comme un de-

(1) Suivant une autre version moins répandue, Georges Wemmer aurait été maître tailleur au régiment de Lorraine, fonction qu'il aurait pu parfaitement cumuler avec celle de musicien.

(2) Cette chambre, située au fond de la cour, existe encore, mais elle fait actuellement partie de la propriété de Mme veuve Brunel.

Digitized by Google

voir de montrer à ses concitoyens cette puissance dramatique qui avait soulevé l'enthousiasme d'un parterre de rois, à son arrivée dans la cité qui l'avait vue naître, une de ses premières visites fut pour la femme bienveillante dont les soins attentifs et dévoués avaient entouré des langes de l'enfance son frêle corps, depuis lors revêtu de la pourpre tyrienne. Le don généreux d'un bijou fut l'expression de sa reconnaissance. Puis, accompagnée de Mlle Moulland, devenue Mme Saussaye, Mlle Georges se rendit à l'église Saint-Patrice.

« On raconte que sous l'impression de ses souvenirs d'enfance, son cœur si accessible aux passions sublimes et héroïques, éprouva momentanément une indicible émotion, et qu'en présence de la modeste cuve de pierre où elle avait reçu l'eau sacrée du baptême, on vit humblement se courber cette tête hautaine et fière sur laquelle la main du César moderne et celle du czar de toutes les Russies avaient, en témoignage de leur admiration, posé, l'un le diadême d'Agrippine, l'autre la couronne de Sémiramis. L'offrande d'une somme de 300 francs, faite discrètement pour les pauvres au vénérable curé de la paroisse et au charitable trésorier de la fabrique, et plusieurs autres actes de libéralité terminèrent dignement ce pieux pèlerinage.

« Ajoutons encore que, dans la même journée, Mlle Georges, accompagnée de sa sœur, après avoir visité la chambre où elle était née, fut offrir ses remercîments à M. le docteur Vernet, qui, ancien chirurgien du régiment de Lorraine, avait accouché sa mère et lui avait donné les premiers soins à son entrée dans la vie.

« Le soir, au théâtre, dans le rôle de *Mérope*, la grande tragédienne fut magnifique de talent et de beauté, et des applaudissements enthousiastes saluèrent sa présence sur la scène de sa ville natale.

« Comme on le voit, Mlle Georges Wemmer se regarda donc toujours comme une de nos compatriotes (1), et c'est à ce titre que figure dans notre musée un exemplaire du beau buste de Flatters, dont le ciseau a reproduit avec tant de bonheur les traits de l'illustre tragédienne, à laquelle le feuilletonniste si distingué de la *Presse* consacrait avant-hier ces lignes que nous ne pouvons nous empêcher de reproduire ici :

« Mlle Georges vient de mourir. Nous ne l'avons entrevue qu'à son cré-
« puscule : tout dévasté qu'il fût, son talent restait majestueux. C'était la

(1) Lorsqu'en 1820, la célèbre actrice alors en représentation à Caen, vint pour la première fois initier ses compatriotes à son inimitable talent, elle caractérisa nettement le motif de sa visite en déclarant : « qu'elle venait à Bayeux jouer en famille. »

Digitized by Google

« statue déformée par le temps, mais fière sur sa base, imposante et belle « encore aux derniers rayons du soleil couchant. Son nom se rattache aux « souvenirs de deux générations et aux chefs-d'œuvre de deux théâtres... »

Veuillez agréer, etc.

G. VILLERS.
Secrétaire de la Société académique de Bayeux.

POST SCRIPTUM.—Depuis la publication de cette lettre, nous avons appris que le *Mémorial d'Amiens* avait cru devoir citer le texte de l'acte sur lequel cette ville appuie sa prétention d'avoir donné le jour à Mlle Georges. Ce document est l'acte de baptême (cérémonie qui eut lieu dans l'église Saint-Remy, le 17 septembre 1785), de Joseph (*sic*) Elisabeth Rosalie fille née en légitime mariage de M. Weimmer et de dlle Marie Madelaine *Berteuil*.

En admettant que la différence dans l'orthographe des noms patronymiques du père et de la mère provint uniquement d'un défaut de rédaction, on ne saurait cependant reconnaître la célèbre tragédienne dans l'enfant dont ce document constate la naissance. On pourrait tout au plus y voir la naissance d'une autre fille, née *dix ans* avant la grande artiste dont le théâtre pleure la perte, en supposant, ce que nous n'avons pu vérifier, que Georges Wemmer eut résidé à Amiens en 1785, année où peut-être le régiment de Lorraine tenait garnison dans la capitale de la Picardie.

Quant à la naissance de l'illustre artiste à Bayeux, ce fait, contesté seulement au moment de sa mort, à notre grande surprise, a toujours eu dans le pays un caractère de notoriété si éclatant que Pluquet, le savant éditeur du *Roman de Rou*, lui qui par son âge avait été à même de recueillir toutes les circonstances de la naissance de Mlle Georges, écrivait, en 1829, dans son *Essai historique sur la ville de Bayeux*, les lignes suivantes consacrées uniquement à constater un fait connu de tous:

« Mademoiselle Georges joua à Bayeux le rôle de Mérope, en 1820, et « au mois de décembre 1828, ceux de Sémiramis, de Jeanne Darc, de Fré- « dégonde dans *Macbeth*, de Cléopâtre dans *Rodogune*, de Phèdre, et dans « tous elle fit preuve d'un admirable talent. Saluée des acclamations de ses « compatriotes, jamais ils n'eurent plus lieu de regretter de manquer d'un « théâtre convenable que dans ces beaux jours où Melpomène les comblait « de tant de faveurs (page 393.) »

G. VILLERS.

Rouen.—Imp. E. Cagniard.

Digitized by Google

# VOYAGES.

# DE CONSTANTINOPLE A TRIESTE

A peine eus-je dit le dernier adieu à mon mari qui m'avait accompagnée sur l'*Imperatori*, pyroscaphe du Loyd autrichien allant à Trieste, que le signal du départ fut donné et je me trouvai *seule*, suivant d'un regard désespéré la barque qui emportait M. de Hell dans la direction de l'échelle de Tophana, tandis que le steamer commençait à fendre les flots du Bosphore pour entrer dans la mer de Marmara. Peu d'heures après, nous étions en face de Philippopoli, grande ville Turque couvrant toute une colline de ses maisons aux couleurs éclatantes et de ses nombreuses mosquées. Nous dûmes y jeter l'ancre pour prendre trois cents hadjis (pèlerins), qui s'en allaient à la Mecque avec armes et bagages ; les armes étaient brillantes, les bagages légers. Au fur et à mesure qu'ils montaient à bord, on les désarmait, précaution bien nécessaire avec de pareils hôtes. Quand le dernier eut été hissé, on les empila sur le pont, de façon à ce qu'ils ne pussent même, en cas de crampe, allonger la jambe.

C'était un curieux spectacle que ce grand nombre de musulmans, gravement accroupis sur leurs talons, faisant leurs prières, mangeant, dormant, sans changer de place. Il s'en trouvait de tous les âges, de toutes les conditions, de tous les types ; les uns ressemblant à de hardis écumeurs de mer, d'autres à de paisibles marchands. Un farouche visage avait pour voisin celui d'un adolescent à peine sorti du harem ; vrai Kaled par la mélancolie du regard autant que par la grâce pittoresque des vêtements. Combien devaient rester en route,



Digitized by Google

avant même d'arriver à la Mecque ! Tant de déserts à parcourir, de fatigues à subir, sans compter la privation d'eau, l'ardeur d'un soleil torride, les fièvres, tout ce qui décime d'ordinaire les grandes caravanes. Cela n'empêche pas que chaque année il ne parte des milliers de hadjis, de tous les coins de l'Empire, pour ce saint pèlerinage.

Arrivés aux Dardanelles, nous eûmes un nouveau moment d'arrêt occasionné par l'invasion d'un harem. On eût dit que le sort, au moment où je quittais l'Orient, voulait rassembler sous mes yeux les spécimens les plus curieux du pays.

Ce harem, appartenant au gouverneur de Smyrne, rentrait en ville après un séjour à la campagne. Bien vite, à l'aide de voiles de navire, on éleva sur le pont une grande tente hermétiquement fermée, où furent entassés une trentaine d'esclaves et les eunuques, tandis que le harem proprement dit, c'est-à-dire la femme du gouverneur et quelques favorites, vinrent prendre possession du salon des dames où j'étais seule. En un instant il fut encombré de tapis, de coussins, de narghilés, de tchibouck, de brûle-parfums, jetés à terre dans le désordre le plus pittoresque.

Ces femmes, fort gênées dans un espace aussi exigu, restaient accroupies sur leurs genoux, sans témoigner la moindre impatience. Couchée dans ma cabine, j'observais à travers les rideaux leurs faits et gestes avec une curiosité facile à comprendre.

La gouvernante ne trouvant aucun siége digne de son rang, finit, après quelques moments de réflexion, par se hisser sur la table où l'on avait mis à la hâte quelques coussins.

De ce trône improvisé, elle planait sur le salon, pouvant à son aise gourmander ses suivantes. L'une d'elles, armée d'un éventail en plumes de paon, rafraîchissait constamment l'air autour de sa maîtresse ; une autre tenait un miroir encadré d'argent, de façon à permettre à la dame de s'y mirer tout à son aise. L'eunuque de rigueur vint compléter cette scène orientale en apportant sur un riche plateau le café et diverses confitures.

Ni belle, ni charmante, ni même habillée avec goût, cette femme avait un air de suprême commandement tout comme si elle eût été

Digitized by Google

sultane. Je ne sais où les dames turques prennent leurs grands airs, mais, en fait d'orgueil, elles en remontreraient à l'aristocratie la plus dédaigneuse d'Autriche et d'Angleterre (1).

Pour costume, elle avait un antérine (robe à queue) en mousseline bleue, avec une veste de taffetas de couleur safran, et des babouches jaunes, brodées d'or. Sur sa tête, mêlés à des tresses de cheveux en désordre et à des fleurs fanées, brillaient de gros diamants. Quant à sa personne, elle était massive et sans agrément. Aussi n'eus-je d'admiration que pour une jeune femme dont la taille élancée, les grands yeux de velours, la tête splendide, justifiaient pleinement ce que l'on raconte des beautés cachées au fond des harems. Celle-ci en était bien la fine fleur.

Tandis que la Coconna tirait de son tchibouk des flots de fumée odorante, une petite fille de douze ans à peine se mit à danser, réglant ses mouvements sur le chant doux et voilé de deux esclaves enfoncées presque sous la table.

En apprenant qu'une dame européenne était leur voisine, la gouvernante fit ouvrir mes rideaux et me convia à venir prendre ma part de café et de bonbons. Je restai dans cette extotique compagnie jusqu'à Smyrne où le harem fut aussitôt débarqué.

L'*Imperatori* fit un arrêt de quelques heures dans la rade, ce qui me permit d'aller revoir les bazars, les fontaines, les rues de cette brillante cité, l'une des sept villes qui réclament la gloire d'avoir donné naissance à Homère. Il nous fut même permis d'aller fumer un dernier narghilé dans l'un des nombreux cafés sur pilotis qui avoisinent la rade. De l'avis de tous les voyageurs, les cafés turcs ont un charme qui n'existe nulle part. Partout où murmure une source, où s'étend une ombre salutaire, où vient mourir la vague, un kiosque est là, avec ses tabourets, ses tchibouks, ses narghilés, son délicieux

(1) Toute mère de sultan porte le nom de sultane *Validé*, et seule a le droit de se montrer en public le visage découvert. La mère d'Abdul-Medjid que j'ai souvent rencontrée, était une jolie femme qui n'avait qu'à gagner à se faire voir sans yachmach (voile.)

Digitized by Google

moka, y compris le cafedgi qui pose, sans s'en douter, sous vos yeux de poète ou simplement de touriste.

Les cafés de Smyrne, construits dans la rade même, offrent, sous cette chaude latitude, des lieux de repos délicieux. Une passerelle, à travers laquelle jaillissent des flocons d'écume, vous conduit dans une rotonde, ouverte par ses nombreuses croisées, à tous les arômes, à toutes les brises, à tous les murmures de la ville et de la mer. Un divan circulaire, placé au-dessous des croisées, vous permet d'embrasser, sans fatigue, tous les points de l'horizon. Eh ! quel horizon ! Quelle divine lumière ! Quelle courbe gracieuse trace la côte ! Quelles admirables nuances répandues sur les montagnes et la mer Cyrénaïque ! C'est bien là cette douce et molle Ionie où la nature est constamment en fête.

Etendue dans un coin du divan, je remplis mes yeux, mon cœur, ma pensée, de ces brillantes images qui réveillaient en moi un monde de souvenirs. Une fois encore, la vie me fut légère, mais le signal du départ vint mettre en fuite mes belles visions et me rendre à la triste réalité.

Il y avait à bord plusieurs anglais ainsi qu'un jeune prussien, attaché d'ambassade, qui, depuis, est devenu l'un des savants les plus distingués de son pays. Membre de la société géographique de Berlin, M. Georges Vosen est très connu du monde savant. A l'époque dont je parle, en 1847, il avait déjà étudié le sanscrit, l'arabe, le persan, l'arménien, et voyagé dans presque toutes les contrées asiatiques. Plein de sympathie pour ma tristesse, il me prodigua tous les soins qu'un homme bien élevé peut rendre à une femme seule, et cela sans prétention, sans embarras, sans la moindre fatuité. De plus, je trouvai en lui un joueur d'échecs; précieux avantage pour abréger les lourdes heures de la traversée.

Nous nous arrêtâmes devant Scyra pour débarquer les hadjis qui devaient prendre un vapeur français allant à Alexandrie. Rien n'est plus singulier que la configuration de la côte sur laquelle est bâtie la ville qui porte le nom de l'île. Entre deux mamelons qui se joignent à leur base, s'élève un sommet pointu couronné d'un couvent grec

Digitized by Google

et d'où dégringolent les maisons de Scyra, tellement pressées les unes contre les autres, qu'on ne voit aucune solution de continuité. Tout cela est bâti en belles pierres blanches, éblouissantes sous un soleil aussi ardent. Une extrême aridité règne sur toute la côte ; à peine y distingue-t-on quelques buissons rabougris. Sa baie, large et belle, rappelle un peu celle de Smyrne. On assure que cette blanche ville, d'aspect si pittoresque, est d'une horrible saleté à l'intérieur. Les rues, ou plutôt les ruelles, y sont encombrées de cochons, de poules, de chiens errants et d'immondices.

Le débarquement des hadjis eut pour spectateurs tous les passagers européens qui s'amusaient à voir de quelle façon ces braves gens supportaient l'opération rendue difficile par une forte houle. Le capitaine avait eu une telle hâte de s'en débarrasser que, sans même attendre l'arrivée du médecin qui devait faire un rapport sur leur état sanitaire, il les fit descendre précipitamment dans deux grandes chaloupes où ils restèrent debout, appuyés les uns contre les autres, pendant plus de deux heures d'attente.

Eh bien ! malgré le roulis, l'ardeur du soleil et la fatigue de se tenir ainsi, ils restèrent graves, impassibles, ne faisant entendre ni plaintes, ni murmures. J'aurais bien voulu voir des Français ou des Anglais à leur place. Enfin, le médecin vint les délivrer de cette fâcheuse position en leur permettant de prendre terre.

Au moment de lever l'ancre, le capitaine de l'*Imperatori* reçut la triste nouvelle qu'un des hadjis, jeune homme bien portant la veille, venait de mourir. Cet accident, attribué par le docteur au choléra, nous fit courir le risque de passer quinze jours de quarantaine devant Scyra. Il y eût des pour-parlers, des allées et venues, des formalités qui durèrent une partie de la nuit.

La mer, heureusement, s'était calmée, ce qui nous procura une délicieuse soirée de contemplation. On a souvent décrit la beauté des nuits d'Orient, nuits étincelantes où tout se montre d'une poésie incomparable : aussi les impressions de cette soirée ont-elles laissé comme une empreinte lumineuse dans ma mémoire. Je revois la longue ligne pourpre que le soleil, après sa disparition de l'horizon,

Digitized by Google

avait tracée dans le ciel, tandis que la lune, s'élevant lentement, irrisait de ses reflets nacrés la surface de la mer et le sommet des collines. Tout, à l'Occident, était glacé de rose ; rose était le ciel, rose la ligne de rochers encadrant la mer. A cette magie de formes et de couleurs se joignait celle des mélodies nocturnes. Le couvent nous envoyait le bruit argentin de ses cloches ; la caserne, celui de ses tambours ; la rade, le chant de ses matelots. On entendait aussi le clapotis sourd des vagues contre la coque du navire et celui des voiles qu'agitait la brise du soir.

Chacun était recueilli ; savourant, selon ses facultés, la volupté intime d'une telle heure. On se parlait à voix basse, on ne regardait que le ciel et la mer, révêtus d'une poésie incomparable.

Tout-à-coup, un lointain grondement se fit entendre comme si quelque monstre marin prenait ses ébats sur les flôts. Un feu rougeâtre, une colonne de fumée noire apparut à l'horizon, la mer s'agita, le pyroscaphe trembla sur son ancre, et le monstre, c'est-à-dire un prosaïque bateau à vapeur, vint s'arrêter à peu de distance de nous.

Au lever du soleil, dans les vapeurs violettes de l'Orient, nous vîmes se dessiner les silhouettes de quelques îles célèbres : Paros, Anti-Paros, Délos, Cythère (aujourd'hui Cérigo). Quels noms !

Bientôt la mer, devenue très houleuse, nous annonça le cap Matapan, vrai cap des Tempêtes, où vont se briser chaque année nombre de petits bâtiments de cabotage. Tout ce qui faisait, la veille, le charme de cette ravissante navigation, disparut soudain. Nous n'étions plus dans l'Archipel grec, mais dans les parages de certaines mers du nord, éternellement orageuses. Les vagues jaunies et clapoteuses, le ciel recouvert d'une chappe de plomb, les horizons noyés dans la brume, une température glaciale et l'aspect menaçant du cap entouré d'écueils et de brisants, où la mer se heurtait avec un bruit formidable, tout concourait à nous dépayser complètement.

Mais au-delà, nous retrouvâmes le ciel serein et la mer aux doux murmures. Les crêtes de la Morée apparurent à notre droite avec leurs cônes dentelés et leurs bois d'oliviers ; tout se revêtait d'une

Digitized by Google

chaude lumière mettant en relief les moindres objets. Les montagnes, par leur aspect aérien, semblaient nager dans une atmosphère de nacre et d'or.

Nous passâmes devant la ville de Modun ; puis vinrent l'Arcadie, le port de Navarin et Zantes (la fleur de l'Orient.)

L'*Imperatori* longea de si près cette dernière, que nous pouvions distinguer les quais, le môle, les édifices, la citadelle de la ville. Par son doux climat, ses productions variées, son éternelle verdure et son ciel aussi pur que celui de l'Egypte, Zantes a la suprématie de la beauté sur toutes les îles environnantes; Corfou seule est sa rivale.

Nous la quittions à peine que déjà s'ouvrait devant nous le détroit formé par l'île de Céphalonie et la célèbre Ithaque dont le nom moderne est Léachi ; toutes deux étaient déjà voilées par les ombres du soir. Pendant une heure ou deux, mon regard ne put entrevoir que des masses sombres, servant comme de repoussoirs à la phosphorescence des vagues. Mais bientôt la lune vint jeter de clairs rayons sur le détroit et me permettre d'en saisir la configuration. Avec quelle avidité je tâchais de distinguer la ligne de rochers côtoyant la mer, et où mon mari, à son premier voyage en Orient, fit un naufrage complet. Tout ce drame de mer, consigné dans le *Voyage en Turquie et en Perse*, m'apparut tel qu'il avait dû se passer dans la nuit orageuse où le *Génie navigateur* (1) était venu sombrer devant Céphalonie !

Je voyais les signants de la côte, les lumières errantes, les chaloupes ballottées par une mer furieuse, abandonnant le brick submergé. J'entendais les clameurs des matelots mêlées à celles des insulaires qui assistaient, du rivage, à cette affreuse catastrophe, et je frissonnais d'épouvante en songeant que mon mari, si jeune, si aimé, si plein d'avenir, avait été l'un des naufragés, n'échappant à la mort que par miracle.

Quel était mon regret de ne voir que des formes vagues et indécises là où j'aurais voulu compter chaque arbre, chaque buisson,

(1) Brick de commerce où M. de Hell avait pris passage à Marseille pour se rendre à Constantinople.

Digitized by Google

chaque fragment de rocher! Il me semblait que j'aurais reconnu la plage où la chaloupe vint échouer, la cabane qui leur servit de refuge jusqu'au jour.

A ces pensées toutes personnelles, succédèrent celles évoquées par des scènes aussi célèbres. Qui pourrait passer avec indifférence devant Ithaque? A ce seul nom, les souvenirs de l'antiquité se réveillent, jetant sur tout ce que l'on voit, flots, îles, rochers, le prestige des grandes aventures célébrées par le divin Homère.

Le pyroscaphe filait si près de la côte qu'on entendait les chiens de garde aboyer.

L'imagination, cette fée aux mille facettes, évoquait devant mes yeux toutes sortes de visions à mesure que nous courrions des bordées à travers le détroit. Ne vois-je pas briller au milieu des touffes de laurier rose les flots frais et murmurants de la fontaine Aréthuse? N'aperçois-je pas, sous cette saillie de rocher, l'entrée de la grotte où Minerve conduisit Ulysse pour lui faire enfouir l'or, l'airain, les étoffes précieuses qu'il tenait de la générosité d'Alcinoüs? Et cette maison, penchée sur la colline, n'est-ce pas celle du fidèle Eumée qui continue à faire soigneusement fructifier les biens de son maître.

Quelle scène charmante que celle où sous la figure d'un mendiant, Ulysse lui raconte ses aventures et ses lointains voyages! On les voit tous les deux à table, dans la belle maison rustique ancien domaine de Laërte, ayant à leurs pieds quatre molosses, vigilants gardiens à peine apaisés; dégustant le rôti servi avec la broche et le vin doux comme le miel, qu'Eumée offre à son hôte.

« Mange et bois, mon ami, lui dit-il, ce qu'un pauvre pasteur peut t'offrir. Répare tes forces, puis tu me diras qui tu es et me conteras tes chagrins et tes peines. »

La soirée se prolonge, la pluie tombe à torrents, Ulysse grelotte sous ses haillons; mais le brave Eumée n'oublie aucun des devoirs de l'hospitalité. Il fait dresser un lit à côté du foyer, enveloppe son hôte d'un manteau de fourrure, et le croyant endormi, va faire sa ronde de nuit devant les étables et les troupeaux confiés depuis tant d'années à sa garde.

Digitized by Google

Hélas ! en réalité, je ne distinguais qu'une ligne noire dans laquelle la lune faisait des trouées lumineuses, produisant les effets les plus fantastiques. Bien avant l'aube, nous étions sortis du détroit et voyons, dans un lointain vaporeux, surgir les sommets de l'Albanie. Déjà l'air plus vif, les lignes plus accusées, les horizons moins purs, nous annonçaient un autre ciel, une autre mer, un autre pays.

Telle qu'elle se présenta à mes yeux, enveloppée d'une légère brume, éclairée par un ciel levant et rayée en tous sens par les larges fentes de ses ravins où se trouvaient encore des traces de neige, la côte albanaise, avec ses flancs déchirés, ses cônes pointus, ses escarpements neigeux et sa fière apparenco, renouvela en moi les vives impressions que j'avais éprouvées en face du Caucase.

En effet, n'est-ce pas la même nature âpre et vigoureuse, la même race énergique, la même pureté d'atmosphère, les mêmes luttes et la même ardeur au combat que chez le fier Tcherkess ? Indépendance et liberté, tel est le cri de ralliement du farouche Albanais, qui n'aime au monde que ses montagnes de neige et ses villages suspendus au flanc des abîmes.

Toute cette navigation, de Constantinople à Trieste, est véritablement enchantée. A peine ai-je pu en donner quelque idée dans les pages précédentes. Il m'aurait fallu une toute autre disposition d'esprit et de cœur pour en décrire le charme, pour évoquer la fable, l'histoire, la poésie qui ont rendu ce riant archipel le théâtre des plus charmantes fictions et des hauts faits les plus héroïques. Mille événements s'y rattachent depuis Homère jusqu'à nos jours. La brillante histoire des Vénitiens est inscrite dans les forteresses, églises et palais de Zantes et de Corfou. Le moindre ilôt a l'attrait du souvenir.

Ces réflexions m'étaient inspirées par la vue de Corfou vers laquelle le pyroscaphe avançait rapidement.

Rien d'enchanteur comme le panorama qui se déroulait à nos yeux. Les montagnes peu élevées descendent en pentes si douces vers la mer, qu'on y voit partout de beaux pâturages, des bois d'oliviers et de citronniers. Quelques blocs de rocher percent cette belle verdure. Les maisons de campagne sont semées au milieu des bois, sur la plage, au versant des collines.

Digitized by Google

De la rade où l'on jeta l'ancre, le regard embrasse la ville entière, qui, de la plage, s'élève insensiblement sur les hauteurs. Une ancienne forteresse vénitienne à laquelle les Anglais ont ajouté de nombreux bastions, est fièrement campée sur la pointe d'un rocher, ne tenant que par une langue étroite à la terre ferme. La rade décrit un demi-cercle dont l'une des extrémités semble s'unir à l'Albanie. On me fit remarquer le palais du gouverneur, bâtiment carré, d'une construction massive, mais entouré d'un jardin ou plutôt d'un bois, dont l'ombrage touffu est un précieux avantage pour un tel ciel.

Après les côtes de l'Albanie, vinrent celles de l'Istrie, basses et couvertes de champs cultivés. A chaque instant nous découvrions le clocher d'un village ou la tourelle d'un château. Le ciel si pur des îles Ioniennes, dès que nous fûmes éloignés de Corfou, prit les teintes d'un ciel du Nord, et pourtant nous étions dans la belle Adriatique, dans la mer de Venise, dont tant de poètes ont chanté les flots d'azur.

A six heures du soir, après dix jours de traversée, nous entrâmes dans le port de Trieste, rempli de bâtiments marchands portant tous les pavillons. Une indicible tristesse me saisit en me séparant du pyroscaphe où mon mari m'avait dit le dernier adieu. Dois-je avouer toute ma faiblesse? J'eus un moment la sérieuse pensée de retourner à Constantinople, dès le lendemain, en profitant du départ d'un autre steamer. La crainte, ou plutôt la certitude de n'y plus trouver M. de Hell, me retint. Mais la tentation fut si forte que, plus tard, j'ai dû la considérer comme un pressentiment.

L'hôtel Meternich, où presque tous les passagers prirent gîte, est si vaste qu'on s'y sent comme perdu à travers tant de corridors et de cages d'escaliers. Je fus reléguée dans une chambre sombre, mal meublée, où je passai une nuit affreuse.

Dès le lendemain, j'envoyai à MM. Bélas, négociants, une lettre de recommandation qui me valut immédiatement leur visite. L'intention que j'avais de partir promptement pour Venise ne put tenir contre l'aimable insistance de ces messieurs, qui, à toute force, voulurent me garder une semaine entière.

Digitized by Google

Leurs jeunes femmes vinrent me chercher dans une grande calèche, de ces voitures qui, au besoin, peuvent contenir toute une famille, pour me conduire à leur campagne, assise sur une magnifique terrasse plantée de marronniers formant une voûte impénétrable au soleil. De ce point, l'on a devant soi la rade, la ville, la chaîne de l'Istrie, et, dans l'horizon, bien loin, entre le ciel et la mer, les hautes cîmes de l'Albanie.

Par une combinaison du sort peu commune, les deux frères ont épousé les deux sœurs et ne font qu'une même famille. La mère des maris a la haute main dans les deux ménages, et ne se sert de son autorité que pour rendre plus doux et plus étroits les liens qui les unissent.

Si le bonheur est quelque part sur notre planète, assurément il réside dans cette charmante famille qui réunit toutes les conditions de bien-être, de moralité, d'affectuosité, qui donnent à la vie sa vraie signification.

Une maison vaste et parfaitement meublée à la ville, une délicieuse résidence à la campagne, chevaux et voiture, confort bien entendu, voilà pour les conditions matérielles ; quant aux conditions morales, elles ont leur source dans les excellentes qualités dont sont doués tous les membres de cette heureuse famille. Les deux frères représentent le devoir, les femmes et les enfants le charme et la grâce du logis.

Mais revenons à Trieste qu'il suffit de parcourir pour se convaincre que c'est une ville toute neuve qui ne doit rien au passé. Ses larges rues coupées à angles droits et bordées de maisons d'une belle et solide construction, sont admirablement pavées. La prospérité de Trieste est en grande partie dans la franchise de son port, qui lui amène des marchandises de toutes les parties du monde. C'est donc une ville toute commerciale, et, par conséquent, étrangère aux beaux-arts. En fait de monuments, on ne peut y citer que la Bourse et le Théâtre. L'esprit d'association y domine exclusivement. Tout s'y fait par compagnie. Celle du Lloyd a des relations avec tous les pays et des maisons de commerce dans toutes les échelles.

Digitized by Google

J'ai visité son casino vraiment splendide. C'est là qu'ont lieu les bals les plus brillants de l'hiver. On me conduisit tout exprès voir un moulin appartenant au Lloyd et qui, à l'extérieur, fait l'effet d'une forteresse. C'est un immense carré à cinq étages, entourant un vaste espace couvert, sur lequel, de tous les étages, donnent des galeries intérieures. Chaudières et machines à vapeur servant à moudre, à vanner le blé, à le transporter du rez-de-chaussée à l'étage le plus élevé, fonctionnent constamment. J'ai remarqué le balancier, colossale pièce de fonte ayant la forme d'un poisson.

Dans la cour, étaient entassés des milliers de sacs de blé et de tonneaux de farine, destinés à partir pour l'Amérique.

De là, nous fûmes à Campo-Marso, ancienne habitation de Murat, transformée en guinguette. Une excellente musique autrichienne y joue chaque soir. Quantité de tables et de chaises encombrent les allées et bosquets où la charmante Caroline vint sans doute plus d'une fois rêver et contempler le beau panorama se déroulant à ses pieds. On distingue, sur l'un des cônes les plus élevés de l'Istrie, les ruines du vieux château de la Bouisse, qui figure si romanesquement dans *Jean Sbogar* de Charles Nodier.

Au retour, nous rencontrâmes une noce de campagne, assez curieuse pour que j'en dise quelques mots. Les femmes étaient coiffées de casques de fleurs, d'où s'échappaient mille rubans couvrant leurs épaules. Les hommes portaient de larges habits constellés de boutons d'argent d'une dimension exagérée. La mariée se distinguait par une robe en taffetas lilas, avec des ornements de velours noir.

En général, le costume des femmes est pittoresque : leurs robes sont toujours bordées de bandes de drap ou d'étoffe d'une couleur vive. La coiffure se compose d'un mouchoir blanc empesé, formant deux ailes qui encadrent gracieusement le visage, comme dans certaines toiles du Pérugin et d'André del Sarto.

Je passerai rapidement sur mon séjour à Venise, ne voulant pas répéter ce que l'on a écrit mille fois sur cette ville si connue, et ne trouvant dans mes impressions personnelles rien d'assez saillant pour avoir le droit d'en parler.

Digitized by Google

Triste à mourir, je visitai à la hâte ses églises, ses palais, ses musées, rencontrant plus d'un désapointement là où je croyais découvrir un sujet d'admiration. Le mérite des choses dépend tellement de la disposition du cœur ! Dans les déserts de la Caspienne, je me sentais prise d'extase en face d'une flaque d'eau couverte de pélicans, ou devant quelques roseaux d'où s'échappait une volée de courlis. La découverte d'une bicoque en terre contenant quelques images de dieux Kalmoukcs, était la source de mille émotions. Tout me ravissait dans ce voyage, le plus monotone et le plus affreux du monde, au dire de chacun. C'est qu'alors je voyais toute chose à travers le prisme brillant du bonheur.

ADÈLE HOMMAIRE DE HELL.

---

Digitized by Google

# FAUT-IL ÉCRIRE

# JEANNE DARC OU JEANNE D'ARC?

---

Le moyen le plus sûr de répondre à cette question paraît être l'exposé historique des faits et la discussion des arguments produits pour justifier les deux manières d'écrire ce nom.

Deux camps opposés se sont formés de nos jours, l'un des champions, l'autre des adversaires de l'apostrophe. Depuis une douzaine d'années, bien des passes d'armes, généralement fort courtoises, ont eu lieu autour de ce petit signe orthographique, sans que jamais on ait mis jusqu'ici le pour et le contre en présence ; de sorte qu'on a lu souvent l'attaque sans connaître la défense, et réciproquement. Mais aujourd'hui, il semble à propos de placer les adversaires en face les uns des autres, et de juger, autant que possible, la valeur de leurs arguments, de façon à provoquer, sinon à donner, par cette condensation des éléments de la question, une solution définitive.

Tout le monde est d'accord sur ce point que, pendant plus de deux cents ans, on a invariablement écrit le mot *Darc* sans apostrophe. Les pièces authentiques, les récits des historiens, manuscrits ou imprimés, ne laissent aucun doute à cet égard.

Jusqu'au milieu du XVII^e siècle, il n'y a qu'une seule dérogation à cette façon de l'écrire, le sonnet anonyme imprimé à Orléans en 1576, où se trouve le premier exemple de la forme *d'Arc*. Mais ce n'était là qu'un fait accidentel; car les parents eux-mêmes de Jeanne n'ont jamais mis d'apostrophe à ce nom. Ainsi, Jean Hordal, issu du troisième frère de la Pucelle, Pierre Darc, a fait un ouvrage intitulé : *Heroinæ nobilissimæ Ioannæ* DARC, *vulgò Aurelianensis Puellæ*, *Historia*, Pont-à-Mousson, 1612. Il n'y met pas d'apostrophe.

Charles du Lis, autre descendant de cette famille, né vers 1559, « conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé, son premier Aduocat General en sa Cour des Aydes à Paris, » a composé un *Traitté sommaire tant dv nom et des armes qve de la naissance et parenté de la Pucelle d'Orléans, et de ses frères. — Fait en octobre* 1612 *et reueu en* 1628. Pareillement il écrit toujours, sans apostrophe, le nom de ses ancêtres. Les cinquante-deux pages de

Digitized by Google

son *Traitté* n'en portent pas plus la trace que les cent vingt-quatre pages du *Recveil de Plvsievrs inscriptions*, etc., faites à la louange de la Pucelle et de sa famille, mis en tête du *Traitté*.

On n'a point la charte originale qui anoblit la famille Darc, en 1429, mais seulement un *Vidimus* de Henri II, octobre 1550, dans le registre 260 (pièce 306) du Trésor des chartes, aux Archives de l'Empire. M. J. Quicherat l'a donné dans sa grande publication des deux *Procès*, et on y lit : Celebri mi- « nisterio Puellæ, *Johannæ d'Ay*, de Dompremeyo » (T. V, p. 150), avec apostrophe et avec altération du nom.

D'un autre côté, M. Levaillant de la Fieffe, traitant *De la noblesse de Jeanne Darc et de sa famille* (Revue de la Normandie, 1862, p. 555), cite, d'après « une expédition authentique qui se trouve à la direction des Ar- « chives de l'Empire, dossier K, 63, n° 9, précisément le même passage, « qu'il dit être *textuel*, » et on y lit : « Celebri ministerio Puellæ *Johannæ* « *Darc*. »

Est-ce le même document qui a subi une classification nouvelle, dans l'espace de treize ans, et qui aura été lu de deux manières différentes ? Peut-être : mais il est permis d'affirmer que l'apostrophe, inconnue au xv^e siècle, ne devait pas se rencontrer dans la charte originale, ni, par conséquent, dans le *Vidimus*, s'il en a été la reproduction fidèle.

Quant à *Day* substitué à *Darc*, ce n'est plus du tout le même nom, comme Charles du Lys l'a expliqué à l'endroit de son ouvrage, où il recherche *Quel est le nom au vray de la Pucelle et de ses parens*. « Cette Pucelle se trouue encore « nommée par aucuns autres, Ieanne Day, mais par corruption de langage, « pour ce que peut-estre ses frères ayant porté le nom du Lis, que le Roy « leur auoit donné en faueur d'elle, comme les descendans d'eux le portent « encore auiourd'huy, les Lorrains voisins le prononçoient grossierement, « à la mode de leur pays, Dalis, pour Dulis, comme on y dit encore à pré- « sent vne fleur dalis, pour vne fleur de lis ; de sorte que pour concilier ces « deux noms différens Darc et Dulis, n'en sçachant la cause et l'origine, ils « l'ont appelée Day, pour se conformer à la prononciation du pays ; ou bien « par quelque autre vice d'escriture, ou par incuriosité d'en rechercher plus « avant la vérité. Il est bien certain que son père s'appelait Iacques Darc, « comme il se voit par plusieurs tiltres de ses ancestres, et de ses freres, « oncles de ladite Pucelle ; et par le proces qui luy fut fait à Roüen, et par « celuy de sa iustification, où y a un grand nombre de tesmoins qui en dé- « posent pertinemment ; et par les armoiries mesmes des parents et autres « descendans dudit Iacques Darc, qui portoient vn arc bandé de trois « flèches (1). »

(1) *Traité sommaire*, etc., ch. II, p. 6.

Digitized by Google

Outre l'explication du nom *Day* substitué à *Darc*, se trouve ici la preuve que les parents mêmes de Jeanne ne mettaient pas d'apostrophe au nom primitif de leur famille, ni à celui qu'on en avait fait par altération et qu'ils n'écrivaient ni *d'Arc*, ni *d'Ay*.

Et qu'on ne vienne pas dire qu'à l'époque où furent imprimés ces deux ouvrages, le *Recueil* et le *Traitté*, on n'employait pas l'apostrophe pour les noms propres de ville ou de famille. Elle figure toujours dans *Pucelle d'Orléans*, et la légende de la belle gravure représentant, dans le *Recueil*, l'Entrée de Charles VII à Reims, d'après une vieille Tapisserie, donne bel et bien l'apostrophe : « D. Le Duc *d'Alençon;* G. La Pucelle *d'Orléans* (1). » Il semble que l'apostrophe mise aux mots *d'Alençon* et *d'Orléans* aurait bien pu passer dans le nom propre *Darc*, si du Lis, pour un motif quelconque, l'avait jugée nécessaire. Si lui, membre de la famille, homme éclairé, en instance auprès de Louis XIII, afin d'obtenir la permission de joindre les armes de la branche aînée aux siennes, et ne négligeant jamais, dans ce *Traitté* destiné à justifier sa demande, de séparer la particule de son propre nom du Lis, s'il n'a pas mis une seule fois l'apostrophe au nom *Darc*, c'est qu'il ne devait pas, qu'il ne pouvait pas légitimement la mettre, en raison des idées de dignité, de fief, d'origine nobiliaire ou géographique que l'on commençait à y attacher alors. Ce n'est point par mégarde, c'est de propos délibéré que du Lis a toujours supprimé l'apostrophe, comme tous les poètes dont il a réuni les pièces de vers en écrivant le nom de ses ancêtres.

Au reste, on continua longtemps encore à l'écrire de cette manière, aussi bien dans les pièces authentiques que dans les imprimés. Lorsque Louis XIV fit rechercher les usurpations de noblesse, en 1666, Adrien Baillard, sieur de la Hètrelaye, demeurant à Conteville, près de Gaillefontaine (Seine-Inférieure), remit des lettres-patentes à M. Barrin de la Galissonnière, maître des requêtes, chargé de cette recherche pour la Généralité de Rouen. L'affaire fut renvoyée devant le Conseil d'Etat, le 10 août 1667, et voici le début textuel des conclusions du procureur du roi : « Le procureur du roi « ayant eu communication des pièces de l'exposant, dit qu'il tient pour con- « stant que du mariage de Jacques *Day* ou *Darc* et d'Isabeau Romée était « issue Jeanne *Day* ou *Darc*, appelée vulgairement la Pucelle d'Or- « léans (2). »

On voit donc que l'apostrophe continuait à ne pas être employée pour ce

(1) *Recveil de plvsievrs inscriptions*, en face de la page 98.

(2) *Noblesse de Jeanne Darc et de sa famille*, par M. Levaillant de la Fieffe, Revue de la Normandie, 1862. — Il y est surtout question des membres de cette famille habitant la Normandie.

Digitized by Google

nom de famille, dans les pièces officielles, cinquante ans même après la publication de du Lis.

Il en est encore ainsi chez tous les historiens du siècle de Jeanne et des deux siècles suivants. Généralement ils la désignent par le surnom de *La Pucelle*, *Jeanne la Pucelle*, *La Pucelle de France*, *La Pucelle d'Orléans*. Mais quand ils mettent son nom de famille dans des textes français ou latins, ils écrivent toujours *Darc*, comme le faisait encore Pasquier au début du XVII^e siècle (1).

C'est le XVIII^e siècle surtout qui suivit et propagea l'orthographe inaugurée par le sonnet de 1576. L'abbé Lenglet-Dufresnoy l'imita, lorsqu'il donna son *Histoire de Jeanne d'Arc*, *vierge*, *héroïne et martyre d'Etat*. — Orléans, chez Couret de Villeneuve, 1753. Il est vrai que le titre du tome premier n'a pas d'apostrophe ; mais tout le corps de l'ouvrage et le titre des tomes II et III la donnent.

Depuis, M. de L'Averdy l'a admise, quand il a fait sa *Notice du Procès criminel de condamnation de Jeanne d'Arc dite la Pucelle d'Orléans*, tirée des différents manuscrits de la Bibliothèque du Roi. — NOTICE DES MANUSCRITS, T. III, 1790.

Il a été suivi par M. Le Brun de Charmettes, auteur d'une *Histoire de Jeanne d'Arc*, 4 vol. in-8, en 1817 ; par M. J. Quicherat, éditeur des *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc dite la Pucelle*, 5 vol. in-8, de 1841 à 1849 ; enfin, par M. H. Wallon, *Jeanne d'Arc*, 2 vol. in-8, 1860, pour ne parler que des chefs de file.

Mais, d'un autre côté, l'apostrophe fut supprimée par des historiens et par des écrivains ni moins nombreux, ni moins recommandables, MM. Michelet, Henri Martin, Vallet de Viriville, Vuilliaumé, et, hier encore, M. de Lescure ; de sorte que les forces sont à peu près égales dans les deux camps, sans parler de la presse périodique, où se fait remarquer le même partage, la même divergence.

C'est après la publication complète des deux *Procès* par M. Quicherat que commença l'examen sérieux de la véritable orthographe de ce nom. La présence de l'apostrophe dans des pièces authentiques du XV^e siècle en fut la cause, apostrophe bien faite pour surprendre tous ceux qui ont quelque habitude des manuscrits de cette époque.

M. Vallet de Viriville publia un article dans le *Journal de l'Institut historique*, complété, en 1854, par un Mémoire plus étendu, intitulé : *Nouvelles Recherches sur la famille et le nom de Jeanne Darc*, où il montra que ce nom

(1) *Recherches de la France*, p. 555. — Il y a peut-être quelques exemples isolés de l'apostrophe à la fin de ce siècle et au début du XVIII^e.



Digitized by Google

s'était toujours écrit sans apostrophe jusque dans le XVII^e siècle, et il s'appuyait sur la charte d'anoblissement et sur divers autres monuments authentiques, pour montrer qu'il en devait être ainsi. Il proposait donc de revenir à l'orthographe primitive, celle qui avait été en usage pendant plus de deux siècles, sauf l'exception unique du sonnet de 1576. Son principal argument c'est qu'il n'y avait pas d'apostrophe dans ces pièces, tout en reconnaissant que l'étymologie la plus probable du nom était le substantif commun *Arc*. C'était ainsi, du moins, que l'avait entendu l'une des branches de la famille, puisque les lettres-patentes de Louis XIII, du 25 octobre 1612, parlent, sur le témoignage de Charles du Lis, « d'armes qui sont d'azur à l'arc d'or mis « en fasce (1), » et auxquelles celui-ci pourra joindre les armes accordées par Charles VII à la Pucelle et à sa famille, d'après ce qu'elle en aurait dit au Procès. « Interroguée s'elle avoit point escu et armes : respond qu'elle « n'en eust oncques point ; mais son roy donna à ses frères armes, c'est as- « savoir, ung escu d'azur, deux fleurs de lis d'or et une espée par my ; et en « ceste ville (Rouen) a devisé à ung painctre celles armes, pour ce qui luy « avoit demandé quelles armes elle avoit. *Item*, dit que ce fut donné par « son roy à ses frères, à la plaisance d'eulz, sans la requeste d'elle, et sans « révélacion (2). » Quoi qu'il en soit de ces armes, dont on fit un chef d'accusation contre la Pucelle dans les soixante-dix articles extraits de ses interrogatoires (3), il est sûr qu'un de ses frères anoblis ne s'appelait plus, dès 1443, *Darc*, mais *du Lis*, nom tiré des armes octroyées (4).

(1) *Procès*, T. V, p. 228. — Voir aussi le *Traitté sommaire*, etc., de Charles du Lis, qui rappelle « les armoiries mesmes des parens et autres descendans dudit Iacques « Darc. qui portoient un arc bandé de trois flèches, » p. 6. — « L'hérédité des noms, et, plus tard, celle des armoiries, qui en était le complément nécessaire, s'appliqua d'abord au fils aîné seulement. Les puînés en adoptaient un autre ; souvent celui de leur mère, de leur femme, ou d'une seigneurie... La distinction entre la branche aînée et les branches cadettes se perpétua assez longtemps dans les armoiries. Le droit de porter les armes pleines n'appartenait qu'à la branche aînée ; les branches cadettes étaient obligées d'ajouter des brisures. Les anciennes ordonnances accordaient même une action en justice pour permettre aux aînés de faire exécuter cette distinction. » *Origine, étymologie et signification des Noms propres et des Armoiries*, par M. Le Baron de Coston, p. 27. — Une des branches cadettes avait pris des armes qu'elle disait être celles des parents de Jacques Darc, au lieu de mettre des brisures dans celles qui avaient été octroyées à la famille.

(2) *Ibid.* T. I, p. 117.

(3) *Procès*, T. I, p. 300.

(4) *Traitté sommaire*, etc., p. 27.

Digitized by Google

Il faut remarquer encore, pour déterminer le sens attaché par la famille à ces armes, que, dans les vingt-trois pièces en prose et les cent-vingt inscriptions et pièces de vers, tant latines que françaises, contenues dans le *Recueil* de du Lys, et consacrées à la gloire de Jeanne et de sa famille, on adopte tout naturellement l'interprétation que lui-même avait donnée de ses armes, devenues pour lui des armes parlantes.

En voici quelques exemples :

DE NOMINE IANÆ DARCIÆ.

*Arcus* bella notat, sed pacem Lilia, Iana hinc
Arcia quæ belli, Lilia facta domi est.

Id. L. QUATR. F.

Ailleurs, dans un sonnet :

SUR LE NOM DU LYS DONNÉ A LA PUCELLE.

Son nom fut Darc, certain présage qu'elle
A coups de traits chasserait les malheurs
Qui sous l'Anglois la couuroient de douleurs.

En un autre endroit :

SUR LE MÊME NOM DU LYS, DONNÉ AUX FRÈRES DE LA PUCELLE.

Iehanne Darc comme vn arc céleste
*Dardant ses traits* sur les Anglois,
Tira de la tombe funeste
Le glorieux nom des François (1).

ANNIBAL DE LORTIGUE.

Quelques-uns cependant de ces poètes ont latinisé le nom de famille de la Pucelle par *Arxea*, comme s'il avait pour étymologie *Arx*, citadelle, et non plus *Arcus*, arc.

Mais cette affirmation donnée par un des descendants de cette famille qui portait un arc dans ses armes, et cette explication fournie par des poètes à sa dévotion, obligés d'accepter ses idées, ne prouvent pas du tout qu'on entendait ainsi le nom propre *Darc* au temps de Jacques Darc, ni même qu'il eût des armes. La raison qu'on en peut donner, c'est que si le chef de cette famille eût eu des armes quelconques, c'eût été certainement en qualité de noble. Mais alors pourquoi Charles VII aurait-il anobli cette famille, en 1429, et lui aurait-il donné d'autres armes que les siennes? Il est clair que

(1) *Recveil de plvsieurs Inscriptions*, etc., p. 48, 47, et 20.

Digitized by Google

ces armes parlantes, servant à expliquer le sens qu'on attachait à ce nom de famille, n'existaient pas avant l'anoblissement et qu'on les a imaginées à une époque postérieure.

L'argument fit impression sur ceux qui voulaient l'apostrophe à cause d'une prétendue noblesse de la famille avant la faveur accordée par Charles VII ; aussi, n'a-t-on pas hésité à battre en retraite sur ce terrain.

En 1856, M. Athanase Renard publia, à Nancy, une dissertation sous ce titre : *De la véritable orthographe du nom de Jeanne d'Arc* (1), dont le but est de prouver la nécessité de l'apostrophe. A défaut du travail lui-même, le résumé, « le plus gros, » s'en trouve dans un journal, *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux,* répondant à ceux qui demandaient s'il fallait écrire *Jeanne d'Arc* ou *Darc* ?

C'était une sorte de réponse à l'adresse de M. Vallet de Viriville et de ceux qui voyaient dans l'apostrophe un signe de noblesse.

D'après M. P. G. D. qui en donne l'analyse, « les preuves sont tellement « victorieuses que personne ne put y répondre ; on y adhéra de tous côtés « par écrit ou par son silence. » Au risque de paraître revenir sur cette adhésion tacite, forcément donnée par tous ceux qui ignoraient l'existence de ce travail, il sera bien permis, quoique tardivement, d'en discuter la valeur.

Pour premier argument, l'auteur du résumé dit : « En dépit d'une pré- « tendue rectification, qui a pu quelque temps surprendre les esprits mal « renseignés et s'arroger crédit, mais qui, je le répète, roulait tout entière « sur une méprise, la Pucelle d'Orléans ne s'est jamais appelée Jeanne « *Darc* ou *Darcq*, mais toujours parfaitement (comme l'exigeait sa forme « ablative) Jeanne *d'Arc* ou *d'Arcq*, c'est-à-dire, en latin du temps, *Johanna* « *de Arco*, ou *de Arcu ; Johanna ex Arco* ou *ex Arcu*. Car ses pères avaient « primitivement habité *Arc* ou *Arcq*, en Barrois (lat. *Arcum*) ; et lorsque « cette famille vint, au XIII^e ou XIV^e siècle, se fixer à Dom-Remy, il lui « arriva (ce qui était alors l'usage) de recevoir, pour nom permanent et col- « lectif, dans son nouveau séjour, *le nom de sa bourgade originelle.* »

Ces diverses propositions, dénuées de preuves dans le résumé qu'en donne *l'Intermédiaire*, soulèvent des objections en assez grand nombre, et ne paraissent pas aussi sérieuses qu'elles sont affirmatives.

D'abord ces formes *Johanna de Arco* ou *de Arcu*, et ces autres plus insolites encore, *Johanna ex Arco* ou *ex Arcu*, où les a-t-on rencontrées ? Les poètes écrivent *Darcia Virgo*, *Darcia puella*, *Jana Darcia*, *Jana Arcia*, *Arcia Virgo*

(1) N° du 25 janvier 1866, p. 42-45. — Voir le travail lui-même, t. XXII *des Mémoires de l'Académie de Stanislas* (à Nancy), p, p. 543 à 558.

Digitized by Google

ou *Jana Arxea.* On peut répondre que les nécessités de la versification ont fait créer ces adjectifs, à cause de l'impossibilité de faire entrer *de Arco* ou *de Arcu* dans un vers. Sans doute ; mais la prose met constamment (au moins dans les nombreux textes consultés) *Puella*, *Johanna Puella, Puella aurelianensis*, etc., (1) et non *Johanna de Arco* ou *de Arcu*, *ex Arco* ou *ex Arcu*, dont l'emploi lui eût été si facile. Il est à croire que cette alliance de mots a été imaginée par l'auteur de la dissertation, pour mieux faire saisir sa théorie de « la forme ablative, » et que ce latin est de lui, et non « du temps. »

Il faut remarquer encore que, dans le raisonnement de l'auteur, qui va être discuté plus bas, il est impossible de rencontrer indistinctement les deux formes *de Arco* ou *de Arcu,* puisque l'une viendrait de *Arcum*, *Arc-en-Barrois*, dont il fait le berceau de la famille de Jeanne, et l'autre de *Arcus*, *arc*, explication que la sienne l'oblige à repousser. Si cette famille tire son nom du lieu de sa naissance, elle ne saurait le tirer de ses armes.

Mais il y a plus qu'un double sens impliquant contradiction. Pour justifier l'apostrophe, on dit donc que la petite ville d'Arc en Barrois (arrondissement de Chaumont, département de la Haute-Marne), est *la bourgade originelle*, d'où seraient sortis Jacques Darc, père de la Pucelle, et ses propres ancêtres à lui-même. Mais Charles du Lis dit positivement le contraire : « Ses ancestres (de la Pucelle) sont prouenus du village de *Sefonds*, près de « Montirandel en Champagne, *où nasquit Iacques Darc son père* » (2). Ainsi, selon lui, c'est Ceffonds, près de Montier-en-Der, (arrondissement de Vassy, département de la Haute-Marne,) dans l'ancienne Champagne qui fut le berceau de Jacques Darc et de sa famille, et on accordera sans peine qu'un membre de la famille, après des recherches faites spécialement sur ce objet, est digne de toute croyance, quand il l'assure, et quand il affirme que cela « se void par plusieurs tiltres et contracts du pays qui se trouvent en « la ville de Saint-Disier. »

Jacques Darc ne doit donc pas son nom au village d'Arc en Barrois, et son nom ne doit pas prendre l'apostrophe pour rappeler ce lieu *qui n'est pas sa bourgade originelle.*

Vient un second argument tiré de la manière dont Shakespeare a cru devoir traduire ce nom en Anglais. « Aussi Shakespeare n'a-t-il eu garde de « tomber dans l'erreur où est allé trébucher l'esprit inventif des savants « modernes. Lui, de qui pourtant les yeux anglo-saxons se fussent si bien

(1) « Joanna, quæ vulgo per omnem Galliam « Puella » appellabatur. » — Thomas Basin, Hist. du règne de Charles VII et Louis XI, (Edit. de la Société de l'Histoire de France.) T. I, p. 67.

(2) *Traitté sommaire,* etc, ch. II, p. 7.

Digitized by Google

« accommodés d'un monosyllabe, *Darc* ou *Darcq*, pour peu que la chose « lui eût paru admissible, il écrit tout simplement *Joan of Arc*, comme « l'exige le vulgaire sens commun gaulois. »

Tout d'abord il semble assez extraordinaire d'aller demander à un poète étranger la véritable manière d'écrire un nom propre français; mais, après tout, il est bien permis d'aller chercher des arguments partout où l'on croit en rencontrer. Seulement Shakespeare s'est-il vraiment demandé, en écrivant *Joan of Arc*, si le village d'Arc en Barrois etait ou n'était pas la *bourgade originelle* des ancêtres de Jeanne ? A-t-il mis *of Arc*, en deux mots, parce que la forme monosyllabique *Darc* ou *Darcq* lui paraissait défectueuse (1)? Il semble avoir songé à tout autre chose.

C'est dans la première partie de sa tragédie, *le Roi Henry VI*, que Shakespeare a écrit *Joan of Arc*. Ce nom se trouve ainsi traduit dans le tableau des personnages : « Joan la Pucelle, commonly called *Joan of Arc*, » c'est-à-dire « Jeanne la pucelle, communément appelée *Jeanne d'Arc*. » Il est répété deux fois dans le cours de la pièce (Acte II. sc. 2, et Acte V, sc. 4). Partout ailleurs, il y a simplement *la Pucelle*, ou *Joan la Pucelle*, suivant le langage général des contemporains de Jeanne et du temps où Shakespeare composait sa pièce (2).

Mais cette traduction ne repose par sur le motif qu'on lui attribue. Le poète y a été déterminé ou par une combinaison dramatique, née de sa haine d'Anglo-Saxon contre la France. Il a mis *Joan of Arc*, comme il a mis, dans cette même pièce, *Duke of Anjou*, *Duke of Burgundy*, *Duke of Alençon*, c'est-à-dire avec la particule nobiliaire pour avilir et mieux dégrader notre héroïne. Cela résulte clairement de l'endroit de la pièce où figurent ces mots et du langage qu'il prête à Jeanne. Ils sont dans cette scène odieuse où Jeanne, après sa condamnation, renie son père, simple berger, quand celui-ci la retrouve en Anjou, au milieu du camp anglais. Le vieillard l'appelle affectueusement sa fille et s'offre pour mourir avec elle, et la Pucelle le repousse durement en lui disant « qu'elle ne le connaît pas, et qu'elle est « d'un sang plus illustre dont ses ennemis ont voulu ternir la noblesse. »

(1) Elle a cependant été adoptée par d'autres Anglais « Ferguson, *The Teutonic Name System*, p. 397, rattache le nom *Darc*, qu'on retrouve dans son pays sous les formes *Dark*, *Darch*,, *Darkin* à *Dark*, brun, noir, en anglais, *Deorc* en anglo-saxon. » — Note de M. le baron de Coston, *Origine étymologie et signification des noms propres et des armoiries* 1867, p. 336.

(2) Les trois parties de *Henry VI* ont été composées de 1589-1591. — Shakespeare est mort en 1616.

Digitized by Google

« Decrepit miser ! base ignoble wretch !
« *I am descended of a gentler blood ;*
« Thou art no father, nor no friends, of mine. »
(Acte v, sc. 4.)

« Misérable vieillard ! Vile et basse créature ! *Je suis descendue d'un sang* « *plus illustre* ; tu n'es ni mon père, ni du nombre de mes amis. »

Un peu plus loin, elle y revient encore, en s'adressant à son père, au duc d'York et au comte de Warwick :

« Peasant, avaunt ! — You have suborn' d this man,
« Of purpose *to obscure my noble birth.*
(Acte v, sc. 4.)

« Paysan, arrière ! — C'est vous qui avez suborné cet homme dans le « dessein *de ternir ma noble naissance.* »

Un rôle conçu dans cet esprit exigeait, pour que la forme du nom répondît au langage prêté à l'héroïne, la particule nobiliaire. Voilà pourquoi Shakespeare a mis *Joan of Arc*, au lieu de « s'accommoder d'un monosyllabe Darc ou Darcq, » dans ce passage où tout est travesti, tout est faux, le lieu de la scène, les faits historiques, le caractère de l'héroïne, et jusqu'à l'orthographe de son nom.

Shakespeare ne vient donc point en aide à la thèse soutenue à Nancy, puisque sa préposition *of*, représentant l'apostrophe, a une valeur généalogique et non géographique, comme on l'a supposé. Contredite par l'affirmation de Charles du Lis, cette thèse l'est encore par le sens intime et non littéral du texte de Shakespeare, gratuitement invoqué.

La dissertation continue, d'après l'analyse de l'*Intermédiaire*, en rappelant des principes et des procédés usités dans la confection des manuscrits. « A la vérité, dans la plupart des vieux manuscrits français qui parlent de « l'héroïne, *l'apostrophe* est omise..... C'est l'inévitable effet d'une règle, « abusive et bizarre, mais générale, qui régnait chez les scribes à l'époque « où nous parlons..... Non seulement l'élision n'est marquée par aucune « *apostrophe*, ni par aucun *intervalle*, de sorte qu'il y a pleine coalescence « apparente ; mais, en outre, si le terme se trouve être soit un titre de di- « gnité, soit un nom propre, et qu'il ait droit à la majuscule, — alors les « dimensions et la forme majusculaires qui appartenaient à son initiale, se « reportent en arrière sur la consonne de l'article ou de la préposition..... « Cette pratique forçait les gens de plume à transformer *Jeanne d'Arc* en « *Jeanne Darcq* (*Darc* plutôt), comme le pape *d'Avignon* en pape *Davignon.* »

Digitized by Google

Tout ceci est vrai, mais seulement « pour un titre de dignité et pour un « nom propre qui a droit à la majuscule. » On trouve, en effet, *Dalbret*, *Darmagnac*, *Dalençon*, le roi *Dangleterre*, le pape *Davignon*, etc., et on doit les écrire, de nos jours, *d'Albret*, *d'Armagnac*, *d'Alençon*, le roi *d'Angleterre*, le pape *d'Avignon*, etc., parce que ces noms appartenaient à des familles nobles qui tiraient leurs dignités des villes ou des pays dont elles portaient les noms, et qu'elles avaient droit à la majuscule. Cependant, le moyen de s'y reconnaître pour tous les noms propres de cette époque, commençant également par la syllabe *Da*, par exemple, n'ayant pas droit à la majuscule, parce qu'ils n'étaient pas des titres de dignité, mais la portant néanmoins comme noms propres, puisque tout nom propre commençait par une majuscule ? Comment s'en tirer pour Pierre *Dangerel*, secrétaire de Charles VI, Maître Jehan *Darcies* et *Darguery* Aymery, écuyer du duc d'Orléans, et *Darcion*, valet de sommiers et page du duc de Berry ? M. Douët d'Arcq, ayant trouvé ces noms avec une majuscule dans les manuscrits, aurait donc dû leur conférer l'apostrophe dans l'imprimé. Cependant, il les en a privés, tandis qu'il mettait une apostrophe à Jean *d'Ailly*, Charles *d'Albret*, Jean *d'Alençon*, Louis *d'Anjou*, Bernard *d'Armagnac* (1). La différence de ces deux manières d'écrire des noms commençant par les mêmes lettres, vient de ce que ces derniers noms appartenaient à des familles nobles, et les autres à des familles roturières. C'est donc une exception à la règle trop générale posée plus haut, et si l'apostrophe doit être supprimée, comme cela n'est pas douteux, dans les noms des familles de cette dernière classe, elle doit l'être aussi dans Jeanne *Darc*, dont le nom de famille ne rappelait ni un titre, ni une dignité, ni un lieu quelconque.

Enfin, l'analyse se termine par cette remarque : « Du reste, il va sans dire « que la Pucelle n'était point née dans la classe noble et n'y songeait guère ; « mais qu'est-ce qu'ont à voir ici les questions nobiliaires ? Qu'a de commun « avec le fait, soit de la noblesse de quelqu'un, soit de sa roture, la pré- « sence ou l'absence devant son nom, de la syllabe *de* ? Chercher de liens de « dépendance entre deux choses si diverses, c'est une erreur des plus ab- « solues, mais aussi des plus récentes, car elle n'a pris naissance qu'au « siècle dernier..... La particule *de* n'est pas le signe de la noblesse, mais « purement celui d'un *nom de lieu*, employé soit au génitif, soit (plus souvent), à l'ablatif. » Vraie, en général, cette remarque ne s'applique point à la famille *Darc*, qui n'était point originaire *d'Arc* en Barrois, mais de *Ceffonds* en Champagne, comme on l'a vu plus haut.

(1) *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, publié par la Société de l'Histoire de France, 2 vol.

Digitized by Google

Toute cette dissertation roulant sur ce fait supposé, il en résulte que les conséquences sont également erronées, et ne démontrent point la nécessité de mettre l'apostrophe dans le nom de famille de notre héroïne.

Afin d'en justifier l'emploi dans sa *Jeanne d'Arc*, en 1860, M. Wallon s'autorisait surtout « de l'étymologie la plus probable du nom. » Le substantif commun *Arc*, d'après les armoiries dont parle du Lys. Puisque « c'était le « sens que la famille attachait à ce nom, il est bien légitime de l'écrire « comme elle l'entendait. De son temps, elle l'écrivait *Darc*, mais depuis « l'usage de l'apostrophe, on a le droit de l'appliquer à ce nom cemme aux « autres ; ou, pour être conséquent, il faudrait écrire, comme autrefois, « Dharcourt, Darmagnac, etc. ; car peu importe que le mot exprime un lieu « ou autre chose. »

Ces derniers mots *autre chose* montrent que M. Wallon n'adopte pas complètement l'explication de Nancy, qui fait un nom de lieu du mot *Darc*. Mais la conséquence qui précède n'est pas aussi rigoureuse que le croit le savant historien. Car on met et on doit mettre l'apostrophe à des noms nobiliaires, écrits sans apostrophe au xv^e^ et au xvi^e^ siècle, sans qu'il soit nécessaire pour cela de la faire figurer dans des noms roturiers. Pourquoi vouloir attacher, bon gré, mal gré, une signification positive à ce nom de famille ? Il peut bien n'en avoir pas plus qu'une foule d'autres noms propres auxquels il serait impossible d'attribuer un sens plausible. Tel semble être le nom *Darc*, que la famille anoblie quitta bientôt pour celui de *du Lis*.

Enfin M. Wallon, en conservant l'apostrophe, « se conforme à l'usage « suivi depuis (Charles du Lys) et consacré, on le peut dire, par le livre qui « sera désormais la source de toute histoire de Jeanne d'Arc : l'édition des « deux *Procès*, par M. J. Quicherat (1). » C'est vrai que M. Quicherat a mis partout l'apostrophe au mot *d'Arc* dans la publication des deux *Procès;* mais doit-il, en dehors de son titre qu'il a pu disposer à son gré, faire autorité ? On a précisément protesté, et à bon droit, il semble, contre cette présence de l'apostrophe dans les textes authentiques cités par M. Quicherat, apostrophe que ne lui offraient pas les manuscrits.

Loin d'imiter ces exemples de ses devanciers, M. Villiaumé la rejeta de son *Histoire de Jeanne Darc et réfutation des diverses erreurs publiées jusqu'à ce jour*, ou une *Note* intitulée : *Du véritable nom du père de Jeanne Darc* (2), discute ainsi l'emploi de l'apostrophe dans la publication de M. J. Quicherat :

(1) *Jeanne d'Arc, Appendice sur le nom de Jeanne d'Arc*, T. I, p. 230. — Quelquefois, cependant, M. Quicherat lui-même, citant le titre de plusieurs manuscrits latins sur le *Procès*, supprime l'apostrophe. Voir T. V, p. 409, 424, 441.

(2) P. 405-408.

Digitized by Google

« Entr'autres motifs qui m'ont fait adopter cette manière d'écrire le nom « *Darc*, je déduis les suivants :

« 1° Toutes les expéditions manuscrites et quasi contemporaines du pro- « cés de condamnation et de celui de révision portent *Darc* et non *d'Arc*;

« 2° Jean Hordal, descendant d'un frère de Jeanne, écrit constamment « *Darc*, dans son *Histoire*, imprimée en 1612, à Pont-à-Mousson ;

« 3° Un recueil de plusieurs inscriptions contemporaines ou peu postérieures à la Pucelle, publié en 1628, par du Lys, prouve également que « son nom s'écrivait *Darc;*

« 4° Edouard Richer, dans son *Histoire* manuscrite, ne met point non « plus d'apostrophe. On peut voir, notamment, la première partie, folio 8, « au verso, où le nom *Darc* se trouve trois fois ;

« 5° Enfin l'anoblissement de la famille de Jeanne, en décembre 1429, « par Charles VII, prouve que son père n'était point noble et ne portait « point un nom féodal.

« Je vais montrer que c'est par erreur que, dans sa publication des deux « procès, M. Quicherat a mis partout une apostrophe au mot *Darc*:.....

« Les deux expéditions du procès de condamnation déposées à la biblio- « thèque de la rue de Richelieu, n° 5965, folio 60, recto, et n° 5966, folio 8, « verso ; et celle déposée au Palais-Bourbon, folio 40, verso, portent *Darc;* « M. Quicherat, tome Ier, p. 191, écrit le même mot *d'Arc*.

« Cette dernière, au folio 12, verso, porte *Darc;* M. Quicherat écrit le « même mot *d'Arc*, t. I, p. 46.

« L'expédition du procès de révision, provenant du Trésor des Chartes, « au folio 203, verso, et celle de Notre-Dame, folio 178, recto, portent en « trois passages *Darc*; M. Quicherat, t. III, p. 355, les transcrit en mettant « *d'Arc*. Il en est de même des autres passages des expéditions authentiques « et des copies, notamment de celle de Saint-Victor et de d'Urfé ; il serait « superflu de pousser plus loin la preuve des erreurs de transcription com- « mises par M. Quicherat.

«On a allégué qu'au quinzième siècle on ne mettait point d'apostrophe aux « noms qui commençaient par une voyelle avec une particule, et que l'on « écrivait, par exemple, *Dalençon* pour *d'Alençon*. Mais, en ce cas, lorsqu'on « écrivait le nom en latin, on mettait *de* pour la particule ; comme on le « voit pour le nom d'Estivet, *de Estiveto*. (Voir t. , p. 7, 25, 40 et 111, « p. 144, 162). On eût donc écrit *de Arco* et non pas *Darc*, dans le passage « latin, s'il eût fallu une apostrophe. »

Ces raisons si sérieuses n'ont guère trouvé de contradicteurs, et l'on convient généralement, même parmi les plus chaleureux partisans de l'apostrophe, qu'elle ne se rencontre pas dans les manuscrits ; mais on n'en main-

Digitized by Google

tient pas moins la nécessité de l'introduire dans les ouvrages de notre époque, pour les raisons exposées plus haut.

Cependant, ce qui doit mettre en défiance contre cette doctrine, tant soit peu inconséquente, c'est la diversité même des raisons qu'on allègue pour la justifier. L'un réclame l'apostrophe, parce que *Darc* est pour lui un nom de lieu, dont il fait bien gratuitement la *bourgade originelle* de la famille portant ce nom ; un autre, parce que les armes de la famille prouvent qu'elle voyait un *arc* dans son nom, tout en l'écrivant elle-même comme si elle n'en voyait pas ; un autre, parce que telle personne l'a écrit ainsi, à tort ou à raison, proclame la nécessité de l'imiter ; enfin quelques-uns y tiennent encore pour constater la noblesse imaginaire de Jacques Darc, comme le montre clairement la faveur de l'anoblissement accordée par Charles VII. Ces explications multiples ne prouvent pas, tant s'en faut, qu'on soit sur le chemin de la vérité, dans les explications données pour le maintien de l'apostrophe.

Puisqu'on ne peut donc justifier la nouvelle orthographe (car l'apostrophe est d'invention moderne) par des explications plausibles, pourquoi ne pas respecter et reprendre l'ancienne orthographe, où *Darc* s'écrivait sans apostrophe ? Elle a pour elle la consécration du temps, de la famille, des pièces authentiques ; l'exemple de tous les écrivains, sans partage, pendant plus de deux siècles, et l'exemple aussi d'un bon nombre de nos contemporains qui ne sont pas sans valeur. Ce retour uniforme aux habitudes du passé aurait le double avantage de ne pas laisser croire à une origine nobiliaire, que beaucoup de personnes attachent encore à l'apostrophe (1), et de signaler aux yeux l'humble origine de celle qui sauva la France, et dont les parents « fort gens de bien, craignant et aimant Dieu, « avoient peu de moyens et vivaient d'un peu de labourage et de bétail « qu'ils nourrissaient (2). »

Par un juste sentiment de la vérité, *le Comité de souscription pour le rachat de la Tour de Jeanne Darc* (parce qu'elle y a été interrogée), *et l'érection d'un monument en son honneur*, a donc bien fait de supprimer l'apostrophe dans le nom de l'héroïne, toutes les fois que les lettres circulaires, appels

(1) Le Journal l'*Union*, qui a été réfuté par le *Moniteur de l'Armée*, dont le *Moniteur du soir* a cité l'article, 12 août 1866. — Le 13 juillet précédent le *Moniteur du soir* avait donné un article plus développé sur le *nom de Jeanne Darc* dont voici la conclusion : « Il résulte donc de tout ceci que la forme *Darc* est préférable à toutes les autres, comme étant plus conforme aux règles étymologiques et à l'origine populaire de la jeune fille qui se rendit illustre par son courage et par son patriotisme. »

(2) Ed. Richer. *Histoire manuscrite de la Pucelle d'Orléans*. Bibliothèque impériale S. F. 4907.

Digitized by Google

de souscription, etc., ont dû le mentionner. Ce ne sont pas les deux ou trois observations venues de Nancy ou de Paris, reproduction textuelle des arguments discutés plus haut, sans preuves nouvelles, qui doivent lui faire abandonner la bonne voie où il s'est engagé. Il doit y persister plus que jamais, quand il voit un érudit, après quinze années d'étude sur l'origine et l'étymologie des noms propres, trancher la question en ces termes : « La véri-« table orthographe du nom de Jeanne *Darc*, et de celui de plusieurs fa-« milles obscures contemporaines de la Pucelle, ne comportait pas la par-« ticule. Cette suppression avait sans doute pour but de faire disparaître « toute idée de prétention nobiliaire (1). »

Il est temps de revenir à l'orthographe qui, pendant des siècles, a été celle de la famille de Jeanne, et n'est point du tout une innovation, mais un simple retour aux habitudes du passé. Il est temps de renoncer complètement à l'orthographe nouvelle, inaugurée en 1576 par ce poète d'Orléans, qui lui octroya le premier des lettres de noblesse en mettant une apostrophe à son nom. On doit le faire encore pour ne pas avoir l'air de « s'imaginer « qu'un signe alphabétique possède une vertu magique, qu'une particule « nous transforme, qu'une apostrophe nous grandit, qu'une majuscule dé-« placée nous élève au-dessus du commun, » comme le disait éloquemment un honorable membre de la magistrature française (2), dans une de ces affaires de changement de nom et d'usurpation de noblesse si fréquentes de nos jours.

F. Bouquet.

(1) *Origine, étymologie et signification des Noms propres et des Armoiries* par le baron de Coston 1867, p. 336.

(2) M. le Procureur-général Léo Dupré.

Digitized by Google

# JOURNAL

DES

# PRINCIPAUX ÉPISODES

## DE L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE

*A Rouen et dans les environs, de* 1789 *à* 1795.

---

### X.

Pour la ville de Rouen, l'ère révolutionnaire ne faisait que commencer ; elle s'était toujours tenue, jusque-là, dans les bornes d'une parfaite modération ; mais depuis la fête civique du 10 août, pour l'acceptation et le serment à la nouvelle Constitution, on va la voir entrer à pleines voiles dans les réformes républicaines et se signaler par des excentricités dont on n'aurait pas cru ses habitants capables.

Le 29 août, le Comité dit de Salut public entra en fonctions et, dès le 6 septembre, il se révéla par l'arrêté contre les étrangers à la ville, dont nous avons parlé dans le chapitre précédent ; le 22 septembre il fut *enjoint aux femmes de porter la cocarde nationale.*

D'après les nouvelles institutions, les femmes paraissaient appelées à jouer un grand rôle dans les affaires publiques ; c'était au moins l'opinion de la municipalité de la ville du *Mans* ; elle tenta de propager ses idées sur cette question importante en racontant, avec emphase, les détails d'une fête dont elle attendait le plus grand bien.

« Toutes les citoyennes, dit-elle, *réunies en autant de bataillons que la* « *garde nationale*, ont prêté serment de maintenir la liberté et l'égalité. *Ran-* « *gées dans le plus bel ordre et décorées* de la cocarde tricolore, elles ont été « répéter ce serment aux pieds des autels (1). »

(1) Hôtel-de-Ville, 25 septembre 1793.

Digitized by Google

Le Conseil général de la commune de Rouen fut bien obligé de s'avouer vaincu, il n'avait pas songé à cela lors de la fête du 10 août ; mais qu'y faire ? il était trop tard maintenant : il ne restait qu'à féliciter la ville du Mans de son heureuse initiative. Au reste, l'administration de Rouen se promit bien de réparer cet oubli envers le beau sexe et de l'appeler à prendre une part active dans les fêtes publiques du nouvel âge d'or.

De même qu'au XVI^e siècle on marquait d'une croix les maisons atteintes de la peste, le Comité de Salut public de Rouen ordonna (1) la marque des maisons des *bons citoyens*, c'est-à-dire que, « au devant *et au lieu le plus ap-* « *parent de leur demeure* » ils devaient apposer une affiche portant ces mots : *unité et indivisibilité de la République, liberté égalité, fraternité, ou la mort !*

De sorte que ceux qui ne *voulaient* ou ne *pouvaient* dépenser cinq sous, *prix officiel* de ces affiches, se trouvaient frappés d'ostracisme et signalés comme aristocrates, ce qui, alors, équivalait à une condamnation à mort ; la croix de pestiféré eut été préférable au défaut d'affiche.

Cependant l'impartialité nous fait un devoir de placer ici un fait qui explique, sans les justifier complètement, les tracasseries de la commune et ses frayeurs à l'endroit des royalistes. Une grosse affaire occupait à ce moment la justice ; on croyait même avoir mis la main sur l'un des principaux agents des émigrés :

Voici comment :

Le 15 octobre 1793 (an II de la Rép.), le citoyen Delamare, orfèvre, vint apporter au citoyen Avenel, juge au tribunal criminel, faisant fonctions de commissaire de police, pour 1,169 livres d'assignats qu'il venait de recevoir en paiement de deux chaînes en or par lui vendues à un individu inconnu, lequel individu il amenait, parce qu'il croyait que la plupart de ces assignats étaient faux.

L'individu ainsi amené déclara se nommer Adrien Coolz, trente-quatre ans, marchand, né près Anvers, et présentement logé à Rouen, hôtel de France.

Il reconnut les assignats. On ouvrit son portefeuille et l'on y trouva pour une valeur d'environ 16 à 17,000 livres de billets.

Perquisition faite le même jour à son domicile, hôtel de France, on trouva beaucoup de lettres, *une assez grande quantité d'assignats, dont plusieurs faux.*

Dans le lit de Coolz, un sac en partie rempli d'écus de 6 livres (pour 2,550 liv.)

Calcul fait de tous les assignats, il s'en trouva pour 162,382 liv.

Il déclara avoir acheté ces assignats de personnes qu'il nomma, à raison de 7,000 fr., argent de France, contre 100,000 fr. d'assignats.

(1) Délibération, Hôtel-de-Ville, 18 vendémiaire, an II.

Digitized by Google

Mais, la plupart des assignats étant faux, Cools fut mis en prison et l'instruction se poursuivit.

On trouva également beaucoup de valeurs en bijoux et objets de luxe pour la toilette.

C'étaient des commissions dont Cools s'était chargé pour diverses personnes.

On trouva enfin un calepin écrit de sa main où étaient indiquées les adresses des personnes auxquelles il devait remettre des lettres.

Toutes les lettres trouvées chez lui étaient adressées, en grande partie, à Bruxelles, les autres à Bruges, mais à des noms supposés; on y parlait de façon à n'être compris que de ceux auxquels les lettres étaient adressées, et jamais un nom propre n'y trouvait place.

Les lettres serrées chez Coolz étaient au nombre d'environ cent vingt!

Plusieurs écrites de Rouen contenaient des détails intéressant les émigrés auxquels elles étaient adressées.

Dans l'une de ces lettres, on lisait ceci : « Nous sommes sous le couteau, « dans peu de jours peut-être je serai en prison comme mes amis qui y « sont déjà ; celui qui m'a sauvé de ma grande maladie est en prison; on « arrange des maisons pour tous les suspects.... Vous êtes bien à plaindre, « mais pas tant que nous, votre vie n'est pas menacée et la nôtre l'est à « tous les instants du jour; mettez-vous bien dans la tête que tout est « perdu, *que si les puissances entrent en France, ce ne sera que sur des monceaux « de cendres et de cadavres qu'elles marcheront !*

« Tes fermes sont relouées ; ta maison du petit B..... est vendue à un « ex-président, il l'a payée 34,100 livres.

Cette lettre très longue est adressée à M. de Crétot, à Bruxelles.

Dans une autre adressée à Mme Langlois de B., à B, on lit : « Je prie mes « chers petits E... d'accepter cet œuvre de quatuor, de Pleyel, dédié au roi « de Naples, c'est ce qu'il y a de plus beau ; qu'ils l'étudient bien en atten- « dant que nous les jouions ensemble.

Dans une autre, sans adresse ni signature, se trouve ce récit ironique de l'état des affaires en France... : « La faulx de notre égalité, la guillotine, « fait tomber les têtes ingrates, rebelles, révolutionnaires ; elle est dans « une activité continuelle, rien ne lui échappe ; ces mesures étaient bien « nécessaires, les Brissotins, les émigrés, les fonctionnaires publics, les « constitutionnels ne laissent plus d'eux que des ombres que vous pouvez « évoquer. D'ailleurs nous renfermons tout ce qui nous est suspect. Paris « *redondait* de cette espèce de gens. A présent, ce sont nos prisons qui en « regorgent, nous les y entassons pour nous faire des fumiers nécessaires « à la culture de nos champs. A Rouen, nous avons mis à l'ombre le ci-de-

Digitized by Google

« vant procureur général du ci-devant Parlement ; son substitut l'a de-
« vancé de quelques jours, M. Demoy, ex-conseiller est avec eux, *on ne sait*
« *cependant pourquoi !.....* » (Cette circonstance indique que la lettre dut être écrite entre le 14 et le 20 janvier 1793).

Dans une autre se trouve un portrait de femme, on a écrit au-dessous, *Louise-Aglaé,* mais sans nul autre renseignement.

La possession de toutes ces lettres était fort compromettantes pour Coolz et pour beaucoup des personnes désignées sur son calepin.

Coolz prétendit que toutes lui avaient été remises ou par *Dambray*, émigré, qui habitait Lille, ou par des personnes inconnues.

Mais le Comité de surveillance de la commune de Rouen, qui s'était saisi de l'affaire y mit une telle lenteur que lorsque l'on voulut opérer des arrestations les coupables étaient en fuite ou morts (1).

Cependant les pièces établissent que si Coolz n'était qu'un agent subalterne des émigrés, Dambray était le principal, puisque c'était lui qui avait fourni à Coolz toutes les instructions et qu'il lui payait 5 p. 0/0 des sommes qu'il parviendrait à lui remettre pour les émigrés.

Les représentants du peuple, Thibault et Gaillard, députés par le Comité des finances de la Convention pour instruire l'affaire des faux assignats, après un examen sérieux ordonnèrent par arrêtés des 3e et 5e jours des sans-culotides la mise en liberté de tous ceux qui avaient été arrêtés comme complices de Coolz dans l'affaire des faux assignats.

C'étaient les citoyens Cousin, Blaubureau, les frères Picard, Champon, Pottier, Tirebarbe, Doubermesnil, Coulon, Sauterel, Chevalier de Lessart, Feuillet, Lemercier, d'Heugleville, Chauffer de Lépinay, Ravetot, Lebègue de Germiny, Marie-Françoise Lamare dite Mombray, Catherine Susanne, femme Grenier, ex-noble, la citoyenne Ménard, ex-noble, Frouesare, ex-noble, Quintanadoine de Betteville, de Paul de Marbeuf, ex-chanoine, Pommeraye, Marie-Madeleine-Désirée Duval, femme divorcée de Germer d'Harnois, ex-noble.

La citoyenne Lepigny ne fut point trouvée à son domicile.

Il ne restait donc au tribunal que l'affaire des faux assignats contre Coolz seul.

Il fut déclaré convaincu du crime de distribution à l'intérieur de faux assignats et condamné, le 9 brumaire an III, à la peine de mort.

Ce procès qui avait fortement préoccupé les autorités de la commune n'était pas de nature à modérer leur zèle.

Au contraire, les *améliorations* se succédèrent rapidement : le 7 octobre

(1) Résumé de l'affaire de Coolz par l'accusation public, par le tribunal criminel.

Digitized by Google

(15 vendémiaire) on fixa le *maximum* des salaires, gages, main-d'œuvre, journée de travail et charrois jusqu'à pareille époque de l'année suivante, et l'on fit le *premier essai du calendrier républicain.*

Le 7 brumaire, un membre du Conseil général de la commune s'étant présenté *coiffé du bonnet rouge* et ayant été chaleusement applaudi pour cet acte de civisme, offrit son bonnet au citoyen Lefebvre jeune, qui présidait ce jour-là; celui-ci fit bonne contenance, agréa le bonnet rouge et s'en coiffa aussitôt ; puis, comme cela commençait à être de mode, il donna au membre en question le *baiser fraternel.* Dans l'enthousiasme que causa cette scène attendrissante, il fut décidé que, désormais, le président serait toujours coiffé de ce bonnet.

Le lendemain, l'enthousiasme n'étant pas encore refroidi, on décida qu'à l'avenir tous les membres siégeraient le bonnet rouge en tête.

Disons cependant qu'à cette séance du 8 brumaire, on s'occupa de choses plus sérieuses : la disette était toujours là, menaçante encore, malgré l'abondance de la récolte, car on enlevait tout le blé pour l'armée. Sur l'injonction des représentants chargés de pourvoir à la subsistance, on fut obligé de renoncer aux réquisitions. Alors il fallut chercher un moyen de nourrir le peuple, tout en laissant le blé à l'armée. On essaya de abriquer du pain à l'aide d'un mélange de blé et de pommes de terre ; l'essai ayant paru bon, on adressa un échantillon de ce pain à la Convention ; puis l'on mit en réquisition le riz et les pommes de terre ; en même temps, on décida qu'il ne serait plus délivré de pain qu'aux artisants, ouvriers et indigents, et que les *gens aisés vivraient comme ils aviseraient bien* (1). Enfin, on renouvela l'ordre à tous ceux qui avaient pris leur domicile à Rouen, depuis le 14 juillet 1789, et à tous ceux qui, quoique domiciliés, n'exerçaient ni emploi ni profession, ou qui possédaient maison à la campagne, de sortir de la ville dans les vingt-quatre heures, sous peine d'être expulsés à main armée.

Cette mesure si rigoureuse était pourtant nécessaire ; car à ce moment, 10 brumaire, la ration du peuple avait été, depuis deux jours, réduite à une demi-livre de pain.

La Commune, en obéissant aux représentants qui lui avaient interdit les réquisitions, s'était hâtée de s'en plaindre au ministre, en lui exposant la détresse des habitants et en demandant des secours et l'autorisation d'emprunter des grains au Comité de salut public établi près la Convention. Dès le 10 brumaire, le ministre répondit en levant l'interdit porté par les représentants et en autorisant l'emprunt au Comité de 1,200 quintaux de blé.

D'après les témoignages de républicanisme que la Commune avait donnés

(1) Hôtel-de-Ville. Délibérations des 7, 8, 9 brumaire an II.



Digitized by Google

depuis le 10 août, et les actes qui viennent d'être analysés, on pouvait croire qu'elle s'était suffisamment lavée de la tache de modérantisme, qu'autrefois sa sagesse et sa prudence lui avaient méritée ; elle avait obligé les femmes à porter la cocarde nationale ; elle avait ordonné les fameuses affiches *Unité et indivisibilité de la République*, etc. ; elle s'était coiffée du bonnet rouge et ne délibérait plus sans cet *ornement ;* c'étaient là, assurément, des titres fort recommandables auprès de la Convention. Il est vrai, hâtons-nous de le dire, qu'aux séances où se décidèrent ces belles choses, tous les membres de la Commune n'étaient pas présents, et qu'entre autres, le maire, M. Rondeaux, s'était bien gardé d'y venir.

Mécontents des corps administratifs, trop modérés à leur point de vue, les représentants Delacroix et Legendre, en mission à Rouen, destituèrent, par un arrêté du 9 brumaire, et le conseil général du département et celui de la commune. C'était faire bon marché du droit imprescriptible des électeurs qui les avaient nommés ; mais ce coup d'Etat au petit pied, paraissait d'autant plus naturel à ces deux citoyens, que c'était, disaient-ils, « au nom de la liberté » qu'ils la confisquaient ainsi.

Deux jours plus tard, ils installèrent le *Directoire* et une nouvelle municipalité, dont ils avaient choisi et nommé de leur autorité, sans élections, tous les membres, toujours au nom de la liberté imprescriptible !

Le 29 brumaire, les sieurs Guyot et Barbarey, deux patriotes zélés, qui avaient été chargés d'un travail sur le changement de nom des rues en harmonie avec les nouvelles institutions, présentèrent leur rapport, qui fut adopté sans discussion dans la séance du 11 nivôse, tant ces messieurs avaient su bien comprendre la pensée de leurs collègues. Voici quelques-uns des nouveaux noms :

| | | | |
|---|---|---|---|
| La rue | Sommesnil | devint rue | de la Mère-Duchesne. |
| — | La Rochefoucault | — | du Club. |
| — | des Béguines | — | de la Fraternité. |
| — | Saint-Vincent | — | des Piques. |
| — | de la Vicomté | — | de la Régénération. |
| — | du Crucifix | — | Scévola. |
| — | Sainte-Croix-des-Pelletiers | — | des Patriotes. |
| — | Saint-Antoine | — | Carmagnole. |
| — | Passage Saint-Godard | — | Passage des Scythes. |
| — | Carmélites | — | des Préjugés-Vaincus. |
| — | Champ-du-Pardon | — | Champ-de-la-Montagne. |
| — | de l'Aumône | — | de l'Humanité. |
| — | Saint-Romain | — | du Citoyen. |
| — | de la Madeleine | — | de la Citoyenne. |

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| — des Deux-Anges | — des Deux-Patriotes. |
| — de l'Enfer | — de la Vertu. |
| — des Capucins | — Marat. |
| — des Espagnols | — Père-Duchesne. |
| — Saint-Eustache | — des Sans-Culottes. |

En voici assez pour un échantillon.

Quelques jours après, le 16 frimaire, en fixant les foires et marchés, on donna à la foire Saint-Romain le nom de foire de la Montagne, à celle de la chandeleur celui de la République, celle de la Pentecôte celui de la Liberté et à celle de Saint-Gervais celui de la Fraternité.

Ce fut aussi dans ce mois, le *duodi* de frimaire, que l'on canonisa martyrs de la liberté Bordier et Jourdain, dont nous avons raconté, au chapitre III, les hauts faits, la mort et la glorification.

Détournons un instant nos regards de ces actes de folie pour les reporter sur quelque chose de plus agréable : c'est Boïeldieu qui nous apparaît au début de sa carrière. Né à Rouen, en 1775, il est notre concitoyen ; par conséquent, deux mots sur lui ne sauraient être déplacés ici.

Un oncle de Boïeldieu était avocat à Rouen, et nous le trouvons presque toujours choisi par les prêtres et par les émigrés, pour les défendre devant la Commune ou devant le jury. Il demeurait, en 1789, rue Saint-Romain, 22. Il avait été reçu avocat en 1782.

Son père demeurait rue Saint-Romain. Il était commis (et non pas secrétaire) au secrétariat de l'archevêché. On dit que sa mère tenait un magasin de modes.

Or, après avoir parlé de l'enfance du jeune Boïeldieu, son biographe (1) le fait partir pour Paris en 1795, sans rien dire de plus, sinon qu'il écrivit la partition d'un opéra qui obtint un plein succès sur le théâtre de Rouen ; mais il n'indique pas l'époque. Pour compléter cette biographie, nous ajoutons que le 29 brumaire an II, « Boïeldieu fils, professeur de musique, » se présenta devant la nouvelle municipalité de Rouen et lui demanda l'autorisation de se charger *gratis* de l'éducation de six jeunes infortunés. Boïeldieu avait alors dix-huit ans. Ce fait honorable pour Boïeldieu ne devait point être oublié et devait porter ses fruits. A toute autre époque, l'exemple eût été suivi, encouragé, et les six enfants ainsi recueillis gratis par celui dont le nom était alors peu connu, fussent devenus le noyau d'un Conservatoire de musique. Mais jamais un bon exemple n'est perdu tout à fait. Il vient d'être recueilli par un artiste aussi consciencieux qu'habile et éclairé, qui l'a pris pour base d'un projet de Conservatoire de musique dont il propose de doter notre ville : nous voulons parler de M. Mailliot.

(1) Biographie universelle de Michaud.

Digitized by Google

Revenons à Boïeldieu. Six mois après, il présenta au comité de l'instruction institué pour l'organisation des fêtes publiques, un morceau de musique qu'il avait composé pour la fête du décadi. Après examen, le comité repoussa l'œuvre de Boïeldieu, en disant qu'elle ne pouvait pas être exécutée (1)! Enfin, l'année suivante, le 3 vendémiaire, de moitié avec M. Garat, il sollicita du comité d'instruction publique, l'autorisation de donner un concert le 5 du même mois, dans la salle du ci-devant bureau des finances, et le prêt de trois cents chaises du temple de l'Être-Suprême. Mais le comité répondit que, malgré tout le désir qu'il avait de seconder ce dessein, ni lui, ni le conseil général de la Commune, ne pouvaient rien, parce que les chaises et le bureau des finances étant domaines nationaux, le district seul en pouvait disposer (2).

Boïeldieu et Garat se retournèrent donc vers le district; mais un refus les y attendait. Plusieurs jours se passèrent en démarches inutiles. Enfin, le 22, le comité d'instruction écrivit au district pour appuyer la pétition des deux artistes et la lui recommander, et la permission fut accordée (3). Depuis près de deux ans, des concerts avaient eu lieu très fréquemment, et toujours le jeune Boïeldieu avait figuré aux programmes. Il tenait habituellement le forte-piano.

Mais revenons aux affaires publiques.

La Société populaire, ayant de plus en plus la prétention de diriger celles de la ville, avait présenté une pétition, le 25 brumaire, pour amener la municipalité à instituer une fête civique qui serait célébrée le 10 frimaire. Le conseil général, depuis trois ans que cette Société existait, n'avait jamais opposé qu'une faible résistance à ses tendances dominatrices; et comme il avait subi l'influence des Amis de la Constitution, il devait s'incliner bien plus bas encore devant la Société populaire, qui les continuait.

Donc, reconnaissant que la fête demandée était conforme au vœu de la Convention, il en approuva l'idée et nomma les citoyens Barbarey et Bérard pour en préparer l'exécution. De son côté, la Société populaire nomma trois de ses membres, les citoyens Ribié (4), Houdard et Lenormand, pour s'adjoindre aux deux membres du conseil général.

En exécution du plan arrêté par ces cinq citoyens, la fête civique fut célébrée à Rouen le 10 frimaire an II, avec une solennité dont le procès-verbal qui en fut dressé nous a fourni les détails.

(1) Hôtel-de-Ville. Registre des délibérations, 29 brumaire an II.

(2) Hôtel-de-Ville. Délibération du 21 floréal an II.

(3) Hôtel-de-Ville. Délibérations des 3 et 22 vendémiaire an III.

(4) Ribié était directeur du théâtre.

Digitized by Google

A sept heures trente-quatre minutes du matin, neuf coups de canon, tirés à cinq minutes d'intervalle, saluèrent ce *beau jour*.

A huit heures, les corps administratifs et judiciaires, la garde nationale, la Société populaire, les professeurs et instituteurs de la jeunesse, se réunirent à la maison commune et dans la ci-devant salle des Procureurs.

La musique dans la cour du Palais-de-Justice et la garde nationales massée aux endroits les plus rapprochés.

A midi, le cortége se mit en marche dans l'ordre qui suit :

La moitié de la gendarmerie à cheval et la légion de Rouen, précédée de la moitié des tambours, ouvraient la marche.

Les douze drapeaux de la légion, escortés de chacun douze hommes, marchaient ensuite.

Ils étaient suivis de l'état-major et des officiers de la garde nationale.

Un groupe de jeunes garçons, avec leurs professeurs, venaient après ; ils portaient une bannière sur laquelle on lisait : *Espoir de la République*.

Ensuite, un groupe de vétérans, entouré des vétérans de la garde nationale, portait une seconde bannière sur laquelle on avait écrit en gros caractères : *Nous n'avons plus que des vœux à vous offrir !*

Comme contraste, cent hommes armés, en uniforme, de la première réquisition, devaient figurer au cortége. Mais il fallut y renoncer ; on n'en avait pu trouver un seul.

Derrière les vétérans, marchait un groupe de jeunes filles portant une bannière sur laquelle on avait peint une branche de laurier avec ces mots : *Voilà ta récompense !*

La *terrible* Société populaire s'avançait derrière les jeunes filles avec sa bannière, sur laquelle on lisait cette plate et ridicule devise : *Nous sommes l'effroi des tyrans !*

Tous étaient coiffés du bonnet rouge.

Pour égayer un peu cette partie du cortége, on y avait placé la musique.

Mais ce qui surtout attirait tous les regards et magnétisait la foule, c'était la statue de la Liberté !

Un sans-culottes avait prêté sa fille pour figurer dans ce cortége, et la pauvre enfant, vêtue de blanc, portant en main une lance au bout de laquelle était un bonnet rouge, avait dû se prêter à représenter ainsi la Liberté.

Quatre messieurs sans-culottes la portaient sur un brancard.

Un groupe de femmes, habillées à l'antique, suivait la Liberté.

Puis un groupe de *tyrans couronnés* était traîné à la suite de la Liberté.

Alquier, représentant du peuple, venait après.

Les corps administratifs et judiciaires (sans doute comme satellites) les suivaient.

Digitized by Google

Ici marchait un nouveau groupe, celui de l'Egalité.

Il était représenté par une autre jeune fille, assise sur un tronc d'arbre, entourée de citoyennes vêtues de blanc ; elles étaient portées sur un pavois par des sans-culottes.

Les trois présidents des autorités constituées, le maire, les plus anciens d'âge de la garde nationale et six des anciens de la Société populaire, servaient d'escorte à l'Égalité.

Enfin, les commissaires des vingt-six sections, avec leurs vingt-six bannières, fermaient le cortége.

Ayant ainsi parcouru les rues Saint-Lô, Ganterie et Beauvoisine, le cortége arriva à la place de la Rougemare, choisie pour première station.

Un bûcher y avait été allumé.

« On y jeta les tapisseries fleurdelysées de la Monnaie, que le citoyen Le-
« sage, commissaire national, avait apportées ; les tableaux des rois, les
« titres féodaux, les lettres de prêtrise, les brevets de Saint-Louis et
« autres titres et monuments portant l'emblême de la tyrannie et de la
« royauté. »

Un nouvel arbre de la liberté fut « élevé pour purifier cette place, souillée
« par l'attentat des 11 et 12 janvier 1793. »

Pillon, officier municipal, présidant le conseil général, prononça un discours dans lequel nous remarquons ce passage : « C'est ici que de vils es-
« claves osèrent élever leurs voix en faveur du dernier des tyrans ; c'est là
« que fut signée cette fameuse pétition dont les auteurs ont subi la peine
« due à leurs forfaits ; c'est là que l'arbre de la liberté tomba sous la hache
« des conspirateurs ! c'est ici..... Je m'arrête pour vous épargner des sou-
« venirs déchirants..... »

Puis, tandis que le feu consumait les tableaux des rois, les lettres de prêtrise, les brevets de Saint-Louis, etc., Pillon continua ainsi : « Qu'ils dispa-
« raissent donc pour toujours, ces noms gothiques, monuments stupides de
« l'imbécillité et de l'ignorance de nos pères : dans ce siècle de la philo-
« sophie et des lumières (on disait déjà cela !), qu'ils soient remplacés par
« le langage qui convient à une nation régénérée. Nos places publiques,
« voilà les livres où le peuple doit étudier la Révolution, ses droits et ses
« devoirs ! »

Pauvre Pillon ! il se croyait un génie ; mais que de Pillon ont passé sur celui-là !

Puis on proclama qu'à l'avenir cette place serait appelée *place de la Révolution*.

Des danses et des cris de vive la République ! vive la liberté ! vive la *Montagne !* terminèrent cette station.

Digitized by Google

De là, on se rendit au Champ-de-Mars, où depuis plusieurs jours des travailleurs nombreux avaient accumulé des pierres et des terres pour construire une *montagne* au pied de l'arbre de la liberté.

A l'arrivée du cortége, Alquier gravit la montagne et fut suivi des autorités constituées et de Galbois-Amand, commissaire du pouvoir exécutif.

On brûla des parfums dans des cassolettes.

Après quoi les magistrats du peuple, « à la face du ciel et de la terre, » firent le serment de maintenir la Constitution et la liberté.

Ce serment fut suivi d'une scène auguste.

On traîna sur la montagne les tyrans couronnés, qui avaient figuré dans le cortége, et après les avoir livrés à la risée du peuple, « on les jeta dans une antre d'où s'élevèrent aussitôt des flammes !... »

Après le brûlement des tyrans, « on ouvrit huit cages dans lesquelles huit « colombes gémissaient ; on leur donna la liberté, et dans leur essort elles « allèrent annoncer au peuple que la liberté est le bonheur du monde. »

Au même instant, et comme par enchantement, on vit s'élever sur la côte Sainte-Catherine, maintenant mont de la liberté, un obélisque monumental, au pied duquel on brûla la bannière des tyrans.

Ensuite, Galbois-Amand prononça un discours dans lequel nous puisons ces phrases sonores :

« Peuple ! c'est aujourd'hui ton triomphe... Cette fête fait ouvrir les greniers et fermer les églises ; tomber les saints et lever le peuple français, qui ne fera de l'univers qu'un temple de patriotes dont le firmament sera la voûte !... »

Galbois-Amand était un grand homme ; l'antithèse lui était facile ?

Le canon répondit à ce foudre d'éloquence.

« Puis on dansa en rond. Les administrateurs, les citoyens de l'un et « l'autre sexe, tous se prirent par la main et se confondirent dans des rondes « nombreuses aux cris de vive la liberté !

« Les bonnets rouges, dont presque tous étaient couvert, furent élevés « en l'air. »

De là le cortége se rendit en chantant par le quai et la rue Grand-Pont dans la *ci-devant église Notre-Dame, où étant on chanta la Marseillaise.*

Le citoyen Laîné avait composé pour ce grand jour une hymne à la liberté, dont Champain avait fait la musique.

Après les chants, Pillon prononça encore un discours, mais celui-là, bien qu'on ait eu le courage de le transcrire sur le registre des délibérations, il est tellement horrible, que malgré son étrangeté, il nous est impossible d'en donner le texte ; en voici seulement quelques passages :

Entr'autres blasphêmes, il dit qu'il n'est pas d'institution humaine *plus nuisible au genre humain que celle des religions.....*

Digitized by Google

Puis il apostropha les prêtres en ces termes :

« Allez, mauvais citoyens, le peuple ne veut plus de votre ministère ; « à ces cendres que votre friponnerie consacrait à sa vénération, *il a substitué les restes précieux et les images de Bordier, de Marat, de Lepelletier, de « Beauvais* et de *Beaurepaire ;* voilà ses véritables martyrs ; *voilà les modèles « qu'il se propose ; voilà les saints* dont il célébrera la mémoire. Le peuple « ne veut plus de vos dogmes ; le peuple ne veut plus de vos mystères..... « Amitié et fraternité aux défenseurs des droits du peuple, voilà sa morale, « la liberté ! Voilà sa divinité, le *temple de la Raison*, voilà son temple.

Et là-dessus, Pillon proclama la ci-devant *Cathédrale* le Temple de la Raison.

L'impiété du discours de Pillon fut poussée si loin, que le représentant Alquier s'en montra presque scandalisé dans la réponse qu'il y fit. Il accusa comme lui la religion et les prêtres de tous les crimes et de toutes les calamités, mais il déclara que, comme homme, il croyait à *l'existence de Dieu !...*

Nous éprouvons le regret de trouver ici un ex-prêtre : le sieur Durand, ancien curé de Saint-Julien, prononça aussi un discours dont le texte ne se retrouve pas ; on en a que l'analyse. Il fut fort applaudi et on lui répondit par les cris de vive la République , vive la Montagne, vive la *Raison.*

Hélas ! où était-elle la raison dans ces jours de folies.

Avant de sortir de Notre-Dame, on chanta : *Veillons au salut de l'Empire*, etc., etc., et l'orgue, pour la première fois, prêta ses accords aux chants révolutionnaires.

Enfin, le cortége se rendit au Marché-Neuf, où les butes de Lepelletier, Marat, Beaurepaire et Beauvais furent inaugurés et placés aux *quatre faces de la fontaine.*

Pillon parla encore et proclama cette place, *place des Montagnards.*

Le citoyen Bouvet président du département répondit à Pillon ; il parla du dévoûment à la patrie, vanta les hommes de la Montagne, mais ne dit pas un mot du nouveau culte de la raison qui venait d'être inauguré.

Ainsi se termina cette journée de délire, après laquelle, dit le procès-verbal, chacun se *retira dans la paix de l'union* (1).

Le soir, *Cabousse* et *Ribié*, directeurs des deux théâtres, donnèrent gratis une représentation, l'un de *l'Heureuse Décade*, l'autre du *Dernier jugement des Rois.*

Cette fête organisée sur la demande de la société populaire, pour la *dédi-*

(1) Tous ces détails sont extraits du procès-verbal du 10 frimaire, Hôtel-de-Ville et d'un imprimé in-4° de 8 pages, intitulé : *Fête civique*, etc. Rouen, chez Seyer et Behourt.

Digitized by Google

*cace du temple de la Raison*, devait être suivie de beaucoup d'autres. En supprimant le dimanche, la loi avait ordonné la célébration du Décadi et elle avait recommandé aux communes de donner à ces fêtes le plus d'éclat possible. Poussée par la société populaire, qui ne rêvait que fêtes et manifestations burlesques, la municipalité entra résolûment, mais étourdiment, dans cette voie. Les Décadis suivants furent fêtés en grande pompe *au temple de la Raison* où l'on se rendait à dix heures. *L'office* commençait par la lecture des lois; puis des discours étaient prononcés, après quoi on chantait la *Marseillaise* et autres chansons pour lesquelles tous les poètes de Rouen étaient mis en réquisition. Un orchestre nombreux, monté sur un théâtre à ce destiné accompagnait les chants et jouait des airs patriotiques. Quand on avait bien chanté, bien crié, on s'en allait par les rues en criant et en chantant encore.

Quelques bourgades aussi tinrent à honneur de célébrer la fête de la Raison : la petite commune de Canteleu près Rouen eût son jour de folie; le 30 frimaire elle proclama l'Eglise de Sainte-Barbe *temple de la Raison*. L'arbre de la liberté fut planté sur le penchant des rochers qui bordent la Seine. Pour échauffer l'ardeur des villageois, la Société populaire leur avait député trois de ses membres : Ribié, Oudart et Denise. Ce fut pour ces trois citoyens l'occasion de parler beaucoup ; chacun d'eux prononça un discours. Mais comme, à la campagne, les discours sont peu écoutés, on compléta la cérémonie par le chant de l'hymne à la patrie et de divers couplets dont plusieurs avaient été composés par le citoyen Denise; en voici un échantillon :

Vous que j'estime et que j'honore,
Des campagnes, bons habitants,
On voudrait vous tromper encore,
Mais attendez jusqu'au printemps;
Quand vous verrez le bled renaître,
Quand vous verrez la vigne en fleur,
Alors vous direz tous en chœur
Tout ça va bien sans prêtre.

A quelques jours de là, le 7 nivôse, fut célébré à Rouen « l'anniversaire « du jour où le sang de Capet arrosa les racines républicaines de l'arbre de « la liberté » (1).

A midi, les corps administratifs partirent de la commune pour se rendre sur la place de la Rougemare, devenue place de la Révolution.

(1) *Journal de Rouen*, an II, p. 166.

Digitized by Google

En tête du cortége on portait une bannière aux couleurs nationales, sur laquelle on lisait : Mort aux tyrans, paix aux chaumières ; vivre libre ou mourir ; vive la République une, indivisible et impérissable.

Derrière les autorités administratives, marchait la Société populaire avec sa bannière.

Et le Comité de surveillance qui venait d'être nommé.

Il avait aussi sa bannière.

On avait construit sur la Rougemare un trône décoré de tous les insignes de la royauté et surmonté du drapeau blanc semé de fleurs de lys.

On arriva sur cette place aux cris de vive la Montagne et le cortége se plaça vis-à-vis du trône.

Aussitôt Poret, agent national, donnant à sa physionomie l'expression de la plus vive indignation, apostropha ce simulacre de trône en termes énergiques :

« Qui donc, s'écria-t-il, a vomi cet attirail exécré ? serait-ce un préten-
« dant, serait-ce le ciel ou la terre ? serait-ce quelqu'ambitieux insensé.....
« qu'il paraisse... et, nouveaux Brutus, nous nous disputerons la gloire d'en
« délivrer notre patrie. »

Ensuite, évoquant le souvenir des 11 et 12 janvier 1793, il demanda s'il existait encore des mécontents, des fanatiques et des intrigants.

« Qu'ils se présentent, dit-il ; mais ce silence me répond qu'ils sont tom-
« bés sous le glaive de la loi..... périsse ainsi quiconque oserait nous inti-
« mider.

« A peine Poret eut-il terminé son discours que s'armant d'une hache et,
« aidé des sapeurs qui l'entourent, il frappe et met en pièces les *emblêmes*
« *du crime* qui deviennent aussitôt la proie des flammes » (1).

Alors les chants, les cris vive la Montagne, et la musique se font entendre.

Après quoi le cortége se remet en marche et se rend au Champ-de-Mars où Pillon, au pied de l'arbre de la liberté, reprenant le thème de Poret, prononce encore un discours, dans lequel il rappelle les prétendus crimes de Louis XVI et cherche ainsi à justifier sa condamnation.

Puis on chanta de nouveau pour terminer la fête.

Mais vint le *quart-d'heure de Rabelais !* Ces folies coûtaient cher et la municipalité, qui n'avait pas d'argent pour acheter du blé, n'en avait pas davantage pour payer les frais de ses fêtes. Ne pouvant solder les mémoires des ouvriers et des fournisseurs, elle eut recours au département et elle essaya de lui faire endosser cette dépense en s'appuyant sur cette vérité que

(1) *Journal de Rouen*, an II, p. 166.

Digitized by Google

l'Etat l'ayant ordonnée c'était à lui de la payer. Mais l'Etat ne l'entendait point ainsi, et le département répondit en son nom : « Nous n'avons pas plus « d'argent que vous n'en avez. D'ailleurs, en ordonnant cette fête dans les « communes, la loi entend qu'elles en supporteront les frais. Si nous vous « aidions, il nous faudrait aider les autres communes. Il n'y a pas « d'autre moyen pour vous que d'emprunter à quelques bons citoyens. »

Il fallut donc emprunter, car les ouvriers et les fournisseurs, auxquels il était dû 20,000 liv., refusaient de travailler. Mais comme le mouvement était donné et que maintenant, soit que le peuple l'exigeât, soit que l'on eût compris qu'il fallait l'étourdir en l'amusant, on ne parlait plus que de fêtes, de danses et de chants ; la municipalité voulut mettre sa responsabilité à couvert A cet effet, elle institua un Comité qui fut chargé de tout ce qui était relatif aux fêtes, et, chose assez bizarre, on le désigna sous le nom de *Comité d'instruction publique* (I).

Ce fut à lui que durent s'adresser les poètes, les artistes, et tous ceux qui, par des travaux ou des dons quelconques, désiraient concourir aux fêtes publiques. Il fut composé des citoyens Bérard, Barbarey, Moulin, Lamine et Fontaine : ces deux derniers architectes ; Guingueret, peintre ; Vernon, Levasseur, Thiessé, Barque, Lethuillier, Lamandé, ingénieur ; Boite, architecte ; Cabousse, directeur du théâtre de la place du Vieux-Marché ; Laroche et Garnier, professeur de musique. Ils tenaient leurs séances les *primidi*, *quintidi* et *octodi* de chaque décade. Les citoyens Gourdin, Carpentier et Noël furent appelés un peu plus tard à en faire partie.

Dès le lendemain de son installation, le Comité ordonna l'impression de trois mille exemplaires du recueil des *Chansons civiques*, dont le citoyen Lenormand avait fait hommage à la ville.

On venait d'apprendre la glorieuse conquête de Toulon ; l'enthousiasme pour ce beau fait d'armes était général, et naturellement la ville dut le célébrer par des réjouissances publiques.

En conséquence, le programme d'une fête fut arrêté le 16 nivôse, et, le 18, Alquier, représentant du peuple, vint annoncer au Comité qu'il mettrait à sa disposition *six chevaux blancs*, les plus beaux du dépôt, pour atteler au char de triomphe qui devait figurer dans le cortége de la fête.

Cette fête eut lieu le 20 nivôse. Et comme elle se trouvait précisément un jour de décade, elle présenta un double caractère.

La première partie, en l'honneur de l'armée.

Toutes les troupes disponibles, la Société populaire et les vingt-six sections, se rendirent au Champ-de-Mars avec les autorités administratives et judiciaires.

(1) Hôtel-de-Ville. Délibération du 12 nivôse an II.

Digitized by Google

Le char de la Victoire, attelé des six chevaux blancs, figurait dans le cortége, entre la musique et les tambours.

Sur ce char était placée la statue de la Victoire, appuyée sur un faisceau de piques.

Après une courte station au Champ-de-Mars, le cortége revint à la Commune, et là les troupes furent licenciées.

La seconde partie de la fête eut lieu au *temple de la Raison.*

A l'entrée du cortége, les magistrats du peuple et la Société populaire en tête, l'orgue fit entendre l'*air des Marseillais.*

Les magistrats et le peuple étant placés, et aussitôt que l'on fut parvenu à obtenir le silence, on fit entrer, deux à deux :

1° Dix jeunes filles vêtues en blanc, la tête ornée de guirlandes de fleurs;

2° Dix jeunes garçons de douze à quatorze ans, en uniforme;

3° Douze femmes vêtues de blanc, représentant les mères de famille;

4° Douze épouses de soldats combattant aux frontières.

Durant tout le temps du défilé de ces quatre groupes, l'orgue joua l'air : *Où peut-on être mieux*, etc.

Quand tous furent placés, « le son de la trompette annonça le recueillement. »

Alors on entonna l'*hymne à Dieu*, paroles de Réal, musique de Champein.

Ensuite, une fanfare.

Puis un magistrat du peuple donna lecture du rapport de Barère sur Toulon et sur les lignes de Vissembourg.

On chanta une autre hymne de Réal, à grand refrain, musique Champein : *De nos guerriers chantons la gloire;* puis le chœur *du siége de Lille.*

Enfin, un magistrat ayant annoncé la levée du siége de Landau et l'entrée des Français dans Spire, le chant de l'hymne des Rouennais, *Guerre aux intrigants*, paroles de Réal, musique de Champein, termina la fête.

A ne voir que ces fêtes qui se succédaient à des époque très rapprochées et que les procès-verbaux qu'on en dressa nous montrent si brillantes, il semblerait, en vérité, que le règne de la Montagne avait ramené l'âge d'or à Rouen : des chants, des danses, des jeunes filles vêtues de blanc et couronnées de roses, des baisers fraternels échangés à tout propos, tout cela était très beau et fort touchant! Mais, ne l'oublions pas, la médaille avait un triste revers, et ce revers était la Terreur! Tandis que les sans-culottes s'embrassaient, chantaient et dansaient, les modérés, c'est-à-dire les gens honnêtes et paisibles qui, par caractère, sont de tout temps et sous tous les régimes ennemis de l'éclat et des manifestations bruyantes, ces modérés, dis-je, tremblaient à chaque instant d'être arrêtés et jetés en prison; car en ce moment, être arrêté, c'était presque être condamné, c'était la mort!

Digitized by Google

A Rouen, cependant, la terreur n'était rien en comparaison de celle que les exécutions capitales, si fréquentes en d'autres contrées, y avaient répandue. En vain les représentants du peuple avaient-ils, tout récemment, changé l'administration municipale, les hommes nouveaux n'avaient apporté que l'exagération de leur républicanisme, leurs discours menaçants, leur enthousiasme pour les fêtes populaires; mais ils n'avaient pu réussir à dominer le conseil général de la Commune au point de le rendre sanguinaire.

Le conseil général révolutionnaire épuré fut installé le 23 nivôse an II; il était ainsi composé :

Pillon, maire; Amable Bérée, Tamelier, Victor Lefebvre, Guyet, Laguistre, Carré, Vincent Groult, Roumy, Desmalis, L. Hamel, Quesnel-Roger, Berard, Moulin, Haraneder, Clavier, Dieu, Chouquet, Leboucher et Caffin-Vernon, conseillers. — Poret, agent national, et Arvers, substitut.

Quelques jours auparavant, c'est-à-dire le 15 nivôse, le fameux Comité révolutionnaire de surveillance était entré en fonctions. Il était composé des citoyens Lambert, Lamîne, Gaillon, Regnauld, François Pinel, Barbarey, Poisson, Godebin-Jouvenet, Benicourt, Labbé, Troussé et Guillaume Angrand.

Tous ces noms étaient significatifs et exprimaient bien l'idée qui avait présidé à leur choix. Quelques-uns de ces hommes, comme Pillon et Poret, étaient chauds partisans du système d'extermination suivi à Paris, et pour eux le tribunal révolutionnaire, le cachot et la guillotine étaient le dernier mot de la science gouvernementale. Mais les hommes de cette trempe étaient heureusement en très petit nombre dans les conseils épurés de l'administration; la majorité était plus portée à donner des fêtes au peuple qu'à envoyer des victimes au tribunal révolutionnaire.

C'est ce qui sauva Rouen des horreurs qui ensanglantaient alors d'autres localités.

On donna donc des fêtes; on se livra de nouveau et plus que jamais au lirisme, au pathétique, aux baisers fraternels, et l'on dansa des rondes pour la consolidation de la république.

Une scène de baisers fraternels eut lieu dans la séance du conseil général, le 1er pluviôse, pour cimenter une réconciliation.

On se souvient des difficultés sans fin que la question des subsistances avait si fréquemment soulevées devant la municipalité; l'approvisionnement de Paris, que Rouen devait protéger, malgré la famine qui le menaçait sans cesse, avait fini par susciter entre les deux villes une animosité assez vive pour que la Commune de Paris crût devoir dépêcher l'un des siens vers celle de Rouen, afin de négocier sur une question si délicate. Réal, agent

Digitized by Google

des subsistances et premier substitut de l'agent national de la Commune de Paris, fut choisi. Le séjour de plusieurs mois qu'il fit à Rouen fut couronné des résultats les plus heureux. Patriote ardent, il échauffa le zèle des autorités rouennaises et fut l'un des principaux instigateurs de toutes les fêtes publiques qui suivirent celle du 10 frimaire. Comme poète, il contribua à leur solennité par plusieurs chants ou hymnes de sa composition. Il se lia d'amitié avec un autre patriote, Champein, qui demeurait à Rouen, rue de Lille, n° 79 (rue Beauvoisine). Champein s'inspirait des idées du jour et composa pour les fêtes du décadi beaucoup d'airs patriotiques dont il fit hommage à la Commune, qui les agréa et l'en remercia par lettres auxquelles il se montrait très sensible (1). Il mit également les chants de Réal en musique.

Enfin, par le concours de ces diverses circonstances, l'harmonie finit par se rétablir complétement entre Paris et Rouen. Réal avait fait connaître à ses mandants l'accueil que lui avaient fait les Rouennais. Pache, maire de Paris, le chargea d'une lettre par laquelle il exprimait à la Commune de Rouen l'enthousiasme fraternel que sa conduite avait inspiré aux Parisiens.

L'illustre Pillon répondit à cette lettre, et « pour gage de l'union qui « unissait les deux communes, il donna au nom de celle de Rouen le baiser « fraternel à Réal. » A ce moment arriva l'agent national de la Commune de Rouen : il venait de Paris, tout enthousiasmé de l'accueil qui lui avait été fait ; il fournit quelques détails sur son séjour et s'écria : « Je dispute « au maire le plaisir de donner à nos frères de Paris le baiser d'union ; puis « il s'élança dans les bras de Réal ; à son exemple, tous les membres du « conseil se levèrent au milieu des applaudissements du public (car les « séances étaient publiques), au milieu des cris : Vive la République ! vive « la Montagne ! se précipitèrent confusément et prononcèrent, par le baiser « fraternel donné et rendu, le serment de rester éternellement attachés à « cette Commune de Paris, berceau et foyer de l'esprit révolutionnaire. »

Après cette scène pathétique, la Commune députa deux de ses membres, Bérard et Desmalis, pour accompagner Réal dans une visite à la Société populaire.

Là, les mêmes démonstrations se renouvelèrent ; on échangea de nouveaux baisers, et ladite Société s'en déclara satisfaite.

Au retour des députés, l'agent national demanda que le procès-verbal de « ces scènes glorieuses fût envoyé au journal de Noël, puis imprimé et affiché aux lieux accoutumés. — Accordé (2). »

(1) Tout est extrait des registres de l'Hôtel-de-Ville (voir aux dates), 3 et 23 pluviôse an II.

(2) Hôtel-de-Ville. Délibération du 1er pluviôse an II.

Digitized by Google

Le conseil général, qui depuis brumaire avait pris le titre de *conseil général révolutionnaire*, rendit, le 9 ventôse, un arrêté d'un caractère vraiment en harmonie avec ce nouveau titre. L'agent national avait remarqué avec indignation, dans le faubourg Saint-Sever, « que des cabaretiers avaient « poussé l'impudeur jusqu'à graver sur leur porte : *Ici on danse le dimanche*, « comme si le dimanche n'avait pas suivi et l'ancien régime et la horde fa- « natique des prêtres qui l'avaient imaginé. »

D'un autre côté, sur les quais Bordier et Jourdain et sur la place de la Raison, « par un reste de l'ancien esclavage, les fleurs, les lapins, les pi- « geons et autres objets, s'étalaient et se vendaient préférablement le jour « appelé ci-devant *dimanche*... Ceux qui s'y rendent... pour entendre des « chansons peut-être pas toujours patriotiques... se mettent en contraven- « tion contre la délibération du 16 frimaire. »

En conséquence, il requit et le conseil arrêta que la vente des fleurs, lapins, pigeons, *et autres vieils meubles*, qui avait lieu le dimanche, *style esclave et fanatique*, n'aurait lieu que le septidi de chaque décade, et défendit aux marchands d'orviétan de s'établir le jour de ci-devant dimanche.

Le lendemain, qui était un décadi, fut célébré d'une manière particulière, en prenant occasion de l'affranchissement des noirs et du décadi. L'acte qui distingua cette fête fut le mariage de Jean-Baptiste-Guillaume Pasdeloup avec Cornélie Delaitre, élèves de l'hospice.

Le citoyen Duchesne, âgé de cent un ans, les conduisit à l'*autel de la Raison*, où le maire (toujours Pillon) leur adressa un discours, après lequel il reçut leurs serments et proclama leur union.

Un chant révolutionnaire et le baiser de Pillon, telle fut la bénédiction nuptiale des nouveaux époux! — En lisant le récit de ces fêtes, on sera surpris de n'y point rencontrer la *fameuse déesse Raison dans un costume impudique, trônant sur l'autel et y recevant les hommages et l'encens des autorités et du peuple*. C'est qu'effectivement jamais, à Rouen, on ne joua cette comédie, qui n'est qu'une fable inventée à plaisir. Les seules exhibitions dans ce genre sont celles qui ont été racontées plus haut, c'est-à-dire les promenades de la Liberté et de l'Egalité, sous les traits de deux jeunes filles portées par des sans-culottes. Il est donc au moins inutile d'ajouter ce scandale mensonger à tous ceux malheureusement trop réels dont quelques hommes de cette époque se rendirent coupables.

En résumé, la fête du décadi au temple de la Raison se bornait à ceci : l'orgue jouait une ouverture ; on chantait ensuite une hymne patriotique ; on lisait les lois ; on prononçait un discours ; après le discours, plusieurs morceaux étaient encore chantés ; la musique et l'orgue se faisaient entendre et le tout se terminait par les cris : Vive la république!

Digitized by Google

L'autel même était masqué par les estrades et les tribunes qui avaient été construites pour les autorités.

Mais voici quelque chose de plus intéressant :

Depuis quelques mois la Commune avait songé au défrichement des bruyères de Saint-Julien, ce vaste terrain complètement inculte avait attiré l'attention de tous. A ce moment le sentiment révolutionnaire seul animait les admirateurs de la Montagne, la haine du fédéralisme enflammait leur courage ; de même qu'ils avaient brûlé le drapeau de la fédération, ils auraient voulu détruire le champ qui avait été témoin d'un enthousiasme qu'ils répudiaient maintenant : ne pouvant le détruire, ils voulurent au moins le défigurer. Au reste, ce sentiment mauvais en soi, produisit un bien réel et la municipalité l'exploita habilement. Elle annonça, en conséquence, que les bruyères de Saint-Julien, appartenant à la Commune, allaient être défrichées et exploitées par elle, et elle invita les patriotes à se dévouer à cette œuvre qui serait inaugurée le 16 ventôse par une fête publique.

Ce jour-là, donc, dès sept heures du matin, partit de la Commune un cortége ainsi composé :

Les tambours,

La Société populaire, armée de pioches et de louchets ;

La musique militaire :

Une charrue traînée par deux chevaux et entourée de commissaires de l'agriculture décorés d'épis de blé et portant chacun un instrument aratoire orné de rubans tricolores ;

Le Conseil général de la Commune ;

Un groupe des citoyens du 1er bataillon de la garde nationale, armés de pelles, pioches et louchets.

On arriva sur le terrain à huit heures, en chantant sur l'air de la *Marseillaise* une hymne composée pour la circonstance par l'un des membres de la Société populaire ; en voici le refrain :

> Aux bêches, mes amis, préparons nos râteaux,
> Chantons, (*bis*) pour commencer nos rustiques travaux.

Après un court repos tous les travailleurs attaquèrent avec courage et entrain le défrichement et continuèrent sans désemparer jusqu'à onze heures.

Une suspension de travail ayant été accordée, le maire (toujours Pillon) en profita pour pérorer encore ; une charrue décorée de rubans lui servit de tribune et il termina son discours en proclamant qu'à l'avenir les Bruyères Saint-Julien n'auraient plus d'autre nom que celui de *Champ de l'égalité*.

Digitized by Google

A midi, le travail fut repris jusqu'à quatre heures.

Le lendemain et les jours suivants jusqu'au 5 germinal les travaux se continuèrent ; seulement, chaque bataillon, à son tour, y envoya des travailleurs. En germinal on commença d'y semer des fèves, et, le 5, six cent-soixante-dix boisseaux de pommes de terre furent achetés pour l'ensemencer ; le 18 du même mois, treize charrues y étaient employées et l'on y sema des fèves et des pois. Enfin, le 25 germinal il y avait jusqu'à vingt-huit charrues occupées.

La Société populaire avait été pour beaucoup dans l'affaire des bruyères de Saint-Julien, et son importance s'en était encore accrue ; elle était représentée partout ; dans le département, dans les communes, dans la justice et dans l'armée, elle avait quelques-uns de ses membres.

Ce fut à cette époque qu'elle commença de publier le bulletin de ses séances, et ce qui montre à quel point elle était unie avec l'Administration, c'est le titre même de ce bulletin, dont le *Journal de Rouen* du 30 nivôse publia le prospectus sous ce titre : Bulletin des séances des corps administratifs *et de la Société populaire de Rouen.*

A partir de ce moment, il parut tous les jours en quatre pages d'impression in-8°.

C'était aussi l'époque de la plantation des arbres de la liberté ; le printemps approchait, il fallait en profiter pour assurer la reprise des racines.

Aussi en vit-on s'élever partout ; le 10 ventôse, à Quevilly, ce fut l'occasion d'une grande fête, dont le *Journal de Rouen* rendit compte. Le citoyen Delamare, alors maire, prononça un discours dans lequel il conseillait aux jeunes filles à marier de refuser leur main à tout citoyen qui n'aurait pas payé sa dette à la patrie en volant à la défense des frontières. Sa jeune fille, *âgée de douze ans*, lui répondit, mais sans prendre aucun engagement à cet égard.

Le 13 ventôse, on voulut défigurer la place « qu'on appelait la Bourse de Rouen et la rendre à l'égalité. » A midi, le Conseil municipal s'y rendit *en chantant par les rues des hymnes à la liberté au son de la musique et au bruit des tambours.* Son arrivée sur le quai fut saluée par l'artillerie des navires. Les bustes de Marat, Pelletier et Rousseau furent placés devant le méridien, avec le drapeau national surmonté du bonnet rouge.

« Les oiseaux qui planaient dans les airs vinrent rendre hommage à « l'arbre de la liberté aussitôt qu'il fut planté » (1).

En effet, le bonnet rouge, placé au haut du peuplier, leur paraissait quelque chose d'insolite et appelait leur curiosité.

(1) *Journal de Rouen,* 14 ventôse, an II.



Digitized by Google

Après les discours on dansa en rond, on chanta des hymnes et des chansons. Voici deux couplets auxquels nous ne pouvons pas faire grâce :

Il est tombé ce monument,
De la ville antique ornement,
C'est ce qui me désole (*bis*)
Mais sa chute met au néant
L'hideuse image d'un tyran
C'est ce qui me console (*bis.*)

Les courtauts sont blêmes, transis,
Plus de bourse, adieu les profits
C'est ce qui les désole (*bis,*)
L'agiotage est aux abois
Le commerce reprend ses droits,
C'est ce qui nous console.

Le 20 du même mois, l'arbre de la liberté fut planté sur la place de la Basse-Vieille-Tour et Pillon y prononça un nouveau discours, qu'il termina en proclamant que cette place s'appellerait désormais *place de l'Abondance.* Un citoyen lui répondit très longuement : il se félicita de ce que « le flambeau de la raison et la lumière de la philosophie avaient dissipé les ténèbres des siècles d'ignorance et de barbarie ; il dit qu'il voyait avec joie et admiration succéder à des fêtes superstitieuses et mensongères des fêtes civiques et vraiment républicaines et que les bons citoyens adoraient maintenant la liberté, l'égalité et la raison, seules divinités des hommes libres.

L'agent national Poret fut empêché de prendre la parole ce jour-là à causé d'un coup de pique dont il fut atteint à la tête. La fête en fut un instant troublée, car on avait cru d'abord à un attentat, mais ce n'avait été qu'une maladresse de la part de l'un des porte-piques.

Cependant les patriotes s'en retournèrent attristés, car au lieu du sang des aristocrates qu'ils demandaient pour arroser l'arbre de la liberté, c'était celui d'un sans-culottes qui avait coulé.

Depuis trois ans la municipalité avait tenu ses séances, rue Saint-Lô, hôtel de la première présidence ; mais la terrible Société populaire, que nous retrouvons sans cesse et de plus en plus dominatrice, ne *voulant* plus de cela, se présenta en masse, à la séance du 14 ventôse, précédée et suivie d'une foule nombreuse, et en *criant* : Vive la République, vive la Montagne !

Denise, son président, ayant obtenu la parole, dit « la Société populaire « est vivement affectée de voir presque sans exécution la loi sur la publicité

Digitized by Google

« des séances, et elle a arrêté de venir vous inviter de prendre à cet égard « une mesure révolutionnaire.

« Depuis longtemps, le peuple manifeste un désir ardent de connaître « toutes vos opérations ; il voit avec douleur que vous restez dans un local « où cent citoyens à peine peuvent tenir, quand vous avez déjà jeté les yeux « sur le ci-devant évêché, dont le local est beaucoup plus vaste et plus con- « venable à des magistrats du peuple. Vous avez déjà décidé d'y tenir vos « séances et vous attendez pour vous y installer *l'agrément du Corps admi- « nistratif.*

« La Société populaire et les citoyens des tribunes *vous invitent à vous y « rendre de suite et n'attend que votre décision pour vous y conduire.*

Après ce discours « la voûte de la salle retentit des applaudissements de « tous les citoyens. Les cris vive la République, vive la Montagne *empêchent « le Conseil de délibérer.*

Le Substitut parvient enfin à se faire entendre ; il *requiert que le Conseil défère de suite un vœu* de la Société populaire.

Quelques timides objections s'élèvent.

Un membre de la Société populaire les écarte en disant : Il faut s'y rendre de suite et si le *Conseil n'y peut pas délibérer, eh bien ! on y chantera des hymnes à la liberté.*

Ce puissant argument enleva toute hésitation ; on applaudit à outrance « tous les cœurs sont émus, le patriotisme vraiment républicain est peint « sur tous les visages, *une joie pure et une douce satisfaction sont les gages pré- « cieux de l'union de tous les citoyens* » (1).

Le maire (Pillon), dit : « Le moment est enfin venu que l'amitié, la con- « corde et la fraternité se réunissent et nous allons aller tenir nos séances « au ci-devant évêché ; nous *allons purger* ce local, longtemps souillé par « une troupe de fanatiques. » — (La plume ne saurait transcrire le reste de ce discours).

Le Conseil ne délibère pas ; il acclame la proposition de la Société populaire.

A peine sa décision fut-elle manifestée que tous les membres, tous les citoyens présents, se saisissent des tables, des bureaux, des fauteuils, des bancs, de la bannière et de la sonnette du Président ; en un mot, de tout le mobilier du Conseil général, puis ce burlesque cortége part en *chantant des hymnes à la liberté* et parcourt ainsi les rues Saint-Lô, des Carmes, le parvis, la Calende, la rue des Bonnetiers et entre enfin dans la cour de l'archevêché, aux cris vociférés de vive la République, vive la Montagne.

(1) Hôtel-de-Ville. Délibération du 24 ventôse, an II.

Digitized by Google

Là, dans cette vaste cour, on plaça les tables, bureaux, bancs et fauteuils : la municipalité forma le cercle, le maire agita sa sonnette et le Conseil entra en délibération !

Après quelques instants de méditation profonde, il annonça au peuple que le lendemain, pour *purifier ces lieux*, un arbre de la liberté y serait planté.

Il décida, en outre, qu'il fallait *abattre les croix et les autres emblêmes de la superstition.*

Et par-dessus tout cela et comme pour le sanctionner, on *reprêta* serment à la République.

Enfin, le cortége se remit en marche ; le Conseil général et tous ceux qui l'avaient accompagné se rendirent à l'église Saint-Jean, lieu des séances de la Société populaire, où des acclamations chaleureuses le récompensèrent du bon vouloir qu'il venait de témoigner.

L'orgue exécuta des airs patriotiques ; des couplets furent chantés et Pillon, après avoir pris séance, répéta que le lendemain un arbre serait planté à l'archevêché.

Là-dessus, tout le monde s'embrassa, et les cœurs furent encore une fois *doucement émus.*

Ici, nouveau serment : « La Société populaire jure « de ne jamais per- « mettre qu'un patriote soit vexé ni qu'un aristocrate triomphe. »

Pillon (toujours Pillon) prononça un dernier discours suivi d'un nouvel embrassement genéral et l'on se sépara en s'essuyant les yeux (1).

Il est inutile d'ajouter que le lendemain, à l'archevêché, la fête promise eut lieu avec les chants, les danses et la musique ordinaires.

Donc, à partir de ce jour, le Conseil général de la Commune tint ses séances à l'archevêché.

E. Gosselin.

(*La suite à la prochaine livraison*).

(1) Hôtel-de-Ville. Délibération du 24 ventôse.

Digitized by Google

# CHRONIQUE NORMANDE.

## LE CHATEAU DU BELLAY, A HÉNOUVILLE, PRÈS DUCLAIR.

Sur la lisière de la forêt de Roumare, autrefois célèbre par les chasses qu'y faisaient les ducs de Normandie, à quelques pas de cette chaîne de coteaux qui forment les hauteurs d'Hénouville, et d'où la vue, dominant la Seine, embrasse un magnifique panorama chanté par le grand Corneille (1), s'élève le château du Bellay, dont la construction remonte au règne de Louis XIII. De l'avis des hommes compétents, c'est un intéressant spécimen de cette époque.

Inhabitée depuis nombre d'années, livrée au plus complet abandon, cette charmante demeure d'un grand seigneur du XVII^e siècle, est un exemple de ces étranges vicissitudes de fortune auxquelles semblent fatalement voués les édifices comme les hommes ; car de ces vastes salles, de ces brillants appartements qu'animaient autrefois de nobles hôtes, le fermier a fait autant de greniers pour serrer ses grains, son fourrage, voire même ses instruments aratoires.

Toutefois, malgré les outrages qu'il a subits et dont les résultats ont été plus rapidement désastreux par le fait des hommes que par l'action du temps, le Bellay, avec son toit élevé, ses épis historiés, ses cheminées à frontons circulaires, ses mansardes surmontées de pots à fleurs, sa façade de brique rouge alternée de panneaux de pierre, le Bellay, disons-

(1) Corneille a chanté le presbytère d'Hénouville et la charmante hospitalité qu'il y recevait de l'abbé Legendre, le savant curé de ce village. La pastorale de notre grand tragique forme une plaquette devenue fort rare. Elle est intitulée : *Le Presbytère d'Hénouville à Tyrcis* et a été imprimée à Rouen, chez Jean Le Boullenger, en 1642. La bibliothèque publique de Rouen possède cette curieuse pièce de vers, de douze pages in-4°, et qui est devenue à peu près introuvable. L'extrême rareté de cette pièce aura sans doute déterminé quelque amateur à la réimprimer, car on nous signale une toute récente édition qui aurait eu lieu à Paris, chez Hachette, en 1864. — Nous croyons que le vieux presbytère d'Hénouville, qui abrita le grand Corneille et l'excellent abbé Legendre, existe encore. En 1857, nous avons lu, sur une pierre de sa grande porte, le chiffre de 1632.

Digitized by Google

nous, a conservé un aspect imposant. Aussi était-il un but de promenade pour les excursionnistes amis des arts. Plus d'un artiste en possède un croquis dans son album ; plus d'un photographe est venu là dresser son objectif.

Deux choses attiraient encore l'attention dans l'intérieur : une cheminée d'un cachet tout particulier et un carrelage à petits pavés émaillés.

Ceux-là donc qui ont souci de nos gloires locales et qui ont à cœur la conservation de ces types du passé, apprendront avec peine l'arrêt de destruction qui vient d'être prononcé contre le Bellay.

Avant que le marteau démolisseur n'ait accompli son œuvre, hâtons-nous de convier ceux qui ne connaissaient pas le château du Bellay à venir le visiter. Nous croyons aussi le moment opportun pour faire connaître le nom des divers propriétaires qui l'ont occupé.

Disons d'abord que ce fut vers 1630 qu'il fut construit par Jean du Resnel, conseiller du roi et contrôleur du ses finance en la généralité de Rouen.

Il passa ensuite entre les mains de Nicolas du Resnel, conseiller aux requêtes, en 1696 et du président de Fumechon, en 1726.

En 1737, il devint la propriété de Jacques-Henry Du Tot, seigneur-marquis de Varneville, Saint-Ouen-du-Breuil, Bertrimont, Beautot, Vassonville, Neuville, Brametot, Autigny, Vénestanville, le Plessis, comme ayant épousé noble dame Louise de Formont, veuve de M. le président de Fumechon, laquelle jouit à titre de douaire de la seigneurie du Bellay.

En 1741, ce joli castel fut possédé et habité par Jean-François du Resnel, abbé de Sept-Fontaines, membre de l'Académie française et de celle des Inscriptions et Belles-Lettres, connu dans le monde littéraire par une traduction des *Essais sur la critique* et sur l'*Homme*, de Pope.

L'abbé du Resnel était aussi un prédicateur distingué. On cite, parmi ses discours, un panégyrique de saint Louis. Né à Rouen en 1692, le célèbre abbé mourut à Paris en 1761.

Toutefois, il faut qu'il ait aliéné le Bellay avant sa mort, car nous trouvons comme propriétaire de ce château en 1750, Jean-Hyacinthe-Alexandre Vaultier, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de la Granderie, seigneur et patron d'Imbleville, de Bolmare et des Perrois.

Enfin, en 1790, le propriétaire est M. Vaultier de la Granderie, chevalier, seigneur de l'Ouraille, président au Parlement, ancien officier au régiment Dauphin-infanterie.

Nous nous arrêtons à cette date, et nous ajoutons que la chapelle de Saint-Jean, dont fait mention Toussaint Duplessis à l'article *Hénouville*, était celle du château du Bellay. Elle était en titre en 1647. Elle fut visitée,

Digitized by Google

en 1717, par Mgr d'Aubigné, et nous avons retrouvé, aux archives départementales, le procès-verbal d'inspection dans le *Registre* de ses visites.

En terminant, témoignons tous nos regrets de voir disparaître cette noble demeure, qu'il eût été si facile de conserver et de restaurer.

Comme symptôme précurseur de sa destruction prochaine, le Bellay vient de voir tomber sous la hache les magnifiques tilleuls deux fois séculaires qui l'entouraient et qui lui faisaient une si splendide parure. Bientôt il sera dit de lui ce que l'on dit aujourd'hui de son contemporain, le château de la Mailleraye : *C'était là qu'il n'est plus.*

Oui, sur ce sol livré désormais à la charrue, la tradition dira que là vécut tout un passé ; que là se rattachaient ces souvenirs qui forment l'histoire d'un village ; que là s'agitèrent ces existences dont les noms ont jeté quelque éclat dans l'administration, l'armée, la magistrature, le clergé, les lettres ; que là se dressait *le château* jadis l'honneur, la gloire, la Providence du pays. Plus rien bientôt ! pas même une pierre peut-être pour rappeler à la génération future le souvenir du Bellay !

L'abbé Faye, curé d'Hénouville.

---

## Nécrologie. — M. Eudes Deslongschamps.

La ville de Caen, qui est toujours l'*Athènes normande*, vient de perdre l'un des hommes les plus savants et les plus distingués qu'elle possède. En effet, le 19 janvier est décédé, dans cette ville, M. Eudes Deslongschamps, officier de la Légion-d'Honneur, doyen honoraire de la Faculté des Sciences de Caen, correspondant de l'Institut.

La vie de M. Deslongschamps, qui a duré près de 73 ans, s'est passée presque entièrement dans sa ville natale, mais sa renommée scientifique s'est étendue bien au-delà des limites du département du Calvados et même de l'ancienne province de Normandie ; son nom a, depuis longtemps, une place marquée dans le monde savant.

Nous empruntons au *Moniteur du Calvados* quelques détails sur la vie de l'éminent professeur, détails que nous croyons de nature à intéresser nos lecteurs :

« M. Eudes Deslongschamps naquit à Caen, en 1784, d'une famille peu favorisée de la fortune. Grâce aux heureuses facultés de son intelligence, grâce aussi à une âpreté de travail qui rappelle l'écolier légendaire qui devint le célèbre Amyot, M. Eudes Deslongschamps fit de fortes études scienti-

Digitized by Google

fiques et médicales. Il s'embarqua d'abord comme chirurgien de la marine impériale dans les dernières années du premier Empire. Il quitta bientôt après le service de l'Etat pour exercer la médecine à Caen, où il se distingua par son dévoûment et par sa rare habileté dans les opérations chirurgicales.

« Mais les sciences naturelles avaient pour lui un attrait plus puissant. La chirurgie le conduisit à l'anatomie comparée, comme celle-ci à la paléontologie. Dans ces dernières branches et alors qu'elles étaient encore, pour ainsi dire, dans l'enfance, il produisit des travaux qui attirèrent l'attention et méritèrent les éloges de l'illustre Cuvier.

« Plus tard, le titre de correspondant de l'Institut, ses relations recherchées par les naturalistes de tous les points du monde, son nom donné à des plantes et à des coquilles nouvelles, ont fait de lui l'un des savants les plus connus et le plus souvent cités, et, il y a deux ans à peine, au Congrès des Sociétés savantes, M. le ministre de l'instruction publique récompensait par une médaille d'or les grands services rendus à la science par M. Deslongschamps.

« Appelé depuis longtemps à l'enseignement public, il fut d'abord professeur d'histoire naturelle au collége royal de Caen. Bientôt après il succédait, à la Faculté des Sciences, comme professeur, à M. Lamouroux, son maître et son ami ; plus tard, comme doyen, à M. Thierry.

« Il était, en outre membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, et fut longtemps secrétaire de la Société linnéenne de Normandie qui lui doit sa célébrité et ses publications les plus remarquables. La section paléontologique du musée d'histoire naturelle de notre ville est une création de M. Deslongschamps et a été dotée par lui de pièces d'une extrême rareté et d'une haute importance scientifique.

« Affligé depuis quelques années de douleurs intolérables et presque privé de la vue, il supportait ses maux avec une patience stoïque et ne s'en plaignait que comme d'un obstacle aux études qui avaient fait la passion et l'ornement de sa vie. M. Eudes Deslongschamps aura eu du moins, avant de mourir, la consolation de léguer la continuation de ses travaux à un digne héritier, à son fils, M. Eugène Deslongschamps, qui, comme observateur, professeur et écrivain, s'est déjà conquis une place honorable dans les sciences naturelles. »

———

Digitized by Google

NOTICE SUR M. BALLIN.

La *Revue de la Normandie* est en retard avec M. Ballin, un des hommes les plus laborieux, les plus dévoués et les plus utiles de la ville de Rouen. Quoiqu'il ait grandement rempli sa carrière, puisqu'il est mort à quatre-vingt-deux ans, le 27 octobre dernier, il n'a pas moins laissé un grand vide dans l'esprit de chacun. Depuis trente-cinq ou quarante années, on était accoutumé à le voir mêlé à tout : à la Société Marternelle comme aux Archives, à l'Académie comme à la Commission des antiquités. Toujours actif et toujours indispensable, obligeant et modeste, on pouvait sans cesse compter sur son concours et sur son abnégation. Homme d'ordre et de relations sûres, M. Ballin n'a laissé que des amis parmi ceux qui ont eu le bonheur de le connaître. Aussi l'Académie et l'Association normande lui ont-elles consacré à l'envi une notice où nous n'aurons que l'embarras du choix. Nous inclinons vers la note de l'Association normande, à cause de sa concision aussi exacte que substantielle et bienveillante.

« Amand-Gabriel Ballin, né à Paris, le 22 juin 1784, était le fils d'un professeur de mathématiques distingué. Dès l'âge de treize ans, il publiait un tableau intitulé : *Résumé général des principes de la langne française.* Ce travail remarquable, présenté au Conseil des Anciens, le 28 vendemiaire an IV (19 octobre 1797), par M. Rousseau, l'un de ses membres, a été inséré, depuis cette époque, dans toutes les éditions du *Dictionnaire* de Boiste.

« M. Ballin commença dès lors à se livrer à l'enseignement, et fut le premier secrétaire de l'Académie grammaticale fondée par Domergue, le 27 octobre 1807.

« En 1810, M. le baron de Belleville, intendant-général des provinces Illyriennes, l'emmena avec lui et lui donna, dans ce pays nouvellement conquis, l'emploi de vérificateur des comptes.

« En 1812, M. Ballin devint archiviste de la secrétairerie d'Etat du royaume d'Italie. Il suivit M. le comte Aldini au Congrès de Vienne, en 1814.

« Rentré en France en 1815, il fut choisi pour secrétaire particulier par M. le baron de Vanssay, préfet de la Manche, qui voulut le conserver auprès de lui lorsqu'il passa, en 1820, à la préfecture de la Seine-Inférieure. Peu de temps après, il le nommait chef de la division du secrétariat. général.

« En 1837, M. Ballin fut appelé aux fonctions de directeur du Mont-de-Piété de Rouen, qu'il exerça avec autant de zèle que de capacité. Chaque

Digitized by Google

année, il faisait imprimer un *Tableau comparatif décennal* d'un haut intérêt, présentant les résultats de cet important établissement, dont les engagements s'élèvent, terme moyen, à plus d'un million par an.

« De 1830 à 1861, M. Ballin fut secrétaire de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, sur les opérations de laquelle il publia un *Précis historique* en 1862; à différentes époques il devint secrétaire de la Commission des archives, de celle d'examen des maîtresses de pension et d'institution, de la Statistique du département de la Seine-Inférieure et de la Société de Charité maternelle de Rouen.

« Il publia, en 1815, sous le titre de *Nouveau Peretti*, une grammaire italienne, dont la seconde édition parut en 1826 (1 vol. in-8 de plus de 400 p.). En 1823, il coopéra pour plus de moitié à la composition de l'*Annuaire de la Seine-Inférieure* (2 vol. in-8, ensemble plus de 900 pages).

« Presque tous les *Précis* annuels des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, contiennent, depuis plus de vingt-cinq ans, quelques-uns des écrits de M. Ballin, archiviste de cette Compagnie.

« M. Decorde vient d'en rédiger la liste complète dans le *Précis* de 1865-66. Nous prendrons au hasard les titres suivants :

« *Notice sur l'asile des Aliénés de Rouen* (1828); *sur les aveugles et les sourds-muets* (1832, 1837, 1841); *Notice historique sur l'Académie de l'Immaculée-Conception ou des Palinods de Rouen* (1834, 1838, 1843); *Notes sur les obélisques de Rome, et particulièrement sur ceux de la villa Torlonia, sur le Luxor et autres, et sur les monolithes de Russie* (1844, 1846); *Renseignements relatifs à Pierre Corneille* (1833, 1848, 1850); *Notices biographiques sur Antonio et Giovanni Aldini* (1836, 1838); *Spencer Smith* (1843); *le comte Marchetti* (1847); *Charles Torlonia, le baron Ladoucette, Julien de Paris* (1843); *le comte de Kergariou, Thil, Mgr Fayet* (1849); *le baron Lézurier de la Martel, le graveur Claude-Louis Masquelier* (1852), et quelques contes en vers.

« L'Association normande a publié, dans son *Annuaire* de 1843, un *Essai historique sur les Monts-de-Piété*, où M. Ballin, qui était inspecteur honoraire de l'Association, avait réuni, sur l'origine et l'organisation de ces établissements, tant en France qu'en Italie, de curieux renseignements alors peu connus.

« Nous mentionnerons aussi un petit *Traité d'arithmétique décimale*, dont la troisième édition porte la date de 1840.

« En 1843, l'Académie de Reims, dans sa première séance publique, décerna à M. Ballin une mention très honorable pour un *Essai sur les caisses d'épargne*. Il obtint une autre mention honorable à l'Académie des Sciences de l'Institut, dans la séance publique du 26 avril 1847, pour un *Essai sur la Statistique du canton du Grand-Couronne*, travail déjà couronné, en 1836,

Digitized by Google

par la Société libre d'Emulation de Rouen. Ces deux ouvrages sont inédits. M. Ballin assistait aux grandes réunions de l'Association normande et de la Société française d'archéologie. Il fut élu vice-président en 1860, à Cherbourg, par le Congrès scientifique de France. »

---

## LE RESPECT DES TOMBEAUX AU HAVRE.

Le respect et l'entretien des tombeaux sont choses si rares à toutes les époques et dans la société moderne en particulier, que nous croyons devoir en citer deux touchants exemples que le Havre nous a donnés dans ces derniers temps. Par un heureux concours de circonstances, les deux faits que nous allons rapporter se rattachent à deux noms connus dans la République des lettres.

Le 25 mai 1840, Léon Buquet, l'auteur de *La Morte*, de *David Rizzio* et du *Cadet de Gascogne*, mourait au Havre, rédacteur en chef du *Courrier*, journal qu'il venait de fonder, non sans peine, dans sa ville natale, et qui est aujourd'hui en grande prospérité. Deux jours après, un modeste convoi d'amis dont nous faisions partie, conduisait à Graville, pour y dormir à l'ombre de la vieille abbaye, le jeune poète dont la mort fut pour nous un grand sujet d'édification. Sa famille éleva sur sa tombe un cippe de piere sur lequel on grava son nom et quelques vers de sa *Normandie poétique*, que lui-même avait désignés de sa voix mourante.

Le temps, qui détruit tout, avait renversé le cippe, et la pierre était tombée sur un tertre que ne protégeait plus la famille absente. C'est alors qu'un ami de tout ce qui est bien, passant par le cimetière de Graville, s'aperçut qu'il manquait quelque chose à la tombe du publiciste. Avec une convenance parfaite, le pieux visiteur fit publiquement appel au *Courrier du Havre* dans une lettre que ce journal inséra dans ses colonnes, le 17 juin dernier.

Le directeur-gérant entendit la prière qui lui était adressée de si bonne grâce, et à ses frais il a replacé sur la tombe un cippe ogival surmonté d'une

Digitized by Google

croix et incastré d'une table de marbre. Puis sur la pierre il a gravé l'inscription suivante :

A
LÉON BUQUET
FONDATEUR DU JOURNAL LE COURRIER DU HAVRE
PAR SA FEMME ET SON FRÈRE
25 MAI 1840.

—

Vous m'avez fait, Seigneur, une rude carrière !
Mais, si vous exaucez ma plus chaude prière,
Et si je ne suis pas de vous abandonné,
Je reviendrai mourir aux lieux où je suis né.

—

*Restauré en* 1866, *par les soins du Directeur du* Courrier du Havre.

Nous ne pouvons que féliciter M. Carpentier de la bienveillance avec laquelle il a accueilli l'ouverture faite par notre collaborateur, M. Brianchon.

La seconde sépulture existe également au Havre, dans un des cimetières abandonnés de cette grande ville. Mais ici l'acte de restauration est d'autant plus remarquable qu'il émane d'un homme qui vit du travail de ses mains.

Dans l'ancien *Cimetière des protestants*, placé dans le quartier des *Quatre-Chemins*, sur la route qui conduit du Havre à Sainte-Adresse, fut inhumée la fille de Talma, morte au Havre, pendant que le père moissonnait des couronnes dans l'*Ecole des Vieillards*, l'œuvre d'un Havrais, et sur un théâtre nouvellement ouvert. Le grand acteur n'avait point oublié de placer sur ce qu'il avait de plus cher au monde, un marbre noir, symbole de sa douleur. On lisait sur cette plaque l'inscription suivante :

A VIRGINIE TALMA,
MORTE AU HAVRE LE 5 AVRIL 1826,
AGÉE DE TROIS ANS.
SON PÈRE ET SA MÈRE INCONSOLABLES.

Talma mourut la même année que sa fille, et depuis lors les cyprès avaient envahi cette sépulture que personne ne soignait plus. La pierre était

Digitized by Google

tombée et l'inscription allait s'effaçant chaque jour. Un heureux hasard l'a fait découvrir et prolongera son existence.

« M. Simon Bacle, marbrier au Havre, appelé dans le cimetière pour des travaux de son état, souleva la pierre, et avec beaucoup de peine parvint à déchiffrer l'épitaphe que nous avons reproduite plus haut. Poussé par un sentiment des plus honorables, il emporta chez lui le monument et se mit en mesure de le restaurer à ses frais. Sous peu de jours, dit un journal de la localité, le monument de la fille de Talma, souvenir douloureux du passage au Havre du premier artiste du monde, aura repris sa place accoutumée. »

---

## LES STATUES DES PLANTAGENETS.

Les comtes d'Anjou, de la famille Plangenet, sont devenus, au XII^e siècle, ducs de Normandie et rois d'Angleterre, par le mariage de Geoffroy avec l'impératrice Mathilde, fille de Henri I^er et petite-fille du Conquérant. Malgré cette double couronne ducale et royale, à laquelle l'Aquitaine vint bientôt ajouter un nouveau fleuron, les Plantagenets demeurèrent longtemps angevins par le fond des entrailles et, aussi longtemps qu'ils l'ont pu, ils ont voulu reposer sur la terre de leurs ancêtres.

L'abbaye de Fontevrault, cette perle de la France monastique, était le *Saint-Denis* des comtes d'Anjou ; elle fut donc choisie pour être la sépulture des ducs-rois de l'Angleterre. C'est ainsi qu'y sont venus reposer tour à tour les rois Henri II et Richard-Cœur-de-Lion, et les reines Eléonore d'Aquitaine et Isabelle de la Marche ou d'Angoulême, épouse de Jean-sans-Terre.

Suivant un usage général au XII^e et au XIII^e siècle, des statues couchées recouvraient les cendres royales, et ces images, arrivées jusqu'à nous, sont encore un des plus précieux monuments de la France et un trésor historique pour l'Angleterre et la Normandie.

Nos diverses révolutions respectèrent les tombes royales de Fontevrault, et ce n'est qu'à l'époque où l'on consacra le palais de Versailles à toutes nos gloires nationales, qu'il vint à la pensée d'y transporter ces glorieux témoins du passé ; cela seul démontrerait leur importance. Mais ce déplacement mo-

Digitized by Google

tiva des réclamations (1), et, en 1849, les images funèbres vinrent de nouveau reposer sous les voûtes religieuses et monastiques de l'Anjou (2).

Il paraît que depuis quelque temps ces éloquents témoins du passé sont désirés par l'Angleterre, qu'ils intéressent au plus haut degré. Dès 1817, les Anglais ont adressé leur première demande, qu'ils renouvellent aujourd'hui, après cinquante ans d'inutiles efforts. Il paraît que de nos jours leur démarche a été sur le point d'être couronnée de succès. A ce seul bruit, le pays s'est ému, la presse a jeté le cri d'alarme. Nous avons lu, dans le *Journal des Débats* et dans le *Journal de Rouen*, d'énergiques protestations contre cet enlèvement, qui n'est pas consommé et qui, nous l'espérons, ne le sera jamais.

Si, à Fontevrault, les images ne recouvrent plus les cendres qu'elles devaient protéger, du moins elles sont dans le lieu choisi par les princes angevins eux-mêmes, et elles conservent à ces ruines une renommée européenne et une importance historique et monumentale.

Que l'Angleterre se procure de bons moulages de ces royales statues et un *fac simile* de la tapisserie de Bayeux, à la bonne heure, nous y applaudissons; mais qu'elle laisse au sol français les témoignages parlants de ce grand drame anglo-normand qui remplit tout le moyen-âge et qui paraît aujourd'hui une fable, tant il est éloigné de nous.

Et puis, comme le disait fort bien le *Journal de Rouen* (3), où s'arrêtera donc cette série de demandes en restitution de tombeaux et de statues? La cathédrale de Rouen possède aussi les images de deux Plantagenets qui régnèrent sur l'Angleterre : Henri-Court-Mantel et Richard-Cœur-de-Lion. Elle renferme et le cœur de Richard et les ossements de Mathilde, et les cercueils de Henri-le-Jeune et du duc de Bedfort; faudra-t-il les céder à l'Angleterre si elle les demande? Ces royales images ne sont-elles donc sorties de terre que pour échanger Notre-Dame de Rouen contre l'abbaye de Westminster? Du reste, l'importance attachée par nos voisins à ces reliques de l'histoire doit nous engager à les restaurer et à les remettre honorablement à la place qu'elles occupèrent pendant plusieurs siècles et dont elles sont exilées depuis déjà trop longtemps.

L'abbé Cochet.

(1) *Bulletin monumental*, t. XII, p. 458; t. XIII, p. 480-82.
(2) *Bulletin monumental*, t. XV, p. 461; t. XVII, p. 187.
(3) *Journal de Rouen* du 14 février 1867.

Digitized by Google

PRIX ACADÉMIQUES. — ACADEMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN. — PRIX PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1867, 1868 ET 1869.

1867. — 1° LEGS BOUCTOT. — L'Académie décernera un prix de 500 fr. à la meilleure *Etude géologique et paléontologique des Falaises du département de la Seine-Inférieure;*

2° LEGS GOSSIER. — L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur du meilleur Mémoire sur le sujet suivant: *Les Origines du Théâtre à Rouen et son histoire jusqu'à* Pierre Corneille.

1868. — LEGS BOUCTOT. — L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant: *Recherches dans l'Histoire, la Littérature et les Monuments de tout genre de la Normandie, en les comparant aux documents empruntés aux origines scandinaves, les traces que le génie normand primitif a laissées dans notre province, principalement dans les aptitudes intellectuelles et le caractère moral des populations, et en outre dans les croyances populaires, les superstitions, les légendes, les formes littéraires, etc.*

1869. — LEGS BOUCTOT. — L'Académie décernera un prix de 500 fr. à la meilleure œuvre d'art, peinture, sculpture ou gravure, *dont le sujet sera puisé dans l'Histoire de la Normandie.* Les ouvrages envoyés resteront la propriété de leurs auteurs, mais le lauréat devra remettre une esquisse de son œuvre à l'Académie.

OBSERVATIONS COMMUNES A TOUS LES CONCOURS.

Chaque ouvrage manuscrit portera en tête une devise qui sera répétée sur un *billet cacheté* contenant *le nom et le domicile de l'auteur.* Pour les tableaux ou autres œuvres d'art, la désignation du sujet remplacera la devise. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les ouvrages envoyés devront être adressés *francs de port*, avant le 1er mai de l'année où le concours est ouvert (terme de rigueur), soit à M. H. DUCLOS, soit à M. A. DECORDE, Secrétaires de l'Académie.

Pour le concours de 1869, le délai de l'envoi est prorogé jusqu'au 30 juin.

LEGS DUMANOIR. — L'Académie décerne, chaque année, dans sa séance publique, une somme de 800 fr. à l'auteur d'une *Belle action*, accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

Les renseignements fournis à l'Académie devront former une *Notice circonstanciée* des faits qui paraîtraient mériter d'être récompensés, et accompagnée de l'attestation dûment légalisée des autorités locales.

Ces pièces doivent être adressées *franco* à l'un des Secrétaires de l'Académie, avant le 1er juin, terme de rigueur.

Rouen.—Imp. E. Cagniard.

Digitized by Google

Digitized by Google

deux lieues des plaisirs du Roi et des princes apanagistes, ainsi que sur les biens, domaines et fiefs des gens de main-morte, il fut permis à tous les gentilshonmmes et officiers de chasser comme ils avaient le droit de le faire par le passé, bêtes noires, rousses, lièvres, chevreaux, perdrix et lapins. » On ne pouvait choisir plus mal son temps pour les réclamations de ce genre. La motion fut rejetée.

Du reste, la noblesse d'Alençon procéda avec une lenteur qui semblait attester plus d'indifférence qu'on n'aurait pu le supposer. Un assez grand nombre de ses membres, ennuyés d'un séjour trop long et trop coûteux, n'assistèrent pas jusqu'à la fin aux réunions. Lorsqu'il s'agit du vote important qui devait avoir lieu sur la renonciation aux priviléges pécuniaires, il ne se trouva que cent trente-neuf votants, sur lesquels soixante-onze furent d'avis de n'y point renoncer et soixante-huit de les abandonner. Ces derniers, blessés d'un vœu qui selon eux les dégradait aux yeux de la nation, voulaient faire une protestation devant notaire et la signer tous, afin qu'on ne les confondît pas avec ceux qui refusaient de contribuer aux besoins de l'Etat et au soulagement du peuple. Les votants pour la conservation des exemptions pécuniaires craignirent l'effet que produirait un pareil acte. Ils se rapprochèrent de l'autre partie de la noblesse, et par mesure de conciliation, on se contenta d'arrêter que la noblesse consentirait à la suppression de ses priviléges pécuniaires, « seulement lorsque les dettes de l'Etat seraient acquittées. »

Les opérations de l'ordre du tiers-état se firent avec beaucoup d'ensemble et de promptitude. L'ordre s'était réuni dans une salle du Palais, sous la présidence de M. le chevalier de Courtilloles, lieutenant-général du bailliage et siége présidial d'Alençon. Les commissaires délégués pour la rédaction des cahiers, furent :

Pour Alençon, MM. Desmées, Marescot, Desgenettes, des Madeleines, Dufriche de Valazé, Lindet de Frémisson et Duparc Le Sage.

Pour Argentan, MM. de Préfilin père, de Courmesnil, de Grandpré, de Berret du Perron, Le Gout et de Brieville.

Pour Domfront, MM. Bigot de Beauregard, Bourdon de la Cou-

Digitized by Google

turerie, Le Roi des Acres, de Saint-Martin, Bertrand de la Souchère, du Mancel de Landel.

Pour Exmes, MM. Buisson, Boissel, de Vilade, Desfondus, Fremondières et Châtel.

Enfin pour Verneuil: MM. Aubry du Boulay, de la Rousselière, Bessin, Terrève, Colombier de Boisaulard et Galopin. La rédaction et la lecture des cahiers ne donnèrent lieu à aucun incident. Leur rédaction, comme le fit observer M. Jullien, se ressentit du refus fait par la noblesse de consentir à une égale contribution des impôts.

Il n'y eut rien de particulier en ce qui concerne les réunions du clergé.

Les députés au bailliage furent:

POUR LE TIERS-ÉTAT.

MM. de Courmesnil, procureur du roi en l'élection d'Argentan.
Goupil de Préfeln, ancien magistrat,
De Boisaulard.
Bigot de Beauregard.

POUR LE CLERGÉ.

MM. le curé de la Combe.
le curé de Mesnil-Durand.

POUR LA NOBLESSE.

MM. Le Charpentier de Chailloué.
Le marquis de Vrigny.

## GRAND BAILLIAGE DE COUTANCES.

Après les détails dans lesquels nous sommes entrés pour les autres bailliages de la province, nous n'avons à recueillir qu'un petit nombre de détails particuliers à celui de Coutances.

Digitized by Google

L'appel aux trois ordres fut fait par M. le marquis de Blangy, lieutenant-général des armées du roi, résidant à Caen et grand bailli d'épée.

Dans l'assemblée générale des corporations du tiers-état présidée par M. Desmarets de Montchaton, lieutenant-général du bailliage, les commissaires désignés pour la rédaction des cahiers et leur résumé en un seul furent MM. Bouté, docteur en médecine; Dufour de Maisoncel, avocat au Parlement ; Le Couillard Viconterie, docteur en médecine ; Savary, avocat ; Prod'homme, laboureur; Letuillier, Lefèvre, avocats ; Courtin de Bréaudière, conseiller en l'élection de Saint-Lô, et Léonard Havin, avocat.

Cette assemblée préliminaire réunit trois cent-vingt députés, dont le quart, c'est-à-dire quatre-vingts, se rendit à l'assemblée générale des trois Ordres.

La réunion fut présidée par M. de Montchaton.

Les bailliages secondaires de Valognes et de Mortain élevèrent la prétention d'être considérés comme bailliages principaux, et M. le comte de Geraldin crut devoir protester contre l'ordonnance du 24 février et revendiquer contre M. le marquis de Blangy le titre et les droits de grand bailli d'épée.

L'assemblée passa à l'ordre du jour sur cette demande et s'en référa aux dispositions de l'ordonnance du 24 janvier.

M. de Montchaton fit un chaleureux appel à la concorde et à l'union des cœurs. Tout en rendant justice aux écrivains et aux publicistes qui avaient défendu avec autant d'énergie que d'impartialité les réclamations dignes d'être accueillies par les bons citoyens. Il s'éleva avec force contre les novateurs audacieux qui dans leurs déclamations insensées n'avaient pas respecté les droits les plus inviolables et semblaient n'avoir pour but que de tout confondre pour tout anéantir.

Mais quelles voies de conciliation pourront être adoptées, disait M. de Montchaton, si par une erreur opiniâtre on veut d'un seul côté ne rien céder et de l'autre tout obtenir ? Déjà les pairs du royaume ont porté au pied du trône le vœu formel de contribuer aux charges

Digitized by Google

de l'Etat sans distinction et à raison de leurs propriétés. Bientôt on a vu dans différentes provinces le clergé et la noblesse imiter à l'envi cet exemple de patriotisme.

L'ordre du clergé présidé par Mgr. de Talaru de Chalmazel, évêque de Coutances, se réunit dans la nef de la cathédrale. Il eût d'abord à écarter la demande des chapelains de la cathédrale, prétendant avoir le droit de prendre séance individuellement et non par députés. Puis il nomma des commissaires pour la rédaction de ses cahiers de doléance : Ce furent MM. l'abbé de Cussy ; l'abbé régulier de la Luzerue ; le curé de Fontenay ; le curé de Saint-Louet-sur-l'Ozon ; l'abbé Dubois ; l'abbé de Mauchensail ; les curés de Saint-Romphaire, Carantilly, Saint-Floxel, Saint-Loup-Mortain et Saint-Laurent-des-Cuves.

Dans une de ses dernières séances le président communiqua à l'assemblée une lettre du marquis de Condorcet adressée au clergé pour l'intéresser en faveur des nègres. Les cahiers étaient déjà rédigés. Il fut convenu que les députés du clergé seraient invités de la part de leurs commettants à prendre en considération l'état malheureux des hommes dont le marquis de Condorcet prenait la défense.

La noblesse se réunit dans l'église des Capucins et choisit pour son président M. Plessard Servigny qui n'ayant pas accepté à cause de son grand âge, fut remplacé par M. Caillibat de la Salle, le plus âgé des gentilshommes après lui.

Le tiers-état tint ses séances dans la grande salle de l'auditoire du bailliage.

Les députés furent:

POUR LE CLERGÉ.

MM. de Talaru de Chalmazel, évêque de Coutances.
Lehubois, curé de Fontenay, diocèse de Coutances.
Bécheul, curé de Saint-Loup, diocèse d'Avranches.
Le Rouvillois, curé de Carantilly, diocèse de Coutances.

Digitized by Google

## HISTOIRE MODERNE.

# LES ÉLECTIONS DE 1789

## EN NORMANDIE.

(Troisième et dernier article.) (1)

### GRAND BAILLIAGE D'ALENÇON.

Les représentants des trois ordres manifestèrent, dans le bailliage d'Alençon, les dispositions à l'union et à la concorde que nous avons déjà signalées dans les autres circonscriptions électorales de la Normandie.

L'assemblée générale du conseil de ville s'était tenue le 27 décembre 1788, sous la présidence du maire, M. Pothier du Fougeray.

Le procureur du roi, s'adressant aux députés des différentes corporations et communautés, proclama hautement les droits revendiqués partout en faveur du tiers-état. Un mémoire rédigé en ce sens, dont l'assemblée accueillit la lecture avec une vive approbation, fut inscrit sur le registre des délibérations et il fut décidé qu'une

(1) M. Hippeau n'ayant pas communiqué à la *Revue* son travail complet, mais bien par fragments détachés, c'est à cette circonstance que l'on doit attribuer les indications fautives de notre numéro de janvier. L'éditeur de la *Revue* prie ses lecteurs d'excuser cette erreur qu'il assume entièrement sur lui.



Digitized by Google

copie en serait adressée au garde des sceaux, à M. de Villedeuil, ministre secrétaire d'Etat ayant le département de la province, à M. Necker, directeur général des finances et au duc d'Harcourt. Le mémoire imprimé avec la délibération, fut envoyé aux différentes municipalités du royaume. Nous trouvons dans le registre des délibérations une liste exacte des communautés et corps de métiers existant à cette époque. C'est un document qu'il est bon de recueillir.

L'ordre du clergé fut représenté par :

MM. Gautier, desservant de la paroisse Notre-Dame d'Alençon et Nory, professeur de théologie (1).

Le présidial : M. de Marescot, doyen des conseillers.

L'élection : M. de Lécusson.

Eaux et forêts : M. Deschênes, lieutenant.

Grenier à sel : M. Drouet, contrôleur.

Juges conseillers : M. Pollumeau, prieur.

Les avocats : M. Demées.

Notaires : M. Meurger.

Procureurs : M. Martin.

Maîtres en chirurgie : M. Dupont, chirurgien major de l'hôpital d'Alençon.

Négociants en toile : le sieur Pollard.

Marchands drapiers : le sieur Le Luault de la Mancellière.

Marchands tanneurs : les sieurs Lachenaye, Lefèvre et Pignot.

Fabricants de toile : le sieur Ollivier.

Comité des orfèvres, horlogers et lapidaires : le sieur Courdemanche.

Comité des laboureurs : le sieur Mazier.

— perruquiers : le sieur Levesque.

— boulangers : le sieur Chaplain.

— bouchers-charcutiers : les sieurs Jean Rattier et Alissot.

Chapeliers et pelletiers : le sieur Rondeville.

(1) L'ordre de la noblesse avait refusé d'envoyer ses représentants à cette réunion.

Digitized by Google

Selliers, carrossiers et charrons : les sieurs Philippe, Guelpin et Paul Laîné.

Charpentiers : le sieur Mazier jeune.

Couteliers et armuriers : le sieur Michel Bouglier.

Teinturiers : le sieur Gari.

Pâtissiers, traiteurs, aubergistes : Réné Lanos.

Couvreurs et maçons : les sieurs Jean Parent, Réné Chartier, Gervais Aber.

Cordonniers et savetiers : Michel Dubois et Jean Templier.

Maréchaux, serruriers et ferblantiers : Louis Lambert et Philippe Duverger.

Menuisiers, tourneurs et tonneliers : Nicolas Roger l'aîné et Mathurin Letourneur.

Tailleurs et fripiers : Bobo Préval.

Vitriers : Payolle et Denis Lelarge.

Lors de la réunion générale des trois ordres, le 16 mars 1789, M. Jullien, intendant de la généralité, crut devoir avertir le duc d'Harcourt que si le tiers-état mettait en avant des prétentions qui lui paraissaient outrées, la modération des deux premiers ordres et leur résolution de partager également avec lui les charges publiques, le détermineraient probablement à s'en désister. Mais les choses prirent une tournure différente et ne se passèrent pas entièrement comme l'avait espéré l'intendant. L'ordre de la noblesse se réunit le 17 mars, dans l'église du collége royal, sous la présidence de M. le marquis de Vigny, grand bailli d'épée. Elle nomma pour la rédaction des cahiers MM. de l'Escale, pour Alençon ; de la Roque, pour Argentan ; de la Cervière, pour Domfront ; de Marescot, pour Exmes ; Mallard de Mamberville, pour Verneuil. Dix autres commissaires leur furent adjoints : MM. le vicomte Le Veneur, de Chambray, do Sainte-Croix, le marquis de Courthomer, de Beaurepaire de Louvagny, de Chaudebois, Legrand de la Pelletière, le marquis de Ray, le marquis de Segrie et l'abbé de Bazoches.

Aussitôt M. Le Veneur demanda qu'il fut déclaré que la noblesse renonçait à ses priviléges pécuniaires. Cette proposition ren-

Digitized by Google

contra une vive opposition et l'assemblée ajourna toute délibération à ce sujet.

Elle accueillit plus favorablement une motion faite par le marquis de Courthomer, qui mit sous ses yeux l'acte de despotisme par lequel son beau-frère, le comte de Moreton de Chabrillan, commandant du régiment de la Fère, avait été destitué par une simple lettre ministérielle. La noblesse du Dauphiné, dont M. de Chabrillan était membre, avait déjà, sans succès, demandé satisfaction au ministère. Il espérait que la noblesse d'Alençon serait mieux écoutée. Il fut décidé que le cahier de la noblesse contiendrait un article dans lequel Sa Majesté serait très humblement suppliée d'accorder à M. de Chabrillan un tribunal compétent pour le juger. Il paraît que cette affaire de M. de Chabrillan avait causé dans le public une assez vive émotion, puisque le tiers-état crut devoir ajouter dans ses propres cahiers une supplique analogue à celle de la noblesse.

La même assemblée prit en considération la demande qui lui fut faite par M. le vicomte du Mesnil-Durand, d'intervenir auprès du Roi pour obtenir les récompenses militaires auxquelles avait droit M. de la Boussardière.

Elle entendit ensuite la lecture de plusieurs mémoires, et des conférences eurent lieu sur les principaux articles qui devaient entrer dans la composition des cahiers.

Le mémoire dans lequel le vicomte Le Veneur établissait avec une grande force de logique et en appuyant ses arguments sur les considérations les plus élevées, la nécessité pour la noblesse de renoncer à ses priviléges pécuniaires fut écoutée avec intérêt, mais ne put obtenir l'assentiment de la majorité de l'assemblée. Elle avait précédemment combattu avec force la doctrine généralement acceptée de la double représentation du tiers et du vote par tête. M. le marquis de Segrie y avait vu, comme il le dit dans une lettre au duc d'Harcourt, « l'anéantissement des deux premiers ordres. »

Le chevalier Dubourg, se préoccupant moins des intérêts généraux que des priviléges de son ordre, avait demandé « que dans tous les buissons et forêts royales ou de ceux dépendant des apanages à

Digitized by Google

de silex taillées avec le plus grand soin. Ces flèches ressemblent à celles qu'on trouve en France, en Angleterre, en Irlande, en Allemagne et en Italie. Mais jusqu'à présent elles sont les seules de ce genre rencontrées dans la Seine-Inférieure et peut-être en Normandie.

La découverte gauloise la plus importante a été celle du cimetière de Caudebec-les-Elbeuf, fouillé il y a quelques mois seulement. Il se composait d'incinérations placées dans la *rue Alfred*, à quelques pas de l'édifice romain que j'ai exhumé en juin 1864. Il était voisin d'urnes gauloises déterrées en juillet 1864, dans le jardin d'un tisserand. La dernière exploration a donné douze urnes remplies d'os brûlés. Six d'entre elles avaient le type gaulois par leur terre et par la forme. Les six autres sentaient une main romaine par la terre, le type et la cuisson. Parmi ces dernières, quelques-unes contenaient des clefs en fer, des anneaux, des bracelets et des fibules de bronze.

---

## Epoque Romaine

On ne saurait remuer notre sol sans trouver partout les débris de cette civilisation romaine qui, pendant des siècles, a couvert notre pays de ses institutions et de ses monuments. A cette florissante époque de l'histoire, toutes nos vallées furent remplies d'établissements dont les restes jonchent encore la terre, quoique souvent cachés sous les broussailles ou sous l'alluvion.

Parmi les vallées où l'on a reconnu le plus grand nombre d'établissements romains, ensevelis jusque dans la vase, nous devons citer celle de la Bresle. Dans ces derniers temps, cette grande vallée nous a montré de nouvelles traces de l'occupation romaine à Blangy et au Vieux-Rouen. A Blangy, près du *Pont-aux-Armures*, on a rencontré des tuiles à rebords, des poteries noires et rouges, et jusqu'à un nom de potier. La pièce la plus précieuse qui ait été recueillie est une intaille gravée sur pierre fine, reproduisant un personnage et

Digitized by Google

un oiseau. Au Vieux-Rouen, où existe la tradition d'un temple de Jupiter que l'église aurait remplacé, on remarque encore de vieilles murailles ensevelies sous une église romane du XII^e siècle. De plus, aux environs de la maladerie dite du *Canivet*, on a rencontré des vases antiques dont un est orné de cercles de sanguine. Ce type romain des bas temps est inconnu dans nos contrées.

Les travaux publics, comme les travaux particuliers, sont la meilleure source des découvertes scientifiques. La confection de la route départementale n° 41, nous a montré dans la traverse de Martigny, au lieu dit les *Maladeries*, des substructions arasées, des tuiles à rebords et enfin un denier d'argent de Gordien Pie.

Une extraction d'argile a fait voir à Darnétal un cimetière romain placé sur le bord de l'ancienne voie romaine. En juillet et en octobre 1865, on a aperçu deux cercueils en plomb longs de 1^m 80. Chacun d'eux renfermait un corps humain. Un seul des deux était accompagné de trois vases en terre cuite. En mars et en avril 1866, la même argilière a donné trois urnes en terre de forme ollaire, entièrement remplies d'os brûlés. Il est évident que les romains de Darnétal avaient inhumé là pendant toute la durée de l'Empire. Si les urnes démontraient la période des premiers Césars, les sarcophages révèlent clairement le Bas-Empire. Dans le même sol il est apparu un bronze de Posthume.

Une exploitation de moëllons pratiquée sur le côteau de Villers-Ecalles (canton de Duclair), a montré un squelette humain inhumé à un mètre de profondeur. Ce corps était accompagné de plusieurs objets parmi lesquels on a pu extraire, entiers, un vase de terre, une jolie coupe de cristal, un lacrymatoire en verre et une petite cuillère en os. Tous ces objets, qui sont entrés au musée de Rouen, m'ont paru appartenir au IV^e ou au V^e siècle.

Le désir de résoudre un problème archéologique aussi intéressant que curieux, a porté M. de Girancourt, conseiller général et membre de la Commission des Antiquités, a chercher l'origine et la date de ces fosses nombreuses qui remplissent les forêts de la France et qui abondent surtout dans la forêt d'Eu. De concert avec lui, nous avons

Digitized by Google

interrogé une de ces fosses, profonde de six mètres et large de dix à son ouverture.

Nous avons extrait de cet abîme fait de main d'homme, deux à trois mètres de remblai tout semé de charbon de bois. Au milieu de ce détritus noir et cendré, mais qui ne datait rien, nous avons eu la chance de constater la présence de quatre ou cinq morceaux de tuile à rebords, ce qui nous a fait penser que ces fosses existaient au moins à l'époque romaine si elles ne l'avaient pas précédée.

La charrue seule suffit parfois pour faire de bonnes découvertes : nous pourrions citer, comme preuve de notre assertion, une belle urne de verre sortie des champs de *La Caboterie*, commune d'Hénouville (canton de Duclair). Ce quartier de *La Caboterie* est tout semé de murailles antiques d'une grande importance et qui, bien qu'attaquées dès le siècle dernier, n'en sont pas moins arrivées jusqu'à nous aussi intéressantes que possible.

Mais j'ai un plus grand rôle à assigner à la charrue du laboureur. C'est elle qui, il y a quelques années, a découvert au hameau de Liffremont, commune de Roncherolles (canton de Forges-les-Eaux), un autel de pierre long d'un mètre et sculpté en haut-relief sur trois de ses faces. Sur la face principale est figurée Vénus accompagnée d'un génie ou de Cupidon. Sur les deux côtés sont Hercule et Mercure. L'autre face, entièrement fruste, a été rayée par la charrue. (Nous le reproduisons à la page suivante).

Ayant eu connaissance cette année seulement de cette importante découverte, l'unique en ce genre qui ait été faite dans le département, je me suis rendu à Liffremont, où j'ai constaté la présence d'établissements détruits sur une surface considérable. Il y en a dans les champs labourés, dans les vergers, et plus encore dans le taillis. Depuis deux ans, un entrepreneur de grands chemins a démoli dans le bois de Liffremont une enceinte circulaire de maçonnerie qui n'avait pas moins de 150 mètres de circonférence. On eût dit un petit théâtre ou une enceinte fortifiée.

J'ai encore vu dans le même bois la trace d'un autre édifice, long de 34 mètres et large de 20, dont les murs venaient d'être entière-

Digitized by Google

ment déracinés pour le ferrage des chemins. L'entrepreneur en avait tiré plus de 200 mètres de matériaux. Les tuiles à rebords, les faîtières et autres débris antiques recouvraient les tas de pierre où l'on reconnaissait jusqu'à des bases ou des fûts de colonne.

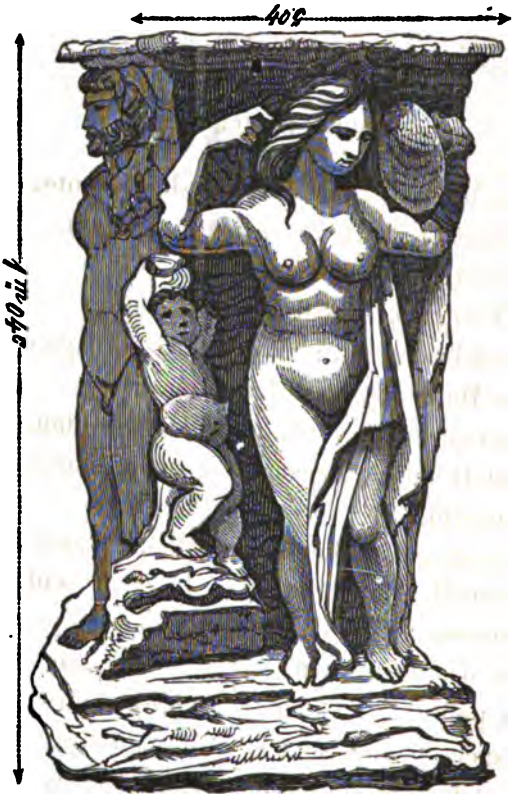


Autel de Vénus et de Mercure (Liffremont, 1843).

Parmi les objets meubles recueillis dans cette excavation, on nous a montré des bronzes du Haut-Empire, des tuyaux en terre cuite et surtout un vomer ou soc de charrue romaine. (Voir à la page suivante.)

Un verger, voisin du bois, est tout rempli de murailles et le propriétaire, en plantant des arbres, y a recueilli un sol d'or, neuf deniers d'argent et plusieurs bronzes impériaux.

Digitized by Google

POUR LA NOBLESSE.

MM. Achard de Perthus de Bonvouloir.
De Beaudrap de Sotteville.
De Villannois.
De Juigné, comte de Courthomer.

POUR LE TIERS-ÉTAT.

MM. Angot, bailli de Saint-Sauveur-le-Vicomte.
Le Sachet La Paillière, avocat à Mortain.
Bourdelot, maire de Pontorson.
P.-J. Vieillard, avocat à Saint-Lô.
Bosuard-Duchesne, lieutenant au bailliage de Valognes.
Perrée Duhamel, négociant à Granville.
Desplanques-Dumesnil, maire de Carentan.
Pouret-Roquerie, procureur au bailliage de Saint-Sauveur-Lendelin.

En présence du magnifique spectacle qu'offrent à nos regards ces réunions solennelles dans lesquelles les représentants d'une nation remise en possession de ses droits sont appelés à proposer les moyens de remplacer des institutions impuissantes par une toute nouvelle organisation politique et sociale, on éprouve un sentiment d'admiration et de respect auquel vient bientôt se joindre une émotion mêlée d'espérance et de crainte. Si d'un côté l'on est frappé du calme, de la modération, de l'esprit de conciliation qui président à ces premières manifestations du patriotisme, on ne peut qu'éprouver une vive inquiétude en songeant à la tâche immense que les assemblées électorales ont confié à leurs mandataires. On tremble bien davantage lorsque l'on se met devant les yeux le terrible usage que feront les futurs législateurs des pouvoirs dont ils sont revêtus et ceux que l'entraînement des passions et de la lutte engageront leurs successeurs à s'arroger.

Mais en 1789 les esprits sont à la fois émus et confiants; la société a dressé dans les cahiers remis à ses députés le tableau com-

Digitized by Google

plet des abus et des iniquités qui pèsent sur elles ; elle a nettement formulé les garanties qui devront en rendre le retour impossible. Jamais un peuple n'a été appelé à exprimer plus nettement ce qu'il rejette et ce qu'il désire. Avec un bon sens qu'on ne saurait trop admirer, la nation française revendiquait hautement toutes les institutions qui devaient lui assurer la puissance de cette liberté et de cette égalité civile qu'elle regardait comme un droit inprescriptible et en même temps elle déterminait les limites qu'elle entendait ne pas franchir. Elle voulait réformer tout mais non tout détruire, et c'est parce que l'on trouve dans ses cahiers de vœux et de doléances l'expression exacte de ses volontés que nous attachons une grande importance à la publication de ceux de notre province.

La raison avait dicté les cahiers de 1789 ; les passions en altérèrent bientôt le sens et en dépassèrent les limites. Ils devaient servir à édifier le code régulateur d'une magnifique transaction entre la société ancienne et la société nouvelle. Les assemblées politiques qui suivirent creusèrent entre elles un abîme qu'un siècle d'efforts n'est pas encore malheureusement parvenu à combler.

Paris, 12 juillet 1866.

C. Hippeau.

---

Digitized by Google

## ARCHÉOLOGIE.

# L'ARCHÉOLOGIE

DANS LA

# SEINE-INFÉRIEURE en 1866

Le goût de l'archéologie pénètre de plus en plus dans notre pays et il descend jusqu'au sein des masses. Les expositions d'objets d'art, les cours gratuits, les journaux et les publications illustrées contribuent assurément à cette éducation publique ; mais nous aimons à attribuer une part de ce bienfait à l'initiative de l'administration, qui partout enregistre les découvertes, leur accorde un asile dans ses musées et entoure d'une protection particulière nos monuments historiques. Ces heureuses tendances expliquent comment dans la Seine-Inférieure peu de faits archéologiques échappent à la connaissance du public et aux investigations de la science. La revue de 1866 montrera de plus en plus l'attention de nos concitoyens fixée sur le terrain de l'histoire et s'attachant jusqu'au moindre débris que le sol laisse échapper.

Toujours fidèle à ses anciennes traditions, la Commission des Antiquités s'est réunie fréquemment pour s'occuper des intérêts archéologiques du département et pour seconder l'administration dans le service des monuments historiques. Ses procès-verbaux, dont l'impression continue, témoignent de son zèle et de son activité. Elle espère, dans quelques mois, pouvoir offrir à l'administration et aux amis de l'histoire le second volume de ses séances, qui ne seront autres

Digitized by Google

que l'état de l'archéologie parmi nous pendant la préfecture de M. le baron Le Roy.

Dans ces derniers temps, M. le préfet a bien voulu donner quelque retentissement à ces publications en les communiquant aux principales sociétés qui, en France, s'occupent des mêmes matières. Les bienveillants échanges que cette demarche ont valus à la Commission lui ont prouvé la sympathie accordée à ses travaux et ont doublé son courage.

Je vais esquisser rapidement et à grands traits les actes archéologiques qui depuis une année se sont accomplis dans la Seine-Inférieure et auxquels la Commission a coopéré.

---

## Epoque Gauloise.

Déjà, à diverses reprises, j'ai eu l'occasion d'appeler l'attention des archéologues sur le lieu dit des *Marettes*, commune de Londinières (arrondissement de Neufchâtel). Depuis vingt ans et plus on ne cesse d'y recueillir des instruments en silex à l'état d'ébauche ou de rebuts. Jusqu'à présent ce qui s'est présenté le plus souvent, c'est la hache ou casse-tête. Mais cette année on y a recueilli des flèches

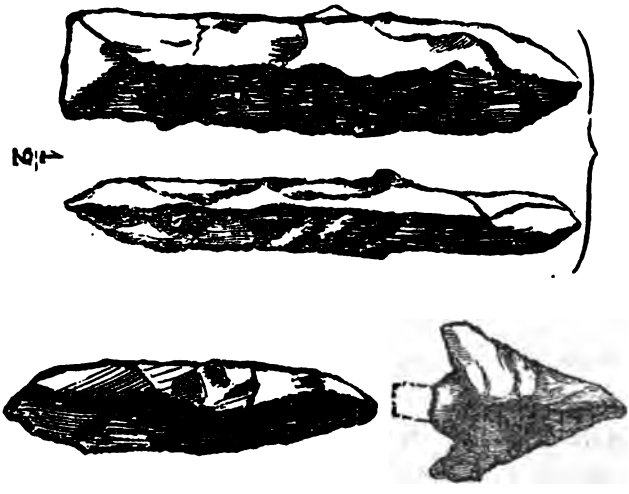

Ciseau et flèches de pierre (Londinières 1866).

Digitized by Google

Enfin, dans les champs cultivés de M. Desroques, de Rouen, le propriétaire de l'autel antique, on nous a montré le tracé de belles et fortes murailles récemment détruites, avec leurs salles, leurs couloirs, leur pavés, leurs lambris et leurs hypocaustes. Il est évident

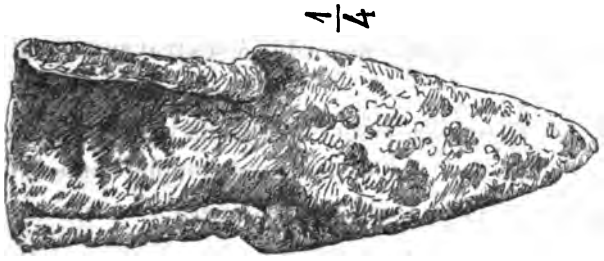

Vomer ou soc de charrue romaine (Liffremont, 1866).

qu'il y eut à Liffremont un important établissement gallo-romain. C'est ainsi que se révèlent chaque jour, jusque dans les lieux les plus reculés, les vestiges d'une civilisation qui porta si haut dans les Gaules les arts de la guerre et les arts de la paix.

---

## Epoque Franque.

Depuis quinze ans, le cimetière franc de Neufchâtel est connu. A diverses reprises, il a fourni au musée de cette ville des vases, des armes, des boucles et autres objets d'art. Ouvert de nouveau l'année dernière pour des fouilles de constructions, il a donné une douzaine de corps accompagnés de vases, de boucles, de haches et de lances.

Une recherche de cailloux pour ferrer les routes à fait connaître, à Roux-Mesnil-Bouteilles, près Dieppe, des sépultures placées dans le vallon dit la *rue de Bouteilles*. Plusieurs squelettes humains se sont montrés et l'un d'eux possédait un couteau de fer.



Digitized by Google

Les sépultures franques de Sommery ont été plus riches et plus abondantes. Je connaissais déjà sur cette commune un cimetière franc que j'avais étudié en 1859. Cette année, deux autres champs de sépulture se sont révélés. Le premier est apparu au hameau du *Vieux-Bled*, dans une tranchée du chemin de fer de Rouen à Amiens. Il s'est manifesté par un squelette escorté de vases, d'objets de fer et de bronze. Ce mobilier a été détruit ou dispersé.

Le second s'est fait voir à 400 mètres de l'église, à l'occasion du creusement d'une cave. Plusieurs corps ont été rencontrés et sur eux on a recueilli quatre vases, une lance, un sabre et un couteau de fer, une agrafe et des boucles de ceinturon en bronze étamé ou argenté. (Nous donnons ici une de ces agrafes.)

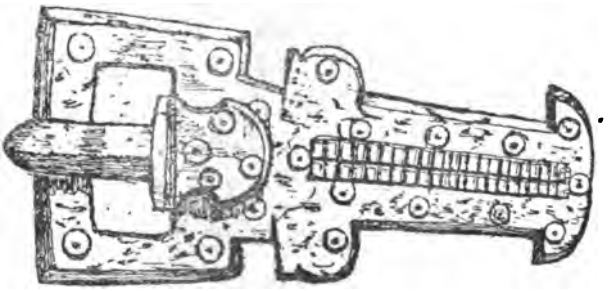

Agrafe franque en bronze (Sommery, 1866).

Les vases provenant de cette trouvaille ont été réservés pour le musée céramique de Sèvres et les objets de métal pour la bibliothèque de Neufchâtel. Le champ où a eu lieu cette découverte porte, depuis des siècles, le nom de *Paradis*, appellation commune à des cimetières antiques païens ou chrétiens.

Des cercueils de pierre se sont montrés fréquemment dans la Seine-Inférieure depuis quelques années. Trois découvertes de ce genre ont été signalées successivement depuis moins de six mois. La première a eu lieu à Saint-Martin-au-Bosc (canton d'Aumale), à l'entrée même du cimetière actuel. Ces sarcophages, au nombre de deux,

Digitized by Google

étaient en pierre de Vergelé et ne contenaient plus que des ossements.

La seconde découverte a été faite à Avesnes (canton de Gournay), au lieu dit la Haute-Haye. Ce cercueil, long de 1m 70, contenait un corps que rien n'accompagnait. Sa forme et son orientation me le font attribuer à l'époque franque.

Le troisième sarcophage a été vu à Daubeuf-Serville (canton de Goderville); il était en pierre du pays et long de 2m 10. Le corps qui l'occupait possédait avec lui un petit couteau en fer, des restes d'ornements de ceinturon et une jolie coupe de verre jaune olive que nous reproduisons.

Fiole en verre, à teinte noire. (Daubeuf-Serville, 1866.)

Un nivellement de terrain pour l'amélioration de la culture, pratiqué sur une des côtes du Petit-Appeville, près Dieppe, a révélé un champ de sépultures franques profondément inconnu et a amené une exploration dont nous allons donner le résumé. Près de quarante fosses taillées en craie composaient ce cimetière. J'en ai étudié environ une vingtaine ; il y avait des hommes et des femmes, des enfants et des vieillards. Les corps orientés dans le sens de la vallée de la Scie, possédaient presque tous des objets meubles distribués depuis

Digitized by Google

les pieds jusqu'à la tête. Nous avons recueilli dix vases en terre noire ou blanche, sept sabres, douze couteaux, un collier de perles de verre, des fibules de bronze, une boucle d'oreille en laiton avec pendant en or, une chaînette, des boucles de ceinturon en fer et bronze et plusieurs belles plaques et contre-plaques en bronze ciselé et en fer damasquiné. Tous ces objets, allant du VII^e au IX^e siècle, enrichiront le musée départemental de Rouen. (Nous reproduisons une des fibules plaquée d'argent et décorée de filigranes.)

Fibule franque (Petit-Appeville, 1866).

Mais notre meilleure fouille de l'année a été celle de Douvrend (canton d'Envermeu). Ce cimetière mérovingien, révélé dès 1838, lors de la confection de la route départementale n° 5, de Dieppe à Beauvais, n'avait pu être l'objet d'une fouille méthodique par suite de circonstances qu'il est inutile de rappeler. Les rares et beaux objets dont la première découverte avait enrichi les musées de Rouen et de Dieppe, me faisaient vivement désirer l'exploration de ce champ de repos. Ayant obtenu du propriétaire la permission d'étudier un coin de cette nécropole, j'en ai profité avec empressement. La fouille, sans être remarquable, a été souvent fructueuse ; on en jugera par le simple exposé des résultats.

Cent quarante fosses ont été étudiées ; elles étaient partagées en vingt-cinq rangs. Les vases, toujours aux pieds, étaient au nombre de vingt-six, dont vingt-quatre en terre et deux en verre. Les armes se composaient de couteaux, de sabres, de haches, de lances et de flèches de fer. Il y avait quatre pointes de flèches, cinq haches, cinq

Digitized by Google

sabres, sept lances et vingt-un couteaux. A côté d'une lance, il a été recueilli une faucille ou fauchard en fer, qui peut être un instrument de culture aussi bien qu'une arme de guerre. (On en jugera par le dessin que nous reproduisons ici.) Les bijoux et objets de

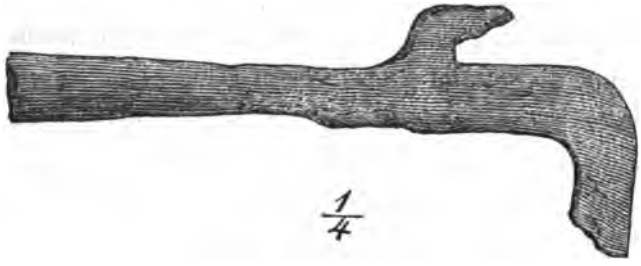


**Fauchard en fer (Douvrend, 1866).**

toilette se composaient de boucles, de fibules, de boucles d'oreille, de boutons, d'anneaux, de colliers, de bracelets, de ciseaux, de pinces à épiler, de terminaisons de ceinturon, de chaînettes, etc. Il y en avait en fer, en bronze et en argent. Les colliers et les bracelets se composaient surtout de perles de verre où dominaient le blanc et le bleu. Quelques-unes cependant étaient en émail ou en pâte de verre ; il y avait aussi quelques perles d'ambre. La plupart des fibules étaient en bronze ou en verroterie cloisonnée, les unes étaient circulaires, d'autres imitaient des animaux, tels que vers de terre et oiseaux de proie. Les boucles d'oreilles étaient généralement en laiton, ayant pour pendants des perles de verre ; une toutefois était en argent, de forme torse, avec boucle de pâte garnie de verroterie coloriée.

On a rencontré aussi quelques monnaies romaines : toutes étaient percées pour servir d'ornements. La pièce la plus curieuse a été une petite monnaie d'argent d'une ténuité étonnante et qui n'était autre qu'une imitation d'un quinaire byzantin du VIe siècle. Inutile de dire que cette pièce est d'une grande rareté.

Digitized by Google

Le produit des fouilles de Douvrend sera partagé entre le musée de Rouen et celui de Dieppe, qui ont contribué aux frais de l'exploration.

---

## Epoque Chrétienne ou Moyen-Age.

Le moyen-âge, dont la vie fut si longue, nous intéresse d'autant plus que nous en descendons directement et qu'il est le père des monuments et des institutions qui nous environnent.

Aussi, est-ce avec émotion que ces jours derniers nous avons vu démolir l'église ancienne de Bellencombre, située dans l'enceinte même du château. Par une circonstance assez remarquable, on a trouvé en détruisant le chœur, quatre vases de grès logés dans la muraille et présentant leur ouverture à la surface intérieure. Ces vases étaient évidemment destinés à répercuter le son, et c'est pour cela que nous leur donnons le nom de *poteries acoustiques*. Déjà nous avons eu l'occasion de mentionner ici des découvertes analogues faites depuis quelques années dans les églises de Saint-Laurent-en-Caux et de Sotteville-lès-Rouen. Ces différentes trouvailles nous ont servi à baser une théorie archéologique que des faits ultérieurs viendront chaque jour élargir et corroborer. Nous connaissons, en effet, plusieurs églises où ces poteries sont visibles et où elles servent encore.

On suppose que les vases de Bellencombre ont été placés là en 1743, car cette date se lisait tracée sur la muraille. Nous convenons que la forme et la matière des vases ne démentent pas cette assertion. Il y a plus, tout me porte à penser que ces jarres de grès provenaient des fabriques de Martin-Camp, qui sont voisines. (Nous reproduisons à la page suivante un des vases de Bellencombre qui, par une bonne fortune particulière, porte sa date.)

Les cachettes monétaires, si fréquentes à l'époque romaine, ne le sont pas moins au moyen-âge. Chaque jour la presse locale les enregistre de tous côtés.

Digitized by Google

Nous ne mentionnerons que pour mémoire la découverte de vingt-deux écus d'argent rencontrés à Lammerville, près Bacqueville, en démolissant le toit d'une maison voisine de l'église. Ces pièces allaient de 1580 à 1649 et offraient les effigies de Henri III, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV enfant. Dans un pays de Réformés comme celui-ci, une telle cachette s'expliquerait aisément par la révocation de l'Edit de Nantes.

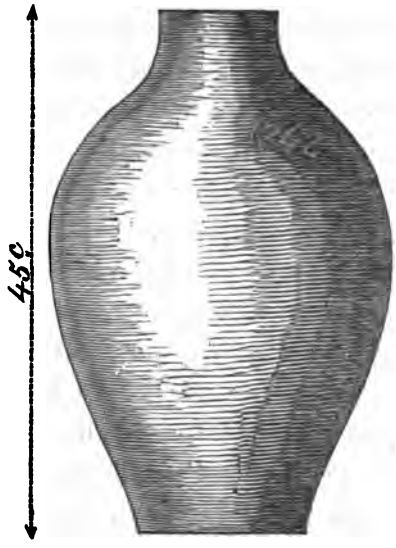


Vase acoustique de l'ancienne église de Bellencombre.

Mais une découverte vraiment intéressante a eu lieu au Tréport, *rue de la Retenue*, dans un quartier tout rempli de vieilles murailles que la tradition désigne sous le nom de *Templiers*. Deux cent soixante-huit pièces d'argent et une pièce d'or étaient renfermées dans un vase de terre blanche, recouvert de vernis verdâtre, caché à l'angle d'un appartement. Toutes ces pièces étaient à l'effigie de Charles VI, roi de France et de Henri VI, roi d'Angleterre ; quelques-unes de ces dernières étaient précieuses en ce qu'elles avaient été émises dans l'intention bien formelle d'imiter les monnaies de

Digitized by Google

France dont Henri de Lancastre se prétendait le souverain incontesté.

Après la question des découvertes, celle qui vient pour nous en première ligne est celle de la conservation des monuments. Or, parmi les monuments qu'il importe de conserver, je place au premier rang les dalles tumulaires et les inscriptions lapidaires de nos églises.

L'ancienne église de Saint-Sever, démolie il y a quelques années, possédait dans son pavage un certain nombre de dalles qui n'ont pas trouvé place dans la nouvelle. De ce nombre est la dalle tumulaire d'une épouse d'un Leroux de Bourgtheroulde, inhumée en 1531, dans l'église Saint-Etienne-des-Tonneliers. La fabrique de Saint-Sever ayant consenti à se dessaisir de cette pierre, elle a été transportée à la cathédrale, où elle trouvera prochainement un encastrement convenable.

Parmi les actes de conservation opérés depuis un an, je dois citer la dalle de Pierre Boutren, XXXe abbé du Valasse, décédé en 1546 et inhumé autrefois dans le chœur de son abbaye. Depuis longtemps cette pierre, en partie tronquée, était consacrée aux usages les plus profanes. Généreusement offerte à l'église par M. le curé de Gruchet, elle a été encastrée dans la nef par la libéralité de M. le Préfet et par les soins de la Commission des Antiquités.

Grâce à la bienveillante intervention de M. le sénateur préfet, j'ai pu faire restaurer entièrement et remettre à neuf les inscriptions tumulaires et obituaires des églises d'Anneville-sur-Scie et de Saint-Nicolas-d'Aliermont.

En 1864, lorsque l'on démolissait le chœur d'Anneville (canton de Longueville), pour lui substituer la construction nouvelle qui s'est élevée en 1865, on rencontra des pierres qui contenaient trois fondations du XVIe siècle et du XVIIe, dont le souvenir était complètement oblitéré. Ces trois pages intéressantes pour l'histoire et la piété locale, attirèrent l'attention de M. J. Reiset, maire d'Anneville et conseiller-général. Sur sa demande et avec l'agrément de M. le Préfet, j'ai pu restituer ces chartes chrétiennes et à présent elles sont pour les enfants un témoignage vivant de la piété des pères.

Digitized by Google

L'église de Saint-Nicolas-d'Aliermont possédait seize de ces inscriptions obituaires, toutes tracées par la main du XVI^e et du XVII^e siècle. Plusieurs d'entre elles étaient déplacées et entassées sur la porte de la sacristie, comme des livres sur les rayons d'une bibliothèque. Toutes, même celles qui avaient conservé leur place primitive, étaient flétries et oblitérées. Quatorze d'entre elles ont pu être entièrement restaurées et mises à la portée des fidèles et des visiteurs. Ces documents lapidaires montrent chez les populations contemporaines de la réforme une foi vive au purgatoire, et comme une protestation vivante de leurs coutumes et traditions catholiques.

La cathédrale de Rouen est célèbre par ses tombeaux. Mais parmi ces monuments de tous les âges, plusieurs ont subi les injures des hommes et du temps. De ce nombre, sont les cénotaphes de Rollon et de Guillaume-Longue-Epée. Les statues sépulcrales qui les recouvrent, œuvre du XIII^e siècle, ont été cassées et réparées avec du plâtre. Le temps est venu de faire disparaître ces actes de mauvais goût. C'est dans ce but que Son Exc. M. le ministre des Cultes a bien voulu accorder à nos habiles architectes diocésains une somme de 400 fr., avec laquelle ils ont restauré en pierre et dans son ancien style l'image de notre premier duc normand.

Les souvenirs historiques sont partout chers aux populations et de tous côtés un grand élan se manifeste pour les maintenir et les raviver.

Une question d'alignement ayant obligé la ville du Havre de détruire la maison de Bernardin de Saint-Pierre, une souscription s'est ouverte pour indiquer, à l'aide d'une pierre commémorative, le coin de terre qui fut le berceau de l'auteur de *Paul et Virginie*.

Un prêtre fidèle a subi le martyre à Rouen pour le salut des âmes et le service de la foi. Les héritiers de sa croyance, les membres de sa famille temporelle et spirituelle, ont voulu placer dans l'église de Roumare, près Maromme, point de départ de son ministère, une inscription commémorative qui rappelât aux générations à venir que l'abbé d'Anfernet de Bures avait été martyrisé pour la foi chrétienne le 7 septembre 1794.

Digitized by Google

Mais il est surtout au sein de la capitale de l'ancienne Normandie un monument historique qui excite aujourd'hui une sympathie générale et presque un enthousiasme universel. Nous voulons parler du donjon du château de Rouen, construit par Philippe-Auguste et qui fut un moment la prison de l'héroïque Pucelle d'Orléans. Le passage de la vierge-martyre a fait donner à cette forteresse le nom de *Tour de Jeanne Darc*. Il est vrai d'ajouter que le donjon est aujourd'hui l'unique représentant du château-fort qui fut réellement la prison de Jeanne et sa dernière demeure.

Rouen qui a eu le triste honneur d'être le bûcher de la libératrice de la France, veut aujourd'hui effacer de son front la tache que lui ont infligée des mains étrangères. Il veut réparer quatre siècles d'oubli et rendre à la plus grande des femmes un hommage vraiment digne d'elle. C'est pour cela qu'il a fait appel à la France entière, et le pays se lèvera comme un seul homme pour racheter ce calvaire de la nationalité française. L'année 1866 aura vu s'opérer ce grand acte de justice et de haute réparation. La France et surtout la Normandie, se réjouiront de posséder un monument de plus.

Tel est, au point de vue de l'archéologie, l'état de la Seine-Inférieure depuis une année.

L'abbé Cochet.

Dieppe, le 31 décembre 1866.

Digitized by Google

ANCIENNES INDUSTRIES NORMANDES.

# NOTICE

SUR

# LA VERRERIE DE ROUEN

ET LA

# FABRICATION DU CRISTAL EN CETTE VILLE

**Au commencement du XVII^e siècle (de 1598 à 1664).**

Une manufacture de verre de cristal et de glaces à miroirs, façon de Venise, dont les produits paraissent avoir atteint un degré de perfection assez remarquable, a existé à Rouen au commencement du XVII^e siècle. Persuadé qu'une étude sommaire de cette ancienne industrie locale, généralement peu connue, ne serait pas sans intérêt, nous l'avons entreprise à l'aide de documents extraits des archives du Parlement de Normandie, dont nous devons, en grande partie, la découverte à l'obligeance et aux soins de M. Gosselin, greffier-archiviste de la Cour impériale.

Nous dirons tout d'abord quelques mots des priviléges et immunités accordés, dès les temps les plus reculés, aux verreries, en vue de multiplier ces utiles établissements et d'encourager la fabrication du verre.

Le plus beau, le plus important de ces priviléges, était celui en vertu duquel les verriers, aussi bien les ouvriers travaillant le verre que les maîtres des verreries, étaient assimilés aux nobles d'origine et jouissaient, comme ces derniers, de toutes les prérogatives atta-

Digitized by Google

chées à la noblesse, notamment de l'exemption des tailles ; et à plus forte raison, les nobles qui voulaient s'adonner au travail de la verrerie pouvaient le faire sans déroger ni perdre leurs droits à la noblesse De là sont venues les dénominations de *gentilshommes verriers*, de *noble art* ou *noble artifice* de verrerie, pour désigner les verriers et le travail du verre.

L'anoblissement par le seul fait de leur profession est écrit dans une charte du 21 juin 1448, donnée aux verriers de la forêt de Darney par Jean de Calabre, lieutenant des duchés de Bar et de Lorraine, en l'absence de René d'Anjou, son père : « La supplication « de nos amez Pierre Brysonale, Henri filz, Nycholas Mengin, Jacob « Guillaume du Tyson et Jehan son filz, tous verriers et ouvriers ez « verrières de Jehan Brisonale et de Jehan Henezel, contenant que « comme les dits maistres et ouvriers de verres soyent, *à cause de* « *leurs mestiers*, et doibvent estre privilégiez et ayent plusieurs « beaux droitz et prérogatives, dont eulx et leurs prédécesseur « ayent joui et usé de tous temps passez, et esté tenuz et réputez en « telles franchises, comme chevaliers estimez et gens nobles du dit « duchié de Lorraine, sans que en ce leur ait esté mis aulcun em- « peschement..... sçavoir faisons que cognaissant l'estat des ver- « rières et les droitz et libertez que les ouvriers en icelles ont accous- « tumé avoir, lesquels ont accoustumé de tous temps passez estre « tenuz et maintenuz en toutes libertez et franchises *comme pour-* « *raient estre et sont gens extraits de noble lignée ;* ensuite de grande « délibération avec plusieurs gens du conseil de Monseigneur, vou- « lant les ditz ouvriers de verres demourant et ouvrant ez dites ver- « rières, maintenir en leurs anciens droitz..... voulons et octroyons « les ditz ouvriers de verres, ensemble leurs hoirs et successeurs, « estre tenuz francs, quittes et exempts de toutes tailles, aydes et « subsides..... pourront faire mesner et vendre leurs verres, sans « que eulx ou ceulx qui mesneront ou qui porteront les ditz verres « soient tenuz, à cause des ditz verres, payer aulcun passaige, ga- « baile ni tributz quelconques (1). »

(1) Beaupré. *Les Gentilshommes verriers*, 1847. Nancy.

Digitized by Google

Il est à remarquer que ce n'était pas une faveur nouvelle que le duc de Lorraine octroyait aux verriers en les assimilant aux gens extraits de noble lignée ; la charte de 1448 n'a fait que reconnaître et consacrer un droit acquis, un usage préexistant de tous temps passés et remontant très probablement à l'origine même des verreries.

Une autre charte donnée à Blois, le 5 septembre 1523, par François Ier, en faveur des gentilshommes de l'art et science de verrerie, dans laquelle sont énoncées de semblables lettres à eux accordées par les rois Charles VII, Louis XI, Charles VIII et Louis XII, les affranchit également, ainsi que leurs ouvriers, de toutes tailles, aides et sous-aides.

Mais plus tard, vers la fin du XVIe siècle, les Parlements se montrèrent plus sévères sur le fait de la noblesse et mirent des restrictions et des réserves à l'enregistrement des lettres de confirmation des priviléges des verreries.. Ainsi, divers arrêts de la Cour des aydes de Paris, des années 1597, 1601 et 1603, n'accordèrent l'exemption de tailles qu'aux verriers d'extraction noble. L'arrêt du mois d'avril 1601, rendu en faveur des verriers du Nivernais, porte : « Sans qu'à l'occasion de l'exercice et trafic de verrerie, ces ver- « riers puissent prétendre avoir acquis le degré de noblesse ni le « droit d'exemption ; comme aussi sans que les habitants des lieux « puissent prétendre que les verriers fassent acte dérogeant à la no- « blesse, suivant les anciennes lettres et concession des rois de « France. »

Ces arrêts n'ont cependant pas empêché, dit Delaroque en son *Traité de la Noblesse*, qu'en quelques provinces plusieurs verriers n'aient été déclarés nobles, bien qu'ils n'aient aucun autre principe de noblesse ; et quoiqu'il ajoute que leur qualité est mal fondée et fragile comme le verre (1), il n'en est pas moins vrai que la reconnaissance non contestée de leur droit, rapprochée du texte de la charte de 1448, démontre suffisamment qu'antérieurement aux arrêts que nous venons de citer, les verriers étaient réputés nobles et pouvaient même transmettre la noblesse à leur descendance.

(1) Delaroque. *Traité de la Noblesse*, chap. 144.

Digitized by Google

Au reste, à la fin du XVIe siècle, presque toutes les verreries étaient exploitées par des gentilshommes. De pauvres familles nobles avaient trouvé dans cette industrie privilégiée un moyen honorable de vivre en travaillant, sans perdre les droits attachés à leur qualité.

Les verres fabriqués et les matières premières servant à leur composition, jouissaient aussi d'immunités considérables. La charte de François Ier, de 1523, à l'imitation de celle de 1448, affranchit de tous droits de barrages, travers, halages, pontouages et de toutes autres redevances anciennes et nouvelles, les verriers, leurs valets et serviteurs, ainsi que « les marchands conduisant les verres et ma-
« tières appelées soulde ou salvert, cendrées, fougères, sablon,
« pierres, cailloux et autres choses servant à la composition et art
« de verrerye, soit sur charrettes, charriots, chevaux, bateaux ou
« en quelque sorte que ce soit..... Le Roy mettant les dits verres et
« matières sous sa protection et sauvegarde. »

De nos jours, où les transports et les échanges s'opèrent avec une si grande facilité, on ne se rend guère compte de ce que devait souffrir le commerce il y a trois siècles, alors que sous toutes les formes, et pour ainsi dire à chaque pas, les marchandises étaient rançonnées et grevées de redevances et de péages de toute nature. L'exemption de toutes ces taxes, étendue même aux marchands qui se rendaient dans les verreries pour enlever les produits fabriqués ou apporter les matières premières, constituait en faveur de ces établissements une position tout-à-fait exceptionnelle et privilégiée.

Malgré ces encouragements, l'art du verrier avait fait peu de progrès et était loin de répondre aux besoins du pays. La France était obligée de demander à Venise les glaces, les verres blancs et une foule d'ouvrages recherchés que les verreries françaises ne pouvaient produire. Mais, après l'apaisement des guerres civiles, pendant toute la durée du règne de Henri IV, une heureuse et féconde impulsion a été donnée à la fabrication du verre. Des ouvriers expérimentés ont été appelés des pays étrangers, et, avec leur concours,

Digitized by Google

de nouvelles verreries ont été créées sur plusieurs points du royaume, notamment à Paris (1), à Nevers et à Rouen.

Dès l'année 1598, le roi, voulant donner « à ses sujets du pays « de Normandie l'usage commun des ouvrages de verrerie comme « chose qui leur est nécessaire, » permit, par lettres du 24 janvier, à Vincent Busson et Thomas Bartholus, gentilshommes verriers, natifs du duché de Manthoue, de construire dans la ville de Rouen ou ses faubourgs une verrerie pour y fabriquer « verre de « cristal, verres dorés, émaux et autres ouvrages qui se font à Ve- « nise et autres lieux et pays étrangers, et autres qu'ils pourront de « nouveau inventer, » avec défenses à tous autres verriers d'établir dorénavant aucune autre verrerie à vingt lieues à l'entour, excepté pour les verres communs dits verres de fougères (2).

Ce premier essai ne paraît pas avoir réussi. Les sieurs Busson et Bartholus, soit par la difficulté de se procurer des ouvriers capables, ou par tout autre motif, n'ont pas profité de leur privilége, ou s'ils en ont usé, leurs fourneaux n'auraient eu qu'une très courte durée; car, peu d'années après, François de Garsonnet, d'Aix en Provence, obtint également, par lettres du roi du 8 mars 1605, la permission d'établir une verrerie en la ville de Rouen, « où il n'y a aucune ver- « rerie de cristal, » avec faculté d'y faire travailler des ouvriers étrangers qui devaient jouir, comme lui-même, des priviléges, franchises et exemptions accordés aux autres verriers du royaume; et afin qu'il ne pût être frustré de ses peines et des dépenses que devait lui occasionner un pareil établissement, il fut fait défenses expresses à quelques personnes que ce pût être d'élever aucune autre verrerie de cristal dans tout le ressort du Parlement de Normandie, pendant le délai de dix ans, sous peine de rupture des fourneaux des contrevenants, de mille écus d'amende envers le roi et de pareille

(1) Le privilége de la verrerie de Paris fut concédé à Jean Mareschal au mois de février 1606, et confirmé au mois de mai 1612. — Archives du Parlement de Normandie. Rapports civils. Arrêt du 24 novembre 1635.

(2) Archives du Parlement. Rapport civils, 26 février 1598.

Digitized by Google

somme au profit de de Garsonnet (1). Ce privilége, qui mettait pendant dix ans le concessionnaire à l'abri de toute concurrence, et qu'on ne saurait mieux comparer qu'à nos brevets d'invention, fut sanctionné par arrêt du Parlement du 27 avril 1605.

Cette fois, la verrerie fut bien réellement établie. Le 20 août 1605, de Garsonnet prit à bail, devant les tabellions de Rouen, jusqu'au jour de Saint-Michel 1623, et moyennant le prix de 180 livres par an, une maison sise au faubourg Saint-Sever, en *la rue tendant à Bonne-Nouvelle* (2), ayant pour enseigne l'image saint Eustache, et appartenant à Jean Bocadœuvre, avec une vaste cour et un bâtiment spacieux, dans lequel il put construire le four de fusion et ses dépendances (3). La fabrication a dû commencer dans les premiers mois de 1606. Les débuts ne furent pas heureux. Au mois de décembre de cette même année, un incendie détruisit le bâtiment dont nous venons de parler, les fourneaux, le matériel et les bois de chauffage dont l'établissement était approvisionné. Un chômage de près de deux ans fut la conséquence de ce sinistre. Les ouvriers capables de travailler le verre à la façon de Venise étaient très rares en France à cette époque : presque tous étaient des Italiens qui s'engageaient par serment à ne former d'apprentis que dans leur propre famille et à ne pas initier à leur art les verriers français. De Garsonnet ne put s'en procurer qu'avec beaucoup de peine et au prix des plus grands sacrifices. Il eut, en outre, à traverser plusieurs années de « disette « des VINS et autres boissons ayant cours dans le pays (4) » ; de sorte qu'il approchait du terme de son privilége sans avoir pu en tirer aucun profit.

En raison de toutes ces circonstances défavorables, une prolongation pour dix autres années lui fut accordée par lettres du roi

(1) Rapports civils. Arrêt du 27 avril 1605.

(2) Aujourd'hui la *rue du Pré*, commençant au carrefour de l'église Saint-Sever et finissant à Bonne-Nouvelle.

(3) Rapports civils. Arrêt du 6 avril 1607. Registres du tabellionnage de Rouen, 17 mai 1608.

(4) Rapports civils. Arrêt du 26 juin 1613.

Digitized by Google

Louis XIII, en date du 4 mai 1613. Du reste, il méritait cette faveur, attendu, disent ces lettres, « qu'on ne sçaurait faire élection « d'homme plus intelligent et capable, par le témoignage qu'il en a « déjà rendu en l'art de la dite manufacture de verre de cristal or- « dinaire et raffiné, que aussy aux ouvrages de canons et émaulx « de verre de belles et riches couleurs non encore usitées (1). » En enregistrant ce nouveau privilége, le Parlement, craignant sans doute qu'une trop grande consommation n'élevât le prix du bois et voulant, avant tout, assurer le chauffage à bon marché de la ville de Rouen, imposa la condition de n'user annuellement en la verrerie que jusqu'à concurrence de deux acres de bois, quantité insuffisante qui ne pouvait permettre de donner à la fabrication le développement qu'elle comportait (2).

Un maître du métier des patenostriers-verriers de la ville de Rouen, nommé Mathieu Delamare, avait construit, au faubourg Cauchoise, un petit four de verrerie pour fondre et façonner le verre à l'usage des patenostriers. De Garsonnet demanda, le 24 juillet 1613, devant la cour du Parlement, la démolition de ce fourneau, attendu qu'aux termes de son privilége, il avait seul le droit de fabriquer des canons de verre et des émaux (3). Mathieu Delamare, invoquait pour sa défense les statuts du métier des patenostriers-verriers de l'an 1593, confirmés par lettres-patentes du roi, vérifiées au bailliage de Rouen en 1595, portant que « les maistres du dit « mestier pourront faire pastenostres et boutons d'émail et de verre, « chaînes, colliers et bracelets passantz par le feu et fourneau. » La question était des plus graves pour les patenostriers : la corporation prit fait et cause pour Mathieu Delamare ; ceux de Paris crurent aussi devoir intervenir, en affirmant devant les notaires du Châtelet que, de tout temps, ils avaient fait et vu faire à leurs prédécesseurs les

(1) Rapports civils. Arrêt du 26 juin 1613.

(2) Rapports civils. Arrêt du 26 juin 1613.

(3) Les émailleurs appellent canon les plus gros morceaux ou filets d'émail qu'ils tirent pour les mettre en état d'être employés en leurs ouvrages. Savary des Bruslons. *Dictionnaire universel du Commerce.*



Digitized by Google

émaux et canons de verre de plusieurs couleurs mis en branches et en pains pour leur usage. La Cour, par un arrêt qui conciliait, autant que possible, les prétentions rivales des deux industries, décida que Mathieu Delamare conserverait son fourneau, mais à la condition de n'y fabriquer que des émaux pour servir aux ouvrages de son métier, sans pouvoir en vendre à d'autres personnes qu'aux patenostriers de Rouen, ni en transporter hors l'enceinte de la ville (1)

Après avoir exploité son privilége pendant environ quatorze ans, de Garsonnet céda ses droits, le 17 janvier 1619, « sous le bon plaisir du roi, » *à Jean et Pierre d'Azémar*, gentilshommes verriers, moyennant une indemnité de 7,500 livres tournois et une somme de 22,307 livres 17 s. 8 d., représentant le prix « des verres à boire et « autres, émaux, soulde, salin, fourneaux, ustensils et autres choses « servant à la verrerie, » dont il fit en même temps l'abandon (2).

Jean et Pierre d'Azémar, fils de Thibault d'Azémar, écuyer, sieur de Colombier, et de damoiselle Jeanne Raynne, de Saint-Maurice, au diocèse d'Usez, descendaient d'une noble et ancienne famille du Languedoc. Leurs ancêtres exerçaient l'art de la verrerie depuis deux cent cinquante ans et avaient « *les premiers en France trouvé l'inven-* « *tion de travoiller en cristal* (3). » Ils n'étaient probablement pas riches; car, avant de traiter avec de Garsonnet, ils avaient dû s'assurer du concours d'un bourgeois de Rouen; *Antoine Girard*, de la paroisse Saint-Sever, qui fit l'avance de tous les fonds, et fut associé pour moitié dans l'exploitation de la verrerie. Par l'acte de société, les frères d'Azémar furent chargés des soins de la fabrication et du travail du verre et Girard de la vente des produits. Ce dernier prit, en outre, l'engagement de faire, à ses frais, les travaux nécessaires pour approprier sa maison à l'usage de verrerie (4). Je crois cepen-

(1) Rap. civils. Arrêt de la Cour du 21 mars 1614.

(2) Registres du tabellionnage des meubles de Rouen, 17 janvier 1619.

(3) Mémoriaux de la Cour des Comptes de Norm. Arrêt du 5 mai 1623. Rapports civils : arrêts des 24 novembre 1635 et 19 juillet 1642.

D'Azémar porte d'or à trois fasces de gueule.

(4) Reg. du tabellionnage des meubles, 19 janvier 1619.

Digitized by Google

dant que les fourneaux n'y furent transférés qu'en 1631; ils restèrent jusque là chez Bocadœuvre, où de Garsonnet les avait établis.

La propriété d'Antoine Girard, comprenant un assez vaste enclos, était située *rue du Pré* et contiguë à celle de Jean Bocadœuvre. Des acquisitions ultérieures l'étendirent jusqu'à la *rue aux Anglais* (1). C'est bien, du reste, à l'angle des rues du Pré et de la Pie-aux-Anglais que Gomboust place la verrerie, au plan de Rouen de 1655. La rue du Pré a même, par la suite, pris le nom de *rue de la Verrerie* (2).

Au mois d'avril suivant, Pierre d'Azémar, épousa Anne Girard, fille de Antoine Girard, son associé, et de Anne Hatif (3).

La cession faite par de Garsonnet fut sanctionnée par lettres du roi du 23 avril 1619, et homologuée par le Parlement, sous la double condition, acceptée par les frères d'Azémar, de diminuer le prix des verres, et surtout de n'user à l'avenir que du *charbon de terre* pour le chauffage de leurs fourneaux. Déjà de Garsonnet, restreint et limité, comme nous l'avons dit, par arrêt de la Cour, dans ses approvisionnements de bois, avait essayé, dès l'année 1616, d'y suppléer par du charbon de terre qu'il avait fait venir de l'Angleterre (4).

L'emploi du charbon de terre appliqué à la fabrication du cristal, en 1616 et 1619, est un fait industriel qui mérite de fixer tout particulièrement notre attention et dénote chez les verriers rouennais une étude et une connaissance approfondies de la vitrification.

La verrerie de Rouen est très certainement une des premières qui ait tenté cette difficile épreuve et surtout qui l'ait fait avec succès.

(1) Registres du tabellionnage de Rouen, 17 mai 1608, 19 et 27 novembre 1612; mêmes registres, contrôle, vol. 454, f° 81.

(2) Voir aux registres des comptes des trésoriers de la paroisses Saint-Sever de 1729 et années suivantes. (Communiqué par M. Pottier.)

(3) Par le contrat de mariage, Antoine Girard promet aux futurs époux deux coupes d'argent du prix de 75 livres à la naissance de leur premier enfant. (Registres du tabellionnage de Rouen, 14 août 1619.)

(4) Audiences civiles. Arrêt du 4 août 1616, au profit de de Garsonnet, contre les mesureurs de charbon de terre de Rouen. Rapports civils. Arrêt du 15 juillet 1619.

Digitized by Google

En Angleterre, où l'industrie a généralement fait usage de la houille longtemps avant nous, ce n'est qu'en 1635, dix-neuf ans après Rouen, que le charbon a été substitué pour la première fois au bois, par sir Robert Mansell, dans sa verrerie de cristal de Savoy-House, à Londres (1).

A cette époque, le cristal à base de plomb, tel qu'il se fabrique aujourd'hui, n'était pas encore connu, ou plutôt la tradition en était perdue ; car les tombeaux gallo-romains des premiers siècles de notre ère ont livré de nombreux spécimens de verrerie antique dans lesquels l'analyse a constaté la présence du plomb (2). Ce que l'on appelait alors cristal à Venise et en Bohême, aussi bien qu'en France et en Angleterre, était un verre mieux affiné et plus blanc que le verre de fougères, mais composé simplement de silice et d'alcali, sans addition de plomb, à peu près comme, de nos jours, le verre fin qui se fabrique dans les verreries de gobletterie. Or, nos verriers savent combien il est difficile de travailler cette sorte de verre au feu du charbon de terre sans en altérer la blancheur ; car, malgré l'expérience heureuse accomplie à Rouen, il y a deux cent cinquante ans, il n'y a guère que quelques années que leurs efforts, stimulés par l'augmentation croissante du prix des bois, sont arrivés à un résultat satisfaisant.

C'est en Angleterre que la fabrication du cristal à base de plomb a pris naissance, vers la fin du XVII^e siècle. En cherchant à isoler le verre en fusion dans des creusets couverts, afin de le préserver du contact de la fumée de la houille, les verriers anglais ont été amenés à substituer à l'alcali un fondant métallique, l'oxyde de plomb, qui n'était jusqu'alors employé que pour l'imitation de certaines pierres précieuses (3). Toutefois, les premiers cristaux qui sortirent des verreries anglaises étaient loin d'avoir l'éclat et la blancheur que nous

(1) G. Bontemps. Examen historique des verres à l'Exposition universelle de 1851.

(2) L'abbé Cochet. *La Normandie souterraine*, 2^e édition, p. 64.

(3) Neri. De arte vitrariâ, cap. LXI.

Digitized by Google

admirons aujourd'hui. Indépendamment de leur très grande fragilité, on leur reprochait une teinte noirâtre ou grise qui pendant longtemps leur a fait préférer, même en Angleterre, les verres du continent. Leur perfectionnement a été très lent. C'est sans doute ce qui explique comment la France a continué, pendant près d'un siècle, de fabriquer l'ancien cristal alcalin, sans adopter l'innovation anglaise. Ce ne fut, en effet, qu'en 1784 qu'un verrier français, M. Lambert, fit à Saint-Cloud le premier essai du cristal à base de plomb. Sa manufacture fut plus tard transportée à Montcenis, sous le nom de *verrerie de la Seine*.

L'année suivante, une autre verrerie fut élevée au *Petit-Quevilly* par Mayer Oppeinhem, qu'un arrêt du conseil du 4 mai 1784 avait autorisé à établir près de la ville de Rouen, une manufacture de *cristal blanc façon et qualité d'Angleterre*. Une gratification de 1,200 liv. lui était accordée, à la charge de remettre son procédé à l'administration du commerce. Mayer Oppeinhem, né à Presbourg, en Hongrie, avait fabriqué pendant vingt-huit ans des cristaux à Birmingham; néanmoins, il ne fit à Quevilly que de très mauvais produits et n'y travailla que pendant fort peu de temps (1).

Quevilly nous ramène tout naturellement à notre verrerie de Saint-Sever. Antoine Girard étant mort le 18 novembre 1624, à l'âge de soixante-treize ans (2), Jean et Pierre d'Azémar exploitèrent dès lors cet établissement seuls et sans autres associés. Le privilége qu'ils avaient acquis de de Garsonnet expirait en 1626. Des lettres du roi, des 6 février 1623 et 15 mai 1627, le prolongèrent pour douze ans, avec défenses et interdiction à toutes autres personnes non plus seulement d'établir pareille verrerie, mais même d'apporter en la « ville « et ressort du Parlement de Rouen aucuns verres, canons, émaulx « ou glaces (3). Ce monopole exorbitant, qui livrait le marché de toute une province à un seul industriel, ne reçut pas la sanction du

(1) Archives départementales. Fonds de l'intendance.

(2) Registres de l'Etat civil des protestants, au greffe du tribunal civil de Rouen.

(3) Mémoriaux de la Cour des Comptes. Arrêt du 5 mai 1623.

Digitized by Google

Parlement. Dans ses arrêts d'enregistrement, la Cour a constamment réservé et maintenu le droit pour tous d'apporter et de distribuer librement, dans toute l'étendue de son ressort, le verre de cristal et toute espèce d'autres ouvrages de verrerie (1).

Au moment de la vérification des lettres-patentes du 15 mai 1627, une opposition fut formée devant le Parlement par « *Antoine Girard.* « *sieur de Saint-Amant*, en conséquence du don qu'il disait lui avoir « été fait par Sa Majesté du privilége de la dite verrerie et du brevet « qui lui en avait été expédié le 10 juin 1627, contenant la révoca- « tion des lettres obtenues par les dits d'Azémar (2). » Saint-Amant, l'auteur de *Moïse sauvé*, si sévèrement traité par Boileau, est désigné au privilége de ses œuvres et généralement connu sous le nom de *Marc-Antoine de Gérard, sieur de Saint-Amant;* et cependant ce nom ne lui appartenait pas. Jusqu'à ce jour, on ne connaissait presque rien de sa naissance et de sa famille; mais, grâce au bienveillant concours de M. Gosselin, les archives du tabellionnage de la ville de Rouen et les registres de l'Etat civil nous ont révélé, sur lui-même et ses parents, des documents ignorés de tous ceux qui ont écrit sa biographie.

Son véritable nom est *Antoine Girard*, auquel il a plus tard ajouté le titre de sieur de Saint-Amant. Il est né à Rouen, dans la religion réformée, le 30 septembre 1594, fils aîné de Antoine Girard et de Anne Hatif (3). Il a occupé la charge de commissaire ordinaire de l'artillerie de France.

Il avait deux frères et deux sœurs : *Guillaume*, né le 7 novembre 1595, mort de 1620 à 1624; *Anne*, qui épousa Pierre d'Azémar;

(1) Mémoriaux de la Cour des Comptes. Arrêt du 5 mai 1623. Registre de la Cour des Aydes. Arrêt du 3 janvier 1629. Rapports civils. Arrêts des 24 novembre 1635 et 19 juillet 1642.

(2) Rapports civils. Arrêt du 23 septembre 1627.

(3) Voici la copie de son acte de naissance : « Du dernier de septembre 1594, a été baptisé le fils d'Anthoine Girard et de Anne Hatif, présenté par Guillaume Lecœur et nommé Anthoine. » Greffe du tribunal de Rouen. Paroisse de Quevilly. Registres de l'Etat civil des protestants.

Digitized by Google

*Suzanne*, dont nous ne trouvons pas d'autre trace que son acte de naissance, et *Salomon*, né le 16 mars 1599. Son, père, Antoine Girard, marchand et bourgeois de Rouen, qui avait habité la paroisse Saint-Vincent avant de se fixer à Saint-Sever, était huguenot. Dans les actes de naissance de ses enfants, il est qualifié « *diacre* en ceste église, » et dans son acte de décès, « *ancien en l'église* » (1). C'est lui-même que nous avons vu, pendant les dernières années de sa vie, associé pour moitié dans la verrerie de Saint-Sever : mais comme il n'a jamais travaillé le verre, il ne pouvait avoir aucun

(1) Nous allons mettre sous les yeux du lecteur divers extraits de pièces qui démontrent que *Marc-Antoine de Gérard* et *Antoine Girard* ne sont qu'une seule et même personne, et que le véritable nom est *Girard*.

« Du mardi 25 avril 1634, en la *maison de la Verrerie*..... fut présente « damoiselle *Anne Hatif*, veuve de feu *Antoine de Gérard*, vivant écuyer, de- « meurant en la paroisse Saint-Sever-lès-Rouen, laquelle tant en son « propre et privé nom que comme procuratrice duement fondée de *Marc-An- « toine de Gérard*, écuyer, sieur de Saint-Amant, demeurant en la duché de « Retz, en Bretagne, et de *Salomon de Gérard*, écuyer, cornette-colonel « d'un régiment de cavalerie en Allemagne, ses fils, ainsi qu'il apparaît de « la procuration passée devant Michel de Beauvais et Pierre de Beaufort, « notaires au Chastelet de Paris, le 24 mars du dit an present. »..... . ..... vend à Pierre d'Azémar, écuyer, le terrain sur lequel est édifiée la verrerie « en ce compris un jardin pris en fief du sieur « d'Emandreville par contrat passé devant les tabellions d'Orbec, le 4 août « 1630»..... Et « d'Azémar a tenu quittes et déchargé « les dits vendeurs, mère et fils, de la somme de 6,000 liv. par eux donnés au « dit sieur d'Azémar de reste des promesses de son mariage avec *damoiselle « Anne de Gérard, fille de ladite Hatif et sœur des dits sieurs de Gérard*, suivant « la transaction passée entre eux le 8 janvier 1625. » — (Tabellionnage de Rouen, 25 avril 1634.)

Certes, il serait difficile de reconnaître, sous tous ces titres d'écuyer, le bourgeois Girard et sa famille, si nous n'avions à mettre en regard, outre les actes de l'Etat civil, plusieurs contrats antérieurs, dans lesquels ces mêmes personnes figurent sous leur véritable nom.

Ainsi, en nous reportant au contrat de vente et à la transaction cités dans l'acte de 1634, dont nous venons de donner un extrait, nous trouvons :

1° Au 4 août 1630, la vente faite par d'Emandreville d'un jardin, moyen-

Digitized by Google

droit à la noblesse verrière ni au titre de gentilhomme verrier. Au reste, les prétentions à la noblesse du sieur de Saint-Amant n'ont guères été prises au sérieux ; elles lui ont valu plus d'un quolibet, entre autres l'épigramme de Maynard :

Votre noblesse est mince,
Car ce n'est pas d'un prince,
Daphnis, que vous sortez ;
Gentilhomme de verre,
Si vous tombez à terre,
Adieu vos qualités (1) !

nant une rente foncière en argent et une autre rente annuelle de *six beaux verres de cristal*, à « *honnête femme Anne Hatif, veuve de feu honorable homme* « *Antoine Girard, vivant bourgeois de Rouen, demeurant en la paroisse Saint-* « *Sever, absente, stipulée par Salomon Girard, son fils* et procureur spécial. » (Tabellionnage. Contrôle, vol. 454, f° 81.)

2° Au 8 janvier 1625, la transaction faite après le décès d'Antoine Girard : « En la maison de *Anne Hatif, veuve de Antoine Girard*, furent pré- « sents la dite veuve et le sieur *Antoine Girard, son fils aîné*, procureur de « *Salomon Girard, son frère ;* Pierre d'Azémar et damoiselle *Anne Girard*, « son épouse..... pour éviter procès entre Pierre d'Azémar et Anne Gi- « rard, son épouse, d'une part, et honnête femme Anne Hatif, veuve d'An- « toine Girard, *Antoine Girard, commissaire ordinaire de l'artillerie de France*, « et Salomon Girard, frères, enfants du dit Antoine Girard, deffunt, et « de la dite Anne Hatif. » (Tabellionn., 8 janvier 1625.)

Nous avons encore, au 14 août 1619, le traité de mariage entre Pierre d'Azémar et « honnête fille *Anne Girard*, fille d'honorable homme Antoine « Girard, *marchand bourgeois de Rouen*, et de honnête femme Anne Hatif, « de la paroisse de Saint-Sever. » Dans cet acte figure *Guillaume Girard*, « frère de la future. » (Tabellionn., 14 août 1619.)

Les signatures des parties apposées au bas de ce contrat et de la transaction de 1625 ne laissent d'ailleurs aucun doute sur les noms.

Et enfin l'acte de décès de Girard père : « Du 18 de novembre 1624, a « esté mis en terre Anthoine Girard, ayant esté ancien en l'église, âgé de « soixante-treize ans, ayant esté enterré au cimetière hors le pont de Saint- « Sever. » (Registres de l'Etat civil des protestants.)

(1) Moreri. *Dictionnaire historique*, à l'article Saint-Amant.

Digitized by Google

C'était donc au détriment de son beau-frère et de sa sœur que Girard de Saint-Amant cherchait à s'approprier le privilége de la verrerie, en abusant de la protection du chancelier Seguier, qui lui avait fait obtenir son brevet, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même dans ses vers :

Masse à l'honneur du grand Seguier !
Je le révère, je l'admire :
Il m'a fait avec de la cire
Une fortune de cristal.

. . . . . .

C'est par lui que, dans ma province,
On voit refleurir, depuis peu,
Cet illustre et bel art de prince,
Dont la matière frêle et mince
Est le plus noble effort du feu ;
C'est par lui que de sable et d'herbe,
Dans les champs brûlée en gerbe,
Des miracles se font chez moy,
Et que maint ouvrage superbe
Y prétend aux lèvres d'un Roy (1).

Le poète avait compté sans la justice du Parlement. Par arrêts des 6 et 23 septembre 1627, la Cour rejeta son opposition, en le condamnant aux dépens, et maintint les frères d'Azémar dans leur privilége.

Le 16 janvier 1632, quatre ouvriers « travaillant à la verrerie de « Saint-Sever, » Jouenne, Queslard, Valencey et *Henry Virgille*, comparurent au bailliage criminel de Rouen sous l'inculpation de tapage nocturne (2). Henry Virgille, écuyer, issu d'une ancienne

(1) Œuvres complètes de Saint-Amant. Paris, 1855. Pièce intitulée : *Le Cidre*, 1er vol., page 38. Voir aussi le placet au chancelier pour un privilége de verrerie, 2e vol., p. 81.

(2) Registres du bailliage criminel de Rouen, année 1632.

Digitized by Google

famille du Languedoc (1), avait sans doute accompagné Jean et Pierre d'Azémar lorsqu'ils étaient venus apporter à Rouen leur brillante industrie. Initié par eux à tous les secrets de l'art du verrier, il fonda lui-même, en 1634, une verrerie au village du Caule, au comté d'Eu (2), avec le concours de Pierre d'Azémar, qui alla momentanément s'établir avec lui au Caule, pour l'aider de ses conseil et de son expérience (3). Cette verrerie, transférée quelques années plus tard à Saint-Sylvestre, puis aux Essartis, et enfin à Grande-Vallée, a été exploitée pendant près de deux siècles, jusqu'en 1822, par la famille de Virgille. Elle appartient aujourd'hui à M. Victor Héméry. Nous devons nous féliciter de l'espiéglerie du jeune Henry de Virgille, qui, en laissant son nom sur un registre du bailliage criminel, nous a fait connaître le trait-d'union qui rattache à l'établissement de Saint-Sever la plus ancienne verrerie de gobletterie de la forêt d'Eu.

Les deux frères d'Azémar n'avaient épargné aucuns sacrifices pour donner à leur fabrication la plus grande perfection. « Ils y ont « si bien réussi, disent les lettres-patentes, que les ouvrages de Ve- « nise n'ont plus aucun avantage sur les leurs (4). » Certes, nous devons faire la part de l'exagération ; mais si leurs produits étaient encore loin d'égaler ceux de Venise, il avaient au moins une beauté et une supériorité relatives incontestables, car, disent les mêmes lettres, « *il sort de leur verrerie de plus excellents ouvrages que d'aucune de ce royaume.* » Ils devaient être très recherchés, puisque nous avons vu le sieur d'Emandreville se réserver sur le prix de vente d'un terrain nécessaire à l'agrandissement de la verrerie, une rente annuelle de *six beaux verres de cristal.*

(1) Henry de Virgille, troisième fils de noble Honorat de Virgille, écuyer, et de damoiselle Bonne Despierres, épousa, suivant contrat du 31 mars 1640, damoiselle Françoise de Monsures. Dans ce contrat il est qualifié écuyer, *maître de verrerie.* Porte d'or à 3 pals de gueules, au chef d'azur, chargé de 3 fleurs de lys d'or. (Généalogie de la famille de Virgille.)

(2) Manuscrit sur le comté d'Eu, attribué à M. Estancelin.

(3) Rap. civ. Arrêt du 17 juin 1638.

(4) Rap. civ. Arrêt du 24 novembre 1635.

Digitized by Google

Rouen tenait donc le premier rang parmi les verreries françaises. Malheureusement ces fragiles ouvrages ne sont guère arrivés jusqu'à nous, et ceux que le temps a épargnés, dépourvus de marque de fabrique, sont aujourd'hui confondus au nombre des verres anciens de toute origine, et ne peuvent révéler à notre examen les qualités ou les défauts de leur fabrication. Nous croyons cependant pouvoir classer parmi les produits de Rouen deux coupes à jambe soufflée, parfaitement appareillées, dont la forme assez lourde nous paraît remonter à la première moitié du XVII^e siècle (1). Quoique très épais, le verre est d'une blancheur remarquable; mais de nombreuses gerçures et de continuelles efflorescences alcalines accusent un très grand excès d'alcali dans sa composition. Ce défaut, qui donne au verre une excessive fragilité et l'expose à une lente mais inévitable décomposition, très rare dans les verres de Bohême, se rencontre quelquefois dans ceux de Venise, et a dû être fréquent à Rouen, à cause de l'emploi du charbon de terre.

En même temps que du verre de cristal et des émaux, la verrerie de Rouen a fabriqué *des glaces à miroirs soufflées*, telles qu'elles se faisaient alors à Venise (2). Nous en trouvons la preuve dans un ar-

(1) Ces deux curieuses coupes, trouvées par un terrassier, à Rouen, en 1857, rue du Rempart-Martainville, ont été recueillies et m'ont été données par M. Michel Thaurin.

(2) Le procédé de couler les glaces n'a été trouvé que plus tard, par un *verrier normand, Louis Lucas, écuyer, sieur de Néhou*, maître de la verrerie de Tourlaville, près Cherbourg. Quoique généralement attribuée à Abraham Thévard, cette admirable découverte est bien réellement due à Louis de Néhou, ainsi que l'attestent les lettres-patentes du roi, du 8 juillet 1710, enregistrées au Parlement de Normandie, le 2 juillet 1711, portant « qu'il a encore « fait réussir la manufacture des grandes glaces coulées, dont il nous pré- « senta, en l'année 1671, les quatre premières épreuves qu'il en fit, les- « quelles nous vismes avec plaisir, en présence des intéressez, qui décla- « rèrent qu'on avait l'obligation entière à l'exposant de cet heureux « succès. » Abraham Thévart ne fit que prêter son nom à la Compagnie qui exploita la découverte de Louis Lucas de Néhou, sous la direction de celui-ci. Le 22 octobre 1865, les administrateurs de Saint-Gobain ont reconnu et consacré, par une inscription bien tardive, les droits du verrier normand « qui inventa la méthode de couler les glaces. »

Digitized by Google

rêt du 17 juin 1638. Un ouvrier verrier nommé Bourniol, après avoir travaillé pendant seize ans à Saint-Sever, était allé établir une verrerie de cristal au village de Beaubray, près Conches, avec le concours de Messire Jean Postel, vicomte de cette ville. Les frères d'Azémar l'ayant attaqué devant la Cour du Parlement, pour avoir porté atteinte à leur privilége, Bourniol, qui se qualifiait *maître de l'art de verrerie*, allégua, entre autres arguments, que ceux-ci n'agissaient que « poussés par une extrême jalousie envers lui, de « peur qu'il ne communiquât par son travail à la France les plus « beaux secrets de l'art de verrerie auquel il a si bien réussi, ce que « les dits d'Azémar n'osent méconnaître, que ses ouvrages en verre « et principalement *aux glaces de miroirs*, égalent en beauté et en « perfection les plus rares pièces de Venise. » Cette perfection, dont Bourniol avait raison d'être fier, était nécessairement le fruit d'une longue expérience qu'il ne pouvait avoir acquise qu'à la verrerie de Saint-Sever. Quelque intelligence qu'on lui suppose, il n'aurait certainement pas pu, peu de mois seulement après sa sortie de cet établissement, produire lui-même des glaces aussi parfaites, si, pendant les seize ans qu'il y avait travaillé, il n'avait vu pratiquer sous ses yeux le soufflage et tous les procédés de cette difficile fabrication.

En récompense de leurs travaux, Jean et Pierre d'Azémar obtinrent, au mois de mars 1635, le renouvellement de leur privilége, non plus seulement pour un temps limité, mais à *perpétuité* « pour « eux et leurs successeurs descendants de leur famille et non autres (1). » Ils moururent l'un et l'autre quelques années après, Jean sans enfants, Pierre en laissant sa veuve, Anne Girard, chargée de dix enfants mineurs, avec bon nombre de dettes, pour le paiement desquelles les créanciers saisirent tous leurs biens. La verrerie elle-même avait été engagée à Nicolas Depaulle, épicier à Rouen, lorsque, pour sortir d'embarras, Anne Girard eut recours au roi, qui, par lettres-patentes de juin 1642, enregistrées au Parlement le 19 juillet suivant, non seulement confirma, en faveur de ses enfants,

(1) Rap. civ. Arrêt du 24 novembre 1635.

Digitized by Google

le privilége perpétuel accordé à Pierre d'Azémar, mais encore mit la verrerie à l'abri des poursuites des créanciers, en la déclarant insaisissable et incessible, « attendu, disent ces lettres, les grands ser-
« uices que les dits déffunts nous ont rendus et au publicq, nous ne
« pouvons en accorder la continuation à aultres qu'aux dits enfants
« qui la peuvent tenir et exercer soulz la conduite de leur mère.
« Pour ce qu'il semble que telles permissions et commissions ne se
« peuvent valablement accorder qu'à temps ou à vie, d'aultant que
« c'est par la considération de l'exercice en l'art dont presque tou-
« jours seul est capable celuy à qui elles sont octroyées et lequel
« souvent finit avec sa vie; néantmoins ayant esté assuré par de nos
« plus spéciaux serviteurs, gens dignes de foy, que par le long temps
« que la dite veuve Gérard a esté avec son feu mary, elle a entière-
« ment apris la science et économie du dit art de faire verres en
« cristal..... Permettons à la dite dame Gérard, veuve, et aux en-
« fants masles du dit déffunt Pierre d'Azémar, *et à leurs fils héritiers*
« *et successeurs mâsles à perpétuité qui se rendront dignes du dit art et*
« *feront l'actuelle fonction et non autrement,* l'exercice de la dite ver-
« rerie..... sans qu'aucun d'eux puisse vendre ni engager la presente
« concession, pour quelque cause que ce soit, ny les lieux et place
« où les dits fournaux destinez au dit art sont establis; dont aussi ils
« ne pourront estre dépossédez par vente ny aultrement, non plus
« que de la presente permission, faisant pour cet effet tres expresses
« deffenses à toutes personnes d'establir en notre ville de Rouen et
« ressort du Parlement aucune verrerie de cristal (1)... »

Quelque exorbitant que puisse paraître un pareil monopole, il fut enregistré sans opposition, et Anne Girard put croire ses descendants investis à perpétuité du droit de fabriquer seuls du cristal dans toute l'étendue du ressort du Parlement.

Déjà quatre familles normandes, nobles de race, les *de Cacqueray*, *Le Vaillant*, *de Brossard* et *de Bongars*, jouissaient, de temps immémorial, du privilége exclusif de souffler et de travailler le verre à

(1) Rap. civ. Arrêt du 19 juillet 1642.

Digitized by Google

vitres connu sous le nom de *verre en plats* (1) ou verre de France, dont l'invention, attribuée à Philippe de Cacqueray, paraît remonter au XIVe siècle. Il existait, toutefois, une différence notable entre les deux priviléges. Les gentilshommes verriers issus de ces quatre familles, libres de porter leur art et leur travail partout où ils croyaient pouvoir réussir, étaient les premiers intéressés, en raison même de leur privilége, aux progrès et au développement d'une industrie qu'ils avaient seuls le droit d'exercer. Au XVIIIe siècle, les nombreuses verreries créées et exploitées par eux en Normandie pouvaient non seulement suffire à la consommation de la province et de Paris, mais encore exporter des verres à vitres, pour des sommes considérables, en Hollande et dans les pays du Nord. Leur privilége n'était donc en rien contraire aux intérêts de l'industrie. Aussi s'est-il maintenu pendant près de quatre cent cinquante ans, jusqu'à l'époque où les verres en plats ont eux-mêmes été abandonnés et remplacés par ceux à manchons qui se fabriquent aujourd'hui.

Pouvait-il en être de même du monopole des descendants de Pierre d'Azémar? Les lettres-patentes que nous avons passées en revue leur conféraient le droit d'interdire la fabrication du cristal dans toutes les verreries de la Normandie, mais sans leur permettre à eux-mêmes d'étendre cette fabrication ailleurs que dans leurs fourneaux de Saint-Sever. Un pareil privilége, concédé d'abord pour un temps limité, en vue d'encourager et de protéger les débuts d'une industrie qui exigeait des dépenses et une mise de fonds considérables, ne pouvait être prolongé indéfiniment sans arrêter le développement naturel de la production, en éloignant les verreries d'une province que ses nombreuses forêts rendaient plus propre qu'aucune autre à la fabrication du verre. Il était donc nécessairement condamné à tomber devant les progrès et les besoins de la con-

(1) On désignait sous ce nom les disques ou plateaux de verre au milieu desquels se trouvait une loupe ou boudine, qui se rencontre encore quelquefois dans les anciens carreaux de vitre. Cette sorte de verre, complètement abandonné en France, se fabrique encore beaucoup en Angleterre.

Digitized by Google

sommation, et nous ne devrons pas être surpris de le voir bientôt disparaître.

Après avoir de nouveau empêché l'établissement d'une verrerie à Beaubray (1), Anne Girard, armée du privilége de ses enfants mineurs, appela devant le Parlement, au mois de juillet 1646, Thomas de Brossard, sieur de l'Air du Bois, Jean de Brossard, Françoise Duhamel, veuve de Philippe de Mesenge, Pierre de Belleville, Olivier de Brossard et Jacques de Mesenge, maîtres des verreries de Beauds, de la Petite Verrerie, de Fougères, de Brix, de La Ferrières et de La Pierre, c'est-à-dire à peu près tous les verriers qui fabriquaient du verre blanc dans la province, pour leur faire interdire « de travailler en aucun verre ni ouvrage de cristal. » Vainement ceux-ci essayèrent de repousser cette prétention en produisant une « attestation passée devant les notaires de la vicomté de Domfront, « le 10 février 1647, par les paroissiens de la Ferrière, qu'il y avait « quarante ans ou environ que Joachim de Brossard, sieur de Pé- « roux, aïeul des dits Thomas et Jean de Brossard et de Mesenge, « avait fait construire une verrerie en la paroisse de La Ferrière, en « laquelle il faisait du verre de cristal et chambourin (2), et que lors- « qu'il y avait eu des verreries dans la paroisse, on y avait toujours « fait des verres de cristal comme à présent. »

Puis un extrait des registres des tabellions de Domfront, « comme « quoi Masquerel, Barthelemy Le Barbier et Adonis Bellissimo, « gentilshommes verriers, s'étaient obligés envers Joachim et « Jacques de Brossard de travailler en verre de cristal et en sa ver- « rerie de La Ferrière. » Et enfin, pareil marché passé devant les tabellions d'Argentan par Adonis d'Alicier avec Philippe de Mesenge, le 6 août 1629. La Cour, par une interprétation rigoureuse du privilége, leur fit défense, sous peine de démolition de leurs fourneaux, de faire aucun verre de cristal, « et à tous ouvriers, sous

(1) Rapports civils. Arrêt du 10 mars 1645.

(2) On désigne sous le nom de Chambourin une espèce de pierre qui sert à faire les verres de cristal dans les verreries de Normandie.— Savary des Bruslons. (*Dictionnaire du Commerce.*)

Digitized by Google

« peine d'amende, *de travailler aux dits ouvrages ailleurs qu'aux* « *fourneaux de la veuve et des descendants d'Azémar* (1). »

Cet arrêt était la ruine de l'industrie verrière en Normandie. Les verriers étaient condamnés à ne pas sortir de la fabrication du verre commun, alors que ce verre était de plus en plus délaissé pour des produits plus perfectionnés. Aussi tous en appelèrent à l'autorité souveraine ; et, par lettes-patentes données à Dijon au mois d'avril 1650, le roi, en confirmant en leur faveur les priviléges accordés aux gentilshommes verriers du royaume, leur permit spécialement de faire du verre de cristal.

Ces lettres ne furent présentées et enregistrées au Parlement qu'en 1659 (2). Ce fut la première atteinte portée au privilége de la famille d'Azémar, ou plutôt ce fut sa fin. Quelques années plus tard, en 1664, Pierre, Philippe et Jean d'Azémar essayèrent inutilement de le revendiquer en se portant opposants à l'enregistrement des lettres d'établissement d'une verrerie de cristal que maître Charles Delaporte, conseiller au Parlement, avait obtenu la permission d'élever en sa terre de la Ferté, en la vicomté de Breteuil ; la Cour, ne tenant plus aucun compte des défenses portées aux lettres-patentes et aux arrêts de 1635 et de 1642, rejeta leur opposition (3). La fabrication du cristal put dès lors se développer librement dans la province.

Bien qu'elle ne fût plus désormais protégée par un privilége exclusif, la verrerie de Saint-Sever n'en a pas moins subsisté pendant une grande partie du XVIII^e siècle. Oursel, dans son *Histoire de la ville de Rouen*, en fait mention en 1759. Malheureusement nous n'avons plus, quant à présent, de documents sur cette seconde période de sa fabrication. Nous savons seulement, par les registres de l'Etat civil de la paroisse Saint-Sever, qu'en 1738 elle était désignée sous le titre de Manufacture royale de cristaux, et exploitée par *Jean-Baptiste Cardon, apothicaire ordinaire du roi*, qui mourut en 1739.

(1) Rap. civ. Arrêt du 21 août 1648.

(2) Rap. civ. Arrêt de la Cour des Aydes du 4 avril 1659.

(3) Registres d'audience, 8 et 24 juillet 1664. Rapports civils. Arrêt du 24 juillet 1664.

Digitized by Google

Louis de Barniole, écuyer, sieur de Fourchambault, y travaillait comme ouvrier verrier. Les mêmes registres mentionnent aussi, en 1758, *Antoine-François Hubert*, maître de la verrerie royale de Saint-Sever (1).

Au XVIIIe siècle, nous ne retrouvons donc plus la famille d'Azémar. Nous regrettons de n'avoir pu suivre jusqu'au moment où ils se sont retirés, les descendants de ces gentilshommes verriers qui, pendant trois cents ans, ont consacré leur intelligence aux progrès de la verrerie et les premiers en France ont découvert les moyens de fabriquer le cristal.

A. G.,
Membre de la Commission des Antiquités du département de la Seine-Inférieure.

(1) Nous devons ces derniers renseignements à l'obligeance de M. Pottier.



Digitized by Google

# POÉSIE.

—

## LE VOYAGEUR.

Où cours-tu d'un pas si rapide,
Voyageur au cœur intrépide
Qui, toujours seul, t'en vas errant;
Semblable à l'oiseau de passage,
A la brise, au flot, au nuage
Qu'emporte un éternel courant?

Que cherches-tu dans les bois sombres
Lorsque la nuit épand ses ombres
Sur les grands arbres pleins de nids;
Quand on n'entend d'autre murmure
Que celui de la source pure
Se plaignant au fond du taillis?

Que cherches-tu dans les vallées,
Le long des landes désolées,
Près des torrents, sur les lacs bleus;
A la suite des caravanes.
Devant le palais des sultanes.
Près du cloître silencieux?

Que cherches-tu sous l'humble tente
Du derviche que rien ne tente,
Quand, accroupi sur ses talons,
Il fume, il rêve, il dort, il prie,
Tout en humant avec furie
Du Tambecki les blancs flocons?

Digitized by Google

Que cherches-tu dans les étoiles?
Que cherches-tu sous les longs voiles
De mainte esclave du sultan?
Que cherches-tu près des almées
Qui vont peintes et parfumées
Orner la fête d'un persan?

Que cherches-tu chez le Kabyle,
Quand il conduit d'un pas agile
Ses chamelles à l'abreuvoir;
Et qu'on entend sortir des tentes,
Rires joyeux, voix carressantes,
Se mariant au vent du soir?

Que cherches-tu sur le rivage,
Quand, dans le ciel, gronde l'orage,
Et qu'un essaim de sombres voix
Plane au bord des noirs précipices,
Glisse le long des édifices
Et se perd au fond des grands bois?

Que cherches-tu dans les ténèbres,
Lorsque l'orfraie aux cris funèbres
Rase d'un vol bas et furtif
L'acanthe d'une frise antique,
Ou le buste mélancolique
De quelque nymphe au front pensif?

Que cherches-tu près des abîmes,
Sur les sentiers des hautes cîmes
Se perdant au sein des vapeurs;
Sur les océans sans rivages,
Dans les déserts pleins de mirages,
Sous le toit des humbles pasteurs?

Digitized by Google

Que cherches-tu parmi les tombes,
Où, le soir, de blanches colombes
Dans leur plaintif roucoulement,
D'une âme errante et solitaire
Semblent redire la prière
Douce comme un soupir d'amant?

Que cherches-tu dans la campagne,
Près des dolmens de la Bretagne,
Quand la nuit n'a plus de soupir;
Quand la lune est pâle et sereine
Et que Vénus, comme une reine,
Brille dans un ciel de saphir?

Que cherches-tu quand ta cavale
T'emporte à travers la rafale,
Le long de quelque noir torrent;
Quand tout s'effraie et se lamente,
L'arbre, le flot, la louve errante,
Qui, dans le bois, fuit en hurlant?

Que cherches-tu sur la colline,
A l'heure où le soleil incline
Vers la mer son orbe pâli;
Que cherches-tu sous les charmilles
Où chuchotent de jeunes filles?
Est-ce l'amour, est-ce l'oubli?

A. Hommaire de Hell.

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE NORMANDE.

Siège et prise de Rouen par les Anglais (1418-1419), *principalement d'après un poème contemporain, par M. L. Puiseux, professeur d'histoire au Lycée impérial de Caen.* — Caen. E. Le Gost-Clérisse, éditeur (1). Avec un *Plan de Rouen au commencement du XV^e siècle, pour servir à l'histoire du siége de cette ville par Henri V.*

Cet ouvrage, où se trouve retracée la lutte héroïque soutenue par nos pères, afin de repousser le joug d'un prince étranger et de rester fidèles à la France, est aussi important qu'intéressant pour notre cité. Dès lors, il semble utile d'en signaler le mérite aux lecteurs de la *Revue.*

Les sources où l'auteur a puisé le fond du récit sont toutes originales; un poème anglais contemporain, en vers anglo-saxons; une chronique latine manuscrite sur Henri V; les actes de Rymer; la partie normande de la collection Bréquigny; enfin les archives municipales de Rouen.

Pour la topographie, qui tient nécessairement une grande place dans un ouvrage de ce genre, en dehors des renseignements fournis par les sources ci-dessus, M. Puiseux, malheureusement, a cherché les détails qui ne s'y trouvaient pas, dans des travaux de seconde main, d'un mérite trop souvent contestable. Aussi est-ce la partie de son œuvre qui laisse le plus à désirer sur quelques points.

Depuis longtemps, les amis de notre histoire locale connaissaient toutes ces sources, soit d'après les originaux eux-mêmes, soit dans les ouvrages où elles avaient été mises en œuvre. Ainsi, M. Pottier, notre savant bibliothécaire, communiquait avec le plus gracieux empressement le texte du poème anglais, avec son essai de traduction, qu'il a remis à M. Puiseux lui-même, et M. Chéruel s'était déjà adressé à elles, pour retracer ce siége mémorable, dans son *Histoire de Rouen sous la domination anglaise au XV^e siècle.* Mais à la place de l'esquisse rapide de M. Chéruel, M. Puiseux nous offre un tableau complet, en s'aidant, en outre, des découvertes historiques faites pendant ces trente dernières années.

(1) In-8° de 310 pages, tiré à 250 exemplaires.

Digitized by Google

Ce travail, précédé d'une *Introduction*, est divisé en dix-neuf chapitres, suivis d'un *Epilogue*, et accompagnés de *Pièces justificatives*. Il donne la topographie militaire et la population de Rouen en 1418; les préparatifs de résistance ; la distribution des postes d'attaque ; la distribution des postes de défense ; l'investissement de la place ; les longs travaux du siége ; les horreurs inouïes de la famine ; le honteux abandon des Rouennais par le duc de Bourgogne Jean-Sans-Peur et par le gouvernement de Charles VI ; leur résolution désespérée de se frayer un chemin à travers l'armée anglaise, enfin la capitulation. Tous ces faits comprennent un espace de cinq mois vingt-trois jours, depuis l'arrivée de Henri V sous les murs de Rouen, 29 juillet 1418, jusqu'à son entrée triomphale, 20 janvier 1419.

Parlons d'abord du *Plan de Rouen au commencement du XV^e siècle*, placé en tête de l'ouvrage.

Vrai, ou plutôt vraisemblable dans son ensemble (car il n'existe aucun plan authentique pour cette époque), il nous paraît cependant défectueux pour quelques détails de topographie et de nomenclature, défauts qui se retrouvent plus ou moins reproduits dans le corps de l'ouvrage.

Par exemple, ce plan ne donne pas, dans la partie Est du Château, la *Tour du Gascon*, dont il est question page 7, et qui ne saurait être représentée par la demi-tour placée entre la *Tour du Beffroi* et la *Grosse Tour* (le nom de *Donjon* est postérieur au XV^e siècle.)

Dans la partie Ouest, il n'y a également qu'une tour, celle qu'on devait appeler alors, comme quatorze ans plus tard, *Tour vers les Champs* (1), et qu'on a appelée depuis, à bon droit, *Tour de la Pucelle* (2). Il en faudrait encore une autre, sa voisine, vers le Sud, dont le nom était, en 1432, de la position qu'elle occupait, *Tour devers Saint-Patrice* (3). Ces deux tours figurent dans la vue du Château donnée par le *Livre des Fontaines*, fait en 1525 (4). Elles accusent un état de choses existant en 1418 ; car ce n'est pas dans le Château proprement dit que Henri V bâtit la tour dont il sera question plus tard, tour qui était carrée, tandis que les sept tours du Château étaient rondes, comme le montre clairement le dessin de 1525.

(1) *Procès de Jeanne d'Arc*, M. J. Quicherat, T. II, p. 317. *Turris versus Campos*.

(2) Archives du département de la Seine-Inférieure, plan et rapport d'experts, en 1635 : n° 11; *Tour de Jeanne la Pucelle*. — Voir, dans notre *Jeanne Darc au Château de Rouen*, le chapitre *De la prison de Jeanne Darc*, p. 7-18 (1865), et *La Tour de la Pucelle au Château de Rouen*, par M. A. Deville, 1867.

(3) *Fragment d'un compte de la vicomté de Rouen*, en 1432, publié par M. de Beaurepaire, p. 26.

(4) Archives de la municipalité de Rouen.

Digitized by Google

Dans la *Légende* du plan, la désignation 4, *Porte du Château*, laisse aussi à désirer, appliquée à la porte donnant accès au Château du côté de la ville. Elle est d'autant moins heureuse que, dans le corps de l'ouvrage, les mots *Porte du Château ou de Bouvreuil* (p. 84, 90), ou même simplement *Porte du Château* (p. 117), sont employés pour désigner la *Porte Bouvreuil*. Cette synonymie peut jeter de la confusion dans l'esprit de ceux qui chercheraient à expliquer le texte par la légende du plan, d'autant plus que le n° 15, *Porte Bouvreuil*, ne porte point la seconde appellation, indispensable pour la clarté, *ou Porte du Château*. La porte que la Légende du Plan baptise du nom de *Porte du Château* s'appelait, en 1418, *Porte devers la ville*. C'est l'auteur du poème anglais qui a donné à la *Porte Bouvreuil* l'autre nom (p. 240, 245), adopté quelque fois par les écrivains français.

Il est douteux aussi qu'en 1418 il y eût, sur la ligne des remparts, au Nord-Ouest du Château, le bastion, avec l'ouvrage carré considérable, faisant saillie au milieu du bastion et non fermé à la gorge, qui y figure sous le n° 16, *Porte de Secours*. Ce devait être plutôt une poterne, une simple fausse porte, comme le n° 13, *Poterne Saint-Romain*. C'est la *Porte extérieure* que Pierre de Bourbon s'était refusé à murer, par laquelle le dauphin fit passer des renforts dans le Château, en 1417 (p. 37). Le Plan, pour cette partie, donne les travaux faits plus tard par Henri V, comme nous le montrerons bientôt.

Enfin, quelques noms du Plan laissent encore à désirer sous le rapport de l'exactitude. La désignation de *Chemin du pays de Caux*, donnée à la route qui part de la porte Saint-Hilaire et se dirige vers l'Est, est une erreur évidente. En la suivant, on tournait le dos au *Pays de Caux* et on allait dans le *Pays de Bray*, dont elle prenait quelquefois le nom, ou celui de *Chemin de Darnétal ou des Chartreux*, comme dans le plan de Gomboust. Le *Chemin du Nid de Chiens* serait mieux appelé *Route de Paris;* car c'était la route d'en haut pour aller à Paris à cette époque, et il en reste encore une portion assez considérable le long de la partie Est du Bois-Bagnières. Sa destination n'était pas tant de conduire au petit hameau du Nid de Chien, à l'ancien chenil des ducs de Normandie qu'à Paris.

Quelques passages, dans le corps du récit, nous paraissent également s'éloigner de la vérité, ou bien soulever des doutes par leur expression ambiguë. C'est la topographie encore qui en est cause.

Il n'est pas exact de dire : «Le périmètre de l'enceinte intérieure (du Cha-« teau) ne dépassait pas 2,000 mètres, » (p. 6). C'eût été un développement prodigieux. Si la seule enceinte intérieure avait eu deux kilomètres de développement ou de circonférence, il en aurait fallu trois pour la circonférence de l'enceinte extérieure ; c'est-à-dire que le Vieux-Château de Philippe-

Digitized by Google

Auguste aurait couvert à lui seul juste la moitié de la superficie de Rouen. En effet, le tour de la ville, en suivant la ligne des boulevards et des quais, qui représente exactement la partie renfermée autrefois par les murs de Rouen, n'excède pas six kilomètres (1). Le périmètre de cette enceinte intérieure du Château avait beaucoup moins d'étendue. Il était d'un tiers moins grand que celui de l'enceinte extérieure. Or on sait que « l'enceinte « extérieure, y compris la basse-cour, avait un diamètre d'environ 140 « mètres. La circonférence pouvait avoir 440 mètres. » (2). Il en résulte que le périmètre de l'enceinte intérieure avait environ 300 mètres. Nous sommes loin des 2,000 mètres qui lui ont été attribués (3).

L'auteur, décrivant l'aspect de la côte Sainte-Catherine, à cette époque, dit : « L'abbaye de Sainte-Trinité-du-Mont se trouvait alors au centre de « la forteresse. A l'ouest de l'abbaye et sur un gradin inférieur, se dressait « un petit fort détaché, appelé le fort Saint-Michel. Enfin, sur un troisième « gradin et sous les remparts du fort, se cachait le prieuré Saint-Michel. « Celui-ci occupait l'extrémité occidentale du triangle, qui se terminait par « un escarpement vertical de plus de 100 pieds du côté de Rouen. » (p. 9.) Le plan a donc eu tort de confondre, sous le n° 6, *Le Fort et le Prieuré de Saint-Michel*, l'un renfermant l'autre, puisqu'ils occupaient deux places distinctes, sur le terrain, d'après le texte de l'ouvrage.

« Au Sud, vers la Seine, le plateau (de la côte Sainte-Catherine) était « bordé de falaises à pic. » (p. 9). On pourrait croire que ce côté offrait, à cette époque, l'aspect que nous lui voyons aujourd'hui. Il n'en était rien; les vues, les plans anciens (Gomboust, par exemple), indiquent que le côté Sud avait des talus, très inclinés, il est vrai, mais des talus, comme le côté Nord. La raison, c'est qu'il n'avait point encore été entamé par le travail de l'homme. Il le fut seulement, quand on établit le *Cours Dauphin*, « com- « mencé en 1694 et terminé en 1709. Il a été construit et nivelé sur le Pré-

(1) Licquet, *Guide de Rouen*, 1827, p. 12.

(2) M. Ballin, *Renseignements sur le Vieux-Château*, avec plan. — *Revue de Rouen*, 1842, p. 29.

(3) Il est regrettable que M. Puiseux, avec le sens critique qu'il possède, n'ait pas connu les *Vue*, *Plan*, *Rapport d'experts* et autres travaux sérieux précédemment indiqués, au lieu de prendre, pour le Château, ses renseignements dans une brochure récente, dépourvue de toute valeur archéologique. Cependant le mot *périmètre* ne s'y trouve pas. L'auteur s'était contenté de dire : « Son enceinte intérieure ne comptait « guère que 2,000 mètres. » (p. 9), laissant au lecteur le soin de deviner s'il s'agissait d'une superficie ou d'une circonférence. — L'indication était fausse pour l'une comme pour l'autre des deux interprétations.

Digitized by Google

« au-Loup, au moyen de remblais provenant de la côte Sainte-Cathe-« rine. » (1).

Puisque l'auteur est ami de la couleur locale, en fait de noms propres, au point d'écrire constamment *Canterbury*, il semble qu'on devrait trouver, partout et uniformément, dans le plan et dans l'ouvrage, *Porte-Cauchoise*, *Porte Grand-Pont*, *Porte-Bouvreuil*, comme on disait à Rouen, et non *Porte de Caux*, Porte *du* Grand-Pont, Porte *de* Bouvreuil.

Certes, tous ces détails de topographie et de nomenclature locales sont peu importants, et ne sauraient porter atteinte à la valeur, au mérite incontestable de l'ouvrage. Sur ces différents points, l'erreur était inévitable, puisque l'auteur ne vit pas habituellement au milieu de nous et qu'il n'a pas connu toutes les sources où il aurait pu puiser la vérité. C'est le contraire qui aurait eu lieu de surprendre. Il eût été par trop piquant et trop beau qu'à propos de la topographie de Rouen au XV^e siècle, où tant de doutes, tant d'obscurités s'offrent encore aux Rouennais qui en on fait une étude spéciale, ceux-ci eussent pu dire sans restriction et sans réserve :

C'est de Caen aujourd'hui que nous vient la lumière.

Malgré leur peu d'importance, il était du devoir de la critique de signaler ces légères taches dans un livre destiné à faire autorité un jour.

Les autres remarques qu'on peut encore faire portent sur une inadvertance et deux ou trois passages qui semblent manquer de précision et de clarté.

Il est dit, dans une note de la page 75, que le roi d'Angleterre était arrivé sous les murs de Rouen « le vendredi *d'après* la Saint-Pierre, » the friday *before* Lammas day. » (29 juillet 1418). C'est *d'avant* qu'il faut lire, comme le porte la traduction, à la page 239, et il aurait fallu dire *Saint-Pierre-ès-Liens*, parce qu'involontairement on pense à la Saint-Pierre du 29 juin (2).

(1) P. Périaux, *Dictionnaire des rues de Rouen*, p. 181.

(2) Mais une traduction plus exacte eût été « avant la messe du pain, » si on fait venir cette locution *Lammas day* du saxon « Hlaf-maesse », parce qu'on faisait la récolte des premiers fruits de la terre ; ou bien « avant la messe de l'agneau, » si on la fait venir de l'anglais « Lamb-mass, » parce qu'on offrait, ce jour-là, deux jeunes agneaux dans les Cathédrales de l'Angleterre. On aurait pu mettre entre parenthèses, « le premier août. » Telles sont les explications et la traduction données par bien des étymologistes et des dictionnaires anglais. (Lye, Tarver, Bacon, The Saturday Magazine, etc). C'est un mot formé comme *Michaelmas*, *Christmas*, où le mot *mas*, mis pour *mass*, indique toujours une fête. La date du premier août eût mieux valu même que l'indication du jour de la fête de Saint Pierre-ès-Liens, qui peut bien n'être pas connu de tout le monde.

Digitized by Google

A propos des quatre-vingts ôtages rouennais exigés par Henri V, pour garantir l'exécution de la capitulation, la page 209 dit: « On a vu qu'ils furent, « le jour même de la reddition enfermés dans la *grosse tour du château.* » Mais à la page 202, où il est question de ce fait, il n'y a point de désignation de tour: « ils furent traînés dans les cachots de l'antique forteresse. » Plus tard ils seront dispersés dans plusieurs forteresses hors de Rouen. (p. 214.)

Il eût été bon d'expliquer, à la page 185, pourquoi l'article XII du traité de capitulation, qui mettait à la charge de la ville la nourriture et l'entretien de ces quatre-vingts ôtages, n'a pas reçu son exécution. L'explication était nécessaire, puisqu'à la page 214, ils sont représentés comme « achevant de se ruiner par les frais de plus en plus coûteux de leur entretien, « et qui retombaient à leur charge. » Elle se trouve chez M. Chéruel. C'est que « la ville était alors tellement écrasée par des charges de toute espèce « qu'elle ne put exécuter cette condition » (1).

Un passage laisse aussi pour nous quelque doute, moins sur le sens peut-être que sur l'expression employée. Quand l'auteur parle des travaux faits par Henri V pour renforcer les ouvrages de la ville, il dit: « Au nord-ouest, « il ajouta une nouvelle tour au château de Philippe-Auguste, avec un pont « de sortie sur la campagne, afin de ménager à la garnison une issue au de- « hors et la facilité de recevoir des secours, dans le cas d'une insurrec- « tion des habitants. » (2) Pour qui ne verrait que le plan, dépourvu de toute orientation (3), et ne connaîtrait pas bien celle du Château, il serait permis de croire qu'une tour fut ajoutée au Château lui-même sur le périmètre des autres tours, et à l'une des places quelconques laissées vides sur le plan du Château. Il n'en est rien : cette tour fut construite par Henri V en dehors du Château, sur la ligne des remparts, à l'endroit marqué sur le plan, n° 16 *Porte de secours.* Elle était carrée, comme on le voit par le *Compte de la Vicomté de* 1432, où il est question de « deux ponts levis *nou-*

(1) *Rouen sous la domination anglaise au XV siècle.* — Pièces justificatives, p. 52.

(2) Anonyme, f° 73 « Nunc etiam novum e castello Rothomagensi in loca cam- « pestria, nova quidem turre constructa, novelli pontis eductu præparavit exitum ; « quo posset adversus emersuram rebellionem castigativum ordinare remedium. » — M. Chéruel, faisant la même citation (p. 69), d'après un autre manuscrit, puisqu'il indique le f° 201, donne : quo *fortassis coauxiliante palacio* posset, etc., mots qui ne figurent pas dans la citation de M. Puiseux et qui indiquent bien que le Palais, bâti sur les bords de la Seine par Henri V, devait *prêter secours* au Château.

(3) Celle qui résulterait du Nord placé au haut de la carte du Plan, suivant la méthode ordinaire, entraînerait une erreur de 20 à 25 degrés.

Digitized by Google

« *vellement faicts* en l'entrée d'icelluy chastel par devers *la tour carrée.* » (p. 27.) C'est « la chambre forte et bien fermée, » où le comte d'Arondel se réfugia, en 1432, après la surprise du Château par Ricarville, (1) et d'où il s'efforça, lui et les siens, de chasser les Anglais : « Et entretant les desusdiz « qui estoient en ycelui chastel, contendoient de tout leur povoir à parde- « bouter les Anglois, leurs ennemys, hors de la porte dudit chastel qu'ilz « tenoient vers les champs. » (2) C'est enfin la tour dont il est question dans le Rapport des experts, du 10 mars 1635 : « 18 représente une ancienne « porte de la ville à présent bouchée laquelle paroit encore en une *tour* « *carrée* étant dans le fossé de la ville. » (3) Ainsi placée cette tour, accompagnée d'une porte, qu'on appelait la *Porte de derrière* ou la *Porte des champs*, remplissait très bien la destination que lui assignait le vainqueur, et rappelée par M. Puiseux en ces termes : « D'un côté le Nouveau-Palais (plus tard « Vieux-Palais, bâti près de la Seine, en vertu d'un article de la capitula- « tion) commandait la navigation du fleuve ; de l'autre il se reliait exté- « rieurement, par un chemin couvert, à la nouvelle tour que l'on ajoutait « au château, et par la tour au château lui-même. » (p. 219.) Mais cette tour en était détachée ; c'était un ouvrage avancé du Château, tel que le représenterait, par anticipation, ce *Plan de Rouen* en 1418, si l'ouvrage carré du n° 16 était fermé à la gorge.

Voilà les imperfections de détail que nous croyons pouvoir relever dans la partie topographique de ce travail. Venons aux qualités solides du fond même de l'ouvrage.

Les parties sur lesquelles M. Puiseux a jeté un jour nouveau sont la désignation précise des différents points occupés par les assiégeants et les assiégés ; l'héroïque tentative des Rouennais pour forcer les lignes ennemies, avec la distinction très plausible de la fausse attaque à la Porte Saint-Hilaire (4) et de la véritable attaque à la Porte Bouvreuil ; les préliminaires de paix ; la réception des députés par Henri V à la Chartreuse, et l'entrée triomphale de ce monarque, après la reddition de la ville.

Le grand mérite aussi de cette publication, c'est que la chronologie y est scrupuleusement discutée et donnée ; que les noms des acteurs, soit dans les

(1) *Chronique de Normandie*, Edit. de 1610, p. 182, verso.

(2) *La Chronique de Monstrelet*, Edit. de la Société de l'Histoire de France, t. V, p. 14.

(3) Archives du département de la Seine-Inférieure. Légende annexée au Plan dressé à la même époque par arrêt du Parlement. — Ce plan a été reproduit par M. Ballin, comme il a été dit plus haut, et il est autrement complet et exact que ce petit plan du château donné dans le *Plan de Rouen jusqu'à la fin du XIV^e siècle*, par M. Rondeaux de Sétry, et reproduit par M. Puiseux.

Digitized by Google

combats, soit dans les négociations, y sont rectifiés, complétés ou révélés pour la première fois, surtout ceux des signataires de la capitulation et des otages. On a aussi une traduction française, complète, et la première donnée au public du poëme anglais, *Sege of Roan*, fait au XV$^{e}$ siècle, en vers anglo-saxons, par un témoin oculaire ; enfin un double texte, latin et français, de la capitulation de Rouen, et le dernier est plus complet et plus correct que tous ceux qui avaient été publiés jusqu'ici.

Plein de son sujet, consciencieusement étudié, l'auteur retrace, avec émotion et avec talent, les différentes phases de cette lutte héroïque et terrible, où notre population succomba sous les assauts de la famine bien plus que sous les coups de l'ennemi,

En général, le style est sobre, clair et simple. Toutefois, le ton s'élève, quand il s'agit de peindre les grandes scènes du siége, telles que les horreurs de la famine chez les assiégés, l'expulsion hors de la ville des bouches inutiles, le sort affreux de ces malheureux maintenus dans les fossés par les assiégeants, le triste aspect des rues comblées de cadavres, enfin l'accueil hautain fait par Henri V aux députés lui apportant la capitulation de Rouen. Tout cela est vivant, tout cela parle aux yeux et à l'esprit du lecteur.

A chaque occasion, M. Puiseux paie aux Rouennais le juste tribut d'éloges dû à leur courage. « Tout ce qu'il est possible aux forces humaines de sup-« porter, cette héroïque population l'avait enduré; tout ce que pouvait de-« mander l'honneur le plus exigeant, elle l'avait fait et au-delà, » (p. 160). Dans la conclusion, l'auteur y revient encore, en insistant sur l'aversion constante des Rouennais pour le joug de l'étranger. « Rouen devait rester « trente ans au pouvoir des Anglais. Mais ni les priviléges de toutes sortes « par lesquels ils cherchèrent à se l'attacher, ni l'honneur d'être, bien plus « que Paris, le siége de leur puissance et de leur gouvernement en France, « ni les avantages matériels attachés à ce rôle de capitale, ne purent triom-« pher des souvenirs et des répugnances de cette patriotique cité. Conspira-« tions formées à l'intérieur, coups de main tentés du dehors pour chasser « l'étranger, tout échoua, il est vrai, en 1419, en 1422, en 1427, en 1432, en « 1438; elle ne perdit pas un seul instant la volonté et l'espoir de rentrer « dans le sein de la patrie française. Elle entretenait, dès 1425, des agents « secrets à la cour du *roi de Bourges*. Elle assista morne, irritée, mais im-« puissante, au long procès de Jeanne d'Arc et à son supplice : cette mort « sublime ne fit que rendre plus vive, chez les Rouennais, la conscience du « sentiment national; et, aujourd'hui, leurs descendants, séparés par quatre « siècles des luttes que nous avons racontées, associent, par un hommage « public, aux souvenirs de leurs pères héroïques, le culte de la sainte mar-« tyre de la patrie. » (p. 226 et 227.)

Digitized by Google

L'ouvrage de M. Puiseux est utile et précieux pour l'histoire de notre ville. Il complète la série des grands siéges que Rouen a soutenus. La *Revue rétrospective* de M. Pottier avait donné le siége de Rouen par Charles VII en 1449, ainsi que quelques détails sur le siége de 1562 par Charles IX, dans la *Relation des troubles excités par les calvinistes;* le *Discovrs dv siége de Roven* par Valdory, 1591-1592, renseignait amplement sur les attaques de Henri IV et la vigoureuse défense des assiégés. Nous n'avions que l'esquisse de M. Chéruel sur le siége de 1418 : aujourd'hui, M. Puiseux nous en donne le tableau complet, avec de curieux et nombreux détails dont il faut lui savoir gré, puisqu'il nous intéresse par là plus vivement aux lieux et aux hommes dont les noms ont eu parmi nous quelque célébrité, célébrité d'un jour due au sang héroïquement versé pour la patrie. Bien ardue est la tâche de ceux à qui nous sommes redevables de ces détails. Ainsi que le disait hier, en effet, un homme qui a beaucoup cherché et beaucoup trouvé en sa vie : « Il n'y a que la passion capable de soutenir celui qui se met à la poursuite « des faits dans l'obscurité dont le temps les a couverts. La passion seule « peut triompher des dégoûts qu'amènent les recherches faites parmi les « vieux titres d'une lecture souvent difficile et où il faut se frayer un che- « min avec une patience infatigable et une heureuse sagacité (1). » C'est le premier éloge qui revient légitimement à l'auteur de cette *Histoire du siége de Rouen par les Anglais*, et, pour ses autres mérites encore, son livre doit prendre place dans la bibliothèque de tous les véritables amis de notre histoire locale.

F. Bouquet.

(1) M. A. Jal. — *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, 1867. — Préface, p. 5.

Digitized by Google

# CHRONIQUE NORMANDE.

## UNE CACHETTE MONÉTAIRE A SAINT-ARNOULT, PRÈS DE CAUDEBEC-EN-CAUX.

Les cachettes monétaires sont de tous les temps et de tous les lieux. M. l'abbé Cochet, dans son précieux ouvrage *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, mentionne, en effet, quelques-uns de ces dépôts faits en Normandie aux époques gauloise, romaine, franque et normande.

Tout récemment encore, le savant archéologue nous a signalé, dans son dernier rapport à M. le Préfet, deux dépôts du même genre trouvés dans la Seine-Inférieure. Ce sont vingt-deux écus d'argent rencontrés à Lammerville, près Bacqueville, et deux cent soixante-huit pièces d'argent et une pièce d'or cachées à l'angle d'une maison, au Tréport. Ces dernières étaient renfermées dans un vase de terre blanche recouvert de vernis verdâtre.

Une découverte semblable et également intéressante vient d'être faite dans la commune de Saint-Arnoult, canton de Caudebec, à un endroit où s'élevait jadis une chaumière. Vers la fin de février, des ouvriers occupés à planter des arbres rencontrèrent, en creusant le sol, un vase de terre rempli de petites pièces de monnaie d'argent et de billon. La plupart de ces pièces nous est parvenue ainsi que le vase qui les contenait. Quelques-unes seulement ont manqué à l'appel. Ces sortes d'oiseaux fugitifs comme leurs homonymes emplumés et effarouchés sans doute par les ouvriers, se sont échappés de leur cage de terre et ont pris leur essor vers je ne sais quel climat. Quatre ou cinq pourtant, du plus joli plumage, sont venus s'abattre sur les terres d'un chasseur émérite qui les a arrêtés, dit-on, dans leur vol téméraire.

Fort heureusement, le vase qui contenait le petit trésor a été respecté par la bêche des ouvriers. Il est d'une terre argileuse de couleur rougeâtre et d'un travail grossier. Sa surface rugueuse n'offre aucune trace de vernis. Il mesure douze centimètres de hauteur. Sa panse a trente-neuf centimètres de circonférence et son ouverture soixante-cinq millimètres de diamètre. C'est un *pichet* de forme un peu écrasée et partant peu élégante. Il a dû avoir un couvercle que le tassement des terres aura détruit.

On nous a affirmé qu'il contenait plus de cinq cents pièces de monnaie. Nous le croyons sans peine. Mais environ quatre cent quatre-vingts seulement sont passées sous nos yeux. De ce nombre une seule paraît d'argent fin ; le reste n'est que du billon ou de l'argent à très bas titre. Quarante à peu près sont à moitiés frustes et quatre-vingts le sont totalement. Ces petites pièces sont si minces et si fragiles que plusieurs d'entre elles, rongées par l'oxydation, sont tombées en poussière sous nos doigts.

Toute cette monnaie doit appartenir aux XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Les légendes nous ont révélé les noms de *Philippus* et Ludovicus, pour nos rois. Nous avons cru reconnaître des types de Louis VII (1137-1180), Philippe-

Digitized by Google

Auguste (1180-1223) Saint Louis IX (1226-1270), Philippe-le-Hardi (1270-1285), Philippe-le-Bel, que le peuple surnomma le faux monnayeur (1285-1314), Louis X le Hutin (1314-1316). Un seul de ces types nous a donné deux cent cinquante-huit exemplaires. Le duché de Bretagne nous a offert les noms de Jean Ier le Roux (1237-1286), Arthur II (1305-1312), et Jean III (1312-1341).

La Bourgogne ne se trouve représentée que par un seul de ses ducs, Eudes IV (1315-1350).

Le royaume de Sicile ne nous a donné qu'un nom, celui de Charles II d'Anjou (1285-1309) ; et enfin la Savoie un comte du nom d'Amédée, peut-être Amédée V (1285-1323).

Nous n'entreprendrons point la description de tous ces divers types, ce qui serait ici superflu. Signalons seulement, en passant, la fréquence du chastel tournois et la légende suivante en partie rétrograde sur des pièces attribuées par les numismatistes aux rois Louis VII et Philippe-Auguste :

1° Avers : ✠ LVDOVICVS REX, dans le champ, FRA / OON

Revers : ✠ PARISII CIVIS, dans le champ une croix pattée.

2° Avers : PHILIPUS REX, dans le champ, FRA / OON

Revers : ARRAS CIVITAS, dans le champ, une croix cantonnée de deux fleurs de lis.

L'inventaire que nous venons de faire nous porterait à croire que cette cachette remonte à la fin du XIVe siècle, pourvu toutefois que parmi les pièces égarées il ne s'en trouve point de plus récentes que celles que nous venons d'énumérer. La fragilité du vase qui devait être employé à des usages domestiques, ne nous permettrait guère de lui assigner une époque beaucoup plus rapprochée de nous. Laissons maintenant à une voix plus autorisée que la nôtre le soin de nous dire quelle influence politique, religieuse ou autre a porté ce Cauchois à cacher son trésor. L'abbé G. COMONT.

---

DÉCOUVERTE DU TOMBEAU DE SAINTE HONORINE DANS L'ANCIEN PRIEURÉ DE GRAVILLE

Dans les premiers jours du mois que nous finissons, une découverte importante au point de vue de la piété et de la science a été faite dans l'église de l'ancien prieuré de Graville, près le Havre. En creusant le mur pour sceller une balustrade, on a rencontré un grand sarcophage de pierre qui a la forme romaine et que l'on a tout lieu de croire celui de sainte Honorine, inhumée à Graville, l'an 303 de notre ère.

Averti de cette curieuse decouverte par M. le curé de Graville-Sainte-Honorine, je me propose d'aller prochainement visiter la précieuse relique si heureusement sortie de terre ; mais en attendant cette inspection, dont

Digitized by Google

j'entretiendrai les lecteurs de la *Revue*, je m'empresse de placer sous leurs yeux la note que vient de rédiger notre collaborateur et ami, M. Brianchon, membre de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure :

« La date du 6 mars 1867 marquera dans les annales religieuses et archéologiques du Pays de Caux par la révélation du tombeau de sainte Honorine. On sait que le corps de cette sainte, jeté à la Seine par les bourreaux de Dioclétien, qui l'avaient martyrisée à Mélamare, selon l'opinion la plus reçue, au fond du vallon qui porte aujourd'hui son nom, et vraisemblablement à l'endroit même où une chapelle du XII^e siècle aura succédé à une crypte primitive, on sait, disons-nous, que le corps de sainte Honorine fut pieusement recueilli sur le rivage de Graville et ensépulturé dans le roc — *rupe tumulata*. Une église s'éleva sous son vocable, près du tombeau que de nombreux miracles rendirent promptement célèbre. Sur la fin du IX^e siècle, vers 876, si l'on en croit Mabillon, justement effrayés à l'annonce d'une nouvelle invasion des ravageurs normands, les clercs préposés à la garde du saint tombeau ayant soulevé le couvercle, non sans en faire voler un coin en éclats, —*fracto a capite sarcophago*—en tirèrent les reliques de la vierge martyre, qu'ils transportèrent sur un cheval — *equo sustentante* — jusqu'à Conflans-Fin-d'Oise. A quelque temps de là, une « riche et vénérable dame de Graville » —*apud Girardi villam venerabilis ac dives matrona* — fit ôter le sépulcre de la roche où il se trouvait pour le placer dans l'église, après y avoir fait pratiquer de côté une ouverture circulaire — *jussit illud in gyrum secari*. C'est là qu'il demeura exposé à la vénération des fidèles pendant une longue suite de siècles. C'est là aussi que Toussaint Duplessis put le voir encore, en 1740, « appuié contre le mur du collatéral du côté de l'Evangile. » A partir de cette époque, le silence se fait sur le tombeau de sainte Honorine jusqu'au mercredi des Cendres dernier, jour où M. l'abbé Jeuffrain, curé de la vieille abbaye, assisté de son vicaire, M. l'abbé Allais, vient d'être assez heureux pour déchirer un coin de l'épais linceul de ciment, brique et mortier dont l'avaient hideusement couvert, à la fin du dernier siècle ou au commencement de celui-ci, les descendants de nos barbares aïeux du temps de Charles-le-Simple.

« Ce sarcophage, imposante masse de pierre unie, à couvercle tectiforme, de deux mètres de long sur un mètre de haut, encastré dans la profondeur du mur sous une arcade oblongue, offre, ainsi que le constate judicieusement M. l'abbé Somménil, des signes de contemporanéité évidente avec le tombeau de sainte Geneviève de Paris, et, par son écornure à l'angle supérieure, nous livre le témoignage le plus précis que l'on puisse désirer de son irrécusable authenticité.

« Nous attendons avec impatience le moment où M. l'abbé Cochet, dont la compétence fait loi en pareille matière, pourra prononcer *de visu* sur le mérite de la découverte. »

BRIANCHON.

Digitized by Google

DÉMOLITION DE MAISONS HISTORIQUES A ROUEN ET A BURES.

La ville de Rouen ayant eu l'heureuse pensée d'isoler la charmante église de Saint-Vincent, vient d'achever le percement de la rue *Fleurus-Duvivier*. Cette nouvelle rue rend à la lumière le côté nord de l'église et permet d'apprécier cette partie de l'édifice qui, depuis si longtemps, n'était plus visible; mais pour arriver à ce dégagement complet, il fallut faire disparaître plusieurs maisons de la *rue de la Vicomté*, la plus riche de Rouen en constructions sculptées du XVI^e siècle.

Parmi celles qui viennent de disparaître, nous devons mentionner particulièrement le n° 34, que M. de la Querrière signale à deux reprises dans sa *Description historique des Maisons de Rouen* (t. I^er, p. 250-51; t. II, p. 269-70). En 1821, comme en 1841, cette grande et belle maison appartenait à M. Ribard, ancien maire de Rouen, et l'un des plus honorables habitants de cette ville.

« Dans le *Tableau de Rouen* de 1777, dit l'historien de ses vieilles maisons, cette demeure est indiquée comme ayant été jadis le siége de l'*Echiquier*, cour de justice particulière à la Normandie, qui cessa d'exister en 1499. » Mais outre que le style de la maison, qui appartient entièrement au XVI^e siècle, dément cette assertion orale, M. Auguste Leprevost démontre, dans une *Note* pleine d'érudition, que cette tradition locale ne repose sur aucun fondement authentique ni même probable.

Mais la *maison Ribard*, puisque ainsi on appelait le foyer d'un homme de bien, n'était pas seulement recommandable par ses souvenirs, elle était fort intéressante par le travail de son ornementation.

La façade de pierre qui donnait sur la rue ne remontait qu'au XVIII^e siècle; mais dans la cour, on voyait un joli rez-de-chaussée en bois du temps de François I^er. Grand nombre de pièces tapissant les murs étaient sculptées et chargées de dais et d'arabesques. L'architrave était décorée avec le plus grand soin; on remarquait surtout neuf poutres ou piliers fort joliment ornés dans le style du XVI^e siècle et une ravissante galerie dans le style de la Renaissance. Dans les derniers temps, deux de ces piliers restaient parfaitement isolés et décorés de doubles niches adossées.

Malheureusement, la façade de pierre qui s'élevait jusqu'au deuxième étage, avait été retouchée dans le siècle dernier. Le ciseau avait alors fait disparaître les nombreux ornements dont l'avait surchargée la main du moyen-âge.

C'est avec un vif regret que nous avons appris la démolition prochaine et aujourd'hui peut-être déjà consommée du curieux manoir de Bures, connu sous le nom de Maison du général Desmaretz (1). Charles Desmaretz, dont le

(1) L'abbé Decorde, *Revue de Rouen*, année 1846, 2^e semestre, p. 241-244.



Digitized by Google

nom se rattache à cette habitation de la Renaissance, est celui qui, en octobre 1415, poursuivit vaillamment l'armée anglaise dans sa retraite de Harfleur vers la Somme, qu'elle passa au gué de Blanquetaque pour gagner quelques jours après la bataille d'Azincourt. C'est le même aussi qui, le 18 novembre 1431, secondé par les Cauchois révoltés, enleva Dieppe aux Anglais. Il venait de Bures, selon les uns, ou de Rambures, suivant Thomas Bazin, que nous croyons mal informé.

Comme récompense de ses services militaires, Desmaretz devint capitaine de Dieppe, et cette année-là. il acheta les fiefs de la Cour-le-Comte et de Saint-Aubin-le-Cauf, dont il devint ainsi le châtelain.

Nous avons peine à croire qu'il ait jamais construit ou rebâti le charmant manoir qui porte son nom, mais il peut avoir possédé le château de Bures, ce qui suffit pour justifier l'appellation populaire.

Quoi qu'il en soit, l'habitation dont il s'agit est une de ces élégantes demeures dont la Renaissance, époque d'activité et de goût, avait doté notre contrée. Pour le prouver à nos lecteurs, nous ne saurions mieux faire que d'extraire quelques passages des *Essais* de M. l'abbé Decorde, et d'un article publié par M. A. Durand dans le *Journal de Rouen* du 21 février 1867 :

« Le soubassement est en silex et grès formant des losanges d'une égale grandeur. Les principales pièces de bois verticales et transversales sont ornées de sculptures et de petites statuettes habilement taillées à même le bois. Comme les autres ornements, plusieurs de ces statuettes sont malheureusement mutilées.

« Les fenêtres sont divisées chacune par des meneaux en bois formant croix : le premier étage s'avance en saillie sur le rez-de-chaussée, toute la partie rentrante est chargée de moulures et forme une magnifique plinthe dont les lignes sont entrecoupées par les poutres formant pilastres et ornée d'arabesques. Les trumeaux sont remplis par des pièces de charpentes pareilles à celles qui se voient aux façades de quelques maisons de Gaillefontaine, de Forges-les-Eaux, d'Aumale et de Rouen. Ces pièces de bois forment des croix de Saint-André, des losanges, des damiers et des arêtes. Les vides sont garnis de briques artistement juxta-posées, ce qui produit un ensemble d'ornementation des plus curieux et des plus pittoresques.

« Au rez-de-chaussée, il existe encore une grande et belle fenêtre avec meneau et munie d'une formidable grille en fer, comme on en remarque aux palais et aux maisons de Florence et des autres villes anciennes de l'Italie. Cette disposition de clôture, et en même temps de sûreté, donnerait crédit à la version traditionnelle qui veut que la *maison de Desmaretz* ait été plus tard habitée par des protestants. On assure, en effet, qu'un membre de cette famille protestante y aurait, de sa fenêtre, tué d'un seul coup d'arquebuse un curé de Bures, au moment où il entrait dans l'église.

Digitized by Google

« Sous le larmier, se développe la corniche formée de doucines, d'oves, de talons, etc., et dont les filets et les lignes sont partagées en sept parties par huit grandes consoles terminant la partie supérieure des pilastres ou poutres ornées. Le comble de la maison est sans lucarnes. La cheminée est dans le genre de celles de l'ancien bailliage d'Arques, du joli manoir de Neuville, près Dieppe, et de celui du Gourel, dans la vallée de la Saône.

« Au premier étage, dit M. l'abbé Decorde, sont deux belles cheminées en pierre à colonnes, avec piédestaux et jolis chapitaux sculptés ; ce sont des enfants nus, des figures ailées ; un ange exterminateur tient un glaive d'une main et une espèce de bouclier de l'autre ; sur le côté, on voit une figure accroupie ailée, avec des pieds de griffon. On remarque aussi un charmant petit homme d'armes tenant sa flamberge, pointe baissée. Ces magnifiques chapiteaux sont séparés de l'entablement des cheminées par des écussons sans armoiries. Cet entablement forme en quelque sorte une grande corniche de deux pieds de hauteur, composée de doucines, gorges, filets, etc. ; au milieu s'élèvent deux boudins se réunissant en accolade et supportant un grand écusson qui a été gratté ; cet écusson est surmonté d'une couronne qui a aussi été brisée (1). »

Pour compléter la nécrologie, ou si l'on veut la biographie de cette intéressante demeure, nous dirons que, dans son numéro du 18 de ce mois, le *Journal de Rouen* annonçait que M. le vicomte des Roys, petit-fils du général Hoche, qui habite Gaillefontaine, a acheté les parties les mieux travaillées du manoir de Bures. Il s'est surtout rendu acquéreur des belles cheminées, qu'il se propose d'installer dans la nouvelle demeure qu'il doit construire à Gaillefontaine. Citer un pareil acte, c'est en faire l'éloge.

---

### CACHETTE ROMAINE A FRESNOY-FOLNY, PRÈS LONDINIÈRES.

La Chronique de la *Revue* s'ouvre cette fois par une cachette française du XIVe siècle ; nous la fermerons par une cachette romaine des premiers temps.

Dans le courant de novembre 1866, parmi des cailloux provenant d'Etrimont, près Bailly-en-Rivière, un ouvrier rencontra sous son marteau une demi-boule en silex gris de 15 centimètres de diamètre, creusée en cuiller à pot, avec un rebord naturel au pourtour. Dans le creux de cette sorte de soucoupe étaient cachées et empilées les unes sur les autres des monnaies d'argent soudées par le vert-de-gris. Il alla chez le maréchal casser sur son en-

(1) *Essai hist. et archéol. sur le canton de Londinières*, p. 75-80.

Digitized by Google

clume la tire-lire en silex, qui se trouva contenir dix pièces d'argent du Haut-Empire romain.

Plusieurs de ces deniers ont été brisés par suite de l'opération plus que césarienne à laquelle leur extraction a été soumise, mais cinq d'entre eux ont été parfaitement conservés et vendus à M. le curé de Fresnoy, qui les conserve soigneusement.

Ces dernières pièces, dont l'empreinte en cire rouge a été soumise à M. Billiard, de Rouen, ont été reconnues pour être des Vespasien (69-79) et des Trajan (98-117). Cette cachette doit être, selon toutes vraisemblances, du IIe ou du IIIe siècle de notre ère.

Je dois les renseignements qui concernent cette découverte à l'obligeance de MM. Dergny, de Grandcourt, et Cahingt, de Londinières.

Il me reste un mot à dire des tire-lires en silex, dont celle de Fresnoy est la dernière connue, mais est loin d'être la première.

Parmi nous, elles remontent à la plus haute antiquité. Nous en connaissons qui renfermaient des monnaies gauloises. Vers 1820, on trouva au Bosc-Edeline (canton de Buchy) un silex creux contenant quarante monnaies gauloises en or (Guilmeth, *Descript. géogr., hist., statist. et monum. des arrond. de la Seine-Inférieure*, t. III, p. 122). M. A. Leprevost cite une tire-lire en silex trouvée, vers 1829, au bord de la forêt de Long-Boël, près le Bourg-Beaudouin (Eure); elle contenait vingt-six monnaies gauloises en or et argent (*Mém. de la Soc. d'Agricult. de l'Eure*, t. III, p. 259). Nous savons également qu'une cachette en silex, contenant soixante monnaies gauloises en argent, a été trouvée au Grand-Andely en 1837 (*La Seine-Inf. hist. et archéol.*, 1re édit., p. 447; 2e édit., p. 165). La dernière tire-lire gauloise a été trouvée à Hénouville, en 1860. Le caillou contenait dix pièces gauloises en or (ibid., p. 447 et p. 165). Nous connaissons de plus deux cachettes romaines dans des silex : l'une a été rencontrée à La Neuville-Champ-d'Oisel, en 1830, l'autre à Saint-André-sur-Cailly, à la même époque. Elles contenaient des monnaies impériales en argent (*La Seine-Inf. hist. et archéol.*, 1re édit., p. 447; 2e édit., p. 165).

L'abbé Cochet.

---

Imp. E. Cagniard.

Digitized by Google

## HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

# NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR LE

# CARDINAL CAMBACÉRÈS

**Archevêque de Rouen.**

Il était dans la destinée de la révolution française de modifier profondément toutes les institutions de l'Église. Son action puissante ne s'exerça pas seulement dans l'ordre temporel. Ensevelissant pour toujours dans le tombeau du passé un régime issu de dix siècles, elle pénétra jusque dans le sanctuaire, dont les tempêtes politiques avaient jusqu'à présent respecté le seuil. Cette grande réformatrice brisa comme un verre une organisation plus vieille même que la monarchie, et pour un moment elle la fit disparaître du sol.

Mais l'Église est aussi forte que les besoins mêmes de l'homme, dont elle est ici-bas la plus haute satisfaction. Aussitôt après l'orage, elle sortit de cette terre où l'on croyait l'avoir ensevelie pour toujours. Dans la France régénérée par les lois et par l'épée, elle reparut plus forte et plus vivace que jamais,

« *Merses profundo, pulchrior evenit.* »

La province ecclésiastique de Normandie, fille et héritière de la seconde Lyonnaise, se ressentit de la Révolution et fut profondé-



Digitized by Google

ment modifiée par elle. Des sept diocèses qui la composaient sous la crosse du métropolitain de Rouen, il n'en resta plus que cinq dont les limites furent partout remaniées. La circonscription départementale, décrétée par l'Assemblée constituante, devint celle des évêchés constitutionnels, créés par elle. Le Concordat, ou plutôt les actes qui en furent la suite, sanctionnèrent pour les diocèses de la Normandie le partage établi par la Constitution de 1791. Comme au temps de l'empire romain, les circonscriptions de l'Église régénérée se calquèrent sur les divisions civiles de l'empire français.

La Normandie, désormais effacée de la carte de la France, conserva une ombre de vie et de permanence dans la division métropolitaine, ce qui plus tard lui permit de revivre totalement dans le titre de ses primats. L'Église seule a l'honneur de maintenir aujourd'hui la mémoire de l'un des plus grands noms de l'histoire, mais nous avons le regret de dire qu'il fallut encore vingt ans pour voir revivre le nom de la Normandie. Le premier métropolitain de la nouvelle Église de Rouen, dont nous allons esquisser la vie, ne prit pas même une seule fois le titre de primat (1)

Étienne-Hubert CAMBACÉRÈS (2) naquit à Montpellier le 11 septembre 1756, d'une famille où la magistrature était héréditaire. Au moment où il vint au monde, le nom de Cambacérès était honorablement porté dans l'Église de France par son oncle l'archidiacre de Montpellier, qui prêchait à la cour et parlait devant l'Académie française. Les sermons qu'il nous a laissés se réimpriment encore et ils témoignent de la juste renommée que lui fit son talent oratoire.

Destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique, comme cela arrivait souvent aux cadets de famille, le jeune Cambacérès ne tarda pas

(1) Ce titre fut repris pour la première fois par Mgr. de Pierre de Bernis, le 10 janvier 1820.

(2) C'est par erreur que M. Fisquet écrit de Cambacérés dans la *France pontificale, Rouen*, p. 294. Nous avons eu sous les yeux l'acte de baptême du prélat qui porte simplement *Cambacérès*.

Digitized by Google

à devenir chanoine de l'église Saint-Pierre de sa ville natale. Son oncle, le célèbre prédicateur, avait consenti à résigner son bénéfice en faveur de son neveu. On ignore généralement à Rouen ce qu'il devint pendant la Révolution française (1). Les traditions de sa famille font supposer qu'il ne quitta jamais la France ni même le diocèse de Montpellier. Il est vraisemblable que, simple et modeste en tout, il ne marqua jamais d'aucun côté.

Le Concordat le tira tout-à-coup de cette grande obscurité pour le placer avec éclat sur le chandelier de l'Église. Disons tout de suite que cette élévation subite et inattendue ne doit pas être considérée comme la récompense d'éclatantes vertus, d'écrits remarquables ou de services rendus. Elle était, sans aucun doute, l'effet de la protection puissante d'un frère aîné devenu consul et dont la fortune s'était faite lentement, mais sûrement, pendant cette terrible révolution française qui avait renversé tant de positions sociales.

Le 9 avril 1802 (19 germinal an X), le jour même où l'on réorganisait effectivement la nouvelle Église de France, un décret des consuls appela à l'archevêché de Rouen, Étienne-Hubert Cambacérès « ancien chanoine et archidiacre de Montpellier, vicaire général d'Alais (2). » C'est ainsi qu'il est désigné dans un acte officiel qui devint loi de l'État.

Les choses allaient vite alors, et l'on avait hâte de réparer les ruines de cette grande Église de France, la plus belle qui fût sous le soleil. L'évêque élu le 9 avril était sans doute préconisé le lendemain par le cardinal-légat qui avait tous les pouvoirs, puisque dès le 11, le dimanche même des Rameaux, il était sacré dans l'église de Notre-Dame de Paris, par le tout-puissant délégué de Pie VII. A moins cependant que, par une exception aux règles ordinaires de

(1) Grégoire, dont les assertions méritent peut-être confirmation, affirme qu'en 1791 il prêta serment à la Constitution civile, mais qu'il s'abstint de fréquenter les églises des assermentés. *Mémoires* t. II, p. 384, 431.

(2) L'évêque d'Alais était alors M. de Beausset qui devint plus tard cardinal.

Digitized by Google

l'Église, la nomination concertée entre les consuls et le cardinal Caprara ne tînt lieu de la préconisation régulière et habituelle. Les choses pressaient assurément de toutes les manières, mais ce qui était plus instant encore, c'était la grande manifestation préparée pour le dimanche de Pâques de cette même année. Ce jour-là les consuls, escortés de toutes les sommités officielles de l'État, devaient assister à un *Te Deum* solennel dans la cathédrale de Paris. Cette fête était l'inhumation du schisme constitutionnel et la réconciliation de la République avec l'Église. L'archevêque de Rouen parut à cette grande et imposante cérémonie ; ce fut certes un magnifique début pour son épiscopat.

Le nouvel archevêque prit possession de son siége le 23 mai 1802 (3 prairial an X). Dans cette mémorable circonstance, M. l'abbé de Boisville, désigné déjà pour devenir vicaire-général, prononça un discours dans lequel l'Église constitutionnelle ne fut pas même nommée ; signe d'un grand apaisement dans un temps si gros d'orages.

Le premier mandement du nouveau prélat, celui que nous nommons ordinairement de la *prise de possession*, ne parut que le 28 juillet suivant (9 thermidor an X). Il fut bientôt suivi d'un second demandant des actions de grâces pour l'heureuse conclusion d'un concordat qui donnait la paix à l'Église. Celui-là porte la date du 24 thermidor an X (12 août 1802). Déjà avait paru l'indult pour la réduction des fêtes, et, le 22 brumaire an XI (13 novembre 1802), fut publiée la bulle qui promulguait le jubilé universel, différé depuis 1800.

Le même pontife ne perdit pas de temps pour organiser son diocèse, où il avait tout à créer. A cette heure solennelle dans la vie des peuples, le passé ne formait plus qu'un monceau de ruines sur lequel il fallait asseoir le présent et préparer l'avenir. Dans cette terre de Normandie séculairement chrétienne, où notre sainte Religion avait jeté de si profondes racines, et qu'elle avait couverte de ses pieux établissements, il fallait agir comme sur un sol vierge et comme dans un pays de mission.

Digitized by Google

Cambacérès se montra l'homme des circonstances. Les premiers actes de son épiscopat furent des décrets exécutoriaux ou, comme on dirait aujourd'hui, des arrêtés ou des ordonnances. Le premier décret est du 6 messidor an X (25 juin 1802). Il crée une administration diocésaine par la nomination de douze prêtres aux fonctions de vicaires généraux et de chanoines de son église cathédrale ; puis il constitue les paroisses et les cures conformément aux vœux du nouveau gouvernement. Tout d'abord, il n'établit que des cures de canton auxquelles il rattache un certain nombre de succursales qui n'étaient guère que des annexes. Pour la division territoriale, il se conforme à celle des cantons civils et judiciaires, qui étaient alors au nombre de cinquante dans la Seine-Inférieure. Jamais il ne prononça les mots de doyen ni de doyenné. Toutefois, les curés de canton ne tardèrent pas à être chargés d'une certaine surveillance sur les desservants, à peu près comme le sont les doyens aujourd'hui. Mais les doyennés réels ne sont revenus à la vie, dans le diocèse de Rouen, qu'à partir du 2 février 1837, époque où ils furent rétablis par ordonnance du cardinal prince de Croy. Ces diverses dispositions du métropolitain de Rouen furent confirmées par arrêté des consuls du 14 messidor an X (3 juillet 1802).

Le 8 frimaire an XI (29 novembre 1802), fut promulgué un règlement de police intérieure pour le Chapitre et le clergé de l'église cathédrale. C'est encore lui qui fait loi aujourd'hui. Le 28 prairial de la même année (17 juin 1803), c'était le tour de l'organisation provisoire des fabriques, qui reçurent leur constitution définitive par le décret du 30 décembre 1809. Le 15 thermidor an XI (3 août 1803), des instructions détaillées sont adressées à tous les prêtres du diocèse pour expliquer cet acte de résurrection paroissiale. Le tarif parut le 2 thermidor an XII (21 juillet 1804). C'est jusqu'à présent le seul qui ait été publié et qui obtienne force de loi dans le diocèse. Le besoin d'un nouveau tarif se fait généralement sentir ; aussi est-il grandement question de remplacer l'ancien qui a fait son temps. C'est dans cette pensée qu'en 1864 Mgr. le cardinal de Bonnechose a envoyé à son clergé un projet de tarif pour lequel il demandait à

Digitized by Google

ses prêtres le concours de leurs conseils, qu'ils lui ont envoyé avec empressement. On peut donc espérer que de ce concert d'efforts et de lumières il sortira une œuvre, sinon parfaite, du moins mieux appropriée aux besoins de l'époque; car en soixante ans les choses ont bien changé.

L'année 1805 fut marquée par une institution importante et pleine d'avenir pour le diocèse ; ce fut l'établissement d'un séminaire. Cette mesure fut l'objet d'un décret et d'une circulaire du 23 thermidor an XIII (11 août 1805). Sur trois séminaires que possédait autrefois le diocèse de Rouen, il n'en restait plus qu'un seul, et encore il était vide et inoccupé. C'était le plus pauvre de tous, le séminaire Saint-Nicaise, celui qui était appelé par excellence le *séminaire des pauvres clercs du diocèse de Rouen*. Remis par l'administration civile aux mains de l'évêque, ce dernier y installa un corps de professeurs pour préparer la génération sacerdotale que devait y envoyer bientôt un vaste département qui comptait près de mille communes.

Le séminaire alors était confié à des prêtres diocésains, sous la direction du respectable M. Holley, l'un des vicaires généraux, qui fut le confident de toute la vie de Monseigneur et qui devint son exécuteur testamentaire. Ce ne fut qu'en 1829 que la direction de cette maison fut remise à des prêtres de la Congrégation de Picpus, qui y président encore aujourd'hui.

Le gouvernement comprit si bien l'importance des nouveaux établissements fondés par les évêques, qu'il les favorisa de tout son pouvoir, non-seulement en exemptant du service militaire les jeunes aspirants au sacerdoce, mais encore en créant des bourses et des demi-bourses en faveur des élèves pauvres qui se destinaient au service de l'Église (1).

Cette maison fut bientôt remplie de jeunes lévites de tous les âges. Devenue insuffisante en 1819, on y adjoignit un petit séminaire placé sur une des collines de Rouen, appelée le *Mont-aux-Malades*. Ces deux maisons ont également prospéré, et elles sont aujourd'hui

(1) Décret du 20 novembre 1807.

Digitized by Google

dans un état très satisfaisant au point de vue matériel. Pourquoi faut-il que ce grand séminaire, où nous avons connu en 1832 près de deux cent cinquante élèves de philosophie et de théologie, n'en contienne pas aujourd'hui la moitié ? C'est là une lacune pleine de douleurs pour le clergé et d'inquiétude pour les pieux fidèles.

Avec le séminaire, source du sacerdoce et appui de l'Église, l'archevêque de Rouen se préoccupa des communautés religieuses qui en sont la parure et la décoration.

Avant la Révolution française, la ville et le diocèse de Rouen étaient couverts d'abbayes, de prieurés et de couvents de tous les ordres. Des femmes surtout étaient en grand nombre, et si quelques monastères étaient adonnés à la prière et à la contemplation, le plus grand nombre se livrait à l'instruction de la jeunesse et au service des malades. Comme l'ignorance, la maladie et la pauvreté sont immortelles sur la terre, ces ordres furent les premiers à reparaître afin de répondre aux besoins qu'ils étaient destinés à satisfaire.

On assure qu'une circulaire du nouveau pasteur fut adressée aux brebis des divers troupeaux dispersés par la tourmente révolutionnaire. Le pontife rouennais rappelait surtout à lui les filles de son diocèse qui, sous les noms d'Ernemont et de la Providence, s'étaient vouées aux malades et aux enfants. Les *sœurs d'Ernemont* répondirent les premières. Ces saintes femmes réunies en 1700 par M. Blain, ancien chanoine de Rouen, sous le titre du *Sacré-Cœur* ou des *écoles chrétiennes*, s'étaient installées d'abord dans l'hôpital du village d'Ernemont-sous-Buchy. Un peu plus tard, elles étaient descendues à Rouen ouvrir une maison près la porte Beauvoisine et dans une rue à laquelle elles imposèrent le nom d'Ernemont. Après l'orage elles furent les premières à reparaître. Elles arrivèrent dès 1802, et au passage du Premier Consul à Rouen, elles osèrent se présenter à lui pour lui demander la permission de vivre, en servant Dieu et les pauvres. Un arrêté des consuls du 13 brumaire an XI (4 novembre 1802), obtenu sur les instances de l'archevêque, reconnut leur existence, et, en 1803, l'État rendit leur ancienne maison aux soixante-douze sœurs échappées à la faux du temps.

Digitized by Google

Après elles nous citerons les *Maîtresses des écoles gratuites et charitables du Saint-Enfant-Jésus*, connues sous le nom de *Sœurs de la Providence*. Ces pieuses filles du père Barré, fondées à Rouen en 1666, rentrèrent dès 1803 et s'installèrent dans une maison de la *rue du Champ-des-Oiseaux*, où elles furent reconnues par ordonnance royale du 27 février 1816. Elles s'installèrent plus tard dans le couvent des anciens Récollets, maison illustrée par le séjour du père Arthur Dumoustier, l'auteur du *Neustria pia*. Leur nombre croissant toujours, elles ont fondé, en 1857, une église et un couvent dans un vaste enclos situé à l'extrémité de la même rue. Après ces enfants sortis du cœur même du diocèse, vinrent les filles de Sainte-Angèle de Foligny, celles de Saint-François de Sales et de madame de Chantal.

L'arrivée du premier pasteur fut comme le rameau d'olivier après le déluge. Aussi, dans cette même année de 1802, vit-on les Ursulines, qui habitaient Rouen depuis 1616, reprendre dans la *rue des Capucins* le monastère qu'elles occupaient avant les troubles. Les Visitandines, partagées en deux familles depuis 1642, se logèrent, les unes aux *Gravelines* ou *Dames anglaises*, les autres *rue Saint-Patrice*, pour rentrer, en 1825, dans leur ancienne demeure de la *rue des Capucins*. Cet apostolat féminin est une des gloires du diocèse de Rouen. Par ses maisons de la Providence, d'Ernemont et de Saint-Aubin, non-seulement il fournit à ses écoles, à ses hôpitaux et à ses asiles des servantes dévouées, mais encore il peut envoyer de pieuses colonies dans toute la Normandie et jusque dans l'Artois et la Picardie.

A présent que l'Église de Rouen est provisoirement organisée, il nous faut revenir un peu en arrière pour raconter la vie de notre pontife et montrer par quelle marche rapide il va s'avancer dans la carrière des dignités de l'Église et de l'État.

Le 17 janvier 1803 (27 nivôse an XII), évidemment sur la proposition des consuls, il est créé par le pape Pie VII cardinal-prêtre de la sainte Église romaine, sous le titre de *Saint-Etienne in Monte Cœlio*. Le 27 mars le premier Consul lui remit la barette rouge dans la cha-

Digitized by Google

pelle des Tuileries. Le 1er février 1805 le chapeau rouge lui fut conféré par les mains du Pape dans un consistoire tenu à l'archevêché de Paris, devenu le Vatican pour quelques heures. C'est un des rares cardinaux qui aient porté le plus haut insigne de sa dignité sans avoir jamais fait le voyage de Rome.

Ce pélerinage, rendu si facile aujourd'hui par la paix et par la vapeur, était alors d'une difficulté presque insurmontable. Aussi, s'il est peu d'évêques français qui aient été à Rome pendant les quinze années de la Restauration ; il en est encore bien moins qui aient visité cette métropole du catholicisme pendant le premier empire. Aujourd'hui, il n'est guère de prélats qui ne fassent le voyage *ad limina apostolorum*.

Ce fut comme cardinal de la sainte Église romaine, comme titulaire d'un des plus grands siéges des Gaules, et aussi, sans doute, comme un des prélats les plus goûtés de la nouvelle cour impériale, que Mgr. Cambacérès fut désigné par l'Empereur pour aller au-devant du Pape jusqu'à Turin, dans ce grand et mémorable voyage que le successeur de Léon III entreprit pour sacrer le nouveau Charlemagne. Dans tout le cours du XIXe siècle, c'est encore le seul grand voyage que l'on puisse citer du successeur de saint Pierre. En dehors du voyage de Pie VI à Vienne, en 1782, peut-être en trouverait-on difficilement un autre au XVIIe et au XVIIIe siècle. Ce fut le 12 novembre que notre cardinal reçut le chef de la chrétienté dans la capitale du Piémont ; il remit à Sa Sainteté une lettre particulière du chef du nouvel empire. Le 11 brumaire an XIII (2 novembre 1804), par l'organe de son vicaire-général, le métropolitain de Rouen avait demandé des prières pour cette expédition si chère à la France. C'était, du reste, une coutume antique que la cour de Rome n'avait jamais manqué de rappeler aux églises des Gaules.

L'État ne se montra pas moins libéral que l'Église envers notre archevêque. Le 1er février 1804, le jour même où il entrait dans ce sénat de l'Église qui plonge ses racines dans la nuit des siècles, le nouveau César l'appelait à cet autre sénat de l'empire tout fraîchement sorti de ses mains victorieuses. Ce qui prouve, du reste, les sym-

Digitized by Google

pathies que la famille du nouveau dignitaire avait conservées dans sa patrie, c'est ce que fut le département de l'Hérault qui présenta le pontife comme candidat à l'Empereur. Nous croyons, toutefois, qu'à cette époque il n'y avait qu'un seul sénateur par département, et qu'une sénatorerie était constituée comme un majorat.

En 1808, le cardinal-sénateur devient comte de l'Empire, et alors il prend des armes, qui sont peut-être celles de sa famille (1). Dans l'ordre de la Légion-d'Honneur, ses progrès furent également rapides. Chevalier le 2 octobre 1803, il reçut le grand-cordon le 14 juin 1804 et la grand'croix le 2 février 1805. De 1809 à 1814, il s'intitule grand-officier décoré du Grand-Aigle.

Les faveurs dont l'avait comblé l'empire l'empêchèrent sans doute de participer à celle de la royauté restaurée. Malgré son adhésion à l'acte du sénat, qui, en 1814, avait prononcé la déchéance de Napoléon, il n'en fut pas moins inscrit sur la liste des pairs impériaux de 1815. Mais la Restauration ne le fit jamais figurer sur les siennes. Nous ne saurions dire si cette absence provient d'une défaveur auprès du nouveau gouvernement, ou si elle est due à un sentiment de dignité du vénérable cardinal. Nous avons vu pareille chose se renouveler à peu près, en 1830, lorsque le prince de Croy cessa d'aller aux Tuileries et de siéger à la Chambre des pairs. Ce fut par un sentiment de reconnaissance pour ses anciens bienfaiteurs plutôt que par une pensée d'hostilité contre le nouveau gouvernement. Nous pensons que quelque chose de semblable dut avoir lieu pour le cardinal Cambacérès. On ne cite de lui aucun acte, aucune parole hostile au pouvoir royal. Au contraire, si ses mandements de 1803 et de 1804 sentent la reconnaissance et l'admiration pour le héros qui dominait alors le monde et dont la grandeur fascinait tous les

(1) Un homme très versé dans l'art héraldique nous fait à ce sujet l'observation suivante : « Le Cardinal était fils d'un maître des comptes de Montpellier, lequel, s'il n'était pas noble (ce que j'ignore), jouissait au moins des priviléges de la noblesse comme membre d'une cour souveraine. Aussi ses armoiries ont-elles le cachet de celles délivrées par les hérauts d'armes de l'ancienne monarchie. »

Digitized by Google

regards, son mandement du 16 mai 1814 respire le bonheur qu'éprouvèrent tous les Français au retour « des descendants de saint Louis, de Henri IV et de Louis XIV (1). »

Le mandement du 28 juin, à propos de la paix générale, n'exprime que cette reconnaissance que l'on ressentait partout en pensant qu'une guerre de vingt-cinq ans avait enfin cessé. Nous avons remarqué avec bonheur que nulle part le pontife de Rouen ne jette la pierre au pouvoir tombé sur les ruines de la patrie. Il n'insulte pas au grand homme écrasé sous le poids de l'Europe, et il se tient à l'égard du passé dans un état de réserve et de convenance infiniment respectable. Que ne pouvons-nous en dire autant de tous les évêques de France ? C'est avec une grande peine que nous avons vu dans les discours d'un des plus éminents prélats de ce siècle (M. de Boulogne, évêque de Troyes) l'exemple d'une versatilité malheureuse, excusable peut-être chez un homme politique, mais que l'on doit singulièrement déplorer dans un prince de l'Église. L'Église, en effet, est comme le ciel, la chose la plus haute et la plus immuable de ce monde.

Par une coïncidence fortuite et singulière, le mandement du cardinal, daté du 20 mars 1815, ordonne des prières publiques « pour demander à Dieu la conservation du roi et la prospérité de ses armes. » Cette lettre est pleine de convenance et de pieux sentiments inspirés par un patriotisme qui exclut la passion politique. Or, ce jour-là même, Napoléon rentrait à Paris et rappelait à la Chambre des pairs le vieux cardinal. Vainement nous avons cherché dans la collection de ses actes, que nous possédons entière, une seule lettre datée de 1815, où il fût question de l'Empereur et du second empire, nous ne l'avons pas rencontrée. Au contraire, dès le 8 juillet, et presque au lendemain de Waterloo, il écrit une lettre à ses curés pour prescrire le chant du *Domine salvum fac regem*. On voit qu'il apprécie comme tout le monde « le nouveau bienfait que le ciel accorde

(1) Mandement de Son Eminence Mgr le cardinal Cambacérès, pour faire chanter dans les églises de son diocèse un *Te Deum* d'actions de grâces de l'heureux retour du roi dans ses Etats.

Digitized by Google

à la France en lui rendant son roi et la paix. » Il exhorte ses peuples « à oublier toutes les discordes, à éloigner l'esprit de parti et à se rallier autour du roi, qui, pour premier gage de son retour, proclame de nouvelles garanties pour le bonheur de ses sujets et l'établissement d'institutions propres à assurer une sage liberté et le salut de la France. »

Il nous faut à présent jeter les yeux sur l'administration du diocèse de Rouen pendant les seize ans qu'y présida le cardinal Cambacérès.

Ce fut à cette période de calme et de répit que les églises fermées, spoliées ou délaissées pendant les dix années de la Révolution et du schisme constitutionnel commencèrent à s'ouvrir, à respirer et à se relever de leurs ruines. L'Église de France, au sortir des catacombes ou au retour de l'exil, n'avait pas même un calice pour boire le sang de son maître, comme l'a dit un grand orateur chrétien (1). La génération sacerdotale d'alors était déjà vieille, cassée par les fatigues d'un pénible ministère, ou usée par les privations de l'exil. Si d'une part le pauvre curé était tout occupé à réorganiser la paroisse, de l'autre l'évêque était entièrement absorbé par les soins accablants de la reconstitution du diocèse.

Tous les canons, tous les règlements étaient tombés. Il fallait refaire tout à nouveau, et certes, ce ne fut pas une petite tâche. Plusieurs fois le pontife revient à la charge, il n'hésite jamais à entrer dans les détails. Le cardinal Cambacérès est considéré comme un homme d'ordre et d'organisation. Son caractère brusque et un peu absolu se prêtait assez à ce rôle de législateur. Ce besoin de créer et de réglementer prenait tout le temps du clergé d'alors. Cette époque n'eût pu voir comme la nôtre régénérer les églises altérées par l'indifférence ou l'hostilité d'une période agitée par toutes les passions qui bouillonnent au cœur humain. Il appartenait à un temps calme, riche et éclairé, comme celui où nous vivons, de restaurer des temples que nos prédécesseurs immédiats n'eurent d'autre mis-

(1) Lacordaire

Digitized by Google

sion que de conserver pour nous les transmettre. Cependant le cardinal fit ce qui était possible de son temps. Il dota le chœur de sa cathédrale des grilles de fer qui le ferment aujourd'hui, faible compensation de ces magnifiques balustrades de cuivre que la Révolution avait enlevées en 1793. Pour remplacer le trône pontifical du cardinal d'Estouteville, il donna la chaire archiépiscopale actuelle entièrement grecque et romaine. On assure que ces libéralités lui coûtèrent environ 10,000 fr.

Pendant cet épiscopat souvent troublé par les préoccupations de la guerre et les bouleversements politiques, on ne vit surgir aucune de ces institutions charitables et pieuses qui ne sont que le fruit de la paix. Chacun sait que les sociétés Saint-Régis et Saint-Vincent de Paul sont des créations postérieures à l'Empire. Il en est de même des exercices du *Chemin de la Croix*, du *Mois de Marie*, du *Rosaire vivant* et de l'*Adoration perpétuelle*. Les missions, quoique anciennes, n'osaient ou ne pouvaient se montrer dans la nouvelle Eglise, et ce ne fut qu'après la mort de notre prélat que l'on vit arriver à Rouen les premiers missionnaires de France, qui n'y parurent pas sans bruit. Les calendes étaient tombées et ne se relevèrent plus. Les conférences ne revinrent que longtemps après, et ce ne fut que sous le prince de Croy que commencèrent les retraites ecclésiastiques.

L'ancienne liturgie, conservée dans le cœur des prêtres et des fidèles, se releva sous la protection du cardinal-légat. Le changement qui s'est opéré en 1861, facile aujourd'hui, eût été impossible alors, en face des Clémentins et des anciens constitutionnels, peut-être même eût-il été funeste. Aussi la sagesse des hommes de ce temps en écarta jusqu'à la pensée. Ce ne fut qu'en 1829 et en 1830 que l'on vit poindre dans le diocèse de Rouen les premiers feux d'un jour qui devait se lever trente ans plus tard.

Les *Quarante-Heures* furent à peu près la seule dévotion connue sous le cardinal Cambacérès, et encore n'y avait-il guère qu'une église par canton qui possédât ce pieux exercice déjà pratiqué avant la Révolution. Aujourd'hui, c'est à peu près le partage de toutes les

Digitized by Google

églises ; surtout dans les villes et au sein des agglomérations populeuses.

Nous avons déjà dit que la création d'un séminaire fut la grande œuvre du cardinal Cambacérès. Nous avons enregistré cette fondation à la date de 1805. Mais cette unique maison de recrutement sacerdotal était loin de répondre aux besoins d'un vaste diocèse, qui, sans parler des villes, comptait dans les campagnes plus de huit cents églises, et qui aujourd'hui occupe facilement un millier d'ecclésiastiques ; le cardinal le sentit bien à la fin de sa carrière, mais il n'eut pas le temps d'y porter remède. Par une heureuse inspiration de son cœur, il combla cette lacune au moyen d'un testament. Il institua le diocèse son légataire universel, et ce fut en effet à l'aide d'un héritage, devenu essentiellement sacerdotal, que les vicaires généraux capitulaires achetèrent, le 13 août 1819, le prieuré du Mont-aux-Malades, aliéné, comme tant d'autres, en 1792. L'acquisition diocésaine avait été autorisée par ordonnance royale du 21 juillet de la même année.

Nous convenons volontiers que notre cardinal, quoique lié aux puissants d'alors, quoique élevé au faîte des honneurs de l'Eglise et de l'Etat, n'a joué cependant qu'un rôle assez effacé. Mais, sous le premier empire, on se demande quel rôle pouvait jouer un pontife en l'absence de toute liberté de la presse et presque d'action, lorsqu'il ne restait que la chaire ; que l'État renfermait en lui toute initiative et laissait si peu à faire aux individualités ; lorsque les prêtres et les fidèles disposaient de si peu de ressources ; que le nouvel ordre était à peine assis ; que l'on faisait l'essai de lois, de règlements et d'administrations nouvelles ; que l'attention, comme les ressources publiques ou privées, était portée vers la guerre devenue universelle et interminable.

Parmi les points de la vie du cardinal qui se rattachent à l'histoire générale, nous ne connaissons guère que le concile de 1811, où sa haute dignité le fit siéger parmi les premiers Pères. Dans cette assemblée nationale, dont le but ne fut ni marqué ni atteint, l'archevêque de Rouen était accompagné d'un théologien de grand mérite,

Digitized by Google

M. l'abbé Baston, un de ses vicaires généraux, celui-là même qui, le 14 avril 1813, fut appelé à l'évêché de Séez, où il ne siégea pas. C'est la dernière nomination épiscopale faite par le premier empire ; mais elle ne fut point sanctionnée par le Souverain Pontife, et l'élu mourut simple prêtre le 26 septembre 1825.

Il est une affaire d'une nature privée qui, dans le diocèse, eut presque le retentissement d'un événement public. Nous en dirons un mot parce qu'elle fait connaître le caractère de l'homme.

On se rappellera que le 23 mai 1802, le discours de l'installation du nouvel archevêque dans la cathédrale de Rouen fut prononcé par M. l'abbé de Boisville. Ce gentilhomme normand, de très bonne famille, était en même temps un ecclésiastique pieux et méritant. Aussi le prélat s'était-il empressé de le distinguer. Il en avait fait son vicaire général dès la première organisation du Chapitre. Les choses allèrent bien jusqu'en 1813, époque où nous ne savons trop pour quelle cause, peu grave sans doute, le noble abbé encourut la disgrâce de son chef hiérarchique (1). Le 25 février 1813, il donna sa démission de grand vicaire et même de chanoine. Le 19 mars de la même année parut une ordonnance épiscopale qui fut imprimée et affichée dans la sacristie de la cathédrale, par laquelle il était interdit à M. de Boisville de porter l'habit canonial dans toutes les églises du diocèse. Le vénérable prêtre se retira alors à sa maison de campagne de Saint-Martin-du-Manoir, où il passa tranquillement les jours d'épreuve et de crise politique. Au retour des Bourbons, M. de Boisville crut sans doute pouvoir reprendre impunément un habit qu'il ne déshonorait pas ; le 13 novembre 1814 il parut avec lui, dans une des églises des environs du Havre. Le 17 avril 1815, juste un mois après le 20 mars, nouvelle ordonnance du cardinal, qui, cette fois, s'intitule comte Cambacérès, laquelle « défend, *sous peine de suspense encourue par ce seul fait* à tout prêtre de son diocèse, notamment à ceux qui ayant été membres de son

(1) On assure que ce fut pour une nomination faite en l'absence du Cardinal.

Digitized by Google

Chapitre métropolitain n'y appartiennent plus, de porter dans les églises de son diocèse l'habit de chœur affecté aux membres de son Chapitre à moins d'une permission spéciale signée de lui. »

Cet état de choses dura deux ans encore. Après le Concordat de 1817, Louis XVIII crut devoir appeler M. de Boisville au siége de Blois, qu'il venait de rétablir (1). Le Cardinal alors se relâcha de ses rigueurs, et, le 27 octobre de la même année, il rendit une ordonnance d'amnistie qui annulait ses fâcheux décrets de 1813 et de 1815. Dans cette lettre, qui semblait arrachée de mauvaise grâce, le cardinal laisse entendre qu'il ne cède qu'aux instances de M. le marquis de Martainville, qui fut plus tard maire de Rouen et qui avait cru devoir intervenir en faveur d'un membre de sa famille.

La veille de sa mort, il semble avoir eu un conflit de préséance et de susceptibilité hiérarchique avec le préfet de la Seine-Inférieure, qui était alors M. le comte de Kergariou. Cet excellent fonctionnaire, dont nous avons eu plus tard l'occasion d'apprécier la grande urbanité et les pieux sentiments, avait, sans doute par mégarde et par un zèle irréfléchi, enfreint les règles de la juridiction ordinaire en invitant les bureaux de bienfaisance à faire célébrer une messe d'actions de grâces pour les secours accordés par le roi aux pauvres du département. Le prélat crut voir dans ce fait un abus de pouvoir, et il déféra le cas au ministre de l'intérieur, disant que c'était à lui que devait s'adresser M. le Préfet. L'archevêque publia la lettre du ministre qui lui donnait gain de cause tout en excusant le préfet. Aussi, au lieu d'une seule messe demandée par le magistrat civil, il en accorda une tous les mois, « jusqu'à la prochaine récolte (2). »

Après une courte maladie, occasionnée par une chute, le cardinal mourut dans son palais le 25 octobre 1818, à une heure du matin. C'est exactement l'heure où, vingt-six ans plus tard, mourait le prince de Croy. Les témoins de ses derniers moments assurent qu'il

(1) Jean-François Martin de Boisville, né à Rouen en 1755, nommé évêque de Blois en 1817, écrivit au Pape Pie VII, le 30 mai 1819, fut sacré évêque de Dijon en 1822, où il mourut le 27 mai 1829.

(2) Ordonnance de S. Em. Mgr le cardinal Cambacérès, du 7 février 1817.

Digitized by Google

reçut les sacrements avec un grand sentiment de piété. Il fut inhumé le 28 dans la chapelle de la Sainte-Vierge, au pied du célèbre tombeau des Amboise et dans le caveau même de ces illustres personnages (2).

Aucun suffragant, aucun évêque même n'assista à ses funérailles, qui furent présidées par M. l'abbé Tuvache, doyen du Chapitre et vicaire général capitulaire. Le 10 décembre de la même année, on plaça sur son tombeau une longue dalle de pierre sur laquelle on grava l'inscription suivante :

HIC JACET
EMINENTISSIMUS CARDINALIS
STEPHANUS HUBERTUS CAMBACERES
SUCCESSOR
EM. CARD. DE LA ROCHEFOUCAULD
EVECTUS AD SEDEM ARCHIEPISC. ROTOMAG.
VIX SEDATIS
ECCLESIÆ GALLICANÆ PROCELLIS;
HANC TENUIT
ANNOS XVI ET MENSES V.
MUNIFICUS IN HANC BASILICAM
ALTARIA DONIS CUMULAVIT.
PLENUS MERITIS
CLERO, CUJUS FORMA,
JUNIORIBUS LEVITIS, QUORUM PATER,
EGENIS, SUPER QUOS INTELLIGEBAT,
TOTO DIŒCESI
OMNIBUS
MEMORIAM VIRTUTUM SUARUM
DERELINQUENS,
SEMINARIO HÆREDE INSTITUTO
VITA DECESSIT
ANNO MDCCCXVIII,
DIE OCTOBRIS XXV,
QUO FIEBAT
FESTUM SS. PONTIF. ROTOMAG.
ÆTATIS SUÆ LXII
REQUIESCAT IN PACE.

*Hoc animi grati monumentum mœrens Capitulum posuit.*

(2) Deville, *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, p. 99, 145, 146, 147.



Digitized by Google

On oublia de pratiquer à son égard la coutume romaine, qui consiste à suspendre sur la tombe et à la voûte de l'église le chapeau de cardinal. Toutefois son chapeau rouge fut conservé au séminaire. Il en fut tiré en 1844 pour prendre place à la cathédrale et faire le pendant de celui du prince de Croy.

On possède un portrait à l'huile du cardinal de Cambacérès. C'est d'après cette petite toile bonne comme image, mais médiocre comme peinture, que M. E.-H. Langlois fit paraître, en 1818, une lithographie qui commence à devenir rare, mais que l'on trouvait autrefois dans un grand nombre de presbytères.

L'extérieur du prélat démesurément grossi par un embonpoint aussi gênant qu'insolite, prévenait peu en sa faveur. Son caractère achevait de lui enlever cette grâce et cette aménité toujours si bien placées chez un grand de la terre. Comme nous n'avons pas connu cet archevêque, sous l'épiscopat duquel nous sommes né, nous emprunterons à un vénérable ecclésiastique, qui en fut plus rapproché que nous, quelques lignes du portrait qu'il nous en a tracé.

« Son administration, dit M. Picard, fut ferme et en même temps sage et paternelle. Par sa position, à l'égard du gouvernement de cette époque, il pouvait plus que beaucoup d'autres agir avec force et hardiesse. Il usa de cette facilité pour le bien. Non-seulement il fut le restaurateur de la discipline ecclésiastique dans le diocèse de Rouen, mais encore il contribua beaucoup à son rétablissement par toute la France. Beaucoup de personnes ne connurent pas assez Mgr. le cardinal Cambacérès pendant sa vie. On le jugea trop facilement d'après certaines manières un peu brusques qui tenaient à l'impétuosité de son caractère. Son cœur était essentiellement bon. Il aimait tendrement ses prêtres, leur était tout dévoué, et, tant qu'ils se montraient dociles à la direction qu'il leur donnait par lui-même ou par ses vicaires généraux, il les défendait envers et contre tous. On sait combien il affectionnait son séminaire, dont il était le créateur. Après la mort du cardinal, on découvrit une multitude de bonnes œuvres qu'il avait opérées dans le secret et par lesquelles il avait secouru grandement d'honorables infortunes. Des familles qui pré-

Digitized by Google

sentaient l'aspect de l'aisance lui devaient leur subsistance toute entière. »

Le cardinal Cambacérès attend encore son biographe et son historien. Dans le diocèse, nous n'avons sur lui que des notes insuffisantes, directement ou indirectement données par MM. Canel, Fallue, Deville et les abbés Malais, Picard et Neveu.

L'abbé Cochet.

Digitized by Google

# POÉSIE.

## L'ARCHÉOLOGIE.

**A M. l'abbé COCHET,** directeur de la *Revue de la Normandie.*

### I.

Vous tous qui, des vieux jours adorant la mémoire,
Sur ce qui fut jadis heureux de revenir,
De la tradition, cette sœur de l'histoire,
Interrogez le souvenir,
Que je vous plains! hélas, si, dans les vastes plaines
Portant des pas irrésolus,
Vous foulez au hasard ces terres encor pleines
Des restes de ce qui n'est plus!
Lorsqu'amant curieux de voir et de connaître
Ce que l'antiquité renferme dans la nuit,
Vous voulez demander au temps qui passe et fuit
Ce que chaque siècle a vu naître
Et qu'un autre siècle a détruit;
Alors que de la mort, jalouse souveraine,
Questionnant l'obscurité,
Jusqu'en la cité souterraine
Vous voulez jeter la clarté;
Lorsqu'en ses profondeurs désireux de descendre,
Vous disputez au sol ce qu'il veut vous cacher,
Quel guide, quel ami, quel flambeau peut vous rendre
Ce que vous allez y chercher?

Digitized by Google

Hélas ! ces grands manoirs, demeures féodales,
Où l'armure de fer résonnait sur les dalles,
Où des grands chevaliers, des valeureux barons,
L'écusson sur l'azur retraçait les fleurons ;
Les temples où la foi naïve,
Eblouie aux splendeurs d'un culte solennel,
Sous les demi-rayons qui tombaient de l'ogive
A genoux priait l'Eternel ;
Les vitraux du soleil tamisant la lumière,
Des chants religieux le chœur retentissant,
La flèche du clocher dans les airs s'élançant,
Les fonts sacrés, l'autel de pierre,
Les emblèmes pieux aux frontons ciselés,
Tout périt dans ces jours où le bras populaire
Voulut venger dans sa colère
Les torts des siècles écoulés.

Ces légendes, jadis de croyance animées,
Dont la veillée au soir composait ses plaisirs,
Des peuples qui les ont aimées
Ne charment plus l'oreille et les loisirs.
Ces arches que les arts, de la foi tributaires,
Paraient de grâce et d'ornements,
Reposent sous le sol, dormants
Avec les tours des monastères.
Rien ne reste, excepté seule, au bord du chemin,
Cette petite croix sur son vieux socle assise,
Qui fait dire au passant se signant de la main :
Ici, s'élevait une église !

Et votre âme, surprise aux regrets du passé,
Se dit, du temps rongeur reconnaissant l'outrage :
Tout ce qui vécut d'un autre âge
Est donc pour jamais effacé ?

Digitized by Google

II.

Non ! si la mort, sur eux versant son ombre noire,
Dans l'éternel oubli crut les envelopper,
A sa rage impuissante ils sauront échapper,
Et nous dirons : ô mort, où donc est ta victoire ?
Chapelles, monuments renversés ou proscrits,
Le docte abbé Cochet, ranimant votre gloire,
Vous rappelle dans ses écrits,
Fidèle et vaste répertoire,
Guide aimable toujours, guide toujours savant,
Que la bonne grâce accompagne,
Qui nous conduit, nous décrivant
Le bourg, la ville et la campagne !
A son esprit heureux empruntant ses crayons,
Sur tout ce qu'il rencontre il jette ses rayons !
Légendes d'autrefois, traditions féeriques,
Renaissent sous sa plume et reviennent au jour ;
Sa mémoire déborde en trésors historiques
Qu'il nous prodigue avec amour !
Oui, docte et cher abbé, sur ces bords où la Seine
Verse ses derniers flots venus des monts lointains,
Vous éclairez soudain d'une clarté certaine
Les œuvres d'art des jours éteints.
Vous creusez les plateaux, vous éventrez la plaine ;
Des côteaux étonnés vous sondez les replis ;
Et vous ressuscitez, par l'âge ensevelis,
Ces morts que vous mettez en scène !
Partout où vont courir les fleuves inconstants,
Vous fouillez dans leurs lits, vous trouvez dans leurs vases
Ces reliques, colliers, anneaux, glaives ou vases
Qui disent les secrets des premiers jours des temps !
De l'océan jadis frétillantes flottilles,
La plus minime des coquilles,

Digitized by Google

La brique des Gaulois, la lampe des Romains,
Quittant leurs ténèbres fossiles,
Nous racontent leurs domiciles
Presque numérotés par vos habiles mains.
Héros, saints, souverains et sages,
Fameux par leurs vertus, leur morale et leurs lois,
Avec leurs noms et leurs exploits,
Se pressent réunis dans vos charmantes pages.
Saint Louis pour rêver cherche l'abri des bois ;
Henri que la discorde ou la haine environne,
En déjouant la trahison,
Va combattre pour la couronne
Et pour la liberté, ce droit de son blason.
Les évêques aux yeux font éclater leur pompe ;
Dans la guerre, au champ clos déployant leurs ébats,
Les barons, au fracas du clairon, de la trompe,
Répriment tour à tour ou cherchent les combats.
Ici le protestant s'attaque au catholique ;
Ici la Gaule entrave en leurs ambitions
Et César et sa république ;
Plus loin, Normands et Francs, farouches nations,
Grâce à vous retrouvant leurs traces,
Montrent les élévations
Et la chute de tant de races !

Sur les revers de ces côteaux
Où sourit la nature aux campagnes calmées,
Vous nous dites encor ces deux grandes armées
En bataille rangée agitant leurs drapeaux,
Marchant avec fureur, se chargeant avec rage,
Mêlant leurs efforts meurtriers,
Et ne se séparant qu'après l'affreux carnage
Qui coucha sur le sol la moitié des guerriers.

Digitized by Google

Tandis que ces ruisseaux, murmurant sur la grève,
Étincellent aux feux du soleil qui se lève,
Vous pouvez dire l'heure et le jour qu'un conflit,
Arrêtant le cours de leurs ondes,
Les força de quitter leur lit
Pour se précipiter dans les plaines fécondes,
Et répandre à grand bruit sur leur bord frémissant
Leurs flots chargés de morts et tout rouges de sang.

III.

Renaissez à sa voix, vous, chapelles antiques,
Avec vos vieux portails et vos arceaux gothiques;
Montrez aux chercheurs curieux
Vos bas-reliefs et vos sculptures,
Avec ces naïves peintures
Qu'un fidèle burin reproduit à nos yeux;
Tableaux pleins de charme et de grâce,
Même dans leur rusticité,
Et dont la bonne foi retrace
Des fidèles aïeux la simple piété;
Et vous qui subsistez encore
Dans les hameaux et dans les champs,
Temples où la ferveur vers le Dieu qu'elle adore
Porte ses vœux avec ses chants;
Vous dont le clocher plane au-dessus du feuillage,
Qui sonnez la naissance ainsi que le trépas,
Et qui marquez la place ou l'aïeul du village
Repose sous le sol que foulèrent ses pas.

Reparaissez aussi, si longtemps confondue
Dans la commune égalité,
Tombe, où de Childéric l'auguste majesté
Au rang des vils sujets près d'eux est descendue!
Montrez-nous cette épée à ses flancs suspendue.

Digitized by Google

Cette armure, appui de ses droits;
Tirez du cercueil solitaire
Ce que laisse un héros qui fit trembler la terre,
Ce qui survit des plus grands rois.

IV.

Mais l'été cesse ! adieu course et pèlerinage !
C'est l'heure où l'étranger va regagner son toit ;
Que de remercîments son cœur comprend qu'il doit
A celui dont chaque œuvre instruisit son voyage.
Merci pour le mérite auquel se joint l'esprit !
Merci pour ces notes savantes,
Pour ces sentiments purs que la bonté nourrit !
Pour ce tissu brodé d'anecdotes piquantes !
Mille grâces surtout pour cette aimable ardeur,
Cette vivacité dont le style s'allume,
Pouvoir doublement créateur
Qui, brillant dans tout le volume,
Elève l'homme encore au-dessus de l'auteur !
Souvent pendant l'hiver, où le givre et la neige
Autour d'un feu brûlant condamne à se ranger,
Nous reverrons encor son livre, qui l'abrège,
Charmer le soir de l'étranger !
Guide du promeneur, tandis qu'à sa pensée
Tu rendras les plaisirs de la saison passée,
Son souvenir ira visiter du regard
Arques et ses vieux murs, et le Camp de César ;
Sur ces bords enchantés, où la Scie expirante
Confie à l'Océan son onde transparente,
Pendant que les zéphirs viendront
Du vallon de Martin-Eglise
Apporter près de lui la brise,
Caressant sa joue et son front,

Digitized by Google

Devant la vaste mer par le soleil dorée,
L'imagination qui sait entendre et voir,
Comme en un fidèle miroir,
Croira présente encor parcourir la contrée.

V.

Mais c'est peu de ces champs où, mutilés, meurtris,
Les ruines encor nous montrent leurs débris,
Sous cet humus où la nature
De son œuvre impassible accomplissant les lois,
Sur les murs des cités ensemence les bois,
Ou de ses tapis verts étalant la ceinture,
Voit, sur ce triste globe à leur tour arrivants,
Naître ce qui croit vivre et mourir les vivants;
Venus au but fixé pour tout ce qui respire,
Il est, en quelques jours ou quelques ans dissous,
Foule dessus jadis, foule aujourd'hui dessous,
Ces citoyens d'un autre empire,
Qui, fatigués de vivre et lassés de gémir,
Après leurs courts plaisirs mouillés de tant de larmes,
Heureux d'un long sommeil sans rêve et sans alarmes,
Dans la tombe vont s'endormir.

Avec quel attrait triste et sombre,
Soulevant ces dépôts au néant arrachés
Nous vous suivons fouillant dans l'ombre
Ces vestiges muets dans la poudre couchés!
Avec quel zèle ardent votre science entr'ouvre
Les funèbres cités de cet asile étroit
Où gît l'humanité, peuple immobile et froid,
Que le cercueil dévore et que l'oubli recouvre!

Oh! comme, à votre voix choquant leurs ossements,
Sortent, parés encor des derniers vêtements,

Digitized by Google

Pour revenir à la lumière,
Ces débris étagés par le travail des temps,
Ces tombeaux, secouant leur antique poussière
Et celle de leurs habitants !
Ainsi, lorsqu'en cette heure où, déchirant ses voiles,
Se montrera l'éternité,
Quand du ciel obscurci tomberont les étoiles
Sur l'univers épouvanté,
Quand, d'une lueur fauve inondant les ténèbres,
Le soleil n'aura plus que des regards funèbres,
Pareils aux yeux mourants où s'éteint la clarté,
Lorsqu'annonçant le jour des justices suprêmes,
Sonnera la trompette aux fins des quatre vents,
Et que de leurs abris les morts pâles et blêmes
S'élanceront, mêlés au reste des vivants,
Vous semblez, de la tombe éveillant le cratère,
Où ceux qui ne sont plus dorment paisiblement,
L'ange du dernier jugement
Qui vient interroger les enfants de la terre !
Laboureurs ou guerriers, esclaves ou tyrans,
Au hasard confondus dans ces muets abîmes,
Riches de leurs vertus ou chargés de leurs crimes,
Ou vainqueurs ou vaincus, sujets ou conquérants,
Gaulois sur les dolmens immolant des victimes,
Romains, durs oppresseurs de nos aïeux souffrants,
Ceux qui portaient le glaive ou lançaient la framée,
Pour la guerre et ses jeux race toujours armée,
Fiers châtelains et seigneurs francs ,
Evêque, moine, abbesse, prêtre,
Croyant du ciel lui-même entendre le signal,
Se lèvent surpris de renaître,
Comme s'ils allaient comparaître
Aux pieds du divin tribunal
Où siége Jehova, leur arbitre et leur maître.

Digitized by Google

Mais le temps est bien loin marqué pour ses arrêts ;
L'exilé de Pathmos garde encor ses secrets ;
Votre tendresse fraternelle,
Brûlant d'ardente charité,
N'entreprend rien sur l'équité,
Droit de la sagesse éternelle
Qui seule est infaillible et lit la vérité ;
Ame qui prie et qui pardonne,
De peur de condamner, vous ne jugez personne ;
Si Dieu même était là, vous seriez leur soutien ;
Au doux nom de Jésus où votre espoir se fonde,
Vous en appelleriez à sa bonté profonde,
Et vous avez le cœur chrétien
Qui voudrait sauver tout le monde !

J. Lesguillon.

---

Digitized by Google

# JOURNAL

DES

# PRINCIPAUX ÉPISODES

## DE L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE

*A Rouen et dans les environs, de* 1789 *à* 1795.

---

### XI.

Depuis que le pouvoir était entre les mains du parti montagnard, la commune de Rouen, on l'a vu, avait été transformée complètement. Aux hommes modérés avaient succédé les hommes extrêmes, et l'administration de la ville, de pacifique qu'elle avait toujours été, était devenue révolutionnaire.

Or, tandis que ce petit nombre d'hommes exaltés se livrait, aux dépens des deniers communs, aux bouffonneries racontées plus haut, la masse honnête et modérée de la population souffrait en silence. Dominée par un parti violent et sanguinaire, elle subissait, sans oser se plaindre, une tyrannie à laquelle nulle autre n'aurait pu être comparée, et d'autant plus atroce que, s'imposant au nom de la liberté, elle se croyait tout permis et ne reculait jamais devant une mesure quelle que violente qu'elle fût.

De là, ces arrestations, ces dénonciations et ces emprisonnements arbitraires, qui avaient répandu partout la terreur et frappé d'épouvante les plus honnêtes et les plus paisibles citoyens. Aussi que de lâchetés, que d'apostasies furent la conséquence de ces frayeurs ! L'obligation de porter la cocarde, la fermeture des églises, et les fêtes civiques auxquelles il fallait assister, sous peine de suspicion; tout cela torturait les consciences, en leur arrachant des manifestations contre lesquelles elles protestaient en secret.

Digitized by Google

Les nobles et les prêtres, qu'une république modérée eût peut-être ralliés ainsi que grand nombre de ces bourgeois et de ces commerçants qui, doués d'un tempérament pacifique, ne demandent jamais au gouvernement que la permission de vivre et de faire paisiblement leurs affaires, tous ces gens, enfin, antipathiques au bruit, au tapage, aux cris de la rue, devinrent pour la République autant d'ennemis secrets, mais peu redoutables, dominés qu'ils étaient par une terreur égale à leurs antipathies.

Les gouvernants, avec leur caractère turbulent et ombrageux, se tenaient dans des inquiétudes perpétuelles à l'égard de ceux qu'ils qualifiaient d'aristocrates ; ils voyaient partout des conspirateurs et ne rêvaient que des complots.

Afin d'anéantir les uns et de déjouer les autres, un mot d'ordre avait été donné depuis longtemps aux municipalités et Dieu sait comment elles le comprirent. Qui dira les stupidités écrites dans leurs délibérations ? Nous devrions peut-être infliger à quelques-unes d'elles la peine de la publicité ! Mais, à quoi bon ? celà troublerait inutilement la cendre de leurs auteurs et n'amuserait guère le lecteur ; voyons plutôt quelques faits.

La ville de Dieppe venait d'être troublée par des pillages de grains ; sur le rapport que lui en firent les administrateurs du district, Siblot, représentant du peuple, en mission près les départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure, arrêta, le 27 ventôse de l'an II, que les juges composant le Tribunal criminel séant à Rouen, se transporteraient immédiatement à Dieppe pour y juger *révolutionnairement et sans recours au Tribunal de cassation*, tous les coupables qui lui seraient dénoncés par le directoire du district.

En conséquence les citoyens Legendre, président, Lechevalier, Duhamel et Neuville, juges ; Leclerc, accusateur public et Paynel, greffier, se rendirent à Dieppe où ils arrivèrent le 29 ventôse. Ils descendirent chez le citoyen Lemarchand, aubergiste, et nous avons sous les yeux le mémoire de leur dépense dans cette auberge, du 29 ventôse au 4 floréal ; elle se monte à 6,500 fr. pour les six ! Quelques esprits difficiles trouveront peut-être un peu élevé ce chiffre de 6,500 fr. pour la dépense de six personnes durant un mois et quatre jours ; mais, en réfléchissant un peu, ils verront qu'il n'y a pas trop à redire car ces juges menèrent rudement la besogne !

Chose remarquable, ce tribunal qui n'avait jamais été sévère à Rouen, se montra cependant d'une grande rigueur durant son séjour à Dieppe.

Ainsi, le 4 germinal, il condamna à mort un pauvre berger pour quelques paroles anti-républicaines que, du reste, il reconnaissait avoir proférées ; voici son interrogatoire, c'est l'acte le plus accablant du dossier, il se nommait Jean Lefebvre, âgé de cinquante ans, demeurant à Roiville.

Digitized by Google

On lui demanda pourquoi il ne portait pas de cocarde au moment de son arrestation ?

Réponse : Je ne suis pas cocardier.

D. Êtes-vous citoyen ?

R. C'est une risée que ce mot-là. Je suis chrétien, baptisé ; les citoyens ne le sont pas.

D. Pourquoi n'avait-il pas de cocarde au moment de son arrestation ?

R. Je crois que ça ne fait pas grand'chose, on n'en a pas pour mendier sa vie et je pensais qu'on pouvait aller aussi honnêtement sans cocarde qu'avec une cocarde.

D. Je vous représente que la loi veut que tous les Français portent la cocarde.

R. La loi ! une belle loi, que l'on détruit tous les jours, puisqu'il n'y a plus de religion ; qu'on détruit les églises et qu'on ne veut plus qu'on dise de messe.

D. Avez-vous assisté à la plantation d'un arbre de la liberté ?

R. Il y a sept ou huit mois, je travaillais à Saint-Just ; on plantait un arbre de la liberté, je m'y suis trouvé comme les autres, mais je n'en ai pas vu d'autres.

D. Avez-vous crié vive la République ?

R. Je n'ai jamais crié cela.

D. Êtes-vous bon citoyen, bon républicain ?

R. Je suis bon citoyen dans la loi où nous avons tous été élevés et je viens ici comme les autres.

Voilà tout. — Mais celà méritait la mort et il mourut.

En voici un autre, presque aussi criminel que Lefebvre ; il se nomme François *Mallet*, ouvrier tisserand, demeurant à *Lintot*.

L'accusation lui reproche « d'avoir dit que s'il se trouvait à Dieppe le « jour de l'exécution de quelques conspirateurs, il serait capable de se faire « mettre en prison, parce qu'il ne pourrait pas voir tuer ainsi l'un de ses « semblables ; qu'il monterait sur la guillotine et jetterait tout à bas. »

« Et d'avoir ajouté qu'il ne croirait jamais à une autre loi que celle sous « laquelle il a été élevé. »

Ce malheureux fut condamné à mort le 6 germinal.

Sans vouloir parler de tous les malheureux qui passèrent devant ce Tribunal révolutionnaire, disons un mot d'un citoyen de Rouen, qui fut l'une de ses victimes et contre lequel, cependant, on ne put trouver *un seul témoin !*

Jacques-Michel Plaimpel, né à Rouen, mathématicien distingué, *premier prix* du collége de Rouen, s'étant occupé, depuis sa sortie du collége, de

Digitized by Google

l'étude des sciences naturelles et mathématiques fut, en 1791, envoyé par son père en Angleterre pour y étudier les procédés industriels. Son absence du royaume l'ayant fait comprendre sur la liste des émigrés, son père, en 1793, essaya vainement d'obtenir sa radiation, et, le 31 août, le Conseil général du district de Rouen l'y maintint et le condamna à payer, *chaque année et d'avance*, la solde et l'habillement de deux volontaires.

Plaimpel, cependant, rentra en France vers la fin de 1793. Sa qualité d'émigré l'obligeant à se cacher, il ne s'approchait de Rouen qu'à petites journées et séjournait dans les campagnes, en dissimulant de son mieux sa personnalité.

Malheureusement, les troubles de Dieppe avaient porté les municipalités des communes voisines à redoubler de vigilance et, dans presque toutes, comme dans les grandes villes, le comité de surveillance faisait de fréquentes patrouilles. L'une d'elles rencontra Plaimpel sur le territoire d'Omonville et, comme il n'avait point de passeport, elle l'arrêta.

Dans l'interrogatoire qu'il subit, en reconnaissant que son nom figurait sur la liste des émigrés, il essaya d'expliquer les motifs qui l'avaient conduit en Angleterre et les précautions que, par suite, il était obligé de prendre pour rentrer à Rouen, sa ville natale et le lieu de son domicile.

Mais on ne voulait rien entendre et, sans qu'un seul témoin eût été trouvé contre lui, il fut déclaré coupable d'émigration et *soupçonné de faire partie des brigands qui avaient jeté* l'épouvante dans le district de Dieppe.

En conséquence, le 28 germinal an II, il fut condamné à mort.

Les pièces du dossier révèlent que Plaimpel était un savant mathématicien.

Laissons maintenant le Tribunal révolutionnaire, séant à Dieppe, continuer son œuvre, d'autant plus que plusieurs, et surtout M. l'abbé Cochet, ont raconté ces sanglantes assises avec une éloquence à laquelle nous ne saurions atteindre.

A Rouen, les affaires continuaient leur train ordinaire. Depuis le mois de brumaire le tutoiement était devenu de mode ; les fonctionnaires entre eux se tutoyaient ; le comité d'instruction publique enjoignit aux instituteurs de se faire tutoyer par leurs élèves (1). Afin d'inspirer de bonne heure *aux enfants* des sentiments républicains, ordre avait été donné de leur faire chanter des chansons patriotiques, avant de commencer la classe et avant de la finir ; les instituteurs, zélés à l'excès, en ce point, croyant et voulant prouver leur patriotisme, peut-être aussi, parce qu'ils trouvaient moins fatiguant de chanter que de faire lire leurs élèves ou de les faire compter, employaient tout le temps des classes à chanter la *Marseillaise, Veillons au*

(1) Hôtel-de-Ville. — Délibération du 17 germinal, an II.

Digitized by Google

*salut de l'Empire*, *Ça-ira*, etc., etc. A la fin, cependant, le Comité trouvant que le progrès des élèves laissait à désirer et que le chant avait pris une trop large place dans le programme, revint sur sa première décision et ordonna de ne chanter plus que durant un quart-d'heure, à l'ouverture des classes, et un quart-d'heure à la fin.

Poussant plus loin encore les améliorations, le Comité d'instruction publique obtint du Conseil général un nombre assez fort de billets de spectacle, pour être distribués aux enfants à titre de récompense ! Ce fait a besoin d'être expliqué : Le 13 germinal le Conseil général de la commune avait décidé que, le quintidi prochain, les deux théâtres donneraient une représentation *de par et pour le peuple*, et il avait en même temps réglé la distribution des billets : chaque membre du Conseil en reçut dix pour les distribuer à ses amis. De plus, on en adressa cent à l'Hospice-Général, trois cents aux treize bureaux d'humanité et trois cents aux écoles primaires. Cela faisait neuf cent-vingt billets pour les deux théâtres ; c'était une assez forte contribution.

On conçoit donc comment les instituteurs avaient été amenés à réclamer ce genre de récompense pour leurs élèves.

Cependant, malgré, ou peut-être à cause de toutes ces belles choses, les parents réclamaient sans cesse et demandaient à ne pas être *obligés* d'envoyer leurs enfants à ces écoles, car nous avons oublié de dire que cet enseignement était obligatoire ! mais les réclamations n'étaient point admises et, *toujours au nom de la liberté*, les parents étaient contraints de subir ce cruel despotisme, l'un des plus durs de tous, assurément.

Quelle génération d'hommes ce système eût donné à la France, si Dieu l'eût laissé vivre seulement durant quinze ans !

La première représentation *de par et pour le peuple* eut lieu le 15 germinal an II. Au théâtre de la Montagne, on joua : *l'Ami du Peuple*, *la Seconde Décade* et le *Repos des Bruyères*. Le *Quintidi*, avait été choisi de préférence au *décadi* « parce que le peuple jouissant dejà ce jour-là d'un spectacle *amu-* « *sant et instructif* au temple de la Raison, il valait mieux ne l'en pas dé- « tourner et lui créer un second jour d'amusement par *décade*. »

C'était quelque chose de fort curieux que ces représentations *gratis de par et pour le peuple* ; il ne s'y trouvait que de vrais sans-culottes ; la Société populaire, les vieillards de l'Hospice-Général, les ouvriers armuriers de Saint-Maclou et leurs épouses, les élèves des écoles et les pauvres des bureaux d'humanité, etc. Il va sans dire que les membres de l'administration étaient là aussi.

La soirée était ouverte par le chant général de la *Marseillaise* et elle se terminait de même.



Digitized by Google

Cela dura six mois, mais on se lasse de tout, même du théâtre, quand il faut le payer. Or, Cabousse et Ribié, en bons patriotes qu'ils étaient, et en leur qualité de directeurs des deux théâtres de la ville, avaient accueilli avec un grand empressement cette institution des représentations *de par* et *pour le peuple*; pour eux, c'était augmenter leur popularité et, sans doute aussi, leurs bénéfices, car la ville n'avait pas dû leur ordonner des représentations pour ne pas les payer. Cependant quand, en vendémiaire an III, ils présentèrent leur mémoire au Conseil général et qu'ils réclamèrent 19,610 liv. pour les dix-sept représentations *gratis* données sur chacun des deux théâtres, le Conseil les renvoya au département pour s'en faire payer, s'ils le pouvaient, d'autant plus, disait-il, « que n'ayant jamais été question « d'une indemnité quelconque *la négative était appuyée par le fait* et, enfin, il fut décidé que ces représentations n'auraient plus lieu (1).

Il a été parlé dans le chapitre précédent des travaux de défrichement des bruyères Saint-Julien ; en germinal ces travaux se trouvant fort avancés, la commune, heureuse des résultats obtenus, décida d'entretenir la bonne volonté des travailleurs en leur offrant un nouveau terrain à défricher ; la côte des sapins présentait, en effet, une vaste surface complètement inculte et dont on pourrait retirer d'assez bons avantages : on organisa donc, pour la côte des Sapins, de nouveaux bataillons de travailleurs, et, le 11 germinal, à sept heures du matin, l'opération commença.

Les tambours marchaient en tête :

Un sans-culotte portait la bannière où se lisaient ces mots : *Un peuple libre honore l'agriculture.*

Derrière, venait la musique militaire, puis une charrue attelée de deux chevaux, qu'entouraient des citoyens armés de bêches, de louchets et de pioches enrubanés.

Les administrateurs du district, du département, de la commune et du Comité de surveillance, tous portant des instruments aratoires, suivaient la charrue.

Le cortége était fermé par les travailleurs du 1er bataillon de la garde nationale.

On arriva dans cet ordre sur la côte des Sapins, *en chantant* des hymnes à la liberté; déjà la municipalité de Boisguillaume et des citoyens de la même commune, qui avaient voulu partager les travaux avec leurs frères de Rouen, s'y trouvaient réunis.

En un instant tous les citoyens furent distribués par compagnies et le travail commença « sous les auspices de la gaieté. »

(1) Hôtel-de-Ville. — Délibération du 1er brumaire an III.

Digitized by Google

Bientôt arriva une députation des citoyens de Darnétal.

Mais laissons la parole au rédacteur du procès-verbal :

« La terre, dit-il, humectée par les pluies des jours précédents, semblait « devoir ouvrir son sein avec complaisance au fer des républicains ; mais le « travail parut plus âpre qu'on ne s'y était attendu ; de nombreux cailloux « rendaient souvent inutiles les coups de louchet ; le pic seul déchirait aisé- « ment le sol. Mais de tels obstacles ne ralentissent point le zèle des tra- « vailleurs, ils ajoutent même à l'ardeur qui les anime ; ils décuplent leurs « efforts civiques et au milieu des cris mille fois répétés de vive la Répu- « blique, vive la Montagne , l'heure du repos annoncée par le roulement « des tambours vient marquer la première matinée des travaux de cette ho- « norable journée.

« Des groupes se forment aussitôt sur les diverses parties de ce sol, rendu « à l'agriculture, pour y prendre le repas frugal, dont beaucoup de travail- « leurs s'étaient munis ; au même instant, on voit arriver de toutes parts « des épouses et des enfants chéris, qui s'empressent d'apporter des ali- « ments préparés pour leurs maris et pères. La gaieté et la fraternité for- « ment l'ornement de ce repas champêtre ; la musique, parcourant les divers « groupes, ajoute à la gaieté de cette fête par les airs patriotiques qu'elle « fait entendre.

« Bientôt un nouveau tableau non moins intéressant succède au repas : « Des danses en rond se forment et s'exécutent, au son de la musique et au « chant de la *Carmagnole* ; de jeunes enfants, espoir de la patrie, se confon- « dant avec les citoyens, ajoutent encore à l'intérêt de ces premiers mo- « ments.

« Un nouveau roulement se fait entendre : chacun quittant le plaisir de « la danse, se livre à celui du travail ; le soleil seconde l'ardeur des travail- « leurs, en abritant ses feux sous d'épais nuages. Un vent humide souffle de « l'ouest ; l'heure de la fin du travail arrive. Le cortége se forme en ordre « de marche, *mais l'arrosoir céleste*, qui avait épargné les citoyens dans le « cours de la journée, étend alors sur eux toutes ses *largesses* et signale, par « une pluie abondante, le retour des travailleurs. Cette *récompense humide est « reçue de bonne grâce, elle jette dans l'ordre de la marche une sorte de confusion « et de désordre* qui ajoute au pittoresque de son effet. Chacun *mouillé, mais « satisfait* de sa journée, regagne en paix sa demeure, après avoir chanté au « pied de l'arbre de la liberté des hymnes de guerre, de triomphe et de « prospérité à la République (1). »

Cette idylle signée Havard, n'eût point de lendemain ; le bon vouloir des citoyens avait été refroidi par les *largesses de l'arrosoir céleste* et, après

(1) Hôtel-de-Ville. — Délibération du 2 germinal an II.

Digitized by Google

quelques tentatives nouvelles pour se procurer des charrues et des bras, la municipalité finit par abandonner la côte des sapins.

Au reste, jamais peut-être, la commune de Rouen n'avait déployé une si grande activité : On la voit agir partout et sur tout ; elle surveille les imprimeurs ; elle charge la Société populaired'organiser dans son sein un bureau *gratis* pour la rédaction des mémoires et des pétitions que les frères peu aisés ou indigents voudraient présenter.

Le 18 germinal elle charge un Comité de faire enlever des églises et des monuments publics les signes de la royauté et de la féodalité (cela lui coûta 1,201 liv.)

De son côté, le représentant Siblot poursuivait les prêtres: le 18 germinal, il prit contre eux un arrêté portant que tous ceux qui n'avaient point encore abdiqué et déposé leurs lettres de prêtrise, seraient tenus de le faire, dans les vingt-quatre heures, et devraient se rendre au chef-lieu de leur district pour y déclarer leur nom, leur âge et le lieu de leur résidence et se rendre ensuite dans la maison de sûreté qui leur serait indiquée.

Le 23 du même mois le Conseil général de la commune de Rouen, en conformité de cet arrêté, ordonnait auxdits prêtres de se rendre sous vingt-quatre heures dans la maison de sûreté, ci-devant connue sous le nom d'Hôpital-François, et ce, sous peine d'être déclarés rebelles à la loi et poursuivis comme agents et complices des ennemis de la liberté (1).

La commune veillait avec la même sollicitude au maintien de la *Morale !* chose bizarre, les mêmes hommes qui vociféraient chaque jour contre la religion catholique et qui profanaient ses temples par des actes et par des discours du plus révoltant cynisme, prêchaient, maintenant, la morale et poursuivaient ses infracteurs, au nom de la raison, avec une rigueur dont on n'avait point vu d'exemple depuis longtemps ; ainsi, un citoyen avait abandonné sa femme et ses enfants et vivait depuis quatre ans avec une autre non mariée. — Il abandonne celle-ci et les enfants qu'il a eus d'elle. Cette fille vient s'en plaindre et son amant est *arrêté* comme immoral.

Les filles publiques ne sont plus tolérées : on les poursuit et on les emprisonne. Les hommes de mauvaises mœurs et les ivrognes sont également poursuivis et emprisonnées. On dénonce une fille L..., dentellière, *dont la conduite paraît irrégulière*; vite on l'arrête et on la met en prison.

Il faudrait lire tous les discours et toutes les motions sur la *morale* et sur la *vertu* pour se faire une juste idée de l'aberration des esprits à cette époque. On y verrait la déclamation, le sentimentalisme, le lyrisme les plus burlesques, l'enthousiasme le plus exagéré, le dévoûment à la chose publique, la bonne foi même à côté des sentiments et des actes les plus op-

1) *Journal de Rouen*, germinal an II, p. 371.

Digitized by Google

posés, et l'on arriverait, croyons-nous, à éprouver, pour les hommes de ce temps, autant de commisération que de colère et d'indignation. On y verrait, démontrés jusqu'à l'évidence, le vertige et la folie qui s'étaient emparés de l'esprit des masses et avaient réduit le corps social à l'état d'un homme atteint d'un transport au cerveau.

Pour nous, qui avons lu ces discours et vu ces actes dans leurs détails, nous devons dire qu'ils nous ont inspiré une pitié profonde et que maintes fois nous avons constaté avec douleur le parti malheureux que les administrateurs avaient tiré des trésors de dévoûment et de générosité que le peuple mettait à leur disposition. Mais tous étaient malades, la liberté les avait grisés.

Il paraît que, malgré les épurations qui avaient été opérées précédemment au sein des diverses administrations, plusieurs membres, entachés de modérantisme, avaient échappé à l'œil vigilant de la Société populaire ; mais ce ne pouvait être que pour un temps. Reconnaissant bientôt son erreur, cette société d'incorruptibles adressa à Siblot une liste de dénonciation sur laquelle ce personnage prononça la destitution des fonctionnaires ci-après : *Choin*, membre du département ; *Grancour*, membre de la municipalité ; *Guisier*, commissaire national du district ; *Turgis*, juge ; *Perrin* et *Morel*, juges-suppléants ; *Dubos*, *Lemoine* et *Gentil*, commissaires de police ; *Vasse* et *Aroux*, membres du bureau de conciliation ; *Leborgne*, suppléant du tribunal de commerce ; *Daupley*, juge de paix ; *Dupuis* et *Busiquet*, assesseurs et *Morel*, greffier, parce que, dit l'arrêté, ces citoyens n'ont plus la confiance publique (1). Mais il restait encore beaucoup à épurer, comme on le verra bientôt.

Sous l'empire des idées de *fraternité* qui le dirigeaient, le conseil général de la commune avait entrepris une œuvre d'*anéantissement* contre les aristocrates et les prêtres. Il avait d'abord ordonné, le 28 germinal, des visites domiciliaires partielles dans certaines maisons suspectées ; mais le résultat n'ayant point répondu à son attente, il convoqua, pour le 23 floréal, tous les frères et amis de la Société populaire, lesquels n'eurent garde de manquer et se présentèrent au nombre de soixante.

Le maire leur exposa la situation et leur déclara que le moment était venu de frapper un grand coup. . . . . Il entra, à cet égard, dans des détails et dans des développements de nature à exciter le zèle de tous les sans-culottes, et il termina son discours par l'exposé du plan qui avait été arrêté :

« Cette nuit, dit-il, à deux heures, on battra la générale. La ville sera

(1) *Journal de Rouen*, floréal an II, p. 425.

Digitized by Google

« cernée dès onze heures du soir ; les mesures sont prises pour que rien ne « nous échappe. Le représentant Guimberteau est pour nous ; il nous ap- « prouve et nous seconde. »

L'agent national prenant à son tour la parole, dit que « dès dix heures du « soir la ville serait cernée par cinq cents gardes nationaux extra-muros ; « qu'une heure après la générale, à trois heures, le rappel sera battu et « que ceux qui ne se présenteront pas seront regardés comme suspects.

« Six cents hommes des *plus purs patriotes et des plus prononcés*, seront di- « visés par dix, et ces dix seront dirigés par les membres du Conseil géné- « ral et du comité de surveillance.

« Le reste de la troupe fera des patrouilles au dedans et au dehors de la « ville.

« Soixante membres du conseil général et soixante de la société populaire « se trouveront à *minuit* réunis au local des séances.

« A quatre heures, chaque groupe de dix commencera les visites.

« Les maisons seront visitées et sondées de la cave au grenier avec le « plus grand soin.

« Pendant ce temps, le maire et l'agent national parcoureront la ville « à cheval pour surveiller la bonne exécution de ces mesures (1). »

Ne croirait-on pas lire la consigne contre une place de guerre qui va être livrée au pillage ?

Cependant l'opération eut lieu comme elle avait été ordonnée, et à six heures et demie, le matin du 24 floréal, quatre cents malheureux étaient traînés et entassés aux Gravelines, seul lieu disponible pour les recevoir, les autres prisons étant pleines.

Le lendemain, tous ces champions de *la liberté* se trouvaient assemblés au lieu des séances de la commune et le maire leur rendait compte du beau fait de la nuit en se félicitant avec eux « *du beau résultat* » qu'on avait « obtenu *et de ce bel exemple*, que déjà plusieurs communes voisines s'em- « pressaient d'imiter, *en donnant la chasse aux aristocrates sur leur ter-* « *ritoire.* »

Séance tenante, on organisa trois bureaux pour procéder aux interrogatoires des pauvres prisonniers, et deux jours après, le 27, ces bureaux firent un rapport à la suite duquel les quatre cents prisonniers furent divisés en quatre catégories, dont l'une fut immédiatement envoyée à Paris ; l'autre au tribunal criminel de Rouen ; une troisième au tribunal de police et les autres, en assez grand nombre, furent mis en liberté.

Nous l'avons déjà dit, le vertige avait saisi ces hommes ; cruels dans certains accès, larmoyants dans certains autres, mais toujours implacables

(1) Hôtel-de-Ville, délibération du 23 floréal an II.

Digitized by Google

contre ceux qu'ils appelaient aristocrates, parce que dans leur ombrageuse liberté, ils ne la comprenaient que pour eux seuls et que, pour eux, un aristocrate était un ennemi, un monstre qu'il fallait exterminer pour le salut de la patrie.

Et voyez la prodigieuse mobilité du caractère français! nous avons vu les folies et l'enthousiasme des administrateurs et des administrés à l'inauguration du temple de la Raison; nous avons lu les discours révoltants d'impiété qu'on y prononça; Pillon, le grand Pillon, avait été si loin que le représentant Alquier s'en montra presque scandalisé. Eh bien, voilà que sur la proposition de Robespierre, la Convention admet un Être-Suprême et décrète un nouveau culte en son honneur : aussitôt la commune de Rouen, à la date du 29 floréal, lui envoie cette adresse :

« Quelle plus grande consolation pour l'homme juste et patriote que l'assu-
« rance de l'immortalité de son âme; vous avez proclamé solennellement
« que vous reconnaissiez un Être-Suprême, *nos cœurs purs, enfants de la na-*
« *ture*, s'élancent vers vous pour vous en rendre grâce! Oui, sans doute, un
« Être-Suprême existe, *vous en êtes une émanation et la sagesse de vos décrets*
« *en est la preuve*. Confondons l'athéïsme, tombeau des vertus, *honorons* la di-
« vinité, source de tous les biens, et la république une et indivisible sera
« triomphante (1). »

Nous allons assister bientôt à la fête de l'Être-Suprême; mais, comme si la conscience eût répugné à la célébrer dans l'église Notre-Dame, profanée par les farces des adorateurs de la Raison, c'est en plein air, au Champ-de-Mars, que la première fête de l'Être-Suprême aura lieu.

La Mine, architecte, fut chargé d'y construire un autel circulaire, et le 20 prairial fut choisi pour la cérémonie.

Dès *trois heures du matin*, vingt-six coups de canon annoncèrent le commencement de la fête.

De cinq à six heures, toutes les cloches du *temple de la Raison et celles de la ville* sonnèrent à grande volée.

Toutes les maisons furent décorées de guirlandes de fleurs.

A sept heures, toutes les troupes étaient massées sur la place Notre-Dame.

A huit heures, elles furent réparties sur les places de l'Egalité, de la République, de la Révolution et de l'Abondance, avec les musiques qui y jouèrent des airs patriotiques jusqu'à neuf heures.

A dix heures, toutes les autorités se réunirent à l'archevêché ainsi que les troupes et les musiques.

(1) Hôtel-de-Ville, délibération du 29 floréal an II.

Digitized by Google

Toutes les citoyennes qu'on avait pu trouver s'y trouvaient aussi réunies dans le jardin ; elles étaient vêtues de blanc.

On les divisa en trois groupes :

Toutes celles du premier groupe tenaient un bouquet à la main.

Celles du second portaient des guirlandes de fleurs.

Et celles du troisième portaient des bannettes remplies de fleurs destinées à être déposées sur l'autel de l'Eternel.

Comme la cour et les jardins de l'archevêché ne pouvaient contenir tant de monde, on avait été forcé de disséminer les autres acccessoires du cortége en divers endroits.

Ce cortége, tel que nous venons de le voir, partit donc de l'archevêché et prit en passant le bataillon des adolescents, qui se trouvait sur la place Notre-Dame.

Et sur le quai :

Cent garçons qui tenaient chacun un bouquet.

Cent filles couronnées de fleurs.

Cinquante vieillards de l'Hospice portant des branches de verdure.

Au milieu du groupe des vieillards, huit sans-culottes portaient sur leurs épaules l'homme et la femme les plus âgés de l'hospice. Ces deux vieillards étaient couronnés de roses blanches.

Venait ensuite une charrue attelée qu'entouraient des cultivateurs chargés de gerbes.

On arriva ainsi sur le Champ-de-Mars au son des musiques et au chant des hymnes populaires.

Tout le cortége étant rangé devant l'autel, les autorités au centre, la musique exécuta l'ouverture de *Muscius Scevola* et l'hymne à l'Être-Suprême, *sur l'air des Marseillais.*

Ensuite, et comme cela avait lieu d'ordinaire le décadi, on donna lecture des lois et le maire prononça un discours de circonstance.

La musique exécuta l'air du serment de Miltiade à Marathon.

Le représentant du peuple, Duport, *prononça* la prière à l'Être-Suprême.

Et la fête se termina par le chant d'une hymne, composée par le citoyen Renault, chef du bureau de l'agent national.

Mais, en revenant à l'Être-Suprême, on n'était pas pour cela devenu beaucoup plus sage ; l'esprit était resté le même et le culte de la raison pure augmentait à mesure qu'elle semblait abandonner ses adorateurs ; nous le verrons bientôt.

Au reste, l'administration, dont tous les efforts tendaient à former la jeunesse à son image, devait se trouver satisfaite ; l'enfance, toujours si prompte à imiter, manifestait déjà ses goûts pour la liberté illimitée : on

Digitized by Google

avait formé, dans chaque bataillon de la garde nationale, une compagnie d'enfants de dix à quinze ans, et, de ces compagnies réunies, on avait fait le bataillon des adolescents. Ces marmots, ainsi émancipés, désiraient l'être davantage ; les chefs qu'on leur avait donnés n'étaient point de leur goût ; or, un jour, ils se présentèrent au Conseil général et lui demandèrent hardiment qu'il ne fut plus apporté d'entraves à leur liberté de citoyens et qu'on leur rendit le droit de se choisir eux-mêmes des chefs. Cette hardiesse plut au Conseil général ; l'orateur enfant fut applaudi et embrassé, et, de plus, on lui promit que la réclamation des adolescents serait prise en sérieuse considération.

Le Conseil, en effet, examina l'affaire et décida que, comme les autres citoyens, les enfants jouiraient du droit de nommer leurs officiers.

Mais on sait par une longue expérience le peu d'autorité que l'élection confère aux officiers ; ce droit d'élire un chef place toujours celui qui en a été l'objet ou qui en brigue l'honneur dans une sorte de dépendance à l'égard de ses commettants, et ceux-ci ne se gênent guère pour la lui faire sentir. S'il en est souvent ainsi parmi des citoyens d'un âge mur, on ne sera donc point surpris de retrouver les mêmes sentiments chez des enfants de dix à quinze ans.

Un jour les enfants des dixième et onzième bataillon vinrent prier le Conseil *d'ordonner aux pères et mères de faire entrer leurs enfants* dans le bataillon des adolescents, et le Conseil charmé de rencontrer un si beau patriotisme chez des enfants, accueillit leur demande par les cris de vive la République, leur adressa un discours et les invita à *prendre séance*. Ensuite il décida qu'un projet serait présenté à cet égard au commissariat de la force publique.

Cependant ces jeunes *guerriers* donnaient assez souvent lieu à des plaintes et la subordination n'était pas leur vertu dominante.

Ainsi, le lendemain de la fête à l'Être-Suprême, un peloton d'adolescents amena, au Conseil général de la commune, l'un des siens qui s'était rendu coupable d'insubordination pendant la fête à l'Être-Suprême. Ce malheureux, nommé Mérieult, soldat dans la compagnie du onzième bataillon, avait refusé d'obéir à ses officiers, les avait injuriés et les avait traités de *tas de cochons... en les menaçant de leur flanquer des coups de crosse, et ce, au pied même de l'autel élevé à la gloire de l'Eternel !*

Le coupable était là, piteux et contrit.

Ce n'était pas le premier des adolescents qui se fût rendu coupable d'insubordination ; maintes fois le Conseil général avait reçu des plaintes du même genre. C'est pourquoi l'un des membres, pour impressionner ces jeunes guerriers, leur adressa une allocution paternelle en ces termes ;

Digitized by Google

« Dans un âge si tendre, vous voyez germer dans ce jeune cœur un vice « qu'il est temps de punir : ce jeune homme s'est rendu bien coupable, il a « manqué au respect qu'il devait à ses chefs ; c'est un service essentiel lui « rendre que de le rappeler à l'obéissance et à la fraternité..... Déjà « plusieurs adolescents ont commis des étourderies semblables, ils se sont « battus, ils ont désobéi..... etc. »

D'autres membres prirent encore la parole ; chacun voulut faire son petit sermon et donner sa leçon de morale au jeune et trop peu soumis républicain.

Disons-le, cependant, à l'honneur de ces messieurs et à la décharge de l'enfant, leur éloquence eut un plein succès ; le jeune Brutus s'attendrit et pleura, d'où l'on conclut qu'il se repentait.

La matière ayant été mise en délibération, le président fit un nouveau discours de morale et annonça au petit insubordonné qu'il était condamné à se trouver avec sa compagnie à la prochaine fête publique, mais sans armes et sans prendre part aux exercices de ses frères.

Et le secrétaire du Conseil ajoute à la delibération :

« Cette allocution n'est pas plutôt terminée que l'enfant se jette dans les « bras de ses frères qu'il avait offensés, et par des embrassements *sensibles* « *et touchants*, répare en quelque sorte ses fautes (1). »

Cependant on reconnut la nécessité de serrer un peu la bride à ces enfants que l'on proclamait *l'espoir de la patrie* ; un réglement leur fut donné le 18 messidor et on les astreignit aux exercices, au maniement des armes, aux marches et aux évolutions ; on leur donna un drapeau portant leur devise : Espoir de la Patrie.

Cette institution pouvait avoir du bon ; mais, en général, nous n'aimons pas à voir donner tant d'importance aux enfants ; la présomption et l'orgueil sont de vilains défauts qu'il faut combattre et non développer.

Mais on avait, à ce moment, de bien tristes idées sur la morale : après avoir voulu moraliser les garçons par le moyen de la vie militaire, on voulut moraliser les filles par..... la danse ! ! !

Ne riez pas, lecteur, ceci est écrit dans une délibération du 26 prairial an II. Oui, ce jour là, il fut décidé que, *comme moyen de moralisation*, des prix seraient décernés durant les jours des Sans-Culottides :

1° A *celle* qui dansera avec le plus de grâce et de modestie ;

2° A *celui* qui, dans la course, aura le premier atteint le but ;

3° Au plus adroit dans les exercices du ballon, du battoir et du tamis.

On ordonna que l'ouverture des danses et des jeux aurait lieu le 30 prai-

(1) Hôtel-de-Ville, délibération du 21 prairial an II.

Digitized by Google

rial, qu'ils commenceraient à quatre heures et dureraient jusqu'à la fin du jour.

Le tout sur le cours de l'Egalité (Cours la Reine.)

Des siéges devaient être placés à la Demi-Lune pour les juges de ces exercices — et les juges seraient des vieillards.

Une nouvelle délibération sur cette matière modifia la première en décidant que les danses auraient lieu désormais au Champ-de-Mars.

En exécution de cette dernière, quatre orchestres furent installés aux quatre coins du champ, et comme on semblait vouloir ramener dans les jeux les mœurs racontées par Mme Deshoullières et par le fabuliste Florian, et que les rubans et les épis de blé avaient depuis un an joué un grand rôle dans les fêtes publiques, il fut ordonné que chacun des orchestres serait entouré d'une ceinture de rubans, au milieu desquels, danseurs et danseuses, exerceraient leurs grâces et leurs jambes, avec la plus grande modestie possible.

Il y avait quarante-deux musiciens aux orchestres ; ils recevaient chacun cinq livres par jour ; Olivier, leur chef, était payé sept livres.

Tout cela était très beau et peignait parfaitement le triste état des esprits. Tandis que les patriotes dansaient et chantaient, les aristocrates mouraient sur l'échafaud, et c'était toujours pour les patriotes, au *cœur sensible et pur*, un sujet permanent de fêtes et de discours nouveaux sur la fraternité.

Une de ces fêtes, l'anniversaire de la prise de la Bastille, allait bientôt être célébrée ; depuis la construction de l'autel à l'Être-Suprême, l'architecte Lamine était estimé le grand artiste en ce genre. On lui confia donc la construction d'un monument destiné à représenter la Bastille dont la prise serait simulée à la fête du 26 messidor an II. Lamine se mit à l'œuvre, et, au jour dit, il livra une Bastille de trente-six pieds de haut et de cent pieds de long, contenant une statue de la liberté, haute de seize pieds, placée sur un socle de même hauteur au milieu de la Bastille ; de plus, pour recevoir ce monument, on avait élevé avec des décombres apportés par les gardes nationaux, une montagne dont la circonférence mesurait cinquante toises.

La fête eut lieu sur le cours de l'Egalité. Comme à toutes les fêtes civiques, le cortége était composé des groupes allégoriques alors tant goûtés : arrivés en vue de la Bastille, le président et toutes les autorités s'avancèrent jusqu'au pied de l'arbre de la liberté ; là, ils ouvrirent des cages d'où s'échappèrent des oiseaux en grand nombre, entraînant dans les airs des rubans tricolores qu'on avait attachés à leur bec. Puis, dans un bûcher préparé d'avance, on jeta les cages.

Après cette destruction, la grande destruction commença. Le commande-

Digitized by Google

ment des manœuvres d'attaque avait été confié aux chefs de la garde nationale. Ce fut l'artillerie qui ouvrit le feu; aux premières décharges, les tours de la Bastille ripostèrent vigoureusement, ensuite plus mollement, bientôt la fusillade s'engagea sur toute les lignes; puis, à un moment donné, au plus fort du feu, au travers des tourbillons de fumée et aux acclamations du peuple et de l'armée, on vit les planches des tours se disjoindre et successivement toutes les parties du monument s'écrouler. Ce fut alors que du milieu des ruines, la gigantesque statue de la liberté apparut comme sortant de la foudre et éclairée par les derniers feux de l'assaut.

Que dire ici pour peindre et pour exprimer l'enthousiasme populaire? les cris, les chants, la musique, les détonations de l'artillerie, tout se mêlant et se confondant, offrit, à ce moment, un tableau parfait du délire qui gouvernait cette pauvre société.

Ces fêtes bruyantes et ces allégories non-seulement plaisaient au peuple, mais elles créaient des poètes! Pauvres poètes, il est vrai, dont les œuvres devaient être éphémères comme les événements qui les produisirent; poètes du crû, dont les contemporains oublièrent et les conceptions et le nom, mais dont on retrouve encore la trace dans les délibérations de ce temps.

On sait que, par un décret du 4 frimaire an II, la Convention avait établi le calendrier républicain, mais beaucoup de personnes ignorent qu'en changeant la division de l'année, du mois et de la semaine, les jours aussi avaient été remaniés et divisés, non plus en *vingt-quatre heures*, mais *en dix;* il n'y avait plus ni midi ni minuit, il était *cinq heures* à *midi*, comme il était *dix heures* à *minuit*. L'heure était divisée en mille parties, c'est-à-dire en centièmes et en millièmes; la centième partie s'appelait minute et la millième seconde de minute. Mais le décret du 4 frimaire ne devait devenir exécutoire, en ce point, qu'à partir du 1er vendémiaire an III.

On conçoit quelle perturbation cette application du système décimal dut produire et combien de frais elle devait entraîner. Les horlogers étaient sur les dents et les possesseurs de pendules et de montres se récriaient contre une innovation qui les obligeait à des dépenses inutiles.

Dans cette perplexité générale et alors que chacun s'ingéniait à rendre pratique l'application du nouveau système, un homme encore ignoré, mais qui devait plus tard prendre rang parmi les plus savants dont s'honore la ville de Rouen, vint offrir à la municipalité le résultat de ses études sur ce point important. C'était un *tableau comparatif des heures nouvelles avec les anciennes*, d'après lequel, au moyen de doubles cercles, l'aiguille indiquait, en même temps, la fraction nouvelle et l'ancienne.

Cet homme était Pierre Périaux, qui devait, deux ans plus tard, créer à Rouen une des meilleures imprimeries; le même aussi que des travaux pos-

Digitized by Google

térieurs sur le système décimal tout entier devaient un peu plus tard signaler au ministre et mériter à l'auteur d'honorables encouragements.

Ce tableau comparatif, début de Périaux, et que ses biographes paraissent avoir ignoré, fut agréé avec reconnaissance par le Conseil général, qui le fit placer immédiatement dans sa salle des délibérations et décerna à l'auteur une mention civique (1).

Tandis qu'à l'intérieur les affaires de la République allaient de mal en pis, nos soldats se couvraient de gloire aux frontières ; les victoires se succédaient et les nouvelles qui en parvenaient excitaient partout le plus vif enthousiasme. C'était toujours l'occasion de nouvelles fêtes publiques. Ainsi la bataille de Fleurus et les prises d'Ostende et de Tournay furent célébrées à Rouen, les 12 et 17 messidor, avec une grande allégresse. Toutes les maisons avaient arboré le drapeau national, les boutiques avaient été fermées et le peuple s'était rendu en foule au Champ-de-Mars, où des jeux, des danses et des concerts avaient été organisés. Sous l'empire de cet enthousiasme, la Société populaire et le Directoire du département ouvrirent une souscription publique pour faire construire un vaisseau de ligne de premier rang et l'offrir à la Convention. La Société populaire recueillit, pour sa part, 105,446 livres.

Mais, tandis qu'au dehors l'armée faisait des prodiges, au dedans le désordre menaçait de tout engloutir et Paris allait assister aux journées des 9 et 10 thermidor.

Il nous reste à suivre les conséquences de cet événement et à voir comment la nouvelle en fut accueillie à Rouen.

E. Gosselin.

(1) Hôtel-de-Ville, délibération du 1er germinal an II.

(*La suite à la prochaine livraison*).

Digitized by Google

# ŒUVRES MANUSCRITES

DE

# M. MAILLE

## Chanoine honoraire de Rouen.

---

Un ancien curé du Manoir-sur-Seine, M. Maille, décédé chanoine honoraire de Rouen, au commencement de ce siècle, a laissé un certain nombre de manuscrits qui sont aujourd'hui en possession de sa famille. Admis dans la bibliothèque de sa vénérable nièce, Mme Ricard, au château du Parquet, près de Maromme, nous avons pu examiner à loisir les écrits de ce laborieux ecclésiastique. Ils nous ont paru, à divers titres, dignes d'intérêt et mériter l'honneur d'une Notice dans la *Revue de la Normandie.*

Avant de les décrire, disons quelques mots de l'auteur.

Louis-Nicolas-Pierre Maille, né à Rouen, d'une famille d'honorables commerçants, était, comme nous l'avons dit, curé du Manoir et doyen de Periers. Il resta à son poste jusqu'en 1792. Effrayé par les funestes journées de septembre, le digne prêtre prit le chemin de l'exil et partit pour l'Angleterre.

Le 13 septembre, il s'embarquait à Dieppe, et le lendemain il prenait terre à Brighton. Son séjour sur la terre anglaise ne dura qu'un mois, car le 25 octobre il débarquait à Ostende, d'où il se rendit à Gand. Pendant qu'il habitait cette ville, il occupa ses loisirs à la composition du premier de ses manuscrits, dont voici le titre :

I. — *Dictionnaire géographique* des principaux endroits de la France et autres lieux circonvoisins désignés sur la carte, divisée en quatre-vingt-quatre départements, publiée en 1793, extrait du *Dictionnaire portatif* du sieur Vosgien, édition de 1785, dans lequel on indique dans quelles provinces étaient situés ces lieux avant la division opérée par l'Assemblée nationale de France en 1790 et dans quels départements ils se trouvent maintenant ; leur distance des places les plus considérables des environs, avec leur longitude et leur latitude, les grands hommes qu'ils ont produit et ce qu'il y a de plus remarquable dans chaque endroit. A Gand, 1793, in-4° broché.

Digitized by Google

C'est, comme on le voit, le texte de Vosgien auquel l'auteur n'a fait qu'ajouter le nom du département.

Il se trouve dans ce volume et dans les autres manuscrits du vénérable curé de très bons dessins à la plume sur de petits papiers détachés, représentant des fleurs; quelques-uns sont coloriés.

II. — *Extrait du Journal historique et littéraire* rédigé par M. Feller, à Maëstricht, 1793.

Cette compilation fut rendue par le relieur au mois de janvier 1794, car, à la date du 23 de ce mois, le vénérable exilé porte à son compte-journal 5 sous 6 deniers pour la reliure en parchemin du manuscrit in-folio Feller.

A la fin du volume se trouvent deux épitaphes, l'une de Louis XVI et l'autre de Mirabeau, pièces que nous transcrivons sans pouvoir affirmer qu'elles soient l'œuvre de M. Maille.

ÉPITAPHE DE LOUIS XVI.

Louis, de tous les rois le plus infortuné,
Par la cabale impie est enfin condamné.
En descendant du trône, il monte à l'échafaud,
Traîné par l'Assemblée, moins juge que bourreau.
Il gît ici, lecteur, ne cherche pas son crime;
Du peuple qu'il aimait, il devint la victime.
Contemple ses vertus, ce sont là ses forfaits :
Sa bonté, sa justice, égalaient ses bienfaits.
O grand Dieu! tu connais sa droiture et son cœur;
Non, il ne mérita cet excès de malheur.
C'est à ton tribunal qu'il porte son recours;
Reçois-le dans ton sein, qu'il y règne toujours.

---

ÉPITAPHE EN FORME D'APOLOGUE SUR MIRABEAU.

L'Eternel, fatigué des crimes de ce monde,
Et voulant le punir par un cruel fléau,
Recueillit un instant sa sagesse profonde,
Puis dit à Lucifer : Engendre Mirabeau.
Le diable alors le fit à son image :
D'une peau dégoutante enveloppa ses traits,
Dans son esprit mit l'infernale rage
Et dans son cœur tous les forfaits.

Digitized by Google

Mais par les charmes du langage,
Sur les mortels il prit tant de pouvoir,
Que le démon, dont il passa l'espoir,
Devint jaloux de son ouvrage.
Il ne vit plus en lui qu'un rival odieux
Dont il crut devoir se défaire.
Il eut raison : ce monstre audacieux
Aurait fini par détrôner son père,
Envahir les temples des dieux
Et placer l'enfer sur la terre.

III. — *Réflexions morales sur plusieurs versets du Nouveau Testament*, 1794, petit in-4°.

Cet ouvrage fut aussi composé à Gand, où l'auteur en paya la reliure le 21 février. Nous donnons le spécimen de la première page :

DU SAINT EVANGILE SELON S. MATHIEU.

CHAPITRE II.

| VERSET 5. | | RÉFLEXIONS. |
|---|---|---|
| At illi dixerunt ei : In Bethlehem Judæ : sic enim scriptum est per prophetam : | 5. Ils lui dirent : A Bethléhem de Juda ; ce qui a été écrit par le Prophète : | Ces prêtres, quoique vicieux et corrompus, ne laissent pas de bien instruire les Mages. Ils leur indiquent le lieu de la naissance du Messie ; mais ils ne vont pas eux-mêmes l'adorer. Lorsque les ministres de l'Evangile n'édifient point par leur exemple, il faut toujours profiter de leurs leçons. |
| V. 23. Et veniens habitavit in civitate quæ vocatur Nazareth : ut ad implevetus quod dictum est per prophetas quoniam Nazareus vocabitur. | 23. Et il alla faire sa demeure d'une ville appelée Nazareth, afin que ce qui a été dit par les Prophètes s'accomplît ; il sera appelé Nazaréen. | L'amour de l'obscurité et de la retraite conduit Jésus à Nazareth, où il demeure inconnu des hommes la plus grande partie de sa vie ; c'est ainsi qu'il se dispose aux actions éclatantes qui la doivent terminer. On n'est jamais plus propre aux ministères éclatants qui regardent le salut des âmes que quand on aime à se cacher : pour sanctifier le monde, il faut être sans l'aimer. |

Digitized by Google

Tous les livres du Nouveau Testament sont commentés avec la même profondeur, la même brièveté et la même énergie.

IV. — *Evangiles pour tous les Dimanches et Festes de l'année, suivant l'usage du diocèse de Rouen, avec des Réflexions particulières sur les différents versets.* A Gand, 1794.

Dès le 24 mai 1794, le laborieux exilé recevait de la reliure l'ouvrage dont nous venons de donner le titre. Pour cette fois, l'auteur a mis en tête de son œuvre une Préface que nous reproduisons :

« Ces réflexions, jointes ici au texte de l'Evangile, expliquent le sens moral de chaque verset : elles peuvent suffire au plus grand nombre des fidèles qui ne peuvent ni avoir beaucoup de livres ni lire beaucoup.

« On s'est proposé, dans cet ouvrage, de donner moins à l'esprit qu'au sentiment et à rendre ces réflexions profitables plutôt qu'ingénieuses, les ouvrages de piété étant plutôt faits pour édifier que pour plaire.

« Une chose a fait quelque peine dans cet ouvrage, ç'a été de trouver en beaucoup d'endroits des réflexions à faire sur les devoirs des pasteurs, des directeurs, des ministres de la parole, et qui, dès lors, ne conviennent pas à toutes sortes de personnes; mais Jésus-Christ ayant employé une grande partie de sa vie à former ses disciples aux fonctions de l'apostolat par ses exemples et par ses discours, pour détourner les réflexions sur d'autres sujets, il aurait fallu trop souvent quitter la lettre de l'Evangile et débiter une morale déplacée ; ainsi, le ministre sacré et le simple fidèle trouveront ici des réflexions à leur usage, parce que dans l'Evangile, Jésus-Christ se trouve continuellement partagé entre le soin de former des apôtres et d'instruire le peuple : l'Evangile est la règle du pasteur et du troupeau.

« Si l'on a tâché d'inspirer aux pécheurs de la confiance en la divine miséricorde, on n'a pas oublié, dans les occasions, de leur représenter combien il est dangereux d'en abuser par le délai de la Pénitence; que la justice est infinie en Dieu aussi bien que la bonté ; que quand on laisse échapper certains moments de la grâce, on peut encore se convertir, mais qu'on se convertit presque jamais.

« Que le Seigneur, ayant égard à la droiture d'intention avec laquelle cet ouvrage est rédigé en cette forme, pendant un temps d'exil souffert pour la cause de la religion catholique persécutée en France, daigne, par l'onction de sa grâce, suppléer à ce qui pourrait y manquer d'ailleurs. »

L.-N.-P. Maille,
Curé du Manoir, doyen du doyenné de Périers.



Digitized by Google

Le 21 juin, M. Maille recevait du relieur un volume relié en veau, in-8°, tranche marbrée, contenant un nouvel opuscule sorti de sa plume infatigable ; il avait pour titre :

V. — *Observations sur plusieurs versets des Evangiles des dimanches et fêtes de l'année, suivant l'usage du diocèse de Rouen.* A Gand, 1794.

Ce nouveau travail est précédé d'un Avertissement que nous copions sans rien retrancher :

« Le but que l'on s'est proposé dans la rédaction de ces Observations a été de développer et donner quelque éclaircissement sur ce qui pourrait paroître difficile ou obscur dans quelques versets du texte sacré des Evangiles.

« Lorsqu'on a vu les interprètes partagés sur le sens littéral du texte, on a exposé les différents sentiments et on s'est déterminé pour celui qui a paru le plus probable et plus d'accord avec les autres parties du texte. A ce moyen, on espère que le lecteur y trouvera ce qui est nécessaire pour l'intelligence du texte.

« En lisant l'Evangile, il arrive souvent qu'on y trouve une difficulté qui est plus particulière à cette partie du texte sacré : c'est l'opposition apparente de plusieurs endroits où les Evangiles racontent la même chose en des circonstances de temps et de lieu qui sembleraient se contredire.

« C'est pour fixer à cet égard l'esprit de nos lecteurs que nous avons placé à la fin de ce volume une concorde des quatre évangélistes où tous les faits racontés suivant l'ordre des temps, avec quelques remarques aux endroits où elles ont été jugées nécessaires, doivent faire cesser toute ambiguïté. »

Cette concorde est précédée aussi d'une Préface, chef-d'œuvre de bon sens et de bon goût, que sa longueur nous empêche de transcrire. Nous préférons donner la première page du manuscrit de l'auteur :

## POUR LE Ier DIMANCHE DE L'AVENT.

### SUITE DU S. ÉVANGILE SELON S. LUC, CH. XXI.

En ce temps-là Jésus dit à ses disciples :

25. Il y aura des phénomènes prodigieux dans le ciel, dans la lune et

Voilà donc où doit aboutir toute la magnificence, toutes les richesses, toute la beauté de ce monde, à une désolation universelle, à un renver-

Digitized by Google

dans les étoiles ; et sur la terre la consternation sera parmi les peuples, dans le trouble que causera le bruit de la mer et des flots.

sement entier. Ce monde dont les biens nous enchantent, ce monde où nous nous aimons si fort et où nous voudrions toujours demeurer ! Elevons aujourd'hui nos vues vers cette demeure éternelle que Dieu prépare à ses élus et qui seule est digne de nos désirs.

26. De sorte que les hommes sècheront de frayeur dans l'attente de ce qui doit arriver à tout l'univers, car les vertus célestes seront en désordre.

Si les vertus du ciel, dit S. Chrysostôme, furent frappées d'étonnement en voyant les astres créés, elles seront bien plus justement surprises en voyant les astres éclipsés, toute la terre dans l'épouvante, tous les hommes assemblés devant le tribunal de J.-C. pour y rendre compte de toutes leurs actions et pour y être jugés dans la dernière rigueur.

27. Alors ils verront venir le Fils de l'Homme sur une nue avec une avec une grande puissance et une grande majesté.

Le terrible spectacle pour les pécheurs ! mais spectacle plein de douceur et de charmes pour les véritables chrétiens. Ce seul moment les paiera de tout ce qu'ils ont souffert pour Jésus-Christ pendant la vie.

Deux jours après la remise de son ouvrage par le relieur, M. Maille quittait Gand à cause de l'approche des Français et prenait la route de Bruxelles, d'où il gagna Louvain. Dès le 10 juillet, il lui fallut fuir encore devant ses compatriotes armés et chercher une nouvelle retraite. Il prit par Maëstricht, Ruremonde, Vanloo, et parvint à Nimèque le 19 juillet. Au bout de quelques semaines, le 25 septembre, il quitta cette ville pour s'avancer davantage en Hollande et gagner Omabruck, où il parvint le 9 octobre. A la fin de ce même mois, il se fixa pour un temps à Girmold, chez le vénérable curé de la paroisse.

Arrivé dans cette nouvelle résidence, le pieux exilé s'occupa à la transcription d'un petit livre de piété rempli d'onction, écrit en latin par l'auteur de l'Imitation. Voici son titre :

VI. — *Thomæ a Kempis canonici regularis S. Augustini, soliloquium animæ, ignitis in Deum affectibus excitandis aptissimum in Germold prope Osnabruhum 1794.*

Digitized by Google

C'est le 17 janvier 1795 que le relieur rapporta ce petit volume à M. Maille. Tout l'intérêt de ce manuscrit est dans la note latine placée en tête, qu'on lira avec un douloureux intérêt :

« Ad majorem Dei gloriam et Fidelium ædificationem.

« Hæc transcriptio a L. N. P. Maille rectore parochiæ du Manoir supra sequanam, Decano rurali Decanatûs dicti de Periers, Diæcesis Rothom. pro defensione fidei catholicæ a patria exule a mense septembris 1792 facta juxta exemplar typis mandatum Colomæ 1682, ipsi commendatum a venerabile Domino Speckmann vigilantissimo pastore parochiæ Gesmoldii, Diæcesi et territorio Osnabrugensi, opere et sermone et inter multas virtutes pia benevolentia erga senectutem commendabili, qui charitatis zelo succensus, supra dictum exulem suis in focis benignissime recepit a die 1ª novembris 1794. »

Sous la date du 9 mars 1795, une note du compte-journal de M. Maille va nous révéler sa pénible situation :

« Les Français sont dans le voisinage : sur le bruit de leur approche, M. le curé de Gesmold me déclare qu'il ne pourrait me garder chez lui s'ils y venaient. Ne sachant de quel côté tourner mes pas, je pris le parti d'aller les attendre à Osnabruck, M. le curé me disant que s'ils étaient repoussés, je pouvais revenir chez lui. »

Ces alarmes durèrent peu : le lendemain, à Bissendorf, le pauvre prêtre apprit que ses nationaux avaient subi un échec, et il retourna à Gesmold. Il n'y resta que jusqu'au 7 mai, parce que, dit-il, le temps fixé pour mon séjour était expiré. Alors il se fixa à Osnabruck, où il fut accueilli par M. Foucauld, gentilhomme du Périgord.

Reprenant ses occupations littéraires, M. Maille donna deux nouveaux manuscrits aux relieurs du pays, qui les lui rapportèrent le 7 juillet.

Le premier a pour titre :

VII. — *Maximes morales et politiques.* A Osnabruck, 1795.

L'Epître préliminaire est une effusion de cœur, une sorte de testament où s'épanche la tristesse d'un exilé.

« Arraché par la violence depuis environ quatre années de mon cher troupeau, enlevé à ma famille, éloigné de ma patrie, privé de toute communication avec ceux qui me sont le plus cher, destitué de mon patrimoine et de tout revenu, abandonné aux soins charitables des fidèles dans un pays étranger pour moi et dont j'ignore la langue, menant une vie si différente de celle à laquelle je m'étais livré depuis ma tendre jeunesse dans l'étude et la lecture continuelle, n'ayant pas de bibliothèque à ma disposition; j'ai cru pouvoir consacrer une partie de mon loisir à rédiger dans ce petit vo-

Digitized by Google

lume ces maximes morales et politiques si propres à inspirer l'amour du devoir et à faire marcher d'un pas assuré à travers les écueils qui se rencontrent dans le commerce de la vie civile ; je les adresse particulièrement à mes neveux, MM. Eugène et Arsène Maille (le premier a été député de Rouen sous la Restauration), persuadé qu'ils ne se sont jamais écartés de leur attachement à la religion catholique, apostolique et romaine.

« Je n'ai point inséré ici les maximes de cette sainte religion : où, au surplus, pourrait-on mieux les voir qu'à la source, je veux dire dans les livres des Evangiles ? Je m'estimerai heureux si celles-ci peuvent contribuer à affermir dans leur esprit les principes que l'anarchie qui a déchiré ma malheureuse patrie depuis cinq ans aurait pu leur faire oublier. Je prie le Père des miséricordes de bénir mes intentions.

« A Osnabruck, le 13 juin 1795. »

Après avoir lu ce touchant préambule, on voudra connaître quelques-unes des maximes recueillies par cette victime résignée de la proscription. Il faudra se borner aux deux premières.

MAXIME Ire.

« Tout est maintenant au point de sa perfection pour celui qui est habile homme au plus haut degré. »

—

« Il faut aujourd'hui plus de conditions pour faire un sage qu'il n'en fallut anciennement pour en faire sept (1) ; et il faut en ce temps-ci plus d'habileté pour traiter avec un seul homme qu'il n'en fallait autrefois pour traiter avec tout un peuple. »

MAXIME II.

*L'Esprit et le Génie.*

« Ce sont deux points où consiste la capacité de l'homme ; avoir l'un sans l'autre, ce n'est être heureux qu'à demi : ce n'est pas assez d'avoir un bon entendement, il faut encore du génie (2). C'est le malheur ordinaire des

(1) Autrefois, il n'y en avait que sept ; aujourd'hui, tout le monde se pique de l'être.

(2) « Un seul sens qui nous manque, dit Gracien dans le chap. I de son Discret, nous prive d'une grande portion de la vie et fait que notre âme est comme estropiée ; que sera-ce donc de ceux à qui il manque un degré dans la conception ou la facilité dans le raisonnement ! »

Digitized by Google

personnes malhabiles de se tromper dans le choix de leur profession, de leurs amis et de leur demeure »

Tout le reste est de cette sorte et de cette profondeur. Nous éprouvons une véritable peine en ne donnant pas en entier ce charmant opuscule, où l'esprit d'observation et la finesse des aperçus sont vraiment remarquables.

Le manuscrit rendu avec celui-ci, le 30 mai 1795, a un titre bien modeste:

IX. — *Rapsodie ou Collection de Pensées, de Réflexions morales sur différents sujets, de morceaux de poésie, de traits d'histoire, de bons mots, de contes pour de rire, Proverbes avec leur explication.* A Osnabruck, 1795.

Il ne faut pas trop s'en rapporter au titre de ce petit volume, dont le fond est, au contraire, très important et très sérieux.

Voici les premières pensées :

ABUS.

« L'abus de la politesse a substitué le mensonge à la vérité ; l'abus des sciences a substitué la bagatelle à l'utile ; celui des arts a introduit le luxe à la place du bien-être. »

ACCUEIL.

« L'accueil que l'on fait à quelqu'un est l'expression des sentiments que sa présence fait naître ou de ceux dont on était déjà prévenu. La voix, le geste, les yeux, la contenance confirment ou trahissent l'impression que l'âme a reçue, et souvent le regard méprise ce que la bouche applaudit.

« Le bon accueil que les grands font aux petits est un tribut que la grandeur doit à l'humanité : les grands s'honorent quand ils s'en acquittent.

« L'accueil que les grands se font entre eux est comme une lutte d'athlètes : à forces égales, l'adresse triomphe, et l'orgueil cède quelquefois un peu pour gagner beaucoup.

« L'accueil que les grands seigneurs font aux grands hommes est un effort de l'orgueil, qui cherche à s'élever jusqu'au mérite en le caressant. »

AGE.

« On est convenu d'accorder une sorte d'indulgence à quelques imperfections compagnes de chaque âge ; mais on ne pardonne pas l'humeur chagrine à quinze ans, ni l'étourderie à soixante. »

La seconde partie du livre est occupée par l'explication des proverbes ; l'auteur procède ainsi :

Digitized by Google

MANIÈRES DE PARLER PROVERBIALES.

| | |
|---|---|
| Il ne sait ni A ni B, pour dire : | Il est un ignorant. |
| Petite pluie abat grand vent. | Quelques paroles douces apaisent un grand emportement. |
| On vous attend comme le moine attend l'abbé. | En commençant. |
| Pour un moine on ne laisse pas de faire un abbé. | L'opposition d'un particulier n'empêche pas la délibération d'une compagnie ou la conclusion d'une affaire. |
| Le moine répond comme l'abbé chante. | Les inférieurs sont du même avis que le supérieur. |
| C'est un abbé de sainte Espérance. | Il prend le titre d'abbé sans avoir d'abbaye. |
| Il abboie à la lune. | Il crie et peste inutilement contre une personne au-dessus de lui. |
| Tout chien qui aboie ne mord pas. | Ceux qui menacent beaucoup, souvent ne font pas grand mal. |
| C'est un abreuvoir à mouches. | Une plaie large et sanglante. |

X. — Le 5 août 1794, l'auteur recevait du relieur : 1° un autre manuscrit de sa façon qu'il appelle *Brochure de Chronologie*, continuée jusqu'en 2803 ; 2° une brochure intitulée : *Passage des Pères*; 3° un exemplaire relié du *Vallis liliorum*, autre opuscule de Thomas et Kempis.

Il paraît que le vénérable archevêque de Rouen, le cardinal de La Rochefoucauld, retiré à Munster pendant la tourmente révolutionnaire, entretenait des relations avec les prêtres de son diocèse qui vivaient comme lui dans l'exil. Sous la date du 14 janvier 1796, M. Maille note dans son journal la réception d'une lettre du cardinal de La Rochefoucauld.

De 1794 à 1799, la plume du studieux curé du Manoir ne resta pas oisive, car le vénérable ecclésiastique travaillait alors à un gros in-4° dont voici la première page :

XI. — *Commentaire littéral des Pseaumes selon la Vulgate.*

Extrait du Commentaire du R. Père Dom Calmet, p. L. N. P. Maille, curé du Manoir, doyen du doyenné de Périers, diocèse de Rouen. A Osnabruck, 1799.

Ce manuscrit est le plus curieux de la collection. L'auteur, comme nous l'avons remarqué, excellait dans les dessins à la plume, qu'il colorait ensuite. Son livre contient un certain nombre de ces charmants dessins.

Digitized by Google

L'année suivante, un nouveau travail occupa les loisirs du laborieux M. Maille : pour cette fois, c'était l'analyse d'un livre de piété qu'il avait entreprise :

XII. — *Table alphabétique des matières relatives aux devoirs ecclésiastiques, contenues dans les Réflexions morales du P. Lallemand sur le Nouveau Testament*, faite par L. N. P. Maille, curé du Manoir-sur-Seine, A Osnabruck, 1801.

Peu de temps après, le vénérable prêtre quittait sa retraite pour revenir à Nimègue. Il se fixa ensuite un instant à Anvers, qu'il quitta le 27 avril 1802. C'était pour revenir dans sa patrie, dans sa chère ville de Rouen, où il marque son retour à huit heures du soir, le 2 mai 1802.

XIII.— Il faut peut-être compter au nombre des manuscrits de M. Maille le Compte-Journal qui se termine avec son retour en France. Avec des chiffres se trouvent des faits personnels et les diverses étapes du pieux exilé. Ce registre sera utile pour la biographie de M. Maille.

A son retour au milieu des siens, l'ancien curé du Manoir ne put rentrer dans sa paroisse, qui avait été distraite du diocèse de Rouen pour être réunie à celui d'Evreux. Son mérite fut, du reste, parfaitement apprécié par le cardinal Cambacérès : ce prélat nomma immédiatement M. Maille chanoine honoraire de sa cathédrale, en même temps que MM. Tuvache, Duboe, Quevremont, Malleux, etc.

Le nouveau chanoine mit alors la dernière main au manuscrit intitulé :

XIV. — *Table chronologique des événements qui forment une suite des principaux traits de l'histoire générale depuis les premiers temps jusqu'à nos jours.* 1808.

La révision de l'œuvre inachevée d'un vénérable prêtre du clergé de Rouen paraît avoir occupé les loisirs de M. Maille pendant l'année 1804. Tout le manuscrit est écrit de sa main et porte en titre :

XV. — *S. Pierre et Céphas, ou Examen de la question si Céphas, repris par S. Paul à Anthioche, est le même que l'apôtre S. Pierre*, par M. Le Cauchois. A Rouen, 1804.

L'avertissement mis en tête contient des particularités curieuses. Il est de M. Maille.

« M. Le Cauchois, prêtre, sous-principal émérite du collége de Rouen, nommé chanoine de la cathédrale par Son Eminence Mgr de Larochefoucauld, archevêque de Rouen, obligé de s'expatrier en 1792, en conséquence de la loi de déportation, par défaut de prestation de serment relatif à la constitution civile du clergé, se réfugia à Lisbonne, en Portugal.

« Ce fut là que, toujours animé d'un saint zèle pour la religion catholique, apostolique et romaine et pour l'honneur du saint siége, il composa la pré-

Digitized by Google

sente dissertation, privé de tous les livres qui auraient pu lui être nécessaires.

« Revenu en France en 1802, et nommé chanoine honoraire de la cathédrale par Son Eminence Monseigneur le cardinal Cambacérès, archevêque de Rouen, il voulut mettre en ordre ses brouillons de ladite dissertation ; mais la faiblesse de ses yeux ne lui permettant pas d'en faire la transcription, il me pria de m'en charger en me donnant des notes pour les mettre en règle. Je l'acceptai volontiers pour l'obliger et avec la promesse verbale que, son prédécès arrivant, mon manuscrit serait pour moi ; j'en ai fait environ les trois quarts sous ses yeux.

« Son décès arrivé subitement par une attaque d'apoplexie, au mois d'octobre 1803, avait arrêté la suite ; mais ses héritiers ayant remis ses brouillons, j'ai continué la transcription suivant la notice que j'avais et pour ne pas perdre un ouvrage si estimable par la force du raisonnement et qui peut être très utile ; après avoir fait cette seconde transcription pour moi, j'ai fait présent du premier manuscrit à M. Quillebeuf, ancien curé de Saint-Gervais de Rouen, et maintenant habitué d'honneur de la cathédrale, en signe de bonne amitié et de reconnaissance des peines qu'il s'est données pour me faire recouvrer les brouillons du présent ouvrage.

« Rouen, le 20 décembre 1804. »

Cette Préface indique assez quelle part notable M. Maille a prise à la composition de cet important ouvrage. Après l'avoir parcouru, nous n'hésitons pas à dire que c'est une œuvre capitale. Jamais l'art du raisonnement ne s'est présenté avec plus de force et d'irrésistible puissance. C'est une véritable démonstration mathématique. On peut considérer cette grande question qui a partagé les SS. Pères et les théologiens de tous les siècles comme définitivement résolue, grâce à la logique patiente des deux savants prêtres rouennais. La publication de cet ouvrage causerait certainement une grande sensation dans le monde théologique, et nous faisons des vœux pour le voir arriver aux honneurs d'une publicité qu'il mérite à tant de titres.

Afin de justifier nos éloges, citons un passage qui résume toute la substance du livre :

« ..... J'ai voulu seulement établir cette proposition : Céphas n'était pas l'apôtre S. Pierre ; et j'ai prouvé qu'il ne l'était pas, parce qu'aucun texte de l'Ecriture ne lui donne le titre d'apôtre, parce qu'aucun ne lui en attribue les prérogatives, parce qu'aucun ne parle de lui avec cette vénération que les fidèles et à plus forte raison les écrivains sacrés marquaient pour les apôtres ; enfin, parce que, pour l'y placer, il faudrait dévorer toutes les inconséquences, les disparates, les paralogismes et toutes les autres absur-

Digitized by Google

dités que nous avons montrées dans l'opinion de ceux qui soutiennent l'identité de Céphas avec S. Pierre. Ainsi mes engagements sont remplis et ma dette est acquittée. »

Les quinze manuscrits dont nous venons de rendre compte se trouvent dans la bibliothèque de Mme Ricard, nièce de M. Maille. Il est probable que l'auteur en a composé d'autres. Nous ne savons comment Alexis Monteil est devenu propriétaire d'un manuscrit de M. Maille dont il parle dans son *Traité de Matériaux manuscrits*, t. II, page 209, nouv. édit. Paris, Duverger, 1836.

Nous reproduisons son article, avec la spirituelle boutade qui le suit :

XVI. — *Classification des articles du journal de Trévoux*, manuscrit autographe de M. Maille, chanoine honoraire de Rouen, année 1807. Un vol. in-4°, basane, racine jaune, dentelle d'argent. Mise à prix, 30 fr.

« Certes, cette mise à prix est bien petite quand on considère la grande utilité de ce répertoire, au moyen duquel, lorsque vous avez besoin d'un article d'un des (1) *douze* cents volumes du journal de Trévoux, tout aussitôt et du premier coup vous le trouvez. Le Journal de Trévoux est un des plus vastes tableaux de la littérature du XVIIIe siècle, en même temps qu'il est un des plus précieux monuments de la presse des feuilles périodiques. Celui à qui ce manuscrit passera, à qui il épargnera bien du temps et de la peine, remerciera peut-être ce bon et laborieux chanoine de Rouen de le lui avoir légué, et quant à moi, qui l'ai découvert, qui l'ai recueilli, conservé et solidement relié, il dira que je le lui ai vendu à l'enchère et tant que j'ai pu, que de toute manière il ne me doit rien ; heureusement je ne l'entendrai pas. Dieu me préserve d'entendre toutes les paroles d'injustice et d'ingratitude ! »

Le manuscrit mis en vente par Monteil est probablement le dernier en date du vénérable chanoine. Tout nous fait présumer que sa mort suivit de près. Confesseur de la Foi, prêtre zélé et instruit, auteur d'ouvrages sérieux et estimables, M Maille méritait ne pas rester inconnu à ses compatriotes. Il appartenait à la *Revue de la Normandie* de le recommander à l'attention de la postérité et de réclamer pour lui une place distinguée entre les savants prêtres qu'a donnés en si grand nombre à l'Eglise et aux Lettres le diocèse de Rouen.

ANATOLE CARESME,
Curé de Pinterville, près Louviers.

(1) Il faut peut-être lire deux.

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE NORMANDE.

Essai historique sur le chateau de Bur, près Bayeux, par M. le vicomte H. de Toustain, membre de la Société des Antiquaires de Normandie. Caen, E. Le Gost-Clérisse, 1865, in 8°. — Essai historique sur l'abbaye de Notre-Dame-du-Val, par l'abbé Lefournier, membre de la Société française pour la conservation des monuments. Caen, Le Gost-Clérisse, 1865, 420 p. in-8°, vignettes et 8 pl. tirées hors texte. — Etude sur Olivier Basselin et les Compagnons du Vau-de-Vire, leur rôle pendant les guerres anglaises et leurs chansons, par A. Gasté, professeur agrégé. Caen, Le Gost, 1866, petit in-8°.

Une chose qui doit froisser le sentiment d'amour-propre national chez tout normand attaché à son pays, c'est la fâcheuse coutume où sont plusieurs auteurs et quelques sociétés savantes, d'effacer au pied du titre de leurs livres le nom de la ville où ils sont réellement publiés pour y substituer l'adresse mensongère de Paris. Une telle abdication ne tend rien moins qu'à accroître la centralisation littéraire et à étouffer toute activité propre dans la librairie provinciale. Nos libraires ont déjà trop de tendance à n'être que les commis et les étalagistes des libraires parisiens. Je constate donc avec grand plaisir que M. Le Gost, libraire-éditeur, à Caen, au lieu de se soumettre humblement à cette abusive suzeraineté de Paris, indique franchement sur le frontispice de ses livres leur origine normande et justifie ainsi la devise de sa marque typographique *Neustriacis litteris*.

J'ai à rendre compte depuis longtemps de diverses publications historiques, empreintes dans leur forme matérielle du caractère d'élégance qui distingue les volumes préparés par cet éditeur.

— L'une de ces publications a pour auteur M. le vicomte H. de Toustain, bibliophile bien connu, qui, dans une plaquette soigneusement imprimée sur solide papier vergé, a traité de l'histoire du château que les ducs de Normandie habitaient à Bur-le-Roi. Où était cette demeure de nos souverains ? L'effet de l'absorption de la Normandie par ses voisins les rois de France et de la perte de notre autonomie, a été tellement profond que l'on a

Digitized by Google

oubliéjusqu'à la mémoire du lieu où s'élevait le château de Bur, témoin d'une si grande affluence de seigneurs, d'évêques et de barons, au temps des ducs de la dynastie des Plantagenet. L'abbé de la Rue, qui a tant d'autorité dans nos antiquités, a prétendu dans une dissertation spéciale que Bur-le-Roy n'était autre que le bourg actuel de Balleroy. M.de Toustain démontre que la ressemblance des noms a induit l'abbé de la Rue en erreur et indique comment il a pu retrouver les traces du château et l'emplacement du parc ducal, là où se trouve encore la forêt de Bur, dans la paroisse de Noron, aux abords de Bayeux. Deux chapelles, qui existaient encore au moment de la Révolution, en étaient un lointain souvenir, dans ces lieux aujourd'hui déserts et abandonnés. M. de Toustain rappelle que c'est au château de Bur qu'Henri II, duc de Normandie et roi d'Angleterre, tenait sa cour le jour où il proféra les imprudentes paroles qui poussèrent quatre de ces courtisans trop zélés dont la platitude servile fait le malheur des princes, à aller assassiner Thomas Becket, l'illustre martyr de Cantorbéry.

Nous regrettons que M. de Toustain n'ait pas accompagné son ouvrage d'un plan et de croquis retraçant l'état actuel des vestiges de l'habitation ducale de Bur : les recherches de topographie ont besoin d'accompagnements graphiques. Je réclamerai enfin contre la dernière phrase de l'auteur, qui jette à la mémoire de nos ducs normands l'épithète injurieuse et injuste de grands *malfaiteurs*.

— La seconde publication dont j'ai à parler ici est l'histoire de l'abbaye de Notre-Dame-du-Val, près de Falaise, à laquelle M. l'abbé Lefournier, curé de Clinchamps-sur-Orne a consacré un beau volume tout parsemé de jolies planches, de vignettes sur bois, de blasons et de fac-simile d'autographes. Etablie au temps de l'indépendance de la Normandie dans un vallon solitaire des plus pittoresques, entre Harcourt et Condé-sur-Noireau, cette abbaye, que les plus riches et les plus anciennes familles normandes s'étaient plu à combler de donations, possédait de nombreux bénéfices dans les diocèses de Bayeux et de Séez et même en Angleterre. Par qui et à quelle date fut fondé ce monastère ? C'est un point en contestation. M. l'abbé Laffetay, dans son *Histoire du diocèse de Bayeux*, ne fait remonter sa fondation qu'à l'année 1125 : un seigneur nommé Gosselin de la Pommeraye en aurait été le fondateur. M. l'abbé Lefournier, s'appuyant sur le titre d'abbaye *royale* que le gouvernement français donnait volontiers aux abbayes afin d'arriver à en disposer, croit que les ducs de Normandie en auraient été les créateurs, et que sa dotation première n'aurait pas eu une origine privée. Il la fait remonter à une date antérieure à l'année 1031, en invoquant une charte dont l'original est perdu, et que notre auteur croit datée de 1031, d'après une vieille copie en papier, conservée aux archives du Calvados.

Digitized by Google

Mais une polémique est née à ce sujet : M. l'abbé Faucon, ecclésiastique connu par des travaux historiques, ayant élevé des doutes dans un article de la *Semaine religieuse* de Bayeux, M. Lefournier lui a répondu dans une brochure de trente-et-une pages, intitulée : *Défense de l'histoire de l'abbaye du Val*, à laquelle M. Eug. Châtel, archiviste de la préfecture de Caen, a répliqué par une lettre insérée dans l'*Ordre et la Liberté* du 14 juillet 1866, où il doute de l'authenticité de la charte en question, déjà fort contestée au commencement du XVII^e siècle. — N'ayant à notre disposition ni l'article de M. Faucon, ni la *Défense* de M. Lefournier, nous n'entrerons pas dans cette polémique dont nous nous bornons à constater l'existence, pour accomplir notre devoir de bibliographe.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs, M. l'abbé Lefournier déroule d'une façon intéressante les annales de cet établissement monastique, en racontant les événements qui s'y sont accomplis, en faisant connaître les personnages marquants qui y sont venus, les dignitaires qui l'ont administré, en énumérant les prieurés, les fiefs, les églises qui en dépendaient, en décrivant les constructions monumentales qui eussent attiré en ces lieux les visiteurs et les antiquaires, si hélas, la Révolution n'avait presque tout détruit. Parmi les monastères secondaires qui dépendaient du monastère du Val, figure d'abord le prieuré de Saint-Etienne-de-la-Carneille, au diocèse de Séez ; or, il ne faut pas confondre le bourg de la Carneille en Basse-Normandie avec Saint-Martin-de-la-Carneille, auprès d'Elbeuf, confusion qui peut-être a été faite dans l'attribution de certaines chartes par les divers historiens de la maison d'Harcourt, et qui est d'autant plus facile que la Carneille, dans le canton d'Athis, appartenait aux princes d'Harcourt, ducs d'Elbeuf, tout comme la Carneille voisine d'Elbeuf. L'hôpital du Bois-Halbout, qui subsiste encore, est une autre création de l'abbaye du Val.

Parmi ses abbés commandataires, Notre-Dame-du-Val compta le célèbre de Rancé. Quand arriva la conversion de celui-ci et sa retraite à la Trappe, il donna sa démission de l'abbaye du Val, mais en prenant soin de faire nommer en sa place un ecclésiastique de mérite, Nicolas Druel, qui, à son tour, réforma l'abbaye du Val.

Sorti d'une famille haut placée, et destiné dès l'enfance à l'état ecclésiastique, l'abbé Druel avait reçu l'éducation la plus distinguée. L'exemple de son ami de Rancé le porta à prononcer ses vœux, après avoir fait son noviciat au prieuré de Saint-Cyr-de-Friardel (et non pas Friardelle) aux environs de Lisieux, et il obtint du roi la mise en *règle* de l'abbaye du Val. M. l'abbé Lefournier a écrit des pages intéressantes en mettant en relief le beau et noble caractère de l'abbé Druel. Nous lui signalerons en passant des pièces relatives à la famille et à la jeunesse de ce réfor-

Digitized by Google

mateur qui existent aux archives de la Seine-Inférieure, dans les liasses relatives à la paroisse de Berville-en-Roumois. L'abbé Nicolas Druel d'Angeville, né à Rouen, en juillet 1629, selon M. Lefournier, était fils de messire Druel, écuyer, seigneur du Thuit, en la paroisse de Berville. Avant d'être l'abbé du Val, il fut d'abord titulaire de la chapelle seigneuriale du Thuit, et nous avons remarqué dans ces liasses une pièce du 8 avril 1699, signée N. Druel, abbé du Val. Malgré ses austérités et ses travaux, ce pieux personnage, dont la biographie n'avait point été faite jusqu'ici, mourut à l'âge le plus avancé, le 7 septembre 1720. L'abbaye ainsi réformée exerça une très grande influence religieuse sur les campagnes des environs et sur le clergé de cette partie de la Normandie. Cependant le monastère du Val faillit être envahi par les doctrines jansénistes que chercha à y introduire le prieur de Sainte-Barbe-en-Ange.

M. Lefournier a eu d'autant plus de mérite à écrire sur cette abbaye un volume entier, qu'Arthur du Monstier, dans sa *Neustria pia*, a réuni sur ce sujet à peine une demi-page de renseignements, et que la *Gallia Christiana*, dont la notice n'a pas plus d'une colonne, n'a pas même donné la liste complète des abbés du Val, que M. Lefournier publie d'une manière beaucoup plus ample. Cependant M. de Gaignières y avait envoyé son dessinateur, et il paraît qu'à cette époque les édifices abbatiaux du Val étaient encore riches en inscriptions et en monuments funéraires. Le tome II du recueil intitulé *Eglises de Normandie*, provenant de Gaignières et donné par l'antiquaire Gaugh à la Bibliothèque Bodléienne d'Oxford, contient six dessins de dalles tumulaires gothiques dessinées à l'abbaye du Val. Dès l'année 1850, grâce à une bienveillante communication de M. G. Bouet, le savant dessinateur caennais, nous avions eu des renseignements sur ces précieux recueils d'Oxford, dont l'analyse très sommaire fut publiée en 1851, dans le tome III du Bulletin archéologique du Comité historique qui subsistait encore près du ministère de l'instruction publique. M. Eugène Viollet-le-Duc, auteur de cette analyse, y signale p. 275, six dalles tumulaires de l'abbaye du Val. Cette année même, nous avons obtenu communication des calques que le gouvernement français a fait faire à Oxford de ces dessins de Gaignières, et qui sont aujourd'hui reliés en deux magnifiques volumes in-folio à la Réserve du cabinet des Estampes à Paris. Le premier de ces calques reproduit une superbe pierre tumulaire sur laquelle était gravée une effigie en pied surmontée d'un dais à riches découpures gothiques : le dessinateur a écrit au bas de son dessin, cette indication : « Tombe de pierre contre le mur du costé de l'Epistre dans le chœur de l'Eglise de l'abbaye de Notre-Dame-du-Val. » Tout autour était tracée une longue inscription fort difficile à lire sur le calque en question et que nous nous sommes efforcés

Digitized by Google

de rétablir ici, en déclarant toutefois que nous craignons d'avoir mal lu certains mots déjà altérés par les copistes successifs. Elle est écrite sur une seule ligne occupant les quatre côtés de la pierre ; ici nous la disposons suivant la coupe typographique des vers léonins, sans les abréviations dont elle est chargée et en nous servant des *æ*, remplacés sur le monument par de simples *e* suivant l'usage du temps.

O vos, artistæ, medici vos, vos canonistæ.
Et vos, legistæ, perpendite quem fuit iste
Nomine Robertus Salnerius ipse vocatus.
Pontisaras natus, vir justus et undique doctus,
Formosi gestus, consul bonitate preditus,
Præcepisse suetus, lege professor honestus,
Dum fuit in vitá Caleci fuit archilevitá :
Vitam duxit ita vobis sit talia scita.
Post annos mille centum bis et octogenos
Et nonos dictus de mundo tollitur ille,
Septembris mense mortis corrumpitur ense.
Hunc, Deus, immense celesti conjice mensæ.

Sur l'ogive du dais ou baldaquin, on lit cette conclusion :

Dicat quisque tamen devote si placet amen.

Nous supposons qu'au lieu du mot *consul* assez extraordinaire ici, il pouvait y avoir sur la pierre le mot *presul*.

Ce professeur de droit, environné d'honneurs de son vivant, à cause de son savoir sur tous les sujets, est fort oublié aujourd'hui, quoique l'auteur de l'épitaphe se soit adressé à la fois aux membres de la faculté des arts, aux médecins, aux canonistes et aux jurisconsultes pour leur rappeler le nom de Robert Saulnier, archidiacre de Caux, né à Pontoise et mort au mois de septembre 1289. Rien n'indique pourquoi ce brillant personnage fut inhumé à Notre-Dame-du-Val. Mais un autre ecclésiastique du même nom dormait aussi sous une « Tombe de pierre dans l'aisle à gauche « du Chœur de l'Eglise de l'Abbaye du Val. » D'après le dessin reproduit au folio 127, elle était richement gravée dans le style du XIV^e siècle et on lisait cette épitaphe :

ICI. GIST. MESTRE. IEHAN. LE-SAUNIER. IADIS. TRESORIER. DE. LEGLISE. DAVRANCHE QUI TRESPASSA. LAN DE GRACE . . . . . S. MATHIEU. FILS. DE. FEU. . . . DEX. AIT. MERCI. DE. LAME. . .

Digitized by Google

Son blason est figuré à une fasce chargée de trois quatre feuilles, accompagnée de trois alérions 2 et 1.

Aux folios 128, 129 et 130, on trouve le calque de trois tombes de chevaliers qui étaient dans le cloître de Notre-Dame-du-Val.

Enfin le folio 131 est de nature à intéresser vivement M. Lefournier, puisqu'il représente la tombe gothique de Jean, abbé du Val, mort le 22 octobre 1344, et précisément omis dans la liste des abbés dressée par notre auteur, qui, sans doute, n'a trouvé à Caen aucun document sur ce point. Nous ajouterons que M. Léopold Delisle, dans le premier cahier du *Bulletin monumental* de 1867, vient de signaler de son côté une charte émanée d'un abbé du Val non compris dans la liste de la *Gallia Christiana* et qui se trouve dans le cartulaire de Saint-Pierre de Caen.

M. Lefournier regrettera à coup sûr de n'avoir point enrichi son élégant volume d'un *fac-simile* ou d'une réduction de ces six curieux tombeaux, puisqu'il n'a rien négligé pour l'orner de dessins, de vues à vol d'oiseau, d'autographes et de portraits, très finement gravés sur pierre par M. A. Labbé. Nous félicitons l'auteur d'avoir fait ainsi reproduire les deux stalles abbatiales aujourd'hui transportées dans l'église Saint-Pierre de Caen, quoique ces menuiseries ne soient que de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle : c'est une protestation contre l'engoûment exclusif de certains faiseurs qui arrachent de nos églises les œuvres d'art du temps de Louis XIV pour y substituer des pastiches en prétendu gothique. L'espace nous manque pour analyser plus amplement ce volume substantiel où l'on trouvera beaucoup de détails sur la famille d'Harcourt, dans les archives de laquelle M. l'abbé Lefournier a souvent puisé.

— Nous ne dirons qu'un seul mot de l'*Etude sur Olivier Basselin et les Compagnons du Vau-de-Vire*, due à la plume de M. A. Gasté, professeur agrégé des classes supérieures. L'auteur y traite non-seulement des chansons, mais encore du rôle des associations chantantes pendant les guerres normandes contre l'Anglais. Ceci rentre dans une question, qui l'an dernier causa un certain émoi au Congrès universitaire de la Sorbonne lorsque M. Travers, le savant secrétaire de l'Académie de Caen, pour faire pièce à M. Henri Martin, fit une confession dont on n'a point perdu la mémoire.— L'étude de M. Gasté, imprimée en caractères de forme ancienne, est une plaquette de bibliophile, tirée seulement à cent exemplaires.

BORDEAUX.

---

Digitized by Google

# NÉCROLOGIE.

## M. André POTTIER.

La Normandie vient de faire une perte qui sera grandement sentie.

Un homme, dont le nom populaire et sympathique est attaché, depuis plus de trente années, à tout ce qui, dans notre province, a été un effort vers le bien et une aspiration vers le beau, M. André Pottier, vient de mourir, le 26 de ce mois, dans toute la force de son intelligence, après une cruelle maladie de quelques jours.

Nature d'élite, réunissant dans une balance égale tous les dons de l'esprit et toutes les richesses du cœur, caractère aimant, bienveillance exceptionnelle, facultés ouvertes par une éducation solide et brillante à toutes les branches des connaissances humaines, la personnalité dont nous avons à déplorer la fin prématurée laisse, à tous ces différents points de vue, un vide qui ne sera pas comblé.

Digitized by Google

L'éloge de M. André Pottier est dans toutes les bouches, comme ses titres dans toutes les mémoires.

Dans les divers services qu'il dirigeait, avec une supériorité qui n'était égalée que par sa modestie, il s'était concilié des amitiés profondes parmi ses collaborateurs, en même temps que l'estime universelle des plus humbles parmi les plus petits.

Au Musée d'antiquités, à la Bibliothèque, chacun le trouvait toujours, prêt à rendre service, prompt à saisir ce que voulait savoir son interlocuteur, à la disposition de l'érudit aussi bien que du plus modeste questionneur. Il connaissait toutes les délicatesses du cœur humain ; et, sachant que la bonté est inséparable de la véritable grandeur morale, il apportait, sans y mettre de recherche, dans le commerce et les relations souvent si indifférentes du monde, une urbanité sans rivale et le charme d'une exquise affabilité naturelle.

Cette face caractéristique de cette noble figure ne pourra s'effacer de la mémoire de ceux qui, n'importe à quel titre, ont eu le bonheur d'être mêlés à sa vie, de le connaître et de l'apprécier.

Au milieu de ses nombreux travaux et de sa vaste correspondance, M. André Pottier sut trouver le temps de créer notre remarquable Musée céramique, dans lequel revit, d'une manière si pittoresque, l'ancienne industrie de nos faïenciers rouennais. Le premier, il y a plus de vingt années, il songea qu'il était d'un puissant

Digitized by Google

intérêt de remettre
dédaigné du trava
exemple, d'après s
que se sont fondé
breuses dont le c
parmi les miracles

Avec la patien
écrivait jour par
locale, dans le ca
tous les trésors qu'
sienne, peut tenir
ences de l'art fran

La mort l'a trou
, mais pour les
avait fait pendan

Depuis quelques
soin de faire él
ois, du Pont-d
nserver le souve
el il avait été au
les démarches
surer à cette
elle devait revêt
liger lui-même
oductions de sa
uses inspirations

Le Comité, qu'
nveillance habi

Digitized by Google

de la mort, le patronage de son regretté président, et décidé, sous l'empire d'un sentiment de piété légitime, que le portrait de M. André Pottier serait placé au milieu de l'exposition des ouvrages de Langlois, afin, qu'en effigie, il assiste du moins au triomphe qu'il avait rêvé pour le talent de son ami.

Hier lundi, au Cimetière Monumental, dans trois discours, profondément empreints de la tristesse qui régnait dans l'âme de tous les assistants, MM. Grimaux, adjoint, au nom de l'administration municipale; Fossard, bibliothécaire-collaborateur du défunt; Decorde, représentant de l'Académie, ont rappelé, en excellents termes, tous les titres officiels de M. André Pottier, comme conservateur distingué des collections de la ville, archéologue autorisé et savant historien du passé.

Les quelques lignes, que nous avons voulu consacrer sans apprêt ici au souvenir de cet homme de bien, sont l'adieu personnel que devait la *Revue de la Normandie* à l'un de ses collaborateurs les plus illustres, à l'esprit éminent qui ne dédaigna pas de se mêler à nos travaux dès les premiers jours, et dont l'existence toute entière peut se résumer dans ces trois termes : science profonde, modestie exemplaire, noblesse du cœur.

30 Avril 67.

GUSTAVE GOUELLAIN.

---

Digitized by Google

# ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE.

# LE TOMBEAU

DE

# SAINTE HONORINE

## A GRAVILLE PRÈS LE HAVRE.

(1er Article.)

Le 6 mars 1867, un travail pratiqué pour le scellement d'une grille de fer a amené, dans l'église de Graville, la découverte d'un tombeau. Tout d'abord on n'aperçut qu'une grande pierre, depuis longtemps cachée sous une couche de badigeon, de tuiles et de ciment. Immédiatement on chercha à se rendre compte de la longueur et de la hauteur de cette pierre d'appareil d'une nature si insolite, et on ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle avait les proportions suffisantes pour un cercueil. On reconnut bien vite que cette même pierre, longue de deux mètres, était la même qui contenait la cavité, habituellement désignée sous le nom de *Tombeau de sainte Honorine*, et dans laquelle on avait logé, dans ces derniers temps, une statue de cette sainte. Tout alors fit présumer que l'on était en voie de découvrir le cercueil de la sainte martyre, patronne séculaire de Graville et de son abbaye.

Ayant été averti de cette découverte par mon collègue de la Commission des antiquités, M. Brianchon, et par M. l'abbé Jeuffrain, curé de Graville, je priai qu'on voulut bien suspendre tout travail de dégagement jusqu'à mon arrivée sur les lieux. Je pensais, non sans



Digitized by Google

raison, que le milieu où gisent les cercueils est le meilleur élément pour déterminer l'âge de leur dépôt premier ou de leur translation ultérieure ; j'espérais, de cette sorte, arriver plus aisément à dater le monument.

Les choses restèrent en cet état jusqu'au commencement d'avril, époque où il me fut permis de me rendre à Graville, afin de dégager, de reconnaître et d'expertiser le monument entrevu. Il était évident pour tous que s'il parvenait à justifier les espérances fondées sur lui, il n'allait rien moins qu'à doter le Pays de Caux d'une des plus belles pages de son histoire, et la religion chrétienne d'un de ses plus glorieux témoins.

Le 4 avril, secondé par M. Certain, entrepreneur intelligent et dévoué de la ville du Havre, nous dégageâmes de tous les placages et maçonneries dont elle était enveloppée, la grande pierre qui nous était offerte et que nous ne tardâmes pas à reconnaître pour un ancien tombeau. Le sarcophage est placé dans le mur nord de la chapelle latérale au chœur, du côté de l'Evangile. Cette chapelle, du XIII^e siècle, porte le nom de la sainte, probablement depuis son origine ; il occupe presque toute l'épaisseur de la construction dont il forme pour ainsi dire la base. A quelle époque ce cercueil a-t-il été ainsi placé dans le mur ? C'est ce que nous ne saurions dire et ce que nous verrons à examiner plus tard.

Afin de remplir consciencieusement notre mission d'expertise et de reconnaissance, nous avons isolé le tombeau, sinon complétement, du moins assez pour pouvoir être apprécié dans tous les sens.

Ce tombeau est placé à 44 centimètres du pavage de la chapelle. Il est soutenu, à chacune de ses extrémités, par une maçonnerie pleine. Vers les pieds, cependant, une cavité s'est révélée sous lui. L'appareil de pierre, en retrait de 23 centimètres, laisse voir un creux long de 78 centimètres et haut de 30. La destination de cette réserve ne nous est pas connue. M. Guilmeth, toutefois, qui a visité Graville en 1836 et qui écrivait en 1838, parle d'une cavité où l'on pouvait puiser de l'eau.

Le sarcophage, lourd et massif, est d'un seul morceau. La pierre

Digitized by Google

est d'une craie verte, provenant de notre pays, et dont l'analogue comme banc et comme grain, se retrouve surtout dans les carrières de Saint-Vigor. Sa forme est celle d'un parallélogramme, aussi large aux pieds qu'à la tête. Nous donnons ici les proportions intérieures et extérieures de ce monument que du reste nous reproduisons à l'aide de la gravure.

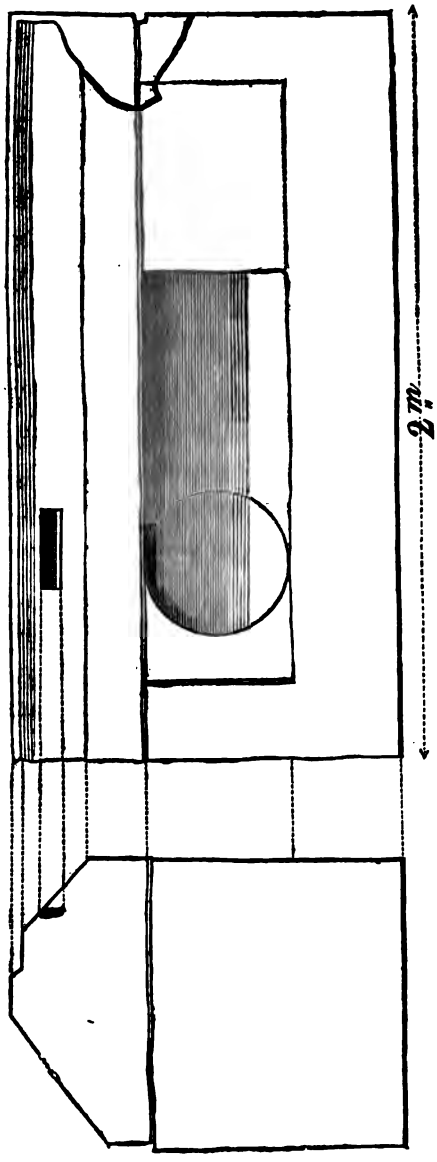


Tombeau de sainte Honorine à Graville, près le Havre.

Digitized by Google

Au dehors, la hauteur de l'auge est de 72 centimètres à la tête et de 62 aux pieds que nous croyons dirigés vers l'Est. Sa longueur totale est de 1 mètre 98, soit 6 pieds, ancienne mesure. A l'intérieur, la longueur est de 1 mètre 73 centimètres, la largeur de 50 et la hauteur de 42. L'épaisseur des parois est de 12 centimètres sur les trois côtés, est, sud et ouest ; au nord seulement, l'épaisseur va jusqu'à 16 centimètres. L'épaisseur de la lame inférieure varie de 22 à 30 centimètres, des pieds à la tête.

Le couvercle, aussi d'une seule pièce, adhère parfaitement à l'auge, à laquelle il est soudé au moyen d'une légère couche de mortier. Ce couvercle, également très lourd, affecte une forme prismatique, dont l'angle supérieur a été abattu. Toutefois, l'écrètement n'a pas été complet et il reste au sommet des portions de pierre non dégrossies qui semblent témoigner d'une modification dans la forme ancienne.

Nous avons mesuré ce couvercle, qui est de la même pierre que le tombeau, et nous lui avons trouvé les dimensions suivantes. Le bord présente, dans sa partie droite et non bizautée une hauteur qui varie des pieds à la tête (de l'est à l'ouest), de 11 à 14 centimètres. L'inclinaison du toit, vers l'église, varie de 25 à 33 centimètres. Du côté du cimetière elle est de 37 centimètres, à l'ouest, et 41 à l'est. Dans son plus grand développement, le trapèze est de 35 à 42 centimètres.

Tout porte à croire que le cercueil, quoique levé de terre et sorti de sa place ancienne, est encore aujourd'hui orienté comme il le fut d'abord, la tête à l'ouest, les pieds à l'est. Une fracture peu importante, dont la cause nous est inconnue, se remarque au couvercle et vers les pieds à l'auge, à l'angle du sud-est : une autre fracture se voit sur le bord de l'extrémité orientale de l'auge, mais celle-ci semble le résultat d'une entaille pratiquée régulièrement et à dessin, plutôt que d'un coup appliqué au hasard. Cette ouverture peut avoir 6 centimètres de largeur sur une longueur de 15 à 18 centimètres.

La taille de la pierre est on ne peut plus simple. A l'intérieur, on

Digitized by Google

s'est contenté d'un évidement qui semble pratiqué au marteau et sans soin. Nous avons souvent vu des cercueils romains d'une forme aussi négligée. Au dehors, la taille ancienne n'apparaît plus qu'au côté nord. Elle est également fort simple, et on y voit la trace des coups de ciseau. Dans toutes les autres parties, nous avons cru remarquer comme des retouches postérieures.

Ce qui est incontestable, c'est qu'avant d'avoir été placé dans le mur, ce cercueil avait été longtemps exposé à la superficie du sol, n'adhérant à une muraille que par le côté nord. Ce qui nous l'a prouvé, c'est que sur toute la surface, aussi bien celle de l'auge que du couvercle, il avait été appliqué une légère couche de mortier recouverte d'un enduit de chaux dont le revêtement extérieur est lisse et uni. Cette double couche, qui a près d'un centimètre d'épaisseur, décorait le cercueil lorsqu'il était exposé à la vue et à la vénération des fidèles. Sur cet enduit, on remarque encore des traces de peinture bleue, rouge et noire. Jusqu'à présent, je n'ai pu y reconnaître que des croix de Malte ou des croix pattées, comme on les trouve sur les monnaies du moyen-âge.

Quant à l'époque où ce cercueil a pu être placé dans le mur où il se trouve, on est disposé à supposer que ce fut à la fin du XII^e siècle ou au commencement du XIII^e, date de la construction de la chapelle et du chœur. Ce qui tendrait à corroborer cette opinion, c'est l'existence d'une arcade surbaissée qui surmontait le sarcophage et qui semblait destinée à le protéger alors qu'il était exposé à la vénération des peuples. Cependant les peintures indiquent qu'à une époque plus ancienne, il fut entièrement dégagé et en vue, n'ayant qu'un seul côté appliqué contre le mur. Mais à quelle période remontent les peintures? C'est ce que nous ne saurions dire. Jusqu'à présent, nous en avons vu trop peu pour pouvoir les expertiser. D'un autre côté, Duplessis, qui écrivait de 1730 à 1740, assure que de son temps, on voyait encore dans l'église de Graville le tombeau de sainte Honorine, « appuié contre le mur du collatéral du côté de l'évangile » (1). Nous doutons que Duplessis, qui vivait à Paris, soit

(1) Duplessis, *Descrip. hist. et géogr. de la Haute-Norm.*, t. 1^er, p. 168.

Digitized by Google

jamais venu à Graville : il cite, pour étayer son assertion, des Mémoires conservés au prieuré.

Ceci prouverait, en tout cas, que le souvenir de l'ancienne position n'était pas perdu. Achevons en quelques mots la description du sarcophage, nous tenterons ensuite d'en faire sortir des conséquences utiles pour l'histoire.

Le côté sud, celui qui était visible, avait été, en grande partie, enlevé carrément et par des hommes du métier. Cette ouverture, longue de 1 mètre 8 centimètres et large de 40 centimètres, est plus voisine de la tête que des pieds ; nous dirons bientôt à quelle cause nous attribuons cette entaille et les conséquences historiques et monumentales qui en ressortent pour notre sujet.

Le trou dont nous venons de parler présentait encore une autre particularité qui, pour être plus récente, n'en est pas moins intéressante.

A une époque que nous ne saurions préciser, mais que nous essaierons pourtant de déterminer approximativement, on appliqua à notre sarcophage une nouvelle plaque de pierre, afin de compléter le monument et de faire disparaître l'outrage du temps. Dans cette plaque de pierre, on pratiqua une ouverture circulaire par laquelle les pèlerins passaient la tête lorsqu'ils venaient demander, par l'intercession de notre sainte, la guérison de la surdité.

De cette plaque, relativement moderne, il existe encore un fragment de moellon blanc et d'un calcaire bien différent du premier ; le fragment qui reste est celui qui est voisin de la tête.

A présent que nous avons examiné soigneusement ce monument et que nous l'avons décrit jusque dans ses moindres détails, nous allons essayer de tirer les conséquences historiques et religieuses qui en découlent.

Ce tombeau n'a aucun des caractères du moyen-âge, ni de l'époque franque. Sous les premiers Capétiens, c'est-à-dire du XI^e^ au XII^e^ siècle, les cercueils de pierre n'étaient pas des auges portatives. Dans nos contrées, ils étaient fabriqués sur place au moyen de moellons juxtà-posés à la tête, aux pieds et sur les côtés. Toujours la

Digitized by Google

place de la tête est indiquée, à l'intérieur, par une entaille carrée ou circulaire ; le couvercle, constamment aplati, est formé de petites dalles horizontalement alignées. Généralement parlant, ce genre de cercueil affecte la forme du corps humain, en ce sens que, large au milieu, il se rétrécit aux pieds et s'amoindrit à la tête. Nous donnons ici deux spécimens de tombeaux chrétiens, dont l'un est pris en Normandie et l'autre en Angleterre. (Voir page 272.)

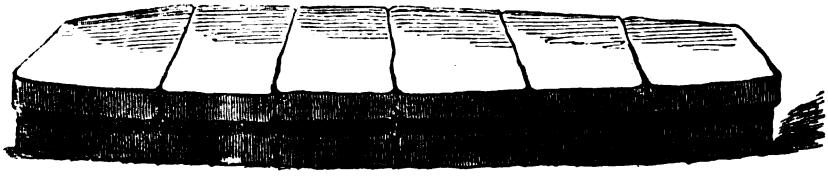

Tombeau chrétien du XI^e ou du XII^e siècle (Bouteilles, près Dieppe, 1855).

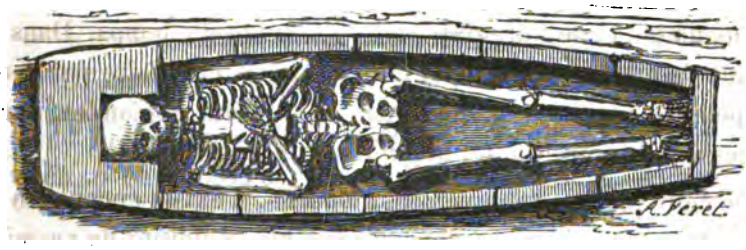


Tombeau chrétien du XI^e ou du XII^e siècle (Bouteilles, près Dieppe 1855).

Les tombeaux des Francs (mérovingiens ou carlovingiens) diffèrent essentiellement de ceux des Français qui les suivent ou des Gallo-Romains qui les précèdent.

A la période franque, le sarcophage de pierre est généralement recherché par les familles riches ou les personnages de distinction.

Ce cercueil est ordinairement en pierre de Vergelé, de Saint-Leu ou de Saint-Gervais, en un mot du bassin de Paris. C'est là le

Digitized by Google

trait caractéristique et à peu près permanent de tous ceux que nous exhumons dans nos contrées. Cette coutume de cercueils étrangers, venus de carrières voisines de Paris, est un des signes de ce temps, et voici ce que nous écrivions en 1862, à propos de trois cercueils de

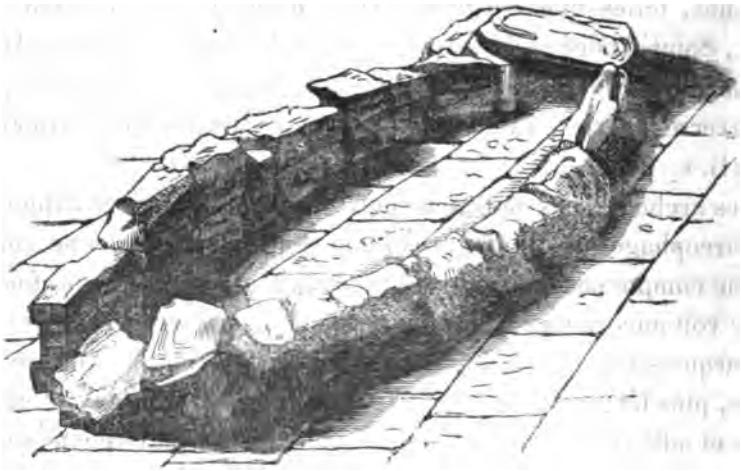

**Cercueil chrétien au XIIIe siècle (Arundel, Sussex, Angleterre).**

pierre trouvés à Gouville, près Rouen. On croirait que le passage que nous allons citer a été rédigé pour les besoins de la cause que nous soutenons aujourd'hui.

« On ne saurait douter qu'il ne se soit fait à l'époque mérovingienne un commerce considérable de ces auges qui ont toutes une forme semblable et une provenance commune. La spéculation dut les apporter toutes faites, soit sur commande, soit pour le marché public. Chacun les achetait pour les besoins de sa famille ou de son pays. Nos routes, nos fleuves et nos rivières durent faciliter un commerce qui fut très abondant du VIe au IXe siècle.

« Ce fait n'est pas sans analogue, ailleurs que chez nous, dans l'histoire de cette époque.

« A cette même période franque où l'on attachait un grand prix à un sarcophage de pierre, un atelier, un entrepôt et un marché s'éta-

Digitized by Google

blirent aussi à *Quarré-lès-Tombes*, dans le département actuel de l'Yonne. La pierre se tirait des carrières dites de *Champrotard*, à Dissangis, et elle était travaillée par les tombiers de Quarré, où se trouvait le dépôt. Outre les centaines et les milliers de cercueils que possèdent encore aujourd'hui Quarré-lès-Tombes et les paroisses voisines, telles que Sergnies, Saint-Branché, Saint-Brisson, Rouvray, Saint-André-en-Morvan et Sainte-Marguerite (Yonne), Brèves et Clamecy (Nièvre), on trouve des sarcophages de la même pierre à Auxerre, à Arles, à Vienne, à Lyon et à Saint-Pierre-l'Etrier d'Autun (1). »

Les archéologues de l'Aisne nous signalent une autre exploitation de sarcophages à Colligis, près Laon. Là est une ancienne carrière qui ne compte pas moins de quatre à cinq kilomètres de profondeur. On y voit encore une galerie nommée la *galerie des Cercueils* ; on y remarque six à sept pierres dégrossies sur les côtés et creusées en auge, plus larges à la tête qu'aux pieds. Elles ont deux mètres de long et adhèrent à la roche. Les ciseaux qui les taillèrent ne sont pas les mêmes que ceux d'aujourd'hui (2).

Les produits de cette carrière s'exportaient assez loin, car, en 1861, M. Pilloy, de Vervins, a reconnu, à Verly (Aisne), des sarcophages de pierre venant de Colligis. M. Pilloy s'étonnait qu'on eut franchi une distance qui n'est pas moindre de soixante kilomètres (3), mais c'est là un détail qui est dans les mœurs du temps.

Adoptant nos conclusions et les développant dans son *Répertoire archéologique de l'Anjou*, M. Godard-Faultrier ajoute : « Il y a longtemps que nous avions remarqué qu'un pareil commerce avait dû exister en Anjou. » Voici, en effet, ce que nous écrivions en 1839, dans l'*Anjou et ses Monuments* (t. 1er, p. 110) : « La plupart des cer-
« cueils de nos premiers chrétiens trouvés à Angers, sont en pierre
« coquillière de Doué. Ce fait nous révèle en partie l'origine des

(1) Henry, *Notice sur les tombeaux de Quarré-lès-Tombes*, dans le *Bullet. de la Soc. d'études d'Avallon*, 2e année, p. 59-80.

(2) Virgille Calland, *l'Argus soissonnais*, du 26 mars 1867.

(3) Pilloy, *Bullet. de la Soc. acad. de Laon*, t. XIII, p. 192-93.

Digitized by Google

« vastes carrières que l'on remarque dans cette petite ville (arron-
« dissement de Saumur) ; il nous indique encore un commerce actif
« de ces pierres, dites *grizons*, et des moyens de transport assez
« faciles. » Mais venaient-elles de Doué à Angers, par Brissac, ou les amenait-on à la Loire pour les embarquer ? Nous croyons qu'elles étaient transportées par la Loire, et voici nos motifs : à Chênehutte, dans un lieu nommé Orvan ou Orvalle, il y a quantité de tombeaux de pierres coquillières de Doué, et plusieurs semblent n'avoir jamais servi. Chênehutte communiquait avec Doué, dont il était éloigné de trois lieues, par une voie romaine qui sortait de la base du camp. Serait-t-il donc invraisemblable qu'il eut existé en cet endroit un dépôt de cercueils de pierre comme il existe aujourd'hui dans quelques villes des ateliers de tombes. On les aurait ensuite embarqués au pied du coteau, et par la Loire et le Maine on les aurait rendus tout préparés au cimetière d'Angers (1). »

Nous avons lu la preuve de ces faits historiques non dans les livres contemporains, mais au sein de la terre et dans les monuments dont elle est restée dépositaire.

« Pour le seul département de la Seine-Inférieure, nous pouvons citer la présence de cercueils de Saint-Leu et de Vergelé parfaitement constatée en plus de trente endroits. Depuis bien longtemps, on les trouve à Rouen dans le cimetière *Saint-Gervais*, où ils apparaissent encore sous le sol et où nous les avons vus en abondance en 1846 (2). Lillebonne en montre dans les fossés de son château, et, en 1854, il en a été extrait un grand nombre du parvis de l'ancienne église de Saint-Denis de cette ville (3). Dès 1744, on en remarquait à

(1) Godard-Faultrier, *Répertoire archéologique de l'Anjou*, n° de mars 1862, p. 93, 96.

(2) *La Norm. souterr.*, 1re édit., p. 37-38 ; 2e édit., p. 45-46. — *La Seine-Inf. hist. et archéol.*, 2e édit., p. 122.

(3) *Revue de l'Art. chrét.*, t. IV, p. 431. — *Quelq. particularités relat. à la sépult. chrét. du moyen-âge*, p. 8. — *La Seine-Inf. hist. et archéol.*, 2e édit., p. 414.

Digitized by Google

Saint-Aubin-des-Cercueils, où M. Pinel, du Havre, les constatait encore en 1820 (1).

« Enregistrons plusieurs découvertes qui se sont faites sous nos yeux. Des cercueils de pierre du bassin de Paris ont apparu à Sainte-Marguerite-sur-Mer, en 1822 et en 1840 (2); à Pourville, près Dieppe, en 1830 (3); au Mont-Cauvaire, en 1846 (4); à Saint-Pierre-d'Epinay, près Dieppe, en 1847 (5); à Eslettes, près Monville, en 1847 (6); à Pavilly, en 1850 (7); à Anceaumeville, près Clères, en 1851 (8); à Ouville-la-Rivière, en 1854 (9); à Envermeu, 1854 et en 1855 (10); à Caudebec-lès Elbeuf, en 1855 (11); à Biville-sur-Mer (12) et à Colleville, près Fécamp, en 1856 (13); à Sigy et aux Authieux-Ratiéville, en 1858; à Lamberville, en 1859 (14), à Eta-

(1) *Les Églises de l'arrondissement du Havre*, t. II, p. 319-20. — *Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, t. XIV, p. 156, et t. XXIV, p. 321-22. — *La Seine-Inf. hist. et archéol.*, 2e édit., p. 336.

(2) *La Normand. souterr.* Ire édit., p. 342; 2e édit., p. 430. — *La Seine-Inf. hist. et archéol.*, Ire édit., p. 85; 2e édit., p. 243.

(3) *La Seine-Inf. hist. et archéol.* Ire édit., p. 83; 2e édit. p. 241.

(4) *La Normand. souterr.*, Ire édit., p. 341; 2e édit, p. 429. — *Bulletin de la Soc. des Antiq. de Normand.*, t. Ier, p. 299.

(5) *Revue de Rouen*, année 1847, p. 234, 239. — *La Normand. souterr.*, p. 407, 414.

(6) Deville, *Revue de Rouen*, année 1847, p. 770. — *La Normand. souterr.*, Ire édit., p. 36; 2e édit., p. 43, 45.

(7) *Revue de Rouen*, année 1850, p. 653, 54. — *La Normand. souterr.*, Ire édit., p. 37; 2e édit., p. 46.

(8) *Revue de Rouen*, année 1851, p. 191, 92. — *La Norm. souterr.*, Ire édit., p. 344; 2e édit., p. 429.

(9) *La Normand. souterr.*, 2e édit., p. 435-36. — *Sépult. gaul., rom., franq. et norm.*, p. 132-33.

(10) *Sépul. gaul., rom., franq. et norm.*, p. 169.

(11) *Sépult. gaul., rom., franq. et norm.*, p. 110-113.

(12) *Bulletin de la Soc. des Antiq. de Norm.*, Ire année, p. 115. — *Sépul. gaul., rom., franq. et nom.*, p. 434.

(13) *Sépult. gaul., rom. franq. et norm.*, p. 437.

(14) *Bull. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, Ire année, p. 51. — *La Seine-Inf., hist. et archéol.*, 2e édit., p. 281.

Digitized by Google

londes, en 1860 (1), à Gouville, en 1861 (2); à Martin-Eglise, en 1865 (3); à Criel (4) et à Avesnes, près Gournay, en 1866 (5).

« Ces faits doivent suffirent pour appuyer la thèse que nous avons cherché à établir, et nous sommes certain que chaque jour la démontrera de plus en plus. »

La forme du cercueil franc est également spéciale à cette période. Comme ces cercueils étaient destinés à voyager, on les faisait les plus légers et les plus portatifs possibles. Cette nécessité est sans doute la cause des deux détails qui sont devenus distinctifs dans les sépultures de cette époque. Le premier est la forme du sarcophage, le second est celle du couvercle.

La forme du cercueil franc est parallélique et irrégulière. Toujours il est plus étroit aux pieds qu'à la tête (6). Le rétrécissement de l'auge ne s'opère pas régulièrement des deux côtés, au contraire, un côté reste droit tandis que l'autre est incliné. Nous donnons ici un type parfait de ce mode.

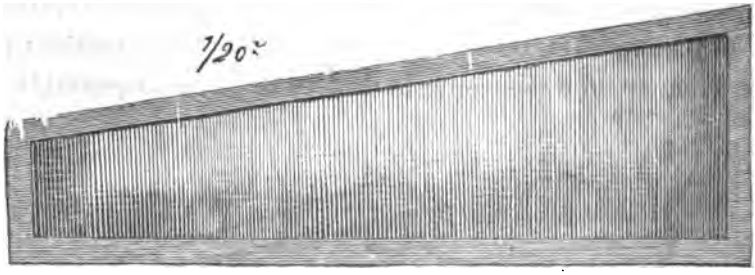

Cercueil franc en pierre de Vergelé (Ouville-la-Rivière, 1854).

(1) *Bull. de la Soc. des antiq. de Norm.*, 1re année, p. 115. — *La Seine-Inf., hist. et archéol.*, 1re édit., p. 260; 2e édit, p. 325.

(2) *Note sur trois cercueils de pierre trouvés à Gouville*, en 1861, in-8° de 16 pages, Rouen, 1862. — *Revue de la Normandie*, t. Ier, p. 5-22.

(3) *La Seine-Inf. hist. et archéol.*, 2e édit., p. 94; 2e édit., p. 252.

(4) *Procès-verb. de la Commiss. des Ant. de la Seine-Inf.*, t. II, p. 395.

(5) *Procès-verb. de la Commiss. des Ant. de la Seine-Inf.*, t. II, p. 402.

(6) De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. VI, p. 232.

Digitized by Google

Quant au couvercle, il est toujours en dos d'âne, ou si l'on veut en forme de toit. Cette particularité qui apparaît à Chartres, dès le VI^e siècle, au tombeau de saint Chalétric, et est générale pour nous

**Couvercle du tombeau de saint Chalétric de Chartres (VI^e siècle).**

du VII^e au IX^e siècle. Nous en pourrions citer d'innombrables exemples pris dans notre Normandie (nous nous contenterons de reproduire celui de Dieppe). Toujours le couvercle est léger, et comme il a dû voyager, on ne lui a laissé que la matière la plus indispensable.

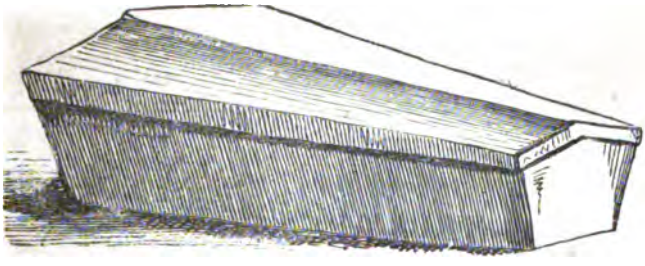

**Cercueil franc en pierre de Vergelé (Saint-Pierre-d'Epinay, près Dieppe 1846).**

Il en est tout autrement à l'époque romaine. Par époque romaine nous entendons ici le IV^e et le V^e siècle, car pour les trois premiers il n'existe pas de sarcophages. A cette période reculée, l'incinération régnait en reine dans la Gaule Lyonnaise et l'urne était, parmi nous

Digitized by Google

la seule forme de l'ensevelissement humain. Mais, à partir de Constantin, l'inhumation prédomine et avec elle les cercueils apparaissent. Ils sont en bois, en plomb, en tuiles, en marbre ou en pierre.

Dans notre seconde Lyonnaise, nous connaissons un certain nombre de sarcophages de pierre et de plomb appartenant à l'époque romaine. Rouen et ses environs en ont fourni plusieurs qui figurent au musée d'antiquités de cette ville et que pour l'instruction de nos lecteurs nous reproduisons ici. Nous en avons également vu à Lillebonne,

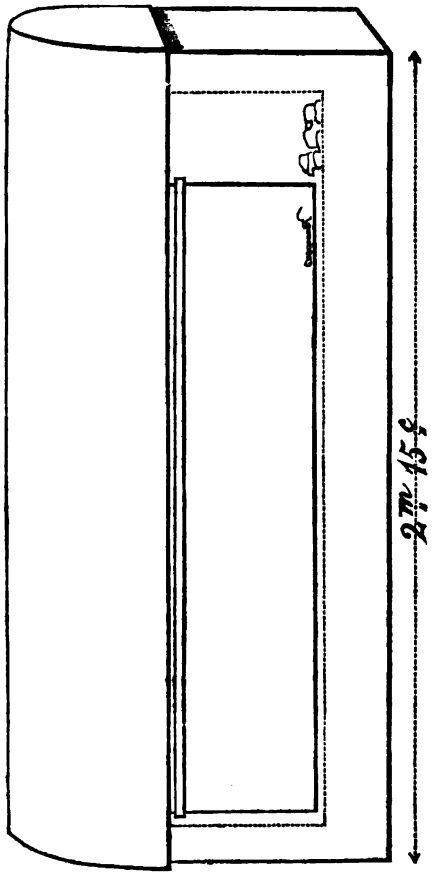


Cercueil romain en pierre (Quatre-Mares, près Rouen, 1843).

à Bayeux et à Melun. Tous ces cercueils, qu'ils renferment ou non des sarcophages de plomb, sont en pierre du pays. Chez nous, ils ont

Digitized by Google

été fabriqués avec le calcaire normand. Tous sont lourds et massifs : quelques-uns même sont à peine dégrossis. Si deux ou trois ont reçu des ornements sur la face principale, les décorations sont frustes et

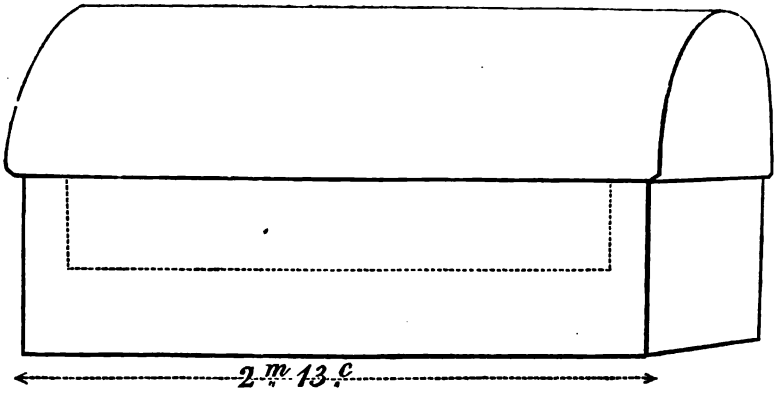


Cercueil romain en pierre (Quatre-Mares, près Rouen, 1843).

grossières. Le couvercle est une pierre plate et quadrangulaire, parfois il est circulaire ou convexe, parfois aussi il affecte la forme d'un toit. Ce dernier type qui se voit une fois à Rouen est plus fréquent dans les cercueils chrétiens du midi de la France. (Nous en donnons un exemple dans le beau sarcophage de la cathédrale d'Auch.)

Cercueil chrétien en marbre de la cathédrale d'Auch.

Digitized by Google

En un mot, on remarque dans les tombeaux romains une forte masse, une grande pesanteur et une certaine majesté; on dirait, ce qui est vrai pour la plupart d'entre eux, qu'ils ont été destinés à demeurer à la surface du sol.

L'abbé Cochet.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

---

Digitized by Google

# LE JARDIN-DES-PLANTES

## A SAINT-PIERRE (Martinique).

A M. L'ABBÉ COCHET.

Je me permets de vous envoyer, pour l'excellente *Revue de la Normandie*, ces quelques pages consacrées au Jardin-des-Plantes de Saint-Pierre, véritable merveille des Antilles.

Laissant aux naturalistes qui ont la bonne fortune de le visiter, le soin d'en faire connaître les richesses scientifiques, je ne puis, dans mon ignorance de la botanique, qu'en retracer le charme purement pittoresque, mais ce charme, sous un tel ciel, avec une telle nature, me semble assez puissant pour avoir le droit d'être décrit.

D'ailleurs, il y a des noms qui s'imposent, dès qu'ils sont évoqués, celui de la Martinique, de notre gracieuse colonie dont l'histoire est inséparable de celle de la marine française au XVII^e siècle, possède au plus haut degré ce privilége, en rappelant à l'esprit tout un passé de luttes, de gloire, d'héroïsme qui porta si loin et si haut le nom de la France dans les archipels de l'Atlantique.

Appelée dans ce beau pays, en 1863, par des affections de famille, j'ai été heureuse d'admirer cette nature tropicale, cette terre aimée du soleil, qui semble encore être au lendemain d'un cataclysme, avec son sol crevassé, raviné, déchiré, sillonné de lignes tourmentées, de profondeurs noires, de sources et de torrents, de haies et de fleurs!

Les tremblements de terre qui secouent fréquemment cette île charmante, et qui cnt causé à diverses époques d'épouvantables désastres, prouvent que l'activité de ses volcans est loin d'être épuisée. Un créole m'a raconté avoir été témoin, il y a de cela quinze



Digitized by Google

ans, d'un phénomène qui frappa les habitants de stupeur. Après une nuit d'orage, pendant laquelle la Montagne-Pelée avait rugi d'une effroyable façon, tout le sol, le lendemain, était recouvert d'un suaire blanc, comme s'il eut neigé la nuit entière, c'était tout simplement une pluie de cendre, d'une ténuité et d'une blancheur à faire complétement illusion ; heureusement que, cette fois, les habitants en furent quittes pour la peur ; mais que de sinistres dates dans l'histoire de la colonie, qui rappellent les catastrophes dont elle a tant souffert !

N'est-il pas à craindre qu'un jour cette île, ce bloc de lave, ce débris d'un cataclysme, ne s'enfonce dans les profondeurs de l'Océan, ne laissant à sa place qu'un écueil ? En attendant, la nature lui a tout accordé, et l'idée même du danger qu'on trouve en y restant est un attrait de plus. Il faut bien qu'il en soit ainsi pour que l'on continue à l'habiter, malgré ses serpents et ses tremblements de terre.

A la vérité, la beauté explique tout ; vainement chercherait-on des mots pour exprimer ce que l'âme ressent d'ivresse en se pénétrant de la sérénité du ciel ou des bruits de l'orage à travers les pitons, des changeants effets de lumière et d'ombre, du prestigieux éclat d'un soleil incendiaire, et du bleu de saphir aux reflets d'argent, de l'immense mer qui ferme tous les points de l'horizon ! Quelle surabondance de sève et de vie dans les végétaux de formes si capricieuses, d'arômes si pénétrants, dont la grâce et l'étrangeté n'ont aucun équivalent en Europe !

Paul d'Hormoy, dans son charmant livre (*Sous les Tropiques*) prétend que les arbres des Antilles n'ont rien qui puisse se comparer à nos chênes séculaires. Cette opinion me semble un peu hasardée ; car, sans parler des arbres à pain, des calbassiers, de certaines espèces de palmiers, de bon nombre de manguiers, tous de dimensions remarquables, je citerai deux frumagers, voisins du Jardin-des-Plantes, qui peuvent passer pour des phénomènes végétaux de la plus rare espèce. Le tronc de l'un est d'une telle grosseur que dix hommes pourraient à peine l'embrasser. Ce colosse est placé sur le talus d'un chemin raviné par les pluies torrentielles si fréquentes

Digitized by Google

sous les Tropiques, et qui ont mis à découvert ses puissantes racines, présentant dans leur enchevêtrement les combinaisons les plus inouïes de formes et de lignes ; à son gré l'imagination y peut voir des entrelacements de bras, des animaux fantastiques dans les plus grotesques postures, de monstrueux caïmans, des reptiles de toutes sortes.

On reste comme pétrifié devant ces formidables fondements qui se prolongent jusqu'à une grande distance, mais un coup d'œil jeté sur le colosse fait facilement comprendre un tel déploiement de forces bien nécessaire pour le soutenir.

L'autre frumager est encore plus surprenant, en ce que, dès sa base, le tronc s'est scindé, produisant deux énormes colonnes parfaitement égales de forme et de hauteur. Mille branches s'en détachent, aussi grosses à leur naissance que les géants de nos forêts, s'étageant les unes au-dessus des autres, et s'élevant à une prodigieuse hauteur.

Je cite ces deux arbres qui abritent de leur ombre une immense savane, parce que j'avais souvent l'occasion de les admirer en allant au Jardin-des-Plantes, mais combien d'autres mériteraient d'être mentionnés, n'en déplaise à M. d'Hormoy, qui a pourtant dit des choses si *vraies* dans ses délicieuses descriptions de la nature des Antilles.

Les frumagers nous conduisent tout naturellement au Jardin-des-Plantes dont ils sont les avant-gardes. Franchissons donc la large grille, ombragée de tamariniers, qui y donne accès, et pénétrons dans ce merveilleux jardin qui n'a de ressemblance avec les établissements de ce genre que par la partie consacrée à la botanique, enceinte réservée à la culture des fleurs, des plantes, des arbrisseaux, non-seulement indigènes, mais de tous les pays. Là, sont des parterres arrosés d'eaux vives, des bosquets formés d'arbres exotiques, des plate-bandes où s'épanouit la Flore des cinq parties du monde ; des bassins où se mirent les grandes fleurs des eaux.

Une charmante maison, habitée par le directeur, et diverses constructions rustiques destinées aux plantes trop délicates pour

Digitized by Google

braver l'ardeur du soleil tropical, complètent ce bel établissement où l'on n'entend que le murmure des eaux et le frémissement des grands arbres du parc qui l'entourent d'ombre et de fraîcheur.

Décrire ce dernier n'est pas chose facile, tant la nature et l'art s'y montrent sous les aspects les plus multiples. Mornes, torrents, solitudes ombreuses, larges allées, sentiers courant le long des précipices, cascade, château d'eau, petits lacs, tout sollicite et ravit le regard du promeneur qui marche d'enchantement en enchantement.

Une rivière, la Cléanthe, hérissée de blocs de lave, fait une ceinture d'argent, d'écume et de flots à la partie basse du parc, et réfléchit sous ses eaux transparentes, les acajoux, les patuliviers, les balatas, les pachiras de la Guyane qui, pressés les uns contre les autres, forment d'épais maquis sur ses bords.

La fermentation de ce sol humide, jointe à l'action du soleil donne à la végétation une incroyable énergie. Les parasites s'élancent d'arbre en arbre, grimpant le long des branches pour avoir leur part d'air et de soleil, et retombent en lignes fleuries qui se croisent et s'entrelacent au moindre souffle du vent. Quelle variété de tons, de formes, d'aspects dans ce monde de végétaux ! Quelle puissance dans la sève qui court partout, gonflant les arbres à les faire éclater ! Nuits tristes, douces et mystérieuses quand le soleil se voile ; éblouissements, splendeurs foudroyantes quand il brille de son éclat prestigieux ; oppositions de formes élancées et trapues, de couleurs indécises et chatoyantes, de grâce et de force, de rudesse et de douceur, comment peindre votre adorable poésie ?

Tout ce que l'Inde, la Chine, le Brésil, la Guyane ont de précieux s'y trouve acclimaté et s'y reproduit avec une fougueuse énergie.

Des rampes sont ménagées le long des mornes, permettant de monter sans fatigue et d'embrasser les divers plans de ce magique tableau.

La variété infinie des feuillages est une curiosité pour l'Européen, peu habitué à voir la nature se livrer à de tels caprices.

Plusieurs avenues aboutissent à un lac qui occupe le centre du

Digitized by Google

parc, s'élevant en gradins jusqu'au sommet des mornes. Un vaste parasol chinois sert de refuge aux promeneurs surpris par quelque averse imprévue ; d'élégants siéges en canne vous invitent au repos, à l'ombre des ananas odorants, des sombres manguiers, des tamariniers, des lataniers formant les avenues. Je ne sache pas d'endroit plus capable d'agir sur l'imagination, de l'emporter dans les riantes régions de la poésie, que ce site enchanté. Plusieurs îlots surgissent du lac comme des corbeilles de fleurs où brillent l'énorme rose de Caracas, la fleur pourpre de l'hibiscus, les lianes d'argent de la Guyane semées de petites corolles bleues, le jasmin du Cap, etc.

Toutes ces plantes grimpantes s'enroulent aux touffes de bambous, aux vaquois dont les tiges flexibles rivalisent de grâce et de légèreté aves celles des mélastones.

Le sol, à l'entour du lac, ressemble à un immense tapis aux couleurs variés, tant il *pleut* des fleurs de tous les arbres.

Mais continuons notre exploration en prenant une rampe qui, partant du château-d'eau, s'elève insensiblement à travers les points de vue les plus pittoresques et s'arrête en face d'un énorme rocher d'où tombe une cascade dont le bruit, l'écume et la fraîcheur produisent sur les sens un bien-être délicieux. A la voir nuageuse et transparente, rebondissant sur les aspérités du morne qu'elle recouvre d'une neige sillonnée de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, et remplissant de ses claires eaux un bassin tout ruisselant, on comprend que sous une telle latitude l'eau soit la vie.

Elle tombe d'une hauteur de cinquante mètres, formant dans le bassin des milliers de globules d'argent qu'un rayon de soleil transforme en pierres précieuses. Arbres et plantes mariés aux parasites projettent sur cette magnifique chute d'eau leurs ombres mobiles, et mêlent à son haleine leurs arômes pénétrants. Les hedwigias, les cicropias, les ériodendrons, les corassols sont semés ça et là dans les rochers voisins, aspirant la fraîcheur de la cascade de toutes leurs carolles entr'ouvertes, et s'élancent dans les airs en emportant avec eux les lianes qui les couvrent de fleurs.

N'était le bassin, fait des mains de l'homme, on pourrait se croire

Digitized by Google

dans une de ces forêts vierges où la nature ménage aux explorateurs mille découvertes imprévues. Tout concourt à l'illusion ; la forme étrange des arbustes, le silence à peine troublé par les murmures de la cascade, le site, d'une adorable sauvagerie. les grandes ombres projettées par les escarpes volcaniques qui servent d'encadrement à la chute d'eau.

Mais un endroit bien autrement sauvage et dont le nom à quelque chose de sinistre, est le Trou-Serpent, où l'on arrive par un étroit sentier bordé de bigonias et de gesmarias, mêlés aux fougères arborescentes. Qu'on se figure une gorge sans issue, dans laquelle il n'est possible de pénétrer qu'à l'aide d'escaliers taillés dans le roc, toute assombrie par les rochers qui l'emprisonnent, et présentant un pèle-mêle de rocs, de blocs de lave, de torrents, de précipices, de cascades, de taillis à vous donner véritablement le vertige. C'est la nature, la nature désordonnée prise sur le fait. On ne regarde qu'en frissonnant le profond entonnoir que l'imagination peuple de mille êtres venimeux. Qui sait tous les reptiles qui s'agitent sous les massifs, qui rampent le long des roches moussues, qui glissent dans la vase, attendant le moment propice pour vous jeter leur venin, ou vous déchirer de leurs dards aigus ?

Au sentiment d'épouvante qui vous saisit malgré vous, en face de toutes ces hypothèses, se joint l'attrait mystérieux qu'inspire *l'inconnu*, cette source où les imaginations vives aiment à s'abreuver ; et, d'ailleurs, que de choses gracieuses à côté de l'hostilité que vous soupçonnez ! Un bras du torrent a creusé dans le granit une mignonne coupe d'émeraude, ombragée de balisiers, de palmiers nains, d'aroïdées grimpantes qui semblent vouloir la cacher à tous les yeux. Mille accidents naturels produisent les effets les plus pittoresques. Le trop plein de ce lac lilliputien se deverse par des degrés de grosses roches dans une petite savane où l'eau se divise et forme un delta à travers les fougères, les allamendas aux larges corolles jaunes ; les mimosas odorants et les bambous qui, en se recourbant, forment d'élégants portiques encadrant le tout.

Les bruits renfermés dans cet espace restreint ont des échos d'une

Digitized by Google

incroyable sonorité. Il semble que tout parle, chante ou se plaint; une vie débordante, anime jusqu'à la matière. Ces plantes étranges ont un langage ; cette eau, tantôt calme, tantôt fougueuse a tous les murmures, toutes les caresses, toutes les colères de la voix humaines ; ces arbres qui s'inclinent sous la brise, échangent entr'eux des secrets que les oiseaux écoutent et traduisent dans leurs adorables mélodies.

Mais quittons le Trou-Serpent qui produit sur l'esprit une surexcitation dont rien ne peut donner l'idée. On sort de là le regard comme effaré d'avoir entrevu la nature dans toute la fougue et le désordre de la création primitive. Il vous semble avoir fait une excursion dans le monde des premiers âges ; l'air saturé d'arômes violents contribue grandement à cet état d'exaltation porté jusqu'à l'ivresse. Aussi, a-t-on hâte d'aller sur les hauteurs voisines prendre un bain d'air et respirer à pleins poumons la fraîche brise venant du large ; alors d'autres tableaux, adorables de couleur, de lignes et de contours, emportent la pensée. On songe au temps où les flibustiers, les frères de la côte, les hardis pirates et les aventuriers de tous pays, affluaient dans l'Archipel ; courant d'une île à l'autre, toujours luttant, se battant et menant joyeuse vie au fond. On songe aux Caraïbes qui se réunissaient le soir sur une savane au bord de la mer pour leurs sanguinaires festins, composés de chair humaine... On songe à Cristophe Colomb qui, dans une de ses courses au Nouveau-Monde, débarqua sur ces riants rivages et se reposa à l'ombre des manguiers, près de la Pointe-du-Carbet ; puis la poésie, sous les traits des ravissantes créoles dont la Martinique est si fière, et qui ont laissé la trace de leurs petits pieds dans la pourpre et l'hermine, répand sur tout ce que l'on voit une irrésistible satisfaction. On comprend que ce ciel enchanté, cette nature éblouissante aient pu enfanter ces belles fleurs des Tropiques, qui résumaient en elles toutes les séductions de leur île bien-aimée, et dont la suprême beauté devait être couronnée par le suprême pouvoir.

Avant de clore cet article, bien insuffisant pour faire apprécier tous les enchantements de ce beau jardin, je dois signaler l'Avenue

Digitized by Google

des Palmiers comme ayant été témoin d'autant de duels que jadis, le bois de Boulogne. C'est-là que les créoles, enragés duellistes, venaient se battre à la carabine, pour un regard de travers, une parole inconsidérée, une querelle de jeu.

Que de cadavres ont rougi de leur sang cet épais tapis de gazon ! Que de drames se sont dénoués par la mort dans cette majestueuse avenue qui repire la paix, la gravité, voir la solennité, avec sa double rangée de colonnes s'élançant vers le ciel, couronnées de leurs panaches verts et flottants ! C'est un endroit sinistre malgré la beauté ; un endroit que peu de créoles peuvent voir sans que le souvenir de quelque catastrophe ne se dresse soudain devant eux.

Avant que la loi sur les duels ne fut en vigueur aux colonies, les rencontres se multipliaient de façon à mettre le deuil dans toutes les familles. Le même esprit provoquant et batailleur qui décima la noblesse française sous Henry III, semblait avoir traversé l'Atlantique et répandu dans tous les esprits son souffle contagieux.

Maintenant, on se bat encore, mais du moins pour des causes qui en valent la peine. L'Avenue des Palmiers est toujours l'avenue des duels, l'avenue du sang, l'avenue des sombres aventures ; silencieuse et déserte, elle semble, quand les ombres du soir l'environnent, hantée par les fantômes de ceux qui ont rendu leur dernier soupir sur sa pelouse, à peine foulée par quelques rares promeneurs.

Adèle Hommaire de Hell.

---

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE GAULOISE

# NOTE

SUR UN

# BRACELET EN BRONZE

TROUVÉ A CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF, EN 1865.

La *Revue archéologique* de décembre 1866 (nouvelle série, septième année, t. XIV, p. 417-422) a publié un curieux article de M. de Mortillet, intitulé : *Recherches sur une série d'anneaux d'une forme particulière.* Cet intéressant travail concerne d'anciens bracelets à ressorts que l'auteur décrit ainsi : « Tige métallique arrondie, dont le centre est plus épais que les deux extrémités, qui vont en s'amincissant. Les deux bouts se croisent, sur une étendue de 3 à 4 centimètres, puis se terminent en spirale de chaque côté. Les spirales sont formées d'enroulements qui varient de 3 à 11. »

Après avoir décrit ce genre d'armilles, il en cite et reproduit plusieurs en or et en bronze. Deux en or ont été recueillis dans des tombeaux, à Kertch (Crimée). Ils sont maintenant conservés à Saint-Pétersbourg, sans doute au musée de l'*Hermitage.* Puis vient un anneau d'enfant, aussi en or, provenant d'une sépulture de la Sardaigne. Un bracelet d'or a été recueilli à Grenant (Haute-Marne) et se voit à présent au musée de Besançon. Enfin un dernier a été vu à Fraubrunnen, près Berne, en Suisse.

Des armilles pareilles, mais en bronze, ont été recueillies, l'une dans les draguages du Doubs et se voit au musée de Besançon, l'autre dans le département de la Côte-d'Or. Ce dernier est entré dans le cabinet de M. Baudot, de Dijon.

Digitized by Google

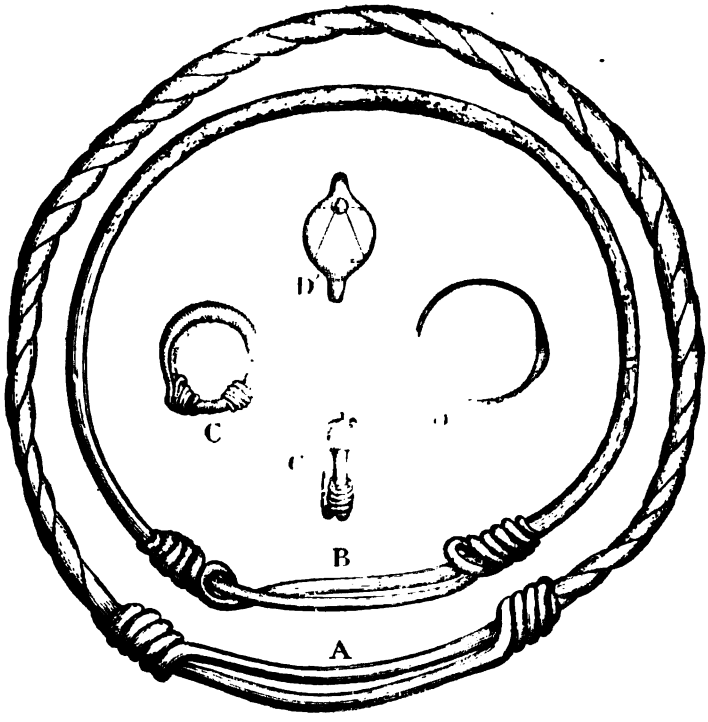


Armille en bronze, bracelet et bagues en or, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne et de la Sardaigne.

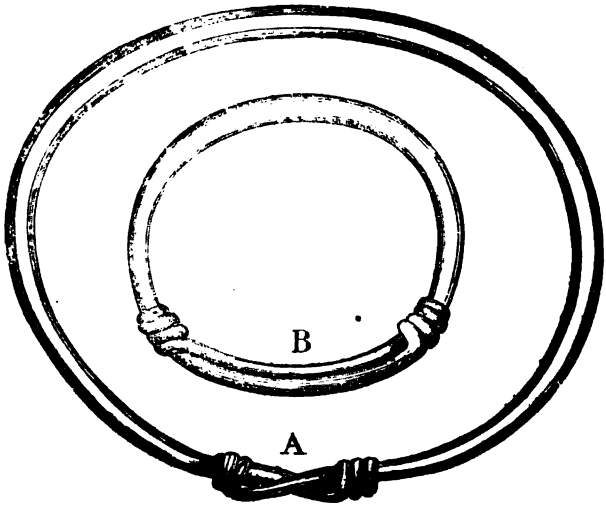


Bracelets en or et bronze de Kertch (Crimée).

Digitized by Google

M. de Mortillet pense qu'il y avait des armilles pour les enfants comme pour les grandes personnes, pour les bras comme pour les jambes.

L'auteur, toutefois, est embarrassé de leur donner une date et une attribution précises, au moins pour la Gaule, parce que les découvertes ont été faites dans des milieux indéterminés et mal définis. Toutefois, par la nature du métal, il semble incliner pour la civilisation gauloise.

Nous pouvons confirmer l'auteur dans ses présomptions, et, plus heureux que lui, il nous a été donné de rencontrer un bracelet semblable aux siens dans un milieu bien défini et aisé à déterminer.

Au mois de décembre 1864, je fouillai le cimetière gaulois de Caudebec-lès-Elbeuf (l'ancien *Uggate*). J'ai rendu compte de mon exploration dans la seconde édition de ma *Seine-Inférieure historique et archéologique* (p. 590), et dans les *Procès-verbaux de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure* (t. II, p. 358).

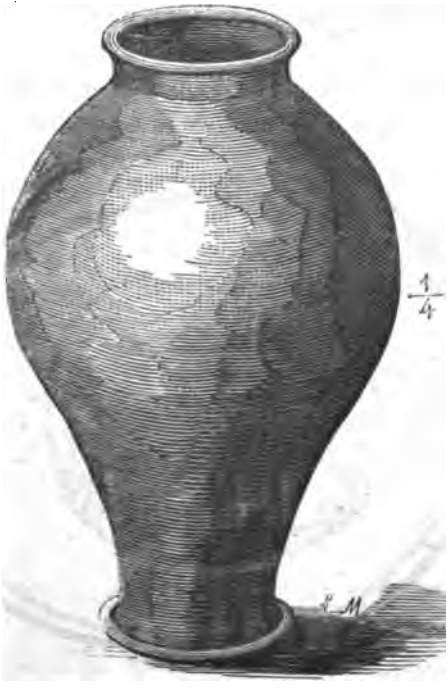


Vase gaulois du cimetière de Caudebec-lès-Elbeuf.

Digitized by Google

J'ai exposé qu'au fond d'une urne en terre cuite, toute remplie d'os brûlés (je donne à la page précédente une des urnes de Caudebec), j'avais trouvé une fibule en fer du genre de celle-ci,

Fibule gauloise en fer (Varimpré 1864).

une clef en fer à trois dents, un anneau de cuivre pour le doigt et trois bracelets en bronze. « Un de ces bracelets, disions-nous, est un cercle assez semblable à une grande boucle d'oreille (1). » Ce bracelet, auquel nous n'attachions pas alors toute l'importance qu'il nous paraît mériter aujourd'hui, n'est autre que celui que nous reproduisons ici. On peut remarquer tous les traits de similitude qu'il possède avec ceux qui ont été décrits et reproduits par M. de Mortillet.

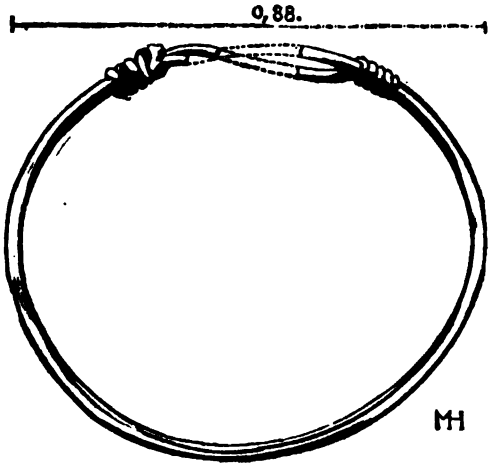


Bracelet gaulois en bronze et à ressort (Caudebec-lès-Elbeuf, 1865).

(1) *La Seine-Inf. hist. et archéol.*, p. 590, 2e édition, Rouen, 1866.

Digitized by Google

Comme eux, il se compose d'une tige en bronze plus renflée au centre qu'aux extrémités. Les deux bouts s'amincissent, afin de laisser aller et venir deux spirales obtenues à l'aide de cinq cercles ou enroulements. Etant similaire, ce bracelet doit être contemporain. Or, comme le cimetière gaulois de Caudebec (*Uggate*) répond au siècle qui a précédé la naissance de Jésus-Christ et à celui qui l'a suivi, je dois conclure que les diverses armilles publiées par M. de Mortillet sont du même temps. C'est, je pense, ce que l'avenir viendra démontrer.

L'abbé Cochet.

Digitized by Google

# HISTOIRE

DE LA

# VILLE DES ANDELIS

PAR M. BROSSARD DE RUVILLE (1).

---

Le monument de piété filiale que M. Brossard de Ruville a voulu élever à sa ville natale est terminé. L'histoire des Andelis est faite et complètement faite. Au point de vue des matériaux, il nous paraît quasi impossible d'en réunir un plus grand nombre et d'un meilleur choix ; quant à leur classement et au parti que l'auteur en a tiré, qu'il nous soit permis, tout en louant et en approuvant l'ensemble, de faire quelques réserves.

On pardonnera à l'historien en raison de son patriotisme d'avoir accumulé les documents et les détails à l'honneur d'une ville qu'il a présentée sous tous ses aspects et à laquelle il a appliqué cette généreuse parole de Tacite : *Parva nunc civitas, sed gloria ingens.*

M. de Ruville n'ignorait certes pas cette recommandation d'un penseur délicat. « La tempérance dans l'érudition est une des conditions du talent » mais il a pensé qu'on pouvait concilier les recherches patientes et minutieuses avec la clarté, la méthode et l'intérêt que doit toujours offrir un ouvrage destiné à survivre aux caprices du moment.

L'histoire des Andelis forme deux beaux volumes in-octavo, du format des œuvres magistrales, édités avec luxe, illustrés d'environ cent gravures sur bois imprimées dans le texte, dont vingt grands dessins représentant les principaux paysages et monuments de la contrée. Entrepris en province, dans une petite ville, par un éditeur hardi et intelligent, M. Delcroix, cet ouvrage est une des rares tentatives un peu considérables de décentralisation dont nous avons l'exemple.

Le tome premier s'ouvre par la description territoriale, l'étude du sol, les détails météorologiques, tout ce que peuvent fournir les sciences modernes sur la nature et le climat du pays où l'homme va se mouvoir. C'est commencer sagement, un peu *ab ovo* peut-être, mais on veut être complet. La

(1) En vente chez Delcroix, libraire-éditeur aux Andelis, 2 vol. jésus grand in-8o, 32 francs.

Digitized by Google

statistique occupe le second chapitre : Agriculture, industrie, commerce, et nous conduit à la page 295. Vous m'objecterez qu'on aurait pu dire tout cela en moins de pages. Oui, si l'on s'était borné à une sèche nomenclature ; mais, M. de Ruville est conteur autant qu'érudit. Il aime à émailler le champ un peu aride de la science des fleurs gracieuses de la légende. Il s'arrête à chaque coin de terre, vous charme par les récits et les aventures populaires qui s'y rattachent, vous repose et vous égaye souvent par un dialogue naturel, animé, vivant ; vous oubliez le présent, vous rêvez à ce passé si naïf, et parfois si touchant : vous avez repris haleine pour affronter de nouveau les détails austères de la science et de l'érudition. Avec le chapitre III nous abordons les origines historiques des Andelis : l'étymologie d'abord et les surnoms, puis les antiquités gallo-romaines et mérovingiennes. Cette partie est traitée assez rapidement, une vingtaine de pages en tout. Nous pensons qu'on pouvait faire plus. Il est vrai qu'on a trouvé jusqu'ici peu de vestiges du séjour des Romains sur le territoire andelisien ; mais certaines opinions de savants méritaient peut-être un examen plus développé, et le sol livré à des investigations particulières bien conduites, aurait révélé à coup sûr des richesses plus abondantes.

Nous louerons sans restriction le chapitre quatrième qui a trait à l'histoire religieuse. Tous les documents intéressant les saints de la contrée, particulièrement sainte Clotilde, dont le culte est si populaire dans ce pays, le collége des chanoines, les doyens, les curés et les confréries ont été réunis avec un soin et une patience qu'on ne saurait trop reconnaître. Les pages et les gravures consacrées aux églises, à Notre-Dame-du-Grand-Andeli, à Sainte-Marie-Madeleine, à Saint-Sauveur, à l'hospice Saint-Jacques, au prieuré de Saint-Léonard, aux anciens couvents, nous initient d'une manière complète à l'histoire et à l'achéologie chrétienne des Andelis. Les bois sont nombreux et bien exécutés, le texte est sérieusement traité, la critique n'a qu'à s'instruire et à rendre hommage. Si nous n'étions si borné par l'espace nous aimerions à faire quelques citations heureuses, afin de montrer ce côté du talent de M. de Ruville qui sait mêler agréablement aux renseignements scientifiques l'anecdote locale, mais nous ne pouvons qu'indiquer et non analyser. Ce livre d'ailleurs est de ceux qui veulent être lus patiemment ; regrettons d'être empêché d'en parler davantage.

Nous savons des critiques qui s'accommoderaient fort bien de cette situation. Il est de mode aujourd'hui dans une certaine école de parler de tout dans un compte-rendu, excepté du livre qu'il s'agit de faire connaître. On fait briller son propre esprit ou sa facile érudition avec l'esprit et l'érudition d'autrui, et lorsqu'on a posé devant le lecteur avec un plein contentement de soi, c'est à peine si l'on accorde une mention distraite à l'œuvre

Digitized by Google

qu'on n'a ni jugée ni étudiée. Pour nous, nous fermons ce premier volume de 500 pages avec le déplaisir de n'en pouvoir donner au lecteur une idée suffisante.

Le tome deuxième commence par l'histoire féodale des Andelis. Le domaine d'Andeli appartenait dès le Xe siècle, d'après des documents authentiques, aux archevêques de Rouen, et dès ce moment aussi se trouve mêlé à tous les faits intéressants de notre histoire. Le château Gaillard, qui en formait la principale défense, a reçu dans ses murs les rois et les princes qui guerroyaient en Normandie pendant les XIIe et XIIIe siecles ; et après avoir servi longtemps de refuge ou de défense aux armées qui s'en assuraient tour à tour la possession, il demeura une des ruines militaires les plus imposantes de nos contrées. M. de Ruville donne la liste chronologique des seigneurs, qui se ferme avec le bon, preux et généreux duc de Penthièvre, dernier duc de Gisors, et par conséquent dernier seigneur des Andelis. Ce digne prince échappa à la fureur révolutionnaire grâce à l'affection des habitants de Vernon, d'Eu et des Andelis, qui s'étaient confédérés pour s'opposer à son arrestation, et mourut de douleur, après le meurtre du roi, le 4 mars 1793, dans son château de Bizi.

Avec la liste des seigneurs, nous trouvons les faits mémorables qui se rapportent à chacun d'eux, leurs demeures domaniales, les capitaines et les gouverneurs qui commandaient en leur nom. Cette partie est très riche en documents, trop riche peut-être. Le récit, plus condensé et moins morcelé par les citations, ne perdrait rien en autorité et gagnerait en intérêt. Cette légère critique nous permet de rendre un hommage complet et impartial aux travaux immenses de recherches, de lecture et d'érudition que suppose ce livre.

L'organisation judiciaire ancienne et nouvelle fait l'objet du chapitre cinquième. Après avoir décrit les anciennes juridictions, la vidamie, la châtellenie, la vicomté, le présidial et le bailliage, il consacre aux titulaires de ces charges une courte notice biographique. C'était le cas ou jamais, et M. de Ruville n'y manque pas, de raconter la lugubre histoire des trois suppliciés des Andelis : Jacques Turgis, Robert Tallebot et Charles Lebrasseur, nés à Rouen, et condamnés à mort injustement, pour un prétendu assassinat dont ils furent depuis reconnus innocents. L'église cathédrale de Rouen avait pris leurs cadavres sous sa protection et les avait placés dans la chapelle des Martyrs innocents, avec fondation perpétuelle d'une messe le samedi de chaque semaine. Dans des travaux récemment exécutés à la métropole, un des chanoines a cru reconnaître leurs ossements. M. de Ruville s'occupe aussi des avocats, des procureurs et des sergents. Il y a sur les premiers, trois pages charmantes, spirituelles et dignes que nous

Digitized by Google

aurions voulu enchâsser, comme un bijou, dans cette analyse, si l'espace ne nous avait été ménagé. M. Floquet aurait signé ces pages des deux mains, et la corporation des avocats devrait les reproduire en lettre d'or. M. de Ruville établit, sans donnner place à la réplique, que la vie des anciens avocats normands n'était généralement qu'un ingrat et pénible labeur, sans trève ni merci. « Ils ne trouvaient le repos que dans la tombe, et encore... Une légende ne dit-elle pas que les avocats sont poursuivis, tourmentés, dans l'autre monde, par ceux de leurs clients dont ils n'ont pu gagner la cause dans celui-ci ? »

Les tabellions, notaires et gardes du sel aux obligations ne sont pas non plus oubliés. Nous en trouvons une nomenelature complète depuis le XIII^e siècle jusqu'à nos jours. Le chapitre des finances (VI) occupe une faible place. Cela se conçoit : les Andelis ne formaient qu'une prévôté. Il y avait également un grenier à sel, une élection et un receveur particulier.

Les honneurs sont pour l'histoire communale, qui ne comprend pas moins de cent soixante-six pages, et qui est faite avec toute la patience, toute l'érudition et j'oserai dire tout l'amour qu'on peut apporter à une œuvre de prédilection.

La commune, c'était là vraiment le foyer et le centre du vieux patriotisme. Tout en émanait et tout y convergeait. M. de Ruville ne craint pas de consacrer un paragraphe intéressant du reste, aux dictons sur les deux villes et aux reproches faits à leurs habitants. La haine invétérée que se portaient les habitants du Grand et du Petit-Andeli a donné lieu à la plupart des sobriquets et injures que relate l'historien. Cette haine n'étonnera personne ; l'histoire des siècles passés en est pleine. Deux villes voisines, et à plus forte raison deux villes sœurs, ne pouvaient vivre en paix une année. Aux Andelis, les enfants des deux communes se faisaient périodiquement la guerre, et ils choisissaient pour théâtre de leurs luttes les ruines du château Gaillard. « Le parti qui avait le dessous opérait nécessairement sa retraite, et alors un fait assez curieux se passait à l'égard des prisonniers restés entre les mains de l'ennemi : on leur coupait les boutons de leurs bretelles et de leurs pantalons pour les empêcher de prendre la fuite. » La description et l'histoire des places, rues, hôtels, maisons, fournissent de curieux détails qui peignent bien les mœurs de la population.

L'hôtel du Grand-Cerf forme à lui seul toute une légende. C'était d'ailleurs un vrai monument. « La façade intérieure de l'hôtel (XVI^e siècle) du côté de la cour semblait avoir été consacrée exclusivement à reproduire, sur toutes ses boiseries, le lézard si cher à François I^er. Ce reptile y figurait dans toutes les attitudes : montant, descendant, courant, guettant sa proie, ou se reposant au soleil, comme un véritable lazzarone. La façade exté-



Digitized by Google

rieure, du côté de la rue, était plus riche et plus variée en décorations que celle de l'intérieur. Le rez-de-chaussée, construit en pierres de taille jusqu'à hauteur d'appui, ne présentait que des moulures simples. La partie supérieure était partagée par des meneaux droits, aussi de pierre, se terminant en ogive et contenant, dans le champ, les étroites fenêtres par lesquelles arrivait de ce côté le jour dans la salle à manger. En regard du plafond séparant le rez-de-chaussée de l'étage supérieur, régnait une large frise en bois sculpté où apparaissaient, de distance en distance, des figurines diaprées tenant chacune une banderolle et délicatement travaillées. Sur chaque bout de poutre avait été représenté qui un tinterelleux à tête de chien, qui un dais, qui un mascaron, qui une chimère, qui un palmipède. Comme celle du rez-de-chaussée, la surface de l'étage était divisée en plusieurs compartiments par des meneaux sur lesquels l'artiste avait répandu les caprices de sa féconde imagination. Pas un dessin qui ressemblât à un autre. Celui-là était ondulé, celui-ci cannelé ; l'un était couvert d'écailles, l'autre de perles. Nous en passons et des meilleurs. L'entablement, d'une énorme largeur, le surplombant à lui-même, couronnait la façade. Les moulures de cette partie de l'édifice étaient très abondantes. On y remarquait des dessins trilobés se succédant sans interruption ; sur des espèces de pilastres étaient représentées les armoiries de l'intérieur ; puis, sur des aésotères, des têtes casquées, couronnées et cerclées ; enfin, sur des médaillons, un homme cultivant un arbre, puis se reposant à son ombre, ensuite émondant ses branches, et, en dernier lieu, l'abattant à coups de hache : c'était, disait-on, un des symboles de la vie. » Nous reproduisons à dessein cette minutieuse description, afin de montrer que M. de Ruville ne néglige rien ; cet hôtel existe encore, il est la merveille des Andelis, et son hôte, homme d'intelligence et de goût, s'en est épris au point d'en faire un sanctuaire archéologique. C'est aujourd'hui le musée de Cluny de l'endroit, qu'il faut visiter et admirer si l'on a quelque souci de l'art délicat de la renaissance ou du moyen-âge.

Le livre de M. Brossard de Ruville se termine par un chapitre considérable (X) consacré aux célébrités andelisiennes. En général, ces notices biographiques sont écrites avec soin, d'après les documents les plus authentiques, et sont pleines de détails caractéristiques ; mais il faut lire plus spécialement celles de l'aéronaute Blanchard, du marquis de Dreux-Brézé, de Poussin, la gloire impérissable des Andelis, comme il restera l'éternel honneur de l'école française ; du philologue Adrien Turnèbe et du brave colonel Gambier.

On ne refera plus, après M. de Ruville, l'histoire des Andelis ; on la condensera seulement et on l'abrégera. Pour avoir entrepris et mené à bonne

Digitized by Google

fin cette œuvre considérable, il faut avoir eu à son service trois choses qui se trouvent, hélas ! réunies rarement : un cœur ardent et patriotique, les loisirs d'une vie indépendante et le goût des études sérieuses. C'est faire d'un seul mot l'éloge de M. Brossard de Ruville que de dire qu'il a mérité ces trois bonheurs, parce qu'il a su les mettre à profit. Sa ville natale lui doit une nouvelle illustration, et la Normandie enregistre avec bonheur, dans ses annales déjà si riches, une bonne histoire d'une de ses villes de second ordre les plus dignes d'intérêt.

L'abbé JULIEN LOTH.

---

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE NORMANDE.

---

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN. — Caen, Le Blanc-Hardel, 1867, in-8 de 482 pages.

En ouvrant ce volume, soigneusement édité, nous avons couru tout d'abord à la liste des membres de la savante Compagnie. Peu d'Académies de province pourraient offrir un tel noyau d'érudition et de littérature. Les noms de MM. de Caumont, Théry, Dansin, Charma, Puiseux, Travers, Morière, Du Moncel, etc., etc., qui rayonnent parmi les trente-six titulaires élus, promettent des trésors de science au lecteur convaincu d'avoir en main la fleur des productions de l'Athènes normande.

Par malheur, il n'y a qu'un pas de la liste des membres à la table des matières, et ce n'est point, sans désenchantement que nous y constatons l'absence de la plupart de ces noms que nous aurions été si heureux d'applaudir. *Que nos regrets soient pour eux un remords*, comme dirait un savant spirituel bien connu de nos lecteurs. Ce silence fâcheux, joint à l'absence de tout rapport ou compte-rendu des séances de la docte Société, rend tout-à-fait impossible l'appréciation de ses travaux et de son mouvement intellectuel durant l'année.

M. Jules Cauvet, président de l'Académie, dans son discours d'ouverture, trace, pour ainsi parler, l'*histoire littéraire de Napoléon Ier;* il était difficile de choisir un exemple plus capable d'animer ou de réchauffer l'enthousiasme studieux de la jeunesse à laquelle surtout s'adressait l'orateur.

Nous regrettons vivement pour M. A. Joly, professeur à la Faculté des Lettres, que, membre titulaire de l'Académie et de la Commission d'examen pour le prix Lair, il n'ait pu concourir lui-même. Son étude sur Jean Marot nous paraît aussi large, aussi complète que possible, et si nous avions eu voix délibérative nous n'eussions pas hésité à délivrer la palme au rapporteur. M. Joly ne s'est pas renfermé dans le cadre trop restreint de la notice demandée. A la suite du juste éloge qu'il décerne à M. Lair, il sait grouper autour de son sujet le siècle entier de Louis XII, dont il

Digitized by Google

décrit savamment l'architecture. Octavien de Saint-Gelais, Jean le Maire, Guillaume Crestin et la reine Anne de Bretagne servent comme de préface à l'étude sur Jean Marot. L'auteur se montre un peu sévère pour le célèbre G. Crestin (sur le nom duquel, en passant, il se permet un léger calembour); ces vers :

Ne tenez pas mon dit assez ample, ains
Plaignez la mort de ce vaillant docteur...
Jhesus lui doint Paradis s'il ne l'a...

sont-ils beaucoup plus *rocailleux* et plus barbares que ceux-ci que nous trouvons dans les Mémoires (p. 441 et 445) :

Qu'est-ce en somme? On s'élance...
Le sol*dat de tantôt* va devenir marchand...
En toute chose il est une mesure, un point
Tel qu'en deçà le bien comme au-delà n'est point.

Du reste, si les résultats du concours pouvaient laisser des regrets à l'Académie, le travail de M. Joly a dû la consoler et remplir tous ses vœux. Le même M. Joly donne plus loin d'utiles enseignements sur le texte et les éditions de Jean Marot, où perce un esprit rancunier contre l'abbé Sallier, déjà fort attaqué dans la notice.

Suit une *Etude de mœurs au XII^e siècle*, que M. le recteur de l'université nous donne pour une version scrupuleusement fidèle du philosophe Jean de Salisbury. En vain M. Théry s'excuse modestement du tort qu'il fait à son modèle, l'*Etude* complétée que nous trouvons plus loin prouve que le traducteur n'a pu qu'ajouter des charmes aux beautés de l'original.

A l'intéressant travail de M. Julien Travers, sur *M. de Guernon-Ranville et son journal manuscrit*, nous appliquerons ces paroles tirées de la notice même : « Elle a peut-être un intérêt de nouveauté plus vif que tout ce qui précède : elle donne de curieux renseignements sur l'agonie d'un pouvoir plutôt faible que méchant, plutôt aveugle que coupable ; elle ajoute encore à l'idée que l'on doit se faire du sang-froid, de l'énergie et du loyal dévoûment de M. le comte de Guernon-Ranville. »

C'est aussi l'impression que nous a fait éprouver la lecture des pages consacrées par M. A. Boullée, *membre correspondant* de l'Académie, à esquisser la biographie du ministre de Charles X. Nous signalerons en passant les aperçus profonds contenus dans les pages 385 et suivantes, sans

Digitized by Google

les analyser, en vertu de l'axiome émis par un de nos plus spirituels collaborateurs (1), principe qui nous engage à mentionner seulement l'Etude très sommaire de M. Saint-Albin Berville, *membre correspondant*, sur l'illustre vainqueur des Gaules. Tournons plutôt les yeux vers les bons habitants du val d'Andorre.

O fortunatos minium sua si bona nôrint !...

Mais M. Reynald (*associé résidant*) nous apprend que là aussi le génie des révolutions a secoué ses torches ardentes. C'est une heureuse idée de nous avoir conservé le tableau de ces vieilles institutions, dernier débris du moyen-âge, qui vont bientôt disparaître avec tant d'autres ruines.

Tel sera sans doute le sort de la langue *basque*, dont M. de Charencey, *membre correspondant*, fait ressortir l'excessive richesse dans son intéressant chapitre des *Degrés de dimension et de comparaison en basque*.

M. Paul Blier, *membre correspondant*, semble vouloir prouver qu'au moins pour l'élégance, la grâce et le bon goût, la langue française ne le cède à nulle autre. Ecoutez ce chant ravissant :

Mai sourit,
Chante et fleurit,
Tout aime et se renouvelle.
Du gai printemps
C'est le temps.
*Qu'attends-tu donc,* hirondelle?

Ah ! poète, elle attend sans doute que la neige et la pluie qui fouettent ma vitre à l'heure où je trace ces lignes (jeudi 23 mai), aient fait place à ce beau soleil que vous chantez si bien et qui nous reviendra peut-être, si nous ne sommes trompés par cet ange de l'Espérance, dont M^me^ Lucie Couëffin, *membre correspondant*, nous fait entendre les accents :

Je naquis un jour de printemps,
Tout riait sur la terre et l'onde :
C'était en l'an premier du monde,
Je vis des roses plein les champs.

(1) « Ne parlons pas politique, notre feuille n'est pas assez timbrée pour cela. » — Bulletin d'Etretat.

Digitized by Google

Je vis des tiges les plus frêles
Sortir des parfums précieux ;
Pour les porter aux malheureux,
Je les recueillis sur mes ailes.

. . . . . .
. . . . . .

Aussi chacun, les bras tendus,
Me suit : guerriers, penseurs, artistes,
Et si les vieux sont un peu tristes,
C'est qu'ils ne me comprennent plus.

C'est ce qui nous serait arrivé à nous-même en face de la psychologie de Galien, sans le talent de M. Chauvet, *membre correspondant*, qui, en dépit de M. le docteur Blondin, de Montpellier, range sous les drapeaux du matérialisme l'auteur dont il a fait l'objet de ses doctes méditations.

Quelque peu médecin ou oculiste que l'on soit, il est difficile de lire sans s'y intéresser l'étude de M. Liégeard, *membre associé* résidant, *sur l'Accommodation de l'œil*. De même les observations de M. E. Caillemer, *membre correspondant*, sur les *Papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque impériale*, offrent un double intérêt à l'antiquaire et au jurisconsulte.

Nous voudrions pouvoir nous arrêter sur les *Pensées et réflexions morales* d'un autre *correspondant*, M. Sorbier; toutes sont frappées au coin d'un sens pratique, profond et vrai, auquel viennent s'adjoindre tantôt la sensibilité, tantôt la grâce ou la finesse, quelquefois même une originalité de bon goût qui les fait mieux apprécier et sentir. Qu'on nous permette de citer.

— « Le ciel appelle souvent à lui de jeunes âmes qui sont à leur premier sourire. Il y a des vies qui n'ont pas d'automne et qui tombent en fleurs.

— « Le goût est le sens du beau ; on pourrait l'appeler la conscience de l'esprit.

— « Une tête sans mémoire est une place sans garnison.

— « On se rappelle le mot tant de fois cité : « Une place était vacante, il fallait un calculateur, ce fût un danseur qui l'obtînt. » Malheureusement on n'examine pas toujours assez si la cheville va au trou ; on commence par l'y mettre. »

Et tout proche ce portrait ou tous croiront reconnaître celui que la *Revue de la Normandie* pleurait il y a quelques semaines.

— « Le vrai bibliothécaire n'est pas un simple conservateur des livres

Digitized by Google

confiés à sa garde, ni une table des matières. Il est lui-même une bibliothèque animée et parlante ; il ne se montre étranger à aucun genre de connaissances ; il indique les sources, devine les énigmes des consultants, redresse leurs à-peu-près, apprend aux ignorants ce qu'ils recherchent, et leur prête son savoir. »

— « Quand un homme s'évalue trop haut le public ne couvre jamais l'enchère. »

— « La retraite que l'on se fait en soi-même dispense d'en chercher une autre. »

La *Revue* a déjà parlé du curieux *Confiteor* de M. Julien Travers au Congrès de la Sorbonne : nous n'en dirons donc rien ici.

Nous n'aurions que des éloges pour l'excellente traduction de la première satire d'Horace, par M. Anquetil, inspecteur d'Académie et *membre correspondant*, si par malheur elle n'était en vers. — La poétique *Alouette* de M. Achille Millien, autre *membre correspondant*, est un fâcheux voisinage pour la satire versifiée, mais les fables charmantes d'un troisième *correspondant*, M. Guérard, n'ont rien à redouter de la comparaison ; puisque notre *Revue* est ouverte à la poésie, nous croyons pouvoir l'enrichir du premier de ces apologues.

## LE PERROQUET.

Un perroquet sollicitait
Une place dans la justice.
Comme au lion Jacquot plaisait
Et qu'il avait rendu service
Avec deux ou trois coups de bec,
Qu'avec le peuple il était sec,
Mais qu'à la phrase d'habitude :
« As-tu bien déjeuné ? de quoi ? »
Il répondait . « Du rôt du Roi, »
Avec le ton et l'attitude
De la plus vive gratitude,
Le maître lui donna l'emploi.
Le voilà donc dans sa simarre.
Au moment où le perroquet
Allait se rendre à son parquet,
Un ami franc, un ami rare,
Lui dit : « Si par malheur, tu t'étais fourvoyé !
« Tu parles mais tu te répètes ;
« Ne crains-tu pas, auprès de tant d'illustres bêtes,
« De paraître un peu mince et d'être renvoyé ? »

Digitized by Google

— « Bah ! dit Jacquot, sois donc tranquille,
« Prendre un fardeau trop lourd est souvent très habile.
« Ici, les gens comme il en faut
« Ne tombent jamais en disgrâce ;
« Si je ne conviens pas, mon bon, à cette place,
Pour me l'ôter, on me mettra — plus haut. »

Où donc M. Guérard va-t-il chercher ses modèles ? — Cela ne s'est jamais vu !

Fermons enfin ce beau volume non sans avoir adressé un adieu à Madame Lucie Couëffin, la muse de l'Académie, et dont les dernières pièces prouvent bien que le cœur et le talent sont toujours jeunes, puisque, s'il nous en souvient bien, il y a plus de quarante ans que cette lyre harmonieuse a chanté ses premiers accords. Tournons la dernière page et déposons notre plume bavarde, aussi bien sommes-nous fatigué de causer comme le lecteur de nous entendre et nous voulons méditer ces beaux vers :

Sous la tombe aux fleurs éternelles
Mon cœur blessé veut se blottir.
Tant de plombs ont percé mes ailes,
Que vos seules mains paternelles,
O mon Dieu, pourront les guérir.

E. Mainières.

---

Quelques mots sur l'étude de la Paléographie et de la Diplomatique, par Léon Gautier, archiviste aux Archives de France ; 3e édition, revue avec soin et précédée de *Quelques mots sur l'Ecole des Chartes*. Paris, Aubry. Un vol. in-12, avec frontispice représentant le portrait gothique de l'Ecole des Chartes.

Ces *Quelques mots*, élégamment imprimés sur papier vergé, constituent un délicieux volume, arrangé avec le goût qui caractérise les publications de la librairie Aubry. Du même format que la *Paléographie des Chartes* et le *Dictionnaire des Abréviations* de M. Chassant, que M. Aubry vient, ces mois derniers, de rééditer de nouveau, les conseils de M. Léon Gautier feront,

Digitized by Google

avec la sixième édition de la *Paléographie* et la troisième édition du *Dictionnaire*, une série de petits livres dignes d'être coquettement habillés par nos plus fins relieurs. Mais le livre de M. Gautier n'a pas seulement le mérite d'une pimpante toilette typographique, il est également paré au point de vue de la forme littéraire, et se lit avec rapidité. L'auteur n'a point cru que l'érudition dût être enveloppée de sécheresse et de confusion ; il s'est efforcé d'être bref, clair et correct. M. Gautier est connu par le cours qu'il professe en ce moment à Paris sur la poésie latine du moyen-âge ; il a déjà mis au jour de savants travaux sur la littérature liturgique. Son petit volume, dédié aux élèves de première année de l'Ecole des Chartes française, et qu'un professeur à l'Ecole des Chartes de Madrid, M. Torribio del Gampillo, s'est proposé de traduire en espagnol, a pour but principal de déterminer quelques vocations de plus pour cette carrière de l'érudition, que M. Gautier déclare la plus noble, la plus indépendante, la plus libérale de toutes les carrières. Mais si l'auteur s'est efforcé de tracer aux élèves archivistes et bibliothécaires un chemin facile et agréable, son exposé intéressera en plus la nombreuse classe de lecteurs qui, sans vouloir consacrer leur existence à ces professions, ont cependant le goût des études sérieuses et sont bien aises de savoir un peu ce qui s'enseigne à l'Ecole des Chartes. Combien de personnes qui, sans s'occuper d'archives par métier, trouvent cependant une distraction agréable dans les recherches historiques ?

L'ouvrage de M. Gautier, par son caractère élémentaire, s'adresse donc à nos amateurs d'histoire locale, à nos curieux d'archéologie et de bibliologie. Qu'est-ce que l'Ecole des Chartes ? Telle est la première question posée au début du volume. Quels ont été ses commencements ? L'honneur de sa fondation appartient au gouvernement de la Restauration ; le comte Siméon et le baron de Gérando en ont été les organisateurs en 1821 ; son développement et sa réorganisation, en 1846, ont été une des œuvres notables du ministère de M. de Salvandy. En résumé, l'Ecole des Chartes est une école d'histoire et d'archéologie nationales, qui donne tout d'abord à ses élèves pour principe et pour mot d'ordre cette proposition fondamentale : « Les sources, toujours remonter aux sources, et ne jamais se contenter d'ouvrages de seconde main. » Mais cette méthode sévère serait de nature, si elle se popularisait, à grandement compromettre la réputation de bien des écrivains de nos jours ! N'est-ce pas de ces folliculaires aux faciles succès que M. Gautier entend parler en disant : « Tandis que certains écrivaient de beaux livres où rien n'était prouvé et qui ne prouvaient rien, quelques-uns d'entre nous ont essayé de composer de bons livres où la vérité fût entourée de ses preuves sans rien perdre de sa beauté. » M. Gautier n'est donc pas de l'école de Voltaire, qui appelait l'érudition une autre ignorance ; il invoque

Digitized by Google

au contraire, en terminant, ces paroles de l'Ecriture : *Fons vitæ eruditio.* Mais comment se fait-il que ce vaillant apologiste de la bonne érudition ait écrit, en parlant du traité de Mabillon *de Re Diplomatica* : « Ce chef-d'œuvre a le grand défaut, pour notre temps, d'être écrit en latin ; les Français ne lisent plus le latin. » Et on fait à l'Ecole des Chartes un pareil aveu sans protester ! Hélas ! il a été fait d'une manière bien plus lamentable encore par le directeur général des Archives, M. le comte de Laborde, dans la Préface qu'il a placée en tête de l'*Inventaire du Trésor des Chartes*, publication officielle du gouvernement. M. Alex. Teulet ayant rédigé son inventaire en latin, le directeur général n'a admis « cette imitation des anciens ouvrages d'érudition » que pour ne pas imposer à l'auteur la besogne pénible de se traduire lui-même, et il a pris la plume pour désapprouver en principe l'usage du latin moderne, qui *gêne le savant*, et que, suivant M. de Laborde, on ne peut plus écrire ! Je viens de relire cette déclaration officielle aux pages 83 et 84 du tome IX du *Cabinet historique ;* je la trouve humiliante pour la science parisienne : les copistes *Diplomatica* ignorants du moyen-âge savaient au moins dire, quand un texte au-dessus de leur savoir les arrêtait : *Græcum est, non legitur.*

R. Bordeaux.

---

M. Hippeau vient de publier chez Aubry, 16, rue Dauphine, un *Dictionnaire de la langue française au XII^e et au XIII^e siècles.* Cet ouvrage, dont le but est de rendre prompte et facile l'explication des textes français des écrivains du moyen-âge édités en France, en Angleterre et en Allemagne, peut, en raison du nombre considérable des mots dont l'auteur fait connaître la signification et l'origine, remplacer les différents glossaires partiels ou généraux qui ont paru jusqu'à ce jour.

M. Hippeau nous annonce aussi qu'il vient de mettre sous presse un poème du XII^e siècle : *La Conquête de Jérusalem*, faisant suite à celui qu'a publié en 1848 M. Paulin Paris, sous le titre de : *La Chanson d'Antioche.*

---

Digitized by Google

# CHRONIQUE NORMANDE.

## DALLE TUMULAIRE DU XVI^e SIÈCLE DÉCOUVERTE ET ENCASTRÉE DANS L'ÉGLISE SAINT-JACQUES DE DIEPPE.

Les églises de Dieppe, comme toutes leurs sœurs du moyen-âge, durent posséder autrefois un grand nombre de dalles tumulaires avec effigies et inscriptions. On ne saurait douter qu'elles n'en aient été parées, puisque leur sol est un vaste cimetière. Mais tel est le ravage commis dans cette ville par le bombardement de 1694 et les cataclysmes politiques de 1793, qu'on rencontre à peine dans les deux églises une ou deux pierres inscrites et gravées par la main du moyen-âge. Tous les tombeaux ont disparu, et, s'il reste encore quelques dalles qui annoncent une ancienne destination funéraire, elles sont cachées ou retournées sens dessus-dessous.

Dieppe n'a pas eu, comme Rouen, le bonheur de posséder un Farin qui se soit résigné patiemment à transcrire et à publier les inscriptions funèbres ou commémoratives, les obits et les fondations de ses églises. Quelques inscriptions à peine ont été mentionnées par les deux chroniqueurs dieppois, et celles-là même ont disparu. Les fabriques n'ont pas peu aidé à la destruction. Dans l'église Saint-Rémy, par exemple, on remarque des dalles tumulaires du XVI^e siècle servant de marches aux deux autels Louis XV, si malencontreusement placés à l'entrée du chœur. A Saint-Jacques, lors de l'enlèvement des bancs, opéré l'année dernière, nous avons reconnu une lame de grès portant inscription du XIV^e siècle.

Enfin, cette année, pendant la restauration que le clergé et les fidèles font opérer dans quelques chapelles de Saint-Jacques, on a rencontré une jolie dalle tumulaire du temps de François I^er et décorée dans le style de cette époque.

Cette petite dalle, qui ne recouvre plus les restes qu'elles était destinée à indiquer, formait le pavage de la chapelle de Saint-Joseph. Cette chapelle, du XVI^e siècle, consacrée depuis plus de deux cents ans au dernier des patriarches, se rajeunit aujourd'hui, au souffle d'une piété nouvelle envers le bienheureux nourricier de Jésus.

Digitized by Google

La dalle, longue de 1 mètre 96 centimètres et large de 84, était entièrement cachée sous les marches de bois d'un autel moderne. Elle est assez bien conservée et présente un personnage laïque, vêtu de la robe, comme un magistrat et couché sur le dos tête nue. L'encadrement, richement décoré, semble avoir reçu autrefois un mastic noir ou un émail qui aura disparu. L'inscription entoure l'encadrement et elle est parfaitement gravée. Voici ce que nous avons pu y déchiffrer : « Cy gist noble hme (homme) Estienne de Maneville (de Manneville) Sr (seigneur) du lieu et d'Auzoulle (d'Auzouville) conseiller de ceste ville et trésor (ier) de céans lequel trespassa le VIJe jor (jour) de septebre (septembre) mil Vcc XVIIJ (1518). Dieu (lui face mercy.)»

Aux quatre angles de cette pierre, on remarque, dans un écusson, une aigle à deux têtes. Ce sont les armes que portaient encore au XVIIe et au XVIIIe siècles les deux gouverneurs de Dieppe de la famille de Manneville, marquis de Charlesmesnil. Il est probable que le personnage auquel appartient cette dalle est un membre de cette race de preux.

Par la bienveillance de M. le Sénateur Préfet et pour répondre au pieux désir de M. le curé de Saint-Jacques de Dieppe, nous avons fait encastrer cette pierre tombale dans le mur même de la chapelle où elle a été retrouvée. Désormais elle est à l'abri de tout outrage et elle gardera pour la postérité le souvenir d'une grande famille éteinte et d'un pieux serviteur de Dieu dans la décoration de son église.

L'abbé Cochet.

---

## RESTAURATION DE LA TOUR DE CARVILLE, A DARNÉTAL.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs que la restauration de la Tour de Carville, à Darnétal, l'un des plus beaux monuments du XVIe siècle dans notre Normandie, est désormais assurée.

Rappelons, en peu de mots, combien de temps et d'efforts il a fallu pour sauver ce monument de la ruine certaine à laquelle il semblait condamné.

Dès 1835, M. Lesguilliez signalait le mal dans sa *Notice historique sur Darnétal ;* en 1850, M. Léon de Duranville faisait de même dans *Darnétal et ses monuments religieux ;* en 1853, M. Desmarest, architecte diocésain, dressa un devis estimatif des dépenses qu'entraînerait la restauration ; en 1858, M. André Durand mit à l'Exposition des Beaux-Arts, à Rouen, une Vue de la Tour de Carville, faite à la plume et au lavis (elle figure aujourd'hui dans

Digitized by Google

notre Musée), pour appeler l'attention du public sur ce monument menacé de ruine, et, au mois d'octobre de la même année, il adressa au Comité historique et des Sociétés savantes, institué près du ministère de l'instruction publique et des cultes, une *Notice archéologique sur la Tour de Saint-Pierre-de-Carville, à Darnétal*, qui fut insérée dans le *Journal de Rouen* du 20 octobre 1858.

L'auteur conseillait de demander au gouvernement que cette tour fût classée parmi les monuments historiques de l'Empire, et, en attendant la décision de Paris, sa proposition eut plein succès dans notre département. Tous les amis des arts et de nos antiquités nationales se joignirent à lui. M. le Sénateur-Préfet, M. le Maire et le Conseil municipal de Darnétal, la Commission des antiquités et le Conseil général du département, appuyèrent les vœux émis afin d'obtenir le classement de cette tour parmi les monuments historiques de l'Empire.

Par lettre du 25 juin 1862, M. le Préfet notifia à M. le Maire de Darnétal que le but de ses désirs était atteint : la Tour de Carville prenait place désormais parmi les monuments historiques. Ensuite, le 2 avril 1863, pour engager plus vivement la commune de Darnétal à restaurer ce précieux monument, M. le Préfet s'empressait de promettre un secours pris sur les fonds affectés à l'entretien des monuments historiques du département.

C'est alors que, dans la séance du 6 mai 1863, le Conseil municipal de Darnétal, présidé par M. Hauvel, maire de cette ville à cette époque, « vota, « *à l'unanimité*, la restauration de la Tour de Carville. Il décida, en outre, « que, pour aider la ville dans l'exécution de ce travail, une souscription « serait ouverte, et que MM. Héliot, curé-doyen de Carville, et Lucien Fro- « mage, conseiller municipal, seraient chargés d'organiser et de recueillir « cette souscription. »

M. Fromage, activement secondé par un autre conseiller municipal, M. François Lamy, se mit immédiatement à l'œuvre, et, désireux de montrer aux yeux de tous l'intérêt historique qui s'attachait à cette tour et l'urgence de sa restauration, ils s'adressèrent, l'un et l'autre, à quelques-unes des personnes qui pouvaient éclairer le public sur ces deux points. MM. Lesguilliez, André Durand, Desmarest, Bouquet et de la Quérière répondirent à leur appel, en composant des Notices qui furent livrées à l'impression. Mais la publication s'en vit retardée, parce qu'on éprouvait déjà quelques doutes sur l'efficacité d'une souscription destinée à couvrir la dépense de 50,000 fr. que devait entraîner l'exécution du travail.

Ces doutes grandirent encore après la souscription nationale pour le rachat de la Tour de Jeanne Darc. On sentit qu'un objet à peu près identique,

Digitized by Google

la restauration d'un monument offrant un intérêt restreint et local, pourrait trouver beaucoup moins de sympathie auprès du public.

Quant aux fonds municipaux, on crut faire mieux de les appliquer tout d'abord à la construction d'une quatrième maison d'école, à l'amélioration des voies de communication, à la restauration plus urgente de l'église de Longpaon, en un mot, aux choses de première nécessité, avec l'intention bien formelle toutefois de s'occuper plus tard de la Tour de Carville. Jusqu'au dernier moment de sa vie, M. Hauvel n'abandonna pas un seul instant cette idée, et M. Pouyer-Quertier donna sur sa tombe l'assurance qu'elle serait bientôt mise à exécution.

En effet, la nouvelle administration, représentée par MM. Bayle, maire, Pierre Lefèvre et Lemieu, adjoints, tous héritiers des idées et des projets de l'ancien maire, a voulu en assurer la réalisation au moyen d'un emprunt. Aussi, le 9 janvier 1867, elle a proposé un projet d'emprunt où une large part était faite à la restauration de la Tour de Carville, projet ratifié par le Conseil municipal dans la séance du 30 janvier.

Aussitôt M. Desmarest fut prié de reproduire les plans et devis, qu'il avait faits depuis longtemps, et le conseil municipal, dans sa séance du 7 mai, s'est empressé de donner, A L'UNANIMITÉ, cet avis favorable :

« Vu les plans et devis estimatifs dressés par M. Desmarest, architecte « du département, pour la restauration de la Tour de Carville ;

« Vu le chiffre de la dépense, s'élevant à la somme de 52,500 fr., le con- « seil municipal approuve dans son ensemble les plans et devis sus visés, « à l'exécution desquels seront appliqués les 40,000 fr. votés, compris dans « le montant de l'emprunt de 210,000 fr. proposé. »

Pour le surplus, la ville de Darnétal compte sur le concours qui lui a été si généreusement promis par le premier magistrat de notre département, dont la constante sollicitude s'étend aussi sur tout ce qui touche aux intérêts moraux, intellectuels et artistiques de ses administrés.

Dans peu de temps également tous les travaux relatifs à l'histoire de la Tour de Carville et de Darnétal, mentionnés plus haut, seront publiés avec une charmante *Vue de la Tour de Carville*, par M. Durand, d'après son propre dessin, et une courte *Introduction* par M. L. Fromage, dont l'action incessante a tant fait pour le succès de cette restauration.

On ne saurait trop féliciter la ville de Darnétal de la satisfaction qu'elle a voulu donner à des réclamations, formulées depuis plus de trente années, en faveur d'un des monuments les plus dignes d'être sauvés de la ruine et de l'oubli. Paris a restauré la Tour de Saint-Jacques-la-Boucherie ; Dieppe, celle de Saint-Jacques ; Rouen, celle de Saint-André. C'était une nécessité d'autant plus pressante pour Darnétal d'imiter ces exemples, que la Tour

Digitized by Google

de Carville, lézardée de tous côtés, est dans le plus triste état de délabrement ; que cette ville ne compte, après l'église de Longpaon, aucun autre monument, et qu'il est toujours glorieux de transmettre aux générations futures ceux qu'éleva la piété des âges passés et où se trouve résumée toute leur histoire.

F. Bouquet.

---

## DÉCOUVERTE D'INCINÉRATIONS ROMAINES A LILLEBONNE.

De nouvelles sépultures romaines à incinération viennent d'être découvertes au Mesnil-sous-Lillebonne, par M. Montier-Huet, de Bolbec, dans la partie nord-ouest de sa propriété du Catillon, au bord de la route du Port-Jérôme. Cette colline d'aspect si pittoresque, où s'élève aujourd'hui une riante maison d'habitation, au milieu des pommiers en fleurs, n'était évidemment, aux premiers siècles de l'ère chrétienne, que le vaste cimetière de *Juliobona*, ravagé et violé bien des fois depuis par des mains ignorantes ou cupides, mais où, sauf quelques rares épaves recueillies de notre temps par M. Davois de Kinkerville, et cédées par sa famille, en 1840, au musée départemental des antiquités (*Normandie souterraine*, p. 108), la vraie lumière archéologique n'a commencé de pénétrer qu'en 1853, sous la pioche féconde du créateur de l'histoire sépulcrale, M. l'abbé Cochet (*Norm. sout.*, p. 114-120). Aussi, pour rendre suffisamment compte des découvertes actuelles, résultat des premiers travaux de terrassement exécutés du 15 avril au 25 mai, sous la direction attentive de M. Delarue, agent-voyer du canton, n'avons-nous besoin que d'ajouter un simple *item* d'inventaire au savant catalogue dressé dans le IX^e^ chapitre du manuel des fouilleurs, *la Normandie souterraine*.

Cinq sépultures ont été retirées intactes. Deux urnes en terre, d'un gris de deuil par excellence, encore closes de leurs écuelles renversées, et ouvertes sous nos yeux, n'ont rien donné que de la terre mêlée aux cendres d'ossements humains. Une *olla* grise, urne cinéraire de moyenne grandeur, renfermait, avec les débris funèbres accoutumés, quatre petites fioles lacrymatoires, un fragment de baguette à bouton en verre cordiforme (*Norm. sout.*, pl. I, fig. 38, 39), un passe-lacet de bronze à tête dorée, un manche d'ivoire à incrustations, une petite roue de métal à usage d'ornement quelconque (*Norm. sout.*, pl. XII, fig. 2), et un curieux fragment de globe

Digitized by Google

métallique, de 20 centimètres de circonférence, offrant le poli d'un miroir tellement brillant, que l'on pourrait parfaitement, selon l'expression du maître (*Norm. sout.*, p. 94), « s'y contempler encore comme il y a quinze siècles. » Une autre *olla* grise a donné une médaille fruste en bronze, le *naulum* du batelier de l'autre monde, une urne en terre de couleur jaune tendre, deux lacrymatoires minuscules et une fibule en bronze munie de son ardillon, d'exécution grossière, mais aussi admirable de fraîcheur et de conservation que si elle venait, après un ensevelissement de quinze ou seize siècles, de sortir des mains de l'ouvrier.

Les vases en terre recueillis intacts par M. Montier sont au nombre de trente au moins. Le chiffre des mutilés est plus considérable. Toujours le fameux axiôme : Beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. Parmi ces vases, on remarque principalement, outre les *ollas* déjà nommées, — deux urnes en terre de Samos, — une coupe ébréchée en terre de Samos, à feuilles aquatiques en relief, — un vase aux offrandes brun, — trois petits vases noirs, — deux trépieds noirs (*Norm. sout.*, pl. I, fig. 6 et 7), une tétine blanche (*Id.*, id., fig. 28), — et une douzaine de cruches blanches ansées, de différentes grandeurs, mais toutes à peu près semblables pour la forme à celles que l'on voit classées sous les n^os^ 4, 5, 8, 9, 10 et 11 de la planche V^e^, et le n° 18 de la VI^e^ planche de *la Normandie souterraine.*

Les objets en verre, au nombre de plus de vingt, nous ont paru offrir un intérêt exceptionnel et mériter d'être signalés à la compétence de M. de Girancourt, qui publiait dans cette *Revue* sur la verrerie de Rouen, au mois de mars dernier, une si excellente Notice. Outre plusieurs lacrymatoires ordinaires (*Norm. sout.*, pl. V., fig. 45), dont une à base arrondie (*Id.*, pl. I, fig. 37), une tétine dont le biberon a disparu, une belle urne en verre blanc haute de 18 centimètres, un fragment recourbé en forme de cornue, un vase dont l'anse écarte les jambes rigides sur l'orifice en façon d'A ou de V renversé, et une baguette tordue de 21 centimètres de longueur, boutonnée aux extrémités, nous citerons en première ligne deux vases bleus, ondés de blanc, et parfaitement identiques de forme et de décoration. Ces vases, qui mesurent environ 12 centimètres de hauteur sur 28 de circonférence, en verre commun ou quelque peu altéré par une inhumation prolongée, figurent assez exactement un globe au sommet duquel le goulot, haut de 4 centimètres, très resserré à son point d'union, monte avec grâce en s'entrouvrant comme le calice d'une fleur. La ligne blanche qui sert d'ornement semble avoir été appliquée après la cuisson. Il est facile encore de suivre le pinceau de l'ouvrier, qui procède de bas en haut, et, après deux cercles en spirale, va déroulant ses méandres ininterrompus jusqu'au re-



Digitized by Google

vers du galbe, où il cesse par une sorte de virgule à retombée brusque. Une boule creuse en verre bleu, de 10 centimètres de circonférence, percée d'un tout petit trou, et probablement semblable à celle dont parle M. Deville (*Norm. sout.*, p. 108), exhumée des mêmes sépultures du Catillon, n'est certes pas le spécimen le moins remarqué de toute cette verrerie romaine.

Des vases en verre pur nous passerons, presque sans transition, à un collier où les verrotéries dominent, au nombre de vingt-six pièces ainsi réparties : huit perles côtelées et deux unies, en pâte bleu tendre, six rondelles en verre blanc, une en verre foncé, trois verroteries d'un bleu sombre, une perle rouge, deux orbes brunâtres (ambre ou succin ?), un petit tube brun veiné de blanc, un autre tube cerclé en forme de barillet et un rond de métal douteux. Ce collier était accompagné de trois annelets en cuivre jaune ou bronze doré.

Lorsque nous parlions, dans la *Revue* d'avril, de la *contemporanéité* du tombeau de sainte Honorine de Graville avec celui de sainte Geneviève de Paris, nous commettions une erreur que nous sommes bien aise de rectifier en passant : *analogie* était le mot exact. Mais aujourd'hui, en faisant remarquer que le cimetière romain de Lillebonne est contemporain de celui de Fécamp, interrogé par M. l'abbé Cochet en 1852, nous ne devons être que rigoureusement vrai. En effet, pour nous borner à un seul exemple, les trois fibules de bronze à queue d'oiseau trouvées par M. Montier, sont toutes décrites par anticipation à la page 93 de *la Normandie souterraine*, et figurées sous le n° 48 de la V^e planche. Nous poursuivrons plus loin la comparaison. Mais ce n'est pas seulement sous forme de fibules de bronze, d'anneaux de cuivre et de « myreur » en matière incertaine, que s'est manifesté le métal dans les recherches du Mesnil. On voit encore des clous, dont quelques-uns assez longs, plusieurs morceaux de fer et une garde de serrure argentée sinon d'argent, provenant d'un coffret funèbre dont on a retrouvé l'anneau de bronze adhérent à sa plaque circulaire (*Normandie souterraine*, pl. VI, fig. 16). Une lampe de fer, fortement oxydée, mais dont la suspension en bronze, d'une conservation parfaite, formée de trois chaînettes artistement tressées, semble détachée de la veille d'un boudoir de Pompéï, nous paraît le *master-piece* de cette série.

Les médailles recueillies jusqu'à présent consistent en deux Néron, deux médailles frustes dont l'une porte le mot CAESAR tourné vers la tranche, une que l'on peut reconnaître par l'effigie, à défaut de la légende, une autre à tête radiée, que nous n'avons su déchiffrer, mais qui serait très lisible pour le premier numismate venu, et enfin un HADRIANVS foré, provenant de quelque collier ou bracelet, le tout en bronze.

Digitized by Google

La sculpture sur pierre n'est représentée jusqu'ici que par la partie inférieure d'un cippe étroit, sur le socle duquel posent deux pieds d'enfant.

N'oublions pas de mentionner une tablette en ardoise, lisse du côté de la face, inégalement biseautée en dessous, et dont voici les dimensions : hauteur, 95 millimètres ; largeur, 65 ; épaisseur variable de 3 à 6 millimètres. Le style, qui devait avoir suivi la fortune sépulcrale de cette tablette, n'a pas été retrouvé.

Ainsi, pour la forme des fibules, de bon nombre de vases en terre et en verre, comme pour la présence d'une tablette d'ardoise, identité complète, comme nous l'avons dit plus haut, entre le cimetière du Catillon au Mesnil-sous-Lillebonne et celui du Val-aux-Vaches à Fécamp. Les mêmes populations, les mêmes usages étaient répandus, à la même époque, dans le pays de Caux, des bords de la Seine à ceux de l'Océan.

Terminons cette énumération par un charmant produit de l'art céramique sous l'ère gallo-romaine, que je crois être une petite lampe en terre recouverte d'un vernis jaune, en forme de pied ou demi-jambe. Ce pied nu, chaussé de la sandale nouée au-dessus de la cheville, est foré au centre de la partie supérieure et sur l'ongle du gros orteil. C'est le pied droit qui a été choisi par le potier pour exécuter son œuvre, et une anse gracieuse, posée à l'arrière en forme d'S, permet de saisir l'ustensile avec plus de facilité.

Les défenses de sanglier abondent dans ces sépultures, comme dans toutes les autres de Lillebonne, ville créée au milieu des bois.

Un seul squelette d'adulte a été trouvé. Un fragment du crâne est en ce moment soumis à l'examen de M. le docteur Hélot.

Tout ce mobilier sépulcral a été extrait d'une couche de terre dont l'épaisseur varie de 50 centimètres à deux mètres de profondeur.

BRIANCHON.

---

### NOMINATION DE M. L'ABBÉ COLAS COMME CONSERVATEUR DE LA COLLECTION MUNICIPALE DE CÉRAMIQUE ROUENNAISE.

La mort de notre regrettable M. André Pottier a laissé vacante une place dont aucun autre avant lui ne fut le titulaire, parce que celui dont nous déplorons la perte avait été le créateur de la fondation nouvelle à laquelle ce poste vient s'appliquer.

Quand il avait cédé à la ville de Rouen, avec sa libéralité ordinaire et sa grande délicatesse, la magnifique collection de céramique dont il réunissait

Digitized by Google

les éléments depuis plusieurs années, M. Pottier en était devenu naturellement le conservateur, et nul autre que lui n'eût, avec plus de goût et d'intelligence, fait un *Musée* de ce qui n'avait été jusqu'alors que le *Cabinet* d'un amateur.

Le succès de nos faïences rouennaises a dépassé toute attente, et l'empressement qui se fait autour d'elles a décidé l'administration municipale à remettre à un céramiste éprouvé, à un collectionneur spécial et doublé d'un sayant, les clefs de sa précieuse galerie. Il fallait, en effet, que la tradition artistique de son fondateur fût continuée au Musée céramique de Rouen, et c'est avec une grande satisfaction pour tous les amis de l'*art de terre* que M. Verdrel a désigné, pour ces honorables fonctions, M. l'abbé Colas, dont tous les curieux connaissent les trésors d'archéologie et l'extrême urbanité.

M. l'abbé Colas est un de ces hommes qui recueillent non point pour eux, mais au profit des autres ; tout ce qu'il possède est mis, avec une générosité parfaite, au service de ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent des diverses spécialités d'art dont il a réuni chez lui les intéressantes épaves, dans un ensemble véritablement grandiose. Il fera pour notre Musée ce que faisait son digne prédécesseur, M. André Pottier ; tous les jours il recherchera soigneusement les objets qui peuvent contribuer à le compléter et à l'embellir.

Sans doute aujourd'hui les difficultés sont grandes ; le prix des pièces importantes s'élève sensiblement ; une assiette de Rouen de la belle époque vient d'atteindre 550 fr. en vente publique. Néanmoins, les petites ressources mises annuellement à la disposition de la collection seront sagement et habilement utilisées à l'achat des échantillons modestes qui se rencontrent encore, et qu'un Musée peut recueillir au point de vue de l'histoire de l'art, qui s'écrit aussi bien dans l'émail grossier d'une faïence populaire, que dans les arabesques recherchées d'une céramique somptueuse.

Par une délicate pensée, qui fait honneur à son caractère, M. l'abbé Colas vient de faire placer dans le musée céramique le médaillon de M. André Pottier, œuvre distinguée de M. Vilain, statuaire. Le nouveau conservateur a voulu ainsi que le premier acte de son administration fût un hommage rendu à la mémoire de son respectable prédécesseur.

Voilà une mesure qui sera vivement approuvée, et qui est un gage de la vénération et du respect du nouveau titulaire pour l'œuvre à laquelle il va, au grand contentement de tous, consacrer son dévoûment et donner ses soins intelligents.

GUSTAVE GOUELLAIN.

---

Digitized by Google

M. MATHON ET LE MUSÉE DE NEUFCHATEL.

Le nom de M. Mathon est connu de tous les amis de l'archéologie normande. Aussi ce sera avec le plus grand plaisir qu'ils apprendront la distinction aussi honorable que flatteuse dont cet excellent homme vient d'être l'objet de la part de l'administration.

M. le Sénateur-Préfet de la Seine-Inférieure, qui, à l'exemple de notre divin Maître sème toujours un bienfait partout où il porte ses pas, était récemment à Neufchâtel pour les opérations du Conseil de révision. Profitant d'un moment de loisir, M. le baron Le Roy visita le musée-bibliothèque du chef-lieu du pays de Bray. Ce musée qui est la propriété de la ville est l'œuvre de M. Mathon. C'est au dévoûment de cet homme de bien, aussi savant que modeste que l'on doit cette collection qui ferait honneur à des villes plus importantes.

Le musée de Neufchâtel a été visité avec intérêt par de nombreux savants français et étrangers ; toujours il est cité avec honneur dans les ouvrages qui s'occupent d'archéologie. Pour l'époque gauloise, il renferme des hachettes en silex polies ou ébauchées et des rebuts provenant de l'atelier des *Marettes* près Londinières.

La période romaine est représentée par de nombreux débris recueillis par tout le pays de Bray. La station antique d'Epinay-Sainte-Beuve, près Mortemer a fourni un assortiment important de tuiles, de poteries, de fer, de bronze et de tous les ustensiles de cette haute civilisation. La série des médailles romaines est complète, choisie et bien critiquée.

Les temps mérovingiens sont parfaitement représentés à Neufchâtel ; il n'en saurait être autrement dans la capitale d'un pays qui nous a fourni les premiers et les meilleurs éléments de l'archéologie franque. M. Mathon a assisté à la naissance de cette branche des connaissances humaines et il a été heureux de contribuer à fournir les éléments d'une classification désormais acceptée par l'Europe savante.

Le moyen-âge a peuplé le musée de Neufchâtel de ses sculptures sur pierre et sur bois, de ses ustensiles de toutes sortes, de ses écussons, de ses armes et de ses statues. Ce qui distingue surtout la collection brayonne, c'est une série de carreaux émaillés de tous les siècles. Ces produits céramiques recueillis dans les églises et les châteaux des environs sont d'autant mieux placés ici qu'ils proviennent de la contrée elle-même. Les fabriques de Beaubec, de Martincamp et de Forges ont inondé la Normandie de leurs pavés. Il est naturel de trouver ici tout un répertoire de l'ancienne industrie locale.

Digitized by Google

Ne craignons pas de répéter que cet ensemble si précieux pour l'étude de l'histoire est dû au dévoûment, au zèle, à la générosité, au désintéressement de M. Mathon. Sa vie s'est consacrée à recueillir sans cesse pour son pays. Seul et sans ressources, il a fait plus pour les arts, pour l'histoire, pour sa patrie, que ne pourraient faire de riches personnages et des sociétés savantes. Aussi c'est aux applaudissements de tous, que M. le Préfet a décerné à M. Mathon, sur le théâtre même de ses travaux, une médaille d'argent, en témoignagne de l'estime du pays et du contentement de l'administration.

Nous espérons que notre vénéré confrère jouira longtemps de cette juste et tardive récompense.

L'abbé Cochet.

---

PIÈCE DE FAÏENCE DE ROUEN AUX ARMES DU DUC DE SAINT-SIMON.

On a vendu en novembre dernier, à Dreux, la collection de tableaux, faïences, objets d'art et de curiosité de feu M. Lamésange, maire de Dreux, membre de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments. Les enchères ont duré cinq jours. Parmi les objets qui ont été le plus vivement poussés, nous signalerons un plateau en faïence de Rouen, carré long, à pans coupés, avec bordure bleue et rouge et bouquets polychrômes aux quatre coins, qui présente de l'intérêt à cause du personnage aux armes duquel il avait été décoré. Ce plateau porte au centre deux blasons accolés avec manteau de pair de France, couronne ducale et collier d'ordre de chevalerie. Le premier de ces blasons est écartelé : au 1er et 4e d'or et d'azur, au chef d'azur chargé de 3 fleurs de lys d'or, qui est de Vermandois ; au 2 et 3 de sable à la croix d'argent chargée de cinq ccquilles de gueules, qui est de Rouvroy Saint-Simon. Le second blason, celui de la femme, est écartelé au 1er et 4e à une bande... au 2e et 3e à un lion rampant, qui sont de la maison de Durfort de Lorges. Ce double blason nous a permis de déterminer pour quel seigneur ce plateau de fabrique rouennaise a été exécuté.

L'*Histoire généalogique* du P. Anselme constate en effet que Louis III, duc de Saint-Simon, pair de France, grand d'Espagne, gouverneur de Blaye, né le 16 janvier 1695, chevalier des ordres du roi le 2 février 1728, avait épousé, le 8 avril 1695, Geneviève-Françoise de Durfort, fille de Guy-Aldonce de Durfort, duc de Lorges. Or, ce Louis III de Saint-Simon est précisément le célèbre auteur des *Mémoires*. Cependant, tout d'abord nous avons cru qu'il

Digitized by Google

s'agissait de son fils, Jacques-Louis de Saint-Simon, chevalier de la Toison d'or, marié le 26 mars 1727, à Catherine-Charlotte-Thérèse de Gramont, fils d'Antoine, duc de Gramont, pair et maréchal de France, et de Marie-Catherine de Noailles, parce que les armoiries de cette dame se composent des mêmes pièces que celles des ducs de Borges. Le maréchal de Gramont portait en effet : *écartelé au 1er et au 4e d'or au lion rampant d'azur*, qui est de Gramont, *et au 2e et 3e, de gueules à la bande d'or*, qui est de Noailles. La confusion était donc très possible, pour peu que le dessinateur ait interverti l'ordre des quartiers.

Bien que l'attribution de ces armoiries n'ait point été faite au moment de la vente, et que, pour l'expert aussi bien que pour les enchérisseurs, il s'agît simplement d'un plat en faïence de Rouen, à armoiries quelconques, le feu des enchères a été fort animé. Un de nos collectionneurs normands a poussé l'enchère au-delà de 800 fr.; cette pièce de céramique a été adjugée à 825 fr. à un marchand de curiosités de Paris qui, dit-on, le soir même l'a cédé à un confrère pour plus de 1,600 fr. Nous ne savons si le possesseur de ce plateau si vivement disputé a été depuis renseigné sur les armoiries peintes au milieu, et où nous avions tout d'abord cru reconnaître les armoiries de Saint-Simon et de Noailles, mais un croquis pris hâtivement au moment de la vente, le 15 novembre dernier, nous a permis de vérifier depuis, dans le grand ouvrage du P. Anselme, que l'objet en question avait appartenu au célèbre écrivain, et non point à son fils. Nous avons pensé que le résultat de cette petite recherche héraldique pourrait intéresser nos amateurs de céramique, et nous ajouterons en terminant que ces jours derniers, en visitant à Paris l'Exposition universelle, nous avons aperçu, dans la vitrine où sont étalées les anciennes faïences de Rouen, un plateau aux mêmes armes, mais que nous croyons différent de celui de la vente Lamésange.

R. Bordeaux.

---

## LE TOMBEAU DE MARMONTEL, A SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON.

Le tombeau de Marmontel a occupé l'attention publique depuis quelques années. Une *Revue* a fait mourir l'auteur des *Incas* et de *Bélisaire*, à Abbeville, dans le département de la Somme. Le fait est qu'il s'était retiré à la fin de sa vie, en Normandie, dans un hameau de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon, à Habloville, et que ce fut là qu'il termina ses jours et fut inhumé le 31 décembre 1799 à l'âge de quatre-vingts ans. On a retrouvé à

Digitized by Google

Evreux, en 1859, une collection de lettres adressées à lui ou à sa femme et signées de personnages distingués de Louviers et de Rouen.

La maison que Marmontel habita à Habloville existe encore et a été, ainsi que le tombeau qui marquait le lieu de sa sépulture, reproduite par le *Journal Illustré*. Petite et de très simple aspect, elle est située entre une cour plantée d'arbres fruitiers et un jardin, dont les carrés de légumes et de fleurs, bordés d'un buis épais, sont restés jusqu'à nos jours tels sans doute que leur ancien propriétaire les avait disposés et cultivés.

Le tombeau, placé au fond du jardin et adossé à la muraille, consistait en une modeste crypte ou construction souterraine en maçonnerie, fermée par une grille en fer. Il était entouré de quatre vieux cyprès et avait toujours été respecté par les habitants successifs de l'immeuble dont il dépendait. Une inscription plus ou moins poétique, gravée sur une pierre perpendiculaire engageait à :

Prier sur le dernier asyle
De celui qui par son style
Sut développer au monde entier
De la morale le vrai sentier.

Peut-être le monde entier ne ferait-il pas très bon voyage s'il suivait exactement le sentier tracé par l'auteur des *Contes moraux*. Quoiqu'il en soit celui-ci mourut en chrétien. Lui-même nous apprend, dans ses *Mémoires*, que, à peine installé à Habloville, en 1793, il quitta cette modeste retraite, — pour fuir une maladie contagieuse qui y régnait alors, et à laquelle venait de succomber l'instituteur de ses enfants, — et chercha un refuge, avec sa famille, dans un village voisin, à Aubevoye, où l'accueillit un vénérable vieillard, Dom Honorat, Religieux inassermenté, expulsé de la Chartreuse de Gaillon. « Cet homme de bien, dit-il, semblait être envoyé du Ciel pour nous édifier et pour nous consoler. Il respirait une piété douce, indulgente, affectueuse et charitable, une piété évangélique. »

« L'adoucissement, qu'un pieux solitaire pouvait trouver à sa situation, en communiquant avec nous, continue l'illustre écrivain, importuna le maire d'Aubevoye. Au bout de dix-huit jours, il vint me faire entendre qu'il serait temps de nous retirer. » Marmontel dut donc retourner à Habloville. Mais il n'en resta pas moins lié d'amitié avec l'excellent Religieux, dont les exemples et les conseils purent exercer sur sa conduite une utile influence, et qui, à ce que l'on croit, l'assista à ses derniers moments.

C'est d'ailleurs un fait incontestable, et dont le souvenir s'est conservé jusqu'à nous, chez les vieillards de Saint-Aubin, que Marmontel fut inhumé par un prêtre catholique.

Digitized by Google

Ces circonstances expliquent surabondamment le désir manifesté, il y a trois ou quatre ans, par quelques membres de sa famille qu'il fut respectueusement déposé en terre bénite, dans le cimetière de la paroisse de Saint-Aubin. Les autorités de la commune et du chef-lieu du département de l'Eure adoptèrent ce vœu avec empressement. On fit disposer un caveau. Des délégués de l'Académie française devaient assister à la translation et prononcer l'éloge du défunt; mais de longs pourparlers eurent lieu avec les possesseurs du tombeau, qui craignaient de se dessaisir d'un monument qui, quoique très simple, leur attirait cependant la visite de quelques rares curieux. De mauvais temps survinrent; somme toute, on atteignit le mois de novembre 1866, avant que l'entreprise fut encore exécutée.

A cette époque, toutes les mesures étant arrêtées, le cercueil en plomb, qui contenait les restes de Marmontel, fut enlevé par une brèche pratiquée dans le mur du jardin et déposé provisoirement dans une maison voisine, où l'on avait improvisé une sorte de chapelle ardente. Le lendemain matin, M. le curé de Saint-Aubin, accompagné de quelques chantres et de quelques enfants de chœur; le maire de la commune avec quelques conseillers municipaux et deux membres de la famille du défunt procédèrent à la cérémonie.

Primitivement, la Charité du pays avait dû porter le cercueil, mais tel était le poids de celui-ci que les frères brisèrent leur bâton à la peine, et furent obligés de se servir d'une charrette vulgaire, décorée le plus rapidement et le moins mal possible, et traînée par un cheval de médiocre apparence. Ce fut ainsi que, sans pompe, sans apparat, on se rendit au cimetière, où aucun discours officiel ne fut prononcé. Un parent de Marmontel dit seulement quelques mots, du reste parfaitement convenables, et dictés par un sentiment tout à fait chrétien.

Tout récemment les cyprès qui entouraient l'ancien tombeau ont aussi été reportés auprès du nouveau.

Une circonstance que nous tenons de l'un des plus honorables témoins de la translation, c'est que le cercueil en plomb qui renferme la dépouille de Marmontel ne ressemble pas aux cercueils actuels, mais affecte plutôt une forme dont on doit pouvoir retrouver des analogues vers le commencement du XVI^e siècle. La configuration de la tête y est représentée. Large de 60 centimètres à la hauteur des épaules, le cercueil va en diminuant jusqu'aux pieds où il n'a plus que 40 centimètres. Six anneaux ou poignées, trois à droite et trois à gauche, sont placés dans le sens de la longueur; les bras sont indiqués par une saillie du métal; une croix existe à la place de la poitrine. Antérieurement à l'exhumation, un enfoncement et une fissure, produits sans doute par la chûte d'une pierre, avaient laissé pénétrer une assez grande quantité d'eau.

Digitized by Google

De l'avis de la personne qui a bien voulu nous transmettre ces détails, on remarque une grande similitude entre ce cercueil et plusieurs autres qui ont été recueillis à Paris à la fin de janvier ou au commencement de février dernier, et auxquels, nous dit-on, on donnait le nom de chapes. Celui qui nous occupe paraissait ancien, et il est probable qu'il avait d'abord servi à quelque prieur ou autre personnage considérable du prieuré des Chartreux, situé autrefois à peu de distance de là. Violé peut-être à l'époque de la Révolution, peut-être aussi avait-il été utilisé par le Religieux dont nous avons parlé, ou par la municipalité, au moment de la mort de Marmontel. Il est, en effet, peu croyable que l'an 1799, il se soit trouvé à Gaillon un ouvrier capable d'éxécuter un pareil travail, et que les parents, alors peu riches de notre héros, aient pu faire une pareille dépense.

Personne n'a pu donner de renseignements sur la provenance de ce funèbre monument. Les hommes qui l'ont retiré du sol ont évalué à 380 kilos environ le poids du plomb fort épais dont il se compose. Maintenant qu'il est scellé sous une première pierre, recouverte depuis par la pierre tumulaire primitive, une constatation sérieuse et certaine, quant à l'époque à laquelle il appartient, est devenue impossible. Félicitons-nous du moins que tout renseignement ne fasse pas ici défaut, et espérons que ce qui en a été conservé suffira aux archéologues pour se prononcer par induction sur ce qui en est encore inconnu.

P. B.

---

## NOMINATION DE M. L'ABBÉ COCHET A LA CONSERVATION DU MUSÉE DÉPARTEMENTAL D'ANTIQUITÉS.

Par un récent arrêté, auquel nous applaudissons fort, M. le Sénateur-Préfet de la Seine-Inférieure vient de confier la conservation du Musée départemental d'antiquités à la sollicitude éclairée de notre savant et infatigable collaborateur, M. l'abbé Cochet.

Depuis plus de trente années, notre zélé archéologue a fait sortir du sol normand des trésors artistiques sans nombre, dont la collection dont nous parlons peut à bon droit s'enorgueillir; aussi, nous nous félicitons de voir passer toutes ces richesses aux mains de celui qui les connaît si bien, les apprécie avec tant d'autorité, et les aime d'une si franche affection.

Voilà pour notre excellent ami, M. André Pottier, un successeur qui con-

Digitized by Google

tinuera l'œuvre commencée, et dont tous les efforts tendront à maintenir, dans la ligne élevée dont elle ne s'écarta jamais depuis sa fondation, la marche en avant de notre collection départementale.

On peut dire, à propos de notre Musée, que M. l'abbé Cochet en est le véritable *pourvoyeur*.

Les fouilles, de Neuville, d'Etretat, de Lillebonne, de Londinières, d'Envermeu et de tant d'autres points de la Seine-Inférieure, sont les étapes signalées et glorieuses du consciencieux explorateur de la Normandie souterraine : rien n'est perdu de ce que les siècles nous ont légué, grâce aux investigations fidèlement poursuivies et habilement dirigées. Armes, bijoux, céramiques, monnaies, verreries, objets relatifs au culte, ustensiles de ménage, tout est retrouvé, classé, expliqué, et l'histoire se fait au moyen de ces monuments précieux, — la véritable histoire d'un peuple, — et non pas seulement celle qui se borne à relater les faits inutiles de la vie d'un monarque, ou les traités d'un jour qui se brisent le lendemain.

La *Revue de la Normandie* est mal à l'aise pour louer comme il le mériterait le nouveau conservateur; la place qu'il tient parmi nous est trop grande; aussi ne faisons-nous, à dessein, que rappeler ses services et ses découvertes, en laissant de côté sa personne.

D'un autre côté, M. l'abbé Cochet semble avoir été choisi pour exécuter pieusement ce que la modestie de son prédécesseur eût négligé d'accomplir, et sans doute il voudra réaliser la dernière décision du conseil général, en faisant incrire, sur la porte de notre riche collection ces simples mots : Musée André Pottier, dont l'éloquence est grande ; et qui rappelleront hautement les services rendus, la science profonde, le mérite enfin de l'un de ces hommes dont la mort fait respecter davantage le caractère et honorer plus dignement le nom.

Gustave Gouellain.

---

## LA POPULATION DE LA NORMANDIE EN 1866.

L'exposé de la situation de l'Empire et les publications officielles du Ministère de l'intérieur viennent de constater quel a été pour la dernière période quinquennale le mouvement toujours ascensionnel, mais ralenti de la population en France. L'accroissement a été de 680,933 âmes, dont 311,912 au profit de 36 villes parmi les 45 les plus populeuses, tandis que les 9 autres diminuaient ensemble de 22,111 habitants.

Digitized by Google

31 départements ont été en décroissance.

| | |
|---|---|
| Le plus frappé de tous, la Manche, a perdu | 17,522 âmes. |
| Le second, en ordre décroissant, l'Orne. . | 8,732 |
| Le sixième, le Calvados. . . . . | 6,083 |
| Le huitième, l'Eure. . . . . | 4,194 |
| Ensemble. . . . . | 36,531 |
| Seule la Seine-Inférieure s'est accrue de. . . | 2,780 |
| Ainsi la population normande, en 5 ans, s'est amoindrie de. . . . . | 33,751 têtes. |

Ajoutons bien vite, en forme de compensation, que depuis 1825 la vie moyenne s'est accrue de 30 ans à 36 pour les hommes et de 32 à 39 pour les femmes. Rappelons encore que des 89 départements, c'est celui de l'Orne qui conserve le plus de centenaires.

Parmi les quarante-cinq villes les plus populeuses, trois cités normandes ont vu descendre le chiffre de leur population, un seul l'a vu s'élever.

| | | |
|---|---|---|
| Cherbourg a perdu | 4,597 | habitants. |
| Caen — | 2,176 | — |
| Rouen — | 1,978 | — |
| Le Havre en a gagné | 564 | — |

La population normande est de 2,650,661 âmes

| | |
|---|---|
| Calvados | 474,909 |
| Eure | 394,467 |
| Manche | 573,899 |
| Orne | 414,618 |
| Seine-Inférieure | 792,768 |
| | 2,650,661 |

Imp. E. Cagniard, Rouen.

Digitized by Google

# ÉTUDE SUR LA VIE ET LES ÉCRITS

DE

# ROBERT DE TOMBELAINE

**Moine du XI^e siècle.**

## SA VIE.

L'îlot de Tombelaine, situé à quelque distance du Mont-Saint-Michel, doit sa première mention historique au souvenir d'un moine dont nous allons étudier la vie et les écrits. Il s'appelait Robert : *Robertum de Tumbalenia, sic dictum a quodam monte qui monti Sancti Michaelis adjacet* (1).

Ainsi, ce rocher de Tombelaine (2), que la nature avait admirablement préparé pour les mystères druidiques, et dont les rocs étranges semblent en rappeler encore, aujourd'hui même, les sombres rites ; ce mont qu'ont poétisé tant de récits gracieux, tant de suaves légendes et, entre autres, la ballade bien connue d'un de nos grands poètes modernes (3) ; cette île, qui plus tard eut son prieuré et devint place forte, peut ajouter à tous les souvenirs de son passé, celui d'avoir donné son nom à un saint moine, à un écrivain de mérite.

Plusieurs même, et parmi eux les savants auteurs de *la France*

(1) Mabillon, *Ann.*, liv. LXIX, n° 44.

(2) Ainsi appelé de son nom latin *Tumbella, Tumbellana* par opposition à *Tumba*, dont il est le diminutif, et qui fut le nom du mont Saint-Michel.

(3) Victor Hugo, *Odes et Ballades. -- Madeleine.*



Digitized by Google

*Littéraire*, supposent que Robert naquit à Tombelaine, et que, primitivement, il existait sans doute un village sur ce rocher, qui ne fut pas toujours entouré de la mer, et qui dut être habité, bien avant que Bernard-le-Vénérable y fondât un prieuré, en 1137 (1).

D'autres ont supposé que Robert naquit en Angleterre : mais, pour soutenir cette opinion, Possevin et Pitseus, qui le font moine de Croyland, sont obligés de défigurer son surnom (2).

Pour nous, nous n'adoptons aucune de ces hypothèses. Robert ne naquit pas à Tombelaine, malgré son surnom, dont nous expliquerons plus loin l'origine ; mais ce n'est pas à dire pour cela qu'il naquit en Angleterre ; nous le croyons originaire des environs du Mont-Saint-Michel, où il se fit moine dès sa première jeunesse (3).

S'il est vrai que les lieux où l'on naît, que les impressions qui vous sont données dès l'enfance, que les idées que l'on reçoit dans la jeunesse soient pour une grande part dans la vocation d'un homme et dans ce qui décide de son existence entière, on ne saurait nier que tout portait Robert à embrasser la vie monastique.

En face du rivage normand, au sein d'une baie merveilleuse, se dressait le Mont-Saint-Michel. On redisait partout son origine miraculeuse, les légendes de ce mont prédestiné à la prière, les prodiges qui ne cessaient de s'y accomplir. Et cette abbaye n'était-elle pas déjà la plus célèbre de France? Quand naquit Robert, deux cents ans s'étaient bientôt écoulés depuis que le duc Richard de Normandie y avait, en 966, établi ses religieux, et la renommée de leur piété n'avait fait que s'accroître de jour en jour. On citait la science et les vertus de leurs abbés, et les rois de France et d'Angleterre accor-

(1) « Prioratum seu eemitorium in ea instituit Bernardus Sancti Michae-« lis abbas; tardius vero castrum illic ædificatum est, quod anno circiter « 1667 præ metu hostium destructum fuit. » *Acta S.* t. VII octobris.

Ces quelques lignes résument toute l'histoire de Tombelaine après l'époque qui nous occupe.

(2) Possevini, *Apparatus*. Venetiis, 1606. — Joh. Pitseus. *De illust. Angl.; script*. Parisiis, 1619. — *Hist. litt.*, t. VIII.

(3) Orderic Vital, *Hist. de Normandie*, liv. VIII, p. 7.

Digitized by Google

daient déjà leurs plus riches faveurs à ce monastère préféré. On venait de célébrer, dans l'abbaye, le mariage de Richard II avec Judith, princesse de Bretagne. L'abbé Hildebert avait mené à bonne fin les travaux gigantesques qui devaient supporter la basilique de l'Archange; elle commençait même à s'élever pour couronner la montagne, quand l'idée vint à Robert d'aller s'abriter à l'ombre de ce temple naissant et s'y consacrer à Dieu. C'était vers 1030 (1).

Si c'était là une grande consolation pour ses sentiments pieux, la vie monastique avait encore un autre attrait pour lui : elle lui permettait de se livrer tout entier à ses goûts pour l'étude.

Le Mont-Saint-Michel possédait une école célèbre où l'on cultivait toutes les sciences connues. Tous les monuments des littératures grecque et latine y étaient précieusement conservés, commentés, sans cesse recopiés. On y travaillait pour s'instruire et pour instruire les autres. Les doctes traditions de l'abbé Maynard étaient donc un patrimoine qu'on se gardait bien de laisser dépérir. Les abbés tenaient à honneur de protéger les lettres, et parmi les clercs qui sortirent de cette école, nous pouvons citer, entre plusieurs autres : Scoland, abbé de Saint-Augustin de Cantorbéry, né dans le pays d'Avranches, homme de science et de vertu, zélé pour l'amélioration des mœurs (3); — Donald ou Dontald, succesivement abbé de Saint-Melaine de Rennes, et évêque de Saint-Malo (1120-1144) (4). « Les moines du Mont-Saint-Michel, » écrivait naguère un savant qui aime et connaît mieux que personne la vieille abbaye, « nous conservèrent ainsi les belles littératures grecque et romaine, les grands souvenirs historiques qui les ont précédés et toutes les connaissances déjà acquises par de nombreuses générations depuis longtemps éteintes. C'est à la fin du x^e siècle et dans les premières années du xi^e que nos moines bénédictins commencent à cultiver la

(1) D. Cellier, *Hist. des auteurs ecclésiast.*, t. XXI. — Mabillon, *Ann.*, liv. V, n° 43.

(2) *Histoire littéraire*, t. VII.

(3) Orderic Vital, liv. IV.

(4) Mabillon, I, 66 et I, 72. — *Hist. litt.*, t. VII.

Digitized by Google

plupart des connaissances et des sciences connues, comme l'Ecriture Sainte, la théologie, la philosophie, la rhétorique, la grammaire, les mathématiques, l'astronomie, la sculpture, la peinture, l'architecture, l'alchimie, la médecine, la jurisprudence, l'histoire, la politique, l'agriculture, la musique et la poésie (1). »

La bibliothèque d'Avranches conserve encore quelques travaux manuscrits des moines du XI^e siècle, ouvrages précieux de la savante abbaye, qu'on appelait dès le XIII^e siècle *la Cité des livres*.

Dans cette docte et laborieuse famille, Robert dut être un des travailleurs les plus zélés. Pendant de longues années, sous les abbés Almod, Théodoric et Suppon, il put satisfaire son goût pour l'étude, développer ses talents et acquérir des connaissances solides et variées. Il se rendit surtout habile en rhétorique et en dialectique : aussi Orderic Vital l'appelle-t-il le Sophiste, titre encore en honneur chez les Latins, et qui signifiait orateur et philosophe (2).

De telles qualités lui valurent, vers 1047, l'amitié d'Anastase, et justifient la liaison qui s'établit entre eux.

Anastase était né à Venise et issu d'une noble famille. Dès l'enfance, il avait montré un esprit distingué et de grandes dispositions à l'éloquence. On aimait à citer ses merveilleux progrès, autant que sa piété et ses bonnes mœurs. Après s'être préparé lui-même à la vie monastique par une longue abstinence, il quitta ses parents, son pays, et se mit à la recherche d'un monastère où il lui fût permis de se consacrer à Dieu. Il vint au Mont-Saint-Michel « ad mare britan-« nicum pervenit, ad locum qui *Portus-Herculis* appellatur, qui et « alio nomine ad montem Sancti Michaelis in periculo maris di-« citur (3). »

(1) M. l'abbé Pigeon, *Semaine religieuse* du 1^er décembre 1866.

(2) Ord. Vital, Op. et loc. cit. — *Hist. litt.*, id., liv. VIII.

(3) Galterius, *Vita sancti Anastasii*. Ce nom de Portus-Herculis, donné au Mont-Saint-Michel, ne se trouve ni dans le Lexique de Baudrand, ni dans Mabillon, ni dans les Bollandistes, ni dans le *Notitia Galliarum* de Valois, ni dans la vieille Chronique des apparitions de saint Michel, ni dans le *Gallia Christiana*, qui nous donne pourtant tous les noms de ce littoral, comme Segia (la Sée), Senuna (la Sélune), Tumba, Tumbella et Tumbellana (Tombelaine). Voy. *Acta Sanctorum*, t. VII octobris, p. 1136.

Digitized by Google

Les pieux et nombreux (1) moines du Mont-Saint-Michel avaient alors à leur tête l'abbé Suppon, qui reçut la profession d'Anastase. Celui-ci, parmi tous ces autres frères, distingua bientôt Robert de Tombelaine : ils mirent aussitôt en commun les biens les plus précieux du cloître, l'étude et la piété; leurs entretiens étaient pleins de charmes, et, pendant plus d'un an, leur bonheur fut sans nuage, leur liaison sans tristesse.

Mais un jour, après un long entretien sur différents sujets de piété et de science, ils en vinrent aux confidences réciproques ; ils se dirent mille choses, et il fut à la fin question de leur abbé (2). Suppon, après douze années d'intrigues, s'était fait nommer par le duc Robert, malgré les moines.

Il avait apporté au Mont-Saint-Michel les reliques de saint Laurent et de saint Innocent, de la chair et quatre côtes de saint Agapet, le tout enlevé « *prece et pretio* » au monastère de Saint-Benigne de Dijon (3). Suppon ne chercha pas à faire oublier son élection illégitime. Les religieux trouvèrent en lui une pierre d'achoppement..... « Ses plus glorieux employs estoient de prodiguer les biens de l'abbaye et d'enrichir ses parents (4). »

A cette nouvelle, Anastase fut désolé; il ne put retenir ses plaintes, se crut victime des embûches du démon et résolut de quitter au plus tôt ce monastère, qui n'était plus à ses yeux un saint asile.

Il se retira, croyons-nous, à Tombelaine, et Robert l'y suivit.

Ce départ des deux moines ne saurait nous surprendre. Les simoniaques étaient généralement regardés comme des hérétiques et des païens, qu'il fallait éviter à tout prix; et puis, la vie érémitique

(1) Magna congregatione monachorum, in omnibus religiosorum. (Galterius, id., id.)

(2) Post sermonem habitum de confirmatione animæ, de Vita Sanctorum Patrum, ad invicem questio refertur et indo diu et multum dissererent, tandem sermo directus est ad abbatem. (*Acta Sanctorum*, id., id.)

(3) *Acta Sanctorum* t. VII, id.

(4) D. Huynes, *Cart. du Mont-Saint-Michel*. — M. Le Héricher, *Le Mont-Saint-Michel historique*.

Digitized by Google

qu'ils allaient embrasser passait pour plus parfaite que la vie monacale (1). Tombelaine était d'ailleurs un lieu prédestiné à la vie contemplative, « culmen contemplationis, » et nul doute que ce ne fut là que se retirèrent nos deux ermites.

Le texte de la vie d'Anastase a dans ce passage trop d'importance pour que nous ne le citions pas ici : « Quamdam *insulam* ingressus « in *introitu* supradicti maris, in *basilicâ* quâdam Dei Genitricis « Mariæ, *solus* manere cæpit (2). »

Cette île ne pouvait être que Tombelaine. A l'*entrée* de cette baie et sur ces rivages, il n'y en a pas d'autre, et aucune n'a disparu depuis le XIe siècle. Quant au mot *solus* « il demeura seul, » il n'est évidemment employé que pour indiquer le changement qui s'opère dans la vie d'Anastase : il délaisse la vie cénobitique, avec ses observances et ses règles, pour se livrer, dans la *solitude*, au service de Dieu, en toute liberté et selon les seules inspirations de son cœur. La présence de Robert n'y mettait pas obstacle. La contemplation n'obligeait pas à la solitude absolue, à l'isolement complet. Nous en avons une preuve dans l'amitié de saint Pair et de saint Scubilion, aux ermitages de Scissy et de Maudune. Tels furent Anastase et Robert. C'est même à son séjour de plusieurs années dans cette île que ce dernier dut d'être appelé Robert *de Tombelaine*, et non pas à sa naissance en ce lieu. Plusieurs auteurs ont cru lire qu'il en était originaire, mais Orderic Vital ne l'a jamais écrit, et Mabillon (3) explique, comme suit, le surnom de Robert : « Sic dictum a quodam « monte qui Monti Sancti Michaelis adjacet. » Mais il ne dit rien de la naissance de Robert, comme l'ont supposé tous les écrivains ecclésiastiques et littéraires plus modernes.

Tombelaine était, au XIe siècle, un lieu désert et inhabité : il l'était de nouveau quand l'abbé Robert, un siècle plus tard, y construisit un prieuré où il se retirait de temps en temps pour prier (4). Si Tom-

(1) His temporibus vita eremitica sanctior meliorque haberetur. Id., id.

(2) Galterius, *Vita sancti Anastasii*.

(3) Mabillon, *Ann.*, loc. cit.

(4) Ut illuc quando que cum selectis fratribus secedens attentius vacaret orationi. (*Gallia Christ.*, t. XI.)

Digitized by Google

belaine, au temps d'Anastase, eût eu son village, notre saint n'eût pu choisir cet endroit pour y vivre en solitaire, et surtout il n'y fût pas resté, comme il le fit, pendant près de vingt ans.

Mais, dira-t-on, sur cette île était une basilique « *in basilicâ quâdam Dei Genitricis.* » Il ne faut pas juger du mot basilique d'après l'idée que nous nous en faisons aujourd'hui. Ce terme venait des Romains : on appelait ainsi les vastes bâtiments qui servaient de tribunaux et de bourses de commerce ; les basiliques se transformèrent d'abord en églises, et il ne fut pas difficile d'adapter les cérémonies religieuses à la disposition du local (1). La destination était changée, mais le nom subsista : toute église, toute chapelle s'appela, dans la suite, une *Basilique.*

Un vieil auteur anonyme, antérieur au xe siècle, dans son récit de *l'Apparition de saint Michel*, nous dit que, de temps immémorial, il y avait eu des ermites sur les monts Tombe, qu'on y voyait encore deux églises (2). Comme il nous parle ailleurs de Tombelaine, il nous semble raisonnable de supposer que l'une de ces églises s'élevait sur ce rocher et qu'elle était sous le patronage de la Vierge. D'ailleurs, à cette époque, on donnait plus spécialement ce nom de *basilique* à une réunion de cellules bâties autour d'une chapelle ou servant elles-mêmes d'oratoires (3).

Il y a quelque temps, un Maître, qui comprend l'archéologie avec le talent et l'érudition de l'antiquaire, avec le sentiment de l'artiste et du poète, — j'ai nommé M. Le Héricher, — décrivait les ruines pittoresques de l'abbaye mérovingienne de Maudune, sur les falaises

(1) M. de Caumont, *Cours d'antiquités. — Abécédaire d'archéologie*, p. 8 et 9.

(2) Gratissima esse solent remotiora eremi loca, inibi olim inhabitasse comperimus monachos, ubi etiam usque nunc duæ exstant ecclesiæ, priscorum manu constructæ. — *Anonymus*, De apparit. sancti Michaelis. Apud *Act. S.*, t. VIII, septembris.

(3) Cum satis notum sit cellulis oratoriis *basilicæ* nomen sæpe sæpius inditum fuisse, (*Act. S.*, t. VIII octobris.)

Digitized by Google

de Carolles (1). C'est « un agrégat d'édifices distincts, groupés aux flancs d'un autre bien plus considérable, qui était l'église. » Cet oratoire, cette basilique se terminait par un enfoncement semi-circulaire et avait à ses côtés les cellules des ermites; parfait modèle de la basilique romaine, avec sa galerie centrale terminée par la tribune en hémicycle; seulement ici les cellules des ermites remplacent à droite et à gauche les deux ailes latérales, qui seront les bas-côtés de nos cathédrales du moyen-âge. L'étude des ruines de Maudune, ou plutôt du *tumulus*, qui nous conserve le plan fidèle de la vieille abbaye, est pleine d'intérêt, puisqu'elle nous fait connaître la disposition la plus ordinaire des monastères de l'époque gallo-romaine, et nous apprend ce que durent être les ermitages primitifs de ces parages, de Scissy, du Mont-Saint-Michel et de Tombelaine.

Dans ce dernier vivaient ensemble Anastase et Robert. Une lettre de saint Anselme nous l'apprend aussi. « Je vous supplie, écrivait-il à Robert, de me recommander au saint homme Anastase, avec lequel vous avez le bonheur de vivre (2). » Leur vie n'avait qu'un double but, se sanctifier et s'instruire; leur temps, un double emploi, — les exercices religieux, comme les jeûnes, les méditations, la prière, — et l'étude des lettres sacrées et profanes.

En plusieurs endroits de ses écrits, Robert fait l'éloge de cette existence. Il nous dépeint avec charme et onction le bonheur qu'on éprouve à vivre loin du monde, après avoir dit adieu aux choses qui passent, pour se réfugier, comme une tendre colombe, dans le sein du Seigneur; à laisser son âme, comme l'Epouse du Cantique, préparer, dans une paix victorieuse, un lit au Christ son Epoux; à l'or-

(1) Ces ruines se trouvent à quelque distance seulement de Tombelaine, sur la falaise qui ferme au nord la baie du Mont-Saint-Michel. C'est un de ces monastères dus à l'érémitisme, l'idéal de ces temps reculés, et jetés en si grand nombre sur notre littoral normand. On dirait que cette baie du Mont-Saint-Michel exerçait une attraction toute particulière sur les contemplatifs.

(2) Obsecro, ut illi sancto viro Anastasio, cujus desiderabili societate frueris, me commendando. (S. Anselmi. *Epist.*, lib. I, p. 3.)

Digitized by Google

ner, en attendant, des fleurs les plus belles et à répandre autour d'elle les parfums les plus exquis (1).

Mais si c'est le temps de l'amour divin, c'est aussi le temps des saintes et solides études. On s'instruit soi-même pour sa propre édification : on lit les livres sacrés pour nourrir son âme et pour améliorer et fortifier les autres (2). A chaque page du livre de Robert on retrouve, avec l'éloge de la vie solitaire, des preuves de son goût pour l'étude et de l'ardeur avec laquelle il approfondissait les livres saints. Il en connaissait si bien le sens et les beautés, qu'Anastase, juge éclairé de sa science, lui conseilla de fixer par écrit quelques-unes de ses belles et pieuses méditations, et, avant tout, de composer un *Commentaire du Cantique des Cantiques* (3). Robert lui-même, dans une lettre sur laquelle nous aurons à revenir (4), nous apprend qu'il dut céder aux prières de son ami, après s'en être défendu le plus longtemps possible, et qu'il n'acheva son œuvre qu'à regret (5). Il nous fait en partie l'histoire de son livre. Il l'écrivait dans sa cellule de Tombelaine, quand quelques amis — des moines du Mont sans doute — vinrent le visiter et lurent des passages de son travail, auquel ils accordèrent de grands éloges (6).

(1) Voir à toutes les pages du *Cantique des Cantiques*. Suavitatem vitæ perpetuæ invenient, pro cujus suavitatis dilectione omnes mundi fastus et divitias respuant. (Ch. I, v. 2.) — Lectulum sibi cum sponso in pace victoriæ facit, ubi quo quietius pausat, eo amplius flores invenit quibus se decoram sponso ostendat: (Ch. I, v. 17.)

(2) In sanctis studiis se exercens, ch. XI, v. 16. — Sanctam scripturam exponendo minoribus fratribus elucidant, quasi panem parvulis, tànquam matres filiis commasticant. Ch. IV, v. 3. — Scientiam scripturarum semper in memoriâ congregat, quasi aquas viventes, quas sitientibus proximis præbere ut reficiantur valeat. Ch. IV, v. 15.

(3) Orderic Vital. L. IV, p. 519.

(4) Lettre de Robert, abbé de Saint-Vigor, à Ansfroy, abbé de Préaux.

(5) Rogatus cœpi... multotiens admonitus perfeci, rogavitque dômus Anastasius delectissimus frater et Dominus meus. — *Lettre de Robert* à Ansfroy.

(6) Dum enim ego in cella solitaria Cantica Canticorum exponerem, contigit ut me quidam amici mei supervenientes exponentem invenirent... per partes legerent, laudaverunt quidem opus. — *Id.*

Digitized by Google

Mais les actes de piété, la lecture des livres saints, ce n'était pas là toute la vie des deux ermites de Tombelaine.

Anastase, le savant Vénitien, et Robert, le clerc studieux du Mont Saint-Michel, profitèrent du voisinage de l'école d'Avranches, pour en suivre les leçons : ils ne tardèrent pas à s'y faire remarquer parmi les disciples les plus zélés et les plus assidus (1).

Cette école avait eu, pour véritable fondateur, vers 1040, du temps de l'évêque Hugues, le célèbre Lanfranc. Ce docteur, après avoir étudié à Pavie et à Bologne, et s'être fait, tout jeune encore, un nom dans sa patrie, vint à Avranches, « avec une bande d'étudiants, tous gens de mérite, » dans le dessein de s'illustrer lui-même et d'implanter le goût des lettres dans la Normandie. Cet homme, qui devait être prieur du Bec, abbé de Caen, archevêque de Cantorbéry, professa dans la ville d'Avranches, de 1040 à 1042. Il y enseignait la théologie, la philosophie, les belles-lettres et la jurisprudence. Ces cours se continuèrent après le départ de Lanfranc pour le Bec, et, dix-huit ans plus tard, ils étaient encore si renommés et ils jetaient sur la ville d'Avranches un si vif éclat qu'Anselme vint aussi d'Italie, et après avoir parcouru une partie de la France, s'établir dans cette ville, y étudier et y professer sans doute à son tour (2).

Les disciples étaient nombreux autour de ces illustres maîtres : c'est Michel, l'élève et le compatriote de Lanfranc, et qui siégera, pendant plus de vingt ans, sur le siége épiscopal d'Avranches ; c'est Jean d'Avranches, son prédécesseur, le futur archevêque de Rouen. Nommons aussi Arnaud, évêque du Mans, né à Saint-Maur-des-Bois ; Juhel de Vezins, le célèbre abbé de la Couture. N'oublions pas le comte d'Avranches, Hugues-le-Loup, qui sera comte de Chester ; Gérold, son chapelain et tant d'autres dont on apprend les noms et dont on peut étudier la vie dans les chroniques normandes. Citons enfin Anastase et Robert (3).

(1) M. Desroches, *Hist. du Mont-Saint-Michel*, t. II.

(2) *Hist. litt. de la France*, t. VII.

(3) Voir pour plus de détails ma brochure : *l'École d'Avranches au XI^e siècle.*

Digitized by Google

C'est à l'école d'Avranches que prit naissance, entre Anselme et Robert de Tombelaine, une étroite amitié, qui dura des années, malgré l'éloignement et l'absence. Il nous reste encore deux lettres de saint Anselme à son ami. La première, qui seule doit nous occuper ici, fut adressée du Bec à Tombelaine entre l'an 1060 et 1066. Elle nous montre Robert comme digne de respect avant tout et ensuite digne d'amour. Anselme qui se recommande aux prières des deux amis, regarde Robert comme un modèle de vertu. Du reste, cette lettre fait trop d'honneur à ce dernier, pour que nous ne la citions pas tout entière, heureux si dans la traduction que nous essayons d'en donner ici, nous ne faisons pas trop disparaître l'aimable délicatesse et la grâce ingénieuse du style de saint Anselme.

*Au Maître très cher, au Révérendissime moine Robert.*

FRÈRE ANSELME DU BEC.

le plus petit entre les Religieux.

« Lorsque je considère, intrépide soldat de Dieu, mon bien cher ami, vos courageux progrès et ma stérile faiblesse, votre sainteté me laisse à peine la hardiesse de rappeler l'amitié qui nous unit. Aucun acte de ma vie si tiède ne saurait justifier les bienfaits de votre affection : aussi je rougis et de vous demander la dette de l'amitié et même d'être appelé votre ami : car enfin, tandis que les autres, sur le chemin de la patrie céleste, s'avancent d'un pas si facile, c'est à peine si l'on me voit, sous le poids de mes péchés et de mes ans, marcher dans cette route : je me trouve donc dans la nécessité d'adresser du plus profond de mon cœur un appel à ceux qui me devancent, non pas pour diminuer leur élan, en les faisant m'attendre, mais pour que leur course m'entraîne et que ma lenteur se change en vitesse. Mes prières n'ayant pour moi-même qu'un résultat nul ou bien petit, je n'ose vous parler de celles que je suis résolu à faire pour vous ; mais, je vous en prie, que la ferveur des vôtres les enflamme pour votre intérêt et pour le mien. Voilà devant

Digitized by Google

Dieu le désir de mon cœur ; voilà vers Dieu la prière de mes lèvres. Que tous les avantages qui doivent m'être accordés soient autant pour vous que pour moi : Ne l'oubliez pas, ô vous qu'on doit aimer et respecter, mais plus respecter encore qu'aimer, soyez certain que toute ma vie, mes sentiments seront les mêmes. Mettez donc tous vos soins à rendre parfaite en moi cette charité, qui sera toute à vous. Ce que vos prières pour le prochain vous feront obtenir, vous le méritez ; si vous m'obtenez quelque grâce, tout ce qui me sera donné, je le sais, vous appartient. Et, pour plus de sûreté, je vous prie et vous supplie de me recommander à ce saint homme Anastase, dans la société duquel vous avez le bonheur de vivre : faites-moi désormais connaître à lui autant que le permet l'absence ; donnez-moi une part de son amitié pour vous et partagez avec lui celle que je vous porte. Ainsi donc, jusqu'à la fin de ma vie puissé-je voir en lui, comme vous et avec vous, un ami vénéré, un autre Robert ; puisse-t-il voir en moi, comme vous, son serviteur Anselme. Dans mon indignité, je n'ose demander, ce qui fait pourtant l'objet de mes désirs, d'être lié comme un second Robert avec Anastase et traité par lui comme si j'étais un second Robert ! Sa renommée, comme un doux parfum, s'est répandue dans toute cette contrée et plus elle est agréable à mon âme, plus aussi je me sens enflammé du désir de l'aimer et de le connaître. Ce désir ne m'a pas quitté depuis que j'ai appris sa vie et je me donne tout entier à cette liaison : je souhaite, puisse-t-il souhaiter de son côté qu'elle devienne aussi intime qu'elle peut l'être en Dieu. Salut à tous deux, amis si chers (1). »

D'affectueux rapports s'établirent entre ces trois hommes à la suite de cette lettre qui, sans doute, ne fut pas la dernière. Cette correspondance fut d'un grand charme pour nos deux ermites. Mais, hélas ! leur vie commune devait bientôt finir. Robert allait être nommé abbé de Saint-Vigor de Bayeux.

On était en 1066 (2).

(1) *Epist. Sancti Anselmi*, t. 1, ep. 3.

(2) An 1066..... in propositurum sancti Vigoris assumptus est. *Act. S.*, t. VII octobris.

Digitized by Google

Le diocèse de Bayeux était gouverné par Odon ou Eudes, frère utérin de Guillaume-le-Bâtard. Cet évêque, avant de suivre le conquérant en Angleterre, voulut fonder une abbaye aux portes de la ville épiscopale, dans un lieu célèbre par ses traditions.

Du temps de saint Vigor, disaient les légendes, s'élevait à un mille environ de Bayeux, sur un monticule, la statue d'une femme, adorée depuis des siècles. Vigor renverse cette idole, malgré les cris et les révoltes du peuple. En récompense de son zèle énergique, l'évêque obtint du roi Childebert la donation de cette colline, qu'il appela le Mont-du-Chrême, « Mons Chrismatis », et dans le lieu même où se dressait le monument du paganisme et de la superstition, il jeta les fondements d'un monastère en l'honneur de saint Pierre. Plus tard, le peuple reconnaissant donna le nom de Saint-Vigor à cette abbaye, que détruisirent les Normands (1). Mais, en 1066, Eudes la fit renaître de ses ruines et mit à sa tête le célèbre Robert (2). Cet homme « religieux et sage » (3) dut s'éloigner de Tombelaine. Ce ne fut pas sans larmes qu'il dit adieu à cette île, dont il avait pris le nom, à son cher Anastase, qu'il n'avait pas quitté depuis dix-huit ans. Il partit pour Bayeux, avec cinq moines du Mont-Saint-Michel. Il établit à Saint-Vigor la règle de saint Benoît et, par modestie, il ne voulut porter que le titre de prieur (4).

Odon concéda aux religieux la dîme entière de Saint-Vigor, de l'église et de ses dépendances (5). Sa charte de fondation porte que l'évêque de Bayeux devait nommer les abbés de Saint-Vigor et leur remettre le bâton pastoral. En 1809, Robert de Normandie confirmait ces donations et cet institut (6).

(1) A Normannis solo adæquatum. *Gallia Christ*, t. XI.

(2) In ecclesia sancti Vigoris sita juxta muros urbis monachos posuit, quibus Robertum de Tumbaleniâ patrem prœposuit. — *Id. Id.*

(3) Orderic Vital, Liv. 8. — *Gallia Christ.* Id. Id.

(4) *Hist. litt. de la France*, t. 8.

(5) Plenam totius villæ decimam cum omnibus ad eamdem ecclesiam pertinentibus concessit. *Gallia Christ.* Id.

(6) *Gallia Christ.* Id. Id.

Digitized by Google

Robert n'eut rien de plus pressé que d'établir une école dans son abbaye. Ses longues et sérieuses études l'avaient admirablement préparé pour l'enseignement : aussi ses leçons formèrent-elles de nombreux et illustres disciples. De ce nombre nous pouvons citer Ansfroy II, abbé de Préaux. Une lettre de Robert, dont nous aurons à nous occuper plus loin, nous prouve qu'il l'avait eu pour disciple. Le prieur de Saint-Vigor appelle Ansfroy son père et son seigneur, à cause de sa dignité, mais il lui rappelle, avec une délicatesse aimable, qu'il avait été autrefois son fils (1).

Cet abbé de Préaux eut pour successeur un autre disciple de Robert, Richard des Fourneaux, dont le savoir est attesté par plusieurs ouvrages (2). Si Ansfroy possédait, comme l'atteste son épitaphe, que nous cite Orderic Vital, toutes les vertus qui faisaient aimer Robert, de son côté, Richard des Fourneaux montra pour l'étude tout le goût de son maître et se livra à des travaux analogues. « Il s'instruisit à fond dans les livres divins, et marcha sur les traces des anciens pères : il publia un commentaire sur la Genèse qu'il donna à Maurice, savant abbé de Saint-Lomer de Blois. Il expliqua les paraboles de Salomon, commenta l'*Ecclésiaste*, le *Cantique des Cantiques* et le *Deutéronome* : Enfin il fit des dissertations — allégoriques et tropologiques — sur les passages obscurs des prophètes (3).

Ces savants moines étaient en communauté de prières et d'études avec tous les hommes instruits de la Normandie : Anselme leur écri-

(1) *Hist. litt.*, t. 8. — Mabillon, *Annal.* T. I, p. 125.

(2) *Hist. litt.* Id.

(3) Orderic Vital. Liv. 8. Traduction Guizot.

L'abbaye de Préaux était située près de Pont-Audemer et se composait de deux monastères : un pour les hommes, Saint-Pierre, — l'autre pour les femmes, Saint-Léger. — Dans ces maisons mixtes, on sait que les femmes venaient en première ligne et l'abbesse avait sous ses ordres, les moines, aussi bien que les « nonnains. » — Robert d'Arbrissel, le fondateur des instituts de ce genre, eut à se repentir, dit-on, plus d'une fois, d'avoir établi un tel ordre de choses, et la postérité y a vu plus de galanterie que d'humilité.

Digitized by Google

vait souvent ; les modérateurs des écoles épiscopales étaient en rapport avec eux. Un écrivain célèbre, Guillaume de Poitiers, né en Normandie, au bourg même de Préaux et non pas à Poitiers, comme on le croit communément, après avoir étudié dans la ville dont il porte le nom, revint au pays natal ; et, dans sa retraite, il composait de nombreux travaux, soit en prose soit en vers, et il se plaisait à soumettre à l'examen des écoles voisines ses poésies ingénieuses et élégantes (1).

Nous aimons à recueillir ces souvenirs du mouvement littéraire en Normandie dans ce siècle reculé, et à constater que Robert et ses frères n'y furent pas étrangers.

L'abbé de Saint-Vigor, dans son nouveau poste, n'oublia pas sans doute l'ermite de Tombelaine. Nous ne connaissons pourtant ni une lettre ni un mot qui atteste ces rapports de fraternelle charité qui ne put s'éteindre entre eux. Nous savons seulement qu'après le départ de Robert, Anastase ne resta plus environ qu'une année à Tombelaine. Après dix-huit ans de sainte union, la solitude ne semblait-elle pas bien dure à son cœur. et lui aussi ne désirait-il pas se trouver, comme l'heureux Robert, entouré d'autres frères ? L'abbé de Cluny, saint Hugues le supposa : il faisait, dans ces parages, visite aux abbayes de son ordre et avant de se rendre à Dol, où le reçut, en 1067, l'abbé Warmundus, il eut un entretien avec Anastase et le décida à se retirer à Cluny (2).

Nous ne suivrons pas ce saint ermite pour raconter sa vie toujours exemplaire, redire ses austérités et son zèle, son crédit près du pape Grégoire VII, ses prédications en Espagne, ses voyages apostoliques et sa mort édifiante à Doydes (Las Devotas) en décembre 1086 (3).

Nous ferons en même temps que lui nos adieux à Tombelaine, au rocher qui l'abrita tant d'années et dont le nom comme le souvenir s'est tant de fois rencontré dans les pays qui précèdent.

Aussi bien, il est temps de revenir à Robert.

(1) Orderic Vital, Id.

(2) *Acta S.* T. VII, octobris Vita sancti Anastasii.

(3) *Hist. litt.*, t. 7. — *Acta S.* Id. Id.

Digitized by Google

Pendant qu'il gouvernait Saint-Vigor, il se passa dans cette abbaye un fait étrange, que Robert lui-même nous a raconté dans un long écrit, adressé aux moines du Mont-Saint-Michel.

Un jeune frère, dans les accès de son étrange maladie — l'épilepsie, croyons-nous — exerça pendant plusieurs jours la patience de son abbé et des autres religieux. Il fut miraculeusement et tout à la fois guéri de son mal et de ses vices. En cette circonstance, Robert montra toutes les qualités d'un bon supérieur, dit l'*Histoire littéraire* (1), qui ne considère que l'intérêt dramatique du récit. Mais cette relation, sur laquelle nous aurons à revenir en étudiant les écrits de Robert, n'est à nos yeux qu'un manifeste habile, qu'une véritable attaque contre Roger, abbé du Mont-Saint-Michel, qui vivait en désaccord avec ses moines. — Obligé de se retirer quelques années plus tard, « il aima mieux céder avec infamie son baston pastoral, que rechercher avec impiété sa justification (2). » Et comme ces moines, en guerre avec leur chef, durent lire avec bonheur ces paroles, cet oracle du frère malade, qu'on disait inspiré! « De la part de Dieu, de saint Michel et de saint Vigor, votre patron, je vous dis à tous de ne jamais retourner au mont Saint-Michel pendant la vie de celui qui y est maintenant abbé ; si vous y allez pour y demeurer, vous aurez une mauvaise fin et une mort abominable. Ils donnèrent des marques de leur assentiment à ce qu'il leur disait et pleurèrent de joie (3). »

A cette nouvelle et à cette lecture, il dût en être de même au Mont-Saint-Michel.

Mais à cette époque, il se passait en Angleterre et en Normandie des événements d'une autre importance que ces discordes intestines de monastère, et dont le contre-coup allait se faire sentir jusque dans l'abbaye de Saint-Vigor.

(1) *Hist. litt.*, t. 8.

(2) D. Huynes, *Cart. du Mt. St.-M.*

M. Lehéricher, *Hist. du Mt. Saint-Michel.*

(3) Mabillon, *Ann.*, t. 5, p. 369, 370, 659 et suiv. — M. Desroches, *Hist. du Mt. St.-M.*, t. I., p. 216.

Digitized by Google

Robert, fils du Conquérant, s'était ouvertement révolté contre son père et voulait lui ravir le gouvernement de la Normandie.

Guillaume, tenant à châtier lui-même le coupable, s'embarqua pour son duché et laissa le gouvernement de l'Angleterre à son frère Odon, l'évêque de Bayeux. L'ambitieux pontife ne se servit du pouvoir royal dont il était investi que pour satisfaire sa cupidité et toutes ses passions. Sans parler de ses exactions dans le vaste comté de Kent, qui lui appartenait en propre, il faisait la loi en tous lieux et se montrait redoutable à tous les Anglais : « Les monastères mêmes se plaignirent beaucoup de tous les dommages qu'il leur fit, et de ce qu'il leur enleva injustement et avec violence des fonds qui leur avaient été donnés anciennement par des Anglais fidèles... Il avait beaucoup de vices et s'occupait plus des affaires mondaines que des grâces et des connaissances spirituelles (1). »

L'amour du pouvoir le perdit : non-seulement il essaya de détacher du parti de son frère et de son obéissance les chevaliers normands, et, à leur tête, Hugues d'Avranches, comte de Chester, mais encore il projetait de faire avec eux une expédition en Italie ; d'aller dans un appareil tout royal, à la tête d'une cour brillante, s'établir à Rome ; d'y bâtir un palais et de préparer ainsi de longue main les Italiens éblouis à lui accorder la succession de Grégoire VII au trône pontifical, succession qui ne devait pas se faire attendre des années (2).

En apprenant cette conduite et ces rêves ambitieux, Guillaume, plein de colère, partit pour l'Angleterre et fit lui-même prisonnier l'évêque Odon, sur lequel les seigneurs n'osaient mettre la main, à cause de sa dignité sacerdotale. On le tint enfermé pendant quatre ans au château de Rouen.

La nouvelle de cette captivité jeta la consternation dans la ville de

(1) Orderic Vital. Traduction Guizot, liv. 8.

(2) C'est bien à tort que plusieurs écrivains, et entre autres les savants auteurs de la *France littéraire*, ont supposé que l'emprisonnement d'Odon n'eût lieu qu'après la mort de Grégoire VII. Ce pape mourut en 1085 et Odon fut enfermé au Château de Rouen en 1084.



Digitized by Google

Bayeux et surtout à Saint-Vigor : autant le gouverneur d'Angleterre s'était montré fier et oppresseur pour les vaincus, autant l'évêque était bon et dévoué pour son diocèse. Ici, on lui pardonnait ses défauts et ses vices ; on se gardait bien de lui faire un crime de ses passions, de lui reprocher même ses fautes publiques, comme la naisssance de son fils Jean : on ne voyait en lui que l'évêque, on oubliait l'homme. Le moyen-âge, qui, à toutes ses époques, fut par excellence le temps des deux morales, celle des grands et celle des petits, savait accoutumer le peuple à ne pas penser sur ses maîtres, ou à leur accorder une nature supérieure et des habitudes qu'il n'était pas permis de contrôler, encore moins de décrier. Ces seigneurs du moyen-âge étaient traités comme les dieux de l'Olympe chez les Grecs. Mais laissons-les dormir dans leur poussière; jetons un voile sur leurs fautes et puisqu'ici d'ailleurs il n'est question que d'Odon, ne voyons en lui, comme le peuple de Bayeux, au XI^e siècle, que le bienfaiteur du clergé, le fondateur de l'Eglise épiscopale, le protecteur des arts, qui dotait sa ville d'une splendide cathédrale et de cette tapisserie si célèbre qui est tout un monument, tout un poème ; enfin le bienfaiteur des lettres, qui ne se contentait pas de seconder puissamment les études dans son diocèse, mais qui permettait encore à de nombreux clercs d'aller, à ses frais, étudier dans les écoles célèbres les Belles-Lettres et la philosophie.

A Bayeux, la douleur était grande, mais silencieuse. Le Conquérant était terrible dans ses volontés, et les plaintes, loin de le toucher, n'auraient pu qu'amener un nouveau malheur pour l'évêque ou pour la ville.

Nulle part la douleur ne fut plus grande qu'à Saint-Vigor. Robert surtout ne pouvait se consoler de voir dans les fers le fondateur de son monastère, le prélat qui lui en avait confié le gouvernement et qui, dans la suite, avait ajouté tant de bienfaits à cette première faveur.

Le chagrin fit naître en lui le découragement. Il abandonna ses frères, espérant sans doute trouver des consolations dans de lointains

Digitized by Google

voyages. A Rome, Grégoire VII le reçut avec bienveillance et distinction (1).

Robert ne put-il, soit à Cluny, soit au désert, retrouver son cher Anastase ? Cette rencontre si heureuse pour leur affection réciproque, n'était pas d'une importance assez grande pour être consignée dans les annales d'un monastère. Nous croyons pourtant qu'ils se revirent bien des fois, et que l'amitié d'Anastase, tant estimé du pape (2), fut le premier titre de Robert aux honneurs qui lui furent rendus à Rome. C'est dans cette ville que nous aimons à revoir ensemble les deux ermites de Tombelaine, s'excitant mutuellement à la piété, mettant comme autrefois en commun leurs travaux et leurs pensées, se rappelant avec émotion les jours saints et heureux de leur jeunesse passée au Mont-Saint-Michel, à l'école d'Avranches et sur le rivage normand.

Robert resta à Rome jusqu'à la mort de Grégoire VII, qui arriva le 25 mai 1085 ; il revint ensuite au Mont-Saint-Michel (3).

Ce voyage à Rome et ce retour au Mont-Saint-Michel concilient les deux assertions d'Orderic Vital qui, après avoir raconté que Robert mourut à Rome « où il servit fidèlement l'église romaine » revient plus loin sur ce fait et nous dit : « Robert étant retourné au Mont-Saint-Michel au péril de la mer, dont il avait été moine, ou plutôt s'étant rendu en Italie, comme je l'ai dit ci-dessus... » (4). Il y a dans ce récit obscurité et contradiction, ce qui a fait avec raison supposer à Mabillon, dans ses analectes, que Robert revint au mont Saint-Michel (5), où il mourut vers 1090 (6).

(1) *Gallia Christ*, t. XI, p. 405. — *Hist. litt.*, t. 8.

(2) Grégoire VII avait chargé Anastase de convertir les mahométans d'Espagne : on suppose que la réfutation des doctrines de Béranger sur l'Eucharistie fut écrite aussi par Anastase, à la prière du pape.

(3) Robertus... a Gregorio papa VII honorifice detentus est usque ad mortem ejus pontificis, quo defuncto 25° maii 1085, ad monasterium Sancti-Michaelis unde assumptus fuerat reversus est. *Gallia Christ*, t. XI, p. 405.

(4) Orderic Vital., liv. 8.

(5) *Analectes*, t. I., p. 125 — *Hist. litt.*, t. 8.

(6) D. Cellier, *Histoire générale des auteurs sacrés*, t. XXI, p. 46.

Digitized by Google

Avant de passer à l'étude de ses écrits, il nous reste à dire ce que devint, après son départ, l'abbaye de Saint-Vigor.

Les frères délaissés par leur père ne sorgèrent même pas à choisir l'un d'entre eux pour le remplacer. Se trouvant sans chef, ils se crurent libres de se disperser, comme un troupeau de jeunes agneaux sans berger qui les guide (1). Quelques-uns des plus anciens, de ceux sans doute qui avaient suivi Robert à Saint-Vigor, en 1066, revinrent au Mont-Saint-Michel. Le plus illustre de ces moines, Richard des Fourneaux, dont nous avons déjà vanté la science, resta le dernier dans le monastère abandonné. Avant de quitter le séjour de ses études, le saint asile où Robert avait autrefois reçu sa profession, Richard « chercha des religieux sages dans la société desquels, s'attachant aux dogmes sacrés, il se fixa avec respect. » (2) Il choisit de préférence l'abbaye du Bec où il passa quelques années, avant de devenir abbé de Préaux.

Bientôt saint Vigor ne fut plus qu'un souvenir. « La nouvelle construction étant restée imparfaite, fut promptement renversée et le concours des fidèles, qui s'y étaient rendus de différents lieux, es dissipa bientôt (3).

Leur maison fut fermée, mais non détruite : Elle devait être ouverte de nouveau en 1096.

C'était quelques mois après le Concile tenu à Clermont en 1095. — Odon, évêque de Bayeux, en se rendant à ce Concile eut à se louer du bon accueil qui lui fut fait par Jarenton, abbé de Saint-Bénigne de Dijon; et, pour l'en remercier (4), il lui fit don de Saint-Vigor et de ses dépendances « cum suis adjunctis. » Cette donation lui fut conseillée par Guillaume, doyen de Bayeux et Richard, archidiacre de Rouen. Du reste, en agissant ainsi, Odon ne faisait qu'imiter ses ancêtres, qui avaient toujours spécialement affectionné l'abbaye de Saint-Bénigne. De retour à Bayeux, l'évêque confirma cet acte par

(1) Novellus grex monachorum hàc, illàc dispersus est. *Gallia Christ.* Id.
(2) Orderic Vital, Id.
(3) Orderic Vital. Id.
(4) Huic beneficio ut aliquam rependeret vicem. *Gallia Christ.* Id.

Digitized by Google

écrit. Il rétablit des moines à Saint-Vigor et il stipula que sa sépulture, celle de ses successeurs et des chanoines se ferait dans cette abbaye, disposition qu'Honorius II confirma plus tard sous peine d'anathème. De plus, les évêques de Bayeux, avant d'entrer une première fois dans leur cathédrale, devaient se rendre à Saint-Vigor, d'où ils étaient conduits le lendemain à leur église (1).

Enfin Odon voulut que, si l'abbaye s'accroissait au point qu'il fallût y nommer un abbé, cette élection fût faite par le Chapitre de Saint-Bénigne dont relevait à tout jamais Saint-Vigor et son abbé.

Ces dispositions furent confirmées par Robert duc de Normandie et dans la suite par Urbain II, Paschal II, Honorius II et Alexandre III.

Mais les revenus de cette abbaye n'augmentèrent pas : les moines n'y étaient pas assez nombreux pour qu'il fût nécessaire d'y établir un abbé et même, quelques années plus tard, l'église devint un cellier pour les moines de Dijon. Les chanoines, cela se comprend, ne tinrent pas à y être enterrés et il ne leur fut pas difficile d'obtenir du pape Lucius III d'avoir désormais leur sépulture dans la cathédrale. La visite des évêques de Bayeux à Saint-Vigor, la veille de leur installation, fut le seul privilége qu'on n'enleva pas à ce monastère, dont Robert de Tombelaine avait été tout à la fois le premier et le dernier abbé.

Ch. Lebreton (Laval).

(1) *Gallia Christ.*, t. XI. Id.

Digitized by Google

# ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE.

## LE TOMBEAU

DE

# SAINTE HONORINE

### A GRAVILLE PRÈS LE HAVRE.

(2e Article.)

En comparant l'esquisse rapide que nous venons de tracer avec la description que nous avons donnée du tombeau de sainte Honorine, on peut voir de suite que ce dernier présente les caractères gallo-romains. Il est en pierre du pays; il est lourd et massif; le travail en est rude et grossier. Sa forme est celle d'un parallélogramme égal aux pieds et à la tête. En un mot, il présente tout le type antique. Une seule chose peut inquiéter l'archéologue, c'est qu'ici le couvercle a la forme d'un toit, au lieu d'être bombé ou aplati, comme la plupart des couvercles romains.

Bien que la forme plate ou bombée soit la plus générale aux temps romains, cependant la forme de toit s'est montrée parfois sur des tombeaux de la même époque, surtout dans les contrées où s'exerçait l'influence chrétienne. Le musée de Rouen possède un grand sarcophage de pierre, trouvé en 1841 *rue Louis-Auber*, quartier Saint-Gervais, dont le large couvercle est entièrement tectiforme (1).

(1) *Catalogue du musée départemental d'antiquités de Rouen*, N° 33, p. 15, année 1845.

Digitized by Google

Nous pouvons citer aussi celui de Galla Placidia, fille de Théodose-le-Grand, que l'on voit à Ravenne, dans l'édicule de Saint-Nazaire et de Saint-Celse, près Saint-Vital (1). La même ville de Ravenne offre également aux portes de Saint-Apollinaire un magnifique sarcophage chrétien présentant la même particularité. On peut s'en convaincre en lisant le *Cours d'antiquités monumentales* de M. de Caumont (2). Enfin, il en est de même du beau sarcophage de marbre du musée de Bordeaux qui doit appartenir au IVe ou tout au plus au Ve siècle (3). Nous croyons devoir revendiquer pour pareille époque le beau sarcophage en marbre blanc qui fut trouvé à Auch, en 1856, et qui renferma le corps de saint Léothade, évêque d'Auch de 695 à 718 (4). Nous reproduisons ici ce monument où l'art romain des bas-temps se révèle tout entier. Il n'est peut-être pas impossible que

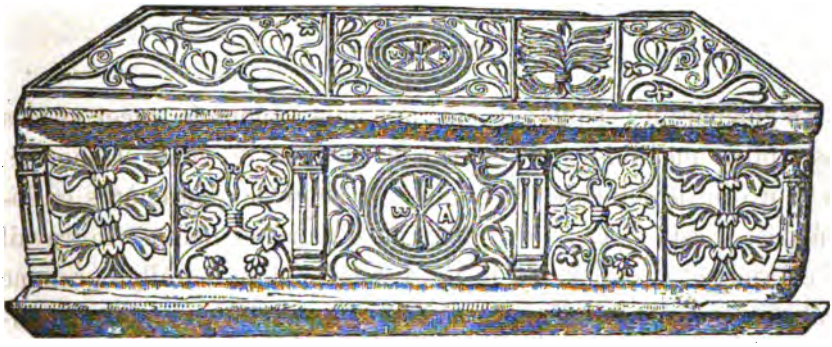

Cercueil chrétien en marbre de la cathédrale d'Auch.

l'on puisse attribuer à la même période le tombeau de Saint-Eutrope, martyr, retrouvé à Saintes, en 1843. C'est une « auge monolithe quadrangulaire et dont le couvercle est en forme de toit » (5).

(1) De Caumont, *Cours d'antiq. monum.* t. VI, p. 224. — *Bulletin monumental*, t. VII, p. 94.

(2) De Caumont, *Cours d'antiq. monum.*, t. VI. p. 229.

(3) Id. — Ibid., t. VI, p. 220. — L'abbé Corblet, *Revue de l'Art Chrétien*, t. IV, p. 522.

(4) L'abbé Corblet, *Revue de l'Art Chrétien*, t. IV, p. 223.

(5) L'abbé Corblet, *Revue de l'Art Chrétien*, t. IV, p. 523. — A. de Barthélemy, *Bulletin monumental*, t. X, p. 494.

Digitized by Google

Toutefois, nous ne voudrions pas nous prévaloir ici d'une exception. Nous pensons que le couvercle du tombeau de sainte Honorine fut primitivement carré, lourd et massif, comme le cercueil lui-même. Ce couvercle très épais, n'expirant pas sur le bord de l'auge, démontre une pesanteur primitive. Nous sommes donc porté à supposer que cette déformation du couvercle ne date que de l'époque franque. On aura voulu alors lui donner une forme moins lourde et plus élégante. En un mot on aura voulu le mettre au goût du temps. Cela n'est pas sans exemple. D'ailleurs, le pauvre tombeau a subi encore d'autres mutilations; notamment quand on le logea dans le mur. On traça alors sur son couvercle une rainure longitudinale, afin d'asseoir la maçonnerie. Plus tard, on l'entailla également pour lui faire supporter une grossière image de saint Christophe.

Nous concluons donc, d'après toutes les règles de l'archéologie, que le tombeau de Graville est antique et peut, en toute confiance, être reporté au IVe et au Ve siècle de notre ère. Voilà ce que peut dire l'archéologie. Maintenant la critique historique peut-elle aller plus loin, et démontrer ou, du moins, faire présumer fortement que c'est celui de sainte Honorine. C'est ce qu'il nous reste à examiner.

La tradition locale est constante et unanime pour attribuer ce tombeau à la sainte martyre des Calètes. Mais la vierge y fut-elle enfermée au moment de sa mort, dès cette année 303, où, immolée par les païens dans le vallon Mélamare, elle venait d'être portée par la Seine sur le rivage de Graville. Il n'est pas vraisemblable qu'en pleine persécution de Dioclétien on ait pu préparer à la chrétienne naufragée un tombeau d'une pareille importance; l'usage des cercueils de pierre était à peine pratiqué et s'il était bien constaté que celui-ci a été le dortoir de la vierge-martyre, ce serait assurément le plus ancien sarcophage connu de nos contrées. Tout porte donc à penser que le corps de la sainte ne fut déposé dans ce cercueil qu'après la paix de l'Eglise, lorsque les chrétiens se furent multipliés sur le rivage et que la vénération des martyrs eut remplacé le culte des faux dieux.

C'est donc au IVe et au Ve siècle que nous attribuons cette éléva-

Digitized by Google

tion de terre du corps de la sainte, et son dépôt dans un coffre de pierre si conforme aux habitudes du temps.

Cette translation du corps des saints ou de personnages vénérés dans un cercueil meilleur, était très commune aux premiers temps de l'Eglise. Nous en pourrions citer plusieurs exemples.

Tout le monde connaît la déposition de Charlemagne dans le grand sarcophage de marbre blanc envoyé exprès de Rome par le pape Victor.

Le Père Dassy, interprétant les six magnifiques sarcophages chrétiens du musée de Marseille, qui se voyaient autrefois dans les catacombes de l'abbaye de Saint-Victor, ne considère pas comme impossible que l'église de Marseille ait acquis ces tombeaux pour y conserver avec plus d'éclat les ossements vénérés de ses martyrs et de ses glorieux patrons (1).

A Saint-Apollinaire-de-Ravenne, M. de Caumont a reconnu plusieurs cercueils, qui avaient servi à diverses personnes avant de recevoir leur destination dernière. « On sait, d'ailleurs, — ajoute-t-« il, — que des sarcophages païens ont servi aux chrétiens, et qu'on « ne s'est pas toujours mis en peine de faire disparaître les sculp-« tures mythologiques qui les décoraient » (2).

Ce qui n'est pas douteux, c'est que le tombeau de Graville n'a point été fait pour être enfoui et ne l'a probablement jamais été. Il a dû être constamment élevé au-dessus du sol dès les temps romains, mais très certainement à la période franque des rois mérovingiens et carlovingiens. Ce cercueil était alors devenu l'objet de la vénération publique et, à ce titre, il était élevé de terre. C'est probablement à cette époque reculée que remontent les peintures dont il fut orné et dont il reste encore des preuves parlantes.

La première mention que nous avons de lui, c'est au IX$^{e}$ siècle seulement, sous les rois carlovingiens et à l'époque des invasions normandes.

(1) Dassy, *Revue de l'Art Chrétien*, t. III, p. 214-215.
(2) De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. VI, p. 233-234.

Digitized by Google

Un chroniqueur anonyme de l'abbaye du Bec, cité par Mabillon, raconte qu'en 898, la crainte d'une invasion de Normands fit enlever de Graville le corps de sainte Honorine. Les clercs alors attachés à son service, chargèrent le pieux fardeau sur le dos d'un cheval et le transportèrent ainsi jusqu'à Conflans (fin d'Oise) (*equo sustentante*) (1). Depuis ce moment jusqu'à nos jours, le corps de la sainte n'a pas quitté Conflans qui ne tarda pas à prendre le surnom de Sainte-Honorine.

Nous acceptons volontiers le fait de la translation ; mais nous ne pouvons souscrire à la date de 898. A cette époque la portion de la Neustrie que nous habitons et qui est devenue la Haute-Normandie était entièrement aux mains des pirates du Nord. Depuis 876, Rollon régnait en paix à Rouen et dans tout le pays qui, des rivages de la mer, s'étend jusqu'aux bords de l'Epte (2).

Au lieu donc d'éviter les Normands on les eut constamment rencontrés sur son chemin. Rollon, d'ailleurs, et ses compagnons d'armes ne pillaient plus et ne dévastaient pas une contrée qu'ils ne voulaient point quitter. Ils étaient les descendants et non les héritiers des Hastings, des Sidroc et des Ogier-le-Danois. Nous pensons qu'il y a erreur de date dans Mabillon et que c'est 840, 841 ou 842 qu'il faut lire. Cette époque était la période piratique par excellence et de tous côtés on emportait les châsses et les reliques des saints neustriens, notamment ceux de Rouen, de Jumiéges, de Fontenelle, etc.

Mais tout en admettant une erreur de date ou de copiste, je n'en tiens pas moins le vieux chroniqueur pour précieux et exact sur le fait en lui-même. Il raconte donc que pour s'épargner la peine de soulever le couvercle et d'ouvrir le cercueil, les clercs préposés à sa garde se contentèrent de briser le sarcophage vers la tête et d'en extraire par le trou, ainsi pratiqué par la violence, les ossements de la sainte (*fracto à capite sarcophago*) (3). Evidemment si le cercueil

(1) Mabillon, *Acta sanct. ord. s. Benedicti*, Sæc. IV, pars secunda, p. 526.— *Neustria pia*, p. 862.

(2) *Les Origines de Rouen*, p. 107. *La Seine-Inf. hist. et archéol.*, 2e édit. p. 148.

(3) *Neustria pia*, p. 862.

Digitized by Google

qui nous est soumis est intact, il ne saurait être celui de la sainte. Au contraire, s'il porte la trace d'une fracture importante, et si cette fracture est dans la région de la tête, l'identité est démontrée. Or, c'est précisément ce qui arrive. Le cercueil qui nous est soumis a été brisé vers la tête et la fracture est telle qu'elle ne s'expliquerait pas sans le témoignage de l'histoire. Cette brisure prouve donc que le cercueil que nous avons sous les yeux est celui que le IX^e siècle attribuait à sainte Honorine. Voilà mille ans que cette tradition existe et c'est un âge fort respectable.

Quand la paix fut rendue à l'Eglise et au monde par la conversion des Normands, quand les peuples du pays de Caux, un moment ramenés à la barbarie païenne par les invasions scandinaves, furent rendus à cette civilisation chrétienne qu'ils ne devaient plus quitter, le tombeau de sainte Honorine redevint en honneur. Une riche et vénérable dame de Graville « *apud Girardi villam venerabilis et dives matrona,* » s'empressa de faire restaurer le tombeau de la sainte.

La première opération fut évidemment de le compléter, ce que l'on fit en appliquant soigneusement une pièce dans la partie qui avait été brisée. Sans s'inquiéter du raccordement de la pierre, on se servit d'une lame de moëllon blanc, dont il reste encore aujourd'hui un fragment; mais cette pièce ne fut point appliquée pleine. On y réserva une entaille circulaire « *Jussit illud in gyrum secari.* » L'ouverture était surtout destinée à passer la tête des pèlerins que la piété conduisait au tombeau de notre sainte.

Cette ouverture circulaire était tout à fait dans les habitudes du moyen-âge. Commencée peut-être bien avant le X^e siècle, nous voyons cette pratique en pleine vigueur au XII^e et au XIII^e siècle. Nous pouvons citer parmi les exemples de ce genre le tombeau de saint Menoux, au village de ce nom, dans les environs de Moulins (Allier.) Nous avons près de nous le cercueil de pierre, de saint Germain-l'Ecossais, martyrisé au V^e siècle dans la vallée de la Bresle. Son sarcophage levé de terre et supporté par des colonnes du XIII^e siècle, se voit dans l'église de Saint-Germain, près d'Aumale. Le trou circulaire est très remarquable. Les historiens racon-

Digitized by Google

tent qu'à la fin du XII^e siècle, au moment où le tombeau de saint Thomas-le-Martyr attirait l'attention de toute l'Europe, le roi de France, Louis-le-Jeune, alla prier à Cantorbéry pour obtenir la guérison de son fils ; ils assurent qu'il passa sa tête couronnée dans l'ouverture circulaire pratiquée au tombeau du saint.

Il paraît bien que cette coutume remonte assez loin dans l'Eglise de France, car Grégoire de Tours parlant du tombeau de saint Vénérand, de Clermont, dit qu'il était placé sous l'ambon. Il ajoute qu'on y avait pratiqué une petite ouverture par laquelle on pouvait passer la tête quand on réclamait l'intercession du saint « *Super quod caput per fenestellam quicumque vult immittit præcans quæ necessitas cogit* (1). »

L'ouverture circulaire du tombeau de la sainte cauchoise était encore en pleine faveur au commencement de ce siècle : tous les vieillards de Graville se souviennent de l'avoir connue. Elle paraît avoir été rebouchée vers 1820, par M. Duval, mort curé de Harfleur en 1838 et qui desservit Graville de 1819 à 1823. Voici en quels termes en parle un observateur havrais, qui écrivait en 1824 et qui avait souvent visité Graville et son abbaye. « C'est dans cette première chapelle du côté de l'Evangile, vers la côte, que se voit le tombeau (de sainte Honorine) qui est entièrement engagé dans le mur. Au-dessous est une ouverture ronde dans laquelle les pèlerins passaient la tête pour se guérir de la surdité. Un philosophe chrétien très désintéressé a fait murer ce trou merveilleux » (2).

Quand M. Guilmeth publia sa *Description de l'arrondissement du Havre*, en 1837, l'ouverture et le tombeau étaient cachés par un lambris en bois (3). Il en était de même en 1840, quand nous avons publié notre *Essai historique sur l'abbaye de Graville* (4). Rien n'était

(1) Gregor. Turon, *De gloriâ confessorum*, c. XXXVII.

(2) Pinel, *Essais historiques, archéologiques et physiques sur les environs du Havre*, p. 34.—Guilmeth, *Descript. géogr. hist.*, etc., *des arrond.*, t. I^er, p. 56.

(3) Guilmeth, *Descript., géogr., hist., stat. et mon. des arrond.*, t. I^er, p. 56.

(4) *Essai historique et descriptif sur l'abbaye de Graville*, p. 36, in-8° de 38 pages, Havre, Morlent, 1840.

Digitized by Google

changé en 1844, lorsque parurent *les Eglises de l'arrondissement du Havre* (1).

Vers 1845, M. l'abbé Lecarpentier, curé de Graville-Leure, fit enlever une partie du lambris qui couvrait le tombeau, lambris qui disparut complétement vers 1852, lors de la restauration de la chapelle.

L'ouverture circulaire apparut de nouveau et elle fut débouchée; mais on ne se contenta pas de cette première opération. Comme on s'était aperçu qu'il y avait dans le mur un creux profond, on enleva une partie de la pièce de moellon appliquée par la main du moyen-âge, puis on introduisit dans l'auge une vieille statue de pierre de sainte Honorine, qui précédemment surmontait le sarcophage enseveli.

Voilà à peu près tout ce que nous savons sur le tombeau de la sainte martyre des Calètes. Ce monument précieux de notre foi et de notre histoire qui vient d'être si heureusement rendu à nos respects ne doit plus retourner à l'oubli dont il est si providentiellement sorti. Il appartient à la foi religieuse et à la piété historique de notre époque de lui communiquer une vie dont il est privé depuis si longtemps et de le traiter avec tout l'honneur que méritent une relique chrétienne et un témoin du passé. Nous savons que c'est la pensée de M. le maire, de M. le curé et de tous les paroissiens de Graville; le pays tout entier leur sera reconnaissant de ce qu'ils feront pour ce précieux reste de notre histoire et ce premier jalon de notre foi.

Maintenant il nous reste à formuler les conclusions qui ressortent de notre travail.

Depuis mille ans, la tradition et l'histoire sont unanimes pour attribuer le tombeau de Graville à sainte Honorine, vierge-martyre du IVe siècle. L'archéologie ne saurait contredire cette assertion historique et populaire.

En effet, ce sarcophage que nous avons décrit ne possède aucun des caractères du moyen-âge ni de l'époque franque. Le seul trait

(1) T. Ier, p. 91.

Digitized by Google

qui puisse le rattacher aux temps mérovingiens, c'est la forme prismatique du couvercle, laquelle pourrait bien n'être pas primitive, mais le résultat de quelque altération. Cette particularité même n'est pas tellement spéciale à cette période, qu'on ne puisse en trouver des exemples chez les Romains. Quant à la forme carrée du cercueil, à sa largeur égale aux pieds et à la tête, c'est là, selon nous, le trait le plus démonstratif des IVe et Ve siècles. Ce type, lourd et massif, est aussi le caractère le plus déterminant d'une origine ancienne. Cette pesanteur, en effet, se remarque sur les cercueils romains des musées de Rouen, de Melun et de Sens. La nature de la pierre vient également témoigner d'une provenance reculée. Du VIIe au IXe siècle, les cercueils de pierre de nos contrées sortent tous du bassin de Paris, tandis qu'au IVe et au Ve siècle, ils sont pris à même la pierre de chaque pays. Tout donc, en archéologie, vient tester en faveur de la tradition qui attribue ce tombeau à sainte Honorine, et s'il n'a pas reçu la sainte au moment de son martyre, il ne semble pas douteux qu'il n'en ait possédé les précieux restes dès le premier moment de sa vénération.

L'abbé Cochet.

---

Digitized by Google

# JOURNAL

DES

# PRINCIPAUX EPISODES

## DE L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE

*A Rouen et dans les environs, de* 1789 *à* 1795.

---

### XII.

Le Conseil général *révolutionnaire* de la commune de Rouen, composé des plus purs sans-culottes, nommés arbitrairement, on s'en souvient, par les représentants du peuple Delacroix et Legendre, avait, depuis le 9 brumaire, manifesté tant de fois ses vives sympathies pour le régime de la terreur, que la chute de son chef et le discrédit qui frappa ses partisans, le désorientèrent d'abord complètement.

Cependant, la Convention restait debout et plus puissante que jamais ; il fallait donc se hâter de se mettre bien avec elle ; aussi voyons-nous que, dès le 12 thermidor, tous les corps constitués de la Ville expédient à Paris les adresses les plus chaleureuses ; celui qu'on accusait hier et qui est mort n'est plus qu'un tyran abominable et un traître maudit : c'était juste, mais pourquoi n'avoir pas dit cela plus tôt ? Le retentissement du coup porté par la Convention fut profond à Rouen ; il frappa de terreur les démagogues et rendit un peu d'espoir aux honnêtes gens, mais il surprit tellement les uns et les autres que, de tous côtés, la société rouennaise demeura durant quelques jours dans un état complet de stupeur. Point de fête publique, point de discours non plus ; même plusieurs décadis passèrent inaperçus.

Le peuple, revenu à lui-même, ne fréquente plus le temple de l'Eternel ; les artistes, qui avaient toujours concouru gratis à l'embellissement des

(1) Hôtel-de-Ville, délibérations des 29 vendémiaire, 1er pluviôse, 8 nivôse, 3 ventôse an III.

Digitized by Google

fêtes décadaires, demandent maintenant à être payés ; le conseil *ci-devant révolutionnaire* gémit en silence sur cette indifférence ; il cherche en vain à *réchauffer* le zèle des citoyens par une *adresse* des plus pathétiques ; rien n'y fait, la farce a trop longtemps duré, le peuple n'en veut plus (1).

On tente un dernier effort ; le buste de Marat se détériore sur l'autel de la pàtrie où il avait été placé précédemment, il faut le transférer en quelque lieu mieux abrité, mais comme on ne saurait toucher à cette précieuse relique sans appeler le peuple à lui rendre ses hommages, on décide qu'une fête sera donnée à cette occasion. La Convention avait décrété que cette fête serait célébrée par toute la République le même jour et elle l'avait fixée au cinquième des sans-culotides.

Le deuxième jour des sans-culotides an II, à la séance du Conseil général de la Commune, un membre rappela le décret de la Convention ; il dit : « Cette fête dans notre commune sera la translation du buste de « Marat, de l'autel de la Patrie élevé au Champ-de-Mars, au temple de « l'Être-Suprême..... Nous rendrons dans nos murs à ce vertueux repré- « sentant le tribut d'amour et de reconnaissance que nous lui devons..... « Oui ! son Panthéon est dans le cœur du vrai républicain : il y vivra sans « cesse... (il me semble reconnaître le langage du grand Pillon); nous vous « proposons d'ordonner qu'il y aura le cinquième des sans-culotides, une « fête républicaine en l'honneur de Marat. »

Mais le moment était mal choisi ; la proposition ne fut point appuyée et la fête fut renvoyée au 2 pluviôse an III.

C'est que ni la Commune ni la Société populaire n'avaient l'esprit porté aux fêtes publiques ; de graves dissidences s'étaient produites parmi les Républicains ; la chute de Robespierre avait fait tomber plus d'un masque et tel qui, naguère, avait applaudi avec frénésie à ses moindres gestes, ne trouvait plus d'expression assez énergique pour le maudir. Alors le beau système des dénonciations dont les républicains zélés avaient si largement usé contre les prêtres, les aristocrates et les suspects, se retourna contre eux. Comme cela lui revenait de droit, parce qu'en toute chose elle avait toujours pris l'initiative, ce fut la Societé populaire qui eut les premiers honneurs ; et comme elle s'était épurée déjà en expulsant de son sein les modérés, elle allait maintenant sévir contre les Jacobins exaltés. On crut même, un moment, que l'existence de la Société allait se trouver gravement compromise, et le bruit courut qu'elle s'était mise en insurrection ouverte contre tous les corps constitués de la ville. La chose était d'autant plus sé-

(1) Hôtel-de-Ville, délibération des 29 vendémiaire, 1er pluviôse, 8 nivôse, 3 ventôse an III.

Digitized by Google

rieuse, que presque tous les fonctionnaires faisaient partie de la Société populaire et que c'était le *comité de surveillance* qui avait éventé l'affaire. Afin de rassurer le public, que ces bruits alarmaient, et pour regagner sa confiance, la Société délibéra une lettre à chacune des administrations, par laquelle elle les adjurait de déclarer si la *Société populaire était en insurrection contre* les autorités. Or, comme ces administrations étaient, en grande partie, composées de membres de ladite Société, il était certain d'avance que leurs réponses seraient négatives ; c'est ce qui eût lieu. L'interpellation, ayant été envoyée au *Journal de Rouen*, fut publiée dans le numéro du 5 fructidor et, dès le 7, le même journal publia les réponses : le *Conseil général révolutionnaire* de la commune, le *Tribunal de commerce*, le *Tribunal criminel*, le *Tribunal du district*, le *Bureau de conciliation*, le *Directoire régénéré du département*, le *Conseil-Général de l'Administration révolutionnaire du district*, et les membres des *huit justices de paix*, vinrent tour à tour déclarer que la *Société populaire républicaine* était composée de trop bons patriotes pour qu'on pût croire qu'elle s'était mise en insurrection contre les autorités. C'était assurément un succès, mais il était incomplet. *Le Comité de surveillance qui avait porté l'accusation* et qui avait également reçu la même interpellation, y avait répondu d'une manière évasive et avec une froideur qui ne se remarquait point dans les autres lettres. Voulant en finir, la Société populaire écrivit une seconde fois : sa première demande avait été signée par les deux secrétaires *Hénault et Marteau* ; ce fut *Legendre*, président, et *Gommé*, membre, qui signèrent la seconde, et cette seconde, plus longue et plus explicite que la première, fait connaître, en définitive, les motifs de la brouille; on y lit : « Frères et amis, vous êtes revêtus d'une autorité, vous la tenez « de la loi qui est l'expression de la volonté générale du peuple ; *d'autres* « *corps, pareillement dépositaires d'une autorité légale*, existent dans la Com- « mune. On a répandu, tant ici qu'à Paris, que depuis le 18 thermidor, la « Société était en insurrection contre les magistrats civils. Auriez-vous, « citoyens, cette opinion..... Ne confondez pas le pouvoir confié aux auto- « rités constituées, que nous respectons..... avec les individus *membres ou* « *non membres de la Société, sur lesquels sa police intérieure et sa surveillance* « *générale, a pu, peut et pourra*, s'étendre ; en ce cas, *attaquer les personnes,* « *ce n'est pas s'insurger* contre le pouvoir légal. Nous espérons donc, citoyens, « que votre réponse contiendra une désapprobation *contre ceux qui ont taxé* « *la Société populaire d'une insurrection* qui serait un attentat aux lois.

« Salut et fraternité.

« Signé, Legendre et Gommé. »



Digitized by Google

A cela, le Comité de surveillance ne répondit que par *la copie* de sa première réponse qu'il envoya à la Société populaire ; elle était ainsi conçue : « Nous n'avons entendu dire par personne que la Société populaire fût en « insurrection contre ses magistrats. Vos magistrats sont trop attachés à « leurs devoirs pour croire que la Société se soit mise en insurrection « contre eux.

« Salut et fraternité.

« Signé : Barbarey, ex-président, et Benicourt, secrétaire (1). »

On pense bien que cette lettre ne fit qu'irriter davantage la Société populaire ; mais, si la correspondance s'arrêta, la paix n'était pas faite ; une fermentation sourde régnait parmi les membres, des haines violentes se manifestèrent contre plusieurs et furent suivies d'expulsions éclatantes. Le *Journal de Rouen*, *qui imprimait le bulletin de la Société populaire*, ne se montra pas toujours impartial entre cette dernière et les membres expulsés ; il refusa même ses colonnes à ceux qui, se prétendant victimes de la calomnie, voulaient s'en disculper publiquement ; parmi ceux-là, nous remarquons surtout *Poret*, agent national, homme sanguinaire et redouté du temps de Robespierre, et *Lamine*, architecte, républicain exalté, longtemps grand ami des ardents, mais aujourd'hui disgracié et chassé hors de la société.

Ce n'était pas seulement au sein de la Société populaire que se produisait la désunion ; la même chose avait lieu dans toutes les administrations et le Conseil général de la Commune ne fut pas épargné non plus : à sa séance du 28 fructidor, un sieur Michaud avait prononcé un discours, en forme de réquisitoire contre une partie des membres du Conseil ; il avait dit que le corps municipal était composé de deux partis contraires ; *d'un côté se trouvaient des hommes probes et justes, de l'autre il n'y avait que des despotes et des improbes* ; et il demandait le remplacement de ces derniers. Sous cette accusation, le Conseil général tout entier frémit d'une vertueuse indignation et, dès le lendemain, par une délibération solennelle, il protesta contre les allégations de Michaud et déclara « d'un vœu unanime qu'il n'avait jamais « reconnu dans son sein aucun despote, aucun membre improbe ou injuste ; « qu'il n'y avait jamais existé aucune division que celle qui résulte des dé« bats ; que du reste, il ne s'opposerait pas, qu'il désirerait même une ré« novation totale ou partielle, si elle était nécessaire au bien de la Répu« blique. »

(1) *Journal de Rouen*, 5, 7, 12 fructidor, an II.

Digitized by Google

Expédition de ce certificat, que le Conseil se délivrait à lui-même, fut immédiatement portée au représentant Sautereau et communiquée au *Journal de Rouen* (1).

Le représentant Sautereau avait fort à faire, au milieu du déchaînement des passions qui s'agitaient sous ses yeux ; il pensa que si toutes les accusations qui lui parvenaient sans cesse n'étaient pas fondées, elles indiquaient cependant un état général mauvais auquel il fallait essayer de porter remède au plus tôt. En exécution de la loi du 7 fructidor, il commença par l'organisation du Comité révolutionnaire ; il le composa ainsi : *Deschamps*, président, rue de la Liberté ; *Michaud*, fabricant, rue de Fontenelle ; *Bornainville*, commerçant, rue de l'Epicerie ; *Angerville*, rue aux Ours ; *Portrait*, défenseur, rue de l'Humanité ; *Thelinge*, menuisier, rue de la Régénération ; *Dodard*, commerçant, rue Grand-Pont ; *Bucaille*, courtier, rue du Peuple ; *Delarue* fils, fabricant à Elbeuf ; *Levillain*, agent national à Maromme ; *Gaillard* père, fabricant à la Bouille ; *Thinel*, fabricant à Darnétal.

Ce Comité entra en fonctions le deuxième jour supplémentaire de l'an II.

Il faut croire que Sautereau n'avait pas tenu un grand compte de la protestation du Conseil général de la Commune, puisque *Michaud*, son accusateur, figure au second rang sur la liste qu'on vient de lire.

Sautereau, continuant son œuvre et confirmant ainsi les dires de Michaud, prononça de son autorité la dissolution du Conseil général. Dans un arrêté motivé, daté du 6 vendémiaire an III, il explique la nécessité de cette mesure. « Considérant, dit-il, que le dépôt du pouvoir, trop longtemps « conservé dans les mêmes mains, devient un objet d'inquiétude politique, « que la liberté s'en alarme, que c'est un fardeau qui écrase celui qui « s'obstine à le garder, que l'on finit souvent par regarder les fonctions les « plus précaires comme des droits, quand on les exerce au-delà d'un cer- « tain temps..... Qu'enfin *la voix publique demandait depuis longtemps l'épu- « ration* du Conseil municipal de Rouen.

« Arrête ce qui suit :

« La municipalité de Rouen, à dater du 6 vendémiaire de l'an III, sera « composé des citoyens ci-après :

LEBOUCHER, défenseur, rue Bouvreuil, maire.

*Officiers municipaux* :

BREMONTIER, rue du Canton.
BADEMER, rue aux Ours.

(1) Hôtel-de-Ville, délibération du 29 fructidor, an II.

Digitized by Google

LACHENAYE-HEUDE, rue Herbière.
TAMELIER, rue Ancrière.
LEFEBVRE (Victor), rue des Charrettes.
LAGNISTRE, rue de Dunkerque.
LACHAUSSE, médecin.
DIEU, chirurgien.
HELLOT fils, commerçant, rue Pelletier-Fargeau.
PAYENNEVILLE (le jeune), rue aux Ours.
LEBERTOIS, rue Damiette.
MOULIN, dit L'AMÉRICAIN, rue de la Régénération.
BUISSON, rue du Change.
PREVEL aîné, rue aux Ours.
DESPRÉS, rue de la Régénération.
LEGUILLEZ, rue Grand-Pont.
FÉLIX, artiste.
RIVIÈRE jeune, place de la République.
HUAULT, rue de l'Opinion.
LAMBERT, rue de l'Unité.
Agent national. — LECONTOUR.
POTIER, substitut.

L'arrêté nomme en outre quarante-trois notables qui complètent le nouveau Conseil général de la Commune (1) lequel fut installé le même jour.

Cette dissolution arbitraire et la nomination qui en fut la conséquence confisquaient fort brutalement le droit d'élection. Cependant le *Journal de Rouen*, qui publia l'arrêté dès le lendemain, ne le fit suivre d'aucune réflexion, ni ce jour-là, ni plus tard. Il existait pourtant bien des mécontents, car Sautereau n'avait conservé de l'ancienne administration que cinq membres : *Brémontier*, *Tamelier*, *Victor Lefebvre*, *Moulin dit l'Américain* et l'agent national *Lecontour*. De son côté, la Société populaire s'était épurée dans le même sens, en expulsant les hommes qui avaient le plus marqué sous Robespierre. Alors commença une véritable et très forte réaction et, comme dans tous ces retours de l'opinion publique, on agit par représailles, on éplucha la vie de tous ceux qui avaient pris une part quelconque aux affaires et, par des chansons et des pamphlets anonymes et sans nom d'imprimeur, on les poursuivit à outrance. *Pillon*, ancien maire, *Barbarey*, chaud partisan de Robespierre, *Ribié*, directeur du Théâtre et qui, par son discours lors de la fameuse réhabilitation de Bordier et Jourdain, avait profondé-

(1) Voir pour les noms des notables, le *Journal de Rouen* du 7 vendémiaire an III.

Digitized by Google

ment blessé les Rouennais; Lamine, architecte, originaire de Liége, dont les opinions exaltées lui avaient valu la préférence sur ses confrères pour l'entreprise de toutes les fêtes publiques; *Poret*, ancien agent national, Pinel, Godbin, Regnault et beaucoup d'autres anciens fonctionnaires de l'an II ou anciens membres de la Société populaire, furent des plus vivement attaqués. Pour donner une idée du caractère de ces attaques, nous ne saurions faire mieux que de publier une pièce très rare qui a le mérite de fournir quelques renseignements sur le caractère de ceux qu'elle attaque :

VENTE

APRÈS DÉCÈS,

*De la Bibliothèque de nos égorgeurs.*

---

« La société des terroristes, incarcérateurs, spoliateurs, égorgeurs, buveurs de sang, etc., possédoit une bibliothèque curieuse, qu'on se propose de mettre en vente. Voici la première partie du Catalogue des livres composant cette Bibliothèque : on ne doute pas que les amateurs ne s'empressent d'y mettre leur enchère.

« Histoire du *Néron* moderne, soixante volumes in-folio, par PORET, au *couteau à deux tranchants*, rue MASSACRE.

« Secret de teindre *avec le sang humain*, découverte faite depuis deux ans par FRANÇOIS PINEL, trois volumes in-quarto, au TYGRE AFFAMÉ, *rue du Repaire*.

« *L'union de la vipère avec le serpent*, dissertation par BARBAREY, *à l'ignorance, rue des Maçons*.

« *Robert, chef de Brigands*, scène tragique, de la durée d'un an, par PILON, *aux poignards, rue* COUPE-GORGE.

« *Traité sur le commerce des chevaux et des hommes*, six volumes in-12, par GODBIN, *au poussif*, rue du CAPRICORNE.

« L'IMPUDENT, comédie *sans fin*, par le même.

« L'art d'étouffer les honnêtes gens *en les privant d'air*, sans le secours de la machine pneumatique, dix volumes in-quarto, par REGNAULT, au *phalaris*, rue COLLOT.

« LE FEU-DE-FILE, poëme héroï-tyrannique en dix mille chants, par GAILLON, au CŒUR DE FER, place des BOUCHERIES.

« *Le grenier à coups de bâton*, conte amusant, par BENICOUR, au *dos frotté*, rue de la JUSTICE.

« Dissertation sur les oisons *sans plumes*, un volume in-folio, par MARIE, au *butord*, rue de SOTTEVILLE.

Digitized by Google

« Description physique et morale du TYGROTAURE, monstre *liégeois* échoué sur les côtes de la Seine-Inférieure, par LAMINE, à la COUPE DE SANG, rue des CARAÏBES.

« Dissertation sur les effets sans cause, et sur la méthode de guérir les coups à la tête avec le *sucre d'orge*, en quatre volumes in-quarto, par GUYET, chirurgien au COL-COUPÉ, rue de la CLEF.

« *La boue redevenue poussière*, par LECLERC, coëffeur, *au marchand de chair humaine*, sur le chemin de la grêve.

« *Le pétitionnaire éternel*, ouvrage fastidieux, en mille volumes in-folio, par ROBERT-VICTOR, au BAVARD, rue des HYPOCRITES.

« *L'art de partir en restant*, ou exhortation aux défenseurs de la Patrie, production burlesque, par CHOUIN, *au capucin défroqué* rue des SCÉLÉRATS.

« *Le boute-feu*, conte en cent manières, par CARRÉ, au CANNIBALE, rue *Courtaud-Villain*.

« CAVE SEMPER. Discours dans lequel l'auteur démontre par son exemple, que tout être vivant, *même l'insecte qu'on anéantiroit d'un souffle*, est dangereux s'il est méchant, par NEEL, ex-Procureur, ex-Avocat, au *croissant*, rue BEAUREPAIRE.

« L'art de peupler les maisons d'arrêt par des dénonciations calomnieuses, deux volumes in-quarto, par GRAND-COUR, au VALET-INGRAT, rue de *l'indignation*.

« Mémoire sur la voracité du requin, par MOULIN, à la *terreur*, quai des NOYADES.

« *Le Savetier Magistrat*, comédie burlesque, par PICQUENOT, au *sot enragé*, rue du TRANCHET.

« *Le faussaire puni*, drame qui doit faire sensasion, par JACQUES DARCEL, à *l'impudent*, rue des *Nasardes*.

« Métamorphose du ver en tygre, et le tygre redevenu moins que ver, fable allégorique, par BLOT-CERBÈRE, au *Happe-Chair*, *rue* AUX FERS.

« Théorie de la Loi agraire, ou projet de dépouiller les honnêtes gens, pour enrichir les scélérats, par LEFÊVRE-SIGNOL, au *chansonnier sifflé*, rue CARRIER.

« *Attrape qui peut et ce qui est bon à prendre est bon à garder*, proverbe mis en action, par *Mabon*, MASSON et *Féré*, ex-municipes, au *brigantin*, rue des SPOLIATEURS.

« Dires, faits et gestes des aides-de-camp du général SAMSON, collection intéressante en cent volumes in-8°, suivie de *l'un vaut l'autre*, proverbe, par *Garreau*, *Beaufils* et RUPALEY, au *pilory*, place de la *guillotine*.

« Dissertation sur l'insolence outrée, un volume in-4°, par VINCENT GROULY, au STUPIDE, rue BÉTIZY.

Digitized by Google

« *Le Brutal*, comédie en cinq actes, par ROMY, à *la tête de Blin*, rue de *l'Ecole*.

« *Le Loutre et le Poisson-Cloche*, amphibies cruels, fable allégorique, par *Engrand* fils et *Poisson* père, aux *Antropophages*, rue des ÉGORGEURS.

« *Les Imbéciles rivaux*, comédie en un acte, par LABBÉ et TROUSSEY, au *pauvre* hère, *Marché-aux-Veaux*.

« LA PÉTARADE JACOBITE, ou histoire des tentatives inutiles faites *au bout du pont*, pour porter le peuple de Rouen au massacre et au pillage, un volume in-folio, par RIBIÉ, *à la tête de pendu*, *rue des* FAUX.

« ARÉOSTAT en forme de vis sans fin, pour faire un trou à la lune, machine de l'invention du même, au *Bateleur* rue du *panier percé*.

« Le Thermomètre révolutionnaire, un volume in-folio, par BLANCHE, à la *Girouette*, rue de TOUSVENTS.

« Le BIFACIES, ou l'homme à deux visages, histoire véritable, par EUDELINE, à la *banque*-route du Havre ou d'Honfleur.

« Observations sur les calculs, un volume in-12, par LAMBERT, un instant avocat au VERRE-VUIDE, rue *aux Juifs*.

« Manière de se venger et de servir ses amis en déchargeant les uns pour écraser les autres, dans la réparation des taxes révolutionnaires, par LEGRAS, au PARVENU, rue VUIDE-*Gousset*.

« La caution vaut l'obligé, pièce tombée le 9 Thermidor, par PILON et VERNON (1), au *cul de jatte guillotiné*, rue COUTHON.

« Est-ce un titre pour obtenir la confiance du peuple dans les fonctions de juge, que d'avoir été commis et *chassé*, *puis braconnier*, puis *fraudeur*, puis... puis, enfin, BUVEUR DE SANG ? Question importante, par *Suson*, *Jeannette* ou DENISE, au *frère heureux*, rue des REVENANTS. »

On conçoit que cette guerre de chansons et de pamphlets entretenait dans le public de sourdes haines contre le parti girondin ou contre les royalistes, auxquels on les attribuait. Heureusement, la nouvelle Administration avait su se tenir en dehors de ces passions et aussi se préserver contre les entraînements qui eussent pu lui devenir funestes. Sa prudence et sa fermeté lui permirent de traverser, sans secousse, une période de trois mois et d'imprimer aux affaires de la ville une marche plus sage et plus régulière. Dès le 5 brumaire, comme si elle avait voulu répudier les excès dans lesquels étaient tombés ses prédécesseurs, elle abandonna l'archevêché et transféra ses séances dans la salle de la maison commune, rue de la Municipalité (an-

(1) VERNON, substitut de l'agent national Poret et acteur au théâtre de la République.

Digitized by Google

cien hôtel de la première Présidence). Bien qu'il ne professât pas pour la mémoire de Marat un culte aussi ardent que celui qui animait ses prédécesseurs, le Conseil général de la Commune fut néanmoins obligé de donner une espèce de satisfaction aux sans-culottes. Alors que ceux-ci étaient au pouvoir, ils avaient, on s'en souvient, par une délibération du deuxième des sans-culotides, décidé que la fête en l'honneur de Marat serait célébrée à Rouen le 2 pluviôse an III. Or, l'époque étant arrivée, la nouvelle Administration voulut faire honneur à l'engagement de l'ancienne et la fête de la translation du buste de Marat, de l'autel du Champ-de-Mars au temple de l'Être-Suprême, eut lieu le 2 pluviôse.

Mais les temps étaient bien changés ! et le nom de Marat ne réveillait plus que de rares échos et de tristes souvenirs : on se rendit sans bruit au Champ-de-Mars ; quelques enfants en haillons suivirent le cortége, composé des autorités et d'un détachement de la garde nationale ; Marat fut emporté sans bruit jusqu'au temple de l'Être-Suprême, où il fut placé *convenablement* (1) à côté des urnes de Vialat et de Barrat.

Puis on chanta une hymne de la composition de Cordonnier ; le représentant Duport débita un long discours plein de haine contre Louis XVI, mais dans lequel le nom de Robespierre ne fut pas prononcé ; le citoyen Renault, chef de bureau au district, lui répondit dans le même sens, et la fête se termina par une hymne à l'Être-Suprême, du même citoyen Renault, dont nous croyons devoir donner le texte.

Toi qui, dans tous les corps, fais circuler la flamme,
Qui nous donne la vie, électrise nos sens :
Dieu que cherchent mes yeux, et que trouve mon âme,
Ecoute mes accens !

Essence impénétrable, abyme inaccessible,
Longtemps l'esprit humain voulut franchir tes bords :
Téméraire, il s'élance... un rempart invisible
Arrêta ses efforts.

Plus subtile que l'éclair qui sillonne la nue,
Ton œil perce des cœurs les dédales secrets ;
La terre dans ses flancs ne pourrait à ta vue
Dérober nos projets.

Tu suspends sous tes doigts, à la voûte azurée
Les milliers de soleils et les mondes divers :
Tu leur décris un cercle et leur marche assurée
Etonne l'univers.

(1) Délibération. 2 pluviôse.

Digitized by Google

Ton trône est soutenu sur l'un et l'autre pôle,
Ton temple est l'univers, le seul digne de toi ;
Ton culte est la vertu, la raison ta parole
La nature ta loi.

L'homme te doit les biens qui partout l'environnent
Les parfums du printemps, l'or flottant des moissons ;
L'hiver eût dévoré les présents de l'automne
Sans l'ordre des saisons.

Les talents et les arts te doivent leur génie ;
Le feu qui les anime est un de tes rayons,
La musique te doit sa touchante harmonie,
Raphaël ses crayons.

C'est toi qui fais jaillir dans une âme énergique,
Ces sublimes élans, ce généreux essort,
Qui pour la liberté, les lois, la République
Font affronter la mort.

Que ce code immortel qu'a dicté ta sagesse
Soit pour le monde entier ta volonté, tes lois;
Que les hommes amis dans ces jours d'allégresse
N'écoutent que ta voix.

Ramène triomphants, au sein de la Patrie,
Nos braves défenseurs, ce peuple de héros,
Recevoir dans les bras de leur mère attendrie
Le prix de leurs travaux.

Au milieu des plaisirs, par la reconnaissance,
Autour d'eux rassemblés au fléau des Tarquins
Ces modernes Brutus chanteront ta puissance,
Dieu des Républicains.

Cette fête fut, pour longtemps, la dernière ; les hommes plus sages qui avaient succédé aux sans-culottes du 9 brumaire venaient réparer et, surtout, payer leurs folies.

Le peuple ayant manifesté son refroidissement pour les fêtes, les ouvriers et les fournisseurs qui avaient concouru à la décoration du temple de la Raison, devenu temple de l'Eternel, à la construction de l'autel de la Patrie au Champ-de-Mars, de la Bastille au cours de l'Egalité et de la statue de la Liberté, présentèrent leurs mémoires et demandèrent à être payés.

Digitized by Google

Ces mémoires s'élevaient à près de 100,000 fr. pour la période commencée le 9 brumaire an II.

Aussi quand, à la séance du 8 pluviôse an III, on vint à parler de cette affaire, la somme à payer parut si lourde, que le Conseil en fut effrayé. Cependant, si les fournisseurs justifiaient toutes ces dépenses, il faudrait bien les solder. On renvoya donc cette grosse affaire au comité de l'instruction publique pour l'examiner. Au bout de cinq mois, celui-ci, « considérant que, si les ordonnateurs des fêtes décadaires et autres ont outrepassé leurs pouvoirs en les ordonnant, ou s'ils ne les ont pas fait approuver par les corps administratifs du district et du département, qui en avaient pleine connaissance et les ont ainsi tacitement autorisés, les fournisseurs, qui n'avaient d'autre moyen que celui d'obéir, doivent être payés des travaux qu'ils ont faits au ci-devant temple de la Raison, au Champ-de-Mars, et au cours ci-devant de l'Egalité. »

Et comme, après examen, le conseil de la Commune avait décidé que c'était le département qui devait payer ces dépenses, puisque les fêtes décadaires et autres n'avaient été célébrées avec tant de pompes que parce que le gouvernement les avait ordonnées, le comité de l'instruction renvoya les fournisseurs à l'administrateur du département, lequel, après de longues difficultés, finit par les payer (1).

Enfin, étant bien avéré maintenant que l'on ne voulait plus gaspiller de cette manière les deniers publics, le comité de l'instruction, qui eût été mieux nommé *Comité des fêtes*, puisque c'était là sa véritable mission, fut dissous. Il tint sa dernière séance le 5 messidor an III.

On vient de voir que le temple de la Raison et le cours de l'Egalité étaient passés à l'état de *ci-devant*. C'est que depuis thermidor les idées saines avaient repris faveur ; on était loin encore d'envisager la situation sous son véritable jour, mais au moins on commençait à rougir du passé et l'on essayait de réparer quelques-uns de ses ridicules. Les émotions, les enthousiasmes, les réformes, en un mot toutes les conséquences que le 10 thermidor produisit au sein de la Convention, se firent également sentir à Rouen, mais dans une proportion relative.

La mise en liberté des suspects, en rendant à leurs familles des membres sur le sort desquels on avait tant pleuré, répandit partout la joie la plus vive et ranima l'espérance.

De son côté, la municipalité, épurée des sans-culottes qui l'avaient gouvernée depuis un an, voulut marquer la fin du régime révolutionnaire par une mesure significative. Elle supprima toutes les dénominations données

(1) Hôtel-de-Ville, délibérations des 8 pluviôse et 4 messidor an III.

Digitized by Google

aux rues et places de la ville par la délibération du 11 nivôse an II, et leur rendit les anciennes, sauf vingt-trois rues, auxquelles elle donna des noms nouveaux qui, presque tous, ont été conservés jusqu'à ce jour (1).

Cependant les mauvais jours n'étaient point tous passés : au milieu des fêtes de l'an dernier, les approvisionnements de la ville avaient peut-être été négligés ; peut-être la nouvelle administration ne s'en était-elle point non plus assez préoccupée ; toujours est-il qu'en germinal an III on se retrouva aux prises avec la terrible question des subsistances.

Mais alors les dispositions du peuple n'étaient plus les mêmes. Séduit, enthousiasmé, en 1789, par les premiers mots de liberté qui frappèrent son oreille, il avait pu, sous la magie de ce mot et dans l'espoir d'en obtenir la réalité, supporter cinq années de privations et de misère de toute sorte ; il s'était dit : la liberté est si belle, qu'on ne saurait la payer trop cher.

Mais après ces cinq ans d'épreuves, se trouvant moins libre et plus malheureux que jamais, il se prit à douter de la République et finit par l'accuser de tous ses maux.

Soit que cédant à ses seuls instincts, soit qu'il y fût excité par des manœuvres dont nous n'avons point trouvé la trace, le peuple rouennais, un beau jour, s'insurgea au cri de : Vive Louis XVII !

Le 13 germinal an III, dès le matin, une grande multitude de peuple se trouva réunie aux abords de la Commune ; un individu monté sur une borne haranguait la foule, et les gardes nationaux avaient été envoyés pour dissiper le rassemblement. Durant plus d'une heure (2), l'orateur fut écouté ; après quoi les cris : *Du pain ! nous voulons du pain ! vive Louis XVII !* s'élevèrent de toutes parts.

Les portes de la Commune ne s'ouvrant pas, on les enfonça ; le maire et les officiers municipaux furent menacés et injuriés : *A bas la Commune !* criaient-ils, *il faut lui prendre les armes, à cette coquine, et ne lui en laisser aucune.* Ne trouvant qu'un caisson sous sa main, la foule s'en empare et le traine par les rues comme un trophée. Mais le tumulte n'était pas circonscrit à la Commune : toute la ville était en révolution, et partout on criait : *Du pain, du pain ! vive Louis XVII !*

Dans l'après-midi, les femmes, qui se tenaient là depuis le matin, pénétrèrent dans la salle de la Commune, entourèrent le citoyen Leboucher du Tronchet, alors maire, en lui demandant du pain ; les unes criaient, les autres pleuraient.

Le maire, seul au milieu d'elles, les suppliait de se calmer et d'espérer.

(1) Hôtel-de-Ville, délibération du 8 germinal an III.

(2) Archives du Palais-de-Justice, affaire des 13, 14, 15 germinal.

Digitized by Google

Dans tous les quartiers, les rassemblements grossissaient ; on y délibérait d'assassiner les membres de la Commune et ceux du département. La garde nationale elle-même, au lieu de protéger les autorités, les abandonna, et la troupe de ligne, comme si elle eût pactisé avec les insurgés, laissa enlever les canons qui étaient en dépôt à la Commune ; partout on abattait les arbres de la liberté, et l'on arrachait la cocarde nationale à tous ceux qu'on rencontrait la portant.

La défection de la garde nationale et celle de la troupe de ligne, permit aux insurgés de s'emparer de la Commune, dont ils restèrent les maîtres, tant qu'il leur plut, durant tout le reste du jour.

Le soir, le tumulte augmenta encore. A sept heures, les tambours des insurgés battaient la générale ; une bande nombreuse traînait des canons dans le quartier Saint-Vivien en criant : *Vive Louis XVII !*

La soirée se passa dans une agitation telle, qu'on dut s'attendre à des désordres plus graves encore pour le lendemain.

Le lendemain matin, le mouvement recommença par des promenades de jeunes gens qui parcouraient toutes les rues de la ville armés de bâtons et en chantant le *Réveil du peuple.*

Vers dix heures, le gros des insurgés se porta au directoire du district, où tous les membres étaient en séance avec le maire de Rouen. Là eut lieu une scène terrible de cris, de menaces et de vociférations.

Les insurgés pénétrèrent dans la salle des séances et l'envahirent. Thiessé, agent national, essaya de calmer la foule ; il monta sur le bureau pour se faire entendre.

Mais aussitôt, un nommé Ustin, ouvrier maçon, s'élança sur ce bureau, se plaça devant Thiessé, le menaça, l'empêcha de parler ; puis, relevant ses manches et découvrant sa poitrine, il excita encore le peuple, qui l'écoutait.

Bientôt tous s'écrient : *Il nous faut du pain tout à l'heure.* Les menaces et les vociférations augmentant à mesure et les têtes s'échauffant de plus en plus, le désordre atteint ses dernières limites. On se pousse, on se culbute, on se bat dans une telle confusion, que les insurgés se roulent les uns sur les autres au milieu de la salle des séances ; les chaises, les fauteuils, les papiers, les bureaux, tout est renversé, dispersé, foulé aux pieds. Le citoyen Bouvet, président du directoire du département, est pris au collet et violemment secoué ; Selot, Cartier, Thierry, Lecontour, sont traités de même et bousculés, ainsi que le maire et plusieurs autres administrateurs. On les chasse hors de la salle, et, dans le jardin, les insurgés les poussent et leur en font faire plusieurs fois le tour ; enfin, ils les amènent à la porte extérieure, les font sortir et les entraînent avec eux à Saint-Sever, pour y visi-

Digitized by Google

ter les magasins du citoyen Lemire, où ils prétendaient qu'on avait caché du blé, et où, après les avoir ravagés, ils n'en trouvèrent point.

A leur retour, ils rencontrèrent sur le quai les jeunes gens dont il a été parlé plus haut, et les deux bandes se réunissant, s'écrièrent : *Bravo, bravo*, vive Louis XVII ! Puis on se demanda s'il ne serait pas à propos de jeter à l'eau ou de pendre le maire ; mais la raison ayant prévalu, la foule reconduisit les autorités jusqu'à la Commune, en criant toujours : Vive le roi ! vive Louis XVII !

L'insurrection était générale ; des désordres du même genre avaient eu lieu en même temps sur divers points : ainsi, tandis que les hommes attaquaient le département et le malmenaient, comme on vient de voir, les femmes avaient entouré la Commune ; elles portaient, en guise de drapeau, un large écriteau sur lequel elles avaient écrit une sorte de pétition, pour demander le rétablissement de la religion et de la royauté !

D'autres bandes s'étaient portées chez le citoyen Poret pour le piller, et ils avaient enfoncé les portes de son domicile. Le citoyen Godbin, d'un caractère généreux, mais connu pour ses opinions républicaines, avait été arrêté par les insurgés et fait prisonnier.

L'accusateur public, Leclerc, dont l'ardeur contre les suspects et contre les aristocrates s'était maintes fois révélée, fut tout ce jour recherché. Le peuple s'était porté en masse à la Commune et l'y avait voulu prendre ; Leclerc s'était défendu de son mieux et s'était fait faire place en tirant deux coups de pistolet sur la foule ; puis, il s'était sauvé à toutes jambes. Mais bientôt le peuple, qui l'avait poursuivi, le trouva caché sous des planches dans le presbytère de Saint-Godard. Les mauvais traitements qu'il reçut se devinent ; il manqua d'y être assassiné et finit par être conduit prisonnier à Saint-Lô.

Enfin, vers sept heures du soir, tandis que le maire, l'agent national et le chef de la légion étaient en conférence chez le représentant Duport, la foule s'y présenta en s'écriant : *Du pain ! nous voulons du pain !*

Duport avait su se rendre très populaire à Rouen ; il avait la parole facile et persuasive ; il parvint à se faire écouter, et par ses promesses, à calmer le rassemblement, qui se retira en promettant d'attendre.

Toute la journée, on avait arraché les cocardes et brûlé les arbres de la liberté. D'un autre côté, bon nombre de patriotes avaient placé le drapeau national à leurs fenêtres. De sorte que si des secours n'arrivaient bientôt, la ville allait se trouver en proie à une véritable guerre civile.

Déjà, dans la 21e section, la royauté était proclamée ; un membre avait osé dire : *L'Anglais nous tend les bras*, et tous les membres avaient applaudi en criant : Vive le roi !

Digitized by Google

La journée du 15 s'annonça d'une manière encore plus menaçante : dès le matin, les gens des campagnes affluaient armés ; l'un de ces détachements ayant rencontré Duport, l'arrêta et l'amena à la Commune à dix heures du matin.

Les insurgés de la ville étaient déjà rassemblés en grand nombre.

Tous demandaient la mort des jacobins et disaient qu'il fallait abattre les terroristes.

Les habitants de Saint-Vivien sonnaient le tocsin depuis le matin et arrêtaient les gardes nationaux qui se rendaient à leur poste, en leur disant : Vous avez peur !

A Oissel, dès six heures, les habitants étaient montés au clocher et avaient sonné le tocsin jusqu'à huit, et tous, à cette heure, s'étaient mis en marche sur Rouen, tambour battant.

Duport les reçut à leur arrivée à la Commune. Ils demandaient du pain. Il leur en promit et réussit à les calmer. Ils restèrent là cependant.

Les insurgés de la ville étaient devenus si nombreux, que la Commune était envahie de toutes parts et qu'il lui était impossible d'opposer aucune résistance ni de prendre aucune décision ; prisonnière au milieu d'une populace furieuse, elle sentait son impuissance et se résignait. Mais, deux de ses membres et l'agent national ayant réussi à se dissimuler un instant, délibérèrent un avis qu'ils parvinrent à envoyer aux sections, et dans lequel ils disaient :

« Vu les troubles qui agitent cette Commune, la cessation de tout service de la part de la force armée, la violation du local de la Commune par force et attroupements, les insultes, les outrages et l'avilissement exercés les 13 et 14 de ce mois à l'égard de plusieurs de ses membres ; l'impossibilité de pouvoir se réunir dans un local public sans être exposés aux voies de fait et dangers précédemment éprouvés,

« Déclarent aux sections assemblées l'impuissance où ils sont de pouvoir continuer leurs fonctions jusqu'à ce que, par les sections, il ait été pourvu aux moyens de procurer aux membres du conseil sûreté et liberté dans le local de leurs séances. »

Mais si le représentant Duport n'eût pas trouvé le moyen d'appeler d'autres secours, la Commune eût pu attendre longtemps celui des sections, qui toutes étaient en désarroi et ne savaient plus si elles devaient crier *vive le roi* ou *vive la république*.

Enfin, vers midi, quelques détachements de la garde nationale arrivèrent au secours de la Commune ; ils essayèrent de disperser les groupes et n'y purent réussir ; au contraire, le peuple en masse pénétra dans la cour. A ce moment arriva le bataillon de Beauvais en criant : *Vive la République!*

Digitized by Google

Mais trop peu nombreux, il fut en un instant entouré aux cris de : Vive le roi ! et obligé de mettre bas les armes.

De grands malheurs allaient s'en suivre si le général de brigade Danican, que Duport avait fait prévenir, ne fût arrivé à la tête de deux cents dragons et de cent cavaliers du 24e régiment.

La présence des cavaliers rendit le courage à la garde nationale et aux autres troupes, et tous ensemble parvinrent à disperser les insurgés.

Le représentant Casenave, très aimé du peuple, était arrivé avec le général Danican; sa parole et ses conseils achevèrent ce que la force avait commencé, et le reste de l'après-midi se passa assez bien. Les insurgés, découragés ou revenus à d'autres sentiments, regagnèrent lentement leur demeure.

Cependant, le soir, une bande ayant rencontré Duport, l'arrêta, l'injuria; elle voulait le conduire en prison ; mais elle finit par le ramener chez lui, où plusieurs s'installèrent ses gardiens ; un homme du peuple, nommé Jeanne, lui adressa ces paroles : « Je veux du pain, ou plonge-moi ton sabre dans « le ventre ? Si tout le monde était comme moi, la garde nationale serait « désarmée sur-le-champ. »

Ce fut le dernier épisode.

Le lendemain, la ville reprit son aspect accoutumé, et la Convention nationale reçut une lettre du Comité révolutionnaire de Rouen qui lui apprenait que tout était rentré dans l'ordre (1).

Cependant, malgré la disette trop réelle qui avait été le prétexte, il est évident que cette insurrection était tout à fait royaliste, et nous devons dire qu'il ne résulte d'aucun acte que le peuple, en cette circonstance, ait écouté autre chose que ses propres sentiments.

Pour nous, la chose est on ne peut plus simple : le peuple avait faim; la République lui avait promis le bonheur; elle n'avait su jusque-là lui assurer que la permanence de la misère, et il se prenait à regretter la royauté.

Au reste, les mêmes causes avaient produit presque en même temps les mêmes désordres dans un grand nombre de localités. La ville de Dieppe, par exemple, eut aussi son insurrection, dont il nous faut dire un mot.

Le 14 prairial an III au matin, on chargeait sur les voitures de la République des blés arrivés récemment. Cette opération, commencée la veille, avait attiré d'abord des curieux, puis bientôt des spectateurs hostiles. Des femmes, en grand nombre, s'y étaient portées. Enfin, les chargeurs, à un

(1) Archives du Palais-de-Justice. — Hôtel-de-Ville, délibérations des 13, 14, 15 germinal, et *Moniteur*, séance du 16 germinal.

Digitized by Google

certain moment, se trouvèrent au milieu d'un rassemblement considérable, d'où s'échappaient fréquemment des exclamations et des cris qui ne présageaient rien de bon.

En effet, lorsqu'une ou deux voitures furent chargées, les femmes, qui se trouvaient en grande majorité dans le rassemblement, annoncèrent que ces voitures ne partiraient pas ; que, manquant de pain, elles ne souffriraient pas que le blé fût enlevé ; et joignant les actes aux paroles, elles s'élancèrent aux voitures pour empêcher leur départ et s'opposer à ce que d'autres fussent chargées.

Instruite de ces faits, la Commune députa deux de ses membres pour appaiser ces femmes et les intimider en leur donnant lecture de la loi du 1er germinal sur les attroupements.

Ces députés furent accueillis par les cris : *du pain ! du pain !* Ils voulurent parler, des clameurs et des cris couvrirent leur voix. Alors ils placèrent cent hommes armés autour des voitures. Mais les femmes se ruèrent sur la force armée et la bousculèrent en criant : « Les voitures ne partiront pas ; nous préférons mourir ici que de mourir de faim ! »

Les députés voyant *que le bois se mêlait*, comme on disait au Parlement, et craignant pour leur personne, et pour les blés, dont le pillage paraissait imminent, firent suspendre le chargement et retournèrent à la Commune dire ce qui se passait.

Mais les femmes séditieuses les y suivirent et pénétrèrent dans la salle des séances avec eux ; elles demandèrent la parole, et l'une d'elles, « avec « les accents de la douleur et du désespoir, exposa que leurs enfants étaient « sans pain ; qu'elles-mêmes n'avaient pas mangé depuis deux jours ; elle « chercha à émouvoir les entrailles des pères de famille, invoquant la mort « à grands cris, si l'on ne venait à leur secours ; elle ajouta : pourquoi lais- « serions-nous partir le blé que la Providence a amené dans le port, quand « nous n'avons nulle espérance d'en avoir ni des campagnes ni du Gouver- « nement, et pourquoi nos malheureux enfants seraient-ils abandonnés ? « Ils ne doivent pas être moins chers à la patrie que les habitants *de Val- « lery et du Havre, qui jouissent de trois quarterons de pain par jour, tandis que « nous n'en avons que quatre onces !* (1) »

A ces justes plaintes, le Conseil général de Dieppe ne sachant que répondre, et craignant que, s'il cédait à leur désespoir, ces femmes, suivies d'ailleurs et appuyées par toute la population, ne se laissassent aller jusqu'au pillage, maintint la suspension des chargements et ordonna que, vu l'urgence, il serait pris sur ces blés, à titre d'emprunt, la quantité nécessaire pour fournir le lendemain *quatre onces de plus à chaque individu.*

(1) Palais-de-Justice. Acte d'accusation dressé par le citoyen Delestre.

Digitized by Google

A ce moment le peuple, prévenu de ce qui se passait, pénétra en masse dans la salle et déclara qu'il voulait savoir ce qui venait d'être décidé.

Confiant dans l'excellence du parti qu'il venait de prendre, le Conseil s'empressa de donner lecture de son arrêté ; mais, à sa grande surprise, des cris et des huées l'accueillirent. Promptement répétée à l'extérieur, cette délibération, loin de calmer les insurgés, les exaspéra davantage ; tout le peuple voulait entrer ; les fenêtres et les portes vomissaient à l'intérieur les plus furieux et les plus intraitables. Au milieu d'un tumulte effroyable on entendait ces cris : *Ce n'est pas quatre onces de pain qu'il nous faut, c'est une livre par individu !*

Quelle misère et quelle désolation !

En vain les magistrats du peuple, émus et attendris autant qu'ils étaient effrayés, essayèrent-ils de raisonner et de prouver qu'ils ne pouvaient faire davantage, rien ne pouvait calmer ce peuple affamé.

Les cris, les menaces, les injures redoublèrent. La populace dominant la Commune, un membre déclara que l'autorité du Conseil étant méconnue et violentée, il ne pouvait plus délibérer, et il commanda de faire avancer la force armée.

Aussitôt, les femmes se précipitent à la porte et en gardent l'entrée. Mais, entendant que l'on battait la générale, et craignant d'être surprises, elles se sauvent et se répandent dans toutes les rues où elles arrêtent les citoyens qui se rendaient à leur poste. Elles les retiennent dans leurs rangs ; elles arrachent les cocardes en disant : *Pas de pain, pas de cocarde.*

Enfin, la Commune fit annoncer qu'elle attendait un navire chargé de blé, et qu'aussitôt son arrivée la portion quotidienne serait augmentée. Cette nouvelle parut calmer les femmes ; peu à peu elles se retirèrent, et le soir, à dix heures, le Conseil leva la séance.

Mais, durant toute la nuit, les promenades et les conciliabules continuèrent. Toutefois, comparativement à la journée, la nuit fut assez calme.

Le lendemain, dès le matin, on commença, suivant l'usage, la distribution du pain ; toutes les femmes des rassemblements de la veille s'y étaient rendues. Quand elles virent que la ration n'était encore que de quatre onces, elles la refusèrent et recommencèrent de plus belle à crier.

A sept heures, elles parcouraient les rues en provoquant à la révolte. Une bande se porta au domicile du maire et l'amena de force à la Commune. La journée s'annonçant ainsi, l'autorité fit battre la générale ; on ferma toutes les portes de la Commune, et des gardes nationaux y furent placés pour les défendre.

Mais bientôt la Commune se trouva assiégée par une multitude en fureur. Malgré la garde, les portes furent forcées ; huit femmes se présentèrent



Digitized by Google

comme déléguées, et, par les propos les plus violents, elles outragèrent le Conseil.

L'un des membres s'étant écrié que les noms des huit déléguées seraient retenus et que des poursuites seraient dirigées contre elles, toute leur colère tomba aussitôt; *elles ne surent plus que demander grâce et s'excuser en protestant de la pureté de leurs intentions.....* Pauvres mères!

Mais, tandis que cela se passait à la Commune, huit cents femmes, qui s'étaient portées au district, après avoir bousculé la garde, avaient saisi le président, le suppléant et le procureur-syndic, et les avaient menacés de leur couper la tête s'ils ne leur faisaient pas délivrer une livre de pain par individu. Les magistrats firent bonne contenance; ils déclarèrent leur intention d'aller s'informer des ressources qui pouvaient se trouver à la Commune.

Aussitôt les femmes les enlevèrent, et, bras dessus bras dessous, voilà les membres du district entraînés au milieu de cette cohue qui crie et vocifère. Les voyant pâles et un peu effrayés, les femmes leur criaient : *N'ayez pas peur, nous vous protégeons!*

On arriva ainsi à la Commune au moment où les autres femmes, s'étant laissées intimider, demandaient grâce.

La garde de la Commune, que la générale avait appelée, étant beaucoup plus nombreuse, voulut barrer le passage aux huit cents femmes; mais les gardes furent promptement renversés, les portes défoncées, et toutes, pêle-mêle, poussant devant elles les membres du district, envahirent tous les appartements de la Commune.

On comprend quelle était l'anxiété des autorités en face d'un pareil attentat. Poussés, bousculés, renversés, interpellés de toutes parts, les magistrats ne pouvaient ni se concerter entre eux ni se faire entendre de la foule; à un moment ils se crurent tous perdus.

L'un d'eux, à la faveur du tumulte, avait pu s'esquiver; il revint bientôt à la tête d'un fort détachement de soldats et de plusieurs pièces d'artillerie.

Mais, avant qu'il eût eu le temps de le prévoir, il se trouva enlevé, frappé, son écharpe arrachée et déchirée.

La troupe resta là, sans chef et sans ordre.

De tous côtés le peuple arrivait. L'autorité n'existait plus nulle part.

Alors du sein de la foule qui les presse, qui les malmène, les conseillers de la Commune *crient qu'ils ordonnent aux boulangers de délivrer immédiatement trois quarterons de pain à chaque indigent, et à chaque citoyen peu fortuné, une demi-livre.*

Ce n'était point encore assez : déjà plusieurs concessions avaient été faites à la violence, celle-ci ne fut pas mieux reçue que les autres. La populace y

Digitized by Google

répondit par de nouvelles injures et par des injonctions inconvenantes : *C'est une livre de pain qu'il nous faut*, criaient les insurgés, *une livre de pain chacun ; nous la voulons et nous l'aurons!*

Dans cette horrible perplexité, la Commune réussit à communiquer à l'autorité militaire une demande de secours. A midi, la force armée arriva et parvint à dégager la Commune et à repousser les *assiégeantes*.

La Municipalité respirant enfin, leva la séance, et renvoya à deux heures pour délibérer sur les circonstances de cette matinée.

Mais, à deux heures, ce n'était plus à deux mille femmes que l'on avait affaire ; elles s'étaient recrutées ; *quatre mille* au moins étaient là maintenant ! quatre mille furies qu'aucune considération ne pouvait arrêter.

Malgré la force armée elles envahirent encore une fois la Commune ; mais enhardies par les concessions déjà obtenues, et se sentant d'autant plus fortes que beaucoup d'hommes s'étaient joints à elles, elles prirent plaisir à avilir les magistrats par leurs cris, leurs injures, et à les effrayer en leur criant *que leurs têtes étaient mises à prix*. S'abandonnant alors à tous les excès d'une colère aveugle, elles se jetèrent sur les bureaux et sur les papiers qu'elles brisèrent et foulèrent aux pieds ; les cocardes des hommes et celles de la troupe furent arrachées et foulées aux pieds aux cris de : *Vive le Roi!* et l'on déclara que l'on allait se porter aux magasins de blé et les visiter.

A ce moment on ne parlait plus que de meurtre et de pillage.

Que faire en de telles circonstances, quand la force armée est impuissante et que les quelques magistrats qui représentent l'autorité sont au pouvoir d'une populace exaspérée par la faim, quand surtout ces magistrats sympathisent au fond du cœur aux misères qui pèsent sur le peuple ? La faiblesse est bien excusable, et les concessions se comprennent.

Ces considérations, et peut-être aussi la peur, déterminèrent la Municipalité (si l'on peut appeler Municipalité des hommes dispersés au milieu de la foule et qui ne peuvent se réunir) à déclarer « que pour obvier au plus « grand danger qui pourrait résulter d'une plus *longue résistance à la volonté* « *du peuple*, elle a cru devoir accéder à sa demande, tant pour la distribu- « tion de pain que pour les visites de prétendus magasins de grains (1). »

Après cette déclaration, qui donnait entière satisfaction *aux volontés du peuple*, il eut la magnanimité de ne rien exiger de plus. Chacun se retira satisfait, et le reste de la soirée se passa tranquillement. L'émeute avait réussi.

La justice cependant voulut avoir le dernier mot de l'affaire. Une instruction fut dirigée contre huit femmes. De nombreux témoins furent entendus,

(1) Palais-de-Justice. — Troubles de Dieppe.

Digitized by Google

entre autres MM. Lemaignen, maire de Dieppe; Guignon, président de district, et Boilay, administrateur. Il résulta de leurs dépositions que la garde nationale, au lieu de soutenir l'autorité, faisait esquiver ceux des insurgés qu'on leur disait d'arrêter, et qu'entre autres propos menaçants, les femmes disaient : « Si l'on ne nous donne pas sur l'heure chacune une « livre de pain, nous allons guillotiner tous les administrateurs; nous sa- « vons que nos maris le seront après, mais nous voulons nous faire jus- « tice (1). »

Le 18 fructidor an III, une seule des huit femmes fut condamnée à deux ans de réclusion, et le 12 brumaire an IV, elle fut mise en liberté en vertu de la loi du 4 du même mois.

Ces manifestations royalistes, expression des sentiments du peuple, et non pas, comme on l'a dit tant de fois, résultat des suggestions des nobles ou du clergé, se produisirent aussi bien dans les campagnes que dans les villes.

En voici encore un exemple :

A Normanville, dans le courant de germinal, le dimanche des Rameaux, la population était réunie devant la *ci-devant* église ; on y parlait haut des affaires du temps, et surtout de la misère ; on regrettait le temps, déjà éloigné, où l'on était malheureux sous le tyran, parce qu'alors on avait au moins du pain, et que, si l'envie en prenait, on pouvait aller quelquefois à l'église pour s'y conforter par la prière. Tandis qu'aujourd'hui, la République a fermé les églises et le peuple meurt de faim.

En devisant ainsi, les habitants de Normanville avaient sous les yeux l'arbre de la liberté, que les autorités appelaient maintenant *l'arbre des triomphes*, et ils voyaient au haut du clocher, à la place que le coq occupait autrefois, le fameux bonnet rouge que le vent y balançait.

Depuis quelque temps ces objets leur étaient devenus très antipathiques ; souvent on avait exprimé le désir de les voir disparaître; or, ce jour-là, *dimanche des Rameaux*, jour de tout temps fêté dans les campagnes avec une grande solennité, où les plus impies n'auraient pas voulu manquer d'assister à la messe, ce jour-là l'église était close ; point de chants, point de rameaux bénis à remporter au domicile, point de cloches non plus pour égayer les cœurs; le silence morne qui planait sur les campagnes n'était troublé que par les plaintes de la misère et les bâillements de la faim !

Donc, parmi tous ces gens, assemblés si tristement devant l'église, un sieur François Bravet, interprétant les pensées de chacun, *proposa de tirer à la courte-paille* à qui abattrait le fameux arbre des triomphes ; la proposi-

(1) Archives du Palais. — Dépositions des sieurs Lemaignen, Boilay et Guignon.

Digitized by Google

tion fut accueillie à l'unanimité ; on réunit des pailles, et le sort désigna... qui ?.... François Bravet !

Sans hésiter il s'exécute à l'instant même, et, peu après, l'arbre gisait à terre.

Il fit plus ; sachant où l'ancien coq avait été déposé, il courut le chercher, le rapporta et, tout heureux, le promena dans la foule, *l'offrit à baiser* à ceux qui le désiraient, puis, s'emparant d'une échelle, il grimpa au clocher, jeta bas le bonnet rouge, et, aux applaudissements de tous les paroissiens, il rétablit l'ancien coq à sa place en s'écriant : *Vive Louis XVII ! Au diable la République, puisqu'elle ne nous donne pas de pain !*

Est-il besoin d'ajouter que d'en bas la foule l'applaudissait et faisait chorus.

Mais comme on savait que cet acte pouvait avoir pour Bravet de tristes conséquences, tandis qu'il descendait du clocher, deux citoyens parcouraient la foule, leur chapeau à la main, et faisaient une quête à son profit. Ils voulaient ainsi lui adoucir, autant que possible, l'emprisonnement auquel il venait de s'exposer au nom de tous.

Ces trois exemples suffiraient, si toutes les autres circonstances politiques de l'époque ne l'avaient établi, que la réaction était complète.

Il est certain qu'à ce moment, si le peuple avait été consulté, la République n'aurait point obtenu ses suffrages. Mais tandis qu'en bas de l'échelle on criait : vive Louis XVII, en haut, après quelques tiraillements inévitables dans la marche du Gouvernement, la Convention employait tout son zèle et toute son énergie à l'affermissement de la République et au soulagement du peuple, par des mesures énergiques propres à assurer sa subsistance.

L'an III s'écoula, à Rouen, sans amener aucun événement grave. Une nouvelle Municipalité fut installée le 6 messidor, et, par un dévoûment éclairé, un patriotisme sincère et une sage direction donnée aux affaires, elle entreprit et réussit en partie à rétablir l'ordre dans les finances et le calme dans les esprits.

E. Gosselin.

(*La fin à une prochaine livraison*).

---

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE NORMANDE.

PRÉCIS ANALYTIQUE DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN PENDANT L'ANNÉE 1865-66

On lit dans les auteurs anciens que le meilleur miel de ce temps-là venait d'une abeille qui l'allait butinant sur les fleurs du mont Hymette. On retrouve encore aujourd'hui l'Hymette avec ses fleurs, qui sont l'Académie de Rouen et ses mémoires : il n'y a que l'abeille attique qui a disparu.

Le volume dont nous avons à rendre compte se compose de deux parties distinctes : la première offre le résumé des travaux de l'Académie pendant l'année qui vient de s'écouler, et joint, à l'intérêt d'un squelette, quelque peu son aridité ; la seconde contient les *Mémoires* dont l'Académie a ordonné l'impression dans ses actes. Nous ne parlerons que de celle-ci.

— M. A. Decorde ouvre historiquement la marche par une *Notice sur le droit revendiqué par les avocats au Parlement de Normandie de se faire exempter du logement des gens de guerre.* On y voit que les habitants de la ville de Rouen ne sont exonérés de l'impôt du logement des troupes que depuis 1776, époque de la construction de la caserne Martainville. Jusque-là, la garnison se trouvait répartie entre les divers membres de la population urbaine d'une manière assez inégale et arbitraire, à la mode du temps. Les soldats logés par tous les habitants, c'était la règle : mais, comme toutes les règles, celle-ci était sujette à maintes exceptions. Exception de droit, pour la noblesse et le clergé ; exception de privilége, pour certaines classes de la bourgeoisie ; et enfin, exception d'usage, pour les avocats.

Ce dernier privilége fut quelquefois battu en brèche par les partisans du droit commun, et M. Decorde éclaire d'une utile lumière un point peu connu de l'histoire de Rouen en nous racontant comment l'ordre des avocats sut, à deux reprises différentes, en 1722 et 1768, renouvelant des Romains l'oraison *pro domo suâ*, plaider chaudement sa cause, et la gagner.

— C'est à M. Millet-Saint-Pierre, comme nous l'apprend le *Mémoire* suivant, que la bibliophilie normande est redevable de la découverte, à la

Digitized by Google

bibliothèque de l'Arsenal, d'un exemplaire des *Apologues d'Esope, traduictz de grec en latin par maistre Guillaume Haudent, Rouen*, 1547. Guillaume Haudent, « curé normand, » n'a pas seulement pour nous le mérite d'être un compatriote, mais encore celui d'avoir été imité par Lafontaine. Quelques passages des deux fabulistes, mis habilement en regard par M. Millet-Saint-Pierre, ne laissent aucun doute à cet égard. Inutile d'ajouter que ce deuxième mérite de Guillaume Haudent se borne à peu près à l'invention du « cuivre, » qui, sous les « heureuses mains » de Jean de Lafontaine, « devient or. »

— Et, comme un bonheur ne vient jamais seul, la première découverte de M. Millet-Saint-Pierre a été promptement suivie d'une seconde, par M. de Beaurepaire. C'est un *Chant royal*, cité par M. Decorde sous le titre de *Une œuvre inédite de Guillaume Haudent*. Ce chant nous séduit peu, mais on ne peut s'empêcher de s'étonner, en le lisant, de voir que la langue française qui, il y a trois cents ans, naissait à peine, en soit déjà venue, au bout de si peu de temps, aux premiers symptômes de sa décadence.

— Le *Précis de l'Académie*, sorte de panthéon normand, qui donne asile à toutes les étoiles locales, à toutes les opinions consciencieuses, fait suivre un très archéologique Mémoire de M. Deville, « *la Tour de la Pucelle du château de Rouen*, » orné de trois planches, d'une *Réponse* très littéraire de M. Hellis, intitulée : *La Prison de Jeanne Darc à Rouen*. Le tribunal de l'opinion publique, ouï les deux avocats en leurs conclusions, suffisamment édifié d'ailleurs par les études approfondies de M. Bouquet sur la question, nous semble avoir libellé déjà le dispositif de son jugement sous forme de la souscription que vous savez.

— Une savante Notice de M. Decorde attribue l'établissement des moulins à eau à Bélisaire, au commencement du VIe siècle. Les moulins à vent, beaucoup moins anciens, n'auraient guère commencé à tourner en occident qu'au temps des croisades, et nous viendraient des Arabes.

— Un magistrat ami de l'humanité, M. Homberg, étudie le *Vagabondage*. Son Mémoire, fruit de l'observation et de l'expérience, sera utilement consulté par tous les esprits sérieux préoccupés de ce grave problème, et qui en cherchent pratiquement la solution.

— *George Cuvier, secrétaire-greffier de la commune du Bec-aux-Cauchois.*

On ne s'attendait guère
A voir *Cuvier* en cette affaire.

C'est à notre savant et laborieux archiviste, M. Charles de Robillard de

Digitized by Google

Beaurepaire, que nous devons cette découverte qui est une gloire pour l'humble coin de territoire normand, autrefois municipalité mieux dotée que bien d'autres, aujourd'hui simple hameau fondu dans la bourgade de Valmont. Quand on est témoin de l'immense labeur auquel se livre sans relâche M. de Beaurepaire pour la classification des archives départementales, quand on a éprouvé les effets multipliés de son obligeance et de son zèle à venir en aide à tant de chercheurs dont la vertu n'est pas la discrétion, on s'étonne à bon droit qu'il lui reste encore le temps de payer son tribut, d'une manière aussi intéressante, aux diverses sociétés savantes qui s'honorent de le compter parmi leurs membres. Nous ne l'en remercions que plus. Comme nous aimons à voir, nous autres Normands, celui qui devait être le grand, l'immortel Cuvier, concevoir sa première idée de comparaison des espèces fossiles aux espèces vivantes à la vue d'une simple térébratule arrachée aux falaises de Fécamp! Et puis, avec quel âpre sentiment de curiosité ne regarde-t-on pas, à ses obscurs débuts, le jeune savant dont l'avenir devait être entouré de tant d'éclat, assis sur une chaise de paille, près de quelque table boiteuse, dans l'humble salle de la petite municipalité d'un village composé de soixante-douze habitants, recevant, à titre de secrétaire, et pour des services exceptionnels, un traitement de 30 livres par an, et de la main qui devait écrire les *Leçons d'anatomie comparée*, consignant au registre des délibérations communales, — à côté de la prise de Toulon par un jeune officier corse, né la même année que lui, et destiné, lui aussi, à faire passablement de bruit dans le monde, — consignant, dis-je, les libres allures du citoyen Marical, meunier, procureur et agent national de la commune, qui se présentait souvent en état d'ivresse (22 mars 1794), refusait de travailler (22 juillet 1794) et se livrait en plus à des paroles et à des gestes peu parlementaires envers plusieurs membres du conseil, notamment envers le citoyen Barnabé Doguet, notable de l'endroit, assesseur du juge-de-paix de Valmont, et curé constitutionnel par-dessus le marché! Cuvier échange bientôt ses fonctions de secrétaire-greffier du Bec-aux-Cauchois contre celles, un peu plus lucratives, d'agent pour le salpêtre, à Cany, au lieu et place de Doguet, qui avait refusé de se *déprêtriser*. C'est Achille d'Héricy, l'élève de Cuvier, qui est chargé, sous la direction de son précepteur, de surveiller la fabrication du salpêtre. Enfin, le 30 vendémiaire an III (21 octobre 1794), Cuvier donne sa démission d'agent salpêtrier, pour cause d'incompatibilité avec la charge de secrétaire-greffier qu'il avait acceptée de nouveau.

Ici, nous ne pouvons mieux faire, pour faire comprendre tout l'intérêt qui s'attache au Mémoire dont nous avons essayé de rendre compte, que d'en citer intégralement la dernière page :

Digitized by Google

« Vers le même temps, M. d'Héricy sortit de son obscurité... Le 25 frimaire an III (15 décembre 1794), on le signalait au district comme l'agriculteur le plus méritant de la commune pour avoir introduit dans ses terres des moutons d'Espagne.

« Le 1er ventôse an III (19 février 1795), Cuvier exposa qu'il ne résiderait plus dans la commune, et qu'en conséquence il lui devenait impossible de remplir plus longtemps les fonctions qui lui avaient été confiées. On accepta sa démission, et on lui accorda un certificat de civisme. »

Par une coïncidence assez singulière, le même jour, Garat et Ginguené, comme membres de la commission exécutive de l'instruction publique, adressaient aux administrateurs du district de Montivilliers une lettre de rappel où nous relevons, à leur honneur, ces deux phrases remarquables :

« — Il importe que vous nous transmettiez, dans le plus bref délai, l'état des hommes qui ont cultivé ou enseigné les Belles-Lettres, les Sciences ou les Arts à ce degré de distinction qui les place au-dessus de la médiocrité et les rend propres à répandre l'instruction, soit par des écrits conçus dans le silence du cabinet, soit par des ouvrages de tout genre propres à servir de modèle, tant pour les Arts que pour les Sciences, soit par des leçons qu'ils pourraient donner dans les écoles de la République, quand ils joignent au mérite de posséder des connaissances, le charme de l'élocution.

« Sans égard à la profession antérieure, n'examinez que le mérite et la moralité actuelle. Il n'est pas de tache originelle. Le grand art de l'homme public n'est pas de briser les instruments, mais de les utiliser. »

Dans sa réponse à cette lettre, le district de Montivilliers cite au nombre des hommes recommandables par leur science, Henri-Alexandre Tessier, membre des ci-devant Académie des Sciences, Sociétés de Médecine et d'Agriculture, alors médecin en chef de l'hospice militaire de Fécamp, et son jeune ami George Cuvier.

Voici la note du district sur Cuvier. C'est probablement le premier hommage public rendu à sa science et à son caractère :

« Le citoyen Cuvier, habitant de Fiquainville, à une lieue de Fécamp, s'est livré depuis plusieurs années à des recherches sur l'histoire naturelle.

« Il est très instruit dans la connaissance des animaux, soit marins, soit de terre, et des plantes indigènes et étrangères.

« Ce citoyen ramasse, dissèque et dessine parfaitement les animaux de tout genre, soit en grand, soit avec tous les détails anatomiques.

« Sa passion pour les sciences ne l'a point empêché de servir la chose publique dans la partie administrative de sa commune.

« Modeste et doux comme un vrai savant, il est aimé et honoré par tous ceux qui le connaissent.

Digitized by Google

« La Société des Sciences et Arts et les professeurs du *Museum* national ont maintenant dans les mains des témoignages de ses talents. »

Nous ne faisons aucun doute que cette note n'ait été rédigée par Tessier lui-même ou du moins d'après les renseignements qu'il aura fournis. Pour ne pas perdre l'occasion de signaler Cuvier à l'attention des chefs du gouvernement, il a, par une ruse innocente et qu'explique suffisamment l'amitié, omis le nom de la commune du Bec-aux-Cauchois, où se trouvait le hameau de Fiquainville, et revendiqué pour le district de Montivilliers une illustration qui appartenait à celui de Cany, mais qui vraisemblablement y était méconnue.

En même temps qu'il faisait recommander Cuvier par le district de Montivilliers à Garat et à Ginguené, il écrivait en sa faveur à M. Laurent de Jussieu, le 10 février 1795 : « A la vue de ce jeune homme, j'ai éprouvé le ravissement de ce philosophe qui, jeté sur un rivage inconnu, y voit tracées des figures de géométrie. Vous vous souvenez que c'est moi qui ai donné Delambre à l'Académie. Dans un autre genre, ce sera encore un Delambre. »

Peu de temps après le départ de Cuvier pour Paris, Tessier donnait sa démission de médecin en chef de l'hospice de Fécamp (1).

— Suit une Notice, que tous les bibliophiles normands voudront lire, signée du nom de l'un de leurs plus érudits collègues, M. Edouard Frère, sur *les Livres de liturgie des églises d'Angleterre* (*Salisbury*, *York*, *Hereford*) *imprimés à Rouen dans les XV^e et XVI^e siècles*. C'est un savant Mémoire, tout de spécialité, qui montre, comme le dit l'auteur, par ce seul point de l'importance de l'imprimerie religieuse, à Rouen, au XVI^e siècle, « toute la prééminence

(1) Au moment de terminer le paragraphe relatif au célèbre ami de Tessier, nous croyons devoir consigner ici une particularité, sans doute peu connue, que nous tenons d'un témoin digne de foi, M. Eudes, bottier, à Bolbec. M. Eudes se souvient d'avoir vu dans plusieurs maisons de Valmont, vers 1830, et provenant de la vente de M^me la marquise d'Héricy, une masse considérable de feuilles de papier blanc, à gros grain, et non rognées. Sur chaque feuille détachée se trouvait fixée une plante, avec indication de nom et une signature qui n'avait pu la sauver du naufrage. Cette signature était celle de G. Cuvier. Un sieur Aubé, horloger, avait collé plusieurs de ces feuilles sur les murs de son magasin. Faut-il voir, dans ces précieuses reliques, dont la mémoire seule survit, un herbier normand créé pour l'instruction particulière d'Achille d'Héricy, ou l'herbier allemand que Cuvier avait rapporté de Stuttgard dès l'âge de dix-huit ans? Je ne sais. Mais l'anéantissement d'un pareil trésor n'en constitue pas moins un de ces faits regrettables, et si communs, hélas! qui causent à la science une douleur semblable à celle de Rachel pleurant ses enfants, et « ne voulant pas se consoler, parce qu'ils ne sont plus. »

Digitized by Google

que les princes normands accordaient à ceux de leur nation sur la nation vaincue. »

— Ce n'est pas seulement par le ciseau du sculpteur que le merveilleux Palais-de-Justice de Rouen a été si bien restauré de nos jours, mais encore par la plume des écrivains. Entre ces derniers, l'actif M. Gosselin occupe le premier rang. Ses doctes et persévérantes recherches, dans nos archives séculaires les plus inviolées, l'ont mis à même de faire une foule de découvertes extrêmement curieuses et utiles pour l'histoire de la province, et il en a fait part au public avec un libéral empressement dont il n'est que juste de lui savoir gré. Donc, à ceux qui veulent voir un beau corps, nous dirons : Regardez le Palais-de-Justice ! et pour ceux qui voudront connaître l'âme, nous ajouterons : Lisez le Mémoire de M. Gosselin.

Le dernier mot du Précis, comme celui de toutes choses ici-bas, c'est la mort. Dans une *Notice nécrologique* qui restera pour M. Ballin sa plus belle récompense d'une longue carrière toute dévouée à la science, M. A. Decorde, secrétaire de la classe des Lettres à l'Académie, rend un hommage mérité à celui qui fut si longtemps le digne et laborieux archiviste de cette compagnie. « Les morts vont vite, » dit la ballade allemande, qui trouve un douloureux écho dans notre expérience de chaque jour. Une citation de la Notice de M. Decorde ne confirme que trop cette vérité. Combien de temps s'est-il écoulé depuis que M. Pottier prononçait, au sujet de M. Ballin, quelques-unes de ces paroles de regret et d'adieu où l'élégance de l'esprit interprétait si noblement la générosité du cœur ? un an à peine. Et voici qu'aujourd'hui nous pleurons déjà sur la tombe encore fraîche de celui des travaux duquel on peut dire, aussi justement que lui-même le disait de ceux de M. Ballin, « qu'ils transmettent sûrement à nos descendants le nom et le souvenir d'un des plus dévoués et des plus fervents, aussi bien que des plus désintéressés travailleurs dont notre époque et particulièrement notre ville puissent s'honorer. »

Après avoir déposé l'hommage de notre souvenir attristé sur la tombe de M. André Pottier, il ne nous reste plus, en nous inspirant de ses propres sentiments, dont nous sommes heureux de nous faire ici l'interprète, qu'à féliciter l'Académie d'avoir élu le très savant et très éloquent M. Eugène-Marie-Ovide Dognée, de Liége, comme membre correspondant.

BRIANCHON.

---

Digitized by Google

La Bible et la Nature, *Leçons sur l'histoire biblique de la création dans ses rapports avec les sciences naturelles*, par F. Henri Reusch, docteur en théologie et professeur à l'Université de Bonn; ouvrage traduit de l'allemand, sur la deuxième édition, par l'abbé Xavier Hertel, prêtre du diocèse de Rouen. — Paris, Gaume frères et Duprey, 1 vol. in-8° de XI et 611 pag.

« Je suis heureux, monsieur, écrivait il y a peu de temps un inspecteur général de l'Université, je suis heureux de voir le goût des fortes études se répandre dans le clergé, alors qu'il baisse partout ailleurs. » Si la seconde partie de la sentence est sévère, la première n'en est pas moins vraie. Le Grand-Séminaire de Rouen suit notamment cette marche ascendante. Non-seulement les études philosophiques aussi bien que théologiques y sont enseignées et suivies avec ardeur par des maîtres savants et de studieux élèves, mais pour fournir à cet enseignement des bases plus étendues et des lumières nouvelles, l'hébreu et l'allemand ont leurs heures marquées dans la journée des meilleurs étudiants. La première de ces langues les met en mesure de voir et de juger par eux-mêmes des textes originaux, la seconde leur donne la clef des trésors d'érudition et des doctes commentaires des exégètes d'Outre-Rhin.

Nous goûtons aujourd'hui le premier fruit de ces travaux, de cet élan spontané vers la linguistique.

M. l'abbé X. Hertel, est un prêtre tout jeune encore et son heureux essai nous donne à espérer qu'il ne s'arrêtera pas en si beau chemin et qu'à l'œuvre savante du professeur de Bonn viendront bientôt s'adjoindre quelques autres travaux, mis par la science laborieuse du jeune vicaire de Bolbec à la portée du vulgaire profane pour lequel l'idiôme germanique est encore lettre close.

Dans son introduction et les quatre leçons qui suivent, l'auteur, comme il le dit lui-même en tête de la cinquième, résume « les principes posés par la théologie pour servir de base à un concordat avec la science naturelle » (page 55). Il montre cette union dans l'esprit des plus beaux génies dont se glorifie la science depuis Roger Bacon, Kepler, Copernic, Newton jusqu'à Buckland, Chalmers, Ampère (lequel savait par cœur *l'Imitation* tout entière), en passant par Pascal, Cuvier, Humphry David, Richard Owen et les autres.

Appuyé de ces défenseurs il aborde l'explication de l'Hexaméron mosaïque. Le docteur Reusch, rejetant la théorie des époques, établit un système d'après lequel il faut compter dans la semaine créatrice trois jours de vingt-quatre heures (les trois derniers), trois successions de la lumière

Digitized by Google

aux ténèbres s'effectuant dans un temps indéterminé, enfin une période indéfinie qui précéda les autres, le temps que dura le chaos, le *totu vabohu* de l'écrivain sacré.

Un chapitre (le VIII^e^) est consacré aux rapports de l'*astronomie* avec la Bible; ceux qui suivent aux théories diverses de la *formation de la terre*. Nous signalerons le XVI^e^ où il est traité « *Des fossiles*, » et dans lequel Gœthe nous donne la mesure de la science géologique de Voltaire : « Pour nuire au clergé catholique, dit le poète-naturaliste, Voltaire ne crut jamais avoir assez fait pour rabaisser la religion et les livres saints sur lesquels elle est fondée, et par là il m'a préparé bien des impressions pénibles. Voyant enfin que, pour affaiblir la tradition du déluge, il allait jusqu'à nier tous les coquillages fossiles qui n'auraient plus passé que pour des jeux de la nature, il perdit tout-à-fait ma confiance, car une simple inspection de la montagne de Basch m'avait clairement convaincu que je me trouvais sur le fond desséché de la mer encore tout couvert des restes de ses anciens habitants (page 251.) »

Toute la partie paléontologique, qui ne comprend pas moins de dix chapitres ou leçons (XIV-XXIV), dont les quatre dernières ont rapport au déluge, nous paraît être traitée avec la plus grande supériorité. Nous en dirons autant de ceux qui ont pour objet *l'unité de la race humaine et la chronologie biblique* (XXVIII-XXXIV.)

En regrettant que la table des matières ait déguisé sous le nom de *Generatio æquivoca* (nom sans doute fort juste, mais peu connu en France) le chapitre XXV^e^ intitulé de « La *Génération spontanée* » ; nous sommes heureux de voir que les conclusions théologiques du savant professeur sont d'accord avec celles que nous avons nous-même émises au sein d'un congrès scientifique. Il croit à la possibilité théologique du système, possibilité admise par les plus anciens pères de l'Eglise latine, les théologiens scholastiques et les disciples d'Aristote.

Cette leçon et la suivante (*sur la théorie de Darwin*), sont peut-être un peu inférieures au point de vue scientifique à celles qui suivent et précèdent, mais l'auteur n'entend pas prononcer sur les systèmes; il se contente de montrer la possibilité de leur accord avec la Bible.

Cette observation est la seule que nous croyons devoir à la critique. Le traducteur a donc fait œuvre de science et d'à-propos en gratifiant la France théologique de cette savante synthèse dont le succès est assuré. Tous les prêtres et tous les savants ont intérêt à lire cet ouvrage qui résume complétement l'état présent de la science, ses prétentions, ses droits et ceux de la théologie.

Digitized by Google

Nous aurions voulu trouver place pour les appréciations flatteuses dont les deux éditions allemandes ont été l'objet, mais ce travail serait trop long, et d'ailleurs il a été fait par le savant professeur de dogme du Grand-Séminaire de Rouen dans un avant-propos dont il a fait précéder l'œuvre de son digne élève, œuvre revue par lui *avec un soin considérable*.

E. Mainières.

---

Imp. E. Cagniard, Rouen.

Digitized by Google

# BOTANIQUE HORTICOLE.

# ÉTUDE SUR LES VÉGÉTAUX

ET SUR

## LEUR NATURALISATION (1).

(Première partie.)

L'horticulture n'est plus ce qu'elle était autrefois, c'est-à-dire une aveugle routine qui tournait constamment dans un seul et même cercle composé de plantes qui, pour la plupart, croissaient spontanément dans notre climat; ce cercle s'est considérablement élargi aujourd'hui; il est maintenant si vaste et si étendu, il embrasse tant de genres de végétaux différents et tant de végétaux de différents pays et de différentes latitudes, que l'art du jardinage repose sur une base essentiellement scientifique.

En effet, toutes les sciences lui viennent en aide, les sciences physiques et chimiques, comme les sciences naturelles; mais celle qui domine toutes les autres par ses qualités essentielles, celle qui est la base de toute culture, c'est bien réellement la science botanique avec ses théories, ses faits, ses hypothèses et ses lois. C'est sur l'observation physiologique des faits que repose la science horticole; aussi, pour prétendre de nos jours au rang d'un véritable amateur d'horticulture, il faut en comprendre les merveilles, il faut posséder quelques notions du mécanisme de la vie des végétaux, des mystères de la nutrition et de la fécondation, et pouvoir se rendre compte des phénomènes de la respiration, du sommeil et du réveil des plantes; il faut surtout être renseigné sur leurs stations et leurs habitations et connaître spécialement les lois suivant lesquelles elles sont distribuées dans les diverses régions du globe.

(1) Ce travail a été lu au Congrès scientifique de France, tenu à Amiens, en juin 1867.



Digitized by Google

Toutes les sciences naturelles s'enchaînent et s'entr'aident, l'horticulture obéit à cette loi universelle, elle tire un grand parti des études de l'astronomie et des patientes recherches des chimistes ; mais la flore spontanée et les importations des climats tempérés ne suffisent plus à nos besoins, il nous faut les splendeurs des tropiques et de l'équateur, de l'Asie et des archipels du Sud.

Pour nous, la Californie envoie les conifères géants, l'Australie ses arbres aromatiques, le Japon ses camellias, le Cap de Bonne-Espérance ses bruyères, le Brésil ses orchidées, l'Himalaya ses rhododendrons; les plantes de serre chaude cultivées en plein air, sous notre climat inhospitalier, sont devenues un luxe nécessaire comme les jardins fruitiers, dirigés par les préceptes raisonnés de la taille, sont devenus obligatoires ; l'horticulture ainsi comprise a pris la place parmi les choses de première nécessité, et, comme toutes les grandes choses, aussi, elle a ses passions, ses polémiques et ses orages.

Quoi qu'il en soit, d'immenses progrès se sont accomplis dans la science horticole depuis cinquante ans ; l'art des jardins s'est élevé, de notre temps, à un degré de vérité, de perfection, qui lui assure une place considérable dans l'histoire du XIXe siècle. Les préceptes qui nous guident aujourd'hui, tirés des plus saines et des plus vraies indications de la nature, sont destinés à vivre et à s'épurer constamment sans changer de principes. Les systèmes des hommes changent, les lois naturelles sont immuables, et quiconque s'en inspire approche de la véritable expression du beau ; la nature, dans sa variété, nous offre une profusion de ressources que la plus brillante imagination ne saurait atteindre ; son harmonieuse diversité se prête aux plus merveilleux effets, il ne s'agit pour nous que de choisir les meilleurs modèles et de nous emparer des conquêtes les plus en rapport avec nos goûts et avec les exigences de notre climat.

Parmi les caprices inconstants il se glisse parfois des passions durables inspirées par des causes plus élevées que ce besoin continuel de changements inhérent à l'humanité, et qui se traduit par les fluctuations de la mode. Les belles choses n'ont pas d'âge et sont toujours en faveur auprès des hommes de goût.

C'est dans cette inspiration que les plantes à beau feuillage ont trouvé les motifs de l'adoption dont elles sont l'objet déjà depuis bien des années ; on a vu que les fleurs n'avaient pas seules la royauté de nos jardins, et que la décoration végétale pouvait puiser des éléments précieux dans la forme,

Digitized by Google

l'élégance et les coloris si divers des feuillages; c'est ainsi que les plantes exotiques, arrachées aux contrées tempérées et brûlantes des deux hémisphères, et asservies, par une culture intelligente, à nos goûts et à nos plaisirs, sont venues ajouter au paysage un ornement jusqu'alors inconnu. Le mélange ou l'isolement des espèces, l'harmonie ou l'opposition de leurs nuances et de leurs formes, sont autant de secrets dont l'homme de goût seul sait trouver la clef et s'en servir avec bonheur.

Jusqu'en ces derniers temps, la couleur était le caractère saillant dont on tenait compte dans le groupement des végétaux, à l'exclusion presque totale de la forme, dont cependant les jardiniers, véritablement artistes, ont toujours admis, théoriquement du moins, l'importance; et pourquoi la forme serait-elle, moins que la couleur, propre à créer dans le paysage cette riche variété qui seule peut charmer l'œil et sans laquelle les plus grands jardins nous paraissent insignifiants et monotones? L'application avantageuse qui a été faite de ces principes aux travaux considérables qui ont été exécutés dans nos parcs et squares de Paris, où l'emploi d'un grand nombre de plantes à feuillage ornemental a été couronné du meilleur succès, a puissamment contribué à la répandre dans le domaine public.

Comme on le voit, cette importance de plus en plus grande que l'on attache au port, à l'habitus, à la forme des végétaux, constitue un véritable progrès; ce progrès, disons-nous, n'est pas dû à un caprice momentané de la mode, on peut l'attribuer en grande partie à l'introduction, dans nos cultures, d'une foule de plantes exotiques aux formes nouvelles, tantôt majestueuses, tantôt étranges, toujours pittoresques; toutefois, il nous paraît incontestable que les chefs-d'œuvre modernes de l'art du jardinier y ont contribué pour une très large part.

Par suite de l'extension que les cultures d'ornement ont prise, les amateurs ont aujourd'hui le goût moins exclusif qu'au commencement de ce siècle, et si l'on rencontre encore, par-ci par-là, quelques collectionneurs pour lesquels rien n'est beau dans la création, hors de la spécialité à laquelle ils ont voué toutes leurs affections, il n'en est pas moins vrai que la grande majorité des admirateurs de la nature préfère le spectacle magnifique de ses œuvres dans leur immense variété.

D'ailleurs, nos découvertes journalières semblent aller au devant de cette soif insatiable de nouveautés qui distingue notre époque.

Ces considérations m'entraînent très naturellement à parler de l'acclimatation des végétaux qui n'ont pas spontanément pris naissance en Eu-

Digitized by Google

rope, et qui n'y sont conservés qu'à l'aide des procédés de la nature sérieusement étudiés. Mais avant d'aborder le fond de la question, il y a lieu de faire observer, en thèse générale, que lorsqu'une discussion s'engage, le premier soin à prendre est de clairement définir les mots, afin que, s'il y a divergence dans les idées, il y ait au moins accord parfait sur la signification des termes employés pour les exprimer. Il serait à souhaiter que souvent il en fût ainsi dans le langage horticole, pour éviter la confusion aussi bien dans le fond que dans la forme.

Je n'ai nulle intention de me mêler au débat trop prolongé qui s'est ouvert dans les diverses publications horticoles, au sujet de la nomenclature latine des plantes ; il me sera cependant permis de dire, en deux mots, que la science est de tous les pays, et qu'il est sage de recourir à elle quand on doit s'entendre avec ceux qui parlent des langues différentes ; s'il faut conserver à chaque plante, et dans chaque contrée, son appellation usuelle, il est trop heureux que, pour celles qui ont acquis une certaine renommée, la science intervienne pour les qualifier d'une manière qui puisse être comprise par tous, qu'ils soient Français, Anglais, Allemands, Espagnols ou Italiens ; sous ce rapport on ne remplacera jamais utilement, par aucune autre, la dénomination latine.

Après cette courte digression, je me hâte de faire observer que fort souvent, en horticulture, on emploie le mot acclimatation dans un sens qui n'est pas juste, et il importe de protester contre cette expression qui, appliquée aux végétaux de son sens réel, est complétement fausse.

Acclimatation ainsi entendue semblerait impliquer l'idée qu'une plante, transplantée d'un pays dans un autre, pourrait changer de tempérament et s'habituer progressivement aux conditions nouvelles dans lesquelles on la place ; cela peut s'appliquer aux animaux, lesquels sont susceptibles, vu leur nature plus flexible, de se plier à des conditions climatériques très différentes de celles dans lesquelles leur espèce vit et se développe, mais il faut établir bien nettement que l'emploi du mot acclimatation, adapté aux végétaux, rend une idée inexacte et de nature à jeter de la confusion dans les esprits ; c'est introduction ou naturalisation qu'il faut dire, si l'on veut conserver à la chose que l'on veut exprimer sa véritable signification.

J'ai lu dernièrement qu'en Norwége, si j'ai bonne mémoire, le poirier s'était successivement acclimaté. Ce qui autoriserait à croire que le poirier s'était plié au climat de la Norwége ; eh bien ! c'est là un fait assurément erroné ; la vérité est que le poirier a pu croître dans certaines conditions

Digitized by Google

sous le climat de la Norwége, qu'il a pu s'y naturaliser, peut-être même des variétés nouvelles ont-elles pu se produire, variétés qui se sont mieux adaptées à de nouvelles conditions climatériques.

Certaines plantes peuvent parfaitement être cultivées avec fruit sous des latitudes différentes de celles où elles ont vu originairement le jour ; mais avec cette réserve, bien entendu, que les nouvelles conditions climatériques sous lesquelles on les place ne soient pas contraires à leur nature. Pour essayer, avec chances de succès, l'introduction de plantes nouvelles, surtout lorsqu'on les destine à la culture à l'air libre, il faut comparer la conformation des continents, la prédominance des vents, l'exposition générale, le voisinage ou l'éloignement des grandes mers, toutes les causes enfin qui ralentissent ou accélèrent le refroidissement relatif aux latitudes. Des genres ou des espèces de plantes douées de formes caractéristiques apparaissent ou disparaissent et impriment à la flore de certaines provinces une physionomie particulière ; on trouve donc, quand on y regarde de près, des limites appréciables entre les zônes contiguës et on s'aperçoit aussi qu'elles correspondent assez bien aux classifications que l'expérience a fait admettre en horticulture,

On discerne mieux encore la valeur de ces rapprochements quand, au lieu de considérer les latitudes, on envisage aussi l'altitude des lieux, cause non moins déterminante et cause tellement puissante, qu'elle met, pour ainsi dire, sous nos yeux, dans un espace restreint et comme dans un magique panorama, la succession de tous les climats du globe. Ainsi, au lieu de voyager de l'équateur au pôle, si l'on vient à gravir une haute montagne, chose digne d'attention, la distribution des plantes nous apparaît dans le même ordre, soit en suivant l'échelle thermométrique des altitudes, soit en considérant les divers degrés de latitude, et nous pouvons observer, dans les deux hypothèses, les productions végétales qui correspondent à toutes les zônes caractéristiques ; cela s'explique très naturellement, car on sait que plus on s'élève dans l'atmosphère, plus la température s'abaisse, et cet abaissement est si rapide, qu'une ascension de quelques minutes en ballon, ou de quelques heures sur une montagne, suffit pour faire passer par tous les degrés de température, depuis 20 ou 30 degrés de chaleur jusqu'à 10 ou 20 degrés au dessous de zéro, dans les hauteurs de l'atmosphère.

Quelle que soit la cause déterminante d'un climat, la physionomie des végétaux qu'il produit spontanément est en parfait accord avec lui ; si l'on

Digitized by Google

trace des zônes de latitude et des zônes d'altitude de température à peu près équivalentes, leur population végétale aura des formes et des dimensions peu différentes, et on pourra, grâce à l'esprit d'observation, soit dans nos serres, soit à l'air libre, leur restituer les conditions que la nature leur a fournies dans leur pays natal ; on voit que nous arrivons ainsi aux conséquences pratiques.

Mais nous ne pouvons espérer obtenir en quelques années, par l'acclimatation, ce que la nature n'a établi elle-même que progressivement ; il ne faut pas perdre de vue qu'aux époques primitives un climat plus chaud régnait sur le globe entier ; des formes de plantes qui ne se trouvent plus actuellement que dans les zônes tropicales, étaient répandues sur toute la terre ; les végétaux qui fournissaient alors l'ombre à la terre offraient des dimensions gigantesques, les plantes herbacées elles-mêmes étaient hautes comme des arbres.

La science, par ses persévérantes recherches, a retrouvé la trace d'une infinité d'espèces végétales de cette époque, mais il est contesté qu'aucune d'elles n'est parvenue jusqu'à nous avec ses dimensions primitives, et que la plupart n'existent plus. Il en a été pour les plantes comme pour les animaux dont les espèces ont disparu pour faire place à des espèces nouvelles.

Toutefois, si la nature a paru renier quelques-unes de ses créations, elle a voulu en conserver les spécimens dans ses archives, et les couches superposées qui forment l'enveloppe de la terre contiennent tout un musée rétrospectif de végétaux et d'animaux à l'état fossile ; ils y sont disposés dans leur ordre d'apparition, les plus récents vers la surface, les plus anciens vers la profondeur ; les cataclismes et les bouleversements du globe n'ont amené aucun changement à la régularité de cette superposition, et c'est à l'aide de ces faits que l'on est parvenu à déterminer d'une manière très exacte l'époque de leur existence.

Laissant de côté le travail scientifique à l'aide duquel M. Elie de Beaumont a exposé les procédés que la nature met en œuvre pour produire l'état fossile, je me borne à constater que dans toutes les couches superposées aux terrains primitifs sont contenues des traces d'êtres organisés ; mais comme je viens de le dire, ces fossiles ne représentent pas seulement des spécimens d'animaux, on retrouve également, sous cette forme, une masse de végétaux et même des arbres entiers. L'examen attentif de ces faits a fourni à la science des documents pleins d'intérêt, en même temps qu'il a amené à conclure qu'à plusieurs reprises des modifications impor-

Digitized by Google

tantes se sont accomplies dans les conditions atmosphériques de l'Europe; ainsi, parmi les espèces végétales découvertes au milieu des terrains tertiaires, il en est un grand nombre qui ont disparu de nos contrées, et dont les analogues existent encore dans les zônes tropicales. On doit donc rigoureusement en conclure que la température a été, à d'autres époques, plus chaude que de nos jours, et que ce fut à l'époque tertiaire que les zônes de température se succédèrent successivement. Quand le refroidissement de nos contrées en ont fait disparaître les plantes des tropiques, elles furent remplacées par les plantes des zônes tempérées chaudes, qui périrent à leur tour quand la période diluvienne eut refroidi une grande partie de l'Europe. Ce ne fut que plus tard que des plantes de l'époque tertiaire se répandirent de nouveau dans certains centres, et elles s'avancèrent aussi loin, vers le Nord et vers le Sud, que le permettait l'influence des variations climatériques. Avant que l'homme eut pu exercer sur elles son influence, elles avaient trouvé les limites de ce que la science nomme l'aire d'extension naturelle, parce que là les plantes possèdent non-seulement la faculté de végéter par elles-mêmes, mais aussi celle de se propager. Lorsque l'homme fut ensuite parvenu à adapter la plante à la période végétative de certains climats, lorsqu'il eut élevé de la plante des variétés précoces et tardives, lorsqu'il l'eut plantée à une exposition favorable et dans un sol convenable, lorsqu'il eut recueilli des graines et des bulbes pour les mettre en terre à une époque propice, il put concevoir l'espoir fondé d'amener heureusement sa conquête hors de son aire naturelle d'extension, toutefois dans des limites déterminées et avec des soins intelligents, car, dans l'aire d'extension artificielle, l'espèce végétale succombe à la fin lorsqu'elles est abandonnée à elle-même. Il résulte de ces observations que le transport d'une plante, de son aire naturelle dans un climat entièrement semblable, doit se nommer importation, et le passage dans l'aire d'extension artificielle s'appellera naturalisation.

Quant à la question d'acclimatation proprement dite, elle rencontre, le plus habituellement, des difficultés insurmontables, résultant de l'influence du climat, de la nature du sol, du froid de l'hiver, de la situation élevée ou basse, de la couche des neiges et de mille autres causes. On ne doit jamais perdre de vue, lorsqu'il s'agit d'acclimater une plante, l'examen de la longueur de l'été là où elle croît naturellement, car, évidemment, les formes de la végétation se rattacheront à des conditions climatériques semblables; ainsi, par exemple, il faut être bien convaincu que la plante

Digitized by Google

qui souffre et meurt à l'époque de la végétation, par suite de faibles degrés de froid, peut supporter, à la période de repos, des degrés de froid beaucoup plus intenses, sans endurer de dommages.

Pour nos végétaux ligneux, le jardinier reconnaît le commencement de l'état de repos, à la maturité du bois avant que les gelées n'arrivent, et il sait parfaitement que le bois qui n'est pas aoûté souffre toujours des froids de l'hiver.

Soumis à cette loi, le pommier qui, en France, est habitué à une plus longue période de végétation, transporté en Russie, succombe toujours dès les premières années, à cause du climat défavorable; il a fallu, pour naturaliser le pommier en Russie, procéder par des semis de variétés qui se sont adaptées à la période végétative du climat russe et ont fini par supporter, dans un sol convenable, les gelées les plus dures.

La culture des variétés propres à certains changements climatériques joue, par conséquent, dans la naturalisation des plantes, un rôle très important, et, d'autre part, il y a lieu de prendre en sérieuse considération, non-seulement les froids de l'hiver, mais encore les chaleurs et la longueur de l'été, lorsqu'il s'agit de transporter des espèces végétales dans l'aire artificielle d'extension.

Pour faire profiter l'horticulture de toutes les données acquises à la science, il faut établir que la température est la grande loi qui préside au partage des deux cent mille espèces végétales qui sont répandues sur la surface terrestre, et l'on est bien forcé de reconnaître que nulle autre forme ne saurait rivaliser avec celle-là; c'est elle qui constitue la géographie botanique.

Ce sont le calorique et la lumière qui sont, sans contredit, les plus puissants agents de la végétation, ce sont ceux qui exercent l'influence la plus directe et dont on peut le mieux apprécier les effets; les lieux où la chaleur et la lumière se trouvent réunies au plus haut degré, avec la durée plus longue, présentent la végétation avec son maximum de développement. Cette action est encore augmentée par la grande humidité entretenue par l'intensité de la chaleur. On peut dire, en un mot, qu'ici, comme dans le concert entier de la vie terrestre, le soleil règne en souverain.

Mais pour apprécier la température d'une contrée, il ne faut pas tenir compte seulement de la température moyenne, il est nécessaire d'étudier surtout ses points extrêmes, car là où l'été est très court, fût-il très chaud,

Digitized by Google

certaines plantes n'y persisteront pas, parce que cette période trop courte ne leur suffit pas pour parcourir les phases de leur développement.

D'un autre côté, les pays voisins de la mer ont une température plus douce et plus uniforme que les pays situés sur les mêmes parallèles, mais éloignés de la mer qui est, comme on sait, un vaste réservoir d'une température à peu près constante.

M. de Candolle partage l'Univers en régions botaniques; si les nombreuses divisions qu'il admet peuvent paraître arbitraires, on s'accorde cependant à reconnaître en Europe trois régions botaniques: la région hyperboréenne, la région moyenne et la région méditerranéenne ou méridionale. Je ne suivrai pas la science dans les développements qu'elle peut fournir sur ces trois divisions, je me borne à les indiquer comme des points de repères destinés à diriger les recherches et les expériences qui sont faites chaque jour pour la conquête des plantes. On ne saurait trop répéter, au surplus, que l'homme ne commande pas à la nature, car, ainsi que le disait Pythagore: « L'homme ne fait pas les lois, il les découvre. » Ce principe est très vrai et il trouve surtout son application juste lorsqu'il s'agit de la culture des végétaux. Les éléments savent ce qu'ils font et où ils vont; dans l'ordre naturel, rien ne s'accomplit aveuglément, toutes les forces sont admirablement combinées, c'est à l'homme de les épier et de découvrir leur itinéraire. Au surplus, nous trouverons de sérieux encouragements à observer les phénomènes qui se déroulent sous nos yeux, si nous remarquons que, des trois règnes de la nature, le végétal est celui qui caractérise le mieux une contrée. Les roches et les montagnes gardent une même forme de l'équateur au pôle, et leur aspect ne saurait donner à aucun pays une physionomie particulière; les espèces animales, malgré leur variété, offrent un aspect trop mobile et trop insaisissable pour arriver à des effets essentiellement différents.

C'est la distribution géographique des plantes qui influe le plus puissamment sur notre esprit, en traçant en lui l'image des localités qu'elle favorise; les arbres et les fleurs, la physionomie des champs et des prairies, des coteaux et des plaines, la forme et les nuances des feuilles, la grandeur des végétaux, constituent une mise en scène au milieu de laquelle nous nous trouvons et à laquelle nous appartenons comme si nous en faisions partie intégrante.

N'oublions pas, d'ailleurs, que l'Auteur de la nature n'est pas plus grand dans la direction d'un soleil à travers les campagnes étoilées, que

Digitized by Google

dans la germination d'une plante; pour lui, semer des étoiles par milliers dans les sillons du ciel, ou répandre les semences légères des fleurs terrestres sur le sol humide, sont des œuvres également dignes d'attention et qui révèlent également l'action d'une intelligence infinie. Contempler la nature dans ses étoiles ou dans ses fleurs, c'est donc s'élever à la notion du vrai par des voies diverses, c'est s'initier aux mystères de l'infini par des expressions variées, c'est s'instruire dans la science de la nature par deux maîtres différents, mais de la même école.

Et, maintenant, si, à la contemplation générale du renouvellement des saisons, du grand mouvement printanier et estival, nous faisions succéder l'observation spéciale de chaque espèce de végétaux, quelle ne serait pas notre admiration! Surtout si nous nous appliquions à suivre, dans son mouvement individuel, chacune de ces plantes si diverses qui embellissent la surface du globe. Deux espèces différentes n'agissent pas de la même manière, et depuis la naissance des premières feuilles jusqu'à la maturité de leurs fruits, elles offrent chacune un spectacle différent.

Parmi les plantes, les unes gardent humblement leurs fleurs cachées, tandis que les autres ne paraissent nées que pour l'éclat et la lumière. Si nous ouvrons le monde merveilleux des couleurs, quel pinceau reproduira ces nuances variées qui sont la parure des fleurs splendides? Ne peut-on pas dire encore que les teintes harmonieuses des couleurs sont surpassées par la richesse des parfums dont les fleurs gardent en leur sein le précieux trésor? Tant il est vrai que tout est merveilleux dans le monde végétal, et que les œuvres des hommes, dans leur expression la plus glorieuse, n'offriront jamais de beautés comparables aux plus modestes beautés de la nature.

Comte DE GOMER.

*(La fin à la prochaine livraison.)*

Digitized by Google

# POÉSIE.

## LÉGENDE NORMANDE.

---

# LE LOUP ET L'AGNEAU.

OU LE

## LOUP DE BOUTEILLES.

### I.

Au sein d'une large prairie,
Où verdissaient, mêlés au hasard et sans choix,
Le thym, le serpolet et la mauve fleurie,
Presque à la lisière d'un bois,
Auprès d'une chapelle antique (1)
Dominant de loin le hameau
Du haut de son clocher gothique,
On avait mis paître un agneau.
Or, les jeunes moutons, race capricieuse,
Par essence primesautiers,
Aiment quitter la place et par mille sentiers
Promener leur humeur joyeuse :
Son maître, le fermier, sachant ce qu'il risquait
Si l'animal sortait de la place assignée,
Avait mis par un bout à sa patte enchaînée
Une corde nouée au milieu d'un piquet.
L'herbe était fraîche et printanière,
Et, quoique l'inconstant fût quelque peu fâché
De ne pas franchir la barrière,
Sur cet étroit espace il restait attaché.

(1) Cette chapelle, c'était l'église de Bouteilles, près Dieppe, supprimée par la Révolution, vendue et démolie vers 1816.

Digitized by Google

Docile et modéré par goût et par nature,
Sentant qu'à ses besoins suffisait la pâture,
Heureux de fourrager à l'aise tout le jour,
Sans nulle ambition, sans mauvaise pensée,
Libre dans son enclos dont il faisait le tour,
Dans l'enceinte, à ses pas par le piquet tracée,
Il broutait doucement l'herbe tout à l'entour.

Tout à coup, terrible surprise!
Expulsé par la faim du fond du bois, voilà
Que, cherchant un gibier, un loup passe par là.
Les agneaux pour les loups sont de droit bonne prise.
Soudain, sans prendre avis ou conseil du mouton,
La gueule ouverte et le cœur plein de joie.
Car, comme tout loup qui guerroie,
Plus il est affamé, plus il devient glouton,
Il s'avance, s'élance et saute vers sa proie.
Déjà, dans son délire ardent,
Il croit la tenir sous sa dent,
Certain qu'un pauvre agneau, nul pour la résistance,
Contre un tel ennemi, vif, féroce et prudent,
Ne peut sauver son existence.

Mais si parfois la peur brise la volonté,
En glaçant le sang dans les veines,
Pour qui voit sa défaite et sa perte certaines,
Elle donne la force avec l'agilité.
C'est ce que ressentit l'innocente victime.
Un moment atterré, notre agneau se ranime;
Rien ne rend violent comme d'être peureux;
Il imprime à ses nerfs un élan vigoureux;
Par une secousse assez forte
Arrache le piquet au sol mal assuré,
Et d'un effort désespéré

Digitized by Google

Dans sa fuite en courant l'emporte.
A travers champs il vole, il fuit;
Le loup haletant le poursuit;
Soudain de la chapelle il aperçoit la porte,
Elle est entrouverte à demi :
L'agneau la pousse, entre et s'y précipite,
Toujours poursuivi dans sa fuite
Par les dents de son ennemi.

Las! faut-il qu'un mouton, animal doux et tendre,
Rougisse l'autel de son sang!
Qu'une chapelle voie égorger l'innocent!
N'est-il pas là de prêtre ou de bedeau puissant
Pour le sauver ou le défendre?
Personne! nul secours! Comme aux tournois guerriers
En cercle galopait la ronde belliqueuse,
Une course obstinée, horrible, furieuse,
S'établit autour des piliers,
Au milieu des pierres tombales
Portant des anciens chevaliers
Les inscriptions sépulchrales.
A travers les pourtours et de l'abside au chœur,
Comme dans une arène étroite,
Où le soldat vaincu veut tromper le vainqueur,
En droite ligne, à gauche, à droite,
L'un plein de rage et l'autre de terreur,
Déployant, déroutant leur manœuvre savante,
Le loup galope avec fureur,
L'agneau trotte avec épouvante.
En parcourant ainsi de détours en détours
Cette maison de la prière,
Par d'étranges échos troublant le sanctuaire,
Ils réveillent au fond de leur froide poussière
Les morts qui se croyaient endormis pour toujours.

Digitized by Google

Dans cette lutte, où l'un, tremblant qu'on ne l'écorche,
Cherche partout des yeux un coin pour se cacher,
Où l'autre suit ses pas tout prêt à l'écorcher,
De la sainte chapelle ils atteignent le porche.
L'agneau vers le dehors vite s'est élancé ;
Mais le piquet, qu'en sa course il transporte
Au bout de la corde fixé,
Se prend au battant de la porte,
L'entraîne par le choc, et la porte qui suit
S'ébranle sur ses gonds et se ferme à grand bruit.

O justice ! puni comme le sacrilége
Qui violait jadis un asile sacré,
Le loup est pris comme en un piége !
O bienheureux portail ! hasard inespéré !
Par quel bienfait, par quelle grâce
Tu mets un terme à cette horrible chasse !
Comme, évitant jadis un trépas assuré,
Hector vint s'abriter dans les remparts de Troie,
Au cruel ravisseur tu dérobes sa proie !
Villageois, écoutez ces bêlements soudains
Où se mêlent la joie autant que les alarmes !
Quittez pour un moment vos champs et vos jardins !
Pour le combat, si vous n'avez pas d'armes,
Prenez vos fourches, vos gourdins !
Frappez la bête sanguinaire !
Dans un cercle fatal accourez l'enfermer !
Hâtez-vous tous de l'assommer
Sans égard pour le sanctuaire !

Ah ! cher petit mouton, bénis ton heureux sort !
Ne crains plus du brigand la terrible mâchoire !
Entends ces accents de victoire :
Le loup est mort ! le loup est mort !

Digitized by Google

II.

Au bruit qui partout va s'étendre,
Augmenté par l'écho du peuple babillard,
De près, de loin, pour voir et surtout pour entendre,
Accourt l'enfant, l'homme fait, le vieillard;
Les jeunes gens, les jeunes filles,
Ébahis, le regard vers le portail levé,
Tous demandent à leurs familles
Comment le mouton fut sauvé.
Tous frémissent à la torture
Que le pauvre agneau dut souffrir
En se voyant près de périr
Pour servir au loup de pâture!
Comment, se disent-ils, a-t-il pu, lui chétif,
Arracher le piquet qui le tenait captif?
Par quel miracle enfin, sans secours, sans ressource,
Quand le loup allait le happer,
A-t-il pu le vaincre à la course
Et réussir à s'échapper!

Dans tous les environs circule cette histoire,
Et pour conserver la mémoire
De ses curieux incidents,
Au-dessus du portail gothique, la sculpture
A gravé grand comme nature (1)
Le loup montrant ses longues dents.

(1) Pour faire comprendre le détail au lecteur, nous croyons devoir extraire du *Guide du Baigneur dans Dieppe et ses environs*, par M. l'abbé Cochet (édition de 1865, p. 180-81), le passage suivant, qui est la source de ce poème : « De l'histoire de cette église, nous ne connaissons guère que la légende du *loup de Bouteilles*, que je vais vous raconter. — Un loup sorti de la forêt d'Arques poursuivait un agneau qui paissait dans la prairie; cet

Digitized by Google

Toute indigne qu'elle est du fameux Praxitèle,
Dont les marbres, hélas ! n'ont point bravé l'oubli,
Cette image, pour eux à bon droit immortelle,
Fut pour ces braves gens comme un groupe accompli ;
Et pour la mieux transmettre à la race future,
Devant cette œuvre d'art faite pour l'attester,
Aucun des paroissiens, depuis cette aventure,
Ne passa sans la raconter.

III.

Vous que cette légende intéresse peut-être,
Sachant qu'a beau mentir conteur qui vient de loin,
Désirez-vous voir, reconnaître
Le lieu de ce grand fait témoin ?
Folle espérance, hélas ! inutile entreprise !
En vain voudrez-vous les chercher ;
Tout a disparu, porche, église,
Sous l'herbe qui vint les cacher ;

agneau s'enfuit à l'aspect du loup en traînant avec lui le piquet auquel il était attaché. La frayeur le poussant vers l'église, il trouve la porte ouverte et il y entre : le loup l'y suit. L'agneau fait le tour des nefs, puis sort par la porte, toujours poursuivi par son ennemi. Le piquet accroche la porte et la ferme : le loup alors reste pris dans l'église; les bêlements de l'agneau appelèrent les habitants qui, apercevant le loup, se mettent en devoir de l'assommer; ce qu'ils firent.

« Par une idée assez étrange, dont le moyen-âge seul s'est montré capable, l'image du loup fut sculptée sur pierre et placée au portail selon les uns, au sommet du pignon de l'ouest, selon les autres. Le beau sire a trôné là jusqu'à la ruine de l'église, il y a soixante ans à peine. Nous regrettons vivement la perte de cette image grotesque, qui, par son souvenir, se rattachait à la famille du loup de saint Hervé, à Chalonne-sur-Loire, et à celle du *loup vert*, de sainte Austreberte. Ce dernier, pendant longues années, porta le linge des moines de Jumiéges aux religieuses de Pavilly. »

Digitized by Google

Quoique grâce à certaines marques
De voisinage et de position,
Juste au milieu du vallon d'Arques
Les place la tradition.
Cette chapelle, hélas ! théâtre du prodige
Que nous venons de retracer,
Comme ces monuments qu'un jour vient effacer,
N'a pas laissé d'autre vestige,
Témoignage des anciens jours,
Que cette vieille croix de pierre à teinte grise,

Croix de la Moinerie (XII^e siècle) à Bouteilles.

Faisant dire au-passant qui se signe toujours :
« Voilà la croix, hélas ! mais où donc est l'église ?



Digitized by Google

Où sont ces murs bénis qu'emplissaient nos aïeux ?
C'est là qu'ils ont aimé, qu'ils ont fermé les yeux !
Avec eux ils sont là, courbés sous la poussière !
A vos pères, enfants, priant pour vous aux cieux,
Donnez un souvenir avec une prière ! »

Ces bois, ces épaisses forêts
Offrant aux carnassiers leurs refuges secrets,
D'où ces cruels sortaient pour semer le ravage,
Ont fait place aux riches guérets,
Trésor de ces heureux rivages.
Mais ces loups ravisseurs, eux aussi ne sont plus;
C'en est fait aussi de leurs bandes;
Des clairières des bois le fantastique exclus
N'a plus de sujets de légendes.
Les fermes et les parcs sont peuplés de troupeaux;
Et brebis et bergers, charme du paysage,
Sans frissonner de leur passage,
Peuvent cheminer en repos.
Mais en différents lieux, chronique séculaire,
Leur souvenir confus est toujours populaire (1);
Sources d'un intérêt des aïeux hérité,
Le village se plaît à conter ces merveilles;
Notre histoire en est une, et le *loup de Bouteilles*
Est le nom qui parvient à la postérité.

(1) « Des bandes de loups ravageaient autrefois le pays de Caux, couvert de bois et de forêts. Les légendes du *Loup de Bouteilles* et du *Loup vert de Jumiéges*, de vieilles traditions et surtout des noms de lieux, attestent encore le passage de ces cruels ennemis de nos troupeaux et de nos berge-

Digitized by Google

IV.

Mais (car tout spectateur de drame
Veut toujours, entraîné par son émotion,
Savoir ce que devient, quand finit l'action,
L'acteur intéressant inscrit sur le programme),
J'entends, comme à la fin d'un feuilleton nouveau,
Notre lecteur qui nous demande :
Qu'est donc, après cela, devenu cet agneau,
Objet d'une faveur si grande ?

ries. Les noms de Canteleu (1), de Cantelou (2), de Chanteloup, de la Chapelle-du-Loup (3), du Chêne-à-Leu (4), de Loumare (5), de Louvetot (6), de la Mare-à-Leu (7), de la Mare-au-Loup (8), du Val-à-Leu (9), du Val-des-Leux (10), du Val-au-Loup (11), du Louvicamp (12), de Pisseleu (13), de Heurteleu (14), de la Gueule-au-Loup (15), de la Peau-de-Leu (16), de Huqueleu, de Guetteleu (17), et de la Chambre-aux-Loups (18), prouvent leur existence dans nos contrées, aussi bien que leurs ossements exhumés de la Cité-de-Limes (19).

« Grâce à Dieu, le pays de Caux est à peu près délivré de ces féroces

(1) Canteleu près Rouen, Canteleu pres de Luneray.

(2) Canteloup à Ecrainville ; Cantelupum, dit la charte de Mathilde, fondatrice du Valasse, et Tylliam Alupi, dit-elle encore ailleurs. *Neustria pia*, p. 853.

(3) A Ypreville près Valmont.

(4) Dans la forêt de Roumare.

(5) A Ecalles-Allix.

(6) Canton de Caudebec.

(7) A Fréauville près Londinières.

(8) A Croixdalle, à Quincampoix et aux Trois-Pierres.

(9) A Saint-Vaast-d'Equiqueville, à Ellecourt près d'Aumale.

(10) Carrières de Caumont ; château de Duclair.

(11) A Criquetot-le-Mauconduit.

(12) Au Mesnil-Mauger près Forges.

(13) Canton de Londinières.

(14) A Antifer près d'Etretat ; à Roncherolles-en-Bray.

(15) A Canteleu.

(16) A Sommery, canton de Saint-Saëns.

(17) A Roncherolles-en-Bray.

(18) A Nesle-en-Bray près Neufchâtel.

(1) *Mém. de la Soc. des antiq. de Norm.*, vol. V, p. 54, année 1826.

Digitized by Google

Hélas! très cher lecteur, de vous le retracer
Aurai-je jamais le courage?
Pendant que son sculpteur terminait son ouvrage,
Notre héros, dans son beau pâturage,
Comme un insoucieux se hâtait d'engraisser.

Les jours étaient venus où partout se déploie,
Avec les grands festins, la folie et la joie.

mangeurs de moutons. Les troupeaux paissent paisiblement dans les champs et dans les prairies ; ils pourraient même y pâturer la nuit comme en Angleterre, car ce n'est qu'à de bien rares intervalles que les journaux signalent dans nos contrées l'apparition de loups égarés et perdus. Ce bienfait vient autant de la culture des terres, du défrichement des bois, que des chasses féodales et de la grande louveterie ; on le doit autant à la bêche du moine qu'à l'épieu ou à la meute du grand seigneur. » — L'abbé Cochet, les *Eglises de l'arrond. d'Yvetot*, 1re édition, t. 1er, p. 69; 2e édition, t. 1er, p. 99.

Pierre Cochon, chroniqueur cauchois du xve siècle, assure que pendant l'occupation anglaise, il y « avoit tant de leux (loups) que nuls n'osoient aler seulz d'un grand temps pour ces leus qui mengeoient les gens. » — De Beaurepaire, *Notes et Documents sur l'état des campagnes de la Haute-Normandie*, p. 289, — et l'abbé Delamare, dans son *Histoire de la paroisse et commune de Roncherolles-en-Bray*, cite un acte de Henri V, de 1421, qui montre que « pitiousement les loups ont dévouré plusieurs créatures humaines et les subjets étoient tiellement apovantez que bonement ne se osoient tenir en leurs maisons et villages déclosol, ayant auxis lesdits cruels bestes moult appetise les bestiaulx. C'est pourquoi il ordonne au maistre des eaux et foresttes au duchié de Normandie assembler gens chiens filletz convenables à chacier prendre et destruire les dessus ditz bestes ; et pour lui aider à supporter les frais et missions lui ordonne prendre cuiller et lever sur chacun feu contribuable par chacun loup deux deniers et pour la louve quatre deniers tournois à deux lieues à la ronde d'icelle prise. » (P. 342-43.)

Enfin, on aura une idée de l'abondance de ces carnassiers dans notre pays à la fin du xvie siècle, en lisant le « *Mandement ou discours de Messire Guillaume Le Blanc, évêque de Grasse, à ses diocésains, touchant l'affliction qu'ils endurent des loups à leurs personnes et des vermisseaux à leurs figuiers, en la présente année* 1597. » Tournon, 1598.

Digitized by Google

C'était le mardi-gras! Le fermier enchanté,
Spéculant sur sa taille et sa célébrité,
Après l'avoir baigné, lavé blanc comme neige,
Emmena son mouton de bouquets couronné,
D'un joli ruban bleu le col emprisonné,
Prendre place dans le cortége.
Dans la ville voisine, en triomphe, escorté,
Trois jours il savoura, calme en sa majesté,
Les bravos de la bourgeoisie,
Si bien que le bœuf gras, héros du Carnaval,
Maigrit plus d'à moitié près d'un pareil rival,
De colère et de jalousie.
Mais des amours du peuple, ô dénoûment fatal!
Payé le double au moins des plus belles emplettes,
Notre agneau, devenu gigots ou côtelettes,
Prit sa place sur un étal!
A l'aspect du couteau sortant hors de sa gaîne,
Le pauvret, nous dit-on, murmura plein d'effroi :
Faire un tel miracle pour moi,
Hélas, ce n'était pas la peine!
Et quand son flanc percé sentit le premier coup,
Il bêla lentement : Victimes que nous sommes,
Autant valait, hélas! être mangé d'un loup
Que d'être mangé par des hommes.

L. Lesguillon.

Digitized by Google

## Histoire locale.

# DEUX ANECDOTES

RELATIVES AU

# PONT-DE-L'ARCHE.

Ceux qui aiment exclusivement l'histoire sérieuse peuvent dédaigner les faits anecdotiques. Il y a certainement loin de ces faits à l'histoire générale, surtout telle qu'on l'envisage maintenant; mais les récits anecdotiques, tout en éprouvant le dédain de quelques hommes graves, font néanmoins la fortune des mémoires : ils sont souvent très caractéristiques et servent à bien préciser la physionomie des hommes et la couleur des siècles. La philosophie de l'histoire les prend même quelquefois pour points de départ; elle arrive à des conclusions fort solides d'après un trait isolé, qui suffit à lui seul pour montrer combien les mœurs de tel siècle étaient différentes des mœurs actuelles. Il est d'ailleurs une chose très vraie, c'est que, en fait de documents sérieux ou légers, et même très frivoles, il ne faut rien dédaigner; s'il y a des hommes qui ne se plaisent qu'en présence de vastes horizons, qui sont admirateurs exclusifs des grands effets de la nature, et dont la passion est de contempler avec enthousiasme les aspects des pays de montagnes, les forêts vierges du nouveau monde, les géants du règne végétal, ils ne doivent pas blâmer ceux qui, n'ayant devant les yeux ni les cèdres ni les baobabs, aiment à considérer attentivement l'humble violette ou la pâquerette des prairies. Ce petit préambule est peut-être utile et nous servira d'excuse vis-à-vis de ceux qui n'apprécient, en fait d'his-

Digitized by Google

toire, que les vastes vues des Vico, des Sismondi, des Augustin Thierry ; car les deux récits que nous allons crayonner sont encore beaucoup moins, comparativement aux œuvres de ces hommes justement illustres, que la violette et la pâquerette ne sont en comparaison des arbres dont les sommets semblent défier les tempêtes.

Voici donc deux petits événements qui se rattachent à la ville du Pont-de-l'Arche. C'est là de l'histoire amusante, et toutefois nous ne croyons pas que ce soit de l'histoire entièrement futile, puisque les moindres choses ont leur enseignement, et même souvent leur moralité tout autant que les apologues.

Or, un jour de l'année 1408, il y avait une grande affluence dans la ville du Pont-de-l'Arche ; on se pressait autour du prétoire où le bailli tenait ses audiences. Le sujet de la conversation n'était ni la démence du roi Charles VI, ni les rivalités ambitieuses des princes, qui préoccupaient tous les esprits, comme cela se conçoit, puisque la France avait eu déjà beaucoup à souffrir. Elle devait souffrir encore davantage, et, quelques années après, cette ville même du Pont-de-l'Arche devait soutenir un siége. Les femmes surtout affluaient autour du sanctuaire de la justice : à l'empressement avec lequel chacune écoutait la réponse de son interlocutrice, on pouvait reconnaître qu'il s'agissait d'un de ces points qui touchent vivement les cœurs des mères. Une de ces femmes fondait en larmes ; elle était l'objet d'une attention toute spéciale ; on se la montrait, on voulait l'entendre ; mais n'en approchait pas qui le désirait. Quand on avait obtenu d'elle quelques paroles, on l'exhortait à mettre toute confiance en la justice et en la loyauté du bailli, qui n'avait jamais manqué de protéger le faible, et de le venger de l'oppresseur, quelque puissant qu'il fût.

« Oh ! oui, soyez certaine, Martonne, que le coupable sera puni d'une manière exemplaire, et fort exemplaire, de telle sorte que la punition puisse inspirer de l'effroi, non à ceux de sa race (car ils sont dépourvus d'intelligence), mais aux hommes qui seraient tentés de l'imiter. Oh ! que ceux qui n'ont pas horreur du sang comme ils le devraient, viennent auprès de ce prétoire, et qu'après avoir assisté

Digitized by Google

aux dépositions des témoins, ils prêtent toute leur attention, non pas à l'interrogatoire de l'accusé, puisque les paroles humaines ne produisent aucun effet sur lui, non pas à sa voix, puisque les hommes n'y peuvent reconnaître aucun sens, mais au discours que messire le bailli adressera certainement à l'auditoire. »

— « Il n'y a pas à douter, » disait une autre, « que le coupable ne soit puni très sévèrement et que la sentence ne soit exécutée dans un lieu public. Il a saisi le malheureux enfant et l'avait déjà dévoré presque à moitié, lorsque des voisins, accourus aux cris de la victime, se sont saisis du coupable. »

Ces paroles étaient un crève-cœur pour la pauvre mère, dont les sanglots couvraient la voix, et qui suffoquait tellement qu'on pouvait craindre qu'elle ne pût parler dans le prétoire.

— « Soyez tranquille, » lui disait-on, « si les paroles vous font défaut, nous témoignerons pour vous; nous avons été témoins oculaires du fait; nous reconnaîtrions le coupable entre cent autres de son espèce... Mais ne l'entendez-vous pas? le voilà qui s'approche et, malgré sa stupidité, on dirait qu'il prévoit déjà le sort qui lui est réservé. »

Il se trouvait toutefois des gens compatissants, qui disaient que, dès lors que le coupable avait agi sans avoir, par sa nature, le discernement du bien et du mal, on devait l'envisager avec miséricorde, et même que, dans ce cas, on pouvait incliner vers une indulgence complète. Les défenseurs de cette opinion n'appartenaient pas à la tourbe ignorante, qui ne sait pas établir de distinction; c'étaient des gens quelque peu clercs; ils n'étaient pas tout à fait étrangers, par leurs exercices scolaires, aux notions que Platon a données du juste et de l'injuste, notions qui, développées par sa bouche éloquente, eurent autrefois beaucoup de retentissement, même au-delà des limites du jardin d'Académus.

« Passe encore, » disaient-ils, « qu'on tienne étroitement enfermé celui qui, ayant tué sans discernement un homme, ou même un enfant, est dans le cas d'en faire encore autant demain; il est poussé par une force brutale, et commet un meurtre, de même que la grêle

Digitized by Google

et l'ouragan commettent des ravages. Qu'on l'isole des humains, auxquels il pourrait nuire, et que, pour lui, l'expiation, ce soit d'être enfermé. Mais le mettre à mort! Ah! ce serait par trop cruel. »

Ces paroles qui, pour le commencement du xv^e siècle, exprimaient des idées que nous nommerions aujourd'hui des idées avancées, soulevèrent dans la foule beaucoup et de vives réclamations; ce fut un hourrah général; il semblait que cet appel à la clémence fût un sacrilége, une provocation à de nouveaux crimes, qu'on n'appréciât pas la position de la malheureuse mère de la victime, et qu'on insultât même à son infortune.

— « Oh! vous ne connaissez pas la nature mauvaise du coupable! C'est le premier fait pour lequel il est traduit devant la barre : mais ce n'est pas le premier pour lequel il aurait mérité de l'être. N'a-t-il pas failli tuer également le fils de Maillard, puis la toute petite fille d'Yvain? Si l'on n'avait eu des égards pour son maître, ne l'aurait-on pas immédiatement incarcéré, quand il avait déjà renversé le petit Jacques, au secours duquel on accourut heureusement? »

Il se trouve toujours, avant l'ouverture des audiences, de ces gens impitoyables, qui veulent que la justice frappe sans la moindre hésitation, et sont même tout disposés d'avance à blâmer les souverains, si, en vertu de ce beau droit de grâce octroyé par le ciel et la plus magnifique de leurs attributions, ils préfèrent la miséricorde à la justice. Ces rigoristes du Pont-de-l'Arche voulaient prendre à parti les indulgents, prétendant que ceux-ci, probablement, avaient des raisons personnelles, soit qu'ils fussent parents ou bien amis intimes des maîtres de l'accusé, soit qu'ils eussent eux-mêmes dans leur demeure de pareils coupables. Ceux-ci ne se courrouçaient pas de cet *argumentum ad hominem*, pensant que ceux qui les apostrophaient ainsi pouvaient, avoir de leur côté quelques raisons, soit de parenté, soit d'amitié, soit même de bon voisinage. Seulement ils faisaient par prudence une soumission purement fictive, et s'abstenaient de développer plus longuement leur opinion. Ceux qui devancent leur époque ne se désistent pas volontiers de leurs idées, parce qu'ils les croient établies sur une base solide. Vous pouvez

Digitized by Google

bien comprimer des germes qui, plus tard, peuvent acquérir de grands et beaux développements ; les étouffer, cela n'est pas possible : avant de pousser au dehors la moindre foliole, ils ont commencé par s'appuyer sur de longues et fortes racines. Vous passez pendant l'hiver auprès d'un champ qui vous semble complétement aride ; ce que vous ne devinez pas dort sous la terre ; vienne le printemps avec ses premières haleines de chaleur, et vous verrez apparaître de petites pointes vertes ; puis, au bout de quelques mois, il y aura successivement des fleurs et des fruits en maturité.

L'accusé est introduit. Il faut le faire connaître; car on peut supposer, avec quelque apparence de vérité, que c'est un de ces malheureux êtres privés des facultés dont jouissent leurs semblables, un de ces furieux pour lesquels le xv^e siècle n'avait pas ces vastes hospices que le xix^e leur ouvre en beaucoup de lieux. L'accusé n'avait ni plus ni moins de facultés intellectuelles que tous ses semblables ; il n'appartenait pas à la race humaine : il faut le nommer enfin ; c'était un de ces animaux les plus immondes que nous connaissions, et réputé tellement immonde en Orient, que deux législateurs de cette partie du monde en ont sévèrement, et sous peine d'infraction grave, interdit la chair à leurs disciples. On voyait probablement, sur le bureau de justice, des pièces de conviction, les vêtements encore ensanglantés de l'enfant : puis les dépositions des témoins oculaires étaient écrasantes, et, par-dessus tout, les larmes de la mère engageaient le juge à se montrer inflexible. Les débats ne furent pas longs ; il fallut, du reste, une constatation en bonne forme : car n'importe sur qui tombe le glaive de la justice, il faut toujours que ce soit à propos ; s'il dévie le moins du monde, et que le coup ne porte pas là précisément où il doit porter, oh ! alors la justice est convaincue de s'être trompée ; quoique toutes les institutions humaines soient sujettes à l'erreur, elle perd alors quelque peu de la considération qui lui est due.

La peine capitale fut prononcée solennellement par le bailli, contre le susdit animal. Ce ne fut pas la seule fois qu'on appliqua cette peine dans un cas semblable. Entre autres exemples, nous pouvons

Digitized by Google

citer la condamnation d'un taureau à la potence, prononcée par le bailliage de l'abbaye de Beaupré en Beauvoisis en 1419, « pour « avoir par furiosité occis une joine fille de quatorze ans à quinze « ans, dans la seigneurie de Cantri, dépendante de cette abbaye. » Il est question dans un des bulletins de la Société des antiquaires de Picardie d'un exécutoire sur parchemin, daté du XVIe siècle, et contenant taxation des salaires, frais et dépens, et notamment de cinq sous dus, pour ses gants, au bourreau, qui en l'année 1512, avait juridiquement pendu un cochon, meurtrier d'un enfant aux environs de Blois. Quant à celui du Pont-de-l'Arche, la sentence ordonnait qu'il fût *pendu par les garets*.

Le bailli, en prononçant cette sentence, eut soin d'adresser une allocution à l'auditoire, allocution que, dans un autre cas, il eût adressée au coupable lui-même. Il fit ressortir combien l'effusion du sang humain était chose abominable, lorsqu'elle n'avait pas lieu sur les champs de bataille, pour la défense du prince et de la patrie. Elle réclamait le talion, et celui qui avait répandu le sang humain devait livrer son propre sang. Il fallait que ce crime fût bien grand, puisqu'on le punissait même chez l'animal privé d'intelligence. « Vous tous, dit « le bailli, qui venez d'assister à cette cause, et dont quelques-uns « iront au Vaudreuil voir l'exécution de la sentence, ayez soin de « redire le fait dans vos maisons, de l'apprendre à vos enfants, afin « que ceux-ci le redisent à vos petits-enfants et même à vos ar- « rière-petits-enfants, et que non-seulement la génération actuelle, « mais aussi les générations subséquentes demeurent bien convain- « cues que le sang placé par le Créateur dans les veines des hom- « mes doit être respecté. Voilà pourquoi notre sainte mère l'Eglise « prend les hommes sous sa protection et sous sa garde spéciale en « certains lieux et en certains temps, et frappe de ses foudres « ceux qui osent, soit donner la mort, soit faire une blessure « quelconque auprès des autels ou des calvaires, ou dans les jours « de la trève de Dieu. Qu'on emmène le coupable et que l'exécution « ne tarde pas à suivre ! »

Et l'exécution se fit au Vaudreuil. L'histoire ne nous dit pas si la

Digitized by Google

foule des curieux fut nombreuse. Elle fut probablement moins nombreuse que si l'on eût conduit à la potence un criminel qui aurait eu conscience de son crime. La tradition locale a gardé le souvenir du fait et l'on en parle encore au Pont-de-l'Arche après un laps de quatre siècles et demi ; mais la tradition ne nous dit pas si la mort de l'animal, par autorité de justice, produisit quelque résultat moral. On se trouvait alors dans un siècle de guerres civiles, et l'on répandait beaucoup de sang. Ce dont on ne saurait douter, c'est que la pendaison de l'animal fit beaucoup de bruit, qu'il en fut question bien souvent dans les veillées, que les fileuses s'en entretenaient volontiers, que tous les enfants des hameaux voisins étaient parfaitement au courant de ce fait, dont les parents avaient eu soin de les instruire, afin de les tenir bien en garde contre les animaux dangereux. Quant aux pareils du coupable, il est certain qu'ils ne profitèrent pas de la leçon : elle n'était pas faite pour eux.

Franchissons maintenant un laps de près de deux cents années. Dans l'une des dernières années du XVI^e siècle, le Pont-de-l'Arche avait pour gouverneur le sieur de Bouillières, successeur de Le Blanc du Rollet, qui avait montré tant de dévoûment pour la cause d'Henri IV. On voyait alors « de simples lieutenants de roi, dit « M. Floquet, des gouverneurs de villes ou de châteaux tenter de « tenir tête aux magistrats, au parlement lui-même, braver enfin, si « on les eût laissé faire, et la justice et les lois. » A cette époque de notre histoire, les gentilshommes avaient généralement l'humeur très guerrière et la raison se comprend aisément ; tous n'avaient-ils pas combattu pendant les guerres civiles, les uns à Coutras, les autres à Arques ou bien à Ivry, avec cette surexcitation de courage qui se rencontre surtout dans les guerres civiles ? Après la pacification générale, les glaives furent remis dans leurs fourreaux, les arquebuses furent suspendues au croc des gentilhommières ; mais à la première occasion qui se présentait de dégaîner, au premier querelleur qui se rencontrait sur le passage du gentilhomme, vite un duel, et chacun devait fournir ses raisons à la pointe de l'épée. Les légistes opposaient, ils opposent encore de nos jours

Digitized by Google

des arguments à leurs adversaires et les combattent avec le texte des lois: cela ne pouvait se demander à des hommes tout hâlés du soleil des champs de bataille.

Le sieur de Bouillères était très hautain, les habitants du Pont-de-l'Arche ne le voyaient passer qu'avec une certaine terreur; chacun se découvrait d'aussi loin qu'il l'apercevait, et rien que son ombre aurait provoqué des marques de déférence. On a parlé souvent de ce Gessler, dont l'humeur altière provoqua la révolution helvétique au XIVe siècle : eh bien! le chapeau du sieur de Bouillères aurait obtenu des habitants du Pont-de-l'Arche les salutations que Gessler réclamait pour le sien.

Il y eut grande rumeur dans la ville : chacun prenait un vif intérêt à la nouvelle et n'osait guère en demander les détails à son voisin, parce que le gouverneur enchaînait non-seulement les paroles, mais aussi la curiosité. Le procureur du roi et les magistrats du siége venaient d'être appréhendés par des soldats, et ce par ordre du sieur de Bouillères, qui les avait fait conduire en prison, revêtus de leurs insignes. Le procureur du roi, se fiant sur l'inviolabilité de la magistrature, avait répondu sans se découvrir au sieur de Bouillères, qui lui adressait la parole. Figurez-vous l'exaspération du gouverneur. Pour une injure semblable, il pense que tous les magistrats du siége sont solidaires, qu'il y a eu parti pris à l'avance pour le narguer, et il parle de faire précipiter les magistrats dans la Seine. On peut supposer qu'il se trouvait là-dessous quelque rancune des guerres précédentes, et que ces magistrats avaient été des ligueurs. La ville est stupéfaite : puis, que devenir dans une ville de Normandie, quand le cours des procès se trouve interrompu, quand les plaideurs, venant au jour indiqué pour les exploits, trouvent les portes du prétoire fermées! C'est une véritable désolation, et certainement elle repose sur plus d'un motif.

Fort heureusement le parlement de Normandie, toujours prêt à protéger les faibles, et surtout les magistrats contre les gens de guerre, eut vent de ce qui se passait. Il cita donc devant lui le

Digitized by Google

sieur de Bouillères, et bien mal en prit à celui-ci d'avoir agi d'une manière aussi violente. La toge avait cédé aux armes; mais les magistrats de la cour souveraine n'eurent pas besoin de se rappeler le vers de Cicéron; le bon sens normand leur suffit et leur fit décider, d'après l'intérêt de leur position personnelle, que la toge du magistrat devait être inviolable. D'ailleurs dans les cas où le souverain lui-même jugea convenable de recourir à la force contre les parlements, ceux-ci ne se soumirent que parce qu'ils ne purent faire autrement, et furent toujours disposés à protester. Le sieur de Bouillères, par suite de sa conduite envers les magistrats du Pont-de-l'Arche, fut exilé au Havre.

Maintenant, si le sieur de Bouillères réapparaissait au Pont-de-l'Arche et qu'il voulût placer les habitants sous ce régime auquel il astreignait les magistrats, ceux-là, grâce au progrès, sauraient faire résistance aux excès du pouvoir, et ne tremblèraient pas au moindre froncement du gouverneur. Du reste, le sieur de Bouillères fut la personnification de ce qu'étaient alors beaucoup d'hommes, qui abusaient de leur position. Un écrivain, parlant des forteresses qui survécurent aux guerres religieuses du XVI^e siècle, dit qu'elles étaient des *nids de brigands*. L'expression est heureuse : mais les gouverneurs eux-mêmes pouvaient en être parfois les premiers brigands, témoin plus tard le lieutenant Saint-Georges, qui s'associait aux déprédations commises par la garnison du château du Pont-de-l'Arche.

LÉON DE DURANVILLE.

Digitized by Google

# BIOGRAPHIE NORMANDE.

## LE DOCTEUR BLANCHET.

En pleine Basse-Normandie, dans ce pays si beau et si riche, apparaît suspendue aux flancs d'une montagne la ville de Saint-Lô, si calme et si paisiblement heureuse. C'est là qu'est né, en 1819, l'excellent docteur Blanchet. Sa famille, ancienne, honorée, estimée dans le pays, est une de ces maisons patriarcales où la fortune n'est qu'un moyen de faire le bien et la vertu la compagne du foyer domestique.

Les années se sont écoulées, la maison où naquit le cher docteur est toujours la même. Il y a à peine deux ans, à l'époque du concours régional agricole de Saint-Lô, dont nous devions rendre compte dans un journal de Paris, nous eûmes la bonne fortune d'y passer quelques jours heureux, au milieu des parents et des amis du docteur, retenu à Paris par les travaux de son œuvre médicale et philanthropique.

Dès le seuil de la porte nous retrouvâmes la bienveillance cordiale, la bonté exquise qui caractérisaient le docteur Blanchet et qui semblent un don de famille. Sa digne sœur, son excellent frère nous choyèrent à qui mieux mieux. Sa mère, femme d'un mérite hors ligne et d'un cœur admirable, était retenue dans sa chambre par une convalescence déjà longue; mais dès le lendemain elle se fit porter dans la salle à manger, et daigna assister au déjeuner pour apprendre de la bouche même d'un ami des nouvelles de son cher Alexandre.

Bonne et sainte maison, le souvenir du docteur y apparaissait à chaque place. Il était si aimé et si digne de l'être. Chaque jour une lettre de la sœur dévouée qui lui consacrait ses soins apportait de ses nouvelles, et chaque jour aussi les plus beaux produits de la Normandie arrivaient rue de Grammont sur la table du docteur. Jamais on ne vit famille plus unie, et l'on peut dire que la mort vient de frapper au cœur cette mère vénérable et les trois enfants qui lui restent.

Il nous semble que nous ne pourrions, sans verser des larmes, revoir cette maison hospitalière où le nom du docteur se répétait comme un écho

Digitized by Google

de l'amititié. Le docteur est mort et le deuil est entré dans cet asile toujours ouvert à l'amitié, toujours sympathique à la souffrance.

Le docteur Blanchet perdit de bonne heure son père. D'un caractère actif et d'une intelligence précoce, il fit dans sa ville natale de fortes et excellentes études, et nous avons pu nous convaincre, en causant avec un de ses anciens professeurs, un érudit éminent, combien l'élève sut gagner l'affection de ses maîtres, affection qui durera toujours. Encore un ami que la mort du docteur Blanchet a dû plonger dans la douleur.

Le jeune Alexandre Blanchet arrivé à l'âge où il faut choisir une carrière, avec l'assentiment de sa famille, se destina à la médecine.

Dès ses premiers pas dans cette voie où il devait atteindre un but si noble, il se fit remarquer par son travail et ses succès dans les hôpitaux de Paris et à l'Ecole patique. L'élève en médecine faisait pressentir l'éminent praticien.

Il fut reçu docteur en médecine en 1842, après avoir soutenu d'une manière brillante une thèse sur l'importante question de l'influence de l'âge dans les applications et les résultats de la lithotritie. Ce travail fut remarqué et méritait de l'être, car il présentait des observations nouvelles et des faits négligés par les hommes qui avaient abordé le même sujet.

Voilà donc notre jeune médecin muni de son diplôme ! Que va-t-il faire ? Ira-t-il près de son excellente famille, qui l'appelle de ses vœux, exercer son art bienfaisant, ou cherchera-t-il à se faire un nom dans le monde médical de Paris ! L'affection filiale et paternelle l'entraînait vers Saint-Lô ; mais cette voix intérieure qui trace à tout homme distingué sa route le retenait au foyer de la science.

Paris l'emporta. Paris, c'était la renommée, c'était la gloire, c'était le champ que sa science devait féconder, c'était aussi le labeur fiévreux, incessant, sans repos ni trêve, qui vous étreint, qui vous dévore. En vingt-six ans, le docteur Blanchet a accompli le travail de dix existences ; il a produit une œuvre immense, impérissable. Son nom ne s'oubliera pas et a pris pour jamais place au rang des bienfaiteurs de l'humanité.

Dès ses débuts comme médecin, et même dès 1836, M. Blanchet s'était attaché au traitement des maladies des yeux et des oreilles, et grâce à une facilité merveilleuse d'intuition, à une dextérité extraordinaire comme opérateur, il obtint des résultats magnifiques.

Mais chez lui le cœur était toujours à la hauteur de l'intelligence. En voici un exemple :

La France traversait alors les plus mauvais jours de la guerre civile. C'était au mois de juin 1848. Le docteur Blanchet accourut au plus fort du danger. La fusillade multiplie les victimes. Avec cette promptitude de déci-

Digitized by Google

sion qu'il a déployée toute sa vie, le jeune docteur organise les ambulances du boulevard Bonne-Nouvelle. Là, il se multiplie, prodigue les soins de son art, achète les médicaments, va chercher les blessés jusque derrière les barricades et arrache à la mort un grand nombre de ces malheureux.

Lorsque le calme revint, le gouvernement républicain voulut connaître les noms des insurgés qui avaient reçu des soins à l'ambulance du boulevard Bonne-Nouvelle. Cette proposition révolte le docteur Blanchet. — « Je suis un médecin, répondit-il, et non pas un dénonciateur », et il jette au feu la liste des blessés.

Cette attitude si noble ne fut pas goûtée par l'autorité républicaine, et non-seulement le dévoûment du docteur n'obtint pas la récompense qu'il méritait, mais on laissa à sa charge tous les frais de l'ambulance, qui s'élevaient à une somme assez considérable.

L'excellent docteur n'avait conservé aucun ressentiment de cet acte par lequel il fit son apprentissage des difficultés de la carrière qu'il avait embrassée. Il en parlait sans amertume, presque gaîment. On sentait que des circonstances analogues l'auraient trouvé prêt à courir les mêmes risques. On ne se corrige pas de l'habitude de faire le bien.

Mais déjà l'esprit investigateur de M. Blanchet s'attaquait aux problèmes que soulève l'éducation des sourds-muets et des aveugles, et en même temps qu'il cherchait dans la science les moyens de guérir les terribles infirmités de la cécité et de la surdi-mutité, son intelligence s'appliquait à les arracher à l'ignorance et à les sortir de la misère.

La notoriété commençait à s'attacher à son nom. On parlait de ses soins dans le traitement des maladies des yeux et des oreilles, et un certain nombre de praticiens et de savants suivaient avec zèle les cours qu'il avait ouvert pour développer son système.

En 1842, il avait été reçu docteur en médecine; en 1848, il fut nommé chirurgien en chef de l'Institution impériale des sourds-muets, spécialement chargé du traitement de la surdi-mutité. Cette nomination si flatteuse fut la conséquence des rapports favorables de plusieurs membres de l'Académie de médecine, des commissions chargées par S. Exc. le ministre de suivre pendant un an les expériences qu'il fit à la clinique, au point de vue de l'ouïe et de la parole, sur un grand nombre d'élèves de l'Institution impériale des sourds-muets. A la même date, et sur les rapports des inspecteurs généraux du ministère de l'intérieur chargés d'examiner les résultats de ses tentatives, S. Exc. le ministre de l'intérieur lui confia la mission de traiter à l'Institution impériale des aveugles tous les enfants susceptibles de guérison ou d'amélioration.

Sur quelles bases reposait donc le système régénérateur du docteur



Digitized by Google

Blanchet, système qui a triomphé de la routine et assigne à son auteur des droits impérissables à la reconnaissance publique? Ecoutons-le lui-même exposer, dans le dernier ouvrage sorti de sa plume, le caractère de cette grande réforme humanitaire :

« Jusque dans ces derniers temps, les efforts des bienfaiteurs des sourds-muets et des aveugles s'étaient concentrés sur les moyens de leur donner l'éducation à l'aide de divers systèmes et de méthodes plus ou moins ingénieuses d'ailleurs, mais qui toutes avaient le grave inconvénient de les séparer de leurs familles, du milieu dans lequel ils étaient nés, de les placer dans des internats spéciaux, où ils n'avaient de rapports qu'entre eux, ne communiquaient qu'à l'aide de signes de convention, incompris des voyants et des entendants ; de sorte que malgré le zèle et la capacité des maîtres, ils pouvaient oublier le sentiment de leurs devoirs envers leurs parents, prendre en méfiance cette société dont ils étaient isolés, s'exalter dans le sentiment de leur individualité, pour le plus souvent, à la sortie de leurs écoles, s'étioler et s'affaisser dans leurs luttes avec les besoins de la vie. Il faut ajouter que ce genre d'éducation est tellement dispendieux, que, malgré les libéralités et les sacrifices de l'Etat, des départements et des communes, un tiers à peine des intéressés est appelé à y participer.

« Un autre inconvénient non moins grave et inévitable des internats spéciaux était de ne s'ouvrir à l'élève qu'à un *âge trop avancé*, à l'âge où souvent s'achève l'éducation des parlants, et de le laisser livré ainsi trop longtemps sans règle, sans frein, à tous ses penchants, et privé des moyens de communication intellectuelle et morale, et qui seuls auraient pu faire cesser son isolement et remédier à son état exceptionnel.

« *Donner l'éducation aux sourds-muets et aux aveugles en les conservant à leurs familles, afin d'y maintenir les rapports d'affection et le culte des devoirs réciproques que la loi naturelle et la loi divine imposent aux parents comme aux enfants; la leur donner dans les écoles communales au milieu des voyants et des entendants, de manière à ne pas s'exposer à rompre les liens sociaux qui unissent tous les hommes et les portent à se considérer comme frères; la leur donner, par des moyens qui mettent infirmes, parlants et entendants, en communion constante; la leur donner à tous, dès le jeune âge et en quelque sorte sans frais exceptionnels.* »

Tel est le problème humanitaire que s'était posé le savant médecin en chef de l'Institut des sourds-muets. Vingt-cinq ans de sa vie ont été employés à cette œuvre grandiose, devenue aujourd'hui une vérité pratique.

Digitized by Google

Pour nous servir du langage de cet esprit synthétique : tout sourd-muet intelligent dont l'appareil vocal, la vue, le toucher, les nerfs sensitifs sont à l'état normal, peut acquérir la parole (quelque soit le dialecte) et la faculté de la lire sur les lèvres ; de même tout aveugle doué d'intelligence est susceptible d'éducation ; l'aveugle sourd-muet peut aussi obtenir ce bienfait, lors même que ses perceptions sont réduites au tact. Le système du docteur Blanchet repose tout entier sur cette base dont les travaux modernes ont démontré l'exactitude.

Nous avons dit que les premier essais de M. Blanchet pour la rénovation du système d'enseignement des sourds-muets et des aveugles remonte à 1836. Mais ses tentatives de début restèrent plusieurs années sans extension. Enfin, en 1847, il put introduire son système dans deux des écoles primaires de la ville de Paris, et, en 1850, il était en plein exercice dans les écoles. Depuis lors, il n'existe plus un seul sourd-muet ou aveugle de la capitale qui ne puisse participer, dès le plus jeune âge, aux bienfaits de l'éducation. Le nombre des élèves admis dépasse aujourd'hui trois cents.

Les succès obtenus dans ces diverses écoles furent tels, qu'après enquêtes et rapports des inspecteurs de l'instruction publique, le conseil municipal de la Seine approuvait ce système d'éducation par le motif que « saisissant « les sourds-muets dès leur jeune âge, il présente l'immense avantage de les « maintenir au milieu de leurs familles, de les placer dans les écoles au mi- « lieu des autres élèves parlants qui deviennent leurs compagnons d'études, « de jeux, et plus tard d'atelier, ce qui entretient entre tous les liens de ca- « maraderie et de charité qui ne peuvent avoir sur leur avenir que la plus « heureuse influence (1). »

Dès cette époque, plusieurs conseils généraux réclamèrent aussi l'adoption de ce système, et, en 1858, M. Delangle, ministre de l'intérieur, qui, comme président du conseil municipal de Paris, avait pu par lui-même l'apprécier dans tous ses résultats, adressait aux conseils généraux une circulaire où il recommandait chaleureusement la méthode régénératrice du docteur Blanchet. De son côté, S. Exc. M. Duruy, le zélé ministre de l'instruction publique, dans une circulaire adressée le 11 mars 1866 aux recteurs, ouvrait aux pauvres enfants sourds-muets et aveugles les portes des écoles primaires d'après la méthode de M. Blanchet. Il y avait, on le voit, comme une espèce d'entraînement pour regagner le temps perdu. On avait raison de se hâter, car déjà la mort guettait le promoteur de cette régénération qui arrache à l'ignorance et à la plus affreuse misère tant de malheureux déshérités de la nature.

(1) Délibération du 10 août 1855.

Digitized by Google

Mais revenons en arrière pour mentionner quelques détails de cette intéressante et laborieuse carrière.

Dès 1848, M. le docteur Blanchet fut chargé d'une mission en Allemagne, en Angleterre et en Belgique, afin d'étudier au point de vue médical et pédagogique les établissements spéciaux d'aveugles et de sourds-muets. A son retour, il publia un mémoire remarquable qui fit sensation dans le monde savant.

En 1862, S. Exc. le ministre avait ajouté aux fonctions du docteur Blanchet la direction générale du service de santé de l'Institut des sourds-muets; mais le généreux praticien qui, depuis quinze ans, avait fait abandon de ses honoraires au profit de l'institution, demanda qu'il en fût de même pour les nouvelles fonctions dont il venait d'être chargé. Son désintéressement égalait son mérite.

On se tromperait si l'on pensait que le travail surhumain, les veilles prolongées, altéraient la sérénité et le caractère aimable et bienveillant du docteur. Ce savant si profond, ce chercheur infatigable était l'homme du monde le plus distingué et le plus courtois, l'ami le plus affectueux. La bonté se lisait dans son regard, et l'on peut dire qu'il avait toujours le cœur sur la main et le sourire sur les lèvres.

Au physique, M. Blanchet, avec son collier de barbe blonde encadrant une physionomie expressive, ses cheveux frisés naturellement, son front large et intelligent, son œil bleu, ressemblait assez à un Anglais élevé à Paris. Il avait la distinction sans la raideur britannique, la réserve de nos voisins s'unissant chez lui à la cordialité française. Il plaisait à première vue et charmait ses malades avant de les guérir.

Il connaissait tout Paris et tout Paris le connaissait, et quiconque aurait assisté à une de ses consultations pouvait voir défiler dans son salon les notabilités de la politique, du monde, de la science et de la littérature. Chaque jour son cabinet était littéralement pris d'assaut, et ses amis les plus intimes devaient recourir à mille stratagèmes pour pouvoir lui serrer la main ; douce joie qui nous est désormais interdite !

Les malheureux, les indigents, les ouvriers le trouvaient toujours compatissant et bon. Eux seuls avaient le privilége de ne pas attendre.

Il aimait les arts et les artistes. Lettré lui-même, il se plaisait dans la société des écrivains. Parmi ceux qu'on rencontrait le plus fréquemment chez lui, nous citerons MM. Hippolyte Lucas, Louis et Etienne Enault, Borel d'Hauterive, Léo Lespès (*Timothée Trimm*), qui lui a consacré un article émouvant auquel nous empruntons le détail suivant :

« M. le docteur Blanchet, parmi les nombreux titres qu'il possédait, en affectionnait au milieu de tous un particulièrement.

Digitized by Google

« Il était membre de la Société des gens de lettres et professait une grande sympathie pour tous ceux qui tiennent la plume.

« Il assistait régulièrement à nos réunions. Ce n'est pas qu'il prît fait et cause pour ou contre le *Trésor littéraire*... ou qu'il s'occupât de la révision de nos statuts.

« Il écoutait sans s'y mêler les querelles de la république littéraire... n'entendant pas se brouiller avec elle...

« Mais il avait une affection toute particulière pour ces fougueux esprits dont les excès mêmes... sont un signe de force et de généreux enthousiasme. »

Mais son esprit fin, délicat, spirituel, après les causeries les plus brillantes, revenait toujours, par un détour ingénieux, à la science et surtout à ses chers sourds-muets, à ses aveugles, dont il était le bienfaiteur plus encore que le médecin. Il s'occupait de leur sort, de leur avenir, des moyens de les arracher à l'ignorance et à la misère. Il leur cherchait des protecteurs, des soutiens, et dans ce but il fonda en 1847, en faveur des sourds-muets et des aveugles, la première *Société d'assistance, d'éducation et de patronage*, qui a rendu et rend encore de si grands services à ces malheureuses victimes d'une cruelle infirmité.

S. M. l'Impératrice, dont la sympathie est acquise à toute initiative de bienfaisance, avait accepté la présidence honoraire de cette Société, qui s'est développée rapidement avec le concours de l'élite de la société parisienne. Chaque année, un concert de charité venait grossir la petite fortune des pauvres sourds-muets et aveugles, et les sommités artistiques de Paris tenaient à honneur de figurer dans ces fêtes de l'art et de la bienfaisance.

A ce propos, qu'il nous soit permis de raconter une anecdote tout à fait inédite et de nature à mettre en relief le caractère du docteur Blanchet.

M^me^ Ristori, la grande tragédienne italienne, se trouvait à Paris au moment où devait avoir lieu le concert pour les sourds-muets et les aveugles. Le succès de cette fête dépendait de son adhésion ; mais la célèbre actrice ignorant sans doute le caractère et le but de cette soirée, hésitait à promettre son concours. Le docteur Blanchet croit devoir aller lui-même plaider auprès de M^me^ Ristori la cause de ses chers protégés. Pendant qu'il attendait dans le salon de la grande tragédienne, un petit enfant charmant, mais pâle et maladif, vient jouer auprès de lui.

Le docteur le prend dans ses bras, l'embrasse, étudie sa pâleur, le palpe, et s'adressant à la bonne :

— Il y a-t-il longtemps, dit-il, que cet enfant est malade ?

— Oh ! oui, répond la suivante, et les plus savants médecins n'ont pu découvrir sa maladie. Sa mère est au désespoir.

Digitized by Google

— Ce n'est rien, réplique le docteur Blanchet ; je connais sa maladie et je le guérirai.

Il n'avait pas achevé cette phrase qu'une porte s'ouvre avec fracas et qu'une femme échevelée s'élance dans le salon avec la fougue de l'amour maternel.

— Vous sauveriez mon fils, dit-elle ; oh ! si vous faisiez un pareil miracle, toute ma fortune ne suffirait pas à reconnaître un tel service.

— Je guérirai votre fils, répète le docteur Blanchet en s'inclinant devant Mme Ristori, à la condition que vous daignerez déclamer un morceau de votre riche répertoire au concert des sourds-muets et des aveugles, qui sont mes enfants, à moi.

Inutile d'ajouter que l'offre fut acceptée avec reconnaissance, et en huit jours le fils de l'éminente artiste fut guéri par le docteur Blanchet, dont le toucher habile avait découvert du premier coup le déplacement d'une côte.

Mme Ristori est devenue une des plus ferventes protectrices de la Société de patronage.

Chaque année aussi, à l'anniversaire de la naiseance de l'abbé de L'Epée, un banquet fraternel réunissait, sous la présidence du docteur Blanchet, les médecins, les savants, les journalistes, enfin tous les protecteurs de l'Œuvre d'assistance en même temps qu'un certain nombre de sourds-muets et d'aveugles. Ces réunions, auxquelles il nous a été donné d'assister plusieurs années de suite, étaient tout à la fois curieuses et touchantes. Les sourds-muets témoignaient par des gestes et des cris plus ou moins articulés leur reconnaissance pour l'homme de cœur qui s'était fait leur Providence. Ils lui prenaient la main, la mettaient sur leur poitrine, quelques-uns pleuraient d'attendrissement. Et lui, toujours bon, toujours modeste, cherchait à échapper à ces témoignages de gratitude.

Cette année, sa place au banquet sera vide, et tous les aveugles et sourds-muets peuvent prendre le deuil ; car ils ont perdu le meilleur des pères.

Nous avons dit que le docteur Blanchet sacrifiait ses nuits à l'élaboration des travaux, des rapports fréquents à l'Académie de médecine et des ouvrages d'une haute portée scientifique. La liste en est longue. Nous citerons :

La Surdi-Mutité, Traité philosophique et médical, 4 vol., N. E., comprenant : 1° l'Education ; 2° la Législation ; 3° l'Etat moral du sourd-muet ; 4° l'Etiologie et le traitement de la Surdi-Mutité. — Traité des Aveugles, éducation, législation, statistique, avec 1,500 dessins et 20 planches, 1 vol., 1866. — De l'Amaurose des yeux et des oreilles. — De la Cataracte et de ses divers procédés opératoires. — Du Développement des sens, de ceux

Digitized by Google

de l'ouïe et du tact en particulier, br. — De la Perforation du tympan et des moyens curatifs, br. — De l'Acoumétrie, de l'empoi du diapason, de l'orgue et du monocorde. — De l'Aphémétrie. — De la Cathétérisme de l'intestin grêle. — Moyens de développer l'ouïe et la parole chez le Sourd-Muet (Rapport de l'Académie impériale de médecine).— Possibilité de doter de la parole les Sourds-Muets incurables sous le rapport de l'ouïe. — De la Gymnastique vocale et auditive pour opérer chez le Sourd-Muet le développement de l'ouïe et de l'appareil vocal. — Enseignement de la musique et de l'accord des instruments aux Aveugles, 1865, 1 vol. — Statistique des Aveugles. — Législation des Aveugles. — Législation des Sourds-Muets, 1 vol. — Rapports à M. le Ministre de l'Intérieur sur les établissements de Sourds-Muets et d'Aveugles en Allemagne, en Angleterre et en Belgique, 1848, 1850 et 1852. — Moyens de généraliser l'éducation des Sourds-Muets dans l'école primaire, sans les séparer de la famille et des parlants, 5e édition, 1865. — Moyens de généraliser l'éducation des Aveugles dans l'école primaire, sans les séparer de la famille et des voyants, 2e édition, 1858. — Documents relatifs aux moyens de généraliser l'éducation des Sourds-Muets et des Aveugles dans les écoles primaires, br., 1862. — Manuel pour l'enseignement des Aveugles dans les écoles primaires, sans les séparer de la famille et des voyants.

Lorsque la mort est venue le surprendre, M. Blanchet corrigeait encore les épreuves de sa *Statistique des Sourds-Muets*. Il était membre de plusieurs Sociétés savantes de la France et de l'étranger, décoré de plusieurs ordres et officier de la Légion-d'Honneur.

Nous arrivons à la fatale crise qui a ravi à la science et à l'amitié l'éminent docteur Blanchet. L'année dernière, il avait redoublé d'activité et de veilles pour achever les deux *Manuels* indispensables pour l'enseignement des sourds-muets et des aveugles. Cet immense travail, élaboré avec la conscience qu'il apportait à toutes choses, n'avait pas peu contribué à altérer sa santé. Enfin, une maladie de foie se déclara. Ecoutons les propres paroles du savant médecin, le docteur Constantin James, qui lui a prodigué les soins d'un confrère et d'un ami :

« Depuis quelque temps, dit-il, nous nous apercevions que sa santé déclinait, sans pouvoir obtenir qu'il retranchât quelque chose de ses incessants labeurs. Cependant il finit par consulter. C'est alors que nous reconnûmes une augmentation considérable dans le volume du foie. A ce degré, la maladie peut encore guérir si elle est traitée ; mais elle devient presque fatalement mortelle si, au contraire, on la néglige : c'est ce que fit Blanchet. Victime d'un sentiment que je n'hésite pas à appeler exagéré du devoir, il continua ses fonctions professionnelles, puisant chaque jour, dans un sur-

Digitized by Google

croît d'énergie morale, ce que chaque jour il perdait en force et en vitalité. Mais enfin la lutte ne devint plus possible.

« Ne me demandez pas les détails de sa longue et douloureuse agonie ; c'est bien assez d'en avoir suivi toutes les phases, sans encore vous en retracer le déchirant tableau. Mais ce que je ne saurais taire, c'est que sa mort a été celle d'un chrétien fervent et convaincu. Comme il sentait sa fin approcher, il nous dit avec un calme et une sérénité dont je n'oublierai jamais l'expression : « Mon sacrifice est fait. Il me semble même voir déjà ma « chambre se remplir de personnes agenouillées et qui prient. » Ce furent ses dernières paroles : peu d'instants après il rendait son âme à Dieu.

Ainsi s'est éteint, au mois de février 1867, victime de son zèle bienfaisant, cet homme d'un si grand savoir et d'un cœur si excellent, ainsi s'est glacée cette main que nous avons serrée si souvent et dont l'étreinte affectueuse était celle de l'ami le plus dévoué.

A la nouvelle de sa mort, l'émotion a été grande dans Paris. Dans le monde savant et dans le monde de la presse, un hommage unanime de regrets lui a été consacré. Les hommes tels que le docteur Blanchet sont rares et l'éminent médecin en chef de l'Institut des sourds-muets a rendu à l'humanité des services qu'on ne peut oublier.

FÉLIX RIBEYRE (Havre.)

---

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE NORMANDE.

LES FRÈRES DES ÉCOLES-CHRÉTIENNES, PAR M. DE FOLLEVILLE.

M. Charles Le Vaillant de Folleville vient de réunir en une brochure les différents articles qu'il a insérés, à la fin de l'année dernière, dans le journal de Valognes, relativement aux Frères des Ecoles-Chrétiennes. On avait remarqué l'esprit de sagesse et d'équité avec lequel l'honorable écrivain avait exposé et défendu une cause chère à tous les cœurs chrétiens, aussi réclamait-on l'impression à part de son travail. C'est pour satisfaire à ce vœu qu'il a fait paraître à Valognes la brochure dont nous nous occupons. Il la divise en trois parties. La première s'occupe de l'institut des frères des Ecoles-Chrétiennes en général, la seconde, de leurs procédés d'enseignement, la troisième est toute locale et a trait à l'établissement des Frères à Valognes.

Après avoir établi que l'Eglise catholique s'est toujours vivement préoccupée de l'instruction de la jeunesse, à tous les degrés de la hiérarchie sociale, l'auteur passe rapidement en revue les diverses grandes écoles des siècles précédents et arrive à la fondation de l'Institut de la Doctrine chrétienne par le vénérable de la Salle. Il en fait une histoire sommaire, et conclut avec M. de Bonald, qu'il est un chef-d'œuvre de sagesse et de connaissance des hommes. Il termine par une citation empruntée à M. Thiers.

« Monsieur le comte, disait il y a quelques années à M. Molé, l'illustre historien et homme d'Etat dont la parole jouit de tant d'autorité, j'ai été longtemps universitaire, systématiquement universitaire. Eh bien ! je le déclare, aujourd'hui je voudrais voir des Frères des Ecoles-Chrétiennes, non pas seulement dans tous les bourgs et dans tous les villages, j'en voudrais voir un dans chaque maison ».

M. de Folleville parle ensuite de la méthode d'enseignement des Frères en homme qui connaît la matière. Il montre combien les Frères se préoccupent de l'institution littéraire et scientifique, de l'institution morale et de l'institution physique de la jeunesse. Institution est un mot emprunté à

Digitized by Google

Montaigne qui veut dire l'éducation dans son sens le plus large. Enfin dans la troisième partie il raconte l'établissement et les développements des Frères de Valognes depuis 1806. Il s'étend sur cette partie de son sujet, afin de prouver l'intérêt que doit inspirer à l'administration locale la situation d'un institut qui a rendu à la contrée d'éminents services.

M. de Folleville a fait acte d'honnête homme et de bon chrétien en rendant à ces humbles religieux, si dévoués et si méritants, l'hommage qui leur est dû ; en prenant en main la défense de leurs intérêts, il a fait aussi acte de bon citoyen, parce que la cause des Ecoles-Chrétiennes est étroitement liée à ce qui fait battre le plus le cœur de l'homme de bien, à ce qui doit préoccuper davantage sa pensée : à l'avenir de la jeunesse, de la patrie et de la religion.

J. L.

---

GISORS ET SON CANTON (EURE). — STATISTIQUE. — HISTOIRE, par M. CHARPILLON, juge de paix. — Les Andelys, Delcroix 1867. — 1 vol. in-8° de II et 285 pages.

Comme l'indique le sous-titre, cet excellent ouvrage est divisé en deux parties. La première (statistique) presque toute de chiffres, renferme de plus quelques faits ; la seconde (histoire) toute de faits, comprend aussi quelques chiffres.

On conçoit aisément qu'un rapporteur ne saurait contrôler et vérifier les détails infinis d'une analyse de ce genre ; nous croyons cependant n'être pas téméraire en affirmant *à priori* l'exactitude du patient statisticien, car outre que son office et sa position l'ont mis à même de puiser aux sources les moins suspectes, on retrouve à chaque instant dans ce minutieux travail les preuves les moins équivoques d'un parfait jugement et d'une conscience délicate.

La sécheresse des nomenclatures est variée de temps en temps par un coup d'œil rétrospectif qui en double l'intérêt. Nous pourrions citer pour exemple les chapitres *de la Justice*, *de l'Instruction publique*, *des Finances*, *de l'Industrie*, *du Commerce et de la Religion*. Si M. Charpillon tranche un peu vite la question controversée des origines chrétiennes en Normandie, comme il a soin de se couvrir du nom de M. l'abbé de Bouclon, nous ne le querellerons pas, mais nous ne l'approuverons pas non plus ; seulement nous le remercions de ses détails intéressants sur les essais d'introduction du protestantisme à Gisors.

Digitized by Google

Un résumé des faits qui touchent à la fois tout le canton de Gisors, et l'histoire particulière des vingt communes qui le comprennent forment la seconde partie. Fiefs, seigneurs, luttes et combats, monuments féodaux, pieuses fondations, tout y est consigné, et ce résumé rapide laisse bien peu à désirer.

Nous aurions voulu voir traiter d'une manière plus complète la statistique monumentale, que l'auteur cependant n'a pas tout à fait négligée : les profanes pardonneront à nos tendances d'archéologue.

En somme le monument élevé par l'érudit magistrat de Gisors à sa patrie adoptive nous paraît un modèle du genre, et nous ne pouvons qu'applaudir aux éloges du ministère. Oui vraiment, « si tous nos cantons « étaient l'objet d'un travail de cette nature, la statistique de notre pays « (prise dans son sens le plus étendu) ne laisserait rien à désirer. »

E. Mainières.

Digitized by Google

# CHRONIQUE NORMANDE.

## NÉCROLOGIE.

### M. TAILLANDIER.

C'est avec une véritable douleur que nous avons appris, par les feuilles publiques, la mort presque subite de M. Taillandier, ancien député, conseiller à la Cour de cassation et propriétaire de l'abbaye d'Arques. M. Taillandier est décédé le 16 de ce mois, dans cette même ville de Paris, où il avait reçu le jour le 10 mars 1797.

M. Taillandier ne se rattachait à la Normandie que depuis quelques années ; cependant, il s'y était déjà concilié toutes les sympathies. Doué d'un caractère doux et bienveillant, il comptait autant d'amis que de connaissances. Il aimait à obliger à tel point que lui demander un service, c'était presque lui procurer un plaisir. La bonté faisait le fond de sa nature, et il mettait au service de chacun et de tous une grande intelligence, une activité sans bornes, un dévoûment qui ne s'est pas démenti un seul instant.

Ce n'étaient pas seulement les particuliers qui éprouvaient les effets de son besoin de faire plaisir ; les communes et les institutions eurent aussi à se louer de son concours. Le bourg d'Arques, dont il avait fait sa campagne et comme sa patrie adoptive, ressentit surtout les effets de son influence et de sa protection. L'église, ce charmant monument historique, était par-dessus tout l'objet de ses démarches et de ses préoccupations. Il a demandé et obtenu pour elle de nombreux secours, et dans les dernières réparations qui viennent d'être faites aux voûtes, son intervention a été toute puissante auprès du gouvernement. La bibliothèque de Dieppe, qu'il affectionnait particulièrement, a ressenti souvent les effets de sa bienveillante intervention. Plusieurs fois il s'est plu à se faire son représentant et à demander pour elle des ouvrages qui n'étaient jamais refusés. M. Taillandier possédait au suprême degré l'art de demander, et, quoiqu'il sollicitât sans cesse dans l'intérêt des autres, toujours on se faisait un bonheur de lui accorder.

Digitized by Google

Si notre pays perd en lui un de ses plus zélés bienfaiteurs, la science et les lettres ont à regretter une de leurs lumières. M. Taillandier aimait la littérature; ses nombreux ouvrages et son exquise bibliothèque témoignent de l'excellence de son goût et de la grande variété de ses connaissances.

Au milieu d'une vie active, dépensée presque tout entière à la magistrature et à la politique, il a su trouver le temps d'écrire et de publier des livres et des mémoires où brillent, à côté du talent de l'écrivain, les connaissances variées de l'érudit. Son histoire du chancelier de L'Hospital atteste des recherches profondes, un large esprit philosophique et un vrai mérite littéraire.

Destiné au barreau de très bonne heure, M. Taillandier devint, dès 1823, avocat à cette Cour de cassation dont il devait être un jour une des lumières. La Révolution de 1830 l'assit sur un des siéges de la Cour royale de Paris, et celle de 1848 le fit monter jusqu'à la Cour suprême. Conformément aux usages reçus sous l'ancienne monarchie, il allia la vie politique à la magistrature, et, de 1830 à 1848, il fut presque constamment député d'Avesnes, de Cambrai ou de Paris. Nous ne doutons pas que ses électeurs n'aient eu à se louer d'avoir choisi un mandataire aussi actif et un défenseur aussi dévoué de tous leurs intérêts. Nous aimons à penser que c'est à ce faisceau de qualités réunies qu'il dut l'insigne et rare honneur d'être, le même jour, envoyé par trois colléges, à la chambre des députés.

Nous n'avons pas qualité pour parler dignement et convenablement d'un homme aux aptitudes aussi diverses que M. Taillandier. Il appartient à la Société des Antiquaires de France, dont il était le doyen après M. Guizot, de nous le faire apprécier sous toutes les faces, et nous croyons qu'elle ne faillira pas à sa tâche. Cependant, la *Revue de la Normandie* ne saurait laisser passer inaperçu un homme de bien et un écrivain de talent qui lui fut très sympathique. Nous croyons qu'elle a pour devoir de dire à tous ceux qui lui font l'honneur de la lire, ce que fut l'homme qui s'est attaché à notre belle province, et comme il nous arriva chargé d'honneurs, de travaux et de vertus.

Outre ses *Nouvelles recherches sur la vie et les ouvrages du chancelier de L'Hospital*, dont nous avons déjà parlé, la jurisprudence doit à M. Taillandier plusieurs ouvrages sur la législation, sa science spéciale et l'occupation de toute sa vie. Nous citerons, parmi les plus importants, des *Réflexions sur les lois pénales de France et d'Angleterre;* un *Mémoire sur l'Etat de la législation française sous la première race*, et une *Notice sur les registres de Parlements de Paris.*

Les grandes questions de droit et de législation ne l'absorbaient pas entièrement. Il aimait surtout à se reposer de la préoccupation que donne l'ex-

Digitized by Google

pédition des affaires, par l'étude de l'histoire et de l'archéologie. L'un des plus anciens membres de la Société des Antiquaires de France, il a enrichi de nombreuses notices les *Mémoires* de cette savante Compagnie et des recueils littéraires tels que l'*Athœneum français*. Il avait un goût marqué pour le passé et ses monuments, et dans ces derniers temps il s'était senti très heureux de se voir affilié à la Société des Antiquaires de Normandie et à la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure. Caen et Rouen l'avaient accueilli avec empressement et lui avaient ouvert leurs portes avec bonheur.

Chacun des pays que M. Taillandier a habités est devenu pour lui un sujet d'études. Il ne pouvait se voir dans un vieux château, en face d'une ancienne abbaye, sans en rechercher l'origine et les annales. C'est à ce sentiment si pieux et si élevé que nous devrons l'*Histoire du Château et du Bourg de Blandy-en-Brie*, histoire éditée avec luxe et toute semée d'armoiries. Quand il eut échangé Blandy pour Arques, il s'occupa immédiatement de l'ancienne abbaye que remplaçait son élégante demeure. Après quelques années d'études, il nous donna, en 1865, les *Bernardines d'Arques*, auxquelles personne ne songeait, et dont il sut faire une gentille brochure de 32 pages illustrée d'une lithographie.

La ville de Dieppe elle-même, pour laquelle il s'était fixé à Arques, ne put échapper à sa sollicitude d'archéologue et de bibliophile. L'année dernière, et ce sera son testament littéraire, il fit imprimer une charmante plaquette de xx pages, tirée à 50 exemplaires numérotés, laquelle a pour titre : *Blason et lovenge des singularitez et excellences de la bonne ville de Dieppe, par Pierre Grognet*, poète du XVIe siècle.

Nous ne finirons pas cette note, beaucoup trop courte à notre gré, sans consigner de nouveau tous les regrets qu'excite dans la magistrature, les lettres et la société, la perte d'un homme d'un si grand cœur, de relations si aimables, d'un caractère si élevé et d'une nature si éminente. M. Taillandier a vécu âge d'homme, et il laisse après lui un beau nom et une carrière bien remplie. Plus heureux que le meilleur des empereurs romains, il peut se rendre devant Dieu et devant les hommes ce consolant témoignage, qu'il n'a jamais perdu une seule de ses journées.

L'abbé Cochet.

---

Digitized by Google

M. JULES THIEURY.

Le 10 juin dernier, M. Jules Thieury mourait à Dieppe, à la fleur de son âge, moissonné par une longue et cruelle maladie. C'était un jeune écrivain, plus artiste que savant, plus paléographe qu'antiquaire, mais plein d'ardeur et brûlant de zèle pour l'histoire et la bibliographie normandes. Cette noble passion du passé, ce bel et pur amour de l'histoire et des antiquités locales l'avaient pris de bonne heure et s'étaient emparées de lui presque sur les bancs de l'école.

Il y a une douzaine d'années, nous promenant dans la vallée de Fontaine, nous avons rencontré sur les bords du Dun, d'où sa famille était originaire, le jeune Thieury à peine sorti du lycée de Rouen. Déjà, à un âge où les autres hommes n'ont que des pensées futiles et des rêves de jeunesse, il avait des goûts sérieux et il cherchait avec ardeur à connaître et à écrire l'histoire du pays qu'il foulait aux pieds.

De ce jour nous avons reconnu en lui un feu qui ne demandait qu'à brûler et une ardeur qui ne cherchait qu'à se répandre. Nous lui avons dès lors voué un intérêt qui ne s'est pas un instant démenti, même à l'époque où des conseils, plus forts que les nôtres, ont entraîné un moment sa jeunesse confiante et inexpérimentée. De son côté, nous pouvons dire que l'attachement n'était ni moins sincère ni moins profond. Toujours nous avons trouvé en lui un dévoûment constant et fidèle. Aucun nuage, même ou milieu de quelques écarts de jeunesse, n'est venu altérer la haute estime et la profonde affection qu'il nous avait vouées. Ce fut ce lien, joint à l'amour naïf qu'il portait à la terre de ses ancêtres, qui le ramenèrent à Dieppe pour y agoniser et mourir.

Du reste, il est une chose qui ne l'a jamais quitté un seul moment et qui resta sa consolation, ce fut l'amour du travail. Cet amour de la gloire, soutenu par un patriotisme ardent, lui fit porter des fruits au milieu de souffrances qui en eussent paralysé bien d'autres. Notre jeune écrivain, parfaitement désintéressé, ne voyait que la renommée et l'amour de son pays. Jamais il ne songea à ménager sa santé ni sa fortune dès qu'il s'agissait d'atteindre un but honorable. M. Thieury était le désintéressement même. En véritable artiste qu'il était, il ne connaissait pas le prix de l'argent, et s'il a quelque chose à se reprocher vis-à-vis de sa fortune, c'est de n'avoir pas assez ménagé cette idole du vulgaire qui plus tard lui garda rancune.

Nous connaissons de ce jeune écrivain des traits de patriotisme qui feraient honneur à de grands seigneurs. En 1861, il a fait les frais d'une inscription sur marbre que la Commission des Antiquités a fait apposer dans l'église de Fontaine-le-Dun, en mémoire de Pierre Cochon, curé du lieu et chroniqueur

Digitized by Google

normand du xv^e siècle. Nous savons qu'il voulait s'imposer le même sacrifice en faveur de l'église de Longueil, pour honorer la mémoire de Henri Richer, poète du xvii^e siècle, pour lequel il professait la plus haute estime; la crainte de léser ses intérêts privés nous a seule empêché de donner suite à cette généreuse pensée dont il garde tout l'honneur.

M. Thieury possédait d'excellentes qualités personnelles. Il était bon ami; constant et fidèle dans ses affections. Il se plaisait à reconnaître les services qu'on pouvait lui rendre, sa générosité et sa grandeur d'âme allaient même au-delà de ses moyens; il aimait le travail jusqu'à la passion, toujours il s'occupait de quelque chose, souvent même de plusieurs à la fois. Il se plaisait à varier ses occupations : aussi le catalogue de ses œuvres est-il une véritable mosaïque.

Nous croyons devoir donner la liste de ses publications aussi complète que nous la connaissons; nous la recueillons d'autant plus volontiers qu'on ne la trouve pas dans le livre de M. Frère, le véritable code du bibliographe normand. La raison de cette lacune, c'est que M. Thieury n'a commencé à publier qu'après l'apparition du *Manuel* du Brunet de la Normandie.

*Saint-Gervais, église et paroisse*, in-8° de 180 pages, avec planches et gravures; Dieppe, Delevoye, 1859. — Cet ouvrage valut à l'auteur l'avantage d'entrer, en 1861, dans la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure et dans la Société des Antiquaires de Normandie.

L'*Espagne et l'Angleterre en* 1558, *campagne de l'Armada. Documents nouveaux*, 1860, in-18 de 24 pages. Evreux, Herissey, 1860.

Le *Portugal et la Normandie jusqu'à la fin du seizième siècle. — Relations. Commerce.* — Grand in-8° de 107 pages; Rouen, Lecointe, 1860.

*Récits dieppois. Combat naval.* 1555, — Réimpression de l'édition d'Olivier de Harsy avec des notes, in-12, xix et 39 pages; Evreux, Hérissey, 1861.

*La Lettre de change, son origine. Documents historiques*, petit in-12 de 44 pages. Paris, Bonaventure et Ducessois, 1862. Beau papier, joli caractère.

*Lusitania Vindicata, œuvre de D. Manoel da Cunha, traduite en français avec une préface, texte et traduction*, in-8° de viii et 107 pages. Dieppe, Delevoye, 1863. — Cette publication valut à son auteur la décoration de l'ordre du Christ de Portugal.

L'*Armorial des Archevêques de Rouen, avec des notes généalogiques et biographiques*, petit in-4° de xii, 92 pages et 45 blasons. Rouen, Lecointe, 1863.

*Bibliographie italico-normande*, contenant : 1° un essai historique sur les relations entre l'Italie et la Normandie; 2° une bibliothèque des ouvrages relatifs aux relations des deux pays; 3° une bibliothèque des ouvrages relatifs à l'Italie, composée par des auteurs normands; in-8° de 80 pages. Dieppe, Delevoye, 1864.

Digitized by Google

Cette bibliographie mérita à son auteur la croix de l'ordre de Saint-Maurice et de Saint-Lazare que le roi d'Italie s'empressa de lui adresser.

*Récits dieppois. Projets de M. le maréchal de Vauban pour fortifier la ville de Dieppe* (1694-1699). — In-8° de 92 pages et plan. Evreux, Hérissey, 1864.

*Documents pour servir à l'histoire des relations entre la France et la Perse, suivis de traités de commerce conclus entre ces deux pays — la Perse et la Normandie*, in-4° de 98 pages ; Evreux, Hérissey, 1866.

*Notice historique et descriptive de la manufacture impériale des tabacs de Dieppe*, par J. Delahaye, chef de section à la Manufacture des tabacs, précédée d'une Introduction historique sur la Manufacture royale des tabacs à Dieppe (1764-1791) et sur les ateliers particuliers, in-8° de 32 pages avec gravures ; Dieppe, Delevoye, 1866.

*Anciens fonts baptismaux de l'église Saint-Gervais de Rouen.* In-8° de 5 pages avec gravures ; Rouen, E. Cagniard, 1866, extrait de la *Revue de la Normandie.*

M. Thieury a beaucoup écrit dans la presse, aussi bien à Paris que dans les départements. Le *Nouvelliste de Rouen* a recueilli ses premières inspirations, les journaux de Dieppe auront reçu ses dernières.

Le jeune écrivain souffrant déjà de la maladie qui devait l'emporter, mal qui ne pardonne jamais, résolut de se retirer à Dieppe, ville pour laquelle il avait beaucoup travaillé et qu'il préférait à toute autre. L'administration municipale lui fit bon accueil en le désignant pour le conservateur futur des musées projetés et en le nommant, selon son désir, bibliothécaire-archiviste adjoint. Ses derniers travaux furent encore pour cette ville et son arrondissement. L'*Armorial des principales familles*, qui a paru, en 1866, dans l'*Annuaire*, publié par M. de Revel, contient l'œuvre de notre compatriote, qui dessinait d'une main tandis qu'il écrivait de l'autre.

Décédé à Dieppe, après avoir reçu les sacrements de l'Eglise, il n'a pas été inhumé dans cette ville qui, de cette sorte, eut son labeur et non ses os. Après le service funèbre, accompli à l'église Saint-Remy, sa paroisse, le corps a été transféré à Rouen pour être inhumé au Cimetière-Monumental, dans un caveau de famille.

A présent, il se repose de ses souffrances et de ses travaux dans cette grande cité du moyen-âge où il avait été élevé et où il avait reçu le jour, le 13 juillet 1835. Nous le recommandons aux prières de ses amis.

L'abbé Cochet.

---



Digitized by Google

M. ANDRÉ DURAND.

Depuis un an la mort fauche largement dans le champ de l'archéologie normande. Plus qu'aucune autre compagnie la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure a été décimée par cette ennemie du genre humain. Depuis dix mois en effet, notre Commission départementale a perdu quatre de ses membres : MM. Ballin, Pottier, Taillandier et Thieury, dont nous avons parlé tour à tour dans ces pages.

Aujourd'hui, nous avons à enregistrer la mort bien inattendue de M. André Durand, décédé à Paris, le 24 de ce mois, à l'âge de soixante ans.

M. Durand s'était fait un nom dans le monde artistique au moyen de travaux multipliés et persévérants. Né à la campagne (1) et destiné d'abord à une profession manuelle, il sentit bientôt des aspirations plus hautes. Entre quinze et dix-huit ans, il vint à Rouen pour y suivre le cours de dessin que professait alors M. Hyacinthe Langlois, homme aussi habile que bienveillant. Le grand artiste normand ne tarda pas à distinguer son nouvel élève et il devint en même temps son protecteur. Il l'initia à cette vie d'artiste qui a fait sa gloire et son bonheur.

Dès 1830, M. André Durand dessinait d'une façon très remarquable, et les cartons de la Commission des antiquités possèdent de lui d'excellents travaux de cette époque.

Les hommes les plus recommandables de la Normandie s'intéressèrent à lui et l'aidèrent à gagner la capitale où il fut apprécié et eut du succès.

Vers 1834, le comte, depuis prince, Demidoff, l'attache à son service et il est demeuré son Mécène jusqu'aujourd'hui. Ce fut sous le patronage de cet illustre étranger qu'il parcourut l'Angleterre, la Belgique, la Russie, l'Allemagne et l'Italie. C'est aussi sous ses auspices qu'il publie en ce moment un vaste album intitulé : *la Toscane et l'Ile d'Elbe*. Pour nous, Normands, M. Durand avait entrepris, dans ces dernières années, un autre album dont nous avons déjà parlé dans cette *Revue* (2). Cet album intitulé : *Excursion pittoresque et archéologique dans les environs de Dieppe*, devait contenir vingt-quatre églises, châteaux et maisons remarquables des environs de Dieppe. Déjà deux livraisons ont paru. Seize édifices ont vu le jour ; une

(1) André Durand naquit à Amfreville-la-Mivoie (canton de Boos), le 5 mai 1807.

(2) *Revue de la Normandie*, année 1865, t. V, p. 779-780.

Digitized by Google

troisième et dernière livraison devait terminer l'ouvrage cette année. Nous espérons que la mort n'empêchera pas l'éditeur de compléter son œuvre.

M. Durand a esquissé un grand nombre de monuments de Rouen et de la Seine-Inférieure. Nous connaissons de lui d'excellentes reproductions du château d'Auffay, à Oherville, près Cany, du joli clocher de Valliquerville, des ruines de Saint-Wandrille, de la tour de Carville, à Darnétal, des églises à présent détruites, de Saint-Michel, de Saint-Sauveur et de Saint-Nicolas, à Rouen.

Il collabora à un grand nombre d'ouvrages et de recueils artistiques, pittoresques et scientifiques. Dans le nombre, nous citerons l'*Ancien Bourbonnais*, de M. Achille Allier; l'*Art en Province*, qui paraissait à Moulins, chez Desrosiers; la *France littéraire*, la *Revue de Rouen*, les *Arts au moyen-âge*, de M. de Sommerard, et, par-dessus tout, le *Voyage pittoresque et archéologique en Russie*, par le prince Anatole Demidoff (1837-1839), et le *Voyage pittoresque et archéologique en Russie, par le Havre, Hambourg, Lubeck, Saint-Pétersbourg, Moscou*, etc., publié chez Bourdin en 1856, sous la direction du même prince.

Nous ne devons pas omettre la collaboration que M. Durand a prêtée depuis cinq ans à la *Revue de la Normandie*, ni les articles d'archéologie qu'il publiait fréquemment dans le *Journal de Rouen*. Depuis plusieurs années, il était correspondant du Ministère de l'instruction publique et membre de la Commission des antiquités depuis 1859.

L'abbé Cochet.

---

## RÉVÉLATION DE RELATIONS AMICALES ENTRE MOLIÈRE ET ROTROU.

Il y a deux ans à peine, la *Revue* constatait, par l'interprétation de documents authentiques (1), la présence de Molière à Rouen, présence toujours admise, et jamais prouvée jusque là. Il en résulta pareillement la preuve de relations amicales établies entre les deux Corneille, la troupe de Madeleine Béjart et Molière, qui y figurait depuis longtemps.

Aujourd'hui, une découverte du même genre vient d'être faite à propos de Rotrou et de Molière.

On savait bien que Corneille et Rotrou étaient unis par les liens de la plus

(1) *Molière et sa troupe à Rouen* (1658), par M. Bouquet, en mars 1865.

Digitized by Google

étroite amitié ; mais on était loin de soupçonner qu'il en fût de même pour Rotrou et Molière.

Cependant cette amitié n'était pas moins réelle que l'autre, et voici en quelles circonstances elle vient de nous être révélée.

Le dimanche 30 juin 1867 a eu lieu, à Dreux, sa patrie, l'inauguration de la statue de Rotrou, grand par son génie dramatique et par l'héroïsme de sa conduite envers sa ville natale, lors de la peste qui la décima en 1650, et l'emporta lui-même, pour avoir voulu remplir jusqu'au bout les devoirs attachés aux fonctions civiles qu'il y remplissait.

D'éloquents discours, prononcés par le maire de Dreux et les représentants de l'Académie française, ont payé au mérite de l'écrivain et au courage du magistrat un juste tribut d'éloges. Mais il était réservé à M. Edouard Thierry, administrateur de la Comédie-Française, d'ajouter à ces appréciations et à ces éloges la découverte, fondée sur des témoignages irrécusables, de relations amicales établies entre Rotrou et Molière.

C'est en ces termes que M. Edouard Thierry en a fait la révélation et la démonstration, au pied même de la statue élevée à la gloire de Rotrou :

« Ces relations avaient échappé jusqu'ici. Quoi de plus simple ? Rotrou, « mort le 28 juin 1650, la troupe de Molière commençant au Louvre, de- « vant le roi, le 24 octobre 1658, par *Nicomède* et le *Docteur amoureux*, il y « avait là un intervalle de huit années, pendant lesquelles Rotrou n'était « plus, et Molière ne semblait pas être encore. Mais si Rotrou n'a pas connu « Molière dans sa gloire de poète comique, il l'a connu du moins dans son « stage de comédien. Il l'a connu ! La preuve existe, je l'ai touchée de « mes mains. Elle appartient à M. Chasles, au savant créateur de la *Géo- « métrie nouvelle*, à l'illustre mathématicien à qui la ville de Dreux doit « une relique inappréciable de Rotrou, et qui a bien voulu communiquer à « la Comédie-Française une autre relique non moins vénérable pour elle.

« Cette relique est une brochure de *la Bague de l'Oubly* (1).

« Sur la première page, entre les lignes du titre, Rotrou a écrit de sa main :

« *Donné à M. J.-B. Poquelin, par son amy Rotrou.* »

« Et au-dessous, une autre main, celle de Molière peut-être, a ajouté « (mes yeux s'en troublent encore d'émotion) :

« *Ex libris* J.B. P. Molière. »

« Attendez ! car c'est le propre des reliques de susciter les incrédules et « d'éveiller la défiance par l'excès même de la vénération ; s'il est besoin « d'un nouveau témoignage, en voici un que le plus ingénieux et le plus « laborieux investigateur du grand siècle littéraire, M. Ed. Four-

(1) Comédie de Rotrou, en cinq actes et en vers, représentée en 1628, sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne. — Note du rédacteur.

Digitized by Google

« nier (1), a découvert, imprimé en tête de l'*Hercule mourant*, où plusieurs « l'ont négligé, où lui seul a su le lire ; c'est ce quatrain adressé par la « comédienne Madeleine Béjart à M. de Rotrou sur le succès de sa pièce :

Ton *Hercule mourant* va te rendre immortel ;
Au ciel, comme en la terre, il publiera ta gloire ;
Et, laissant ici-bas un temple à ta mémoire,
Son bûcher servira pour te faire un autel.

« Ainsi, en 1636, — c'est la date du volume, Madeleine Béjart était déjà « liée avec Rotrou, dont elle avait probablement joué quelque rôle ; et l'on « sait que le jeune Poquelin quitta la maison paternelle pour suivre Made- « leine. Une fois entré dans cette famille des Béjart, Molière n'en eut plus « d'autre. A quelque moment qu'il y soit entré, il se trouve associé avec « eux, en 1648, pour l'exploitation de l'Illustre-Théâtre. Or, l'Illustre- « Théâtre, transporté du faubourg Saint-Germain au Port Saint-Paul, vi- « vait mal, mais vivait encore en 1645, et, quand j'ai dit que Molière joua « sans doute d'original un rôle dans la pièce de Rotrou, intitulée *la* « *Sœur* (2), j'ai hasardé une conjecture qui n'a pour elle que de simples pro- « babilités, mais que ne dément aucune certitude. »

Les témoignages invoqués par M. Edouard Thierry nous paraissent irrécusables, et son argumentation ne laisse rien à désirer.

Il n'en sera pas de sa découverte comme de la Lettre inédite de P. Corneille, trouvée à Londres par M. Gustave Masson, dans le fonds additionnel du British Museum, et que notre grand poète aurait écrite « à Rouen, 14 juillet 1637, » pour l'adresser à « M. J. de Rotrou, à Dreux. » Il est reconnu maintenant, d'après la judicieuse critique de M. Marty-Laveaux (3), que cette fameuse lettre n'est ni de Pierre ni de Thomas Corneille, et qu'elle est apocryphe au moins en ce qui les touche.

Mais cette révélation soudaine de M. Edouard Thierry, sur l'amitié qui unissait deux hommes aussi remarquables que Rotrou et Molière, nous paraissant avoir, cette fois, tous les caractères désirables d'authenticité, nous n'avons point hésité à en faire part aux lecteurs de la *Revue*, bien convaincu de l'importance qu'ils attachent et de l'intérêt qu'ils portent à ces suppléments inespérés que de patientes recherches et de sagaces interprétations ajoutent à la biographie de nos grands écrivains. X. Z.

(1) M. Ed. Fournier est l'auteur de *Corneille à la Butte Saint-Roch*, comédie en un acte et en vers, et des *Curieuses notes sur la vie de Corneille d'après des documents nouveaux* qui précèdent cette pièce, représentée au Théâtre-Français, le vendredi 6 juin 1862, jour anniversaire de la naissance de Corneille. — Note du rédacteur.

(2) *La Sœur généreuse*, comédie en cinq actes et en vers, donnée par Rotrou, en 1645.

(3) *Œuvres de Pierre Corneille*, t. X, p. 416-418, édition Hachette.

Digitized by Google

TRAVAUX D'ART DANS L'ÉGLISE DE SAINT-WANDRILLE-RANÇON.

Quelques restaurations de bon goût viennent de s'opérer dans l'église de Saint-Wandrille-Rançon. C'est toujours avec un bien vif plaisir qu'on enregistre de semblables travaux. Autant l'œil de l'archéologue est attristé par les déplorables écarts d'un certain vandalisme, qui pourtant a la prétention de restaurer, autant il est charmé de rencontrer des hommes de tact qui, puisant aux véritables sources et aux saines traditions de l'art, réparent avec une intelligence exquise les ravages que le temps et les passions humaines ont causés à nos monuments religieux. Tels sont les travaux dont nous allons parler.

Depuis environ deux ans, M. le curé de Saint-Wandrille, dont le zèle est bien connu pour son église qu'il aime comme un père son enfant, a la douce satisfaction de la voir de jour en jour changer d'aspect. Les autels ont été restaurés; des fenêtres ornées de vitraux. Mais entrons ici dans quelques détails.

La chapelle de la sainte Vierge vient d'être fraîchement décorée. La fenêtre voisine de l'autel a été réparée dans le style ogival primitif et garnie d'un vitrail de couleur dont la rosace porte sur un écu d'azur sommé d'une couronne de marquis, l'initiale du donateur. Le rétable de pierre, flanqué de deux toiles neuves en forme de médaillon et représentant le Sauveur et sa sainte Mère, a reçu quelques nouvelles dorures et un double degré en marqueterie. Les murs, depuis le pavage jusqu'à la voûte d'azur, semée d'étoiles d'or, ont été ornés également de dorures et de peintures polychrômes. De gracieux rinceaux rampent comme des lierres le long des arceaux, depuis le chapiteau des colonnettes jusqu'à la clef de voûte. On a eu l'heureuse idée de conserver devant cet autel et de redorer une jolie lampe du XVIII^e siècle, dont voici l'inscription :

DON. A LA STE VIERGE. PAR THOMAS. LEFILLASTRE. ME DE POSTE. AU PONTFARCY. 1738.

Mais c'est surtout dans le chœur que la métamorphose est le plus sensible. Une belle statue de saint Joseph, de grandeur naturelle, qui attend pour pendant celle de saint Wandrille, garde l'entrée de ce nouveau paradis terrestre que protége encore une balustrade de fer forgé exécutée en Angleterre. Cette clôture est plutôt une table de communion qu'une grille, et quoique conforme à la liturgie romaine, elle nous paraît un peu trop basse. Le maître-autel a retrouvé sa couleur de chêne et ses dorures primitives.

Digitized by Google

Au chevet, d'ignobles stores ont fait place à une verrière servant de contre-table et dont le sujet est une *Transfiguration*.

Dans une auréole elliptique apparaît le Christ, dont la tête radieuse est ornée du nimbe crucifère. A ses côtés, et s'entretenant avec lui, sont les deux personnages traditionnels : à droite le prophète Elie, et à gauche Moïse, caractérisé par sa face cornue et son attribut le plus ordinaire. Plus bas Pierre, Jacques et Jean tombent à genoux comme attérés par ce prodige. Toutes ces figures sont nimbées. L'artiste n'a pas cru devoir s'affranchir d'un usage que quelques-uns semblent trop souvent méconnaître. L'ensemble de ce travail est d'un assez bon effet. Les tons en sont doux et moelleux ; le coloris assez vif. Cependant il y a quelques inperfections. Ceci ne saurait surprendre personne, car les œuvres des grands maîtres n'en sont point exemptes. Ce sont autant d'ombres qui en font sortir les beautés. On a essayé de traduire par le pinceau le sens du texte sacré ; mais si le *Vestimenta autem ejus facta sunt alba sicut nix* est assez bien rendu, le *Resplenduit facies ejus sicut sol* laisse quelque chose à désirer. La difficulté, pour être plus grande, n'est cependant point insurmontable. Les poses du prophète Elie et de l'apôtre saint Jean ne nous semblent point non plus naturelles ; elles ont quelque chose de forcé. L'auteur a-t-il été mieux inspiré dans la disposition du Décalogue ? nous ne le croyons pas. Ce partage, en effet, n'est point heureux. Un grand nombre d'exégètes catholiques nous disent que les préceptes qui regardent Dieu ont été écrits sur la première table et ceux qui regardent le prochain sur la seconde. Ce sentiment est partagé par le peuple hébreu qui divise pourtant le Décalogue autrement que nous, en partageant en deux le premier précepte et en réunissant les deux derniers. Pourquoi donc les artistes s'obstinent-ils à contredire ainsi la tradition ? L'exactitude exige donc trois préceptes sur une des tables et sept sur l'autre, suivant l'exégèse catholique, ou quatre sur la première, et six sur la seconde, selon l'interprétation judaïque. Or, un artiste chrétien ne saurait balancer. Cependant très souvent, pour ne pas dire toujours l'art ici se trouve en défaut, le texte sacré est fréquemment divisé en deux parties égales, sans doute par quelque prétention à une symétrie alors déplacée. Mais quel motif a donc pu déterminer l'auteur de ce vitrail à mettre six commandements sur la première table et quatre sur l'autre ? Nous avouons franchement que nous ne trouvons aucune excuse à un semblable procédé. En somme, malgré cette critique, que l'on regarde peut-être comme sévère quoique fondée, nous n'hésitons pas à dire que c'est un bon travail. Cette verrière, qui a été livrée par la maison Beaudoin, de Rouen, ne fait pas trop mauvaise figure auprès de sa voisine, due au pinceau d'un autre artiste.

Digitized by Google

Le sujet de ce second vitrail est la Cène. Au sommet de l'ogive, dans un trèfle, Dieu le Père apparaît sous la figure d'un vieillard barbu (*antiquus dierum*) dont la tête est ornée du nimbe triangulaire. Avec l'index de sa main droite il montre le ciel, et sa gauche est posée sur le globe crucifère. Tout le corps de la fenêtre est rempli par l'institution de l'Eucharistie. L'artiste a choisi le moment où Jésus-Christ, les yeux levés au ciel, tient entre ses mains divines le calice de son sang qu'il va présenter à ses apôtres placés devant lui. Judas se reconnaît aisément à sa figure de réprouvé. Tous les personnages, excepté ce traître, sont nimbés. La tête du Christ se distingue par le nimbe croisé. Il ya de l'expression dans toutes ces figures. La correction du dessin, la vivacité des couleurs, la délicatesse des nuances, le naturel des draperies et la sévérité du style rendent cette verrière fort intéressante. Peut-être pourrait-on lui reprocher une teinte légèrement briquetée, quelque exagération dans les traits du disciple perfide et dans l'ornementation des nimbes. Cette exagération dans les nimbes se remarque également dans le vitrail du chevet du chœur. Ce vaste sujet est aussi trop à l'étroit dans son cadre. Nous convenons qu'il y avait quelques difficultés à vaincre pour faire entrer tant de personnages dans un espace relativement resserré. Comment placer convenablement le principal personnage dans une fenêtre à deux compartiments, ne renfermant qu'un seul sujet? Il faut convenir que l'artiste a su triompher heureusement de cette difficulté. Il a placé le Christ sous un dais au bord du vitrail et dans une attitude avantageuse. Devant lui, de chaque côté du meneau, il a groupé tous les apôtres. Ces difficultés, il est vrai, n'en sont point pour M. Lusson, le peintre verrier de la Sainte-Chapelle, à Paris. L'auteur ici a signé son œuvre, ce qui n'a point été fait pour l'autre verrière. La restauration des baies, du meneau et du remplissage de cette fenêtre ainsi que la verrière dont elle est pourvue sont dus à la générosité de M. Pouyer, maire de la commune. La fenêtre du rétable, la restauration des autels et du sanctuaire, la balustrade du chœur et la statue de saint Joseph sont dus à la munificence de M. le marquis de Stacpoole, camérier de notre bien-aimé Pie IX, bienfaiteur de la paroisse, et dont la noble mère vient de terminer sa pieuse vie dans la ville éternelle, où elle s'était rendue pour assister à la fête du Centenaire du Prince des apôtres. Le bien comme le mal est contagieux; faisons donc des vœux pour que de si nobles exemples de générosité trouvent encore des imitateurs.

L'abbé G. Comont.

---

Digitized by Google

CERCUEILS FRANCS DÉCOUVERTS A MONTIVILLIERS.

Les transformations des villes amènent chaque jour des découvertes inattendues. Ce ne sont pas seulement les cités romaines qui nous procurent ces satisfactions archéologiques: les villes les plus féodales, les bourgs les plus monastiques apportent aussi leur contingent à cet ordre de faits qui précède l'histoire écrite et qui commente les quelques lignes que nous ont léguées les agiographes et les chroniqueurs francs.

Du Montivilliers mérovingien nous savons peu de chose, sinon qu'il tire son nom d'un monastère fondé dans un lieu champêtre connu sous le nom de *Villiers* (*Villare*).

L'histoire raconte qu'en 682, saint Philbert, disciple de saint Colomban de Luxeuil, et premier abbé de Jumiéges, établit ici un monastère de femmes, à l'imitation de celui de Pavilly. Waratton, maire du palais de Thierry III et successeur d'Ebroïn, donna au pieux cénobite le fonds sur lequel il assit cette maison de prières, qui dura environ deux siècles. « Eodem tempore, — dit la vie de saint Philbert, écrite par un contemporain, — princeps pelatii Waratto nomine in Caltivo territorio oppidum tradidit ad monasterium virginum construendum vocabulo Villare, ubi usque hodie religionis norma fulget. » (Mabillon, *Acta ss. ord. s. Benedicti, sæc. II.*)

De ce premier monastère, détruit par les invasions normandes du IX^e siècle, il ne restait aucun monument qu'on put lui rapporter. Une circonstance heureuse vient de nous révéler des tombeaux qui paraissent, sinon lui appartenir, du moins lui être contemporains.

Au commencement de juin dernier, on travaillait à installer le gaz dans la cité féodale qui a gardé sa vieille abbaye et ses murs du XIV^e siècle. En traversant la *rue aux Juifs*, au point où commence la *rue Saint-Nicaise*, précisément entre la mairie et l'église, on aperçut trois cercueils de pierre. Deux d'entre eux étant sur le passage même de la canalisation, on les ouvrit, et après les avoir visités on les déposa à la bibliothèque publique.

Un troisième sarcophage avait été aperçu, mais comme celui-ci ne gênait en rien le travail des ouvriers, M. le maire de Montivilliers le fit réserver et eût la bonté de m'appeler pour le visiter.

Je me trouvais alors à Amiens pour le Congrès scientifique. Je priai M. le maire de Montivilliers de vouloir bien m'accorder un délai ; ce qu'il fit.

Dans les premiers jours de juillet, je m'empressai de me rendre à Montivilliers et de dégager le cercueil qui se trouvait à un mètre au-dessous du sol actuel. Je le visitai soigneusement, après avoir enlevé le couvercle qui était brisé en plusieurs morceaux, j'y constatai la présence de cinq corps

Digitized by Google

qui y avaient été successivement déposés Comme aucun objet d'art n'accompagnait les corps, j'en conclus que ces réoccupations appartenaient à une époque relativement récente à un temps ou l'on n'accompagnait plus les hommes de ces mille objets de toilette qui nous font discerner et classer la sépulture humaine. J'attribue ces inhumations aux X^e^ et XI^e^ siècles, à l'époque qui précède immédiatement ces juifs de Montivilliers, que les rôles de l'échiquier nous montrent les banquiers de Jean-sans-Terre,

Les deux autres cercueils enlevés précédemment avaient été aussi réoccupés et ils contenaient chacun deux corps, sans aucun accompagnement qui put permettre de les classer.

Quand aux trois sarcophages eux-mêmes, ils sont entièrement semblables, par la matière et la forme, et, par là même, ils sont contemporains. Je n'hésite pas à les reporter à l'époque mérovingienne, comme tous ceux de même espèce qui depuis quarante ans ont été trouvés dans la Seine-Inférieure.

Nos trois sarcophages sont en pierre de Vergelé provenant de ce bassin de Paris qui au VII^e^ siècle a inondé nos contrées des produits de son industrie lapidaire. Il est évident qu'il y eût alors autour de la capitale des enfants de Clovis, de nombreux ateliers de cercueils qui se répandirent par toute la Neustrie, surtout au voisinage de la Seine et dans les contrées maritimes.

La forme et la dimension de ces cercueils est partout la même. On pourra comparer ce que nous écrivons de ceux de Montivilliers avec ce que nous avons dit ailleurs des sarcophages francs de la Seine-Inférieure.

Les cercueils de Montivilliers sont tous plus étroits aux pieds qu'à la tête. Le rétrécissement n'a guère lieu que d'un seul côté. Le couvercle légèrement aplati conserve constamment la forme d'un toit. Sur deux de nos sarcophages, il présente à chaque bout, un tenon ménagé sans doute pour en rendre l'enlèvement plus facile.

Les proportions du cercueil que nous avons visité sont celles-ci : épaisseur de la pierre : $0^m06$ ; longueur totale au dehors : $1^m90$ ; largeur à la tête : $0^m67$ ; aux pieds : $0^m32$ ; hauteur à la tête : $0^m54$ ; aux pieds : $0^m35$. Ces proportions sont à peu de chose près les mêmes pour les deux autres sarcophages.

Le nôtre présentait cette particularité, qu'on voyait au fond un trou en forme d'entonnoir. Ce trou circulaire était placé au troisième tiers du cercueil. On le rencontre fréquemment dans les tombeaux francs où l'on croit, avec raison, qu'il a été pratiqué pour l'écoulement des matières fécales et putrides.

N'oublions pas de dire que ces cercueils étaient orientés les pieds vers le nord-est, la tête vers le sud-ouest; ce qui est, à peu près l'orient d'été de nos contrées,

Digitized by Google

Ces sarcophages ne sont pas rares, mais partout où on les rencontre, ils forment une page d'histoire, qui si elle n'est pas toujours la plus ancienne, est assurément une des plus intéressantes. Aussi pensons-nous que chaque pays devrait garder ces précieux témoins de son histoire. Nous louerons donc M. le maire et M. l'adjoint de Montivilliers, qui ont tenu à conserver soigneusement ces jalons du passé de leur ville. Ils sont les titres de noblesse de la cité et c'est avec ces documents que l'on pourra un jour reconstituer complètement l'histoire.

On ne saurait assez louer les magistrats qui, préoccupés sérieusement des intérêts matériels et présents de leur cité, ne dédaignent pas non plus son honneur historique et le patrimoine de leurs ancêtres. Ce sera la gloire de notre époque d'avoir fait de grandes choses dans le présent, sans avoir rien négligé de ce qui consacre et glorifie le passé.

---

## MOULES DE HACHES ET DE LANCES EN BRONZE TROUVÉES A GONFREVILLE-L'ORCHER, PRÈS HARFLEUR.

On connaît en France et à l'étranger un certain nombre de dépôts de hachettes de bronze, classées en archéologie sous les noms de *celts*, *celtæ*, *haches celtiques et haches gauloises*. Nous pourrions en indiquer plusieurs dans le seul département de la Seine-Inférieure, où nous en avons connu à Elbeuf, à Harfleur, à Tourville-la-Chapelle; à la Hève près le Havre, à Antifer, près Étretat et dans les forêts de Brotonne et de Roumare; mais nous nous contenterons d'en citer deux qui brillent parmi les plus importantes. Le premier est celui de Gonfreville-l'Orcher, près Harfleur, qui se partage en deux belles trouvailles successives. La première eut lieu en 1845 et la seconde en 1859. Cette dernière se composait d'une quarantaine de pièces. Le second dépôt est apparu, en 1863, dans la forêt d'Eawy, sur le territoire des Grandes-Ventes. On y a compté jusqu'à quatre-vingts hachettes dont beaucoup n'étaient pas ébarbées.

Mais jusqu'à présent nous n'avons constaté nulle part, dans la Seine-Inférieure, la présence de moules destinés à couler des armes de bronze, lances ou hachettes. Tout récemment nous avons eu la bonne fortune de reconnaître qu'il avait existé, dans le pays de Caux, chez nos anciens Calètes, une fabrique d'armes antiques.

Dans la belle collection de M. Toutain-Mézerville, maire de Gonfreville-l'Orcher, nous avons rencontré deux moules de bronze on ne peut plus intéressants. Le premier est un moule de hache dont il n'existe malheureusement qu'un seul côté. Le Musée de Rouen, plus heureux, possède précisément le moule complet d'une hachette de bronze à peu près analogue. Le dernier, qui était encore

Digitized by Google

accompagné de sa hachette, a été trouvé en 1841, à la Villette, près Paris, au lieu dit le Pont-de-Flandre. Cette trouvaille a eu lieu lors des grands travaux des fortifications de Paris.

Mais ce que le Musée de Rouen ne possède pas, ce que nous croyons assez rare en archéologie, c'est un moule de lance en bronze contemporain des hachettes et recueilli avec elles. Ce moule, en deux parties, est complet et provient, comme celui de la hachette, du territoire même de Gonfreville. Il y a été trouvé, en 1859, dans l'important dépôt de hachettes dont nous avons parlé et qui était placé à Notre-Dame-des-Bois, près d'un point antique nommé le Camp-Dolent. Il est évident pour nous qu'il y eut autrefois à Orcher une fonderie indigène, où l'on fabriquait des armes de bronze se rapportant à la période gauloise.

Cette découverte, et quelques autres du même genre, nous aident à pénétrer les secrets de la métallurgie de nos pères. Vers 1845, un important dépôt de lances, haches, bracelets, couteaux et autres ustensiles de bronze a été trouvé dans le département de l'Allier, au village de la Ferté-Haute-Rive ; il me paraît évident que le lieu de production était voisin de ce dépôt.

En 1865, dans le département du Jura, on rencontra à Larnaud, près Lons-le-Saunier, les restes d'une fonderie gauloise dont le poids ne s'élevait pas à moins de 60 kilogrammes. L'ensemble de la découverte se composait de plus de mille pièces, parmi lesquelles on reconnut au moins soixante-dix articles divers. Dans cette infinie variété d'objets, dont la destination nous échappe aujourd'hui, on reconnaissait aisément des haches, des lances, des couteaux, des fibules, des bracelets, des faucilles, des boutons, des scies, des chaînes, des marteaux, des hameçons et des pointes de flèches (1). Mais au milieu d'un assortiment aussi complet, dans cette masse de minerai, de lingots et de rebuts qui trahissent la présence d'une fabrique, on ne signale cependant ni moule ni fragment de moule

L'abbé Cochet.

(1) *Découverte d'une fonderie celtique dans le village de Larnaud, près Lons-le-Saunier (Jura), en* 1865. In-8° de 24 pages ; Lons-le-Saunier, 1867, extrait des *Mémoires de la Société d'Émulation du Jura.*

---

Imp. E. Cagniard, Rouen.

Digitized by Google

# BOTANIQUE HORTICOLE.

# ÉTUDE SUR LES VÉGÉTAUX

ET SUR

## LEUR NATURALISATION

(Deuxième partie.)

Les idées que je viens d'émettre ne sont pas une vaine théorie, destinée uniquement à fournir un exposé qui afficherait une prétention très mal fondée à la science; il y a, pour l'horticulture, un grand parti à en tirer, et elles peuvent évidemment s'appliquer à beaucoup de végétaux que nous cultivons, aussi bien à ceux dont les conditions de culture ont été profondément modifiées, dans ces derniers temps, par d'intelligents observateurs, qu'à ceux dont l'introduction en Europe date à peine de quelques années.

Personne, aujourd'hui, n'ignore les travaux de ces hommes aussi savants que courageux qui n'ont reculé devant aucune fatigue, devant aucun péril, pour rapporter en Europe une infinité de plantes intéressantes, presque toutes inconnues il y a trente ans. Parmi les conquêtes précieuses dont ils ont enrichi nos collections, il faut placer en première ligne la nombreuse famille des orchidées qui justifient la prédilection dont elles sont l'objet, non-seulement par leur beauté et leur singularité, mais encore par les difficultés que les explorateurs ont dû vaincre pour les rapporter des forêts vierges intertropicales, et par les soins et le talent qu'elles réclament pour vivre acclimatées.

Avant de les avoir examinées et étudiées avec soin, le monde horticole avait reçu une impression profonde à l'apparition de la tribu de ces plantes



Digitized by Google

fantastiques ; il faut admirer leur forme étrange, leur *facies* insolite, l'élégante bizarrerie de leurs inflorescences, tantôt déliées, menues, aériennes, tantôt lourdes et monstrueuses d'aspect ; ici, sombres, velues et bigarrées, imitant des volées entières d'insectes, de papillons, d'oiseaux d'un autre monde ; là, grandioses et brillant des couleurs les plus vives et les plus délicates ; l'amateur studieux reconnaît qu'il y a pour lui un vif intérêt et une attraction puissante dans l'examen et dans les essais de culture de ces plantes, filles de l'air, dont la nature exceptionnelle et le genre de vie tout à fait imprévu, renversent toutes les idées reçues en horticulture jusqu'à leur apparition et déconcertent toutes les routines.

Il a fallu étudier ces plantes créées pour vivre sans toucher la terre, suspendues aux troncs et aux rameaux des arbres sous l'ombre épaisse des forêts vierges, bercées et nourries tout ensemble par les brises tièdes et humides de la zône torride.

Rien, dans nos climats d'Europe, ne donnait une idée nette de cette végétation aérienne ; cependant, avec le noble désir de savoir, d'agrandir leur intelligence et de pénétrer plus avant dans la connaissance des œuvres de Dieu, on vit de tous côtés, en Belgique, en Angleterre, en France, l'élite des horticulteurs s'efforcer, par l'imitation judicieuse des procédés de la nature, d'arriver à la culture rationnelle des plantes que jusqu'alors personne n'avait eu l'idée ou la présomption de sortir de leur pays natal. D'abord, s'est établie la distinction entre les orchidées épiphytes et les orchidées terrestres, et l'observation a amené à conclure que dans l'aire d'extension naturelle, ou, si l'on aime mieux, dans leur région botanique, là où le climat est tempéré, les orchidées sont terrestres, c'est-à-dire qu'elles s'implantent dans le sol pour y puiser leur nourriture ; mais lorsque l'on approche de la partie la plus chaude de notre globe, à peine ont-elles atteint les régions fécondes qu'un soleil quasi-vertical inonde de lumière et de chaleur, qu'elles quittent, pour la plupart, leurs habitudes terrestres et dédaignent de ramper ; elles vont se fixer aux arbres morts ou vivants, s'y suspendre en incrustant leurs racines dans les fentes des écorces et parcourent ainsi toutes les phases de leur vie sans toucher à la terre, sans lui rien emprunter, puisant dans l'air qui les entoure, dans l'humidité dont il est imprégné, sans doute aussi dans les gaz que produit incessamment le grand travail de décomposition et d'assimilation des forêts vierges, les éléments de cette végétation que l'on a nommée épiphyte.

Un caractère particulier à ces fleurs singulières, c'est que, comme leur

Digitized by Google

patrie originaire, elles ne connaissent pas le mouvement des saisons et ne suivent pas, dans leur vie, une marche régulière et successive. Elles fleurissent capricieusement et peuvent constamment offrir leur coloris et leur parfum. De plus, leur floraison se prolonge souvent deux ou trois fois autant que celle des autres plantes. Il va sans dire que si les orchidées, pour leur végétation et leur floraison, ne suivent pas le cours des saisons, il importe de ne pas le leur faire sentir et de les tenir constamment dans une serre chaude à température égale.

Ces plantes sont encore assez rares en Europe, et certains amateurs, pour les obtenir, ont souvent payé des sommes fabuleuses. Ainsi, on raconte que le duc de Devonshire, qui est placé au premier rang parmi les amateurs d'orchidées, visitant, il y a quelques années, les serres de M. Henderson, fut frappé de la beauté d'une orchidée du genre Cattleya; le duc n'était pas seul, une jeune dame de ses parentes l'accompagnait, et la contemplation de la belle Cattleya la ravissait en extase; sur le refus timide mais constant du propriétaire, qui ne voulait à aucun prix se dessaisir d'une plante unique en Europe, le duc lui tendit un portefeuille garni de billets de banque, et l'horticulteur ne put s'opposer à la gracieuseté du duc pour sa compagne.

Si certaines espèces d'orchidées exigent une température très élevée qui, dans nos serres chaudes, les rapproche des conditions climatériques des lieux où elles croissent spontanément, il en est un grand nombre d'autres qui réclament moins de soins, et l'on sera bien certain de ce fait, en considérant que l'on rencontre des orchidées depuis les terres basses jusqu'aux limites extrêmes où s'arrête même la végétation alpine.

On voit par là combien il devient important d'avoir des notions précises sur la station naturelle et sur la hauteur des lieux où naissent les orchidées. Il a fallu que la science fît trève, de loin en loin, à ses études purement spéculatives, pour recueillir, dans les notes des voyageurs, des renseignements qui nous apprissent à conserver vivantes ces merveilles dont elle se bornait à faire des momies desséchées.

Tous les phénomènes qui tiennent à l'existence des végétaux se suivent en s'enchaînant avec un ordre et un ensemble dont il est impossible de n'être point frappé. Rien ne s'y produit en vain, rien sans un but sérieux, sans que chaque partie du tout ne concourre directement ou indirectement à ce but et ne soit en harmonie parfaite avec l'ensemble. Nous n'apercevons pas toujours la fin que se propose l'Auteur des choses, mais, dans tout ce

Digitized by Google

qui est à notre portée, l'enchaînement logique des moyens et leur parfaite concordance avec le but immédiat, ressortent d'une manière évidente. Il est constant que toute plante est pourvue des organes les mieux appropriés à son mode d'existence et aux phénomènes extérieurs au milieu desquels elle doit se développer. L'étude comparée de ces organes doit donc nous révéler où, comment, et dans quelles conditions, ils pourront croître et fonctionner d'une manière normale.

Dans la vie des plantes, l'acte le plus considérable est la floraison; c'est alors qu'elles brillent, qu'elles attirent les regards, qu'elles répandent leur parfum; c'est alors que s'accomplit en elles la phase capitale de la fécondation, de la fructification; c'est, en quelque sorte, le but final vers lequel tendent toutes les forces vitales; toutes les autres fonctions n'ont qu'une importance secondaire et subordonnée à l'acte principal; et maintenant n'est-il pas évident pour tous ceux qui se trouvent en présence d'une famille de plantes qui ont un caractère tout spécial, dont les unes sont terrestres et rampantes, pendant que les autres sont grimpantes et aériennes, qu'il doit exister des rapports intimes entre les formes si diverses et les habitudes non moins variées de ces plantes, et que, par conséquent, les indications dont nous pouvons avoir besoin pour leur culture, doivent se déduire de l'examen de leurs formes et de la disposition de leurs organes essentiels?

Je m'arrête, Messieurs, dans la pensée d'éviter de trop longs développements; je bornerai donc à un seul exemple, l'examen que je veux présenter des transformations que l'art horticole a dû faire subir à certaines plantes pour les introduire dans notre climat, sans abri, pendant les plus rudes hivers.

Il y a peu d'années, le nombre des espèces de rhododendrons cultivés en France était fort restreint, et parmi ceux que l'on aurait pu, sans inconvénient, livrer à la pleine terre, pour affronter les fortes gelées, à peine aurait-on pu inscrire les noms de cinq ou six variétés. Maintenant, d'immenses progrès se sont accomplis, mais le succès est loin d'avoir été égal partout, et c'est de là que résulte, pour les amateurs, le danger de choisir des variétés qui ne sont qu'à demi rustiques et dont l'acclimatation est loin d'être complète.

Les rhododendrons *ponticum*, *maximum* et *catawbiense*, sont les types qui ont été adoptés pour produire des hybridations dues à la fécondation des rhododendrons *arboreum* aux couleurs brillantes; puis on a

Digitized by Google

essayé des semis dans lesquels les rhododendrons à fleurs jaunes, ceux de l'Hymalaya, ceux de Bootan, ont été mis en rapport avec les variétés déjà obtenues. C'est ainsi que l'on est arrivé successivement à récolter, sur des plantes parfaitement rustiques, des graines qui ont donné naissance à des hybrides dont les fleurs rappelèrent toutes les couleurs des rhododendrons *arboreum* et autres. Mais c'est ici précisément que se place l'écueil, attendu que les horticulteurs français et belges ont mis un empressement infiniment trop vif à livrer au commerce des fleurs aux couleurs les plus séduisantes : en effet, vendant ainsi les produits de leurs hybridations, dès les premiers croisements, ils n'ont pu garantir la rusticité de leurs plantes ; de là des mécomptes et des déceptions de toute espèce.

Ainsi n'ont point fait les Anglais, il faut bien leur rendre cette justice ; ils ont tenu, avant de livrer leurs plantes au commerce, à s'assurer de la constance de leurs coloris et surtout de leur parfaite rusticité ; leur persévérance, pour la culture des rhododendrons, a été couronnée du même succès que celle qu'ils ont montrée pour leurs croisements de chevaux ; pour les uns, comme pour les autres, ils laissent patiemment le temps accomplir son œuvre et ils en sont largement récompensés par les prix que leur obtiennent des produits que nulle part on ne peut trouver comparables à ceux qu'ils fournissent.

L'horticulture s'enrichit chaque jour des graines que des semeurs intelligents ne voient souvent éclore qu'après les efforts les plus persévérants ; mais c'est surtout par l'introduction des plantes venues des contrées inexplorées jusqu'à présent, que nos jardins se peuplent de végétaux précieux ; toutefois, la conquête d'une plante ou d'un arbre n'est pas toujours chose facile, même pour le collectionneur qui se trouve au milieu du pays où le végétal croît spontanément. Aussi, voici l'histoire en résumé de la manière dont M. Fortune, l'infatigable explorateur, put entrer en possession du *Cupressus funebris*, l'un de nos plus précieux conifères.

La scène se passe en Chine, non loin du district de Weichow, célèbre patrie du thé vert, à 150 milles au-dessus de l'embouchure d'une rivière qui se jette dans la baie de Hangchow, entre les 30e et 31e degrés de latitude boréale. Fraîchement arrivé dans cette région, M. Fortune aperçoit de loin un arbre d'une remarquable beauté, aspect de conifère, taille d'environ 18 mètres, tronc droit comme l'*Araucaria excelsa*, rameaux pendants comme le saule pleureur, l'ensemble, rappelant pour la symétrie et la grâce, un lustre de théâtre aux girandoles ornées de festons.

Digitized by Google

Admirer, convoiter, saisir l'objet désiré, c'est la marche expéditive des botanistes en quête de plantes ; mais parfois on compte sans les précipices, d'autres fois sans les murs, voire même sans le propriétaire, ennemi naturel des escalades ; or, en cette occurrence, un mur renferme l'objet convoité, et, comme surcroît d'obstacle, un Chinois veille à la porte de l'enclos. Heureusement, le Chinois est hôtellier ; entrons à l'auberge, vite à dîner ; après le dîner les pipes ; on propose de faire un tour de jardin, l'hôte fait les honneurs du sien. « Oh ! le bel arbre ! les provinces maritimes n'en ont pas le pareil. Vous permettez, monsieur ? » Et notre faux Chinois (Fortune joue ce rôle) de cueillir des graines. Bien joué, n'est-ce pas ? Voilà comment l'argonaute Fortune fit la conquête de son cyprès.

Dans mille autres circonstances, la conquête d'une plante n'a été faite qu'au prix des plus grands dangers, et plus d'un collecteur a payé de sa vie le désir d'obtenir une plante nouvelle.

Une étude sur les végétaux aurait pu paraître, au premier abord, d'une importance bien secondaire pour lui voir prendre la place au milieu des enseignements d'un congrès scientifique, mais je sens ma confiance se raffermir quand je me place à ce point de vue, qu'aujourd'hui l'horticulture ne peut plus être considérée comme un art futile, bon, tout au plus, à charmer les loisirs de ceux qui n'ont d'autre occupation que de distribuer dans un parterre des fleurs de couleurs variées. Au milieu de vous, Messieurs, je n'ai pas à craindre que les choses soient jugées superficiellement, et je compte sur votre bienveillante indulgence pour apprécier les considérations qu'il me reste à mettre sous vos yeux.

Je n'entrerai dans aucun développement pour faire observer que l'horticulture embrasse, non-seulement la culture des fleurs, mais aussi celle des arbres fruitiers et des légumes, qui tiennent une si large place dans l'alimentation publique. Je me renfermerai dans la simple énonciation de ce fait, que l'horticulture est la sœur aînée de l'agriculture ; c'est grâce à ses essais que l'agriculture a pu se livrer, sur une grande échelle, à la culture des végétaux qui font aujourd'hui sa richesse.

Si l'horticulture vient augmenter nos jouissances par l'introduction de plantes qui enrichissent de leurs brillantes couleurs, de leurs splendides feuillages les contrées lointaines, elle nous rend aussi de précieux services lorsqu'elle propage une nouvelle plante alimentaire ; elle fait ainsi participer des milliers d'hommes aux bienfaits dont la nature a favorisé les pays les plus éloignés. Introduire en Europe ces plantes utiles, c'est prendre un

Digitized by Google

rang parmi les bienfaiteurs de l'humanité, alors surtout qu'il s'agit d'espèces croissant dans des climats tempérés et, par là même, susceptibles d'être cultivées dans nos contrées.

On ne peut non plus laisser dans l'oubli ces deux considérations, qu'au point de vue artistique et surtout au point de vue de la salubrité publique, l'horticulture a rendu des services dont le plus grand nombre ne tient pas peut-être suffisamment compte.

Les anciens, qui nous ont laissé des traces immortelles de leur amour du beau dans les arts, se sont inspirés bien souvent de l'élégance des feuillages; tout, dans leur architecture, dénote cette richesse des modèles naturels, choisis parmi les objets aux formes pures qui les entouraient. La coupole du ciel leur avait donné l'idée de la voûte de leurs temples, les lignes harmonieuses et géantes des montagnes avaient été les premiers éléments de leur architecture, les fûts des colonnes furent calqués sur les types des palmiers, les stylobates sur la base dilatée de ces beaux arbres, et les chapiteaux sur leurs têtes aux lignes gracieuses; la volute copia ses enroulements sur les frondes en crosse des fougères, les détails des oves et des moulures naquirent des fleurs, des feuillages et des fruits.

L'histoire légendaire du chapiteau corinthien apporte sa preuve de cette appréciation juste et féconde des beaux feuillages; elle raconte que le grand sculpteur Callimaque conçut l'idée du chapiteau corinthien qui devint l'ornement sans rival du Parthénon et de presque tous les temples des Dieux, dans la vue de l'*Acanthus lusitanicus*. Pendant l'été, la plante avait été cultivée avec amour, puis abandonnée pendant quelques mois; au printemps, les feuilles en poussant rencontrèrent l'obstacle formé par la vase, elles se glissèrent dans les intervalles, entourèrent et remplirent la corbeille, retombant avec grâce sur les bords transformés sous cette parure élégante. Callimaque passa par là, il vit ce travail de la nature, cet ornement de belles feuilles luisantes aux élégants festons, aux lignes gracieuses, le chapiteau corinthien venait de naître dans le cerveau du grand sculpteur.

Et maintenant, pouvons-nous assez admirer les lois qui président à l'organisation de l'Univers? C'est à l'humble végétal qu'est dévolu le soin de purifier l'atmosphère rendu impropre à la vie de l'homme par sa respiration. Les plantes prennent à l'air le gaz acide carbonique expiré par les animaux, et, en décomposant ce gaz, sous l'influence des rayons solaires, elles s'assimilent le carbone et restituent à l'atmosphère l'oxygène sans

Digitized by Google

lequel nous ne pouvons vivre. C'est par ce continuel échange que s'établit la statique des êtres, c'est dans la réalisation régulière de cette purification de l'atmosphère, par les plantes, que résident les conditions vitales de la santé de l'homme.

Si l'intérêt privé exige que les habitations particulières reçoivent une distribution suffisante d'air et de lumière, la santé publique n'est pas moins intéressée à ce que les villes soient pourvues de larges promenades, de jardins, de parcs spacieux, qui y assurent la libre circulation, le renouvellement continu des éléments de la vie.

Les anciens, nos maîtres en bien des matières, avaient compris et apprécié, mieux que nous peut-être, la nécessité de ces conditions sanitaires.

Les Assyriens, les Egyptiens entremêlaient dans leurs villes, parmi les habitations, de vastes jardins qui, par l'espace et par la végétation, concouraient à y maintenir la pureté de l'atmosphère; les écrits de Vitruve prouvent également que les Grecs et les Romains s'appliquaient à donner à leurs villes des garanties de salubrité que pourraient envier les nôtres; c'était sous les platanes de l'Académie que les professeurs d'Athènes donnaient leurs leçons.

C'est assurément sous l'inspiration des mêmes principes que nous voyons chaque jour dans les villes et surtout à Paris, ces merveilleux squares qui transforment l'aspect autrefois uniforme de nos rues, en même temps qu'ils distribuent l'air et la vie à tous les nouveaux quartiers.

Ai-je besoin de vous parler des parcs qui se dessinent partout où le terrain fournit une situation favorable? Vous parlerai-je, au milieu de tous les autres, des points de vue pittoresques des Buttes-Chaumont, des admirables effets obtenus dans l'organisation du Parc-Monceaux? Là, les aspects sont variés, à chaque pas, avec un art qui fait le plus grand honneur à ceux qui ont conçu les plans et à ceux qui ont perfectionné chacun des détails. Ici, dans les fissures de ces rocailles placées d'hier et simulant l'aspect vieilli des gisements naturels, sont plantées des fougères au feuillage délicat, des hémérocalles aux grandes feuilles, des cotoneasters, des alaternes, des filarias, des aucubas, etc., etc.

Pour arriver à cet ingénieux enchevêtrement d'arbustes et de plantes pittoresques, courant çà et là, capricieuses et légères sur les roches pendantes, vous traversez une grotte qui présente les bizarres configurations souvent habituelles aux cavernes des montagnes; de la voûte retombent, en pendentifs d'une extrême élégance, des stalactites que l'on croirait nées,

Digitized by Google

ici même, de l'infiltration des eaux supérieures et qui vont parfois rejoindre les stalagmites d'en bas pour former des piliers sillonnés et découpés à jour, des effets de lumière produits par des percées ménagées çà et là, dans la voûte, viennent irradier dans la grotte et ajouter à l'expresion de cette création jusqu'alors sans exemple.

Vous serez assez indulgents, chers lecteurs, pour me pardonner de m'être laissé entraîner à vous parler de ces merveilles de l'art, pour lesquelles les végétaux venus de toutes les parties du monde forment un admirable encadrement; vous me pardonnerez surtout d'avoir si longtemps abusé de votre patience. Devant vous, je l'espère, trouvera grâce celui qui, cultivant les fleurs avec amour, ne craint pas de soutenir qu'elles sont la joie des yeux, et qu'à l'entrée de tous les jardins devrait être placée cette heureuse citation d'un poète latin :

Hic ver assiduum melius quam carmina flores
Inscribunt....

Je ne puis terminer cependant cette étude sur l'horticulture et sur les services réels qu'elle peut rendre, sans vous rappeler un fait qui est bien loin de vos souvenirs peut-être, et dont, assurément, on n'a pas fait suffisamment raison dans les sociétés savantes.

Au moment où la guerre européenne, faite par Napoléon, avait fermé les portes de France au commerce extérieur, un homme aussi remarquable par ses connaissances que par son esprit d'observation, M. Loiseleur Deslongchamps fit une heureuse application de la botanique à la thérapeutique; les médicaments exotiques n'arrivaient plus qu'avec peine et se payaient des prix excessifs. Loiseleur entreprit, avec une grande sagacité, de les remplacer par des plantes indigènes, ce qu'il ne fit qu'après s'être livré à beaucoup d'expériences sur leurs propriétés réelles. Ainsi, à l'ipécacuanha il substitua l'azarum, plusieurs de nos euphorbes au séné, et au quinquina l'extrait des fleurs de narcisses des prés. Je pourrais multiplier ici les citations, il me suffira de dire qu'il publia ses résultats sous forme de tableaux où la manière d'administrer, où la dose et les effets de chacune de ces plantes, étaient notés avec soin et mis en regard.

On acquit, de cette manière, la connaissance de certaines succédanées qui diminuèrent la privation des substances médicamenteuses fournies par les pays lointains. Dans cette circonstance encore l'horticulture, venant

Digitized by Google

en aide à la botanique, mérita de prendre rang parmi les sciences utiles à l'humanité.

Puissé-je avoir contribué à faire pénétrer dans vos esprits cette conviction, que l'horticulture, bien loin d'être aujourd'hui uniquement un art d'une utilité insignifiante pour le plus grand nombre, est appelée, au contraire, à jouer un rôle important dans la solution des problèmes d'économie sociale, et qu'il est bon que ceux qui sont placés à la tête du monde intelligent se déclarent hautement ses promoteurs, encourageant ainsi les progrès qu'elle s'efforce chaque jour de réaliser dans l'intérêt général, par l'heureuse réunion de ce qui charme les yeux et des produits qui donnent satisfaction aux nécessités de la vie.

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.

Comte de Gomer.

---

Digitized by Google

# JOURNAL

DES

# PRINCIPAUX EPISODES

## DE L'ÉPOQUE REVOLUTIONNAIRE

*A Rouen et dans les environs, de* 1789 *à* 1795.

---

### XIII.

Pour terminer ce journal, il ne nous reste que peu de choses à dire.

La réaction contre l'affreux système du gouvernement révolutionnaire, tombé le 10 thermidor, avait d'abord amené le représentant Sautereau à dissoudre le Conseil général de la commune et à le recomposer d'hommes nouveaux; ceux-ci, moins exaltés que leurs prédécesseurs, avaient pu ramener déjà plus d'ordre et un peu d'économie dans les affaires de la ville; mais une nouvelle nomination ayant eu lieu un peu plus tard, plaça à la tête de la municipalité des hommes connus par leur modération et leur patriotisme; voici leurs noms: les citoyens Goubé, maire; Jouanne, Cavé, Recquier, Reverdun, Remy-Taillefesse, Lécardé, Adeline, Gueroult, Beauvais, Hébert, Goutan, Balicorne, Lelièvre, Mattard, *officiers municipaux;* Meslin, Adam, Lesage, Duchemin, Lahalle, Aunay, Lemarchand, Carré, Vieillot, Gambart, Lemonnier, Félix Ribard, Lenelle, Lézurier le jeune, Victor Gontier, Jourdain, Regnault, Lemarchand, Lebouvier, Bucaille, Gambet, Malandin, Martin, Morinville, Grenet, *notables*, et Caudron, substitut du procureur de la commune..

Cette administration se mit courageusement à l'œuvre; elle entreprit vaillamment de relever les ruines du passé. Mais bientôt, le vent de l'opi-

Digitized by Google

nion ayant tourné, et l'esprit révolutionnaire ayant repris faveur, la nouvelle municipalité se trouva débordée et en butte à une opposition tellement tracassière qu'au bout de six mois elle se retira des affaires de la ville.

De nouvelles élections appelèrent des hommes nouveaux et la municipalité sortante remit l'administration aux mains de ses successeurs le 25 brumaire an IV. Elle lui rendit en même temps compte de ses opérations par un rapport dont l'analyse va clore ce travail.

Avant d'entrer dans le détail de ses opérations, l'administration démissionnaire jette un coup d'œil général sur la situation des affaires de la ville au moment où elle en prit la direction et elle s'exprime ainsi :

« Si quelque chose a pu nous consoler du pénible fardeau qu'on nous « imposait, c'était, d'une part, la riante perspective d'une moisson qui nous « laissait le doux espoir de voir renaître l'abondance dans nos murs, d'où « trop longtemps l'avait bannie *un régime affreux*, dont les funestes effets « se font encore ressentir sous le règne même de la justice ; de l'autre, nous « n'avons aperçu qu'un vaste champ où l'homme de bien pouvait *réparer les « maux incalculables de l'oppression sous laquelle nous avons gémi ;* mais tel est « l'empire des circonstances, qu'il ne suffit pas toujours de la volonté pour « faire le bien, il faut encore les moyens : nous en avons fait la triste expé- « rience et si, à cet égard, nos regrets peuvent être atténués, c'est de re- « mettre entre vos mains les rênes qui nous ont été confiées. Magistrats du « peuple ! si la carrière que vous allez remplir par le vœu de vos conci- « toyens, *a été pleine d'écueils pour vos prédécesseurs*, vous aurez la consola- « tion de voir s'applanir les obstacles à mesure *que le gouvernement prendra « l'attitude* qui lui convient. Vous entrez dans l'arène sous l'égide des lois « voulues par la nation entière ; vos opérations étayées par elles, recevront « ce caractère imposant qui imprime le respect et contraint à l'obéissance. « Si, *comme on doit s'y attendre*, vous êtes débarrassés du fardeau des sub- « sistances, vos fonctions reprendront cette mâle énergie que ces détails « douloureux ont paralysée jusqu'à ce jour ; *vos idées ne seront pas sans cesse « troublées par les besoins journaliers* de vos malheureux concitoyens ; vos « cœurs ne seront pas continuellement déchirés par le hideux tableau de « la famine. Tel est l'espoir qui doit vous animer et vous encourager dans « vos travaux. »

Quelle différence entre ce langage modéré et les déclamations furibondes des sans-culottes montagnards de l'an passé !

Ce rapport, arrivant au chapitre des subsistances, établit la situation des magasins.

Digitized by Google

| | | | |
|---|---|---|---|
| Il s'y trouvait le 6 messidor an III, . | 349 | quintaux | de blé. |
| — | 2 | — | de farine. |
| Il y était entré depuis. . . . . | 14,166 | — | de grains. |
| — | 5,839 | — | de farine. |
| — | 417 | — | d'avoine. |
| — | 19,108 | — | de riz. |
| | 39,881 | | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Il avait été distribué depuis la même époque . . | 13,169 | quintaux | de blé. | |
| — | 6,936 | — | de farine. | |
| — | 82 | — | d'avoine. | |
| — | 18,615 | — | de riz. | |
| | 38,802. . . . . | | | 38,802 |
| Il restait donc en magasin . . . . | | | | 1,079 q. de grains et farines. |

« Ces résultats, continue le rapport, combinés avec l'état de la population et le dénombrement des personnes employées sur les listes de chaque « arrondissement, vous démontrent l'impossibilité où nous avons été d'é- « tendre la distribution à ceux de nos concitoyens *rayés depuis trop long- « temps de ces listes ;* ils vous convaincront également *que nous n'avons pu « augmenter la modique ration de quatre onces par individu !* nous avons néan- « moins fait, pour parvenir à ce but, tout ce qu'il a été possible de faire: « remontrances au comité de salut public, prières, sollicitations, envois « réitérés de commissaires ; on nous a promis, on nous a donné des man- « dats, dont la majeure partie n'ont pas reçu leur exécution ; enfin, si nous « sommes parvenus à ce terme, nous ne le devons qu'à des hasards qui se « sont souvent fait attendre ; nous le devons à la sollicitude des représen- « tants du peuple en mission, à celle du département, au zèle de nos com- « missaires, il a fallu *l'excessive résignation du peuple* pour nous aider à « *vaincre douze jours de privation, sans les intervalles multipliés dont ils ont été « précédés et suivis.* Telles sont, citoyens, *les angoisses déchirantes dont nous « avons eu l'âme navrée* depuis notre installation.... »

Dans le chapitre relatif au bureau central chargé des distributions journalières, la comptabilité était fort arriérée. « *Nous devons croire*, dit le rapport, *que nos prédécesseurs, impérativement commandés par les circonstances fâcheuses qui souvent ont troublé leur marche, n'ont pu se livrer à tous les détails qu'exige cette comptabilité.* La pénurie qui nous a toujours environnés a nécessité des recherches, a prescrit la plus sévère économie, le redressement

Digitized by Google

des abus et l'examen le plus scrupuleux des comptes de chaque boulanger. ..... Vous aurez l'avantage de trouver un ordre établi, qui, *s'il avait existé* lors de notre installation, nous mettrait à portée de vous donner aujourd'hui une besogne plus précise. Au reste, citoyens, c'est beaucoup d'avoir découvert la trace des abus, *d'avoir intimidé les comptables* et de vous mettre à portée de recouvrer l'arriéré. »

*Sur la Police*, nous copions encore le rapport :

« La police de la ville offrira à vos regards étonnés bien des abus à réprimer, bien des désordres à corriger; les moyens d'y pourvoir ont été pour ainsi dire nuls dans nos mains ; les *commissaires de police n'étaient* point, par la loi, à la nomination de la municipalité : *nommés par le peuple*, *ils semblaient dédaigner notre censure*, *rendre* vaines nos réquisitions et nos efforts inutiles..... *La loi vous rend leur nomination*, c'est vous rendre les moyens d'exécution plus faciles.

« Vous avez sans doute gémi comme nous sur le peu de police et le peu de soins qu'on apporte à l'enlèvement des immondices, *dont les rues sont partout encombrées.* Nous avons senti les inconvénients qui pouvaient en résulter : d'abord par les émanations méphytiques qui s'exhalent de ces putridités ; ensuite par les obstacles multipliés qui obstruent le passage. Mais nos moyens coercitifs contre l'adjudicataire de l'enlèvement des boues devaient nécessairement échouer auprès des indemnités que les circonstances l'obligent à réclamer de l'administration et l'impossibilité pour la commune de satisfaire à des dépenses de cette importance.

« *Sur la police des marchés*, il a été impossible, au milieu des secousses qui ont depuis si longtemps agité la commune, d'y rétablir l'ordre, de fixer les heures de vente. »

Le régime révolutionnaire avait apporté une grande perturbation dans la police des halles ; par les changements qu'il y avait faits, il avait supprimé, par année, seize halles et diminué dans la même proportion le concours des cultivateurs et des marchands de grains, à une époque où cependant ce concours eût été si nécessaire.

Le rapporteur insiste sur ce point pour le *rétablissement* des halles *de sept en sept jours et non plus de dix en dix.*

L'*éclairage de la ville* était alors un grand embarras pour la municipalité ; l'installation des *réverbères à l'huile* ne remontait qu'à quelques années et la dépense en ce point était énorme. La cherté des denrées de toute espèce avait tellement effrayé, qu'on ne pouvait plus trouver d'entrepreneur de l'éclairage pour une année entière ; aucun ne voulait s'engager *pour plus d'un mois* ! A ce moment (brumaire an IV) l'éclairage coûtait à la ville *douze cents*

Digitized by Google

*mille livres par an !* (1) et encore, à ce taux, aucun entrepreneur ne voulait s'engager. *La seule illumination de l'hiver* calculée pour les jours de *croissance et de décroissance aurait absorbé trois années de sols additionnels*, si l'on avait traité. Mais cette perspective ayant effrayé l'administration, elle *supprima* l'éclairage des rues en attendant que le gouvernement voulût bien venir en aide à la ville de Rouen pour cet objet important.

Ainsi, par ce temps de désordre et de haine politiques, les rues de Rouen ne furent point éclairées *même* en hiver ! c'est dire que le *progrès* nous avait reportés au-delà de 1522, époque de l'invention des réverbères.

L'entretien du *pont de bateaux*, depuis la suppression du droit de pontage, était devenu pour la ville une charge excessive. La nécessité de le reconstruire en presque totalité et l'impossibilité où l'on se trouvait d'y consacrer même une somme minime, engagea l'Administration du 6 messidor à remontrer au gouvernement qu'aux termes de la loi, ce pont étant le point de communication entre les grandes routes des départements du Nord et ceux de l'Ouest, devait être entretenu aux frais de l'Etat. Elle eut le bonheur de faire accepter cette proposition, et de décharger ainsi le budget de la Commune d'un lourd fardeau.

Les fontaines publiques, endommagées par les gelées d'un hiver rigoureux, auraient occasionné de grands frais à la ville, si des citoyens en grand nombre, n'étaient venus à son secours par des dons volontaires. La municipalité les en récompensa en rendant à « ceux qui y avaient droit la demi-« ligne d'eau qu'ils avaient acquise anciennement à titre onéreux, *et qu'on « leur avait enlevée arbitrairement lorsqu'on violait si gratuitement tous les prin-« cipes d'équité.* »

La municipalité du 26 messidor s'occupa aussi du rétablissement de la fontaine du Vieux-Marché, détruite en de tristes circonstances, et dont les débris gisaient à terre depuis longtemps ; mais le temps ne lui ayant permis que de dresser le plan de la nouvelle fontaine et de le faire accepter par le département, la nouvelle Administration demeurait chargée de son exécution.

### DE LA BOURSE.

« *Sous le régime oppresseur*, dit le rapporteur, *où tout n'était bien qu'autant « qu'il se ressentait du vandalisme, on vit s'écrouler par toute la France les Mo-« uments qui* attestaient le goût matériel. Notre cité eut aussi des van-« dales ! aussi vit-elle anéantir dans un jour le lieu central où le paisible

(1) Délibération du 25 brumaire an IV.

Digitized by Google

« et honnête négociant traitait librement les affaires de son commerce (1).
« *Nous avons cru de notre* devoir de tenter tous les moyens pour restituer ce
« monument afin d'obvier aux inconvénients sans nombre qui troublent les
« négociations. Nous avons en conséquence convoqué les principaux com-
« merçants, qui ont nommé quatre commissaires *pour réunir les offrandes de*
« *chacun pour cette reconstruction* (2); en même temps nous avons pris une dé-
« libération pour que les différents objets disponibles et utiles à ce local
« soient mis à la disposition de la Commission chargée de l'exécution du
« plan qui doit être arrêté. »

HOSPICES.

L'hospice Humanité (la Madeleine) était dans un triste état ; à la faveur des désordres publics, des abus nombreux s'y étaient introduits ; aussi le rapport, en regrettant l'insuffisance des règlements, disait : « Vous les ju-
« gerez comme nous faciles à éluder ; vous y verrez beaucoup d'agents et
« point d'ensemble ; des talents sans récompense, l'ignorance protégée, l'é-
« conomie oubliée, la prodigalité sans censure. »

Pour l'an III, cet hospice avait reçu 2,466,835 liv.; sa dépense ayant atteint le chiffre de 2,407,570 liv., il lui restait en caisse la somme de 59,265 liv. mais cette dernière somme redevait à la commune 150,000 liv. qu'elle avait prêtée pour faire face à des besoins urgents.

La situation de l'Hospice-Général était encore plus mauvaise, sa dépense avait dépassé les recettes de 678,835 liv. !

La garde nationale ne pouvait être oubliée dans ce rapport ; aussi lui fut-il réservé une large place. La municipalité surtout s'étendit avec complaisance sur ce sujet : elle en signala les avantages et l'utilité, et, tout en félicitant « la grande quantité d'hommes probes et tout dévoués au bien public qui, depuis le commencement de la Révolution, n'avaient cessé de donner des preuves de leur civisme, » elle témoigna son regret à l'égard de ceux qui « ne remplissaient pas leur devoir et qui *abandonnaient trop sou-*
« *vent leur poste*, ce qui fait que, souvent, ces postes sont déserts. » Hélas! *en ce temps-là, c'était déjà comme ça* !

Quant à la force armée, la grande difficulté était de la loger ; des plans de nouvelles casernes avaient été dressés, mais le temps pour les exécuter ayant manqué, ils furent remis à la nouvelle Administration.

(1) 3 mars 1794.

(2) Le même système avait été suivi en 1566 pour le premier établissement des consuls. — (Voir registre du Parlement) 1566.

Digitized by Google

Un autre soin lui fut encore recommandé : depuis douze ans, les mêmes rôles servaient pour la distribution des billets de logement ; les noms des rues ayant été plusieurs fois changés ainsi que les numéros des maisons, il en résultait un désordre épouvantable qui donnait lieu « à une multitude « innombrable de réclamations, » tant de la part des bourgeois que de celles des militaires en passage dans la ville.

Il était donc urgent de faire un nouveau dénombrement des maisons et d'établir des rôles sur une base nouvelle.

PRISONS.

Nous copions.

« Nous devons fixer votre attention sur les asiles qui recèlent les préve-
« nus dont la balance de Thémis doit peser les destinées ! La situation de
« ces hommes est telle, que nous venons tout récemment de faire parvenir
« à l'administration du département les observations que nous avons cru
« devoir faire pour alléger leurs souffrances ; nous avons réclamé des cou-
« vertures, dont ils sont privés depuis trop longtemps ; nous avons fait
« sentir que la pénurie nous privait de satisfaire au vœu de la loi, qui or-
« donne de délivrer une livre et demie de pain à chaque prisonnier.....
« Nous n'avons pas non plus négligé les moyens que nous avons pu em-
« ployer pour la salubrité et la sûreté des prisons. Celle surtout dite le
« Violon a besoin d'être changée ; elle est d'une insalubrité telle, qu'il est
« révoltant d'y renfermer l'espèce humaine..... »

ATELIERS DE FILATURE.

Voici le texte du rapport sur ce sujet :

« Par une suite de la subversion de tous les principes d'administration,
« on expulsa, dans la seconde année, les personnes qui conduisaient avec
« tant de succès les filatures des ateliers de Saint-Maclou ; on fit plus, on
« mit les scellés, non seulement sur les mécaniques, mais même sur les
« meubles les plus indispensables des infortunés qui passaient leur vie à
« donner des soins à l'instruction des fileuses ; elles à qui précédemment on
« accordait des gratifications proportionnées à leur activité, à leur pa-
« tience, à leur intelligence pour l'instruction des pauvres. Leurs succès
« furent tels, et leurs élèves étaient parvenus à un degré de perfection si
« complet, que cet établissement pouvait rivaliser avec tous ceux connus en
« Europe. En effet, on avait vu, en 1788, l'administration provinciale déli-
« vrer des prix à quarante-sept fileuses, dont une entre autres (la citoyenne
« Devienne) poussa la finesse de ses fils jusqu'à 340,992 aunes à la livre (1)

(1) Procès-verbal de la Commission intermédiaire.



Digitized by Google

« Vous devez croire, citoyens, que nous nous sommes empressés, aussitôt « que nous avons eu connaissance de ce *délit administrationnel*, de le ré- « parer autant qu'il a été en nous.

« Les scellés ont été levés; les meubles, les mécaniques ont été « rendus, les pauvres s'y sont portés de toutes parts. Ces ateliers sont « maintenant en activité. Puissent des temps plus fortunés vous mettre à « même d'encourager le zèle des maîtresses et celui des élèves. Nous les re- « commandons à votre sollicitude paternelle pour l'humanité, pour le bien « et la prospérité de nos manufactures. »

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Afin de continuer à n'être que vrai, nous copions encore ce chapitre :

« Le compte que nous pouvons vous rendre sur cette partie essentielle est « réduit à si peu de chose, que ce n'est qu'en gémissant que nous osons à « peine fixer vos regards sur ces établissements. Nous devons considérer « les premières années de la révolution comme nulles pour l'éducation de « la jeunesse ; les trois dernières surtout ont été infiniment plus nuisibles « qu'utiles. L'ignorance et l'immoralité semblent siéger à l'envi au sein des « écoles primaires. Des hommes décorés du beau nom d'instituteurs, placés « sans examen, sans concours, par la toute puissance d'alors, ne réunis- « sant beaucoup d'enfants que pour obtenir plus de salaires que d'élèves. « Tel est le tableau que vous offrent les écoles primaires. Puissiez-vous, en « remettant les rênes de votre administration en d'autres mains, présenter « à vos successeurs des résultats plus satisfaisants sur l'éducation publique, « qui tient de si près à la félicité et au bonheur de la société !

« Il y avait, lors de notre installation, 22 instituteurs, 21 institutrices en « exercice, et 3,301 élèves ; depuis cette époque, il ne reste plus que 3,265 « élèves.

« Au 6 messidor, 5 instituteurs et 3 institutrices seulement étaient logés « dans les maisons presbytérales ; depuis cette époque, un instituteur a ob- « tenu le presbytère d'*Hilaire*, un autre celui de *Michel;* mais il y a pour « ce dernier une contestation devant les tribunaux. »

IMPOSITIONS.

Cent neuf rapports ont été faits sur la contribution foncière et mobilière pour l'arriéré des années 1791 et 1792.

Les rôles de la contribution en nature ont été dressés. Ceux de l'imposition personnelle et somptuaire sont préparés.

Digitized by Google

Toutes les caisses et tous les comptes ont été vérifiés.

Les treize bureaux de bienfaisance ont fonctionné régulièrement : durant le cours de l'année il est entré dans les caisses 446,894 livres ; la somme de 104,169 livres seulement a été distribuée en secours, de sorte qu'avec 10,370 livres restant de l'an III il se trouvait, le 25 brumaire an IV, la somme de 353,094 livres pour faire face aux besoins de l'hiver dans lequel on allait entrer.

L'*Etat civil* était en voie d'organisation.

Ce résumé des travaux d'une sage administration nous a paru devoir caractériser parfaitement l'époque de transition d'entre le régime révolutionnaire et celui qui le suivit. On y sent à chaque ligne le profond découragement qui s'était alors emparé de tous les esprits. Après la réaction très prononcée que la mort de Robespierre et le changement de système avaient amenée, les espérances les plus extrêmes s'étaient réveillées. Le parti royaliste se crut à la veille de triompher, et il cria bien haut vive Louis XVII ! Mais, d'un autre côté, les républicains modérés, qui avaient toujours protesté contre la tyrannie du régime sanguinaire, se reprirent à espérer un avenir meilleur ; combattant énergiquement ceux qui parlaient de royauté et cherchant à ramener la république dans les voies de la modération et de la justice, ils entreprirent une lutte acharnée contre les Jacobins. C'est au moment où ceux-ci viennent d'être vaincus à Paris et chassés de Rouen, c'est quand la *Société populaire révolutionnaire* vient d'être dissoute, quand enfin l'administration de la ville, après six mois de sages réformes, est remise à des hommes nouveaux, capables de bien faire, c'est à ce moment que nous arrêtons ce *Récit*.

Nous aurions pu le rendre beaucoup plus intéressant sans doute. Il eût été fort piquant de raconter certaines anecdotes, de citer certains noms et de montrer ce que sont devenus d'entêtés royalistes ou de farouches républicains; mais, dans l'intérêt *des uns* et *des autres*, nous avons préféré garder le silence sur tout cela, ne voulant blesser ni servir aucune passion, et encore moins alimenter les rivalités et les jalousies mesquines, ordinairement si friandes de ces sortes de révélations. Au reste, ce travail est bien loin d'être complet, nous le savons; nous l'avions entrepris avec l'intention, non d'écrire une *histoire*, mais au moins de l'esquisser ; malheureusement, nous avons dû y renoncer, par cette raison, facile à comprendre, que l'intérêt d'une histoire *locale* reposant beaucoup plus sur les *anecdotes* que sur les faits généraux, nous ne pouvions entrer dans cette voie sans nous exposer à blesser quelques contemporains, ou bien à violer cette règle, qui doit être sacrée pour l'historien : *la vérité*. Voulant, au prix de notre amour-propre, éviter l'un et l'autre, nous avons cru devoir ne donner que ces notes, dans

Digitized by Google

l'espoir qu'elles engageront quelque jeune écrivain à préparer, pour la fin du siècle présent, une histoire complète de cette époque révolutionnaire, aux excès de laquelle, alors, on croira difficilement!

En terminant, nous prions M. Cusson, secrétaire en chef de la mairie, et M. Legrand, archiviste, de recevoir ici l'expression de notre reconnaissance, pour l'obligeance avec laquelle ils ont mis à notre disposition les registres de l'ancienne municipalité de Rouen, et ont même, souvent, facilité nos recherches par de précieuses indications.

E. Gosselin.

---

Digitized by Google

# POÉSIE.

PIÈCE DE VERS RECUEILLIE SUR LES MURS EN RUINES DE L'ABBAYE DE JUMIÉGES OU ELLE AVAIT ÉTÉ TRACÉE AU CRAYON (1).

« Valons-nous mieux que nos ancêtres?
Je n'en sais rien;
Dans les beaux-arts sont-ils nos maîtres?
Peut-être bien;
Mais, sans rabaisser le génie
De nos maçons,
J'aime de l'antique Neustrie
Les fiers donjons.
J'aime mieux les vieilles églises
Aux grands arceaux
Et les clochers à teinte grise
De nos hameaux;
Que ces monuments de notre âge
Si blancs, si frais,
Qu'on adapte à tous les usages
Sans plus de frais.
Si bien que dirigeant sa course
Vers le saint lieu
A Paris on entre à la Bourse
Pour prier Dieu.
Moi j'aime ces sombres enceintes
Où l'œil mortel

(1) La pièce de vers que nous reproduisons ici a été lue par nous, en 1833, sur les ruines de l'abbaye de Jumiéges où son auteur venait de la crayonner. Malgré ses trente-quatre années de date, elle nous semble encore pleine de cette fraîcheur vive et suave que nous lui trouvions au printemps de nos ans.—Nous croyons la pièce parfaitement inédite et nous espérons que les lecteurs de la *Revue* nous sauront gré de leur avoir conservé cette *fleur des ruines*.

Digitized by Google

Croit voir au haut des voûtes saintes
S'ouvrir le ciel.
Ainsi de l'antique Jumiéges,
Sacrés parvis,
La présence de Dieu protége
Vos grands débris.
Et de votre ciel solitaire
Où brillait l'or,
Une sainte odeur de prière
S'élève encor. »

*Signé :* Alf. de Caumont, 1833.

---

# MARGUERITE.

Marguerite à seize ans ; elle est vive et rieuse ;
Une fleur, un ruban, un rien la rend heureuse ;
Elle court, elle chante, et, comme un gai lutin
Est du logis entier le réveille-matin.
Vite, vite, accourez, mère, voici l'aurore,
Venez dans le jardin, voir mes roses éclore,
Et des nids éveillés surprendre les chansons
Que gazouillent tout bas les jeunes nourrissons.
Venez, déjà la ruche est toute bourdonnante ;
Déjà le laboureur, d'une main diligente,
Prépare la charrue et pique lestement
Ses grands bœufs au poil roux, qui marchent lentement.
Entendez-vous la voix arroganto et sonore
Du coq bien haut juché qui d'un air matamore
Semble de son vieux mur jeter un fier cartel
A quiconque apparaît..... volatile ou mortel !
Tout s'anime, tout brille à l'heure matinale ;
Le brin d'herbe est couvert de saphir et d'opale,
Les arbres du verger, qui frissonnent au vent
Inclinent leurs rameaux vers le soleil levant.
La volage allouette effleure dans sa course
Le gazon, les hauts blés, la citerne, la source,

Digitized by Google

Jette à tous les échos ses joyeuses chansons
Que répètent en chœur les hôtes des buissons.
La vie, avec le jour, éclate en toutes choses;
Dans le frémissement des fleurs à peine écloses :
Dans le bruit argentin de l'onde qui s'enfuit ;
Dans le vol du bourdon que l'abeille poursuit ;
Dans l'étable où bondit la folâtre génisse ;
Sur le gazon mouillé qu'embaume le narcisse ;
Dans les champs, dans les airs, dans les bois, sur les monts ;
Partout où le soleil verse ses doux rayons !

Ainsi parle l'enfant, en son ivresse extrême,
Sans savoir que sa voix traduit l'hymne suprême
Que murmurent à l'aube, et les vents, et les eaux,
Et les grands peupliers, et les frêles roseaux.
Mais parfois son bonheur la rend presque maussade ;
Elle prend un air triste, et cherche à trouver fade
Le plaisir de courir après un papillon,
Ou d'écouter, le soir, la chanson du grillon ;
Elle en veut à ses fleurs, à sa fraîche toilette,
A l'écho du vieux pont, à son escarpolette ;
A ses rondes d'enfant, à son oiseau chéri ;
Au gros dogue enchaîné, son plus cher favori ;
A tous les frais bonheurs de son adolescence,
Aube, rayons, parfums, calme, joie, espérance ;
Regrettant de ne voir en cette vie en fleur,
Aucun sombre mystère, aucune âpre douleur !
Que n'ai-je, se dit-elle, au fond de ma pensée
Un souvenir fatal qui me tient oppressée,
Répandant sur ma joue une morne pâleur ;
Dans mon regard troublé, l'extase ou la langueur !
Que ne puis-je, la nuit, comme mainte héroïne,
Aux rayons de la lune, errer sur la colline ;
Répéter à voix basse, un nom mystérieux
En regardant Vénus qui monte dans les cieux,
Comme un sylphe effleurer la grève solitaire ;
Cueillir dans la rosée un bouquet de bruyère,
Et sur la haute tour où nichent les hiboux
Mêler au vent du soir, mes chants tristes et doux !
Un nom, un souvenir plein de mélancolie,
Voilà de quoi remplir hélas ! toute la vie !

Digitized by Google

Mais vainement je cherche en mon *lointain* passé,
Ce souvenir, ce nom..... le temps a tout glacé !
Et la folâtre enfant, oubliant son envie
De jouer un instant à la mélancolie,
Revient avec ivresse aux souvenirs joyeux
Qui forment dans sa vie un sillon lumineux ;
Lui font battre le cœur quand leur blanche phalange
Défile lentement devant ses regards d'ange.
Tantôt c'est la lecture au grand-oncle perclus,
Qui, de s'être endormi, se montre un peu confus,
Et s'en prend aux coussins de sa large causeuse
D'avoir, pour un moment, oublié la liseuse.
Tantôt c'est une course à travers la forêt,
Pour cueillir, au printemps, la fraise et le muguet ;
C'est un tendre baiser de sa charmante mère,
Quand, du pauvre orphelin, comprenant la misère,
L'enfant vient lui donner, sans regret, sans retour,
L'épargne destinée à quelque frais atour.
Ce sont les entretiens sur la verte terrasse
Quand tombe la chaleur et que la brise passe ;
Ce sont les soirs d'hiver, alors qu'au coin du feu
Un cercle d'étourdis invente un nouveau jeu ;
On se plaît au récit de quelqu'histoire horrible
Qui jette dans le cercle une frayeur risible,
Rapproche les fauteuils et couvre de pâleur
Tous les fronts ingénus où se peint la terreur.
Un bruit inattendu, le vent qui se lamente,
Le feu qui sur les murs jette une ombre tremblante,
Achève de verser le frisson dans les cœurs
Heureux de se livrer à ces folles terreurs !
Mais bientôt recourant à la valse légère,
Chacun secoue alors sa frayeur passagère,
Et la ronde et les chants, et les propos joyeux,
Remplacent dignement les vents ténébreux !

Tels sont les souvenirs de la jeune rêveuse,
Souvenirs qui plus tard, dans sa vie orageuse,
Viendront la consoler, apportant à son cœur
Un parfum de jeunesse, un rayon de bonheur !

ADÈLE HOMMAIRE DE HELL.

Digitized by Google

# PALÉOGRAPHIE.

## LES ARCHIVES DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Nous sommes heureux de pouvoir, cette année comme la précédente, offrir à nos lecteurs un excellent résumé des travaux de notre archiviste et de ses opérations annuelles dans notre grand dépôt départemental. Ce rapport, rédigé par M. Bouctot, pour notre Conseil général, est vraiment un modèle du genre. Si nous félicitons M. Bouctot de son œuvre, nous ne devons pas moins complimenter M. de Beaurepaire de l'heureuse fortune qu'il a de posséder un pareil interprète.

Voici le rapport tel que nous le trouvons dans les procès-verbaux de notre Conseil départemental :

« Messieurs,

« L'inventaire sommaire et raisonné qui, pour un assez long temps encore, sera le travail capital de la division des archives départementales, abordait, l'année dernière, l'analyse de la série G (fonds de l'archevêché), et nous nous efforcions dès le début de vous signaler, dans quelques rapides aperçus, l'importance exceptionnelle de cette série. Sa valeur historique sollicitait de la part de M. l'archiviste une analyse particulièrement étendue et minutieuse ; aussi, cette année tout entière a-t-elle été consacrée presque exclusivement au dépouillement de 687 articles, et leur impression formera le complément du volume dont nous vous avons présenté la première moitié dans votre précédente session. Sa publication nous maintiendra au premier rang parmi les départements de l'Empire, dont une lettre de M. le ministre de l'intérieur, en date du 26 août, nous fait connaître les divers degrés d'avancement. Par la même lettre, M. le ministre nous fait part de l'envoi des livraisons des inventaires sommaires imprimés en 1867, et qui composent la sixième répartition de cette publication collective due à cinquante-cinq départements, quatorze communes et trois hospices. Ce travail

Digitized by Google

permettra cette année la mise en vente de neuf volumes entiers et de huit tomes ou demi-volumes.

« L'intérêt que présentent les documents de la série G concerne principalement l'histoire ecclésiastique de notre diocèse. Un coup d'œil jeté sur leur ensemble et la mention de quelques-uns des plus notables suffira, nous le pensons, pour achever de les caractériser à vos yeux.

« On y trouve d'utiles renseignements sur les *sennes* ou synodes diocésains qui se tenaient chaque année et auxquels étaient tenus d'assister tous les curés; sur les *calendes*, autre espèce d'assemblées tenues dans chaque doyenné par l'archevêque ou par un de ses délégués; enfin, sur les *conférences* ecclésiastiques instituées vers la fin du dix-septième siècle et qui subsistent encore de nos jours. — Nous y apprenons l'existence, dans les derniers temps du moyen-âge, de maisons privilégiées, marquées d'une croix, et de certaines terres *dites d'aumône*, qui jouissaient du droit d'asile. — A la fin du dix-septième siècle, les visites des archevêques et des archidiacres constatent en maint endroit l'inefficacité des mesures répressives pour la conversion des protestants. A la même époque, d'assez nombreux témoignages attestent le délabrement et la pauvreté des églises; mais aussi par un heureux contraste, le développement très marqué des établissements d'institution publique à l'usage des campagnes.

Au nombre des pièces les plus remarquables, nous devons citer : la bulle originale du pape Innocent II, accordée à l'archevêque Hugues d'Amiens, en 1131, par laquelle il confirme le prélat dans les biens qui formaient le patrimoine de l'archevêché et fixe les limites du diocèse de Rouen; — la bulle du Pape Honorius III, ordonnant la publication d'une croisade pour le recouvrement de la Terre-Sainte, en 1226; — la bulle d'établissement de la fête de la Transfiguration, pour remercier Dieu de la victoire remportée en 1456, par Jean Huniade, sous les murs de Belgrade, contre l'armée de Mahomet II; — la fondation, en 1402, par Jean d'Estouteville, de la collégiale de Charlemesnil, témoignage de reconnaissance et de pieux souvenir pour nombre d'illustres personnages de cette époque : « pour le bon roy Charles-Quint que Dieu pardoint, qui m'a nourry... pour messire Bertram de Gleucquin (du Guesclin), connestable de France, qui me donna Charlemesnil... pour feu M. mon père, que Dieu pardoint, qui trespassa en la bataille de Poitiers, au mois de septembre, » Jean d'Estouteville voulut que sa collégiale ne fût pas seulement une maison de piété, mais que des écoles y fussent ouvertes pour les enfants de la seigneurie.

« Cette partie des archives abonde en signatures de personnages diversement célèbres. Nous y trouvons celle de saint Vincent de Paul, vicaire général de Mgr Vignerod, abbé de Saint-Ouen, de Louis XII, de Casimir, roi

Digitized by Google

de Pologne, abbé de Fécamp, du duc et de la duchesse de Longueville, du grand Condé, de Mazarin, de Colbert, de Law, de Samuel Bernard, du président Hénaut, de Farin, auteur de l'*Histoire de Rouen*, et celle de Pierre Cauchon, de sinistre mémoire.

« Le nombre des pièces revêtues de sceaux est également considérable. Ils appartiennent pour la plupart à l'archevêché de Rouen, et quelques-uns présentent cette particularité peu commune d'avoir leurs bords entourés d'un cercle de paille ou de jonc, destiné sans doute à leur préservation.

« C'est ici le lieu de vous rappeler le projet que nous avions annoncé de former, à l'exemple des archives de l'Empire, une collection sigillographique composée de moulages reproduisant les sceaux les plus précieux que possède notre département. Cette heureuse idée de M. l'archiviste a, dès aujourd'hui, reçu un large commencement d'exécution. Grâce au zèle d'un de nos employés instruit aux exemples de M. Dumay, et moyennant une dépense insignifiante, seize cents types ont déjà pu être reproduits, un petit nombre par le soufre, presque tous à l'aide de moulages en plâtre. Les spécimens que nous faisons passer sous vos yeux, choisis parmi les plus précieux au point de vue de l'histoire, ou les plus remarquables par la beauté des empreintes, vous donneront une idée de cette entreprise que nous croyons digne de vos encouragements.

« Cette année une décision collective de LL. Exc. les ministres de la justice et de l'intérieur ont mis à notre disposition une masse considérable de pièces d'un caractère administratif et non judiciaire, que les archives du Palais-de-Justice avaient jusqu'ici conservées, à la suite de la concentration souvent rappelée de papiers de toute sorte dans les greniers de cet édifice après la révolution de 1789.

« Cette importante revendication comprend : les registres de la Cour des aides ; ceux des insinuations aux divers bailliages ; quelques registres du Bureau des finances de la généralité de Rouen, les minutes de l'Officialité diocésaine.

« La première partie, celle qui concerne la Cour des aides, nous arrêtera seule. Elle se compose de quarante-huit registres, dont le plus ancien remonte à l'année 1479. La juridiction de cette Cour souveraine, qui dura jusqu'en 1705, avait pour mission de connaître en appel des sentences en matière fiscale de toute nature rendues en première instance par les tribunaux d'Election. Elle était aussi appelée à se prononcer sur les lettres d'anoblissement, dont une des conséquences était l'exemption de l'impôt des tailles.

« Le souvenir de la Cour des aides se rattache à Rouen à l'élégante maison qui forme l'angle de la place de la Cathédrale et de la rue du Petit-

Digitized by Google

Salut. Cette charmante construction de la renaissance, généralement attribuée au règne de Louis XII, ne devait pas être terminée en 1541, au témoignage irrécusable d'une de nos pièces, laquelle affecte une amende de 200 livres tournois « à l'édifice de la maison commencée, où dès-présent se tient la cour et juridiction des aides et élections. »

« Les registres de la Cour des aides abondent en renseignements concernant les annales politiques de notre province, celles des villes, de leurs institutions fiscales et de leurs établissements commerciaux, enfin l'histoire même des familles, bien qu'une main révolutionnaire ait enlevé une partie des blasons dont les lettres d'anoblissement étaient ornées.

« Sous la date du 21 janvier 1541, nous trouvons enregistrées des lettres-patentes de Louis XII datées de Blois, 15 mars 1505, qui nous offrent de curieuses révélations sur le régime des prisons à cette époque. Il existait alors à Rouen une geôle dite la maison de pierre, située près du Bailliage, dont le concierge, en se fondant sur un privilége à lui concédé, se livrait, à l'égard des prisonniers civils et criminels remis à sa garde, aux plus raffinées et plus criantes exactions. Ce privilégié insatiable réclamait comme siens les prisonniers de la Cour des aides. Mais le roi déclare que cette classe de personnes devra être mise en prison honnête, telle que celle du Palais-de-Justice qui venait d'être fondée tout nouvellement pour l'échiquier, et dans laquelle les détenus trouvaient au contraire un traitement équitable.

« Une pièce d'une sérieuse valeur est la missive par laquelle François Ier mande à Gaillard Spifame, (trésorier) général de France, de restituer aux prêteurs la vaisselle d'argent que le roi avait empruntée pour la rançon du dauphin et du duc d'Orléans. Noble témoignage également honorable pour le prince et pour ses sujets, du dévoûment monarchique auquel la France dut peut-être de sauver l'intégrité de son territoire si vivement menacée par l'ambition de Charles Quint.

« Notre patriotisme normand ne saurait omettre les nombreux documents qui attestent l'évidente et persistante sollicitude de François Ier pour la ville du Havre, dont la fondation est une de ses gloires les plus solides.

« En 1520, il date du Port de Grâce des lettres-patentes qui rappellent la commission donnée à Guyon Le Roy, sieur du Chillou, vice-amiral de France, pour la construction d'un port à l'embouchure de la Seine ; et pour hâter le développement de la nouvelle ville, il accumule sur elle les créations, les priviléges, les immunités de toute sorte, avec une telle prodigalité qu'elle devint bientôt onéreuse pour les autres contribuables, et que, sur les réclamations des députés de la province, il se vit, en 1523, contraint de rétracter une grande partie de ses libéralités.

Digitized by Google

« En 1535, nouvelle visite du roi à sa ville favorite, et, en 1542, lettre importante adressée à Jérôme Bellarmato, chargé de la surveillance des travaux, où il indique sa résolution que le Havre soit décoré et « orné de tant de fortifications que de beaux édifices, grandes rues et maisons faites suivant un dessaing qui en a été par lui ordonné, suivant l'advis d'aucuns personnages en ce grandement expérimentés. »

« Parmi les lettres d'anoblissement qui appartiennent à ce fonds, nous n'en citerons qu'une, parce qu'elle se rattache au nom trop oublié, ce semble, de Robert Cavelier de la Salle, un des plus remarquables voyageurs de la fin du XVII^e siècle, et dont, en 1847, M. Pierre Margry, savant historiographe de la marine française, découvrait l'acte de naissance dans les registres de la paroisse Saint-Herbland de Rouen.

« La courte carrière de cet homme vraiment remarquable se résume dans trois voyages accomplis de 1670 à 1687. Dans le premier, entraîné par l'ardeur de la jeunesse et l'irrésistible instinct des aventures, il aborde au Canada, pénètre jusqu'aux contrées des lacs Erié, Ontario et de l'Illinois, appelés alors du nom de Nouvelle-France, les explore en tous sens et conçoit l'audacieux projet de découvrir les bouches du Mississipi à travers tout le continent américain. De retour en France, pour préparer l'exécution de son projet, il obtient la faveur et les encouragements du prince de Conti et de Colbert, est anobli en 1675, et repart de la Rochelle en 1678, à la tête d'une troupe d'environ trente hommes, ouvriers pour la plupart. Ame indomptable dans un corps de fer, de la Salle parcourt alors les immenses solitudes qui forment aujourd'hui le centre des Etats-Unis, triomphe des tribus sauvages les plus cruelles, échappe avec plus de peine à la trahison et aux tentatives d'empoisonnement de ses compagnons, révoltés contre l'impérieuse dureté de son commandement, déploie un inépuisable génie de ressource à l'encontre de privations de toute nature, et descendant le cours du grand fleuve, arriva enfin en vue du golfe du Mexique, but suprême de ses efforts, après avoir donné à ces régions mal définies, le nom français de Louisiane, qui demeura celui du territoire du bas Mississipi.

« Dans un troisième et dernier voyage, enfin de la Salle veut compléter sa découverte en ouvrant par mer un accès aux rivages qu'il a atteint par terre. Il est cette fois à la tête d'une expédition de quatre navires bien armés, richement pourvus ; mais à peine a-t-il triomphé des difficultés que lui opposent les maladies, les intempéries et l'insubordination, qu'à peu de distance du fort Saint-Louis, fondé par lui, il tombe, avec son neveu Moranget, dans un guet-apens, sous les balles de trois de ses hommes, et meurt, léguant à la France un riche territoire qu'elle colonisa, et à sa ville natale d'héroïques souvenirs auxquels elle ne saurait rester indifférente.

Digitized by Google

« Vous n'auriez, messieurs, qu'une notion incomplète de l'importance du versement du Palais-de-Justice, si nous n'ajoutions qu'il accroîtra d'un dixième environ l'ensemble de nos archives historiques. Son installation oblige, dès à présent, M. l'archiviste à vous soumettre les devis de quelques travaux assez peu dispendieux, qui lui permettront en même temps d'assigner une place aux portefeuilles de la Commission des antiquités, et d'ouvrir un asile, jusqu'ici différé, à la partie des archives de Gournay qui appartient au département, et aux papiers de la sous-préfecture de Neufchâtel antérieurs à 1830.

« Nous n'avons point été déçus dans l'espoir que l'exemple des donations des années précédentes provoquerait en faveur de notre collection le zèle de ceux qui portent intérêt à notre histoire provinciale. Nous devons à M. le comte de Montessuy un portefeuille de contrats des XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècle, relatifs à des biens situés à Dieppe et aux environs ; à M. le marquis de Blosseville le dossier d'un procès engagé entre l'abbé de Beaubec et M. Poiret de Boisemont, au sujet de la seigneurie de Roncherolles-en-Bray ; à M. Mathon, bibliothécaire de la ville de Neufchâtel, un registre de tabellionage de la Rosière, de 1597 à 1602, et un terrier en deux forts volumes de l'abbaye de Beaubec.

« Nous ferons un dernier appel à votre attention à l'occasion de quelques titres de propriété qui nous ont été remis par un des honorables membres de cette assemblée. M. Curmer était naguère encore propriétaire d'un de ces vieux logis habités aux deux derniers siècles par la moyenne bourgeoisie de notre ville. Cette maison, dont une partie est devenue le nouveau presbytère de la paroisse Saint-Vincent, n'était rien moins que la demeure de messire Nicolas Mesnager, le représentant le plus éminent de la cité rouennaise durant la dernière partie du règne de Louis XIV.

« Député de Rouen en 1700 au Conseil général du commerce à Paris, Nicolas Mesnager y avait vu ses talents promptement appréciés par d'Aguesseau, président de ce conseil. Bientôt après il fut envoyé, d'abord en Espagne, puis en 1707 en Hollande, auprès du grand pensionnaire Heinsiûs, pour y régler les grands intérêts commerciaux de la France avec ces deux pays. L'habileté toujours heureuse qu'il déploya dans ces délicates transactions fut telle que, lorsqu'en 1711, Louis XIV dut songer à donner à la France une paix dont jamais peut-être elle n'avait plus ressenti le besoin, ce fut à Mesnager qu'il crut devoir confier la mission d'aller à Londres en préparer les bases, dans des conférences tenues secrètes, avec Bolingbroke et la reine Anne. Pendant deux années le diplomate rouennais fut l'âme de ces négociations d'une trame si fragile, mais son succès fut complet, et il en reçut la récompense, lorsqu'en 1713 il fut appelé comme plénipotentiaire

Digitized by Google

à Utrecht à apposer sa signature bourgeoise à côté de celles du maréchal d'Uxelles et de l'abbé de Polignac, sur l'instruction d'un traité éminemment avantageux pour sa patrie. Un tel rapprochement de noms fait bouillir Saint-Simon, qui le déclare « étrange et monstrueux : » mais l'équitable postérité ne s'est point associée à l'indignation du fougueux auteur des Mémoires, et un savant magistrat qui s'est occupé de l'histoire de Mesnager, a pu dire avec justesse que la plume qui a signé le traité d'Utrecht ne serait pas déplacée à côté de l'épée du vainqueur de Denain.

« Notre illustre compatriote ne put jouir malheureusement que peu de temps de sa haute et méritée fortune. Il mourut en mars 1714 à Paris, où son épitaphe se voit dans l'église Saint-Roch. Mais, auparavant, il avait voulu donner un témoignage d'attachement à sa ville natale, en léguant « une somme de 20,000 livres pour marier quarante pauvres filles qui se trouveront dans l'Hospice-Général de Rouen, pourvu qu'on les marie à des maîtres ouvriers incorporés dans les corps de métiers. » Son nom figure gravé aux premières lignes des tablettes de marbre où l'administration hospitalière de Rouen a consacré sa reconnaissance à l'égard de ses bienfaiteurs.

« Les papiers que nous devons à notre honorable collègue ont surtout servi à mettre sur la trace de l'acte de naissance de Nicolas Mesnager, né à Rouen, sur la paroisse de Saint-Denis, le 7 mai 1658. Rapprochés d'autres documents que nous possédions déjà, ils ont contribué à déterminer quelques points demeurés incertains de sa biographie et à jeter la lumière sur les modestes fonctions du commencement de sa carrière.

« Il ne nous reste plus maintenant, messieurs, qu'à vous donner quelques renseignements beaucoup moins étendus sur la partie moderne de nos archives. Leur classement a continué dans les diverses séries avec la régularité que vous êtes en droit d'attendre. Huit cent trente-cinq étiquettes ont été renouvelées notamment dans les séries M, X et Z.

« On a achevé le classement des papiers de la sous-préfecture d'Yvetot versés au mois d'août dernier et l'inventaire soumis à votre approbation des papiers de rebut dont la vente peut être proposée conformément à l'instruction ministérielle du 24 juin 1844.

« Les divers travaux de classement et de triage extraordinaires et urgents dont il a été question plus haut ont forcé M. l'archiviste à retarder l'inspection des archives communales. »

---

Digitized by Google

## HISTOIRE LITTÉRAIRE.

# UN ÉPISODE

### DE LA JEUNESSE DE

# PIERRE CORNEILLE.

Il est une époque de la vie du grand Corneille qui a donné lieu à d'assez longues controverses, c'est celle de son adolescence. Certains écrivains ont prétendu que Corneille, à dix-huit ans, était déjà un homme grave, un penseur exempt des faiblesses et même des passions de cet âge ; d'autres, au contraire, ont voulu le présenter comme étant déjà l'esclave d'une grande passion amoureuse. Les uns disaient : Voyez quelle précocité ! à dix-huit ans, il est reçu avocat ; il a déjà nourri son esprit des fortes études du droit, et c'est dans la pratique des affaires qu'il va maintenant exercer son jugement. Ceux-là évidemment sont des hommes très sérieux, qui n'ont jamais eu de jeunesse ; les autres, qui sont peut-être restés un peu trop longtemps jeunes, donneraient volontiers à penser que le jeune Corneille entretenait déjà des intrigues amoureuses, dès le temps où il étudiait chez les Pères jésuites de Rouen ; chacun faisant ainsi le portrait suivant ses propres penchants, en s'appuyant sur des autorités respectables au même degré. Tout le monde connaît l'anecdote racontée par Fontenelle. D'après ce neveu de Pierre Corneille, l'oncle, conduit un jour par un de ses amis chez une demoiselle, en aurait conquis les bonnes grâces et aurait supplanté son ami ; puis, tout fier de

Digitized by Google

ce succès, il aurait mis le comble à son ingratitude en l'immortalisant par la composition de *Mélite*. Là-dessus, lâchant la bride à leur imagination, d'autres biographes ont vu dans Mélite l'anagramme de Milet; ceci n'étant point assez précis, on a complété l'invention en trouvant un prénom pour la demoiselle, et on l'a appelée Marie Milet!

Cependant, une autre version se produisit en 1738. Granet, dans l'édition qu'il donna des œuvres de Corneille, s'attacha surtout à faire bien connaître le point de départ du poète, en rectifiant le texte altéré de plusieurs petites pièces de poésie et en en produisant d'autres qui jusque là n'avaient point été publiées. A l'aide de ces pièces diverses, il parvint à savoir que Corneille « avait aimé très passionné-
« ment une dame de Rouen appelée M^me^ Du Pont, femme d'un maître
« des comptes de la même ville, parfaitement belle. Il l'avait
« *connue toute petite fille* pendant qu'il étudiait à Rouen, au collége
« des jésuites, et fit pour elle plusieurs petites pièces de galanterie
« qu'il n'a jamais voulu rendre publiques, quelques instances que
« lui aient faites ses amis; il les brûla lui-même environ deux ans
« avant sa mort. Il lui communiquait la plupart de ses pièces avant
« de les mettre au jour, et comme elle avait beaucoup d'esprit, elle
« les critiquait fort judicieusement; en sorte que M. Corneille a dit
« plusieurs fois qu'il lui était redevable de plusieurs endroits de
« ses *premières pièces*. »

C'était donc une opinion nouvelle que Granet livrait à l'appréciation des lettrés; c'était, croyons-nous, la bonne et la seule vraie, et c'est celle-là que M. Taschereau a adoptée et énergiquement appuyée dans son *Histoire de la Vie et des Ouvrages de Pierre Corneille* (1). Il a rejeté, comme inventée à plaisir, l'histoire de la demoiselle, aussi bien que Marie Milet et son fameux anagramme, pour s'en tenir au récit de Granet.

Quant à savoir si c'est réellement l'amour qui inspira à Corneille ses premiers vers, il est venu lui-même au-devant de la question en disant, dans son excuse à Ariste (1637):

(1) 2^me^ édition augmentée. Paris, chez P. Bunel, libraire, 1855.



Digitized by Google

J'ai brûlé fort longtemps d'une amour assez grande,
Et que jusqu'au tombeau je dois bien estimer,
*Puisque ce fut par là que j'appris à rimer...*
J'adorai donc Philis, et la secrète estime
Que ce divin esprit faisait de notre rime,
*Me fit devenir poète aussitôt qu'amoureux ;*
*Elle eut mes premiers vers, elle eut mes premiers feux* (1).

Il avait dit précédemment, en 1632, dans une petite pièce qu'il adressait à un ami en lui racontant ses aventures pour le consoler d'un chagrin d'amour :

*Par là je m'appris à rimer* ;
*Par là je fis, sans autre chose,*
*Un sot en vers d'un sot en prose ;*
Et Dieu sait alors si les feux,
Les flammes, les soupirs, les vœux,
Servaient de rime et de remplage (2).

C'est donc bien l'amour qui rendit Corneille poète et ce n'est point là qu'est la question ; elle se pose encore aujourd'hui à peu près dans les mêmes termes que les biographes la posaient il y a plus d'un siècle ; on se demande toujours si Marie Milet, Mélite et la dame Du Pont ne font qu'une seule et même personne, ou s'il faut croire que Corneille aima d'abord Marie Milet, et, plus tard, la dame Du Pont.

Dans la session qu'il tint à Rouen, en 1865, le Congrès scientifique avait renouvelé la même question en ces termes : Marie Milet et la dame Du Pont sont-elles deux personnes distinctes ? Dans une petite brochure intitulée : *Particularités sur la vie judiciaire de Pierre Corneille*, je répondis : *Oui, car la dame Du Pont était une demoiselle Marie Courant*. Je m'étais trop hâté dans cette réponse : je touchais à la vérité, mais j'étais encore dans l'erreur ; cette Marie Courant,

(1) M. Taschereau. — *Histoire de la Vie et des Ouvrages de P. Corneille*, 1855.

(2) Ibid.

Digitized by Google

veuve de Thomas Du Pont, conseiller à la cour des Comptes, n'était que *la belle-mère* de la dame Du Pont que Corneille aima et dont a parlé l'abbé Granet dans l'édition de 1738. De nouvelles recherches ont amené la découverte de documents tout à fait nouveaux, qui viennent confirmer l'opinion de ceux qui, comme M. Taschereau, n'admettent ni Marie Milet, ni son anagramme Mélite, et concentrent toute l'affection de Corneille sur une seule personne, la dame Du Pont; mais quelle était cette dame et comment constater ses relations avec Corneille ? Pour répondre à cette question, je me trouve obligé de mettre en scène des personnages dont il n'a jamais été parlé.

En 1606, à Rouen, sur la paroisse Saint-Martin-du-Pont, vivait un jeune ménage, dont le chef, Charles Hue, était receveur des aides; sa femme avait nom *Catherine* de Beauquemare ; les époux Hue donnèrent naissance à cinq enfants, deux garçons et trois filles; un seul de ces enfants nous intéresse réellement, c'est une petite fille qui fut baptisée *le* 23 *avril* 1611 et qui reçut le prénom de *Catherine*, parce que, étant l'aînée des filles, elle devait, suivant l'usage d'alors, porter le prénom de sa mère, comme l'aîné des garçons portait le prénom de son père.

Pendant dix années les époux Hue vécurent heureux, dans une union parfaite, et Dieu les bénissait, puisque régulièrement, de deux ans en deux ans, il leur donnait un enfant. Mais il n'est pas donné à l'homme d'être toujours heureux ici-bas, et dix ans de bonheur pour une famille, c'est beaucoup ! celui des époux Hue avait atteint sa limite, car le 6 mai 1616, Charles Hue décéda, laissant sa femme enceinte d'un garçon, qui naquit le 28 juillet suivant et reçut le nom de Robert.

Que devint sa veuve, avec ses cinq enfants, dont l'aîné n'avait pas encore atteint sa neuvième année ? Il serait assez difficile de le dire, car la vie des malheureux laisse ordinairement peu de traces, et ceux-là seuls qui les recherchent, pour les consoler et les soutenir, sont en état d'en parler.

Mais rassurons-nous sur le sort de la veuve de Charles Hue ; elle ne restait point, d'ailleurs, sans ressources ; son cœur saignait,

Digitized by Google

mais l'avenir de ses enfants n'était point menacé ; elle n'avait besoin que de consolations et de conseils, et elle les trouva chez le maître particulier des eaux et forêts de la vicomté de Rouen, Pierre *Corneille* ! Voici comment ce fait nous a été révélé :

Par suite de la liquidation de la succession de son mari, la veuve Hue, se trouvant à la tête de capitaux qu'elle désirait placer en rente, et n'ayant point, pour ces sortes d'affaires, l'expérience nécessaire, pria Corneille père de s'en occuper pour elle et de lui trouver des emprunteurs. La sympathie des époux Corneille ne devait pas faire défaut à la jeune mère ; mariés à peu près à la même époque que les époux Hue, ils avaient vu, comme eux, leur union cimentée par la naissance de plusieurs enfants, et quand Charles Hue décéda, ils comprirent le malheur d'une telle séparation ; aussi Corneille s'empressa-t-il de mettre au service de la veuve son dévoûment et sa pratique des affaires ; c'est lui qui s'occupa du placement de ses fonds, et, par une exception assez rare, et j'oserai dire presque providentielle, l'un de ces placements fut contracté *dans la propre maison* de Corneille ! C'est là, en effet, que « le lundi avant midi, 24e jour « de février 1620, se transportèrent les deux tabellions, damoiselle « Catherine de Beauquemare, veuve de feu noble homme Charles « Hue, vivant receveur des aides en l'élection de Rouen, les « sieurs Guillaume et Nicolas Suzenne, en présence *et en la* « *maison de Me Corneille*. La veuve Hue apportait 1,400 livres « aux sieurs Suzenne, qui s'engagèrent, en échange, à lui payer annuellement une rente de cent livres, *et ce* « en présence de « noble homme Me Pierre Corneille, conseiller du roi, ci-devant « maître particulier des eaux et forêts, lequel a signé avec les autres « comparantes » (1).

Voilà le lien entre les deux familles bien authentiquement constaté ; il va suffire maintenant de suivre ces relations à l'aide de quelques actes. Mais voyez tout d'abord : au moment où fut passé celui que je viens d'analyser, l'enfant qui devait être un jour le grand Corneille n'avait pas encore atteint sa quatorzième année, la fille

(1) Tabellionnage de Rouen, 24 février 1620.

Digitized by Google

aînée de la veuve Hue, *Catherine*, touchait à sa neuvième; ces deux enfants grandissent; Corneille père, retiré des affaires depuis 1619, habitait pendant la majeure partie de l'année sa propriété de *Petit-Couronne;* c'était là que les enfants allaient passer leurs vacances; Marie Corneille, née deux années avant la petite Catherine Hue, devint naturellement l'amie de celle-ci, et la bonne madame Corneille, cédant aux prières de sa fille, dut souvent appeler la jeune Hue auprès d'elle durant ces jours. Voyez-vous maintenant s'établir l'intimité entre ces enfants d'âge et de sexe différents? mais le temps marche : Pierre Corneille a dix-huit ans, il est avocat, Catherine Hue n'en a que treize, ce n'est encore qu'une petite fille, mais une petite fille fort belle (1) et qui a déjà inspiré de petits vers au jeune élève des jésuites. Avançons encore : Catherine atteint seize ans! Corneille en a vingt-un; si vous croyez tant à sa sagesse, vous ne pouvez répondre de son cœur. Mais écoutez l'histoire de Fontenelle, et souvenez-vous que nous sommes arrivés à l'année 1627 :

« Un jeune homme, dit-il, mène un de ses amis chez une fille dont « il était amoureux; le nouveau venu s'établit chez la demoiselle sur « les ruines de son introducteur; le PLAISIR que lui fait cette aven- « ture le rend poète, il en fait une comédie, et voilà le grand Cor- « neille! »

Pour moi, l'histoire de Fontenelle est réelle, à la condition que les rôles seront changés, c'est-à-dire que c'est Corneille qui est le *supplanté* et alors je dis : le DÉPIT que lui fait cette aventure..... etc.; autrement il faudrait rejeter tout-à-fait cette histoire, car on ne comprendrait pas que Corneille, heureux, eût livré la réputation de celle qu'il aimait aux commentaires du public. On conçoit mieux jusqu'où peut entraîner le dépit d'un jeune homme de vingt-un ans, et l'on s'explique comment Corneille a cru se venger en composant *Mélite*.

Cette manière d'interpréter le sujet de *Mélite* est mienne; jusqu'ici tout le monde l'a accepté dans le sens indiqué par Fontenelle; je n'ai

(1) Œuvres de Corneille, introduction. — Granet, 1738.

Digitized by Google

pas la prétention de mieux interpréter cette comédie que ceux qui ont fait de la vie de Corneille une étude particulière, mais j'appelle leur attention sur ce point, avec d'autant plus d'insistance que, si je ne m'abuse, cette nouvelle interprétation s'accorderait parfaitement avec les faits qui suivirent.

On sait que *Mélite* fut jouée à Paris en 1629 (1); or, en cette année, Corneille avait vingt-trois ans et Catherine Hue en avait dix-huit; si je me trompe, si ce n'est pas Corneille qui fut supplanté auprès de la belle jeune fille qu'il aimait tant, ainsi qu'il le dit lui-même, comment se fait-il qu'il ne l'épousa point? la situation des deux familles était à peu près la même quant à la fortune et à la noblesse; Charles Hue et Corneille se qualifiaient de noble homme, et ne l'étaient pas plus l'un que l'autre; il fallut donc assurément quelque obstacle bien puissant pour empêcher ce mariage; un malheur, comme le dit Corneille lui-même, dans son excuse à Ariste :

Après beaucoup de vœux et de soumissions,
*Un malheur* rompt le cours de nos affections;
Mais, toute mon amour en elle consommée,
Je ne vois rien d'aimable après l'avoir aimée;
Aussi n'aimai-je plus, *et nul objet vainqueur*
N'a *possédé* DEPUIS ma veine ni mon cœur (2).

Corneille ne connaissait pas encore Marie de Lampérière.

Que penser de *ce malheur*, sinon que ce fut le mariage de Catherine Hue, et si nous la trouvons devenue *madame Du Pont*, femme du conseiller à la Cour des comptes de Rouen, le doute sera-t-il encore possible?

Or, j'ai dit plus haut que je m'étais trompé en disant que Marie Courant, veuve en 1630 de Thomas Du Pont, était celle que Corneille

(1) *Hist. de la vie et des ouvrages de P. Corneille*, par M. J. Taschereau, 1855, p. 7.

(2) *Hist. de la vie et des ouvrages de P. Corneille*, par M. J. Taschereau, 1844, p. 5.

Digitized by Google

avait aimée, et j'ai ajouté : elle n'était que sa belle-mère ; en effet, Marie Courant, lorsque décéda son mari Thomas Du Pont, sieur de Servaville, conseiller à la Cour des comptes, avait trois fils : l'aîné, qui s'appelait *Thomas*, succéda à son père vers 1630 (1). C'est celui-là même qui épousa Catherine Hue à une époque qu'il est impossible de déterminer exactement, parce qu'il existe dans les registres des mariages de la paroisse Saint-Martin-du-Pont de Rouen, une lacune entre 1628 et 1639.

Cependant, à défaut de l'acte, il est très facile d'établir que le mariage de Thomas Du Pont avec Catherine Hue dut être célébré *avant* 1637 (2).

En effet, Catherine Hue, de son mariage avec Thomas Du Pont, eut *trois* fils, *Thomas*, *Charles* et *Nicolas ; ces trois enfants étaient majeurs* en 1661 ; pour que le plus jeune fût majeur, il faut bien admettre que l'aîné avait vingt-quatre ans, ce qui, en tenant compte des mois de grossesse, nous reporterait à bien près de vingt-cinq années en arrière, c'est-à-dire à 1636; or, c'est en 1637 que Pierre Corneille écrivait, dans son excuse à Ariste : « Un malheur rompt le cours de nos affections. » N'y a-t-il pas là une concordance qui saisit l'esprit?

Mais voyons la preuve : Catherine devint veuve en 1661 ; elle avait alors cinquante ans ; pour liquider les droits indivis qu'ils avaient avec leur mère sur la succession de leur père, les trois fils Du Pont, *écuyers, seigneurs de Servaville*, donnèrent pouvoir « à *Catherine Hue, leur mère*, veuve de Thomas Du Pont, escuyer, « conseiller du Roy et correcteur en sa chambre des comptes « de Normandie, » de poursuivre tous débiteurs, de vendre, de louer, etc., et ce par acte devant Liot, notaire à Rouen, le 22 février 1661.

(1) Il résulte d'un acte du Tabell. de Rouen, en date du 24 janvier 1630, que déjà Marie Courant était veuve.

(2) Cette famille Du Pont n'était point tout-à-fait étrangère à celle de Corneille, puisque Marie Du Pont, sœur de Thomas, mari de Catherine Hue, avait épousé Pierre Houel, sieur des Parcs, cousin de Pierre Corneille du côté maternel, Tabell. 18 janvier 1635.

Digitized by Google

Sans qu'il soit besoin d'insister davantage sur tous ces détails, je crois avoir suffisamment établi, d'une part, que malgré tout ce qui a pu être dit de contraire, Corneille n'eut qu'un seul amour avant son mariage; et, d'autre part, que l'objet de cet amour ne fut ni Marie Milet ni aucune autre, mais bien Catherine Hue, puisque c'est elle qui devint M^me^ Du Pont et qu'on est d'accord pour admettre qu'il aima beaucoup cette dame. J'ai émis mon opinion sur l'aventure de *Mélite;* si, comme je le pense, on admet que ce fut le *dépit* et non le *plaisir* qui l'inspira, ce point donnera plus de force encore à ce que j'ai dit sur M^me^ Du Pont.

Avant de terminer, il me reste un mot à dire sur un point de la généalogie des descendants de Corneille.

Dans un article sur *Pierre Corneille* (le père) *et sur sa maison de campagne* (1), j'ai appelé l'attention sur un point de cette généalogie que la découverte de certains arrêts du Parlement semblait rendre fort douteux : en effet, il semblait résulter de ces arrêts que Pierre Corneille, fils du poète, décédé en 1693, n'ait point laissé d'enfants, et que son fils, Pierre-Alexis, ne lui avait pas survécu, puisque c'était Thomas Corneille, abbé d'Aiguevives, autre fils du poète, qui se présentait comme seul héritier de son frère sous bénéfice d'inventaire; et que, dans ces arrêts, il prenait même jusqu'au nom de S^r^ de Damville. En tirant la conséquence de ces faits, je disais ; « Mais « l'enfant de Pierre Corneille était donc mort? sans cela, Thomas « n'eût point pris la qualité d'héritier bénéficiaire de Pierre; et si « cet enfant était mort, que reste-t-il de sa descendance? Rien, ou « plutôt personne.

« Nous le répétons, ce fait vaut bien la peine d'être examiné de « près, et *pièces en main.* »

Eh bien! je me félicite d'avoir écrit ces lignes, car elles ont amené l'examen que je désirais; et cet examen a établi que l'enfant de Pierre Corneille (Pierre-Alexis) survécut à son père, et que s'il ne fut pas représenté à la succession de ce dernier, succession d'ail-

(1) *Revue de la Normandie*, 1864.

Digitized by Google

leurs assez embrouillée, si ce fut son oncle Thomas, abbé d'Aiguevives, qui en recueillit les bribes, cela tint à des raisons de famille assez difficiles à expliquer ; mais ce qui reste certain et démontré par les actes de naissance et de mariage, c'est que Pierre-Alexis Corneille, petit-fils du poète, épousa en 1717 Benigne Larmanat et qu'il en eut plusieurs enfants, entre autres Claude-Etienne. — Claude-Etienne eut un fils nommé Louis-Ambroise. — Ce Louis-Ambroise est le père de M. Pierre-Alexis Corneille, député au Corps-Législatif, et le grand-père de M. Corneille, membre du Conseil de préfecture du département de la Seine-Inférieure.

Je suis heureux d'avoir appelé, sur cette question délicate, un nouvel examen, puisqu'il a mis à néant les doutes que ma découverte de 1864 avait naturellement fait naître.

E. Gosselin.

---

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE NORMANDE.

ANNUAIRES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE, 6 vol. in-12, de 1862 à 1867, par M. l'abbé Lebeurier, archiviste de l'Eure.

Depuis 1862, il paraît chaque année, à Evreux, un petit volume dont il convient de parler ici. C'est un *Annuaire administratif, statistique et historique*, publié par l'archiviste départemental, sous les auspices du Préfet et du Conseil général.

Nous devons dire tout d'abord que cette publication sobre et mesurée nous paraît excellente sous tous les rapports et digne d'être proposée pour modèle à tous les départements de la Normandie.

La Seine-Inférieure n'a rien à envier à son voisin pour la partie statistique et administrative. La série des *Almanachs* de Rouen forme assurément le recueil le meilleur que l'on puisse désirer; mais la partie historique nous manque totalement, et c'est elle que nous envions au département de l'Eure. C'est cette partie, en effet, qui fait le principal mérite des *Annuaires* de M. Lebeurier et qui assure à sa série un intérêt durable et toujours croissant.

Deux années de ce recueil (1865 et 1866) sont consacrées à des documents inédits qui ont assurément leur valeur. L'un est la *Liste des anoblis en Normandie* (de 1545 à 1661); l'autre est le *Mémorial historique des évesques, villes et comté d'Evreux*, chronique naïve et sans grande critique composée en 1658, par un de ces compilateurs si fréquents au XVII^e siècle.

Ces documents sont bons assurément; mais ce que nous prisons le plus, c'est l'histoire des communes de l'Eure, soigneusement rédigée, pièces en main, par l'archiviste du département, c'est-à-dire par l'homme qui a tous les moyens pour la bien faire. Cette histoire,

Digitized by Google

écrite dans un style convenable, complète le travail commencé par notre excellent maître, M. Auguste Leprevost.

Le recueil posthume des *Notes et Mémoires* de notre savant confrère, que nous devons à la piété de ses élèves comme au dévoûment de ses amis, ne perdra rien de son intérêt par la publication de l'histoire de M. l'abbé Lebeurier. Mais, hélas! M. Lebeurier pourra-t-il jamais suffire à compléter la tâche qu'il a entreprise? Voilà six ans qu'il travaille, et il ne nous a donné encore qu'une dixaine des communes de l'Eure, qui en compte plus de huit cents (1). Nous désirons que M. Lebeurier vive assez pour terminer son œuvre. Mais en présence d'une marche aussi lente et aussi réservée, comment oser l'espérer?

Quoi qu'il en soit, M. l'abbé Lebeurier nous a déjà donné l'histoire très intéressante et très complète des communes existantes ou supprimées d'Aclou, d'Acon, d'Acquigny, d'Aigleville, d'Ailly, d'Aizier, d'Ajou, de Mancelles, de Saint-Aubin-sur-Risle, d'Alaincourt et d'Alisay. Comme on le voit, M. Lebeurier suit l'ordre alphabétique; c'est aussi la méthode de M. Leprevost. Nous constatons le procédé sans le louer ni le blâmer.

Le VI^e volume des *Annuaires* vient de nous parvenir; il est consacré à l'année 1867. Nous y avons remarqué une précieuse *Notice historique sur la commune d'Alisay*. C'est de cette notice que nous voulons entretenir nos lecteurs, et c'est à son occasion que nous essaierons de faire parvenir à l'auteur quelques observations. Nous aimons à penser que le savant archiviste ne verra dans nos lignes que la sympathie que nous inspire son œuvre et le désir que nous avons de la voir parfaite et irréprochable.

Sous le nom d'Alisay, M. l'abbé Lebeurier nous donne l'histoire de Pîtres au IX^e et au X^e siècle, c'est-à-dire à l'époque où cette modeste localité brilla dans le monde d'un éclat qui ne s'est pas encore effacé. Le motif qui fait ainsi marier Pîtres avec Alisay, c'est

(1) Quand nous disons huit cents, nous y comprenons les anciennes paroisses qui sont devenues des communes supprimées.

Digitized by Google

que, selon M. Lebeurier, Alisay tout entier est sorti de Pîtres, absolument comme Elbeuf est sorti de Caudebec (Uggate). Du reste, nous laissons parler l'auteur.

Au IXe siècle, dit l'archiviste ébroïcien, Alisay était compris en partie dans le territoire de Pitres, l'un des lieux les plus célèbres de notre histoire nationale.

Pîtres embrassait alors toute la vallée de la Seine, depuis l'embouchure de l'Andelle jusqu'à la Maison-Rouge, en face de l'embouchure de l'Eure, c'est-à-dire les communes de Pitres et du Manoir et une portion d'Alisay. L'église de Saint-Germain, placée au pied de la côte en face de la Maison-Rouge, était sur la limite et en dehors de Pitres. Ce n'était pas alors une église paroissiale, mais une chapelle déjà fameuse par le nom de saint Germain, auquel elle était dédiée.

Au-dessous de Pîtres, à partir de la Maison-Rouge, venait un lieu appelé les Dans. Le territoire actuel du Pont-de-l'Arche en faisait partie. La Maison-Rouge s'appelait autrefois le port de Damps. En face est le petit village qui a conservé le nom de Damps. Au-dessous du pont, le terrain, où fut depuis établie l'abbaye de Bonport, s'appelait Maresdans, c'est-à-dire les marais des Dans.

Pîtres contenait un vaste château où Charles-le-Chauve a tenu plusieurs assemblées générales de la nation. Les Normands tentèrent souvent de s'en emparer et y réussirent plusieurs fois. Ils vinrent l'attaquer le 18 juillet 855, montés sur de nombreux vaisseaux, et ils étaient parvenus à y séjourner avant 862, puisque Charles-le-Chauve s'en plaint amèrement dans une assemblée tenue alors à Pîtres.

Charles, résolu de leur fermer la Seine par un barrage fortifié, vint à Pîtres, dans les premiers jours de juin 862, avec les principaux du royaume. Il y avait rassemblé un grand nombre d'ouvriers et de charriots et fit aussitôt commencer les travaux, tout en s'occupant des autres affaires de l'Etat.

Charles, à l'abri de ces fortifications, put réunir une nouvelle assemblée générale à Pîtres, le 25 juin 864, et il y donna des ordres pour augmenter les travaux de défense sur la Seine.

Néanmoins, l'année suivante (865), les envahisseurs forcèrent le passage et s'établirent un instant à Pîtres. De là, ils parcoururent librement toute la vallée de la Seine et allèrent se fixer quelque temps dans une île près du monastère de Saint-Denis, qu'ils abandonnèrent pour redescendre le fleuve au mois de juillet 866. Après leur départ, Charles, revenu à Pitres avec une

Digitized by Google

armée, restaura et compléta les travaux qui devaient mettre obstacle à de nouvelles invasions.

Ces travaux ordonnés par Charles-le-Chauve furent très importants, comme l'indiquent assez les nombreux textes que nous avons cités. Il s'agissait d'intercepter le passage de la rivière et de défendre Pîtres. Charles choisit, en avant de Pîtres, un lieu où la vallée se rétrécit sensiblement, à l'endroit où est aujourd'hui le Pont-de-l'Arche. Il jeta sur le fleuve un pont crénelé établi sur un enrochement assez élevé pour qu'il en résultât une chute d'un mètre environ, obstacle presque insurmontable à la navigation. A chaque extrémité de ce pont, il fit construire deux forteresses, et il ferma la vallée dans toute sa largeur par une levée de terre avec fossés profonds, genre de fortification qu'on trouve souvent désignée dans les textes du IXe siècle par le mot *Archa*.

Pîtres était encore défendu par une enceinte fortifiée qui avait beaucoup souffert des invasions successives des Normands. Charles résolut de la faire reconstruire. Il vint à Pîtres en 868, et après avoir touché les revenus royaux, il fit mesurer l'étendue du château, et en assigna une portion à chacun des siens. Cette assignation avait peut-être pour but de leur imposer proportionnellement les frais de reconstruction. Toujours est-il qu'en 873, un *nouveau château* existait à Pîtres, et Charles-le-Chauve vint le visiter après avoir chassé les Normands d'Angers.

La défense contre les Normands de la Seine était concentrée sur ce point. On leur avait abandonné la basse Seine, et ils s'établirent à Rouen sans rencontrer aucune difficulté.

Mais en 886, Rollon quitta Rouen avec une flotte nombreuse dans l'intention de remonter la Seine jusqu'à Paris et de piller cette ville. Il remonta sans rencontrer d'obstacles jusqu'aux fortifications élevées par Charles-le-Chauve pour défendre Pîtres (*usque ad Archas*), où il lui fallut bien s'arrêter. A la nouvelle de cette invasion, les Français appellent à leur secours Hasting, le fameux chef normand qui était pour le moment soumis au roi de France et occupait Chartres. Ils réunissent une nombreuse armée sous la conduite de Renaud, comte du Maine, et viennent prendre position sur les bords de l'Eure, non point à son embouchure au village des Damps, où une centaine de cavaliers ne sauraient manœuvrer, mais un peu plus haut, dans la plaine de Léry, où l'armée française pouvait se former en appuyant ses derrières sur le château mérovingien du Vaudreuil. De là, Renaud envoie Hasting avec deux autres guerriers ayant une parfaite connaissance de la langue des Normands, pour s'informer de leurs intentions. Les envoyés se rendent auprès des Normands sur le rivage du fleuve (*super ripam fluminis*), c'est-à-dire sur les bords de la Seine où étaient restés les envahisseurs, au-

Digitized by Google

dessous du Pont-de-l'Arche. Il se tient alors entre les parlementaires français et les Normands une conversation que nous n'avons pas à rapporter ici. Au retour d'Hasting et malgré ses conseils, les Français se décident à combattre. Il fallut bien alors que l'armée française, si elle ne l'avait déjà fait, vînt s'établir dans la vallée de Pîtres, au-devant du château, sur le territoire occupé aujourd'hui par la commune d'Alisay. Le passage, du reste, d'une rive de la Seine à l'autre, à quelque moment qu'il ait eu lieu, n'offrait aucune difficulté, puisque les deux rives du fleuve et le pont qui avait arrêté Rollon étaient au pouvoir des Français. Pendant ce temps, le chef normand avait quitté ses vaisseaux et s'était établi dans un camp entouré de fossés et de levées de terre, en ayant soin de laisser entièrement libre une très large ouverture, afin d'y attirer les Français.

Le jour même de la bataille, de grand matin, les Français entendent la messe et communient dans l'église de Saint-Germain. Aussitôt après, ils montent à cheval, et, apercevant les vaisseaux ennemis sur le rivage du fleuve et les Normands eux-mêmes renfermés dans leur camp, dont l'entrée libre semble provoquer l'attaque, ils se précipitent avec ardeur par cette ouverture. Mais dès que l'avant-garde française a pénétré dans le camp, les Normands, jusque-là couchés et couverts de leurs boucliers, se relèvent et la massacrent en un moment. Le reste de l'armée épouvanté s'enfuit et laisse le cours de la Seine entièrement libre. Les vainqueurs remontent sur leurs vaisseaux, s'avancent jusqu'à Meulan dont ils s'emparent, et de là vont s'établir sous les murs de Paris.

Après la cession de la Normandie, en 911, la vallée de Pîtres, qui faisait partie du domaine royal, dut entrer dans le domaine ducal. Il ne serait pas impossible que Rollon, en établissant dans la partie la plus fertile de cette vallée une grande ferme ou métairie, ait donné origine au nom de Rouville, la *villa de Rou*.

Puisque M. l'abbé Lebeurier entreprenait l'histoire de Pîtres, il nous semble qu'il ne devait pas se contenter des documents écrits. Nous pensons que, pour être complet, il n'était pas inutile d'y faire figurer les preuves monumentales. En un mot, l'archéologie avait son rôle à jouer dans cette histoire. Sous ce nom, nous désignons les récentes découvertes faites à Pîtres, de 1854 à 1860. Dans ce laps de temps, d'heureuses fouilles ont révélé des édifices antiques qui probablement furent occupés plus tard par les conquérants germains et même scandinaves. Ces restes importants, que M. de Caumont a

Digitized by Google

décrits dans ses ouvrages, devaient d'autant mieux être mentionnés par M. Lebeurier, que, selon nous, c'est bien le palais de Charles-le-Chauve, ou ses dépendances, que M. Lebert a rencontrés. Nous avons développé cette thèse, qui est la nôtre, dans deux articles insérés dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie* (1).

M. Lebeurier n'a pu ignorer ces deux notes, qui concordaient si bien avec les siennes. Nous n'oserions le blâmer de les avoir passées sous silence; mais nous croyons que son travail, déjà si bon, eût beaucoup gagné à s'enrichir des découvertes de la science moderne.

Il est toutefois un point sur lequel nous ne saurions être d'accord avec M. Lebeurier. Le savant archiviste de l'Eure revendique pour son département le vieux palais carlovingien, connu chez les historiens du IXe siècle sous le nom de *Vetus Domus, de Vetera Domus et de Veteres domos*. Il n'hésite pas à appliquer cette appellation au palais de Pîtres, dont le nom *Pistis* est unanimement et constamment répété par les écrivains de la même époque. Partant de là, il place dans l'église d'Alisay le miracle opéré dans une chapelle dédiée au saint évêque d'Auxerre et voisine du palais *Vetus Domus* (2).

Pous nous, qui avons aussi étudié la question de *Vetus Domus*, nous n'avons jamais pensé qu'on pût appliquer ce nom à Pîtres, dont le vocable était populaire et sur lequel les historiens de cet âge n'ont jamais varié. Nous croyons donc qu'il s'agit d'un autre palais carlovingien.

Mais où ce dernier était-il placé? Là est notre embarras. Après avoir étudié les dissertations publiées sur ce sujet par l'abbé Lebeuf et par M. Clérot, de Rouen, soit dans le *Mercure de France*, soit dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, nous étions disposé à placer *Vetus Domus* au Vieux-Manoir, ou mieux encore à

(1) *Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie*, t. XXV, p. 156-166 et 398-403.

(2) *Annuaire* de 1867, p. 87, note 2.

Digitized by Google

Cailly et à Saint-André-sur-Cailly. Cailly et Saint-André sont couverts de villas romaines d'une grande richesse. Près de là est l'église de Saint-Germain-sous-Cailly (1).

Nous n'oserions décider que *Vetus Domus* est le Vieux-Manoir ou Cailly ; mais nous ne craignons pas de dire qu'il ne saurait être à Pîtres, dont le nom est arrivé jusqu'à nous.

Nous profiterons de l'occasion que nous offre la *Notice* de M. Lebeurier sur Alisay pour mentionner un incident regrettable auquel nous avons été mêlé indirectement, et qui prouve à combien de dangers encore sont exposés les objets d'art et les monuments de nos églises quand il y a absence de surveillance et d'organisation.

Parlant des seigneurs d'Alisay, M. Lebeurier cite la famille de Rouville, qui posséda cette terre au XVI^e siècle. Il n'oublie pas M^me de Rouville, décédée en 1558, que l'on considérait comme la fondatrice de l'église, qui est bien de cette époque.

Son tombeau en pierre, dit M. l'abbé Lebeurier, se voyait encore il y peu d'années, dans le chœur de l'église d'Alisay, d'où il a été transporté dans le cimetière de cette paroisse. Il est décoré d'une statue couchée de la défunte, dont le visage et les mains sont d'albâtre. La tête repose sur un coussin et les pieds sur une levrette. Autour on peut lire encore l'inscription suivante :

« Cy gist noble et illustre dame Magdeleine le Roy de Chavigny, en son vivant femme de haut et puissant seigneur Messire Jehan de Rouville, chevalier sieur dudict lieu de Rouville, Grainville-la-Taincturiere, Boville, Anblainville et de Villers cul de sac, laquelle décéda le 6^e jour d'octobre 1558. »

Mais ce que M. l'archiviste ne dit pas, ce sont les péripéties qu'a éprouvées, disons mieux, les révolutions dont cette noble image a été victime dans ces derniers temps. Pour nous qui avons été témoin de ce triste drame, nous nous en ferons ici l'historien pour l'édification de nos contemporains et pour l'instruction de la postérité.

(1) *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, 1^re édit., p. 418-419 ; 2^e édit., p. 202-204.

Digitized by Google

Comme les documents abondent, nous les laisserons parler : ils témoigneront une fois de plus du zèle que déploie pour nos monuments historiques un homme dont le nom est depuis longtemps en vénération parmi nous. Voici, en effet, ce que M. de Caumont a consigné dans le procès-verbal d'une séance que la société française d'archéologie a tenue à Louviers, le 21 mai 1857 :

« M. Mauger, propriétaire à Alisay, dans une lettre en date du 10 mai 1856, signale justement comme un acte de vandalisme, l'abandon dans lequel on a laissé la statue d'une dame de Rouville, dont la famille a fondé la jolie église d'Alisay, où se trouvent encore les armoiries de la maison : « Il y a trois cents ans, des membres de « cette famille furent inhumés au milieu du chœur. Deux tombeaux, « enrichis de la statue des châtelains, ornaient leur sépulture. La « Révolution de 1793 détruisit ces monuments, mais la statue de la « châtelaine fut enfouie dans la terre où elle resta un demi-siècle. « Par suite de réparations, on découvrit cette statue et le vénérable « curé qui existait alors comprit qu'il devait à la mémoire de cette « dame une place dans l'église. Il fut décidé, en conseil de fabrique « dont je faisais partie, que ne pouvant lui rendre sa place primi- « tive, on lui désignerait une place modeste, en la mettant dans la « chapelle réservée à sa famille.

« M. Mauger ajoute que le rétablissement de la statue a été exécuté avec l'ancienne inscription : « Ci-git très haute et très puissante dame. » Cette inscription était suivie de ces mots : « Ce tombeau, détruit pendant les troubles de 1793, a été réédifié par le Conseil de fabrique en 1846. »

« M. Mauger se plaint de ce que la statue a été non-seulement retirée de la chapelle, mais de plus reléguée dans le cimetière où elle est exposée aux intempéries. Il espère que la Société fera des vœux pour le rétablissement de ce monument précieux.

« L'Assemblée après avoir témoigné un vif intérêt pour la conservation de tous les monuments anciens, exprime des sympathies par-



Digitized by Google

ticulières pour celui qui fait l'objet de la lettre de M. Mauger, et le remercie de sa communication (1). »

Ayant eu l'occasion d'entretenir de cette affaire le pieux et savant prélat qui administre aujourd'hui le diocèse d'Evreux, Sa Grandeur me pria de vouloir bien intervenir officieusement, ce que j'acceptai volontiers pour l'honneur même du clergé. A trois reprises différentes et par trois années consécutives, je me rendis à Alisay. D'abord M. le curé m'accueillit avec bienveillance puis avec froideur. Comme rien ne se faisait et que la statue restait toujours emprisonnée dans un caveau noir j'en laissai là les choses.

M. le curé se décida enfin à placer la statue hors l'église et dans le cimetière; il logea cette belle image sous un appentis en planches ou zinc qui ne la préserve ni de l'humidité du sol ni de l'intempérie des saisons. Voici du reste en quel état la trouva la Société française d'Archéologie, lorsqu'en juillet 1862 elle tînt une ou deux séances à Elbeuf. Nous laissons parler le procès-verbal.

« M. de Caumont rend compte d'une visite qu'il a faite aux ruines antiques de Pîtres. En quittant Pîtres pour venir à Elbeuf, il s'est arrêté pour voir l'église d'Alisay. Il a retrouvé dans le cimetière la célèbre statue tumulaire de M^me^ de Rouville, que le curé, l'abbé D... a fait enlever de l'intérieur de l'église. Cet enlèvement avait déjà été signalé à la Société française d'Archéologie, qui s'en est occupée aux séances de Louviers et de Rouen. M. l'abbé Cochet également fâché d'un acte aussi regrettable a voulu, à diverses reprises, employer la persuasion pour obtenir du desservant d'Alisay la réintégration de cette statue à la place qu'elle n'aurait jamais dû quitter. Ses efforts ont été infructueux. Il a écrit à ce sujet à Mgr. l'évêque d'Evreux et à M. le Préfet de l'Eure. Les habitants d'Alisay, de leur côté, se sont montrés très mécontents de l'enlèvement d'une statue à la conservation de laquelle ils s'intéressent. Le curé s'obstine et tout ce qu'on a pu obtenir, c'est d'abriter la statue sous un auvent en

(1) *Congrès archéologiques de France. — Séances gén. tenues en* 1857, t. XX, p. 324-325.

Digitized by Google

planches, que M. de Caumont compare à un parapluie, mais qui dans peu d'années laissera filtrer l'eau, en sorte que cette sculpture sera dégradée et détruite (1). »

Si M. l'abbé Lebeurier a ignoré ces faits et ces documents, nous les lui recommandons pour la prochaine édition de son *Histoire d'Alisay*.

L'abbé Cochet.

(1) *Congrès archéologique de France — Séances gén. tenues* en 1862, t. XXVI, p. 582-583.

---

Digitized by Google

DEUX ANNÉES DE MISSION A SAINT-PÉTERSBOURG. — MANUSCRITS, LETTRES ET DOCUMENTS HISTORIQUES SORTIS DE FRANCE EN 1789, par M. le comte Hector de la Ferrière. — Paris, imprimerie impériale, 1867. — En vente chez Aug. Aubry. — 1 vol. in-8° de IV et 264 pages.

Dans ces temps de triste souvenir, où la France gémissait sous le joug odieux de la Révolution, ceux qui lui avaient imposé leur pouvoir ne se contentèrent pas de détruire les institutions et d'inonder de sang les places publiques, ils s'attaquèrent aux monuments, anéantirent les objets d'art et jetèrent au vent les trésors de nos archives.

Un jeune secrétaire de l'ambassade russe, nommé Pierre Dubrowski, qui était alors à Paris, recueillit par milliers, lors du pillage de la Bastille et de l'incendie de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (1), les manuscrits sur vélin, les liasses de parchemins, les chartes originales, les collections de lettres autographes des souverains, les correspondances des ministres et autres documents précieux pour notre histoire nationale qu'il transporta en Russie, où ils sont déposés dans la bibliothèque impériale.

Ce sont ces trésors que M. le comte Hector de la Ferrière, l'un des membres les plus distingués de la Société des antiquaires de Normandie a été chargé d'inventorier, et le volume que nous annonçons aujourd'hui est composé des rapports qu'il a adressés à M. le Ministre de l'Instruction publique pour lui rendre compte de sa mission.

La spécialité de cette *Revue* ne nous permettant pas d'analyser tout ce que ce volume renferme d'intéressant, nous nous bornerons à faire connaître à ses lecteurs les documents que les archéologues et les historiens normands auraient à consulter et quelques pièces particulièrement curieuses pour eux, telles que ces trois lettres adressées à Louis XI :

LETTRE DU SIRE D'ESTOUTEVILLE.

Sire, je me remets à votre bonne grâce tant si humblement comme je puis et vous pleist scavoir. Sire, que j'ai veu Monseigneur d'Aux (2) à Vernon, et lui ay dit que m'avez chargé de l'emmener quant et moi, il m'a dit qu'il ne

(1) Au moment de la Révolution les archives étaient déposées à la Bastille et à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

(2) L'archevêque d'Auch, Jean d'Armagnac.

Digitized by Google

viendra point se vous ne luy escripvez, car il est bien ayse avec M. de Torcy et ne luy fault pas de chevaux, parce qu'il va en bateau et qu'il est aussitost assis à table que mon dict sieur de Torcy.

Sire, je vous assure qu'il est bien amendé depuis que vous ne le vistes, et vaut beaucoup mieux qu'il ne faisait, et Denys aussi, qui est avec luy. Si ce est vostre plaisir de l'avoir, il faudra que vous luy en escriviez et je le ramènerai quant et moy. Il dit que vostre vue lui a cousté deux cens escus du sien, et encore couchoit-il sur les bancs, et le bailla-t-on à gouverner comme le veau à Brillac, qui luy fit écorcher les fesses à Evreux à force de le mener rudement après vous, dont il n'est pas bien content. Sire, il vous plaira moy mander et commander vos bons plaisirs pour les accomplir à l'ayde de Dieu, Sire, qui vous donne bonne vie et longue et accomplissement de tous vos bons désirs.

Escript au Petit-Andely, le 29me jour d'avril 1480.

### LETTRE DU GRAND SÉNÉCHAL LOUIS DE BRÉZÉ.

Sire, tant et si humblement que faire puis à vostre bonne grâce me recommande, plaist vous scavoire, Sire, que je vous envoie la plus viste levrière et la plus hardie de vostre royaume, et se vous voulez jamais avoir de bonne rasse de l'ung de vos deux levriers blancs, faictes en la saillir duquel qu'il vous plaira, car elle porte les plus puissants levriers du monde et les plus beaux ; s'il vous plaist, quand elle sera saillie, me la laisser en garde, il n'y a homme au monde qui vous nourisse mieux les levriers que je feray.

Sire, je commence fort à apprendre à aller, et mais que j'en sois ung petit peu meilleur maistre, je iray devers vous pour vous monstrer que je voys de bon pié en avant, vous suppliant, Sire, qu'il vous plaist me commander vos bons plaisirs pour vous obéir, comme celui qui veut vivre et mourir en les accomplissant, priant le benoistz fils de Dieu, Sire, qu'il vous donne très bonne vie et longue avec l'entier accomplissement de vos vertueulx et magnanimes désirs.

Escript en vostre chasteau de Rouen, le 6me jour de janvier 1481.

### LETTRE DE L'AMIRAL COULON.

Sire, je me recommande à vostre bonne grâce, tant et si humblement comme je puis, et vous plaist scavoir que j'ay reçu vos lettres, et par icelles me escripvez que le brasseur que vous ay envoyé dernièrement ne

Digitized by Google

faict guères, et n'est point bien tout à vostre appétit, et que je vous envoye le meilleur faiseur de ceulx de Hollande que je pourray trouver. Sire, je vous enverray maintenant en vostre ville de Rouen le père de ma femme pour se enquérir où il pourra trouver des meilleurs et suffisans de la ville pour ce faire et aussy moy même j'iray en vostre ville de Harfleur et Caudebec par tout le pays, tellement que je vous enverray à ceste fois que pourrez choisir et prendre ce qu'il vous plaira. Je suis pour le présent à vostre ville de Honfleur, où je besoigne pour le faict de vos navires, mais est nécessaire que appointiez aucune provision sur le faict de vos marigniers, ou aultrement il ne s'en pourrait trouver nulz pour venir dehors avecques moy.

Sire, aultre chose ne vous scay que escrire, priant Nostre-Seigneur qu'il vous donne bonne vie et longue, et accomplissement de vos très haultz et nobles désirs.

Escript en ceste ville de Honfleur le 15 de mars 1482.

M. de La Ferrière a retrouvé parmi les manuscrits de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg :

Devis de charpenterie et de couverture au chastel es Rouen (1352) ; rouleau de plusieurs mètres de long, dont voici le premier article :

« A Robert le Balenchin pour tasche à luy baillée pour faire œuvre de couverture, c'est assavoir à la porte de l'entrée du chastel au dehors du pont-levis et la maison où demeure Robert du Greil jouxte la cohue, et employer au dict chastel plusieurs milliers d'essentes sur les noes du degré des chambres le Roy et la Reyne, et pour VIII maisons en la rue de l'Osmone. »

Rôle de l'imposition cueillie à Bayeux en 1354.

Partie des rentes de la ville de Caen en 1389.

Compte des réparations faites au chasteau de Beauvoir en 1381.

Plaids tenus à Cany, en 1378, par le sire de Caudebec.

Recettes de diverses foires en Normandie au XIVe siècle.

Des comptes de fouage, des rôles d'amendes pour les villes de Saint-Lô, de Bayeux et de Mortain.

La récolte des chanoines de Séez racontée à Louis XI par Jean du Vergier.

Nous mentionnerons, parmi les correspondances du XVIe siècle, une lettre du connétable de Montmorency, datée d'Yvetot, au mois d'octobre

Digitized by Google

1562, dans laquelle il dit à Charles IX qu'il n'a pu, comme il l'espérait, s'opposer à la descente des Anglais au Havre, et une de M. de Sigognes dénonçant à Henri III le ministre protestant Changy, qui, d'accord avec l'ambassadeur d'Angleterre, dirigeait toutes les intrigues des protestants en Normandie.

Nous indiquerons encore de nombreux documents sur les conflits entre le Parlement et la Chambre des comptes de Rouen, sur la révolte des Nuds-Pieds, sur les relations des protestants de Normandie avec les parlementaires, qui envoyèrent Charles Ier à l'échafaud, et cela suffira pour donner une idée des richesses sauvées par Pierre Dubrowski.

Les bibliophiles et les amateurs de curiosités littéraires trouveront aussi à glaner dans les rapports de M. de La Ferrière, qui décrit avec l'autorité d'un spécialiste les magnifiques manuscrits à vignettes, les romans et les poèmes qui proviennent de la collection de Saint-Germain-des-Prés.

Nous ne pouvons donc trop engager tous ceux qui s'occupent d'études historiques, ou seulement y prennent intérêt, à lire ce volume, aussi élégamment écrit qu'il est splendidement imprimé.

S. M.

---

Digitized by Google

CARTE ARCHÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT DU TARN AUX ÉPOQUES ANTÉ-HISTORIQUE GAULOISE, ROMAINE ET FRANQUE, dressée pour sa Majesté Napoléon III, par M. A. Caraven, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes, et publiée sous les auspices de M. l'abbé Cochet, de l'Institut, et auteur de la « *Carte archéologique de la Seine-Inférieure*, » 1867.

C'est avec quelque réserve, assurément, que nous devons parler d'une œuvre qui nous est dédiée. Cependant, c'est un devoir pour nous de dire au public archéologique tout le bien que nous pensons d'une carte que la nôtre a inspirée. M. Caraven, de Castres, est un jeune archéologue des plus actifs et des plus zélés que nous connaissions. Bien que nouveau venu dans une science difficile, il a suivi une excellente voie ; il s'est attaché aux meilleures méthodes et il s'est fait connaître par des découvertes et des publications d'une véritable valeur scientifique. C'est l'ensemble de ces divers travaux sur le département du Tarn qu'il entreprend de résumer dans une carte archéologique calquée sur celle de la Seine-Inférieure que nous avons publiée dans notre *Répertoire archéologique* de ce département, dont la première édition a paru en 1864 et la seconde en 1866.

M. Caraven a bien voulu adopter jusqu'aux couleurs qui, chez nous, signifient les époques : Chez lui la division des époques est aussi la même, seulement notre confrère, mieux avisé que nous et tenant compte des progrès opérés en archéologie depuis dix ans, a réservé une place pour la période anté-historique que nous nommons parfois archéo-géologie: c'est à ce que nous pensons, la première carte vouée à l'histoire de l'homme qui tienne compte de cette mystérieuse époque.

Nous ne craignons pas d'avouer que cette carte du Tarn prime celle de la Seine-Inférieure. Nous en sommes charmé puisque l'une est la fille de l'autre. C'est donc de grand cœur que nous félicitons M. Caraven d'avoir dépassé son modèle et nous désirons pour lui qu'il en soit de même dans le texte qui devra tôt ou tard accompagner ce tableau synoptique.

Cependant, il est un point sur lequel la vieille carte l'emporte sur la nouvelle ; c'est par le tracé des voies romaines. Dans la carte de la Seine-Inférieure, le réseau est assez complet ; dans celle du Tarn, il fait entièrement défaut. On y remarque seulement quelques tronçons sans suite. C'est donc une lacune à combler, car des voies antiques ont assurément sillonné le sol du Tarn placé dans le voisinage des métropoles d'Auch, d'Alby, de Toulouse et de Bordeaux. L'étude et la restitution de ces voies sera ce complément de la carte de M. Caraven.

Digitized by Google

Après avoir fait la part de l'éloge, nous ferons aussi celle de la critique.

Tout d'abord, le tableau présenté par l'archéologue de Castres paraît légèrement obscur, confus et surchargé de noms; cela tient sans doute à ce que les contrées qu'il fait passer sous nos yeux ont souvent changé de nom. Il est probable que la démarcation départementale s'est opérée aux dépens de plusieurs anciens *pagi* morcelés par cette grande nécessité administrative. Mais enfin, avec un peu d'étude et de réflexion, le jour ne tarde pas à se faire et après un moment d'examen la clarté devient complète; on saisit parfaitement la physionomie des pays à chaque époque de l'histoire.

Il nous semble aussi que l'auteur a un peu grandi les noms des peuples et des *pagi*, surtout en voyant combien le nombre en est considérable. Comme les noms ont beaucoup varié selon les âges, cela ne laisse pas que d'établir une certaine obscurité dans le tableau; mais cette observation est secondaire et l'œuvre n'en est pas moins très méritoire.

Nous avons encore deux observations de détail à soumettre à l'auteur. Parmi les populations gauloises indiquées on voit *Tectosa :* ne serait-ce pas *Tectosages* ou *Tectosagi ?*

Pour la période franque, la carte porte *Neustria* et *Austria* pour *Austrasia*, je le veux bien; mais est-il possible de croire qu'un département aussi petit que le Tarn ait jamais appartenu à deux grandes contrées comme la Neustrie et l'Austrasie. Ce département n'a pu appartenir à deux divisions dont le nom indique des régions opposées. L'Austrasie représente le nord de la Gaule dont la Lorraine paraît avoir été le centre; la Neustrie, au contraire, s'applique à la France occidentale et elle pourrait en définitive s'appliquer aux bords du Tarn et de l'Agout; mais dans tous les cas, ces deux noms ne peuvent se rencontrer ensemble dans un pays qui n'est probablement jamais entré dans aucune de ces deux divisions géographiques; mais enfin si le Tarn a appartenu à l'une des deux, ce ne peut être l'Austrasie

L'abbé Cochet.

---

Digitized by Google

UN MOT A LA *Revue des questions historiques.*

Dans son dernier numéro, l'excellente *Revue des Questions historiques* daigne accorder une mention à la *Revue de la Normandie* : nous la remercions de son bienveillant compte-rendu. Il nous est cependant impossible d'agréer ses observations sur la biographie de Mgr Cambacérès, par M. l'abbé Cochet.

Qui pourrait admettre, en effet, que les évêques doivent, comme les journalistes, se faire les échos de l'opinion contemporaine? Ces nobles voix qui, chaque jour, protestent au nom de Dieu et de l'Eglise, devraient donc tour à tour encenser ou brûler selon qu'un triomphe d'un jour ou qu'un revers passager ferait tourner pour ou contre leur cause le suffrage populaire.

Non : c'est la gloire de l'Eglise, si vaillante à combattre le puissant orgueilleux ou le méchant dans sa force, de n'avoir plus que des bénédictions pour les sceptres brisés et les dynasties vaincues; c'est sa gloire, et les prélats indirectement blâmés par M. l'abbé Cochet auraient dû s'en souvenir et suivre en cela les exemples de notre éminent cardinal.

Le procès intenté à notre directeur part du reste d'un principe suffisamment exprimé par le point d'interrogation (?) placé par M. G. de B. à l'avant-dernière ligne de la première colonne de la page 331, à la suite de ces mots de M. de Pontécoulant « un homme qui aimait sincèrement sa patrie. (?) »

Les fautes de Napoléon et si l'on veut, ses crimes envers l'Eglise ne devraient point faire oublier si vite les services rendus par *le nouveau Cyrus*, comme disait alors *l'Opinion contemporaine*, et faire mettre en doute jusqu'à son amour pour la France.

Ce n'est pas sans regret que nous écrivons ces lignes, d'abord parce que *la Revue de la Normandie* a toujours eu une horreur instinctive pour tout ce qui ressemble à de la polémique et surtout de la politique ; puis, parce que nos sympathies se portent naturellement vers la *Revue des Questions historiques*, recueil sérieux et savant, défenseur consciencieux et loyal de la vérité que nous ne pouvons trop recommander à nos lecteurs, même en leur signalant les quelques exagérations échappées dans la chronique ou la bibliographie.

Le nom de l'éditeur, M. Victor Palmé, cet homme qui mène de front la réimpression gigantesque de *l'Œuvre des Bollandistes*, de *l'Histoire littéraire de la France* et *des Historiens des Gaules*, est par lui-même une garantie telle que nous croyons après l'avoir nommé n'avoir plus un seul mot à dire.

E. S. de C. C.

Digitized by Google

# CHRONIQUE NORMANDE.

## VASE ACOUSTIQUE ET CŒURS EN PLOMB DÉCOUVERTS DANS L'ÉGLISE SAINT-LAURENT-DE-BRÈVEDENT.

Les démolitions d'église amènent presque toujours des découvertes intéressantes. L'année dernière la destruction de la vieille église de Bellencombre, en nous donnant plusieurs vases acoustiques, nous a révélé tout un système de répercussion organisé au siècle dernier. Cette année le chœur de Saint-Laurent-de-Brévedent (canton de Saint-Romain-de-Colbosc) vient d'être abattu pour faire place à une nef nouvelle. De cette église romane du XII^e siècle, on a conservé le clocher, monument remarqnable, dont les fenêtres sont pleines d'élégance. On ne saurait trop féliciter les administrations communale et départementale d'avoir gardé cette charmante pyramide, qui est le plus bel ornement du paysage.

Les clochers que l'on construit aujourd'hui ont rarement un aussi beau caractère et d'ailleurs on ne saurait leur donner sept siècles d'existence. Nous remercions donc toutes les personnes qui se sont intéréssées à la conservation de ce premier jalon de l'histoire locale. Ce n'a pas été sans peine qu'un acte aussi honorable a été accompli. — Mais venons aux découvertes.

Il y a quelques années les poteries acoustiques de nos églises étaient à peine connues : elles n'étaient guère observées que par quelques rares amateurs qui les considéraient comme une exception, comme une curiosité, comme une bizarrerie. Aujourd'hui elles passent à l'état de règle. On ne saurait, je ne dis pas démolir, mais seulement restaurer une église, sans en rencontrer quelques-unes. Depuis quelques années nous en avons recueilli dans les églises de Bellencombre, de Saint-Laurent-en-Caux et de Sotteville-lès-Rouen.

Le clocher de Saint-Laurent-de-Brèvedent nous en a montré aussi de couchés horizontalement dans ses murs, sous l'arcade qui porte le nom de Crucifix. Le voisinage du chœur indique une pensée d'acoustique et de répercussion.

Mais la destruction du chœur de Laint-Laurent a été l'occasion d'une découverte plus importante et c'est d'elle que nous voulons entretenir nos lecteurs.

Digitized by Google

On savait par les registres des baptêmes et inhumations, déposés à la mairie et qui constituent l'état civil des deux derniers siècles, que l'église de Saint-Laurent avait reçu les cœurs de Nicolas Leroy Dumé d'Aplemont, seigneur du lieu et de son épouse, décédés sous Louis XIV. Une note publiée dans les journaux du Havre, de Rouen et de Fécamp, au mois de mai dernier, avait prévenu le public et attiré l'attention des amateurs.

L'événement a réalisé les prévisions et dans les derniers jours de mai on découvrit soit dans un pilier, soit dans le mur trois cœurs en plomb renfermés dans une boîte de pierre. Un de ces cœurs est plus fort que les deux autres, mais le troisième est remarquablement plus petit que les précédents. Les trois boîtes de plomb étaient enveloppées dans un linge de toile dont nous avons reconnu les traces ; elles contenaient les restes momifiés des cœurs qu'on y avait placés. La couleur du viscère était tannée absolument comme celui de Charles V. On ignore a qui appartient le troisième cœur qui doit être celui d'un enfant. On suppose qu'il se rapporte à quelque membre de la famille Dumé mort en bas âge. Voici du reste la mention qui a été consignée sur le registre des inhumations de la paroisse Saint-Laurent pour l'année 1671. Nous transcrivons ici cette pièce qui a été publiée d'une façon incorrecte :

« Le 14 juillet 1671 le cœur de noble dame Renée-Suzanne, femme de messire Nicolas Le Roy Dumée, commandant une escadre de sa Majesté, seigneur et patron de Saint-Laurent, dont le corps est inhumé aux Pères-Minimes de Rouen dans la cave (caveau) de MM. Du Fay, fut placé dans le cœur (*sic*) de l'église de Saint-Laurent dans le pillier du costé de l'Evangile avec celui de Messire Nicolas Le Roy Dumé, vice-amiral de France, qui y repose au même endroit, présence des soussignés, Hochard, F. Bapeaume. »

Madame Dumé d'Aplemont appartenait à la famille des du Fay de Rouen, de Maulévrier et du Taillis, lesquels avaient leur sépulture aux Minimes. C'est pour cela qu'il n'y a pas lieu d'être surpris de voir le corps de cette dame déposé dans un des caveaux de ce monastère (1).

Mais ce que nous avons peine à comprendre ou plutôt à concilier avec les documents historiques, c'est que l'acte de 1671 déclare que le cœur de Nicolas Dumé d'Aplemont est également déposé dans le chœur de Saint-Laurent. Or, nous ne savons à quelle époque mourut M. d'Aplemont, qu'une collection de lettres récemment publiée, semble faire vivre encore en

(1) Farin, *Histoire de la ville de Rouen*, édit. de 1731, t. IV, p. 385. — t. VI, p. 331-333. — *Revue de Rouen*, année 1844, p. 298-366. — *Les caveaux de la chapelle du collége royal de Rouen*, in-8 de 8 pages.

Digitized by Google

1672. Cette série de dépêches allant de 1629 à 1672 concerne Jacques et Nicolas Dumé père et fils, qui tous deux étaient des marins distingués du XVII^e siècle. Dans la série de lettres publiées au Havre, en 1858, par M. Borély (1), on en voit qui ont été écrites par Louis XIII et Louis XIV, par les cardinaux de Richelieu, de Sourdis et Mazarin, par Colbert et beaucoup d'autres personnages illustres.

Dans ces lettres, on voit que Jacques Dumé, père de Nicolas, habitait tantôt Dieppe, tantôt le Havre ; il était marin et constructeur de navires. Nicolas, son fils, était un homme de mer, contemporain et ami de Duquesne. Les dépêches royales et ministérielles lui donnent tour à tour les titres de capitaine entretenu de la marine, de capitaine du vaisseau *le César*, de chef d'escadre des vaisseaux du Roy.

Nous ne déciderons pas ici les questions qui concernent la famille Dumé, les éléments nous manquent pour cela, mais ce qui est de notre compétence, c'est de veiller à la conservation de leurs restes funèbres. Les trois cœurs trouvés cette année seront replacés dans l'église. Dans les murs qui s'élèvent une pieuse cachette sera préparée et on appliquera sur elle un marbre avec inscription indiquant quel dépôt a été confié à cette église il y a deux siècles.

(1) *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses*, année 1857-58, p. 341-405.

Digitized by Google

PRIX ACCORDÉ PAR L'ACADÉMIE DE CAEN A M. LE DOCTEUR ANQUETIN, DE VALMONT.

Les lecteurs de la *Revue de la Normandie* n'auront pas oublié l'excellent travail inséré dans nos pages de 1862, sur l'*Assistance publique et le service de santé dans les cantons ruraux*. La nécessité des médecins cantonnaux y était parfaitement démontrée, et il n'est pas possible qu'une pareille institution ne reçoive tôt ou tard la sanction des faits.

L'auteur de ce travail, M. le docteur Anquetin, vient de se signaler par une composition d'un caractère plus élevé et plus remarquable.

Nous voulons parler d'un mémoire philosophique qui vient d'obtenir le prix au concours de l'Académie des Sciences de Caen. Nous nous faisons un devoir de donner ici sur cette œuvre le jugement de M. Charma, l'homme le plus compétent en pareille matière. Peut-être la *Revue* pourra-t-elle dans ses prochains numéros, donner une idée du remarquable travail de M. Anquetin.

*Rapport sur le prix de La Codre, lu à la séance mensuelle du 24 mai 1867, de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.*

« Messieurs,

« Un de nos honorés collègues, M. de La Codre, a bien voulu mettre à la disposition de l'Académie une médaille d'or de la valeur de 500 fr., pour être décernée en 1867, au meilleur écrit traitant la question suivante :

« Dans quelle mesure la philosophie a-t-elle été et pourra-t-elle être « utile au perfectionnement et au bonheur des hommes ? »

« Le concours pour ce prix ayant été ouvert en novembre 1865, quatre manuscrits ont été remis au secrétaire de l'Académie. La Commission chargée de leur examen a jugé qu'un seul remplissait toutes les conditions du concours et devait être l'objet de son étude.

« Ce manuscrit, dont je viens vous rendre compte en son nom, comprend 209 pages petit in-4 ; il porte en épigraphe cette phrase de M. Jules Simon :

« Le progrès, et le progrès indéfini, est la loi de la philosophie. »

« Il se partage en vingt-huit chapitres, dont chacun traite un des points de vue spéciaux sous lesquels l'auteur a envisagé la question. On remarque partout, dans ces vingt-huit chapitres, un esprit d'ordre et de méthode qui,

Digitized by Google

joint à la précision et à la clarté du style, en rend la lecture aussi facile qu'attrayante.

« La forme de cet opuscule nous a donc paru pleinement satisfaisante. Quant au fond, vous allez voir jusqu'où et à quelle condition nous l'approuvons.

« L'écrivain, qui n'est pas un philosophe de profession, à ce qu'il nous a semblé du moins, est certainement un penseur d'un grand sens, d'une intelligence et d'une érudition étendues.

« Après avoir défini la philosophie, qui n'est pour lui et ne peut être en effet que l'esprit philosophique, *l'amour et la recherche du vrai et du juste*, il se représente l'homme comme ayant reçu de Dieu en germe l'idée du bien et du vrai absolus, et il lui impose, s'il veut atteindre le degré de perfection et s'assurer la somme de bonheur auxquels il peut prétendre, l'obligation de féconder ce germe et de développer cette idée.

« Ce travail, qui n'est que l'exercice même de la faculté philosophique dont nous sommes doués, c'est-à-dire de la raison, il faut, pour qu'il produise tous les fruits qu'on en peut attendre, qu'il soit dégagé de toute entrave et qu'il se produise en toute liberté. Longtemps comprimé par l'autorité religieuse et politique, l'esprit philosophique ne pouvait pas prendre son essor ; ce n'est qu'à partir de Luther, ou plutôt encore du XVIII^e siècle et de 89, qu'enfin il est en pleine possession de toutes les franchises nécessaires à son entier épanouissement. Tout gêné qu'il était dans son expansion instinctive aux diverses époques où il s'est manifesté, il a cependant contribué puissamment aux améliorations lentement progressives de l'état social chez les différents peuples, et c'est à lui que les nations doivent les quelques institutions libérales qui se sont péniblement substituées chez elles aux législations plus ou moins despotiques dont elles ont si longtemps souffert. Que sera-ce donc maintenant qu'il n'y a pour ainsi dire plus rien à détruire, qu'il n'y a plus en quelque sorte qu'à fonder et à établir ?

L'auteur ne doute pas que cette philosophie rationnelle qu'il identifie avec ce qu'il appelle le *véritable christianisme*, s'appuyant, comme il le dit, sur la croyance au Dieu unique, et à la justice ainsi qu'à la vérité immuables et éternelles, sur la souveraineté de la conscience et l'égalité morale des hommes, ne conduise notre espèce au but que lui assigna la Providence, c'est-à-dire à toutes les perfections dont sa nature est capable et à tout le bonheur dont, sur cette terre même, elle est appelée à jouir.

« Tel est, Messieurs, en substance le travail que votre Commission avait à apprécier ; cette appréciation est implicitement contenue dans l'exposé que je viens de vous soumettre.

Digitized by Google

« En résumé, ce Mémoire est un de ceux qu'une Académie doit se féliciter d'avoir provoqué et fait éclore ; il est de ceux par conséquent qu'elle ne peut ne pas récompenser.

« Votre Commission vous propose donc de décerner à l'auteur de ce mémoire (M. N.-P. Anquetin, docteur en médecine) la médaille d'or dont vous pouvez disposer. »

Pour les membres de la Commission :

*Le rapporteur nommé par elle,*

A. Charma,

Professeur de philosophie, doyen de la Faculté des lettres.

---

Imp. E. Cagniard, Rouen.

Digitized by Google

# HISTOIRE MODERNE.

# LES CAHIERS

DES

# BAILLIAGES NORMANDS

## EN 1789 (1).

Les deux volumes que nous consacrons aux vœux, plaintes et doléances adressées aux États généraux de 1789 par les grands-bailliages et les bailliages secondaires d'une province aussi considérable que la Normandie, ne peuvent manquer d'offrir un intérêt général. Les historiens et les publicistes occupés d'une époque sur laquelle on ne répandra jamais trop de lumières, trouveront dans cette publication une ample matière pour leurs méditations et leurs études.

Au milieu des débats que soulève encore aujourd'hui l'examen des institutions politiques et sociales qui répondent le mieux aux tendances et aux aspirations de la nation française, c'est dans les cahiers de 1789, expression libre et sincère des sentiments et des

(1) Sous ce titre, nous publions l'Introduction que M. Hippeau vient de placer en tête du VII^e volume de son *Gouvernement de Normandie au XVII^e et au XVIII^e siècles*. Nous remercions M. Hippeau de cette importante communication qui intéressera nos lecteurs. Nous saisissons cette occasion pour le féliciter du courage, de la persévérance et du talent qu'il déploie dans l'accomplissement d'une œuvre qui lui fait honneur ainsi qu'au grand pays dont il s'est fait l'historien.



Digitized by Google

besoins de toutes les classes de la société, qu'il faut chercher ce qui répond le mieux aux traditions du passé et aux espérances de l'avenir.

Pendant que nous réunissions pour les publier les cahiers dans lesquels la Normandie, exposant ses griefs, résolut les questions posées par le gouvernement lui-même, d'intéressantes publications venaient prouver que le sujet dont nous nous occupions était partout à l'ordre du jour. Pour ne parler que de celles qui appartiennent à cette province, nous recevions de M. de la Sicotière, un des hommes qui connaissent le mieux tout ce qui appartient à l'histoire de la Révolution, un livre dans lequel il apprécie, avec la justesse et la sagacité qui le distinguent, les résultats des élections de 1789 dans la généralité d'Alençon (1). M. de Courtilloles, petit-fils du lieutenant-général au bailliage d'Alençon qui présida la réunion du Tiers, publiait de son côté, avec les cahiers des trois ordres, les arrêts, déclarations et instructions émanés du Gouvernement au sujet de la convocation des États généraux et les procès-verbaux des assemblées (2). M. Boivin-Champeaux, premier avocat-général à la Cour impériale de Caen, donnait à la *Revue de la Normandie* (3) une notice sur les élections de 1789 dans le grand-bailliage d'Evreux.

De sérieux travaux sur la même époque étaient offerts à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, par MM. Joly et Dansin, recueillant soit dans nos documents, soit dans des archives particulières, des notes dont ils tiraient le parti le plus habile. D'autres écrivains poussaient leurs études au-delà de l'époque dont

(1) *Documents pour servir à l'histoire des élections aux États généraux de* 1789 *dans la généralité d'Alençon*, par M. Léon de La Sicotière, avocat. Alençon, 1866.

(2) *Recueil de documents relatifs à la tenue des États généraux du grand-bailliage d'Alençon en* 1789, recueillis par M. E.-F.-L. de Courtilloles, 1866.

(3) Livraisons des 30 juin et 31 juillet 1866. M. Boivin-Champeaux a lu depuis, à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, au mois d'avril 1867, un Mémoire sur les compétitions qui eurent lieu lors de la formation du département de l'Eure entre les villes aspirant à devenir des chefs-lieux administratifs ou judiciaires.

Digitized by Google

nous nous occupions spécialement. M. E. Robillard de Beaurepaire, substitut du procureur général à la Cour impériale de Bourges, retraçait l'histoire du Tribunal criminel de l'Orne pendant la Terreur (1), et, dans une publication moins étendue, M. Quenault, sous-préfet de Coutances, donnait un aperçu des faits du même genre dont la ville qu'il administre était le théâtre (2). M. E. Gosselin enfin recueillait de curieux documents publiés dans la *Revue de la Normandie* sous le titre de *Journal des principaux Episodes de l'époque révolutionnaire à Rouen et dans les environs de Rouen, de* 1789 *à* 1795.

D'après l'édit organique du 21 janvier 1789, les représentants du clergé et de la noblesse devaient se réunir au chef-lieu de chacun des principaux bailliages pour élire leurs députés aux Etats généraux et rédiger leurs cahiers respectifs. Quant aux habitants qui composaient le tiers-état des villes, bourgs, paroisses et communautés de campagnes, ils devaient s'assembler d'abord dans leurs localités, afin de rédiger le cahier de leurs plaintes et doléances et de nommer des mandataires chargés de porter ces cahiers au chef-lieu. Le nombre des députés choisis par les paroisses devait être de deux, à raison de deux cents feux et au-dessus; de trois, au-dessus de deux cents feux; de quatre, au-dessus de trois cents et toujours à continuer ainsi dans la même proportion. Ces députés des paroisses réunis au chef-lieu du bailliage principal devaient y tenir séance aux fins de réduire tous leurs cahiers en un seul, et de désigner ensuite le quart d'entre eux pour porter le cahier devenu unique à l'assemblée générale des trois ordres. Ce quart d'élite demeurait seul chargé d'élire les députés aux États généraux. Les corporations d'arts et métiers et celles dites d'arts libéraux devaient aussi avoir leurs mandataires spéciaux à l'assemblée bailliagère.

(1) *Le Tribunal criminel de l'Orne pendant la Terreur*, par M. E. de Robillard de Beaurepaire, substitut du procureur général à la Cour impériale de Bourges, Paris, 1866.

(2) *La Terreur dans une ville de province*, Etude historique, par M. Léopold Quenault, Coutances, 1862.

Digitized by Google

On connaît généralement les cahiers réduits qui ont été rédigés aux chefs-lieux des grands bailliages; et c'est d'après ceux qui ont été publiés que l'on a pu se faire une idée de ce que demandaient aux États généraux les représentants et les interprètes des vœux des trois ordres. Mais que sont devenus les cahiers primitifs des paroisses, cette première expression des sentiments populaires, qui après plusieurs réductions successives ont été fondus dans les cahiers généraux? La grande collection, rassemblée en 1789 par les soins du député Camus, et conservée aujourd'hui dans les archives de l'Empire est la copie en cent soixante-seize volumes in-folio des cahiers des grands bailliages et de ceux des bailliages secondaires. C'est en vain qu'on y chercherait les autres, auxquels nous attachons une bien plus grande importance. Ils sont restés dans les provinces ou quelques-uns se retrouvent encore dans les archives des villes, les greffes des tribunaux ou les collections privées. Ce sont les documents de ce genre que nous avons eu à cœur de rechercher et d'ajouter aux grands cahiers que nous publions.

Nous les avons d'abord demandés aux archives des cinq départements, où nous étions certains d'avance de trouver une obligeance dont nous remercions cordialement ici les honorables conservateurs auxquels sont confiés ces précieux dépôts. Nous n'avions trouvé dans les archives du château d'Harcourt que les cahiers des trois ordres des grands bailliages de Caux et d'Alençon. Sur les indications que nous a données M. de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure, nous avons pu emprunter aux archives de Rouen les cahiers du tiers-état de Pont-l'Évêque, de Gisors et d'Andelys. Les archives du Calvados nous ont procuré les cahiers de la noblesse et du tiers-état du grand-bailliage de Caen et ceux d'un grand nombre de paroisses appartenant au bailliage d'Orbec, dont l'existence nous avait été signalée par M. Eugène Chatel, archiviste du département. Avec les cahiers de la noblesse et du tiers-état du Perche, M. de La Sicotière nous a obligeamment communiqué un recueil qui ne contient pas moins de cinquante-huit cahiers rédigés par les paroisses de la châtellenie de Mortagne. Nous devons à M. Dubosc, archiviste du

Digitized by Google

département de la Manche, les copies des cahiers du tiers-état de la ville de Carentan, du tiers-état de la ville de Valognes et d'un grand nombre de paroisses et communautés du bailliage de Thorigny. M. Canel, de Pont-Audemer, nous a communiqué les cahiers du tiers-état d'Elbeuf et de Pont-de-l'Arche, et mon confrère au Comité des travaux historiques, M. J. Desnoyers, ceux de la noblesse de Coutances et d'Évreux. Les archives d'Evreux, grâce à l'obligeance de leur savant conservateur, M. l'abbé Lebeurier, nous ont fourni une ample collection de cahiers des paroisses et communautés de ce bailliage. Enfin, un très heureux hasard nous a fait trouver en possession de M. Goussiaume de Laporte, l'habile et zélé imprimeur de ces volumes, les cahiers particuliers des curés des environs de Bayeux et de Caen, cahiers pleins de révélations précieuses, dont l'importance n'échappera pas à nos lecteurs.

Nous avons puisé tout le reste dans la collection des Archives de l'Empire.

Si l'on réfléchit qu'un bien petit nombre des cahiers appartenant à la Normandie ont été publiés en 1789 (1), on comprendra tout le prix d'une collection, qui ne contiendra pas moins de cent cinquante cahiers grands et petits.

Nous n'avons pas la prétention d'épuiser dans quelques pages d'analyse un sujet qui donnera lieu, nous l'espérons, à de longues et sérieuses études. Nous ne pouvons néanmoins nous dispenser d'en signaler rapidement ici les points principaux.

Le premier sentiment que fait naître la lecture de ces cahiers est celui d'une admiration profonde pour les hommes qui, rompant un silence de plusieurs siècles, savent trouver, pour exprimer leurs sentiments, des expressions si nettes, si fermes et quelquefois même si éloquentes.

S'affranchissant tout-à-coup des préoccupations des intérêts pri-

(1) Les cahiers normands imprimés en 1789 sont, à notre connaissance, au nombre de quinze, savoir : Caux, *noblesse ;* Coutances, *clergé, noblesse* et *tiers-état*, Rouen, *clergé, noblesse et tiers ;* Évreux, *noblesse et tiers ;* Alençon. *noblesse ;* Perche, *noblesse ;* Pont-de-l'Arche, Elbeuf et Saint-Vaast, *tiers.*

Digitized by Google

vés et locaux, ils s'élèvent à de hautes considérations d'intérêt général; ils comprennent que, concitoyens d'une patrie commune, ils sont chargés de faire connaître non les besoins et les désirs d'une province particulière, mais les vœux du pays tout entier. Ce ne sont pas seulement les cahiers rédigés aux chefs-lieux des grands bailliages, avec le concours des hommes placés dans les rangs les plus distingués de la société, qui présentent ce caractère de grandeur et d'élévation morale, ce vif sentiment des conditions de la liberté, cette mesure dans la revendication d'une répartition plus équitable des avantages sociaux : toutes ces qualités se retrouvent dans les cahiers des plus modestes communes. C'est même à mesure que l'on remonte vers les cahiers primitifs, expression naïve et spontanée des besoins individuels, que l'on peut saisir, pour ainsi dire, sur le fait le sentiment qui jaillit de la conscience populaire. Les auteurs des cahiers réduits, obligés de formuler en courtes maximes les demandes de tout genre que contiennent les cahiers des communes, n'en reproduisent ni le mouvement ni la couleur. Ils nous disent bien ce que la province rejette et ce qu'elle propose, mais ce n'est que dans les cahiers primitifs que l'on sent battre des cœurs d'hommes, que l'on entend le cri de la souffrance ou la voix de l'espérance, saluant avec enthousiasme l'œuvre d'un avenir meilleur.

Ceux qui considèrent la révolution de 1789 comme un fait isolé, comme le résultat de circonstances fortuites, de la volonté de quelques hommes, des fautes d'un ministre, ou tout simplement comme un mouvement insurrectionnel provoqué par le compte-rendu financier de 1781, sont bien vite désabusés en présence du tableau de l'état de la France, tel qu'il ressort des plaintes et des demandes unanimes que contiennent les cahiers des trois ordres.

Voici comment s'expriment, au début de leur cahier, les députés du clergé du grand-bailliage de Rouen (1) :

« Réunis par les ordres d'un souverain jaloux de l'amour de son peuple, et si digne de l'obtenir, nous sommes appelés pour traiter des plus grands intérêts de la nation. L'état constitutionnel de la monarchie méconnu ou

(1) Voir p. 291.

Digitized by Google

ébranlé ; le Code criminel souillé de sang, attaché à des formes cruelles où tout effraie l'innocence, où rien ne conduit à la sauver ; la législation civile, souvent obscure, contradictoire, embarrassée, désespérante par ses longueurs et ruineuse par les frais qu'elle emporte ; des plaies qui affligent l'Église ; des abus qui la déshonorent ; des ennemis qui l'outragent, également armés contre elle de toutes les ruses du sophisme et de toutes les impostures de la calomnie; les dettes de l'État accumulées sans bornes sous une administration vicieuse et multipliées par des profusions indiscrètes; des impôts onéreux, variés à l'infini, attachés à tous les besoins, arbitrairement répartis, exigés impérieusement sur une simple ordonnance ministérielle ou sur le mandat d'un simple délégué, qui dévorent toutes les ressources de l'agriculture et pèsent cruellement sur cette partie indigente de la nation à qui la Providence n'a donné que des bras pour subsister; des manœuvres sourdes et vexatoires dans cette partie des finances qui a pour objet les domaines, les contrôles et autres fiscalités accablantes, où les droits s'accumulent graduellement sur des arrêts interprétatifs du Conseil que le Conseil n'a jamais prononcés, et que l'avarice d'un secretaire ou d'un commis de bureau vend à l'avidité du termier :

« Tel est le tableau faiblement esquissé d'une partie « de ces abus en « tout genre que le Roi demande qui soient réformés et prévenus par de « bons et solides moyens qui assurent la félicité publique. C'est pour opérer « cette réforme et pour établir un ordre constant et invariable dans toutes « les parties du gouvernement, qu'il s'est déterminé à convoquer dans une « *Assemblée nationale* toutes les provinces du royaume, tant pour le con- « seiller et l'assister que pour lui faire connaître les souhaits et les do- « léances de ses peuples. » Admirable vœu d'un souverain ! »

De son côté, le tiers-état d'Elbeuf, interprète des souffrances du commerce et de l'industrie, en présente ainsi le saisissant tableau (1) :

« Le peuple réduit à la plus extrême misère, les cœurs des Français aigris par l'infortune des temps les plus désastreux, la langueur du commerce, l'inaction de toutes les manufactures, le dépérissement journalier de toutes les fortunes particulières, une anarchie de tous les principes, le silence des lois, tout porte l'empreinte du désordre et de la confusion, tout demande à grands cris une restauration générale.

« Des ministres, trompés dans leurs spéculations, ont, contre les plus sages réclamations, signé, par le funeste traité avec l'Angleterre, l'arrêt de

(1) Voir p. 389.

Digitized by Google

mort des fabriques de France, et ont ainsi disposé, de leur propre mouvement, de la subsistance d'une classe très nombreuse de citoyens.

« La mauvaise administration des finances, le Trésor public épuisé, la dette énorme de l'État, les frais immenses de la perception de l'impôt, cette armée de traitants, de financiers, s'engraissant du pur sang des peuples; ces gênes, ces entraves du commerce, des barrières jusque dans l'intérieur du royaume; des obstacles sans fin à la circulation de toutes les denrées; des faillites, des banqueroutes multipliées qui restent impunies, et où tout est perte pour le créancier par le danger d'avoir recours à la justice, qui consume et absorbe tout; des arrêts de surséance accordés par la faveur à des gens de la plus mauvaise renommée et dont le but est de dépouiller entièrement leurs créanciers; les représentations des fabriques, des chambres de commerce non écoutées et méprisées; la sorte d'indifférence du gouvernement pour les manufactures qui sont le nerf et la richesse de l'État, et qui donnent l'âme et la vie au commerce et à l'agriculture; l'instabilité des ministres, leur pouvoir de changer, d'innover, de tout renverser pour mettre en pratique le système qu'ils ont adopté; ces débats trop fréquents du ministère avec les Cours souveraines, d'où s'ensuit ordinairement la suspension de toute justice; cette ambiguité de notre Constitution qui amène une sorte d'anarchie pendant laquelle naissent des désordres irréparables; des impositions sans nombre, des répartitions inégales, contre lesquelles toute réclamation a été vaine jusqu'ici; les frais immenses d'une régie trop compliquée, qui, en prélevant plus d'un tiers sur les impositions, ne laissent parvenir au Trésor royal qu'une partie insuffisante pour ses besoins; le sentiment de la détresse de l'État, d'un déficit effrayant, cette crainte du renversement total de la fortune publique..... Voilà les justes motifs des doléances des peuples; voilà ce qui couvre le plus beau royaume de l'Europe d'un crêpe funèbre et lui imprime le sceau du deuil et de la tristesse. »

Presque tous les cahiers, après l'énumération plus ou moins éloquente des misères sociales, sont d'accord pour en chercher le remède, avant tout, dans une *constitution politique*, où seront nettement définis les droits des peuples et les devoirs des gouvernants.

« L'assemblée de l'ordre de la noblesse du bailliage d'Évreux (1):

« Considérant que les malheurs qui affligent la France prennent leurs sources dans les violations répétées qui ont été faites aux lois constitutives

(1) Voir p. 409.

Digitized by Google

du royaume et aux droits imprescriptibles de la nation, qui en font une partie intégrante et essentielle ;

« Que ces lois ne sont tombées en désuétude que parce que, n'étant pas rassemblées en un seul corps, elles ont donné plus de facilité aux ministres de tromper la religion de plusieurs de nos souverains et de leur présenter les secours volontaires que leur offrait une nation libre et généreuse, comme le tribut d'un peuple asservi ;

« Considérant enfin que le temps, les abûs, des actes multipliés et illégaux de l'autorité souveraine ont fait perdre de vue les vrais principes de la monarchie pour y substituer l'usage du pouvoir arbitraire dont nous éprouvons actuellement les funestes effets ;

« L'Assemblée pense que le premier et l'unique moyen qu'on puisse et qu'on doive employer pour remédier efficacement aux maux actuels de l'État, et de prévenir ceux dont il est menacé, est de rappeler la Constitution française à ses vrais principes ;

« Que tous les moyens qu'on pourrait employer, si on négligeait celui-là, ne seraient que des palliatifs dont l'effet serait encore plus funeste que les maux actuels ; et, en conséquence, les sentiments profonds d'attachement et de fidélité que l'ordre de la noblesse du bailliage d'Évreux a pour le roi, et ceux qu'il doit à la patrie, lui font un devoir de charger très expressément les députés qui seront élus par voie du scrutin, de solliciter de la justice du roi une charte qui, en constatant et déterminant d'une manière précise les droits respectifs du souverain et de la nation, les assurent à jamais. »

« Le but de la société est le bonheur des peuples, dit le clergé du grand bailliage de Caen (1), et ce bonheur ne peut exister que dans la jouissance paisible et durable de la propriété ; une constitution déterminée, tranquille, uniforme, est donc la seule base du bonheur de la France, elle est le principe de la stabilité du trône, et si la nation est aujourd'hui dans la souffrance, c'est surtout parce que l'inconstance des opinions a trop longtemps agité l'intérieur du gouvernement.

« Le clergé, de concert avec les ordres du royaume, demande une *charte française* qui assurera pour jamais les droits du roi et de la nation ; il demande qu'il soit déclaré avec solennité que le citoyen est libre et franc dans ses propriétés, qu'aucun Français ne peut être exilé, arrêté, emprisonné, que par le texte et le pouvoir de la loi ; que la loi seule peut attenter à la liberté des citoyens, et que si jamais des raisons d'État, ou même des motifs de clémence et de bonté, déterminent la loi à faire arrêter quel-

(1) V. p. 153.

Digitized by Google

qu'un de ses sujets, on ne puisse refuser sous trois jours, ni après en aucun temps, le renvoi devant les tribunaux ordinaires à celui qui jugera à propos de les réclamer.

« Le clergé demande que la charte nationale établisse encore qu'un peuple libre, tel que le Français, ne doit que des impôts délibérés, librement consentis, limités dans leur durée, répartis par les contribuables, et sans conséquences pour l'avenir ; il demande que ces cinq qualités des impôts des peuples non asservis soient exprimées avant toute chose dans la grande charte de la France.

« Mais si la nature de l'impôt exige des limites dans la durée, elle exige encore le retour périodique des Etats d'une manière parallèle aux retours des besoins.

« Le clergé du bailliage de Caen demande ce retour fixe des Etats, parce que seuls ils peuvent, de concert avec le roi, renouveler les impôts, créer des emprunts, consentir la loi qui doit être exécutée par l'ordre et la puissance du monarque.

« Et, comme une convocation préalable des Etats généraux a été, dans les derniers siècles, la formalité essentielle et antérieure de leur organisation, le clergé demande aussi qu'à l'arbitraire de la convocation, le roi, de concert avec les Etats, substitue des retours périodiques et connus, conformément à l'antique droit des Français, observant le clergé du bailliage que l'arbitraire dans la convocation assujettirait de nouveau la destinée de la France à la volonté ministérielle, et contredirait les intentions paternelles du monarque qui a déclaré avec solennité qu'il voulait que la France pût jouir de ses anciennes prérogatives, et pour ce qui est de l'intervalle d'une assemblée à l'autre, le clergé doit en laisser la détermination au jugement des Etats.

### CONSTITUTION PARTICULIÈRE DE LA NORMANDIE (1).

« La constitution nationale une fois déterminée entre le roi et les Etats, le clergé assemblé à Caen demande en particulier l'antique constitution de province, dont la charte normande est le fondement.

« Donnée par le roi Louis X du nom en 1315, confirmée par Philippe-de-Valois en 1339, confirmée encore par Charles VI en 1380, renouvelée par

(1) Nous n'avons pas besoin de rappeler ici que le rétablissement des anciens Etats provinciaux et la remise en vigueur de la *Charte normande*, sollicitée par les trois ordres, avaient été déjà l'objet des vœux de toute la province. V. *Le Gouvernement de Normandie*, t. V, p. 430.

Digitized by Google

Charles VII en 1458, ratifiée par Louis XI en 1461, confirmée enfin par Henri III en 1579, notre charte n'a été citée depuis ce temps-là que pour y déroger.

« Le clergé demande donc que la prérogative de la province, de s'assembler à des époques connues en forme d'Etats, soit rétablie et leur organisation perfectionnée.

« Que dans la formation desdits Etats, toutes les classes du clergé, et notamment les curés, aient une représentation proportionnée à l'importance de leurs fonctions. »

Les articles fondamentaux de cette charte ou *Constitution nationale* se trouvent résumés de la manière suivante par le tiers-état de la ville de Rouen (1) :

« L'Assemblée, convaincue que la principale source des erreurs et des abus de l'administration est dans le défaut d'une loi fondamentale qui ait fixé d'une manière précise et authentique les effets de la constitution nationale et les limites respectives des différents pouvoirs, désire qu'il soit statué solennellement aux prochains Etats :

« Art. 1er. — Que la France est une monarchie héréditaire de mâle en mâle, suivant l'ordre de la primogéniture ; que dans le roi seul, comme chef de la nation, réside le pouvoir de gouverner suivant les lois, et que la puissance législative appartient à la nation assemblée en Etats généraux conjointement avec le Roi.

« Art. 2. — Que la liberté personnelle est inviolable ; qu'aucun citoyen n'en peut être privé que conformément à la loi et par le jugement des tribunaux ordinaires.

« Art. 3. — Que la liberté de communiquer sa pensée, faisant partie de la liberté personnelle, il est permis à tout citoyen de faire imprimer sans censure ni gêne, sous les réserves et modifications qui pourront être faites par les Etats généraux.

« Art. 4. — Que la liberté de la correspondance épistolaire faisant également partie de la liberté personnelle, le secret des lettres confiées à la poste est inviolable, et les moyens les plus efficaces seront employés pour empêcher qu'il n'y soit porté atteinte.

« Art. 5. — Que la propriété de chaque citoyen est inviolable et qu'aucun n'en peut être privé que pour la seule raison de l'intérêt public et en le dédommageant préalablement sur le pied de la vraie valeur.

(1) V. p. 315.

Digitized by Google

« Art. 6. — Qu'à la nation seule, assemblée en Etats généraux, appartient le droit d'accorder ou de proroger les impôts et d'autoriser les emprunts et créations d'offices avec attribution d'émoluments sur le public.

« Art. 7. — Que tout impôt, étant une charge du droit de cité commun entre tous les citoyens, doit être également supporté par tous, sans distinction de rang ni d'état, à proportion des biens et facultés.

« Art. 8. — Que les monnaies ne peuvent être changées ni dans le titre ni autrement qu'avec le consentement des Etats généraux.

« Art. 9. — Que les ministres sont responsables à la nation dans les trois cas d'attentat à la liberté personnelle, de violation de la propriété et de prévarication dans l'emploi des fonds qui leur auront été confiés.

« Art. 10. — Que le retour périodique des Etats généraux est le droit de la nation et doit être à l'avenir le régime permanent de l'administration du royaume.

« Art. 11. — Qu'à chacune des sessions des Etats généraux il sera traité de toutes les matières relatives à la quotité, à la nature et à la perception des subsides, à la législation et à l'administration générale du royaume.

« Art. 12. — Que les membres des Etats généraux seront déclarés personnes inviolables et que, dans aucun cas, ni par quelque voie que ce soit, ils ne pourront être poursuivis ni tenus de répondre sur ce qu'ils auront dit et fait aux Etats généraux, si ce n'est aux Etats généraux eux-mêmes. »

Le tiers état d'une petite commune du bailliage de Pont-l'Evêque, Saint-Vaast, dans un des cahiers qui est un des plus intéressants de notre collection, résume d'une manière encore plus explicite les droits dont la consécration doit être établie dans la constitution nouvelle (1) :

« 1° Que le roi consent à une loi de l'*habeas corpus* qui garantisse à jamais, pour quelque cause que ce soit, la liberté du moindre des citoyens, sains d'esprit, de l'abus des lettres de cachet et lettres d'exil, comme aussi des entreprises et du pouvoir arbitraire des ministres, des gouverneurs et intendants des provinces, par le moyen des lettres closes ;

« 2° Que la nation seule a le droit de s'imposer, c'est-à-dire d'accorder

(1) P. 353.

Digitized by Google

ou de refuser des subsides, d'en régler l'étendue, l'emploi, l'assiette, la répartition ; d'en demander le compte et d'ouvrir des emprunts, toutes autres manières d'imposer ou d'emprunter étant déclarées inconstitutionnelles, illégales et de nul effet ;

« 3° Que le retour périodique et régulier des Etats généraux se réalisera tous les quatre ans, à une époque fixe et déterminée, pour que la nation y prenne en considération l'état du royaume, l'emploi des subsides accordés pendant la tenue des précédents ; en décider la continuation ou la suppression, pour proposer en outre des réformes et des améliorations dans toutes les branches de l'économie politique ;

« 4° Que dans le cas malheureusement trop fréquent, où, par les intrigues d'un ministre ambitieux, jaloux d'administrer tout à son caprice et d'empêcher, par conséquent, les liaisons et les réclamations de la nation avec son roi, la convocation et la tenue des Etats généraux ne se réaliseraient pas à l'époque fixée par la *Charte nationale*, les Etats particuliers de cette province seront autorisés à s'opposer à la levée de tous impôts, et les Parlements à publier leur opposition par un arrêt qui sera envoyé dans tous les tribunaux de leur ressort, et à poursuivre comme concussionnaires tous ceux qui voudraient en continuer la perception ;

« 5° Que la répartition de tous impôts réels et personnels sera égale sur tous les biens et individus ecclésiastiques, nobles et roturiers, sur les rentes perpétuelles et viagères de nouvelle création, qui n'ont point été réduites, et que tout privilége, en fait de subside, soit anéanti ;

« 6° Que le tiers-état, supérieur de beaucoup en nombre aux deux autres ordres pour être jugé au moins par une partie de ses pairs, comme il l'était dans l'ancien échiquier, aura dans le parlement de cette province non divisé et non divisible, quarante magistrats membres de son ordre ; la raison seule et de plus l'expérience faisant connaître que les lois qui garantissent les propriétés, la liberté et les droits du tiers-état des atteintes et des prétentions du clergé et de la noblesse sont illusoires, inutiles et mal observées tant que le maintien et l'exécution de la justice distributive reposent dans les mains des deux premiers ordres à l'exclusion du tiers. »

La demande formelle d'une constitution, fondement de toute liberté politique, à laquelle la noblesse de Caen (1) donne le nom de *Contrat national*, se retrouve avec des garanties analogues dans les

(1) P. 222.

Digitized by Google

cahiers de la noblesse de Caux (1), de Rouen (2), d'Evreux (3), du clergé de Caux (4), du tiers-état de Caen (5), de Caux (6), de Rouen (7), de Pont-l'Evêque (8), de Gisors (9), de Pont-de-l'Arche (10), de Honfleur (11), etc. La nécessité d'une constitution est reconnue dans les plus petites paroisses, dont les cahiers ne sont pas moins remarquables que ceux des localités les plus importantes. Le soin de rédiger cette constitution est recommandé à l'assemblée des Etats généraux. Le tiers-état du petit bourg de Broglie leur donne d'avance le nom *d'Assemblée nationale*, comme l'avait déjà fait le clergé de Rouen.

Les cahiers reconnaissent que parmi les libertés sur lesquels repose une constitution politique, il en est deux qui sont la garantie et le fondement de toutes les autres : la *liberté individuelle* et la *liberté de la presse* (12).

« Les habitants de ce canton (13) réclament de concert avec la raison, la justice, l'humanité et toutes les classes des citoyens, la *liberté individuelle* dont on s'est vu privé jusqu'ici par des ordres arbitraires surpris aux ministres, aux gouverneurs des provinces, sur de faux exposés, sur des

(1) P. 265.
(2) P. 305.
(3) P. 409.
(4) P. 257.
(5) P. 257.
(6) P. 273.
(7) P. 315.
(8) P. 336.
(9) De Gisors, p. 379.
(10) Pe Pont-de-l'Arche, p. 400.
(11) De Honfleur, p. 365.
(12) Noblesse d'Alençon (p. 23). Tiers-état de Verneuil (p. 69). Noblesse du Perche (p. 110). Noblesse de Caen (p. 224). Noblesse de Caux (p. 267). Tiers de Pont-l'Evêque (p. 343). Clergé de Rouen (p. 292). Tiers de Caux (p. 282). *Habeas corpus* et *liberté indéfinie de la presse*, Saint-Vaast (p. 353). Perche (p. 110). Tiers d'Elbeuf (p. 393). Andelys (p 374), etc.
(13) Tiers-état de Domfront, p. 5.

Digitized by Google

plaintes puériles et sous prétexte de chasse, de port d'armes, d'insultes faites à une personne en condition noble par un roturier ; en vertu de ces ordres arbitraires, des citoyens estimables, des pères de famille ont été enlevés, traînés dans les prisons d'une manière horrible ; plusieurs cahiers du bailliage de Domfront ont cité des exemples récents, connus et prouvés de cette atrocité, de cette infraction manifeste aux lois devant lesquelles, on ne peut trop le répéter, *les trônes mêmes doivent s'abaisser* ; en conséquence, on demande la suppression des lettres de cachet, lettres closes, évocation à volonté et autres abus d'autorité de cette espèce qui n'auraient jamais dû être connus dans la nation la plus loyale, la plus libre et la plus constamment attachée à ses souverains.

« Il est prouvé, est-il dit plus loin (1), que les entraves multipliées du gouvernement, relativement à la presse, ont arrêté l'essor du génie ; ce n'est que par des infractions heureuses aux règlements que quelques écrivains célèbres sont parvenus à éclairer insensiblement la nation. On demande, pour l'avenir, la liberté de la presse, la suppression des censeurs ; chaque écrivain ne doit avoir que son génie et son cœur pour guides, et s'il s'en trouvait qui fussent assez téméraires pour oser attaquer la religion, le monarque ou l'honneur des citoyens, seuls objets respectables, la nécessité où sera par la suite chaque auteur d'avouer son ouvrage en y mettant son nom, mettra à la portée de réprimer les écarts de sa plume. »

« Les lettres de cachet seront abolies, dit le tiers-état de Pont-l'Evêque (2), et les prisons d'Etat supprimées, en sorte qu'aucun citoyen ne puisse être privé en tout ou partie de sa liberté que pour être remis aussitôt dans une prison légale, entre les mains de ses juges naturels, sauf aux Etats généraux à combiner les moyens propres à prévenir les crimes et désordres domestiques, et à donner aux familles le droit de s'assurer provisoirement de ceux de leurs membres dont elles auraient à punir les écarts.

« Il sera déterminé dans les Etats généraux un délai fixe et certain, dans lequel toutes personnes arrêtées seront jugées ou mises en liberté.

« L'élargissement provisoire sera toujours accordé en fournissant caution, excepté dans le cas où le prisonnier serait prévenu de délit qui entraînerait une punition corporelle.

« Suivant la constitution de cet empire, qui est celui *des Francs*, dit la noblesse d'Alençon (3), chaque individu, sans distinction de naissance,

(1) Même cahier, p. 57.
(2) P. 343.
(3) Voir p. 19.

Digitized by Google

d'ordre ni de rang, doit jouir sous l'autorité et sous la sauvegarde des lois, de la plénitude de sa liberté individuelle, ne devant être comptable de sa conduite qu'à la loi ; aucun ne doit être privé arbitrairement de cette liberté ni par l'exil, ni par l'arrêt, ni par l'emprisonnement de sa personne.

« Conséquemment à ce principe, l'Assemblée donne mandat spécial à ses députés de réquérir :

« 1° L'abolition entière de l'usage arbitraire des lettres de cachet ;

2° Que toutes personnes, autres que les juges ordinaires et les officiers de police qui auraient signé, contresigné un ordre de détention et ceux qui l'auraient mis à exécution, puissent être pris à partie pardevant les juges compétents ordinaires, non seulement pour y être condamnées en des dommages et intérêts, mais pour y être punies ainsi qu'il sera ordonné ;

« 3° Que l'élargissement provisoire soit toujours accordé après l'interrogatoire prêté, en fournissant caution, excepté dans le cas où le détenu serait prévenu d'un délit qui mériterait peine corporelle ;

« 4° Que nul ne puisse être jugé que par ses juges naturels indiqués par la loi, et ce suivant les lois, sans que les juges puissent les interpréter ni modifier, et aussi sans qu'en matière criminelle, aucune cause puisse être évoquée sous quelque prétexte que ce soit, si ce n'est sous les cas prévus et nommément exprimés par les lois ;

« 5° Que l'usage abusif et dangereux des commissions, en matière criminelle, soit proscrit à jamais et sans restriction, et que tous juges et autres, qui accepteraient de pareilles commissions, puissent être poursuivis comme prévaricateurs et coupables d'attentat à la liberté publique ;

« 6° Que toutes les personnes détenues ou arrêtées, de quelque manière que ce soit, et n'importe en vertu de quelle autorité, soit remise, dans un délai qui sera fixé, entre les mains de la justice ordinaire ;

« 7° Que les membres des Etats généraux et ceux des Etats provinciaux soient déclarés personnes inviolables, et que, dans aucun cas, ils ne puissent répondre de ce qu'ils auront dit ou fait dans lesdits Etats eux-mêmes. »

Un gentilhomme de la paroisse d'Uron, le chevalier de Bertin, dans un cahier extrêmement remarquable que nous avons trouvé dans la collection des Archives de l'Empire, définit aussi les deux libertés fondamentales universellement réclamées en 1789 (1) ;

(1) Voir p. 78.

Digitized by Google

« *La liberté de la presse*, seul moyen de faire connaître toute espèce d'abus et d'éclairer la religion du prince : il n'y a que les mauvais rois qui craignent la vérité, pourquoi vouloir étouffer des pensées d'où peut résulter un meilleur ordre de choses ? Les erreurs sont bientôt précipitées dans l'oubli, les vérités seules surnagent sur cet amas d'opinions diverses, échappent au ravage des temps, survivent aux nations et aux empires et se conservent inaltérables à travers les révolutions.

« *La liberté individuelle des citoyens*, sans laquelle il n'y a plus ni lois, ni patrie ; en matière de justice, les rois et les interprètes de la loi ne doivent jamais faire des acceptions de personnes, les actions des mêmes sujets doivent être pesées dans la même balance, et, comme c'est le crime et non le supplice qui fait la honte des hommes, il est injuste d'ensevelir dans des prisons particulières le crime et le châtiment du coupable, et de priver la société d'un exemple salutaire. C'est multiplier les délits que soustraire les riches et les grands du royaume au glaive de la loi ; c'est dire que l'état des richesses efface les forfaits, que la justice ne peut tenir sa balance devant elles ; que le Code de la raison et de la morale éternelle qui arrête les autres hommes, n'est à présent qu'un vrai nom pour ceux qui fréquentent la cour des rois. »

Nous recommandons à l'attention des lecteurs le cahier tout entier d'où nous extrayons ces deux passages. On pourrait le considérer comme le résumé de ce qu'il y a de plus important dans les vœux et les doléances des esprits les plus distingués de la province. Le chevalier de Bertin y réclame, en appuyant ses demandes de considérations aussi élevées qu'énergiques :

La suppression des aides et gabelles, des traites, de la ferme du tabac, des droits sur les cuirs, de la banalité des fours et des moulins ;

La réforme de la législation tant civile que criminelle ;

La liberté pour les accusés d'avoir un défenseur ;

L'abréviation des procédures ;

La responsabilité des ministres, seul moyen de prévenir la déprédation des finances ;

Le retour périodique des Etats généraux ;

Des Etats pour la province dans une forme semblable à ceux du Dauphiné ;



Digitized by Google

La participation pour l'ordre de la noblesse aux impôts et aux contributions dans une parfaite égalité et chacun en proportion de sa fortune ;

L'abolition des hautes-justices ;

La suppression de la capitation ;

La suppression de la vénalité des charges ;

La suppression des charlatans répandus dans les villages, où ils abusent de la crédulité des paysans, vident leurs bourses et leur ôtent la vie, en leur promettant de les guérir.

On reconnaîtra sous la forme un peu déclamatoire, qui est le caractère de la plupart des écrits de l'époque, une tendre et généreuse sympathie pour les classes laborieuses dans les paroles qui terminent le cahier du gentilhomme de la paroisse d'Uron (1) :

« Vous qui veillez au maintien de la police et des lois, jusqu'à quand négligerez-vous ces contrées où naissent les vrais biens ? Jusqu'à quand serez-vous indifférent sur la vie de ces hommes robustes, qui tourmentent la terre d'un bras nerveux pour subvenir à vos besoins ? N'aurez-vous que du mépris pour ces cultivateurs qui renouvellent nos plaines et agissent de concert avec l'astre du jour pour perpétuer la création, féconder la matière, développer les germes de vie, conserver l'ouvrage du temps et les harmonies de la nature ? Sans cette multitude de bras utiles, que deviendraient vos palais, vos dignités, vos honneurs, vos festins, vos plaisirs ? Il vous faut des médecins pour vos chiens et pour vos chevaux, pour vos laquais et vos courtisanes, et vous abandonnez aux charlatans ceux qui nourrissent le genre humain, élèvent ou embellissent vos demeures, parent la terre comme une épouse au jour des noces et lui procurent une jeunesse éternelle, malgré la durée des siècles ! Je dénonce aux Etats généraux des abus révoltants : si l'existence est un bien, hâtons-nous d'éloigner de nous tous ces hommes qui frappent de mort ; et si nous nous mettons en garde contre les maladies, défions-nous encore plus des charlatans qui nous environnent. »

L'unanimité des vœux pour la réforme du droit civil et du droit criminel rend bien précieuses les considérations disséminées dans les cahiers des trois ordres d'une province où le sentiment de la jus-

(1) P. 14.

Digitized by Google

tice est profondément gravé dans les âmes. Cette partie de nos cahiers sera plus tard l'objet d'un examen spécial (1). Nous nous contenterons de signaler dès maintenant les cahiers du clergé d'Evreux, de Caux, de Caen et d'Alençon, ceux de la noblesse, d'Evreux, de Caux, du Perche, du tiers-état de Caen, de Carentan, de Pont-l'Evêque, de Rouen, de Caux, de Domfront, de Saint-Vaast, etc.

La question d'une égale participation des trois ordres aux impôts et aux contributions nous intéresse beaucoup moins aujourd'hui que la suppression des impôts mêmes, et surtout de ceux dont le tiers portait seul le poids. Si une partie du haut clergé résiste aux réclamations universelles et persiste, même en consentant à contribuer aux charges de l'Etat, à vouloir conserver à sa part contributive le nom de *don gratuit*, les curés acceptent volontiers le droit commun. La noblesse, de son côté, fait presque partout l'abandon de ses priviléges pécuniaires, et n'attache de prix qu'à la conservation de ses droits honorifiques (2). Elle ne prend nullement la défense de ces *droits féodaux* si odieux au peuple, et qui étaient déjà abolis de fait avant cette nuit célèbre du 4 août 1789 (3), où les représentants de la noblesse en firent solennellement le sacrifice.

(1) Voir l'Introduction de notre 2e volume.

(2) Voir en particulier dans ce volume, p. 232, le Mémoire du général Félix de Wimpffen, sur l'institution d'une marque distinctive pour la noblesse.

(3) On sait que l'Assemblée nationale arrêta dans cette nuit mémorable :
L'abolition de la qualité de serf;
La faculté de rembourser les droits seigneuriaux ;
L'abolition des juridictions seigneuriales ;
La suppression des droits exclusifs de chasse, de colombier, de garenne, etc., etc. ;
Le rachat des dimes ;
L'égalité des impôts ;
L'admission de tous les citoyens aux emplois civils et militaires ;
L'abolition de la vénalité des offices ;
La destruction de tous les priviléges des villes et des provinces ;
La réformation des jurandes ;
La suppression des pensions obtenues sans titres.

Digitized by Google

C'est dans les cahiers du tiers-état tout naturellement que l'on peut se faire une idée des innombrables vexations auxquelles donnait lieu la perception des impôts, dont l'énumération est presque impossible. Mais on trouve l'expression du sentiment populaire dans quelques-uns des mémoires présentés par les représentants des deux autres ordres, et principalement dans ceux des membres du clergé inférieur qui, plus rapprochés des habitants des campagnes, sont plus sensibles à leurs souffrances. C'est un simple curé, celui de Briouze, qui prend ainsi la défense des victimes du privilége :

« L'abjection du tiers-état me consterne ; sa misère m'alarme ; le régime féodal est la source de tous ses maux ; la bizarre multitude des droits seigneuriaux le lie dans une dépendance honteuse. Ces droits répugnent également à la nature, à la raison, à la justice, à la religion et aux mœurs. L'on ne peut, sans les outrager, contraindre les peuples à en souffrir l'exercice. L'on doit donc les anéantir tous et, au moyen de battues, détruire toute espèce de gibier, tant celui des bois que celui des champs. Il n'en est point qui ne cause du dommage. Les seigneurs auraient tort de se plaindre de cette suppression, ce sont eux qui, par un crime, ont fait de l'honneur et de la liberté de leurs concitoyens un objet de commerce, et il est heureux de saisir et de supprimer la contrebande ou la fausse monnaie dans les mains de celui qui l'a fabriquée.

« De cette source impure sont nés les priviléges, dont le déplorable effet est de diminuer le fardeau du plus fort pour augmenter de sa diminution celui du plus faible.

« Nous sommes dans un pays de haute justice où les vols et les meurtres sont fréquents, parce qu'ils y sont impunis.

« Les seigneurs perçoivent la coutume dans nos halles et dans nos marchés sur le pied qu'il leur a plu de fixer, et il n'y a dans ces halles et dans ces marchés aucune police, aucune mesure fixe. Lesdits seigneurs ont tous une juridiction féodale, dont les officiers qu'ils paient sont entièrement à eux et entièrement contre les vassaux.

« Il n'y a de justice pour le peuple en aucune circonstance, elle est à un trop haut prix, il ne peut la payer. On la rapprocherait de lui au moyen d'une réforme dans les ressorts des tribunaux, dans les officiers de la justice, dans l'obscurité des lois, dans la multiplicité des édits et des ordonnances. La suppression des droits féodaux diminuerait de moitié le nombre des procès, et un règlement clair et précis sur les dîmes en épargnerait en-

Digitized by Google

core un grand nombre. Les assemblées municipales, si l'on voulait, pourraient arbitrer les dommages, les légères entreprises d'un voisin sur l'héritage de son voisin, la propriété d'un arbre en débat, comme elles arbitrent le taux des impôts. Qu'il serait glorieux au gouvernement de stipendier dans chaque bailliage deux avocats choisis par le général de cinq ans en cinq ans, pour être les défenseurs des pauvres.

« Le total des pensions augmente celui des impôts, et le premier total est illimité. Il serait juste d'assigner aux pensions un terme fixe, de n'en accorder jamais aucune au-dessus de 10,000 liv., et de statuer que, le terme rempli, il n'en serait accordé dans les différents prix qu'il en vaquerait du même rang. Les apanages des princes et les fortunes de ceux qui, après eux, occupent les premières places, n'ont point besoin de ce secours. La magnanimité des uns et des autres se nourrit de la gloire, de l'estime publique et de la conscience du bien qu'elle opère. Tout autre aliment lui serait fastidieux.

« L'impôt du sel est désastreux et infâme, il dégrade la nation à laquelle tous les agents du fisc présentent à chaque instant des fers, et l'effroyable multitude de ces agents coûte autant au peuple qu'elle produit à l'Etat. Il paraît possible de les expulser tous, excepté ceux que l'on choisirait pour les préposer à la garde des frontières. Dans ce cas, l'on déclarerait permises toutes les marchandises et denrées, lesquelles sont introduites dans le royaume ou que le royaume a produites, et, après avoir déterminé par arrondissement ce que les impôts des aides, sur les cuirs, massacre, etc., produisent, frais déduits, chaque année; l'on obligerait solidairement les personnes du même métier, de la même profession, à s'arranger entre elles pour fournir aux recettes la même somme à des temps marqués.

« Les habitants des villes ne vivent que des denrées que produisent les campagnes, et l'on fait payer les habitants des campagnes pour entrer leurs denrées dans les villes. Ils souffrent ainsi la peine et les frais. L'on peut réformer cette justice en ôtant les droits d'entrée et en mettant sur les maisons ou sur les fenêtres un impôt qui en soit l'équivalent.

« Dans les temps de calamité, les secours sont accordés aux villes de préférence aux campagnes. Aucuns des pauvres des campagnes ne sont admis dans les hôpitaux, quoique plusieurs hôpitaux soient entretenus aux frais de l'Etat. Tous les siéges d'administration sont dans les villes, à ce moyen les aumônes du roi et les premières attentions sont pour les villes qu'habitent les administrateurs. »

Parmi les priviléges sous le poids desquels les paysans ont si longtemps gémi, il en est un qui a laissé, comme on le sait, dans

Digitized by Google

leur âme le souvenir le plus amer et le plus douloureux : c'est celui du droit de chasse, exclusivement réservé à la noblesse. On trouvera dans les cahiers du tiers-état d'Evreux (1), de Domfront (2), du Perche (3), de Saint-Vaast (4), et surtout dans celui du chevalier de Bertin (5), le tableau saisissant des vexations et des iniquités qui étaient la conséquence de ce *code des chasses* dont le tiers-état de Pont-l'Évêque (6) demandait l'abolition en ces termes :

« Il est contraire au droit des gens qu'un propriétaire cultivateur de son domaine ne puisse tenter de détruire la bête fauve qui dévaste sa récolte, encore plus dévastée par ceux qui la courent à grand bruit et avec appareil. La trop grande quantité de gibier (jusqu'ici plus privilégié que le cultivateur) est une véritable destruction de la propriété ; il est contraire à la raison comme à la liberté qu'un paisible habitant des champs isolé, et enfin tout roturier, puisse être enlevé du sein de sa famille, entraîné dans les prisons en vertu des ordres d'un gouverneur de province, par cela seul qu'il aura une arme pour sa sûreté, qu'il sera soupçonné ou même coupable d'avoir tué un lièvre de son seigneur en crédit.

« Il est contraire à l'équité et à la tranquillité des citoyens, qu'un garde chasse, *homme toujours vil et abject, parce qu'il est fainéant*, soit cru sur son seul rapprochement jusqu'à une inscription de faux presque toujours d'un succès douteux, lorsqu'elle est invoquée par l'innocent accusé contre un garde-chasse faussaire, toujours soutenu contre le faible accusateur en faux par les richesses et le crédit de son commettant, et jamais jugé à la rigueur par ceux qui possèdent des fiefs et ont des gardes eux-mêmes. »

Les signataires du même cahier demandent que les gardes-chasses qui auront commis des assassinats sur les roturiers trouvés armés ou chassant, ne jouissent plus publiquement de l'impunité, comme on l'a vu en cette province, disent-ils, entre autres dans quatre exemples récents d'assassinats commis par les gardes de

(1) P. 40.
(2) P. 61.
(3) P. 126.
(4) P. 358.
(5) P. 74.
(6) P. 357.

Digitized by Google

M^me^ d'A..., de M^me^ N..., d'un prélat, d'un maréchal de France et autres, tous résidant en cette province.

Deux sortes d'impôts, les aides et les gabelles, sont plus que tous les autres l'objet d'une réprobation unanime. Le cahier de la paroisse de Notre-Dame-d'Aunay, dans le bailliage d'Orbec (1), contient sur la nature de ces impôts des détails pleins d'intérêt, trop longs pour trouver ici leur place. Bornons-nous à citer sur le même sujet ce passage extrait du tiers-état de Falaise (2) :

« On demande la suppression totale des *aides et des gabelles ;* ces impôts ont toujours été regardés comme odieux ; ils n'ont pris naissance que dans des temps de désastres et de calamités, et quand le prince ne savait plus sur qui imposer pour subvenir aux pressants besoins de l'Etat. Aussi ne furent-ils mis d'abord que pour peu d'années ; mais les pestes, les malheurs, les guerres qui affligèrent la France sous presque tous les règnes qui suivirent l'époque de ces impositions, ont toujours éloigné du prince les justes réclamations des sujets à cette occasion. Aujourd'hui ils ne produisent aucun secours réel à l'Etat, vu les frais immenses qu'il faut faire pour les percevoir ; de plus, enfin, le peuple ne voit qu'avec horreur une foule d'hommes avides et impitoyables que le gouvernement soudoie pour exercer sur la classe la plus pauvre des citoyens les exactions les plus criantes et les violences les plus affreuses. Nous espérons donc qu'une administration sage et éclairée sur ces objets délivrera bientôt le peuple de toutes ces tyrannies. »

Les impôts de toute nature qui frappent principalement les classes laborieuses excitent encore moins leur mécontentement, comme nous le disions plus haut, que les rigueurs avec lesquelles les agents du fisc en poursuivent la perception : de là cette haine profonde contre les fermiers généraux dont tous les cahiers implorent la suppression.

« Ce que le clergé sollicite avec plus de zèle et d'empressement, est-il dit dans le cahier de la paroisse de Saint-Malo de Bayeux (3), c'est la suppression et anéantissement total des fermiers généraux qui soldent et entre-

(1) Voir p. 487.
(2) Voir p. 211.
(3) Voir p. 182.

Digitized by Google

tiennent, à grands frais, une nombreuse troupe d'employés dispersés et répandus par bandes dans nos villes et campagnes, où ils deviennent le fléau de tous les sujets d'un Roi qui est l'amour de son peuple, par les insignes vexations qu'ils exercent et par l'alarme et la terreur qu'ils répandent en fondant impétueusement armés de fusils, de sabres et de pistolets dans les maisons des malheureux, où ils ne trouvent souvent qu'une pauvre mère occupée à allaiter un enfant ou à partager la subsistance à sa petite famille; tandis qu'un père est occupé à cultiver son champ dont la fertilité, fruit de son travail et de ses sueurs, lui fournit de quoi nourrir ses enfants et subvenir aux besoins de l'État. C'est dans ces moments critiques que ces bandes cruelles et inhumaines tournent et renversent les meubles et effets d'une maison sous le prétexte d'y chercher une livre de sel ou de tabac. C'est ensuite des procès-verbaux dressés qui ruinent des familles et enrichissent les fermiers généraux; c'est aussi ce qui a donné lieu à ces révoltes sanglantes et meurtrières où tant de sujets utiles ont perdu la vie : les uns, en expirant sur la place; les autres, en subissant le genre de mort auxquels ils étaient condamnés par des arrêts émanés d'un tribunal barbare et ténébreux, connu en Normandie sous la dénomination de la Chambre-Noire. Quelques-uns n'ont échappé au supplice qu'en passant dans un pays étranger et ennemi, où ils regrettent encore amèrement une épouse infortunée et de malheureux enfants qu'ils ont été forcés d'abandonner. »

Nous nous sommes borné à indiquer les points essentiels sur lesquels les cahiers des trois ordres sont à peu près d'accord. Il est encore une foule de détails où se manifestent les sentiments qui agitent la société tout entière. Il n'est aucune des améliorations dans l'ordre politique, administratif, militaire, civil, judiciaire, industriel, commercial, demandées au nom de la philosophie et du droit par les grands écrivains du XVIII^e siècle, qui ne trouve sa place dans quelques-uns des cahiers, dans ceux même qu'ont envoyés les communes les plus obscures. La paroisse de la Chapelle-Genevray demande la suppression de tout impôt sur les choses comestibles nécessaires à la vie de l'homme (1); le clergé de Saint-Malo de Bayeux, que l'on n'ôte la vie qu'aux grands criminels et que les autres soient envoyés à la Guyane; mais qu'on leur donne les moyens de s'y établi

(1) Voir p. 435.

Digitized by Google

et d'y cultiver des plantations (1) ; l'abolition de la traite des nègres est réclamée par le tiers-état d'Alençon (2) ; le tiers-état du Perche (3) émet le vœu que l'on s'occupe de procurer la liberté aux habitants du *Mont-Jura ;* le curé de la Ferté-Macé (4) veut que les grades militaires ne soient pas le privilége exclusif des gentilshommes ; les curés de Bayeux (5), qu'on établisse dans toutes les provinces l'unité des poids et mesures. Les cahiers de tous les ordres demandent la justice gratuite, l'établissement de juges de paix dans les paroisses ; ils reconnaissent la nécessité d'organiser sur une vaste échelle l'enseignement populaire donné gratuitement par la nation ; « qu'il soit établi au plus tôt, dit le tiers-état d'Evreux (6), dans les villes des écoles en tous genres ou des colléges de plein exercice, et de petites écoles *gratuites* dans les bourgs et les campagnes. » Le clergé d'Alençon et le tiers-état du Perche demandent la réforme des écoles de droit, et celui de Saint-Lô voudrait voir établir les chaires de droit administratif. Le tiers-état du Perche désire que les prisons soient plus spacieuses et plus saines et que l'on procure aux malheureux qui y sont renfermés les choses nécessaires à leur subsistance, « en s'occupant d'adoucir le sort de ces infortunés, toujours présumés innocents jusqu'à la condamnation. » Le tiers-état de Caen veut que l'on s'occupe activement de l'organisation des travaux publics ; celui de Gisors, que les contributions pour les grands chemins, les ponts et les autres travaux publics soient indistinctement portées par tous les ordres de l'Etat (7) ; le tiers d'Elbeuf (8), que le logement des

(1) Voir p. 181.
(2) Voir p. 45.
(3) Voir p. 110.
(4) Voir p. 217.
(5) Voir p. 181.
(6) Voir p. 102.
(7) Voir p. 387.
(8) Voir p. 303.

Digitized by Google

gens de guerre soit une charge publique dont les veuves, filles et receveurs des deniers publics seront seuls exempts.

Le cahier de Pont-de-l'Arche (1) : que les charges municipales soient rendues électives dans toute la province, et que les municipalités connaissent des cas de police tant dans l'intérieur que dans les écarts de leurs villes ; le même cahier demande (2) que l'on s'occupe d'attacher les habitants des colonies à la mère patrie, en les appelant à l'avenir aux États généraux.

Le tiers-état de Caux : que les maîtrises d'arts et métiers soient supprimées (3).

Nous ne pousserons pas plus loin cette énumération ; car il n'entre pas dans nos intentions de faire ici un travail dont nous ne prétendons que fournir les matériaux.

Un examen sérieux des cahiers, dans lesquels le clergé, s'occupant de ses propres affaires, sollicite lui-même la destruction des abus sans nombre que signalent avec plus d'énergie encore le tiers et la noblesse, donnera l'explication des fautes déplorables dans lesquelles est tombée l'assemblée nationale, lorsqu'elle s'est occupée de déterminer les droits respectifs de l'autorité civile et de l'autorité ecclésiastique. On a eu raison de remarquer, en effet, que ce ne sont pas les Camus, les Rabaut-Saint-Etienne, les Mirabeau, les Grégoire, qui ont imaginé la *Constitution civile du clergé ;* car elle est sortie tout entière des cahiers du clergé lui-même, au moins autant que des vœux exprimés par les électeurs nobles et plébéiens.

Tout le clergé normand était, en 1789, à peu d'exceptions près, à noter principalement parmi les hauts dignitaires ecclésiastiques, profondément gallican et libéral. Ecoutons sur ce point le curé de la Chapelle-Genevray (4) :

(1) Voir p. 403.
(2) *Ibid.*, p. 408.
(3) Voir p. 283.
(4) Voir p. 432.

Digitized by Google

« Vous n'ignorez pas sans doute, messieurs, que l'abus des biens de l'Eglise est si universel, le scandale sur un point si essentiel est si commun et si autorisé, les règles saintes sur la frugalité des clercs, sur l'usage religieux des revenus du sanctuaire paraissent si effacés par le faste de la plupart de ses ministres, que les laïques eux-mêmes sont indignés, scandalisés de voir servir au luxe, à la sensualité, à l'intempérance et à toutes les pompes du siècle des richesses prises sur l'autel ; ils blâment la simplicité de leurs pieux ancêtres d'avoir laissé des biens si considérables aux églises pour nourrir la mollesse, la vanité et l'orgueil des riches bénéficiers, et de n'avoir diminué les possessions et les héritages de leurs maisons que pour augmenter les abus et les scandales.

« Ils disent que ces biens auraient été plus utilement employés à l'éducation de leurs enfants et à les mettre en état de servir la patrie, qu'à entretenir l'oisiveté des clercs inutiles à l'Eglise et à l'Etat.

« Je demande donc :

« Que l'Eglise soit déchargée du fardeau des biens temporels pour ne s'occuper uniquement que du spirituel ;

« Que tous les biens ecclésiastiques soient fondus en une masse commune pour former un trésor immense de charités où les pauvres trouveront des ressources assurées à leurs misères, l'Eglise des fonds pour payer les dettes fournies à la structure de ses temples, à la décoration de ses autels, à l'entretien de ses ministres et l'Etat à ses besoins ;

« Que tous les droits honorifiques du clergé soient vendus au profit de l'Etat ;

« Que la pluralité des bénéfices soit défendue comme contraire à l'esprit ecclésiastique et condamnée par tous les canons. Cette pluralité est contre le droit naturel, car il est injuste qu'un seul possède ce qui a été donné pour l'entretien de plusieurs. Cette pluralité prive l'Eglise de bons ministres, a pour principe la cupidité et fomente l'avarice ;

« La suppression des abbés commandataires, prieurs royaux, et autres gros bénéficiers inutiles à l'Eglise et à l'Etat ;

« Que les charges d'aumôniers à Versailles ne servent plus de marchepied aux prélatures qui ne doivent être accordées qu'au mérite et à la vertu ;

« Que les évêques et archevêques, comme premiers pasteurs du diocèse, soient tirés du milieu des pasteurs lors de la vacance du siége; que tous les curés du diocèse s'assemblent dans la ville épiscopale, aux fins d'élire trois ecclésiastiques, les plus savants et les plus vertueux, évidemment connus comme tels, nés dans le diocèse, dont les noms seront présentés au Roi, et Sa Majesté nommera celui des trois qu'elle jugera à propos. La noblesse, à mérite égal, aura toujours la préférence ;

Digitized by Google

« Résidence très exacte, vie vraiment cléricale, sans faste et sans hauteur;

« Que l'on fasse revivre l'ancienne discipline de l'Eglise;

« Il est démontré, est-il dit dans un autre cahier, que les provinces se dépeuplent insensiblement, qu'elles s'appauvrissent de jour en jour. Les délices de la capitale y attirent tous les riches, tous les hommes en place; la province est sans chefs, la discipline est inobservée, les abus se multiplient par le défaut de présence de ceux qui par état devraient les réprimer; l'on supplie en conséquence le seigneur Roi d'ordonner aux évêques, abbés, prieurs, aux gouverneurs généraux et particuliers, aux intendants, etc., de résider dans le lieu de leur autorité, d'abord pour y maintenir le bon ordre par leur exemple, ensuite pour y consommer les revenus énormes qu'ils y perçoivent et qu'ils ont jusqu'ici consommés à Paris, gouffre affreux où vont s'engloutir, avec les richesses des provinces, la population et ses mœurs. »

Nous lisons dans le cahier du clergé de Caen (1) un article ainsi conçu :

« Le retour des synodes, des conciles provinciaux d'un concile national, est encore le vœu du clergé, il désire que l'on mette un frein aux courses ambitieuses en Cour de Rome, qu'on révoque les lois attentives à ses droits, que celles qui assurent des avantages dus à l'ancienneté du service dans le saint ministère soient rétablies. »

Le tiers-état du bailliage de Caux demande aussi (2) l'extinction des maisons religieuses de fondation royale, que leurs biens soient vendus pour l'acquit des dettes de l'Etat, et qu'il soit pourvu à une pension pour chaque religieux lié par ses vœux.

Ces citations suffiront pour faire apprécier la portée des demandes formulées par les ecclésiastiques et particulièrement l'intérêt que présentent les cahiers de ces nombreux curés de campagne, justement appelés le *tiers-état du clergé*. Il y a sans doute des contradictions dans les vœux exprimés par les membres du clergé catholique. A côté de motions empreintes d'un libéralisme élevé et sincère, nous

(1) Voir p. 155.
(2) Voir p. 282.

Digitized by Google

y voyons avec étonnement de nombreux témoignages d'intolérance à l'égard des protestants; tandis que la liberté de penser trouve d'ardents apologistes dans certains membres du clergé, pénétrés des principes philosophiques du XVIII^e siècle, d'autres reculant jusqu'aux doctrines du moyen-âge, condamnent amèrement les aspirations les plus légitimes de l'époque.

Ce qui ressort le plus clairement de cette masse de réclamations, émanées des ecclésiastiques et des laïques, c'est que ni les uns ni les autres ne s'étaient formé des idées bien nettes sur les moyens de mettre d'accord l'autorité temporelle et l'autorité spirituelle, et de concilier les antiques et vénérables traditions de l'Eglise avec les institutions nouvelles. Nous ne pouvons leur reprocher bien sévèrement de n'avoir pas compris les difficultés d'un problème dont la solution est encore une des préoccupations de notre époque.

Quant au tiers-état, il ne peut s'empêcher de voir que c'est uniquement à son profit que se fera la révolution qui se prépare, et dont il pose les assises avec une résolution et une sûreté d'esprit étonnantes. Mais avec quelque amertume qu'il expose ses griefs contre la royauté, avec quelque énergie qu'il flétrisse les iniquités sous le poids desquelles la tyrannie des corps privilégiés l'a fait gémir pendant tant de siècles, il essaie de concilier son amour pour la liberté avec sa profonde reconnaissance pour le monarque qu'il salue du nom de *Père de la Patrie*, et son aspiration vers l'égalité, avec le désir de donner satisfaction aux deux ordres lorsqu'ils consentent à participer au paiement de l'impôt et à ne conserver que des priviléges purement honorifiques.

Malgré les développements de l'industrie dans certaines parties de la province, les négociants et les corporations d'arts et métiers n'ont pas eu, soit dans les élections, soit dans la rédaction des cahiers, un rôle prépondérant. Il ne faut pas demander aux industriels de 1789 des idées bien avancées en fait de commerce et d'économie politique. Cependant plusieurs cahiers n'hésitent pas à reconnaître les inconvénients des *jurandes* et des *maîtrises* : et celui du

Digitized by Google

tiers-état de Domfront les signale avec beaucoup de force et de bon sens :

« Rien ne nuit plus au développemeet et à la perfection des arts, dit-il (1), que ce monopole destructeur que les corps de métiers exercent sous les noms d'apprentissage et de maîtrise : Tout homme tient de la nature le droit inviolable de faire valoir les dons qu'il en a reçus, il est même comptable de l'usage qu'il en fait envers la société entière, il lui en doit le tribut et l'hommage ; mais il voudrait en vain s'acquitter de ce devoir sacré, si aux dons du génie il ne joint ceux de la fortune, il n'a pas la liberté de choisir la profession qui lui convient, il ne sera jamais à sa place ; l'ignorance privilégiée a acheté le droit d'étouffer le talent, de le vexer, de le persécuter jusqu'à ce qu'elle l'ait réduit à l'inaction ; fille illégitime, elle envahit l'héritage du génie et l'en chasse ; ces abus cesseront quand on aura supprimé les maîtrises, alors on verra renaître parmi les artistes une noble émulation, l'industrie prendra tout son essor, elle deviendra plus féconde et plus active et le génie réhabilité dans tous ses droits enfantera des merveilles. »

Si quelques cahiers condamnent comme funeste à l'industrie l'introduction des machines, d'autres considèrent leur usage et les perfectionnements dont elles peuvent être l'objet comme le moyen le plus sûr de soutenir la concurrence avec l'Angleterre et de combattre les effets du traité de commerce conclu avec ce pays en 1786. C'est ainsi que le tiers-état du bailliage de Caux, par exemple, demande (2) que, pour mettre les manufactures du royaume qui emploient le coton en état de soutenir la concurrence de celles de l'Angleterre, le Gouvernement donne des encouragements aux personnes qui établiront des machines pour les porter le plus tôt possible à leur perfection, en prenant en considération le sort des ouvriers privés d'emploi.

Tout bien considéré, à part quelques divergences toutes naturelles et quelques réclamations faites dans des intérêts égoïstes, il faut bien reconnaître que les trois ordres sont unanimes pour condamner dans son esprit général un régime politique et social destiné

(1) Voir p. 63.
(2) Voir p. 280.

Digitized by Google

à disparaître pour faire place à des institutions fondées sur des règles éternelles du droit et de la justice; ces sentiments avaient pénétré profondément dans l'esprit de la nation qui avait eu pour instituteurs les Montesquieu, les Rousseau, les Voltaire, les Turgot et les Malesherbes.

Avouons enfin, dirons-nous en terminant, que ses doléances et ses vœux ont rendu bien facile la tâche de notre première Assemblée nationale. Nos pères n'ont pas seulement condamné d'avance tout ce que celle-ci devait abolir. Ils ont souhaité ou réclamé tout ce qu'elle a créé. Exécutrice de la volonté mûrement réfléchie de la France, la Constituante n'a fait dans la Déclaration des Droits et la Constitution de 1791 que se conformer aux instructions et aux mandats qu'elle avait reçus de ses commettants.

Ce qui excite le plus notre admiration dans l'œuvre accomplie par nos pères, c'est qu'ils laissent éclater partout le désir et l'espérance de trouver la liberté et l'égalité dans l'oubli du passé et au sein d'une universelle réconciliation. « Nous voulûmes être en 1789, dit éloquemment Edgard Quinet (1), non pas le plus redouté, mais le plus aimé; non pas le plus fort, mais le plus libre des peuples, le peuple libre par excellence, le peuple initiateur, donnant aux autres l'exemple et le mot d'ordre, conquérant avec ses droits le droit du genre humain, réalisant et universalisant d'un seul effort la liberté, l'égalité et la fraternité. »

Pourquoi faut-il que des principes si larges, si humains et si purs, n'aient pu passer de la théorie à la pratique qu'au prix de déchirements épouvantables et de luttes acharnées que n'avaient certainement pas entrevus les six millions d'électeurs appelés à consigner leurs vœux et leurs espérances dans ces immortels cahiers de 1789!

C. Hippeau.

Paris, 14 juillet 1867.

(1) *La Révolution*, t. Ier.

Digitized by Google

# HISTOIRE DRAMATIQUE.

# RECHERCHES

SUR LES

# ORIGINES & L'HISTOIRE DU THÉATRE

## A ROUEN, AVANT PIERRE CORNEILLE.

### AVANT-PROPOS.

Ce mémoire ayant obtenu les suffrages de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen (1), j'ai cru qu'une si haute distinction m'engageait à le publier. Ce n'est point, à coup sûr, une histoire du Théâtre de Rouen que j'ai voulu écrire, mais seulement un résumé de ce qui est épars dans un grand nombre d'ouvrages sur le Théâtre français. Mais comme, en définitive, les historiens du Théâtre n'ont jamais eu en vue que celui de Paris, ils n'ont guère parlé de Rouen et ne l'ont cité qu'accidentellement et en passant. En présence de la pauvreté des documents fournis par les livres imprimés, je me suis livré avec ardeur à des recherches laborieuses dans nos archives ; mais, là aussi, les documents sont rares et si je ne m'étais aidé des travaux antérieurs de tant d'hommes distingués qui, à Rouen, depuis plus de trente ans, n'ont cessé de se livrer à l'étude de notre histoire locale, il ne m'eût pas été possible, réduit à mes seules ressources, d'entreprendre et encore moins de mener à fin ce travail.

Tout en me tenant bon compte des difficultés du sujet et du labeur ingrat qu'il m'a imposé, on a pensé que je m'étais trop exclusivement attaché à l'*inédit* et que, trop amoureux de la poussière des archives, j'avais peut-

(1) Prix Gossier, décerné à l'auteur dans la séance publique du 7 août 1867.

Digitized by Google

être un peu dédaigné les livres imprimés ; on a même cité un assez grand nombre d'auteurs dans lesquels, croyait-on, j'aurais pu trouver d'utiles enseignements.

Voici ma réponse et ma justification : j'ai consulté *trente-huit ouvrages* de *trente-deux auteurs* et j'en ai cité *vingt !* les plus connus ne m'ont *rien fourni ;* les *frères Parfait, Chapuseau,* les *Anecdotes dramatiques, Achille Jubinal, Taillepied, Etienne Pasquier* ne m'ont donné que des renseignements insignifiants ; Emile Morice, que j'ai cité plusieurs fois, m'a donné de bons détails sur la mise en scène ; quant à Ch. Magnin, Viollet-le-Duc, Leris, Ch. Louandre, Onésime Leroy, Lafont de Melicoq, Godard de Beauchamps, Montmerqué, ils ne disent absolument rien de nouveau sur le Théâtre de Rouen ; c'est pourquoi je ne les ai pas cités ; d'où l'on a conclu que je ne les avais pas consultés....!

Mais, quant aux auteurs rouennais, je les ai largement mis à contribution ; MM. Floquet, A. Pottier, Richard, Frère, de Beaurepaire, O'Reilly, Lormier, m'ont fourni des détails très-précieux.

On m'a également reproché de ne m'être point laissé aller à tirer des conjectures et à conclure du peu au plus, puis on a ajouté : « comment « douter qu'en dehors des grandes pièces.... on n'ait pas fréquemment re- « présenté les petits ouvrages à deux, trois, cinq ou six personnages.... » Ceux qui ont lu mon manuscrit ont dû voir que les pages 29 et 30 (chap. III), sont précisément consacrées à ces petites représentations intimes et que j'y explique pourquoi elles n'ont laissé aucune trace. Mais, d'un autre côté, j'avoue sans peine que je me suis tenu dans la stricte vérité ; je ne me suis point laissé entraîner par « la logique et l'intuition de l'histoire » à « la conjecture historique » qui eut pu me conduire trop loin ; je n'aime pas et je ne comprends pas une histoire dans laquelle l'auteur, s'abandonnant aux charmes de l'imagination, comble des lacunes au gré de ses désirs, ou interprète les faits dans le sens de ses goûts et de ses passions. Je sais qu'avec ce rigorisme on enlève à son œuvre un grand attrait et qu'on se réduit presque « à ne dresser qu'un procès-verbal ; » mais, si ce procès-verbal est exact, le lecteur, au moins, ne sera pas trompé. Plût à Dieu que certains historiens se fussent contentés de ce rôle modeste !

Tel qu'il est, avec ses imperfections et ses lacunes, regrettables mais forcées, je livre avec confiance ce mémoire à la publicité et j'espère qu'en faveur des difficultés de toute sorte que j'ai rencontrées, le lecteur me sera bienveillant.

E. Gosselin. 37

Digitized by Google

I.

Avant de raconter l'histoire du théâtre à Rouen, il convient de rechercher son origine et de l'établir. Pour y parvenir, il est indispensable de faire une excursion en Normandie et d'interroger les poètes qui parcouraient cette province au moyen-âge. Trois genres de poètes se présentent d'abord ; les Bardes, les Trouvères et les Jongleurs ; tous ont laissé de curieux monuments dont a profité notre littérature ; mais les jongleurs, selon nous, sont les seuls dont les œuvres aient eu une influence directe sur le théâtre. Nous laisserons donc les lais et les romans des bardes et des trouvères. pour ne nous occuper que des productions des jongleurs.

Trop fêtés des grands qu'ils charmaient par leurs chants et par leurs récits, les bardes et les trouvères, longtemps irréprochables par l'austérité de leur vie et la dignité de leur caractère, s'amolirent, oublièrent la gravité de leurs fonctions et finirent par tomber dans des excès qui leur attirèrent les censures des capitulaires et des conciles. La déconsidération suivit de près ces censures ; dès le commencement du VIII^e siècle ils reçurent la qualification de jongleurs (joculator) et c'est sous cette dénomination qu'on les trouve à la cour de Louis-le-Débonnaire, qui leur avait donné pour mission de faire rire les seigneurs qui l'approchaient.

Les jongleurs étaient donc des trouvères dégénérés. A partir du moment où cette espèce de flétrissure atteignit les trouvères, il se forma parmi eux deux classes distinctes : les uns, jaloux de leur vieille réputation et voulant la conserver, se bornèrent à composer des poèmes et des romans ; les autres, moins scrupuleux et prenant gaîment leur parti, acceptèrent franchement leur nouvelle qualification et s'efforcèrent de plus en plus de la mériter. Unissant l'art de la musique à celui de la poésie, ils se mirent à parcourir le pays en chantant leurs compositions et en les accompagnant de gesticulations et de tours d'adresse, afin d'amuser et de faire rire les spectateurs. On les vit marcher en troupe avec des joueurs d'instruments, des faiseurs de tours, des bouffons et des danseurs. Ils devinrent si nombreux que bientôt ils formèrent des corporations dans quelques villes principales et que nos rois leur donnèrent des chefs avec le titre de roi des jongleurs (1).

(1) *Ordonnances des rois de France et essai sur les bardes, les jongleurs*, etc., par l'abbé de La Rue, t. 1^er, p. 118. Etienne Boileau, de son côté, dans l'establissement des mestiers, cite une ordonnance de Saint-Louis qui exempte les jongleurs de payer à l'entrée du Petit-Châtelet, et où il est dit, après avoir parlé des singes qui paieront le droit par un de leurs jeux devant le péager : « et aussi tost li jongleor sont quite « par un ver de chançon. »

Digitized by Google

Telle fut l'origine des jongleurs, et l'on pourrait ajouter : telle fut l'origine du théâtre en Normandie. En effet, dans les jongleurs, ainsi constitués, on peut déjà reconnaître les précurseurs de ces comédiens ambulants que, plus tard, on vit parcourir la France en représentant les mystères, mais dont on ne trouve la trace en Normandie que vers le commencement du XV^e siècle.

Maintenant, si nous jetons un coup d'œil sur les œuvres connues des jongleurs à partir seulement du XI^e siècle, nous y découvrirons aussi le même caractère, c'est-à-dire, les premiers essais dans le genre dramatique. Par exemple, ils chantent l'*Histoire de Guillaume-Longue-Epée* et la *Victoire remportée sur le Diable par le duc Robert;* le jongleur Taillefer chante les fabuleux exploits de Roland en jonglant avec sa lance et son épée (1). Plus on avance dans l'examen de ces romans et plus on voit s'accentuer la forme dramatique : Voyez celui de *Gérard de Nevers* connu également sous le titre de *Roman de la Violette*, il s'y trouve une partie pour la lecture et une autre pour le chant « celle du marquis au court nez et autres chansonnettes » (2). (XII^e et XIII^e siècles).

Bien que les œuvres des jongleurs soient imparfaitement connues, celles des XII^e et XIII^e siècles qui nous sont parvenues peuvent suffire pour en apprécier le caractère; mais le XIV^e siècle est beaucoup plus riche et fournit un assez grand nombre de pièces qui furent composées et jouées par les jongleurs ; parmi ces pièces, il faut surtout remarquer celles qui concernent la Normandie et qui, dit-on, y furent représentées. Telles sont : le *Conte de Rollon duc de Normandie*, *Trois contes du Mont Saint-Michel*, le *Conte d'un chevalier de Fécamp* et le *Conte de Robert duc de Normandie.*

Mais, dans ces temps de foi et de piété, les jongleurs n'auraient pas voulu jouer des pièces profanes les jours de dimanche ou de fête. Ces jours-là, les chansons de gestes étaient rayées du répertoire et remplacées par des pièces saintes tirées de la Bible, ou de la vie des saints et par des contes dévots dont un grand nombre nous est resté. Ils avaient aussi des pièces spéciales à certaines fêtes telles que la *Naissance* et la *Passion de J.-C.;* la *Conception* et la *Nativité de la Sainte Vierge ;* le jour de la Toussaint ils jouaient habituellement la *Cour du Paradis* (3). Les auteurs de ces pièces saintes étaient presque toujours de vieux jongleurs qui espéraient, par ce moyen, racheter les péchés de leur jeunesse et les poésies trop légères qui avaient pu leur échapper.

(1) L'abbé de la Rue, t. I^er, p. 130-131.

(2) L'abbé de la Rue, t. I^er, p. 154-158.

(3) *Essai sur les Trouvères, les Bardes et les Jongleurs*, par l'abbé de la Rue, p. 154-158, t. I^er.

Digitized by Google

C'était, surtout, dans les châteaux et dans les abbayes que les jongleurs aimaient à donner leurs représentations, parce que les seigneurs, les abbés, les abbesses et les religieux étaient plus en état de les défrayer et de les récompenser que ne l'eussent été les pauvres manants des campagnes, ou, même, la plupart des bourgeois des villes. Or, il advint que ces jeux prirent si grande faveur auprès des seigneurs, des abbés et du clergé, que les uns et les autres se disputaient l'honneur d'y remplir un rôle. Malheureusement, la vie nomade des jongleurs n'avait pas tardé d'amener parmi eux le relâchement des mœurs et la licence ; dès le XIII^e siècle, ils avaient admis les femmes à prendre part à leur communauté et cet élément nouveau menaça de les perdre tout-à-fait. Les scandales devinrent si grands que, plusieurs fois, les chapitres et les conciles les signalèrent et défendirent aux membres du clergé de prendre part aux représentations et surtout d'y remplir aucun rôle (1).

Les jongleurs, ainsi avertis et mis en demeure de changer d'allure, essayèrent de se réhabiliter dans l'opinion publique et devant l'Eglise. Ils abandonnèrent les contes, les chansons de gestes et toutes les pièces frappées de déconsidération et les remplacèrent par un genre de composition tout-à-fait nouveau et inconnu jusques-là. Ils inventèrent les *miracles* et les *mystères*.

On appela *miracle* la représentation de la vie de quelque saint, ou la mise en scène de quelque légende ; et mystère, celle d'un fait historique tiré de l'ancien ou du nouveau testament.

Voilà donc bien établie, croyons-nous, l'origine de notre Théâtre, puisque tous les historiens sont d'accord pour la faire remonter aux *miracles* et aux *mystères ;* mais ce qui est plus important et qui reste à démontrer, ce sont les commencements du Théâtre en Normandie d'abord, puis à *Rouen*.

Le plus ancien des poèmes dramatiques connus est intitulé : *le Miracle de Notre-Dame de Robert-le-Diable fils du duc de Normandie à qui fut enjoinct pour ses mesfaits qu'il feist le fol sans parler ;* sa date paraît généralement arrêtée vers le commencement du XIV^e siècle, et son importance est d'une grande valeur pour l'histoire du Théâtre. Mais, si l'on compare ce miracle aux romans, aux dicts, ou même aux chansons de gestes des XII^e et XIII^e siècles, on est porté à croire que bien d'autres essais, restés ignorés, l'avaient précédé. En effet, comment admettre que l'auteur soit arrivé de prime saut à une œuvre si bien conçue et si compliquée ; à une pièce dramatique où figurent quarante-quatre personnages, sans compter le clergé qui accompagne le pape ; où l'action est conduite et soutenue de telle façon qu'il

(1) Ouvrage déjà cité, t I^er, p. 160.

Digitized by Google

paraît évident que l'auteur n'était pas à son coup d'essai et qu'il avait dû suivre une voie déjà tracée. Malheureusement, il est impossible d'affirmer si ce miracle a été joué en Normandie, puisque nulle part on n'en trouve la trace ; mais, ne peut-on pas le supposer, quand on trouve qu'à une époque presque contemporaine, d'autres miracles et des mystères furent représentés (1).

Ce fut effectivement au commencement du XIVe siècle que le goût du public parut se révéler en faveur de ce nouveau genre de spectacles. Il se fit alors une véritable révolution dans l'art dramatique ; révolution heureuse, puisqu'elle obligea les auteurs à se réformer eux-mêmes, à mesure qu'ils s'efforcèrent d'échapper aux censures de l'Eglise par des compositions plus morales et plus appropriées aux mœurs de cette époque.

C'est à Bayeux que paraissent avoir commencé les représentations des miracles. Ainsi, en 1350, le jour de Noël, on y joua le mystère de la naissance de J.-C. En 1351, le 15 d'août, on représenta le miracle de l'Assomption, et la même année, le jour de Noël, on joua encore le mystère de la naissance de J.-C., dans l'église de Saint-Malo. Mais si cette dernière pièce était irréprochable, au point de vue de la morale et de la religion, Jean de Montdésert, curé de la paroisse Saint-Malo, qui l'avait fait jouer dans son église, malgré la défense du chapitre de Bayeux, encourut pour ce fait une sévère réprimande et fut de plus condamné à payer l'amende.

Les sévérités de l'Eglise, il faut le reconnaître, contribuèrent beaucoup au progrès de l'art dramatique, en ce sens qu'elles obligèrent les jongleurs à apporter plus de soin dans le choix de leurs sujets et à bannir de leurs œuvres ces extravagances de langage, ces licences regrettables, ces obcénités même, dont on rencontre les tristes échantillons dans le peu qui nous reste de leurs productions. Mais il est certain aussi que, par ses défenses, souvent réitérées aux abbés, aux abbesses et au clergé, de laisser jouer des miracles ou des mystères dans les couvents et dans les églises, elle entrava puissamment ce même progrès, en rendant les représentations extrêmement difficiles.

En effet, les représentations dramatiques, telles qu'on les comprenait alors, exigeaient un si grand déploiement de luxe, que les couvents et les églises seuls pouvaient y suffire. C'est ce qui explique pourquoi, malgré le charme qu'elles avaient pour les populations, ces représentations furent toujours si rares, tant qu'on n'eut point découvert le moyen de les simplifier.

(1) Voir le *Miracle de Notre-Dame de Robert-le-Diable*, etc., publié par M. E. Frère, in-8, 1836.

Digitized by Google

On a dit que les sévérités de l'Eglise contre les représentations dramatiques s'expliquaient d'autant moins, que c'est elle qui, par quelques-unes de ses liturgies, a donné la première idée de représenter des *miracles*. Là-dessus, on a beaucoup discuté. De part et d'autre, on a exagéré; mais il nous semble que Fontenelle a le mieux traité cette question, en disant que les jongleurs avaient pris l'idée de leurs pièces saintes dans la liturgie de plusieurs églises. Il est, en effet, certain qu'au moyen-âge, le clergé, dans le but de faire mieux comprendre au peuple ignorant quelques mystères ou quelques cérémonies de la religion, s'efforçait de les rendre sensibles par des représentations conformes à la liturgie et qu'il s'attachait, dans certaines fêtes, à en représenter les personnages historiques; c'est ainsi, et dans ce sens seulement, qu'on peut dire que les membres du clergé avaient un rôle à remplir dans ces cérémonies; mais ce n'était, en définitive, qu'un cérémonial religieux et allégorique, dont on retrouve encore la trace aujourd'hui dans quelques églises. A Rouen, par exemple, qui ne sait que de temps immémorial, dans l'église Saint-Nicaise, à la fête de Noël et durant l'octave, on expose, dans une crèche décorée avec soin, un petit enfant Jésus en cire, et qu'on y voit ou qu'on y voyait encore, il y a peu d'années, une sainte Vierge, un saint Joseph, etc.; qui ne se souvient d'avoir vu, aux processions de la Fête-Dieu, les petits saint Jean, presque nus, couverts d'une peau d'agneau, portant une petite croix et conduisant l'animal symbolique de la douceur; les Madeleine aux longs cheveux bouclés et flottants, les sainte Véronique, et tant d'autres pieuses allégories en usage depuis les temps les plus reculés. On peut donc admettre, avec Fontenelle, que ces liturgies et ces pieux usages ont pu fournir aux jongleurs du moyen-âge les premiers éléments des miracles et des mystères, aussi bien que le Nouveau-Testament leur en a fourni les divers sujets.

Au surplus, que les jongleurs aient puisé la première idée de poème dramatique chez les anciens ou qu'ils l'aient trouvée dans les liturgies de l'Eglise, il est suffisamment établi par ce qui précède que ce sont eux qui ont créé le théâtre en Normandie.

## II.

Mais il ne suffit pas de démontrer quand et comment le théâtre a commencé en Normandie, il faut surtout constater son origine à Rouen, et c'est là le plus difficile.

On l'a dit plus haut, les fulminations et les défenses des évêques et des conciles contre les représentations dans les couvents et dans les églises, les

Digitized by Google

avaient rendues très difficiles, sinon tout-à-fait impossibles. A Rouen, moins que partout ailleurs, aucune communauté, aucune paroisse, n'eût osé, sous les yeux du chapitre et de l'officialité, enfreindre des défenses si formelles et si souvent réitérées.

Mais, à défaut des couvents et des églises, le château du roi pouvait bien s'ouvrir pour les jongleurs et c'est ce qui eût lieu en l'année 1366 : Charles V se trouvant, cette année même, à Rouen, logé en son château, voulut se donner le plaisir, alors très rare, d'une représentation dramatique. Les fêtes de la Toussaint approchant, il fit venir les jongleurs et leur commanda de se préparer à jouer, devant lui, le jour de la fête. Ceux-ci, comme bien on pense, n'avaient rien plus à cœur que de répondre le mieux possible à la volonté du roi. Au jour dit, tout fut prêt, la représentation eut lieu et Charles V en fut si content, qu'il donna aux jongleurs une somme de 200 fr. d'or (1). Quoiqu'il soit impossible de rien affirmer, faute de preuves, on peut supposer que les jongleurs représentèrent, dans cette circonstance, une pièce déjà connue et avec laquelle ils étaient déjà familiarisés, surtout une pièce en rapport avec la solennité de la Toussaint. Or, ils avaient depuis longtemps à leur répertoire la pièce sainte de *la Cour du Paradis*, qui avait été composée tout exprès pour ce grand jour. Serait-il donc téméraire de supposer que ce fut celle-là qu'ils jouèrent devant Charles V?

Malheureusement, ce fait d'une représentation dramatique, donnée dans la ville de Rouen, par les jongleurs, est le seul dont on ait trouvé la trace. Mais, si l'on réfléchit à ce qu'était le théâtre alors et à ce qu'étaient les jongleurs, on comprendra que les représentations n'étaient, dans la vie de ces derniers, qu'un acte extraordinaire, en dehors de leurs habitudes. En effet, leur métier de chaque jour consistait à parcourir les châteaux et à chanter les *romans*, *les dicts*, *les chansons de gestes* qu'ils avaient composés ; chants et récits qu'ils égayaient au moyen de la musique, des tours d'adresse et des danses dans l'exercice desquels ils excellaient ; tandis que les représentations de pièces saintes, de miracles ou de mystères, par le luxe qu'elles exigeaient, les travaux préparatoires et l'étude qu'elles rendaient indispensables, n'étaient pour les jongleurs qu'un effort violent, peu lucratif, et auquel ils ne se devaient résoudre qu'à bon escient.

Au reste, les jongleurs, en tant que société dramatique, allaient bientôt faire place à une nouvelle corporation que vit se former le XIVe siècle ; nous voulons parler des pélerins qui devinrent, par la suite, les confrères de la Passion.

C'était par excellence l'époque des pélerinages. On sait, en effet, qu'il

(1) Chambre des Comptes, n° 1391, l'abbé de La Rue, t. 1er, p. 232.

Digitized by Google

était de mode, au XIVe siècle, d'aller visiter les lieux saints; on partait pour ces longs voyages, le bâton à la main, la gourde en sautoir et la bourse garnie, et l'on s'en allait à Jérusalem, à Saint-Jacques en Galice, à Notre-Dame-de-Compostelle, ou ailleurs, pour accomplir un vœu et solliciter des faveurs particulières. Mais il arrivait une chose bien naturelle et rarement prévue, cependant. Les difficultés de la route, les mauvaises rencontres et les maladies, prolongeaient souvent le voyage, bien au-delà de ce qu'on avait supposé ; les provisions s'épuisaient et, quand on arrivait en France, la bourse était tout-à-fait vide ; pour regagner leur domicile, les pélerins se trouvaient alors obligés de mendier. D'abord, les aumônes tombèrent largement dans les escarcelles; mais, comme les pélerinages continuaient et que les pélerins-mendiants se succédaient trop rapidement, la charité publique se ralentit. Ce fut pour la ranimer, que quelques-uns eurent l'idée de chanter leurs aventures de voyage; bientôt, il s'en trouva qui, plus avisés, en composèrent des poèmes, puis, comme leurs devanciers, les jongleurs, ils puisèrent dans la vie des saints et successivement dans l'ancien et dans le nouveau Testament, et composèrent des *miracles* et des *mystères* pour les jouer en public.

Mais ces représentations étaient loin de ressembler à celles que les jongleurs avaient données dans les couvents et dans les églises. Les pauvres pélerins étaient, sous tous les rapports, incapables de les imiter. Leurs jeux étaient beaucoup plus simples et n'exigeaient ni luxe ni longue préparation. Ils n'eurent d'abord ni décors ni théâtre ; ils s'installaient sur une place publique, à peu près comme le font encore de nos jours les pauvres saltimbanques qui, trop dénués pour pouvoir payer la location d'une loge, se bornent à travailler en plein air. D'ailleurs, les jeux des pélerins, au XIVe siècle, consistaient plutôt à *montrer* les mystères qu'à les *représenter ;* c'était moins qu'une pantomime, puisque en 1380, à l'entrée de Charles VI à Paris, « on représenta le mystère de la Passion et Judas faisant sa trahi- « son.... mais *sans parler ne signer comme, se feussent imaiges enlevées contre* « *ung mur* » (1).

Disons de suite que cette naïveté des pélerins ne dura guère et que bientôt, s'emparant des pièces saintes, des miracles et des mystères que les jongleurs avaient joués avant eux, ils s'attachèrent à donner à leurs représentations tout le luxe et tout le développement possibles. Mais on comprend que ceux qui s'adonnèrent à ces grandes exhibitions, n'avaient plus du pè-

(1) *Journal d'un Bourgeois de Paris* et *Essai sur la mise en scène,* par Emile Morice. Paris, 1836, chez Heidoloff et Campé.

Digitized by Google

lerin que le nom. Bientôt même ce nom fut remplacé par un autre. Comme le mystère de la Passion était le plus populaire, durant plusieurs années les pélerins n'en jouèrent pas d'autre. Or, il existait depuis longtemps à Paris une confrérie pieuse sous le titre de confrérie de la Passion, et, bien qu'elle n'eût pour objet que d'honorer ce grand mystère de la religion catholique, les pélerins parvinrent à s'y faire agréger, et ce fut sous le nom de confrères de la Passion qu'ils se firent connaître et qu'ils donnèrent leurs représentations à Paris. Ils devinrent dès lors si populaires, que le prévôt de Paris, qui les avait tolérés d'abord, s'en émut, et qu'en 1398, il tenta de les faire interdire ; mais le Parlement réforma sa sentence et Charles VI, par des lettres-patentes, en date du 14 décembre 1402, leur accorda définitivement le titre de confrères de la Passion (1).

A partir de cette époque, la confrérie devint célèbre tant à Paris que dans les provinces. Bien que son établissement principal fut à Paris, elle ne dédaignait pas d'envoyer les frères donner des représentations extraordinaires dans quelques grandes villes du royaume. Mais, comme avaient fait les jongleurs, les confrères de la Passion donnèrent un tel déploiement et un tel luxe à leurs jeux, qu'ils en rendirent la fréquence impossible en province. En effet, depuis qu'on avait remplacé la simple *monstre* des mystères *sans signer ne parler*, par la représentation *parlée* et *signée*, la mise en scène avait suivi le progrès ; les establies et les échaffauds s'étaient élevés et, désormais, aucun mystère ou miracle ne pouvait être joué que sur un théâtre construit à grands frais. C'est le moment d'entrer dans quelques détails sur ces théâtres *et sur la mise en scène*.

Comme on n'avait alors aucune idée des trois unités et qu'on ne s'en préoccupait point pour la composition des poèmes dramatiques, on ne les observait pas davantage dans la construction des establies ni dans la mise en scène. Pour la représentation d'un mystère, on construisait autant d'échafauds qu'il y avait d'épisodes dans les mystères ; ces échafauds, établies ou théâtres, étaient construits de distance en distance et occupaient souvent tout un quartier de ville ; sur chacun d'eux on représentait une scène et le public assistait à l'ensemble du drame, en courant successivement d'un théâtre à l'autre, à peu près comme de nos jours, à la Fête-Dieu, on va visiter les reposoirs.

Mais, dès le commencement du xv^e siècle, on substitua à ce système de petites établies, un seul théâtre, assez vaste pour qu'on y pût représenter, dans des loges séparées, toutes les péripéties du drame. Ce théâtre se composait ordinairement de quatre, cinq ou six étages, divisés chacun en trois,

(1) Estienne Pasquier, *Recherches*, etc., et Delamare, *Traité de la Police*.

Digitized by Google

quatre ou cinq loges ; le dernier étage du haut était toujours réservé au paradis ; c'était là qu'on montrait Dieu le père, entouré de ses anges et de toute la cour céleste. De même qu'il y avait toujours un paradis, l'enfer n'était jamais oublié, mais naturellement sa place était en bas ; on lui ménageait sous le théâtre un grand espace, où se tenaient cachés, en grand nombre, ceux qui avaient mission de remplir le rôle de démons ; l'enfer était figuré par une énorme gueule de dragon, qui s'ouvrait et se refermait sans cesse au moyen d'un ingénieux mécanisme, et à chaque ouverture de la gueule, le public entendait les cris et les hurlements des damnés, figurés par les acteurs cachés dans cet enfer.

L'aspect de ce théâtre serait fidèlement représenté par une maison dont on enlèverait la devanture ; le grenier serait le paradis, les chambres seraient les loges et la cave représenterait l'enfer. L'ensemble atteignait les proportions d'un monument et la construction exigeait des travaux et des dépenses considérables.

Quant aux décors, c'était un amas confus des étoffes les plus précieuses et des couleurs les plus tranchantes ; l'or, l'argent, l'étain fin, le satin et la soie, le bleu d'azur, le rouge, le jaune, y étaient jetés à profusion et éclataient tant sur le théâtre que sur les costumes des acteurs ; aussi, quand une représentation devait être donnée en province, en parlait-on, et surtout y travaillait-on une année à l'avance. C'était alors un événement si important et si extraordinaire, que chacun y voulait prendre part et concourir à son éclat : les uns par leur travail, les autres par des dons d'étoffes ou de choses précieuses, d'autres enfin par des sommes d'argent. C'était en quelque sorte une entreprise publique. L'autorité se faisait un devoir d'y intervenir, soit pour en faciliter l'exécution, soit pour la diriger et, dans quelques circonstances, pour prendre à sa charge une partie de la dépense. On verra bientôt que, même les rois, ne dédaignèrent pas de s'y intéresser directement.

Il fallait que ces représentations eussent un bien grand attrait, puisque les rois, les grands personnages et les municipalités s'y intéressaient si fort. Et cependant, qu'étaient-elles, sinon l'enfance de l'art dramatique et de simples essais ; mais des essais qui se continuèrent durant près de quatre siècles, c'est-à-dire depuis « le miracle de Notre-Dame, de Robert-le-Diable, etc., » jusqu'à Corneille, ou tout au moins jusqu'à Jodelle.

A la fin du XIVe et durant presque tout le XVe siècle, les acteurs n'avaient aucune idée ni du *jeu* ni de l'action ; ils se bornaient à *réciter* leur rôle « sans *bouger ne signer* » Plus tard, ils se risquèrent à essayer le geste, c'est-à-dire à lever successivement la main ou le bras ; mais tout cela sans jeu de physionomie et avec une impassibilité d'automate. Tous les acteurs

Digitized by Google

d'une scène se présentaient à la fois dans la loge qui leur avait été assignée, et, si le dialogue commençait entre deux personnages seulement, les autres restaient assis à l'écart, à la vue du public, et ne se levaient que quand leur tour de parler était arrivé ; celui qui n'avait plus rien à dire se retirait du groupe et allait s'asseoir à son tour. Voilà ce que fut le théâtre jusqu'à Jodelle (1).

Mais si, malgré cette simplicité primitive de l'art dramatique, le luxe des décors, la bizarrerie et l'éclat des costumes, la rareté même de ces spectacles, suffisent pour expliquer l'enthousiasme qu'ils excitaient chez nos aïeux ; les longs préparatifs, les travaux extraordinaires et les dépenses excessives qu'ils entraînaient, font également comprendre que la fréquence des représentations était impossible. A ces entraves matérielles s'en joignaient d'autres encore, celles de la police. Or, chacun des trois pouvoirs, judiciaire, religieux et municipal, ayant sa police propre, il fallait, avant de jouer en public, en avoir obtenu l'autorisation de chacun d'eux. Cette entrave avait néanmoins son utilité, car elle obligeait ceux qui s'associaient pour jouer des mystères, à bannir de leur répertoire les farces et les joyeusetés indécentes qu'ils avaient coutume d'ajouter à leurs représentations, sous le prétexte « d'égayer l'assistance. »

E. Gosselin.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

(1) *Les Blasphémateurs*. . . . . etc., publié par M. Lormier, *Revue de la Normandie*, de 1862.

Digitized by Google

# EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867

# RAPPORT

DU

## COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Le Comité départemental de la Seine-Inférieure vient de publier le compte-rendu (1) de ses travaux sur l'exposition universelle. Ce recueil renferme une série d'études très intéressantes, et qui font bien apprécier l'état et les tendances de nos différentes industries normandes. Il y a beaucoup d'enseignements à retirer de la lecture de ce livre, qui tout entier conçu en dehors du cercle de l'admiration de commande fait à chacun la part qui lui est due dans les éloges ou dans le blâme. Un des plus grands attraits de la publication ressort de la situation personnelle de ses rédacteurs : placés pour la plupart à la tête de puissantes maisons industrielles, on retrouve, à chaque ligne, sous la phrase nette et rigoureusement précise de l'écrivain, l'idée forte et la pratique solide du fabricant ou de l'homme d'affaires.

Les dix rapports dont se compose l'ensemble du compte-rendu qui nous occupe, présentent le tableau fidèle et rigoureusement exact de la part prise par notre département à la grande lutte pacifique de 1867. A ce titre, nos lecteurs trouveront peut-être curieux de connaître les conclusions de ces différentes études, où, successivement sont passées en revue, avec une autorité incontestable, et souvent une habileté profonde, nos principales industries normandes.

(1) 1 vol. in-8 de 250 pages, imprimerie Ch.-F. Lapierre et Cᵉ.

Digitized by Google

## VERRERIE, par M. de Girancourt.

La *Revue de la Normandie*, qui a publié le remarquable travail du rapporteur sur les commencements de l'art du verre dans notre cité, ne peut louer comme il mériterait de l'être le travail de son collaborateur. Tout ce que nous voulons en dire, c'est qu'il résume dans quelques pages tout ce qui se rapporte dans notre pays à une industrie d'exception dont l'importance ne peut échapper à personne et qui a besoin d'être stimulée.

En effet, dit M. de Girancourt :

Aucun verrier de notre département n'a cru devoir envoyer ses produits à l'exposition. Cette abstention est très regrettable. C'est à tort qu'on se figure généralement que les pièces de luxe doivent seules être bien accueillies aux expositions : les verres communs, que leur bas prix met à la portée des clases peu aisées, ont tout autant de mérite industriel, s'ils sont fabriqués dans de bonnes conditions, que les riches cristaux destinés aux tables somptueuses. Nos verriers auraient pu montrer un foule d'articles usuels de première nécessité qui auraient étonné par leur bon marché.

## HORLOGERIE, par MM. Martin et Dumas.

Si de la Verrerie nous passons aux arts mathématiques et de précision, nous rencontrons dans notre département, établie sur le plateau de l'Aliermont, l'industrie de l'horlogerie. La télégraphie électrique vient donner un nouvel aliment aujourd'hui aux efforts de nos ouvriers par la construction des mouvements et des rouages. Si nous en croyons les déclarations de MM. Martin et Dumas, les résultats obtenus par nos artistes normands ne le cèdent en rien à ceux des autres nations :

L'horlogerie de précision est représentée à l'Exposition universelle, pour le département de la Seine-Inférieure, par MM. Jacob, Vissière, Dumas et Scharff.

Il y a environ trente ans que cette fabrication est venue profiter de l'industrie de Saint-Nicolas-d'Aliermont.

Digitized by Google

Aujourd'hui on fait en France des chronomètres qui peuvent lutter de prix avec les chronomètres anglais.

Quant aux résultats de marche, ils sont constatés par les succès obtenus par les exposants aux concours du dépôt de la marine; succès qu'il est difficile de surpasser. En effet, depuis la nouvelle organisation des concours pour l'achat des chronomètres pour le service de la marine impériale, sur 183 chronomètres achetés, 94 ont été livrés par les exposants de la Seine-Inférieure, 5 ont remporté la prime de 1,200 fr.

## INDIENNES, ROUENNERIES, par M. A. Cordier.

Le travail de M. A. Cordier dépasse les proportions ordinaires d'un rapport de ce genre; l'auteur, en effet, a mis dans ce résumé une science industrielle très grande, en même temps que cet attrait du langage qui distingue ses autres écrits.

Industriel et économiste, M. Cordier possède à un haut degré le talent de faire valoir ses idées, et de rester homme de style et homme de goût dans les questions commerciales qu'il est amené à traiter. Nous ne pouvons faire mieux, pour appuyer notre opinion, que de mettre sous les yeux de nos lecteurs le chapitre suivant, dans lequel l'expression du génie normand se dégage avec une grâce toute particulière sous la plume élégante du rapporteur.

Si Mulhouse occupe le premier rang dans la fabrication des nouveautés, Rouen s'est voué de préférence à peu près exclusivement à la production des étoffes à bon marché, à celles qui conviennent au plus grand nombre et par conséquent sont susceptibles d'une large consommation. On a appelé l'industrie normande *la fabrique du pauvre*, et c'est vrai sous tous les rapports. Ici plus de ces tissus diaphanes, de ces mousselines, de ces gazes impondérables ou de ces piqués à la contexture réduite et serrée sur lesquels on fait naître les formes les plus riches et les plus variées. La chaîne et la trame du tissu sont calculées de telle sorte qu'elles puissent offrir le plus de résistance possible et se prêter à une fabrication rapide.

Les impressions sont soumises aux mêmes conditions : les formes sont simples, harmonieuses; cependant la plupart sont de date ancienne et la tradition, aidée de moyens d'exécution de plus en plus parfaits, en a fait disparaître les incorrections et les a amenées au type immuable qui doit se reproduire indéfiniment. Ce type admis, les efforts n'ont plus eu d'autre

Digitized by Google

but que de perfectionner par la simplification les moyens de reproduction, en vue d'arriver au plus bas prix possible. Telles sont, du reste, les évolutions ordinaires du goût chez tous les peuples : les préférences se concentrent sur un nombre assez limité de formes et de couleurs et finissent par constituer un genre définitif ; les Ecossais, les Bretons, les Hindous, les Arabes, etc., ont fini par s'arrêter à un type devenu national.

A chacun son idéal : Mulhouse sera sans cesse à la recherche du nouveau sans préoccupation sérieuse du prix ; la mode avec tous ses caprices, ses entraînements, ses débauches de goût mêmes, sera son guide exclusif. Rouen, au contraire, cherchera la perfection relative, dans les limites du bon marché. L'observateur verra peut-être dans cette tendance une des causes déterminantes de la lenteur avec laquelle se rajeunissent et se renouvellent les manufactures d'impression en Normandie. En effet, chacun sait que l'amortissement du matériel figure pour une large part dans les frais généraux ; aussi il arrivera souvent qu'un établissement ancien, dont les annuités d'amortissement sont devenues insignifiantes, pourra établir ses marchandises à des prix que ne peuvent réaliser des fabriques plus récemment organisées.

Il n'est rien en France cependant qui puisse se soustraire à l'empire de la mode ; tout en se renfermant dans les limites du bon marché, Rouen produit aussi des nouveautés qui lui sont particulières et qui alimentent en grande partie le peu d'exportations qu'il fait avec l'Italie et l'Allemagne. Malheureusement les hauts prix des tissus sont un obstacle invincible au débouché ; aussi la contrefaçon étrangère, particulièrement en Angleterre, en Suisse et en Belgique, fait-elle sa proie des dessins, des combinaisons imaginées chaque saison par la fabrique de Rouen.

Nous pouvons donc enregistrer ces deux faits incontestables : c'est que Mulhouse, pour les fantaisies riches, Rouen pour les fantaisies à bon marché, donnent naissance, chacun dans sa sphère, aux effets dont s'empare la mode dans toutes les régions du monde civilisé. Un simple coup d'œil jeté sur les Expositions de la Prusse, de l'Autriche, de l'Espagne de la Russie, de la Belgique, en fournira la preuve, et naturellement, nous pouvons l'affirmer, on y constate la différence ordinaire entre l'original et la copie, entre l'invention et l'imitation.

M. Cordier rend compte ensuite des efforts de la fabrication à bon marché, il parle teinture et impression comme un praticien consommé peut le faire. Nous ne le suivrons pas dans tous ces détails, qui prennent une importance très grande, quand on les rapproche

Digitized by Google

de cet ensemble immense qui constitue la production générale. Mais, surtout, nous n'irons pas avec notre guide, si aimable qu'il soit, sur le terrain de l'économie sociale : c'est un sol qui nous est défendu, et nous le regrettons, aujourd'hui plus que jamais, car il nous en coûte, de ne pouvoir nous associer, en les discutant, aux principes posés avec autant de talent que d'énergie par M. A. Cordier.

### DRAPERIE, par M. Louis Flavigny.

L'industrie de la laine a de tout temps eu son centre principal en Normandie. Les vieux auteurs sont pleins de révélations à ce sujet : les environs de Vire, de Lisieux, de Rouen sont célèbres. Elbeuf a concentré toutes ces fabrications locales et est devenue la cité de production du drap par excellence dès les premières années du siècle. Quarante-sept manufacturiers d'Elbeuf ont pris part à l'Exposition universelle, dignes représentants d'un centre industriel dont le chiffre de production atteint aujourd'hui le total de cent millions. Toutes les spécialités diverses trouvent tour à tour, en M. Louis Flavigny, un appréciateur excellent, et un juge dont le désintéressement égale l'expérience. Familier avec tous les secrets qui ont fait la fortune d'Elbeuf, le rapporteur expose en historien les origines et les perfectionnements de cet art si varié, dont la Normandie a droit d'être fière et qui se plie avec tant d'habileté aux exigences de la mode. Comme le dit avec beaucoup d'à-propos M. Flavigny :

C'est surtout à l'inspection de ses *nouveautés* que la place qu'a prise Elbeuf dans tous les concours s'affirme de plus en plus. Le choix des dessins, l'harmonie des couleurs, un goût auquel tout le monde rend hommage, lui conservent plus que jamais le rang qu'elle a déjà occupé. Les articles pour pantalons se distinguent par un cachet exceptionnel de nouveauté, une fraîcheur de nuances, une variété dans les armures, une délicatesse dans le fond des tissus et dans les accessoires destinés à faire valoir le reste de l'étoffe. Nul ne s'entend mieux que le fabricant d'Elbeuf à mélanger, avec une rare habileté, le coton, la laine et la soie, à façonner le tissu de mille manières, à l'enrichir de filets vifs et de bandes larges ou étroites, à

Digitized by Google

modifier les apprêts qui sont tantôt rasés, tantôt drapés, tantôt duveteux ; à calculer enfin quels effets disparaîtront ou viendront à la surface de l'étoffe après l'opération capricieuse du foulage. Tout ce que la mode fait surgir est immédiatement appliqué aux nouveautés d'Elbeuf ; car notre fabrique vit de créations nouvelles ou renouvelées, et c'est Paris qui nous donne le ton ; mais s'il est vrai que cette proximité nous fournit de précieux matériaux, il ne faut pas moins beaucoup de tact et de discernement pour ne pas faire fausse route. Dans l'article de fantaisie, le succès de la saison tient aussi bien au dessin qu'on adopte qu'au moment choisi pour le faire connaître : il faut toujours prendre l'avance, c'est le meilleur moyen d'empêcher que le secret du dessin ne parvienne à la connaissance des faiseurs de bon marché avant que la campagne soit ouverte.

## CHIMIE INDUSTRIELLE, par M. Bidard.

Aujourd'hui que le libre échange fait à l'industrie et à l'agriculture une rude concurrence, il faut d'une manière absolue modifier toutes les fabrications, il faut principalement tirer tout le parti possible de la matière première et rechercher des produits nouveaux, bon marché, pour remplacer les similaires d'un prix trop élevé. La chimie seule peut résoudre le problème, parce qu'elle seule a puissance de modifier les éléments et de les grouper suivant les désirs de la mode et les besoins de l'industrie.

Depuis quatre ans surtout, l'énergie, la précision, la sûreté de la chimie dans ses recherches, sont devenues telles, que désormais rien pour elle n'est impossible, et si jusqu'à ce jour elle a pu conduire à son gré la matière minérale, aujourd'hui elle est maîtresse absolue de transformer la matière organique, de grouper ses éléments à sa volonté, et, comme exemple frappant, je ne citerai que les couleurs dérivées de la benzine. Dans plusieurs mémoires présentés à l'Institut en 1867, par M. Berthelot, il a démontré d'une manière décisive qu'à l'aide de la chaleur et d'un agent chimique, l'acide iodhydrique, on pouvait modifier la matière organique d'une manière indéfinie, ce qui veut dire, en langage industriel, que dans un avenir très prochain on fabriquera, artificiellement, du sucre de canne, de l'alcool, des acides végétaux, les matières colorantes de la garance et de tous les bois de teinture, etc., etc., et ce travail est réservé à la nouvelle génération de chimistes, celle à laquelle je m'adresse.

Cette citation résume les idées du rapporteur sur les horizons ouverts à la science moderne. Si c'est un rêve, il faut avouer que c'est



Digitized by Google

un beau rêve. M. Bidard étudie avec l'autorité d'un savoir éprouvé les moteurs à gaz, les fumivores, les produits à base de soude, la gravure sur verre, les couleurs dérivées du goudron, et beaucoup d'autres questions d'un véritable intérêt pour notre rayon.

## CUIRS et PEAUX, par MM. F. Lefebvre et Drouet fils.

L'industrie de la tannerie se plaint amèrement de la situation qui lui est faite par le déboisement de nos forêts : la matière première vient à manquer aux industriels, et ils s'en inquiètent avec raison. C'est ce qui ressort principalement du travail de MM. Lefebvre et Drouet, dont nous donnons, à l'appui de ce qui précède, les conclusions très bien motivées :

Si la tannerie française occupe un très haut rang à l'Exposition universelle de 1867, cela tient beaucoup à l'excellence de son tannage à l'écorce de chêne, pour ce qui est cuir fort, corroierie et articles divers subissant le tannage préalablement à tout autre travail, car le tannage fait le bon cuir à semelles, mais le bon tannage facilite aussi considérablement l'œuvre du corroyeur.

Que le gouvernement ne perde donc pas de vue l'importance de l'écorce de chêne qui fait la richesse d'une des grandes industries du pays, d'une industrie qui met en mouvement chaque annés près de quatre cents millions de francs (1). Que par le reboisement des montagnes et des lieux impropres à l'agriculture, il renouvelle la source d'une matière que les défrichements excessifs, des substitutions d'essences d'arbres d'une venue plus prompte, des empêchements ou des résistances de la part de diverses grandes administrations, tendent à tarir ; cela étant, nous sommes assurés de voir encore la France, dans les autres tournois pacifiques du même genre, garder son rang à la tête des plus vaillantes et des plus triomphantes nations.

(1) Th. Lavallée, géographie stat. de la France. — Audiganne, compte rendu au *Moniteur universel* de l'Exposition de 1855. — Aug. Corneille, statistique de l'industrie des cuirs, 1866.

Digitized by Google

## INSTRUMENTS AGRICOLES, par M. Fauchet.

La construction des appareils destinés à aider la main de l'homme dans les différentes opérations de l'agriculture n'est pas en très grande faveur en Normandie.

M. Fauchet conclut ainsi :

En nous reportant soit à la dernière Exposition universelle agricole qui a eu lieu à Paris en 1855, soit à celle ouverte en 1862 à Londres, nous devons dire que nous ne voyons pas qu'il soit apparu, depuis, de nombreux instruments nouveaux de quelque importance, ni même qu'il ait été apporté aux machines agricoles d'alors des perfectionnements très sérieux.

De plus, le rapporteur s'élève contre la mauvaise organisation de l'annexe de Billancourt, et le peu de valeur des expériences.

Elles ne paraissent pas avoir été à l'avantage des constructeurs français. Les fabricants anglais avaient pris le soin de faire venir d'Angleterre de très bons attelages habitués au travail des champs. La Commission, au contraire, n'avait mis à la disposition des concurrents, qui n'avaient pas leur attelage, que des chevaux de louage dont pas un seul, peut-être, n'était fait aux travaux agricoles et surtout au labourage.

Une pareille imprévoyance de la part des exposants français devait produire un résultat des plus désavantageux pour ces derniers ; c'est en effet ce qui a eu lieu.

## PRODUITS AGRICOLES, par M. de la Londe du Thil.

A l'exemple de son collègue, M. de la Londe du Thil blâme vivement la situation faite à l'agriculture, et son rapport est le reflet du mécontentement qu'il a éprouvé de cet état de choses.

Pourtant le rapporteur, en ce qui concerne les céréales, se montre plus satisfait:

Les céréales de la Seine-Inférieure sont convenablement représentées dans les expositions collectives faites par les soins de la Société centrale d'Agriculture du département et de la société d'Agriculture pratique de l'arrondissement du Havre.

Digitized by Google

Les blés exposés en gerbes et en grains sont fort beaux, leur rendement est en moyenne de 27 hectolitres à l'hectare.

Les qualités de ces blés sont bonnes et le rendement aussi paraît satisfaisant.

Mais il est loin d'atteindre les rendements indiqués par les exposants du département du Nord, rendements qui varient de 30 à 33 hectolitres par hectare.

## MÉCANIQUE, par M. Jules Delaunay.

Le rapporteur, après une étude approfondie et basée sur des études puissantes, pose la question suivante :

Quel progrès a été fait dans la construction des machines dans nos départements?

Aucun, théoriquement; on finit peut-être mieux les machines, mais aucune de celles qui sont exposées ne montre une idée nouvelle.

Nous renvoyons donc, pour ce qui concerne le détail des machines des exposants de la Seine-Inférieure, au consciencieux et complet travail de M. Delaunay : chacun d'eux y trouvera l'analyse exacte de ce qu'il a présenté. Beaucoup de savoir, une impartialité fort grande, recommandent à l'attention le mémoire de M. Delaunay.

## INDUSTRIE COTONNIÈRE, par M. Pouyer-Quertier.

C'est « la plus grande industrie du monde » comme le remarque fort justement le rapporteur; à ce titre elle méritait mieux que la place qui lui a été faite à l'Exposition universelle. M. Pouyer-Quertier fait à ce propos le procès à la Commission impériale, et s'étonne de voir relégués dans un espace restreint les échantillons d'une fabrication dont le produit dans « les manufactures de l'Europe ne s'élève pas à moins de deux milliards par année. » Les envois faits par les industriels de notre circonscription ont excité particulièrement l'attention bienveillante de M. Pouyer-Quertier.

Digitized by Google

La filature, le tissage mécanique de la Normandie comptent très peu de représentants au Palais du Champ-de-Mars. Cependant, l'ensemble des expositions des différents industriels peut fournir un spécimen à peu près complet des différentes fabrications de nos contrées.

Après l'examen de chacune des expositions de notre rayon, le rapporteur ajoute :

Dans aucune industrie, on peut l'affirmer, les progrès n'ont été plus prodigieux, et les tours de force de bas prix de fabrication n'ont été plus évidents.

Le groupe de Rouen, sous ce rapport, ne laisse rien à désirer ; toutes les branches réunies de son industrie cotonnière constatent d'immenses progrès qu'aucune autre contrée, nous ne craignons pas de le dire, n'a réalisé au même degré : filature, tissage, impressions sur étoffes, rouenneries, c'est-à-dire tissus fabriqués avec des filés teints ou blanchis avant la fabrication ; toutes ces branches diverses se sont montrées supérieures en qualité et en difficultés vaincues à toutes les industries similaires des contrées rivales.

Cependant, la grande industrie dont Rouen est le centre et qui représente plus de deux cents millions de fabrication par année, n'a pas trouvé grâce devant la commission impériale. Notre pays est entaché d'un vice originel. Nos industriels sont *protectionnistes*, et en présence des faits constatés ci-dessus, à la suite des traités de commerce, ils sont restés profondément convaincus que ces réformes n'ont produit pour eux que des difficultés stériles et des résultats désastreux pour l'avenir de leur industrie, sans aucun profit pour les consommateurs.

C'est fort bien dit. Mais quel que soit notre désir de suivre d'aussi près que possible la remarquable discussion qui s'engage dans les pages suivantes, nous sommes à notre regret obligé de ne pas nous y mêler directement. Le député de Rouen dans son rapport s'avance avec sa franchise habituelle sur le terrain de l'économie politique, défendu à la *Revue de la Normandie*. Nous renvoyons donc le lecteur au volume dont nous avons essayé de lui donner la substance, s'il veut se rendre un compte exact de la véritable situation de l'industrie cotonnière de la Seine-Inférieure en 1867.

Gustave Gouellain.

---

Digitized by Google

# CHRONIQUE NORMANDE.

## NÉCROLOGIE.

### M. L'ABBÉ CHOLET, CURÉ D'ALLOUVILLE.

Le 11 septembre de cette année, est décédé dans son presbytère d'Allouville-Bellefosse, près Yvetot, M. l'abbé Cholet, curé de cette paroisse depuis 34 ans. Ce digne ecclésiastique était né à Fécamp en 1794. Ordonné, en 1822, il avait été plusieurs années curé de Senneville-sur-Mer. Il était entré tard dans l'Eglise. Les conscriptions redoublées de 1812 et de 1813 l'avaient atteint à la fleur de son âge et il avait payé à la patrie l'impôt du sang. La paix de 1814 l'ayant rendu à ses foyers, il quitta volontiers la caserne pour le séminaire, et de brave conscrit il devint un excellent curé.

M. l'abbé Cholet était plein de zèle et de charité. En 1860, il fit à l'hospice d'Yvetot une donation de 10,000 fr. En 1861, il adressa à M. le Sénateur Préfet de la Seine-Inférieure la demande d'une inscription commémorative pour Blain d'Esnambuc, fondateur de la puissance française aux Antilles. D'Esnambuc était né au hameau de Quenonville et avait été baptisé dans l'église de Saint-Quentin d'Allouville, le 9 mars 1585. L'inscription fut gracieusement accordée et en 1862 elle était placée dans l'église d'Allouville, près des fonts baptismaux qui avaient reçu le pionnier normand. Le 9 septembre de la même année, une cérémonie touchante, présidée par l'évêque de la Guadeloupe, inaugurait et consacrait le monument commémoratif. Nous devons à M. Cholet une véritable reconnaissance pour la solennité qu'il a donnée à cette fête pieuse et nationale.

On sait qu'Allouville est célèbre par un vieux chêne dans lequel il existe une chapelle consacrée à Notre-Dame-de-la-Paix. Cette dédicace fut faite en 1696, par l'abbé du Détroit, curé d'Allouville au temps de Louis XIV et ami du poète Ducerceau. Cette chapelle, ainsi que la chambre qui la surmonte et l'escalier qui y conduit, avaient vieilli sous l'action du temps. En 1853 M. l'abbé Cholet profita d'une visite que fit à ce vétéran de nos forêts M. le Préfet de la Seine-Inférieure. Il demanda à notre premier magistrat de vouloir bien classer le chêne comme monument historique et restaurer le lambris de la chapelle.

M. le baron Le Roy accueillit gracieusement la demande du bon pasteur et il consacra à cette œuvre une somme de 1,200 fr. M. l'abbé Robert, alors directeur au séminaire d'Yvetot, se chargea de conduire le travail de restauration, qu'il fit exécuter par M. Martin, sculpteur, de Caudebec. L'œuvre fut accomplie dans le style du XVII^e siècle. Tout étant terminé, Mg^r Blan-

Digitized by Google

quart de Bailleul, archevêque de Rouen, vint bénir l'autel neuf et y célébrer la messe le 3 octobre 1854. Après la cérémonie le prélat adressa la parole à une foule immense d'assistants accourus pour voir un spectacle aussi rare qu'inespéré (1).

Tant qu'il fut curé d'Allouville, M. l'abbé Cholet prit le *gros chêne* sous sa protection. Depuis l'abbé du Détroit, nul n'aura plus fait pour sa célébrité et sa conservation. Non content de s'y intéresser au point de vue matériel, il s'en était fait l'historien et l'éditeur de ses histoires. Car, comme un grand de ce monde, cet arbre a ses poètes, ses biographes, ses peintres, ses graveurs et ses chroniqueurs.

A trois reprises différentes, M. Cholet a publié une notice biographique sur ce végétal fameux, et chaque fois, il a augmenté son œuvre de documents nouveaux. La première édition parut en 1843 et elle était intitulée : « *Le Chêne-Chapelle, végétal remarquable et peut-être le plus vieux et le plus* « *gros de tous les chênes qui se trouvent en Europe, dans le cimetière d'Allouville-* « *Bellefosse, près d'Yvetot (Seine-Inférieure)*, in-8 de 23 p. avec une planche. « Paris, Bailly, 1843. » — La seconde édition parut en 1856, et elle comptait 64 pages du même format.

Enfin, la troisième édition vit le jour en 1863. Elle fut imprimée à Bolbec, chez Valin, imprimeur des Pères Franciscains. Cette notice est double et elle est ainsi intitulée : « *Notice sur le Chêne-Chapelle d'Allouville-Belle-* « *fosse, suivie d'une notice historique sur Pierre Blain d'Esnambuc, fondateur* « *de la puissance française aux Antilles.* » La partie qui concerne le chêne-chapelle compte 80 pages in-8. Celle qui regarde d'Esnambuc en compte 70.

Dans cette sorte d'œuvre, nous louons surtout le zèle et la bonne volonté.

Pendant ses trente années de cure, le bon pasteur a cru devoir restaurer son église. Les fenêtres avec leurs meneaux ont quelque mérite, mais il est à regretter que dans ce travail il ait fait un usage immodéré du plâtre. A cela près, M. Cholet fut un digne homme et un très bon curé.

---

### L'INSCRIPTION TUMULAIRE DE M. L'ABBÉ PINTAUD.

Quoique M. l'abbé Pintaud n'appartienne à la Normandie ni par sa naissance ni par sa mort, on nous pardonnera cependant d'en dire un mot dans cette *Revue*. M. Pintaud est connu dans le diocèse de Rouen. Il a prêché dans les trois principales villes de la Seine-Inférieure : à Dieppe, au Havre et à Rouen. Partout il a été écouté avec plaisir et il a laissé dans chaque ville

(1) *Les Eglises de l'arrondissement d'Yvetot*, 2e édition, T. II, p. 382.

Digitized by Google

le souvenir d'un prédicateur élégant et habile. Le Havre surtout goûtait et affectionnait particulièrement M. Pintaud. Chaque fois qu'il paraissait dans les chaires de cette grande cité, la foule se faisait autour de lui et l'église devenait insuffisante.

M. l'abbé Pintaud avait pris rang parmi les orateurs français. La capitale et les provinces se disputaient la faveur de sa parole toujours belle, toujours élégante. Le diocèse de Rouen fut un des premiers à le rechercher. De son côté, l'orateur avait conçu pour notre pays une prédilection toute particulière. Il est rationel d'aimer ceux qui vous aiment.

Ce fut de 1843 à 1852 que M. Pintaud brilla dans notre pays. Il avait alors quarante ans et était à l'apogée de son talent. Outre son mérite oratoire, M. Pintaud possédait toutes les qualités qui font l'homme d'esprit et l'homme aimable. Il était donc aussi goûté dans le monde que dans la chaire.

Cependant, malgré tous ces avantages incontestés, M. Pintaud quitta brusquement la chaire vers 1853. On fut surpris d'apprendre qu'il était entré dans le ministère pastoral et qu'il était devenu curé de Cognac. Cette résolution étonna tous ses amis, car ses antécédents de missionnaire et la nature de son caractère semblaient devoir l'éloigner de la vie paisible et monotone du curé.

Toutefois, il paraît qu'il s'était parfaitement identifié à sa nouvelle position. L'éloge qu'en fait son évêque le prouve surabondamment. L'église de Cognac surtout garde des traces brillantes et solennelles de son passage pastoral. Sa perte a été vivement sentie, et Mgr Cousseau a bien voulu s'en rendre lui-même l'interprète.

Le savant prélat qui gouverne le diocèse d'Angoulême était connu depuis longtemps comme un archéologue éminent; il vient de se révéler comme un épigraphiste distingué.

L'inscription tumulaire de M. l'abbé Pintaud, que Sa Grandeur a composée, témoigne tout à la fois du talent de l'homme et du cœur du pontife.

Voici cette inscription, que nous trouvons dans le *Journal général de l'Instruction publique*, du 13 mars 1867 :

D. O. M. ET P. M.
PETRI. PASCALIS. PINTAVD
HVIVS. ECCLESIÆ. XIV. ANNOS. RECTORIS
QVAM. VERBO. STRENVVS. PRÆDICATOR. IMPLEVIT
ET. ZELO. SVO. FIDELIVM. ZELVM. ACCENDENS
VARIIS. SCVLPVTRÆ. ET. PICTVRÆ. OPERIBVS
ET SACRA. SVPELLECTILI. ORNAVIT
MORTE. PRAEREPTUS. PARISIIS. AN. ÆT
LX. DIE JVLII. XXI. ANNO. MDCCC LXVI
L.I

Digitized by Google

LA NOUVELLE ÉGLISE DE SANVIC.

L'église nouvelle de Sanvic, près le Havre, a reçu la bénédiction épiscopale le dimanche 22 septembre 1867. Une foule imposante et recueillie assistait à cette pieuse fête, que présidait l'éminentissime cardinal de Rouen. L'édifice était digne de l'intérêt qu'on lui portait. Nous ne craignons pas de dire que cette église est une des meilleures que l'on ait élevées de nos jours.

La nouvelle église de Sanvic a été commencée en 1861, d'après les plans de M. Martin, architecte à Yvetot, aidé des conseils de M. l'abbé Robert. L'œuvre de la maçonnerie a été conduite par M. Henri Certain, entrepreneur du Havre, aussi consciencieux qu'éclairé. D'après le devis primitif, une somme de 120,000 fr. était nécessaire à cette construction. On assure que la dépense faite atteint aujourd'hui le chiffre de 160,000 fr. et l'édifice n'est pas encore achevé ; mais peu importe le couronnement de l'œuvre, nous n'avons à apprécier que le monument tel qu'il est et les sacrifices que l'on s'est imposés pour lui. Assurément, ils honorent la commune et la paroisse, car il faut savoir que, pour une église qui ferait honneur à bien des villes, la municipalité et la fabrique de Sanvic n'ont presque eu à compter que sur elles-mêmes. Le ministère et la préfecture leur sont venus en aide ; mais dans les dernières années seulement et pour des sommes relativement minimes.

Le style choisi pour la nouvelle église est le style roman du XI^e siècle. C'est celui que l'on retrouve à Saint-Georges-de-Bocherville, à Jumiéges, à Montivilliers, à Graville et à Saint-Jean d'Abbetot.

Ce style est aussi celui de l'église de Saint-Vincent-de-Paul, élevée aux *Quatre-Chemins* du Havre qui furent longtemps *le bas de Sanvic*. Sanvic alors s'étendait jusqu'à la mer. Il renfermait l'ancien *port aux bateaux*, où débarqua Henri V, en 1415. C'est ce qui explique le vocable de son église, dédiée à saint Denis de Paris. Une vieille tradition prétend en effet que sur les grèves du Chef de Caux échoua autrefois la tête de saint Denis-le-Martyr que deux paroisses se disputèrent entre elles.

Enfin le style roman est aussi le style de prédilection de M. l'abbé Robert et de ses élèves en architecture. Nous n'avons garde de blâmer une tendance à laquelle nous devons les charmantes églises de Barentin, de Berville, de Sommesnil, de Vauville-les-Baons et d'Héricourt-en-Caux.

Les matériaux qui entrent dans la construction de l'édifice sont ceux que le pays fournit en très grande partie. C'est la pierre de taille pour les parties saillantes de l'édifice, telles que corniches, contreforts, puis c'est la brique blanche, fabriquée avec la terre de la Hève, et enfin les silex qui s'échappent de nos falaises.

Digitized by Google

Le plan général se compose de trois nefs qui se terminent par une abside circulaire, ce qui est parfaitement dans l'esprit du XI^e siècle. La forme est celle d'une croix latine, et, chose qui devient assez rare de nos jours, on a placé sur les transepts le clocher formant lanterne. Cet ancien *Ciborium* est presque spécial à la Normandie, où on le trouve fréquemment dans les églises du XI^e au XIII^e siècle. Nous connaissons des lanternes aux cathédrales de Rouen et de Coutances, aux abbayes de Fécamp, de Jumiéges, de Montivilliers et de Bocherville, aux églises d'Etretat et de Veules. La dernière de toutes est celle de Saint-Maclou qui descend jusqu'au XV^e siècle.

Toutefois, ce bel et fier ornement des temples chrétiens tend à disparaître; de nos jours, on veut à tout prix élargir les nefs, si bien que les bras de croix démesurément agrandis comme à Sotteville, ne peuvent plus supporter une voûte élancée dans les airs. De plus, un autre courant général tend à reléguer tous les clochers au portail des églises. Il faut donc dire aux lanternes un éternel adieu.

La tour carrée, placée entre chœur et nef, est le symbole de la prière unie du clergé et du peuple. A ce point de vue, nous en regrettons sa disparition dans les églises modernes.

La tour de Sanvic est très belle. C'est, avec les absides, la partie monumentale de l'église. Elle est surmontée d'une flèche octogone en ardoise qui manque peut-être d'un peu d'ampleur, mais ce défaut est racheté par la présence des quatre clochetons de pierre qui l'accompagnent aux angles. Ces petites pyramides romanes produisent le meilleur effet.

Bien que supportant une tour, les transepts de Sanvic n'en sont pas moins larges et spacieux. Comme à Bocherville, ils renferment chacun une tribune suspendue, genre d'innovation qui n'est pas mauvais.

L'effet général de la construction est très heureux. Le style ancien y est très caractérisé. On croirait une restauration romane plutôt qu'une construction nouvelle. Toutefois les fortes colonnes de pierre qui supportent, à l'intérieur, les arcades de la nef et du chœur semblent plutôt être empruntées au roman du midi de la France qu'à celui du nord.

L'édifice n'est pas achevé : il attend encore son portail et la sixième galerie de la nef qui sera la dernière. Mais nous ne doutons pas que la fin ne vienne bientôt couronner l'œuvre et ne la termine heureusement. Pour garantie de l'avenir, nous avons le zèle et le bon goût que les administrations civile et religieuse de Sanvic ont déployés depuis quelques années.

Le style roman était naturel à Sanvic, quand on se rappelle le clocher qui vient de disparaître, de cette vieille paroisse de *Sanwic* qui avait été donnée à l'abbaye de Montivilliers en 1035, par Robert-le-Magnifique, duc de Normandie. Nous regrettons encore ce témoin du christianisme à l'em-

Digitized by Google

bouchure de la Seine. C'était son plus ancien jalon. On eût peut-être pu sauver ce vieillard huit fois centenaire qui eût montré au Sanvic moderne ce qu'était le village normand, scandinave ou saxon.

Nous comprenons à merveille qu'il fallait au Sanvic agrandi et dilaté une église qui répondit à la beauté de son présent et à la grandeur de son avenir. Nous remercions les administrateurs actuels d'avoir senti ce besoin et d'avoir été demander à l'architecture romane l'inspiration de leur œuvre. Par cette habile combinaison, ils ont su rattacher le présent au passé et concilier la tradition et le progrès.

Nous ne terminerons pas cet article sans féliciter la commune de Sanvic de posséder un maire aussi actif et aussi intelligent que M. Duplessy, et un curé aussi pieux et aussi dévoué que M. l'abbé Petit. C'est à la bonne harmonie qui règne entre ces deux administrateurs que le pays devra le monument dont il peut s'enorgueillir aujourd'hui. Cette église est donc une leçon de vertu et elle prouve mieux que tout ce que l'on pourrait dire que *l'union fait la force*. Laissons à Dieu le soin d'apprécier tous les sacrifices que, de part et d'autre, il faut savoir se faire pour arriver à un pareil résultat et ne songeons qu'à jouir du bonheur que nous a procuré, pour des siècles, une entente aussi précieuse qu'honorable.

---

### INCENDIE DE L'ÉGLISE D'AUFFAY.

Nous venons de saluer une église naissante et déjà il nous faut pleurer sur la mort d'un autre monument. Le beau clocher d'Auffay qui s'élevait si hardiment et si élégamment dans les airs, vient d'être frappé par la foudre et s'est abimé dans les flammes dans la nuit du 3 au 4 octobre 1867.

Un terrible orage, qui s'est fait entendre tout à la fois à Rouen, à Dieppe, au Havre et à Caen, s'est arrêté sur Auffay entre huit et neuf heures du soir. On a vu la foudre frapper à trois reprises le sommet de l'aiguille et l'on suppose que l'électricité a rougi le fer de la croix, lequel aura communiqué le feu à la charpente.

Ce qui est certain, c'est qu'on ne s'aperçut du malheur dont on était menacé que plus de deux heures après l'orage, c'est-à-dire entre onze heures et minuit. La population du bourg s'est levée en masse, tandis que celle des hameaux n'a pas soupçonné la catastrophe. Mais à la hauteur où se trouvait placé l'incendie tout secours était impossible. Il fallut se résigner à voir la flamme descendre le long de la grande pyramide dont l'entière consomption s'est effectuée vers trois heures. Les deux cloches se sont fondues dans le brasier. Le feu s'est ensuite communiqué à la nef, au chœur, aux transepts, aux chapelles; tous les toits de l'église ont été consumés ainsi que

Digitized by Google

l'horloge avec les grotesques personnages qui frappaient sur elle depuis plus de deux siècles.

Quand le jour est venu éclairer cette lugubre scène, il fallait voir le triste spectacle de ce grand vaisseau de pierre rasé en ponton et n'offrant plus que quatre murs fumant comme le cratère d'un volcan !

Par un bonheur inespéré, le mobilier n'a pas été atteint, l'église étant entièrement voûtée d'un bout à l'autre, les voûtes ont arrêté les charbons et les flammes. L'intérieur a donc été préservé avec ses lambris, ses autels, ses bancs, ses stalles, sa chaire et son orgue ; pas un morceau de verre n'a souffert. Inscriptions et vitraux peints ont été miraculeusement sauvés.

La flèche qui vient de s'abîmer dans les flammes était une pyramide octogone en bois et ardoise d'une hauteur remarquable. Elle avait été faite en 1735 par Pierre Duval, charpentier, et avait coûté 8,452 livres.

La charpente de la nef était plus ancienne que le clocher. On lisait sur une architrave l'inscription suivante sculptée en relief :

« L'AN MIL CCCCLX ET XIII FUT FAITE LA CARPENTERIE DE CESTE NEF. »

Il est évident pour nous qu'elle avait remplacé les voûtes ou les berceaux détruits par l'incendie de 1472. Dans cette terrible année, Charles-le-Téméraire, qui ne marchait qu'environné de flammes, brûla le *Fay et plusieurs aultres bourg et villaiges du Bailliage de Caux*. Nous savons, en effet, que l'infortuné duc de Bourgogne parcourut nos contrées la torche à la main et parvint à incendier Saint-Valery-en-Caux, le Pollet de Dieppe, Arques, Auffay et Longueville.

C'est donc la seconde fois que les flammes visitent l'église d'Auffay et il est à désirer que ce soit la dernière. Il était peut-être un moyen très simple d'éviter ce grand malheur, c'était de placer un paratonnerre à la pointe de l'aiguille. Hélas ! cette bonne pensée avait été mise en avant, il y a six ans, après le coup de foudre du 4 juin 1861. Cet avertissement salutaire, qui n'avait coûté que quelques centaines de francs, a été entièrement perdu. Il en a été de même d'un secours de 300 fr. accordé pour cet effet par le département à la commune qui doit bien le regretter aujourd'hui.

Tous les clochers attirent la foudre, comme tout ce qui est élevé ; tous doivent tôt ou tard périr par elle. Nous avons vu de nos jours le tonnerre tracer son sillon sur les clochers de Martin-Eglise, de Varengeville-sur-Mer, de Sauchay-le-Bas, du Bourg-Dun et de Tourville-la-Chapelle. Là, il n'a causé que des dégâts insignifiants, mais nous l'avons vu éventrer ou découronner les aiguilles de pierre de Norville, de Gainneville, de Lillebonne et de Harfleur. Il a mis en cendre les flèches de Rouen (1822), d'Avremesnil (1864), de Fécamp (1460) et d'Etretat (1747). Ces deux dernières ne se sont jamais relevées. Ce serait donc une sage mesure de munir de ce préservatif tous les

Digitized by Google

clochers de ce pays. Nous faisons des vœux pour que cette pratique passe dans les mœurs et même qu'elle devienne une des prescriptions de l'administration.

En attendant que cette proposition passe à l'état de loi dans le monde moral, c'est toujours une excellente chose que l'Assurance. Toutes les églises devraient être assurées. Dans les budgets des communes comme des fabriques, il devrait y avoir un chapitre ouvert pour l'assurance du bâtiment et du mobilier. De cette sorte, les malheurs seraient atténués et les restaurations ne se feraient pas attendre. Dans quel état se trouve une commune quand il lui survient à l'improviste une dépense de 50,000 ou de 100,000 fr.? C'était le cas d'Avremesnil, il y a trois ans : ce serait le cas d'Auffay aujourd'hui si l'on n'avait eu l'heureuse pensée de s'assurer pour 300,000 fr.

---

## DÉCOUVERTES FAITES A ANCOURT, PRÈS DIEPPE, EN 1867.

La confection d'un chemin de grande communication exécuté dans la traverse d'Ancourt, près Dieppe, au printemps de 1867, a amené des découvertes de plusieurs sortes. J'ai remarqué surtout deux espèces de monuments bien distincts : les uns appartiennent à la période gauloise de l'incinération, les autres relèvent simplement du moyen-âge.

La route nouvelle coupant directement et profondément un champ situé au pied du *Mont-d'Ancourt* et tout marné de tuiles romaines, j'ai fait ouvrir une tranchée parallèle, et elle a amené la découverte de plusieurs urnes en terre grossière. Ces urnes sont noires et affectent la forme de pots à fleurs. La matière en est rude et mal préparée. Les seuls ornements que ces vases admettent sont des hachures horizontales et perpendiculaires qui paraissent pratiquées au couteau. En un mot, ces urnes ressemblent entièrement à celles qui se sont montrées dans ces derniers temps à Bouelles, à Moulineaux, à Saint-Wandrille, à Rouen, à Saint-Remy-en-Rivière, à Caudebec-lès-Elbeuf et dans la basse-forêt d'Eu (Seine-Inférieure); aux Damps et au Vaudreuil (Eure); à Port-le-Grand et à Saint-Maxent (Somme).

Comme leurs pareilles, les urnes d'Ancourt renfermaient des ossements humains brûlés et concassés. Il y avait donc là un cimetière remontant au moins au 1er siècle de notre ère.

Malheureusement, la terre de ces urnes étant très friable; aucune d'elles n'a pu venir entière, bien qu'il n'y en ait pas moins d'une douzaine.

Ma seconde étude s'est portée sur la motte entourée de fossés qui se voit près l'église et à l'orient du sanctuaire. Cette butte ne présentant aucune trace de construction, je la considérais comme un ancien terrassement d'une destination mystérieuse et inconnue, comme tous ceux de son espèce. Mais il s'est rencontré que ce grand tertre était la base d'un châ-

Digitized by Google

teau du moyen-âge. Dans une pensée de culture, on avait revêtu de terre les racines séculaires de la forteresse. La même chose avait eu lieu dans la vallée de la Scie, et lors de la démolition de la motte de Dénestanville, en 1862, nous avions eu l'occasion de faire exactement la même remarque.

La motte de vallée qu'entouraient les eaux de la Scie n'était qu'un amas de terre végétale cachant un château roman des xe, xie et xiie siècles. Le château d'Ancourt ne saurait invoquer une si haute antiquité, car les murailles aperçues nous ont paru simplement remonter au xvie siècle. Il paraît s'être composé d'un carré long flanqué aux quatre angles de tours rondes dont on retrouve les traces.

Ce château a dû subsister jusqu'à la fin du xvie siècle. Détruit, comme tant d'autres, dans le cours du xviie, il aura été alors revêtu de ce manteau de terre végétale que la voirie vient de déchirer.

Ce n'est pas un petit résultat pour nous d'apprendre que plusieurs de ces mottes de vallée, surtout celles qui avoisinent les églises ou les rivières, ont été autrefois des châteaux-forts dont elles protégent encore les restes pour qui voudra les étudier.

---

RÉCOMPENSE ACCORDÉE DANS LE CONCOURS OUVERT A LA SORBONNE, EN 1867, A M. DE REVEL, ANCIEN SOUS-PRÉFET DE DIEPPE, ET A M. DE GAUCOURT, JUGE DE PAIX DE SAINT-SAENS.

Les lecteurs de la *Revue* connaissent le nom de M. de Revel du Perron, qui cette année même a échangé la sous-préfecture de Dieppe pour le secrétariat général de la Somme. A deux reprises différentes nous avons consacré à cet administrateur laborieux et lettré de modestes articles bibliographiques. Le premier était relatif aux Rapports qu'il savait faire à son conseil d'arrondissement (1), rapports remarquables qui prouvaient une connaissance approfondie des intérêts qui lui étaient confiés. Notre second article concernait un *Annuaire de l'arrondissement de Dieppe*, publié à ses frais et par ses soins, pour l'année 1866 (2). Cet utile volume était le fruit d'une étude approfondie sur la statistique et même sur l'histoire de l'arrondissement de Dieppe.

Mais ces études, si estimables qu'elles fussent, sont loin de donner une véritable idée du zèle, de l'activité et du dévoûment de M. de Revel pour les pays qui ont eu l'avantage de le posséder.

Ce que peu de personnes savaient, ce que la proclamation solennelle de la Sorbonne a révélé, c'est que M. de Revel, avant d'exercer sur Dieppe et son

(1) *Revue de la Normandie*, année 1864, t. IV, p. 321-322.

(2) *Revue de la Normandie*, année 1866, t. VI, p. 411-412.

Digitized by Google

arrondissement son intelligente activité, avait fait sur Arles et les Bouches-du-Rhône un Dictionnaire complet où chaque commune trouvait son histoire, ses monuments, ses institutions, ses intérêts ; en un mot, tout ce qui touche son présent et son passé.

Cet important travail a été envoyé aux concours établis par le ministère de l'instruction publique, et il a obtenu à son auteur une médaille d'argent qui lui a été décernée en pleine Sorbonne. Nous qui avons alors applaudi M. de Revel, nous sommes heureux de faire connaître à nos lecteurs tout le bien qu'ont pensé les Comités historiques de l'œuvre d'un compatriote que nous regrettons. Pour cet effet, nous croyons devoir reproduire ici le texte même de M. Amédée Thierry, qui unit à la bienveillance des termes l'élévation de la pensée.

Voici ce passage que nous extrayons de la *Revue des Sociétés savantes*, qui vient de paraître (numéro de juillet 1867, 4e série, t. VI, p. 37-39) :

« La mention très honorable à laquelle nous arrivons maintenant, nous transporte du nord au midi de la France, avec le *Dictionnaire de l'arrondissement d'Arles*, que patronne l'Académie d'Aix, et dont les auteurs sont M. de Revel du Perron, alors sous-préfet de l'arrondissement qu'il a décrit, et M. de Gaucourt, son chef du cabinet.

« Je commencerai par adresser un remercîment public à MM. les administrateurs, qui profitent des renseignements que leurs fonctions apportent sous leur main pour en doter la géographie ou l'histoire. La science gagne à ce noble emploi de quelques loisirs administratifs, et l'administration n'y perd rien. Le temps n'est plus où l'on avait pu dire que l'esprit des lettres est incompatible avec celui des affaires : un auguste exemple a dissipé pour toujours, nous aimons à le croire, ces hautains préjugés de l'ignorance. Espérons que le succès de M. de Revel lui créera plus d'un imitateur, et que la savante Académie d'Aix, pour sa part aussi, complétera bientôt son Dictionnaire départemental des Bouches-du-Rhône, si heureusement commencé.

« Cette ville d'Arles, qui domine le delta du Rhône, domina jadis aussi le berceau de la civilisation de nos pères. Avant que les Phocéens eussent fondé Massalie, au milieu des populations saliennes, d'autres navigateurs orientaux avaient abordé aux bouches du Rhône, remonté ce fleuve et pénétré par ses affluents jusque dans les entrailles de la Gaule, pour y porter leur commerce. La mythologie, histoire des temps qui n'en ont pas encore, nous a conservé la trace de leur hardi passage, dans les fables de l'Hercule tyrien combattant aux champs de la Crau contre des géants barbares, et les mettant en fuite à l'aide d'une pluie de pierres que Jupiter lui envoie. Ces pierres y sont encore, et M. de Revel probablement aurait bien voulu, comme sous-préfet, débarrasser son arrondissement de cet incommode souvenir. Après les Phéniciens, dont Hercule était, comme on sait, le symbole et le dieu, Arles voit apparaître les Grecs, qui fondent des comptoirs autour d'elle, et la surnomment Thêlinê, de Thêlê, mamelle : ce qui fait supposer que leurs comptoirs étaient prospères. Ensuite surviennent les Romains, et le terrible Caïus Marius creuse à la bouche orientale du fleuve cette fosse que nos navires sillonnent encore aujourd'hui. Devenue romaine, Arles grandit successivement dans les désastres de l'empire, elle est la petite Rome des

Digitized by Google

Gaules, *Gallula Roma*, puis la Rome de tout l'empire, car l'empire s'y concentre pour mourir. Quand déjà l'Italie est au pouvoir des Ruges et des Goths, c'est Arles qui défend la dernière, sous l'aigle des Césars, le dépôt de la civilisation que Rome avait reçu de la Grèce, dont elle avait doté la Gaule et que menaçaient les conquérants du Nord. Au moyen-âge, une autre auréole entoure la ville d'Arles : elle renaît au xe siècle comme capitale d'un royaume, ce royaume de Bourgogne si bizarrement agrégé à l'empire d'Allemagne. Au xiie siècle, on la voit république libre, tenant la tête de cette grande fédération de municipalités où se garde, au foyer gaulois, une étincelle de la vie romaine. Son indépendance municipale n'est pas sans gloire, et le moyen-âge retentit des luttes brillantes qu'elle soutient, d'un côté contre les seigneurs de la maison de Barcelone, de l'autre contre ceux de la maison de Baux, ces tyrans féodaux des Alpines, jusqu'à ce que, soumise à Charles d'Anjou, elle aille confondre sa destinée municipale avec les destinées de la Provence.

« Tel est le passé de cette cité célèbre. Si maintenant j'osais jeter les yeux sur son avenir, avenir prochain peut-être, mais en tout cas bien désiré par quiconque a des rêves de grandeur pour la France, je montrerais le commerce de l'Europe, ramené vers l'Orient grâce au percement de l'isthme de Suez, rendant à la ville d'Arles sa vieille importance ; le littoral méditerranéen assaini et repeuplé, et, non loin des bouches du fleuve, le vaste étang de Berre transformé en un port maritime qui pourrait recevoir dans ses eaux les flottes réunies de l'univers. Je souhaite de grand cœur, au berceau de l'antique civilisation des Gaules, cette renaissance par la civilisation moderne. Les destinées futures du monde gravitent de ce côté : Napoléon Ier l'avait entrevu de son regard prophétique, et croyons bien que si l'œuvre doit s'accomplir, elle ne le fera point sans que la main de Napoléon III y ait marqué sa forte empreinte. Pardonnez-moi, Messieurs, une excursion à laquelle m'entraînait d'ailleurs le travail de MM. de Revel et de Gaucourt, qui ne perdent point de vue la situation présente ni les intérêts actuels de l'arrondissement d'Arles, au milieu des souvenirs de son histoire.

« Leur Dictionnaire est bien étudié, exact, complet : il remplit toutes les conditions du programme, et nous l'aurions bien sûrement balancé pour le prix, s'il n'avait en concurrence des dictionnaires de départements entiers qui, à l'égalité de mérite, devaient avoir la préférence. Avec cette explication, la mention très honorable devient presque un prix. Je dois dire que l'ouvrage avait été déjà présenté dans un précédent concours, et avait attiré de la part du Comité des observations auxquelles les auteurs se sont empressés de satisfaire. Je dirai aussi qu'ils ont fait une innovation heureuse en ajoutant à l'index des sources manuscrites ou imprimées la nomenclature de toutes les cartes géographiques publiées jusqu'ici sur la localité. Il serait à désirer que cet exemple fût suivi dans la composition de tous nos dictionnaires (1). »

L'abbé Cochet.

(1) *Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, le 27 avril* 1867, p. 37-39, in-8. Paris, imp. Impériale, 1867.

Imp. E. Cagniard, Rouen.

Digitized by Google

# VOYAGES.

# LES ARMÉNIENNES

## A CONSTANTINOPLE.

Sous le modeste nom de *rayas*, les Arméniens exercent à Constantinople une influence qui leur donne le premier rang parmi les peuples chrétiens vivant sous la domination musulmane. Actifs, ambitieux, persévérants et s'accommodant de tous les pays et de tous les climats, ils ont pour Stamboul une prédilection amplement justifiée par les immenses ressources que leur offre cette capitale. Ils s'y trouvent à la tête du commerce et de l'industrie et forment une aristocratie financière dont l'accroissement a été plusieurs fois, pour la Porte, un sujet de jalousie ; aussi plusieurs d'entre eux ont-ils expié par la confiscation de leurs biens, l'exil et même une mort cruelle, le crime d'avoir possédé de grandes richesses. On voit encore aujourd'hui, au grand champ des morts, les tombeaux des deux frères Dunzunglou, banquiers du sultan Mahmoud, qui eurent la tête tranchée dans une crise financière, afin que leur colossale fortune servît à mettre un peu d'ordre dans les affaires de l'Etat.

L'un des premiers converti à la foi chrétienne, le peuple arménien est très attaché à ses croyances et présente généralement, dans son caractère et ses mœurs, plus de moralité que les Grecs. Il se partage, depuis plusieurs siècles, en deux sectes, dont l'une reconnaît la suprématie papale, tandis que l'autre est schismatique. La légère diffé-



Digitized by Google

rence qui existe dans leur manière d'interpréter l'Evangile, produit entre elles une répulsion assez marquée pour scandaliser jusqu'aux Turcs, toujours si tolérants en matière religieuse. Une dame arménienne catholique m'assurait qu'elle avait moins d'horreur pour les musulmans que pour *les chiens de schismatiques* qui, selon elle, n'étaient bons qu'à brûler éternellement.

Les Arméniennes jouissent, à Constantinople, d'une réputation de beauté qui attire sur elles l'attention de tous les étrangers. Quelques-unes commencent à adopter le costume franc, et c'est bien à tort. Dans l'intérêt même de leur coquetterie, elles devraient rester fidèles au manteau brun et au voile blanc des femmes orientales. Ce déguisement mystérieux, qui ne cache ni leurs grands yeux noirs ni la blancheur de leur teint, leur est bien plus favorable qu'un costume qui rentre complétement dans le domaine de la vulgarité. Pourquoi le regard glisse-t-il insoucieusement sur la femme coiffée d'un chapeau, tandis qu'il s'attache avec un secret intérêt sur celle dont il ne peut deviner ni les traits ni la tournure? Simplement, parce que la vue de cette dernière ouvre à l'esprit le vaste champ des conjectures. L'homme est ainsi fait : la réalité la plus gracieuse n'aura jamais à ses yeux l'attrait de l'inconnu, cette source de tant d'illusions, et parfois de si amères déceptions!

Ainsi que toutes les races de l'Orient, la race arménienne a conservé dans ses mœurs les habitudes patriarcales qui, depuis longtemps, sont effacées de l'Europe. La nation n'est rien, la famille est tout. Ceci explique la facilité avec laquelle ce peuple prend racine partout où le courant le pousse. L'Arménien se soucie peu qu'il y ait de par le monde un pays dont il porte le nom. Sa patrie, à lui, est là où sont ses affaires, son industrie, sa famille. Chose singulière, sa religion, qui devrait être un trait d'union entre lui et l'Europe, n'a produit jusqu'à ce jour aucun changement dans sa manière d'être. Il ne comprend ni les devoirs ni les plaisirs de la sociabilité. Ses affaires de négoce terminées, il rentre dans son intérieur sans permettre à ceux avec lesquels il traite chaque jour de venir prendre place à son foyer domestique.

Digitized by Google

A mon arrivée à Constantinople, avide comme toutes les Européennes de connaître l'existence des femmes orientales, je cherchai longtemps, mais en vain, l'occasion de pénétrer dans leur intérieur.

Quoi qu'on en dise, ce n'est pas chose facile que d'être admise dans un harem qui vaille la peine d'être visité. Les préliminaires en sont tellement longs et fastidieux, qu'ils semblent faits tout exprès pour décourager la curiosité la plus robuste.

Abandonnant pour le moment la prétention de voir ces *invisibles* odalisques, que, du reste, une noble lady (lady Londonderry) a critiquées naguère avec un dédain qui doit détruire plus d'une illusion, je m'estimai plus heureuse d'aller passer quelques jours dans une famille arménienne. Cette occasion, sans offrir l'attrait mystérieux du harem, avait bien son prix : il s'agissait d'aller à vingt kilomètres de Constantinople, voir, dans leur intérieur, les Arméniennes que, jusqu'alors, je n'avais aperçues que couvertes du *tachmak* (voile), enveloppées du *féredjer* (manteau), et glissant dans les rues populeuses de Stamboul, comme de vrais fantômes ! Il s'agissait d'étudier leurs goûts, leurs occupations, leur toilette, leurs plaisirs. C'était une bonne fortune trop précieuse pour ne pas séduire un esprit aussi avide que le mien d'impressions nouvelles.

L'excursion se fit à cheval. Nous dûmes côtoyer pendant plus d'une heure les vieilles murailles de Constantinople avant d'atteindre le chemin de San-Stéfano, but du notre voyage.

Ainsi que l'a dit Lamartine, il faut avoir voyagé dans l'extrême Asie pour trouver quelque chose d'analogue à ces magnifiques ruines. Sur une étendue d'environ sept kilomètres se déroule au regard une triple enceinte de murs flanqués de 370 tours, toutes variant de forme et d'aspect.

Un large fossé, où la nature étale la végétation la plus luxuriante, les sépare de la route. On ne peut exprimer l'imposante beauté de ces tours, monuments d'un autre siècle et d'une autre civilisation, qui portent écrite sur leur front mutilé l'histoire guerrière de la célèbre Bysance ! Les unes cachent leurs cicatrices sous un voile de fleurs ; d'autres paraissent prêtes à s'écrouler au moindre vent d'o-

Digitized by Google

rage ; celles-ci laissent apercevoir, à travers leurs crénelures, l'extrémité des grands arbres qui ont pris racine dans leur enceinte ; celles-là, fières et imposantes, semblent encore prêtes à braver les outrages du temps et ceux des hommes.

Un vaste champ des morts s'étend de l'autre côté de la route, afin que rien ne manque à la grandeur mélancolique du paysage. Les hommes, les choses, tout est confondu dans le même néant. A son gré, l'imagination peut évoquer les Turcs, les Grecs et les Croisés dont les ossements reposent en paix sous le sol, jadis témoins de leurs luttes acharnées. Un calme profond ajoute encore à la tristesse qu'on y respire. En vain tâche-t-on de saisir les traits confus d'une capitale : tout est muet, tout semble paralysé. Les portes mêmes qui donnent entrée dans la ville, sont presque toujours désertes. A peine si nous rencontrâmes de loin en loin, abrité sous quelque platane, un café turc, une fontaine, quelques vieux musulmans à barbe blanche, roulant nonchalamment dans leurs doigts un chapelet d'ambre, ou fumant le narghilé sans échanger une parole.

Cependant, au moment de nous éloigner des murailles, nous aperçûmes, sur les créneaux de la plus haute tour, un prêtre grec avec son ample vêtement et le voile noir qui surmonte la coiffure. L'heure, l'endroit, la solitude, tout rendit cette apparition vraiment poétique. On eût dit le génie du christianisme venant chercher jusqu'au milieu de ces ruines les traces presque effacées de son peuple et de ses croyances ! Sur un plan plus éloigné s'élançait, frêle et blanche, la pointe d'un minaret. Ces symboles de deux religions ennemies, que le hasard réunissait ainsi sous nos yeux, nous frappèrent vivement par leur étrange coïncidence.

En nous éloignant des fortifications, la contrée prit un aspect de tristesse et d'aridité dont nous subîmes la maussade influence. Une immense plaine sablonneuse, bornée à gauche par la mer, à droite par d'insignifiantes collines, se déroula devant nous, ne nous laissant d'autre perspective que les flots avec leur physionomie mobile, et les îles des Princes dont les couvents grecs, assis sur les roches les plus élevées, ressemblent à d'anciennes demeures féodales. Pour toute ver-

Digitized by Google

dure, quelques bouquets d'arbres rabougris et tordus par le vent marin; quelques maigres buissons semés çà et là, reposant à peine nos yeux brûlés par la réverbération du soleil sur un sol calciné. L'unique habitation que nous rencontrâmes jusqu'à San-Stéfano fut une poudrière du sultan, située à quelques pas de la mer. Rarement j'ai vu un aspect plus désolé que celui de ce grand bâtiment de couleur sombre, n'ayant près de lui ni colline, ni arbre, ni fontaine pour lui donner un peu d'ombre et de fraîcheur. Mais à mesure que nous nous en éloignâmes, le paysage s'embellit insensiblement. Bientôt une riche végétation et des mouvements de terrain vinrent remplacer la monotonie de la plaine. Nos regards, naguère indifférents, découvrirent sans cesse un nouveau sujet d'admiration. A chaque instant nous arrêtions nos montures, au grand déplaisir de notre drogman, vieux Turc portant le turban blanc et la veste écarlate avec une dignité qui l'eut fait prendre pour le grand visir en personne. Il cheminait gravement à nos côtés, fumait son tchibouck de temps à autre, sans se soucier le moins du monde des beautés de la nature.

En traversant un petit bois, nous mîmes pied à terre pour déjeuner. Le cheval du drogman fut débarrassé de deux grandes sacoches en cuir contenant nos provisions. Malgré le Coran, notre Turc savoura en véritable gourmet quelques verres de vin de Chypre que nous avions apporté tout exprès pour lui tourner la tête.

A la sortie du bois, *Punte-Piccolo* s'offait à nos regards, avec ses jolies maisons entourées de jardins, son vieux pont ruiné, son torrent et son poste turc qui garde l'entrée du pont. La découverte inattendue que nous fîmes d'une nombreuse troupe de zingaris, bivouaquant à peu de distance du village, augmenta, par les détails bizarres de son campement, le charme pittoresque du paysage. Une vingtaine de tentes brunes étaient éparses sur les bords du torrent; les hommes se tenaient en rond autour d'un grand feu, tandis que les chevaux, petits et à longue crinière, pâturaient en liberté. Dès qu'ils nous aperçurent, nous fûmes entourés d'une douzaine d'enfants tout noirs et presque nus qui vinrent nous demander l'aumône avec des cris sauvages. J'avoue qu'un sentiment d'effroi me saisit à la vue de

Digitized by Google

cette légion de démons qui cabriolaient devant nous à qui mieux mieux. Puis, l'idée que j'avais devant moi de véritables bohémiens, et non des bohémiens de contrebande, agissait vivement sur mon imagination.

Ne sont-ce pas les héros d'une foule de romans et de mélodrames plus noirs les uns que les autres? Que de crimes, d'enlèvements, d'événements mystérieux leur seul nom évoque dans l'esprit! Quel est le romancier qui n'eût point à sa disposition un zingaris pour enlever un héritier, jeter quelque maléfice et donner au besoin un coup de poignard? Sa vie errante, les mœurs nomades, l'origine inconnue du bohémien se prêtent merveilleusement aux combinaisons les plus invraisemblables de la vie. Jamais il n'a besoin d'un passe-port pour ses courses à travers le monde.

Il fallait les voir, tels qu'ils se montraient à nous, sur les bords de la mer de Marmara, offrant dans leurs traits, et leurs poses, un type vrai, dénué de cette poésie mensongère que leur prêtent les poètes, mais empruntant à la réalité une puissance que toutes les fictions ne sauraient atteindre. Les femmes, abritées sous des tentes presque en lambeaux, n'avaient pour tout vêtement que quelques bandes d'étoffe collées sur leur corps de couleur bistre. Les cheveux en broussaille ne laissaient distinguer qu'un œil fauve plein d'un éclat sauvage. Les unes préparaient le repas du soir dans une grande marmite; d'autres, couchées à terre, nous regardaient stupidement, sans qu'il leur vint même à l'esprit de soutenir leur réputation de sorcière en me disant la bonne aventure.

A quelque distance de Ponte-Piccolo, nous passâmes à côté d'un platane, célèbre dans le pays par sa grosseur monstrueuse, il ne mesure pas moins de treize mètres de circonférence. Toute une caravane campait sous son ombrage. Les marchands et les chameliers fumaient pêle-mêle dans leurs longues pipes tout en prenant le café.

C'était une scène charmante de simplicité et de couleur locale. Nous entrâmes ensuite dans un petit vallon encaissé par des roches calcaires dont les hauts sommets sont couronnés de bois de pins et de lentisques. Nous y découvrîmes une excavation souterraine dont

Digitized by Google

notre drogman nous entretenait depuis longtemps et qui, par l'examen que nous en fîmes, justifia pleinement l'admiration qu'elle lui inspirait. L'ouverture assez large nous permit d'y entrer à cheval. On y voit des tombeaux dont mon mari prit les dessins; des chambres carrées, des caveaux, tout cela fait de main d'homme. Que d'existences se sont usées à creuser ce labyrinthe, à façonner ce roc, à chercher dans les entrailles de la terre un asile, un refuge, une sécurité!

D'autres grottes s'offrirent à nos yeux, possédant également des tombeaux et des simulacres d'hôtels. Tout nous prouva que ces cryptes formaient, dans les premiers temps du christianisme, une thébaïde où tout un peuple vivait et priait.

En quittant le vallon, nous nous trouvâmes en face du but de notre voyage. C'était une belle habitation appartenant à un riche Arménien, directeur de l'une des poudrières du sultan. Quelques excursions géologiques faites précédemment par mon mari, dans les environs de San-Stéfano, lui avaient valu une charmante hospitalité chez cet Arménien qui, non content de le recevoir avec toute la distinction possible, lui avait fait promettre de me conduire chez lui le plus tôt possible.

A peine eûmes-nous le temps d'admirer la charmante position du palais avec ses galeries et ses kiosques; le maître du logis, accompagné de son frère et de son fils, se hâta de venir à notre rencontre. Peut-être trouvera-t-on que cette facilité à recevoir des étrangers s'accorde peu avec ce que j'ai d'abord dit du caractère peu sociable des Arméniens, aussi dois-je m'empresser d'ajouter qu'elle tenait à une cause exceptionnelle.

Le fils, de retour d'un long voyage dans les principaux pays de l'Europe, avait naturellement rapporté avec lui des idées de civilisation qui dissipèrent beaucoup de préjugés jusqu'alors enracinés dans la famille : parlant facilement le français et l'anglais, ce jeune homme, d'une intelligence remarquable, et qui nous fut d'un immense secours pour la conversation, était donc la principale cause de notre visite chez son père. Son influence avait triomphé des répugnances

Digitized by Google

nationales, et ses parentes, pour lui complaire, avaient porté la condescendance jusqu'à se montrer sans voile aux yeux de mon mari, lors de sa première visite.

Cette explication donnée, je reviens à notre arrivée au palais. Après les salutations et les compliments à l'oriental, notre hôte nous conduisit dans un kiosque où nous attendions les dames de la maison. Elles m'embrassèrent, me prirent les mains et me présentèrent plusieurs charmants enfants vêtus de la façon la plus pittoresque. Ce cérémonial terminé, nous nous installâmes sur les divans pour prendre les *dolchess* (confitures) et le café de rigueur : les tchibouks eurent leur tour; au milieu du nuage odorant qui s'en échappait, nous eûmes enfin le loisir de nous observer, moment attendu avec une vive impatience, de mon côté du moins, car la beauté et la toilette de mes aimables hôtesses étaient dignes, en tout, d'un profond examen. Elles étaient trois (comme les Grâces), et se tenaient couchées sur un large divan cramoisi qui régnait autour du salon.

Leurs poses, pleines de nonchalance, avaient cette grâce qui n'appartient qu'aux femmes de l'Asie, étant comme l'essence de leur nature. L'épouse du maître paraissait avoir quarante ans. Chargée d'embonpoint, ses traits, de lignes régulières, manquaient de cette noblesse intelligente qui, chez les Européennes, décèlent les précieuses qualités de l'esprit. On pourrait en dire autant de la seconde, trop matérielle pour arrêter longtemps le regard. Je glisserai donc rapidement sur ces deux dames, pour en arriver vite à la dernière, la vraie perle du logis. Toutes les conditions nécessaires à la beauté se trouvaient réunies en elle : jeunesse, pureté des lignes, éclat velouté du regard, formes accomplies; la nature lui avait tout accordé; sa figure, son cou, ses mains ressemblaient à de l'albâtre. Une grâce rêveuse, quelque chose de serein et de lumineux dans ses grands yeux noirs complétait sa fascination.

Une telle beauté, revêtue du costume que je vais vous décrire, aurait assurément le droit de tourner toutes les têtes européennes si, au lieu de rester cachée dans le gynécée de famille, elle se montrait dans les salons de Vienne, de Londres ou de Paris.

Digitized by Google

Son large pantalon de mousseline blanche, bien plissé et fermé à la cheville, était retenu au-dessus des hanches par un cachemire des Indes, de ceux qu'on croirait tissés par les génies, tant ils ont de finesse et d'éclat : l'*antérine* (robe), d'une étoffe soyeuse à trame d'or, ne commençait qu'à la ceinture, contrairement à l'*antérine* turque qui monte jusqu'à la nuque. Une veste de satin brun broché d'or, avec de longues manches pendantes, ne recouvrait qu'à demi la chemise en soie blanche à larges raies, sous laquelle on voyait palpiter la poitrine. Tout cela formait un ensemble bien supérieur, en fait de grâce et de coquetterie, aux modes les plus raffinées de l'Europe. Sur la tête, un cachemire rouge roulé négligemment, laissait voir dans ses larges plis quelques diamants, qui semblaient autant d'étoiles scintillantes ; enfin, des babouches de velours et d'or, vraies babouches de sultane, étaient déposées sur le tapis, en face d'elle. A la voir ainsi parée, avec son éclatante beauté, l'on pouvait aisément se croire en face d'une princesse des *Mille-et-une-Nuits*.

Curieuses à l'excès, ces dames veulent à toute force être au courant de ma conversation avec leur jeune parent. C'était un feu roulant de questions sur Paris, sur nos usages, nos plaisirs, notre façon de passer le temps. La vie active des Françaises excitait au plus haut degré leur surprise. Elles avaient peine à comprendre que dans un seul jour on pût visiter ses amis, courir les magasins et les promenades et passer la soirée au spectacle. A tout ce que je disais, leur invariable refrain était : « Ah ! que ce doit être fatigant ! »

Tandis que je les initiais ainsi à notre vie agitée, les hommes, à quelques pas de nous, fumaient le narghilé, échangeant quelques phrases avec une gravité qui nuit moins qu'on ne pense à la conversation. N'est-elle pas même préférable à une abondance de paroles, trop souvent vides d'idées ? Les Orientaux pensent qu'il vaut mieux ne pas dire tout ce qu'on sait que de dire ce qu'on ne sait pas, et, partant de ce principe, ils envisagent la conversation, non comme une chose agréable et futile, mais comme un moyen dont il ne faut pas abuser.

Moins grave que ses compatriotes, le jeune voyageur nous pro-

Digitized by Google

posa de visiter le jardin, l'un des plus beaux que j'ai vu en Orient. Rien n'y manquait : ni les pièces d'eau où jouaient de beaux cygnes, ni les massifs de beaux ombrages, ni les kiosques, ni les fleurs. Malheureusement notre promenade ne fut pas de longue durée, car les queues de ces dames, en ramassant toutes les broussailles, nous forcèrent à chercher un refuge dans la maison. La difficulté qu'elles avaient à marcher, la lenteur disgracieuse de leurs mouvements, refroidit un peu mon enthousiasme. La femme orientale n'est réellement charmante que sur son divan : hors de là, tout son prestige s'évanouit. Mes arméniennes, gauches, essoufflées, marchant comme de vraies cannes, offraient une preuve de plus, que la beauté sans la grâce, n'est presque plus la beauté.

L'heure du souper étant venue, le maître du logis frappa plusieurs fois dans le creux de sa main pour nous avertir.

Dès que nous eûmes pris place autour d'une table ronde, très vaste, un domestique posa sur les épaules de chaque convive une serviette longue, dont les deux bouts à franges d'or, se croisaient sur la poitrine. Ce fut avec cet étrange ornement que nous dûmes procéder à la dégustation des plats orientaux, qui se succédèrent rapidement pendant une demi-heure. C'était un tourbillon de sauces, de pâtisseries, de rôtis, de légumes dont la seule vapeur me semblait suffisante pour rassasier l'estomac le plus exigeant. L'obligation de goûter à tous ces plats, devint à la longue un vrai supplice. Les mélanges étaient si saugrenus, si opposés à mes goûts, que je me promis de ne plus assister à pareille fête.

Le repas fut terminé par le pilan et un sorbet servi dans un grand plat, où chacun plongea sans façon sa cuillère d'écaille, puis, comme au beau temps de la Grèce, un domestique apporta l'aiguière antique en argent ciselé, qui permet à chaque convive de se laver les mains.

De nouveau, on s'installa sur les divans pour prendre le moka et fumer le narghilé, plaisir assaisonné de l'arrivée de plusieurs musiciens grecs, qui vinrent s'accroupir sur le tapis et nous régalèrent du plus burlesque charivari qui se puisse imaginer. Ceux qui connais-

Digitized by Google

sent la musique grecque peuvent se figurer le charme de ce concert. Nos musiciens tinrent à honneur de se montrer dignes de leur nom. L'un des chanteurs tirait d'une guitare félée quelques monotones accords, tandis qu'un autre l'accompagnait de son violon et de ses grimaces. Un troisième, armé de sa flûte, faisait des *couacs* à croire qu'il ne visait qu'à cela. Mais ce qui portait notre ébahissement au plus haut degré, était de voir avec quelle religieuse attention la famille arménienne écoutait cette infernale musique, qu'elle considère sans doute comme fort bonne, ce qui prouve que tout est affaire de convention.

Une copieuse collation vint enfin terminer la soirée et chasser ces énergumènes, qui semblaient s'enivrer de leurs cris nasillards. Malgré le peu de temps écoulé depuis le souper, on servit force pâtisseries et sorbets, le tout couronné par une belle salade romaine, dont les feuilles furent mangées sans le moindre assaisonnement. Après cette dernière *friandise*, on nous conduisit dans un bel appartement, réservé exclusivement à sa hautesse quand elle vient visiter la poudrière. Il est d'usage en Turquie, que chaque grand dignitaire de l'empire ait toujours au service du sultan un appartement où il est censé être chez lui.

Celui-ci, composé d'une grande chambre à coucher et d'un salon, n'était remarquable que par ses peintures à fresque, ses magnifiques tapis et les délicates sculptures des plafonds.

Le lendemain, je visitai avec la belle arménienne et son père, la maison et ses dépendances. Partout je trouvai un confortable qui, sans ressembler au nôtre, a bien son mérite. En général, les habitudes des Orientaux sont loin d'exiger les mille détails d'ameublement qui, dans nos intérieurs, deviennent d'une rigoureuse nécessité. Leur luxe consiste dans de larges divans, dans de grandes pièces bien aérées, dans de beaux tapis et quelques objets de fantaisie en nacre qui ornent les étagères. Ils n'ont, à proprement parler, point de chambre à coucher. Quand l'heure du repos arrive, on apporte une pile de matelats et de coussins dans la pièce où se tient ordinai-

Digitized by Google

rement la famille, et chacun fait son lit sur le divan qui règne autour de la chambre.

Le résultat de mes observations, après quelques jours passés dans cette famille, fut que l'existence des femmes arméniennes est d'une rare insipidité. Leur bonheur consiste dans une vie matérielle, dont un énorme embonpoint est presque toujours la conséquence. Le corps se nourrit aux dépens de l'âme. Avec cette tendance à la sensualité, elles sont peu susceptibles de ces affections vives et profondes, qui ont leur source dans une âme élevée. L'influence du catholicisme est à peu près nulle sur leur esprit. Elles n'en comprennent que les pratiques extérieures dont elles sont esclaves. Quant à ce que la morale du Christ a de pur et de divin, ainsi qu'aux doctrines évangéliques qu'en sont l'essence, elles s'en préoccupent peu. Pour elles, la religion est dans la magnificence que déploie le clergé, dans le bruit des cloches, dans la somptuosité des ornements sacerdotaux, dans tous les signes extérieurs d'un culte qui parle à leur imagination, sans aller au-delà. Du reste, cette ignorance en matière religieuse, est naturellement le résultat de leur genre d'existence, qui semble prendre à tâche d'anéantir, autant que possible, les facultés de l'esprit et de l'imagination. Aussi, le fanatisme, avec des idées étroites et exclusives, a-t-il pris racine dans leur âme, de façon à fausser complètement leur jugement, et à leur faire voir les choses sous un point de vue diamétralement opposé aux vrais principes de la religion.

Notre curiosité, une fois satisfaite, nous songeâmes à prendre congé de nos hôtes. Trois jours d'une vie à l'arménienne, étaient plus que suffisants pour nous satisfaire. Notre estomac ne pouvait s'accommoder plus longtemps des tours de force qu'on en exigeait.

Il faut l'organisation des Arméniens pour passer sa vie à manger et à digérer : je me sentais en plus un besoin d'agir, de respirer, d'être enfin en liberté, qui me rendit sourde à tout ce qu'on tenta pour nous retenir. Etre tout le long du jour en contact avec des gens qu'on ne peut comprendre qu'à l'aide d'un drogman, finit par vous exaspérer. Ce fut donc avec un soulagement infini que nous lais-

Digitized by Google

sâmes derrière nous ce palais arménien, où la vie se passe d'une manière si nulle et si monotone.

Nous revîmes avec plaisir San-Stéfano et les grèves de la mer de Marmara. De nouveau, Ponte-Piccolo s'offrit à nos regards avec son pont mauresque, son lac et ses maisons à légères galeries ; mais la caravane des Zingaris qui, naguère, accidentait si merveilleusement le paysage, s'était envolée comme une troupe d'oiseaux sauvages qui changent à chaque instant de ciels et d'horizons.

Avant de rentrer à Constantinople, nous visitâmes une église grecque, qui est un lieu de pélerinage très fréquenté. De toutes les îles de la Grèce, on lui apporte des hommages et des offrandes. Elle s'appelle *Paloucli*, église des puissants, et voici ce que la tradition raconte sur cette étrange dénomination.

Lorsque l'armée turque pénétra dans la ville impériale, un Grec d'une haute dévotion, était occupé à faire frire des poissons dans une poèle : alarmé par le bruit qui se faisait au dehors, il abandonna poèle et friture pour aller se battre contre les mécréants. Quant aux poissons, frits seulement d'un côté, ils sautèrent hors de la poèle et cherchèrent leur salut dans une petite pièce d'eau qui se trouvait à côté de la maison. Depuis ce temps, l'eau de la source a acquis une vertu miraculeuse, grâce à ces sept poissons qui ont le privilége de vivre indéfiniment.

Une belle église érigée sur le théâtre de l'événement, est constamment remplie de malades qui viennent y recouvrer la santé. Un caveau, revêtu de marbre, contient la pièce d'eau qu'un prêtre garde nuit et jour.

A chaque offrande, les sept poissons, à moitié rôtis, apparaissent au-dessus de l'eau, comme pour remercier l'auteur du présent. Néanmoins, malgré notre grand désir de les voir, ils ne daignèrent pas se montrer à nos regards, quoique le pope, en recevant notre tribut, nous assurât qu'il les voyait parfaitement (sans doute avec les yeux de la foi !)

ADÈLE HOMMAIRE DE HELL.

Digitized by Google

# LES PÊCHEURS DE CORAIL.

Il est peu de substances qui aient eu autant que le corail le privilége d'exciter la curiosité des naturalistes et l'admiration des gens du monde. Sa richesse et sa couleur, l'élégance de ses formes, la dureté de son tissu, la singularité et le mystère de sa nature longtemps méconnue, les difficultés, ce n'est pas assez dire, les périls de sa récolte ; tout concourt à attirer l'intérêt sur ce merveilleux produit.

Les étymologies sont un vaste champ pour la fantaisie ; celle du mot corail ne fait pas exception ; d'après les uns, ce mot viendrait de deux mots grecs *kurê* (fille) *alos* (mer), fille de la mer. On croyait alors que c'était une plante. Dans les anciens auteurs latins, on trouve en effet *curalium* (*curalium deçus siquidi Priscien*) dont on fit par corruption *corallium* d'où viendrait notre mot français *corail*. D'autres étymologistes qui remontent sans doute moins loin font venir corail de *koreô* (orner) et de *alos* (mer) ornement de la mer. Les orientaux dans leur poétique langage l'appellent *fleur du sang*.

Le corail a eu cette singulière fortune de prendre successivement place dans les trois règnes de la nature. Les anciens observateurs le considérèrent comme une pierre, puis jusqu'au siècle dernier il fut regardé comme une plante. Sa forme arborescente, cette apparence de fleurs qui s'épanouissaient sur les rameaux : tout fit illusion aux premiers naturalistes et les savants restèrent longtemps persuadés qu'il était de nature végétale. Bien que son mode de végétation fût obscure et pour cause, cette opinion avait prévalu. En 1706, Marsigli qui fut sur les lieux mêmes étudier la production et la récolte du corail put observer le polypier dans toute sa beauté. Il en envoya à Paris, à l'Académie, quelques fragments : « Je vous envoie,

Digitized by Google

écrivait-il à l'abbé Bignon, alors président de la savante compagnie, quelques branches de corail, toutes couvertes de fleurs blanches. » Marsigli conserva quelque temps le corail dans son cabinet. Tant que la plante était plongée dans l'eau, il voyait aux extrémités des rameaux les polypes s'épanouir comme une fleur, ils disparaissaient dès que le corail était retiré de l'eau, pour reparaître de nouveau quand il était remis au sein du liquide. Tout cela ne lui disait rien, il était enthousiasmé de la découverte des fleurs du corail et il ne put lui venir autre chose à l'idée.

Ce fut seulement en 1727 que Peysonnel, médecin et botaniste du roi, reconnut le premier la nature animale du corail et signala cette découverte à l'Académie des sciences. On sait aujourd'hui qu'il est classé dans l'ordre des alcyoniens de la classe des polypiers et de l'embranchement des zoophytes ou rayonnés. C'est une aggrégation de polypes dont chacun présente l'apparence d'une fleur blanche étoilée à huit rayons. Ils secrètent une matière calcaire rouge qui acquiert une dureté extrême et constitue le corail proprement dit, c'est-à-dire les axes lignifiés que l'industrie emploie. Dans cette petite république, les animaux sont mâles ou femelles, absolument comme les fleurs polygames de l'épinard et de la pariétaire, et ces analogies ne sont pas les particularités les moins curieuses de l'histoire du corail.

Dans sa partie vivante le corail est recouvert d'une sorte d'écorce blanchâtre sur laquelle s'épanouissent les polypes floriformes. La couleur rouge est attribuée par les chimistes à de l'oxide de fer ; mais ce qui ferait supposer que ce corps n'est pas le seul principe colorant du corail, c'est qu'on observe certaines variations dans la couleur que les réactions chimiques de l'oxyde de fer ne peuvent expliquer. Guibourt rapporte qu'il a vu un cataplasme de farine de lin blanchir des boucles d'oreilles de corail et celles-ci reprendre leur couleur primitive après quelques jours d'exposition à l'air. Une forte transpiration produit également la décoloration du corail.

On a dit que le corail réunissait deux règnes : animal de sa nature

Digitized by Google

par ses extrémités vivantes ; il est minéral par sa base, par ses axes pétrifiés dont la dureté dépasse celle du spath d'Islande. C'est selon l'expression de M. Michelet, « une sorte de vie condensée, solidifiée. Peut-être, ajoute ce sceptique historien, est-ce là le point réel où la vie obscurément se soulève du sommeil de pierre, sans se détacher encore de ce rude point de départ, comme pour nous avertir, nous si fiers et placés si haut, de cette fraternité ternaire des droits que l'humble minéral a de monter et de s'animer et de l'aspiration profonde qui est au sein de la nature. » (*la Mer*)

Laissons là cette science fantaisiste et permettez-moi d'ajouter encore quelques détails sérieux empruntés au bel ouvrage de Fridol *le Monde de la Mer*.

Le corail n'a jamais été rencontré à moins de trois mètres ni à plus de trois cents de profondeur. Mêlé à d'autres polypiers, il forme des touffes, des buissons en miniature qui tapissent la voûte des anfractuosités sous-marines, des cavernes creusées dans le tuf, de sorte qu'il croit le sommet en bas. Il se trouve en abondance dans la Méditerrannée et dans la mer rouge. En 1853, 211 bateaux, dont 19 français, se livrèrent à la pêche dans les eaux de Bonnes et de la Calle dans la Méditerranée. Ils recueillirent 35,000 kil. de corail qui fut vendu au prix moyen de 60 fr. le kilogramme, soit 2,148,000 fr.

La récolte où la pêche du corail s'est longtemps faite par des procédés barbares, au moyen d'engins plus ou moins grossiers qui brisaient les plus belles touffes et laissaient perdre au fond de la mer une grande partie du produit. Marsilly décrit ainsi les appareils dont on se servait lorsqu'il explora les pêcheries de la Méditerranée : « Les provenceaux appellent l'un *salabre*, l'autre *engin*. Le premier, qui est celui dont ils se servent en haute mer pour fouiller sous l'eau dans le rocher, est composé de deux poutres en croix, ayant dans l'intervalle de l'angle un boulet de canon qui en facilite l'immersion, et aux extrémités une masse de rets, faits en partie de mailles fortes et chargées et d'autres plus serrées : les grandes servent pour arracher les rameaux, et les petites pour les envelopper.

Digitized by Google

Le second est une espèce de cuiller, composée d'un cercle de fer, d'un pied et demi de diamètre, ayant au fond un sac de rets, qui aux deux cotés a aussi un groupe. Le tout est attaché à une poutre plus longue que la barque et qui a un boulet de fer pour sa prompte immersion et pour la conduire dans les antres qui sont au rivage du continent. » (*Hist. physiq. de la mer*. Amsterdam, 1825).

Aujourd'hui ces anciens appareils sont abandonnés, au moins sur les côtes de Provence ; on emploie des plongeurs dont le travail, s'il offre de grands avantages, n'est pas, comme nous le verrons tout-à-l'heure, exempt de dangers. Ces plongeurs sont revêtus du scaphandre.

Depuis l'exposition universelle, tout le monde connaît le scaphandre. Qui ne s'est intéressé à voir sur le quai de Billy les expériences de ce que le livret appelait hardiment l'*aquarium humain*. Qui a oublié l'accoutrement bizarre des plongeurs qui en faisait quelque chose d'effrayant et de monstrueux. Là, rien pour l'élégance, tout concourt à la sécurité de ces hardis explorateurs d'un sol dont des abîmes nous séparent. Vêtus d'un habillement complet imperméable, ils sont armés d'un gros casque avec des yeux en verre et des soupapes disposées pour laisser l'air se renouveler et expulser celui qui n'est plus propre à entretenir la respiration. Ils descendent au fond de l'eau au moyen de grosses semelles de plomb et de plaques de même métal sur le dos et sur la poitrine. Une pompe à air comprimé leur envoie, par un long tuyau de cuir, l'air nécessaire. Dans la Seine, cet exercice ne présente aucune espèce de danger, mais dans la mer, par 30 ou 40 brasses et plus de profondeur, il faut prendre de très grandes précautions. Le jeu de la pompe doit être très régulier ; un peu trop ou pas assez d'air amènerait des accidents ; un effort brusque pourrait tordre ou empétrer le boyau dans quelque caverne sous-marine, ou bien faire tourbillonner le plongeur et compromettre sa vie.

C'est en 1862 qu'on s'est servi pour la première fois du scaphandre pour la pêche du corail ; mais ce premier essai était peu encourageant, car, vers la fin de cette première campagne, l'un des plon-



Digitized by Google

geurs était mort. On ne s'est cependant pas rebuté, et l'on a continué la pêche, malgré de nouveaux accidents. Ainsi, le 24 septembre 1863, trois des plongeurs qui avaient fait leur apprentissage dans les ports de Marseille et de Toulon avaient succombé. Ils remontaient sains et saufs, dit un témoin oculaire, sans éprouver la moindre indisposition ; une demi-heure après, ils ressentaient un malaise avec envie de vomir, et deux heures plus tard ils rendaient le dernier soupir. M. Lacaze-Duthiers, dans son magnifique travail sur le corail (1), pense que la mort n'a été que la conséquence de la pression à laquelle ces hommes avaient été soumis ; les organes s'étaient congestionnés au fond de la mer, et, à l'arrivée à l'air libre, les changements subits de conditions déterminaient des troubles et des accidents, causes de la mort.

M. Eugène Delongchamp, qui a visité l'année dernière les corailleries françaises du cap Couronne sur le littoral de la Méditerrannée, et auquel j'emprunte quelques-uns de ces détails, rend compte en ces termes des émotions qu'il éprouva en assistant à une pêche de ce genre.

« La marche de notre plongeur nous était indiquée par de grosses bulles d'air qui venaient crever à la surface de l'eau. Tantôt il avançait, tantôt il reculait ; enfin les bulles cessèrent un instant, puis une grosse bulle vint à la surface, suivie d'un bouillonnement violent ; le plongeur avait découvert une caverne ; l'air expiré s'était arrêtée contre la paroi supérieure de la grotte explorée. Nos marins suivaient ces signes et nous expliquaient toutes les péripéties de l'exploration.

« On conçoit avec quel intérêt nous écoutions ces explications, avec quelle anxiété nous suivions tous les mouvements de celui qui tenait en main la corde communiquant avec le plongeur et au moyen de laquelle il entretenait, par des secousses, une série de signaux.

(1) L'*Histoire naturelle du corail*, publiée sous les auspices de M. le Ministre de l'instruction publique et de M. le gouverneur général de l'Algérie ; 1 vol., gr. in-8° de 350 p. et 20 pl., gravées et coloriées. Paris (Baillère), 1864.

Digitized by Google

« Comme la pêche se faisait à une lieue environ au large, on comprend que pour pouvoir l'effectuer dans de telles conditions, il faut un calme parfait. La moindre agitation de l'eau serait incompatible avec les précautions indispensables pour assurer les communication, avec la surface. Quand on songe que le moindre pli ou repli du boyau de cuir conducteur peut arrêter l'arrivée de l'air et entraîner la mort du plongeur !

« Mais le service du scaphandre se faisait avec une régularité parfaite : un soleil splendide, un ciel d'un bleu indigo, pas une ride à la surface de la mer ; à quelques pas de nous seulement, une bande de plus de 50 thons se jouait et prenait ses ébats, en faisant les pirouettes les plus extravagantes.

« Au bout d'une heure environ, le signal du plongeur annonçait son retour ; on le hissa à bord, mais il fallut plus de quatre minutes pour le remonter. Quatre minutes avant de pouvoir porter secours à ce malheureux en cas d'accident ! et encore arrivé dans la barque, faut-il le temps de le débarrasser de son casque et de son vêtement imperméable, ce qui exige encore près de deux minutes.

« Une pareille pêche est effrayante ; mais il faut dire aussi qu'elle était faite avec toutes les précautions possibles. C'est vraiment une population bien digne d'intérêt que celle des pêcheurs de corail de la Couronne ; aussi, c'est avec un très vif plaisir que nous revîmes arriver du fond du gouffre notre plongeur, sain et sauf, chargé d'une magnifique récolte ; car, dans son heure, il avait pêché pour une valeur d'environ 70 fr. »

On travaille beaucoup le corail en Italie, à Naples, et sur quelques points du littéral français ; mais les ouvriers marseillais ont pour cette industrie une supériorité qui n'a guère de rivaux. On a vu à l'une de nos dernières expositions une pièce curieuse de cette fabrication, un jeu d'échecs que l'on estimait à 10,000 fr.

Le corail n'est plus aujourd'hui qu'un ornement très recherché et ses vertus médicales sont complètement oubliées. Il entre encore dans la composition de quelques poudres dentifrices.

MALBRANCHE.

Digitized by Google

# CÉRAMIQUE.

## DE L'INVENTION DE LA PORCELAINE DE FRANCE

## A ROUEN, EN 1673.

Lorsqu'en 1844, M. Alex. Brongniart mit au jour son célèbre et admirable *Traité des arts céramiques*, — travail si complet sous le rapport technique, qu'il fait toujours doctrine,— il n'avait pu qu'esquisser l'histoire de la plupart de nos établissements, tant nationaux qu'étrangers, faute de connaître les textes qui se sont révélés depuis dans de précieuses monographies ou dans de savants travaux d'ensemble.

Ainsi, en traitant des origines de la porcelaine en France, et surtout de celle qui, sous le nom de *porcelaine tendre*, devait un jour faire la gloire de Sèvres et l'admiration des connaisseurs, l'illustre auteur (quoique aidé du concours aussi savant que désintéressé de M. Riocreux) avait cru pouvoir avancer que la première fabrique de cette sorte de poterie avait été établie à Saint-Cloud vers 1695.

Sa principale autorité pour asseoir ce jugement fut la relation du voyageur anglais Martin Lister; et l'existence de fabriques différentes et antérieures paraît lui avoir été inconnue.

Cependant, l'une d'elles, la première par le rang, était indiquée dans quelques ouvrages comme ayant eu à Rouen sa vie *industrielle*.

Il restait donc à trouver les textes pouvant se rapporter à cette ville et propres à établir la priorité de la fabrication dans ses murs.

C'est ce que fit feu M. André Pottier, qui publia, en 1847, sa découverte dans une notice (1) ayant pour titre : *Origines de la por-*

(1) *Revue de Rouen et de la Normandie*, n° de février 1847, 24 pages in-8.

Digitized by Google

*celaine d'Europe ;* et pour sous-titre : *La première porcelaine fabriquée en Europe a été inventée à Rouen.*

Le savant maître, dont nous ne saurions trop déplorer la perte récente, en quelques pages remplies de cette science et de cette largeur de vues qui lui étaient habituelles, entre dans des considérations générales sur la nature et le nom même de la *porcelaine*, de cette poterie autrefois si mystérieuse et qui fut l'objet de tant de fables, de commentaires et de tentatives dans notre pays, aux deux siècles derniers; ensuite, il arrive à l'objet principal de son argumentation, en publiant le texte même des lettres-patentes accordées par Louis XIV, le dernier octobre 1673, et constituant un privilége de trente années au profit d'un sieur Louis Poterat, en vue « d'établir au fau-« bourg Saint-Sever-lès-Rouen ou en tous autres lieux du royaume « qu'il lui plairait, *une manufacture de porcelaine semblable à celle « de la Chine.* » conjointement avec la fabrication de la faïence.

Rien de plus irrécusable que ce document. Mais, en présence du silence gardé par M. Brongniart, le scrupuleux auteur rouennais, — sachant combien d'établissements avaient pu être projetés et non créés,—s'est demandé si celui de Poterat avait vécu. Les *Adresses de la ville de Paris*, par Abraham du Pradel, de 1691, et le *Dictionnaire du commerce* de Savary des Brulons, publié en 1723, se chargèrent de répondre affirmativement à cette partie de la question. Le premier de ces ouvrages porte que le sieur de Saint-Etienne (qui n'est autre que Poterat) a trouvé le secret de faire en France de la *véritable porcelaine ;* et le second mentionne d'abord le succès des premières épreuves faites à Rouen, lesquelles auraient été perfectionnées à Passy et à Saint-Cloud ; — et à une autre reprise, il dit que les manufactures de *vraies porcelaines* furent successivement établies à *Rouen*, à *Passy* près Paris, et ensuite à Saint-Cloud.

Un autre témoignage, plus traditionnel que les précédents, mais non moins valable, en ce qu'il émane d'un faïencier rouennais du dernier siècle, devait encore se produire depuis l'apparition de la notice de M. Pottier, dans les *Documents sur les fabriques de faïence de Rouen*, recueillis par M. Haillet de Couronne, et qu'un

Digitized by Google

savant membre de l'Institut de France, M. Léopold Delisle, nous a fait récemment connaître (1).

Donc aucun doute n'était possible. L'usine rouennaise s'était fondée, avait duré et livré ses produits aux consommateurs. Enfin, une dernière confirmation,— la plus importante peut-être,— et qui alors avait manqué à l'argumentation de M. Pottier, devait être fournie par la détermination certaine de quelques-uns de ses produits; notamment d'un petit pot à parfums, aussi joli que rare, d'un décor *caractéristique*, et aux armes d'une famille *normande* (2), que M. Riocreux fut assez heureux de recueillir, il y a déjà quelques années, pour le musée de Sèvres.

Avec cette surabondance de preuves, la question de primauté et d'origine semblait pleinement et irrévocablement résolue. Elle l'était pour tous, et le fut jusqu'au jour où nous vîmes, à notre grand étonnement, contester, non pas l'existence bien avérée de l'usine rouennaise, mais bien la priorité de l'invention de Poterat, dans un livre qui est à la fois un monument d'érudition et de typographie élevé à la glorification de la plus précieuse des poteries. — Nous voulons parler de l'*Histoire de la Porcelaine*, par MM. A. Jacquemart et E. Leblant (3).

Nul doute que si la mort n'avait emporté avant l'heure le docte André Pottier, il n'eût en son temps examiné et certainement réfuté, dans le livre qu'il préparait sur les faïences rouennaises, l'opinion émise par MM. Jacquemart et Leblant. Mais, puisqu'il n'a pu en être ainsi, nous avons cru, malgré notre insuffisance, devoir nous livrer à cette tâche dans le seul but de provoquer la discussion et de faire surgir la vérité.

Sans tenir compte du texte si précis des lettres-patentes accordées

(1) Brochure de IX et 77 pages in-8. Valognes, 1865. — Voir note de la page 50.

(2) Asselin de Villequier.

(3) Vol. in-folio. Imp. Perrin, de Lyon, 1862. 690 pages et 28 planches à l'eau forte.

Digitized by Google

à Louis Poterat, ni des extraits d'ouvrages qui en constituent le corollaire naturel, les savants historiens de la *Porcelaine* veulent que l'usine de Passy ait précédé celle de Rouen. Et, pour le soutenir, ils s'appuient sur un document que nous allons apprécier et aussi sur une confusion qui a pu se faire dans l'esprit de l'auteur du *Dictionnaire du Commerce*, Savary des Brulons, pourtant si bien renseigné d'ordinaire, et qui aurait à tort placé Rouen avant Passy. On va voir de quel côté se trouve la confusion.

Le texte opposé à celui de Poterat est également un privilége royal, en date du 21 avril 1664, accordé à un sieur Claude Révérend, marchand grossier, bourgeois de Paris, et qui lui donne faculté de *produire la faïence* et de *contrefaire la porcelaine à la façon des Indes*, et cela pendant cinquante années, à Paris ou aux environs.

Malgré cette énonciation de produits en apparence très différents, MM. Jacquemart et Leblant se demandèrent judicieusement *si faire la faïence* et *contrefaire la porcelaine* ne signifiaient pas une seule et même chose, comme les désignations du temps l'indiquaient; mais, par suite d'une interprétation forcée ou erronée, ils en vinrent à une conclusion toute contraire. S'aidant de la lettre même du privilége de Poterat, qui portait explicitement qu'il ne pouvait produire la porcelaine que concurremment avec la faïence, ils affirmèrent que Révérend n'avait pu avoir d'autre visée que de *faire aussi de la faïence* et *de la véritable porcelaine*. Par suite, si Savary avait interverti par erreur l'ordre de l'établissement des premières fabriques, l'organisateur de la manufacture de Passy était trouvé.

Il y a lieu de discuter cette prétention, qui ne repose que sur une donnée hypothétique.

En 1664, c'est-à-dire neuf ans avant l'apparition de Louis Poterat, la *porcelaine orientale* que les navigateurs et commerçants hollandais jetaient sur nos marchés, travaillait les esprits chercheurs; la faïence rouennaise, après avoir débuté à son origine aux mains d'Edme Poterat, par l'imitation et les procédés de Nevers, dérivés eux-mêmes de l'Italie, s'était bientôt livrée à la copie des produits

Digitized by Google

orientaux. Rivaliser d'aspect avec ceux-ci, tel devint le but de nos faïenciers. La Hollande, qui produisait bien avant nous de belles faïences qu'elle introduisait en France à côté des porcelaines orientales, n'eut pas non plus d'autre but.

Ce sont précisément ces produits hollandais qui vont nous donner l'explication des tentatives industrielles de Révérend.

De ce qui précède, il résulte qu'il y avait déjà en Hollande, et d'assez longue date, une faïence usuelle, sinon commune, du moins peu relevée : on aura sans doute imaginé, vers le temps qui nous occupe, d'en épurer les formes, les dessins, et d'en augmenter l'éclat en recouvrant d'une glaçure plus limpide l'opacité de son blanc légèrement teinté.

Cette faïence, à la fois légère, soignée, brillante, et l'emportant par tous ces caractères sur les productions françaises à cette époque, fut pompeusement décorée, dans le langage commercial, du nom de *porcelaine contrefaite* ou de *fausse porcelaine* (1).

Par ses perfections relatives, elle ne pouvait manquer d'être recherchée ; dès lors, le gouvernement, qui faisait appel de tous côtés aux hommes capables de créer ou d'implanter en France les industries étrangères, fut désireux d'y voir fabriquer la nouvelle faïence. C'est alors que le négociant parisien, Claude Révérend, qui pourrait bien n'être pas étranger au nom et à l'extension des *fausses porcelaines,* dut s'offrir pour seconder les vues de Colbert. De là le privilége qu'il obtint. Mais nous doutons que l'établissement ait été sérieusement tenté et monté dans notre pays, et même qu'il ait eu une véritable préparation ou un commencement ailleurs que sur le sol hollandais (2).

(1) A ces désignations s'ajoutent encore celles-ci : *Faïence porcelaine*, *façon de porcelaine, porcelaine de Hollande*. Toutes se rapportent évidemment à la faïence japonnée des Hollandais.

(2) Le Musée de Sèvres possède deux plats superbes, l'un aux armes de Louis XIV avec la date au revers de 1663, date remarquable par sa coïncidence avec celle des lettres de Révérend ; l'autre à celles de Colbert, que M. Riocreux considère comme appartenant à la période des tentatives de ce dernier et en vue d'obtenir son privilége.

Digitized by Google

Ce qui est plus certain, et paraît découler du texte des lettres-patentes, c'est que Révérend, dont les relations étaient vraisemblablement très étendues en Hollande, y fit de nombreuses commandes de ces *faïences* et *porcelaines contrefaites*, qui se retrouvent fréquemment de nos jours, et que nous croyons bien reconnaître à leurs décorations particulières et au monogramme énigmatique AR, dont elles sont marquées. Voilà ce qu'avant tout il s'agissait de faire entrer et vendre en France sans crainte de concurrence ; voilà ce que pour le présent, et peut-être pour l'avenir, le privilége permit. Le but mercantile était atteint ; mais celui du gouvernement le fut-il?...

Nous ne rechercherons pas ici quelle durée put avoir cette production souvent française par le décor, toujours par la destination, mais étrangère, croyons-nous, par les matériaux employés et les caractères techniques. Il nous suffit de constater qu'une sorte de sanction semble lui avoir été donnée par les tarifs douaniers établis au mois de septembre de ladite année 1664 (1).

Ce rapprochement vaut la peine d'être remarqué.

Ainsi, non-seulement on est amené à penser que Révérend ne fut pas un producteur faïencier, mais à plus forte raison, qu'il ne songea nullement à la *poterie translucide*. Son secret, qualifié par lui d'admirable, n'eut autre chose en vue qu'une grossière imitation de cette dernière.

Pour s'en convaincre, il suffit de recourir à l'exposé de ses lettres-patentes et aux définitions contemporaines données à la poterie qui nous occupe. En effet, Révérend ne dit pas qu'il *fait*, —ceci est tout-à-fait important, — mais qu'il *contrefait* la porcelaine, tandis que Poterat déclare qu'il a trouvé le secret d'en faire de *véritable*. Et par rapport à ce dernier, on a la démonstration de ce qui manque à Révérend, savoir : la preuve d'une usine ayant fonctionné et des pièces qu'on peut considérer comme incontestables.

Aux probabilités qui peuvent faire rejeter Révérend comme in-

(1) « La *porcelaine contrefaite* de Hollande ou autres lieux, ou *fayence*, le cent pesant, payera (à l'entrée en France) 10 livres. »

Digitized by Google

dustriel s'ajoute encore ceci : c'est qu'étant chargé de faire une fourniture de vases de faïence au château de Trianon, en 1670, il eut recours à l'usine de Saint-Cloud. Nous le retrouvons donc à cette date seulement *marchand grossier*, comme en 1664.

Il est également bon de noter que les lettres-patentes de Poterat ne font aucune mention de celles du concurrent qu'on lui a opposé ; ce qui n'eût pas manqué d'avoir lieu si ces dernières ne fussent pas déjà, pour une cause ou pour une autre, tombées en désuétude.

Enfin nous ajouterons que Révérend ne pouvant aucunement être regardé comme *porcelainier* et *a fortiori* comme le fondateur de l'usine de Passy, il ne s'ensuit plus que Savary se soit trompé dans l'ordre qu'il donne, à deux reprises, à l'établissement de nos premières porcelaineries françaises. Tout concourt, au contraire, à faire adopter le classement qui s'est imposé de lui-même chronologiquement dans l'ouvrage du judicieux auteur du *Dictionnaire du Commerce*, qui avait personnellement assisté aux débuts de l'art de la porcelaine dans notre pays. Et, sans prétendre soulever complétement le voile qui enveloppe encore d'obscurité la fabrique de Passy, pourquoi n'émettrions-nous pas une pensée que semble autoriser Savary lui-même ? En effet, il ressort de ses assertions qu'une sorte de connexité, ou si l'on veut de solidarité dans les développements, peut être établie entre les diverses usines originaires. Dès lors, qui nous empêche de supposer que Poterat, autorisé par son privilége à s'établir partout où il lui plairait, n'ait tenté une translation ou une succursale de sa porcelainerie à Passy ? De fait, et à moins de supposer des infidélités de transfuges ou bien une invention simultanée ou répétée de la porcelaine tendre, au lieu d'une unité de découverte naturelle, c'est la meilleure conjecture qui se présente à l'esprit. Malgré cela, nous n'osons attribuer à Passy les pièces marquées en bleu du monogramme A P, surmonté d'une étoile ou d'une molette d'éperon.

Toutefois, l'usine rouennaise, en tant que porcelainerie, eut une assez courte durée. La faïencerie avait précédé, c'est elle qui persista, sans nul doute, comme présentant beaucoup plus d'avantages

Digitized by Google

commerciaux. On peut dire qu'après avoir eu son berceau à Rouen, la porcelaine tendre française eut son premier épanouissement à Saint-Cloud. Mais les conditions dans lesquelles se fit ce premier établissement sont dignes d'être signalées. C'est en 1702, et un an seulement avant l'expiration du privilége rouennais, qu'un autre fut octroyé pour Saint-Cloud, réservant encore les droits vivaces de Louis Poterat, seul devancier reconnu (1). Et ce dont on peut s'étonner, c'est de voir accorder ce privilége à la famille Chicanneau, alors, qu'en 1698, le doctenr Martin Lister avait trouvé à la tête de l'usine de Saint-Cloud un sieur Morin qui lui avait fait confidence de ses longues recherches en matière de porcelaine. Là aussi il reste quelque chose à expliquer.

Pour résumer cette note déjà longue, nous redirons avec notre cher et vénéré André Pottier, que, d'après les témoignages les plus palpables, il nous paraît amplement établi qu'à Louis Poterat revient *sans conteste* la priorité d'invention et la mise en pratique d'un secret ingénieux autant qu'*admirable* et qui devait avoir pour étapes principales et plus ou moins glorieuses de fabrication : Rouen, Passy, Saint-Cloud, Chantilly, Vincennes, Sèvres, etc. ; et qu'à la cité rouennaise appartient l'honneur d'avoir vu créer et produire dans son enceinte *la première porcelaine de France.*

Ce dernier *mot*, mis à la place de celui d'*Europe*, est le seul changement important que comporte le remarquable travail de M. Pottier, depuis que la science moderne nous a fait connaître les tentatives porcelaniques, sans suite réelle, faites à Florence au XVI^e siècle par les Médicis.

Notre démonstration, qui s'appuie sur l'autorité de notre respectable maître et collègue, M. Riocreux, nous paraît aussi complète

(1) Ce document, qui mentionne la fabrique rouennaise, n'eût pas manqué d'en faire autant pour celle de Passy, si elle avait eu une véritable importance ; et pour peu que Révérend y eût été mêlé, on eut rappelé son titre, qui n'avait pas encore atteint le terme de cinquante ans qui lui avait été assigné.

Digitized by Google

que possible ; c'est donc à une fausse interprétation de texte qu'il faut attribuer l'opinion de MM. Jacquemart et Leblant, opinion qu'un nouvel examen leur fera sans doute abandonner en vue d'épurer d'autant leur beau livre.

A. Milet.

Sèvres, octobre 1867.

---

Digitized by Google

613

# HISTOIRE DRAMATIQUE.

# RECHERCHES

SUR LES

# ORIGINES & L'HISTOIRE DU THÉATRE

## A ROUEN, AVANT PIERRE CORNEILLE.

### III.

Avant d'arriver à parler des commencements du théâtre de Rouen, il a paru nécessaire d'entrer dans ces détails sur les jongleurs et sur les pélerins, afin qu'après les avoir suivis dans leurs essais dramatiques, d'abord en Normandie, puis à Paris, et avoir fait connaître comment on entendait, à la fin du XIVe siècle, la construction des échafauds et des establies, la mise en scène et le jeu des acteurs, il ne soit plus nécessaire d'y revenir, en parlant spécialement du théâtre rouennais.

La représentation donnée par les jongleurs en 1366, aux fêtes de la Toussaint, devant Charles V, logé en son château de Rouen, est la seule dont on ait pu trouver la preuve avant le XVe siècle et, par les considérations déjà données, il n'y a pas lieu de s'en étonner.

Pour trouver la trace d'une nouvelle représentation à Rouen, il faut franchir un intervalle de quarante années, et passer des jongleurs aux confrères de la Passion ; ce fait, important pour la question qui nous occupe, se place en 1410.

Dès le commencement de cette année, plusieurs individus avaient entrepris de représenter le *Mystère de la Passion*, dont le *Jeu* devait commencer seulement aux fêtes de la Pentecôte ; mais les préparatifs étaient

Digitized by Google

si longs, que l'on avait dû s'y prendre de bonne heure. Vers la fin du mois de mars, les échafauds étaient déjà construits et les autres gros travaux étaient fort avancés. Il restait cependant beaucoup à faire et les cotisations des habitants n'avaient pas été assez abondantes pour garantir le paiement intégral. L'embarras était donc grand, puisque, faute de secours, l'entreprise ne pourrait être menée à fin. Dans l'espoir d'échapper à cette catastrophe, on s'adressa au Conseil de la Commune, pour lui demander secours.

Mais, à cette heure, les conseillers de la ville étaient fortement préoccupés d'une question de finance très importante. Depuis quelques jours, le bruit courait qu'un lourd emprunt allait être imposé aux habitants et, d'un autre côté, l'horizon politique s'assombrissait ; la querelle contre le duc de Bourgogne prenait de telles proportions, qu'on n'en pouvait prévoir les conséquences.

Ce fut en face de ces circonstances défavorables que, le 28 mars 1410, le Conseil des Echevins s'assembla pour « délibérer sur les moyens de venir « en aide à ceux qui préparent la représentation du *Mystère de la Passion* « qui doit être joué aux prochaines fêtes de la Pentecôte. » Mais, après examen de la requête, il fut décidé que « si icelles nouvelles continuaient « et que le dict emprunt courût et eust lieu, que *l'on ferait* cesser le jeu « de la Passion qui devait être joué en icelle ville » (1).

Malheureusement, la menace de l'emprunt se confirma et le mystère ne fut pas joué. Ainsi tomba cette première tentative. La perte fut considérable pour ceux qui s'y étaient aventurés et l'histoire n'y trouve qu'un seul enseignement, c'est que la ville y devait entrer pour une large part puisque, à défaut de sa souscription, les travaux ne purent être continués.

De longtemps, à Rouen, on ne devait revenir à un nouvel essai. Les événements politiques se succédèrent rapidement ; la guerre, avec toutes ses conséquences, devint l'unique préoccupation de tous et, bientôt, la présence de l'Anglais sur notre sol, plongea le pays dans une tristesse qui ne devait cesser qu'après quarante années de luttes inouïes et des prodiges de courage et de patriotisme.

Cependant, il faut l'avouer, durant cette longue période d'humiliation, la ville de Rouen revêtit un jour ses habits de fête et donna le simulacre d'une réjouissance publique. L'entrée solennelle d'un enfant de dix ans, roi anglais, en fut l'objet. Pour célébrer sa *bienvenue* dans nos murs, les rues

(1) Arch. de l'Hôtel-de-Ville, reg. des délibérations. Et *Recherches historiques sur Rouen*, par Ch. Richard, *Revue de Rouen*, 1845, p. 296.

Digitized by Google

006471



qu'il devait parcourir avaient été « mieux tendues qu'elles ne furent « oncques le jour du Sacrement. Et y avait à la porte Cauchoise draps où « étaient les armes de France et d'Angleterre..... et alla le roi à l'église « Notre-Dame... et criait le peuple nouel, tellement que le roy dist que l'on « cessât pour la noise que l'on lui faisait. Dans les rues se *jouaient les Mys-* « *tères et les regarda le roy* » (1).

Ceci se passait au mois de décembre 1430. Mais n'oublions pas que si les Rouennais avaient, en cette circonstance, si richement tendu les rues, ce ne fut point de leur propre mouvement qu'il le firent, mais bien de l'ordre exprès et par la volonté de l'Anglais qui occupait la ville et y commandait en maître. C'était, du reste, le moment où Jeanne Darc arrivait à Rouen pour y commencer son long martyre.

Quand aux mystères qui se jouèrent dans les rues et que « regarda le roi, » ils ne méritent guère qu'on s'y arrête ; ce n'étaient point là des représentations dramatiques, mais de simples scènes de pantomime, où quelques personnages allégoriques s'efforçaient d'attirer l'attention du roi par l'originalité et par l'éclat de leurs costumes ; en un mot c'était et ce fut longtemps, à toutes les entrées solennelles, la répétition de ce qu'avait vu Charles VI, en 1380, c'est-à-dire, la représentation du « *Mystère de la Pas-* « *sion et Judas faisant sa trahison... Mais sans parler ne signer comme se fus-* « *sent imaiges enlevées contre un mur.* »

Il faut bien, cependant, constater encore une autre représentation : en 1445, le 16 mai ; quoique sous le joug anglais, il se trouva, à Rouen, des gens disposés à se réjouir ; il y avait trois ans que Cauchon avait été foudroyé par une apoplexie et, déjà, les désastres de la conquête, pouvaient faire pressentir aux Rouennais une délivrance prochaine. C'est, sans doute, sous l'empire de cette pensée et, peut-être aussi dans l'espoir de toucher le cœur de Dieu, en lui rappelant les douleurs de son fils, qu'aux fêtes de la Pentecôte on joua, pour la première fois, le *Mystère de la Passion* ; et ce qui peut donner à croire que cette représentation fut plutôt une solennité religieuse, une sorte de prière publique, qu'une réjouissance, c'est que le Chapitre avança l'heure de l'office, afin que les chanoines pussent y assister (2). Au reste, cette représentation n'ayant été mentionnée nulle part, on peut supposer qu'elle fut donnée sans beaucoup d'éclat.

Enfin quand la ville de Rouen eut vidé jusqu'à la dernière goutte le calice des humiliations ; quand, après le supplice de Jeanne et à vingt ans

(1) *Jeanne Darc à Rouen*, M. O'Reilly. — E. Cagniard, imprimeur, 1866, p. 32.

(2) *Archives de la Seine-Inférieure*. Reg. capit., 15 mai 1445, veille de la Pentecôte.

Digitized by Google

de là, elle commença à respirer plus à l'aise, en voyant se retirer les Anglais, la gaîté lui revint au cœur; la joie des habitants était si grande que, souvent, on fut contraint d'en comprimer les excès. Les danses, les chants, les mascarades reprirent tellement faveur, que l'archevêque de Rouen s'en montra scandalisé et que, du haut de la chaire, il défendit à tous particuliers « de se revêtir d'habits diaboliques et de porter masques » (1).

Ce retour à la gaîté ne pouvait tarder de rappeler le souvenir de 1410 et celui de 1445 et, par suite, de donner l'idée d'essayer une seconde fois d'organiser la représentation du *Mystère de la Passion*, que les événements avaient si malheureusement attristée. En effet, en 1452, on se remit à l'œuvre et le mystère fut joué dans le cimetière des Jacobins avec une grande magnificence (2). Bien que le fait de cette représentation ne résulte d'aucun document contemporain, il paraît suffisamment prouvé, puisque plusieurs écrivains l'ont mentionné; cependant comme aucun n'en a fourni les détails, on est, sur ce point, réduit à des conjectures. On pourrait croire que cette représentation avait été entreprise par les confrères de la Passion de Paris, précisément parce qu'elle n'a pas laissé de traces dans les registres de la ville. On comprend, en effet, l'intervention des échevins quand l'entreprise est faite par les habitants, mais on s'explique très bien qu'ils se soient abstenus et ne se soient pas crus autorisés à disposer des deniers communs, s'il s'est agi d'une société étrangère à la cité.

Au reste, la ville de Rouen devait être bientôt invitée à prendre sa part dans une autre représentation plus solennelle. En l'année 1454, il ne restait plus un Anglais à Rouen ; le dernier venait d'être chassé, et, de plus, la nouvelle de la réhabilitation prochaine de Jeanne Darc, avait répandu, parmi les habitants, un enthousiasme extraordinaire. On ne parlait plus que de Jeanne et tous ceux qui, vingt-trois ans auparavant, avaient suivi les péripéties du procès et assisté au supplice de la vierge martyre, en racontaient, chaque jour, les détails aux jeunes gens. Ce fut sous l'impression de ces récits que les « échevins et frères des charités Dieu, Notre-Dame, Saint-Nicolas et Sainte-Catherine, du collége des clercs » s'associèrent et entreprirent « la démontrance et célébration du *Mystère de Sainte-Catherine.* » Aussitôt qu'ils se furent entendus sur l'ensemble de la représentation, les frères se mirent à l'œuvre. Déjà la construction des *establies* était assez avancée, lorsque, effrayés des dépenses qui restaient à faire, ils songèrent

(1) *Reg. Capit.* G. 258, année 1451.

(2) M. Frère. — *Notice historique et bibliographique sur l'Académie des Palinods*, p. VIII.

Digitized by Google

à solliciter le concours de la ville. En conséquence, le 26 février 1453 avant Pâques (c'est-à-dire 1454) ils présentèrent leur requête aux échevins pour obtenir « gratuite pécunière pour aider aux frais et coutaisges qu'ils allaient « avoir à supporter. » Les échevins s'empressèrent de faire droit à cette requête et, le jour même, ils décidèrent qu'une somme de 20 livres (environ 730 fr. de notre monnaie) serait prélevée sur les deniers publics pour cet objet.

Cependant la *démontrance* ne devait avoir lieu que le 2 juin et quoique, depuis deux mois, on eût bien employé le temps, il fallait hâter les travaux, si l'on voulait être prêt au jour dit. On se hâta donc, car le 2 juin 1454, *sur la place du Marché-aux-Veaux* « le *Mystère de Sainte-Catherine* fut célébré « et démontré moult notablement à très grandz frais et coutaisges et *plus* « *grandz de la moitié* que l'on avait cuidé (1). » Ces grands coutaisges ayant dépassé les ressources des confrères, ils sollicitèrent des échevins un nouveau secours, que ceux-ci leur accordèrent, en ajoutant *cent sous* à la somme qu'ils avaient précédemment allouée ; ce qui portait la souscription de la ville à environ 910 fr. valeur actuelle.

On pense bien qu'en se montrant si généreux, les échevins, ainsi que cela était d'ailleurs fort naturel, n'avaient pas manqué de retenir leurs places pour le jour de la démontrance ; or, comme ils voulaient en même temps bien voir et se garantir contre l'envahissement de la foule, ils avaient retenu une chambre dans la maison de Jehan Marcel et l'avaient fait « moult « décorer. » Cette chambre et sa décoration coûtèrent encore à la ville une somme de soixante sous, qui porta, en définitive, sa part dans cette fête à plus de mille francs !

Il eut été fort intéressant sans doute de savoir quelque chose du *Mystère Sainte-Catherine*, dont la représentation avait coûté si cher et dont les apprêts avaient tant duré ; mais, dans l'impossibilité de le découvrir, on est réduit à supposer que ce mystère ayant été composé pour la circonstance et n'ayant plus été joué, le manuscrit aura été perdu. Nous pensons qu'il fut composé exprès, parce que sainte Catherine, alors très populaire, était l'une des saintes protectrices de Jeanne et que, par ses visions, ses révélations et ses luttes, sa vie, par certains côtés, avait beaucoup d'analogie avec celle de notre héroïne.

Pour nous, cette représentation avait un caractère bien plus élevé que celui d'une simple fête populaire : c'était une manifestation publique, une réhabilitation anticipée et solennelle, une glorification éclatante que la ville tout entière, ses magistrats en tête, voulait donner à la mémoire de

(1) Arch. de l'Hôtel-de-Ville. Délibération des 26 février et 2 juillet 1454.



Digitized by Google

celle dont ils avaient vu le supplice à vingt-trois ans de là : l'époque choisie, le *Mystère de sainte Catherine* préféré à celui de la *Passion*, le seul, à peu près, connu à Rouen ; l'intervention si généreuse des échevins et, par-dessus tout, le choix de la *place du Marché-aux-Veaux*, toutes ces circonstances semblent se réunir pour révéler la pensée qui détermina l'entreprise.

Pourquoi, en effet, le choix du deuxième jour de juin, alors qu'à cette époque, toutes les saintes Catherine étaient fêtées le 9 mars, le 30 avril, le le 25 novembre ou le 14 septembre, sinon, pour rapprocher le plus possible le jour de la glorification du jour de l'ignominie ? Pourquoi le *Mystère de sainte Catherine*, sinon, parce que Catherine (de Sienne) était la sainte que Jeanne aimait, celle qui la conseillait durant sa glorieuse carrière, celle aussi dont la vie avait le plus d'analogie avec celle de Jeanne et qui, par ses visions, ses inspirations et sa lutte contre Clément VII, était devenue très populaire ? Pourquoi l'intervention si empressée des échevins, sinon, pour imprimer à la fête son vrai caractère de manifestation publique ?

Pourquoi, enfin, avait-on préféré la place du *Marche-aux-Veaux*, si peu convenable pour la construction des establies et trop petite pour contenir la foule, que devait attirer ce spectacle, au Vieux-Marché ou à tant d'autres places beaucoup plus spacieuses, par conséquent plus commodes et mieux appropriées à l'entreprise ? Ne serait-ce pas, ainsi que la tradition s'en est longtemps conservée, parce que le bûcher de Jeanne avait été élevé sur la place du *Marché-aux-Veaux*, et non sur celle du *Vieux-Marché*, comme on l'a dit depuis et surtout dans ces derniers temps ? On ne peut guère s'expliquer le choix de cette place quand on se souvient que, deux ans auparavant, le cimetière des Jacobins avait été trouvé si convenable pour représenter les *Mystères* que, depuis, il fut presque toujours préféré. En présence d'un fait aussi remarquable, n'est-on pas amené à se demander s'il est possible que ceux qui avaient *vu le bûcher* en 1431, ont pu se tromper quand, en 1454, vingt-trois ans seulement après, en voulant purger la place qui avait reçu cette infamie, ils ont *cru* que c'était celle du Marché-aux-Veaux ? et malgré le talent avec lequel le contraire a été établi dernièrement, *après quatre siècles*, quand les deux places du Vieux-Marché et du Marché-aux-Veaux ont été tellement modifiées, qu'il est impossible d'affirmer la place précise qu'occupait le bûcher, ne se sent-on pas envahi au moins par le doute ; doute qui grandit encore, quand on s'est convaincu, par la lecture de nombreux actes de vente (1), que presque tout le côté sud du Vieux-

(1) *Tabellionnage de Rouen*, 8 août, 19 août, 5 septembre 1420, 28 février 1421, 20 juillet 1842, 10 novembre.

Digitized by Google

Marché *était alors bâti ;* que le terrain occupé aujourd'hui par le Théâtre-Français l'était, en 1431, par des maisons et des jardins clos qui s'étendaient jusqu'à l'hôtel du Caudron, qui formait encoignure entre le Vieux-Marché et le Marché-aux-Veaux ; et qu'à ce point (à l'oposite de l'église Saint-Sauveur), devant celle de Saint-Michel, se trouvait un carrefour ou *vide place*, où, suivant nous, Jeanne Darc *avait subi son supplice en* 1431.

Mais nous sentons que cette thèse est déplacée ici, ou qu'il est au moins inutile et même imprudent d'y revenir, après que tant d'érudits l'ont si bien traitée ; rentrons donc, sans plus tarder, dans notre sujet.

Si nous avons dit plus haut que, dans notre pensée, le *Mystère de sainte Catherine* avait été *composé* exprès pour la représentation du 2 juin 1454, c'est que, déjà, l'art dramatique avait franchi, en peu d'années, toute une période de tâtonnements et d'essais. On était passé du drame *montré* au drame *signé*, et maintenant on était parvenu au drame *signé et parlé*. Ce fut le moment des premières compositions *dans le genre des frères de la Passion ;* car alors, les jongleurs étaient un peu effacés par cette société nouvelle ; s'ils existaient encore, et cela n'est pas douteux, c'était plutôt comme *auteurs* (acteurs, disait-on, du mot *auctores*), mais non comme *acteurs jouant leurs propres œuvres*. Depuis 1450, en effet, on possédait plusieurs mystères dialogués ; on les avait déjà représentés à Paris et dans quelques autres villes du royaume. Par exemple, on connaissait ceux-ci: La *Nativité de N.-S. J.-C.*, à 25 personnages ; — le *Jeu des trois Rois*, à 18 personnages ; — la *Résurrection de N.-S. J.-C.*, à 22 personnages ; la *Passion de N.-S. J.-C.*, à 56 personnages ; — la *Conversion de saint Paul, son martyre et celui de saint Pierre*, à 43 personnages et en trois journées ; — le *Mystère ou Passion de saint Estienne*, à 15 personnages ; — la *Vie ou Mystère de monseigneur saint Fiacre*, à 23 personnages ; — le *Mystère de saint Denis et de ses compagnons*, à 26 personnages, — le *Mystère de la vie et des miracles de madame sainte Geneviève*, à 41 personnages ; — et, enfin, l'*Histoire de la destruction de Troies*, mise par personnages et divisée en quatre journées, par Jacques Millet.

C'était, comme on le voit, une source assez abondante pour l'époque, et où les confréries pouvaient puiser à loisir. Mais n'oublions pas que l'imprimerie n'était point encore établie en France et que toutes ces œuvres, à l'état de manuscrit, ne se pouvaient propager que par la *copie*. Ceci explique suffisamment et d'un même coup, la rareté des représentations et la vogue exclusive qui demeura attachée au *Mystère de la Passion* durant tout le XV^e siècle.

Il est un fait dont la bisarrerie a besoin d'être expliquée : c'est la fréquences des représentations dans les campagnes, tandis que, dans les villes,

Digitized by Google

elles étaient si rares que souvent, quinze et même vingt années se passaient, avant de ramener une de ces fêtes pourtant si populaires ! La cause de cette différence se trouve dans la simplicité des unes et dans le luxe des autres. Dans les campagnes, en effet, au lieu de ces establies ou théâtres gigantesques qui faisaient l'orgueil des villes, on se bornait à donner les représentations dans une église, dans un cimetière, mais sans construction extraordinaire et avec les décors et les costumes que l'on se procurait au château ou au presbytère. Les mystères que l'on jouait étaient eux-mêmes réduits à des proportions fort modestes, et, à vrai dire, on jouait moins des mystères que des moralités, parce que ces dernières, d'une composition beaucoup plus simple, n'exigeaient ni un grand nombre de personnages, ni une mise en scène coûteuse. C'est ainsi qu'à Bonaffles, doyenné de Beaudemont, le sieur de Vieux-Pont joua, en 1462, les *Miracles de Notre-Dame*. Cette représentation révèle une particularité assez intéressante, c'est qu'aussi bien dans les campagnes que dans les villes, on ne pouvait jouer mystères, miracles ou moralités si, préalablement, on ne s'était mis en règle, non-seulement avec le juge *civil et politique* du lieu, mais encore et surtout avec l'official. Le sieur de Vieux-Pont l'apprit à ses dépens : Muni de l'autorisation du juge civil, il avait négligé de « *soumettre le livre* à l'examen de l'official, » cette négligence lui coûta deux jours d'emprisonnement (1).

Disons, cependant, que durant quelques années, aussi bien dans les campagnes que dans les villes, les représentations devinrent fort rares. Depuis que Louis XI occupait le trône de France, les réjouissances publiques avaient été remplacées par les lamentations du peuple. Les impôts, plus lourds que jamais, avaient tellement appauvri bourgeois et manants, qu'aucun n'eût trouvé dans son escarcelle le moindre superflu pour employer à des représentations dramatiques.

Cependant, malgré la misère du temps, et peut-être à cause d'elle et pour essayer de s'en distraire un peu, le peuple rouennais se réveilla un jour et voulut marquer une sorte de halte vers le milieu de ce règne détesté. Les représentations que les confrères de la Passion donnaient si souvent dans la capitale, où ils étaient définitivement établis, faisaient maintenant beaucoup de bruit en province ; ceux à qui il avait été donné d'y assister, en revenaient enthousiasmés et, par les récits qu'ils faisaient, éveillaient parmi leurs auditeurs le désir de voir bientôt quelque fête semblable. Le souvenir de 1454 étant encore vivace, en 1474 on décida d'organiser une représentation, au moins aussi brillante que l'avait été celle du *Mystère de sainte Ca-*

(1) *Archives de la Seine-Inférieure*. Registre de l'officialité, 1462.

Digitized by Google

*therine*. Pour cela, on choisit le *Mystère de l'Incarnation et Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, mais on se garda bien de retourner sur la place du Marché-aux-Veaux ni au cimetière des Jacobins, et cette fois la place du *Neuf-Marché* eût la préférence. Ce lieu était d'ailleurs parfaitement choisi, car alors le Neuf-Marché se trouvait dans le clos aux Juifs, et comprenait le terrain occupé maintenant par la salle dite des Procureurs et par une partie de la cour du Palais-de-Justice ; il était borné, d'un bout la rue Dourdonne, et d'autre bout (au septentrion) l'enseigne de l'*Ange ;* ce fut sur cette ligne que l'on construisit les échafauds.

Bien que cette représentation soit parfaitement connue et que le *Mystère de l'Incarnation*, qui fut joué en 1474, se trouve encore dans beaucoup de bibliothèques, il peut être bon de rappeler ici quelques-uns des détails de cette fête publique, afin de mieux constater l'état du théâtre à cette époque.

Les establies divisées par scène et disséminées de place en place, avaient été abandonnées dès 1454, mais aucun document n'avait donné la description du théâtre qui les avait remplacées; il en est autrement, cette fois, et grâce aux frères Parfait et à ceux qui nous ont conservé le *Mystère de l'Incarnation*, la construction du théâtre est parfaitement connue. C'était un immense échafaudage composé de six étages superposés ; chaque étage était divisé en un certain nombre de loges ou chambres, dans chacune desquelles une scène devait être représentée. Ainsi, l'étage supérieur contenait trois loges : « en la première, vers orient, » était « le Paradis ouvert ; » dans la loge à côté, Dieu le Père et la cour céleste ; et dans la troisième « on voyait Nazareth. »

L'étage au-dessous, divisé en six loges, comprenait Jérusalem.

Sous Jérusalem, Bethléem occupait quatre loges.

Puis à l'étage inférieur, divisé en neuf loges, on représentait tout ce qui s'était passé à Rome.

Enfin, sous le théâtre, était le fameux enfer, avec son immense gueule, s'ouvrant et se refermant sans cesse et, à chaque fois, laissant entendre les hurlements des damnés et les rugissements des démons, qu'une bande d'acteurs, les mieux cachés possible, s'efforçaient d'imiter à l'aide de cornes et d'autres instruments.

L'ensemble de la représentation se trouvait complété par les prophètes, placés sur un petit théâtre, à côté du principal.

Des écritaux en lettres d'or et d'azur étaient appendus au haut de chacun des étages et, sur des banderoles que le vent faisait voltiger, se lisaient les titres de toutes les scènes principales.

On avait préparé cette représentation en vue des fêtes de Noël et, depuis dix mois, on y travaillait ; quand arriva le 25 décembre, malgré l'impor-

Digitized by Google

tance des travaux et les mille détails qu'ils comportaient, tout se trouva prêt au jour dit. Les Rouennais purent alors admirer les richesses qu'on avait déployées à cette occasion ; les draperies, les soieries, l'argent, l'or, l'étain fin et les pierres précieuses resplendissaient sur les costumes, aussi bien que sur les décors, et l'on ne saurait s'en faire une idée qu'en lisant les détails curieux de *l'entrée et séjour de Charles VIII à Rouen* (1).

Pour les entrées solennelles de nos rois, on comprend jusqu'à un certain point ces grands déploiements de richesse et de luxe, parce que la ville entière en supportait les frais ; les bourgeois tenaient à grand honneur d'étaler leur opulence aux yeux du souverain, et le sentiment un peu orgueilleux qui les y poussait, les empêchait de comprendre le danger qu'il y avait pour eux à se montrer si riches ; ils ne réfléchissaient point alors que, plus tard, quand viendraient les gros emprunts, ils auraient mauvaise grâce à s'en défendre en alléguant « leur paouvreté et défaute de deniers. »

Il n'en allait point ainsi de la représentation d'un *Mystère*. La société ou la confrérie qui l'entreprenait en assumait toutes les charges, non pas assurément qu'elle entendit en supporter à elle seule tous les frais, cela eût été impossible ; mais elle devait, par ses démarches et ses sollicitations, se procurer le concours des habitants et, par ses quêtes, recueillir les fonds nécessaires pour assurer l'entreprise. Ainsi en fut-il toujours, aussi bien pour le *Mystère de Sainte-Catherine*, le *Mystère de la Passion*, que pour celui de l'*Incarnation*. Le jeu de ce dernier dura deux jours. La longue lacune qui existe dans les registres des délibérations de l'Hôtel-de-Ville, de 1471 à 1491, aussi bien que dans les comptes, n'a pas permis de savoir si la ville de Rouen avait concouru d'une manière quelconque à cette fête.

On comprend, sans doute, que des fêtes de ce genre devaient nécessairement être fort rares. Déjà, on avait essayé de les simplifier afin de les rendre plus fréquentes ; l'essai paraît en avoir été fait dans les campagnes, puisque nous avons vu le sieur de Vieuxpont, en 1462, à Bouaffles, jouer les *Miracles de Notre-Dame* et que, bientôt, nous en verrons d'autres qui l'imiteront. Ainsi, nous trouvons, qu'en 1476, les habitants de Triel jouèrent le *Mystère de Saint-Victor*. Mais quel est ce mystère dont on n'a point l'analyse ? Avait-il été composé en l'honneur du patron de la paroisse ou du seigneur du lieu ? C'est ce que l'on ne saurait dire ; dans ce cas, il eût donc été composé exprès, par un poète de l'endroit, et l'auteur et le poème seraient restés ignorés. Malheureusement, pour ceux qui avaient pris part à la fête, elle avait fait trop de bruit, car elle était parvenue jusqu'à l'oreille de l'official, portée par le curé de la paroisse, lequel s'était plaint de ce que,

(1) Ch. de Beaurepaire, 1854.

Digitized by Google

malgré sa défense, le mystère avait été joué dans le cimetière ; que, de plus, l'un des acteurs avait eu l'audace d'aller prendre dans sa niche la statue *d'une noble dame* qui figurait en guise de sainte, à l'un des côtés de la chapelle Sainte-Anne, et l'avait placée sur le théâtre « pour servir à la repré- « sentation d'une idole au *Mystère de Saint-Victor* ; » enfin, de ce qu'on avait « joué des comédies dans ledit cimetière. » En punition de tous ces méfaits, l'officialité condamna à trente sols d'amende quatre individus, pour avoir joué le mystère sans permission ; celui qui avait osé porter la main sur la noble dame et celui qui avait fait jouer des comédies dans le cimetière, en furent quittes pour chacun dix sols d'amende (1).

De ces exemples on doit conclure, il me semble, que si les campagnes avaient déjà simplifié les représentations dramatiques au point de s'en pouvoir donner si facilement le spectacle, c'est qu'apparemment, les habitants des villes leur en avaient donné la première idée. Il me paraît, en effet, certain qu'il existait, dès cette époque et même antérieurement, deux sortes de représentations : les unes ayant, comme celles de 1454 et 1474, un caractère public, étant entreprises et données par et pour la population et auxquelles concouraient les autorités ; les autres, au contraire, d'un caractère privé, plus simples par conséquent, jouées pour ainsi dire en famille, par un petit nombre d'amateurs, dans des maisons particulières, dans une grange ou dans une cour, et où n'étaient admis que les amis et les parents ; quelque chose, enfin, qui ressemblait beaucoup à ce que nous appelons des *théâtres de société*. C'était dans ces petites réunions, que l'on jouait les moralités et les miracles, parce que, les moralités surtout, n'exigeaient ni une grande mise en scène, ni un grand théâtre ; une grange, une cour ou une salle un peu spacieuse suffisait ; quelques draperies en formaient la décoration. Mais, par leur simplicité même et leur caractère privé, ces représentations passaient inaperçues et c'est en vain qu'aujourd'hui l'historien en recherche les traces ; ni le juge civil, ni l'official, n'avaient le regard assez perçant pour surveiller ces sortes de réunions et leur police ne pouvait s'y exercer. Les documents font donc absolument défaut sur ce point. Cependant, l'absence de preuves permet-elle de douter de l'existence et de la fréquence de ces amusements ? Je ne le crois pas ; parce que, à Rouen, aussi bien qu'à Paris, le peuple aimait par dessus tout les représentations dramatiques et que, ne pouvant se procurer souvent la jouissance des entreprises publiques, il est naturel de penser, je dis même qu'il est permis d'affirmer, qu'il a dû s'en dédommager par de petites représentations intimes,

(1) *Archives de la Seine-Inférieure*. Reg. capit.. G. 338. — 1476-1477.

Digitized by Google

qui n'exigeaient que peu ou point de dépenses et qui donnaient une sorte de satisfaction à ses goûts.

Un fait digne de remarque et qui confirme ce qui a été dit plus haut sur les dépenses excessives que les grandes représentations nécessitaient, c'est que, durant tout le xv^e siècle, on ne trouve pas qu'aucune société ou confrérie ait essayé, après avoir donné la représentation d'un mystère, *d'en organiser une seconde*, tant l'épuisement, qui suivait ordinairement la première tentative, était profond.

Ainsi, nous trouvons, en l'année 1476, une nouvelle représentation publique ; mais ce ne sont ni les confrères de la Passion de Paris, ni ceux des charités Dieu, Notre-Dame, Saint-Nicolas et Sainte-Catherine qui la donnent ; c'est la *confraierie de Saint-Romain* qui vient débuter à son tour et qui veut fêter son patron, en jouant son mystère. La chose ayant été ainsi décidée, on s'y prépara de longue main. Dès le 18 juin, les confrères présentèrent leur requête au Chapitre de Notre-Dame « à l'effet de leur être permis de jouer les *Mystères de Saint-Romain* » et, le même jour, le Chapitre décida « que lesdits confrères s'établiraient devant l'église et dans l'intérieur de l'aître et qu'ils seraient responsables des dommages qui arriveraient aux édifices et aux autres choses de l'église (1).

Nantis de cette permission, les frères se mirent promptement à l'œuvre et, le 2 août, les travaux se trouvaient assez avancés pour que l'on put commencer à s'occuper des décors. Ce jour-là donc, après que la demande lui en avait été faite, le Chapitre ordonna « de confier aux frères pour « jouer le mystère *la Bête de la Gargouille* qui était en garde dans l'église « en un certain lieu, aux soins du maître de la fabrique » (2).

Au reste, comme cette représentation a été déjà racontée par M. Floquet (3) et que nous n'avons rien à ajouter à son récit, nous croyons n'avoir rien de mieux à faire que de lui laisser la parole : « Le Chapitre, dit-il, facilita « autant qu'il put cette représentation, en contribuant aux frais, et en faisant prêter à la confrairie tout ce qui lui était nécessaire pour construire « les échafauds dans le parvis, et pour jouer le mystère. Non-seulement « tout le gros matériel de la fabrique, comme poutres, planches, claies, « fut mis à la disposition des confrères, mais on leur prêta tous les ornements, draps, tentures, tapisseries, qu'ils demandèrent. On leur confia « aussi, mais sous bonne caution toutefois, une mître, une crosse, et tous « les insignes épiscopaux indispensables à l'acteur chargé du rôle de saint

(1) *Archives de la Seine-Inférieure.* Reg. capit., 1476.
(2) *Archives de la Seine-Inférieure.* Reg. capit., 1476.
(3) *Hist. du privilége de saint Romain,* t. II, p. 553.

Digitized by Google

« Romain, rôle si important dans un long drame, qui ne devait pas être « autre chose que la vie du saint pontife *mise en tableaux*. Deux enfants de « chœur avaient été chargés du rôle d'anges ; on leur fit revêtir des tu- « niques, indispensables, apparemment, pour faire illusion dans ces rôles. « Il fut permis à tous les chapelains de Notre-Dame de *figurer* dans le mys- « tère, dont la représentation dura plusieurs jours ; et pendant ce temps- « là quoique absents du chœur, ils furent réputés présents, et ne perdirent « point leurs rétributions quotidiennes. Une des boutiques du parvis fut dé- « couverte, sans doute pour laisser aux anges la facilité de faire toutes les « évolutions que prescrivait le mystère. On n'avait eu garde d'oublier le « miracle du dragon et, à la grande satisfaction du peuple, une gargouille « horrible et monstrueuse joua un grand rôle dans la pièce..... Pendant « plusieurs jours que dura cette pieuse représentation, *l'heure des offices fut « changée et le bruit de la sonnerie ménagé de manière à ne point distraire* une « multitude immense, *passionnée pour ces spectacles*, où l'on *jouait* les saints « en voulant les honorer. »

Les détails, très complets, qu'on vient de lire, montrent en même temps l'importance que l'on continuait de donner à ces représentations et le peu de progrès que l'art dramatique avait fait jusque-là. Les chanoines autorisés à *figurer* dans les mystères, l'HEURE DES OFFICES changée, la *sonnerie ménagée ;* puis la vie du saint *mise en tableaux*, la *gargouille jouant* son rôle, la *boutique découverte* pour les évolutions des anges ; tout est là pour prouver que l'on en était encore à l'enfance de l'art.

Il paraît très probable que le *Mystère de saint Romain* fut joué le jour de la fête du saint, et que les confrères avaient compté sur l'affluence extraordinaire des étrangers que l'ouverture de la foire attirait à Rouen ; parce qu'en définitive, cette affluence leur devait rapporter honneur et profit. Quoi qu'il en soit, pas plus que les autres confréries qui l'avaient devancée dans cette voie, celle de Saint-Romain ne devait plus recommencer une pareille entreprise, tant celle-ci l'avait épuisée et découragée, malgré le concours et les secours qu'elle avait reçus du chapitre.

Toutes les confréries un peu importantes, par leur richesse ou par l'influence qu'elles exerçaient à Rouen, avaient donné ou concouru à donner la représentation d'un mystère, et comme toutes avaient éprouvé la même lassitude une première fois, *il ne restait plus aux Rouennais que la ressource des petites représentations privées*. Neuf années s'écoulèrent ainsi, durant lesquelles on retomba dans la monotonie habituelle de la vie de négoce et d'affaires. Nos aïeux aimaient ces fêtes, sans doute ; ils aimaient à se les rappeler : mais ces souvenirs éveillaient toujours un regret, parce qu'à côté du plaisir, il avait toujours fallu placer un gros chiffre, et qu'en général

Digitized by Google

les gens de négoce, au moins en ce temps-là, ne recherchaient le plaisir qu'autant qu'il ne leur coûtait rien, ou fort peu.

Aussi, qu'on ne vienne plus leur parler de faire jouer des mystères, « le jeu n'en paie point la chandelle, » disent-ils ; « bien mieux nous aimons une royale entrée. »

Patience, sages Rouennais, il vous en viendra bientôt de ces fêtes qui ne coûtent rien, parce que c'est tout le monde qui en paie les frais. Voici que Louis XI vient de mourir ; son jeune fils, l'affable Charles VIII, lui succède à l'âge de treize ans, sous la tutelle de sa sœur, Anne de France, dame de Beaujeu. Dans deux ans, le roi adolescent viendra visiter sa bonne ville de Rouen, et les fêtes qui lui seront données auront un caractère d'allégresse d'autant plus grande, que le roi défunt n'est point regretté.

En effet, le jeudi 14 avril 1485, Charles VIII fit son entrée solennelle à Rouen avec une pompe extraordinaire dont les détails ont été déjà racontés (1). Nous allons prendre dans ces détails ceux qui nous paraîtront avoir quelque rapport avec l'art dramatique.

A son arrivée par le faubourg Saint-Sever, le roi trouva des théâtres qu'on avait élevés sur le chemin qu'il devait parcourir pour se rendre au château. Il rencontra le premier à la dernière porte du pont, le second devant Notre-Dame, le troisième à la Crosse, le quatrième au coin de Saint-Pierre-l'Honoré, et le dernier près le château. Sur chacun de ces théâtres, des histoires diverses étaient représentées, et des rouleaux d'étain fin, attachés à la partie supérieure de chacun d'eux, portaient en grosses lettres d'or, d'azur et de rose, les titres des histoires ; lesquelles avaient été conçues et distribuées sur le parcours du cortége, de manière à ce que la première lettre du titre de chacune d'elle, concourût à la composition du mot *Rouen*.

| | | |
|---|---|---|
| Ainsi, sur le premier théâtre, on représentait : | | Repos pacifique. |
| sur le second, | — | Ordre politique. |
| sur le troisième, | — | Union des Rois. |
| sur le quatrième, | — | Espoir en la Croix. |
| et sur le cinquième, | — | Nouvelle eau célique. |

Suivant le goût de l'époque, ces *histoires* étaient des allégories, et celle du Repos pacifique était figurée par un roi entouré des dames *Justice*, *Force*, *Prudence*, *Tempérance* et *Paix*. Sept autres personnages complétaient la cour du roi et l'allégorie ; chacun portait son nom écrit sur la poitrine ; et le roi

(1) Ch. de Beaurepaire : *Entrée et séjour du roi Charles VIII à Rouen*. — Caen, Hardel, imp.-lib. 1854.

Digitized by Google

pouvait, en les regardant dans l'ordre qu'ils occupaient, lire dans ces noms le sien propre :

Conseil loyal.
Haut vouloir.
Amour populaire.
Royal pouvoir.
Libéralité.
Espérance.
Sapience.

Au bas de cet *estaige* se tenaient trois bergers et deux bergères qui donnaient *joyeuseté de chanterie* à la passée du roi.

Le second théâtre, ordre politique, construit devant Notre-Dame, était un chef-d'œuvre de *machiniste ;* un agneau artificiel se levait et saluait le roi et tous ceux de son escorte ; il recevait des mains de Dieu le livre à sept fermaux, l'ouvrait sans peine, puis le livre remontait au ciel et l'agneau reprenait sa place.

Assurément, si l'art dramatique était resté stationnaire, cela ne tenait pas à celui du machiniste, dont cette allégorie nous révèle les ingénieuses combinaisons. Il en était de même sur les autres théâtres, où des personnages automates *apparaissaient* et se *mouvaient au tirement des courtines.*

Nous passons sur les autres merveilles de cette joyeuse entrée, pour nous arrêter plus longtemps à ce qui nous paraît devoir intéresser davantage : on sait qu'à chacun des théâtres, des devises et des allégories rimées expliquaient la « substance des establies, » et qu'au moyen d'acrostiches très ingénieux, le roi et l'auteur de ces bouts-rimés, se trouvaient fréquemment nommés ; ainsi, presque partout, sur les théâtres comme dans les vers qu'on y récitait, après ces mots : *Charles huitieme*, on lisait : *Rouen Pinel.* Lacroix du Maine, en cherchant à s'expliquer pourquoi ce nom se trouvait si souvent accolé à celui du roi, en a conclu que *Rouen-Pinel* était le nom de l'auteur et ordonnateur de la fête. M. de Beaurepaire avoue que, si Lacroix du Maine n'avait pas émis cette opinion, il aurait volontiers supposé que *Pinel* était le nom de l'auteur et *Rouen* celui de la ville où se donnait la fête.

La vérité est dans l'opinion exprimée avec tant de modestie par M. de Beaurepaire ; nous croyons pouvoir le démontrer.

Il existait à Rouen un bourgeois nommé tantôt Robert, tantôt Robinet *Pinel ;* il demeurait « en la paroisse Saint-Martin-du-Bout-du-Pont (1). »

(1) Archives du tabellionnage.

Digitized by Google

Ce n'était point un aventurier, car il possédait plusieurs propriétés en divers quartiers de la ville. Il paraît que ce bourgeois s'était fait entrepreneur de joyeuses entrées, car celle de Charles VIII, dont il était l'auteur, n'était pas son coup d'essai. Antérieurement, il avait organisé celle de « Nostre très redoubtée et honorée dame la Royne de France, » Charlotte de Savoye, femme de Louis XI ; il avait entrepris cette affaire en société avec Gaultier Marcis, Guillaume Ugo et Guillaume Lemenetz, moyennant la somme de 250 livres tournois (environ 9,000 fr. de notre monnaie) ; mais on ne sait pourquoi l'échevin Pinchel, qui avait chargé Pinel de cette entreprise, refusa de lui payer le prix convenu. Alors celui-ci prit Pinchel à partie et fit saisir son mobilier ainsi que deux chevaux qui se trouvaient à l'écurie. A quelque chose malheur est bon ! car si Pinel avait été payé sans difficulté, nous n'aurions pas aujourd'hui ces détails assez intéressants, puisqu'ils nous font connaître que déjà ces grandes fêtes se donnaient à l'entreprise. Nous trouvons donc Pinel et ses associés devant le bailly, à la date du 22 décembre 1483, demandant contre Pinchel la validité de la saisie jusqu'à concurrence de la somme de 250 livres. L'affaire dura longtemps ; il y eut enquête et contre-enquête, et en fin de compte il fut trouvé que Pinel avait bien rempli les conditions du programme, et qu'à tort l'échevin Pinchel en avait refusé le paiement (1). C'est donc bien Robert Pinel qui avait entrepris l'entrée de la reine de France. N'en doit-on pas conclure que ce fut lui qui organisa celle de Charles VIII et qui composa toutes les devises en vers, dans lequelles son amour-propre de citoyen et d'auteur l'avait porté à faire figurer, à côté du nom du roi, deux noms qu'il aimait, celui de sa ville natale et le sien propre ?

Ajoutons, pour terminer sur cette entrée royale, que Pinel fit jouer devant Charles VIII, le soir de ce même jour 14 avril, « une fort joyeuse co-« médie. C'était une matière faite sur pastourerie et estoit une *fiction* trai-« tée sur bucoliques (2). »

Pinel était donc poète en même temps qu'entrepreneur de fêtes publiques. Contemporain de Tasserie, il dut faire partie de l'Académie des Palinods, peut-être même concourir avec lui, car on va voir que Tasserie était également *entrepreneur de fêtes publiques* et poète.

Depuis 1485, après les merveilles dont Pinel avait fait briller la pompe aux yeux des Rouennais, aucune fête publique ne fut essayée jusqu'en 1491. Cependant, durant l'intervalle, un fait important s'était produit. La con-

(1) Archives du Palais-de-Justice. Sentences du bailly de Rouen des 22 décembre 1483, 30 janvier, 6 février, 5, 19, 22, 23 mars, etc.

(2) Ch. de Beaurepaire. *Entrée de Charles VIII.*

Digitized by Google

frérie de la Passion, érigée depuis longtemps en l'église Saint-Patrice, et qui, jusque-là, était restée purement religieuse, avait conçu le dessein d'imiter celle de Paris et de se mettre aussi à jouer des mystères. Les principaux personnages de la ville s'honoraient de faire partie de cette confrérie ; Pierre Giel, lieutenant-général du bailly, et *Guillaume Tasserie*, n'étaient pas les moins zélés de cette association. Tasserie était déjà membre du Puy du Palinod qui venait d'être institué. Car il est remarquable que, presque en même temps et sans doute à l'imitation l'une de l'autre, la confrérie de la *Conception de Notre-Dame*, connue sous le nom de *Fête aux Normands*, et celle de la Passion, toutes deux exclusivement religieuses, modifièrent leurs statuts, l'une pour s'ériger en société littéraire, sous le titre de *Puy de l'Immaculée-Conception* ou *Puy du Palinod*, et l'autre pour fonder chaque année une représentation dramatique du mystère de la Passion.

Les essais de cette dernière ne furent point heureux et conduisirent la confrérie de la Passion à deux doigts de sa perte. Voici dans quelles circonstances :

Au commencement de janvier 1491, le bruit d'une seconde visite de Charles VIII à sa bonne ville de Rouen, s'étant répandu dans le public, Tasserie eut l'idée de faire jouer le mystère de la Passion par les membres de la confrérie ; il avait rêvé de surpasser tout ce qu'on avait vu jusque-là. Par ses démarches et par ses discours, il obtint promptement un grand nombre d'adhésions et le concours actif de *trois à quatre cents* personnes, qui lui apportèrent leur argent et leur temps. S'étant pourvu, auprès de l'official et du bailly, des autorisations qui lui étaient nécessaires, il commença immédiatement les travaux. Dans son désir d'atteindre à la perfection, il fit construire à grands frais des « *establies contre la forme accoutumée.* »

Cependant, vers la fin du mois d'août, Tasserie effrayé du chiffre qu'atteignaient déjà les dépenses faites, imagina de faire écrire au roi, au nom des habitants, pour lui faire savoir ce qui se préparait à Rouen, en prévision de sa venue, et surtout, lui dire que la confrérie de la Passion, après avoir déjà dépensé de 7 à 800 livres (de 25 à 29,000 francs), ne se trouvant cependant point encore en mesure de jouer le mystère, attendrait son voyage s'il lui plaisait d'y assister.

Le roi répondit, par des lettres adressées à son avocat, Robert Lelieur, qu'il défendait que le mystère fût joué, mais ne dit rien de son prétendu voyage.

Cette nouvelle, bientôt connue des habitants, leur causa une immense déception : le peuple l'accueillit si mal que l'on craignit « qu'il en advint émo-

Digitized by Google

tion »; il proférait des menaces et disait que « si le mystère était retardé il y en aurait qui s'en repentiraient » (1).

Ces choses se passaient le 28 août. Or, le mécontentement général devenant de plus en plus inquiétant, le Conseil de la ville s'assembla pour aviser. Robert Lelieur, avocat du roi, exprima le regret qu'on eût écrit à Sa Majesté : « Les conseillers échevins, dit-il, n'ont rien à voir dans cette af-
« faire ; Tasserie a pris, il est vrai, l'obligation de préparer le mystère,
« mais on lui a promis de le garantir, et maintenant, ceux qui ont promis
« reculent. Cependant Tasserie a dépensé 7 à 800 livres ; il a travaillé con-
« tinuellement depuis 7 à 8 mois et labouré en toutes choses ; trois à quatre
« cents personnes ont travaillé et frayé avec lui. Ce sont les principaux
« personnages qui ont apporté le désordre. Il est donc d'avis que l'on écrive
« au roi pour lui faire savoir à quel point en est l'affaire et l'inconvénient
« qui peut advenir de ce retard. En attendant, il faut contenir le peuple
« autant qu'on le pourra. »

Pierre Giel, lieutenant du bailly (2), qu'on accusait d'avoir fait un marché avec Tasserie et d'avoir écrit la lettre au roi, s'en défendit énergiquement ; il dit que Tasserie *avait fait des folies* et que, s'il avait rempli son obligation, le mystère serait déjà joué. « Nous avons, dit-il, des joueurs de
« bonne puissance qui, cependant, ne demandent pas mieux que l'affaire
« soit retardée : si Tasserie demande un dédommagement, il pourra
« prendre les establies. Du reste il ne semble pas *honneste* de jouer la Pas-
« sion au moment où le roi va partir à la tête de 50,000 hommes ; quant à
« moi, *je suis échevin et frère de la Charité de la Passion, j'ai l'intention de*
« *m'acquitter de mon devoir et je serais en état de jouer* si le mystère était bien
« disposé. Il y a *dix-huit ans*, ajouta-t-il, *que le livre est commencé, plusieurs*
« *l'ont vu et manié ;* il est fâcheux d'en rester là quand tout est presque ter-
« miné, car plusieurs en ont fait une chose de dévotion ; *de plus, les reliques*
« *de la Passion y ont été engagées.* Tout cela, avec les grands frais qu'on a
« faits, *pourra entraîner la destruction et la ruine de la confrairie.* Mais
« puisque le roi l'a décidé, le mystère doit être différé. »

M. Robert Delafontaine dit que M. l'admiral avait écrit pour recommander de choisir de bons joueurs *parce que le roi y viendroit ;* et le lieutenant-général ajouta que « ceux de *Paris* et d'*Orléans* avaient été prévenus que
« l'on ne jouerait pas si le roi n'y était pas présent. »

Enfin il fut décidé que l'on écrirait au roi « pour le prier de mander son
« plaisir et si ledit mystère serait joué ou retardé, pour, sur le tout, faire à
« son noble vouloir et plaisir. »

(1) Archives de l'Hôtel-de-Ville, délibération du 28 août 1491.

(2) Il est ainsi qualifié dans les délibérations relatives à cette affaire.

Digitized by Google

Mais Charles VIII ne se préoccupait guère du jeu du mystère; son esprit était ailleurs, car en cette même année il épousa Anne de Bretagne et rendit la liberté au duc d'Orléans.

Telle fut la triste issue du début des confrères de la Passion de Rouen; après avoir dépensé près de 29,000 francs, il fallut remettre à l'année suivante le plaisir qu'on s'était promis; Tasserie s'arrangea de manière à utiliser plus tard les establies et les autres accessoires, et enfin, le peuple entendit raison et se calma, dans l'espoir qu'on le dédommagerait un peu plus tard.

Ces détails, quoique fastidieux, ne sont cependant point dénués d'intérêt; ils prouvent ce que nous avons dit souvent, sur l'importance qui s'attachait à ces représentations et sur l'énormité des dépenses qu'elles entraînaient. Les magistrats de la ville se font honneur d'y remplir un rôle; Paris et Orléans y sont invités; l'amiral de France recommande un bon choix d'acteurs; le roi lui-même est consulté sur cette grande affaire et invité d'y assister; enfin, *avant d'être prête à jouer*, la confrérie avait déjà dépensé de 24 à 29,000 francs!

Le peuple rouennais fut dédommagé, un peu plus tôt qu'il ne l'avait dû espérer, de la modération dont il avait fait preuve, car, peu de mois après sa réconciliation avec Charles VIII, le futur Louis XII vint à Rouen; il y fut reçu presqu'en roi; sa nomination au gouvernement de la province avait été accueillie avec joie et, comme ses malheurs lui avaient gagné beaucoup de sympathies, les Rouennais voulurent les lui manifester. Donc, le 6 mars 1491 avant Pâques (lisez 1492) le duc d'Orléans fit son entrée par la porte Martainville; les échevins, les officiers de justice et toutes les autorités civiles et religieuses, qui faisaient partie du cortége, avaient revêtu leurs habits d'apparat. Plusieurs théâtres avaient été élevés sur le chemin que le duc devait parcourir; mais le plus remarquable était celui qui avait été construit « près le petit moulin au droit de la crosse où « il y avait un « esbatement joyeux de pastorerie, par gens très honnestement habillés; « lesquels étaient en une establie *qui se portait et cheminait au-devant quant « et ledit seigneur*, en laquelle y avait quatre pasteurs *habillés aux armes du « sieur duc d'Orléans* et qui signifiaient les quatre lettres de son nom (LOYS), « et cinq autres aux armes de la ville.... *on dit de beaux mots qui sont en un « livre qui sur ce a été faict* » (1).

Ici encore nous retrouvons Robinet Pinel, car ces (beaux mots) ont été (mis en un livre) et on les attribue toujours au même Rouen Pinel. Nous devons déclarer, cependant, malgré l'autorité de Lacroix du Maine, qu'à

(1) Archives de l'Hôtel-de-Ville, délibération du 6 mars 1491 avant Pâques.

Digitized by Google

défaut de preuve contraire, en présence des merveilles essayées par *Tasserie* en 1491, nous serions plus portés à lui attribuer ces beaux mots qu'à Pinel, dont il n'est fait aucune mention dans les registres de cette année.

Au reste, le moment approchait où il serait donné à Tasserie de prendre sa revanche. A peu de temps de là, en effet, et alors que les Rouennais étaient encore sous l'impression des fêtes qu'ils avaient données au duc d'Orléans, on voyait de nouveau les establies relevées et magnifiquement décorées, et au mois de mai, la foule se pressait dans le cimetière des Jacobins, pour assister à la représentation du « mystère de la Passion de Notre-« Seigneur Jésus, qui fut jouee très magnifiquement par les confrères et de « grandz personnages en habits bien honnestes et en *establies composées bien « suffisamment, lequel mystère n'avait été joué par avont de* 40 *ans* » (1).

Il ne fut pas joué, sans doute, aussi magnifiquement qu'il eût pu l'être au mois d'août 1491, ni avec autant d'enthousiasme : car beaucoup de gens avaient conservé leur rancune contre ceux qui avaient causé le retard ; il semble même que les échevins furent de ceux-là et qu'ils s'abstinrent de donner leur concours à cette représentation, puisqu'on n'en trouve aucune trace dans leurs délibérations.

Puisque voilà maintenant la confrérie de la Passion de Rouen entrée en scène, il est temps d'en dire un mot : On sait qu'elle avait été érigée dans la paroisse Saint-Patrice, dès 1374, sous l'archevêque Philippe d'Alençon. Purement religieuse et composée des plus notables bourgeois, elle ne s'était proposé d'autre but, depuis sa fondation, que d'honorer et de glorifier le mystère de la Passion. Tous les ans, le jeudi saint, les confrères faisaient une procession dans l'église ; à cette procession, des enfants vêtus en anges, portaient les instruments de la passion ; douze pauvres, habillés par la confrérie, les accompagnaient. Ce jour-là, le prince (ou maître en charge), devait donner à chacun des enfants, à titre de récompense, cinq sous et un hareng.

A partir du moment où la confrérie essaya, pour la première fois, de jouer le mystère de la Passion, elle conçut le dessein de modifier ses statuts, et, sans perdre de vue son objet principal, d'ajouter après la solennité du jeudi saint, celle du jeu du mystère de la Passion qui avait lieu un peu plus tard. On l'a vue débuter en 1491 et en 1492. Mais, peu satisfaite, sans doute, d'un résultat qui l'avait fortement obérée, elle demeura pendant six années inactive. On la retrouve au commencement de septembre 1498, installant la représentation du mystère, non plus dans le cimetière des Jacobins, mais dans celui de Saint-Patrice, sa paroisse, et désormais elle ne le jouera plus

(1) Manuscrit Bigot, XVI^e siècle, possédé par M. E. Frère.

Digitized by Google

ailleurs, « mais le mystère fut assez suffisamment joué et non pas si magni-« fiquement comme il avait esté six ans devant au cimetière des Jaco-« bins (1), cependant il y avait des acteurs de réputation » (2).

A dater de 1498, on ne saurait dire si la confrérie continua de jouer le *mystère de la Passion*, car, nulle part, on n'en trouve la trace. Mais, après l'avoir vue d'abord aux Jacobins, puis à Saint-Patrice, ne peut-on pas croire, qu'éclairée par ces expériences, elle s'attacha à diminuer les dépenses, en restreignant le jeu du mystère de manière à le pouvoir représenter souvent et sans beaucoup de frais. C'est ce que l'avenir apprendra.

En attendant, il faut laisser la confrérie de la Passion à ses combinaisons économiques et chercher ailleurs les éléments de l'histoire du théâtre; ils ont été fort rares jusqu'ici et, par ce qu'on a vu, on peut déjà pressentir que l'avenir n'en fournira guère.

Cependant, une représentation d'un genre nouveau, vint clore solennellement le xv^e siècle et consacrer ainsi l'œuvre d'un poète dont nous avons déjà parlé.

C'est notre Guillaume Tasserie. Déjà plusieurs fois lauréat des Palinods, il avait composé un mystère intitulé le *Triumphe des Normands, traictant de la Immaculée-Conception de Notre-Dame*. Mais ce mystère, d'une composition trop mystique pour pouvoir être joué en public, fut réservé à l'Académie des Palinods, où il fut représenté le 8 décembre 1499, jour de la distribution des prix (3). Ce fait, rapproché de la malheureuse entreprise de 1491, prouve que Tasserie était vraiment animé du feu sacré, ce qui, du reste, est amplement démontré par ses succès au Palinod, où il fut sept fois couronné.

E. Gosselin.

(*La suite à une prochaine livraison*).

(1) Manuscrit Bigot, déjà cité.

(2) *Histoire de Rouen*, du Souillet, 1731.

(3) *Notice historique et bibliographique sur l'Académie des Palinods*, p. xxi, par M. Ballin.



Digitized by Google

/24

# UN ÉPISODE

DE LA

# GUERRE CIVILE EN NORMANDIE (1796).

Trois quarts de siècle nous séparent déjà des jours les plus néfastes de la Révolution française, et nos contemporains ont commencé à lire de sang-froid les souvenirs de cette époque si ardente, lors même qu'ils sont retracés par les témoins, par les acteurs surtout de ces drames terribles qui les ont peints avec le moins de prétention à l'impartialité des jugements.

Mais combien ne s'est-il pas perdu, irréparablement perdu, de ces précieux documents ! Il est plus que temps de sauver ce qui a échappé à tant de causes de destruction. Aussi, économistes et historiens se sont-ils mis comme d'un commun accord, les uns à reproduire intégralement avec d'utiles annotations, les autres à résumer en récits substantiels tout ce que les archives des communes, des tribunaux et des familles ont heureusement conservé.

Ce mouvement de publication remonte même un peu plus haut jusqu'à l'étude des jours qui ont précédé de très près l'ère de 1789. La Normandie a sa large part dans cette louable tendance, et notre *Revue* a déjà fait ses preuves de zèle à seconder cette utile direction des esprits.

Aujourd'hui elle ouvre encore ses feuilles à quelques pages de souvenirs personnels remontant à 1796, et retracés en 1812 sans la moindre pensée que la presse dût un jour s'en emparer. C'est un récit des temps qui suivirent en Normandie un premier appaisement de guerre civile, une pacification incomplète.

Le narrateur appartient à une des familles qui tiennent le plus de place dans la mémoire de notre ancienne province par la plus honorable notoriété. Dans les arts, dans l'agriculture, dans les armes surtout, les Chambray ont toujours marqué leur passage. Naguère encore une revue artistique reproduisait une lettre peu connue du Poussin à M. de Chambray sur son livre de la parfaite idée de la peinture ; de son côté, une revue agricole s'appuyait

Digitized by Google

de l'autorité d'un marquis de Chambray, auteur de l'art de faire le cidre, dont elle venait de découvrir un traduction anglaise. La philosophie de la guerre et la culture des arbres résineux ont de savants traités signés Chambray.

Jacques, vicomte de Chambray, auteur d'une suite d'annales de famille a laquelle le récit qui va suivre est emprunté, était petit neveu et filleul du Bailli de Chambray qui a laissé son nom à un fort célèbre de l'île de Goze et une grande mémoire dans les souvenirs de l'ordre de Malte. Il fit lui-même ses caravanes, combattit presque enfant contre les Barbaresques, assista à la prise de Tunis, et devint lieutenant de vaisseau de l'ordre. On le voit ensuite passer dans l'armée française par tous les grades jusqu'à celui d'officier supérieur des chevaux-légers. Puis il est élu député suppléant de la noblesse du bailliage d'Alençon. Il devient syndic du district d'Argentan ; il est l'un des commissaires nommés pour la division de la Province en départements. Puis il fait la première campagne de l'émigration ; il a sa part très bien racontée du désastre de Quiberon, et subit ensuite dans la Basse-Normandie toutes les misères de la guerre civile. Chargé enfin par M. de Frotté d'une mission toute de pacification ; voici ce qui lui en advint.

«..... J'allais arriver au château de Couterne, lorsqu'un exprès de M. de Frotté m'apporta des dépêches. Ce général m'annonçait qu'au moment où je recevrais sa missive il serait embarqué pour l'Angleterre.

« Je fis réflexion que simple soldat je ne pouvais agir dans une chose qui concernait seulement les chefs militaires. Je revins en conséquence sur mes pas. Le général Dumesnil impatient envoya des troupes à cheval qui me poursuivirent. Je me jetai dans la forêt d'Ardennes et à l'aide des bois je pus parvenir aux environs de Flers. J'y tombai de Charybde en Scilla, car les balles sifflaient autour de moi. J'envoyai l'agent du général qui me servait de guide pour savoir ce qui dirigeait contre moi la fureur de mon parti. Il vint me déclarer qu'on croyait que j'avais trahi les intérêts communs en pacifiant. Ayant dissuadé cette inquiétude je pus prendre un peu de nourriture et de repos, puis j'assemblai tous les chefs et leur rendis compte de ma conduite en justifiant que je n'avais nui en aucune manière à celle qu'ils voudraient tenir.

« Le général Dumesnil suivait son opération pacifique. Il envoya courriers sur courriers. Il faisait afficher qu'il allait faire détruire les fours et les moulins. Les gens du pays se retirant chez eux, il ne resta plus que les officiers qui pacifièrent avec le général Victor maintenant (1812), duc de Bellune.

« Je ne pouvais rentrer dans mes foyers, n'ayant pas une grande con-

Digitized by Google

fiance dans le gouvernement républicain, car les lois sur l'émigration me condamnaient à mort. Je partis pour Rouen.

« Le maire de Fontenay (1) me donna un passeport qui pouvait le compromettre. Nous nous acheminâmes, Beaulieu mon domestique et moi, pédestrement. Nous fûmes coucher dans un mauvais village au-dessus de Gacé. Les autorités locales étaient à boire dans le cabaret où nous nous arrêtâmes. Elles ne parlaient pas favorablement du parti royaliste ; elles disaient que l'on pouvait tuer sans risque ceux qui venaient de faire la paix. Je me mêlai de la conversation et ne me laissai pas deviner. Je n'en dis pas moins à Beaulieu : « Payons ce que nous devons, le lit compris, et partons sans tambour ni trompette. » Notre dortoir était au rez-de-chaussée. Les autorités buvaient toujours ; elles s'enhardissaient sur notre compte ; elles commencaient à dire entre elles que nous pouvions bien être des royalistes. De crainte de mésaventure, nous passâmes par la fenêtre.

« J'arrivai à Rouen le second jour. Je ne ressemblais pas à un citadin : J'avais le costume d'un marchand de bœufs. Je n'en reçus pas moins l'accueil le plus favorable de M. Portier, ancien financier, en ce moment (1812) receveur principal des douanes au Havre (2). Il me logea et me nourrit chez lui.

« Je trouvais à Rouen non moins bon accueil chez Mlle de Montbray et M. de Rareton. J'allais avec ce dernier pêcher à la ligne dans les îles de la Seine. Je me livrais au calme après une longue tempête, lorsqu'un beau matin une troupe à pied vint m'arrêter, et me mena à la prison de Saint-Lô. Tous mes papiers et effets furent saisis. On se porta même jusqu'à lever le lambris de mon ami Portier. J'avais sur moi le passeport du maire de Fontenay ; je l'avalai de crainte de le compromettre. Dans ma prison, il me sembla que tous les diables étaient déchaînés contre moi. Je fus mis tout de suite au secret. Un maudit juge de paix, nommé Allaire, m'interrogeait nuit et jour. Les officiers municipaux et toute leur séquelle étaient à mes trousses, quand, pour ma consolation, ma femme, mon fils Georges (3) et ma fille aînée vinrent adoucir ma captivité. Je crachais le sang ; le passage subit de l'air pur à l'air méphytique de la prison avaient infiniment dérangé ma santé.

(1) Fontenay-les-Louvets (Orne).

(2) M. Portier, homme jouissant d'une haute considération, est arrivé aux emplois les plus élevés de l'administration des Douanes.

(3) Georges, depuis devenu chef de la famille, sous les titres et noms de marquis de Chambray, mort en 1848, officier général d'artillerie, acteur et historien très estimé de la campagne de Russie.

Digitized by Google

« Je me trouvais en fort bonne compagnie de gens incarcérés pour avoir servi la même cause. Je finis par découvrir la raison pour laquelle j'étais privé de ma liberté. M. de Frotté qui était retourné en Angleterre m'avait écrit, et la suscription de sa lettre était : « A M. le vicomte de Chambray, « président du conseil de l'armée royaliste de Normandie. » Cette lettre était bien inconséquente, puisqu'il me croyait chargé de la pacification. Il m'y exprimait combien les princes français me savaient gré de mon énergie et de ma bonne conduite. Cette lettre avait été confiée à un certain Picot qui aimait à boire. Entré dans un café de Bayeux, Picot y fit beaucoup d'imprudences et fut arrêté porteur de la lettre qui m'était destinée. Copie en fut envoyée à Paris. Un certain Hardy, médecin de Rouen, membre de la Convention nationale, partit aussitôt en poste pour Caen, afin de questionner Picot qui, dans la suite, a été fusillé.

« Ce médecin qui voulait me guérir de tous maux était venu me faire arrêter à Rouen. Ce n'était pas bien difficile ; Picot avait donné mon adresse et m'avait desservi. Après quatre mois passés en prison, il vint des ordres de juger tous les royalistes. Un officier d'artillerie fut envoyé le premier pour subir son jugement à Agen, sa patrie. Je pus faire connaître sa marche dans le Maine. Il fut délivré et succomba dans une nouvelle insurrection royaliste.

« Ma femme, mes deux enfants, Portier, Rareton me tenaient fidèle compagnie. Je ne manquais de rien, à la santé près. J'eus connaissance que l'on m'envoyait à Caen pour me faire fusiller, et je conçus l'idée de me faire enlever sur la route, l'officier d'artillerie dont j'ai parlé s'en étant bien trouvé. Ma femme m'aida, et partit en avant pour Caen où la rejoignit la bonne de mes enfants pour l'instruire de l'état de l'entreprise projetée. J'avais à ma disposition un chef royaliste déterminé avec dix autres personnes pour me rendre ma liberté.

« Je partis donc avec deux gendarmes le 31 décembre 1796, vers les dix heures du matin. Comme, de distance en distance, mon escorte devait toujours être doublée, je me déterminai à me faire enlever dans la forêt de Moulineaux, à quatre lieues de Rouen, avant la rencontre de la plus prochaine brigade.

« Ma mauvaise santé m'avait fait obtenir à mes frais un cabriolet pour moi et mes deux gendarmes qui devaient m'escorter jusqu'à Caen. Le signal convenu était un mouchoir blanc que je devais laisser traîner sur le devant de la voiture. Une petite troupe déguisée, sauf le chef, seul à visage découvert, me réclama au haut de la côte de Moulineaux. Un de mes gendarmes fit un mouvement sur ses armes, craignant qu'il ne me tuât, je le saisis au cou ; mes libérateurs bien armés tinrent les deux gendarmes couchés en

Digitized by Google

joue pendant que je descendais de voiture, que j'y remontais pour prendre un paquet de linge oublié, et que je payais leur journée au postillon et aux gendarmes eux-mêmes.

« Je pris connaissance des papiers qui me concernaient et qu'ils portaient à Caen. Je lus : « Si vous ne le fusillez pas, renvoyez-le à Rouen, il le sera promptement. »

« Je restai seul avec le chef qui m'avait délivré; les autres se dissipèrent dans la forêt. Il me fut donné un fusil à deux coups, et nous suivions un chemin droit. Au bout d'un quart d'heure nous étions en plaine et nous entendions sonner le tocsin à Moulineaux. On nous disait que c'était le fils du maréchal de Broglie qui venait de s'évader. Nous avions l'air de chasseurs ; on ne se méfiait pas de nous; mais, infirme comme je l'étais, quand j'eus fait cinq ou six lieues, je n'en pouvais plus. Je me couchais à toute minute. Il était dix heures du soir ; une troupe à cheval vint à passer, nous nous collâmes contre un arbre, déterminés à nous défendre ; nous ne fûmes pas vus.

« Enfin j'arrivai à moitié mort en lieu sûr, chez un chef de colonne mobile qui reçut des ordres pour me rechercher, mais qui me protégeait, et je restai deux mois chez lui. J'allai ensuite dans diverses maisons aux environs. Je fis un joli jardin à la Galitrelle (1), campagne de Mme de Franqueville.

« Je finis par connaître les routes et je me déplaçais seul. J'eus diverses inquiétudes dans mes promenades. Je rencontrai un jour une brigade de gendarmerie; je me mis à chanter comme un étourdi et j'en fus quitte pour la peur (2). Pareille aventure m'arriva vis-à-vis d'un détachement de colonne mobile ; je m'en tirai par les mêmes moyens.

« Cette vie errante ne pouvait toujours durer, l'opinion me recevait bien partout où j'allais, mais la crainte était toujours de la partie. Il me fallait des souterrains pour m'éclipser en cas de besoin ; je couchais à des rez-de-chaussée pour m'évader au moindre bruit. Ma santé ne valait rien ; je crachais toujours le sang.

« Le parti modéré venait de succomber à Paris. Je ne pouvais mieux

(1) Ferme à Saint-Martin-la-Corneille, commune aujourd'hui réunie à la Saussaye. La Galitrelle appartient à Mme la vicomtesse Odoard, née de Paul de Marbeuf, petite-fille de Mme de Franqueville.

(2) Louis-Philippe a raconté à Londres à M. de Salvandy que familier avec les coups du sort, il avait cru avoir depuis longtemps raisonné toutes les impressions qu'il pourrait éprouver, mais que, dans sa fuite de 1848, il avait subi un sentiment imprévu: la crainte du gendarme.

Digitized by Google

faire dans cette nouvelle adversité que de changer de place pour ma tranquillité et celle de mes hôtes.

« Je retournai chez mon premier bienfaiteur, toujours chef de colonne mobile ; j'y vis M. Davois de Kinkerville que j'avais connu à Falaise. Il avait fait un très bon mariage dans le pays de Caux. Il me proposa d'aller chez lui, j'acceptai ; nous traversâmes la Seine à Vieux-Port, et j'arrivai avec lui chez son beau-père, ancien chevalier de Saint-Louis, qui m'accueillit à merveille, au Ménil près Lillebonne.

« J'avais changé de nom dans toutes mes courses. Me trouvant très tranquille dans ce dernier asile, j'y pus soigner et je rétablis facilement ma santé. Je travaillais au jardin ; j'avais contracté l'habitude de vouloir toujours voir autour de moi.

« Je n'eus pas plutôt passé six semaines dans cet endroit que j'appris qu'un M. Mallet, de Genève, chef royaliste, s'en retournait en Angleterre. Je donnai mon fusil à M. Davois; je ne savais comment reconnaître ses bontés pour moi. Je pris une barque et j'allai rejoindre M. Mallet sur la rivière de Seine.

« Il était embarqué sur un bâtiment marchand de Hambourg, chargé de graine de trèfle. Il me dit qu'il m'en coûterait vingt-cinq louis pour être débarqué en Angleterre. J'en avais vingt-huit, mais je comptais sur des fonds en arrivant à ma destination.

« Le bâtiment de Hambourg fut fouillé devant Quillebeuf. Nous étions à fond de cale, et nous entendions les broches de fer des commis des douanes.

« Ce M. Mallet avait le mal de mer et faisait des efforts dont le bruit m'inquiétait infiniment. Je me considérais heureux de m'éloigner de Quillebeuf pour entrer dans l'Océan. Le lendemain nous étions en face de Calais ; la brise était forte, le capitaine voulait y relâcher; nous nous y opposâmes vigoureusement, et un bateau de douane anglais nous protégea pour entrer dans la Tamise. M. Mallet et moi nous fûmes jetés au village le plus voisin d'où l'on ne voulait pas nous laisser sortir sans un permis du gouvernement. J'écrivis à tout hasard à M. de Puisaye, sous le couvert de M. Windham, ministre de la guerre. Nous fûmes aussitôt réclamés et je me retrouvai à Londres.... »

---

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE NORMANDE.

HISTOIRE DU CHATEAU ET DES SIRES DE SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE, SUIVIE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES, par M. Léopold Delisle, in-8 de XII et 681 pages. Valognes, Martin, 1867.

Il est un homme dont tous les livres sont des événements pour les Normands d'abord et pour les érudits ensuite. Cet homme, rare et unique parmi nous, c'est M. Léopold Delisle, dont le nom seul représente l'érudition la plus consommée qne l'on ait encore vue en Normandie, et peut-être en France, depuis Ducange. M. Delisle pourtant n'a guère que quarante ans, et déjà ses travaux représentent pour nous toute une période de labeurs bénédictins.

Aujourd'hui, nous laissons de côté les œuvres qui le recommandent à la France et à l'Europe savante comme une de ses gloires; nous ne nous occuperons que d'un livre modeste par son sujet, mais qui grandit par le nom de son écrivain, car tout ce que M. Delisle touche devient or. Nous devons remercier ce savant pionnier de notre histoire, qui d'une main rassemble les grands documents historiques de la France, tandis que de l'autre il rebâtit avec sa plume un simple château de nos provinces. C'est une grande fortune pour un bourg du département de la Manche d'avoir fixé les regards d'un érudit que l'étranger nous envie et de lui avoir inspiré l'*Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte*. Il va sans dire que sur 680 pages de texte, il y en a 370 consacrées aux pièces justificatives. C'est le procédé de M. Delisle, il ne marche qu'escorté de chartes et de manuscrits inédits.

La vie du château de Saint-Sauveur commence au x^e siècle pour

Digitized by Google

finir en 1789. M. Delisle la raconte avec toute la gravité et la majesté de l'histoire. On y admirera le récit si poétique et si naïf de la révolte du Cotentin contre Guillaume-le-Bâtard, en 1047, et comment cette rebellion, soutenue par les Français, fut étouffée au Val-des-Dunes près Argences.

Après la partie purement normande, vient le grand drame anglo-français du XIVe et du XVe siècle. La guerre de cent ans est ici racontée avec un charme et une vérité extraordinaires. L'épisode des Harcourt, de 1340 à 1375, est des plus intéressants : on peut dire qu'il est l'âme du livre.

Nous voudrions pouvoir exprimer longuement et dignement notre admiration pour un savant qui a toutes nos sympathies, mais nous ne saurions y suffire. Nous nous contenterons de donner des extraits d'un livre qui vaut tout une bibliothèque. Nous citerons d'abord le début d'une préface qui donnera la meilleure idée du livre et de son auteur :

La petite ville de Saint-Sauveur, qui s'élève sur les bords de l'Ouve, au milieu de l'une des plus larges et des plus vertes vallées du Cotentin, montre avec un certain orgueil les ruines de deux établissements qui ont eu leurs jours de gloire et dont le nom revient souvent dans les annales religieuses et militaires de la Normandie : une abbaye, fondée sous le règne de Guillaume-le-Conquérant et détruite à la fin du dernier siècle, mais que notre génération a vu renaître et qui brille aujourd'hui d'un aussi vif éclat qu'aux plus beaux temps du moyen-âge ; — un château, qu'ont possédé les plus illustres barons de la Normandie, les Néel, les Taisson, les Harcourt, et sur lequel s'est plus d'une fois fixée, avec une inquiète sollicitude, l'attention de la France tout entière.

J'ai essayé d'écrire l'histoire de ce château et de faire connaître les seigneurs à qui il a appartenu depuis la fin du Xe siècle jusqu'à la révolution de 1789. Pour la période la plus ancienne, les principaux cartulaires de la Normandie m'ont fourni des renseignements précis sur la famille à qui doit être attribuée la fondation du château, de l'abbaye et du bourg de Saint-Sauveur, la famille des Néel, dont les faits et gestes tiennent une grande place dans les récits de nos anciens chroniqueurs. C'est aussi aux cartulaires que j'ai emprunté la plupart de mes renseignements sur les membres de la famille Taisson et de la famille de Harcourt qui ont possédé Saint-Sauveur

Digitized by Google

du milieu du XIIe siècle au commencement du XIVe. A partir de cette dernière époque, mon récit change de caractère.

Les événements dont le château de Saint-Sauveur est le théâtre depuis l'année 1340, ou environ, jusqu'en 1375, appartiennent à l'histoire générale de la France et de l'Angleterre ; ils constituent l'un des épisodes les plus dramatiques de la guerre de cent ans. Je me suis efforcé d'en retracer les moindres circonstances et d'en bien établir les rapports avec les autres événements contemporains. Les écrivains qui ont jusqu'à présent traité ce sujet ont pris pour guides Froissart, le rédacteur des chroniques de Saint-Denis et le continuateur de Guillaume de Nangis : le premier donne souvent un trop libre cours à son imagination ; les deux autres sont généralement exacts, mais n'entrent guère dans les détails. J'ai puisé à des sources nouvelles des notions beaucoup plus sûres et plus complètes : diverses chroniques normandes, celle que M. Siméon Luce a publiée en 1862 pour la Société de l'histoire de France, celle de l'anonyme de Caen, celle de Pierre Cochon, et plusieurs autres, qui n'ont pas encore trouvé d'éditeurs, m'ont été d'un grand secours. Mais si le livre que je publie aujourd'hui offre quelque intérêt, je le dois avant tout aux documents officiels que j'ai recueillis, soit aux Archives de l'Empire, soit à la Bibliothèque impériale. Les registres du Trésor des chartes, ceux du Parlement et les débris des Archives de la Chambre des comptes que le temps a épargnés ont été pour moi des mines dont la richesse a dépassé mes espérances.

Il m'a semblé nécessaire de reproduire textuellement, à la fin du livre, les principaux documents que j'ai mis en œuvre, et dont plusieurs m'ont été gracieusement communiqués, il y a plus de quinze ans, par M. Léon Lacabane, l'un des maîtres de l'Ecole des chartes. Le recueil de pièces que j'ai formé sur l'histoire politique et militaire du château de Saint-Sauveur pendant les règnes de Philippe VI, de Jean et de Charles V, pourra donner une idée des immenses ressources que les anciennes pièces de procédure et de comptabilité fournissent pour éclaircir les annales de la France au XIVe siècle.

Le château de Saint-Sauveur a déjà été l'objet de plusieurs travaux. Le plus remarquable est la notice que M. de Gerville publia en 1825 dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*. Il faut encore citer un article de M. Théodore du Moncel, inséré en 1843 dans la *Revue archéologique du département de la Manche*, et l'opuscule que M. le docteur Bourgoise a fait paraître en 1849, sous le titre de *Recherches historiques sur la petite ville de Saint-Sauveur-le-Vicomte*.

Maintenant, pour faire apprécier la méthode de l'auteur dans le

Digitized by Google

récit des événements, nous allons donner le passage relatif aux derniers moments de l'occupation anglaise au xv^e siècle. C'est à lui qu'il appartient de nous dire comment le Cotentin, sa chère patrie, fit retour à la couronne de France :

Le gouvernement anglais ne parvint jamais à pacifier complétement la Normandie, dont les populations n'attendaient qu'une occasion favorable pour secouer le jour des conquérants. Aussi la plus grande vigilance était-elle recommandée aux capitaines des châteaux qui étaient sans cesse exposés à des attaques et à des surprises. Au commencement de l'année 1436, le capitaine de Saint-Sauveur fut averti que « plusieurs gens de guerre chief-vettaines et leurs complices et alliés venoient du païs d'amont pour entrer en la basse marche de Normendie, en intention de prendre aucunes places par soutilz moiens ou autrement. »

Les tentatives qui furent faites pour soustraire le Cotentin à la domination anglaise restèrent à peu près infructueuses jusqu'en 1449. A cette date les soldats de Charles VII n'eurent, pour ainsi dire, qu'à se présenter ; ils furent partout accueillis comme des libérateurs. Les Anglais essayèrent à peine de se défendre, ils évacuèrent successivement toutes les villes et les châteaux où ils tenaient garnison. Saint-Sauveur fut une des places qu'ils occupèrent le plus longtemps. Pour bien mettre ce point en lumière, je résumerai les événements militaires dont le Cotentin fut le théâtre en 1449 et 1450.

Les opérations qui firent rentrer la Basse-Normandie sous la domination française furent dirigées par François, duc de Bretagne, et par le connétable Artus, comte de Richemont. A l'entrée de septembre 1449, ces deux barons conduisirent sous les murs de Coutances une armée d'environ six mille hommes et firent dresser dans le jardin des Jacobins une grosse bombarde qui devait servir à pratiquer une brèche dans les murailles de la ville. A la vue de ces préparatifs, les habitants manifestèrent hautement le désir qu'ils avaient d'être délivrés de l'occupation anglaise ; ils ouvrirent leurs portes au duc de Bretagne, conformément à un traité conclu le 12 septembre, dont le texte nous est parvenu. Geoffroi de Couvran fut nommé capitaine de Coutances.

Le jour même de la capitulation de Coutances, les Anglais abandonnèrent le château de Chantelou que le sire d'Estouteville fit garder par ses gens.

De Coutances le duc de Bretagne marche sur Saint-Lô, dont il prend possession sans coup férir le 15 septembre.

Digitized by Google

Les châteaux de Torigny, de la Motte, de Neuilly, de Hambie et de Pirou suivent l'exemple de Saint-Lô et reçoivent des garnisons françaises.

Le sire de Riais, à la tête de sa compagnie et d'une partie des habitants de Coutances, va mettre le siége devant Régnéville, qui capitule le 19 septembre.

De leur côté, deux capitaines renommés par leur bravoure, Odet d'Aidie et Malortie, se font livrer le château de la Haye-du-Puits, et probablement aussi la bastille de Beuzeville. — Le château du Hommet fut pris le 25 septembre.

Après la prise de la Haye-du-Puits, une compagnie d'Ecossais qui servait dans l'armée de Charles VII vint occuper la tour de l'église de Barneville, pour tenir en échec les garnisons anglaises de Saint-Sauveur et de Cherbourg.

Les bourgeois de Saint-Lô pressaient le duc François d'aller attaquer Carentan, dont les habitants devaient, disait-on, se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Mais les projets de résistance s'évanouirent dès qu'on vit l'armée française prête à monter à l'assaut. La ville se rendit le 29 ou le 30 septembre : les soldats de la garnison purent en sortir un bâton de bois blanc à la main, et les habitants furent maintenus dans la possession de tous leurs biens.

Artus de Richemont et l'amiral Prégent de Coëtivy occupèrent aussitôt le fort de Pont-d'Ouve, qui était la clef du clos de Cotentin. La soumission de Valognes et de plusieurs châteaux du voisinage fut la conséquence immédiate de l'occupation de Pont-d'Ouve.

Le connétable, avant de retourner en Bretagne, vint assiéger Gavray, dont le capitaine André Trolop ne se rendit qu'après une résistance désespérée, le samedi 11 octobre.

Les habitants du Cotentin auraient voulu que le duc François terminât la campagne par les siéges de Saint-Sauveur et de Cherbourg. Ils offraient même de fournir l'argent nécessaire à cette double entreprise. Le duc pensa que le moment n'était pas encore venu de frapper le dernier coup ; il jugea prudent d'attendre le retour de la belle saison ; mais en regagnant la Bretagne, il promit de bientôt revenir avec une armée plus nombreuse. Pendant son absence, le Cotentin fut horriblement ravagé par les garnisons de Cherbourg et de Saint-Sauveur.

Les Anglais de Saint-Sauveur s'imaginant que le château de la Haye-du-Puits était mal gardé, essayèrent de le surprendre par un stratagème. Au mois de décembre 1449, quatre-vingt-seize hommes s'embusquent dans un bois qu'une chronique contemporaine appelle Chasse-Larron, pendant que cinquante cavaliers font une pointe sur la Haye-du-Puits. A la vue de l'en-

Digitized by Google

nemi, les Français s'arment, se mettent en selle et sortent du château. Les Anglais se laissent poursuivre jusqu'à l'endroit où leurs compagnons étaient cachés; mais les Français étaient sur leurs gardes : ils remportèrent une victoire complète, et rentrèrent à la Haye-du-Puits avec cinquante-deux prisonniers.

Les garnisons françaises de Coutances, de Gavray, de Saint-Lô et de Torigny ne furent pas moins heureuses dans un combat qu'elles engagèrent vers la même époque avec les Anglais de Vire, dans les environs de Mortain.

Tout le monde savait que le duc de Bretagne devait revenir au printemps avec une armée considérable. Le roi d'Angleterre, pour être en mesure de lui tenir tête, envoya des renforts considérables en Basse-Normandie. Vers la mi-mars 1450, un corps de cinq mille hommes, commandé par Thomas Kyriel, débarqua à Cherbourg, et se disposa à reconquérir tout le Cotentin, pour aller ensuite au secours du duc de Sommerset, qui se défendait à Caen contre les troupes de Charles VII. Le vendredi de la semaine de la Passion, 27 mars 1450, Thomas Kyriel occupe la ville de Valognes et laisse ses soldats profaner l'église dans laquelle étaient rassemblés les fidèles. Des bandes indisciplinés pillent les campagnes voisines ; à Yvetot, elles mirent en pièces le crucifix de l'église, dans lequel elles espéraient trouver un trésor.

Le château de Valognes, dont le capitaine était Abel Rouault, pouvait soutenir un siége en règle, et comme les Anglais attachaient un grand prix à la possession de cette place, le duc de Sommerset envoya deux mille hommes pour renforcer l'armée de Thomas Kyriel. De son côté, Charles VII, averti par les bourgeois de Saint-Lô du danger que courait Abel Rouault, chargea le comte de Clermont d'aller au secours de la garnison de Valognes. Malheureusement, les ressources des assiégés s'épuisèrent avant l'arrivée du comte de Clermont, et Abel Rouault, à la suite d'une capitulation très honorable, dut sortir de la place qu'il avait courageusement défendue et dont Thomas Chisewall prit le commandement.

Thomas Kyriel eut alors la pensée de marcher sur la Haye-du-Puits; mais il adopta bientôt un autre plan qui consistait à passer dans le Bessin pour revenir avec l'armée du duc de Sommerset enlever les places de Saint-Lô et de Carentan.

Le comte de Clermont était alors à Carentan. Il tint un conseil de guerre pour aviser aux meilleurs moyens d'arrêter la marche de Thomas Kyriel. Les uns voulaient lui livrer bataille avant qu'il eût passé les Vés; les autres trouvaient plus avantageux de le laisser s'engager dans le Bessin et de tomber sur ses derrières avant qu'il eût fait sa jonction avec le duc de

Digitized by Google

Sommerset. Ce dernier avis, qui était celui du comte de Clermont, prévalut; il fut promptement communiqué par le curé de Carentan au connétable de Richemont, qui était déjà parti de Coutances et s'était mis en marche avec l'espoir de rencontrer l'ennemi aux environs de la Haye-du-Puits.

Quand les Anglais furent arrivés au Grand-Vé, les populations du voisinage, qui ne connaissaient pas les plans arrêtés par les capitaines français, se soulevèrent en un instant pour courir à l'ennemi et pour le tailler en pièces. Au signal donné par la cloche de l'église de Carentan, une multitude de bourgeois et de paysans s'élancent à la poursuite des Anglais et jettent le désordre dans leurs rangs. Beaucoup de soldats périrent dans le combat, les uns mortellement frappés par les Cotentinais, les autres noyés dans les eaux de la rivière.

Cette rencontre eut lieu le 14 avril 1450. Le lendemain, le comte de Clermont et le connétable de Richemont, partis l'un de Carentan, l'autre de Saint-Lô, se réunirent dans la plaine de Formigny, où ils remportèrent sur les troupes commandées par Thomas Kyriel, par Mathieu Gough, par Robert de Ver et par Henri de Norbury, une victoire qui assura la *délivrance* de la Normandie.

Je n'ai pas à rapporter ici les détails de cette mémorable journée ; il me faut seulement indiquer les événements qui la suivirent dans le Cotentin.

Les places de Bricquebec et de Valognes se rendirent à la première sommation des gens du connétable. On craignait de rencontrer une sérieuse résistance au château de Saint-Sauveur, dont les approches étaient rendues fort difficiles par les marais de l'Ouve. André de Lohéac, maréchal de France, et Jean de Montauban, maréchal de Bretagne, se disposèrent à en faire le siége. A leur arrivée, un de leurs écuyers, Jean de Blanchefort, tomba frappé d'un coup de canon ; mais la garnison reconnut bientôt qu'il serait inutile de se défendre. Elle se composait d'environ deux cents combattants exercés ; elle était à l'abri derrière des murs dont l'artillerie seule pouvait avoir raison. Mais quand des troupes sont démoralisées par les revers, à quoi peuvent servir l'expérience des chefs, la profondeur des fossés et l'épaisseur des remparts ? Le seigneur du lieu, Jean de Robessart, était d'ailleurs affaibli par la vieillesse : il remit son château entre les mains des maréchaux et se retira à Cherbourg. C'était la seule place du Cotentin sur laquelle fût encore arboré le drapeau anglais. Elle soutint un siége en règle et ne se rendit que le 12 août 1450, date à jamais célèbre dans les annales de la Normandie, puisqu'elle rappelle la retraite définitive des Anglais et le terme de l'horrible guerre qui épuisait la province depuis plus de cent ans.

---

Digitized by Google

HISTOIRE DE CINQ VILLES ET DE TROIS CENTS VILLAGES, HAMEAUX ET FERMES, par M. ERNEST PRAROND, 5 vol. in-12 de chacun près de 500 pages, Abbeville, Briez, de 1861 à 1867.

Voilà un vrai travail de bénédictin entrepris pourtant par un seul homme ; cet homme n'est pas normand et le pays dont il parle est la Picardie ; mais l'auteur est un excellent voisin et la contrée qu'il décrit est notre plus prochaine frontière : or, comme dit le proverbe : « il n'est pas de voisin qui ne voisine. » Nous croyons donc bien faire en entretenant le lecteur normand d'un travail remarquable qui s'édite à nos portes et qui cadre si bien avec l'esprit de cette *Revue*.

Pour nous qui avons décrit ecclésiologiquement trois arrondissements de la Seine-Inférieure, nous pouvons apprécier toute la peine qu'il faut se donner pour décrire un seul arrondissement à tous les points de vue civil, religieux, militaire, héraldique, nobiliaire, biographique, etc. Quand M. Prarond met le pied sur un territoire, il ne néglige rien. D'abord, il décrit le pays dessus et dessous, il recueille toutes les traditions et il dépouille tout ce qui a été imprimé ou seulement écrit sur la localité. Voilà un procédé qui fait notre admiration ; il n'y a que le patriotisme le plus pur et le plus désintéressé qui puisse inspirer un projet semblable et qui soutienne le courage pendant les longues années que demande sa réalisation.

M. Prarond a commencé sa publication en 1861 ; il a donné d'abord les deux cantons ruraux d'Abbeville et celui d'Hallencourt. En 1862, le seul canton de Rue lui a suffi pour remplir un volume ; en 1863, il consacre deux volumes à Saint-Valery-sur-Somme et aux cantons voisins, Moyenneville, Ault et Gamaches. Enfin, en 1867, un volume de 746 pages est accordé à Saint-Ricquier et aux autres communes du canton d'Ailly.

C'est un monument qu'élève M. Prarond, mais un monument qui lui fait honneur et qui sera utile à sa patrie. Il est jeune encore et plein de vie, il pourra donc en voir la fin. Nous le désirons ardemment pour la Picardie et pour la science elle-même. Dieu a donné à M. Prarond *otium cum dignitate*. Nous reconnaissons volontiers qu'il fait de sa fortune et de son temps le plus noble usage. A la fin d'une carrière longue et bien remplie, il pourra se présenter avec confiance au Père de famille et lui offrir la gerbe que ses mains ont cueillie ; il entendra l'éloge du bon serviteur qui a bien employé le talent confié et il recevra la récompense de sa bonne administration.

Mais, dès ce monde, nous devons à M. Prarond l'éloge et la récompense

Digitized by Google

qu'il mérite. Nous voudrions les lui donner dignes de son œuvre. Dans la crainte de ne savoir le faire comme il faut, nous répéterons ici l'appréciation d'un homme compétent. Voici donc ce que disait du travail qui nous occupe, M. Louis Paris, directeur du *Cabinet historique* :

« Si l'on n'avait point un peu trop abusé du mot consciencieux, nous n'hésiterions pas à l'appliquer au livre que nous annonçons. M. Prarond, d'Abbeville, bien qu'auteur de travaux littéraires qui l'ont classé parmi les hommes d'esprit qu'aime à citer la Picardie, est un de ceux qui, loin de dédaigner les recherches historiques, semblent faire de cette étude la principale affaire de leurs loisirs. M. Prarond, longtemps directeur de la *Picardie*, revue littéraire qui se publiait à Amiens, a commencé ses recherches au profit de ce recueil. Il les continue pour son propre compte, ou plutôt pour le compte d'un public qui manquait peut-être à la revue. Le travail de M. Prarond est complet dans les parties qu'il a pu aborder dans ce volume. Rien n'y manque pour la connaissance des lieux décrits. Du reste, on le voit à chaque page, ce ne sont point les sources qui ont failli à l'auteur. Parfaitement au courant de tout ce qui a été imprimé, publié sur la province de Picardie, M. Prarond s'est également familiarisé avec tous les travaux et les documents inédits que conservent nos dépôts publics.

« Nul ne possède mieux son dom Grenier, dont il invoque souvent les recherches et l'autorité. M. Prarond n'est point un coureur de médailles académiques ; il écrit parce qu'il sait, et il n'éprouve pas le besoin qu'on le remercie ; il aime son pays, sa province, sa ville natale, et il veut en populariser l'histoire. Personne mieux que lui n'est propre à ce genre de travail. Ses petites monographies traitent de tous les points sur lesquels un lecteur exigeant et curieux peut vouloir être instruit. Archéologie, numismatique, généalogie, biographie, mœurs, traditions et coutumes, tout se trouve à point sous sa plume, et, ce qui ne gâte rien à ce genre d'exercice, c'est l'esprit quelque peu narquois de l'auteur, qui, semé dans une juste mesure, ne nuit ni à l'amusement, ni à l'instruction du lecteur » (1).

(1) *Cabinet historique*, 8e *année* (année 1862), p. 192.

Digitized by Google

NOTICE SUR QUELQUES ENFANTS DU HAVRE QUI ONT ILLUSTRÉ LEUR PAYS SOIT PAR LEURS ACTES, SOIT PAR LEURS ÉCRITS, OU DES NOUVEAUX NOMS A DONNER AUX RUES DU HAVRE, par M. CH. VESQUE, in-8° de 74 pages, Havre, Mignot, 1867.

Cette brochure est une bonne action. Composée à l'aide de notices biographiques, insérées dans le *Journal de l'arrondissement du Havre*, elle complète, pour la ville de François Ier, la *Biographie* de Levée et la *Galerie* de l'abbé Anfray. Mais avant de parler du livre, disons un mot de l'auteur.

M. Ch. Vesque est un jeune écrivain havrais, auquel le pays qu'il habite doit déjà d'estimables travaux d'histoire locale. Il y a plusieurs années que nous connaissons M. Vesque, que nous goûtons et encourageons ses œuvres : nous sommes heureux de lui en donner aujourd'hui un nouvel et public témoignage.

Nous avons applaudi dans son temps à sa *Notice sur les fortifications du Havre* et à son *Etude historique sur la ville de Montivilliers*. Ce dernier travail renferme sur la cité monastique et féodale par excellence, des renseignements qui, joints à ceux que M. Barabé a publiés dans le *Précis de l'Académie de Rouen*, devront faire sur cette intéressante localité une histoire complète et toujours désirée. Il est vrai que pour l'abbaye, qui personnifie Montivilliers dans l'histoire, il faudrait dépouiller les dossiers, registres et cartons qui remplissent une des salles de nos archives départementales. Mais l'histoire de l'abbaye ne viendra que lorsque quelque courageux pionnier aura l'énergie de l'entreprendre.

M. Vesque a encore traité fort convenablement trois monuments du Havre disparus ou transformés, l'ancien Hôtel-de-Ville, le Collége et la Citadelle. Comme les archéologues, M. Vesque s'attache surtout aux ruines et aux morts. C'est le véritable nécrologiste havrais.

Dans l'opuscule que nous signalons en tête de cet article, il s'agit encore de morts, puisqu'il y est question d'enfants du Havre qui ont laissé un nom. Mais au moins, cette fois, c'est l'avenir qu'on leur prépare. M. Vesque voudrait que les rues et places de sa ville forment une vraie biographie locale ou plutôt, un petit Plutarque normand. Cette idée est heureuse. Nous ne croyons pas qu'il y ait de meilleur moyen à employer pour faire naître l'émulation et pour porter au bien. Quand vous ne pouvez offrir à un homme une statue, ni une inscription commémorative, inscrivez son nom au coin d'une rue ; vous popularisez sa vie et vous éternisez sa mémoire.

En effet, un jour ou l'autre, les enfants demanderont à leurs parents ce



Digitized by Google

que ces noms signifient et alors on leur racontera les vertus de leurs compatriotes et les travaux de leurs ancêtres. Dieu lui-même, avant de donner la terre promise aux enfants d'Israël, avait fait placer des pierres commémoratives sur les routes du désert, du Jourdain et de la mer Rouge, afin qu'elles puissent un jour raconter aux enfants les prodiges qu'il avait opérés pour les pères.

Chez nous, le moyen est simple et facile. Il atteint sûrement son but. Déjà, depuis quatre ans, on le pratique communément à Rouen, au Havre et à Dieppe. Espérons qu'il s'étendra de plus en plus et qu'une foule de noms insignifiants disparaîtront pour faire place à des noms honorables pour la patrie.

Parmi les nôms de rues que M. Vesque désire effacer, il en est que l'on peut et doit laisser subsister, à cause des faits, des monuments, des industries et des coutumes qu'ils rappellent, mais il en est beaucoup qui peuvent disparaître sans inconvénient et dont la nullité et l'insignifiance frappent tous les yeux.

De même pour les noms nouveaux qu'il propose, il y a un choix à faire. Il est des noms que le temps se charge tout seul d'effacer du temple de mémoire, tandis qu'il en est d'autres qui grandissent avec les années et qui se dressent sur les ruines et sur le vide qui se fait autour d'eux. C'est pour ceux-là que nous voudrions voir la ville du Havre imiter l'exemple de Rouen ou plutôt continuer elle-même ses propres errements. Dans quelques temps nous verrions sur les rues de cette reine de la mer une pléïade de noms brillants qui étoileraient son jeune front et feraient envie à des cités vieillies sous la main du temps.

En terminant, un mot à M. Vesque. A la page 68, le jeune écrivain, parlant de Haumont, sculpteur havrais, né en 1772 et mort en 1866, dit qu'on lui doit le *Christ voilé* qu'on admire dans la chapelle de la Vierge, à l'abbaye de Fécamp. Les lambris de la chapelle de la vierge sont les anciens dossiers des stalles placés là vers 1803, seulement. Les stalles ont été faites de 1700 à 1746, sous les abbés de Neuville de Villeroy et de Montboisier de Canillac, dont elles renferment les portraits. C'est donc un travail du temps de Louis XV qui ne saurait être celui d'un jeune homme de dix-huit ans, au moment où l'on fermait nos monastères.

L'abbé Cochet.

---

Digitized by Google

ROUEN, VILLE FORTE, *supplément à l'essai sur l'histoire de la côte Sainte-Catherine*... par M. Léon de DURANVILLE, membre de l'Académie de Rouen, etc. — Rouen, Le Brument, 1867, in-8° de 111 pages, accompagné de deux planches.

La *Revue* est mal à l'aise pour parler de cet ouvrage : son auteur est en effet l'un de nos collaborateurs les plus dévoués et les plus consciencieux. Nous devons cependant, dut-on nous accuser de partialité, signaler à nos lecteurs et signaler avec éloge un travail qui résume de la façon la plus complète et la mieux discutée l'histoire militaire de la vieille métropole normande.

« Maintenant que les habitants de cette ville se sont entièrement trans-« formés, maintenant que son aspect est devenu bien différent de ce qu'il « était autrefois, ses habitants ne se préoccupent pas beaucoup de son passé « comme ville de guerre, et en cela certainement ils ont tort : » l'auteur a donc raison de le leur rappeler.

Son livre est un tableau précis et détaillé de tous les siéges subis par la ville de Rouen depuis le roi Sigebert jusqu'à la tentative malheureuse d'Henri IV en 1592. L'historien de la *Côte Sainte-Catherine* s'attache plus spécialement aux assauts donnés à ce fort en 1591, mais il discute avec le plus grand soin tous les points laissés en litige touchant l'histoire des siècles précédents.

La valeur de l'ouvrage est doublée par celle des plans que M. de Duranville a eu le dévoûment de faire graver tout exprès. Le premier qui montre à la fois le fort vieux et nouveau, le tracé des travaux exécutés par Henri IV en 1591 et divers incidents du siége expliqués par une légende est un *fac-simile* des plus exacts du plan de Valdory, plan qui manque aujourd'hui dans la plupart des exemplaires du *Discours du siége de la ville de Rouen*, ouvrage devenu lui-même très difficile à trouver de nos jours.

La seconde planche annexée à la publication nouvelle donne la reproduction d'un « plan de l'abbaye et du fort Sainte-Catherine qui se trouve à la « Bibliothèque de Rouen, plan exécuté à la main, et qu'on peut considérer « comme unique. » C'est donc un triple service que M. L. de Duranville rend simultanément à l'histoire et à l'archéologie, et ce travail couronne dignement la série des études entreprises par son auteur sur les fortifications de la ville de Rouen.

Nous ajouterions volontiers et avec sincérité, quoique selon la formule, que la place de ce volume est marquée dans toutes les bibliothèques normandes, mais hélas ! le nombre restreint des exemplaires (100 dont 25 avec

Digitized by Google

planche coloriée), ne permettra qu'à des privilégiés de faire cette acquisition.

C'est un reproche que nous adresserons respectueusement à l'auteur : cet ouvrage, qui devrait être entre les mains de tout bourgeois de Rouen, va devenir le partage exclusif de trop heureux bibliophiles. Nous appelons de tous nos vœux une édition populaire à grand nombre et à bon marché.

E. Mainières.

---

AVRANCHIN HISTORIQUE ET DESCRIPTIF OU GUIDE DE GRANVILLE A SAINT-MALO ET A JERSEY, par ED. LE HERICHER, 1 vol. in-12, Avranches, Anfray, éditeur.

« Je ne connais, disait J.-J. Rousseau, qu'une manière de voyager plus agréable que d'aller à cheval : c'est d'aller à pied. On part à son moment, on s'arrête à sa volonté, on fait tant et si peu d'exercice qu'on veut : on observe tout le pays ; on se détourne à droite, à gauche ; on examine tout ce qui nous flatte ; on s'arrête à tous les points de vue. » M. Le Héricher doit s'être inspiré de cette idée, car c'est cette manière de voyager qu'il recommande dans l'Introduction de son nouvel ouvrage : « Le touriste ne doit pas ignorer, dit-il, qu'il n'y a qu'une belle manière de voyager, c'est d'aller à pied... Le plus léger bagage est le meilleur : havre-sac, bâton solide, souliers ferrés.... » Mais combien d'hommes se fatigueraient vite de ces courses aventureuses, même dans les plus beaux pays du monde, s'ils étaient laissés à eux-mêmes ! Les rivières, les bois touffus, les grottes et les carrières, qui faisaient l'admiration et le bonheur de Jean-Jacques, trouveraient souvent insensibles la plupart de nos touristes modernes : le vrai et complet sentiment de la nature est si rare ! J'admire la maxime « *voir c'est avoir*, » mais il y en a tant qui voient et n'en sont pas plus riches ! C'est pour aider les touristes à bien voir les beautés d'un pays magnifique que M. Le Héricher, après son *Itinéraire du voyageur dans le Mont-Saint-Michel*, s'est empressé de mettre au jour son *Avranchin historique et descriptif*. Il nous conduit le plus agréablement du monde de Granville à Saint-Malo, par un chemin que les étrangers ignorent, qui n'est pas même assez connu dans l'Avranchin ; et, pour nous distraire de la vue de la mer, des falaises et des dunes, il nous fait faire de nombreuses excursions à l'intérieur des terres, aux abbayes, aux châteaux, aux vieilles ruines, il nous conduit à Jersey, qu'il connaît mieux que personne.... Mais je m'arrête : un *Guide* ne se résume pas : pour le bien connaître, il faut le lire et s'en servir.

Digitized by Google

Au premier abord, on serait tenté de croire que cet ouvrage fait double emploi avec le célèbre *Itinéraire en Normandie* de Ad. Joanne. Il n'en est rien pourtant. M. Joanne écrit pour les voyageurs qui viennent de quitter le chemin de fer, que la diligence emporte, et qui ont besoin de quelques notes sur le pays qu'ils traversent en droite ligne : à ceux-là huit pages suffisent. M. Le Héricher écrit pour le touriste vraiment digne de ce nom, qui interrompt un instant le cours rapide de ses voyages, pour étudier en détail un séduisant pays, visiter à son aise les campagnes de l'Avranchin, explorer les rivages d'une baie merveilleuse. — L'habitant de ces parages voudra relire l'histoire de son pays dans cet élégant petit livre, si artistement composé : il y trouvera toute la poésie du passé, tout le charme du présent, de ravissantes descriptions qui réveilleront son attachement pour le sol natal, en lui remettant sous les yeux des beautés pour ainsi dire inconnues : ses yeux habitués à les voir ne les considéraient plus. — Ce petit livre sera une bonne fortune pour les savants : à côté de peintures, qui sont des modèles du genre, ils constateront une science profonde en archéologie, botanique, philologie, le tout encadrant l'histoire, habilement résumée, d'un pays que l'auteur a illustré, il y a déjà des années, d'une œuvre magistrale. — Enfin le *Guide* de M. Le Héricher s'adresse tout spécialement aux baigneurs qui viennent, de jour en jour plus nombreux, se reposer et se distraire sur notre plage basse-normande. Le livre que nous annonçons leur vaudra de belles et instructives promenades. On se fatigue vite d'une course qui ne récréerait que les yeux : partout et toujours il faut à l'esprit un aliment. Or, il n'y en a pas de plus agréable, dans ces moments, que d'étudier sous ses aspects divers et à toutes ses époques, dans ses sites et ses monuments, une contrée intéressante par les beautés qu'elle renferme et les grands souvenirs qu'elle éveille. Le livre qu'on a dans la main est comme une baguette magique qui fait parler les lieux. Ajoutons que M. Le Héricher les fait parler mieux que personne. Ce n'est plus un écrivain qui amasse notes sur notes et nous présente une froide nomenclature de noms, de faits et de dates sur un pays qui n'est pas le sien : les lecteurs — et j'espère qu'ils seront nombreux — sentiront à chaque page que notre savant auteur a parlé de nouveau avec amour et avec charme d'un pays « *qu'il a beaucoup aimé, battu jusque dans ses recoins, et, pendant trente ans, étudié.* — (*Avranchin, introd.*).

CH. LEBRETON.

Digitized by Google

# CHRONIQUE NORMANDE.

UNE INSCRIPTION CHRÉTIENNE DES CATACOMBES RETROUVÉE A ÉVREUX.

Le *Nouvelliste de Rouen* du 17 octobre 1867 nous annonçait, d'après le *Courrier de l'Eure*, la découverte d'une inscription chrétienne des temps primitifs qui aurait eu lieu récemment dans la cathédrale d'Evreux. Il racontait qu'il y a environ deux ans, lorsque l'on creusait sous la grosse tour placée à gauche du grand portail, afin de donner un plus long parcours aux poids de l'horloge, on rencontra des fragments de marbre blanc auxquels personne ne fit attention. Ils étaient restés ignorés dans un bloc de matériaux, lorsque tout récemment, à l'occasion d'une reprise de travaux, ils furent aperçus par le sacristain de l'église. Cet officier de bas-chœur est un homme vigilant et perspicace auquel on doit déjà plusieurs découvertes intéressantes.

A la première nouvelle de la trouvaille, Mgr Devoucoux, évêque d'Evreux, dont le zèle et la science archéologiques sont connus de tous, s'empressa de recueillir jusqu'aux moindres débris épigraphiques. Rapprochés et examinés avec soin, ces fragments ont présenté les restes d'une inscription chrétienne du IVe ou du Ve siècle.

Voici, en effet, ce qu'on lisait sur ces précieux débris :

.RSINVS CVM CO··.... NTIA
..XIT ANNIS XX. ..... ITIN
...VLO.ANIS XLVIIII.... LIVN

Ce que la science épigraphique n'a pas eu de peine à rétablir dans son entier :

VRSINVS CVM COIVGE LEOTIA
VIXIT ANNIS XX. MVI ET FVIT IN
SECVLO ANIS XLVIIII. M. IIII, D. III, KAL.
IVN.

Digitized by Google

C'est-à-dire : « Ursinus vécut avec Léontia, son épouse, 20 ans, 6 mois, et fut dans « le siècle (le monde) 49 ans 4 mois. Déposé (dans ce lieu) le 3 « des calendes de juin. »

La plaque de marbre qui portait cette inscription devait mesurer environ 1 m. de longueur ; sa largeur était de 26 c.

Le *Courrier de l'Eure*, le *Nouvelliste de Rouen*, l'*Univers* de Paris, nous parlant de ce marbre, s'abstiennent de nous dire sa provenance première ; ils nous laissent même croire que cette inscription chrétienne pourrait bien appartenir à la Gaule, à la seconde Lyonnaise, et même à Evreux, dont l'origine chrétienne se trouverait ainsi établie par un genre de document qui manque aux autres églises de la Normandie, voire même à la métropole.

Nous avouons volontiers avoir été pris à une première lecture, et nous nous proposions de féliciter le diocèse d'Evreux d'une antiquité si précieuse que peu d'églises des Gaules pourraient en offrir de pareilles, et dont les analogues ne se rencontrent guère qu'aux Catacombes de Rome.

Par bonheur, nous avons eu la bonne pensée de consulter sur ce monument l'oracle de l'épigraphie chrétienne en France, M. Edmond Leblant, l'auteur des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII^e siècle.* Voici quelle a été la réponse du savant épigraphiste. Elle est complète dans son genre, et elle jette sur le monument qui nous occupe un jour qui ne laisse rien à désirer :

« Paris, le 19 octobre 1867.

« Monsieur l'abbé,

« C'est par vous que j'apprends la découverte épigraphique d'Evreux. Il s'agit là d'un marbre des Catacombes, autrefois donné à l'abbaye de Saint-Martin près de Pontoise, et qui depuis est venu à Evreux. Nous en savons la provenance par notre illustre Mabillon, qui l'a copié avant la dernière translation. Il accompagnait, nous dit-il, un corps saint placé sous l'autel d'une chapelle particulière de l'abbaye. Cette inscription a été plusieurs fois reproduite d'après la lettre *De Cultu sanctorum ignotorum*, § XIV, où Mabillon l'a publiée le premier. Nous la retrouvons dans Boldetti, p. 113 de ses *Osservazioni sopra i Cimiterj de' SS. Martiri ;* dans Muratori : *Novus Thesaurus inscriptionum veterum*, p. 1961, n° 5, et enfin dans le recueil épigraphique de Marini, édité par le cardinal Mai, *Scriptorum veterum nova collectio*, t. V, p. 412, n° 6. C'est dans l'un de ces livres que l'auteur de l'article que vous me communiquez a rencontré l'épitaphe complète. Les renseignements posi-

Digitized by Google

tifs qu'ils contiennent au sujet de son origine, montrent qu'elle ne peut avoir aucune importance pour l'histoire de notre christianisme des premiers âges.

« Dire d'une manière certaine comment et en quel temps l'inscription a passé de l'abbaye de Saint-Martin à Evreux, cela serait chose difficile. Peut-être est-il toutefois permis de supposer qu'elle y vint alors que Ricard, vicaire-général à Pontoise, fut nommé évêque d'Evreux (*anno* 1753, *Gallia Christiana*, t. XI, col. 621).

« Mabillon a cité le marbre d'Ursinus pour montrer que, parmi les inscriptions envoyées des Catacombes romaines, comme des monuments de martyrs, il en est plusieurs dont le contexte ne justifie point l'attribution. « Peut-être, dit-il, l'épitaphe était-elle accompagnée d'un vase de sang. » J'ai montré, par sa correspondance familière, ce qu'il pensait de ce dernier signe, dont il n'avait point voulu dénier publiquement la valeur, et j'aurais pour moi beaucoup à ajouter à mon petit traité sur ce sujet (1). »

De tout ce qui précède, il résulte qu'à l'époque de la révolution française le corps d'*Ursinus* fut enlevé de la cathédrale, caché, brûlé ou dispersé, nous ne saurions le dire, et que le marbre de son inscription, qui accompagnait le corps, a été mis en morceaux et jeté au remblai ; c'est là que les travaux de 1865 l'ont retrouvé. Il n'en est pas moins un monument des premiers temps du christianisme, à Rome. A ce titre, il mérite d'être soigneusement recueilli, et après restauration, il devra être replacé nouvellement dans une église ou dans son musée.

L'abbé Cochet.

(1) *La Question du vase de sang*, par Edmond Leblant, in-8 de 38 pages. — Paris, Durand, 1858.

---

Imp. E. Cagniard, Rouen.

Digitized by Google

Digitized by Google

STATUE SÉPULCRALE

DU ROI HENRI-LE-JEUNE DIT COURT-MANTEL.

TROUVÉE LE 17 OCTOBRE 1866,

*Dans le sanctuaire de la Cathédrale de Rouen.*

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE.

# NOTICE SUR LA DÉCOUVERTE
## ET LA VISITE
# DU TOMBEAU DE BEDFORD
### A la Cathédrale de Rouen, en Octobre 1866.

Le succès obtenu par la découverte de la statue de Henri-le-Jeune (1) m'encourageait à une autre recherche. Je savais par l'histoire que le célèbre Bedford, Régent de France, mort au château de Rouen le 14 septembre 1435, avait été inhumé le 30 dans le sanctuaire de la cathédrale. Son tombeau, en marbre noir, occupa longtemps, au côté de l'évangile, l'arcade qui fait face à la chapelle de Saint-Pierre et de Saint-Paul, là où était suspendue la châsse de Saint-Senier (2). Une plaque de cuivre, dessinée par Dugdale et reproduite par Sandford (3), Ducarel (4) et Deville (5), puis mentionnée par tous les historiens de l'église de Rouen, était fixée à l'un des piliers de la travée (6). L'inscription apprenait aux passants et à la postérité que

(1) Voir la *Revue de la Normandie* de novembre 1866, t. IV, p. 717-723.

(2) Pommeraye, *Histoire de l'église cathédrale de Rouen*, p. 65. — Id. *Histoire des archevesques de Rouen*, p. 554. — Farin, *Histoire de la ville de Rouen*, t. II, p. 36, édit. de 1731.

(3) Sandford, *Genealogical history of the kings and queens of England*, p. 314, édit. de 1707.

(4) Ducarel, *Antiquités anglo-normandes*, p. 26, pl. V, fig. 11, traduction de Léchaudé-d'Anisy.

(5) Deville, *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, pl. X, édit. de 1837.

(6) Farin, *Histoire de la ville de Rouen*, t. III, p. 36, édit. de 1731 ; t. II, partie III^e, p. 12, édition de 1738. — *Voyage de l'abbé Bertin en Normandie* en 1718, dans la *Revue de la Normandie*, t. II, p. 164.



Digitized by Google

là gisait « très-hault et très-puissant prince Johan de Lancastre, en son vivant, régent le roïalme de France, » connétable d'Angleterre, duc de Bedford, d'Anjou et d'Alençon, comte du Maine et de Richmond, de Kendale et d'Harcourt.

Le mausolée de marbre, déjà mutilé par les calvinistes de 1562 (1), avait été entièrement détruit par les chanoines, de 1734 à 1736 (2). Mais nous ne savions ce qu'était devenue l'inscription commémorative. Nous espérions que le chapitre aurait enfoui cette table de métal comme il avait enfoui les statues de pierre.

J'avais remarqué que cette inscription, plusieurs fois citée au commencement du XVIII^e siècle (3), disparaît entièrement à partir de 1740, sans jamais être mentionnée de nouveau par ceux qui écrivent sur la cathédrale. Je soupçonnais donc pour elle un enfouissement pareil à celui des images royales ; c'était la meilleure hypothèse que l'on pût faire en sa faveur.

Mais alors je n'avais pas lu Ducarel, qui visita Rouen en 1752. Ce voyageur anglais, aussi curieux que savant, s'était soigneusement enquis des monuments internationaux que la réforme liturgique de 1734-1736 avait fait disparaître. Il n'avait pu voir ni toucher l'inscription de Bedford. Mais M. Bréval lui avait assuré qu'il l'avait vue, depuis quelques années seulement, dans la bibliothèque du chapitre.

Il n'y a guère à douter aujourd'hui que la pauvre plaque de métal n'ait subi le sort qu'éprouvèrent en 1793, les belles *carolles* de cuivre qui fermaient le chœur et le sanctuaire de la métropole. Tout cela aura été envoyé à cette fonte nationale dont le creuset a absorbé à peu près tout le travail artistique de la France du moyen-âge.

(1) Ducarel, *Antiquités anglo-normandes*, p. 25. — Deville, *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, p. 169, édit. de 1833.

(2) *Flambeau astronomique*, année 1735. — Deville, *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, p. 170.

(3) L'abbé Bertin, *Voyage archéologique et liturgique en Normandie*, (1718), dans la *Revue de la Normandie*, t. II, p. 163. — Farin, *Histoire de la ville de Rouen*, t. III, p. 36, édit. de 1731, t. II, partie III^e, p. 12, édit. de 1738.

Digitized by Google

Ignorant ce détail révélé par Ducarel (1), je crus ne pouvoir rien faire de mieux que de chercher cette lame précieuse sur laquelle brillaient, encadrées entre deux plumes d'autruche, les armes de France et d'Angleterre (2), les insignes de la Jarretière et l'hermine du canonicat (3). (Nous reproduisons ici l'écu de Bedford tel qu'il se trouve dans Sandford et Ducarel.) Je savais, à n'en pas douter, par

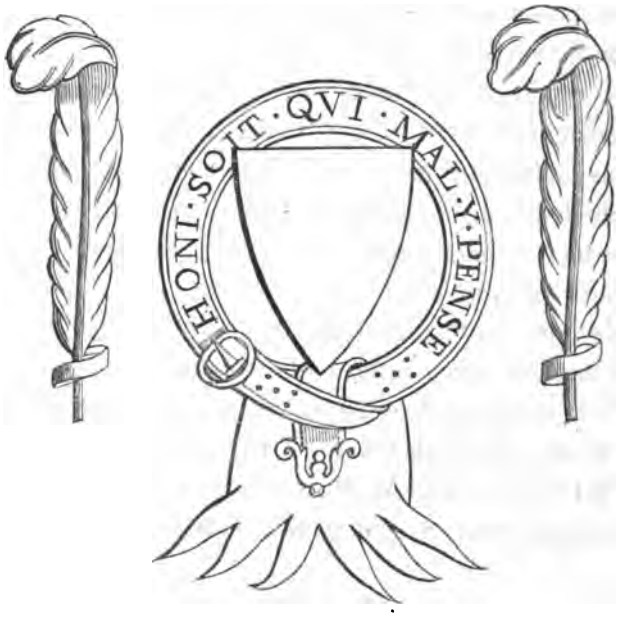


ÉCU DE BEDFORD,
AUTREFOIS DANS LA CATHÉDRALE DE ROUEN.

(1) Ducarel, *Antiquités anglo-normandes*, p. 25-26.

(2) Quand nous disons *brillaient*, c'est plutôt *brillèrent* qu'il faudrait dire ; car l'abbé Bertin, dans son *Voyage de Normandie* en 1718, nous apprend que de son temps les armoiries étaient effacées (*Revue de Normandie*, t. II, p. 164.)

(3) Bedford fut installé chanoine de Rouen le 23 octobre 1430, en présence de son épouse Anne de Bourgogne et de révérend père en Dieu Mgr Pierre (Cauchon), évêque de Beauvais. (Voir le curieux récit de cette cérémonie que donne Pommeraye dans son *Histoire des archevesques de Rouen*, p. 202-205).

Cette installation de Bedford comme chanoine de Rouen nous fait présu-

Digitized by Google

l'inscription émanée de l'abbé Terrisse (1) et placée derrière le maître-autel, que « ad dextrum altaris latus » reposait « Joannes, dux Bedfordiæ, Normaniæ pro-rex (2).

mer que l'insigne représenté au-dessous de la jarretière n'est autre que l aumusse canoniale. Cependant nous devons avouer à nos lecteurs que plusieurs savants ne partagent pas notre avis. De ce nombre est M. Deville, qui, dans la seconde édition de ses *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, dit, d'après Sandford, que les prêtres de la cathédrale appelaient cela la *Racine de Bedford*. Nous indiquerons aussi M. Vallet de Viriville, historien de Charles VI et de Charles VII, érudit très exercé sur l'époque anglo-française. Voici ce qu'il écrit dans sa *Notice sur quelques manuscrits précieux sous le rapport de l'art, écrits et peints en France durant l'époque de la domination anglaise au* XV*e siècle*, p. 11 :

« Le dernier symbole, qui paraît avoir été plus particulièrement personnel à Bedford, est la *Racine* (ancien anglais *rote*, et aujourd'hui *root*) ; une chanson populaire ou petit poème politique, composé vers 1449 et conçu dans cette langue, joue sur les emblèmes qui représentaient les divers chefs ou personnages de l'époque. Le premier vers commence ainsi pour désigner Bedford :

*The rote is dit* (*la racine est morte*), etc.

« Ce symbole se retrouve constamment dans les ouvrages où le régent de France a mis le cachet de sa personne. Il se voyait encore sur le cénotaphe qui lui fut élevé, lors de ses funérailles en France, dans la cathédrale de Rouen, qui obéissait, ainsi que Paris, aux Anglais. »

Pour justifier cette assertion, M. Vallet (de Viriville) cite en note : « Th. Wrigt, *Political poems and songs*, etc., dans la collection *Rerum britannicarum scriptores*, publiée par le gouvernement anglais, in-8, 1859-61, t. II, p. 221. — Sépulture de Bedford à Rouen : « Underneath a root is represented which the priests (le clergé français de Rouen au XVII*e* siècle) call : « la racine de Bedford, etc. » Sandford, *Genealogical history of the kings and queens of England*, p. 314, édit. de 1707. »

M. Perceval, directeur de la Société des Antiquaires de Londres, me fait

(1) Délibération capitulaire du 14 décembre 1736. — Registre de 1734 à 1744.

(2) Ducarel, *Antiquités anglo-normandes*, p. 22. — Deville, *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, p. 107, édit. de 1833.

Digitized by Google

Je fouillai donc au bas du pilier qui touche aux pieds du roi

connaître que sur un sceau de Bedford, reproduit par Sandford (p. 246), on voit figurer la *racine* près de la tête du lion.

Cette même *racine*, accompagnée de la devise A VOVS ENTIER, est peinte sur le fond du portrait de ce prince, qui forme le principal ornement du fameux « Bedford missal » conservé au Musée britannique.

Afin de mettre le lecteur à même de comparer les racines qui, dans le *missel* et le *pontifical* de Bedford, étaient les signes distinctifs de sa propriété, nous en reproduisons ici deux qui se trouvent dans le *Pontifical* aujourd'hui

RACINES SYMBOLIQUES DU DUC DE BEDFORD
EXTRAITES DU *Pontifical* DE POITIERS.

possédé par la ville de Paris. On pourra comparer et juger combien ces images diffèrent de celle qui termine l'inscription tumulaire.

Nous devons à nos lecteurs tous les moyens d'arriver à la vérité. Or, pour interpréter le mot *racine* dans la bouche des prêtres de Rouen au XVII^e siècle et appliqué par eux (improprement, selon nous) à l'inscription de Bedford, nous dirons que dans leur pensée il devait être question des riches ornements ecclésiastiques légués par Bedford. Sans aucun doute ces ornements

Digitized by Google

Henri, comme l'indiquent si bien les registres capitulaires (1), et je continuai mon œuvre dans la deuxième travée du sanctuaire, si nettement spécifiée par les chroniqueurs. Arrivé à 95 centimètres du sol actuel, en suivant toujours le mur qui supporte la moderne grille de fer, je rencontrai un cercueil de plomb qui, sans aucun doute, était celui de l'ancien régent, lequel, au dire de Pommeraye, « prenait dans ses qualitez le titre de fils, frère et oncle de roys (2). » En effet, Bedford était fils de Henri IV, frère de Henri V et oncle de Henri VI, tous rois d'Angleterre, de la branche des Lancastre et du sang des Plantagenets.

Bien que déçu dans mon espérance, je n'en crus pas moins devoir profiter de l'occasion qui m'était offerte pour visiter la sépulture d'un des hommes les plus éminents du xv^e siècle. Je crus aussi l'occasion favorable de lire une page intéressante de l'histoire de la sépulture chrétienne. Voici, du reste, le procès-verbal que j'ai rédigé sur cette inspection pratiquée avec tout le respect qu'exigeaient un si illustre dépôt et un lieu si auguste :

« Le vendredi dix-neuf octobre mil huit cent soixante-six, des fouilles faites dans le sanctuaire de la cathédrale de Rouen pour la recherche d'une inscription ont amené la découverte d'un cercueil de plomb que tout porte à considérer comme celui de Jean de Lan-

figuraient encore dans les inventaires comme dans les armoires de la métropole. En effet, dans son testament dicté la veille de sa mort et conservé aux archives de la Seine-Inférieure, le régent lègue à l'église où il doit être inhumé « tous ses ornements de chapelle brodés de *racines* d'or sur velours rouge ; le calice garni de pierres fines, dit-il, que j'ai fait faire jadis à Paris en mon hôtel (royal) des Tournelles par maître Etienne, alors orfèvre en ce lieu, etc. (*Notice*, p. 30.)

(1) Anno Domini 1435, die ultima mensis septembris, in hac Rothomagensi ecclesia, in choro, in sinistra parte, subtus feretrum sancti Sinerii, prope pedes regis Henrici fuit inhumatus defunctus inclitæ memoriæ dominus Johannes, dux Bedfordiæ, regens et gubernans regnum Franciæ.» (Deville, *Tombeaux de la cathéd. de Rouen*, p. 168.)

(2) Pommeraye, *Histoire de l'église cathédrale de Rouen*, p. 65.

Digitized by Google

castre, duc de Bedford, régent du royaume de France pour le roi d'Angleterre, décédé au château de Rouen, le 14 septembre 1435, et inhumé le 30 du même mois dans le sanctuaire de la métropole, comme personne royale.

« Le cercueil était placé à 95 centimètres du pavage actuel du chœur, lequel date de mil sept cent trente-six. La tête, un peu plus haute que les pieds, était contiguë à la deuxième colonne nord du sanctuaire. Le sarcophage, orienté est et ouest, longeait le large mur de pierre qui soutient la grille de fer du sanctuaire. Il était à 70 centimètres de cette grille elle-même, longue de 2 mètres 50. Ce sarcophage occupait la majeure partie de la seconde travée septentrionale du sanctuaire. Cette travée fait face, d'un côté, à la chapelle de Saint-Pierre et de Saint-Paul; de l'autre, à la partie du maître-autel que l'on nomme *cornu evangelii*. Ce sarcophage, en plomb laminé, de l'épaisseur de 1 à 2 millimètres, est plus étroit aux pieds qu'à la tête. La hauteur approximative varie de 20 à 25 centimètres; la largeur, aux pieds, était de 20 centimètres; à la tête de 25 centimètres au moins (1).

« Primitivement il avait été déposé, enveloppé dans un coffre de bois de chêne (2) qui dut être épais de 3 à 4 centimètres, à en juger

(1) Ce plomb, parfaitement laminé, a été examiné par M. Bidard, et a été reconnu contenir une petite quantité d'étain. Il ne diffère en rien du métal que nos usines extraient du minerai naturel. Il est remarquable qu'à cette époque le laminage ait été déjà pratiqué avec cette perfection. Les plombs de nos jours ne sont pas mieux laminés. Le laminage a l'avantage qu'il ne s'altère pas aussi facilement que le plomb coulé. Voici maintenant de quelle manière M. Girardin, de Lille, précise la composition de ce métal :

| | |
|---|---|
| Plomb . . . . . | 97,00 |
| Etain . . . . . | 1,62 |
| Fer et zinc. . . . . | 1,38 |
| TOTAL . . . | 100,00 |

(2) Les chimistes, MM. Girardin et Bidard, ont reconnu que le bois du cercueil était de chêne.

Digitized by Google

par les clous que nous avons recueillis. La chappe de plomb qui formait le cercueil avait été effondrée par le tassement des matériaux du pavage du chœur. Cette brisure se remarquait surtout depuis la tête jusqu'aux genoux. Elle était telle dans la partie des cuisses, qu'un fémur même était sorti du sarcophage. Cette brisure nous a paru le résultat d'un accident fortuit plutôt que d'une cause volontaire et préméditée. Ce qui prouverait d'ailleurs que ce sarcophage n'avait jamais été fouillé ni ouvert, c'est que le bois du coffre entourait encore partout l'enveloppe métallique, ce qui n'eût pas eu lieu après une inspection quelconque.

« Vers onze heures, l'ensemble de la sépulture étant dégagé dans toute sa longueur, M. l'abbé Cochet a fait lui-même l'inspection des ossements, seulement de la partie du corps qui va depuis le col du fémur jusqu'à la tête. Il a remarqué, non sans surprise, qu'aucun objet de métal n'accompagnait le personnage, qui était couché sur le dos. Les mains lui ont paru être croisées sur l'abdomen. C'est là en effet que se sont trouvées les phalanges.

« Aucune des vertèbres ni aucune des côtes n'avaient bougé. La tête était parfaitement intacte. La mâchoire inférieure était encore adhérente à la mâchoire supérieure. Les ossements étaient noirs, ce que nous attribuons à l'embaumement. La tête, posée face au ciel, était enveloppée dans une croûte de pâte qui avait bien deux centimètres d'épaisseur. Dans cette pâte se voyaient parfaitement des cheveux noirs et un peu roulés. Mesurée à la hâte, la tête a donné les dimensions suivantes : largeur du front, 13 centimètres ; angle facial du sommet du front aux narines, 15 centimètres ; profondeur du crâne, 21 centimètres. Tous les ossements qui ont été extraits annonçaient une taille élevée et une force considérable. Il faut citer surtout comme remarquables les côtes, les vertèbres, les bassins et les fémurs. Le long des jambes jusqu'aux pieds, un sondage a été pratiqué avec la main pour s'assurer si aucun vase n'existait à l'extrémité du corps.

« Dans cette partie, aucun ossement n'a été dérangé de sa place. Sur la poitrine du personnage on a remarqué une bandelette d'étoffe

Digitized by Google

blanche, fine et légère (soie ou linon) qui dut former une croix sur le suaire. Le suaire a disparu mais la bandelette blanche, large de 4 à 5 centimètres, est parfaitement conservée (1).

« Ce qui a frappé le plus dans l'inspection de cette sépulture, c'est l'énorme quantité de pâte noire qui enveloppait les ossements, surtout au fond du cercueil. Cette pâte n'est sans aucun doute, que le reste d'un embaumement. Dans cet embaumement dut entrer beaucoup de mercure, car des gouttes de ce liquide remplissaient les cavités de la pâte. Il s'en échappait une telle quantité, que de petits ruisseaux de mercure se formaient au fond du cercueil. Après une inspection respectueuse qui dura environ un quart d'heure, tous les ossements furent replacés dans le cercueil qui les avait contenus. On y déposa même jusqu'aux matières étrangères qui provenaient de l'embaumement.

« De ces dernières il a été réservé quelques échantillons destinés à l'analyse chimique (2).

« Toutes les choses étant remises en place on a couvert le dépôt d'une planche de bois, et on a rejeté sur le tout la terre provenant de la fouille faite dans le sanctuaire. Le soir, la fosse était comblée et une couche de plâtre nivelait le sol.

« Cette visite et cette inspection ont eu lieu en présence et sous la direction de M. l'abbé Cochet, inspecteur des monuments religieux et historiques du département, membre correspondant de l'Institut,

(1) Nous avons soumis un échantillon de cette bandelette à l'examen de M. Bidard, de Rouen, et voici quelle a été sa réponse : « Ce tissu est fait de lin : par centimètre carré il contient 33 fils de chaîne et 39 fils de trame. On sait que c'est par le nombre de fils, au centimètre carré, que l'on juge de la finesse et de la qualité des tissus dans le commerce. En appliquant ce principe au tissu de notre tombeau, il en ressortira quelques renseignements utiles à l'histoire de l'industrie. Dans le tissu qui nous occupe, les fils de la chaîne sont trois fois plus gros que les fils de la trame. Dans les tissus fins de nos jours, les fils de la trame et ceux de la chaîne sont d'une égale grosseur.

(2) Un morceau de cette pâte ayant été envoyé à M. Girardin, correspondant de l'Institut, à Lille, voici quelle a été sa réponse, réponse, du

Digitized by Google

vice-président de la Commission des antiquités, chevalier de la Légion-d'Honneur, etc. ; de M. Barthélemy père, architecte diocésain,

reste, que j'ai lue au Congrès des Sociétés savantes réunies à la Sorbonne en avril 1867.

« Cette pâte noire, au milieu de laquelle on distingue à l'œil nu une infinité de petits globules de mercure, m'a fourni :

| | |
|---|---|
| Mercure métallique. . . . . | 11,25 |
| Matières solubles dans l'eau, ne renfermant ni chlore ni acide sulfurique . . | 11,33 |
| Résine balsamique ayant le caractère du benjoin. . . . . | 8,20 |
| Matière organique insoluble, azotique. . | 59,00 |
| Eau et perte. . . . . | 10,22 |
| TOTAL. . . . . | 100,00 |

« C'est donc de la chaux contenant la résine qui a servi pour l'embaumement. Mais d'où provient le mercure métallique qui s'y trouve en si forte proportion ? Evidemment d'un composé mercuriel qui a été employé en même temps que la résine pour assurer la conservation. L'absence de chlore, libre ou combiné, d'acide sulfurique ou de sulfates, semblerait indiquer qu'on n'a employé ni bichlorure de mercure (sublimé corrosif) ni sulfate de mercure. Serait-ce de l'oxyde rouge de mercure (précipité rouge), lequel aura été réduit par la matière organique ? C'est ce que je n'ose affirmer. Toujours est-il que, dès cette époque, on employait déjà les composés mercuriels pour la conservation des cadavres, ce qu'on ne savait pas. Ce n'est que beaucoup plus tard qu'on fit usage, dans ce but, du sublimé corrosif. C'est Chaussier, qui, au commencement du siècle, a proposé le premier l'emploi du bi-chlorure de mercure pour la conservation des cadavres. Toutefois le baron d'Haussez, qui visita, en 1833, l'immense charnier du couvent des Capucins de Palerme, où, depuis des siècles, on enfouit les cadavres de tous les Palermitains de distinction, nous apprend que le moine qui l'accompagnait lui révéla que, pour prévenir l'effet inévitable de la putréfaction, on injecte une préparation de sublimé corrosif dans l'intérieur du corps, et qu'on le couvre d'une légère couche de chaux. Ce n'est donc plus à la nature du sol, mais bien au bichlorure de mercure qu'il faut rapporter la faculté conservatrice des souterrains des Capucins de Palerme. Ceci nous apprend l'ancienneté de l'emploi du bichlorure de mercure comme antideptique. Dès le VIII^e ou le IX^e siècle, un alchimiste arabe indiquait la préparation du sublimé corrosif et du précipité rouge. »

Digitized by Google

maître de l'œuvre de la métropole, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Sylvestre, membre de la Commission des antiquités ; de M. l'abbé Colas, chanoine titulaire de la métropole, bibliothécaire du Chapitre, membre de la Commission des antiquités ; de M. l'abbé Lecomte, aumônier du lycée impérial de Rouen, membre de la Commission des antiquités ; de M. l'abbé Julien Loth, vicaire de Saint-Romain de Rouen, membre de la Commission des antiquités, qui ont signé le présent. »

Signé : l'abbé Colas, chanoine ; Barthélemy ; Lecomte, aumônier du lycée impérial de Rouen ; Julien Loth, prêtre, et l'abbé Cochet. »

On le voit, aucun objet d'art n'accompagnait ce personnage fameux qui avait joué tout à la fois le rôle de souverain et celui de grand capitaine. On peut donc affirmer avec vérité que ni l'anneau royal ni l'épée de Bedford ne sont restés en France.

Ç'a été pour nous une chose bien frappante que de retrouver dans le même sanctuaire et presque à la même heure les deux points extrêmes de notre histoire. Henri et Richard représentent le plus grand épanouissement de la puissance normande. Bedford, au contraire, rappelle la plus profonde humiliation que la France et notre ville aient eu à subir de la part de l'étranger. La même église a été destinée par la Providence à enregistrer ces deux grandes pages les plus émouvantes de notre passé.

Il est une autre moralité que nous devons tirer de notre découverte : c'est que la volonté des princes, si redoutée pendant leur vie, est souvent bien méconnue et peu respectée après leur mort. En un mot, pas plus que les autres hommes, les rois ne sont sûrs de leur cercueil. Bedford, nous en avons la certitude par un testament qui existe encore aux archives de la Côte-d'Or, avait demandé, s'il mourait en France, à être inhumé dans sa chapelle d'Amiens ; tandis que, s'il mourait en Angleterre, il voulait être enterré dans l'abbaye de Waltham (1), sépulture de sa famille.

(1) *Inventaire sommaire des archives départementales du département de la Côte-d'Or, années* 1345 *à* 1464. Dans ce même testament, Bedford léguait à

Digitized by Google

La Providence le conduit à Rouen pour y mourir, dans cette ville qui a été le théâtre et le témoin de la passion de Jeanne Darc. Le puissant monarque rend le dernier soupir dans ce même château de Philippe-Auguste qui fut le calvaire de la libératrice de la France (1). La victime et le bourreau se trouvent ainsi rapprochés par une volonté suprême, à laquelle rien ne résiste, et, à quatre ans de distance, c'est la même ville qui reçoit leurs cendres et leur sert de tombeau.

Chose plus étonnante encore : si, après quatre siècles du tranquille repos de la tombe, Bedford revient à la lumière, c'est pour être témoin du triomphe de l'héroïne qu'il abreuva de larmes et d'humiliations.

L'abbé Cochet.

ces églises ses beaux ornements brodés de racines d'or, son collier garni de pierreries ; au roi, sa croix d'or garnie de diamants et de saphirs ; au chancelier de France, une image de Notre-Dame d'argent doré ; à l'évêque d'Evreux, son chancelier, une image de saint André d'argent doré, etc. (*Journal général de l'Instruction publique*, du 26 octobre 1864, n° 43, t. XXXIII, p. 386).

(1) Un acte du 11 avril 1433, où sont énumérés plusieurs travaux de hucherie faits au château de Rouen, prouve clairement que les appartements habités par Bedford étaient voisins de la chambre de la Pucelle. Nous extrayons de ce compte ce qui regarde notre sujet :

« A tous ceux qui ces lettres verront ou orront Rogier Mustel, viconte de l'eaue de Rouen, salut. Savoir faisons que aujourd'huy par devant nous fut présent Gontier d'Oessel, Huchier, demourant à Rouen, lequel congnut avoir eu et reçu de honorable homme et sage Michiel Durant, viconte de Rouen, la somme de 20 livres tournois qui deubz lui estoient pour ses parties d'ouvrages de son dit mestier par lui faittes au chastel de Rouen cy aprés desclairées : ... quatre bees (de fenestres) en la chambre où est à présent logié Monsieur le gouverneur régent de France, duc de Bedford... fait un long prannel ou degré de la chambre où souloit estre logiée Jehanne la Pucelle. » *Revue des Sociétes savantes*, IVe série, t. V, p. 440.

Digitized by Google

659

## ÉTUDES PHILOSOPHIQUES.

# DANS QUELLE MESURE LA PHILOSOPHIE

### A-T-ELLE ÉTÉ ET POURRA-T-ELLE ÊTRE

### UTILE au PERFECTIONNEMENT et au BONHEUR des HOMMES ?

Le progrès, et le progrès indéfini est
la loi de la Philosophie.
JULES SIMON.

## I.

Avant de chercher à résoudre cette importante question, nous croyons nécessaire d'en préciser et d'en bien comprendre les deux termes.

Nous chercherons d'abord à savoir ce que l'on peut entendre par Philosophie, et ensuite, en quoi consiste le perfectionnement et le bonheur des hommes; en ayant soin d'ailleurs de restreindre en peu de mots ces questions préliminaires, qui, pour être approfondies, exigeraient elles-mêmes un travail spécial et étendu.

La philosophie est l'amour de la sagesse; or, pour l'homme qu'est-ce que la sagesse, sinon la connaissance de la justice et de la vérité? la philosophie ne peut donc être que l'amour et la recherche du vrai et du juste.

« Pourvu que l'on cherche la vérité de bonne foi, dit M. J. Simon, on est philosophe. »

Nous croyons cependant qu'une autre condition est nécessaire.

Digitized by Google

Pour aimer et chercher la vérité, il faut croire d'abord que la vérité existe; et non pas une vérité, mais le vrai absolu, *ce qui est*, moralement et physiquement, ou *Dieu*.

Quelle vérité peuvent chercher ceux qui ne croient pas à l'existence du vrai absolu?

Chacun d'eux doit en trouver une différente, et ce qui est vérité pour les uns, peut toujours être erreur pour les autres. Vers quel but leurs recherches pourraient-elles être dirigées, s'ils croient que ce but n'existe pas?

L'existence de Dieu, de la justice et de la vérité immuables et éternelles, est donc la seule base possible de la philosophie; il faut nécessairement que l'homme ait cette croyance pour être philosophe.

Mais quelle lumière a pu éclairer l'esprit humain? qui a pu lui révéler l'idée de Dieu, et lui donner la conscience de la justice et de la vérité absolues?

*La raison!* révélation divine que seul de tous les êtres l'homme a reçue sur la terre.

La philosophie n'est donc possible que chez les êtres doués de raison, et parce qu'ils sont doués de raison; elle n'est que le développement de l'idée de l'absolu, émanée de Dieu même à l'origine de l'humanité, et transmise par *la parole* de génération en génération.

Ainsi comprise la philosophie consiste dans la recherche de la justice et de la vérité par le développement et le libre exercice de la raison. Être philosophe, c'est croire que l'homme est doué de l'idée du juste et du vrai absolus qui constitue la raison, et sur la foi de cette révélation divine universelle, employer et développer toutes ses forces morales, physiques et intellectuelles, pour aimer, connaître et pratiquer la justice et la vérité.

C'est ainsi que la philosophie doit conduire l'humanité dans la voie du progrès, en cherchant sans cesse à s'approcher du but qu'elle sait exister, quoiqu'elle ne puisse jamais l'atteindre.

Ceux qui dédaignent la raison et la jugent incapable de servir de guide à la volonté de l'homme ne peuvent pas être philosophes;...

. . . . . .

Digitized by Google

. . . . . .

. . . . . .

Ceux qui confondent la raison avec l'intelligence, n'admettant pas qu'elle soit la révélation universelle, et l'idée de l'absolu, peuvent se croire philosophes, mais ne doivent pas être admis comme tels, puisque n'ayant plus rien qui leur révèle l'existence de la vérité, ils se laissent égarer, soit par les illusions des sens, soit par les fantaisies de l'imagination.

La philosophie sait que la vérité absolue existe, et que son existence a été révélée à toute conscience humaine; elle ne prétend pas la connaître, mais seulement la chercher et tendre vers elle ; *le progrès et le progrès indéfini est sa loi.*

Elle enseigne que l'homme doit tendre de tout son être à se rapprocher du juste et du vrai absolus sans jamais pouvoir l'atteindre et se confondre avec lui.

Maintenant que doit-on entendre par le perfectionnement de l'humanité ? pourquoi et comment l'homme est-il perfectible ?

L'homme est doué de certaines forces ou facultés qui le distinguent des autres êtres, mais qui diffèrent chez chaque individu en particulier. De ces facultés, les unes appartiennent évidemment à la forme organique, ce sont les forces physiques; les autres en diffèrent tellement, que ceux mêmes qui ne veulent admettre dans l'homme rien d'immatériel, sont obligés de les distinguer des premières par le nom de facultés métaphysiques. Ainsi personne n'a pu méconnaître que l'homme est un être doué de sensibilité, d'intelligence et de volonté, ou capable d'aimer, de connaître et de vouloir.

Ces facultés métaphysiques, comme les forces corporelles, quoique caractéristiques de tous les êtres qui font partie de l'humanité, diffèrent cependant chez chacun d'eux, autant que les formes de l'organisme. Loin d'être identiques chez tous les hommes, elles ne sont pas même invariables chez chaque individu ; au contraire, toutes sont susceptibles de modifications et de changements tels que le même homme diffère de lui-même depuis sa naissance jusqu'à sa mort, et presque chaque jour de sa vie.

Digitized by Google

Comment ces perpétuelles modifications de l'être humain peuvent-elles constituer un perfectionnement?

L'idée de perfectionnement ajoute à celle de changement l'idée d'une amélioration; celle du passage du mal au bien, ou du bien au mieux; elle suppose donc l'existence du bien et du mal, et celle du parfait ou du bien absolu. C'est pourquoi, si les changements qu'éprouvent les forces physiques et métaphysiques de l'homme peuvent être des perfectionnements, s'il est perfectible, c'est qu'avec l'idée du bien et du mal, et celle du bien absolu, il possède la liberté de choisir entre le bien et le mal et d'aspirer à l'absolu.

Tous les animaux sont doués de forces physiques, ils paraissent doués aussi de sensibilité, d'intelligence et de volonté; mais aucun n'a reçu, comme l'homme, l'idée de l'absolu, ni la liberté morale d'aspirer à lui. Les changements dont ils sont susceptibles ne deviennent de véritables perfectionnements que sous l'influence de la volonté humaine.

La perfectibilité est l'apanage et le caractère distinctif de l'humanité.

Pour que le mouvement qui entraîne l'homme dans le temps, avec tout l'univers, devienne un perfectionnement, il faut qu'il s'accomplisse suivant les principes de la justice et de la vérité immuables et éternelles. Le perfectionnement de l'humanité n'étant que son progrès vers le vrai et le juste absolus, pour qu'il puisse avoir lieu, il est nécessaire que l'intelligence de l'homme connaisse le but qu'il doit atteindre, et que sa volonté soit libre de s'y diriger conformément à l'éternelle loi de justice dont il a la conscience en lui!

Pour marcher dans la voie du progrès, l'intelligence de l'homme est son guide, placée entre la raison qui l'éclaire et la volonté qui lui obéit. Et le but providentiel de l'humanité est de tendre sans cesse de toute la force de son amour, de son intelligence et de sa volonté vers cet idéal de perfection absolue.

Son bonheur ne peut consister qu'à marcher librement dans cette voie du progrès.

Développer librement ses forces corporelles et les facultés de son

Digitized by Google

esprit, les employer et les diriger suivant la loi de justice et de vérité, c'est-à-dire aimer le vrai et le juste, le chercher et le pratiquer de toutes les forces de son être, c'est ce qui constitue pour l'homme le progrès, et le seul bonheur qu'il lui soit permis d'atteindre sur la terre.

Renoncer au libre usage de ses facultés affectives, de peur de se laisser entraîner à de mauvaises passions, étouffer son intelligence et abdiquer sa volonté dans la crainte d'en faire un mauvais usage, ne peut-être pour l'homme ni un moyen de perfectionnement, ni un moyen de bonheur

La raison, cette lumière divine, ne nous a pas été donnée pour l'étouffer, ni la liberté pour ne pas s'en servir; mettons au contraire ces dons à profit pour remplir la tâche qui nous est imposée. Ne réduisons pas notre intelligence à la condition d'instinct, ne faisons pas de l'homme libre un automate. Dieu nous donne le commencement de la vérité et le principe de la loi, c'est pour que nous suivions les conséquences de ce principe, pour que nous marchions vers cette vérité qu'il nous laisse entrevoir.

En jetant maintenant un rapide coup d'œil sur l'histoire générale de l'humanité, il nous sera plus facile d'apprécier le rôle de la philosophie, de voir dans quelle mesure elle a contribué au perfectionnement et au bonheur des hommes; de connaître les causes qui ont pu l'aider dans son œuvre civilisatrice, et celles qui ont pu s'y opposer, et ralentir ou arrêter même pendant longtemps le mouvement progressif de l'esprit humain.

## II.

L'homme n'a pas été placé sur la terre pour y vivre isolé, sa destinée providentielle est l'état social; son organisation corporelle et les facultés de son esprit, tout en lui fournit la preuve qu'il ne peut exister qu'en état d'association avec ses semblables; or, comme la société la plus simple et la moins nombreuse établit des rapports moraux entre ses membres, il a fallu que dès l'origine de l'humanité



Digitized by Google

sur la terre une loi vint régler ces rapports et rendre possible son existence sociale.

Cette loi n'a pu être donnée aux premiers hommes que par Dieu même ; et cette révélation divine n'est autre que l'idée du bien et du mal moral, du juste et du vrai absolus, gravée dans toute conscience humaine, et le verbe ou la parole qui doit enseigner et transmettre de génération en génération la loi de Dieu. Aucune société, si élémentaire qu'on la suppose, n'ayant pu exister qu'entre des êtres doués de la raison, et de la parole inséparable de la raison.

Aux premiers temps de l'humanité, les croyances religieuses, la loi morale et les lois sociales ont dû être fondées sur la raison, première révélation qui a mis l'homme en rapport avec Dieu, et lui a fait connaître le principe de l'ordre éternel ; mais l'état social des premiers hommes nous est totalement inconnu ; à peine pouvons-nous soupçonner celui qui suivit la grande catastrophe, le déluge, dont toutes les annales de l'humanité ont gardé le souvenir.

Les descendants de Noé, les races de Cham, de Sem et de Japhet, en se répandant sur la terre, vécurent sans doute dans cet état social primitif, qui s'est conservé jusqu'à nos jours chez un grand nombre de peuples de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique.

Dans ce premier état de civilisation, les hommes sont réunis en petites tribus composées de familles plus ou moins nombreuses ; chasseurs ou pasteurs, suivant le point et le climat de la terre qu'ils habitent ; ne connaissant pas encore l'agriculture, ils ne forment pas d'établissements stables, et ne prennent pas possession définitive du sol ; les liens de famille, l'obéissance à des chefs dans les expéditions de chasse ou de guerre, forment presque toutes leurs institutions sociales. Pour défendre ou conquérir des territoires de chasse ou des pâturages, ils font la guerre aux tribus voisines, et sans pitié pour les vaincus, les tuent ou les réduisent en esclavage.

De tels hommes sont trop occupés de satisfaire leurs besoins matériels, de la défense et de la conservation de leur vie pour cultiver leur intelligence, pour chercher à se connaître eux-mêmes, et à découvrir les lois qui gouvernent l'univers ; on ne peut trouver chez

Digitized by Google

eux rien qui ressemble à la philosophie. Mais l'idée de l'absolu, qui existe dans tout être humain, au lieu d'être fécondée et développée par la philosophie, se transforme chez eux en croyances religieuses.

Presque toujours leur religion consiste à personnifier tous les êtres de la nature et à leur supposer une volonté intelligente. Ils adorent les esprits qu'ils croient résider dans ces corps, et leur attribuent une grande puissance sur les hommes. Et comme à leurs yeux le mal l'emporte beaucoup sur le bien, ils sont plus portés à craindre qu'à aimer ces esprits supérieurs.

Aux hommes privés des lumières de la raison, le mal paraît plus puissant, plus Dieu que le bien; ils ne sentent pas le besoin et le bonheur d'aimer un Dieu juste et bon, et de lui obéir, mais seulement la nécessité de craindre des divinités malfaisantes et d'apaiser leur colère par des sacrifices.

Ces mœurs et ces croyances des peuples primitifs ne sont réellement connus par aucun document positif; cependant les lambeaux d'histoire transmis jusqu'à nous par les livres sacrés de l'Asie orientale et occidentale permettent de croire que tel a été le premier état social de l'humanité tout entière.

La parole divine paraît alors être oubliée ou incomprise par le plus grand nombre des hommes; ne se souvenant plus qu'ils sont tous enfants de Dieu, ils se sont presque partout divisés en deux classes: les forts et les puissants se disant seuls enfants de Dieu ou même demi-dieux, tous les autres hommes n'étaient que les enfants de la terre, formés de son limon, inférieurs et soumis à la caste des enfants du ciel.

Au premier rang des vrais enfants de Dieu ils placèrent partout des hommes qui se prétendirent les représentants de leur père, en relation directe avec lui, et les seuls interprètes de sa parole.

Cependant aux tribus nomades succédèrent de véritables nations, riches par l'agriculture, l'industrie et le commerce, qui fondèrent de puissants empires dans l'Inde, sur les bords du Nil, dans les plaines du Tigre et de l'Euphrate. Les traditions écrites dans les livres, ou gravées sur d'immenses monuments nous font connaître en

Digitized by Google

partie les mœurs et les lois religieuses et civiles de ces peuples de l'antiquité, mais sans nous faire assister à la transformation qui s'est opérée dans l'état des sociétés humaines. Après avoir confusément entrevu la civilisation naissante de l'humanité, nous la retrouvons parvenue à un haut degré de perfectionnement, sans pouvoir découvrir les causes ni les moyens de ces grands changements, sans savoir même combien de siècles ont été employés à les accomplir.

A l'époque où l'histoire de l'Inde, de l'Egypte et de l'Asie occidentale commence à être connue, toutes les sociétés humaines sont dominées et gouvernées par une caste militaire et une caste sacerdotale, qui parfois se confondent en une seule. Partout aussi on voit la loi religieuse servir de base immédiate aux lois sociales et politiques ; la morale, les institutions, les sciences et les arts, tout est empreint du caractère religieux ; mais ces croyances religieuses qui gouvernent le monde ne ressemblent plus à la religion fondée sur la révélation universelle de la raison ; elles paraissent au contraire enfantées par les rêves les plus extraordinaires de l'imagination et presque toujours opposées à l'idée de la justice et de la vérité éternelles.

## III.

Dans l'Inde nous trouvons un système religieux ayant pour base essentielle le dogme de la transmigration des âmes comme point de départ, et celui de la délivrance finale comme but. L'existence de l'homme est le fruit du mal, et son âme est sujette à une série indéfinie de renaissances : son unique but doit être de s'affranchir de ces transmigrations, et de parvenir à la délivrance finale. La série des êtres terrestres représente la série des corps mortels que chaque âme doit traverser pour se purifier de ses fautes ; par les souffrances qu'elle endure dans ces différentes conditions, elle expie peu à peu le péché qu'elle apporte en naissant, et quand enfin ce péché originel est complétement effacé, elle est délivrée de la fatalité des renaissances, et va goûter au séjour des dieux une félicité sans

Digitized by Google

mélange. Si au contraire elle ne remplit pas les conditions nécessaires à l'expiation de ses fautes antérieures, elle retombe dans un corps d'une classe inférieure, et continue à subir une série indéfinie de renaissances.

De ces croyances fondamentales découlent les institutions sociales et politiques.

Le système des castes qui forme la base de la civilisation indoue, est la conséquence de celui de la transmigration des âmes, qui le justifie ; la différence des positions sociales étant établie pour répondre à la différence des fautes que les hommes doivent expier sur la terre ; changer l'organisation sociale ce serait vouloir changer l'ordre établi par les dieux. Dans cette division des hommes en classes différentes, les fondateurs et les ministres de la religion occupent nécessairement le premier rang.

« Parmi tous les hommes les brahmanes sont au premier rang. La naissance d'un brahmane est l'incarnation de la justice éternelle ; tout ce que ce monde renferme est en quelque sorte la propriété du brahmane ; par sa naissance il a droit à tout ce qui existe ; c'est par la générosité du brahmane que les autres hommes jouissent des biens de ce monde. » (*Code de Manou.*)

Le second rang appartient aux guerriers.

Le seigneur des créatures a placé toute la race humaine sous la tutelle de ces deux castes supérieures.

Le pouvoir politique appartenait plus particulièrement à la caste guerrière, quoiqu'il fut disputé et partagé par les brahmanes, jusqu'à ce qu'il tombât dans les mains de la royauté, et le despotisme royal eut aussi pour base un dogme religieux.

« Le monde privé de rois, dit le *Livre sacré*, étant bouleversé par la crainte, pour la conservation des êtres, le seigneur créa un roi. Il le forma des particules de la substance de huit dieux ; et c'est pour cela que le roi surpasse en éclat tous les mortels ; de même que le soleil, il brûle les yeux et les cœurs, et personne ne peut le regarder en face ; on ne doit pas mépriser un monarque, même encore dans

Digitized by Google

l'enfance, car c'est une grande divinité qui réside sous cette forme humaine. »

Cette divinisation de la royauté se retrouve chez tous les peuples soumis au despotisme ; pour se soumettre à la volonté absolue d'un seul homme, il faut le croire d'une nature supérieure à celle de tous les autres.

Le caractère divin attribué à l'autorité souveraine a survécu à toutes les révolutions sociales et il est loin même d'être encore entièrement effacé chez les nations modernes.

Tous les hommes qui ne font pas partie des deux premières classes ne sont mis sur terre que pour les servir. « Ceux qui sont soumis, qui se montrent doux en leur langage, exempts d'arrogance, et qui s'attachent surtout au service des brahmanes, peuvent obtenir en renaissant un rang plus élevé. »

Outre cette dernière classe qui ne se composait que des serviteurs des prêtres et des guerriers, il existait aussi dans l'Inde de véritables esclaves, prisonniers de guerre ou débiteurs insolvables.

Le principal devoir de tout homme est de se marier et d'avoir des enfants qui puissent occuper sa place dans la société. « Celui-là seul est un homme parfait qui se compose de trois personnes réunies, lui-même, sa femme et son fils. »

La loi religieuse de Brahma regarde la femme comme un être inférieur à l'homme et veut qu'elle soit toujours tenue dans un état de dépendance : pendant son enfance sous la garde de son père, pendant sa jeunesse sous celle de son mari, après la mort du mari sous celle de ses fils ou de ses proches parents.

« Manou a donné en partage aux femmes l'amour de leur lit, de leur siége et de leur parure, la concupiscence, la colère, les mauvais penchants, le désir de faire du mal et la perversité. »

Les enfants ainsi que la mère vivaient sous la puissance du père, et à la mort de celui-ci, le fils aîné devait continuer la famille en conservant la possession indivise des biens.

Au brahmanisme fondateur de cet état social qui réglait d'une manière hiérarchique et invariable l'activité et le travail de tous les

Digitized by Google

hommes, et attachait tous les priviléges politiques et sociaux aux fonctions sacerdotales et militaires, succéda une autre croyance religieuse le boudhisme.

La plupart des doctrines religieuses promettent à l'homme une vie future en récompense de ses peines sur la terre ; le boudhisme ne promet que *le néant* ; c'est à tomber dans le néant que consiste le but suprême de l'humanité.

Tous les efforts de l'homme doivent tendre à la destruction de sa vie, non par le suicide, mais par l'anéantissement de toute passion, de tout désir, de toute satisfaction de ses besoins ; par le renoncement même au libre usage de ses facultés.

La chasteté et la mendicité sont des obligations rigoureuses pour les disciples de Boudha ; ils doivent renoncer au monde et vivre en mendiants ; se faire raser les cheveux et la barbe, et ne conserver pour toute propriété qu'une robe jaune et un pot de terre pour recueillir les aumônes.

Il est difficile d'imaginer quel état social aurait pu fonder une telle croyance religieuse acceptée dans toute sa rigueur, puisque ceux qui s'y soumettaient complétement devaient sortir de la société civile, pour former une association de mendiants célibataires.

Cependant le boudhisme détruisait le système des castes, il enseignait une morale supérieure en plusieurs points à celle des brahmanes. Non-seulement Boudha ordonne d'être bon et compatissant envers tous les hommes, de faire tout ce qui peut leur être utile, d'adoucir leurs souffrances et de supporter avec patience leurs défauts ; mais il veut encore qu'on ait les mêmes soins et la même bienfaisance pour les animaux, dans cette conviction, que toutes les créatures vivantes sont des âmes qui expient. Sa doctrine constituait donc une véritable réforme ; elle a exercé une action bienfaisante sur les hommes individuellement, en adoucissant beaucoup les mœurs de ceux qui l'ont adoptée ; mais l'ascétisme où aboutit toute sa morale et le maintient du dogme de la transmigration des âmes, l'ont empêchée de fonder de nouvelles institutions sociales, et de changer le caractère de la civilisation des Indes.

Digitized by Google

## IV.

L'empire fondé par les enfants de Cham dans la vallée du Nil, nous offre un autre exemple d'une organisation politique et sociale intimement liée aux croyances religieuses.

La première série des rois de l'Egypte est composée de quatre dynasties de dieux, de demi-dieux et de mânes divinisées ; et l'aristocratie sacerdotale et militaire qui partageait avec les rois tous les pouvoirs politiques et sociaux, se croyait d'origine divine. Les hommes qui n'appartenaient pas à ces classes supérieures étaient divisés suivant leurs professions diverses qui se transmettaient héréditairement de père en fils.

La caste des prêtres était constituée en un corps hiérarchique à la tête duquel était un grand-pontife, et qui, outre les fonctions du culte religieux, en remplissait de judiciaires et d'administratives, et présidait à l'enseignement des sciences et des arts.

Les rois eux-mêmes, quoique regardés comme fils du soleil ou d'Ammon, et presque adorés comme dieux, étaient soumis à la domination du corps sacerdotal ; des prescriptions particulières réglaient jusqu'aux détails de leur vie privée; et dans tous les actes du gouvernement et de l'administration, ils ne pouvaient prendre aucune décision, prononcer aucun jugement, sans se conformer aux prescriptions de la loi religieuse.

Quoique les croyances religieuses des Egyptiens soient pour nous pleines d'obscurité, il paraît certain que le système théologique du corps sacerdotal fut tout différend de la grossière idolâtrie à laquelle le peuple était abandonné. Cependant la religion vulgaire avait pour base l'immortalité de l'âme et son jugement après la mort du corps ; les récompenses dans un séjour céleste pour les bons, et, pour les méchants des punitions dans un enfer.

La métempsycose était aussi un dogme religieux et l'âme devait reprendre son premier corps après une pérégrination de trois mille ans.

C'est ce qui explique la coutume des embaumements qui prit en Egypte une si grande extension.

Digitized by Google

Les règles de l'hygiène étaient tracées par la loi religieuse ; il en était de même des rapports de l'homme et de la femme, de ceux des membres de la famille, et de tous les autres rapports sociaux.

Les sciences n'étaient cultivées que par les membres du corps sacerdotal, et les prêtres seuls dirigeaient d'après des règles sacrées la construction des temples et de tous les monuments publics, qui eurent toujours un caractère religieux.

L'ancien empire de Babylone, celui d'Assyrie ou de Ninive nous offrent le même spectacle d'une civilisation très avancée et d'un vaste développement agricole, commercial et industriel, dont moins encore qu'en Egypte et dans l'Asie orientale, il nous est possible de suivre la marche, et sans qu'il nous soit permis non plus de savoir comment cette civilisation est parvenue à ce haut degré de progrès, ni comment elle en est tombée.

Les nations fondées sur le plateau asiatique de *l'Iran* par la branche arienne des enfants de Japhet, nous sont un peu mieux connues sous le rapport de la doctrine religieuse qui a servi de base à leur civilisation. Cette doctrine est celle de la lutte de deux principes opposés, représentant, l'un le bien, la lumière ou la vie ; l'autre le mal, les ténèbres ou la mort. Sa fondation est attribuée à Zoroastre, dont le système religieux a été en partie recueilli et transmis jusqu'à nos jours dans le livre sacré des Parsis, le *Zind-Avista*.

La société établie sous l'empire de cette croyance religieuse, était divisée en quatre classes : les prêtres, les guerriers, les agriculteurs et les ouvriers ; et le pouvoir politique appartenait aux deux premiers.

Les devoirs sociaux les plus importants étaient le mariage et la culture de la terre. La femme tenue dans une grande infériorité n'adorait pas d'autre divinité que son mari.

La doctrine morale de Zoroastre, très élevée et très pure, est sanctionnée par le principe de l'immortalité de l'âme, et des récompenses et des peines dans une vie future.

Tandis que les descendants de Noé, oubliant leur commune origine, se divisaient partout en classes supérieures et inférieures, en maî-

Digitized by Google

tres privilégiés et en serviteurs opprimés ; tandis qu'un polythéïsme extravagant divinisait tous les êtres matériels, prosternant l'homme devant les forces de la nature, que sa raison devait plus tard apprendre à connaître et à gouverner, une branche des tribus sémitiques, celle des enfants d'Héber, était destinée à conserver l'égalité des hommes et l'unité de Dieu.

Abraham paraît être le premier grand réformateur qui ne voulut pas reconnaître pour seigneurs suprêmes des êtres créés et qui enseigna aux hommes à n'adorer que le Dieu unique, invisible et sans nom.

Mais les tribus de pasteurs composées des enfants d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, obligées de se réfugier en Egypte, se trouvèrent longtemps en contact avec la civilisation de ce pays et en prirent en partie les mœurs et les croyances superstitieuses.

Le génie de Moïse vint les délivrer de leur dur esclavage et les rappeler à la croyance du Dieu d'Abraham.

Il réunit en corps de nation une multitude composée d'éléments hétérogènes, sut la gouverner pendant quarante ans dans le désert au milieu des dangers et des révoltes, et à sa mort laissa aux Hébreux une législation complète, religieuse, politique et sociale.

Toutes les lois de Moïse ont pour base la croyance à l'unité de Dieu ; mais à un Dieu personnel qui gouverne directement la nation juive, comme son peuple de prédilection, qui aime et protége ceux qui suivent ses préceptes, et qui punit ceux qui lui désobéissent. Tous les préceptes de la morale et toutes les lois politiques et sociales sont des commandements directs de Dieu.

. . . . . .

Dr Anquetin.

*(La suite à la prochaine livaison.)*

Digitized by Google

# UN DERNIER MOT

SUR

# L'EMPLACEMENT DE LA PRISON

## DE JEANNE DARC.

---

Il semblait qu'après les travaux nombreux et approfondis auxquels l'emplacement de la prison de Jeanne Darc avait déjà donné lieu parmi nous, la discussion devait être épuisée. Mais il n'en était rien, et l'on doit vraiment s'en féliciter; car le dernier mot sur cette question nous semble avoir été donné par un travail récent, jetant une lumière nouvelle sur le seul point qu'il n'avait pas encore été possible d'éclairer d'une façon complétement satisfaisante jusqu'ici.

Ce n'est pas qu'il ait fallu les vingt-cinq ans écoulés entre le premier et le dernier écrit sur cette question pour trouver la vérité. La tradition et les savants l'avaient rencontrée depuis longtemps. Mais comme on s'était plu à la mettre en doute, en s'inscrivant en faux contre la tradition et contre les savants, il est heureux qu'on soit enfin parvenu à démontrer que tout le monde avait raison contre cette prétention unique.

Rappelons en peu de mots les différentes phases de cette petite discussion archéologique.

Dès 1842, M. Ballin, dans les *Renseignements sur le château de Rouen*, s'appuyant sur des documents antérieurs, parlait de la *Tour de la Pucelle* comme ayant réellement servi de prison à l'héroïne.

En 1852, M. Léon de Duranville tenait le même langage, tant dans sa brochure intitulée : *Tables commémoratives tendant à rappeler la captivité de Jeanne Darc et l'ancien château construit à Rouen sous Philippe-Auguste;* que dans sa *Notice sur le château de Bouvreuil, construit à Rouen par ordre de Philippe-Auguste, et dans l'enceinte duquel Jeanne Darc fut captive.* Il plaçait bien la prison de Jeanne Darc où la plaçait la tradition historique, dans une

Digitized by Google

tour appelée *Tour de la Pucelle*, et non où la plaçait la rumeur populaire, dans le donjon. Si grande était sa conviction qu'à ses yeux « il ne saurait « exister le moindre doute sur l'emplacement de la prison de Jeanne Darc.»

Mais il n'est pas d'opinion si bien établie qu'elle ne rencontre, sinon des contradicteurs, au moins un contradicteur.

C'est ce qui arriva pour celle-ci.

En février 1864, M. Hellis lut à l'Académie de Rouen un Mémoire où il soutint une thèse aussi radicale qu'elle était nouvelle : « Les documents les « plus certains lui permettent d'affirmer que Jeanne n'avait été enfermée « dans aucune tour. Elle était détenue dans l'une des deux prisons que con- « tenait le château, la prison laïque, sise à l'intérieur de l'enceinte. Elle y « occupait, au dire des témoins de réhabilitation, la chambre du milieu, « auprès de la grande salle, du côté des champs.... La prétendue détention « dans une tour est une de ces légendes où l'invention poétique a plus de « part que la réalité. » *Précis des Travaux de l'Académie de Rouen*, 1863-1864, p. 147 et 148.

Cette assertion passa presque inaperçue, jusqu'au moment où l'auteur produisit son idée au grand jour par une brochure intitulée : *La Prison de Jeanne Darc à Rouen*, 1865.

C'est alors que, frappé par la nouveauté et par l'étrangeté de cette thèse, nous crûmes devoir publier sur cette brochure un article critique (*Journal de Rouen*, 7 juin 1865), où nous la combattions de tout point. Non content de cette réfutation, la *Revue de la Normandie* nous servit aussitôt à établir notre système en opposition formelle avec celui-ci dans un chapitre spécial de notre *Jeanne Darc au château de Rouen*. Notre conclusion était que Jeanne avait bien été renfermée dans une tour, et que le nom de *Tour de la Pucelle*, conservé par la tradition, se justifiait par les documents les plus authentiques.

L'absence de toute réponse nous laissa croire que l'auteur de la *Prison de Jeanne Darc à Rouen* passait condamnation, quand le contraire fut révélé. Voici dans quelle circonstance.

Vers la fin de l'année 1865, M. Deville frappé également de cette attaque contre la tradition, formulée par M. Hellis, au sein de l'Académie de Rouen et dans sa brochure, adressa à ce corps savant un Mémoire des plus remarquables, où, pièces en main, et puisant aux mêmes sources que nous, les deux procès de condamnation et de réhabilitation, il combattait une à une toutes les assertions de M. Hellis, et arrivait aux mêmes conclusions que nous. Son Mémoire, dont la discussion est partout ferme, serrée et lumineuse, fut jugé digne de figurer dans le *Précis* de l'Académie. sous le titre de *La Tour de la Pucelle du château de Rouen*, par A. Deville, séance du

Digitized by Google

9 mars 1866. Il en résultait la conviction que la prison de Jeanne était bien dans une tour, et que cette tour était la *Tour de la Pucelle.*

Un point seul y laissait à désirer ; c'était l'opinion que la chambre servant de prison à Jeanne ne formait qu'un tout, un ensemble continu, sans division en plusieurs compartiments. Aussi était-il difficile, pour ne pas dire impossible, d'expliquer certains faits du procès ; l'espionnage, par exemple, organisé par Loiseleur.

M. Hellis en profita fort habilement pour revenir plus que jamais, dans sa *Réponse à M. Deville*, séance du 20 avril 1866, sur sa « *chambre du milieu*, « prison laïque, située dans l'intérieur de l'enceinte, » où, selon lui, Jeanne avait été habituellement incarcérée. « Les termes *camera media* désignant « naturellement une pièce entre deux autres ; toute autre traduction est « forcée et contraire au droit sens. Pour l'appliquer à une tour, il faudrait « envisager les pièces perpendiculairement, puis compter le rez-de-chaus- « sée pour un étage, ce qui est insolite ; puis supposer une pièce au-dessus « de celle du milieu, ce que nul ne peut affirmer, ces petites tours ayant « disparu depuis longtemps, et leurs dispositions intérieures étant restées « inconnues. » *Précis* de l'Académie de Rouen, années 1865-1866, p. 273. Le souvenir de la scène de l'espionnage lui faisait dire, avec une apparence de raison : « Interprétant la *camera media* de haut en bas, je m'attendais « logiquement que M. Deville ferait percer un trou soit au plafond du rez- « de-chaussée, soit à la voûte de la chambre. Point. M. Deville comprend « si bien que la pièce à côté ne peut-être ni en dessus ni en dessous, qu'il « prend hardiment son parti ; il ne fait pas percer le trou indiscret per- « pendiculairement, mais horizontalement. » (*Ibid.* p. 276). Et M. Hellis n'eut pas de mal à démontrer qu'on n'aurait rien entendu par un trou percé dans l'épaisseur de la muraille de la tour.

A part ce détail, il n'a rien été répondu de sérieux contre la démonstration de l'emprisonnement habituel, et non pas momentané, de Jeanne Darc dans une tour, si bien établi par M. Deville.

Mais M. Hellis vient de rencontrer un troisième contradicteur, dont l'argumentation et les conclusions, conformes à celles de M. Deville et aux nôtres, renversent une fois de plus et définitivement tout le système de M. Hellis. C'est dans M. Wallon qui donne l'explication nouvelle et positive des deux mots *camera media*, sur lesquels roulait tout le système de M. Hellis, *cette chambre du milieu*, où il s'était cantonné depuis le commencement de la discussion pour contredire toutes les opinions reçues, et repousser toutes les argumentations, toutes les démonstrations qu'on lui opposait.

Digitized by Google

Dans la seconde édition de sa *Jeanne d'Arc* (1) (septembre 1867), M. Wallon a consacré un *Appendice* spécial à déterminer l'emplacement de la prison de Jeanne, et à combattre les assertions de M. Hellis. L'importance de cette pièce pour une question d'histoire locale tant débattue, nous engage à la publier en entier.

## APPENDICE II.

### LA PRISON DE JEANNE D'ARC A ROUEN.

Quel est le véritable emplacement de la prison de Jeanne d'Arc? C'est un point qu'il faut établir en rapprochant ce qui en est dit au procès et ce qu'on peut savoir d'ailleurs sur l'état des lieux.

Nous savons que Jeanne fut détenue non dans les prisons ecclésiastiques, ni dans la prison commune, mais au château, dans une prison particulière.

L'appariteur de l'officialité de Rouen, Leparmentier, dit qu'il la vit dans la grosse tour, lorsqu'il s'agit de la mettre à la torture (2) ; d'autres déclarent qu'elle était dans « une certaine tour » (J. Tiphaine et Pierre Daron) (3); « dans une tour qui regardait la campagne, » ou « dans une chambre située sous un escalier vers la campagne » (le greffier Taquel et Pierre Cusquel) (4); « dans une prison tournée vers la campagne » (Haimond de Macy) (5), « dans une chambre vers la porte de derrière, » la porte « vers les champs, » comme on l'appelle plus tard (Pierre Cusquel) (6); « dans une chambre de milieu, où l'on montait par huit marches » (l'huissier Massieu) (7).

(1) Nous conservons l'apostrophe pour laquelle M. Wallon s'est prononcé dans un autre *Appendice*. Notre intention est de discuter bientôt les nouveaux arguments du savant historien.

(2) Scit solum quod erat in castro, *in grossa turri*, et ibi eam vidit, quando fuit mandatus (*Procès*, t. III, p. 186).

(3) Quod ipsa Johanna erat in carceribus, *in quadam turri castri*, et eam ibidem vidit ferratam per tibias (*ibid.*, p. 48). — Quam invenerunt *in quadam turri* ferratam in compedibus, cum quodam grosso ligno per pedes, et habebat plures custodes Anglicos (*ibid.*, p. 200).

(4) Quod vidit eamdem Johannam in carceribus castri Rothomagensis, *in quadam turri versus campos* (*ibid.*, t. II, p. 317). — Posita in castro Rothomagensi, *in carceribus, in quadam camera sita subtus quemdam gradum versus campos*, ubi vidit eam detentam et incarceratam (*ibid.*, p. 345).

(5) In castro Rothomagensi, in quodam carcere *versus campos* (*ibid.*, t. III, p. 121).

(6) Vidit eam bis aut ter in quadam camera castri Rothomagensis *versus portam posteriorem* (*ibid.*, t. II, p. 305).

(7) In castro Rothomagensi, *in quadam camera media in qua ascendebatur per octo gradus;* et erat ibidem quoddam grossum lignum in quo erat quædam catena ferrea, cum qua ipsa Johanna existens in compedibus ferreis ligabatur, et claudebatur cum sera apposita eidem ligno. Et habebat quinque Anglicos miserrimi status, gallice *houcepaillers*, qui eam custodiebant, et multum desiderabant ipsius Johannæ mortem, et de eadem sæpissime deridebant (t. III, p. 154).

Digitized by Google

M. Hellis, dans une brochure sur la *Prison de Jeanne Darc à Rouen* (Rouen, 1865, in-8), s'attache exclusivement au témoignage de l'huissier Massieu. Il écarte la grosse tour dont parlait Leparmentier, et toute autre tour : « Une chambre de milieu ayant « deux chambres à ses côtés, ne saurait, dit-il, être dans une tour ; » et les interrogatoires, qui réunissent dans la prison de Jeanne huit et même un jour jusqu'à quinze personnes, sans compter les gardiens, y supposent un certain espace. La tour du donjon a quinze mètres de diamètre, dont la moitié environ pour l'épaisseur des murailles ; les autres tours étaient de moindre dimension. Il pense donc que la prison de Jeanne était dans l'intérieur de l'enceinte, auprès de la grande salle Si Jeanne a été vue dans la grosse tour par Leparmentier, c'est qu'elle y a été menée, lorsqu'on voulait la mettre à la torture ; si elle a été vue dans quelque autre tour vers la campagne, c'est à l'époque de sa maladie, lorsqu'on crut nécessaire à son rétablissement de la loger dans une pièce plus aérée ; mais avant et après sa maladie, pendant toute la durée du procès, elle fut, selon cette opinion, dans la chambre désignée par Massieu.

Nous admettons ce que dit l'auteur sur la grosse tour, la seule qui subsiste aujourd'hui. La grosse tour n'est désignée que le jour où on voulut donner à Jeanne la torture : et ce qui prouve que Jeanne n'y était pas emprisonnée, c'est qu'il est dit dans le procès-verbal qu'on l'y amena pour cela (1). Le donjon se trouvait même, on le peut dire, exclu, par la manière dont les témoins qui parlent d'une tour la désignent : « une *certaine* tour. » Mais pour cette *certaine* tour, il n'est pas aussi facile de réduire à quelques circonstances particulières les témoignages qui la concernent. Le médecin Tiphaine, qui a vu Jeanne aux débuts de sa maladie, qui a été même près d'elle pour juger de son état, dit qu'il l'a vue dans une tour, *in quadam turri castri*. Elle y était donc avant de tomber malade. Le temps où Daron la vit dans la tour est tout-à-fait indéterminé, et la visite que lui fit Haimond de Macy dans cette « prison vers les « champs, » *in quodam carcere versus campos*, qui ne peut être autre que « la tour vers « les champs, » *in quadam turri versus campos*, doit se rapporter au commencement de son séjour à Rouen. Mais il y a sur la tour le témoignage du greffier Taquel, dont M. Hellis fait un bien étrange usage. Il paraît croire que Taquel, « appelé, dit-il, par « les deux notaires pour les accompagner près de Jeanne, » lui fit une simple visite ; et il ajoute : « l'époque de sa visite est précieuse : ce fut au milieu du procès (p. 14). » Supputant les deux dates extrêmes, il trouve que le milieu tombe en avril, c'est-à-dire au temps de la maladie de Jeanne ; et, continue-t-il, « on n'en saurait douter, puis- « qu'il remarque que Jeanne était enchaînée, malgré son état de maladie, *non obstante* « *infirmitate sua.* »

Le calcul est ingénieux, mais l'observation inexacte et la citation incomplète. Et d'abord, Taquel ne fut pas appelé par les deux greffiers pour les accompagner près de Jeanne : il fut institué par le vice-inquisiteur, Jean Lemaître, pour instrumenter, comme greffier, en son nom, comme G. Manchon et Guillaume Colles le faisaient au nom de l'évêque de Beauvais ; or, nous avons la date de cette institution : c'est le

(1) Coram nobis judicibus prædictis in grossa turri castri Rothomagensis existentibus, fuit adducta dicta Johanna (t. I, p. 399).

Digitized by Google

14 mars. Et dès ce jour même il y eut deux interrogatoires dans la prison, auxquels il assista comme à tous ceux qui suivirent, ni plus ni moins que le vice-inquisiteur Jean Lemaître. M. Hellis ne paraît pas avoir tenu compte de ces pièces qui sont au procès-verbal du procès de condamnation ( t. I, p. 148), ni de la déposition de Taquel lui-même en ce qui regarde son assistance aux interrogatoires : « Il dépose (Taquel) « qu'il a eu connaissance de ladite Jeanne durant le procès fait contre elle en matière « de foi; parce qu'il fut second greffier dans ce procès, bien qu'il ne l'eût pas été dès « le commencement, comme cela résulte de sa signature au bas des actes, ni pendant « que le procès se faisait dans la grande salle, mais seulement à l'époque *où il se fai-* « *sait dans la prison*; et, comme il le croit, il commença à y assister le 14 mars de « l'an du Seigneur 1430 (vieux style), comme cela résulte de sa commission à laquelle « il se réfère. Et depuis ce temps-là jusqu'à la fin du procès, il fut présent comme « greffier aux interrogatoires et aux réponses de Jeanne, bien qu'il n'écrivit pas : mais « il écoutait et rapportait ce qu'il avait entendu (*referebat*) aux deux autres notaires, « savoir Boisguillaume et Manchon, qui écrivaient, et surtout Manchon (t. III, p. 195). »

Il a donc été présent à tous les interrogatoires depuis le 14 ou du moins depuis le 15 mars, jour où il prêta serment (t. I, p. 148), et on peut être sûr qu'il n'en dit pas sur ce chapitre plus qu'il n'en devait dire, quand on voit comme il cherche à réduire sa part à la rédaction des procès-verbaux : car selon le troisième greffier Boisguillaume, il tenait la plume tout aussi bien que Manchon, et c'est sur les notes que tous les deux avaient prises le matin qu'ils rédigeaient, après due collation, la minute du procès-verbal (t. III, p. 160). On voit si tout cela peut se réduire à cette *visite faite* par Taquel à Jeanne pendant sa maladie, hypothèse sans laquelle M. Hellis ne pourrait borner à la maladie de Jeanne son séjour dans la tour. Encore dans le passage où l'auteur a eu le tort de renfermer toute la déposition de Taquel, y a-t-il bien plus qu'on ne nous en dit ; car il déclare qu'il a vu Jeanne quelquefois dans les fers, quelquefois même sans que sa maladie l'en exemptât : « Et vidit eam aliquando *in compe-* « *dibus*, et *aliquando non obstante infirmitate tua*. » De quelque façon qu'il l'ait vue, il n'a pas cessé de la voir depuis le 14 mars, tant que dura le procès : cela résulte de son propre témoignage et du procès-verbal même de la condamnation, qui constate sa présence à tous les interrogatoires, depuis le 14 mars jusqu'à la fin.

Personne donc n'était mieux en mesure que lui de nous dire où était Jeanne; et les deux fois qu'il en parle, il nous dit qu'il la vit « dans les prisons du château de Rouen, « dans une tour vers les champs, *in carceribus castri Rothomagensis in quadam camera* « *sita subtus quemdam gradum, versus campos* (t. III, p. 180). »

Mais une tour convient-elle aux circonstances que l'on a vues ailleurs ? Les interrogatoires étaient-ils possibles devant huit ou dix assesseurs, dans une pièce de quatre à cinq mètres de diamètre ou de côté ? Cela même n'aurait rien d'impossible, et par extraordinaire quinze personnes y auront pu assister, bien qu'alors elles n'aient pas dû y être fort à l'aise(1). Il n'est pas besoin de les supposer rangées comme des juges, « sié-

(1) Le samedi 17 mars on en compte onze, et de plus les greffiers; le 31 mars, onze encore, mais généralement le nombre n'en dépasse pas cinq ou six.

Digitized by Google

« geant en tribunal (p. 13), » ni de leur adjoindre, pour grossir le nombre, les cinq gardiens. Deux d'ordinaire étaient à la porte. On peut les y laisser et y reléguer aussi les trois autres, si la place manque: Pierre Cauchon dans la chambre avec dix ou douze de ses acolytes, leur répondait que Jeanne était bien gardée. Mais rien ne force à réduire à de si étroites dimensions la chambre où Jeanne était renfermée. M. Bouquet, qui a repris cette question après M. Hellis dans la *Revue de la Normandie* (1), cite une descente de lieux du 19 février 1641, où il est dit que « la tour de la Pucelle avait « quinze pas de diamètre, » ce qui donne environ douze mètres pour le diamètre de la tour, et en se contentant de trois mètres pour l'épaisseur des murs, six mètres pour la chambre. L'espace serait encore assez grand pour que dans une chambre de cette dimension on ait pu, comme le remarque M. Bouquet, établir une cloison en charpente et en plâtre, qui ménageait une pièce plus petite auprès de celle où était renfermée la Pucelle. C'est ce que l'on fit l'année suivante à la grosse tour pour y emprisonner Poton de Xaintrailles (2) : et l'on peut croire que l'on avait pris les mêmes dispositions à l'autre tour, quand on se rappelle comment y était gardée la Pucelle, « entre les mains « de cinq Anglois, dont en demeuroit de nuyt trois en la chambre et deux dehors à « l'uys de la dicte chambre » (3). Cette petite pièce aurait servi à les y loger, et c'est là aussi que Pierre Cauchon et Warwick ont pu placer les greffiers, le jour où ils leur donnaient pour mission d'écouter par une ouverture pratiquée secrètement et de consigner par écrit les paroles de Jeanne dans son entrevue particulière avec Loyseleur (4). Quant aux mots *camera media*, M. Bouquet les prend trop à son aise, quand il leur fait dire que Jeanne était au milieu de la chambre, ou simplement dans la chambre. Il cite Ovide et Cicéron, dont le latin n'a rien à voir ici. Nos témoins ne s'amusent pas à nous dire que Jeanne était au milieu de la chambre; ils disent où est la chambre : et il faut l'expliquer.

L'expression *camera media*, littéralement « chambre du milieu, » ne se dit pas nécessairement d'une chambre placée entre deux autres de plain-pied, comme l'entend M. Hellis; elle peut s'entendre d'une chambre placée entre le rez-de-chaussée et les combles. Dans un ancien inventaire de la bibliothèque du roi au Louvre, cité par

(1) 30 juin 1865, p. 376, et tirage à part, p. 13.

(2) M. Bouquet, *ibid.*, p. 376 ou p. 14, d'après des Comptes de 1432 cités par M. de Beaurepaire, *Notes sur la prise du château de Rouen*, par Ricarville, en 1432, p. 25-27, et reproduites dans le tirage à part de M. Bouquet, p. 149 et suiv.

(3) *Procès*, t. II, p. 18 (Massieu). Ce n'est pas seulement après l'abjuration, comme on le pourrait inférer du lieu où se trouve cette déposition, mais pendant toute la durée de l'emprisonnement, qu'elle était ainsi gardée : témoin ce que dit une autre fois le même Massieu : « Ad custodiam ejus erant quinque Anglici de die et nocte, quorum tres erant de nocte inclusi cum ea et de die (selon le ms. 5970, *de nocte*) erant duo extra carcerem. » (*Ibid.*, t. II, p. 329).

(4) « Et de fait au commencement du procès ledit notaire et ledit Boisguillaume, avec témoins, furent mis secrètement en une chambre prouchaine où estoit ung trou par lequel on pouvoit escouter, afin qu'ils peussent rapporter ce qu'elle disoit ou confessoit audit Loyseleur » T. II, p. 10 (Manchon). — « Et erat in quadam camera contigua eidem carceri quoddam foramen specialiter factum ad hujusmodi causam, in quo ordinaverunt ipsum loquentem et suum socium adesse, ad audiendum quæ dicerentur per eamdem Johannam, et ibidem erant ipse loquens et comes, qui non poterant videri ab eadem Johanna. » T. III. p. 141 (Manchon).



Digitized by Google

M. Léopold Delisle, il est parlé de livres placés dans « la chambre du milieu, » et il s'agit de la chambre du premier étage (1). Cette chambre où, selon Massieu, on arrivait par huit marches, formait, au-dessus d'un emplacement qui pouvait être à demi en sous-sol, le premier étage de la tour. Entre Massieu et Manchon, qui laissent la chose douteuse, et Taquel qui l'affirme, on ne saurait hésiter. La salle auprès de la grande chambre (2) où M. Hellis met la prison de Jeanne est tout simplement une chambre où se passèrent plusieurs des scènes du procès, mais où Jeanne n'était pas à demeure, où elle était amenée pour la circonstance, tout aussi bien qu'à la grosse tour : « *in camera prope magnam aulam castri Rothomagensis præsidentibus nobis, in præsentia dictæ Johannæ, in eodem loco* CORAM NOBIS ADDUCTÆ. » Qu'on se rappelle l'intérêt extrême que les Anglais mettaient à retenir Jeanne dans leur prison, et l'on comprendra qu'une chambre attenant à d'autres ne leur ait point dû paraître d'une garde assez sûre. Il leur fallait une tour pour qu'ils y trouvassent ce qu'il leur importait d'avoir, « une prison forte, *in carcere forti* » (3).

Quant au degré sous lequel elle était située, M. Bouquet l'entend d'un escalier appliqué extérieurement à la tour pour l'amener à la galerie de la courtine, degré sous lequel on passait avant d'arriver aux huit marches qui conduisaient à la prison de Jeanne (4). Je l'entendrais plus volontiers, au sens le plus naturel, d'un escalier menant à l'étage supérieur de la tour, escalier que l'on pourrait supposer pratiqué dans l'épaisseur de la muraille, comme cela se voit, par exemple, au second étage de la tour de Pornic.

Dans quelle tour Jeanne fut-elle enfermée? Puisque le donjon n'est pas nommé (excepté dans un cas particulier qui l'exclut pour le reste), il faut chercher une tour qui offre cette double particularité d'être vers les champs et de se trouver près de la porte de derrière. Or, sur un plan dressé judiciairement en 1635, et reproduit par M. Bouquet à l'appui de son mémoire, on trouve, non loin d'une porte de sortie vers la campagne, une *Tour de la Pucelle*; l'application de ce nom de Pucelle à cette tour remontait évidemment à une époque plus ancienne et s'appuyait de la tradition. Quand une tradition est si bien d'accord avec les témoignages et l'état des lieux, on n'a aucune raison de la révoquer en doute ; et nous adhérons complétement aux conclusions de M. Bouquet, qui marque en ce lieu la prison de la Pucelle. La tour subsista avec son nom traditionnel jusqu'aux premières années de ce siècle ; démolie partiellement en 1780, visitée encore en 1798 par un curieux, à qui on montra les restes de la chambre de Jeanne d'Arc (5), elle fut à peu près rasée en 1809. On ne peut plus qu'en signaler la place aujourd'hui, dans une maison située rue Morand, n° 10.

(JEANNE D'ARC, par H. Wallon, 2e édition, 1867, t. II, p. 373-381).

(1) *Histoire des fonds du cabinet de la Bibliothèque impériale*, ouvrage du plus grand intérêt, qui s'imprime actuellement aux frais de la Ville de Paris.

(2) La citation latine faite plus loin, prouve que M. Wallon a dû écrire : « La *chambre* « auprès de la grande *salle*, etc. » F. B.

(3) T. III, p. 161 (G. Colles).

(4) *Jeanne Darc au Château de Rouen*, p. 10 et 124.

(5) M. Bouquet, *ibid.*, p. 121-126 : cf. *Archives municip. de Rouen* Registre des délibérations, sous la date du 14 avril 1789 (lire 1781), cité par M. Chéruel dans son trop rare ouvrage, *Histoire de Rouen sous la domination anglaise au XVe siècle*, p. 88.

Digitized by Google

Ainsi, l'éminent historien de Jeanne Darc, voulant, à son tour, marquer l'emplacement de la Tour de la Pucelle, trouve sous sa main une brochure, dont l'auteur s'était bruyamment inscrit en faux contre la tradition et contre tous ceux qui n'avaient point hésité à l'accepter. Afin de s'éclairer sur ce point, en consciencieux écrivain, il a recours, comme M. Deville et comme nous, aux documents authentiques, les deux procès de condamnation et de réhabilitation, il en médite les textes, il les coordonne, il les discute avec la sagacité que lui donnent les travaux de toute sa vie, et, comme ses devanciers, il arrive à la négation complète et absolue de l'étrange thèse soutenue dans la brochure de M. Hellis. C'est donc pour la troisième fois que, de trois côtés différents, semblable réfutation lui arrive. Si la vérité n'est point dans ces conclusions identiques, dans cette remarquable conformité d'opinion chez trois hommes, ayant travaillé sur cette question, à l'insu l'un de l'autre, et sans rien donner au parti pris, ni à la passion, ni à un intérêt quelconque, il faut alors proclamer l'inutilité de la discussion, et soutenir, à la grande joie des partisans de l'erreur, que la démonstration et la preuve sont des mots vides de sens.

Pour nous, c'est avec plaisir que nous avons vu M. Wallon « adhérer « complétement à nos conclusions, » et donner la véritable explication de cette *chambre du milieu*, dont nous avions parlé incidemment, et dans une note, sans avoir eu le bonheur d'y réussir comme lui. Nous le félicitons de cette heureuse chance qui l'a mis en possession d'un texte que de longues et patientes investigations n'étaient point parvenues à nous faire découvrir, et d'avoir pu compléter ainsi sa démonstration de façon à convaincre l'incrédulité la plus rebelle.

Mais nous ne croyons pas que M. Wallon ait été aussi heureux, quand il pense que le « degré, sous lequel était située la prison de Jeanne, doit s'en- « tendre, au sens le plus naturel, d'un escalier menant à l'étage supérieur « de la Tour, escalier que l'on pourrait supposer pratiqué dans l'intérieur « de la muraille. » Au château de Rouen (qui en possède un encore dans la tour du donjon) et ailleurs, un escalier de cette sorte s'appelait une *vis*. Ainsi, un an après la détention de la Pucelle, « Jean Ouyn estoupa une « huisserie de quatre pieds d'épesseur seant par *la vis* ou l'on descend de « la grande cuisinne ou fondz des fossez » (1). Ou bien, dans la description du château de Coucy, M. Viollet-le-Duc dit : « En montant toujours par « l'*escalier à vis* on arrive au dernier étage, qui est crénelé » (2). En géné-

(1) *Compte de la Vicomté de Rouen*, 1432.

(2) *Description du château de Coucy*, par M. Viollet-le-Duc, deuxième édition, page 13.

Digitized by Google

ral, le mot *degré* indiquait un *escalier extérieur*, *un perron*, et ici bien plutôt une *rampe*, comme il s'en trouvait une au château de Coucy, construit à peu près à la même époque, de 1225 à 1230. Dans le *Plan du château de Coucy*, qui accompagne la *Description* de M. Viollet-le-Duc, fig. 1, on voit un escalier extérieur, un *degré*, tel que nous le concevons, et le nom de *rampe* lui est donné dans le texte par cet habile architecte. « On montait du sol de la « cour au chemin de ronde de la chemise par la *rampe V*, près l'entrée du « donjon » (1). A Rouen la rampe était près l'entrée de la Tour servant de prison à Jeanne.

Un autre texte, nouvellement découvert, permet aussi de montrer combien est erronée l'assertion sur laquelle roulait en grande partie la discussion de M. Hellis : « Au château de Rouen l'usage n'était point de mettre « les prisonniers dans des tours » (p. 10). Outre le Compte de la Vicomté de 1432, où « Michault Desmoutiers met « une grosse serrure à boche « pour *une des chambres de la grosse tour en laquelle tient prison Poton de Sen-* « *treilles*, » un acte du 11 avril 1433, parle d'un ouvrage de hucherie fait au château de Rouen par Gontier d'Oissel : « Item une grosse porte entre- « taillée de membreures, laquelle ferme et euvre *une forte prison estant en* « *la tour où siet l'orloige d'icellui chastel*, et auprès d'icelle fait un huis et « deux siéges d'aisemens *pour servir aux prisonniers estans en la dicte pri-* « *son* » (2). Voilà donc deux tours, celle du donjon et celle de l'horloge ou du Beffroi qui servaient de prison. Quand les témoins disent que Jeanne fut mise en prison dans une Tour, on peut les en croire, et s'ils ajoutent que cette tour était vers les champs, c'est qu'ils veulent éviter toute confusion avec celles des autres tours du château qui avaient la même destination.

Ce n'est pas tout : ce même document nous parle encore de la chambre où Jeanne Darc fut constamment emprisonnée dans la Tour vers les champs; car ce même huchier « *fit ung prannel ou degré de la chambre ou soulloit estre* « *logiée Jehanne la Pucelle* » (3). Moins de deux ans auparavant, elle avait quitté et cette chambre et cette tour, à laquelle la postérité a donné justement le nom de *Tour de la Pucelle*, pour monter sur le bûcher du Vieux-Marché de Rouen.

En résumé, tout le monde s'applaudira de cette persistance systématique à repousser l'emprisonnement de Jeanne Darc dans une tour quelconque du Château de Rouen. Les savants lui doivent l'explication définitive de « la

(1) *Id.*, *Ibid.*, p. 8.

(2) Publié par M. Léopold Delisle, *Revue des Sociétés savantes*, Mai 1867, p. 441.

(3) *Soulloit* avait coutume. Quant à *Prannel*, il ne nous a pas été possible de nous éclairer sur le sens de ce mot.

Digitized by Google

« chambre du milieu ; » l'unique contradicteur de l'opinion générale y a trouvé, suivant son désir, « la satisfaction de rencontrer un troisième con- « tradicteur, pour lui fournir l'occasion nouvelle de rendre hommage à la « vérité, » (1) ou plutôt à ce qu'il prend pour elle ; enfin la conséquence la plus heureuse et la plus importante de ce débat a été de bien mettre en évidence le rôle effacé du Donjon. C'est à cette révélation qu'est dû le succès de la souscription nationale qui va bientôt en ouvrir les portes et le rendre au légitime respect de tous.

F. Bouquet.

(1) « J'ai été peu surpris d'être en butte à la contradiction : j'y comptais. Je dirai « plus, j'en ai éprouvé quelque satisfaction, en ce que cela m'a fourni une occasion « nouvelle de rendre hommage à la vérité. » Réponse à M. Deville par M. Hellis, séance du 20 avril 1866, *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, 1865-1866, page 270.

Digitized by Google

# JOURNAL DU CURÉ DU VAUROUY

## DEPUIS L'AN 1696 JUSQU'A L'AN 1767,

### Publié d'après un manuscrit original.

---

Parva licet componere magnis.
VIRGILE.

Le journal que nous éditons ici, pour la première fois, a été par nous retrouvé manuscrit sur quelques feuillets réservés entre le texte et la table d'un petit volume in-12 de 68 pages : *Les Fastes de Louis-le-Grand*, publié à Rouen, par Jean Besongne, l'an 1695.

Composé par Denis Bocquet, curé du Vaurouy, hameau de la commune de Duclair, et transcrit dans notre volume, probablement à partir de l'an 1764, ainsi que semble l'indiquer la date placée en tête, il porte pour titre : *Petit Recueil depuis* 1696, et se continue jusqu'en 1767. Il comprend, par conséquent, une période de 71 années.

Bien que se trouvant à la suite immédiate, et formant en quelque sorte la continuation chronologique des principales éphémérides du règne de Louis XIV, — lesquelles commencent à la naissance du grand roi, le 5 septembre 1638, et s'arrêtent au 8 août 1695, époque de l'envoi au Val-de-Grâce du corps de saint Hector, — ce manuscrit n'offre peut-être rien qui soit d'un intérêt réellement sérieux pour l'étude générale de l'histoire de France.

Les notes dont il se compose ont trait à des dates personnelles, à des souvenirs de clocher, à des observations météorologiques et économiques presque quotidiennes, à des événements politiques et religieux très connus, voire même à une prescription contre le mal de

Digitized by Google

dents; le tout assez confusément coordonné. En définitive, c'est une de ces modestes compilations hétérogènes, destinées autrefois à être conservées dans les archives intimes de la famille, alors qu'elles manquaient, pour se compléter et se produire au dehors, des moyens de publicité périodique devenus si nombreux de nos jours.

Mais quel que soit le plus ou le moins d'importance qui caractérise celle-ci, nous avons pensé que son origine normande lui assurerait la faveur des amis de nos vieilles chroniques locales, et que, dans la construction d'un vaste édifice, il y avait toujours place pour une petite pierre à côté de matériaux plus considérables.

D'après les documents puisés dans les *Archives départementales* de la Seine-Inférieure, et qui nous ont été communiqués par M. Ch. de Beaurepaire, avec toute la complaisance qui caractérise le conservateur de ce précieux dépôt :

Le plein fief de Haubert du Vaurouy était formé de fiefs autrefois mouvants de la chatellenie de Sainte-Marguerite-sur-Duclair.

Ces fiefs avaient été acquis par M. de Boyvin, de Jean du Fay, chevalier seigneur et comte de Maulévrier. (B. 176.)

Le Vaurouy appartenait, en 1710, à Antoine-Jérôme de Boyvin, docteur de Sorbonne, chantre et chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, abbé commendataire de Brignon. Il en rendit aveu au roi, le 16 décembre 1710. Ce fief lui appartenait en sa qualité d'héritier de feu Mre Charles de Boivin, capitaine de vaisseau, son frère. (*Ibid.*)

Il appartenait, en 1719, à Georges Berruyer, du droit successif de Jean Berruyer, son frère, et de l'acquisition qu'ils en avaient faite l'un et l'autre, conjointement, de Antoine-Jérôme de Boyvin, docteur de Sorbonne, abbé de Notre-Dame de Brignon, par contrat passé devant les notaires de Rouen, 3 août 1717. (*Ibid.*)

La paroisse du Vaurouy est assez récente. Elle ne date que de 1658. Cette année là, Henri de Boyvin, chevalier seigneur de Vaurouy, Dampont et Porchy et de Rouvray, obtint lettres-patentes de Louis XIV qui unissaient le plein fief de Haubert de Rouvray aux fiefs de Vaurouy, Dampont et Torchy, pour les tenir et posséder sous le nom de Vaurouy, pour ledit sieur de Vaurouy, ses hoirs, successeurs et ayant cause; et de plus, conformément au consentement du curé et habitants de Sainte-Marguerite et du comte de Maulévrier, séparaient de la paroisse Sainte-Marguerite les hameaux de

Digitized by Google

Carouge, Bocage et Clanquemare, pour en faire et composer un corps de paroisse, auquel lieu le sieur de Vaurouy serait tenu faire bâtir et édifier à ses dépens une église, et fonder un revenu raisonnable pour l'entretien et subsistance du curé, dont il serait patron présentateur. — Ces lettres sont du mois de janvier 1658. (B. 78.)

Denis Bocquet, prêtre, vicaire de Saint-Michel-d'Hénouville, fut présenté à la cure de Notre-Dame-du-Vaurouy par Georges-Philippe Berruyer, le 14 novembre 1728. La cure était vacante par la démission de René de Bosrobert. (F. de l'archevêché.)

Il fit une fondation en faveur de l'église du Vaurouy, en 1735, au moyen de la donation de 62 livres 10 sous de rente hypothèque. Il voulut que la fabrique attribuât chaque année, après les vêpres du premier dimanche qui suivrait le jour de son décès, 10 livres aux pauvres les plus indigents de la paroisse. (*Ibid.*)

Il mourut en février 1768. — Le 1er mars de cette année, Claude-Abraham Cottart sieur du Vaurouy, présenta, pour le remplacer, Nicolas Foutrel, vicaire de Saint-Paër. (*Ibid.*)

La paroisse du Vaurouy, d'après une requête du curé Nicolas Foutrel, vers 1768, consistait en trois hameaux édifiés de quarante-trois maisons, dont quarante habitées par de pauvres journaliers qui composaient viron cent cinquante paroissiens, et en 90 acres de terres en labour, non compris les masures. Desquelles terres et masures, la dixième en intégrité était perceue par M. le curé de Sainte-Marguerite pour un tiers, et par Mme l'abbesse d'Evreux pour les deux autres tiers. (*Ibid*).

Un inventaire dressé par Denis Bocquet, en 1722, et dont nous devons aussi la connaissance à M. Ch. de Beaurepaire, comprend, parmi les objets mobiliers de l'église du Vaurouy, « 35 pots de fayence, bons et mauvais, servant à mettre des bouquets. »

La terre du Vaurouy appartient actuellement à M. de Berruyer, lieutenant-colonel de la garde-nationale de Rouen.

PAUL BAUDRY.

1867. — Anniversaire séculaire de la fin du journal.

*N. B.* — Nous avons scrupuleusement conservé le style et, presque partout, l'orthographe du manuscrit.

M. l'abbé Malais, curé de Martin-Eglise, et M. Bouquet, professeur au Lycée de Rouen, nous ont, ainsi que M. Ch. de Beaurepaire, très obligeamment fourni des notes historiques qui sont placées au bas du texte.

Digitized by Google

## JOURNAL DU CURÉ DU VAUROUY.

Je suis né en l'année 1696, le 29 d'aoust au matin, jour de la feste de la décolation de saint Jean-Baptiste, chomée encore en ce temps-là. Je reçus le saint Baptesme au sortir de la messe parroissiale de Saint-Aubin-de-Croixmare (1), lieu de ma naissance, doyenné de Saint-George.

J'ai demeuré avec mon père et ma mère jusqu'en l'année 1711, le huit de mars, jour auquel je partis de la maison pour aller étudier chez M. Bedel, alors curé de Bourdainville (2), au doyenné de Pavilly, très digne pasteur.

Je me souviens d'avoir vu mon grand père appellé Denis Bocquet, qui mourut en 1700.

Je me souviens du saint Jubilé de l'année sainte, en 1701 ou 2, d'avoir assisté à la procession solemnelle parroisse de Blaqueville.

J'ai donné le nom à un enfant d'un nommé Le Flamman en 1703, p. (paroisse) de Blaqueville.

Je me souviens de la rumeur, des chansons et contes qu'on débitoit sur le retranchement des festes, en 1700. — Festes abattues (3).

Les années furent assez bonnes jusqu'en 1708.

Ma grande mère maternelle mourut au Saussay (4), doyenné de Pavilly, en 1704. J'étois âgé de 8 ans.

J'ai tombé du haust d'une échelle au clocher de Croixmare en 1705 ; merveille que je ne fus pas écrasé et brisé.

Dans toutes ces années, la guerre étoit allumée en Flandre (5) sur le Rhin.

(1) Croixmare, canton de Pavilly, arrondissement de Rouen.

(2) Bourdainville, canton d'Yerville, arrondissement d'Yvetot.

(3) M. l'abbé Malais a publié dans ses *Analectes*, pages 153 et suiv., une liste des fêtes supprimées par le *Mandement* de Mgr de Colbert, archevêque de Rouen, du 8 novembre 1699.

Ces anciennes fêtes étaient souvent l'occasion de foires et d'assemblées, et Arques possède encore une petite foire le 29 août, jour où était fêtée la Décollation de saint Jean.

Voir le *Mandement* de Mgr de Colbert, touchant les fêtes de son diocèse, lu et publié au Synode d'été, le 25 mai 1700 : Dom Bessin, *Concilia*, etc.; partie II, pages 206 et suivantes.

(4) Le Saussay, canton d'Yerville, arrondissement d'Yvetot.

(5) La guerre de succession d'Espagne.

Digitized by Google

Agé de deux ans, j'aurais été noyé dans une mare sans ma mère qui me retira promptement, 1698.

Agé de 4 ans, 1700, maladie qui me conduisit aux portes de la mort.

Je commencé à fréquenter l'école en 1704, seulement par interuale.

En 1706, je fus conduit par ma mère, qui a toujours beaucoup pris soin de mon éducation, chez un vicaire de Croixmare qui me dit qu'il n'avoit point de place pour tenir l'école. Un vénérable paysan laboureur appelé Denis Caperon luy dit qu'il ne falloit pas tant de place à loger un asne. Il me montra encore par interuale.

En 1707, il vint un nouveau curé à Croixmare, nommé M. Thomas du Fay, qui me fit enseigner avec plus d'assiduité jusqu'en 1709, qu'il me fit prendre le Rudiment et enseigner par M. le vicaire appelé Denis Dubosc.

Grande tempeste, le dernier jour de l'an 1707.

La récolte fut presque perdue, en 1708, la plus abondante qu'on eut vue de longtemps, par les inondations qui arrivèrent au mois d'aoust et durérent jusqu'au 14 de septembre. La pluye commença le 6 d'aoust saint Sauveur.

En 1709, le grand et mémorable hyver qui commença à minuit le six janvier, après une pluye continuelle, la veille de l'Epiphanie, tout le jour. La neige abondante 3 jours après la plus effroyable gelée; les arbres gelés jusqu'au cœur, et perirent la pluspart surtout ceux qui avoient été relevés ou trop ébranlés par la tempeste de 1707, le dernier jour de l'an (1).

Horrible tempeste, 31 décembre 1707.

L'été de 1707, j'eus la petite vérole

En 1709, il y avoit encore de la neige dans des fosses vers la Pentecoste. Point de bled. Grande abondance d'orge en cette année. Grande charté en 1709 et 10.

Mortalité sur les riches; pauvres aussi en moindre nombre. A Croixmare moururent quantité de laboureurs; M. le curé du Fay le 10 may 1710.

1710, le dernier d'avril, forte gelée et glace.

1711, presque point d'hyver; tout fleury dès le commencement de mars; l'hyver, le 8 mars jusqu'à la mi-may; glace et neige au commencement de may.

1713, pied de neige, jour de Saint-Marc.

Toujours des hyvers assez froids jusqu'en 1714; presque point de fruits.

(1) Les *Mémoires* de Saint-Simon donnent des détails sur cet affreux hiver Consulter aussi sur le même sujet, le *Flambeau astronomique de Rouen*, en 1715, pages 195 et suivantes.

Digitized by Google

On fesoit des bières à la campagne, mauvaise boisson qu'on appelloit boullon (1).

J'étais en Rhétorique en 1714, en 1715 en Logique, en 1716 en Théologie.

J'entré dans les pensions de M. de Sericourt en 1716, le 26 d'octobre.

J'en sortis diacre le 25 septembre 1718. Il fesoit une grande sécheresse cette année là.

Je fus deux ans diacre. Je fus à Saint-Aubin-des-Cercuils (2), le jour de Saint-Luc 1718. J'en revins le jour de Saint-Joseph, 19 mars 1719.

Je fus demeurer à Motteville, clerc, le 22 mars jusqu'au 17 juillet 1720.

En 1713, fut envoyée la constitution *Unigenitus* par N. S. P. le pape Clément onze, condamnant le livre de Réflections de Quénel (3).

En 1715, mourut le Roy Louis 14, au mois de septembre (4).

En 1717, grand bruit en France par les Jansénistes (5). Les appels au futur concile voloient de toutes parts.

Dans ces mesmes années, les billets de banque, M. le fameux de Law (6), sous le régent duc d'Orléans. L'argent de France étoit tourmenté comme un damné, aujourd'huy bas, demain très haust. Les agioteurs, les endestés devinrent riches, et les riches en rentes devinrent pauvres. L'escu de six livres

(1) M. Ch. de Beaurepaire dit, dans ses *Notes et documents concernant l'état des campagnes de la Haute-Normandie, dans les derniers temps du moyen-âge*, 1865, p. 104 : Nous pensons qu'il faut voir une sorte de bière dans le *bouillon* mentionné dans d'anciens comptes de Montivilliers, 1408-1409 : « à Laurens Larchenier de Moustiervillier, pour vendue et livrée de levain, tant pour mectre en la paste de quoy l'en fait le pain de l'ostel, que pour brasser du bouillon aux mesnages, 27 s. 6 d. » Le bouillon pourrait bien n'être autre chose, ajoute-t-il, que cette boisson économique usitée pendant longtemps dans les campagnes de Picardie et connue sous le nom de *bouillie*.

La première des opinions émises, par le savant archiviste de la Seine-Inférieure, se trouve corroborée par le *Journal* que nous publions.

(2) Saint-Aubin-Routot, canton de Saint-Romain-de-Colbosc, arrondissement du Havre, porte encore, dans l'*Ordo*, le nom de Saint-Aubin-des-Cercueils.

(3) Le père Quesnel.

(4) Le 1er septembre.

(5) Le 1er mars 1717, les évêques de Mirepoix, de Senez, de Montpellier et de Boulogne, appelèrent de la constitution *Unigenitus*, par un acte auquel la Sorbonne adhéra. Ce triste exemple fut suivi par plusieurs autres prélats, par des prêtres et des communautés.

(6) Le 10 avril 1717, un arrêt du Conseil ordonna à tous ceux qui avaient le maniement des deniers royaux, de recevoir et même d'acquitter, sans escompte, les billets de la Banque générale de Law.— En août et décembre, furent prises d'autres mesures financières également désastreuses.

Digitized by Google

fut jusqu'à 15 livres, diminua toujours peu à peu jusqu'à 1 livre et demi, où il demeura quelque année.

Je fut fait prestre en 1720, le 21 septembre, sous Monseigneur de Besons, transféré de Bordeaux à Rouen, par Monseigneur César Le Blanc, évêque d'Avranche, son nepveu. Je fus envoyé vicarier à Hénouville, doyenné de Saint-George proche Montigny, sous M. de Villers, curé de la paroisse, doyen du doyenné jusqu'en 1726, qu'il mourut le 14 septembre.

Les années furent assez bonnes, excepté 1725, où, depuis le mois de may jusqu'en septembre, il n'y eut pas un seul jour sans pluye. Le bled fut très cher depuis la Pentecoste jusqu'à la récolte, 8,9,10 livres le boisseau.

En 1724, grande tempeste. Le onze d'aoust la moitié des fruits fut abattue, jour de Saint-Taurin.

En 1726, le premier février, je perdis mon père âgé de 54 ans, six mois.

En 1727, je perdis un frère âgé de 29 ans deux mois, mort à Rouen, le 15 de may, d'une fluxion de poitrine, inhumé à Saint-Laurant au pied de la croix au cimetière. Aussitost, j'eus une grande maladie dont je ne fus guéri passablement que vers la Toussaint.

Un deuxième frère se maria le 1er septembre.

En 1728, le 1er février, mourut ma chère mère, âgée de 55, étant née le 22 janvier 1673 : Elle se nommoit Marguerite Jonquais. Son père Jaques Jonquais était mort en 1707, âgé de 79 à dix ans. Je luy ai des obligations infinies : Sans elle, jamais je ne serois parvenu au sacré sacerdoce. Elle mourut avec moy, dans mon vicariat à Henouville, où elle est inhumée au pied de la croix.

Cette mesme année j'eus la fièvre tout l'esté.

Le 28 juin, mourut madame de Berruyer, laquelle en mourant demanda à M. son mari qu'il m'appellât au Vauroüy si la cure vaquoit, ce qui arriva le 12 novembre an 1728; et je fus nommé le 14 du mesme mois, jour de dimanche, sans l'avoir nullement mérité, mais aussi sans l'avoir nullement recherché ni postulé. J'y entré à Noël, où je trouvé un saint prestre, nommé M. André Le Viderel, curé de Puché (1), au moment que j'écris cecy.

En 1719, l'hyver fut considérable ; on marcha sur la rivière plus de 15 jours : grande abondance de neige au mois de mars ; bonne année cependant.

En 1731, grande sécheresse : le bled un peu cher pendant l'esté ; grand orage le 27 juin, mais qui fit grand bien. Il n'avoit point presque plu depuis Paques.

(1) Puchay, doyenné de Gisors.

Digitized by Google

1732-33 furent assez favorables. — Il y avoit guerre en Allemagne (1).

1734, Pâques étoit le 25 d'avril.— Beau printemps. — Ce fut une année abondante.

35 fut encore assez bonne.

Grande sécheresse en 1736. Elle dura jusque vers la Toussaint : On ne pouvoit point semer pour le sec.

Grand orage à Henouville, le 19 juin 1734 : la paroisse désolée.

L'an 1737, le premier février, mourut mon frère François Bocquet. — Le bled commença à devenir cher et a toujours continué.

L'an 1739, l'hyver commença dès la mi-octobre. La gelée dura jusqu'à la Saint-André. Il ne gela point tout le mois de décembre ; mais elle recommença fortement le 3 janvier 1740 : Elle fut des plus rudes et de longue durée presque jusqu'au mois d'avril (2). La récolte très mauvaise. Un quart de bled seulement dans bien des endroits. La terre très froide ne produisit que de vesches (3) en grande abondance. Le bled valoit jusqu'à 7 et huit francs le boisseau.

En 1741, pauvres à l'aumosne. Le bled toujours fort cher. Le seigle 15 à seize livres, pendant le mois d'aoust. Sécheresse assez opiniâtre ; les arbres avoient beaucoup de bourgeons, mais la gelée au mois de may les fit périr. La séve ne put monter à cause du froid et du sec. Les menus grains furent médiocres. Demie récolte de gerbes ; mais, grâce à Dieu, de la grenaison.

Sur la fin de 1740, de grandes inondations causées par les neiges qui tombèrent depuis la Toussaint jusqu'à janvier. L'ysle D'oléron, sur les côtes de Xaintonge fut submergée : quantité de maisons et de murs entraînés par les eaux. Il coutoit deux sols pour entrer et sortir du bourg de Duclair.

L'année 41, le bled valut 20 livres la mine ; la récolte ne fut pas abondante mais bonne.

(1) Il s'agit de la guerre que Louis XV déclara à l'empereur d'Allemagne, pour le punir d'avoir fait de l'opposition à l'élection de son beau-père, Stanislas Lecksinski, au trône de Pologne. Le maréchal de Berwick s'était avancé avec une armée française sur les bords du Rhin.

(2) « L'hiver avait été si long et si rigoureux, que la disette était extrême. Pour comble de calamité, les espérances de la récolte étaient faibles. Au 20 mai, temps où les grains auraient dû avoir acquis un accroissement considérable, le Parlement de Paris, attentif aux besoins de l'Etat et de la misère des pauvres, rend arrêt pour faire découvrir la châsse de sainte Geneviève. » (*Journal historique du règne de Louis XV*, 1re partie, page 182).

(3) On peut juger, d'après ce que dit M. Ch. de Beaurepaire, dans ses *Notes et documents concernant l'état des campagnes*, page 43, de la large part que l'on faisait à la vesce et aux pois dans l'ancien système de culture.

Digitized by Google

L'année 42, jusqu'au mois d'aoust, le bled 20 livres la mine. — Grande guerre en Bohême contre la reine d'Hongrie, pour l'empereur Charles 7me. Electeur de Bavière. Nous perdîmes 100,000 hommes en deux années.

43 fut une année assez féconde en grains.—Toujours guerre en Allemagne. Trahisons de généraux (1). Celuy de l'empereur le trahissoit. Les nostres trahissoient la France.

En 42, mourut mademoiselle de Berruyer, au mois d'auril.

A la Saint-Michel 43, partit du Vaurouy M. le père, qui mourut le 14 de décembre en suivant. Bien des démeslés dans la famille, procès, partages. M. du Vaurouy, et toute sa famille, entra dans la terre du Vaurouy, le lendemain des Cendres, maigre jour.

Depuis le commencement de février 1743, jusqu'au dix de mars, parut une étoile extraordinaire qui se couchait sur l'Ecosse, avec un grand rayon qui s'élevait en haust en forme de pointe.

Le 21 mars, arrivèrent des soldats tout le long de la rivière de Seine. Le Vaurouy seul reçoit une compagnie, jusqu'au 14 avril qu'ils partirent pour la Flandre, où le roy Louis 15 se rendit en personne le 20 de may. La campagne fut heureuse : Menin, Ypre, Courterai (2), Furnes, La Quenoke furent prises (3). Le prince Charles de Loraine passa le Rhin en Basse-Alsace, par Autrebourg (4), parcourut la Basse Alsace jusque proche Strasbourg. Le Roy y courut promptement de Flandre, qui gagna une maladie de laquelle il pensa mourir à Mets (5). Charles de Loraine repassa bien promptement le Rhin. Le Roy guéri, on assiége et prend Fribourg capitale du Brisgau, où nous perdîmes 10 à 12 mille hommes (6).

L'an 1745, le bled a grande composition.—Grande guerre en Flandre, où le Roy se rendit en personne le dix may qu'il arriva. Le lendemain, la bataille

(1) L'imputation de trahison retombe sur les maréchaux de Broglie et de Noailles. — Le 27 juin 1743, la France perd la bataille de Dettingen, et le maréchal de Broglie remet le commandement de son armée au comte de Saxe, sous les ordres du maréchal de Noailles.

(2) Courtrai.

(3) Louis XV partit de Versailles le 3 mai 1744, et arriva à Lille le 12. Il prit Menin le 4 juin, investit Ypres le 26. Le 29, Boufflers s'empara du fort de la Knoque, et le roi de la ville de Furnes le 11 juillet.

(4) Ce fut en juillet 1744 que le prince Charles de Lorraine, passant le Rhin, s'empara des lignes de Lauterbourg, de Weissembourg et de la Lauter.

(5) Le 8 août, Louis XV tomba malade à Metz, fut à toute extrémité le 15, et se rétablit le 18.

(6) La tranchée fut ouverte devant Fribourg, le 30 septembre 1744. La ville se rendit le 1er novembre.

Digitized by Google

de Fontenoy que nous gagnâmes sur la Reine d'Hongrie et les alliez Anglois, Hollandois, Hanovriens. Tournay, Dandermonde, Bruges, Gands, Ostende, Ast, Alost furent les fruits de cette campagne (1).—Grande guerre aussi en Italie, pour l'infant d'Espagne Dom Philipe, contre la Reine d'Hongrie, le Duc de Savoye son allié (2). — Le Roy de Prusse, allié du Roy de France, fit aussi des merveilles en Bohême, gagna des batailles, fit des conquestes jusqu'au 25 de décembre 1745, qu'il fit sa paix avec le Roy de Pologne et la Reine d'Hongrie (3).

Grands remuments aussi en Angleterre, Ecosse, où le prétendant entra au mois de juin 1745. Ses belles actions ne réussirent point (4). Il fut contraint de sortir d'Ecosse sur la fin d'aoust 1746 et de retourner en Italie, le tout faute de secours. Grand massacre de plusieurs Ecossois ses principaux officiers et partisans.

1746, toujours guerre en Flandre, au mois de février. Bruxelles prise par M. le Comte de Saxe, au mois de may (5). Le Roy en campagne : on prend Anuers, Malines, Mons, Charles-Roy, Saint-Guillain (6). Jalousie entre les princes et chefs de l'armée contre le comte de Saxe (7). Le prince de Conti quitte l'armée. Peu de progrès en Italie.

La mort du Roy d'Espagne Philipe 5, au mois de juillet, le 12 ou 13. — Mort de l'archevêque de Paris, Bellefont (8).—Mort de madame la Dauphine, le 22 juillet (9). — L'archevêque d'Arles nommé à l'archevêché de Paris, M. de Beaumeont.

On tient des congrès à Breda en Hollande (10). On prend Namur (11) ; les châteaux résistent.

(1) Tournay fut pris le 22 mai, Gand le 18 juillet, Bruges le 22, Dendermonde le 12 août, Ostende le 23, Ath le 8 octobre.

(2) Bataille de Bassignano gagnée sur les Piémontais, par le maréchal de Maillebois, le 27 septembre 1745.

(3) Traités de Dresde.

(4) Le prince Charles-Edouard, le prétendant, battit les Anglais à Preston, le 2 octobre 1745, et fut battu à Culloden, le 27 avril 1746, par le duc de Cumberland.

(5) Le maréchal de Saxe fit investir Bruxelles dès le 28 janvier. La ville capitula le 20 février. Le roi y fit son entrée le 4 mai.

(6) Le fort de Saint-Guillain fut pris le 23 juillet, par le marquis de la Fare.

(7) Le prince de Conti, le comte d'Estrées et le duc de Boufflers jalousaient le maréchal de Saxe.

(8) Mgr Jacques-Bona Gigault de Bellefonds, archevêque de Paris, mourut le 20 juillet 1746, après avoir pris possession de ce siége le 2 juin précédent.

(9) A Versailles.

(10) Le congrès de Breda est de 1747.

(11) Le 19 septembre 1746.

Digitized by Google

Le trente d'aoust, eclipse de lune extraordinaire ; la lune toute rouge. Le lendemain mercredy 31 aoust, le soleil tout rouge sans lumière, et le premier septembre même figure, dès 4 heures, quoique découvert il n'avoit plus de lumière. Le 2me il étoit changé ; il avoit repris sa figure ordinaire.

Grand carnage en Angleterre, à la montagne Sainte-Marguerite, des officiers du pauvre prince Edouard, Cromarty, Kilmarnoc, Balmeroni (1), 18 officiers pendus, éventrés, entrailles et cœur brûlés ; cendres jetez au vent. Le prince Edouard repasse en France.

Les Autrichiens, Allemands entrent en Provence, passent le Vart (2), font beaucoup de dégast dans cette province, tirent des contributions.

Prise de Namur en Flandre, bataille dite de Vaucoux (3), aux environs de Liége.

Les Genois bien sacagés ; révolte des Genois, la campagne finit. On enuoie des troupes en Provence, le duc de Belle-Isle et le comte son frère.

2, mariage de Mgr le Dauphin auec la fille du Roy de Pologne : Elle arrive au mois de féurier 1747 (4).

Monsieur Cottart de Rouen visite la terre du Vaurouy, au mois de février 1748.

Il la visite encore une seconde fois, avec madame son épouse, à la mi-mars. Après bien des débas de la par des Mrs Berruyer, le samedy de Paques, le contrat en est passé, 13 avril. Publication, le dimanche 28. Ils viennent en cette terre le 18 juin. Ils en repartent le 13 novembre.

L'an et jour fini, le 30 avril 1749, ils en prennent possession le 20 may. Le jour de la Pentecoste ils sont saluez seigneurs.

Paix en cette même année 1748, le 28 avril. Au mois de may, signature des préliminaires parfaitement conclus ; tout signé au mois d'octobre (5).

Toute la Flandre rendue, 1749. Dom Philipe en possession de Parme, Plaisance, Guastalla. Paix générale en Europe.

Mort subite du Cordier (6), avril 1750.

(1) Kilmarnock et Balmerino furent exécutés le 29 août 1746 ; Cromarty obtint sa grâce.

(2) En février 1747.

(3) Bataille de Raucoux, le 11 octobre 1746.

(4) Le 9 février.

(5) Les articles préliminaires furent signés en avril ; en mai, la reine de Hongrie y accéda. Le traité définitif est du 18 octobre.

(6) Il s'agit probablement de Nicolas Le Cordier, garde des forêts du roi, demeurant à Duclair, et sur lequel l'auteur du *Journal* avait une rente hypothèque de 30 livres, au capital de 600 livres (Archives, F. de l'archevêché).

Digitized by Google

1751, 1752, années fort pluvieuses ; les récoltes point bonnes ; charté, par conséquent, de vivres. Le bled, deux pistoles la mine.

1753, printemps fort sec.

Mort de madame de Maulévrier, 1751, le 13 février.

Mort de mad. de Marivault, le 16 mars 52.

Remarié au commencement d'octobre 1752, mort subite de Rolon, 26 octobre 1752.

Mort tragique du munier de Dublair, 1er décembre 1752.

Tumulte du peuple dans la charté, au mois de may 1752.

Hyver assez froid, dès le soir des Innocens, jusqu'au 12 février 1753. Les glaces demeurent six semaines sans fondre. Peu de neige. Très beau mois de mars. Paques 22 d'avril.

Remument du parlement de Paris contre l'Eglise ; est exilé à Pontoise (1). Celuy de Rouen veut l'imiter pour soutenir les J. (Jansénistes).

(*La fin à la prochaine livraison*).

(1) En 1753, le 4 mai, les parlements remuent. Celui de Paris est tranféré à Pontoise, le 11 mai.



Digitized by Google

69

# BIOGRAPHIE NORMANDE.

# LÉON BUQUET

## AVANT-PROPOS.

### LES POÈTES MORTS A LA PEINE.

Elle est longue la liste des poètes, des ouvriers de l'intelligence, des travailleurs que la pensée a tués, que la poésie a conduits à l'hôpital.

Dans cet illustre et douloureux martyrologe, nous trouvons à chaque page un nom aimé, une gloire sympathique, Malfilâtre, Gilbert, Escousse et Lebras, Hégésippe Moreau, Gérard de Nerval, Murger, Armand Lebailly, Alfred Delvau, et hier encore, Ch. Baudelaire, ont fait à la muse le sacrifice de leur vie. Ils sont morts sur la brèche, la plume à la main, véritables soldats de l'imagination. Ils sont morts, ne les plaignons pas; mais vénérons leur mémoire.

Le cher et regretté poète dont nous avons à cœur de retracer la vie, Léon Buquet, du Havre, fut, lui aussi, une victime de cette bataille littéraire à travers laquelle il faut passer pour arriver au succès.

Il était jeune, il était ardent, il était poète. Près de lui, parmi ses compatriotes, de nobles exemples excitaient encore son émulation. Casimir Delavigne avait conquis une véritable royauté poétique. Ancelot, applaudi au théâtre, lui tendait la main. Léon Buquet se jeta à corps perdu dans la mêlée. A trente-deux ans, il allait se coucher chrétiennement dans le cimetière de Graville, à l'ombre de l'antique abbaye qu'il avait chantée.

Nous redirons ses efforts et ses luttes, et nous le suivrons aussi dans son retour en Normandie, sur ce rivage natal où le jeta tout meurtri l'étreinte de la vie parisienne.

Digitized by Google

Mais avant d'adresser le dernier adieu à la vie et à la muse, l'auteur de la *Normandie poétique*, sentant renaître ses forces dans l'air vivifiant de la patrie, saisit la plume du publiciste et fonda, avec l'appui de son frère et le concours d'hommes de talent que nous ne nommerons point parce qu'ils sont nos amis, le *Courrier du Havre*.

Ce souvenir serait notre excuse si nous en avions besoin d'une pour motiver cette étude sur le poète, l'auteur dramatique et le journaliste.

Au lendemain de la mort de Léon Buquet, la presse parisienne et départementale rendit hommage à son caractère affectueux, sentimental et doux, à son talent élevé, plein de naturel et de délicatesse, à son amour du sol natal. Naguère son nom était donné à l'une des rues de sa chère ville du Havre ; hier encore une main pieusement attentive restaurait la pierre tumulaire sous laquelle repose le poète.

Le moment est donc bien choisi, croyons-nous, pour peindre l'homme et l'écrivain et mettre en relief une des illustrations littéraires de la patrie de Casimir Delavigne et de Bernardin de Saint-Pierre.

## CHAPITRE Ier.

### LA JEUNESSE DE LÉON BUQUET.

Dans la rue de Paris, la rue de Rivoli du Havre, à gauche en se dirigeant vers la mer, on remarque au n° 22 une grande maison occupée par un hôtel et par un établissement de bains, les bains Notre-Dame. C'est l'ancienne maison Delarbre.

Chaque année, dans le restaurant de l'hôtel, l'administration du journal le *Courrier du Havre* réunit la rédaction et quelques vieux amis dans un banquet confraternel.

Par une coïncidence heureuse, c'est là aussi où naquit, le 12 mai 1808, Alexandre-Léon Buquet, le fondateur du *Courrier du Havre*. On célèbre la naissance de l'œuvre dans la maison même où le fondateur est venu au monde.

Un jour prochain, sans doute, la municipalité havraise tiendra à honneur de placer sur la façade une plaque de marbre avec le nom de Léon Buquet, poète, auteur dramatique et journaliste, l'auteur émouvant de *la Normandie poétique*.

Voici du reste le texte même de l'extrait de naissance du poète, que nous avons relevé sur les registres de l'état-civil de l'an 1808, n° 176. Ces documents, trop négligés dans les études biographiques, offrent cependant un intérêt réel pour fixer les dates et éviter les erreurs. Voici cette pièce :

Digitized by Google

« L'an mil huit cent huit, le vendredi treize may, à cinq heures du soir. devant nous Antoine-Guillaume Sery, maire de la ville du Havre, faisant les fonctions d'officier public de l'état-civil, est comparu le sieur Joseph-Nicolas Buquet, âgé de quarante-cinq ans, maître de passager, né au Havre et y demeurant, lequel accompagné des sieurs Jérôme-Alexandre Goubard de la Rivière, âgé de cinquante ans, vivant de son bien, demeurant à la Rivière, et Jean-Charles Delacroix, âgé de cinquante ans, commis, demeurant à Ingouville, nous a déclaré que Marie-Madeleine *Le Rat*, âgée de trente-huit ans, née à Saint-Pierre-de-Corneilles, département de l'Eure, son épouse en légitime mariage, contracté en cette ville le vingt-deux février mil sept cent quatre-vingt-onze, est accouchée le jour d'hier, à cinq heures du matin, en sa maison, rue de Paris, d'un enfant du sexe masculin, qu'il nous a présenté et auquel il a été donné les prénoms d'Alexandre-Léon par ledit sieur Goubart et par Madeleine-Françoise Eliot, son épouse ; dont acte fait double que les comparant et témoins ont signé avec nous après lecture. Trois mots entourés nuls :

« Jh. Buquet, Goubard de la Rivière, fame Goubard, Delacroix, Sery. »

Le nouveau-né, le futur poète, destiné aux rudes fatigues de la littérature et du journalisme militants, était d'une apparence frêle et délicate. Il différait, sous ce rapport, de ses frères, doués d'un tempérament vigoureux.

Pour obvier à cette faiblesse native, sur l'avis des médecins, on chercha à faire élever l'enfant sur les bords de la mer, afin de le fortifier par un air pur et vivifiant. Dans ce but, on lui choisit pour nourrice la mère Martin, gardienne des phares de la Hève, et c'est de cette sorte de nid d'aigle que l'auteur de la *Normandie poétique* reçut les sensations pénétrantes de l'enfance.

Placé dès son entrée dans la vie, sur ces falaises élevées, sur ce *colosse de grès*, comme il le désigne lui-même, entre le ciel et la mer, l'enfant s'est épris des merveilles de ce double spectacle, et il suffit d'ouvrir ses œuvres pour retrouver fréquemment la trace de ces impressions primitives :

Là-bas, où vous voyez que la vaste étendue
Par le galet formée à l'onde qui murmure
Se brise et ne peut dans son lacet d'argent
Emprisonner le flot encore plus exigeant
Cette roche qui baigne, aride et toute nue,
Sa base dans la mer, sa tête dans la nue
C'est la *Hève*, le cap aux phares vigilants,
Qui la nuit jette en mer ses feux étincelants.

Digitized by Google

Comme un nœud de rubans, à son front elle agrafe,
Près de son double phare un double télégraphe
Dont les mâts pavoisés aux signaux de la tour
Des vaisseaux attendus dénoncent le retour
En diaprant les airs de couleurs éclatantes,
Rayons et lames d'or qui, des longues attentes,
Par tout ce que la vie a de pures douceurs
Vont consoler enfin les mères et les sœurs.

Ainsi s'exprime poétiquement Léon Buquet dans le chapitre IX de la *Normandie poétique*, consacré à la côte d'Ingouville, et quelques pages plus loin, lorsqu'il veut peindre les horreurs de la tempête, c'est encore la Hève qu'il choisit pour son observatoire.

... Voici que d'une immense nue
Infidèle prison des sombres désespoirs.
Les rochers de la Hève échancrant les flancs noirs,
La lune disparaît, l'éclair luit comme un glaive,
Et sous l'effort du vent qui tout à coup soulève
Le flot sur le galet, le roc sur le gravier,
La montagne gémit comme un vaste clavier.

On nous pardonnera de nous être arrêté un instant sur cette roche gigantesque où le jeune Léon Buquet reçut les premières inspirations de l'enfance. Une autre gloire havraise, l'illustre Bernardin de Saint-Pierre, a, lui aussi, contemplé sur ce même rocher les phénomènes de la mer et les mugissements de la montagne qu'il a si bien décrits.

Revenons à notre héros.

Si la mer a de brutales étreintes, elle a aussi de fortifiantes émanations et le frêle nourrisson de la mère Martin n'eut qu'à se louer de ce voisinage. En rentrant sous le toit paternel, il rapportait, sinon un tempérament d'athlète, du moins une bonne santé.

Son enfance s'écoula ainsi sans incident notable, sous l'œil attentif d'une mère dont, en sa qualité d'enfant tard venu, il était le Benjamin. Mme Buquet n'était pas seulement une bonne mère, c'était — ce qui est plus rare — une mère intelligente qui ne négligea rien pour donner à ses enfants un bien plus précieux que la fortune, une éducation virile et une instruction complète.

Le père de Léon Buquet était, lui aussi, un cœur excellent et un esprit droit. Energique et solide marin, il était commandant du bateau passager du Havre à Honfleur.

Digitized by Google

Beaucoup de personnes se souviennent encore de cet excellent homme plein de franchise et de rondeur. En dépit de la Révolution, il avait conservé la culotte courte de l'ancien régime. C'était un type de probité sous une allure modeste et cordiale. Son caractère et son expérience de la mer étaient appréciées à leur juste valeur; aussi fut-il choisi par le conseil municipal du Havre pour conduire en Angleterre en 1815, sur son navire le *Saint-Jean*, la députation que la ville envoyait à la duchesse d'Angoulême pour solliciter la faveur qu'elle fit sa rentrée en France par le Havre.

A cette circonstance, se rattache un trait de caractère un peu trop volontaire de notre héros. Lui aussi, malgré son âge, prétendit à l'honneur d'accompagner son père et ce fut un combat terrible entre lui et Mme Buquet pour le retenir de force et l'empêcher de s'embarquer.

Elle dut invoquer le secours d'un vigoureux matelot pour ramener son jeune fils à la maison paternelle pendant que le *Saint-Jean* appareillait.

Malgré l'estime qu'il inspirait à tous, le père Buquet, comme on aimait à le nommer, n'en était pas plus fier et continuait à diriger son service du Havre à Honfleur. On se rappelle encore qu'au moment du départ du bateau passager, un homme du bord parcourait toute la rue de Paris en criant d'une voix qu'on ne peut imiter : « Embar...quons-nous; embar...quons-nous!... »

Cette famille Buquet appartenait depuis longtemps à la marine. Le père de Léon Buquet avait succédé, comme capitaine du passager le *Saint-Jean*, à son père qui lui-même le tenait de son père et ainsi depuis l'institution de ces bateaux en faveur des hospices du Havre et d'Honfleur sous Louis XIV, le commandement des deux passagers du Havre avait toujours été tenu par la famille Buquet de père en fils.

Aussi le frère aîné de notre poète avait-il été placé dans la marine pour arriver lui-même à succéder à son père. Mais, grâce à d'heureuses dispositions et à l'éducation que sa mère avait eu la sagesse de lui faire donner, dès l'enfance, il était devenu un des plus brillants officiers de la marine impériale.

Il avait depuis longtemps dépassé le but que son père avait ambitionné pour lui, lorsqu'il fut à vingt-quatre ans enlevé par la fièvre jaune à la Guadeloupe, à bord de la frégate la *Gloire*, sur laquelle il servait alors avec son camarade et ami intime Hamelin (1) devenu depuis amiral, ministre de la marine et grand chancelier de la Légion-d'Honneur.

(1) Hamelin (Ferdinand-Alphonse), né en 1796, à Pont-l'Evêque (Calvados). Dès l'âge de onze ans, il s'embarqua comme simple mousse à bord de la *Vénus* et obtint en 1808 le grade d'aspirant; enseigne en 1812, mort en 1864.

Digitized by Google

Le père de Léon Buquet avait alors une situation relativement importante. Ses fonctions le mettaient en relations avec tout ce qui commerçait ou voyageait, car le mouvement maritime du port, à cette époque, semblait se borner à la traversée en Basse-Normandie.

La flotte anglaise surveillait constamment ou bloquait le port, interdisant ainsi la grande navigation et le commerce d'outre-mer. Le père de Léon Buquet qui avait la réputation d'un excellent marin s'était fait connaître d'ailleurs par de nombreux sauvetages, des actes de vigueur, de bonté, et il jouissait d'une grande popularité dont les marins du Havre conservent encore le souvenir.

Il fut pendant de longues années l'un des examinateurs au cabotage, et un grand nombre de marins se félicitaient d'avoir navigué avec lui pour profiter de ses conseils.

Nous avons dit déjà un mot de la mère de notre héros. Ce fut elle particulièrement qui exerça sur ses enfants une grande et féconde influence. Elle voulut qu'ils reçussent tous une éducation à cette époque où les enfants, en général, n'en recevaient aucune.

Aussi cette mère attentive multiplia-t-elle ses soins, ses peines et ses travaux pour s'assurer les moyens d'y pourvoir. Elle eut la consolation de réussir.

Nous avons vu son fils aîné arriver dans la marine impériale aux premières étapes qui devaient lui ouvrir la voie d'un brillant avenir lorsque la mort vint briser ses légitimes aspirations.

Le second fils, Charles Buquet, fut recu à l'école polytechnique en 1814, et dut subir alors les conséquences du licenciement de cette école par les Bourbons. Il se rendit en Angleterre, et par son travail, il sut s'y créer comme professeur de français, une situation si éminente que Walter Scott, alors président de l'Université d'Edimbourg, fit instituer pour lui une chaire de langue française à cette célèbre Université ; et ce fut M. Charles Buquet qui obtint ainsi le premier l'honneur d'être appelé à l'étranger à enseigner notre langue dans une chaire publique qu'il occupa pendant quinze à vingt ans. Il ne la quitta que lorsque la fatigue et l'épuisement de sa santé le forcèrent à prendre du repos.

On lui doit un *Cours de Littérature*, ou répertoire des chefs-d'œuvre français, en prose et en vers, avec des notes biographiques et chronologiques. Cet ouvrage, in-8° de 482 pages a été publié à Edimbourg, chez Olivier et Boyd, en 1826.

Naturellement Casimir Delavigne, le compatriote de l'auteur, n'est pas oublié dans le livre du professeur de l'Université d'Edimbourg. On y trouve les beaux vers du *Jeune Diacre ou la Grèce chrétienne* :

Digitized by Google

De Messène au cercueil, fille auguste et plaintive.
Muse des grands revers et des nobles douleurs
Désertant ton berceau tu pleuras nos malheurs,
Comme la Grèce alors la France était captive.
De Messène au cercueil, fille auguste et plaintive,
Reviens sur ton berceau, reviens verser des pleurs.

A la table des matières, le nom de Casimir Delavigne a été écrit en quatre mots : Casimir de la Vigne. On voit bien que le livre a été imprimé en Angleterre. Un typographe français n'aurait jamais commis cette faute de français.

Vers l'âge de neuf ans, le jeune Léon Buquet fut envoyé au collége de Rouen. Il avait obtenu une demi-bourse de la ville du Havre, nous ne dirons pas au concours, car alors il n'y avait pas de concurrents, — le collége du Havre, aujourd'hui si florissant sous une intelligente direction, était en ce temps-là, un collége sans collégiens ; — mais du moins après examen.

Voilà donc notre futur poète devenu l'hôte, — il devait dire lui le prisonnier, — de la patrie de Corneille, dont plus tard il saluait ainsi la statue dans sa *Normandie poétique* :

C'est de l'auteur du *Cid* la statue en airain,
Aux veilles de David lentement échappée,
Montrant avec orgueil son immortel burin
A la foule qui passe inquiète, occupée.

Une communication toute bienveillante du proviseur du lycée impérial de Rouen, M. A Gautier, nous apprend que le jeune Léon Buquet fit son entrée au collége de cette ville le 16 octobre 1820 dans la classe de septième.

En sa qualité d'homme d'imagination, le nouveau collégien ne devait pas être un élève modèle et se montrait plus fort en version qu'en thème. Sa meilleure place, la première année, fut celle de sixième, et l'année suivante, il parvint une fois à la place de troisième, toujours pour la version.

Dans la liste de ses condisciples, que nous devons à la même source obligeante, on retrouve des noms qui ont acquis de la notoriété, nous citerons MM. Morel-Fatio, l'habile peintre de marine, conservateur du musée de la marine de Paris, et Chéruel, le savant recteur de l'Académie de Strasbourg (1).

(1) Dans une lettre qu'il a bien voulu nous adresser, M. Chéruel s'exprime ainsi : « Léon Buquet était un élève d'un esprit vif et d'un caractère sympathique. Il annonçait déjà du goût pour la poésie. Il est resté dans ma mémoire comme un excellent condisciple. »

Digitized by Google

Mais nous l'avons dit, la discipline d'un collége pesait à cette nature indépendante et enthousiaste. Il fallut lui chercher un établissement moins rigide, et le 31 mars 1822, le jeune Léon Buquet quitta Rouen pour être placé dans une pension de Vernon.

Là encore, le futur poète ne montrait pas une passion excessive pour l'étude et se révélait au contraire par un goût prononcé pour l'école buissonnière. Un beau jour, sa famille le vit apparaître au Havre. Il avait abandonné la pension dans un coup de tête.

On essaya successivement de le maintenir dans d'autres maisons d'éducation, à Lisieux, à Yvetot. Mais, en résumé, il ne séjourna nulle part et ses études classiques furent fort négligées.

Ne nous hâtons pas trop de lui jeter la pierre. L'auteur de la *Normandie poétique* regagna plus tard le temps perdu. Et puis on doit être indulgent pour ces natures délicates et impressionnables de poète. Dès l'enfance, il leur faut le grand air, les larges horisons, les fleurs, la verdure. Chantant comme les oiseaux, comme eux ils redoutent tout ce qui ressemble à une prison.

De plus, souvent ils meurent jeunes et ils ont hâte de vivre. Plaignons-les et soyons sympathiques à leur mémoire.

Cependant à travers toutes ces pérégrinations scolaires, Léon Buquet était devenu un jeune homme. L'oisiveté était inconnue dans sa digne famille.

Il entra alors comme commis à l'administration de la marine au Havre, et il trouva là des amis dont quelques-uns sont restés fidèles à son souvenir ; nous en connaissons et ils nous ont souvent répété combien son caractère était affectueux et bon.

Il resta trois ou quatre ans dans ce poste, et ce fut à cette époque de sa vie qu'il sentit naître en lui le goût de la littérature. Alors on le vit se mettre sérieusement à l'étude, se passionner pour le travail et suivre les représentations du théâtre où il devait plus tard obtenir des succès.

Ici, par une étrange coïncidence, nous retrouvons Walter Scott et son influence s'exerçant sur Léon Buquet, mais d'une autre manière qu'elle avait agi pour son frère Charles, appelé par l'illustre romancier à une chaire de l'Académie d'Edimbourg.

On sait quel engoûment général se produisit en faveur des œuvres de Walter Scott. Ses romans étaient dans toutes les mains. C'était une véritable frénésie. Les éditions se multipliaient dans tous les formats, et on ne trouve une vogue égale qu'à l'apparition postérieure des œuvres d'Alexandre Dumas.

La lecture de *Quentin Durward*, du *Monastère*, de *Rob-Roy* et de tant

Digitized by Google

d'autres études romantiques exerça sur l'imagination du jeune Léon Buquet une vive impression. La passion du beau, le sentiment littéraire, les conceptions de l'imagination lui furent révélés par ce contact avec le chantre national de l'Ecosse, dont les récits ont captivé notre génération. La vocation poétique lui apparut comme sa véritable voie, et, dès cette époque, il jeta le plan de son drame de *David Rizzio*, épisode émouvant du roman du *Monastère*.

On sait que l'auteur des *Trois Mousquetaires*, lui aussi, chercha à ses débuts un sujet de drame dans les romans historiques de Walter Scott. Mais son *Château de Kenilworth*, écrit en collaboration avec Frédéric Soulié, fut refusé à l'Ambigu.

Les loisirs de sa vie de commis à l'administration de la marine furent largement utilisés par Léon Buquet. Un sentiment qui est l'essence même de la poésie, l'amour, vint briser ses dernières hésitations et lui inspirer des sonnets, des romances et des madrigaux dont la destinataire seule eut connaissance et dont il ne resta plus de trace. Le poète était né ; écoutons son premier chant :

Il est temps ! Il est temps que ma langue muette
Se dénoue et s'agite et qu'un chant de poète
S'élance de mon sein !
Que sur la lyre d'or enfin mon front se penche
Qu'on entende ma voix et que mon cœur s'épanche,
Comme un vase trop plein.

Ouvre ton aile au vent, sublime fantaisie !
Epanouissez-vous, ô fleur de poésie,
Fleur aux mille couleurs.
Au soufle de l'amour, voici l'instant d'éclore ;
Comme une jeune mère assez longtemps l'aurore
Vous baigna de ses pleurs.

Jeune encore et les pieds attachés au rivage
Je regardais glisser la vague sur la plage
Et me disais souvent
Qu'il fallait de bonheur affronter les tempêtes
Et que la gloire aussi m'invitait à ses fêtes
Et j'implorais le vent.

J'ai senti dans mon cœur une volonté ferme ;
S'il arrive pourtant que mon aile se ferme,

Digitized by Google

Si je plie à mon tour,
De ma jeunesse au moins faisant le sacrifice,
J'aurais porté ma pierre au sublime édifice,
Et travaillé mon jour.

Ne dirait-on pas qu'en écrivant ces vers, en septembre 1829, le poète avait le pressentiment de sa fin prochaine. Cette pensée que sa muse s'endormirait jeune sur le sein de la mort, se retrouve plus accentuée encore dans les deux strophes suivantes :

Dans la mer vierge encore où son bâtiment flotte,
Qu'importe le naufrage et la mort au pilote
Qui dénonce un écueil ?
Que son sort soit le mien, j'y consens ! Qu'on me voie
Tomber avec honneur dans cette noble voie,
Je n'ai pas d'autre orgueil !

D'une main sur les flots me soutenant encore
Je veux, de l'autre, au bruit de la vague sonore
Sur le rocher fatal,
Avant que d'expirer écrire ma disgrâce,
Et de ma chute au moins laissant là quelque trace,
Y poser un fanal.

Le vœu du poète s'est accompli. Il aima, il chanta, il mourut ; mais son nom ne périra pas. La poésie le protége contre l'oubli.

C'est à cette époque, en effet, que se sentant plus aguerri, Léon Buquet sollicita de sa mère l'autorisation de partir pour Paris. Outre son petit bagage littéraire, il emportait la promesse d'entrer comme employé au ministère de la marine. Après bien des hésitations, sa mère consentit non sans inquiétude et le futur poète se mit en route. *Alea jacta est.*

FÉLIX RIBEYRE.

(*La suite à la prochaine livraison*).

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE NORMANDE.

LE TOMBEAU DE SAINTE-HONORINE, A GRAVILLE, PRÈS LE HAVRE, par M. l'abbé Cochet, correspondant de l'Institut de France, inspecteur des monuments historiques et religieux de la Seine-Inférieure, directeur du musée d'antiquités de Rouen. — Rouen, E. Cagniard, 1867.

M. l'abbé Cochet vient de réunir sous ce titre, dans une brochure in-8° de trente pages, enrichie de treize gravures sur bois intercalées dans le texte, les deux articles spécialement écrits pour la *Revue de la Normandie* (1). Ce travail qui se distingue, entre les diverses productions du même auteur, par une critique saine et impartiale, aura pour effet de fixer l'opinion de la science, jusque là peu arrêtée, sur un des points primordiaux du culte et de l'archéologie normandes. Une analyse sommaire en fera juger.

La découverte du tombeau de sainte Honorine pressentie, dès le 27 février 1866, par deux explorateurs anonymes, ne date historiquement que du 6 mars 1867. Elle est due à M. l'abbé Jeuffrain, curé de la paroisse. Le sarcophage, lourd et massif, aussi large aux pieds qu'à la tête, est d'un seul morceau, ainsi que le couvercle. Il a l'aspect d'un parallélogramme tectiforme. Dans la lame de l'auge tournée vers l'église existe une ouverture.

Ce sarcophage, placé un peu au-dessus du pavage actuel de la chapelle de sainte Honorine, dans le collatéral nord du chœur, occupe toute l'épaisseur de la muraille. Il s'y trouve protégé par une arcade surbaissée du XIII° siècle.

De quelle époque est ce tombeau ?

Evidemment, ni de l'époque franque, ni du moyen-âge. Au moyen-âge, le cercueil affecte la forme du corps humain et se divise en plusieurs morceaux. Le couvercle est toujours plat. Le cercueil frank est parallélique et irrégulier, avec un couvercle prismatique. Ces deux cercueils sont relativement légers et réduits à la dimension utile.

Aucun des caractères particuliers aux sépultures du moyen-âge et de l'é-

(1) Voir livraisons des 31 mai et 30 juin.

Digitized by Google

poque franque, sauf un seul sur lequel nous nous expliquerons tout à l'heure, ne se retrouve dans le tombeau de sainte Honorine.

Il faut donc remonter plus haut.

Mais si les âges capétiens et mérovingiens ne présentent pas de similaires de notre tombeau, en est-il de même de l'âge romain?

L'âge romain, pour l'inhumation dans les sarcophages, commence au IVe siècle, avec Constantin. Jusque-là, les Gaules ne connaissaient que l'urne et l'incinération.

Le signe distinctif du tombeau romain, c'est, outre le parallélisme régulier de l'auge, le développement et la pesanteur.

Les antiquaires connaissent un certain nombre de tombeaux romains. M. l'abbé Cochet, avec son luxe d'érudition accoutumée, en cite plusieurs, offrant une analogie plus ou moins étroite avec le sépulcre qui nous occupe, « un grand sarcophage de pierre, entre autres, au large couvercle entièrement tectiforme, trouvé, en 1841, rue Louis-Auber, et déposé aujourd'hui au Musée de Rouen. »

Or, ces différents tombeaux, et surtout le dernier, ont un air de famille frappant avec le tombeau de sainte Honorine.

La forme du toit seule, dans le couvercle, pourrait prêter à l'objection, en ce sens que l'on regarde ordinairement cette forme comme caractéristique de l'époque franque.

Mais ne peut-on pas répondre, avec le savant auteur du Mémoire que nous analysons, que si l'époque franque a généralisé la forme de toit pour le couvercle de ses tombeaux, elle doit en avoir au moins puisé le germe dans la période qui l'avait précédée. Allant, du reste, au devant de la difficulté, M. l'abbé Cochet ne serait pas éloigné de croire que le couvercle du tombeau de sainte Honorine était primitivement carré, et que, à en juger par les inégalités de l'écrètement, sa forme prismatique actuelle pourrait bien n'être due qu'à une modification ultérieure.

En résumé, le tombeau de l'église de Graville, dit de sainte Honorine, n'appartient ni à l'époque franque, ni au moyen-âge. On ne lui trouve de similaires qu'à l'époque romaine. Donc, c'est un tombeau romain.

Maintenant, ce tombeau romain est-il celui de sainte Honorine, martyrisée dans le pays de Caux, probablement à Mélamare, vers l'an 303? C'est ce qu'il nous reste à examiner.

Le plus ancien monument scriptural qui fasse mention du tombeau de sainte Honorine remonte, selon M. Léopold Delisle, à la première moitié du XIIe siècle. C'est un manuscrit indiqué en dernier lieu par l'abbé Lebeuf, qui l'avait vu à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, en 1755, et que nous avons été assez heureux pour retrouver, en 1866, à la Bibliothèque im-

Digitized by Google

périale, au moment où nous nous y attendions le moins, après plusieurs années de vaines investigations. Avis aux chercheurs de ne jamais se décourager, surtout avant d'avoir eu recours à l'érudite obligeance de M. Léopold Delisle. Ce manuscrit, si je ne me trompe, a servi de base, et de base unique, aux récits successifs de Bollandus, Gérard Dubois, A. du Monstier, Mabillon, Baillet, et de tous ceux qui, de près ou de loin, se sont occupés de sainte Honorine. C'est donc un document de la plus haute importance.

Or, que dit ce manuscrit ?

Il raconte que l'an dccc.lxx.vi (876) de l'incarnation de Notre-Seigneur, *sous le règne de Charles-le-Simple*, à l'approche d'une invasion des farouches Nord-mans (*gens ferocissima*), d'honorables clercs de Girardville (*Girardi villa*), par corruption, Graville, ayant brisé le sarcophage de sainte Honorine à l'endroit de la tête, en tirèrent le vénérable corps de la bienheureuse martyre, et le transportèrent sur un cheval jusqu'à Conflans.

*Vnde factum est vt beate honorine uirginis ac martyris uenerabile corpus a uico cui girardi uilla uocabulum est: in eo loco uicino mari ubi Sequana finem facit· per honoratorum clericorum manus et fracto a capite sarcofago de terra leuatum· pago in parisiensi castrum apud Confluentium equo sustentante deportaretur· et in beate dei genitricis* MARIE *ecclesia inibi ab antiquo tempore constructa· domino sibi annuente et ea que nunc oculis conspicimus omnia prouidente hospitaretur.*

Et encore : *Apud girardi uillam· cum quedam uencrabilis ac illis in partibus diues matrona beate honorine sepulchrum in ecclesiam domino eiusdem in honore uirginis consecratam transferre uoluisset· a rupe qua tumulata fuisse creditur· iussit illud in girum secari· Cumque illo in opere ministri eius occuparentur· miles quidam stans a capite· per illud foramen sepulchri cuius superius memoriam fecimus· quo uidelicet extractum fuit sanctum corpusculum· cum pre barbarorum timore his in partibus domino donante afferretur· uirgam quam manu tenebat intus ad fundum usque induxit, etc.* « A Graville, une riche et vénérable dame de ce pays-là, ayant voulu transférer le tombeau de la bienheureuse Honorine, de la roche où l'on croit qu'elle a été inhumée, dans l'église consacrée à Dieu en l'honneur de cette vierge, le fit scier ou tailler en rond. Et comme ses ouvriers étaient occupés à cette opération, un soldat, debout à la tête du tombeau, plongea jusqu'au fond une baguette qu'il tenait à la main, par cette ouverture dont nous parlions tout à l'heure, et qu'on avait faite pour extraire le corps de la sainte, alors que, de crainte des barbares, on l'avait transporté à Conflans. »

Voilà tout.

Digitized by Google

C'est peu, mais cela suffit pour que nous puisions là des motifs déterminants de certitude que le tombeau révélé le 6 mars est bien le tombeau de sainte Honorine.

Que voyons-nous, en effet, dans cette *Histoire de la translation des reliques de sainte Honorine*, attribuée par Bollandus à un moine anonyme de l'abbaye du Bec? D'abord que, d'après la tradition reçue au XIIe siècle, le tombeau de sainte Honorine avait été primitivement placé dans le banc de craie ou falaise qui bordait le fleuve ; ensuite, qu'au IXe siècle, on en avait exhumé le corps de la sainte, en brisant le sarcophage, à l'endroit de la tête ; puis enfin, qu'à une époque ultérieure et indéterminée, mais qui pourrait être la fin du Xe siècle ou le commencement du XIe, on l'avait arraché à son ancien emplacement pour le transporter dans l'église dédiée à la vierge martyre.

Déduisons les conséquences.

« Evidemment, observe très judicieusement M. l'abbé Cochet, si le cercueil qui nous est soumis est intact, il ne saurait être celui de la sainte. Au contraire, s'il porte la trace d'une fracture importante, et si cette fracture est dans la région de la tête, l'identité est démontrée. Or, c'est précisément ce qui arrive. Le cercueil de Graville est brisé vers la tête, et la fracture est telle qu'elle ne s'expliquerait pas sans le témoignage de l'histoire. Cette brisure prouve donc que le cercueil que nous avons sous les yeux est celui que le IXe siècle attribuait à sainte Honorine. Voilà mille ans que cette tradition existe, et c'est un âge fort respectable. »

Il y a encore une autre preuve tirée de l'aspect du tombeau.

Après l'exhumation du corps de la sainte, opérée au moyen de l'effraction du tombeau, il est naturel de penser qu'on voulut le raccommoder. Pour cela, la fracture dut être taillée carrément, et on boucha le vide avec une lame de moëllon ou pierre blanche. C'est dans cette pierre de restauration, très différente de celle de l'auge, que la dame de Graville, pour obéir au pieux usage constaté par M. l'abbé Cochet, fit pratiquer une ouverture ronde (1). Or, la trace semi-circulaire de cette ouverture subsiste encore aujourd'hui.

Nous sommes donc, comme toujours et plus que jamais, en présence du tombeau de sainte Honorine.

(1) Cette ouverture circulaire était tout-à-fait dans les habitudes du moyen-âge. Les historiens racontent qu'à la fin du XIIe siècle, au moment où le tombeau de saint Thomas-le-Martyr attirait l'attention de toute l'Europe, le roi de France, Louis-le-Jeune, alla prier à Cantorbéry pour obtenir la guérison de son fils. Ils assurent qu'il passa sa tête couronnée dans l'ouverture circulaire pratiquée au tombeau du saint. »

(*Le Tombeau de Sainte-Honorine*, par M. l'abbé Cochet, p. 28.)

Digitized by Google

Mais le sarcophage de l'église de Graville, depuis cette translation, a-t-il toujours occupé la même place ? Nous n'oserions l'affirmer. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a été encastré, à une profondeur qui a pu varier, dans le mur actuel dès le XIII^e siècle, comme en fait foi l'arcade qui le surmonte.

Quoiqu'il en soit, des auteurs graves du XVIII^e siècle, l'abbé Pleuvri et Toussaint Duplessis, assurent tous les deux avoir vu, dans l'église de Graville, le tombeau de sainte Honorine. Le premier mentionne simplement le fait, mais le second est plus explicite, et à propos de l'église de Graville et de sainte Honorine, il dit formellement, ce sont ses propres paroles, que «l'on y montre encore aujourd'hui (1731) son tombeau appuié contre le mur du collatéral du côté de l'évangile. »

« Nous doutons que Duplessis, qui vivait à Paris, remarque ici M. l'abbé Cochet, soit jamais venu à Graville. »

Cette opinion semble, sinon contredite, au moins ébranlée par la citation suivante textuellement extraite des *Chroniques de l'abbaye de Montivilliers* conservées à l'Archevêché de Rouen :

« Juin 1731. — Le 20 est arriué Dom du plessis, Religieux Benedictin du couuent de paris, que Mgneur l'archeuêque de Roüen (*Louis de la Vergne de Tressan*) à chargé de faire lhistoire de son diocèze. Madame (*Laurence-Madeleine de Sebeville, abbesse de Montivilliers*) luy à donné l'entrée de sa maison et la conduit au chartrier, pour voir sil y trouueroit quelque chose qui luy put seruir jl à fait vn Catalogue de Mesdames nos abbesses quil a emporté en nous en laissant vn, jl croit qu'il j en a encore quelques vnes dont jl n'a point trouué icy le nom, jl nous à promis de nous les enuoyer. »

La présence de Duplessis à l'abbaye de Montivilliers étant avérée, à la date du 20 juin 1731, il est permis de supposer, sans trop de témérité, que cette visite accréditée de l'historien du diocèse de Rouen a pu et même dû être, soit précédée, soit suivie d'une semblable visite au prieuré de Graville, si voisin de Montivilliers.

Maintenant, pour en revenir à la position du tombeau, et à son encastrement plus ou moins profond sous l'arcade du XIII^e siècle, même en admettant que Duplessis ne se soit pas trompé, qu'il faille prendre son témoignage à la lettre, et qu'il ait bien vu le tombeau de sainte Honorine, en 1731, simplement « appuié contre le mur du collatéral, » ce qui est non moins certain, c'est que M. Pinel, autre visiteur, le désigne une centaine d'années après, en 1824, comme « entièrement engagé dans le mur.»

Et c'est ainsi que nous l'avons retrouvé d'abord à l'état latent, M. l'abbé Allais et moi, le 27 février 1866, puis en toute évidence, le 6 mars 1867,

Digitized by Google

lorsqu'il nous apparut affranchi, par les soins de M. le curé Jeuffrain, des lambris et des couches de ciment qui l'avaient successivement voilé.

N'oublions pas, dans l'énumération des personnes qui parlent de notre sarcophage, au siècle dernier, l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique de la province de Normandie.* Trigan écrivait à son tour, en 1759, que « l'on montrait dans l'église de Graville, le tombeau de sainte Honorine. »

Ainsi, haute antiquité du tombeau, d'une part, et, de l'autre, unanimité, pendant dix siècles, de la tradition et de l'histoire pour l'attribuer à sainte Honorine, telle est la conclusion de M. l'abbé Cochet et telle est aussi la nôtre. Reste un point, secondaire, il est vrai, dans la question, mais que, à tort ou à raison, nous demandons la permission de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire. C'est le point relatif à la date de la translation des reliques.

Le moine anonyme, cité plus haut, fixe l'époque de cette translation à l'an 876, bien que plaçant le fait sous le règne de Charles-le-Simple. Tous les autres auteurs, sans exception, forcés de rectifier de deux choses l'une, date ou nom, ont choisi la date, et, substituant un chiffre probable à un impossible, ont adopté l'année 898. Seul, M. l'abbé Cochet, faisant à la fois table rase du moine et de ses successeurs, du vocable de Charles-le-Simple et des millésimes de 876 et 898, plante hardiment sa tente à l'écart sur un sol neutre, et assigne, à la translation, la date nouvelle et hypothétique de l'une des années 840, 841 ou 842.

Quelques réflexions à ce sujet.

D'abord, la date de 876, assignée par le moine anonyme comme corollaire d'un événement contemporain de Charles-le-Simple, qui naquit trois ans plus tard, est évidemment fautive. Le mot du fabuliste revient involontairement en mémoire :

Comment l'aurais-je fait si je n'étais pas né ?

Aussi Bollandus, remarquant l'erreur grossière (*mendum enorme*), propose-t-il, à 876, de substituer 896, 898 ou l'une des années suivantes. Mabillon, à son tour, s'exprime ainsi : *Aut regis nomen, aut POTIUS, retento Caroli Simplicis nomine, annus corrigendus.* Et, en marge de la translation, le savant bénédictin a soin d'inscrire, à plusieurs reprises : *Circa annum* DCCCXCVIII. L'abbé Lebeuf, sans citer de date, se range tacitement au sentiment de Mabillon, en plaçant la translation sous le règne de Charles-le-Simple. Gérard Dubois est du même avis.

Seul, je le répète, contre ces divers témoignages, M. l'abbé Cochet prétend



Digitized by Google

que 898 est « une erreur de date ou de copiste, » et que « c'est 840, 841 ou 842 qu'il faut lire, l'époque de la période piratique par excellence. »

Eh bien, n'en déplaise à des autorités si respectables sans vouloir redresser Mabillon, et encore moins M. l'abbé Cochet, je crois que ni les uns ni les autres n'ont trouvé la solution du problème. Ce qu'ils ont pris pour la vérité, n'est qu'une vérité relative.

Et la vérité absolue, peut-être que la voici.

Dans l'énoncé du temps auquel se rapporte la translation des reliques de sainte Honorine, le moine chroniqueur relate deux circonstances, un règne et une date. Admettons qu'il se soit trompé. Il se sera trompé seulement sur l'un des points : il n'aura pu errer sur les deux à la fois. Du moins, cela est probable. Or, en serrant de près le texte du manuscrit, on voit que le millésime est écrit tout au long en chiffres romains — dccc.lxx.vi. — et l'on ne s'explique pas trop comment le scribe aurait pu être distrait à ce point de mettre lxx.vi. au lieu de xcviii. que suppose Mabillon, ou de xl., xli. ou xlii. que crée M. l'abbé Cochet. Mais s'il est à peu près démontré que l'auteur du manuscrit n'a pu faillir sur la date, en est-il de même du règne? Qui donc était assis sur le trône de France en 876? Charles-le-Simple? non, mais Charles-le-Chauve. Et quoi de plus naturel à imaginer dès lors que le bon moine du xii^e siècle, ayant à désigner le nom du souverain de France sous lequel s'était accomplie, — *anno a domini Jhesu Christi incarnatione* dccc.lxx.vi., comme il venait de le calligraphier avec soin et précision, — la translation des reliques de sainte Honorine, sachant parfaitement d'ailleurs que ce souverain s'appelait Charles, ce qui était l'essentiel, et sans aucunement songer à mal ni à la profonde perplexité dans laquelle il allait plonger les générations futures, aura écrit, par un de ces *lapsus calami* qui ne sont, après tout, l'apanage exclusif ni des moines, ni du xii^e siècle, *SIMPLE* au lieu de *CHAUVE*, *Karolo cognomento SIMPLICE*, au lieu de *Karolo cognomento CALVO?*

Et justement l'histoire nous dit qu'en cette année-là, 876, « l'Empereur (Charles-le-Chauve) étant à Cologne, il reçut là une nouvelle fâcheuse, qui l'inquiéta beaucoup. C'est qu'une flote de Normans de près de cent voiles étoit entrée dans la Seine (1). »

Sauf donc meilleure interprétation, je m'en tiens définitivement à celle-ci, et j'estime que LA TRANSLATION DES RELIQUES DE SAINTE HONORINE, DE GRAVILLE A CONFLANS, A EU LIEU SOUS LE RÈGNE DE CHARLES-LE-CHAUVE, EN L'AN 876.

(1) *Annales Bertiniani*, citées par le P. Daniel.

Digitized by Google

Ce serait peut-être le cas de nous *espacer* ici, comme parle Saint-Simon, sur le projet de restauration du tombeau de sainte Honorine confié au talent éprouvé de M. Henri Certain. Quelle meilleure occasion pour faire part de nos rêves sur la glorification de l'antique tombeau, « ce précieux reste de notre histoire et ce premier jalon de notre foi, » comme le qualifie à bon droit M. l'abbé Cochet, soit qu'on le dispose en autel dans la chapelle même, soit qu'on l'élève au milieu du chœur, soit que, à l'imitation du tombeau de sainte Geneviève, à Paris, on l'enchasse dans la belle chapelle romane du transept nord, soit enfin que l'on adopte l'idée d'ornementation sur place! Nous n'en ferons rien. Qu'on nous permette d'émettre seulement le vœu que le vénérable tombeau soit conservé plutôt que restauré, et qu'il garde son vieux manteau, délabré mais grandiose, tel que l'ont fait les siècles, plutôt que d'être rajeuni au goût du jour, voire du moyen-âge, rapiécé, regratté et repeint à neuf. Je vois encore, en 1840, une église que je ne veux pas nommer, avec ses murs incultes, mais dont la majesté parlait au cœur! Qu'elle était belle alors! On l'a badigeonnée depuis. Aujourd'hui l'on dit : Qu'elle est propre !

Mais je m'écarte de mon sujet. J'y reviens, en disant que la brochure de M. l'abbé Cochet peut être considérée comme une des pages les plus achevées de la critique moderne, et qu'elle prouve clairement deux choses : la première, que, vu aux clartés de l'archéologie, le sarcophage de Graville est un tombeau romain ; la seconde, que, d'après le double témoignage de l'histoire et de la tradition, ce tombeau romain est le tombeau de sainte Honorine. Antiquaire ou chrétien, nul n'en saurait désirer davantage.

BRIANCHON.

---

## ANNALES DE LA PAROISSE D'HUGLEVILLE-EN-CAUX.

Dans le programme du *Conseil archiépiscopal* dressé au château de Pontoise, le 4 juillet 1641, M. de Harlay, qui avait déjà opéré tant de réformes utiles, émettait le vœu de voir ses curés tenir registre des faits mémorables, concernant les paroisses, et recommandait le soin, et même la publication des archives. Nous ne voyons pas qu'il ait été donné suite au sage désir de l'éminent prélat, et à part quelques honorables et bien rares exceptions, le clergé des deux derniers siècles nous parait être demeuré complètement étranger aux questions d'histoire locale et d'archéologie sacrée. Heureusement il n'en est plus de même aujourd'hui, et nous devons dire à l'honneur de l'Eglise, que, dépositaire, gardienne et protectrice de la science aux an-

Digitized by Google

ciens jours, elle est encore à la tête du mouvement intellectuel, qui tend à réaliser le vrai progrès; qu'elle favorise et développe toutes les institutions utiles; qu'elle a toujours à cœur la conservation des saines traditions, et qu'elle recommande par la voix de ses pasteurs et ses lois disciplinaires, le respect du passé, la religion des pieux souvenirs, la recollection des annales paroissiales, aussi bien que l'intelligente restauration des sanctuaires, débris vénérés, qui attestent après mille années, la foi et la piété des ancêtres. Nous pouvons apporter en preuve de notre assertion, la lettre-circulaire de Son Eminence Mgr le cardinal de Bonnechose, en date du 28 avril 1864, prescrivant dans chaque paroisse la tenue d'un registre spécial pour l'inscription des annales et la note récente du 26 septembre 1867 renouvelant et confirmant dans tout le diocèse l'adoption de cette mesure importante, qui ne saurait être trop généralisée. Nous pouvons rendre ce témoignage à nos vénérés confrères, que pour la plupart ils se sont empressés de répondre au légitime désir de l'autorité diocésaine, que généralement ils ont mis un zèle louable à recueillir et interroger les traditions et les documents concernant la paroisse et l'église; quelques-uns animés du feu sacré en sont venus à rédiger des mémoires très complets, et nous plaçons dans cette catégorie, la brochure qui vient d'être imprimée à Rouen sous ce titre : *Annales de la paroisse d'Hugleville-en-Caux, rédigées d'après les registres de la commune, les archives du château et divers autres documents.* C'est l'œuvre de M. A. Chevallier, curé d'Hugleville, qui nous paraît avoir résumé parfaitement dans sa notice, tirée d'ailleurs à un nombre d'exemplaires très restreint, les faits dignes d'intérêt, les événements mémorables, les vieux souvenirs, matière obligée de l'histoire religieuse et civile des paroisses. Hugleville-en-Caux aura désormais ses *Annales,* et si elles ne présentent pas des actes de haute importance, des récits merveilleux, elles n'en sont pas moins un répertoire fort curieux, où les paroissiens et les archéologues trouveront les origines de l'église et du château ; la série des curés depuis 1537, la généalogie des seigneurs depuis l'an 1000; des documents variés concernant le presbytère, l'école, l'ancienne confrérie de Sainte-Madeleine, etc.

La notice de M. Chevallier, retrace une curieuse inscription lapidaire en bouts rimés de 1518, une épigraphie murale de 1754, elle consacre les mémoires, les services, le dévoûment au pays, les insignes bienfaits des nobles seigneurs d'Hugleville, qui combattirent vaillamment à Hastings, à la Massoure, à Furnes, Pavie, Fontarabie, Jarnac, Moncontour, etc., et qui tombèrent glorieusement dans la mêlée, sur les champs de bataille de la Bicoque et de Fleurus. C'est un ancien curé d'Hugleville, messire Nicolas-Charles Thieulin, dit *Monsieur le Prieur,* qui avait dressé vers le milieu du

Digitized by Google

siècle dernier, les tables généalogiques de cette noble famille, ces tables ont été d'un grand secours pour le nouvel annaliste, qui nous donne un travail très complet, où la plupart des grandes maisons de Normandie retrouveront des ancêtres dans les nombreuses alliances et branches collatérales, tribut de juste reconnaissance, traduit avec cœur dans l'éloge des derniers châtelains, dont les largesses, les pieuses fondations, les sacrifices vivront dans la postérité.

Les *Annales* donnent l'historique de tout le territoire compris dans la commune d'Hugleville. Un chapitre spécial est consacré au hameau de Grosfy, à son antique chapelle de Saint-Nicolas, à ses seigneurs les sires de Paix-de-Cœur. On y lira avec intérêt la rixe sanglante entre Guillaume de Paix-de-Cœur et les agents du bailliage de Rouen (1621); qui fait pendant avec le drame, déjà décrit par M. l'abbé Cochet, de l'assassinat de Nicolas d'Hugleville par M. de Mesnil-Vast (1738). Dans la série des desservants et autres prêtres originaires de Grosfy, que les annales produisent depuis 1646, nous remarquons un saint confesseur de la foi, Jean-Baptiste-Ouen Baudet, décédé après plusieurs mois de tortures atroces sur les pontons de Rochefort le 18 juillet 1794. Les annalistes de nos paroisses auront à cœur de redire les noms glorieux, le courage et les souffrances de tous ces prêtres vénérables, hommes de miséricorde, qui passèrent dans nos villages en faisant le bien, et qui aux jours mauvais confessèrent la foi dans la persécution et les supplices, à l'exemple des apôtres.

Après Grosfy, viennent: le domaine de Gretot, honoré dans les premières années de ce siècle, par la présence de Mgr Martin de Boisville, évêque de Dijon ; la ferme de La Londe, théâtre en 1797, d'une agression nocturne de ces bandits qui portaient alors la terreur et la désolation dans nos campagnes; la métairie *du Mesnil* toute jonchée de ruines, le fief *Malassis*, le tertre du *Bout-Grenu*, le hameau de *Pot-de-Fer*, qui offrent des particularités dignes d'intérêt.

Enfin, M. le curé d'Hugleville clôt le livre de ses *Annales* par le narré des faits généraux qui se sont passés dans la paroisse, comme : les missions, visites pastorales, premières communions, etc. Le programme émané de l'autorité archiépiscopale est très bien rempli, aucun détail n'est omis, c'est une œuvre de conscience accomplie par M. Chevallier qui dote ainsi la commune d'Hugleville d'une histoire particulière. Puisse-t-il trouver de nombreux imitateurs. L'histoire des paroisses réunies contribuerait puissamment à constituer celle de la nationalité, et il serait du plus haut intérêt de connaître l'origine de chaque village, de suivre ses développements, d'étudier ses monuments, ses coutumes et ses traditions. Les études histo-

Digitized by Google

riques sont en honneur chez le clergé de France, nous aimons à croire qu'elles trouveront plus que jamais de fervents adeptes dans le diocèse de Rouen, si riche en souvenirs et en célébrités de tous genres.

L'abbé Lecomte,
*aumônier du Lycée Impérial de Rouen.*

---

NOTES SUR QUELQUES ANTIQUITÉS DES ENVIRONS DE CAUDEBEC-EN-CAUX, par M. le docteur Gueroult, membre de la Société des Antiquaires de Normandie. — Imprimerie Impériale, 1867.

Dans une petite brochure de dix-sept pages in-8°, sortie des presses de l'imprimerie impériale, M. le docteur Gueroult passe en revue les principales antiquités signalées jusqu'à ce jour dans le canton de Caudebec-en-Caux. Parmi celles qui méritent vraiment ce nom, vient en première ligne le tumulus de la *Corne*. Après une description aussi détaillée que possible de cet intéressant monument, l'auteur nous indique quelques voies qui viennent y converger et qui, selon toute probalité, doivent avoir une origine antique.

Etes-vous désireux de savoir où sont passés nos ancêtres les *Calètes* ? M. Gueroult qui les a dépistés, sera pour vous un excellent cicérone. Le savant docteur sent son gaulois de loin. Semblable à ces indigènes du nouveau monde qui distinguent dans leurs forêts vierges les traces d'un Européen, il vous dira : Voici le sentier qu'ont suivi les Celtes ; ce sont leurs pieds qui ont formé ces empreintes ; leurs chars qui ont creusé ces ornières. Si vous êtes incrédule, il vous citera les noms imposants de *Callouets*, *Caillettes*, *Caillouville*, *Calihours*, etc., qu'ils ont écrits sur leur passage. Doutez-vous encore ? Le mont *Calidu*, dont le nom se lit sur quelques monnaies gauloises et qui pourrait bien être l'antique *Calet*, achèvera de vous convaincre.

Remercions M. Gueroult de son travail et félicitons-le de l'avoir complété par une carte archéologique. Cette carte photographiée et destinée seulement à quelques amis, ne laisse pas que de répandre une certaine lumière sur ces points peut-être pour toujours obscures de notre topographie celtique.

G. C.

---

Digitized by Google

LES DERNIERS MOINES DE L'ABBAYE DE JUMIÉGES, par M. Emile SAVALLE. — Rouen, imprimerie de D. Brière et fils, 1867, in-12 de 72 pages.

Tous chemins, dit-on, mènent à Rome. Les routes celtiques de M. le docteur Gueroult, en cotoyant l'abbaye de Fontenelle, vont nous conduire directement à celle de Jumiéges dont M. Emile Savalle nous fera les honneurs, en nous donnant quelques détails peu connus sur ses derniers moines.

L'auteur ouvre son livre par une peinture touchante des mœurs conventuelles en 1789. Il y a là quelques pages pleines d'intérêt et traitées avec une impartialité qu'on regrette de ne pas trouver toujours au même degré dans le reste de l'ouvrage. C'est vraiment avec un nouveau plaisir que nous avons relu ce premier chapitre.

Le chapitre suivant nous parle de ce que j'appellerai la scène du *Serment* dans la tragédie de la *Révolution*. Ne passons pas outre sans blâmer cette faiblesse, mais excusons-la, car ces hommes trompés, ont bien pu comme tant d'autres, apporter dans la prestation de ce serment, soit intentionnellement soit verbalement, la restriction qu'exigeait la conscience.

Après quelques notes biographiques de peu d'importance, mais que l'auteur a eu raison de nous donner, nous arrivons au chapitre des ventes et aliénations. On ne peut sans un serrement de cœur assister à ces scènes de pillage et de ruines.

Il en est des monuments comme des hommes. Un grand homme commande le respect au milieu de ses malheurs ; une armée de braves excite notre sympathie jusque dans sa défaite, et à la vue de ces vieux monastères encore imposants par leurs ruines gigantesques le cœur se sent ému et navré. Qui ne s'est jamais surpris rêvant sous ces voûtes jadis si pleines de majesté, où la science et la vertu se donnaient rendez-vous, mais aujourd'hui, hélas ! tombant en ruine, veuves de leurs saints et savants hôtes et victimes des faiblesses et de la spoliation ? A ces pensées l'émotion vous gagne, on s'indigne même, et, n'était le précepte de la charité, on n'aurait volontiers que des malédictions pour l'auteur de ces désastres. C'est ce qu'éprouve sans doute M. Savalle. Mais peut-être son indignation l'emporte-t-elle trop loin à l'égard de l'abbé Adam. Il nous a toujours semblé fort délicat de faire un crime à un homme de n'avoir point su profiter d'une sacrilége spoliation, lorsque, le cas d'une réaction échéant, il n'eut reçu que des éloges. On ne doit point oublier que l'iniquité, qu'elle soit le fait d'un homme ou d'une nation, est toujours une iniquité que la foule ne légi-

Digitized by Google

time pas. Soyez libéral tant qu'il vous plaira, je le veux bien, mais si vous pouvez aimer la liberté, vous ne devez jamais exclure la justice.

Le chapitre IVe ayant plus de rapport à la paroisse qu'à l'abbaye, nous ne nous y arrêterons pas. Remarquons cependant que M. Savalle, si sévère à l'égard de l'abbé Adam, toutes les fois que son nom tombe sous sa plume, est assez avare de reproches lorsqu'il s'agit des folies et des excès de la Révolution. Que M. Varenguien, maire de la commune, mette de sa propre main le feu à tous les vieux parchemins de l'abbaye, sur la place publique; qu'on spolie les moines et qu'on les expulse, l'auteur trouve cela si naturel qu'il ne lui inflige aucune flétrissure.

La lecture du dernier chapitre nous inspire des pensées peu flatteuses pour un siècle qui se dit le siècle des lumières et du progrès. Croirait-on qu'au commencement du XIXe siècle, cette magnifique abbaye n'a pu trouver un seul homme de bon goût et ami des arts pour la sauver du naufrage? Au contraire, toute une nuée de démolisseurs sont venus s'abattre comme une bande de vautours, sur cette proie devenue trop facile, pour la piller et la détruire et nous laisser d'éternels regrets.

En terminant, donnons à M. Savalle les éloges qu'il mérite. Le ton de modération qui règne dans tout l'ouvrage, sauf une exception, fait honneur à son auteur Nous lui reprocherons de ne pas citer ses autorités. Dans un travail de ce genre on se saurait aussi se mettre assez en garde contre les erreurs trop faciles d'une tradition orale de trois quarts de siècle. Les souvenirs s'effacent vite aujourd'hui, et plus d'une fois nous avons eu l'occasion de constater par nous-mêmes combien sont peu sûrs les renseignements donnés par des témoins plus qu'octogénaires.

C. G.

---

## CATALOGUE ET ARMORIAL DES PRÉSIDENTS, CONSEILLERS, GENS DU ROI ET GREFFIERS DU PARLEMENT DE ROUEN.

Il est des livres dont l'apparaition fait événement et que la *Revue* ne saurait passer sous silence : le *Catalogue et Armorial des Présidents, Conseillers, Gens du Roi et Greffiers du Parlement de Rouen*, est de ce nombre.

Ce livre a, d'abord, un droit tout particulier à nos sympathies : il est normand d'un bout à l'autre; mais il se recommande surtout par sa valeur réelle, par son objet et par le soin extraordinaire apporté à son exécution. C'est le complément, depuis longtemps désiré, de l'histoire du Parlement de Normandie et c'est, en même temps, un livre qui sera consulté avec

Digitized by Google

fruit par les descendants des anciennes familles parlementaires, par les érudits et par les artistes.

En appelant l'attention de nos lecteurs sur cette œuvre, nous ne saurions oublier d'adresser nos sincères félicitations à tous ceux qui y ont contribué ; nous citons, en première ligne, M. Masset, premier président de la Cour impériale de Rouen, qui, dans un avertissement remarquable, distribue à chacun, en s'oubliant lui-même, les éloges qui leur appartiennent ; M. Steph. de Merval, qui a consacré vingt années de patientes recherches, à la composition de ce catalogue ; M. Louis de Merval qui a bien voulu enrichir ce livre des magnifiques vignettes qu'il a dessinées et gravées lui-même; M. Brevière, de Rouen, qui a gravé, sur les dessins de M. L. de Merval les fleurons et les lettres d'ornement ; enfin, M. A. Hérissey, imprimeur à Evreux, qui a donné à l'impression qui lui était confiée les soins les plus intelligents et a fait de la partie typographique une œuvre d'art tout-à-fait exceptionnelle.

L'ouvrage a été tiré à un nombre d'exemplaires limité. — En vente chez M. Lanctin, libraire de la Cour impériale, à Rouen.

---

Digitized by Google

# CHRONIQUE NORMANDE.

ANTIQUITÉS GAULOISES ET FRANQUES DÉCOUVERTES A SOMMERY, EN JUIN 1867.

Déjà depuis un an nous avons eu l'occasion d'entretenir nos lecteurs de monuments anciens rencontrés à Sommery (canton de Saint-Saëns, arrondissement de Neufchâtel). Jusqu'à présent c'était aux temps mérovingiens qu'appartenait la série des objets découverts. Aujourd'hui le cercle s'est élargi et avec de nouvelles antiquités franques, nous avons à mentionner des débris gaulois.

En effet, en traçant la nouvelle route qui va de l'église à la station on a rencontré dans le talus, à 60 centimètres de profondeur, une urne en terre qui s'est enallée en morceaux. Cette urne contenait des os brûlés et des charbons qu'il était aisé de reconnaître dans le sol. Des fragments de cette urne m'ont été communiqués par M. Fourcin. J'en ai recueilli d'autres sur place. Il ne m'a pas été difficile de reconnaître une céramique évidemment gauloise. L'urne avait une teinte grise. Le terre était cassante et pierreuse. La cuisson était mauvaise, en un mot, il y avait là tous les caractères de la poterie nationale avant la conquête romaine.

C'est avec grand intérêt que nous voyons chaque jour s'étendre le cercle des découvertes gauloises, et, chose remarquable, de tous les arrondissements de la Seine-Inférieure, c'est, jusqu'à présent, celui de Neufchâtel qui a fourni les plus nombreux spécimens.

La seconde espèce d'antiquités trouvées à Sommery dans laquelle l'arrondissement de Neufchâtel s'est montré également très fertile, ce sont les antiquités franques de l'époque mérovingienne.

C'est encore au lieu dit le *Paradis* que la dernière découverte a eu lieu. M. Perrier, épicier et propriétaire, faisant creuser une cave, a rencontré une fosse profonde de 1m,30 c. Cette fosse contenait le squelette d'un guerrier et celui d'un cheval.

Digitized by Google

En dehors des ossements qui ont été reconnus, les ouvriers n'ont su tirer de cette sépulture qu'une boucle de ceinturon en bronze étamé, une agrafe de même métal destinée à une lanière; un couteau en fer long de 26 cent., et une épée, également en fer, longue de 82 à 85 centimètres.

Comme toujours, cette épée était enveloppée dans un étui de bois et de cuir, dont il reste encore des traces.

Il est probable qu'il y avait bien autre chose dans cette sépulture de chef, mais les ouvriers n'auront pas su les voir.

Nous ne terminerons pas cette note sans remercier M. Fourcin, cultivateur à Sommery, qui a bien voulu nous favoriser de cette double communication.

---

## INSCRIPTION COMMÉMORATIVE SUR LA MAISON DE JACQUES DE SAINTE-BEUVE, A PARIS.

Nous apprenons avec grand plaisir que l'on vient de placer à Paris, sur une maison située au coin des rues Saint-André-des-Arts et Séguier, l'inscription suivante : « *Ici naquit en* 1613 *et mourut en* 1677 *Jacques de Sainte-Beuve, théologien, célèbre directeur de consciences.* » C'est de ce personnage, l'oracle d'une grande époque dans la théologie morale, que Mme de Sévigné écrivait au comte de Guitaut, le 23 décembre 1677 : « Vous avez su toutes « les morts promptes et subites. M. de Sainte-Beuve a laissé beaucoup « de pauvres âmes errantes et sans gouvernail dans les orages de cette « vie. »

La vie, le caractère et les travaux de ce casuiste célèbre, parisien de naissance, mais originaire de notre contrée, ont été remis en lumière par un de ses parents, juge au Tribunal de la Seine. Ce volume intitulé simplement : *Jacques de Sainte-Beuve*, est une profonde étude sur le siècle de Louis XIV. Les détails les plus intimes et les plus curieux sur le XVIIe siècle et ses personnages y sont prodigués à pleines mains et y sont puisés aux sources les moins connues. Nous aimons à recommander ce livre à nos lecteurs, nous reprochant fortement de ne pas le leur avoir mieux fait connaître au moment de son apparition. Le style en est un peu rude et traînant peut-être, mais l'intérêt de la matière en est si grand qu'on oublie l'auteur pour ne se souvenir que du sujet.

Digitized by Google

M. Sainte-Beuve, magistrat parisien, petit neveu du grand théologien, se fait honneur de tirer son origine et son nom du village de Sainte-Beuve, près Neufchâtel.

Nous sommes trop flatté de cette prétention pour ne pas l'accueillir avec toute la bienveillance et la courtoisie possibles.

Nous félicitons donc le neveu d'avoir obtenu pour son oncle une distinction flatteuse et que la capitale ne prodigue pas. Par un rare bonheur, la maison du docteur subsiste encore. Elle est solide et distribuée à peu près comme elle l'était sous Louis XIV. Elle a vu frapper à sa porte bien des consultants grands et petits. Nous n'en citerons que deux parmi les plus illustres : Bossuet et la duchesse de Longueville.

L'abbé Cochet.

---

Imp. E. Cagniard, Rouen.

Digitized by Google

ÉTUDES PHILOSOPHIQUES.

# DANS QUELLE MESURE LA PHILOSOPHIE

## A-T-ELLE ÉTÉ ET POURRA-T-ELLE ÊTRE

## UTILE au PERFECTIONNEMENT et au BONHEUR des HOMMES ?

Le progrès, et le progrès indéfini est
la loi de la Philosophie.
JULES SIMON.

### V.

Sous ce règne universel des croyances religieuses qui imposent des lois à toutes les sociétés humaines, et dirigent exclusivement leur civilisation, est-il possible d'apercevoir les traces de la philosophie et de découvrir quelle part elle a pris au travail civilisateur qui a transformé les tribus primitives en riches et puissantes nations?

Nous savons que l'homme est destiné à vivre en état d'association avec ses semblables, et qu'il n'est sociable que parce qu'il est doué de raison. A moins que la nature des premiers hommes n'ait été différente de ce qu'elle a été depuis, il est donc certain que la fondation et le développement des sociétés humaines n'a pu avoir lieu que par le libre exercice des facultés de l'homme, dirigé par la lumière dont seul il a été doué, la raison; or, comme ce libre développement des facultés humaines sous la direction de la raison, constitue la philosophie, celle-ci a dû exister à toutes les époques de la civilisation,



Digitized by Google

et dans toutes les phases de l'état social on doit retrouver l'influence de la philosophie.

Toutes les religions positives, la multitude si diverse des croyances religieuses, ne peuvent être que les transformations de la philosophie, religion naturelle et universelle de l'humanité.

Au milieu des erreurs superstitieuses inventées par des imaginations en délire, ou répandues par des fourbes ambitieux, et acceptées par l'ignorance et la peur, il n'est pas impossible de découvrir des idées philosophiques dénaturées et transformées; et on est obligé de reconnaître que les croyances les plus grossières et les plus absurdes n'ont pu être inventées et admises que par des êtres doués de raison, puisque pour adopter les préceptes d'une mauvaise morale, il faut avoir l'idée du bien et du mal moral, et celle de la justice absolue; puisque, pour adopter comme vraies des erreurs, il faut croire à l'existence de la vérité; puisque enfin, l'homme seul qui a l'idée de Dieu, peut seul croire à de faux dieux.

Les traditions de presque tous les peuples attribuent les premières inventions de l'industrie, comme les préceptes de la morale et les lois, à des dieux venus sur la terre, ou à des enfants des dieux. Ces prétendus demi-dieux n'ont pu être que des hommes supérieurs aux autres par l'intelligence, qui du principe universel de toute justice et de toute science, ont su déduire les préceptes de la morale, et les règles des arts et de l'industrie. Les premiers ils contribuèrent au perfectionnement de l'humanité en cherchant à employer et à développer les facultés naturelles de l'homme conformément à la raison.

C'est surtout en propageant les langages articulés, et en inventant les langages figurés ou écrits, c'est en cultivant la science des nombres, principe de toutes les sciences, de tous les arts et de toutes les industries, que ces premiers philosophes purent fonder les sociétés humaines et les conduire dans la voie du progrès.

Si quelques-uns de ces bienfaiteurs de l'humanité se contentèrent d'instruire et d'éclairer les autres hommes, sans chercher à se faire passer pour des êtres supérieurs et inspirés de Dieu, la plupart au contraire, ont donné les inspirations de leur raison et de leur intelli-

Digitized by Google

gence comme des commandements de Dieu lui-même ; soit qu'ils aient voulu agir ainsi avec plus de puissance sur l'esprit des hommes, soit qu'ils cherchassent à mettre à profit leur supériorité intellectuelle pour dominer et gouverner les autres.

Leur but n'étant plus alors d'éclairer mais de dominer, non-seulement ils n'enseignaient pas aux autres tout ce qu'ils savaient, mais ils substituaient des erreurs aux vérités qu'ils avaient découvertes ; ils n'enseignaient pas ce qu'ils croyaient vrai, mais ce qu'ils croyaient leur être utile. Ceux qui avaient découvert l'art de l'écriture, firent de ce précieux instrument de l'esprit humain et des connaissances qu'il procure, le privilége exclusif de certaines familles et de certaines castes.

C'est ainsi que dès l'origine des sociétés, les hommes se divisèrent en deux portions :

« L'une est destinée à enseigner, l'autre faite pour croire ; l'une ne révélant qu'avec réserve la science qu'elle prétend seule posséder, l'autre recevant avec respect ce qu'on veut bien lui révéler ; l'une voulant s'élever au-dessus de la raison, l'autre renonçant humblement à la sienne, et se dépouillant ainsi du caractère distinctif de l'humanité, en reconnaissant chez d'autres hommes des prérogatives supérieures à leur commune nature. »

Les membres de ces castes privilégiées, tout en cachant aux yeux du vulgaire la lumière qu'ils possédaient, durent continuer d'abord les études et les travaux, fondements de leur supériorité et de leur puissance ; mais quand le temps eut affermi et consacré leur pouvoir, quand la docilité et la soumission de la multitude leur eut fait croire que de nouveaux moyens étaient inutiles pour en assurer la durée, ils oublièrent la source de leur puissance sociale, et finirent par croire eux-mêmes aux fables qu'ils avaient inventées ; ils méconnurent la philosophie qui avait servi de base aux croyances religieuses ; et en voulant maintenir le peuple dans l'ignorance, ils devinrent aussi ignorants et aussi superstitieux que lui.

La transformation des idées philosophiques en croyances religieuses a pu avoir aussi une autre origine.

Digitized by Google

Les premiers philosophes en cherchant à connaître et à s'expliquer la nature des choses, admirent presque toujours un grand Tout, immense, éternel, dont tous les êtres n'étaient que des parties, dont tous les phénomènes de l'univers n'étaient que des modifications diverses; ils imposèrent des noms aux parties connues de ce grand tout, et aux phénomènes apparents qui résultent de leurs changements et de leurs rapports. Les écritures et les monuments devaient exprimer ces vérités naturelles et ces opinions philosophiques; mais la multitude ignorante, et ceux qui avaient intérêt à la tromper, les interprétèrent de manière à en composer des systèmes mythologiques extravagants, des croyances absurdes et des cultes insensés.

Cependant au milieu de ces erreurs superstitieuses, on retrouve partout les principes de justice et de vérité sans lesquels aucune société humaine ne pourrait exister. Partout on reconnaît la même loi morale, fondée sur la distinction du bien et du mal, et sur les principes immuables de la justice universelle :

Obligation de faire le bien et de s'abstenir de faire le mal, ou d'expier et de réparer la faute qui a été commise.

Le code de Manou comme celui de Boudha, la doctrine de Zoroastre, celle des savants Egyptiens et les lois de Moïse prescrivent aux hommes les mêmes devoirs moraux :

La tempérance, l'aumône et l'hospitalité, le travail, le pardon des offenses comme les meilleurs moyens de rester purs; être bon et compatissant pour tous les hommes; ne rien faire qui puisse nuire aux autres et faire au contraire tout ce qui peut leur être utile.

Le respect de la vie et de la propriété d'autrui, l'amour de la vérité, l'horreur du mensonge et de la fourberie; la sainteté des affections de famille, l'amour paternel et la piété filiale, la condamnation de l'adultère.

Tels sont, sous des formules différentes les préceptes moraux que toutes les religions reçoivent de la philosophie rationnelle, mais qu'elles changent et altèrent presque toujours par des pratiques superstitieuses et des interprétations théologiques.

De leur juste application dépendent surtout le perfectionnement

Digitized by Google

et le bonheur des hommes; et c'est l'oubli et la transformation de ces lois de la justice universelle qui contribuent le plus à arrêter la marche progressive de l'humanité.

## VI.

Une des plus anciennes et des plus nombreuses nations du monde, l'empire de la Chine, offre un exemple remarquable de l'influence directe de la philosophie sur les mœurs et sur les lois, sous forme de préceptes moraux et de lois sociales, et sans l'intermédiaire d'un corps sacerdotal tout-puissant.

Le pouvoir que dès la plus haute antiquité les croyances religieuses exercent sur les autres peuples, appartient en Chine au culte des Ancêtres. Le droit divin que les religions donnent à leurs prêtres est conféré au père de famille. Le respect et l'obéissance que les enfants doivent à leurs parents constituent le principe fondamental de la morale chinoise.

L'autorité du père est absolue et dure pendant toute sa vie; la morale comme la loi prescrivent envers lui une soumission entière et passive.

Les institutions sociales ont été calquées sur celles de la famille; le caractère patriarcal a toujours été et est encore aujourd'hui la base essentielle de l'ordre social.

L'empereur est *le père et la mère* de tous les Chinois. Les lois tracent un parallèle minutieux entre les rapports de chacun avec ses parents, et les rapports, de tous vis-à-vis de l'empereur, et les fautes semblables commises à l'égard de l'un ou des autres sont punies des mêmes châtiments.

Ce droit divin de l'autorité paternelle adopté comme principe de la morale et des lois, peut être regardé comme la cause principale du caractère particulier qui distingue la civilisation chinoise, et de l'arrêt que depuis des siècles subit cette civilisation.

Digitized by Google

Chez les Chinois la philosophie a procédé directement à la formation de la famille et à celle de l'état social, dont le chef a reçu tout le pouvoir d'un père sur ses enfants ; elle fut dès l'origine formulée en lois dont l'application fut confiée à une classe de fonctionnaires, *ou lettrés*, possédant la connaissance de cette philosophie devenue officielle et légale.

Ainsi constitué, le pouvoir social régla et dirigea tout : les actes de la vie privée, comme ceux de la vie publique, le mariage et les funérailles, la culture des terres et l'industrie ; rien absolument ne fut laissé à la liberté individuelle. Tous les rapports sociaux, même les plus intimes, furent soumis à la règle officielle comme ceux d'enfants soumis en tout à l'autorité paternelle. *Les rites* régissent et conduisent la vie des Chinois dans ses plus minutieux détails depuis sa naissance jusqu'à sa mort.

Une philosophie ainsi stéréotypée en loi immuable, perd son caractère de philosophie ; elle prive les hommes de toute initiative individuelle, et les empêche de penser même à aucune innovation ; elle devient ainsi, autant qu'une loi religieuse, opposée au perfectionnement moral et intellectuel de l'humanité.

En effet, tout perfectionnement est impossible quand les hommes ont perdu le libre exercice de leur volonté et de leur raison. Quand aucun acte moral n'est laissé à l'appréciation de la conscience on n'a pas besoin de connaître les principes de la morale, ni d'établir la distinction du bien et du mal, il suffit d'obéir à la loi ; les actes ne peuvent plus être moraux ou immoraux, mais seulement conformes ou contraires à la loi. La perfection morale consiste à connaître parfaitement le code *des rites* et à s'y conformer en tous points.

Aussi les Chinois semblent-ils avoir perdu le sens moral et ne paraissent-ils plus sensibles qu'aux récompenses et aux peines matérielles.

« Chez eux, tous les préceptes, tous les règlements aboutissent au code pénal, qui offre le résumé de toute la législation chinoise ; tous les rapports de famille, tous ceux des hommes entre eux, et des gouvernés avec les gouvernants, sont sanctionnés en dernier ressort

Digitized by Google

par des coups de bâton; seule sanction possible pour des hommes qui, avec le libre exercice de leur raison, ont perdu toute conscience morale. »

Les progrès de la science ont dû être arrêtés comme ceux de la morale. Tout progrès consiste à obtenir mieux que ce que l'on a, et à chercher la vérité dans l'avenir; mais chez les Chinois, le culte des ancêtres, les honneurs presque divins rendus aux aïeux, imposaient la croyance que les anciennes générations étaient bien supérieures aux générations présentes, que la vraie science pour l'homme était dans le passé et non dans l'avenir, et que loin de tendre au progrès, l'espèce humaine ne ferait que dégénérer, si elle ne conservait précieusement les connaissances transmises par les ancêtres.

A ces causes qui ont empêché la philosophie, quoique souveraine en Chine depuis tant de siècles, de faire progresser la civilisation, il faut ajouter l'imperfection du langage articulé et de l'écriture.

Le développement et le perfectionnement des facultés morales et intellectuelles de l'homme ne peuvent avoir lieu qu'au moyen de la parole, et surtout de la parole écrite; et dans l'empire chinois ces instruments de la raison sont restés tellement imparfaits, et si peu appropriés à leur destination, qu'au lieu d'être un moyen de progrès, ils sont devenus un obstacle assez difficile à vaincre pour occuper toute la vie du plus savant lettré.

Cette imperfection du langage est-elle la seule cause de l'ignorance scientifique des Chinois, ou celle-ci dépend-elle d'un défaut d'aptitude naturelle? toujours est-il qu'en Chine la science des nombres n'existe pas; aujourd'hui encore pour faire des comptes, les Chinois ont recours à des machines à calculer, le calcul au moyen des chiffres étant inconnu. Et comme la science des nombres est le principe et la base de toutes les sciences humaines, on peut comprendre comment les Chinois sont restés stationnaires dans tous les arts et toutes les industries dont les progrès dépendent de ceux de la science.

Ils ne se distinguent en général que dans les industries qui se rattachent à un travail manuel, qui exigent de la patience et de la dex-

Digitized by Google

térité ; ils excellent surtout à copier et à imiter le travail des autres ; mais toute industrie qui a pour base la connaissance et l'emploi du mouvement calculé et raisonné est restée dans l'enfance, et presque au même point où l'avait placée ses inventeurs.

Les Chinois connaissent depuis longtemps la boussole, les compositions fulminantes leur sont également connues, l'imprimerie même y est pratiquée depuis au moins neuf siècles, et cependant la Chine n'a fait de progrès ni dans la navigation, ni dans la construction et l'usage des machines de guerre, ni dans l'art de graver et de multiplier la pensée, et ses lettrés sont restés dans la plus complète ignorance des éléments mêmes de la physique et de la chimie.

Ainsi dans cet immense empire, la philosophie a été arrêtée dans son œuvre de civilisation, parce qu'en imposant ses préceptes comme des lois, au lieu de les enseigner et de les faire comprendre à l'intelligence, elle a pris le caractère d'un despotisme religieux qui prétend annuler la raison et la remplacer, parce que, n'ayant d'ailleurs que des moyens imparfaits de manifester et de répandre la pensée, le progrès dans l'ordre moral et intellectuel est devenu impossible.

## VII.

A ces nations dont l'origine se perd dans la nuit des temps, succède dans l'histoire de l'humanité un peuple qui, dans des conditions presque semblables de race et de climat, est parvenu cependant à une civilisation tout-à-fait différente.

Les anciens habitants de la Grèce, comme tous les peuples primitifs, n'ont connu d'abord d'autre droit que celui de la force, et ont été divisés en vainqueurs et en vaincus, en maîtres et en esclaves. Comment donc dans un tel état social a-t-il pu se former une source où toutes les nations modernes ont puisé les éléments des sciences et des arts? comment la Grèce est-elle devenue le berceau de la civilisation du monde ?

Digitized by Google

Les Grecs il est vrai ont fait de nombreux emprunts aux religions de l'Asie et de l'Egypte, en ajoutant à ces croyances une poétique et brillante mythologie; mais il ne s'est pas établi chez eux de théologie officielle, ni de caste sacerdotale. « Les dogmes vaguement définis, étaient livrés en quelque sorte à l'arbitraire de l'imagination populaire et de la poésie; Homère et Hésiode, interprètes poétiques des vieilles croyances, devinrent les *classiques* de la religion, mais sans en arrêter définitivement les formes, et sans que leurs poèmes formassent un corps *d'écritures sacrées.* »

Il n'y eut jamais dans l'ancienne Grèce ni *église* ni code religieux qui fixassent les mœurs et imposassent des lois invariables; qui prétendissent se substituer à la raison et supprimer la philosophie.

Cette absence de despotisme religieux, cette liberté laissée à la raison humaine eut d'énormes conséquences: la morale et les lois n'émanant plus du sanctuaire, comme chez les nations orientales soumises à des théocraties, et chez lesquelles les institutions étaient immuables et indiscutables comme la divinité, les sciences et les arts purent se dégager des formes traditionnelles de la barbarie sacrée, sous lesquelles ils furent étouffés en Egypte, où des barrières légales qui ont arrêté leurs progrès chez les peuples de la Chine; et la philosophie, reprenant ses droits et sa liberté, a pu suivre sa marche progressive dans la voie de la civilisation.

La perfection du langage parlé et écrit devint chez les Grecs un nouvel et grand avantage, qui permit à la raison et à toutes les facultés de l'homme un développement bien supérieur à celui où il s'était arrêté chez les Egyptiens et les peuples de l'Asie.

Dans ces conditions la philosophie peut opposer le droit à la force, et la combattre souvent avec avantage. Grâce à ses efforts on vit un peuple composé de quelques milliers d'hommes, et occupant sur la terre un si petit espace, devenir l'instituteur de nations nombreuses et puissantes, en fécondant et développant le germe de la civilisation, c'est-à-dire du perfectionnement et du bonheur de l'humanité.

Digitized by Google

Cependant si l'histoire de la Grèce offre le premier exemple de la philosophie séparée de la puissance législative et religieuse, et libre d'exercer une influence directe sur l'intelligence et la volonté des hommes, il ne s'ensuit pas que cette influence ait été tout d'abord aussi grande qu'elle peut l'être, qu'elle se soit exercée avec une entière liberté, et qu'elle ait rapidement produit un grand progrès moral et intellectuel. Loin de là, ses efforts ont été infructueux et incomplets en beaucoup de points. Si sous certains rapports elle a conduit l'esprit humain à un assez haut degré de progrès, en définitive son plus grand bienfait est d'avoir ouvert la route et donné l'impulsion qui entraîne encore aujourd'hui l'humanité.

Plusieurs causes ont dès l'origine entravé l'œuvre de la philosophie : la première est l'imperfection de la philosophie elle-même, ses tâtonnements et ses erreurs en cherchant à tracer la route que doit suivre l'humanité.

L'idée du juste et du vrai absolus a été donnée à l'homme, et il reçoit avec la liberté le pouvoir de l'aimer, de chercher à le connaître et d'y soumettre sa volonté ; mais cette révélation ne peut se manifester, cette puissance virtuelle ne peut s'exercer que par la parole, qui seule exprime les principes fondés sur l'idée de l'absolu et peut servir à en déduire les conséquences. La philosophie, qui n'est que cette manifestation et ce développement de la raison par la parole, est la science par excellence, et comprend toutes les sciences, physiques et métaphysiques. Doit-on s'étonner que les premiers qui ont voulu être philosophes, c'est-à-dire chercher à connaître et à faire connaître aux autres *ce qui est*, n'aient pas connu tout d'abord toute la vérité, et rien que la vérité ?

La recherche du juste et du vrai, ou l'étude de la science en général, prit dès l'origine un immense développement, puisqu'elle dut comprendre l'étude de toutes les choses, physiques et métaphysiques. Aussi les premiers amis de la science ou de la sagesse, les philosophes, s'égarèrent dans l'immensité du plan qu'ils se tracèrent; ils voulurent tout à la fois connaître l'origine du monde, et

Digitized by Google

celle du genre humain, la nature des êtres visibles et celle des esprits. Au lieu d'observer les choses, et de généraliser ces observations pour remonter à un principe, ils s'abandonnèrent à leur imagination, et créèrent d'abord des systèmes dans lesquels les faits devaient ensuite se ranger; au lieu d'étudier les effets pour remonter à la cause qui les produit, et connaître la loi qui les dirige, ils supposèrent une cause et une loi et voulurent en induire et y soumettre tous les effets.

Les premiers philosophes s'engagèrent dans trop de sentiers à la fois pour s'avancer bien loin sur la route de la vérité, et pour y conduire les autres hommes.

Cependant les philosophes ou *sages* de la Grèce, enseignèrent dès lors dans la science physique et métaphysique quelques principes qui plus tard, devaient avoir de grandes et heureuses applications.

La faculté spéciale des êtres doués de raison, la parole, s'éleva chez les Grecs à un très haut degré de perfectionnement, leurs poètes, leurs écrivains et leurs orateurs surent donner au langage une telle puissance, qu'elle n'a pas été surpassée depuis, et qu'aujourd'hui encore les écrits de l'ancienne Grèce ne sont pas les moins précieux instruments de civilisation morale et intellectuelle.

Les premiers philosophes de la Grèce étaient parvenus à des connaissances qui, oubliées ou méconnues depuis, ont été retrouvées par la philosophie moderne.

« Démocrite regardait tous les phénomènes de l'univers comme le résultat des combinaisons et du mouvement de corps simples d'une figure déterminée et immuable, ayant reçu une impulsion première, d'où résulte une quantité d'action qui se modifie dans chaque atome, mais qui dans la masse entière se conserve toujours la même. »

Pythagore fit connaître la disposition des corps célestes, et le vrai système du monde, qui n'a été acquis au domaine de la science qu'à la fin du XVI^e siècle. C'est Pythagore aussi qui fit connaître l'importance de la science des nombres, et la posa comme le fondement né-

Digitized by Google

cessaire de toutes les autres sciences. Il enseigna que l'univers est gouverné par une harmonie dont les propriétés des nombres devaient dévoiler les principes et que tous les phénomènes physiques et moraux de l'univers étaient soumis à des lois générales et calculées. *Omnia in numero, in mensura et in pondere disposita sunt.*

Dr ANQUETIN.

*(La suite à la prochaine livraison.)*

---

Digitized by Google

7 5

# BIOGRAPHIE NORMANDE.

# LÉON BUQUET

## CHAPITRE II.

### LÉON BUQUET POÈTE.

*Inspirations fugitives. — Les Miscellanées.*

Léon Buquet partit donc pour Paris, plein d'espoir et d'enthousiasme. Il partit, l'enfant prodigue des rêves littéraires, et l'on peut dire qu'il marchait gaîment à la rencontre des souffrances et des déceptions. Sept ans plus tard, brisé par la lutte et épuisé, il nous racontera lui-même les tortures de ce dur noviciat :

Adieu, disais-je, adieu, ville où je suis venu
Si riche et d'où je pars pauvre, chétif et nu ;
Ville où j'ai mis sept ans à ruiner mon âme,
Où comme un papillon qui se brûle à la flamme,
Moi-même j'ai porté, dans un funeste jour,
Ma fortune de foi, de jeunesse et d'amour.

Mais en 1829, tout était pour le jeune poète espérance et entraînement. L'heure, du reste, était bien choisie pour se lancer dans la mêlée littéraire. On était en pleine révolution romantique. Alexandre Dumas venait de débuter avec éclat au Théâtre-Français avec sa pièce d'*Henri III et sa Cour*. Victor Hugo, le chef de la nouvelle école, écrivait des œuvres dramatiques qui donnaient lieu à de véritables batailles et des préfaces plus bruyantes encore que ses pièces. C'était, comme on l'a dit, le 89, ou si l'on veut le 93 du libéralisme poétique.

Digitized by Google

Notre jeune poète normand se jeta vaillamment dans la phalange romantique. Victor Hugo était son Dieu, et on le vit assister dix fois de suite à la représentation d'*Hernani*. Aussi sa mémoire fidèle avait-elle retenu presque toutes les poésies de l'auteur des *Orientales*, et dans son admiration juvénile, il ne souffrait pas la moindre critique sur les œuvres du maître.

Son fanatisme hugotiste ne resta pas stérile. Dès cette époque, il esquissa le plan de deux grands drames en vers sous le titre, l'un de : *Louis-le-Débonnaire*, l'autre de *Bianca Capello*. Nous y reviendrons en parlant de l'auteur dramatique. Ici c'est le poète qu'il faut esquisser.

Le premier livre signé par Léon Buquet fut le volume des *Miscellanées*, qu'il publia à Paris. Mais avant de quitter le Havre, en 1828, il avait déjà fait gémir la presse, du moins celle de M. A. Thouret, imprimeur du commerce, rue Saint-Jacques, 15.

C'est de cet établissement typographique que sortit, sous le titre d'*Inspirations fugitives ou Hommages poétiques*, une petite plaquette in-8° d'une feuille d'impression, avec une préface signée Léon B.....

Cet opuscule poétique a été tiré à un très petit nombre d'exemplaires, ce qui explique comment il a pu échapper aux investigations des biographes qui se sont occupés de l'auteur de la *Normandie poétique* (1).

Dans ces seize pages, le jeune Léon Buquet avait réuni une douzaine de pièces, dédicaces, impromptus, stances adressées à diverses personnes et principalement à Mme E. F.

Ce sont des vers de la vingtième année. Ils renferment de la délicatesse et de l'inexpérience, du sentiment et une forme assez défectueuse. C'est bien là une œuvre de jeunesse. On y trouve des dédicaces comme celle-ci : « A Madame E. F., en lui rendant une rose que j'en avais reçue dix-huit mois auparavant. — A Madame T., vers joints au *Larochefoucault des Dames*. — Madame E. F. — c'est le nom qui revient le plus souvent — qui m'avait demandé des vers pour sa fête. »

Du reste, le poète ne se renferme pas dans un égoïsme national. On rencontre dans le recueil des *vers écrits* sur l'*Album d'une jeune Anglaise qui partait pour la France*. L'opuscule se termine par un morceau poétique : « Aux vainqueurs de Navarin, » vers publiés le 14 novembre 1827, dans le numéro 77 du *Phare*. Il y a dans cet essai du mouvement et de la chaleur.

(1) Nous devons remercier ici M. Dubosc, membre de la Société havraise d'études diverses, qui nous a révélé l'existence des *Inspirations fugitives*, et a bien voulu mettre à notre disposition un des rares exemplaires qui existent.

Digitized by Google

Réveillez-vous, descendants de Cimon
Existez pour l'indépendance
Et qu'on lise demain au pied du Parthénon
Ces noms grandis par la reconnaissance :
Ricord, de Rigny, Codrington,
Des Grecs debout au milieu des ruines
N'ont-ils pas désormais assuré le destin ?
Ils ont eu, ces guerriers vainqueurs de Navarin,
Leur bataille de Salamines.

Mais, nous l'avons dit, le livre véritablement sérieux de Léon Buquet fut le volume des *Miscellanées poétiques* (1), paru en 1833, et dont l'élaboration remontait à plusieurs années antérieures.

Le poète l'a dédié au duc de Bassano, pair de France, chez lequel il avait été accueilli avec bienveillance.

Une longue préface — c'était la mode du temps—défend la poésie contre ses contempteurs et prouve que si la forme versifiée est moins en vogue, c'est que la prose poétique a pris une plus large extension.

Ce qui frappe surtout en lisant la profession de foi du jeune poète, c'est le sentiment généreux, la nature loyale, honnête et en même temps modeste qui se révèle sous sa plume. Qu'il écrive en prose ou en vers, il écrit avec conviction, avec âme. En se frappant sinon le front, comme André Chénier, mais au moins le cœur, il pouvait dire, lui aussi, en mourant : « Et pourtant il y avait quelque chose là. »

Ce quelque chose, ce battement du cœur, cette manifestation d'un sentiment vrai, nous le retrouverons dans toutes les œuvres du poète. C'est par là qu'il brille, par là qu'il émeut.

Et puisque nous touchons cette corde si délicate, qu'il nous soit permis de revenir discrètement sur une affection qui contribua beaucoup à entretenir les goûts poétiques de l'auteur des *Miscellanées*.

L'influence de la femme, qui est considérable dans la vie de tous les hommes, est encore plus marquée sur les natures sentimentales et impressionnables des poètes et des artistes. Aussi en est-on venu à unir dans l'histoire les noms unis dans la vie, et l'on dit : *Horace et Lydie, Raphaël et la Fornarina, Laure et Pétrarque*. Tout le monde connaît aussi *Lisette*, de Béranger, et *Musette*, d'Henri Murger.

La Lisette de Léon Buquet se nommait..... — qu'on ne redoute pas une

(1) Un volume in-8° de 260 pages. Paris, P.-H. Krable, libraire-éditeur, Montagne-Sainte-Geneviève, 46 (2e édit. 1833).

Digitized by Google

indiscrétion de notre part,— nous ne la nommerons pas ; mais lui-même va, sous nos yeux, esquisser son médaillon :

C'était bien de l'amour. Chaque matin j'allais
Epier sa présence à travers ses volets,
Mendier un sourire, un bonjour à voix basse,
Un simple coup de tête, un salut plein de grâce,
Un signe de la main ; moins encore un coup d'œil.
Et le soir, appuyé sur son fauteuil de soie,
M'enivrant lentement d'espérance et de joie
Quand ses doigts caressaient l'ivoire harmonieux,
Cavalier attentif et la suivant des yeux,
Je lui soufflais la rime et les mots, à mesure
Qu'elle chantait, du doigt je marquais la mesure,
Comme le maëstro fait avec le bâton,
Pour maintenir l'orchestre et la voix dans le ton ;
Puis quand je m'avançais pour retourner la page,
Son haleine embaumée effleurait mon visage.

. . . . . .

. . . . . .

D'autres fois et tandis que le léger coton
Sous l'aiguille venait s'arrondir en feston,
Nous lisions ou Shakespeare, ou Jean Racine ou Dante,
Et l'extase naissait à chaque page ardente.

. . . . . .

Elle aussi pour la terre avait quitté le ciel,
Elle aussi prétendait goûter de notre fiel,
Celle dont je vous parle, et dans son âme éprise
Ma voix passait alors douce comme une brise,
Et quand de cet amour j'exprimais les parfums,
Une flamme souvent montait à ses yeux bruns.

Ainsi chante le poète qui aime comme on aime à dix-sept ans. Il avait déjà, hélas ! parcouru plus de la moitié de sa carrière. A trente-deux ans, la mort impitoyable brisait sa plume.

De bonne heure il avait, avec le pressentiment de sa fin prématurée, la gravité de l'homme qui craint de ne pas achever sa tâche. S'il fut toujours pour ses camarades un ami dévoué, ce n'était pas un joyeux compagnon. Lorsque la fête agite ses grelots, il sourit, mais se tient un peu à l'écart. Il nous le dit lui-même :

Digitized by Google

Insoucieux ami ! que j'aime ta folie !
Donne-la pour compagne à ma mélancolie
Durant ce court festin !
Le malheur en passant m'a heurté de ses ailes ;
Mais ta joie est un astre aux vives étincelles
Qui luit sur mon destin.

Et la pensée qui termine cette page poétique des *Miscellanées* est encore plus délicate :

Oh ! comme ce nuage égaré sur nos têtes,
Laissez-moi, jeunes gens, assister à vos fêtes,
Quand m'y conduit le vent,
Et si le sort jaloux, triste de votre joie,
Vous désignait un jour du doigt comme sa proie,
Qu'il me trouve au-devant.

Ah ! celui qui parle ainsi n'est pas une âme froide, égoïste ni envieuse !

Seulement, à mesure qu'on avance dans le volume, on sent plus souvent des larmes dans la voix du poète. Les difficultés l'étreignent, il lutte et se blesse aux ronces du chemin.

En partant pour Paris, il avait emporté plus de feuillets manuscrits que de billets de banque, et ses petites ressources financières s'épuisèrent bien vite. Sa famille ne manqua pas de venir à son aide ; mais elle insistait toujours pour qu'il cherchât un emploi, un emploi qui fasse vivre, s'entend ; car la poésie aussi est un emploi, mais qui souvent fait mourir.

Léon Buquet avait à Paris un frère, M. Edouard Buquet, qui le premier peut-être de la famille avait pressenti le talent littéraire de Léon. Alors que les parents et les intimes combattaient sa vocation poétique, comme cela arrive presque toujours, Edouard Buquet encouragea son jeune frère, qui, du reste, ne l'oublia pas. Ecoutons-le :

A MON FRÈRE ED.....

Ah ! pour la poésie il faut qu'une âme bouille
Longtemps, et qu'elle soit, à l'essor de ses chants,
En butte à l'ignorance, aux clameurs des méchants,
Et que de pleurs amers tout d'abord l'œil se mouille !



Digitized by Google

Ainsi, comme une meute avide et sans pitié
Qui hurle après le cerf expirant à moitié,
Ils hurlaient après moi la colère et le blâme :
Toi, prenant en dédain tous ces petits esprits,
Tu vis la lyre sainte éclore dans mon âme,
Et lorsque je parlai de gloire, tu compris !

Edouard Buquet comprit en effet l'avenir réservé à son frère ; mais tout en encourageant ses efforts littéraires et en l'abritant autant qu'il lui était possible contre l'extrême misère, il lui cherchait dans ses relations une occupation conforme à ses goûts et de nature à lui assurer des moyens d'existence.

Vivre, voilà en effet la grande difficulté de la carrière littéraire, surtout à cette époque. C'est le rocher de Sisyphe qui retombe constamment sur les épaules de l'écrivain. Un poète espagnol, l'immortel auteur de *Don Quichotte*, Michel Cervantes, qui connut, lui aussi, les tiraillements de l'estomac, a parfaitement exprimé cette idée : « Ma pensée, dit-il, a été à demi étouffée « par la misère. Le poète pauvre se voit enlever par le souci quotidien de « sa subsistance la moitié de ses pensées et de ses divines conceptions. »

Combien d'écrivains, à l'exemple de Cervantes, de Malfilâtre, d'Hégésippe Moreau, d'Escousse et Lebras, de Murger, d'Armand Lebailly et de Léon Buquet ont dû donner souvent congé à la poésie pour songer à des préoccupations plus matérielles. La Providence, en dotant un enfant du génie poétique, devrait mettre dans son berceau un titre de rentes. Ventre affamé ne trouve pas de rimes.

Il fallait à tout prix sortir du cercle vicieux dans lequel notre héros était enserré. Il y réussit ; mais en s'expatriant.

Grâce, en effet, à un grand industriel, sénateur de la Belgique, avec lequel son frère l'avait mis en rapport et qui était propriétaire de plusieurs journaux belges, Léon Buquet acquit une situation convenable, tout-à-fait conforme à ses aptitudes et qu'il conserva plusieurs années successivement à Bruxelles, à Gand et à Anvers.

Dans ces diverses villes, il obtint un véritable succès comme journaliste. Doué d'une grande facilité de conception, possédant la science de l'assimilation rapide, il traitait d'une manière brillante les questions politiques, commerciales et littéraires. Il avait une prédilection particulière pour les questions d'art et de théâtre, qui commençaient alors en Belgique à s'imposer à l'attention. Léon Buquet a certainement contribué au développement de la liberté artistique et théâtrale chez nos voisins.

Mais la gloire loin de son pays, est-ce de la gloire? Notre jeune

Digitized by Google

poète avait besoin de revoir Paris et le ruisseau de la rue du Bac, suivant l'expression de Mme de Staël. Rompu aux tournois de la plume, plus maître de lui, Léon Buquet céda aux instances de quelques amis et de plusieurs littérateurs en renom. Il revint à Paris.

Une nouvelle vie d'épreuves l'y attendait; mais il ne repoussait pas la lutte si elle devait enfin le conduire au but de ses aspirations littéraires.

Vers cette époque il perdit son excellent père. Sa famille ne l'abandonna point et son frère redoubla d'efforts pour lui assurer de nouvelles ressources.

Ainsi remis à flot, le poète se livre courageusement au travail. Il se lia avec Jacques Arago et fit en collaboration avec lui quelques ouvrages, notamment *Le Cadet de Gascogne*.

Un mot sur ce premier collaborateur de notre héros. Jacques Arago, le troisième des frères Arago, était né à Estagel (Pyrénées-Orientales) en 1790. Déjà il s'était fait connaître par ses voyages, ses vaudevilles et ses calembours.

Après avoir fait partie de l'expédition de l'*Uranie*, il dirigea successivement à Bordeaux et à Toulouse les journaux satiriques le *Kaleïdoscope* et la *Bombe*. Puis il vint en Normandie comme directeur du théâtre de Rouen. C'est là sans doute qu'il fut mis en relation avec le poète havrais. Il avait fondé un troisième journal, le *Qui Vive!* lorsqu'il fut atteint d'une cécité presque complète.

Outre le *Cadet de Gascogne* qui fut joué au Vaudeville et quelques autres pièces, entre autres le *Noviciat Diplomatique*, Jacques Arago a écrit deux ouvrages importants : *Promenades autour du monde en* 1817-1820 et *Voyage autour du monde* : 1838-1840.

Un petit livre humoristique qui parut en 1841 sous ce titre : *Physiologie de la Presse* résume en quelques lignes spirituelles la biographie de Jacques Arago. « Frère de l'astronome, rédacteur d'une quantité de journaux, ancien directeur du théâtre de Rouen, auteur de romans et d'ouvrages de toutes sortes, le plus grand faiseur de calembours qui existe, il a fait deux ou trois fois le tour du monde et a planté sa tente dans tous les pays. Aujourd'hui il est aveugle, ce qui ne l'empêche pas de voir clair dans le travers des gens et d'écrire dans tous les petits journaux. »

Tel était l'écrivain expérimenté et très répandu dans le monde des lettres dont Léon Buquet devint le collaborateur. Outre le *Cadet de Gascogne*, notre poète fit jouer quelques actes sur la scène du théâtre Beaumarchais qui venait d'être ouvert.

Ces premiers succès, quoique peu importants, ranimèrent son courage et ses espérances. Le pas le plus difficile était fait.

Digitized by Google

A cette même époque, il lui fut possible de réaliser une petite transaction de famille qui lui assura quelques moyens d'existence. C'est tout ce qu'il enviait; car son cœur était exempt d'ambition, du moins quant à la fortune. Bon, généreux, loyal, il n'avait qu'un désir, parvenir, à défaut de gloire, à la réputation, et entre les diverses branches littéraires, la poésie était sa passion. Suivant l'expression de Boileau, son astre en naissant l'avait formé poète.

C'est en ce temps-là que par l'intermédiaire de son frère, il fut mis en rapport avec le duc de Bassano. L'ancien secrétaire de Napoléon Ier l'accueillit avec une bienveillance extrême et encouragea ses efforts comme l'Empereur avait encouragé ceux de son illustre compatriote Delavigne.

C'est aussi à ce moment que réunissant en un volume les principales poésies qu'il avait en portefeuille et dont nous avons déjà parlé, Léon Buquet fit paraître les *Miscellanées*, dont le duc de Bassano accepta la dédicace.

Cet ouvrage fut accueilli avec faveur. C'est que Léon Buquet, romantique dans le fond, est classique et châtié dans la forme. Sa plume, exempte de toute prétention, est l'interprète fidèle de sa pensée, et il arrive à émouvoir par la simplicité charmante de ses moyens poétiques.

Aussi la critique s'occupa avec intérêt des poésies du poète havrais. Nous extrayons d'un journal littéraire de cette époque (1833) l'appréciation suivante :

« Quoique le public de nos jours soit accusé d'accueillir froidement la poésie, voici un jeune homme qui vient d'en faire paraître un nouveau volume. Chose merveilleuse dans notre époque, M. Léon Buquet n'a point prétendu viser à un but social, à une grande réforme. Il a écrit pour rendre compte de ce qu'il éprouvait et ces sensations, toujours vraies, exprimées dans des vers souvent heureux, plaisent et reposent à la fois. L'auteur avec la naïveté de jeune homme et d'artiste, a parfaitement compris que si la poésie n'était plus goûtée, la faute n'en était point à elle ; mais aux poètes eux-mêmes, qui l'ont placée sur un terrain qui n'était point le sien. La poésie, en effet, est impérissable, elle ne doit ni se perdre, ni mourir. Elle est comme tout ce qui ressort du domaine de l'art, elle peut se modifier; mais non pas au-delà de certaines limites imposées par son essence même.

« Jadis en butte aux outrages de la fortune, l'auteur des *Miscellanées* avoue avec franchise que la poésie pour lui a été une bonne sœur, pleine de consolations, d'espérances et de bons conseils. Il le dit pour encourager de nobles vocations effrayées par la difficulté de la route.

« Toutefois, avec une modestie honorable, gage presque toujours certain de talent, M. L. Buquet ne dissimule pas le péril, l'amertume et le dégoût de cette voie longue et fatigante à suivre ; il convient qu'il faut du courage,

Digitized by Google

et il ne cache pas à ceux qui voudront entrer dans l'arène qu'au début ils ne trouveront l'encouragement ni du geste ni de la voix, « mais qu'ils aillent, « dit-il dans sa préface, qu'ils aillent cependant, car la foule est faite « ainsi, il lui faut jeter un talent tout fait pour qu'elle daigne y prendre « garde. »

« Les *Miscellanées* sont des pièces presque toutes écrites sous l'impression d'événements ou de sensations qui ont remué le cœur de l'auteur. Toutefois, elles n'ont rien de cette personnalité fatigante et orgueilleuse qui choque autant qu'elle blesse. Ce sont des vers écrits avec le cœur, et la plupart en portent le cachet. C'est, je crois, en faire le plus grand éloge, car Byron a dit avec raison : la poésie, c'est le cœur. »

On voit que la critique rendait pleine justice au mérite sentimental et poétique d'un livre qui, comme tous les ouvrages de Léon Buquet, n'a pas vieilli : *Les Miscellanées* semblent avoir été composées hier, et cependant elles datent de plus de trente ans.

Dans le volume se trouve une ballade mise en musique. Elle a pour titre la *Course* et l'allure en est vraiment pittoresque :

O ma cavale au sabot noir
Passons le seuil du vieux manoir,
Dévorons vite l'intervalle
Qui d'elle me sépare encor,
Ma belle et fougueuse cavale,
Partons, partons au son du cor.

Foule et déchire le gazon,
La lune monte à l'horison;
Du rendez-vous d'amour c'est l'heure,
Ah! qu'il est doux de la saisir.
En vérité je chante et pleure
D'amour, de joie et de plaisir.

Le dernier chant du livre tombe comme une larme. Le poète n'a pas inscrit la date. On dirait qu'il a été composé sur le lit de mort de Léon Buquet

C'est bien ! qu'il soit béni ! Je n'en murmure pas.
C'est bien, puisqu'il le faut; au joug courbant ma tête,
Où le Seigneur voudra je porterai mes pas ;
Je suis docile et tends à la tempête
Ma voile et mes légers agrès;
Et je confie aux flots, comme une hymne de fête,
Mes derniers chants et mes regrets.

FÉLIX RIBEYRE.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

Digitized by Google

# ROUEN PENDANT LA RÉVOLUTION

## SÉDITION ROYALISTE A L'OCCASION DE LA DISETTE.

Depuis quelque temps, il était visible que le parti royaliste s'efforçait de tourner à son profit la disposition hostile des esprits contre les fauteurs du régime sanguinaire dont la journée du 9 thermidor, an II, avait délivré la France. Ce parti espérait que la ville de Rouen, qui s'était fait remarquer parmi les grandes villes de France par sa sagesse, sa modération et son humanité, servirait ses projets de subversion. Plusieurs fois déjà, des placards tendant au rétablissement de la royauté y avaient été découverts. La cherté des subsistances et la rareté extrême du pain fournirent aux royalistes un prétexte pour soulever la multitude et l'exciter contre les magistrats de la cité, en même temps que contre quelques hommes poursuivis par la haine publique à cause de leur participation aux excès qui s'étaient commis sous le régime de la Terreur, en les présentant perfidement au peuple comme les auteurs de ses souffrances.

Pendant trois jours, les 13, 14 et 15 germinal, an III (2, 3 et 4 avril 1795), une sédition des plus violentes et des plus menaçantes livra la ville et les autorités sans défense à la merci d'une populace effrénée, réduite à un *quarteron* de pain (1) et au soulèvement de laquelle de sourdes menées et de clandestines distributions d'assignats n'avaient pas été étrangères.

L'énergie de quelques bons citoyens ramena heureusement le calme, presque sans effusion de sang, et conjura les excès auxquels

(1) La municipalité avait ajouté, comme supplément, une livre de riz par décade.

Digitized by Google

devaient se porter les coupables artisans de ce mouvement contre-révolutionnaire, en égarant une partie de la classe indigente.

La maison commune fut deux fois forcée; la garde nationale deux fois désarmée; les canons furent enlevés aux cris de vive le roi! vive Louis XVII! La majorité des habitants était dans la stupeur, car pendant ces trois longues journées, la cloche du beffroi, dite *cloche d'argent*, n'avait cessé de faire retentir les airs du son lugubre de ses battements précipités. Enfin le calme se rétablit. Il y eut un assez grand nombre d'arrestations faites parmi les séditieux, mais sans conséquences sérieuses pour ceux qui en furent l'objet. Quelques-uns seulement furent condamnés à une courte détention.

De nos jours, assurément, des excès pareils à ceux qui furent commis pendant les trois journées de germinal trouveraient des juges bien autrement sévères.

Cette révolte contre l'autorité commença le 13 germinal an III (2 avril 1795). Dès le matin, des attroupements d'hommes, de femmes et d'enfants s'étaient formés dans divers quartiers de la ville, notamment aux abords de la maison commune, rue Saint-Lô, en faisant entendre des plaintes sur le manque de subsistances. Des voies de fait avaient été commises : le bonnet de la Liberté placé sur la maison commune avait été abattu.

A midi, une députation est admise à la séance du Conseil général de la commune. Elle est suivie d'une autre composée de six ouvriers. Un individu, nommé Gervais Le Clerc, entre brusquement ; il demande du pain ou qu'on lui coupe le cou, ajoutant à ses cris des propos séditieux. Les magistrats sont obligés de le faire arrêter ainsi qu'un autre particulier qui avait déclaré partager ses sentiments. D'autres députations sont successivement entendues ; elles se retirent en manifestant un mécontentement qui faisait craindre de plus grandes violences. Le maire leur avait représenté l'état de pénurie dans laquelle la ville se trouvait et l'impossibilité pour le moment de satisfaire à leurs demandes.

L'attroupement augmentant, ordre est donné de fermer les portes du Palais. Le danger devient de plus en plus imminent. La porte

Digitized by Google

d'entrée de la maison commune était fermée ; le peuple irrité en force les panneaux à coups de pavés et de masses et pénètre en un instant dans l'intérieur de la cour. Le Boucher Dutronché, maire, Le Coutour, agent national, et plusieurs officiers municipaux revêtus de leurs écharpes s'avancent pour le haranguer et le ramener au sentiment de son devoir, mais ces magistrats sont assaillis à coups de pierre; l'un d'eux, Pottier, substitut de l'agent national, est grièvement blessé à la tête. Plusieurs des séditieux dirigent leurs coups sur le maire et s'efforcent de le frapper avec le tronc de l'arbre de la Liberté qui venait d'être coupé. Cette populace mutinée se sentant en force, réclame impérieusement les deux hommes qui avaient été arrêtés, promettant de se retirer si on les rend à la liberté. Pour éviter de plus grands malheurs, les administrateurs municipaux poussent la condescendance jusqu'à les faire relâcher.

Le peuple, secrètement excité, s'arme de nouveau de pierres, en jette aux officiers municipaux tenant toujours séance, qu'il force ainsi à se retirer. Alors il pénètre jusque dans la salle d'audience, en brise les vitres, renverse tous les attributs, tous les emblêmes du gouvernement ; se répand ensuite dans les bureaux, enlève une partie des archives et se livre à tous les désordres.

L'autorité municipale, jusque-là, avait montré une mansuétude, on pourrait dire excessive ; elle requiert enfin la force armée, mais une faible partie de la garde nationale parvient seule à pénétrer dans la cour, et ne peut empêcher les factieux de s'emparer de neuf ou dix pièces de canon et de plusieurs caissons privés toutefois de munitions et qu'ils s'empressent d'aller braquer dans divers quartiers de la ville. Cette capture qu'ils croyaient importante pour leurs desseins, fut au contraire ce qui les perdit et sauva la ville, car forcés de se diviser pour garder les canons, ils ne se trouvèrent plus en nombre suffisant pour agir et finirent par se disperser sans avoir osé rien entreprendre. La garde nationale, aux approches de la nuit, reprit les canons et les mit en lieu de sûreté.

Pendant le tumulte de cette journée, les royalistes et les malveillants parcoururent la ville en proférant des cris contre-révolution-

Digitized by Google

naires, en coupant et en brûlant tous les arbres de la Liberté, en abattant les emblêmes de la République. Quelques citoyens furent contraints même de fouler aux pieds la cocarde nationale aux cris de vive le roi! Vive Louis XVII ! Les magistrats qui voulurent s'opposer à ces désordres furent insultés, dépouillés de leurs écharpes qui furent déchirées et brûlées, et poursuivis à coups de pierre. Un commandant de bataillon fut renversé dans le ruisseau, foulé aux pieds et maltraité à coups de bâton. La loi sur les attroupements fut lue par le maire. Trois fois, sans succès, il somma la multitude de se retirer. Les agitateurs sonnèrent le tocsin au beffroi et à plusieurs églises pour appeler à eux les habitants des campagnes.

Le Conseil général de la commune n'avait point voulu faire battre la générale, craignant par là d'augmenter l'irritation des esprits et d'occasionner de grands malheurs. D'ailleurs les citoyens n'étaient point armés ou l'étaient mal, et par cette raison, ils se croyaient dispensés de se rassembler pour dissiper les attroupements. Cependant le défaut d'ensemble et d'union aurait pu compromettre encore plus gravement la sûreté publique.

Toutes les boutiques, toutes les maisons et les spectacles avaient été fermées.

La nuit fut assez calme.

Le lendemain 14 germinal (3 avril) dès six heures du matin les attroupements recommencèrent à la maison commune. Un faible détachement de garde nationale, composé de cent cinquante hommes sur sept cents cinquante qui avaient été commandés, se plaça dans la cour ; la troupe de ligne ne s'y trouva point. A sept heures, quelques membres du Conseil municipal étaient rendus à leur poste ; les autres s'étaient abstenus ou n'avaient pu s'y rendre. Les attroupements forcent ces détachements placés aux deux extrémités de la rue Saint-Lô et se précipitent sur la porte d'entrée. La garde trop faible s'était retirée. Alors, la foule envahit la salle des séances où se trouvaient le maire, l'agent national, le substitut et quelques membres du Conseil. L'affluence, le tumulte, les menaces, les cris séditieux, empêchent le Conseil de délibérer. Des voix demandent

Digitized by Google

que l'on aille à l'administration du département avec les municipaux. Tout aussitôt le maire et ses collègues sont saisis et entraînés jusqu'au lieu des séances du département et du district, à l'ancien hôtel de l'Intendance, aujourd'hui l'hôtel de la Préfecture.

On monte dans la grande salle. L'agent national du district parle à la foule, mais sa voix se perd au milieu des vociférations. On demande du pain à grands cris.

Sur ces entrefaites, les membres du département étant arrivés, on s'écrie de toutes parts qu'il y avait du blé, qu'il y avait mauvais vouloir à refuser du pain ; qu'il fallait aller faire la visite des magasins à blé, en présence de la municipalité et des autres corps administratifs. A l'instant, des hommes et des femmes prennent par dessous les bras les membres des trois administrations et tous se portent en masse aux magasins de la commune, à l'entrée du Grand-Cours (1). Le peuple y entre ; il n'y trouve rien.

Trompés dans leur attente, ces misérables artisans de trouble, au lieu de reconnaître leur erreur et leurs torts, furent sur le point d'en venir aux dernières extrémités : la vie des magistrats qu'ils tenaient entre leurs mains fut menacée. Dutronché, maire, et Le Coutour, agent national de la commune, ne durent leur salut qu'au courage de quelques braves gens de la classe ouvrière, qui, indignés des excès auxquels ils les voyaient en butte, parvinrent à les arracher des mains de ces furieux.

Ces deux honorables citoyens, recommandables sous tous les rapports, et qui comme administrateurs ou comme hommes privés n'ont laissé que de précieux souvenirs, n'étaient pas encore au bout de leurs tribulations, car la journée se termina d'une manière aussi orageuse qu'elle avait commencé.

L'attroupement repasse le pont, puis il se divise : une partie reprend la route de l'administration du département ; l'autre moitié entraîne avec elle le président et un administrateur du district, l'agent national et le substitut de la commune et se porte au séminaire

(1) Ces magasins étaient construits vers l'endroit où se trouve aujourd'hui la place Lafayette.

Digitized by Google

de Saint-Vivien. En un instant, la salle du réfectoire est remplie de monde. On demande du pain et l'assemblée des sections. L'agent national observe qu'il ne peut délibérer seul ; il invite le peuple à se rendre à la maison commune, où étaient le maire et les autres administrateurs municipaux qui s'étaient trouvés séparés de leurs collègues au bout du pont. Le désordre loin de s'apaiser augmente de plus en plus.

Les habitants de Sotteville, accourus en masse à Rouen pour solliciter des secours, s'étaient joints aux agitateurs, et ce renfort avait augmenté l'audace de ces derniers. Ils se trouvaient là en grand nombre demandant à avoir part à la distribution du pain qui était faite aux habitants de la ville.

L'agent national répète qu'il ne peut statuer seul. Alors on se met en marche vers la maison commune, mais pendant ce temps le maire, accompagné d'une grande multitude, avait été reconduit chez lui. Le peuple qui était resté dans la salle du Conseil insistait toujours pour qu'une délibération fut prise relativement à l'augmentation de la distribution du pain, et à la convocation des sections. Il demande que l'on se transporte chez le maire.

A ce moment, l'agent national sort au milieu de l'attroupement avec le président du district et plusieurs autres administrateurs ; une députation de six individus est introduite chez le maire, auquel l'agent national expose que le vœu du peuple est que la ration du pain soit augmentée et que les sections s'assemblent. Le maire répond que le vœu du peuple est rempli ; qu'une délibération a été prise par les autorités administratives et qu'elle est à l'impression.

Cette réponse parut calmer les esprits et chacun se sépara.

Pendant cette journée de désordres, les cris de vive le roi ! vive Louis XVII ! A bas la Convention ! se firent entendre de toutes parts. Les arbres de la Liberté qui avaient échappé aux attaques de la veille furent coupés et brûlés.

Le soir, sur les sept heures, le représentant du peuple, Duport, arrivant de Dieppe pour retourner à Paris, fut arrêté par un groupe de jeunes gens allés à sa rencontre et qui lui demandèrent impérati-

Digitized by Google

vement ce qu'il avait fait pour assurer les subsistances de la ville, insistant pour que ce compte fut rendu publiquement. Ils le conduisirent à la cathédrale, dont l'intérieur était encore disposé en tribunes comme au temps de sa transformation passagère en *Temple de la Raison*, puis en *Temple à l'Eternel*. Duport satisfit à leur désir et revint chez lui accompagné de la même jeunesse qui lui servit d'escorte et dont une partie resta près de lui toute la nuit pour répondre de sa sûreté.

Plusieurs mesures furent prises pour hâter l'arrivage des grains, pour faire acheter du riz, pour faire jouir les habitants des communes rurales d'une distribution de pain, de riz, etc. Les commissaires de ces communes votèrent des remercîments au représentant du peuple et aux corps administratifs et se retirèrent aux acclamations de vive la République ! vive la Convention !

Quatorze sections improuvèrent énergiquement la conduite de ces hommes qui avaient profité de la disette pour égarer le peuple et pour s'en servir comme d'un instrument de contre-révolution.

Le lendemain 15 germinal (4 avril), d'autres personnages parurent sur la scène : les paysans des villages environnants descendirent tous en même temps à la ville, avec des sacs sur le dos. Leur attitude menaçante, imprimait une terreur telle que les boutiques se fermèrent dans la crainte du pillage.

Pendant cette singulière irruption, de bons et courageux citoyens parcoururent la ville, en frappant aux portes, secondés par les tambours qui battaient la générale. En moins d'une heure, quatre bataillons de la garde nationale furent sous les armes et prirent position dans les rues limitrophes de la maison commune, afin de protéger la municipalité qui était en séance.

Cette foule de campagnards inspira un moment quelques craintes à l'Assemblée.

Cependant, le maire, bravant tout danger, se porte à leur rencontre en les invitant à nommer parmi eux des commissaires qui exposeraient leurs besoins. Mais, loin d'accueillir cette proposition, ils se précipitent en foule dans la salle des séances, et

Digitized by Google

empêchent par leur présence et par leurs cris l'Assemblée de délibérer. Des malveillants soufflaient la sédition et la révolte en provoquant à crier vive le roi ! vive Louis XVII !

Vainement le maire s'efforce de leur persuader que leur demande sera prise en considération, vainement il les engage à se retirer, sa voix, son autorité sont méconnues: les cris et les menaces redoublent.

Sur ces entrefaites, les habitants d'autres communes arrivent et augmentent l'audace des premiers venus. Le maire les harangue de nouveau et leur assure que, s'ils laissent l'Administration délibérer librement, elle s'occupera de leurs intérêts. Mais tous les villageois en masse déclarent qu'ils ne se retireront que quand la force armée sera partie. Ils redoublent d'efforts pour pénétrer, se jettent sur la garde en s'écriant qu'ils ne seront tranquilles que lorsqu'elle sera licenciée. Alors le maire licencie le détachement qui se retire tambour battant, et aux cris de vive la République ! tandis que les paysans criaient : vive le Roi !

A peine la force armée est-elle retirée, que ceux-ci se précipitent dans la salle d'audience et renouvellent les scènes déplorables de la veille. Leur victoire toutefois fut de courte durée, car deux bataillons de la garde nationale, arrivant au pas de charge, parvinrent en un instant et sans violence à faire évacuer la salle en criant vive la République ! vive la Convention ! A bas les royalistes !

Aussitôt l'opinion publique se prononce, la cocarde nationale est reprise ; la joie se manifeste ; les citoyens s'embrassent et se félicitent du triomphe qu'ils viennent de remporter et des dangers auxquels ils ont échappé.

De nouveaux bataillons arrivent. Cernés de toutes parts, les paysans se réfugient dans la cour du Palais, n'osant plus avancer ni reculer. Là, on les réunit par commune ; des détachements armés les conduisent jusque aux limites de la ville, et leur départ ramène enfin la tranquillité.

Des mesures furent prises pour assurer le ferme rétablissement de l'ordre : des bataillons arrivèrent successivement et bientôt quatre

Digitized by Google

mille hommes armés firent des patrouilles et dissipèrent les attroupements.

Plusieurs des chefs royalistes de cette révolte furent saisis et incarcérés dans la maison d'arrêt, et les cris de vive la République ! vive la Convention ! A bas les royalistes, redoublèrent d'énergie.

A quatre heures et demie, après le rétablissement du calme, le représentant du peuple Duport, le directoire du département, le directoire du district, le Conseil général de la commune, les vingt-six sections, les officiers municipaux ou commissaires des villages d'Amfreville-la-Mivoie, Belbeuf, Blosseville, Boscherville, Canteleu, Darnétal, Déville, Boisguillaume, Epinay, Grand-Quevilly, La Vaupalière, Maromme, Mesnil-Esnard, Montigny, Saint-Aignan, Saint-Aubin-la-Campagne, Sotteville, Petit-Couronne, Petit-Quevilly, Quincampoix, Roumare, s'assemblèrent à la maison commune, en exécution des ordres du représentant du peuple Duport, pour s'occuper des moyens de pourvoir aux subsistances des diverses communes du district.

Après de longues discussions, il fut convenu que l'administration du district ferait jouir les citoyens des communes rurales d'une livre de pain par tête et par jour ; que la distribution du pain et du riz serait faite à raison de soixante sous la livre, quoi qu'elle revînt à l'administration à six livres douze sous. L'annonce de ces conventions fut accueillie par l'assemblée et par les tribunes aux acclamations de vive la République ! vive la Convention !

Le Conseil général, par l'organe du maire, vota des remercîments aux sections dans la personne de leurs commissaires pour l'énergie et le courage qu'elles avaient déployé en sauvant la ville des horreurs que lui préparaient les malveillants.

Dans la séance du 16 germinal, M. Thierry, membre de l'administration du district, qui avait été indignement maltraité dans la journée du 14 et enfermé par violence à la maison de justice (Conciergerie du Palais), fut rendu à la liberté. Il reçut du maire l'accolade fraternelle aux plus vives acclamations.

Le Conseil général prit ensuite une délibération, en vertu de

Digitized by Google

laquelle les sections nommèrent chacune un commissaire pour assister aux séances du Conseil général et y avoir voix consultative sur l'objet des subsistances; de plus, il fut enjoint à tous les habitants, hommes et femmes, de reprendre la cocarde tricolore.

Plusieurs personnes au nombre de sept, dont le domicile avait été violé, qui avaient été arrêtées et conduites en prison au nom du peuple, par attroupement et par violence, furent de suite relâchées. Mais, par une sorte de satisfaction accordée au parti royaliste, vingt-quatre citoyens enlevés à leurs familles et détenus aussi illégalement le 14 germinal, furent transférés de la maison de justice du Palais dans la maison d'arrêt de Saint-Lô par une délibération du Conseil général de la commune; toutefois un certain nombre ne tarda pas à être rendu à la liberté. C'étaient, outre l'ancien maire et l'agent national, des hommes qui avaient fait partie des autorités sous le régime abhorré de la Terreur. On vit même des femmes qui avaient figuré à la Société populaire séparées par force de leurs enfants.

L'épisode qui suit se rattache assez plaisamment aux tristes journées de germinal si heureusement terminées.

Un officier de la garde nationale nommé Marteau, négociant, se fait fort de débarrasser la place du Neuf-Marché de la foule qui l'encombrait. Il pénètre à grand peine avec sa compagnie aux abords de la place, et de là se met en mouvement, bayonnette en avant, avec une pièce de canon. La vue de ce canon et le bruit de ses roues effrayèrent tellement la multitude qu'elle s'enfuit en un clin d'œil.

Marteau, rentré triomphant à la municipalité, monte sur une chaise, car il était de fort petite taille, pour annoncer le succès obtenu. « Il n'y a, dit-il, à déplorer dans cette affaire que des sabots, quelques chapeaux et des bonnets qui sont restés sur le carreau. »

Des remercîments furent à l'instant votés au citoyen Marteau, aux vifs applaudissements des assistants.

Le maire, Le Boucher, dans un procès-verbal signé de lui et relatif aux faits qui le concernent personnellement, raconte avec détail toutes les péripéties du long drame pendant lequel lui et ses

Digitized by Google

collègues, échappèrent comme par miracle au danger de mort dont ils furent plusieurs fois menacés. Il expose les insultes, les outrages et les violences auxquels ils furent en butte, et dont ils furent heureusement délivrés, sans que l'humanité ait eu à gémir sur la perte d'aucun citoyen.

Il rapporte que, dans la salle du Conseil, un jeune homme de vingt à vingt-cinq ans, portant l'uniforme de la garde nationale, *l'a saisi au collet en faisant tous ses efforts pour l'arracher de sa place et le renverser ;* d'autres individus lui ont fait des gestes menaçants et tenu des propos très inquiétants, mais ceux qui l'environnaient paraissaient les improuver.

Lors de la marche par force au département (la Préfecture), ce sont deux femmes qui se sont emparées de sa personne ; elles l'ont pris par dessous le bras, en lui disant: *Ne craignez rien, nous ne vous quitterons pas ; il ne vous sera fait aucun mal.*

Au retour des magasins du faubourg Saint-Sever, lorsqu'on l'a fait rentrer par la porte Grand-Pont, au milieu de la rue, un jeune homme lui a offert, en le rassurant sur ce qui pouvait lui arriver, un verre d'eau-de-vie et un morceau de brioche ; il l'a d'abord remercié et cependant, lorsqu'il fut arrivé devant la boutique d'un vinaigrier, le même jeune homme lui ayant présenté itérativement un petit verre d'eau-de-vie, il l'a accepté, puis un deuxième.

Comme on le reconduisait à la maison commune, il a rencontré le citoyen Thierry, membre du district, amené par un autre groupe de gens qui l'invectivaient et se répandaient contre lui en menaces extrêmement inquiétantes : « Je les ai conjurés, dit le maire, au « nom de l'amitié qu'ils me témoignaient d'avoir les mêmes égards « pour le citoyen Thierry ; je l'ai pris par-dessous le bras, nous « sommes descendus dans la cour. Là, les menaces ont recommencé « contre ce membre du district. On me criait de tous côtés: *lâchez-le,* « ce que je n'ai point voulu faire, mais on nous a séparés par force « et j'ai su qu'ils l'avaient conduit en prison (1). »

(1) Cette scène émouvante a été retracée par Boilly, peintre, dans un dessin qui appartient à la collection Le Ber, de la bibliothèque de Rouen. Ce dessin est souscrit de ces lignes : 6077. — Emeute à Rouen à l'époque

Digitized by Google

« On m'a fait sortir de la cour de la maison commune pour me ra-
« mener chez moi. En entrant dans la rue Percière, un homme qui
« descendait cette rue s'est élancé comme un furieux et de fort loin
« pour se jeter sur moi ; mais les personnes qui m'accompagnaient
« l'ont arrêté, je n'ai été que légèrement atteint d'un coup de poing
« qu'il m'a porté et au même instant, cet homme a été saisi et ren-
« versé sur le pavé.

« Arrivé à la porte de ma maison, à quatre heures après midi,
« j'annonce que c'est là ma demeure et j'invite le peuple à se re-
« tirer. J'ouvre la porte librement et un instant après, l'attroupement
« est dissipé.

« Une demi-heure après, on frappe à ma porte. Un attrou-
« pement non moins nombreux que le premier s'y trouvait as-
« semblé... Un troisième attroupement vient encore frapper et de-
« mande que le pain soit à trois sous comme à Paris.

« Dans la route que l'on m'a fait parcourir, » continue le maire, dans son récit que nous abrégeons, « j'ai souvent entendu les cris
« séditieux de vive le Roi ! Des plaintes et des déclamations contre
« la Convention nationale. Les mouvements qui ont eu lieu m'ont
« paru excités par les royalistes qui ont persuadé au peuple que
« c'était par la faute du gouvernement qu'il éprouvait la disette et
« qu'elle cesserait dès qu'il aurait un roi.

« J'ai été injurié, menacé plusieurs fois dans les rues, tant par les
« *personnes* qui se rencontraient sur mon passage que par *quelques-*
« *unes de celles* qui formaient l'attroupement. Mais le plus grand
« nombre repoussait les injures et les menaces qui m'étaient adres-
« sées, en répondant : *Non, c'est un honnête homme.... Nous savons*
« *bien que ce sont ces gueux de Jacobins qui sont la cause de tout le*
« *mal.*

de la République, gr. in-folio en trav. portef. G. A. (bibliothèque Le Ber, Rouen). *Dessin original à la sepia* de Boilly père et du temps de l'événement. Le courage du maire sauve la vie à un citoyen que poursuit une populace furieuse armée de poignards et de bâtons.

(*Trait historique inconnu.*)



Digitized by Google

« Plusieurs femmes que je ne connais pas ne m'ont jamais quitté « et elles ont toujours pris ma défense.

« Sur les huit heures, j'ai appris que le représentant du peuple « était arrivé ; que la multitude s'était portée chez lui et l'avait « conduit à la cathédrale. J'ai reçu un billet du représentant du « peuple qui m'appelait auprès de lui. Je m'y suis rendu. J'ai trouvé « dans son appartement douze à quinze individus que j'ai jugés être « du nombre de ceux qui étaient revenus avec lui de la cathédrale. « L'un d'eux, que l'on m'a dit s'appeler Girard, a demandé au repré- « sentant de *confirmer les arrestations faites* de plusieurs personnes « inscrites sur la liste qu'il lui a présentée. *Le représentant du peuple « a déféré à sa demande.* Dix ou douze jeunes gens ont voulu passer « la nuit chez le représentant pour le garder, etc. »

M. Le Boucher Dutronché était un jurisconsulte très distingué et un homme de bien ; il jouissait de la considération publique et ses consultations étaient en quelque sorte regardées comme des arrêts.

Son surnom de Dutronché a été donné à une rue du faubourg Saint-Sever avoisinant le Pont-de-Pierre. C'est une digne récompense des services qu'il a rendus comme avocat et comme magistrat.

On pourrait regretter que cet hommage un peu tardif ne lui ait pas été accordé de son vivant, comme on l'a fait pour M. Lézurier-de-la-Martel, qui fut aussi maire de la ville de Rouen dans des temps difficiles et périlleux. Il est beau d'honorer la mémoire de ceux qui ont bien mérité de leur pays ; il serait peut-être mieux encore d'honorer de leur vivant les hommes qui se sont rendus chers à leurs concitoyens par un courage et une abnégation sans limites (1).

M. Thierry était un homme également recommandable. Avocat avant la Révolution, il fut d'abord administrateur et ensuite magis-

(1) Les portraits des anciens maires de Rouen, Defontenay et Louis Lézurier, décorent une des salles de l'Hôtel-de-Ville. Celui de Le Boucher méritait bien un semblable honneur.

Digitized by Google

trat. Il entra comme conseiller à la Cour impériale, dont il devint membre honoraire. Doué d'un esprit orné, d'une grande mémoire, d'un jugement très sain, cet aimable vieillard, que la mort a emporté le 30 août 1850, dans sa quatre-vingt-dix-septième année, a laissé à Forges-les-Eaux, où il s'était retiré, de longs et précieux souvenirs (1).

E. De la Quérière.

(1) « Je me rappellerai toujours avec émotion (m'écrivait une fois « M. Mallard, pharmacien à Forges-les-Eaux), que pendant le pénible hiver « de l'année 1846-1847, alors que j'étais caissier-secrétaire du bureau de « bienfaisance de Forges, il me dit en me remettant une première somme « assez considérable (deux cents francs) pour les besoins extraordinaires « des pauvres : *J'ai là un sac de trois mille francs ; puisez-y quand vous n'aurez « plus d'argent ; pourvu que j'aie* 150 *à* 200 *fr. pour mes besoins personnels, tout « le reste est à votre disposition pour faire face à une misère exceptionnelle ; et je « suis encore heureux d'être en position de donner.* »

M. Thierry avait quatre-vingt-quatorze ans lorsqu'il se montrait si généreux : inaccessible à la crainte de manquer qui caractérise souvent la vieillesse, il était du petit nombre de ces hommes d'élite dont la bienveillance et la générosité croissent avec les années, et il ne jouissait que d'une honnête aisance !

Digitized by Google

HISTOIRE DRAMATIQUE.

# RECHERCHES SUR LES ORIGINES

ET

# L'HISTOIRE DU THÉATRE A ROUEN

## AVANT PIERRE CORNEILLE.

### IV.

La représentation du *Triumphe des Normands* avait clos le XVe siècle ; ce fut le *Jeu du Mystère de la Passion* qui ouvrit la série du XVIe.

C'est seulement en 1502 que se place cette représentation ; mais ce ne sont point les confrères de la Passion qui l'ont entreprise, ni une confrérie quelconque : ce sont de *simples amateurs!* fait tout nouveau et qui mérite d'être signalé. La représentation elle-même n'a été mentionnée par aucune chronique, et l'abbé de La Rue est le seul qui semble en avoir vu la trace ; mais il ne la cite qu'en passant et sans en préciser la date. Cependant, elle dut être assez brillante ; le peu de détails que nous possédons tend à le faire supposer. A cette époque, on connaissait déjà plusieurs *Mystères de la Passion*, tous très longs et très compliqués. L'un était divisé en huit journées, un autre en quatre ; mais que de personnages ils mettaient en mouvement l'un et l'autre ! Le dernier, pour la première journée, se jouait à quatre-vingt-sept personnages ; la seconde journée, il en fallait cent ; pour la troisième, quatre-vingt-sept, et pour la quatrième, cent cinq !

Sans pouvoir dire lequel fut joué en 1502, nous savons que la représentation ne passa point inaperçue, puiqu'elle donna lieu à un procès devant l'Echiquier. Ce procès mit surtout en évidence le rôle de Pilate, et ce rôle; à lui seul, peut donner une idée du luxe qui fut déployé pour les autres. Le sieur

Digitized by Google

Lechevalier, qui en avait été chargé et qui s'en trouvait très honoré, voulut en augmenter l'importance par le luxe de son costume et l'éclat de son trône. Dans ce but, il s'adressa à un artiste nommé Souldain et le chargea de la décoration du trône de Pilate. Souldain s'acquitta de son mieux de cette œuvre, et, par les peintures et les dorures dont il le couvrit, il parvint à en faire un véritable bijou ; mais quand, après la représentation, l'artiste réclama le prix de son travail, Lechevalier fit la sourde oreille, se récria sur le chiffre, critiqua les travaux du peintre, et en fin de compte, un procès s'engagea devant le bailly. Des experts furent nommés, et leur rapport fit connaître que l'œuvre de Souldain était irréprochable, et que la somme de 30 livres qu'il réclamait était loin d'être exagérée. Lechevalier fut condamné à la payer. Peu satisfait de cette sentence, il en appela devant l'Echiquier. Mal lui en prit, car l'Echiquier, en confirmant la sentence du bailly, condamna Lechevalier à payer encore à Souldain une somme de 12 livres à titre de dommages-intérêts. De compte fait, le trône coûta donc, rien qu'en peintures et dorures, la modique somme d'environ 800 fr. ! Mais si le trône de Pilate avait été couvert de tant de dorures et avait coûté si cher, à quel chiffre donc dut atteindre l'ensemble de la représentation, et quel fut le luxe déployé dans les autres loges, si nombreuses dans ce long drame ? (1)

Par ces exagérations de dépenses, le *Mystère de la Passion* et tous les autres mystères, dont la mise en scène entraînait aux mêmes excès, devaient tomber bientôt ; comme aussi devaient tomber, mais beaucoup plus tard, les dignités de prince et de roi de certaines confréries. La même cause, c'est-à-dire l'exagération du luxe, fit abandonner les mystères et supprimer la dignité de prince.

Tandis qu'à Rouen, après la représentation de 1502, on paraissait décidé à ne plus succomber à de pareilles tentations, les campagnes, plus simples dans leurs goûts, s'adonnaient à jouer des farces et des comédies ; en voici quelques exemples :

En 1506, à Houville, on trouve que deux farces furent jouées ; mais quelle farces ! Œuvres de mauvais aloi, destinées à servir de vieilles rancunes, moyen d'associer le public à de perfides vengeances. C'est un ecclésiastique qui « compose et fait jouer publiquement une *farce* contre un sieur Robert Charpentier. » Il est vrai que cela lui attira, de la part de l'officialité, une condamnation à 40 sols d'amende et a huit jours de prison, et que, sans doute, il ne fut pas tenté de recommencer. Bientôt, cependant, Robert Charpentier eut son tour : pour se venger du prêtre, « il fit jouer contre lui

(1) Palais-de-Justice. Arrêt de l'Echiquier du 14 mars 1503.

Digitized by Google

« une autre farce dans laquelle il disait beaucoup de choses déshonnêtes. » Cette vengeance ne coûta à Charpentier que 30 sols d'amende (1).

En 1518, à Montgeron, Alard Bunou, autre ecclésiastique, fut condamné par la même autorité « à 24 sols d'amende pour avoir, en jouant publique- « ment *la comédie*, en présence du peuple, fait le rôle de fol et avoir parlé « irrévérencieusement des saints du paradis (2). »

En 1523, à Anvers, on trouve encore un ecclésiastique « condamné à « 40 sols d'amende pour s'être associé à des *comédiens* qui jouaient la *Fête des Valets* le jour de la fête patronale (3). »

Ces exemples suffisent pour établir que le goût du théâtre était au moins aussi prononcé dans les campagnes que dans les villes, et que, tandis que dans ces dernières on se ruinait pour jouer les mystères, les villageois se contentaient de jouer des farces et des comédies. Ils prouvent de plus que les ecclésiastiques y prenaient une large part. On voit même, dans le dernier exemple, que des comédiens ambulants parcouraient déjà la province, puisque l'ecclésiastique d'Anvers fut puni pour s'être associé à leurs jeux dans la *Fête des Valets*.

Bien qu'il ait été impossible de découvrir la trace d'autres faits semblables, nous croyons, néanmoins, pouvoir conclure de ceux-ci que le jeu des farces, des moralités et des joyeusetés était très fréquent dans les campagnes. En effet, les exemples cités ont été puisés dans les registres de l'officialité. Or, n'est-il pas présumable que si quelques représentations ont motivé des poursuites, le plus grand nombre a dû y échapper et n'a, par conséquent, laissé aucune trace.

D'un autre côté, il ne faut point oublier que les premières années du XVIe siècle marquèrent une période de progrès ; qu'on était en pleine renaissance et que si les arts florissaient, l'art dramatique dut suivre le mouvement ; il le suivit, en effet, mais dans d'assez tristes conditions. La seule amélioration à constater est la réforme de la mise en scène par l'abandon des mystères. C'était assurément un grand pas de fait, puisque l'obstacle le plus sérieux que rencontrait le progrès de l'art dramatique à Rouen, était précisément le luxe exagéré de la mise en scène. Une seule fois durant tout le XVIe siècle, après la représentation de 1502, on trouve encore trace du jeu d'un mystère, sans qu'il soit possible d'affirmer qu'il ait eu lieu, ni dans quelles conditions. Ce fut à l'occasion de l'entrée de Louis XII à Rouen, à la fin de septembre 1508. On voit, en effet, dans les Registres capitulaires,

(1) Archiv. du départ. Regist. capit. 357, 1506-1507.
(2) Archiv. du départ. Regist. capit. 373, 1518-1519.
(3) Archiv. du départ. Regist. capit. 383, 1523-1524.

Digitized by Google

qu'il fut arrêté « de faire jouer un mystère sur le parvis de Notre-Dame du-« rant le séjour du Roi, malgré les travaux de réparation qu'on était en « train de faire au grand portail. » Mais si ce mystère fut joué, ce dut être une bien mesquine représentation, comparée à ce qu'on avait vu, puisqu'au lieu de huit à dix mois de préparation, on n'avait pu avoir que quelques jours. Enfin, quelle qu'elle ait été et quelque mystère qui ait été joué, ce fut le dernier.

J'ai cité l'entrée de Louis XII à Rouen, je ne peux passer sous silence celle de François Ier, qui eut lieu en 1517, d'autant moins qu'elle fut extrêmement brillante et que le récit, imprimé immédiatement, vient d'être réimprimé par les soins de la Société des Bibliophiles de Rouen, avec une très remarquable introduction de M. Ch. de Beaurepaire.

Du prieuré de Grandmont jusqu'à l'église cathédrale, le Roi trouva sur son passage sept théâtres sur lesquels étaient représentés des *mystères*. Sur le premier, s'élevait une fleur de lys gigantesque qui s'ouvrit à la passée du Roi et laissa voir trois belles filles qui représentaient trois vertus : l'Espérance, la Tempérance et la Persévérance ; sur le deuxième, on voyait trois montagnes que plusieurs hommes sortis du plancher dudit théâtre s'efforçaient de mettre l'une sur l'autre, afin d'atteindre, pour le jeter en bas de son trône, le dieu Jupiter, qui était au haut de l'échafaud, un sceptre à la main.

Le troisième, qui était devant l'église Notre-Dame, représentait un grand cheval « ayant les piedz de devant jetés en l'air. »

Je passe les autres, en renvoyant le lecteur au très curieux récit de cette entrée ; mais le peu de détails qu'on vient de lire ne suffit-il pas pour constater que l'art dramatique n'avait pas marché ? Car, assurément, c'était bien le cas d'offrir à François Ier, au lieu de ces allégories plus ou moins ingénieuses, une véritable représentation théâtrale. Devant Louis XII, on avait joué le *Mystère de la Passion*, et ce fut peut-être pour cela que, n'en connaissant pas d'autre, on s'en tint aux allégories.

Nous ne citons qu'en passant une représentation du *Mystère de la Passion* qui, d'après l'abbé de la Rue (1), aurait été donnée à Rouen, dans le couvent des Dominicains, en 1520, et ce, parce que nous n'en avons pu trouver aucune autre preuve.

En renonçant à jouer les mystères, les Rouennais ne durent pas renoncer tout-à-fait au théâtre ; l'attrait qu'avait pour eux ce plaisir ne permet pas de le supposer. On doit donc croire qu'à moins d'obstacles sérieux, ils durent s'adonner aux représentations particulières dont il a déjà

(1) *Les Bardes et les Trouvères*, t. 1, p. 166.

Digitized by Google

été parlé, et que souvent ils s'exercèrent à jouer les farces et les moralités dont le XVIe siècle fut si fécond. Mais, dans ces conditions, les traces de pareilles représentations échappent complétement à l'histoire ; plus de démonstration extérieure, plus d'assemblée populaire au pied des échafauds ; dispense, par conséquent, de l'autorisation de l'officialité et de celle du bailly, et, par suite, affranchissement des autres mesures de police : telles devinrent les conditions nouvelles des représentations privées.

Quant à celles qu'auraient pu donner en public les comédiens ambulants, qui déjà parcouraient les provinces, elles durent être extrêmement rares ; en voici la raison :

Depuis le commencement du XVIe siècle, c'est-à-dire depuis la création d'un Echiquier permanent, une police plus régulière avait été organisée ; la surveillance des tavernes et des hôtelleries, partagée entre le bailly, ses lieutenants, les commissaires enquesteurs, les intendants de police et la commune, obligeait les voyageurs à donner leurs noms et qualités, et chaque jour, taverniers et hôtelliers devaient porter à qui de droit la liste des personnes qu'ils avaient reçues à coucher. Ni médecin, ni opérateur, encore moins un jongleur ou un comédien, ni tout autre voyageur de quelqu'état ou condition qu'il fût, ne pouvait échapper à cette surveillance tracassière. Et pour séjourner, médecin, chirurgien, jongleur et comédien, devaient se pourvoir d'une permission auprès du bailly. Pour annoncer ou pour vendre des drogues, comme pour jouer la comédie en public, l'usage était d'établir un théâtre ; cela se faisait ordinairement en dehors des remparts de la ville, et de préférence le long des quais. Pour cela, il fallait une *ordonnance* du bailly. Pour l'obtenir, certaines formalités étaient indispensables ; il fallait constituer un procureur : celui-ci rédigeait une requête au pied de laquelle le bailly ou, plus souvent, le vicomte, mettait un *soit communiqué au procureur du roi ;* le procureur du roi chargeait un commissaire enquêteur d'informer sur la *commodité* ou *incommodité*, et sur son rapport, il écrivait au bas de la requête : le procureur du roi *n'empesche*, ou, suivant les cas, *s'oppose ;* puis le vicomte rendait son ordonnance conforme, le plus souvent, aux conclusions ; quelquefois, mais très rarement, quand le vicomte avait refusé l'autorisation, *l'impétrant* recourait au Parlement par la voie de l'appel.

Cependant, ces difficultés de police n'étaient pas, à elles seules, de nature à empêcher les étrangers de venir à Rouen et d'y séjourner ; les faits qui se produisirent durant ce malheureux siècle le prouvent bien. Mais des obstacles beaucoup plus graves devaient bientôt éloigner de nos murs tous ceux qui auraient pu songer à y introduire des amusements frivoles. Quelle ville, en effet, fut plus tourmentée que la nôtre durant tout le XVIe siècle ?

Digitized by Google

De 1503 à 1525 la peste y fut presque permanente ; elle apparaissait dès le mois de mai et ne commencait à se retirer qu'aux approches de l'hiver. Qui dira les milliers de victimes qu'elle moissonna? Chaque matin, sous les halles, sur les places publiques, dans les rues, au coin des bornes, sous les traiteaux des poissonnières, dans les ruisseaux et dans les égoûts, on trouvait des cadavres. En vain l'échiquier, le bailly et les échevins concertèrent-ils les meilleures ordonnances de police; en vain, dès les années 1510, 1511 et 1512 prit-on contre le fléau toutes les mesures qui semblaient devoir le combattre, en créant les marqueurs, en cadenassant les maisons infectés; rien n'y fit.

En 1525 il parut se ralentir. Mais des inquiétudes d'un autre genre travaillaient les esprits. La discorde avait déjà secoué ses brandons et la réforme commençait sa propagande. Dès 1523 les petits livres de Martin Luther, distribués parmi le peuple, avaient été condamnés par le Parlement et livrés aux flammes. Cependant ni le feu, ni les arrêts ne devaient arrêter l'idée nouvelle, qui continua son chemin en semant la révolte.

D'abord, le mouvement avait subi une sorte de temps d'arrêt. La condamnation de 1523 avait eu pour résultat, sinon d'intimider les premiers apôtres de la réforme, au moins de les rendre plus circonspects ; au lieu de prêcher hardiment la nouvelle doctrine par les rues et sur les places publiques, ils se dissimulèrent et essayèrent de s'insinuer clandestinement parmi le peuple. Ce travail souterrain laissa, durant plusieurs années, l'autorité s'endormir dans une quiétude trompeuse et fit croire à la paix.

On était alors parvenu à l'année 1530. La peste faisant relâche et le peuple paraissant tranquille, la gaîté sembla vouloir renaître et avec elle le théâtre: Il existait à Sotteville un jeu de paume assez important, connu sous le nom de Saint-Antoine, parce que l'image de ce saint y pendait pour enseigne. Le lieu de *Saint-Antoine*, outre son jeu de paume, offrait aux promeneurs ses jardins et aux buveurs des tables.

Une Société, on ne sait laquelle, profita de ce moment de trève pour organiser, au lieu de Saint-Antoine, des jeux qui furent appelés *jeux de Sotteville* ; « ils commencèrent le dimanche septième jour d'août » et l'on y « joua *la Vie de Judas* » (1). Qu'étaient ces jeux de Sotteville dont aucun écrivain n'a parlé? Furent-ils organisés seulement pour le jeu de *la Vie de Judas*. Cela ne paraît pas probable et nous sommes tenté de croire, qu'au moins durant quelques mois, ce théâtre demeura à la disposition des amateurs, et, dans cette croyance, nous admettrions volontiers qu'une moralité dont il a été dit quelques mots, y fut jouée.

(1) Manuscrit Bigot, déjà cité.

Digitized by Google

Nous voulons parler de la *moralité très singulière et très bonne des blasphémateurs du nom de Dieu* (1). Sans rappeler ici les raisons excellentes qui ont porté M. Ch. Lormier à croire que cette moralité fut jouée à Rouen vers 1530, nous déclarons adopter complètement ses déductions et nous ajoutons que : puisqu'il est certain qu'en cette même année les *jeux de Sotteville* avaient été institués et qu'un théâtre avait été construit exprès au *lieu de Saint-Antoine*, il est plus que probable que la moralité des blasphémateurs y fut jouée après *la Vie de Judas*.

Cette moralité est, d'ailleurs, très intéressante pour l'histoire du théâtre à Rouen, puisqu'elle est la seule de cette époque qu'on puisse attribuer à un auteur rouennais et que, parmi celles dont le texte a été conservé, aucune, mieux qu'elle, ne révèle un progrès aussi réel. Il paraît que la mise en scène y est toujours à peu près la même : *Un théâtre à plusieurs estaiges*, puisque dans le prologue, on lit ces mots : « Vous pouvez voir là sus en ces estaiges » mais il faut remarquer qu'elle se rapprochait beaucoup des mystères ; on y voyait un paradis où se tenait « la Déité souveraine et divine, « les anges pleins d'honneur avec Marie la vierge très bénigne. » La guerre, la famine, la mort avaient aussi leurs étages, ainsi que le *Blasphémateur* ; l'Eglise avait le sien ; et, enfin, « l'enfer plein de soufre et venin » y figurait avec les démons et les damnés. La composition de l'œuvre révèle un progrès certain, une meilleure entente de l'art ; l'action commence à s'y dessiner et le dialogue a plus de vivacité, plus de vie. Il y a loin encore, certainement, entre cette œuvre et celles que produira Jodelle, mais on sent qu'elle y conduit. Malheureusement l'état de paix dont on croyait jouir à Rouen, ne devait pas continuer longtemps à favoriser les travaux des poètes, et encore moins les sociétés dramatiques. Les sourdes menées des agents de la *nouvelle opinion* commençaient à répandre l'inquiétude et l'agitation dans les masses. Les conciliabules nocturnes appelaient de tous côtés la surveillance de la police et provoquaient déjà les rigueurs du Parlement ; les esprits et les cœurs étaient plutôt disposés à demander la protection divine par la prière, par des processions publiques, par des fondations pieuses, qu'à se livrer aux réjouissances du théâtre.

Dans de pareilles circonstances, toutes les confréries pieuses redoublaient de zèle et cherchaient à combattre le puritanisme des réformateurs, en donnant à leurs cérémonies plus de pompe et d'éclat. Ce fut, sans doute, sous l'empire des mêmes sentiments, que la confrérie de la Passion, en 1543,

(1) L'analyse de cette moralité a été publiée par M. Ch. Lormier, avocat, dans la *Revue de la Normandie*, 1862, p. 286.

Digitized by Google

modifia ses statuts. Pour augmenter la pompe des solennités de la semaine sainte, et par là, toucher plus sûrement les cœurs, elle décida que, le vendredi saint de chaque année, le *Mystère de la Passion* serait représenté par les confrères. Ce n'était plus comme en 1491, 1492 et 1498, une fête ou une entreprise facultative, c'était, maintenant, une cérémonie pieuse et obligatoire, dont la charge était imposée au *prince* de la confrérie. Cette obligation fut d'abord ponctuellement exécutée et sans interruption jusqu'en 1562 ; reprise après les troubles de cette malheureuse année, et continuée jusqu'au moment où les guerres de la Ligue l'interrompirent de nouveau, la représentation annuelle du mystère ne recommença qu'en 1597 ; mais ces interruptions fréquentes avaient fortement ébranlé l'institution elle-même et suscité de la part des princes, que les votes des confrères chargeaient, chaque année, de ce ruineux honneur, des velléités de résistance. Les grands frais que la représentation du mystère faisait peser sur le prince, finirent par engendrer de telles répugnances que maintes fois cette charge fut refusée par les élus, et que le Parlement dut intervenir pour les contraindre à l'accepter et à en remplir les obligations. On conçoit que ces démêlés judiciaires apportaient un grand trouble au sein de la confrérie. De plus, ils la discréditaient aux yeux du Parlement lui-même ; parce que, à chaque nouveau procès, de nouveaux abus lui étaient révélés. C'est ainsi qu'il condamna et défendit le *Festin* qui suivait ordinairement la représentation du mystère et dont le *prince* faisait tous les frais ; c'est ainsi encore qu'en 1608 la représentation du *Mystère de la Passion* tomba tout-à-fait « sous « la désapprobation de l'Eglise et du Parlement, comme chose qui excitait « plutôt la curiosité que la piété des spectateurs et qui n'apportait aucune « bonne édification. »

On était loin du temps où le lieutenant du bailly de Rouen, en 1491, se glorifiait publiquement « d'être échevin et frère de la Passion ; » c'est que depuis qu'en 1543, la confrérie avait rendu le jeu du mystère obligatoire une fois l'an, elle s'était débarrassée de ce soin en appelant à son aide les frères de la Passion de Paris, qui se chargeaient, *moyennant salaire*, « de représenter les personnages de la Passion ; » ce qui faisait dire au Parlement, dans l'un de ses arrêts, « que la confrairie de Rouen faisait jouer le « mystère par de *pauvres gens gaigés* (1). »

Ainsi tomba cet usage. C'est tout ce que nous devions raconter sur la confrérie de la Passion.

(1) Archives du Palais-de-Justice. Arrêts du Parlement, 17 mai 1650 et 6 juillet 1651.

Digitized by Google

On a dit quelque part « que vers le milieu du XVIe siècle, une troupe de « comédiens anglais avait passé la Manche et tenté de s'installer à Rouen ; « mais que le Parlement les avait chassés, sous le ridicule prétexte qu'ils « parlaient un jargon à la faveur duquel ils pourraient se livrer impuné- « ment à des attaques contre la religion catholique. »

Ce fait est vrai au fond, et nous en parlerons bientôt, en lui assignant sa date précise ; mais en le plaçant au milieu du XVIe siècle, on l'a peut-être confondu avec le suivant, qui n'a cependant pas le même caractère.

En juin 1542, une bande *d'Egyptiens* était arrivée à Rouen avec l'intention d'y séjourner aussi longtemps que possible ; mais depuis que « ceux de la nouvelle opinion » avaient commencé « leurs menées et conciliabules de nuict, » la police était devenue aussi vigilante qu'ombrageuse, et elle ne permettait aux étrangers de séjourner qu'à bon escient. Elle intima donc aux Egyptiens l'ordre de déguerpir. Ceux-ci résistèrent et recoururent au Parlement. Là, « un particulier soy nommant le *comte Martin*, pour luy et « ses compaignons en nombre de onze, eulx disant natifs de la petite « Egypte, demanda permission de passer par ce pays de Normandie, vivant « à leurs despens, pour eulx en retourner en leur pays, le temps parachevé « de leur périgrination dont ils dient ne *devoir être que ung an.* »

Mais le Parlement, qui tenait tous les étrangers, et surtout les Egyptiens, en grande suspicion, leur ordonna « de promptement et en toute dili- « gence vuider de ce pays de Normendie et en vuidant d'iceluy leur enjoi- « gnit payer ce qu'ils y prendraient pour leur dépense raisonnable, leur « inhiba et deffendit de arrester ni séjourner en ung lieu plus longtemps « qu'il leur serait nécessaire pour leur disnée et couchée (1). »

Il fallut bien obéir. Le comte Martin et ses onze compagnons partirent donc, chassés comme gens sans aveu, avec injonction de *payer leur dépense*, mais non *à cause de leur jargon*. Il est certain néanmoins que si c'étaient des comédiens, on ne leur laissa pas le temps de jouer la comédie.

Au reste, en 1542, la présence à Rouen d'une troupe de comédiens, n'eût pas encouru, à ce point, les rigueurs du Parlement, si, par ses allures et par son passé, elle ne les eût provoquées. Fort ombrageux, il est vrai, à l'endroit des religionnaires, il était au contraire très tolérant envers ceux qui cherchaient à distraire le peuple de ses souffrances en l'amusant ; et si une troupe quelconque de comédiens, non suspecte d'intrigues avec les agents de la réforme, avait osé braver la peste et les autres dangers que présentait le séjour dans notre ville, à coup sûr le Parlement ne l'eût pas repoussée.

(1) Archives du Palais-de-Justice. Arrêt du Parlement, 14 juin 1542.

Digitized by Google

Une seule troupe eut ce courage vers cette époque : ce fut en 1556. Depuis trois à quatre ans, l'accès de la ville était devenu plus facile ; les mesures de police, moins sévèrement appliquées contre les étrangers, semblaient annoncer plus de sécurité à l'intérieur. L'époque avancée de la saison rassurait d'ailleurs contre « le danger de peste » quand la troupe en question se présenta ; on était au mois d'octobre. Ce n'était point, comme on pourrait le croire, la confrairie de la Passion de Paris qui envoyait ses frères exploiter la province ; c'était une *vraie troupe de comédiens*, la *première* qui soit venue à Rouen et, croyons-nous, *la seule*, avec les Anglais, dont il sera parlé plus loin. Elle avait son *directeur*, ses acteurs et ses chœurs ; et, chose remarquable, il ne lui fallut ni échafauds, ni establies pour donner ses représentations. Ce n'est plus en plein air qu'elle se propose de jouer ; ce n'est point non plus au jeu de Paume des Braques, ni à celui des Deux-Maures, qui n'existaient point encore, mais « c'est au jeu de Paume où pend pour enseigne le Port-de-Salut » qu'elle s'installe ; c'est dans cette propriété, appartenant à Jean Lasne, sur la paroisse Saint-Etienne-des-Tonneliers, et tout près des Cordeliers, que *va réellement commencer le théâtre de ouen.*

La troupe n'était pas nombreuse : neuf individus seulement la composaient ; son directeur s'appelait Pierre Lepardonneur, et les acteurs étaient : Toussaint Langlois, Nicolas Lecomte, Jacques Langlois, Nicolas Transcart et Robert Hurel ; ils avaient avec eux *trois petits enfants chantres.*

Installés depuis deux jours au Port-de-Salut, avec l'autorisation du bailly, ils y avaient commencé leurs représentations et les continuaient paisiblement, lorsque, le troisième jour, au milieu d'une scène *de la Vie de Job*, la salle est envahie par deux sergents qui ordonnent aux acteurs de cesser leur jeu immédiatement et qui somment le public de se retirer sur l'heure !

Jugez avec quelles protestations, quelles injures et quel tapage cet ordre fut reçu. Sortir quand on s'amusait si bien et quand on avait *payé sa place ;* car, *pour la première fois*, on voyait ce progrès de *payer sa place en entrant ;* mais sortir sans reprendre son argent, il ne fallait pas y compter. D'un autre côté, les acteurs, si contents tout à l'heure en face d'un public nombreux et d'une brillante recette, pouvaient-ils se résigner à rendre cet argent, déjà gagné en partie, et dont, en vérité, ils avaient grand besoin.

Cependant, comme il fallait obéir à l'instant même aux sergents, qui, tout prêts à verbaliser en cas de refus, se tenaient là, *l'escriptoire* au côté, papier et plume en main, il se fit entre les acteurs et le public un traité verbal dont l'exécution ne se fit pas attendre. Tous interjetèrent *haro* contre les sergents et se rendirent au Palais-de-Justice pour soumettre l'affaire au Parlement.

Digitized by Google

Tout ceci s'était passé vers le milieu du jour; car, en ce temps-là, les représentations dramatiques commençaient dès la matinée; mais l'audience du Parlement étant suspendue, ce ne fut qu'à deux heures que nos appelants purent être admis. Le public étant resté dans la cour et aux abords du Palais, Lepardonneur et ses acteurs se présentèrent seuls dans la grand'-chambre dorée du plaidoyer. Introduits par l'huissier de service et escortés d'un procureur, ils présentèrent leur requête, conçue en ces termes :

« Nos Seigneurs,

« *Depuis* notre installation *jusqu'à ce jour* au Port-de-Salut, nous nous « sommes conduits honnestement et sans nul reproche. Nous avons fait, « pour la *récréation* des habitants de cette ville, *de grandes dépenses dont nous « sommes encore redevables;* en outre, il nous a fallu *achepter des draps de soie, « des toiles* et tant d'autres choses *pour la décoration*, qui ne sont payées, « mais qui l'eussent esté, si aulcun empeschement ne nous eût esté « donné.

« Nous vous supplions donc, nos Seigneurs, de nous permettre de para- « chever nostre jeu, et nous nous engageons pour l'advenir à ne *faire son- « ner le tabourin* par la ville, ne autre instrument faisant bruict, et *aussi « à communiquer à telle personne qu'il vous plaira ce que nous aurons intention « de jouer.* »

Nous l'avons dit, le Parlement n'était point antipathique à ces jeux, mais il était ombrageux; avant de délibérer sur le fond de la requête, il rendit un premier arrêt dans lequel il était dit :

« Comme *c'est la première fois qu'une troupe se présente et joue en public « moyennant sallaire*, la Cour ordonne que frère Mathieu des Landes, pro- « vincial des Carmes, et Jehan Lambert, chanoine et pénitencier de Notre- « Dame, vont examiner *les moralités* et farces que les requérants se pro- « posent de jouer. »

Cela fut exécuté presque séance tenante, car peu d'instants après les pièces ayant été remises entre les mains des deux théologiens, dès le lendemain ils firent leur rapport, et le Parlement rendit ensuite son arrêt en ces termes :

« Permet aux suppliants d'achever leur jeu ainsi qu'ils l'ont commencé, « parce qu'ils ne feront leurs dits jeux que le dimanche après vespres et ne « feront sonner le tabourin ne autre instrument faisant bruict pour assem- « bler le peuple et aussi qu'ils ne joueront la farce du *Retour de mariage*, et « que en tous leurs jeux jusqu'à l'achevement d'iceux se y conduiront hon- « nestement et modestement;

Digitized by Google

« Et les dites moralités achevées, défense d'en jouer d'autres sans *nouvelle* permission (1). »

Voilà certes un fait bien constant ; c'est le Parlement lui-même qui l'affirme en disant que *c'est la première fois qu'une troupe se présente pour jouer en public.* Qu'on ne dise donc plus que des « troupes de comédiens avaient « l'habitude de venir à Rouen passer les mois de juin et de juillet. » Nous étions certains déjà qu'avant 1556, jamais il n'en était venu ; mais nous sommes heureux de pouvoir asseoir cette certitude sur un document aussi décisif.

Pourquoi donc le bailly avait-il envoyé ses sergents troubler les comédiens au Port-de-Salut ? L'arrêt le dit : c'est d'abord parce que Lepardonneur avait fait sonner le tabourin, et ensuite parce qu'il n'avait pas soumis son programme à qui de droit ; infractions capitales sur lesquelles il avait été impossible de fermer les yeux. En effet, depuis 1523, c'est-à-dire depuis le commencement de la réforme, le Parlement avait rendu plus de *trente arrêts* pour « défendre de sonner le tabourin ou autre instrument faisant bruit ; » et par d'autres arrêts, également nombreux, il avait établi une police sévère à l'égard des livres, libelles, chansons, pasquinades, etc.

A l'avenir donc, les comédiens devront se conformer à ce *règlement* et soumettre les pièces qu'ils se proposeront de jouer à l'approbation de ceux qui seront désignés à cet effet par la justice.

On ne peut dire combien de temps durèrent les jeux de cette troupe à Rouen ; mais il est probable qu'elle y fit de bonnes affaires, puisqu'elle revint au mois de janvier 1558. Cette fois, la troupe avait subi quelques modifications. Lepardonneur en était toujours directeur, mais on y voit trois nouveaux acteurs : Nicolas Michel, dit Martainville, Nicolas Roquevent, dit Leboursier, et Jacques Caillart. Seulement les circonstances n'étaient plus autant favorables, et Lepardonneur ne tarda pas à s'en apercevoir. Le bailly le reçut avec bienveillance et l'autorisa à « commencer *ses jeux en* « *chambre aux jours de fêtes* de moralités et de farces pour la récréation du « peuple et des habitants, » mais en observant que son autorisation ne vaudrait qu'après que le Parlement l'aurait ratifiée. Cette restriction ne présageait rien de bon. Aussi quand, le 27 janvier 1558, Lepardonneur et sa troupe se présentèrent devant les conseillers de la grand'chambre, au lieu de l'accueil encourageant qu'ils en avaient reçu en 1556, ne rencontrèrent-ils que des magistrats impatients et peu disposés à les écouter. Depuis plusieurs heures ils avaient présenté leur requête, et la Cour était entrée en délibération ; ils étaient là, dans la grande salle des Procureurs,

(1) Archives du Palais-de-Justice. Arrêt du Parlement, 25 octobre 1556.

Digitized by Google

attendant avec inquiétude une décision. Mais la Cour avait bien d'autres soucis! Ce jour-là précisément elle avait été assemblée extraordinairement pour s'occuper des intérêts généraux de la ville. Depuis un an, non-seulement la misère était devenue extrême, mais la peste était venue se joindre à la disette ; d'un autre côté, les inquiétudes étaient encore augmentées par la turbulence des *religionnaires*, par leurs sourdes menées, par leur attitude, qui devenait chaque jour plus menaçante. C'était sur ces graves questions que la Cour se préparait à délibérer quand Lepardonneur s'était présenté. Aussi quand les portes s'ouvrirent et que la voix de l'huissier eu annoncé : la Cour! fut-il facile à chacun de pressentir que des mesures sévères allaient être ordonnées. En effet, dans un arrêt de quatre pages, le Parlement prescrivit toutes les mesures de police que, selon lui, les circonstances exigeaient, et dans cet arrêt même, les comédiens ne furent point oubliés, car il défendit, tant à Lepardonneur qu'à tous autres, « de « jouer farces ni moralités, parce que ces divertissements entraînaient à de « vaines et inutiles dépenses (1). »

Lepardonneur et les siens se le tinrent pour dit et décampèrent. Mais c'en était fait; jamais plus, durant tout le XVIe siècle, *aucune troupe de comédiens* ne devait espérer d'être tolérée dans une ville où la justice se montrait si sévère et où, d'ailleurs, la disette, la peste et les troubles civils étaient en permanence.

E. Gosselin.

(*La suite à la prochaine livraison.*).

(1) Archives du Palais-de-Justice. Arrêt du Parlement, 27 janvier 1558.

Digitized by Google

911

# POÉSIE.

## UN BOURG EN PROGRÈS

CONTE.

Saint-Tard est un gros bourg, dont le nom peu connu,
Sans doute jusqu'à vous n'était jamais venu.
Il possédait pourtant, choses dignes d'envie,
Un bureau de police et la gendarmerie,
La justice de paix et l'enregistrement,
Un hospice assez grand légué par testament,
Un garde-général, deux huissiers, un notaire.
Mais rien de tout cela n'a pu le satisfaire :
Les modestes honneurs d'un chef-lieu de canton
Ont paru trop mesquins à son ambition ;
Ignoré bien longtemps, perdu dans la montagne,
Le progrès à la fin l'a séduit et le gagne,
Et par l'esprit du temps à son tour stimulé,
A de plus hauts destins il se croit appelé.

Je ne vous dirai pas combien d'œuvres viriles
On y vient d'accomplir à l'instar de nos villes :
Le chevet de l'église, autrefois trop cerné,
D'un square en miniature en ce moment orné ;
La principale rue ouverte et redressée,
Avec trottoirs d'asphalte et pavage en chaussée ;
Le gaz illuminant dans les obscures nuits
Les bourgeois attardés qui rentrent au logis ;
Un aqueduc creusé dans le roc à grand'peine,
Pour lui porter les eaux d'une source lointaine,
Et le budget local, tableau moins séduisant,
Déjà chargé d'emprunts et toujours grossissant.



Digitized by Google

Ce n'est là, le sujet mérite qu'on l'expose,
Qu'un des moindres côtés de sa métamorphose.
Les richards de l'endroit, d'un noble zèle épris,
S'y font, chaque saison, habiller à Paris;
Si quelque mariage important s'y projette,
Soyez sûr qu'à Paris la corbeille s'achette;
Un parrain qui sait vivre et qui peut bien payer,
A soin de commander ses bonbons chez Boissier;
S'il faut, dans un dîner, un poisson pour entrée,
On écrit à Chevet d'envoyer la marée;
De sorte qu'à Saint-Tard, en toute occasion,
Se fournir à Paris est du dernier bon ton.

La Province, en effet, comme une humble vassale,
S'efforce à copier en tout la Capitale.
Modes, langage, mœurs, c'est de là que tout vient,
Le beau comme le laid, le mal comme le bien.
Contre cet engoûment que mille faits attestent,
Trop souvent le bon goût et la raison protestent;
Mais pour mettre à néant ces scrupules vieillis,
Il suffit de répondre : On le fait à Paris.

Or, la Musique étant, dans le siècle où nous sommes,
Un moyen merveilleux de gouverner les hommes,
Son culte dans Paris étant fort en honneur,
Saint-Tard a dû l'admettre avec la même ardeur.
Vous l'y trouverez donc de tous côtés glissée;
Avec le rudiment on l'apprend au Lycée.
Il n'est pas de maison où, du matin au soir,
En dépit des voisins qu'il met au désespoir,
On n'entende un piano qu'un débutant tapote
Répéter sans merci vingt fois la même note.
Pour les filles surtout c'est, sans distinction,
Le fonds le plus certain de l'éducation.
On n'y rencontre point de père de famille
Qui penserait trouver un époux à sa fille,
S'il ne la condamnait, pour un temps infini,
A pâlir sur les airs qu'édita Pacini.
Souvent, à dire vrai, c'est bien peine perdue:
Si, grâce aux longs efforts d'une étude assidue,

Digitized by Google

Quelques-unes ont pu jouer à livre ouvert,
Sous l'œil du professeur, Meyerbeer ou Schubert,
Combien n'en voit-on pas, quand l'hymen les engage,
Déserter le piano pour les soins du ménage.
Tout le monde, après tout, n'a pas le feu sacré
Et l'on peut, selon moi, sans paraître arriéré,
Quand l'artiste d'ailleurs est assez inhabile,
Sacrifier un peu l'agréable à l'utile.

La musique de chambre a pourtant à Saint-Tard
Quelques adorateurs qui ne rêvent que l'art;
Heureux de se produire, ils donnent chaque année,
Dans un salon d'emprunt, leur grande matinée.
Mozart et Beethowen, bien des fois répétés,
Y brillent, ce jour-là, dans toutes leurs beautés.
Mais comme un grand concert de musique savante
Pour beaucoup d'auditeurs n'est point chose amusante,
Comme certains d'entre eux pourraient, loin d'applaudir,
Même au plus beau moment, bâiller et s'endormir,
Toujours l'ordonnateur sait, en homme pratique,
Se faire accompagner par un chanteur comique,
Dont les refrains légers et le *brio* piquant
Font plus pour le succès que l'air le plus savant.

Triste nécessité, direz-vous, mais qu'y faire?
On a ce que l'on peut, non ce que l'on préfère.
Au prix exorbitant que coûtent les ténors,
Quand il faut ajouter la danse et les décors,
L'opéra maintenant devient plaisir de prince,
L'opérette à sa place a conquis la province:
Seule elle anime un peu ses théâtres déserts
Et n'a d'autre rival que les cafés concerts.

Rival heureux aussi, dont la vogue est immense!
Saint-Tard en compte deux qui se font concurrence.
L'un, d'un degré plus haut, au genre Thérésa
Ajoute quelquefois de grands airs d'opéra;
Pour l'autre, la musique est un simple accessoire;
Elle est là seulement pour engager à boire

Digitized by Google

Et c'est la qualité des consommations
Qui séduit le public autant que les chansons.
Joignez que notre bourg, ce cumul n'est pas rare,
Possède un Orphéon doublé d'une Fanfare,
Qu'on les voit figurer, en toute occasion,
Régates ou concert, course, exposition,
Cultivant à la fois le grave et le folâtre
Et passant tour à tour de l'église au théâtre;
Qu'un concours annuel à leur ambition
De médailles d'honneur offre une ample moisson;
Que maint orgue ambulant, chaque jour, court la rue,
Râclant l'air du *Trouvère* ou du *Pied qui remue* ;
Que de joyeux vivants, héritiers du Caveau,
Ont de ses vieux flonflons relevé le drapeau,
De sorte que partout reine absorbante et fière,
La musique à Saint-Tard semble l'unique affaire.

Mais ce ne sont pas là pourtant les seuls plaisirs
Qui de ses bons bourgeois occupent les loisirs.
En dépit de l'Octroi contre lequel ils grondent,
Les débits de liqueurs et les cafés abondent.
Un statisticien en train de tout compter,
N'aurait pas une rue où l'on n'en put citer
Et, l'été, du trottoir usant faute d'espace,
Aux promeneurs pressés ils disputent la place.
Mais Bacchus qu'autrefois on aimait à chanter
N'est plus l'unique dieu que l'on vienne y fêter :
On lui voit dans l'absinthe un rival apparaître ;
Avec lui le cigare y trône et règne en maître.
Le cigare : voilà le vrai roi de nos jours;
Son empire absolu durera-t-il toujours ?
La mode qui l'élève aujourd'hui sur son aile
Par un soudain retour le détrônera-t-elle ?
Qui sait ? je ne veux point, prophète de malheurs,
Ameuter contre moi tout le ban des fumeurs
Et je trouve parfait, honni soit qui s'en fâche !
Qu'à la barbe d'autrui l'on fume sans relâche.
Nicot fut du tabac chez nous l'introducteur :
Si, par reconnaissance envers son bienfaiteur,

Digitized by Google

Pour faire à sa mémoire une juste auréole,
Chaque fumeur venait apporter son obole,
Voltaire et Jeanne Darc, qu'on acclame aujourd'hui,
Auraient assurément moins de succès que lui ;
Mais la reconnaissance est une vertu rare,
L'obole de Nicot coûterait un cigare.

Les bourgeois de Saint-Tard d'ailleurs sont peu portés
A faire grand assaut de générosités.
Les plaisirs que l'on peut se donner sans dépense
Auprès d'eux de tout temps ont eu la préférence ;
Ils n'ont point pour défaut la prodigalité.
Un savant du chef-lieu, professeur retraité,
Qui consacre, par goût, ses loisirs aux sciences,
Y vint, dans un hiver, donner des conférences.
Les premiers de ses cours furent assez suivis,
Le public, au début, étant admis gratis.
Mais dès qu'il exigea de la foule attirée,
Pour faire face aux frais, un léger droit d'entrée,
On trouva le plaisir acheté par trop cher
Et le conférencier prêcha dans le désert.

Or de ces faits divers cités à l'aventure
Peut-être voudra-t-on essayer de conclure
Que le nom de Saint-Tard n'est là que pour cacher
Un autre nom qu'il faut plus près de nous chercher.
Je ne puis, pour ma part, vous le dire et pour cause ;
Et je laisse au lecteur à décider la chose.

A. Decorde.

---

Digitized by Google

# BIBLIOGRAPHIE NORMANDE.

LA LITTÉRATURE FRANÇAISE DEPUIS LA FORMATION DE LA LANGUE JUSQU'A LA RÉVOLUTION. — Lectures choisies par le lieutenant-colonel Staaff, officier de la Légion-d'Honneur, ouvrage honoré des souscriptions des ministères de la maison de l'Empereur, de la guerre, de la marine et de l'instruction publique en France. Troisième édition. Paris, Didier. 1866, 1 vol. de 900 pages. — Prix : 7 fr. 50.

Ce livre, fruit de nombreuses lectures, nous est donné, phénomène singulier, par un étranger qui connaît admirablement toutes les finesses de notre langue. S'il n'a pas rédigé lui-même les notices littéraires, s'il a laissé ce soin à un poète distingué, M. Auguste Robert, c'est par réserve sans doute, car le choix des morceaux de cette belle anthologie indique que rien de ce qui regarde la littérature française n'est inconnu à M. le colonel Staaff.

Du reste, il n'a guère besoin d'être recommandé par nous, puisque sa publication a été honorée d'une souscription de Son Excellence le Ministre de l'Instruction publique, et que, par une décision toute récente, elle a figuré, hors concours, à l'Exposition universelle de 1867, dans l'une des vitrines consacrées aux chefs-d'œuvres de l'intelligence ; mais signaler une œuvre utile à ceux qui pourraient ignorer sa valeur, c'est leur procurer de pures jouissances dans une sphère où elles ne sont accompagnées d'aucun trouble.

Les *Lectures choisies* du colonel Staaff commencent, ainsi que l'indique le titre, aux origines de notre littérature et embrassent tout le cercle de son développement. Naturellement, la Normandie, si abondante en célébrités de tout genre, devait fournir un large contingent à cette anthologie d'une universalité jusqu'ici inconnue. Son ancienne poésie est représentée ici par des citations de Marie de France, de Robert Wace, de Gringoire, qu'un auteur parisien a eu le tort de mettre sur la scène il y a quelques mois, comme si un Bohême d'un talent secondaire était nécessairement le type du poète d'Olivier Basselin, qui se noyait dans les flots d'un vin moins généreux que le Malvoisie du duc de Clarence. Beaucoup d'autres noms

Digitized by Google

moins connus se rangent en auréole autour de ceux-ci. Mentionnons, dans le nombre, celui de Jean Parmentier. Il ne fit point d'admirables vers; mais, originaire de Dieppe, il soutint la renommée maritime de ses compatriotes, et fut le premier Français qui aborda au Brésil et à Sumétra.

Il n'y avait rien à découvrir dans la littérature du XVII^e siècle, dont les chefs-d'œuvre sont partout connus et signalés; mais lorsque l'auteur n'a pas cru devoir citer des extraits, il a dédommagé ses lecteurs par des mentions essentielles qui font connaître les écrivains distingués, soit qu'ils nagent dans des mondes utopiques, comme l'abbé de Saint-Pierre, soit qu'ils se livrent à l'érudition, comme le savant Huet, ou qu'ils remontent aux temps obscurs du moyen-âge et de la scolastique, comme Lanfranc, qui fut abbé du Bec, et dont saint Anselme fut le disciple le plus renommé. L'encyclopédie du colonel Staaff est si complète quant à la Normandie, la seule contrée qui nous occupe en ce moment, qu'on y trouve le nom du Poussin. C'est qu'en effet, l'immortel auteur du *Déluge* et de *Moise sauvé* a laissé des lettres d'un haut intérêt.

Tout ceci concerne la partie déjà publiée. Quant à la partie moderne, non imprimée, sur laquelle il nous a été permis de jeter un coup d'œil discret, nous osons dire qu'elle n'est pas la moins intéressante, et elle plaira d'autant mieux qu'il sera facile de l'acquérir au moyen d'une souscription qui l'offre à un prix avantageux pour les acquéreurs par anticipation. Là brillent tous les noms des fondateurs de notre littérature romantique. La Normandie nous offre ici encore une nomenclature étendue, en tête de laquelle il faut placer sans doute Bernardin de Saint-Pierre, le magique peintre d'une nature nouvelle et française cependant, et Casimir Delavigne, dont une injuste préoccupation avait prétendu contester l'originalité, mais qui a repris son véritable rang dans l'opinion. Les plus humbles, ceux dont la mort a interrompu l'œuvre à peine entreprise, n'ont pas été oubliés par M. le colonel Staaff, qui s'est plu, avec une noble sollicitude, à jeter une branche de laurier sur leur tombe. L'infortuné poète Armand Lebailly, le biographe d'Hégésippe Moreau, enlevé comme lui prématurément, par les plus cruelles épreuves de la vie, a sa place marquée dans ces *Lectures choisies* parmi les poètes ; mais son vrai travail, c'est sa vie d'*Hégésippe Moreau*, qui seule a reçu un cachet définitif.

Terminons cette trop rapide excursion dans le domaine de la littérature normande, et disons qu'un des principaux avantages du livre du colonel

Digitized by Google

Staaff c'est d'être un vaste répertoire composé avec une rare précision, qui rassemble tous les noms épars dans l'ouvrage et permet au lecteur de se procurer instantanément les données dont il a besoin. C'est, en somme, un recueil qui, à lui seul, tient lieu d'une bibliothèque, et nous sommes heureux de joindre notre faible voix à celles du *Moniteur*, de la *Patrie*, du *Journal des Débats*, de la *Revue des Deux-Mondes*, de la *Revue contemporaine*, de la *Revue britannique*, pour remercier M. Staaff, cet honorable étranger, du riche présent qu'il a fait à la France.

A. Adam,
Ancien professeur au lycée de Brest.

---

Nous recommandons à nos lecteurs un important ouvrage que met en souscription M. l'abbé Corblet, directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, sous le titre *d'Hagiographie du diocèse d'Amiens*. Ce sera une histoire très complète et très étendue des saints qui appartiennent à cette église par leur naissance, leur séjour ou leur mort. La Normandie a eu trop de rapports de voisinage avec la Picardie pour qu'un tel ouvrage n'intéresse point notre province. Aussi nous voyons annoncées dans le prospectus les biographies de sainte Austreberte, de saint Condède, de saint Gauthier, de saint Germain d'Ecosse, de saint Milfort, de saint Valery, de saint Vigor, de saint Hildevert, etc., qui, à divers titres, appartiennent plus ou moins directement à la Normandie.

Cet ouvrage, composé principalement d'après des documents inédits ou peu connus, formera quatre forts vol. in-8°. Le premier paraîtra en juillet 1868, le second en 1869, le troisième en 1870, et le dernier en 1871. Le prix de souscription, qui est de 7 fr. par volume, ne sera payable qu'après la réception (*franco*) de chaque volume. Ceux qui désirent souscrire doivent envoyer très prochainement leur adhésion, par lettre affranchie, à M. Corblet, historiographe du diocèse, à Amiens. Plus tard, le prix de l'ouvrage sera augmenté, et, d'ailleurs, il ne sera tiré que fort peu d'exemplaires au-delà du nombre des souscripteurs, dont la liste sera publiée en tête du premier volume.

---

Digitized by Google

## LES MERVEILLES DE LA CÉRAMIQUE, PAR M. A. JACQUEMART (1)

### *Deuxième partie. — Occident.*

La librairie Hachette vient de publier le second volume des *Merveilles de la Céramique*, et c'est un devoir pour nous de signaler aux amateurs spéciaux ce curieux et nouveau livre de M. Jacquemart, l'historien de *La Porcelaine*.

Avec une facilité de plume remarquable, l'auteur nous familiarise avec la nombreuse série des vases grecs et étrusques, et nous apprend les noms et les usages de ces poteries, destinées soit à l'ornementation des maisons particulières, soit aux usages religieux, soit aux cérémonies funèbres. En quelques chapitres, l'antiquité nous révèle, grâce à notre savant guide, le sens mystique caché sous les précieuses peintures de ses amphores et de ses hydries.

Des temps anciens, nous passons à des époques plus rapprochées de nous par la distance mais encore peu connues.

Si quelque chose, à bon droit, peut nous surprendre, c'est de trouver condensés dans un petit nombre de pages tant et de si complets renseignements sur les poteries du moyen-âge, la classification des majoliques italiennes, la description des pièces remarquables dans chaque centre de fabrication, et enfin cette suite de monogrammes interprétés avec conscience et groupés avec une méthode parfaite.

Si splendides que soient les œuvres de la Renaissance italienne, notre sympathie nous porte de préférence à la lecture des curieux chapitres consacrés aux faïences d'Oiron, dites de Henri II, et aux œuvres splendides entre toutes de notre Bernard Palissy.

La Normandie n'est pas oubliée par M. Jacquemart, lorsqu'il vient à rappeler les imitateurs du célèbre potier de Saintes :

« Tandis que, misérable et persécuté, il travaillait dans son atelier ignoré, d'autres usines employaient avec succès le vernis d'étain et de plomb pour revêtir des faïences à reliefs ; la Normandie, en particulier, dressait sur ses pignons en bois sculpté des épis où les formes les plus élégantes, les couleurs les mieux appliquées relevaient une architecture pittoresque ; d'autres pièces de faîtage formaient sur les toits une crête mouve-

(1) Voir la *Revue de la Normandie*, année 1866, page 479.

Digitized by Google

mentée qui paraissait plus éclatante encore au voisinage de la tuile rembrunie par les moisissures et les mousses. Dans le département de l'Eure, Infreville, Armentières, Châtel-la-Lune, Malicorne unissaient cette fabrication à celle des terres vernissées; mais c'est surtout dans le Calvados, à Manerbe, et particulièrement au Pré-d'Auge que les faïences à reliefs atteignaient une perfection voisine des œuvres de Palissy; des vases ornés de draperies et de têtes de chérubins supportent d'autres pièces où se suspendent des groupes de fleurs et de fruits; de légers balustres séparent les motifs principaux de la pyramide ornementale; enfin le sommet porte généralement l'emblème si connu du pélican sur son nid, nourrissant ses enfants. Ce qui distingue au premier coup d'œil les ouvrages du Pré-d'Auge de ceux de Palissy, c'est que les émaux sont plus froids et posés avec sécheresse; partout où l'on rencontre du jaspé, les taches en sont petites, arrêtées, non parfondues.... »

Quoi qu'il en soit, voilà des titres de noblesse ajoutés à tous ceux de notre valeureux pays. Des artistes dont le nom est perdu, mais dont la gloire nous reste, ont donc fait dans de malheureuses bourgades du pays d'Auge de ces œuvres grandioses, à la réputation desquelles il ne manque plus rien aujourd'hui qu'un juge reconnu en matière de goût a déclaré qu'elles atteignent *une perfection voisine des œuvres de Palissy*.

Espérons qu'un érudit normand nous donnera un jour la monographie des terres émaillées de Manerbe, que nul musée du pays n'a su malheureusement réunir en série jusqu'à ce jour, et qui sont restées éparses dans les collections particulières.

Après une rapide étude des grès cérames de l'Allemagne et du Beauvoisis, M. Jacquemart termine son lumineux et remarquable travail par les considérations suivantes :

« Nous nous arrêtons, car si rapide qu'ait été le chemin parcouru dans cette seconde partie, il a pris d'effrayants développements. Que nous resterait-il d'ailleurs à faire ressortir ? La merveille? Mais elle est partout; dans ces efforts incessants de l'humanité tout entière pour assouplir la terre cuite, la revêtir de formes élégantes, l'embellir par les ressources de l'art; dans cette rivalité des peuples cherchant à conquérir la suprématie intellectuelle et commerciale. Là, ce sont les Grecs qui éternisent les héros de leur histoire, les chants de leurs poètes, en les prenant pour le sujet de leurs peintures céramiques. Après les ténèbres du moyen-âge, la terre nous conserve les blasons des hommes illustres. A la Renaissance, le vernis

Digitized by Google

et l'émail se font les rivaux du cuivre buriné, de la fresque et des panneaux peints, et les œuvres des grands maîtres retombent sous nos yeux par cette voie nouvelle. Les temps, les mœurs, les passions se reflètent dans ces travaux, si modestes en apparence, à ce point que le philosophe et l'historien ne dédaignent plus de consulter une terre cuite à l'égal d'une charte ou d'un passage des mémoires d'une époque obscure.... »

Dans la troisième et dernière partie des *Merveilles de la Céramique*, M. Jacquemart nous donnera l'histoire des faïences en Europe depuis la Renaissance. Moustiers, Nevers et Rouen seront l'objet de recherches et d'observations dont la portée n'échappera pas aux nombreux lecteurs qui s intéressent aux questions de céramique, et que pour notre compte nous attendons impatiemment. GUSTAVE GOUELLAIN.

---

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES POUR SERVIR A L'ÉTUDE DE L'HISTORE ET DE L'ARCHÉOLOGIE, par Alexis Dureau.

On ne pouvait couvrir d'un titre plus modeste un livre plus véritablement utile ni plus intéressant que celui-ci ; aussi croyons-nous rendre un service réel en le signalant à tous ceux qui se livrent à l'étude de l'histoire, de l'archéologie, des sciences ou des lettres.

Cet annuaire bibliographique contient l'indication de tous les ouvrages, brochures, plaquettes, mémoires, notes, articles de journaux qui ont été publiés pendant l'année 1863. On y trouve : 1° les ouvrages imprimés en France ; 2° les travaux divers insérés dans les mémoires et bulletins de cent trente sociétés savantes ; 3° articles divers publiés dans plus de cent journaux ; 4° livres et brochures publiés à l'*étranger* ; 5° travaux insérés dans les journaux de *cent vingt sociétés savantes de l'étranger*.

Une table alphabétique des noms des auteurs et des matières rend les recherches extrêmement faciles, et nous ajoutons que cette table contient trois mille trois cent soixante-dix noms !

Ce qui fait surtout le mérite de l'œuvre entreprise par M. A. Dureau, c'est qu'il ne se borne pas à l'indication sèche des livres ou des brochures, mais qu'il en donne très souvent l'analyse et en signale le mérite ou l'utilité.

Ce qu'il a fallu de patience et de courage pour atteindre un pareil résultat, chacun peut s'en rendre compte, et c'est ce qui explique pourquoi le premier volume, pour les ouvrages publiés en 1863, n'a pu être publié qu'en décembre 1866. Mais il n'en sera plus de même pour l'avenir, M. Du-

Digitized by Google

reau ayant vaincu tous les obstacles, est désormais assuré du concours de toutes les sociétés savantes aussi bien que celui de tous ceux qui composent le monde des historiens et des archéologues.

L'Annuaire de 1864, très impatiemment attendu, va être mis sous presse dans peu de jours et paraîtra prochainement.

Nous avons examiné avec soin le premier volume de l'Annuaire bibliographique, et nous ne pouvons qu'adresser, sans réserve, nos sincères félicitations à M. A. Dureau, en prédisant un grand succès à son œuvre. Il ne manque à ce livre que d'être suffisamment connu ; et c'est parce que nous croyons les lecteurs de la *Revue de la Normandie* intéressés à son entier succès que nous avons cru devoir le recommander à leur attention.

Les *Notes bibliographiques*, année 1863, se trouvent chez Joubert, passage du Saumon, 2, et chez l'auteur, rue Latour-Dauvergne, 10, Paris.

---

### LES VEILLES D'UN ARTISAN.

Tel est le titre d'un volume de poésies qui doit d'avoir vu le jour à la générosité de deux cent vingt-sept souscripteurs, et qui n'est guère connu que d'eux-mêmes. Pourquoi cela ? et comment ces pages éloquentes n'ont-elles pas été entendues d'un plus grand nombre ? Serait-ce donc parce que, depuis une vingtaine d'années, on a peut-être un peu abusé de la qualité d'ouvrier-poète pour appeler, au moyen de cette qualité même, l'intérêt ou la curiosité sur des productions parfois d'un mérite douteux ? Je ne sais ; mais ce qui ne saurait être contesté à l'auteur des *Veilles d'un Artisan*, c'est sa qualité réelle d'ouvrier, non d'ouvrier de l'une de ces industries qui, par leur nature même, peuvent favoriser le développement de l'intelligence ou l'élévation de la pensée, mais ouvrier de l'un des états les plus rudes et les moins favorables, car il s'agit d'un tonnellier. C'est le corps courbé sur son établi, ou pliant sous de lourds fardeaux, que Jules Prior a conçu les poésies qui composent ce volume. C'est durant ses veilles ou ses repos du dimanche qu'il les a perfectionnées et en a rempli des pages qui devaient lui marquer une place distinguée parmi les poètes modernes.

Ce qui distingue les poésies de Jules Prior de celles de presque tous les ouvriers-poètes, c'est qu'elles ne portent pas ce cachet de tristesse amère qui domine dans les autres. La tendresse, le patriotisme et le sentiment religieux en forment généralement le fond ; l'élévation et l'ampleur de la pensée en sont le caractère propre. L'expression, toujours juste et dépouillée

Digitized by Google

de l'exagération habituelle à la plupart des ouvrages de ce genre, en rend la lecture facile et agréable, parce que l'esprit, dégagé de tout effort, reste tout entier sous le charme de la poésie.

Je ne voudrais pas abuser des citations, et cependant je ne peux résister au plaisir d'en faire quelques-unes que je prends au hasard; voici la première strophe d'une pièce intitulée : *Aux petits enfants :*

Dansez, joyeux enfants, folatrez sur les fleurs ;
A des plaisirs si doux abandonnez vos cœurs !
Ces fleurs qui, sous vos pieds, meurent à peine écloses,
Du sort qui vous attend semblent vous avertir.
Mes chers petits enfants, n'êtes-vous pas des roses
Que peut-être demain la mort viendra flétrir !

Jules Prior est père de famille, on le sent en lisant ces craintes exprimées avec une grande simplicité.

Et celle-ci : *Être aimé* ! Comme la pensée est bien rendue :

Posséder le Pérou, les richesses de l'Inde,
Cultiver les beaux-arts, s'élever sur le Pinde,
Avoir à ses désirs ce que forge l'orgueil
De cet être d'un jour pétri pour le cercueil,
Tout ce que peut donner la gloire où l'homme aspire ;
Commander des soldats que la victoire inspire,
Obtenir à son choix un sceptre renommé,
Tenir entre ses mains les foudres de la guerre,
Enchaîner à son char les peuples de la terre,
Tout cela ne vaut pas le bonheur d'être aimé.

Si je citais l'*Enfant et le Papillon*, la *Prière à l'Eternel*, l'*Homme devant l'Infini*, *Une Nuit au milieu des ruines*, le *Chant des volontaires*, etc., je prouverais assurément la valeur de ces poésies; mais je préfère réserver tout le plaisir de les lire à ceux qui voudront se procurer le volume qui les contient.

Mon but unique, en signalant le livre de Jules Prior, est d'exciter la sympathie des nobles cœurs en faveur de ce bon et honnête père de famille, envers qui la fortune s'est montrée aussi rigoureuse que les muses ont été prodigues de leurs dons.

Vous donc qui aimez encore la bonne poésie, les nobles et généreuses pensées, achetez les *Veilles d'un Artisan*, vous ferez une bonne affaire, car du même coup vous procurerez à votre esprit d'agréables jouissances et à votre cœur ce contentement ineffable qu'apporte toujours le sentiment d'une bonne action utilement accomplie.

Jules Prior est Normand, il habite Pont-Audemer.

Se vend à Paris, chez E. Dentu, libraire, au Palais-Royal.

Digitized by Google

# CHRONIQUE NORMANDE.

DÉCOUVERTE D'UN FRAGMENT DES CHRONIQUES DE FROISSART A LA BIBLIOTHÈQUE DE ROUEN.

Il y a bien longtemps, plus de vingt ans, que la *Société de l'Histoire de France* promet de donner une nouvelle édition des CHRONIQUES DE FROISSART, sans avoir pu jusqu'ici tenir sa parole.

M. Lacabane avait été chargé de ce soin ; mais sa santé ne lui ayant pas permis de tenir l'engagement contracté vis-à-vis de la Société dont il fait partie, celle-ci a dû s'adresser à M. Siméon Luce, archiviste aux Archives de l'Empire, pour le charger de l'édition projetée.

Afin de lui faciliter l'exécution de ce travail, aussi considérable qu'important, M. le Ministre de l'instruction publique, au mois de juillet dernier, faisait espérer au futur éditeur « le prêt de manuscrits de *Froissart* conser- « vés dans les bibliothèques de plusieurs villes départementales. »

Un des collaborateurs de la *Revue*, M. de Bouis, membre de la *Société de l'Histoire de France*, s'était officieusement chargé de faire des recherches dans la bibliothèque publique de notre ville, et le procès-verbal des séances de la *Société de l'Histoire de France* porte cette mention : « M. de Bouis « donne une information plus précise sur le manuscrit de Froissart, « dont il avait signalé l'existence dans la bibliothèque de la ville de Rouen. « Ce manuscrit, du XV^e siècle, provient des Capucins de Mortagne ; il « paraît conforme à l'édition d'Eustace, en trois volumes in-folio. Tou- « tefois, un examen plus attentif paraît nécessaire à M. de Bouis. Il « sera donné avis à M. Luce de l'existence de ce manuscrit. » (Séance du 2 juillet 1867.)

Depuis, un des professeurs de l'Ecole des Chartes, M. Léopold Delisle, est officiellement, croyons-nous, venu dans notre ville pour y faire des recherches au sujet des manuscrits de Froissart ; c'est à lui qu'est due la découverte du manuscrit en question, pendant que M. Luce allait, de son côté, étudier les manuscrits d'Angleterre.

La nouvelle et la révélation de cette découverte sont consignées en ces

Digitized by Google

termes dans le procès-verbal des séances de la *Société de l'Histoire de France* : « M. Delisle annonce qu'ayant passé plusieurs jours à examiner les ma- « nuscrits de la bibliothèque de la ville de Rouen, il y a remarqué, entre « autres, un manuscrit de Froissart entièrement différent de celui dont « M. de Bouis a récemment signalé au conseil l'existence dans le même « dépôt. Le texte, reconnu par M. L. Delisle, est une copie fort ancienne « d'une partie considérable du livre Ier des chroniques. Il avait échappé « jusqu'ici à toutes les recherches, sans doute parce qu'il se trouve relié à « la suite d'un fragment des chroniques de Saint-Denis, et que les cata- « logues mentionnent seulement ces dernières chroniques. M. Luce a déjà « été informé de cette intéressante découverte. » (Séance du 6 août 1867.)

On y trouve, en première ligne : *La déposition et la mort d'Edouard II, roi d'Angleterre ; Jacques d'Artevelde ; Edouard III et la comtesse de Salisbury ; la comtesse de Montfort à Hennebon ; la bataille de Crécy ; le Siége de Calais ; la bataille de Poitiers,* etc.

La bibliothèque de notre ville possède donc un curieux monument de plus qu'on ne l'avait supposé jusqu'ici, et l'importance en est assez grande, vu son ancienneté et les faits historiques dont il traite.

Notre seul regret est que les savants et les amateurs de notre ville se soient laissé ravir par un étranger l'honneur de cette découverte littéraire.

F. V.

---

En énumérant (p. 824 de ce volume) les services rendus au pays par la maison de Chambray, la *Revue* a cru pouvoir attribuer à quelqu'un de cette famille une correspondance avec le Poussin. C'est une erreur à rectifier. L'auteur de l'*Idée de la perfection de la peinture démonstrée par les principes de l'art*, qui avait des relations avec l'illustre peintre, était Roland Fréard sieur de Chambray-sur-Eure, tandis que les Chambray qui figurent dans l'histoire de la Normandie ont bâti le château de Chambray-sur-Iton, dans la commune de Gouville.

---

### POPULATION DES VINGT PREMIÈRES VILLES DE NORMANDIE.

Le Ministère de l'Intérieur vient de publier dans son Bulletin l'état des 209 communes de France ayant en 1864 100,000 fr. au moins de revenus ordinaires, et classées suivant l'importance de ces revenus.

Digitized by Google

Voici la part de la Normandie dans ce curieux tableau de statistique :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| nos | 5 | Rouen, | 93,019 âmes, | 3,645,068 fr. | 25 c. |
| | 9 | le Havre, | 71,570 | 2,215,583 | 73 |
| | 25 | Caen. | 36,077 | 895,533 | 31 |
| | 36 | Dieppe, | 18,916 | 613,462 | 71 |
| | 37 | Cherbourg, | 28,429 | 610,750 | 58 |
| | 52 | Elbeuf, | 21,544 | 443,671 | 41 |
| | 86 | Lisieux, | 12,120 | 283.578 | 08 |
| | 105 | Alençon, | 14,864 | 223,560 | 43 |
| | 121 | Bayeux, | 8,552 | 186,304 | 78 |
| | 123 | Evreux, | 10,950 | 182,171 | 03 |
| | 137 | Louviers, | 11,645 | 164,565 | 69 |
| | 141 | Saint-Lô, | 8,859 | 158,134 | 80 |
| | 145 | Honfleur, | 9,842 | 153,306 | 98 |
| | 149 | Granville, | 12,188 | 151,246 | 63 |
| | 164 | Fécamp, | 12,700 | 134,755 | 09 |
| | 167 | Avranches, | 8.205 | 133,968 | 15 |
| | 171 | Falaise, | 8,094 | 131,357 | 15 |
| | 196 | Coutances, | 7,380 | 114,998 | » |
| | 198 | Vire. | 6,458 | 114,161 | 18 |
| | 200 | Flers, | 10,185 | 113,030 | 34 |

De ces vingt villes, cinq : Elbeuf, Honfleur, Granville, Fécamp et Flers sont de simples chefs-lieux de canton.

---

C'est pour nous un devoir de signaler l'apparition du savant *Dictionnaire historique du département de l'Eure*, que va bientôt publier M. Charpillon de Gisors, avec la collaboration de M. l'abbé Caresme. Nous ne sommes connu ni de l'un ni de l'autre de ces intelligents travailleurs, nous n'avons point l'honneur de les connaître autrement que par leurs écrits. C'est un motif de plus pour que nous fassions franchement l'éloge de leur entreprise. *Histoire, Géographie, Statistique de toutes les communes du departement :* Voici le programme, et nous pouvons compter qu'il sera bien rempli, le nom des deux auteurs et leurs antécédents sont pour nous une garantie. Nous en pourrions dire autant de l'éditeur de cette œuvre splendide. Honneur à M. Delcroix qui ne recule pas devant des entreprises de l'importance de celle-ci. En dotant son département de l'histoire des Andelys, il avait fait beaucoup pour lui, il fait aujourd'hui plus encore : et nous sommes presque jaloux de nos chers voisins de l'Eure. Nous aurons occasion de féliciter les auteurs : que l'éditeur reçoive dès aujourd'hui nos compliments bien sincères. En choisissant M. E. Cagniard pour imprimer ce beau livre, il en assure d'avance la parfaite exécution et l'avancement rapide.

E. Mainières.

Imp. E. Cagniard, Rouen.

Digitized by Google

# REVUE DE LA NORMANDIE.

**VI^e Année, — Tome VII.**

## TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.

### I. — Philosophie. — Histoire naturelle.


Etude sur les végétaux et leur naturalisation.— Comte de Gomer.. 387, 447
Dans quelle mesure la Philosophie a-t-elle été et pourra-t-elle être utile au perfectionnement et au bonheur des hommes. — Dr Anquetin..... 859, 923


### II. — Poésie.


La Perce-Neige. — A Féret..... 50
Le Voyageur. — Mme A. Hommaire de Hell..... 178
L'Archéologie. — J. Lesguillon..... 216
Le Loup de Bouteilles. — L. Lesguillon..... 397
Les Ruines de Jumiéges. — Alf. de Caumont..... 467
Marguerite. — Mme A. Hommaire de Hell..... 468
Un Bourg en progrès. — A. Decorde..... 971


### III. — Voyages.


De Constantinople à Trieste. — Mme Ad. Hommaire de Hell..... 65
Le Jardin des Plantes à Saint-Pierre (Martinique). — Mme Ad. Hommaire de Hell..... 281
Les Arméniennes à Constantinople. — Mme Ad. Hommaire de Hell.. 775


Digitized by Google

## IV. — Beaux-Arts et Industrie.

Causerie musicale. — L'abbé Julien Loth..... 51
Les pêcheurs de Corail. — Malbranche..... 788
Rapport du comité départemental de la Seine-Inférieure pour l'Exposition universelle de 1867. — Gustave Gouellain..... 564
Notice sur la Verrerie de Rouen. — A. de Girancourt..... 155
De l'invention de la porcelaine de France à Rouen. — A. Milet..... 794
Pièce de Faïence de Rouen aux armes du duc de Saint-Simon. — Raymond Bordeaux..... 318

## V. — Archéologie.

L'Archéologie dans la Seine-Inférieure en 1866. — L'abbé Cochet... 139
Note sur les Ports et Hâvres dans l'Antiquité et au Moyen-Age. — L'abbé Cochet..... 44
Note sur un bracelet de bronze trouvé à Caudebec-lès-Elbeuf en 1865. — L'abbé Cochet..... 289
Cachette monétaire à Fresnoy-Folny. — L'abbé Cochet..... 195
Cachette monétaire à Saint-Arnoult, près Caudebec-en-Caux. — L'abbé G. Comont..... 190
Cercueils francs trouvés à Montivilliers. — L'abbé Cochet..... 443
Moules de haches et de lances gauloises trouvés à Gonfreville près Harfleur. — L'abbé Cochet ..... 445
Dalle tumulaire du XVIe siècle trouvée et encastrée à Dieppe. — L'abbé Cochet..... 308
Découvertes d'incinérations romaines à Lillebonne. — Brianchon... 312
Découverte du tombeau de Sainte Honorine à Graville. — Brianchon..... 191
Notice sur le tombeau de Sainte Honorine à Graville. — L'abbé Cochet..... 266, 346
Notice sur la découverte et la visite du tombeau de Bedford dans la cathédrale de Rouen. — L'abbé Cochet..... 847
Antiquités gauloises et franques trouvées à Sommery. — L'abbé Cochet..... 920
Découvertes archéologiques faites à Ancourt près Dieppe. — L'abbé Cochet..... 571

Digitized by Google

Vase acoustique et cœurs en plomb trouvés à Saint-Laurent-de-Brèvedent. — L'abbé Cochet..... 505
Une inscription chrétienne des catacombes retrouvée à Evreux. — L'abbé Cochet ..... 844

## VI. — Histoire locale.

Faut-il écrire Jeanne Darc ou Jeanne d'Arc. — F. Bouquet..... 78
Un dernier mot sur l'emplacement de la prison de Jeanne Darc. — F. Bouquet..... 873
Deux anecdotes relatives au Pont-de-l'Arche. — L. de Duranville.. 409
Le château du Bellay, à Hénouville près Duclair. — L'abbé Faye... 117

## VII. — Histoire de la Révolution.

Les Elections de 1789 en Normandie. (Voir la table de 1866.) — C. Hippeau..... 1, 127
Les cahiers des Bailliages normands en 1789. — C. Hippeau..... 511
Journal des principaux épisodes de l'époque révolutionnaire à Rouen et dans les environs, de 1789 à 1795. — E. Gosselin. (Voir la table de 1866)..... 93, 225, 355, 457

## VIII. — Mémoires inédits, Manuscrits, etc.

Un épisode de la guerre civile en Normandie (1796). — (Vicomte de Chambray)..... 824
Œuvres manuscrites de M. l'abbé Maille. — L'abbé A. Caresme..... 242
Journal du curé du Vaurouy, depuis 1696 jusqu'à 1767. — Paul Baudry..... 884
Rapport sur les Archives de la Seine-Inférieure. E. Bouctot..... 471

## IX. — Histoire littéraire.

Recherches sur les Origines et l'Histoire du théâtre à Rouen avant Pierre Corneille. — E Gosselin..... 542, 803, 958
Un Episode de la jeunesse de Pierre Corneille (Mme Dupont). — E. Gosselin..... 478
Relations amicales entre Molière et Rotrou..... 437
Discours de M. Bouquet (sur la Faculté des Lettres de Rouen)..... 24

Digitized by Google

## X. — Biographie normande.

Etudes sur la vie de Robert de Tombelaine. — Ch. Lebreton..... 325
Notice biographique sur le cardinal Cambacérès. — L'abbé Cochet.. 197
Le docteur Blanchet. — F. Ribeyre..... 417
Léon Buquet. — F. Ribeyre..... 896 935
Mlle Georges, née à Bayeux. — G. Villers..... 60

## XI. — Nécrologie.

M. l'abbé Morin. — E. Mainières..... 58
M. Eudes Deslongchamps. — L'abbé Cochet..... 119
M. Ballin. — L'abbé Cochet..... 121
M. André Pottier. — Gustave Gouellain..... 261
M. Taillandier. — L'abbé Cochet..... 430
M. Jules Thieury. — Id..... 433
M. André Durand. — Id..... 436
M. l'abbé Cholet. — Id..... 564
M. l'abbé Pintaud. — Id..... 565

## XII. — Chronique normande.

Démolitions de maisons historiques à Rouen et à Bures. — L'abbé Cochet..... 193
Cachette monétaire à Fresnoy-Folny. — L'abbé Cochet..... 105
Cachette monétaire à Saint-Arnoult, près Caudebec-en-Caux. — L'abbé G. Comont..... 190
Cercueils francs trouvés à Montivilliers. — L'abbé Cochet..... 443
Moules de haches et de lances gauloises trouvés à Gonfreville près Harfleur. — L'abbé Cochet..... 445
Dalle tumulaire du XVIe siècle trouvée et encastrée à Dieppe. — L'abbé Cochet..... 308
Découvertes d'incinérations romaines à Lillebonne. — Brianchon.. 312
Antiquités gauloises et franques trouvées à Sommery. — L'abbé Cochet..... 92[illegible]
Découvertes archéologiques faites à Ancourt près Dieppe. — L'abbé Cochet..... 571
Vase acoustique et cœurs en plomb trouvés à Saint-Laurent-de-Brévedent. — L'abbé Cochet..... 505

Digitized by Google

Une inscription chrétienne des catacombes retrouvée à Evreux. — L'abbé Cochet..... 844
Le respect des tombeaux au Havre. — L'abbé Cochet..... 123
Le tombeau de Marmontel à Saint-Aubin-sur-Gaillon.— P. Baudry. 319
Les statues des Plantagenets. — L'abbé Cochet..... 125
Inscription commémorative sur la maison de Jacques de Sainte-Beuve, à Paris. — L'abbé Cochet..... 921
Restauration de la tour de Carville à Darnétal. — F. Bouquet..... 309
Travaux de restauration à l'église de Saint-Wandrille. — L'abbé G. Comont..... 440
La nouvelle église de Sanvic. — L'abbé Cochet..... 567
Incendie de l'église d'Auffay. — Id..... 569
M. Mathon et le Musée de Neufchâtel. — Id..... 317
Nomination de M. l'abbé Colas comme conservateur du Musée céramique de Rouen. — Gustave Gouellain..... 315
Nomination de M. l'abbé Cochet comme conservateur du Musée départemental des antiquités. — Gustave Gouellain..... 322
Prix accordé par l'Académie de Caen à M. le docteur Anquetin. — A. Charma..... 508
Récompense accordée au Concours de la Sorbonne à MM. de Revel et de Gaucourt. — L'abbé Cochet..... 572
Prix proposés par l'Académie de Rouen..... 127
Population de la Normandie en 1866.

## XIII. Bibliographie normande.

Une excursion à Boulogne-sur-Mer, par Gustave Lafosse. — E. Mainières..... 57
L'Italie en 1865, par M. Hippeau. — L'abbé Cochet..... 57
Siége et prise de Rouen par les Anglais, par M. Léon Puiseux. — F. Bouquet..... 181
Essai historique sur le château de Bur, près Bayeux, par M. le vicomte H. de Toustain..... 255
Histoire de la ville des Andelys, par M. Brossard de Ruville. — L'abbé J. Loth..... 294
Mémoires de l'Académie impériale de Caen. — E. Mainières..... 300
Quelques mots sur l'étude de la paléographie, par Léon Gautier. — Raymond Bordeaux..... 305
Précis analytique des travaux de l'Académie impériale de Rouen. — Brianchon..... 378

Digitized by Google

La Bible et la Nature, ouvrage du Dr Henri Reusch, traduit par M. l'abbé X. Hertel. — E. Mainières..... 384
Les Frères des Ecoles Chrétiennes, par M. de Folleville. — L'abbé Julien Loth..... 427
Gisors et son canton, par M. Charpillon. — E. Mainières..... 428
Annuaires du département de l'Eure, par M. L'abbé Lebeurier. — L'abbé Cochet..... 488
Deux années de Mission à Saint-Pétersbourg. — Manuscrits, lettres et documents sortis de France en 1787 et publiés par M. le comte Hector de la Ferrière. — M. de Merval..... 498
Carte archéologique du département du Tarn, par M. A. Caraven.— L'abbé Cochet..... 502
Un mot à la Revue des Questions historiques. — E. Mainières..... 504
Histoire du château et des sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte, par Léopold Delisle. — L'abbé Cochet..... 830
Histoire de cinq villes et de trois cents villages, hameaux ou fermes, par E. Prarond. — L'abbé Cochet..... 837
Notice sur quelques enfants du Havre ou des nouveaux noms à donner aux rues du Havre, par Ch. Vesque. — L'abbé Cochet..... 839
Rouen ville forte, par M. Léon de Duranville. — E. Mainières..... 841
Avranchin historique et descriptif, par Ed. Le Héricher — Ch. Lebreton..... 842
Le tombeau de Sainte Honorine, par M. l'abbé Cochet.— Brianchon
Annales de la paroisse d'Huglevillo-en-Caux. — L'abbé Lecomte.... 913
Notes sur quelques antiquités des environs de Caudebec, par le docteur Gueroult. — L'abbé G. Comont..... 916
Les derniers moines de Jumiéges, par E. Savalle.— L'abbé G. Comont 917
Catalogue et armorial des Présidents, Conseillers, Gens du Roi et Greffiers du Parlement de Normandie..... 918
La Littérature française depuis la formation de la langue jusqu'à la Révolution, par le lieutenant-colonel Staaff. — A. Adam..... 976
Les Merveilles de la Céramique, par M. A. Jacquemard.—G. Gouellain 979
Notes bibliographiques pour servir à l'étude de l'Histoire et de l'Archéologie, par A. Dureau. — E. Gosselin..... 981
Les Veilles d'un Artisan, par Jules Prior. — E. Gosselin..... 982
Découverte d'un fragment des Chroniques de Froissart à la Bibliothèque de Rouen. — F. V..... 984

FIN DU TOME SEPTIÈME.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google